IV
F
3

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI

Digitized by Google

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR MONSIEUR

DE RAPIN THOYRAS.

TOME SECOND,

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS GUILLAUME LE CONQUERANT, JUSQU'A LA FIN DU REGNE DE HENRI III.

SECONDE ÉDITION.

A LA HAYE,

Chez { CHRÉTIEN VAN LOM, JEAN VAN DUREN, PIERRE DE HONDT, } Libraires.

M D C C X X X I I I.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-frise.

Digitized by Google

LES ISLES de l'Academie des Sciences.

Cette Carte doit être placée au com

Digitized by Google

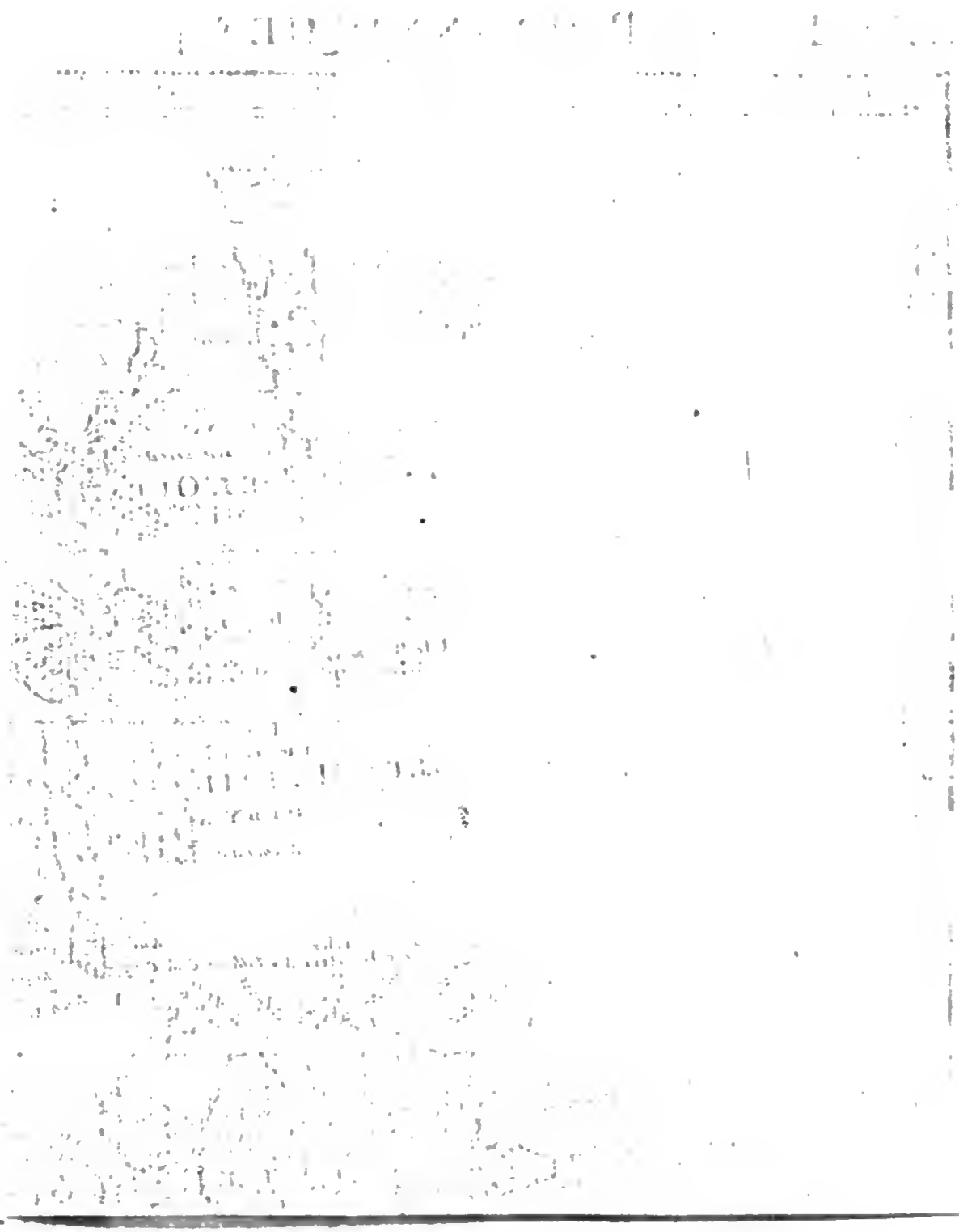

Tom. 8eg. p. 1.

GUILLAUME LE CONQUERANT.

Digitized by Google

Digitized by Google

GÉNÉAL DE LA MAISON D'ANJOU PLANTAGENET.

NORMANDIE

- Roguald *Danois surnommé le Riche* — *Favori de Harald Harfager Roi de Dannemarc.*
- Roll *Premier D. de Normandie* — *m. en 917.*
- Guillaume Longue épée — *D. de Normandie* — *m. en 943.* — Robert — *C. de Corbeil* — Gerlotte — *Guillaume C. de Poitiers*
- Richard I. *D. de Normandie* — *m. en 996.*
- Heduige — *Geffroy C. de Bretagne* — Emme — *1 Ethelred II R. d. Anglet. 2 Canut le Grand.* — Robert *C. d'Evreux*
- Geffroy-Ma — *C. d. Anjou. m. s. enfans* — Alix — *Renaud C. de Bourgogne.* — Alienor — *Baudouin C. de Flandre.* — Richard — *C. d'Evreux.* — Raoul — *Connétable de Normandie.*
- Geffroy — Guillaume — *de Bourgogne.* — Guy — Guillaume — *C. d'Evreux.* — Jean
- Geff — Marguerite — *Promise à Harald.* — Adele — *Etienne C. de Blois.* — Eleonor — *fiancée à Alphonse Roi de Galice.*
- Geffroy — Emine — *Hebert C. de Normandou.* — 4 ETIENNE — *Roi d. Angleterre m. en 1154.* — Henri — *Evêque de Winchester.* — Lubie — *Richard C. de Chester.*
- Henri II. — *Roi d. Anglet.* — me — *gne.* — Eustache — *C. de Boulogne m. en 1153.* — Guillaume — *C. de Surrey m. en 1162.*
- *Voy. à cote la po femme de Geffroy* — anne — *Roi de Sicile d. C. de Toulouse.* — 7 JEAN sans Terre — *Roi d. Angleterre m. en 1210.* — Guillaume — *C. de Surrey.*
- Abbrév — Jeanne — *Alex II. Roi d'Ecosse.* — Isabelle — *Frederic II. Empereur.* — Eleonor — *1 Guill.me C. de Pembrock. 2 Simon C. de Leycester.* — Richard *Comte de Cornouaille et Roi des Romains. m. en 1272.*
- *C. D. m.* — Beatrix — *Jean D. de Bretagne.* — Edmond — *C. de Lancastre Roi de Sicile.* — Henri — *Tué à Viterbe en 1270.* — Edmond — *C. de Cornouaille m. en 1308.*
- *Les noms écrits sous les noms écrits marquent les mar* — Thomas — *C. de Lancastre decapité.* — Henri — *C. de Lancastre.* — Jean — *C. de Derby m. jeune.*
- Henri — *. de Lancastre.* — Mathilde — *Guillaume C. d Ulster.* — Jeanne — *Jean, Comte de Gueldre.* — Marie — *Henri Percy.*
- Blanche — *Jean de Gand fils d Edouard III.*

BIBLIOTECA NACIONAL MADRID

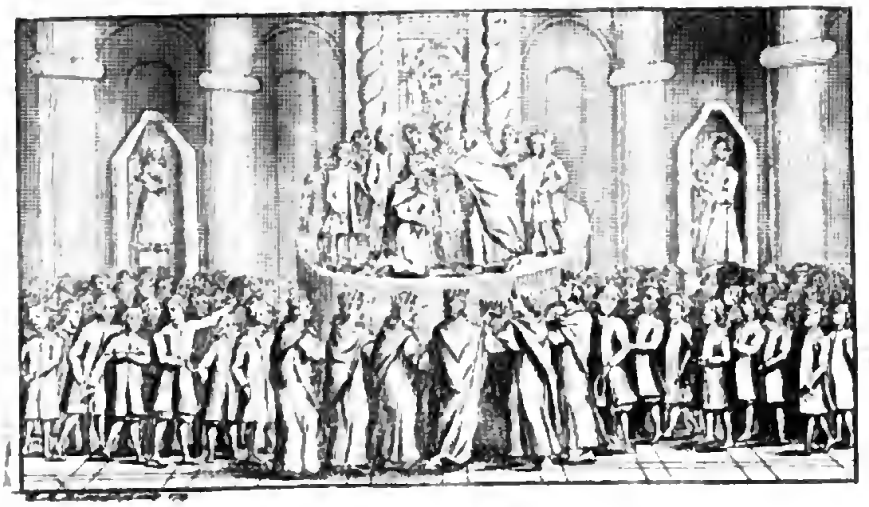

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SIXIEME,

Contenant les Regnes de GUILLAUME *le Conquerant, de* GUILLAUME *le Roux, de* HENRI BEAUCLERC, *& d'*ETIENNE.

GUILLAUME I.

Surnommé le Bâtard, ou le Conquerant.

QUAND on conſidere ſans prévention l'entrepriſe que le Duc de Normandie forma contre l'Angleterre, on ne ſait ce qu'on en doit le plus admirer, ou le fondement, ou la hardieſſe, ou le ſuccès. Premierement, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris, qu'il ait appuyé ſon Droit ſur un fondement auſſi peu ſolide que la ſimple volonté d'Edouard, dont même il ne paroit pas, dans l'Hiſtoire, qu'il ait jamais offert de donner aucune preuve, ni de produire aucun témoin. En ſecond lieu, il n'eſt pas plus aiſé de comprendre, que ce Prince, qui paſſoit pour un

Conſidérations ſur l'entrepriſe du Duc de Normandie contre l'Angleterre.

GUILL. I. des plus habiles de ſon tems, ait pu former le deſſein de ſoutenir ſes prétendus Droits par les armes, malgré tous les obſtacles qui ſembloient conſpirer à l'en détourner. Jamais Projet ne parut formé plus legerement, & avec ſi peu d'apparence d'être ſuivi d'un heureux ſuccès. Les forces de Normandie n'étoient pas comparables à celles de l'Angleterre, & *Guillaume* n'avoit dans le Païs dont il entreprenoit la conquête, ni Places, ni amis, ni intelligences, ſur quoi il pût fonder l'eſperance de réuſſir. Après même qu'il y eut débarqué une puiſſante Armée, il n'y trouva pas un ſeul Seigneur qui ſe déclarât pour lui. Bien loin qu'il pût s'attendre à quelque ſecours de la part des Anglois, il n'étoit pas poſſible qu'il ignorât les diſpoſitions favorables où ils ſe trouvoient à l'égard de *Harald*. Veritablement, il pouvoit y avoir parmi eux des gens aſſez équitables, pour trouver mauvais que ce nouveau Roi eût uſurpé la Couronne ſur le Prince *Edgar*. Mais ils n'avoient garde de lui faire un crime de ce qu'il avoit ſupplanté le Duc de Normandie, dont les prétentions ne leur étoient pas même connues. Ils étoient ſi peu diſpoſez à rejetter le Roi qu'ils avoient élu, qu'au contraire ils venoient de lui donner des preuves ſenſibles de leur fidelité, par leur zèle & par leur promptitude à le ſoutenir contre le Roi de Norwege. D'un autre côté, les obſtacles que Guillaume devoit naturellement rencontrer de la part de ſes voiſins, n'étoient pas moins propres à l'intimider. Leur interêt demandoit, qu'au-lieu de le favoriſer dans cette entrepriſe, ils s'oppoſaſſent à ſon agrandiſſement. La France, en particulier, ne pouvoit, ſans renoncer aux maximes les moins ignorées de la Politique, s'empêcher de travailler à faire échouer un deſſein, dont la réuſſite devoit infailliblement lui être très préjudiciable. Mais quand même il auroit pu s'aſſurer que les Princes ſes voiſins fermeroient volontairement les yeux à leurs propres interêts, comment pouvoit-il eſperer de réuſſir, puiſque les Etats de Normandie refuſoient de l'aſſiſter dans une entrepriſe, qui ne leur paroiſſoit pas moins injuſte que téméraire? Enfin, dans l'exécution de ce deſſein, on eſt ſurpris de voir, contre toute apparence, les plus grandes difficultez s'applanir inſenſiblement devant lui, & les choſes mêmes qui paroiſſoient les plus contraires à ſes deſſeins, contribuer à les faire réuſſir. Les Etats de Normandie lui refuſant les ſecours dont il a beſoin, les Particuliers s'épuiſent pour lui en fournir volontairement, avec plus de profuſion qu'il n'auroit pu en eſperer des Etats. La Cour de France le laiſſe agir ſans le troubler. Elle ſouffre même que les François s'engagent à le ſervir, pour lui procurer une Couronne qui pouvoit un jour le rendre égal à ſon Souverain, ou du moins le mettre en état de lui diſputer ſa ſuperiorité. Tous les autres Princes voiſins concourent, à l'envi l'un de l'autre, à favoriſer un deſſein dont le ſuccès ne peut que leur être un jour funeſte. Il reçoit du ſecours des Bretons & des Angevins, qui avoient été, depuis peu, ſes plus mortels ennemis. Enfin, dans l'eſpace de quelques mois, il ſe voit une Armée très conſi-

derable,

double, mille vaiſſeaux pour la transporter, & de l'argent en abondance pour l'entretenir. La victoire même que Harald venoit de remporter ſur le Roi de Norwege, fut une des cauſes qui contribuerent le plus à faire réuſſir l'entrepriſe du Duc de Normandie, quoiqu'elle ſemblât devoir renverſer toutes ſes eſperances. En cette occaſion, Harald perdit ſes meilleures Troupes : il mécontenta celles qui lui reſtoient, en ne leur faiſant aucune part du butin : enfin, cette même victoire lui fit concevoir pour les Normans un funeſte mépris, qui fut cauſe de ſa ruïne. Sans cela, il auroit évité le combat, ſuivant le conſeil de ſon Frere, & laiſſé conſumer l'Armée Normande dans un païs ennemi, où elle n'auroit pu trouver aucune aſſiſtance. Que ſi dans la fuite, Guillaume, contraint de combattre avec desavantage, eût été vaincu ; qu'auroit-il pu alleguer pour juſtifier l'injuſtice & la témerité de ſon entrepriſe ? Mais l'évenement a éloigné des eſprits toutes ces réflexions, & a déterminé les Hiſtoriens à louer une action, qu'ils auroient infailliblement blâmée ſi elle n'eût pas été ſuivie d'un heureux ſuccès. Ainſi, le fondement ſur lequel le Duc de Normandie appuyoit ſes prétentions, le peu de ſujet qu'il avoit de ſe flater que ſon entrepriſe pût avoir une heureuſe fin, & la facilité avec laquelle il en vint à bout, ſont également dignes d'admiration. Ajoutons encore à toutes ces conſiderations, que par une ſeule Bataille il ſe rendit maitre d'un Païs, que ni les Danois, ni les Saxons, ni les Romains mêmes, n'avoient pu ſubjuguer qu'après une infinité de combats, & dans l'eſpace de pluſieurs ſiecles. Tout cela nous force à reconnoitre, qu'il étoit conduit par la main toute-puiſſante qui peut ſeule donner la victoire, & qui éleve ou abaiſſe les Nations comme il lui plait. Dieu voulut, ſans doute, ſe ſervir de ce Conquerant, pour donner à la Nation Angloiſe un luſtre qu'elle n'avoit pas auparavant. Les Anglois, qui jusqu'à ce tems-là étoient presque inconnus au reſte du monde, commencerent depuis cette revolution à faire une figure conſiderable en Europe. On peut dire, que c'eſt là comme le premier degré, par où cette Nation eſt montée au point de grandeur & de gloire où nous la voyons aujourd'hui. C'eſt ce qui paroitra manifeſtement dans tout le cours de cette Hiſtoire, dont je vais tracer les principaux évenemens. Mais puisque je dois commencer par ceux qui ſont arrivez ſous le Regne de Guillaume, il ne ſera pas hors de propos de faire un peu mieux connoitre ce Prince, qui étoit âgé de quarante-deux ans au tems de la Bataille de Haſtings, & qui en avoit déja regné trente-trois en Normandie. Il eſt donc néceſſaire, avant que d'entrer dans le détail de ſon Regne, de conſiderer par quels degrez la Providence divine le conduiſit ſur le Trône d'Angleterre, dont ſa naiſſance ſembloit en toutes manieres l'avoir éloigné. GUILL. I.

Affaires de Normandie depuis Rol jusqu'à Guillaume le Bâtard.

La Normandie, l'une des plus grandes & des plus conſiderables Provinces de France, étoit poſſedée par les Normans, depuis le don forcé que Charles le Simple en avoit fait à Rol Capitaine Danois, qui en fut le premier Duc. Ce Prince & ſes premiers Succeſſeurs, contens de

GUILL. I. de cette belle acquiſition, ſongerent moins à en étendre les bornes; qu'à en aſſurer la poſſeſſion à leurs Deſcendans. Par le moyen des nombreuſes Colonies de leur Nation, qu'ils établirent dans le Païs, & qui ſe mêlerent par des mariages réciproques avec les anciens habitans, ils firent enſorte que bien-tôt les deux Peuples n'en firent qu'un ſeul, ſous le nom de *Normans*. C'eſt ainſi qu'on appelloit en France les gens nouvellement établis dans cette Province, qui prit auſſi d'eux le nom de *Normandie*. Les premiers Ducs s'attacherent principalement à ſe concilier l'affection de leurs Sujets, en les faiſant jouïr, autant qu'il étoit poſſible, des douceurs de la paix, & en les gouvernant avec équité. Ce fut par cette prudente conduite qu'ils étoufferent toutes les ſemences de rebellion qui pouvoient s'être conſervées parmi les anciens habitans, & qu'ils ſe mirent à couvert des ſecretes pratiques des Rois de France, qui ne voyoient qu'avec chagrin, cette riche Province détachée de leur Monarchie. Ainſi, lorſque, dans des conjonctures plus favorables, les François voulurent tenter de la recouvrer; ils trouverent les Ducs de Normandie en état de ſe maintenir par leurs propres forces, parce qu'ils étoient aſſurez de l'affection de leurs Sujets.

Depuis Rol jusqu'à Guillaume le Bâtard, il y avoit eu en Normandie ſept Ducs, entre leſquels Richard II., qui étoit le quatrieme, fut un des plus diſtinguez. Il avoit épouſé en premieres nôces, *Judith* de Bretagne, de laquelle il avoit eu trois fils, ſavoir *Richard*, *Robert*, & *Guillaume*. Après la mort de Judith, il fit une double alliance avec Canut le Grand, en lui donnant en mariage *Emme* ſa ſœur, veuve d'Ethelred II. Roi d'Angleterre, & en épouſant lui-même *Eſtrithe* ſœur de ce Prince. Quelque honorable que lui fût ce ſecond mariage, l'amour qu'il conçut pour une Demoiſelle nommée *Pavie*, lui fit repudier *Eſtrithe*, afin de pouvoir épouſer cette Maitreſſe. Il eut de cette ſeconde femme *Guillaume* Comte d'Arques, & Mauger qui fut Archevêque de Rouen.

Après la mort de ce Prince, Richard III. ſon Fils recueillit ſa ſucceſſion, malgré les efforts de Robert ſon Frere cadet, qui tenta de le ſupplanter. Robert n'ayant pu réuſſir dans ſes deſſeins, fut contraint de s'en déſiſter: ou plutôt, ainſi que quelques-uns l'aſſurent, il trouva une voye plus ſure & plus prompte pour les exécuter. On prétend qu'il fit empoiſonner le Duc ſon Frere, qui, après un Regne de deux ans, lui laiſſa la poſſeſſion de cette Souveraineté qu'il avoit tant ſouhaitée. Soit que le crime de Robert ne fût pas bien averé, ou que la maniere équitable dont il gouverna ſes Etats en effaçât le ſouvenir, il ſut gagner l'affection de ſes Sujets par ſa juſtice & par ſa liberalité, pendant que ſa valeur le faiſoit reſpecter de ſes voiſins. Ce fut par ſon ſecours que Henri I. Roi de France ſe mit en poſſeſſion du Trône de ce Royaume, malgré les prétentions de Robert ſon Frere cadet, qui étoit ſoutenu d'un puiſſant parti. Les intrigues de la Reine *Conſtance* leur

leur mere commune, qui favoriſoit le plus jeune de ſes fils, ayant obligé Henri à implorer le ſecours du Duc de Normandie, il alla le trouver à Rouen, & en obtint d'abord cinq-cens lances. Ce premier ſecours fut bien-tôt ſuivi d'un plus conſiderable que le Duc conduiſit lui-méme en France, où il plaça Henri ſur le Trône, après avoir obligé le frere cadet à ſe contenter la Bourgogne. Henri, plein de reconnoiſſance pour un ſervice ſi ſignalé, lui proteſta qu'il en conſerveroit un éternel ſouvenir : & pour commencer à lui en donner un témoignage effectif, il ajouta au Duché de Normandie les Villes de Chaumont & de Pontoiſe, dont la France étoit alors en poſſeſſion. GUILL. I.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans le détail des Guerres que Robert eut à ſoutenir contre quelques Seigneurs Normans qui s'étoient revoltez, & contre le Duc de Bretagne qui refuſoit de lui rendre hommage. Il ſuffira de dire en un mot, qu'il vint heureuſement à bout de dompter les Rebelles, & de faire rentrer le Duc de Bretagne dans ſon devoir. J'ai parlé ci-devant du projet qu'il avoit formé de faire rendre juſtice aux fils d'Ethelred II. ſes couſins, & de ce qui fit échouer ſon entrepriſe ; c'eſt pourquoi il n'eſt pas néceſſaire de s'y arréter.

Il eſt difficile de comprendre, par quelle raiſon ce Prince, qui aimoit ſes Sujets, ne penſa jamais à ſe marier, quoiqu'il pût aiſément prévoir que, s'il mouroit ſans enfans, il laiſſeroit la Normandie expoſée à de grands troubles. Il y avoit en ce païs-là divers Princes ou Seigneurs de la Famille Ducale, qui pouvoient prétendre à la ſucceſſion, ſi le Duc mouroit ſans enfans. Par conſequent, il y avoit beaucoup d'apparence, que leurs diverſes prétentions produiroient des Guerres civiles, que Robert pouvoit prévenir en ſe mariant. Malgré ces raiſons, il voulut toujours vivre dans le célibat. On pourroit croire que cette réſolution étoit un effet de ſon inſenſibilité pour les femmes, ſi l'on n'avoit pas des preuves du contraire, dans la paſſion qui s'empara de ſon cœur, en voyant danſer une jeune fille dont la bonne grace le charma. Cette jeune perſonne, qui avoit nom *Harlotte*, & qui étoit fille d'un Pelletier de Falaiſe, ſe trouvant très honorée de l'amour que le Duc avoit conçu pour elle, ſe rendit ſans peine à ſes ſollicitations. On prétend que la premiere nuit qu'il la fit coucher avec lui, elle ſongea qu'elle voyoit ſes propres entrailles traînées dans toute la Normandie, & dans toute l'Angleterre. Ce ſonge s'expliqua très naturellement dans la ſuite, s'il eſt vrai qu'il n'ait pas été inventé après coup.

Robert eut de cette Maitreſſe un fils, qui fut nommé *Guillaume*. On raconte de cet enfant, qu'un moment après ſa naiſſance, ayant trouvé de la paille ſous ſa main, il en ramaſſa quelques brins, & les tint ſi ferme, qu'il fallut uſer de quelque violence pour les lui arracher. Cela fit dire aux femmes qui étoient préſentes, que ce ſeroit un jour un grand *acquereur*, puiſqu'il amaſſoit de ſi bonne heure. Robert fit élever cet enfant avec un extréme ſoin, ayant deſſein d'en faire ſon Succeſſeur, *Chronique de Normandie.*

GUILL. I. ceſſeur. Mais pendant qu'il donnoit ſes ſoins à ſon éducation, il lui prit envie d'aller en pélerinage à Jeruſalem. Cette dévotion fut regardée comme un effet du remords que lui cauſoit le meurtre du Duc ſon Frere, & du deſir qu'il avoit d'expier ſon crime par cette eſpece de pénitence. Quoi qu'il en ſoit, avant que de ſe mettre en chemin, il prit toutes les meſures néceſſaires pour aſſurer la ſucceſſion à ſon fils bâtard. Il n'ignoroit pas combien il ſeroit difficile au jeune Guillaume de s'en mettre en poſſeſſion, ſi les Normans n'étoient pas préparez par avance à le reconnoitre. Pour cet effet, il fit aſſembler les Etats de Normandie, & leur communiqua le deſſein qu'il avoit de faire un voyage à la Terre Sainte. Il ajouta, que comme il pourroit arriver qu'il n'en reviendroit point, il les conjuroit de vouloir, après ſa mort, recevoir le jeune Guillaume pour leur Souverain. Les Etats firent tous les efforts poſſibles, pour détourner le Duc de ce voyage. Mais enfin, voyant que toutes leurs raiſons n'étoient pas capables de le perſuader, ils lui promirent avec ſerment, que ſi quelque ſiniſtre accident lui arrivoit en chemin, ils ſe conformeroient à ſa volonté. Pour lui donner une preuve convainquante de la ſincerité de leur engagement, ils prêterent, par avance, ſerment de fidelité à Guillaume, comme à l'Héritier préſomptif du Duc ſon Pere. Cette affaire étant terminée à la ſatisfaction de Robert, il nomma pour Senéchal de Normandie, *Alain* Duc de Bretagne ſon parent & ſon vaſſal, & lui donna pouvoir d'y commander, en ſon abſence, avec une autorité abſolue. Enſuite, il mena lui-même ſon Fils à Paris, & le remit entre les mains du Roi de France, qui ſe chargea du ſoin de ſon éducation. Avant que de quitter la Cour de France, il voulut que le jeune Guillaume rendît hommage au Roi, comme s'il eût été déja en poſſeſſion de la Normandie.

Robert ſe prépare à faire le voyage de Jeruſalem.

Il fait reconnoitre Guillaume pour ſon ſucceſſeur.

Il le mene à Paris.

Troubles en Normandie.

L'abſence de Robert cauſa, dans ſes Etats, des troubles qui obligerent le Duc de Bretagne à uſer de quelque rigueur, en faiſant valoir l'autorité qui lui avoit été confiée. Mais, pendant qu'il s'employoit avec ardeur à rétablir le calme parmi les Normans, il mourut empoiſonné. Cet accident fut bien-tôt ſuivi d'un bruit qui ſe répandit dans le païs, que le Duc étoit mort dans ſon voyage. Quelque incertaine que fût cette nouvelle, elle ne laiſſa pas de cauſer des mouvemens d'autant plus dangereux, qu'il ne ſe trouvoit perſonne en Normandie, qui fut en état d'y remedier. Ceux qui avoient en main l'adminiſtration des affaires du Duché, étoient eux-mêmes engagez dans les factions qui s'étoient formées depuis le départ de Robert, & par là ils contribuoient à augmenter la confuſion.

Mort de Robert.

Pendant que ce païs ſe trouvoit en un ſi fâcheux état, on vit arriver les gens de la ſuite du Duc, qui confirmerent la nouvelle de ſa mort. Ce fut alors que quelques-uns des principaux Seigneurs, deſcendus des anciens Ducs, commencerent à cabaler ouvertement, pour exclure le Bâtard de la ſucceſſion. Ils ne manquoient pas de prétex-

tes

tes plauſibles : mais les Etats déclarerent, qu'on ne pouvoit ſans crime violer le ſerment par lequel on s'étoit déja lié. La reſolution étant priſe de reconnoitre Guillaume, on envoya des Ambaſſadeurs au Roi de France, pour lui demander ce jeune Prince. Depuis que Henri avoit appris la nouvelle de la mort du Duc de Normandie, il balançoit entre la honte de faire une mauvaiſe action, & le deſir de s'emparer de la Normandie. Il avoit eſperé que les troubles, qui s'étoient élevez dans ce Duché, pourroient lui être avantageux ; & dans cette penſée, il commençoit à prendre quelques meſures pour en profiter. Néanmoins, quand il vit que les Etats de Normandie s'étoient déclarez en faveur de Guillaume, il jugea qu'il étoit à propos de remettre l'exécution de ſes deſſeins, à un tems plus convenable. Il prit donc le parti de diſſimuler, & de renvoyer le jeune Prince dans ſon païs. Dès que Guillaume fut arrivé à Rouen, les Etats lui prêterent ſerment de fidelité, & lui donnerent *Raoul de Gacé*, ſon Connétable, pour Gouverneur.

GUILL. I. Guillaume eſt reconnu Duc de Normandie.

L'arrivée du nouveau Prince ne fut pas capable de calmer les troubles de ce Duché. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient des prétentions à la Couronne Ducale, ne pouvoient ſe réſoudre à s'en déſiſter : ils croyoient qu'on leur avoit fait une injuſtice manifeſte, en leur préferant un Bâtard. Mais, comme ceux qui tenoient le timon du Gouvernement étoient des gens ſages & en grand crédit, & qu'on les croyoit ſoutenus par la France, les Prétendans n'oſerent pas ſe déclarer ouvertement. Cependant, Henri brûloit d'envie de profiter de ces diviſions. La mort de Robert lui avoit fait oublier le grand ſervice qu'il avoit reçu de ce Prince. Enfin, ne pouvant plus réſiſter à ſa cupidité, il alla tout-à-coup aſſieger le Château de *Tillieres*, ſur lequel il avoit quelques prétentions. Cette Place étant forte, & bien munie, auroit pu faire une longue réſiſtance, ſi les Miniſtres du Duc n'euſſent ordonné au Gouverneur de la rendre, à condition qu'elle ſeroit démantelée. Henri voulut bien la recevoir à ce prix, & il en fit effectivement abattre les murailles : mais, ſur quelque ambiguïté contenue dans la Capitulation, il les fit incontinent relever. Cet heureux ſuccès lui faiſant concevoir une bonne eſperance de ſon entrepriſe, il ſe ſaiſit encore d'Argentan. Enſuite il marcha vers Falaiſe, dont il ſe rendit maitre avec la même facilité. Il auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi Raoul de Gacé, qui avoit aſſemblé une puiſſante Armée, ne l'eût contraint de ſe retirer. Sa retraite procura au Connétable l'occaſion de reprendre Falaiſe, que les François n'avoient pas eu le tems de bien munir.

Nouveaux troubles en Normandie.

Chroniq. de Normand. Le Roi de France attaque Guillaume.

Dès que les Prétendans virent que le Roi de France, bien loin de proteger le jeune Duc, lui faiſoit une rude Guerre, ils commencerent à ſe remuer pour faire valoir leurs prétentions. Le premier qui parut, fut *Roger de Treſny*, Guidon de Normandie, deſcendu d'un Oncle de Rol. Ce Seigneur, qui avoit amaſſé de grandes richeſſes en Eſpagne,

Revolte de Roger de Treſny.

GUILL. I. pagne ; où il avoit longtems porté les armes contre les Sarraſins ; étant retourné dans ſon païs pendant l'abſence du Duc Robert, s'étoit mis à la tête d'une des factions qui troubloient l'Etat. Dès qu'il eut appris la mort de ce Prince, il forma le projet de s'emparer du Duché. Mais la peur qu'il eut que le Roi de France ne donnât du ſecours à Guillaume, l'empêcha de manifeſter alors ſes deſſeins. Cette crainte s'étant évanouïe, à la vue des démarches que Henri faiſoit, il aſſembla quelques Troupes, s'imaginant que les forces du Duc ſeroient aſſez occupées par les armes de France. Mais bien-tôt après, il fut défait & tué par Roger de Beaumont qui commandoit l'Armée du Duc.

G. de Malmesb.

Revolte du Comte d'Arques.

Guillaume, Comte d'Arques, fils de Richard II. & de Pavie, ne ſe laiſſa point épouvanter par cet exemple. Comme il ſe ſentoit appuyé du Roi de France, qui le faiſoit agir, il ne craignit point d'envoyer un défi au Duc. Mais ce jeune Prince s'étant mis à la tête de ſon Armée, le pouſſa ſi vertement, qu'il le contraignit de s'enfermer dans ſa Ville d'Arques, où il l'aſſiegea. Henri, qui avoit engagé le Comte dans cette entrepriſe, crut qu'il y alloit de ſon honneur de faire lever le ſiege. Dans cette vue, il marcha en Normandie, où il fut battu par deux diverſes fois, & enfin contraint d'abandonner le Rebelle, qui perdit ſa place, & fut exilé.

De Guy de Bourgogne.

Guy de Bourgogne, fils d'une fille de Richard II., ſe mit enſuite ſur les rangs. Il avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'il fut ſur le point de ſe ſaiſir de la perſonne du Duc, qui ſe tenoit alors à Valognes ſans aucune précaution, ignorant ce qui ſe tramoit contre lui. Mais un certain Fou, dont les Conjurez ne ſe défioient pas, ayant entendu le complot, marcha toute la nuit pour en avertir ce Prince, qui n'eut que le tems de s'habiller, pour ſe ſauver à toute bride du côté de Falaiſe. Quelque diligence qu'il pût faire, il fut pourſuivi de ſi près, qu'il n'auroit pu échaper, ſon cheval ſe trouvant hors d'état de le porter jusques-là, ſi un Gentilhomme qu'il rencontra par hazard ne lui en eût donné les moyens. Cette Conſpiration lui parut ſi dangereuſe, qu'il s'adreſſa au Roi de France pour en avoir du ſecours. Henri, ſoit par généroſité, ou par d'autres raiſons qu'on ignore, ne voulant pas laiſſer opprimer ce jeune Prince, lui mena lui-même quelques Troupes, qui le mirent en état de préſenter la bataille à ſon ennemi. Guy ayant été vaincu & fait priſonnier, Guillaume, par une généroſité qui ne lui fit pas moins d'honneur que ſa victoire, voulut bien lui accorder ſon pardon.

Chron. de Normand. Mezerai.

Du Comte d'Eu.

Guillaume Guerland, Comte de Mortagne, & un autre Guillaume Comte d'Eu, fils d'un frere naturel de Richard II., voulurent auſſi faire une tentative pour dépoſſeder le jeune Duc. Mais ayant été prévenus par ſa diligence, ils furent condamnez à un banniſſement perpétuel.

Ligue du Roi du France avec le

La vigueur & la conduite que Guillaume avoit fait paroitre pendant tous ces troubles, firent concevoir à ſes Sujets de grandes eſperances

rances de lui. Ses voiſins commencerent auſſi à le regarder comme un Prince d'un mérite diſtingué, & qui pourroit avec le tems leur donner bien des affaires. Le Roi de France, en particulier, conçut contre lui une jalouſie extrême. Cette paſſion lui fit regarder comme une grande faute, le ſecours qu'il lui avoit donné contre Guy de Bourgogne : & pour tâcher de la reparer, il lui ſuſcita un nouvel ennemi. Ce fut le Comte d'Anjou, auquel pourtant il ne donna d'abord que des ſecours ſecrets. Dans la ſuite, il ſe déclara ouvertement pour lui, & fit à Guillaume une rude Guerre, qui dura pluſieurs années, mais qui ſe tourna enfin au deſavantage des deux Alliez. Guillaume ayant gagné contre eux deux Batailles conſécutives, ils demanderent la Paix. Mais le Roi de France ne put l'obtenir qu'en rendant le Château de Tillieres, dont il s'étoit emparé pendant la minorité du Duc.

GUILL. I.

Comte d'Anjou contre Guillaume.

Il ſe démêle heureuſement de cette guerre.

Il arriva pendant cette Guerre, que Guillaume aſſiegeant Alençon, quelques-uns des habitans ſe préſenterent ſur la muraille, en battant des peaux pour l'inſulter, parce que ſa Mere étoit fille d'un Pelletier. Il ſe ſentit tellement offenſé de cette injure, qu'il jura *par la reſplendeur de Dieu*, ſon ſerment ordinaire, qu'il ne la laiſſeroit pas impunie. Quelque tems après, s'étant enfin rendu maitre de la Ville, il accomplit ſon ſerment, en faiſant crever les yeux, & couper les pieds & les mains à vingt & deux de ces inſolens Bourgeois.

Il châtie l'inſolence des habitans d'Alençon.

Henri mourut peu de tems après cette Guerre. Il laiſſa pour ſucceſſeur *Philippe* I. ſon fils, dans un âge peu avancé, ſous la tutele de *Baudouin* Comte de Flandre, qui venoit de donner Mathilde ſa Fille en mariage au Duc de Normandie. Les liaiſons que ce Régent avoit, tant avec le Roi ſon pupile, qu'avec le Duc ſon Gendre, lui firent prendre toutes les précautions néceſſaires pour entretenir entre ces deux Princes une bonne intelligence, qui dura pluſieurs années.

Mort de Henri I. Roi de France. Philippe I. lui ſuccede.

Guillaume ſe ſervit du repos que le Comte ſon Beau-pere lui procuroit, pour achever d'extirper toutes les racines de Rebellion qui ſe trouvoient encore parmi ſes Sujets. Il en bannit un aſſez grand nombre, dont la plupart ſe retirerent dans la Pouille, auprès de *Robert Guiſcard* Gentilhomme Normand, qui faiſoit alors une très grande figure en ce païs-là. Ses parens du côté de ſon Pere, étant ceux qui lui cauſoient le plus d'inquietude, il les obligea presque tous à quitter le païs. Leurs biens ayant été confiſquez à ſon profit, il en enrichit ſes parens maternels, qui jusqu'alors n'étoient parvenus qu'à une médiocre fortune. *Robert*, ſon Frere uterin, eut le Comté de Mortagne, confiſqué ſur Guillaume Guerland. *Odon*, ſon Frere, eut auſſi part à ſes liberalitez, & de plus, il fut fait Evêque de Bayeux. Deux de leurs Sœurs épouſerent les Comtes d'Aumale & d'Albemarle.

Guillaume dépouille ſes parens paternels, & enrichit ceux de ſa Mere.

Mauger ſon Oncle, Archevêque de Rouen, étoit non ſeulement entré dans tous les complots qui s'étoient formez contre lui, mais il avoit même eu la hardieſſe de l'excommunier, ſous prétexte de la parenté qu'il y avoit entre lui & Mathilde ſon Epouſe. Dès que Guil-

Il fait dépoſer Mauger ſon Oncle. *Mezerai.*

GUILL. I. laume ſe trouva dans un état de tranquillité, il prit la réſolution de ſe venger de ce Prélat. Pour cet effet, ayant fait aſſembler tous les Evêques de Normandie à Liſieux, il le fit accuſer devant eux de diverſes malverſations, dont la principale fut d'avoir vendu les Calices ſacrez pour ſubvenir à ſon luxe. Sur ces accuſations, appuyées de tout le crédit du Duc, Mauger fut ſolemnellement dépoſé, & *Maurille* élu en ſa place.

Après que Guillaume eut ainſi ſoumis ou écarté tous ceux qui pouvoient lui cauſer quelque embaras, il ſe trouva dans une ſituation qui pouvoit le faire vivre dans une grande tranquillité, puiſqu'il n'avoit plus rien à craindre, ni de ſes Voiſins, ni de ſes Sujets. Mais comme il étoit d'un naturel avare & ambitieux, cette tranquillité, qui ne lui procuroit rien que ce qu'il poſſedoit déja, n'étoit pas capable de le ſatisfaire. Ce fut vrai-ſemblablement dans la vue de faire de nouvelles acquiſitions, qu'il alla voir le Roi Edouard ſon parent, qui n'avoit point d'Enfans, & qui peut être lui avoit fait eſperer ſa ſucceſſion. Quoi qu'il en ſoit, l'opinion commune eſt, que ce fut pendant le ſéjour que Guillaume fit à la Cour d'Angleterre, qu'Edouard lui promit de faire un Teſtament en ſa faveur. Mais bien que ce Teſtament n'ait jamais paru, & que Guillaume n'ait jamais produit aucune preuve de la volonté d'Edouard, ce fut pourtant, ſelon tous les Hiſtoriens, le prétexte dont il ſe ſervit pour entreprendre la conquête de l'Angleterre. Cependant, dans le Manifeſte qu'il publia en arrivant dans ce Royaume, il ne parloit point de ce Teſtament, ou de cette promeſſe, dont il ne pouvoit produire aucun témoignage. On a vu dans le Livre précedent, ce que Guillaume fit pour ſoutenir ſon prétendu Droit, juſqu'à la Bataille de Haſtings. Il eſt tems préſentement de voir comment il profita de cet heureux ſuccès pour monter ſur le Trône d'Angleterre, & les moyens qu'il employa pour s'y maintenir, malgré tous les efforts de ſes ennemis.

Il va voir le Roi Edouard.

R. de Hoveden, G. Dunſt.

1066. Conduite de Guillaume après la bataille de Haſtings. *Guill. de Poitiers.*

On peut aiſément concevoir quelle étoit la conſternation des Anglois, après la perte de la Bataille de Haſtings, & la mort de leur Roi. Ils ſe trouvoient ſans Troupes, ſans armes & ſans munitions, & principalement ſans aucun Chef qui fût en droit de ſe faire obeïr, & de pourvoir aux beſoins préſens. D'un autre côté, l'Armée victorieuſe des Normans n'étoit pas éloignée de Londres, qui étoit le ſeul lieu où l'on pût prendre les meſures néceſſaires pour prévenir les maux dont le Royaume étoit menacé. Les enfans de Harald s'étoient ſauvez en Irlande. *Edgar Atheling* étoit trop jeune, & d'ailleurs d'un génie trop borné, pour qu'on pût en eſperer quelque ſecours dans cette preſſante néceſſité. Il eſt vrai que les Comtes *Morkard* & *Edwin* étoient encore en vie, & qu'ils s'étoient retirez à Londres avec une partie de l'Armée fugitive. Mais, pour pouvoir prendre des meſures aſſez juſtes dans une ſemblable occaſion, ils auroient eu beſoin de plus de tems, que vrai-ſemblablement le Vainqueur ne devoit leur en donner. Ainſi, les

les affaires des Anglois ſe trouvoient dans une horrible confuſion, tous les moyens qu'on propoſoit pour ſe délivrer du danger, étant ſujets à des difficultez inſurmontables. D'un autre côté, le Duc de Normandie voulant profiter de la terreur des Anglois, avoit déja pris la route de Londres, afin d'augmenter, par ſon approche, le trouble & la confuſion qui regnoient dans la Ville Capitale. Cependant, il changea tout-à-coup de réſolution. Il conſidera, que la perte d'une Bataille avoit bien pu étonner les Anglois; mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elle les eût entierement découragez: Qu'ayant encore de grandes reſſources, ils pouvoient aiſément mettre de nouvelles Armées ſur pied, & tenter encore pluſieurs fois le ſort des Armes: Qu'en ce cas-là, s'il venoit à être battu ſeulement une fois, il ſe trouveroit ſans aucun lieu de retraite, & ſans aucune commodité pour faire venir des ſecours de Normandie. Ces réflexions lui firent prendre la réſolution d'aſſieger Douvre, avant que de s'avancer plus loin, afin de s'aſſurer d'une retraite en cas de beſoin, & d'une Place où il pût aiſement faire venir ſes Convois de Normandie. Cette précaution, qu'il prit même après ſa victoire, fait voir combien ſon entrepriſe avoit été hardie, ou plutôt téméraire; puiſque, s'il eût été vaincu, il n'auroit pas eu un ſeul lieu dans tout le Royaume où il eût pu ſe retirer. Il marcha donc vers cette Place, qui étant très forte naturellement, l'étoit devenue encore plus, par le grand nombre d'Officiers & de Soldats Anglois qui s'y étoient retirez après la Bataille. Par cette raiſon, elle auroit pu ſoutenir un long ſiege: mais la conſternation y étoit ſi grande, qu'elle ſe rendit en peu de jours. Dès que Guillaume en eut pris poſſeſſion, il donna ſes ordres pour la faire mieux fortifier, & y demeura même huit jours, afin de faire avancer l'ouvrage. Après cela, il prit la route de Londres.

Guill. I.

Il aſſiege & prend Douvre.

On trouve dans quelques Hiſtoires, que Guillaume étant en marche à la tête de ſon Armée, vit venir de loin une grande multitude de gens, dont chacun portoit un rameau ou une branche d'arbre à la main; & que cette troupe, qui reſſembloit de loin à une forêt mouvante, lui cauſa d'abord quelque étonnement. Mais ſa ſurpriſe ceſſa, quand il ſut que c'étoient des Députez de la Province de Kent, accompagnez d'une grande foule de peuple, qui venoient lui porter des aſſurances de la ſoumiſſion de la Province, & lui demander en même tems la conſervation de leurs privileges. Ceux qui ont rapporté cette avanture, ont ajouté, que Guillaume les reçut très favorablement, & qu'il leur accorda leur demande. Mais comme l'Hiſtorien Guillaume de Poitiers, qui étoit alors avec le Duc, ne fait aucune mention de ce fait, il y a quelque lieu de ſoupçonner qu'il a été inventé.

La Province de Kent lui envoye des Députez.

Pendant que Guillaume étoit devant Douvre, ou en marche vers la Tamiſe, le trouble & la confuſion augmentoient ſans ceſſe dans Londres, par la diverſité d'opinions qui empêchoit qu'on n'y pût prendre aucune réſolution. Quelques-uns vouloient que, ſans perte de

Grande confuſion dans Londres.

GUILL. I. tems, on ſe ſoumît au Duc de Normandie. D'autres croyoient qu'avant que de faire cette démarche, il falloit entrer en Traité avec lui, & en tirer des aſſurances pour la conſervation des privileges, non ſeulement de la Ville, mais auſſi du reſte du Royaume. Enfin, quelques-uns tâchoient de faire comprendre, que les affaires n'étoient pas encore déſeſperées; que l'Hiver, qui commençoit, pouvoit leur donner le tems de prendre quelques précautions pour ſe défendre: & dans cette vue, ils travailloient de tout leur pouvoir à faire mettre *Edgar Atheling* ſur le Trône. *Edwin* & *Morkard* étoient à la tête de ce dernier parti. Mais, quelque grand que fût leur crédit, il ne leur fut pas poſſible de faire prendre cette réſolution. Tout ce qu'ils purent gagner ſur l'eſprit des habitans, fut, qu'on fermeroit les portes au Duc, en attendant qu'on pût ſe fixer à quelque réſolution. Cependant, Guillaume s'étant approché de Londres, alla ſe loger dans le Fauxbourg de Southwarck, ſéparé de la Ville par la Tamiſe. Il eſperoit que ſon approche obligeroit les habitans de Londres à ſe ſoumettre volontairement, & dans cette penſée, il demeura quelques jours ſans agir. Cette conduite fit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit attendu. *Morkard* & *Edwin*, profitant du tems que le Vainqueur leur donnoit, inciterent le peuple à prendre les armes, & à faire une ſortie pour ſurprendre les Normans qui étoient au-delà du Pont. Cette ſortie, qui fut aiſément repouſſée, fit comprendre à Guillaume qu'il devoit prendre d'autres meſures, en preſſant plus vivement cette grande Ville, dont il ne pouvoit gueres eſperer de ſe rendre maître, s'il donnoit aux habitans le tems de revenir de leur conſternation. Cependant, il ſe trouvoit dans un aſſez grand embaras. Pour le bien comprendre, il n'y a qu'à conſiderer, qu'encore qu'il eût gagné une Bataille, il étoit encore bien éloigné de ſon but. Il n'avoit qu'une ſeule Place, ſituée à une des extremitez du Royaume. Tout le reſte du Païs étoit contre lui; & il y avoit diverſes Provinces reculées, où les Anglois auroient pu ſe raſſembler ſans aucun empêchement. En effet, il ne pouvoit s'avancer vers le milieu du Royaume, & laiſſer Londres derriere lui, ſans s'expoſer à un danger évident, & ſans perdre la communication avec Douvre, qui lui étoit abſolument néceſſaire. D'un autre côté, il ne lui étoit gueres poſſible d'entreprendre le Siege de Londres, pendant l'Hiver: outre que la ſituation de cette Ville l'auroit néceſſairement obligé à laiſſer un Corps conſiderable du côté meridional de la Tamiſe; ce qui auroit beaucoup affoibli ſon Armée. Enfin, un Siege de cette importance, qui vrai ſemblablement auroit duré pluſieurs mois, auroit donné aux Anglois le tems de ſe reconnoitre, & de lui oppoſer d'autres Armées dans d'autres endroits du Royaume. Par là il ſe ſeroit vu obligé de conquerir l'Angleterre pied à pied, ainſi que les Romains, les Saxons & les Danois avoient fait. Mais il n'étoit nullement en état de ſoutenir une Guerre d'une ſi longue haleine. Il n'y avoit donc proprement qu'une ſeule voye, par laquelle

Guillaume s'approche de Londres.

Il repouſſe une ſortie.

Embaras du Duc.

quelle il pût parvenir à ſon but. C'étoit de profiter de la conſterna- Guill. I.
tion qui étoit répandue dans Londres, & d'obliger les habitans, plutôt par la terreur que par la force, à ſe ſoumettre à ſes Loix. Ce fut auſſi dans cette vue, qu'il alla ſe poſter à *Walling ford* ſur la Tamiſe, d'où il envoyoit continuellement des détachemens de ſon Armée pour ravager les Provinces voiſines de Londres, afin d'épouvanter les habitans, & de leur ôter la commodité des vivres, & la facilité de faire des Magaſins. En même tems, il fit réduire en cendres le Fauxbourg de Southwarck, afin de faire comprendre aux habitans ce qu'ils devoient attendre de lui, s'ils s'opiniâtroient à la défenſe de la Ville. Mais ces efforts auroient peut-être été aſſez inutiles, ſi les Eccléſiaſtiques, qui étoient dans Londres, n'euſſent rompu toutes les meſures que Morkard & Edwin y vouloient prendre, pour s'oppoſer efficacement à l'exécution de ſes deſſeins.

Morkard & Edwin veulent mettre Edgar ſur le trône.

Le but de ces deux Seigneurs, & de quelques autres zèlez pour la liberté de leur Patrie, étoit de placer *Edgar Atheling* ſur le Trône. Ils repréſentoient au Peuple, que le ſeul moyen d'éviter le danger dont ils étoient menacez, étoit de ſe tirer premierement de l'état d'Anarchie où ils ſe trouvoient: Que, pendant qu'il n'y auroit perſonne qui eût droit de commander, il n'étoit pas poſſible de prendre de juſtes meſures pour réſiſter aux Normans, qui étoient déja aux portes de la Ville: Mais que tout auſſi-tôt qu'il y auroit un Roi, il envoyeroit ſes ordres dans les diverſes parties du Royaume, pour lever des Troupes; & qu'alors le Duc de Normandie reconnoitroit à ſon dommage, que le gain d'une ſeule Bataille ne ſuffiſoit pas pour le rendre maître de l'Angleterre: Mais que, ſi on continuoit à demeurer dans l'inaction, on ne pouvoit attendre qu'une ruïne totale, & de voir le Royaume tomber ſous une domination étrangere: Qu'au reſte, le Prince Edgar avoit un Droit inconteſtable ſur la Couronne d'Angleterre, & qu'on ne pouvoit refuſer de l'en mettre en poſſeſſion, ſans ſe rendre coupable d'une injuſtice criante. La plus grande partie du Peuple approuvoit la propoſition des deux Comtes: mais le Clergé s'y oppoſoit ouvertement, ne jugeant pas à propos d'expoſer ſes biens & ſa tranquillité à la fortune de la Guerre. Edgar n'étoit gueres en état de les proteger. D'un autre côté, le Duc de Normandie paſſoit pour un Prince religieux & porté à faire du bien à l'Egliſe, & ſon entrepriſe avoit été approuvée par le Pape. C'en fut aſſez pour obliger tous les Eccléſiaſtiques, qui ſe trouvoient alors à Londres, & qui avoient les deux Archevêques à leur tête, à cabaler parmi le Peuple pour empêcher l'élection d'Edgar. Ils eſperoient de trouver plus d'avantage en ſe ſoumettant au Duc de Normandie, que dans une Guerre qui, ſelon les apparences, ſeroit de longue durée ſi on prenoit le parti de lui réſiſter. Quoi qu'il en ſoit, & quel que pût être leur motif, leurs oppoſitions furent ſi fortes, qu'Edwin & Morkard, déſeſperant de réuſſir dans leur projet, ſe retirerent dans les Provinces ſeptentrionales, perſuadez qu'ils étoient,

Le Clergé s'y oppoſe.

GUILL. I. que de longtems Guillaume ne ſe verroit en état de pénetrer juſques là. Ils ne furent pas plutôt partis, que *Stigand*, Archevêque de Cantorberi, ſe rendit auprès du Duc, qui étoit alors à *Berchamſtede*. Il fut bien-tôt ſuivi d'*Aldred* Archevêque d'Yorck, de l'Evêque de Wincheſter, & enfin du Prince Edgar, qui s'étoit laiſſé conduire par leurs conſeils. Guillaume les reçut avec toute ſorte de douceur & de courtoiſie. Il leur accorda toutes leurs demandes, parmi leſquelles il y en avoit qui regardoient toute la Nation Angloiſe; & quelques-uns ajoutent même, qu'il confirma ſes promeſſes par un Serment ſolemnel. On ignore quelles furent les conditions que ces Prélats obtinrent du Conquerant: mais il eſt à préſumer, que les interêts de l'Egliſe ne furent pas oubliez. Quoi qu'il en ſoit, ils prêterent Serment à Guillaume, comme ſi déja il eût été leur Souverain, & porterent le Prince Edgar à les imiter. Cet exemple ayant engagé pluſieurs perſonnes conſiderables dans la même réſolution, en peu de jours la Ville de Londres ſe trouva deſtituée du ſecours de ceux ſur qui elle auroit pu le plus compter, ſi elle eût voulu ſe déterminer à une vigoureuſe défenſe.

Les deux Archevêques & le Prince Edgar ſe ſoumettent à Guillaume.

Il s'en approche plus près.

Cependant, comme les habitans de Londres balançoient encore, & que c'étoit un coup de partie pour Guillaume, que de ſe rendre maitre de la Ville Capitale avant que le reſte du Royaume eût pris aucune réſolution; il s'en approcha de plus près, comme s'il eût eu intention d'en faire le Siege. Son approche acheva de déterminer les Magiſtrats, qui ſe trouvant hors d'état de défendre une Ville où tout étoit en confuſion, & ſans aucune eſperance de ſecours, prirent le parti d'aller au-devant de lui, pour lui en offrir les Clefs. Il leur fit un accueil très favorable, & l'on prétend qu'il leur promit avec Serment de les maintenir dans leurs privileges. Ils étoient allez trop avant, pour s'arrêter en ſi beau chemin. Toute la conduite du Duc leur faiſant comprendre qu'il aſpiroit à quelque choſe de plus, ils crurent qu'il leur ſeroit avantageux de prévenir ſes ſouhaits, puiſqu'il ne leur étoit pas poſſible d'en empêcher l'exécution. Pour cet effet, après avoir conſulté avec les Prélats & les Seigneurs Laïques qui s'étoient déja ſoumis, ils réſolurent d'un commun accord de mettre le Duc ſur le Trône. Enſuite, ils allerent tous enſemble lui offrir la Couronne, en lui diſant qu'ils étoient accoutumez à vivre ſous un Gouvernement Monarchique, & qu'ils ne connoiſſoient perſonne plus digne que lui de les gouverner. Guillaume oubliant en cette occaſion, ou feignant d'oublier qu'il étoit entré en armes dans le Royaume, en vertu du Droit qu'il prétendoit avoir à la Couronne, témoigna d'abord qu'il étoit en doute s'il accepteroit cet honneur. Il leur répondit, que l'offre qu'ils lui faiſoient étoit d'une ſi grande importance, qu'avant que de ſe déterminer, il ſouhaitoit de prendre conſeil de ſes amis. Le réſultat de ce Conſeil fut, qu'il ne devoit pas refuſer la Dignité que les Anglois lui offroient volontairement, puis-

On lui en porte les Clefs.

Les Magiſtrats de Londres, & les Evêques lui offrent la Couronne.

Il balance à l'accepter.

puisque, par ce refus, il se mettoit hors d'état de recompenser ses Troupes, qui ne s'étoient engagées avec lui que dans l'esperance de le placer sur le Trône. On le pria donc de ne pas négliger un bien que la Providence lui offroit, & pour l'acquisition duquel il s'étoit déja répandu tant de sang. Guillaume, s'étant aisément laissé vaincre par ces douces sollicitations, répondit aux Seigneurs Anglois, & aux Magistrats de Londres, qu'il vouloit bien se rendre à leurs prieres. Ainsi, il accepta la Couronne, comme un don qui lui étoit fait, & reconnut tacitement un Droit d'élection dans le Peuple d'Angleterre; quoique la maniere dont il se faisoit élire, ne marquât rien moins qu'une persuasion de ce Droit. En effet, quelle autorité pouvoient avoir les Magistrats de Londres, & un petit nombre d'Evêques & de Seigneurs Laïques, de disposer de la Couronne, sans la concurrence des Etats? Malgré le défaut essentiel qui se trouvoit dans cette élection précipitée, Guillaume ne laissa pas de marquer le jour de Noël suivant, pour faire la cérémonie de son Couronnement. Cependant, comme cette solemnité devoit se faire dans Londres, dont les habitans lui étoient suspects, il y fit fortifier à la hâte un poste avantageux, où il mit une Garnison Normande. GUILL. I. Il l'accepte.

Stigand, Archevêque de Cantorberi, se trouvoit alors suspendu par le Pape, comme s'étant intrus dans ce Siege à la place de Robert, qui n'avoit pas été canoniquement dépossé. Mais, malgré cette suspension, il ne laissoit pas de faire les fonctions d'Archevêque, les Anglois n'étant pas encore bien convaincus, que le pouvoir du Pape eût autant d'étendue qu'il s'en attribuoit. Cependant Guillaume, qui avoit de l'obligation au Pape, & qui d'ailleurs vouloit éviter les objections qu'on pourroit faire contre son Couronnement, s'il se faisoit par un Evêque suspendu, ne voulut pas recevoir la Couronne de la main de Stigand. Ce fut Aldred, Archevêque d'York, qui en fit la cérémonie. Avant que de lui mettre la Couronne sur la tête, ce Prélat s'adressant aux Anglois, leur demanda, s'ils vouloient Guillaume Duc de Normandie pour leur Roi. Tout le Peuple ayant répondu par des acclamations, l'Evêque de Coutance prit la parole, & fit la même question aux Normans, qui répondirent comme les Anglois. Cette derniere circonstance fait voir manifestement, que dans ce tems-là, Guillaume avoit résolu de ne faire qu'un même Peuple des Anglois & des Normans. Sans cela, il n'y auroit eu aucune nécessité de demander le consentement des Normans, pour faire Guillaume Roi d'Angleterre. La suite fit connoitre qu'il avoit véritablement cette intention. L'Archevêque d'Yorck continuant la cérémonie, plaça Guillaume sur le Trône, & lui fit prêter le Serment qu'on avoit accoutumé d'exiger des Rois Saxons. Ce Serment portoit en substance, *qu'il protegeroit l'Eglise & ses Ministres: qu'il gouverneroit son Peuple équitablement: qu'il feroit de justes Loix: qu'il les feroit exactement observer: & qu'il empêcheroit toutes sortes de violences*, Il est couronné. Il prête le serment accoutumé.

&

GUILL. I. *& d'injuſtes Jugemens.* Un Hiſtorien ajoute, qu'on lui fit promettre qu'il uſeroit de clémence envers ſes Sujets, & qu'il gouverneroit les Anglois & les Normans par les mêmes Loix. Si cet Auteur ne nous abuſe point, on peut inferer de ce dernier Article, que ce Prince avoit déja réſolu d'etablir les Normans en Angleterre. Il ſe trouve pourtant des Hiſtoriens qui aſſurent, que Guillaume ne préta point de Serment, n'ayant pas voulu s'aſtreindre à recevoir la loi d'un Peuple qu'il avoit conquis. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils ſe trompent. Guillaume avoit accepté la Couronne comme un don qu'on lui avoit fait, & par conſequent il n'avoit aucune raiſon de ſe diſpenſer du Serment ordinaire. En ſecond lieu, on ne peut pas dire, qu'il n'y avoit que les ſeuls habitans de Londres qui le reconnuſſent pour leur Souverain. Tout le reſte du Royaume étant encore à conquerir, quelle apparence y a-t-il qu'un Prince, auſſi habile que lui, eût voulu, dans une pareille conjoncture, faire comprendre aux Anglois que ſon intention étoit de regner deſpotiquement ? Enfin, quoiqu'on lui ait donné le Surnom de Conquerant, il eſt certain qu'il ne prétendit jamais ouvertement poſſeder l'Angleterre par droit de conquéte, & qu'au contraire, il prit un extrême ſoin d'éviter que ſes droits ne fuſſent jamais bien éclaircis.

G. Malmesbur.

Parmi toutes les facilitez que, contre toute apparence, Guillaume trouva dans l'exécution de ſon entrepriſe, celle dont je vais parler n'eſt pas la moins ſurprenante. Veritablement il avoit gagné une Bataille qui lui avoit donné lieu de s'approcher de Londres : & quoiqu'il fût peu en état de ſe rendre maitre de cette Ville, ſi les Bourgeois & tout le reſte du Royaume euſſent voulu faire leur devoir, il y avoit été reçu volontairement, & s'y étoit fait couronner. Mais comme ſon Couronnement s'etoit fait ſans l'avis & ſans le conſentement du reſte du Royaume, il ſembloit qu'il avoit encore beaucoup à faire pour achever de ſubjuguer un Païs qui avoit réſiſté des Siecles entiers aux Romains, aux Saxons & aux Danois. Cependant, dès qu'on ſut qu'il avoit été couronné à Londres, tout le reſte de l'Angleterre ſe ſoumit à ce nouveau Souverain, ſans que qui que ce fût fit aucune démarche pour lui diſputer la poſſeſſion d'une Couronne, à laquelle on ne ſavoit pas même ſous quel titre il avoit pu prétendre. Vrai-ſemblablement, ſi les Anglois s'étoient déterminez à élire un Roi de leur Nation, ſoit *Edgar*, ſoit un autre, Guillaume auroit eu encore bien des difficultez à ſurmonter. Suppoſons pour un moment, que ce Roi eût aſſemblé une Armée en quelque endroit éloigné de Londres : l'embaras de Guillaume eût été aſſez grand. Il n'auroit pu s'éloigner de Londres & de Douvre, ſans un péril manifeſte de perdre la Ville Capitale ; ni demeurer à Londres, ſans donner à l'Armée ennemie le tems de ſe renforcer. Il ſuffit de toucher cette ſeule conſideration, pour faire voir quel étoit le bonheur de Guillaume, de ne trouver point d'oppoſitions. Le Lecteur pourra, de lui-même, refléchir

chir ſur une infinité d'autres difficultez que Guillaume auroit rencontrées en ſon chemin, ſi les Anglois ſe fuſſent déterminez, même après la Bataille de Haſtings, à faire quelque vigoureux effort. Certainement, plus on conſidere cette entrepriſe, & toutes les ſuites qu'elle eut, plus on y trouve quelque choſe d'extraordinaire, & presque de ſurnaturel. GUILL. I. 1066.

Le premier ſoin du nouveau Roi, après ſon Couronnement, fut de ſe ſaiſir des tréſors que Harald avoit aſſemblez à Wincheſter. Il en diſtribua une partie aux principaux Officiers de ſon Armée, & une autre aux Egliſes & aux Monaſteres, afin de ſe donner la reputation d'un Prince pieux & dévot. Le Pape eut auſſi part à cette diſtribution, ſoit qu'il eût prêté de l'argent au Roi, ſoit que ce Prince voulût lui donner cette marque de ſa reconnoiſſance, pour les faveurs qu'il en avoit reçues lorsqu'il méditoit ſon entrepriſe. En même tems il fit porter à Rome l'Etendart du dernier Roi, comme une eſpece d'hommage au St. Siege, & un témoignage que la conquête de l'Angleterre s'étoit faite avec ſon approbation. Les tréſors de Harald ayant été ainſi partagez, il fallut penſer à remplir les coffres du nouveau Souverain. Pour cet effet, on inſinua doucement aux Villes, aux Communautez, & aux plus aiſez des Sujets, qu'il étoit à propos de ſe concilier la bienveillance de leur nouveau Maitre par quelques préſens. Tout le monde y ayant gaiement conſenti, ces préſens produiſirent au Roi des ſommes très conſiderables. An. 1067. Guillaume diſpoſe des tréſors de Harald. *G. Pictav.* Les Villes & les Communautez lui font des préſens. *G. Pictav.*

La moderation dont Guillaume uſa envers les Anglois, au commencement de ſon Regne, leur donna lieu d'eſperer qu'ils alloient jouïr d'un bonheur ſolide, ſous le gouvernement d'un Prince qui paroiſſoit prendre à cœur leurs interêts. En effet, il exhorta les principaux Officiers de ſes Troupes, à traiter les vaincus, avec la moderation dont les Chretiens doivent uſer envers leurs Freres. Il les pria de s'abſtenir de toutes ſortes d'inſultes envers les Anglois, de peur qu'en les provoquant par des injures, on ne les portât à ſe revolter. A l'égard des Officiers inferieurs & des Soldats, il fit publier dans l'Armée des ordres très rigoureux contre ceux qui attenteroient à la chaſteté des femmes, ou qui donneroient le moindre ſujet de plainte aux habitans du païs. Enſuite, il publia un Edit qui confirmoit tous les Privileges du Peuple, & toutes les promeſſes qu'il avoit faites à cet égard. Si l'on jugeoit des Princes par leurs Manifeſtes, ou par les termes de leurs Edits, on ſeroit porté à croire, qu'ils ſont toujours de la juſtice & de l'équité l'unique regle de leur conduite. Mais il n'arrive que trop ſouvent, que leurs actions répondent mal à leurs paroles. Ces ſortes d'Actes publics ne laiſſent pourtant pas de produire un effet préſent, qui eſt ordinairement l'unique but que les Auteurs s'en propoſent. Celui-ci trouva les Anglois diſpoſez à ſe confier à ces magnifiques promeſſes. Bien loin de prendre des meſures pour tâcher de conſerver leur liberté, ils ſe laiſſerent ſéduire par cette douceur apparente. Les Il protege les Anglois. Il confirme les privileges du Peuple.

GUILL. I. 1067. premieres démarches de ce Conquerant leur perſuaderent, qu'à l'imitation de Canut le Grand qui s'étoit comporté de la même maniere, il feroit tous ſes efforts pour s'acquerir l'affection du Peuple, afin de pouvoir jouïr tranquillement de ſa conquête.

Il ſe défie pourtant des Anglois.

Quelques égards que Guillaume marquât pour les Anglois, il ne pouvoit pourtant s'empêcher d'être dans la défiance ſur leur ſujet, étant perſuadé que leur ſoumiſſion partoit plutôt de l'excès de leur crainte, que de l'excès de leur bonne volonté. Peu de jours après ſon Couronnement, il quitta Londres pour ſe retirer à Bearking, n'oſant demeurer dans cette grande Ville dont la fidelité lui étoit ſuſpecte. Mais comme il n'étoit gueres plus ſûr du reſte de l'Angleterre, il mit de fortes Garniſons dans Haſtings, dans Douvre, & dans Wincheſter, afin d'ôter aux Anglois l'envie de ſecouer le joug qu'il venoit de leur impoſer. Cependant, ces précautions ne produiſirent aucun mauvais effet dans leurs eſprits. Ils les regarderent comme indiſpenſables au commencement d'une ſi grande revolution, & ils n'en furent point allarmez. Au contraire, ceux qui jusqu'alors avoient refuſé de reconnoitre le nouveau Roi, allerent en foule ſe ſoumettre à lui. *Edwin* & *Morkard*, qui avoient commencé à prendre des meſures pour défendre la liberté de leur Partie, changerent tous leurs projets. Comme ils ſe trouvoient convaincus de la bonne-foi de Guillaume, ainſi que le reſte de leurs Compatriotes, ils allerent à Bearking lui prêter ſerment de fidelité. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à les entretenir dans ces bonnes diſpoſitions. Non ſeulement il les aſſura de ſa protection, mais même en leur préſence, il fit de grandes liberalitez au Prince *Edgar* qui étoit l'Idole des Anglois, & qu'on appelloit communément *le Mignon* de l'Angleterre.

Edwin & Morkard ſe ſoumettent au nouveau Roi.

Fondation de l'Abbaye de la Bataille *M. Paris.*

La Victoire de Haſtings étoit trop glorieuſe à Guillaume, pour qu'il négligeât d'en conſerver la mémoire à la Poſterité. Dans cette vue, il fit jetter les fondemens d'une Egliſe & d'une Abbaye, au même lieu où *Harald* avoit été tué, & ordonna que quand elles ſeroient achevées, l'Egliſe fût dédiée à *S. Martin*, & que l'Abbaye portât le nom de *La Bataille*. Le deſir de faire prier Dieu pour l'ame de *Harald*, & pour la ſienne propre, fut le prétexte dont il ſe ſervit pour faire cette fondation, à laquelle, ſelon les apparences, la gloire n'avoit pas moins de part que la pieté. Les trois premiers mois de ce nouveau Regne ſe paſſerent de cette maniere, dans un contentement réciproque des Anglois & des Normans. Les premiers ne croyoient pas avoir beaucoup perdu, par la revolution qui venoit d'arriver; & les derniers vivoient dans l'eſperance, que le Roi s'acquitteroit bien-tôt des promeſſes qu'il leur avoit faites, lorſqu'il les avoit engagez à le ſervir.

Guillaume va en Normandie & y mene divers

Les précautions que Guillaume avoit priſes lui ayant procuré une ſoumiſſion univerſelle, il crut qu'il manqueroit quelque choſe à ſon bonheur, s'il ne ſe donnoit par la ſatisfaction d'aller en Normandie, pour y faire

y faire montre de ſa nouvelle grandeur. Ce voyage étoit non ſeulement peu néceſſaire, mais il paroiſſoit même dangereux, au commencement d'une domination établie par les armes. Il crut pourtant pouvoir prévenir la revolte de ſes nouveaux Sujets, pendant ſon abſence, par deux précautions. La premiere fut de mettre de fortes Garniſons Normandes dans toutes les Places. La ſeconde, d'emmener avec lui ceux d'entre les Seigneurs Anglois qui lui étoient les plus ſuſpects. Le Prince *Edgar*, *Stigand*, *Morkard*, *Edwin*, *Waltehoff* fils de *Siward*, autrefois Comte de *Northumberland*, furent de ce nombre, avec pluſieurs autres des plus conſiderables de la Nation. Tous ces Seigneurs n'étoient pas trop contens de l'accompagner, comprenant bien qu'il ne les menoit en Normandie, que comme autant d'ôtages, & pour ſervir à la gloire de ſon Triomphe. Néanmoins ils ne pouvoient ſe diſpenſer d'obeïr, de peur de lui donner lieu de concevoir des ſoupçons contre eux, par une réſiſtance hors de ſaiſon. Avant que de quitter l'Angleterre, Guillaume y établit pour Régens, *Odon* ſon Frere Evêque de Bayeux, & *Guillaume Fitz-Osberne*. Son arrivée en Normandie cauſa, parmi ſes anciens Sujets, une joye extraordinaire, dont ils ne pouvoient ſe laſſer de lui donner des témoignages. Il paſſa les Fêtes de Noël à Fescamp, où un Ambaſſadeur de France, accompagné d'une nombreuſe ſuite de Nobleſſe, alla le féliciter de la part de ſon Maitre, ſur ſa nouvelle Dignité. En cette occaſion, Guillaume affecta de faire paroitre, aux yeux des François, toute la magnificence qu'il crut capable de rehauſſer l'éclat de ſa gloire. Il demeura tout le reſte de l'Hiver en Normandie, où il ſembloit avoir oublié ſes nouveaux Sujets, pour y joüir des acclamations des anciens.

GUILL. I. 1067.

Seigneurs Anglois. *G. Malmesb. J. Brompton.*

Il laiſſe deux Régens en Angleterre.

Pendant qu'il donnoit aux Normans des marques de ſon affection, par le ſéjour qu'il faiſoit dans leur Païs, ſon abſence produiſoit en Angleterre de très funeſtes effets. *Odon* ſon Frere & *Guillaume Fitz-Osberne*, qui gouvernoient le Royaume, abuſoient ſans aucune diſcretion de l'autorité qui leur avoit été confiée. Uniquement occupez à s'enrichir par toutes ſortes de voyes, loin de proteger les Anglois qui avoient recours à eux, ils les laiſſoient accabler de mille injuſtices, & les opprimoient eux-mêmes par de continuelles tirannies. A voir agir ces deux Régens avec ſi peu de retenue, on auroit dit qu'ils avoient ordre d'engager le Peuple dans la revolte, afin d'avoir occaſion de leur en faire porter la peine. Les plus ſages des Anglois ſe contenoient pourtant dans l'obeïſſance, en attendant le retour du Roi, ſe perſuadant qu'il ne manqueroit pas de remedier à ces désordres. Mais il s'en trouva de plus impatiens qui crurent, au contraire, devoir profiter de ſon abſence, pour tâcher de recouvrer leur liberté. Les Peuples de Kent furent les premiers à lever la tête. Ils avoient appellé à leur ſecours *Euſtache* Comte de Boulogne, qui tâcha de ſe rendre maitre de Douvre par ſurpriſe. Mais cette tentative ne lui ayant pas réuſſi comme il avoit eſperé, il ſe retira, laiſſant les Peuples de Kent expo-

Les Régens oppriment le Peuple. *Ord Vital. G. Malmesb. Fl. de Worcestr.*

Soulevement dans le Païs de Kent.

Châtié par les Régens.

GUILL. I. 1067

exposez à la sévrité des Régens, qui les châtierent rigoureusement.

Revolte d'Edrick. *Rog. de Hoveden.*

Malgré cet exemple, un Seigneur Anglois, nomme *Edrick*, à qui les Historiens donnent le titre de *Forêtier*, prit les armes dans la Province de Hereford, & traita impitoyablement tous les Normans qui tomberent entre ses mains. Ces nouvelles étant portées au Roi, il repassa la mer tout incontinent, laissant le Gouvernement de la Normandie à Mathilde son Epouse, & à Robert son fils ainé. Son retour calma les troubles que son absence avoit causez. Mais ces deux tentatives remplirent son esprit de tant de soupçons contre tous les Anglois en général, qu'il commença dès-lors à ne les regarder plus que comme des ennemis couverts qui cherchoient l'occasion de se revolter. Ce n'étoit pas sans fondement qu'il étoit dans cette pensée. Quand on considere son humeur, & la disposition où les Anglois se trouvoient à son égard, il est aisé de comprendre, qu'il étoit comme impossible qu'il se formât entre eux cette confiance réciproque, qui auroit été si nécessaire pour leur tranquillité commune. Guillaume étoit naturellement défiant & sévere. D'un autre côté, le grand armement qu'il avoit fait, l'avoit engagé dans de grandes dettes. De plus, il avoit promis de recompenser liberalement les Officiers qui avoient bien voulu s'engager dans son service : & tout cela ne pouvoit se faire qu'aux dépens des Anglois. Ajoutons encore, qu'il étoit naturellement avare, aimant beaucoup l'argent, non pour le dépenser, mais pour le garder dans ses coffres. Enfin, sa prévention en faveur de sa propre Nation alloit jusqu'à l'excès, & l'empêchoit souvent d'écouter les plaintes que les Anglois lui faisoient contre les Normans, qui n'abusoient que trop de cette disposition de son esprit. D'un autre côté, les Anglois étoient extremement prévenus contre les Normans. Cette prévention, qui avoit commencé sous le Regne d'Edouard, & qui avoit été fomentée par le Comte *Godwin* & par *Harald* son Fils, s'étoit encore accrue depuis la revolution qui venoit d'arriver. Quelque soin que Guillaume eût pris de recommander la moderation aux Normans, il n'étoit gueres possible de les empêcher d'abuser de la superiorité que la victoire leur avoit donnée sur les Anglois, & d'insulter à leur malheur. Cela n'étoit gueres propre à entretenir une bonne intelligence entre les deux Peuples. D'ailleurs, Guillaume avoit appuyé son droit sur des fondemens si frivoles, que les Anglois ne pouvoient le regarder que comme un Prince avide & ambitieux, qui n'avoit formé le projet de son entreprise sur l'Angleterre, que par le seul motif de satisfaire ses passions. Enfin, la maniere dont les deux Régens avoient gouverné pendant son absence, donnoit quelque lieu de juger, qu'ils ne se seroient jamais portez à tant d'excès & de violences, s'ils n'avoient pas été assurez de l'approbation de leur Maitre. Cependant, la consideration du doux gouvernement de Guillaume pendant les trois premiers mois de son Regne, avoit en quelque maniere fait évanouïr ces réflexions, & dissipé toutes leurs craintes.

Le Roi retourne en Angleterre. Il commence à regarder les Anglois de mauvais œil.

Causes de la mésintelligence entre le Roi & les Anglois.

craintes. Mais quand ils virent qu'après ſon retour, non ſeulement il négligeoit de punir ſes Miniſtres, mais que même il approuvoit leur conduite, ils ne purent plus ſe contenir. Ils répandirent partout leurs plaintes & leurs murmures, & firent voir ouvertement combien ils étoient mécontens. Ce fut alors, que les ſoupçons du Roi ſe fortifiant de plus en plus, lui firent prendre la réſolution de ſe tenir ſur ſes gardes, & de prendre toutes les précautions poſſibles pour empêcher que le mécontentement des Anglois ne produiſît quelque fâcheuſe revolution. Comme ſon humeur le portoit à la ſévérité, ſes précautions ſe tournerent toutes de ce côté-là. Il y étoit encore pouſſé par les Normans, à qui il étoit bien plus avantageux qu'il entreprît de dompter les Anglois par la force, que s'il eût formé le plan de les gagner par la douceur. C'eſt ce qu'on peut dire de plus favorable de Guillaume; quoiqu'il ſe trouve des Hiſtoriens qui l'accuſent d'avoir formé le deſſein de réduire les Anglois à une entiere ſervitude, avant que d'avoir été provoqué. Quoi qu'il en ſoit, la confiance entre le Roi & ſes nouveaux Sujets fut bien-tôt rompue; & depuis ce tems-là, Guillaume ne penſa plus qu'à ſe ſervir de tous les moyens qu'il crut propres à le maintenir ſur le Trône, ſans conſiderer fort ſcrupuleuſement, ſi ces moyens étoient conformes à la juſtice & à l'équité. GUILL. I. 1067.

Peu de tems après le retour du Roi, Mathilde ſon Epouſe arriva en Angleterre, & fut couronnée avec beaucoup de ſolemnité. Dans cette même année elle mit au monde un Prince, auquel on donna le nom de *Henri*. Elle en avoit eu trois autres en Normandie, ſavoir *Robert*, *Richard*, & *Guillaume*, dont l'ainé avoit environ douze ans.

Mathilde femme de Guillaume eſt couronnée.

Naiſſance du Prince Henri. 1068.

Guillaume avoit juſqu'alors differé à ſatisfaire ceux qui l'avoient volontairement ſervi dans ſon Expédition d'Angleterre. Outre les appointemens qui leur étoient dus, ils s'attendoient encore à recevoir des recompenſes proportionnées à leurs ſervices & à la puiſſance qu'il avoit acquiſe par leur moyen. Ses revenus ordinaires ne pouvant ſuffire à toutes ces choſes, il fallut avoir recours aux Anglois, qui avoient eu le malheur d'être vaincus. Pour cet effet, il s'aviſa d'un moyen qui ne pouvoit que leur être très déſagreable. Ce fut de renouveller la Taxe du *Dane-gelt*, qu'Edouard avoit abolie, & qui retraçoit dans leur ſouvenir les maux qu'ils avoient ſoufferts ſous une domination étrangere. Il avoit bien prévu que le Peuple en ſeroit très mécontent; c'eſt pourquoi il avoit tâché de prévenir les mauvais effets que ce chagrin pourroit produire, en careſſant les principaux Seigneurs Anglois, autant que ſon humeur reſervée le pouvoit permettre. Il craignoit ſur tous les autres, le Comte Edwin, qui par ſa naiſſance, par ſes emplois, & par ſon mérite perſonel, s'étoit acquis un très grand crédit parmi ſes Compatriotes. Dans la vue d'empêcher que ce Seigneur ne ſe ſervît de cette occaſion pour exciter

Le Roi penſe à ſatisfaire ſes troupes.

Il rétablit le *Dane-gelt*.

Il promet une de ſes Filles à Edwin.

GUILL. I. 1068.

des troubles, il crut devoir l'attacher à ſes interêts, par la promeſſe qu'il lui fit de lui donner une de ſes filles en mariage. Edwin en fut très ſatisfait, & loin de fortifier le mécontentement des Anglois, il fit tout ce qu'il put pour les appaiſer. Aldred, Archevêque d'York, ne fut pas ſi facile à ménager. Ce Prélat avoit conçu une ſi haute eſtime pour le Roi, qu'il en parloit continuellement avec de très grands éloges. Mais quand il vit que ce Prince commençoit à lever le masque, en retabliſſant une Taxe ſi odieuſe à la Nation, il changea de ſentimens à ſon égard. Il lui fit même repréſenter en ſon nom, le tort qu'il faiſoit aux Anglois, & les inconvéniens qui en pouvoient arriver. Le Roi reçut cette remontrance avec chagrin, & traita même rudement celui qui avoit oſé ſe charger d'une telle commiſſion. On dit qu'Aldred ſe ſentit tellement offenſé de ce procedé, qu'il ne put s'empêcher de maudire le Roi & toute ſa Race. Il étoit dangereux que le mécontentement de cet Archevêque ne produiſit de fâcheux effets parmi les Peuples du Nord. Du moins, il parut que le Roi n'étoit pas ſans inquietude à cet égard, par la démarche qu'il fit en envoyant un de ſes Officiers à ce Prélat, pour tâcher de l'appaiſer. Mais la mort d'Aldred, qui arriva dans ce même tems, délivra le Roi de ſa crainte, & le Dane-gelt fut levé avec toute la rigueur imaginable. Depuis ce tems-là, on n'entendit par-tout que des plaintes & des murmures, qui aigriſſant l'eſprit du Roi, firent qu'il ne conſidera plus les Anglois que comme des Sujets rebelles; ainſi que de leur côté, ils ne le regarderent plus que comme un Conquerant odieux.

L'Archevêque d'York lui fait faire des remontrances.

Qui ſont mal reçues.

Mort de l'Archevêque.

Le Dane-gelt ſe leve avec rigueur.

Avant que de paſſer au récit des troubles qu'il y eut en Angleterre ſous ce nouveau Regne, il eſt bon de remarquer, que les Hiſtoriens ſe trouvent fort partagez au ſujet des cauſes qui les produiſirent. Les uns en rejettent la faute ſur les Anglois, & font entendre que Guillaume n'uſa de rigueur à leur égard, que quand il vit que la douceur étoit inutile. D'autres ſoutiennent, que les injuſtices du Roi furent l'unique cauſe des revoltes des Anglois. Pour décider cette queſtion, il faudroit examiner juſqu'où pouvoient s'étendre les Droits d'un Prince qui avoit acquis la poſſeſſion du Royaume d'Angleterre de la maniere qu'on l'a vu; & juſqu'où devoit aller l'obeïſſance d'un Peuple qui s'étoit ſoumis, partie par force, partie volontairement. Mais ſur cela même les opinions ne ſeroient peut-être pas moins diverſes. Il ſuffit donc de remarquer, qu'entre les Hiſtoriens qui ont parlé de Guillaume le Conquerant, les uns ont relevé avec ſoin toutes ſes bonnes qualitez, & ont paſſé fort legerement ſur ſes défauts; d'autres ont pris à tâche de faire regarder toutes ſes actions du mauvais côté, & d'exagerer même celles qui ne peuvent pas être aiſément juſtifiées. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Anglois furent maltraitez ſous ce Regne. Les Hiſtoriens les plus attachez à Guillaume le Conquerant ou à ſa famille, ne peuvent s'empêcher d'en con-

Sentimens divers, touchant la conduite de Guillaume à l'égard des Anglois.

convenir : mais ils excuſent ce Prince, par la néceſſité où il ſe trouvoit de ſe tenir en garde contre les Anglois toujours prêts à ſe revolter. Les autres au contraire attribuent les mauvais traitemens que les Anglois ſouffrirent, à la ſeule avidité de Guillaume, & prétendent que leurs revoltes n'étoient qu'un effet de leur déſeſpoir. Parmi ces divers ſentimens, je prendrai le parti de raconter naturellement les faits dont perſonne ne peut disconvenir, ſans y faire des réflexions, afin de laiſſer aux Lecteurs la liberté d'en juger comme ils le trouveront à propos. GUILL. I. 1068.

Dans la diſpoſition où les Anglois ſe trouvoient à l'égard du Roi, il étoit bien difficile qu'ils puſſent demeurer tranquilles, ſans chercher les moyens de ſecouer un joug étranger qui leur paroiſſoit inſupportable. Les ſoulevemens commencerent dans les Provinces Occidentales, où les habitans d'Exceter refuſerent de prêter Serment au Roi, & de recevoir une Garniſon Normande. Guillaume comprenant qu'il étoit de la derniere importance de remedier à ce mal, avant qu'il gagnât les autres parties du Royaume, ſe mit en marche au milieu de l'Hiver, pour aller réduire Exceter à l'obeïſſance. En approchant de la Ville, il rencontra quelques-uns des principaux Bourgeois qui venoient lui demander pardon au nom de la Communauté, & lui livrer des ôtages. Mais pendant que ces Députez étoient avec le Roi, la populace s'étant rendue la plus forte dans la Ville, leur démarche fut déſapprouvée, & les habitans prirent la réſolution de ſe défendre. *Githe* Mere de Harald, qui ſe trouvoit alors dans la Ville, fortifioit les Bourgeois dans leur opiniâtreté ; & vraiſemblablement, c'étoit elle qui avoit fait prendre cette derniere réſolution. Cependant, le Roi ſe trouvant trop avancé pour pouvoir reculer avec honneur, ſe vit dans la néceſſité de faire un Siege dans les formes, malgré la rigueur de l'Hiver. Les approches étant faites, & les murailles commençant à être ébranlées par les machines des aſſiegeans, les Bourgeois ne virent point d'autre reſſource que d'avoir recours à la clémence du Roi. Quelque réſolution que ce Prince eût priſe d'en faire un rigoureux exemple, il ſe laiſſa fléchir par les prieres du Clergé, qui demanda inſtamment leur grace. Githe eut le bonheur de ſe ſauver en Flandre, où elle emporta une prodigieuſe quantité d'argent. Pour prévenir un ſecond ſoulevement dans cette Ville, Guillaume y fit conſtruire une Citadelle, dont il laiſſa la direction & le gouvernement à Baudouin fils du Comte Gilbert, avec une Garniſon Normande.

Fl. de Worceſt. H. Huntingd.

Revolte de la Ville d'Exceter.

Le Roi marche en Hiver pour réduire les Revoltez.

Il aſſiege Exceter.

Et pardonne aux habitans.

Il y fait bâtir une Citadelle.

Le Roi ne pouvoit plus differer de payer ſes dettes, ni faire attendre plus longtems à ſes Troupes les recompenſes qu'il leur avoit ſi ſouvent promiſes. Les ſommes provenues de la Taxe du Dane-gelt, qui avoient été d'abord deſtinées à cet uſage, avoient été miſes dans les coffres du Roi, d'où il ne pouvoit ſe réſoudre à les laiſſer ſortir. Il croyoit qu'il étoit abſolument néceſſaire d'avoir des ſecours tous prêts

Il cherche les moyens de payer ſes dettes.

GUILL. I. 1068. prêts pour les beſoins qui pourroient ſurvenir : ſur-tout depuis que les murmures des Anglois lui donnoient lieu de craindre un ſoulevement général. Ainſi, ſans toucher à cet argent, il fallut avoir recours à de nouveaux moyens, qui augmenterent beaucoup le mécontentement des Anglois. Ce fut d'envoyer des Commiſſaires dans les Provinces, pour faire la recherche de ceux qui avoient porté les armes pour Harald, & pour confiſquer leurs biens. Les Anglois ſe recrierent beaucoup ſur cette recherche, qui leur paroiſſoit pleine d'injuſtice. Ils diſoient, que quand ils avoient pris les armes pour Harald, ce Prince étoit actuellement ſur le Trône, ayant été élu dans un tems où l'on ne ſavoit pas même que Guillaume prétendît à la Couronne d'Angleterre : Qu'avant la Bataille de Haſtings, ils n'avoient jamais prêté ſerment au Duc de Normandie ; & que par conſequent, leurs biens ne pouvoient être ſujets à la confiſcation, pour avoir porté les armes contre lui : Que d'ailleurs, en ſuppoſant même qu'ils étoient coupables, leur faute avoit été ſuffiſamment reparée par leur prompte ſoumiſſion, que le Roi avoit acceptée, leur ayant même promis de les maintenir dans leurs Privileges. Ces raiſons étoient fortes. Mais en cette occaſion, Guillaume avoit moins la Juſtice en vue, que la Politique. Son intention n'étoit pas de les punir de leur prétendue faute, mais d'avoir un prétexte pour amaſſer de l'argent, & pour les mettre en même tems hors d'état de lui nuire, en les dépouillant de leurs biens ; précaution, qu'il jugeoit abſolument néceſſaire pour ſa ſureté, & pour ſe mettre l'eſprit en repos. Auſſi les Hiſtoriens partiſans de Guillaume paſſent-ils legerement ſur ce fait : mais, pour faire une eſpece de diverſion, ils font valoir un acte de juſtice que Guillaume fit en cette occaſion, en rendant le bien confiſqué à un Anglois, qui prouva qu'il n'avoit jamais porté les armes pour Harald. On peut aſſurer néanmoins, que c'eſt ici un des évenemens les plus remarquables de ce Regne, parce que les Terres qui furent confiſquées paſſerent entre les mains des Normans, ou autres Etrangers, qui devinrent par là plus conſiderables en Angleterre que les Anglois mêmes. C'eſt de ceux-là que ſont venues un grand nombre de familles diſtinguées, qui ſe trouvent aujourd'hui dans le Royaume. Quoi qu'il en ſoit, ces confiſcations procurerent au Roi deux avantages très conſiderables. Premierement, il ſe mit par là en état d'acquitter ſes dettes, & de recompenſer ceux qui l'avoient ſervi. En ſecond lieu, il remplit les Provinces de gens qui lui étoient devouez, & qui avoient interêt de le maintenir ſur le Trône.

Il confiſque les biens de ceux qui avoient porté les armes pour Harald.

Le Roi paye ſes dettes, & recompenſe ceux qui l'ont ſervi.

Pendant que Guillaume ſe précautionnoit ainſi contre les Anglois, il perdoit de plus en plus leur eſtime & leur affection, & les portoit naturellement à chercher les moyens de recouvrer les biens dont ils avoit été privez. Edwin Comte de Cheſter, l'un des plus conſiderables d'entre eux, ſe crut obligé de faire un effort pour tâcher de ré-

Edwin & Morkard ſe revoltent. *Ord. Vital. Ann. Saxon. & Dunelm.*

rétablir les affaires presque déſeſperées de ſa Patrie. Le Roi l'avoit amuſé de l'eſperance de lui donner une de ſes Filles en mariage : mais il n'y avoit aucune apparence, qu'il penſât à lui tenir ſa parole. Au contraire, il ſembloit que ce Monarque cherchoit un prétexte de le ruïner comme les autres. Morkard ſon Frere, Comte de Northumberland, qui ſe trouvoit, à peu près, dans la même ſituation, n'eut pas beaucoup de peine à s'engager dans ce complot. Comme ces deux Seigneurs avoient un très grand crédit dans le Royaume, ils eurent bien-tôt aſſemblé une Armée, que *Bletwyn* Roi de Galles, leur Neveu, renforça d'un bon nombre de ſes Troupes. Il étoit à craindre pour le Roi, que ce ſoulevement ne devînt général dans tout le Royaume, s'il ne s'oppoſoit de bonne heure à ceux qui oſoient paroître les premiers. Auſſi uſa-t-il d'une diligence extraordinaire pour aſſembler ſes Troupes, avant que le mal s'étendit plus loin. En s'avançant vers les Revoltez, il fit fortifier le Château de *Warwick*, dont il donna le Gouvernement à Henri de Beaumont, qui en fut auſſi le premier Comte. Enſuite, Guillaume fit conſtruire une Citadelle à Nottingham, afin de s'aſſurer une retraite en cas de beſoin, par le moyen de ces deux Places. Après qu'il eut pris ces précautions, il marcha vers le Nord pour combattre les Rebelles, ou pour aſſieger Yorck qui avoit pris leur parti.

Guill. I. 1068.

Brady.

Le Roi marche contre les Revoltez.

Il fait conſtruire des Citadelles.

Cependant, les deux Comtes, qui avoient eſperé que toutes les Provinces du Royaume ſuivroient l'exemple de celles du Nord, ſe trouvoient bien éloignez de leurs eſperances. L'extrême diligence du Roi, & la ſuperiorité de ſes forces ayant rompu toutes leurs meſures, ils ſe virent peu en état de lui réſiſter. Dans cette extremité, il n'y avoit pour eux qu'un de ces deux partis à prendre, ou de quitter le Royaume, ou de ſe remettre à la diſcretion du Roi. Ils ſuivirent ce dernier, & ils s'en trouverent bien. Quelque irrité que fût Guillaume, il voulut bien leur pardonner, dans la vue de ramener les Anglois par cet acte de clémence. Il continua pourtant ſa marche vers Yorck, dont les habitans, peu en état de ſoutenir ſeuls le faix de la Guerre, allerent au-devant de lui, pour lui porter les Clefs de leur Ville. Par cette ſoumiſſion, ils obtinrent leur grace, quant à la punition corporelle : mais ils ne purent éviter de payer une groſſe amende, ni de voir bâtir dans leur Ville une Citadelle, où le Roi laiſſa une Garniſon toute compoſée de Normans. *Archil*, Seigneur Northumbre, qui avoit eu part à la revolte, fut auſſi reçu en grace, en laiſſant ſon Fils en ôtage. *Egelwin*, Evêque de Durham, coupable de la même faute, obtint une ſemblable faveur.

Edwin & Morkard ſe ſoumettent & obtiennent leur pardon.

On porte au Roi les Clefs d'York.

Il y fait bâtir une Citadelle.

La clémence, dont Guillaume uſa envers les Chefs des Rebelles, auroit pu produire un bon effet, ſi, dans le tems qu'il en épargnoit quelques-uns, il n'en eût puni d'autres qui étoient biens moins coupables. Il fit empriſonner un grand nombre de perſonnes qui n'avoient eu aucune part au dernier ſoulevement, & par là, il donna lieu de

La clémence du Roi paroit équivoque.

GUILL. I. 1068. juger que la clémence, dont il avoit uſé envers les Chefs, n'étoit qu'un effet de ſa politique. Cette conduite répandit dans tout le Royaume une terreur, qui devint encore plus grande, quand on vit bâtir, à Lincoln, à Huntingdon, à Cambridge, des Citadelles qui paroiſſoient manifeſtement deſtinées à tenir les Anglois ſous le joug. Morkard & les autres Seigneurs Northumbres, craignant qu'il n'eût reſervé leur châtiment pour un tems plus convenable, ſe hâterent de ſe retirer en Ecoſſe. Le Comte *Cospatrick* fut ſaiſi de la même crainte, & l'inſpira au Prince Edgar, qui, par ſon conſeil, alla ſe refugier dans le même Païs, avec ſa Mere & ſes Sœurs. *Macolm Macmoir*, qui occupoit alors le Trône d'Ecoſſe, les reçut avec tous les honneurs dûs à leur rang; & regardant plutôt à leur naiſſance qu'à leur fortune, il épouſa, bien-tôt après, Marguerite Sœur ainée du Prince refugié. De ce mariage nâquit *Mathilde*, ayeule de *Henri* II. Roi d'Angleterre, qui réunit en ſa perſonne le ſang des Rois Saxons avec celui des Normans.

Il aſſure ſa conquête par des Citadelles dans les Villes principales.

Pluſieurs Seigneurs Anglois quittent le Royaume.

Edgar & Cospatrick ſe retirent en Ecoſſe.

Macolm, Roi d'Ecoſſe, épouſe une ſœur d'Edgar.

1069. Le Roi ôte les armes aux Anglois, & établit le *Couvre-feu*.

Guillaume ne fut pas fâché de ſe voir délivré de tous ces ennemis ſecrets, qui lui cauſoient bien moins d'inquietude étant en Ecoſſe, que s'ils fuſſent demeurez en Angleterre. Cependant, la fuite de ces Seigneurs lui ayant fait comprendre quels étoient les ſentimens des Anglois à ſon égard, il réſolut de prendre toutes les meſures poſſibles, pour ſe mettre à couvert de leur reſſentiment. Dans cette vue, il prit deux précautions, qui leur furent également inſupportables. La premiere fut de leur ôter toutes leurs armes. La ſeconde, de leur défendre d'avoir de la clarté dans leurs maiſons, après huit heures du ſoir. Quand cette heure étoit venue, ils entendoient le ſon d'une cloche, qui les avertiſſoit d'éteindre la lumiere, & de couvrir leur feu, à peine d'une groſſe amende pour chaque contravention. Le ſon de cette cloche, qu'on appelloit le *Couvre-feu*, fut longtems un ſujet de grandes vexations auxquelles les Anglois furent très ſenſibles. Quand ils faiſoient réflexion à la douce liberté dont ils jouïſſoient ſous leurs anciens Rois, ils ne pouvoient qu'avec un extrême chagrin, ſe voir réduits à un ſemblable eſclavage. Pour peu qu'ils manquaſſent d'exactitude dans l'obſervation de cet ordre rigoureux, ils étoient aſſurez d'en être punis ſans retardement, comme s'ils euſſent commis un très grand crime. Ainſi cette cloche étoit comme un ſignal, qui ſe renouvellant tous les jours, ne leur permettoit pas d'oublier qu'ils étoient dans la ſervitude. Cette oppreſſion, jointe à une infinité d'autres qu'ils ſouffroient tous les jours, tant du Roi même que de la part des étrangers répandus dans le Royaume, leur rendoit la vie amere, & leur faiſoit déplorer le triſte état où ils ſe trouvoient, ſans qu'ils viſſent aucune reſſource pour s'en délivrer. C'eſt ainſi que pluſieurs Hiſtoriens parlent de l'état où les Anglois ſe trouvoient alors.

Les fils de Harald font

Pendant que Guillaume prenoit ces précautions pour ſe garder des ſecrets

ſecretes pratiques de ſes Sujets, *Goodwin*, *Edmond* & *Magnus*, Fils de *Harald*, firent une deſcente dans la Province de Sommerſet. La ſeule oppoſition qu'ils y rencontrerent fut de la part d'*Eadnoth*, qui avoit été Ecuyer du Roi leur Pere, & qui voulut donner à Guillaume une preuve de ſa fidelité, en s'oppoſant à ces Princes. Son zèle pour le nouveau Roi lui fut funeſte, puiſqu'il fut tué dans le combat qu'il leur livra: après quoi ils ſe retirerent chargez de butin.

Guill. I. 1069. une deſcente en Angleterre. *S. Dunelm.*

Si l'on en croit les Hiſtoriens partiſans des Anglois, l'Angleterre ſe trouvoit alors dans un état digne de pitié. Les Normans, appuyez de la faveur & de la protection du Roi, commettoient tous les jours contre les Anglois, des violences, dont ceux-ci ne pouvoient eſperer aucune juſtice. D'autres plus amis des Normans que des Anglois, aſſurent, que les Anglois au déſeſpoir de ce que les précautions que le Roi prenoit, les mettoient hors d'état de ſecouer un joug qu'ils ne portoient qu'à regret, s'en prenoient généralement à tous les Normans. Ils ajoutent, qu'il ne ſe paſſoit preſque point de jour, qu'on ne trouvât dans les bois & dans les chemins, des Normans aſſaſſinez, ſans qu'il fût poſſible de découvrir les auteurs de ces meurtres, tant les Anglois ſe favoriſoient les uns les autres. Il y a de l'apparence que le Roi fut perſuadé que tout le tort étoit du côté des Anglois, puis qu'il publia un rigoureux Edit, par lequel il ordonnoit, que lorſqu'un Normand auroit été tué ou volé, le *Hundred*, ou la *Centaine*, la plus prochaine du lieu où l'action auroit été commiſe, ſeroit reſponſable du crime, & payeroit une groſſe amende. Cette Loi n'étoit pas nouvelle pour les Anglois. Dès le tems d'Alfred le Grand, elle étoit en uſage dans le Royaume (1). Mais ce qui les choquoit extremement, c'étoit que ce dernier Edit n'étoit fait qu'en faveur des Normans.

Les Anglois & les Normans ſe plaignent réciproquement les uns des autres.

Edit contre les Anglois, & favorable aux Normans.

Quelque faveur que le Roi témoignât aux Etrangers, il s'en trouva pourtant un grand nombre qui demanderent leur congé, pour s'en retourner dans leur Patrie. Guillaume le leur accorda volontiers, après leur avoir payé largement les arrerages qui leur étoient dûs, & diſtribué des recompenſes qui alloient au-delà de ce qu'ils avoient eſperé. Tout cela ſe fit aux dépens des Anglois, ſur leſquels on leva les ſommes néceſſaires pour ſubvenir à cette dépenſe.

Pluſieurs Etrangers quittent l'Angleterre.

Les ſujets de plainte ſe multiplioient ſans ceſſe de l'un & de l'autre côté. Le Roi ſe plaignoit qu'en toutes occaſions, les Anglois paroiſſoient diſpoſez à la revolte; & les Anglois ſe croyant injuſtement opprimez, en murmuroient hautement. Les Northumbres étoient les moins endurans. On a déja vu, en divers endroits de cette Hiſtoire, qu'ils

Robert Cumin eſt envoyé pour Gouverneur dans le Nord. *S. Dunelm.*

(1) Du tems que les Danois dominoient, lorſqu'on trouvoit le corps mort d'un homme inconnu, on préſumoit que c'étoit un Danois, & alors la Centaine payoit l'amende. Ainſi Guillaume ne fit que renouveller cette coutume, en changeant le nom de *Danois* en celui de *Normand*. Voy. *Hiſtor. & Politic. Diſc. of Nath. Bacon.* Ch. 40. pag. 62.

GUILL. I. 1069. qu'ils avoient accoutumé d'être comme maitres chez eux, & qu'ils ne pouvoient ſouffrir l'eſclavage. Le même eſprit regnoit encore parmi eux. Sur le moindre ſujet, ils ne pouvoient s'empêcher de ſe plaindre, & ſouvent même ils faiſoient préceder leurs plaintes de quelque ſoulevement. L'humeur inquiete de ces Peuples, & le voiſinage de l'Ecoſſe, donnant quelque ſujet de crainte au Roi, il réſolut de leur donner pour Gouverneur *Robert Cumin*, Seigneur Normand, dont l'humeur ſévere lui parut propre à dompter leur férocité. Ils apprirent cette nouvelle, dans le tems qu'ils alloient faire éclorre le projet qu'ils avoient formé de rappeller les Danois en Angleterre. Quelques-uns d'entre eux qui s'étoient refugiez auprès de *Svenon*, Roi de Danemarc, avoient perſuadé à ce Prince qu'il ne lui ſeroit pas difficile de conquerir l'Angleterre. Ils lui avoient même porté des aſſurances, de la part des habitans du Nord, qu'ils favoriſeroient ſon entrepriſe. Sur cette eſperance, Svenon avoit équipé une Flotte de deux-cens vaiſſeaux qui étoit prête à mettre à la voile, dans le tems que Cumin, avec 700. hommes tous Normans, alla prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement. Comme ſon arrivée pouvoit beaucoup nuire aux deſſeins qu'on avoit formez dans le Nord, les principaux intereſſez dans le complot prirent la réſolution de ſe défaire d'un ſurveillant ſi incommode, & de ceux qui l'accompagnoient. Il en fut pourtant averti: mais il les croyoit ſi peu en état de rien entreprendre, qu'il négligea cet avis. Cependant, les Conjurez ayant ſecretement aſſemblé des Troupes, ſe rendirent à Durham, où Cumin ſe tenoit ſans aucune précaution, & paſſerent les Normans, avec leur Chef, au fil de l'épée. Peu de tems après, on vit arriver la Flotte Danoiſe, commandée par *Osborne* Frere du Roi de Danemarc. Dès que cette nouvelle ſe fut répandue, tous les Mécontens allerent joindre le Général Danois, qui avoit déja mis ſes Troupes à terre. *Edgar Atheling*, *Cospatrick*, *Marleswein*, & tous les autres Seigneurs qui s'étoient retirez en Ecoſſe, lui amenerent des renforts qui rendirent leur Armée très formidable. Comme toute la Province étoit pour les Danois, & que le Roi n'avoit pas, dans ces quartiers-là, des Troupes capables de s'oppoſer à de ſi grandes forces, Osborne ſe mit en marche pour aller aſſieger Yorck. Les Normans, qui étoient en garniſon dans la Citadelle, voyant approcher l'Armée Danoiſe, prirent la réſolution de ſe défendre juſqu'à l'extremité, ne doutant point que le Roi ne fit toute la diligence poſſible pour les ſecourir. Dans cette eſperance, ils mirent le feu au Fauxbourg qui étoit au pied de la Citadelle, de peur que les maiſons ne facilitaſſent les approches des aſſiegeans. Mais le feu faiſant plus de progrès qu'ils ne ſe l'étoient propoſé, une grande partie de la Ville fut réduite en cendres. L'Egliſe Cathedrale, le Monaſtere de S. Pierre, & une fameuſe Bibliotheque qui avoit été commencée par l'Archevêque *Ecbert*, environ l'an 800. de Notre Seigneur, périrent entierement dans cet incendie. Cependant, les Danois profitant

Les Northumbres appellent les Danois à leur ſecours.

Ils tuent Cumin avec 700. Normans.

Les Danois arrivent dans le Nord.

Pluſieurs Mécontens ſe joignent à eux.

Ils aſſiegent Yorck.

de

de la confuſion que cet accident cauſoit dans la Ville, y entrérent ſans oppoſition. Dès qu'ils s'en furent rendus maitres, ils attaquerent la Citadelle avec tant de vigueur, qu'ils la prirent au premier aſſaut, & paſſerent la Garniſon au fil de l'épée. Cette Expédition étant faite, le Général Danois, ſachant que le Roi ſe préparoit à marcher contre lui, ſe retira dans un poſte avantageux, laiſſant dans Yorck le Comte *Waltehoff*, avec une Garniſon Angloiſe. GUILL. I. 1069.

La nouvelle de cette invaſion ébranla un peu la fermeté de Guillaume. Il craignit que ce ne fût par un complot général, que les Danois avoient été appellez en Angleterre. Prévenu de cette penſée, il n'oſoit quitter le cœur du Royaume, de peur que ſon éloignement ne fournît à d'autres mécontens l'occaſion de ſe revolter. D'un autre côté, il n'étoit pas moins dangereux de négliger les affaires du Nord, qui pouvoient avoir de facheuſes ſuites. Dans cet embaras, il crut qu'avant toutes choſes il devoit tâcher d'appaiſer les Anglois, par quelques démarches qui lui parurent propres à produire cet effet. Il rappella quelques-uns de ceux qu'il avoit exilez, il en tira d'autres de priſon, & affecta, par quelques exemples de ſévérité, de reprimer l'inſolence des Normans. Sa crainte s'étant un peu diminuée par le bon effet que ces précautions produiſirent, il fit paſſer en Normandie la Reine & ſes Enfans, & ſe mit en devoir d'aller s'oppoſer aux Danois. Il étoit tellement irrité contre les Northumbres, qu'on l'entendit jurer *par la reſplendeur de Dieu*, qu'il n'en laiſſeroit pas un ſeul en vie. Dès qu'il fut arrivé dans la Province d'Yorck, il commença, par des ravages épouvantables, à exécuter ſa menace. Cependant, les Danois ſe tenoient dans leur poſte, où il n'oſoit les attaquer, ſachant bien qu'en hazardant un combat, il y avoit pour lui tout à perdre, & peu de choſe à gagner. Pour ſe tirer de cet embaras, il jugea que le meilleur expédient dont il pût ſe ſervir, étoit de corrompre le Général par des préſens. Dans cette vue, il lui envoya des Agens ſecrets, pour lui offrir une bonne ſomme d'argent, & la permiſſion de piller les contrées voiſines de la mer, s'il vouloit ſe retirer après que l'Hiver ſeroit paſſé. Cette négociation ayant réuſſi comme il l'avoit eſperé, Osborne ſe retira au commencement du Printems: de quoi il fut ſéverement puni par le Roi ſon Frere. Les Danois étant partis, Guillaume marcha vers Yorck, pour aſſieger cette Ville, qui étoit défendue par une Garniſon d'Anglois & d'Ecoſſois, & par un brave Gouverneur. C'étoit le Comte Waltehoff, qui, par ſon courage & par ſa conduite, rendit ce Siege ſi long & ſi difficile, que le Roi commençoit à déſeſperer du ſuccès, lorſque la famine obligea les aſſiegez à capituler. Quelque irrité que fût le Roi, il voulut bien accorder une honorable Capitulation à ce brave Gouverneur, dont il avoit ſi ſouvent admiré la valeur, pendant ce long Siege. Il ne ſe contenta pas même de lui donner cette marque de ſon eſtime, il lui fit encore épou-

Guillaume craint un ſoulevement général.

Il tâche d'appaiſer les Anglois.

Il marche contre les Danois.

Il corrompt le Général Danois.

Qui ſe retire.

Guillaume aſſiege Yorck. *G. Malmeſb.*

Brave defenſe de Waltehoff, qui enfin capitule.

Le Roi lui pardonne, & lui donne Judith ſa Niece en Mariage.

GUILL. I. 1069. épouſer ſa propre Niece, Fille de la Comteſſe d'Albemarle. Quelque tems après, il le fit encore Comte de Northampton & de Huntingdon, & enſuite de Northumberland. Il reçut auſſi en grace le Comte Cospatrick : mais il punit ſéverement le reſte des Officiers & des Soldats de la Garniſon, & fit payer une groſſe amende aux habitans d'Yorck. Dès que ce Siege fut fini, & que le Roi ſe vit en état de ſe venger des Northumbres, il ravagea leur païs d'une ſi cruelle maniere, que dans l'eſpace de ſoixante milles, qu'il y a entre Yorck & Durham, il ne laiſſa pas une ſeule maiſon ſur pied. Il n'épargna pas même les Egliſes, ni les autres Edifices publics. C'eſt ce que Guillaume de Malmesbury, quoique Normand, n'a oſé déſavouer. Le prétexte dont il ſe ſervit pour ruïner ainſi ce païs, fut qu'il vouloit par là empêcher une ſeconde invaſion des Danois. Mais la maniere dont il s'y prenoit, faiſoit aſſez voir que ce n'étoit que pour aſſouvir ſa vengeance, & pour jetter la terreur dans tout le reſte du Royaume, par l'exemple d'une ſi ſévere punition. On ne ſauroit, ſelon les Hiſtoriens, ſe repréſenter aſſez vivement la miſere qui regnoit dans ces malheureuſes contrées. Les terres étant en friche & le Peuple ſans habitations, on voyoit mourir les gens par monceaux, après avoir tâché de prolonger leur miſerable vie, en ſe nourriſſant de toutes ſortes de bêtes les plus immondes, & quelquefois même de chair humaine.

Il ravage le Northumberland d'une maniere barbare. *G. Malmesb. & Dunelm.*

1070. La démarche que les Anglois venoient de faire, en appellant les Danois dans le Royaume, acheva de convaincre le Roi, qu'il ne ſeroit jamais paiſible ſur ſon Trône, juſqu'à ce qu'il les eût entierement mis hors d'état d'exécuter les projets que quelques-uns d'entre eux avoient formez contre lui. Ce fut ce qui lui fit prendre la réſolution d'abaiſſer d'une telle maniere tous ceux qui pouvoient avoir du crédit parmi le Peuple, qu'il ne fût plus en leur pouvoir de faire aucun effort conſiderable. Véritablement, pluſieurs innocens devoient ſouffrir de l'exécution de ce deſſein. Mais en ce tems-là, il eſt certain que Guillaume ne penſoit uniquement qu'à ſa propre ſureté, ſans s'embaraſſer beaucoup, ſi les moyens dont il ſe ſervoit étoient conformes à la juſtice. Pour exécuter ce projet, il ôta tout d'un coup aux Anglois toutes les Charges qui leur donnoient quelque pouvoir ſur leurs Compatriotes. Enſuite, il les dépouilla de toutes les Baronies, & généralement de tous les Fiefs qu'ils tenoient de la Couronne, & les diſtribua aux Normans, ou aux autres Etrangers qu'il avoit amenez avec lui en Angleterre. Mais comme ceux-ci n'étoient pas en auſſi grand nombre que ceux qui étoient privez de leurs biens, il ſe vit obligé de les accabler, pour ainſi dire, de bienfaits, afin de pouvoir tirer toutes les Terres de la Couronne d'entre les mains des Anglois. On pourra ſe convaincre par les exemples ſuivans, du peu de meſure que le Roi garda dans cette diſtribution. *Robert*, ſon Frere uterin, eut pour ſa part le Comté de Cornouaille, dans lequel il avoit

1070. Guillaume maltraite beaucoup les Anglois.

Il donne leurs biens, & les Charges aux Etrangers.

Profuſion du Roi, dans la diſtribution des

voit 288. Seigneuries, outre 558. qu'il en poſſedoit en d'autres Provinces. Odon, Evêque de Bayeux, ſon autre Frere, fut fait Comte Palatin de Kent, & Grand Juſticier d'Angleterre. Ce Prélat avoit 180. Fiefs dans la ſeule Province de Kent, & 255. en divers autres endroits. *Guillaume Fitz-Osberne* fut gratifié de tout le Comté de *Hereford*. *Hugues Loup* d'Avranche, Fils d'une Sœur de Guillaume, reçut en don du Roi ſon Oncle le Comté Palatin de Cheſter, avec tous les droits Régaliens, pour le tenir en toute Souveraineté, de la même maniere que le Roi tenoit la Couronne. *Alain Fergeant*, Duc de Bretagne, Gendre du Roi, eut tous les biens qui avoient appartenu au Comte Morkard, avec les mêmes droits qui avoient été accordez au Comte de Cheſter. *Roger Montgommeri* eut premierement Arundel & Chicheſter, & puis encore le Comté de Sallop. *Walter Giffard* obtint le Comté de Buckingham, & *Guillaume Warren* le Comté de Surrey. *Eudes*, Comte de Blois, fut mis en poſſeſſion de la Seigneurie de *Holderneſſ*. *Raoul de Guaer*, Breton, fut fait Comte de Norfolck & de Suffolck, & Seigneur de Norwich. *Henri de Ferrieres* reçut en don le Château de Tutburi. Guillaume, Evêque de Coutance, poſſedoit 280. Terres ou Fiefs, qu'il laiſſa par ſa mort à Robert de Maubray ſon Neveu. Il ſeroit trop long de faire mention de tous les autres dons que Guillaume fit aux Etrangers, aux dépens des Anglois. Le peu qu'on vient d'en rapporter ſuffit pour faire comprendre, que le but de cette profuſion étoit uniquement d'en priver les Anglois naturels. C'eſt donc ici une Epoque conſiderable, où l'on vit, pour parler le langage des Hiſtoriens, l'Angleterre livrée entre les mains des Etrangers. On peut bien juger que les Seigneurs, à qui Guillaume diſtribua un ſi grand nombre de Terres, ne donnerent pas les arriere-Fiefs à des Anglois, mais à des gens de leur Nation. Auſſi, depuis ce tems-là, on n'entendit plus parler ni d'Earldormans, ni de Thanes, mais de Comtes, de Vicomtes, de Barons, de Vavaſſors, d'Ecuyers, & d'autres titres tirez du langage Normand, ou François, qui commencerent à s'introduire en Angleterre, à la place des noms Saxons. Ainſi on peut dire avec vérité, que l'Angleterre devint Normande. Peut-être même auroit-elle changé ſon ancien nom, pour prendre celui de Normandie, ſi certaines choſes, dont il ſera parlé dans les Regnes ſuivans, n'euſſent fait ſouhaiter aux Normans établis en Angleterre, d'être regardez comme des Anglois, & même d'en prendre le nom. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt des Etrangers qui furent alors établis dans ces Terres, que ſont venues une grande partie des Familles qui ſont aujourd'hui les plus diſtinguées dans le Royaume.

GUILL. I. 1070. bien des Anglois. *Brady*.

Ce ne fut pas ſeulement la Nobleſſe Angloiſe, qui ſouffrit du nouveau plan que le Conquerant avoit formé. Le Clergé ne fut gueres plus épargné. Les Rois Saxons avoient donné à divers Evêques & Abbez, des Fiefs qu'ils avoient exemptez de tout ſervice militaire, dé-

Guillaume viole les Chartres accordées au Clergé par

non-

GUILL. I. 1070.

les Rois Saxons.

nonçant même dans leurs Chartres des imprécations contre ceux de leurs Succeſſeurs qui oſeroient violer ces privileges. Mais Guillaume, n'étant pas du nombre de ces Princes ſcrupuleux qui regardent comme inalterable tout ce qui a été ordonné par leurs Prédéceſſeurs, caſſa toutes ces exemptions. Les Terres de l'Egliſe, ainſi que toutes les autres, furent aſſujetties à fournir, en tems de guerre, un certain nombre de Cavaliers, ſans que les clauſes contenues dans les anciennes Chartres puſſent les en diſpenſer. Ceux d'entre les Eccléſiaſtiques qui refuſerent de ſe ſoumettre à cette Ordonnance, ne firent que fournir au Roi le prétexte qu'il cherchoit de les dépoſſeder, pour mettre des Etrangers en leurs places. De plus, il logea dans les Monaſteres, presque toutes les Troupes qu'il avoit à ſon ſervice, & obligea les Moines à les entretenir. Par ce moyen, il faiſoit ſubſiſter ſon Armée, ſans qu'elle lui coutât rien, & tenoit dans les Maiſons Religieuſes des eſpions qui avoient l'œil ſur la conduite des Moines.

Il enleve l'or & l'argent des Monaſteres.

Tout cela ne ſuffiſant pas pour mettre ſon eſprit en repos, il s'aviſa encore d'un moyen qui lui attira les malédictions du Peuple, & principalement des Moines. Quelques-uns de ſes Emiſſaires l'ayant informé que pluſieurs perſonnes avoient mis leur argent en dépôt dans les Monaſteres, il en prit occaſion de faire fouiller dans toutes ces Maiſons, & d'en enlever tout ce qui s'y trouva de plus précieux, prétendant que c'étoient des biens des Rebelles. Quelques Hiſtoriens aſſurent qu'il n'épargna pas même les Châſſes des Saints, ni les Vaſes ſacrez. Il y a beaucoup d'apparence que lorſque les Eccléſiaſtiques, après la Bataille de Haſtings, avoient fait tant d'efforts pour procurer la Couronne à ce Prince, ce n'avoit été que dans la crainte de perdre leurs biens. Mais en cette derniere occaſion, ils n'eurent que trop de ſujet de reconnoitre, combien ils s'étoient trompez dans leur politique.

Il fait dépoſer divers Evêques & Abbez. *Ingulph. R. de Hoveden.*

De quelque ſéverité dont Guillaume eût uſé envers le Clergé, il ne jugea pas qu'il en eût encore aſſez fait. Le trop grand crédit des Evêques & des Abbez lui cauſant encore quelque inquietude, il réſolut de ſe délivrer de ceux qui lui étoient le plus ſuſpects. Pour y proceder d'une maniere qui lui attirât moins de blâme, il fit venir de Rome deux Légats, qui aſſemblerent à Weſtminſter un Concile, où tout ſe paſſa ſelon ſes ſouhaits. Stigand, Archevêque de Cantorberi, y fut dépoſé, pour s'être intrus dans ce Siege, dont Robert ſon prédéceſſeur n'avoit pas été canoniquement dépouillé. Ce fut apparemment un ſacrifice que Guillaume fit au Pape, puiſqu'il ne paroit pas qu'il eût aucune raiſon de ſe plaindre de cet Archevêque. Le même Concile dépoſa auſſi *Agelmar*, Evêque d'Eſtangile, dont le Siege étoit alors à *Elmham*. *Algerick*, Evêque de Durham, & quelques autres qui n'étoient pas agreables au Roi, furent auſſi ſacrifiez à ſon humeur ſoupçonneuſe. Quant à d'autres, contre leſquels le Concile ne trouva aucun prétexte d'agir, le Roi de ſa ſimple autorité en bannit quel-

quelques-uns du Royaume, & retint les autres en priſon, ſans faire contre eux aucune procedure juridique, & ſans en alleguer d'autres raiſons que ſon bon-plaiſir. Après qu'il ſe fut ainſi débarraſſé de tous ceux qui lui cauſoient quelque inquietude, il mit en leur place des Normans ou d'autres Etrangers, car tout étoit bon, excepté les Anglois. Il nomma Lanfranc, Italien, qui étoit Abbé d'un Monaſtere à Caen, pour Archevêque de Cantorberi; & *Thomas*, Chanoine de Bayeux, pour Archevêque d'Yorck. Trois de ſes Chapelains eurent en partage les Evêchez de Wincheſter, d'Elmham & de Selſey, & des Abbez Normans furent mis dans les Abbayes dont les Anglois venoient d'être chaſſez. On doit pourtant rendre ce témoignage à Guillaume, qu'il choiſit des gens d'un mérite diſtingué, pour remplir ces places vacantes. GUILL. I. 1070.

Lanfranc eſt fait Archevêque de Cantorberi. *R. de Hoveden.*

Les Bénéfices ſont donnez à des Etrangers.

Qu'on ne s'imagine pas que j'aye uſé de quelque exageration, dans ce que je viens de dire touchant les rigueurs dont Guillaume uſa envers les Anglois, ni que j'aye affecté de ſuivre des Auteurs qui ont voulu noircir ſa reputation. Ceux qui voudront prendre la peine de s'en éclaircir par la lecture des Hiſtoriens originaux, ſe convaincront aiſément du contraire. Ils y verront, qu'il n'y a pas une ſeule de ces particularitez qui ne ſe trouve dans les Hiſtoires qui ont été écrites pendant ſa vie, ou peu de tems après ſa mort, par les Auteurs qui ont eu le plus à cœur de juſtifier ſa conduite. C'eſt donc ſans fondement que quelques-uns d'entre les modernes ont aſſuré, que ce Prince n'uſa jamais du droit de conquête, & qu'il ſuivit conſtamment l'ordre ancien établi dans le Royaume.

Toute la conduite du Roi faiſant comprendre aux Anglois, que ſon deſſein étoit de les mettre ſi bas, qu'ils ne fuſſent plus en état de lever la tête; quelques-uns des principaux crurent qu'il étoit tems, ou jamais, de faire un vigoureux effort, pour prévenir leur ruïne totale. *Frideric*, Abbé de S. Alban, fut un des plus ardens à inſpirer cette penſée à ſes Compatriotes; & ce fut par ſon moyen, & par le ſecours de ſon argent, que ſe forma un nouveau complot pour chaſſer le Roi & les Normans du Royaume. Le ſecret fut ſi bien gardé, que les Conjurez aſſemblerent tout-à-coup une Armée, ſans que le Roi en eût reçu aucun avis. Cette Armée s'étant conſiderablement accrue en très peu de jours, l'Abbé de S. Alban fit venir Edgar Atheling d'Ecoſſe, & le mit à la tête des Mécontens, qui le reconnurent pour leur Roi, & le firent proclamer dans tous les lieux dont ils étoient les maitres. Cette hardie entrepriſe cauſa une extrême inquietude à Guillaume, qui craignoit toujours que quelque revolution imprévue ne lui fit perdre le fruit de toutes ſes peines. Il en fit confidence à Lanfranc nouvel Archevêque de Cantorberi, qui lui conſeilla de traiter les Anglois avec moins de dureté. Il lui fit même entendre, qu'il étoit abſolument néceſſaire d'entrer promptement en négociation avec les Revoltez, de peur que le feu qui venoit de

Revolte de l'Abbé de S. Alban.

Les Revoltez proclament Edgar Roi.

GUILL. I. 1070.

s'allumer, ne ſe répandît dans tout le Royaume. Le Roi ſuivit ce conſeil, & après avoir fait préceder pluſieurs belles promeſſes, il fut engager à une Conference les Chefs des Mécontens, qui l'allerent trouver à Berkhamſtead. Il écouta tranquillement toutes leurs plaintes, & promit de remedier à leurs maux. Il jura même ſur les Evangiles, qu'il rétabliroit les anciennes Loix du Royaume, qui portoient le nom d'Edouard ſon bienfaiteur. Cette condeſcendance ayant ſatisfait les Mécontens, ils ſe retirerent pour aller congédier leurs Troupes, dont ils croyoient n'avoir plus beſoin. Mais rien n'étoit plus éloigné de l'intention de ce Prince, que de tenir un ſerment qu'il regardoit comme extorqué. Peu de jours après, il fit arrêter un grand nombre de ceux qui avoient pris les armes contre lui, & en fit mourir quelques-uns. Les autres furent transportez hors du Royaume, ou retenus en priſon. A cette nouvelle, Edgar s'enfuit en Ecoſſe, d'autres ſe refugierent en Irlande, en Danemarc, en Norwege, & l'Abbé de S. Alban ſe retira dans l'Iſle d'Ely, où il mourut de chagrin. Dès que le Roi fut informé de ſa mort, il ſe ſaiſit des biens du Monaſtere de S. Alban, & en enleva ce qui s'y trouva de plus précieux. Il avoit même réſolu de le ruïner entierement, ſi Lanfranc ne ſe fût oppoſé à ce deſſein, par des remontrances qui en arrêterent l'exécution.

Le Roi appaiſe les Mécontens, par des promeſſes.

Il rompt ſa parole.

Edgar ſe retire en Ecoſſe.

1071. Autre ſoulevement. *S. de Dunelm.*

La conduite que Guillaume venoit de tenir à l'égard des Mécontens, produiſit des effets divers parmi les Anglois. Les uns, intimidez par la ſéverité de ce Prince, ſe réſolurent à tout ſouffrir, de peur d'augmenter leurs peines par des efforts inutiles. D'autres, moins endurans, ſe déterminerent à tout entreprendre, pour ſe délivrer d'un joug qu'ils ne pouvoient plus porter. Ceux-ci ſe retirerent dans l'Iſle d'Ely, où il y avoit un riche Monaſtere dont l'Abbé étoit entré dans leur complot. Mais ce n'étoit pas la ſeule raiſon qui leur avoit fait choiſir cette retraite. Ce lieu, qu'on appelle une Iſle, parce qu'il eſt environné d'un Marais, étoit extremement fort, & leur paroiſſoit propre à les mettre à couvert des rigueurs du Roi, après qu'ils y auroient mis ſuffiſamment de monde pour le défendre. Edwin & Morkard prirent le parti de ſe joindre à ces gens-là, comprenant bien qu'ils ſeroient les premiers ſacrifiez aux ſoupçons du Roi, & n'oſant plus ſe fier à ſes promeſſes. Quelque tems après, Edwin ayant pris la réſolution d'aller en Ecoſſe, où il croyoit pouvoir plus utilement ſervir le parti, fut tué en chemin, par des traitres qui l'accompagnoient. Morkard ſon Frere trouva dans l'Iſle d'Ely un grand nombre de gens de qualité aſſemblez, avec *Egelrik* & *Walter*, Evêques de Durham & de Hereford, tous réſolus de s'oppoſer de tout leur pouvoir à l'autorité deſpotique que le Roi s'attribuoit. Leur nombre s'étant conſiderablement accru par des troupes de Mécontens qui ſe retiroient en foule au même lieu, ils mirent à leur tête *Everard*, Neveu de l'Evêque de Peterborowgh, qui paſſoit pour l'homme du Royau-

Les Mécontens ſe retirent dans l'Iſle d'Ely.

Annal. Sax. Ingulph. R. de Hovedon.

Ils mettent Everard à leur tête.

Royaume le plus brave, & qui entendoit le mieux le métier de la guerre. Il avoit été banni ſous le Regne d'Edouard, pour certains excès qu'il avoit commis dans ſon voiſinage, & il s'étoit retiré en Flandre, où ſa valeur lui avoit acquis beaucoup de reputation, & procuré de grands Emplois. La mort de ſon Pere l'ayant fait retourner en Angleterre, pour recueillir ſa ſucceſſion, il trouva que ſes biens avoient été donnez à un Gentilhomme Normand. Il en demanda la reſtitution, & n'ayant pu l'obtenir par la voye de la juſtice, il en chaſſa l'Etranger qui en étoit en poſſeſſion. Ce fut préciſément dans cette conjoncture, que s'étant rendu à Ely pour s'y mettre à couvert du reſſentiment du Roi, les Mécontens le reconnurent pour leur Chef. Comme il avoit beaucoup de reputation, & que ceux qui marquoient du courage & de la fermeté, étoient autant redoutez de Guillaume, que ceux qui n'oſoient lui réſiſter en étoient mépriſez, il ne cauſa pas peu d'inquietude à ce Prince. L'honneur qu'il venoit de recevoir l'ayant animé d'une nouvelle ardeur, & du deſir de faire voir qu'il n'en étoit pas indigne, il fit tous les préparatifs néceſſaires pour une vigoureuſe défenſe, prévoyant bien qu'il ne ſeroit pas longtems dans ce lieu ſans y être attaqué. Pendant qu'il ſe pourvoyoit de munitions de guerre & de bouche, il fit fortifier avec ſoin les endroits de l'Iſle les plus acceſſibles, & prit toutes les autres précautions qui pouvoient augmenter les difficultez d'un Siege. Guillaume ſachant à quel homme il avoit à faire, ſe hâta autant qu'il lui fut poſſible d'aller l'attaquer, dans l'eſperance de le ſurprendre avant qu'il fût bien préparé. Mais Everard avoit déja pourvu à lui diſputer l'entrée de l'Iſle, en faiſant conſtruire dans le Marais, un Château de bois qui ne pouvoit être attaqué, & qui défendoit la ſeule avenue par laquelle on pouvoit aller aux aſſiegez. Malgré ces difficultez qui paroiſſoient inſurmontables, Guillaume s'opiniâtroit à ce Siege, ou plutôt à ce Blocus. Il eſperoit de réduire les Mécontens par la famine, & de les avoir tous à la fois à ſa diſcretion; la même cauſe qui l'empêchoit de s'approcher, mettant auſſi un obſtacle invincible à leur fuite. C'étoit dans cette vue, qu'il avoit fait élever dans le Marais une Chauſſée longue de deux-mille pas, par le moyen de laquelle il ôtoit aux aſſiegez toute eſperance de ſecours. Cependant, quoiqu'il eût déja conſumé beaucoup de tems à ce Siege, il n'en étoit pas plus avancé, parce que les Revoltez avoient fait un amas prodigieux de vivres. Ce retardement lui cauſoit une extrême inquietude, tant par rapport à l'affaire même dont il s'agiſſoit, qu'à cauſe qu'il l'empechoit d'aller s'oppoſer au Roi d'Ecoſſe, qui avoit pris ce même tems pour faire irruption dans les Provinces du Nord. Enfin, dans le tems qu'il commençoit à déſeſperer du ſuccès de ſon entrepriſe, un heureux conſeil le tira de cet embaras.

GUILL. I. 1071.

Guillaume aſſiege les Revoltez dans l'Iſle d'Ely.

Difficulté de ce Siege. *Matth. Paris.*

Le Roi d'Ecoſſe envahit le Northumberland.

Le Monaſtere d'Ely ayant, hors de l'enceinte de l'Iſle, beaucoup de Terres d'où il tiroit ſes principaux revenus, en con-

L'Abbé d'Ely livre l'Iſle au Roi.

GUILL. I. 1071. ſeilla au Roi de s'en ſaiſir, afin de réduire les Moines à l'obeïſſance, par la crainte de les perdre. Il n'eut pas plutôt ſuivi ce conſeil, & diſtribué ces Terres à ſes Courtiſans, que *Thurſtan*, Abbé de ce Monaſtere, ne pouvant réſiſter aux clameurs de ſes Moines, chercha les moyens de recouvrer ce qui lui avoit été enlevé. Il n'en trouva point de plus propre, que de ſe procurer la faveur du Roi par un ſervice conſiderable. Dans cette vue, il fit offrir ſecretement à ce Prince, de lui remettre l'Iſle d'Ely entre les mains, avec tous ceux qui s'y étoient renfermez, & de lui payer mille marcs d'argent; à condition que les biens ſaiſis ſeroient rendus au Monaſtere. Cette offre ayant été acceptée avec joye, l'Abbé exécuta ſa promeſſe: mais les Hiſtoriens ont négligé de nous informer de quels moyens il ſe ſervit pour y réuſſir. Quoi qu'il en ſoit, les Mécontens ſe virent contraints, par la perfidie de cet Abbé, de ſe ſoumettre à la clémence du Roi, n'y ayant point eu de condition ſtipulée pour eux. Le ſeul Everard échapa, s'étant ouvert un chemin l'épée à la main, à travers les Troupes du Roi qui gardoient un certain paſſage. De ceux qui furent trouvez dans l'Iſle, les uns eurent les yeux crevez, ou les mains coupées, les autres furent enfermez en diverſes priſons. Entre ceux-ci, ſe trouverent le Comte de *Morkard*, avec *Egelrick* Evêque de Durham, qui ayant eu l'audace d'excommunier le Roi, fut envoyé à Abingdon, où on le fit mourir de faim. Les Moines d'Ely furent auſſi châtiez, bien qu'ils euſſent pris toutes les précautions poſſibles pour bien faire leur Capitulation. Sur ce qu'il manqua quatre ſous ſeulement, à la ſomme qu'ils payoient au Roi, ſelon leur engagement, ils ſe virent contraints d'y ajouter mille autres marcs. Encore n'en furent-ils pas quittes pour cela. Guillaume fit loger dans leur Monaſtere quarante Cavaliers, à l'entretien desquels ils furent obligez de pourvoir.

Punition des Rebelles, *R. de Hoveden. M. Paris. G. Martin.* Et des Moines d'Ely. *Chron. de Baker.*

Le Roi d'Ecoſſe continue ſes ravages dans le Nord. *R. de Hoveden.*

Pendant que le Roi étoit occupé au Siege d'Ely, Macolm continuoit ſes ravages dans les Provinces du Nord, avec une barbarie qui ſeroit effectivement indigne d'un Prince Chretien, ſi elle étoit telle que les Hiſtoriens Anglois l'ont dépeinte. Ils diſent que les Ecoſſois fendoient le ventre aux femmes enceintes, qu'ils égorgeoient les vieillards, & jettoient en l'air les petits enfans, pour les recevoir ſur les pointes de leurs épées. Mais il y a beaucoup d'apparence, que ce récit eſt extremement exageré, auſſi bien que le nombre des Eſclaves Anglois qui furent emmenez en Ecoſſe, où l'on prétend qu'il n'y avoit pas une ſeule maiſon où il ne s'en trouvât quelqu'un. *Cospatrick*, qui étoit alors Gouverneur de Northumberland, n'ayant pas aſſez de Troupes pour faire tête au Roi d'Ecoſſe, fit une courſe dans le Cumberland, où il vengea ſur les Ecoſſois, les maux que leurs Compatriotes faiſoient ſouffrir aux Anglois. Cette Expédition ne fit qu'irriter encore plus le Roi d'Ecoſſe, qui en prit occaſion de redoubler ſes ravages dans le Northumberland. Guillaume ſouffroit impatiemment ces

Cospatrick ravage les Terres du Roi d'Ecoſſe.

ces insultes : mais l'affaire d'Ely lui paroiſſant plus importante, il vouloit en voir la fin. Dès qu'elle fut terminée, il marcha dans la Province de Gallway, où pourtant, il ne fit que fatiguer ſon Armée, ſans tirer aucun avantage conſiderable de cette invaſion. Cependant Macolm, qui s'étoit retiré en Ecoſſe, tâchoit de tirer la Guerre en longueur, dans l'eſperance qu'il ſurviendroit en Angleterre d'autres troubles dont il pourroit profiter. La même raiſon obligeoit Guillaume à faire des efforts pour la finir promptement. Le moyen qu'il crut le plus propre pour y réuſſir, fut d'aller chercher les Ecoſſois dans le centre de leur Païs, afin que la peur d'une Bataille, qui pourroit avoir pour eux de fâcheuſes ſuites, les obligeât à faire la Paix. Cette réſolution lui procura l'avantage qu'il s'en étoit promis. Macolm, qui ne vouloit rien hazarder dans ſon Royaume, lui ayant fait propoſer de règler leurs differens par un Traité, il crut qu'il ne devoit pas balancer à terminer par ce moyen une Guerre, que la conjoncture de ſes affaires lui faiſoit regarder comme très dangereuſe. D'ailleurs, il ſembloit que, depuis la Bataille de Haſtings, il avoit formé le deſſein de ne rien mettre au hazard. C'étoit ce qui l'avoit autrefois empêché de combattre les Danois, & vrai-ſemblablement cette même raiſon lui fit tenir cette même conduite avec les Ecoſſois. Quoi qu'il en ſoit, le Traité qu'il fit avec Macolm ayant règlé les limites des deux Royaumes, ce Prince lui rendit hommage. Il y a des Auteurs Anglois qui prétendent que cet Hommage regardoit tout le Royaume d'Ecoſſe ; mais les Ecoſſois aſſurent que ce n'étoit que le ſeul Païs de Cumberland. C'eſt en effet ce qu'il y a de plus vrai-ſemblable, puis qu'il n'y a point d'apparence que Macolm, qui n'avoit pas reçu le moindre échec, eût voulu s'abaiſſer à faire hommage de tout le Royaume. Je ſai bien qu'on prétend que Guillaume avoit droit de le demander : mais ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner cette queſtion, dont la diſcuſſion viendra plus à propos dans un autre endroit.

GUILL. I. 1072.

Guillaume marche en Ecoſſe. *Annal. Saxon. Ingulph. R. de Hovedon. Polyd. Vergil.*

Traité de Paix entre les deux Rois.

Le bon accueil que Macolm faiſoit à tous les Anglois fugitifs, en attira un grand nombre dans ſes Etats, où quelques-uns firent des établiſſemens qui les obligerent à y demeurer. De ces refugiez ſont venues pluſieurs Familles, qui tiennent aujourd'hui un rang conſiderable en Ecoſſe. Il ſe trouve des Auteurs qui avancent, que les Anglois y porterent leur Langue, avec les Titres de *Duc*, de *Comte* & de *Baron* : mais Buchanan ſoutient qu'ils y étoient en uſage avant ce tems-là. Ce même Hiſtorien n'a pas autant de peine à reconnoitre, que les Anglois porterent en Ecoſſe le luxe, la vanité, la luxure, l'yvrognerie, & d'autres vices, dont il prétend que ſes Compatriotes avoient été exempts juſqu'alors. Entre les principaux de ces refugiez, ſe trouvoit le Comte de *Cospatrick*, qui avoit été dépouillé de ſon Gouvernement, ſous prétexte qu'il avoit eu part à la mort de Cumin, quoique depuis ce tems-là, il eût rendu au Roi des ſervices très importans. Sa place fut remplie par le Comte *Waltehoff*, le ſeul des Seigneurs An-

Pluſieurs Familles Angloiſes s'établiſſent en Ecoſſe.

Waltehoff eſt fait Com-

GUILL. I. 1072. te de Northumberland.

Anglois pour qui Guillaume marquât encore quelque conſideration. Mais il ne conſerva pas longtems ſa faveur, dont il étoit principalement redevable à ſa Femme, qui étoit Niece du Roi.

1073. Le Roi de France attaque la Normandie. *Ann. Saxon. G. Malmesb.*

Depuis que Guillaume étoit ſur le Trône d'Angleterre, la France lui avoit donné tout le tems néceſſaire pour s'y affermir, ſans lui cauſer le moindre embaras. Il eſperoit donc que, puiſqu'elle n'avoit pas profité des troubles qui s'étoient élevez en Angleterre, elle ſeroit encore moins diſpoſée à l'inquieter, depuis qu'il avoit achevé de dompter ſes Sujets Anglois. Mais tout-à-coup la jalouſie de Philippe s'étant réveillée, ce Prince ne put voir ſans chagrin, le Roi d'Angleterre dans une ſi grande proſperité. Il s'accuſa d'avoir manqué de politique, en ne ſoutenant point les Anglois mécontens, par des diverſions; & il réſolut de reparer cette faute en attaquant la Normandie. Ce fut ſans doute dans l'eſperance que les Anglois mécontens profiteroient de cette diverſion pour ſe ſoulever, & qu'ils occuperoient Guillaume dans ſon Iſle. Quelle que fût ſa penſée, il ſe jetta tout-à-coup dans la Normandie, ſans avoir déclaré la Guerre. Dès que Guillaume en eut reçu la nouvelle, il paſſa la Mer avec une Armée toute compoſée d'Anglois, n'ayant pas oſé tirer les Troupes Normandes du Royaume. D'ailleurs, il aimoit mieux expoſer les Anglois que les Normans, qui lui étoient abſolument néceſſaires pour conſerver ſa conquête. Avec ces Troupes, il reprit le Mans & toute la Province du Maine qui s'étoit revoltée, les Anglois ſe faiſant un honneur de le ſervir fidelement en Normandie, pendant qu'en Angleterre il les traitoit avec beaucoup de dureté. Philippe n'ayant pas eu dans cette Guerre le ſuccès qu'il en avoit eſperé, s'en laſſa bien-tôt, & la termina par une Paix qu'il conclut avec le Roi d'Angleterre.

Guillaume reprend le Mans.

Edgar Atheling va ſe ſoumettre au Roi.

Peu de tems avant ce Traité, le Prince Edgar, ennuyé de vivre en fugitif dans un Païs étranger, alla trouver Guillaume pour lui demander pardon, & ſe ſoumettre à ſa volonté. Il en reçut un accueil très favorable, & obtint une livre d'argent par jour, pour ſon entretien. Depuis ce tems-là, il ſe tint toujours dans l'obeïſſance, ſans donner plus aucun ſujet d'inquietude au Roi. S'il avoit lieu de ſe plaindre, c'étoit moins de Guillaume que des Anglois, qui, après la mort d'Edouard, lui avoient préferé un Particulier. Ce n'étoit pas à Edgar que Guillaume avoit enlevé la Couronne; c'étoit à Harald, qui vraiſemblablement, s'il avoit pu la conſerver, l'auroit laiſſée à ſes propres enfans, ſans ſe mettre en peine des Droits du Prince Saxon. D'un autre côté, on ne peut diſconvenir, qu'Edgar n'eût ſujet de ſe louer de la clémence de Guillaume, qui voulut bien le recevoir encore en grace, malgré la juſte défiance où il pouvoit être à ſon égard.

Gregoire VII. demande l'hommage au Roi.

Pendant que Guillaume étoit encore en Normandie, Gregoire VII., le plus fier de tous ceux qui ont occupé le Siege Pontifical, lui envoya un Nonce, pour le ſommer de lui rendre hommage, prétendant

dit que l'Angleterre étoit un Fief du St. Siege. Il demanda encore les arrerages du *Denier de St. Pierre*, qui n'avoit pas été payé depuis pluſieurs années. Quelques-uns prétendent, que pour ce qui regarde le premier Article, la demande du Pape n'étoit pas ſans fondement, & que ce n'étoit qu'à cette condition que Guillaume avoit obtenu l'approbation du St. Siege, pour la Conquête de l'Angleterre. D'autres font dériver la Souveraineté du Pape ſur ce Royaume, du don gratuit du *Romescot* ou *Denier de St. Pierre*, fait à l'Egliſe Romaine par *Ina* & *Offa* Rois de Weſſex & de Mercie. Ils prétendent que c'étoit un véritable Tribut, par lequel ils ſe reconnoiſſoient feudataires du St. Siege. Enfin, il y en a qui abandonnant cette prétention, ſe contentent de fixer l'Epoque de cette Souveraineté au tems du voyage qu'Ethelwolph fit à Rome. Mais bien que, peut-être, dans le tems que Guillaume méditoit ſon entrepriſe, il n'eut pas diſputé au Pape ſes prétentions; quand il ſe vit bien établi ſur le Trône d'Angleterre, il ſe trouva d'une autre humeur. Il répondit ſans détour au Nonce, qu'il ne tenoit ſa Couronne que de Dieu & de ſon épée, & qu'il n'avoit pas intention de la rendre dépendante de qui que ce fût. Il alla même plus loin: car, ſur quelques menaces que le Nonce oſa lui faire, il publia un Edit, qui défendoit à tous ſes Sujets, de reconnoître aucun Pape que celui qu'il auroit lui-même approuvé, & de recevoir aucun ordre de Rome ſans ſa permiſſion. C'étoit pour faire ſentir à Gregoire, qui avoit alors un Compétiteur, combien il couroit riſque de ſe voir à ſon tour chagriné, s'il entreprenoit de pouſſer plus loin cette prétention. Quant aux arrerages du *Denier de St. Pierre*, il promit de ſatisfaire la Cour de Rome pour le paſſé, & d'être plus exact pour l'avenir. Cette fermeté ayant fait comprendre au Pontife, que Guillaume n'étoit pas un Prince à ſe conduire par de vains ſcrupules, & moins encore à ſe laiſſer épouvanter par des menaces, il ſe déſiſta de ſes prétentions.

GUILL. I. 1073. *R. de Hoveden. Eadmer. Brady.*

Guillaume le refuſe hautement.

Il défend de reconnoître aucun Pape ſans ſon ordre.

Le long ſéjour que le Roi fit en Normandie, donna lieu en Angleterre à une nouvelle Conſpiration, d'autant plus dangereuſe, que des Seigneurs Normans des plus conſiderables en étoient les auteurs. *Raoul de Guaer*, Breton, Comte de Suffolck, & *Roger de Bretueil* Comte de Hereford, ayant réſolu d'unir leurs deux Maiſons par le mariage de Raoul avec une Fille de Roger, le Roi, pour des raiſons qu'on ignore, leur avoit défendu de paſſer outre. Ces Seigneurs, qui n'avoient pas oſé accomplir ce mariage pendant que le Roi étoit en Angleterre, prirent le tems de ſon abſence pour exécuter leur deſſein. En cette occaſion, ils firent une Fête magnifique, à laquelle ils inviterent pluſieurs perſonnes de qualité, & entre autres le Comte Waltehoff. Comme ils connoiſſoient l'humeur du Roi, ils avoient en même tems formé le projet d'une Conjuration pour le priver de la Couronne, ne voyant point d'autre moyen d'éviter les effets de ſa colere. Cette occaſion leur paroiſſant favorable pour faire entrer les conviez dans leur complot, dès qu'ils s'apperçurent que le vin commençoit

1074. Conſpiration des Normans contre le Roi. *G. Malmesb. R. de Hoved. Ann. Sax. M. Paris, Flor. Wigorn.*

GUILL. I. 1074. mençoit à les échauffer, ils firent tomber le diſcours ſur le Roi, & s'attacherent à faire remarquer tout ce qui pouvoit le plus contribuer à aigrir les eſprits contre lui. Ils feignirent de plaindre les Anglois, qui ayant été de tout tems une Nation libre, ſe voyoient réduits à un honteux eſclavage. A l'égard des Normans, ils les animerent par la conſideration de la dureté du gouvernement de Guillaume, qui, par les charges exceſſives qu'il mettoit ſur les Terres, leur ôtoit d'une main ce qu'il leur avoit donné de l'autre. Enfin, voyant qu'on prenoit plaiſir à les écouter, ils dirent tout ouvertement qu'il étoit indigne de gens d'honneur, de vivre ſous la domination d'un Bâtard qui avoit uſurpé les deux Etats dont il étoit en poſſeſſion. Leurs diſcours firent un ſi prompt effet ſur des gens à qui le vin faiſoit paroitre tout facile, que, d'un commun accord, ils réſolurent de prendre les armes pour s'oppoſer au retour du Roi. Le Comte Waltehoff, échauffé par le vin comme les autres, entra dans cette Conſpiration, ſans faire réflexion aux ſuites qu'elle pouvoit avoir. Mais dès le lendemain, les fumées du vin s'étant diſſipées, il conſidera plus mûrement, qu'il s'étoit engagé dans une entrepriſe, qui, au-lieu de tirer les Anglois de l'oppreſſion, ne pouvoit que redoubler leurs miſeres. Il prévoyoit les difficultez qui devoient naturellement ſe trouver dans l'exécution. Mais quand même elle viendroit à réuſſir, il voyoit bien que l'Angleterre ne ſe trouveroit pas en meilleurs termes, puiſqu'elle deviendroit la proye de pluſieurs petits Tirans, qui acheveroient de la ruïner. De plus, il conſidera que, ſi les Conjurez ſuccomboient, à quoi il y avoit beaucoup d'apparence, toute la vengeance tomberoit ſur lui, à cauſe qu'il étoit Anglois; au-lieu que les Etrangers pourroient trouver quelque grace auprès du Roi. Enfin, il ne pouvoit s'empêcher de reconnoitre, qu'il avoit de grandes obligations au Roi, qui non ſeulement lui avoit déja pardonné une fois, mais l'avoit encore diſtingué par des bienfaits, de tous ſes Compatriotes. Ces réflexions ayant produit en ſon ame un ſérieux repentir de ſa faute, il alla trouver Lanfranc, & lui fit confidence de tout ce qui s'étoit paſſé. Il s'excuſa ſur la débauche, qui ne lui avoit pas permis de faire d'abord attention aux propoſitions qu'on lui avoit faites, & le pria de s'employer pour ſon pardon. L'Archevêque loua ſa repentance, & lui conſeilla d'aller en diligence informer le Roi de toutes les circonſtances de cette Conjuration. Il lui fit eſperer qu'il obtiendroit aiſément le pardon d'une faute faite avec ſi peu de réflexion, dans une telle circonſtance, & dont il s'étoit ſi promptement repenti; & il écrivit même au Roi en ſa faveur. Waltehoff ſuivant ce conſeil, partit ſur le champ, & alla ſe jetter aux pieds du Roi, qui lui fit un accueil très favorable, & lui pardonna ſa legereté, après qu'il eut été inſtruit de toutes les particularitez du complot.

Waltehoff s'engage dans la conſpiration.

Il s'en repent.

Il en informe le Roi, qui lui pardonne.

La conjuration eſt étouffée.

Cette nouvelle ayant cauſé au Roi une très grande inquietude, il réſolut de repaſſer promptement en Angleterre, afin d'y appaiſer les troubles que ſon abſence y avoit cauſez. Mais ſa préſence

fence y étoit peu néceſſaire. La Conjuration avoit été preſque auſſitôt étouffée que formée, par la diligence de l'Evêque de Bayeux qui gouvernoit le Royaume. Les deux Chefs avoient ſi mal pris leurs meſures, qu'ils ne purent pas même joindre enſemble les Troupes que chacun d'eux avoit aſſemblées. Ainſi Raoul de Guaer ſe vit contraint de ſe retirer dans le Château de Norwich, où il fut incontinent aſſiegé. Comme il déſeſperoit de ſa grace, s'il venoit à tomber entre les mains du Roi, il ne crut pas devoir attendre la fin du Siege; & ayant trouvé le moyen de ſortir de la Place, il ſe retira en Danemarc. Après ſon départ, la Comteſſe ſa femme défendit encore quelque tems le Château; mais enfin elle le rendit à compoſition. On lui accorda la liberté d'aller trouver le Comte ſon Epoux, qui avoit déja obtenu un puiſſant ſecours du Roi de Danemarc, pour ſoutenir les Revoltez. En effet, peu de tems après, une Flotte Danoiſe parut ſur les côtes d'Angleterre. Mais comme elle ne trouva pas les Anglois diſpoſez à ſe ſoulever, elle ſe retira incontinent. GUILL. I. 1074.

Cependant Guillaume, étant de retour en Angleterre, apprit qu'il y avoit encore quelque reſte de cette Conjuration dans les Provinces occidentales. Pour ne pas donner à ce feu le tems de ſe rallumer, il marcha en diligence vers ces quartiers-là, & y traita rigoureuſement tous ceux qu'il ſoupçonna d'y avoir trempé. Il en fit pendre quelques-uns, & couper les pieds & les mains, ou crever les yeux à d'autres. Ceux qui en échaperent à meilleur marché, furent bannis du Royaume. Le pardon qu'il avoit accordé au Comte Waltehoff n'étant compté pour rien, ce Seigneur fut arrêté, conduit à Wincheſter, décapité publiquement, & enterré ſous l'échafaut. Quelqu'un a dit que ſes richeſſes furent la principale cauſe de ſa mort, parce que le Roi voulut profiter de ſa dépouille. D'autres ont ajouté que *Judith*, ſa Femme, ne contribua pas peu à ſa ruïne; en aigriſſant l'eſprit du Roi par de faux rapports, pour avoir la liberté de ſe marier ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, il n'y eut perſonne qui ne déplorât le ſort de ce brave Seigneur. Tout le monde jugeoit que ſa faute étoit trop legere pour devoir être ſi ſéverement punie, quand même il n'en auroit pas auparavant obtenu le pardon. Quelque tems après, ſon Corps fut transporté à l'Abbaye de Croyland, où on prétendit qu'il faiſoit divers Miracles, & ce Seigneur paſſa dans l'eſprit du Peuple pour un véritable Martyr. L'Abbé de Croyland ayant voulu appuyer cette croyance, fut chaſſé de ſon Monaſtere par les ordres du Roi, qui mit *Ingulphe*, Moine de Fontevraud, en ſa place. C'eſt ce même Ingulphe, qui, malgré les obligations qu'il avoit à Guillaume, n'a pas laiſſé d'atteſter, dans ſon Hiſtoire de Croyland, les Miracles faits ſur le tombeau de Waltehoff.

Punition de quelques-uns des Conjurez.

Rog. de Hoveden. Ingulph. Polyd. Verg.

Le Comte Waltehoff eſt décapité.

Il eſt regardé comme un Martyr.

Ingulphe eſt fait Abbé de Croyland.

Bien que les Anglois ne fuſſent pas entrez dans la derniere Conſpiration, & qu'au contraire ils euſſent refuſé de ſe joindre aux mécon-

Les Anglois ſont

GUILL. I. 1074. fort maltraitez.

tems, ils n'en furent pas moins punis. Le Roi ſuppoſa qu'ils l'avoient ſecretement excitée, & en prit occaſion d'ôter aux uns leurs biens, & à d'autres leur liberté. C'eſt à ce tems-là, que *Guillaume de Malmesberi* fixe l'Epoque de la ſervitude des Anglois. Tout Normand qu'il étoit, il fait aſſez clairement entendre, que depuis ce tems-là, Guillaume ne garda plus de ménagemens avec eux. On peut conjecturer de là, que la rigueur dont ce Prince uſa envers les Anglois fut extrême & générale, puiſque cet Hiſtorien compte pour peu de choſe ce qu'il avoit déja fait à l'égard des Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers.

1075. Guillaume va en Normandie. *Rog. de Hoveden & Huntingd.* Il aſſiege Dol & leve le ſiege.

Les précautions que Guillaume avoit priſes, pour ôter à ce Peuple l'envie de ſe revolter, ayant mis ſon eſprit en repos de ce côté-là, il repaſſa la Mer, pour aller ſe venger de *Raoul de Guaer*, qui s'étoit retiré en Bretagne dans ſa Ville de *Dol*. La vengeance qu'il avoit priſe de ce Seigneur Breton, par la ſaiſie de tous les biens qu'il poſſedoit en Angleterre, n'étant pas aſſez complete, il voulut encore la pouſſer plus loin, & le dépouiller de ceux qu'il tenoit de ſes Ancêtres. Dans ce deſſein, il alla faire le Siege de Dol, dont pourtant il ne put ſe rendre maitre, la réſiſtance des aſſiegez ayant donné au Roi de France le tems d'accourir à leur ſecours. Guillaume ayant manqué ſon coup, s'en retourna dans ſon Royaume, où, pendant le reſte de

1076. Concile à Londres.

cette année & la ſuivante, il ne ſe paſſa rien de remarquable, qu'un Concile qui s'aſſembla dans Londres, où le rang de chaque Evêque fut règlé.

1077. Robert fils aîné du Roi fait la Guerre à ſon Pere. *Guill. Malmesb. R. de Hoveden Flor. Wigorn.*

Ce Monarque jouïſſoit alors d'une tranquillité, qui vrai-ſemblablement devoit être de longue durée, lorſqu'une Guerre imprévue vint la troubler. *Robert*, ſon Fils aîné, ſuſcité par le Roi de France, prétendoit que le Roi ſon Pere devoit lui ceder la Normandie, fondé ſur une promeſſe poſitive qu'il diſoit en avoir eue de ſa part. Sur cette prétention, il entreprit de ſe rendre maitre abſolu dans ce Duché, & maltraita même ceux qui refuſerent de le reconnoitre pour leur Souverain. Guillaume, ſurpris de cette audace, aſſembla incontinent une Armée toute compoſée d'Anglois, par la raiſon qui a été ci-devant indiquée, & paſſa la Mer pour aller mettre obſtacle aux deſſeins du Prince ſon fils. Son arrivée ne fit point déſiſter Robert de ſes projets. Ce jeune Prince réſiſta vigoureuſement au Roi ſon Pere, qui ſe vit dans la néceſſité de faire une Guerre en forme, trouvant dans ſon propre fils un ennemi qui n'étoit pas à mépriſer. Il lui arriva même un jour de tomber dans une embuſcade, où il fut contraint de payer de ſa perſonne, comme le moindre de ſes Officiers. Il ſe diſtinguoit tellement par ſa valeur, que Robert, qui ne le connoiſſoit pas, le regardant comme le plus redoutable des ennemis, alla l'attaquer, le bleſſa au bras, & le porta par terre d'un coup de lance. Guillaume couroit grand riſque de perdre la vie en cette occaſion, ſi, par bonheur, Robert ne l'eût reconnu à quelque marque qu'il avoit

Il le bleſſe ſans le connoitre. *Rog. de Hoveden.*

ſur

ſur ſes armes. Alors ce jeune Prince, ayant mis promptement pied à terre, le releva, & lui donna ſon propre cheval pour le tirer de ce danger. Cependant, les Troupes Angloiſes ſe trouvant maltraitées par les Normans, Guillaume ſe vit contraint de ſe retirer en déſordre. Le risque où Robert s'étoit vu de tuer ſon Pere, fit une telle impreſſion ſur ſon eſprit, que, pour lui mieux témoigner ſa repentance, il ſe ſoumit entierement à ſa diſcretion. Mais cette généroſité ne fut pas capable de lui faire recouvrer les bonnes graces du Roi, qui ne l'aima jamais depuis. On dit même que, dans les premiers mouvemens de ſa colere, il lui avoit donné ſa malédiction, & que toutes les ſoumiſſions de ce jeune Prince ne furent pas capables de le faire retracter. Il ne laiſſa pourtant pas de lui faire un aſſez bon accueil: mais il le fit paſſer avec lui en Angleterre, ſous prétexte de l'envoyer commander une Armée contre l'Ecoſſe. En effet, l'année ſuivante, Robert eut la commiſſion d'aller mettre à la raiſon les Ecoſſois, qui avoient recommencé la Guerre.

Guill. I. 1077.

Il ſe ſoumet à lui. *Matth. Paris.*

Polyd. Vergil. S. de Dunelm. 1078.

Il va commander une Armée contre l'Ecoſſe.

Il ne fit rien de conſiderable dans cette Expédition, que de fonder la Ville de *Newcaſtle* ſur la Thyne, au même lieu où étoit le Monaſtere de *Moncaſter*, fameux par l'auſterité de ſes Moines. Cette Guerre fut terminée par un Traité, qui ſe fit entre les deux Nations.

Il fonde la Ville de Newcaſtle.

Avant que de congédier ſon Armée, Guillaume voulut tirer quelque profit de la dépenſe qu'il avoit faite pour la lever. Il alla porter ſes armes dans le Païs de Galles, pour châtier les Gallois qui avoient fait quelques courſes dans ſon Royaume. Les Princes de ce Païs-là ne ſe trouvant pas en état de s'oppoſer à ſes forces, prirent le parti de ſe ſoumettre volontairement, & s'engagerent à payer un Tribut annuel à la Couronne d'Angleterre.

Les Gallois font hommage au Roi.

Ce fut à peu près en ce même tems que Guillaume fit bâtir la fameuſe Tour de Londres, afin de tenir en bride les habitans de cette Ville, dont il ſoupçonnoit toujours la fidelité. Quelques-uns ont prétendu, que cette Forteresſe doit ſa fondation à Jule Céſar. Mais il ſeroit aſſez difficile de prouver que cet Empereur ait jamais été à Londres; encore moins, qu'il ait fait travailler à cet ouvrage, dont il ne parle point dans ſes Commentaires.

Guillaume fait bâtir la Tour de Londres.

La Paix avec l'Ecoſſe, & la ſoumiſſion des Gallois, mirent Guillaume dans un état de tranquillité, qui dura quelques années. Il employa ce tems de repos, à règler les affaires de ſon Royaume. Depuis ſon avenement à la Couronne, l'Angleterre ſe trouvoit dans une extrême confuſion, à cauſe de divers changemens qui avoient été introduits, tant dans le Gouvernement, que dans les Loix, & dans la maniere d'adminiſtrer la Juſtice. Mais cette confuſion étoit encore plus grande par rapport aux dettes des Particuliers. Les Créanciers s'imaginoient, que ceux qui avoient été mis en poſſeſſion des Terres, devoient payer les dettes de ceux qui en avoient été dépouillez; & en effet, c'étoit là que les Débiteurs les renvoyoient. Mais les nou-

Conduite du Roi pendant la paix. *G. Malmesb.*

GUILL. I. 1078.

veaux poſſeſſeurs refuſoient d'entrer dans ces diſcuſſions, qui pouvoient être ſujettes à beaucoup de ſupercheries, & ſoutenoient que le Roi leur avoit donné les Terres franches. D'ailleurs, la Juriſprudence des Normans étant differente de celle des Anglois, on ne ſavoit à quoi s'en tenir, le Roi n'ayant encore rien défini ſur ce ſujet. S'il avoit fait quelques Règlemens, ce n'avoit été que pour ſon propre avantage, & pour les cas où il pouvoit avoir interêt. Pour ce qui regardoit les Particuliers, il ne paroit pas que juſqu'alors il s'en fût mis beaucoup en peine. Il eſt vrai, que ceux qui ont pris à tâche de le louer en toutes occaſions, remarquent la ſévere juſtice qui s'exerçoit ſous ſon Regne, par rapport aux Crimes, comme une preuve de l'affection qu'il avoit pour ſes Sujets. Mais cette preuve n'eſt pas auſſi forte qu'ils ſe l'imaginent, puiſque cette ſéverité n'étoit pas moins avantageuſe au Roi qu'au Peuple, l'impunité des Crimes ne pouvant être tolerée, ſans donner atteinte à l'autorité du Souverain. D'ailleurs, la plupart des fautes étant alors punies par des amendes pécuniaires, tout le profit en revenoit au Roi, qui avoit ôté aux Comtes, aux Barons & aux Evêques, la portion qu'ils y avoient pendant la domination des Rois Saxons.

Quoi qu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir que l'avidité d'amaſſer des tréſors, ne fût la paſſion dominante de Guillaume. Il ne ſe laſſoit jamais d'inventer de nouveaux moyens pour la ſatisfaire. On a déja vu combien il avoit appauvri les Anglois. Mais en cela, il avoit autant ou plus travaillé pour les Normans & pour les autres Etrangers, que pour ſoi-même. Il jugea donc, qu'il étoit raiſonnable que les Etrangers qui avoient acquis des biens en Angleterre, ſupportaſſent les charges, auſſi bien que les Anglois. Mais afin d'en pouvoir faire une juſte diſtribution, il voulut ſavoir en quoi conſiſtoit le bien de chaque Particulier. Pour cet effet, il fit faire un Dénombrement exact de tous les biens des Sujets, de quelque nature qu'ils fuſſent. Ce dénombrement contenoit le nombre d'arpens de terre que chaque Particulier poſſedoit, ce que ſon fonds avoit accoutumé de payer aux Rois Saxons, & à quoi il avoit été taxé dans les dernieres années, depuis la Revolution. De plus, combien chacun avoit de Chevaux, de Bêtes à corne, de Brebis &c.; combien d'argent comptant il avoit dans ſa maiſon; combien il devoit, & combien il lui étoit dû. Tout cela fut écrit avec beaucoup d'ordre, dans un Livre qu'on nomma *Doom's-day Book*, c'eſt-à-dire, *Livre du jour du Jugement*, apparemment pour ſignifier que les biens des Anglois étoient épluchez dans ce Livre, comme les actions des Hommes le ſeront dans cette grande journée. Ce Regître général, que quelques-uns appellent le *Grand Terrier d'Angleterre*, fut mis dans *l'Echiquier*, ou la Chambre du Tréſor Royal, pour y être conſulté dans les occaſions où l'on pourroit en avoir beſoin; c'eſt-à-dire, ainſi que s'exprime un Hiſtorien, lorſqu'on voudroit ſavoir combien de laine on pourroit

Il fait faire un Dénombrement des biens de tous ſes Sujets.

Livre du Doom's-day. *R. de Hoved.*

Polyd. Virgil.

roit encore ôter aux Brebis Angloiſes. Les ordres ſéveres que le Roi avoit donnez pour faire ce Dénombrement avec toute l'exactitude poſſible, furent exécutez avec la derniere préciſion ; les Commiſſaires, auſſi bien que les Particuliers, ayant ſujet de craindre un châtiment exemplaire, s'ils uſoient de fraude ou de connivence en cette occaſion. GUILL. I. 1078.

On peut bien juger que ce n'étoit pas dans un ſimple eſprit de curioſité, que Guillaume avoit fait faire ce Dénombrement. Les impoſitions qu'il mit dans la ſuite ſur preſque tous les effets des Particuliers, firent bien voir que ſon intention étoit de ne laiſſer aux Anglois, que ce qui étoit abſolument néceſſaire pour leur ſubſiſtance. Ce Monarque, qui regardoit l'Angleterre comme un Païs de conquête, croyoit que tous les biens du Royaume lui appartenoient, & que les Vaincus devoient recevoir comme une faveur ſignalée, ce qu'il vouloit bien leur laiſſer. Selon ce principe, il eſt aiſé de comprendre que ſes revenus devoient être proportionnez aux biens des Anglois, & à ſa propre avidité. Pour ne pas entrer dans un trop long détail des diverſes ſources d'où il les tiroit, il ſuffira de remarquer, qu'ils montoient tous les ans à quatre-cens-mille livres ſterling, & que, ſelon une ſupputation moderée, cette ſomme pouvoit valoir autant que valent aujourd'hui cinq millions de livres de la même monoye. Outre ces revenus, qui étoient fixes, il en avoit beaucoup de caſuels, comme les Amendes, qui étoient très fréquentes en ce tems-là. Mais ce qu'il y a encore de remarquable ſur ce ſujet, c'eſt que de tout cet argent, il n'en employoit pas un ſou à payer l'Armée qu'il entretenoit ſur pied. Dans la diſtribution qu'il avoit faite aux Normans des Terres ôtées aux Anglois, il avoit pris ſoin de les charger de l'entretien de la Milice. Les nouveaux Proprietaires n'avoient eu garde de refuſer de les accepter à cette condition, puiſque n'y ayant aucun droit, c'étoit à ſa ſeule liberalité qu'ils en étoient redevables. Par ce moyen, il faiſoit ſubſiſter, ſans qu'il lui en coûtât rien, ſoixante-mille hommes qui étoient toujours prêts à marcher au premier commandement. On ne doit point être ſurpris s'il paſſoit pour le Prince le plus riche de ſon tems, puiſque ſa recette excedoit de beaucoup la dépenſe de ſa Maiſon, à quoi il n'employoit qu'une bien petite partie de ce que ſon Royaume lui produiſoit tous les ans. Revenus de Guillaume.

Après que Guillaume eût établi ſes revenus de la maniere qu'on vient de le voir, il chercha les moyens de ſatisfaire une autre paſſion, qui n'étoit gueres moins forte que la précedente. Je veux parler de la paſſion de la Chaſſe, qui lui fit commettre beaucoup d'injuſtices. Je n'entens pas par ces injuſtices, la ſéverité des Loix qu'il fit ſur ce ſujet, quoiqu'elles fuſſent très rigoureuſes. Cette ſéverité n'eſt pas un endroit propre à diſtinguer ce Prince de tant d'autres, qui regardent les infractions des Loix de la Chaſſe comme un crime des plus capitaux, & qui pardonnent plus aiſément le meurtre d'un Homme, que celui d'un Cerf. Je veux prin- 1079. Paſſion extrême de ce Prince pour la Chaſſe.

GUILL. I. 1079.

cipalement parler du prodigieux dégât que Guillaume fit faire dans la Province de Hant, d'un Païs de plus de tente Milles de circuit, dans lequel il fit abattre les Maiſons & les Egliſes, afin d'en faire une Forêt, pour y entretenir des Bêtes fauves. S'il en faut croire certains Hiſtoriens, il ne donna pas même la moindre recompenſe à ceux qui perdirent leurs Terres ou leurs Maiſons. Ce Païs, qu'on nommoit auparavant *Itene*, reçut, depuis ce changement, le nom de *Nouvelle-Forêt*. Quelques-uns ont voulu dire, qu'outre le plaiſir de la Chaſſe, Guillaume avoit une autre raiſon de rendre cette contrée déſerte. Ils prétendent que ſon but étoit de donner un libre abord aux ſecours qui, dans le beſoin, pourroient lui venir de Normandie. Mais cette raiſon, qui paroit tout-à-fait frivole, a été ſans doute imaginée par des gens qui ayant conçu une grande idée de ce Prince, ſe ſont perſuadez que la prudence & la politique entroient dans toutes ſes actions; comme ſi les Princes étoient moins ſujets à leurs paſſions, que les autres hommes. D'autres ayant remarqué que deux de ſes Fils, & un de ſes Petit-Fils, perdirent la vie dans cette même Forêt, par des accidens extraordinaires, en ont conclu, que le Ciel avoit voulu tirer vengeance des torts que les Particuliers avoient ſoufferts.

Il dépeuple un grand Païs pour en faire une Forêt. *Matt. Paris.*

Ord. Vital.

Extrême affection de Guillaume pour la Normandie. *Baker.*

La grande affection que Guillaume avoit pour la Normandie, fut encore une de ſes paſſions dominantes. Tout ce qui ſe pratiquoit en ce Païs-là, étoit, ſelon lui, un modele de perfection. Ce fut dans cette penſée, qu'il tâcha d'abolir les Loix Saxonnes, pour établir en leur place celles des Normans. Peut-être même auroit-il fait de plus grands efforts pour exécuter ce deſſein, ſi on ne lui eût repréſenté, que les Loix d'Angleterre portant le nom de ſon Bienfaiteur, tout le monde regarderoit avec horreur ſon ingratitude. Il ne laiſſa pourtant pas de faire divers changemens dans les Loix Angloiſes, & dans la maniere d'adminiſtrer la Juſtice. Par exemple, il ne voulut pas ſouffrir que les Evêques, ſelon l'ancienne coutume, aſſiſtaſſent aux *Shiregemots*, ou Aſſemblées qui compoſoient la Cour de la Province, & il leur aſſigna une Cour à part. Le prétexte de ce changement étoit, d'empêcher que les Affaires Civiles ne fuſſent mélées avec les Eccléſiaſtiques. Mais la véritable raiſon étoit, qu'il vouloit par là priver les Evêques de leur portion des Amendes que ces Aſſemblées impoſoient. Il érigea auſſi diverſes Cours auparavant inconnues aux Anglois, & qui leur étoient très incommodes. Non ſeulement ils en ignoroient les procedures, mais comme elles accompagnoient toujours le Prince, ils étoient obligez de le ſuivre en tous lieux, pour faire juger les Procès. Entre ces divers Tribunaux, il s'en trouva pourtant un qui devint très avantageux au Peuple; puis qu'il fut deſtiné à temperer, par l'équité, la trop grande rigueur des Loix. C'eſt de la *Cour de l'Echiquier*, qui ſubſiſte encore aujourdhui, que je veux parler.

1080. Il érige de nouvelles Cours de Juſtice. *Polyd. Verg.*

Il fait des efforts pour

Guillaume ne ſe contenta pas d'obliger les Anglois à porter leurs affaires

affaires à ces Tribunaux, il voulut encore les contraindre de ſe ſervir du Langage Normand, & fit tout ce qu'il put pour abolir la Langue Angloiſe. Ce fut dans cette vue qu'il établit dans toutes les Villes & dans tous les Bourgs, des Ecoles pour y enſeigner le Normand, & qu'il obligea les Peres, ſous de groſſes peines, à y envoyer leurs Enfans. J'ai déja dit, en un autre endroit, ce que c'étoit que la Langue Normande, qui étoit très difficile, & que les François mêmes ne pouvoient entendre qu'à peine, à cauſe du Danois qui y étoit mêlé avec le François. Cependant, le Roi s'obſtina tellement à faire réuſſir ce projet, qu'il s'en faiſoit une affaire capitale. Ceux qui avoient des affaires à la Cour, & qui ne parloient pas Normand, y étoient regardez de très mauvais œil, comme des gens qui manquoient de complaiſance pour le Roi. Le moyen le plus efficace dont il ſe ſervit, pour mettre les Anglois dans la néceſſité d'apprendre le Normand, fut de publier ſes Loix en cette Langue, dont l'ignorance ne ſuffiſoit pas pour excuſer ceux qui les violoient. Quelques-uns ont voulu l'accuſer d'avoir agi en cela par un motif moins honnête. Ils ont prétendu, que ſon but étoit de tendre des pieges aux Anglois, pour les faire tomber dans des contraventions, qui étoient ordinairement punies par des Amendes & par des Confiſcations à ſon profit. Mais quand cela ne ſeroit pas, comme il faut convenir qu'on ne ſauroit le prouver, ſon naturel avare, & toutes les autres voyes qu'il employoit pour accumuler des tréſors, ne ſont que trop capables de ſervir de fondement à cette accuſation.

GUILL. I. 1080.

abolir la Langue Angloiſe, *Ingulph.*

Pour revenir au Langage Normand, il y a des gens qui prétendent que, malgré tous ſes ſoins, Guillaume ne réuſſit pas à l'introduire en Angleterre. Au contraire, ils ſoutiennent que les Normans apprirent, peu-à-peu, à parler Anglois; leur petit nombre étant emporté par le gros de la Nation. D'autres, qui ſont d'un ſentiment oppoſé, font des efforts pour prouver, que la Langue Normande s'eſt établie ſur les ruïnes de l'Angloiſe. Mais il eſt difficile aux uns & aux autres de juſtifier ce qu'ils avancent. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Langue qu'on a parlé en Angleterre depuis la Conquête, n'eſt pas préciſément la même qui étoit en uſage du tems des Rois Saxons. On ne peut pourtant pas dire que les Normans apprirent à parler Anglois, ni que les Anglois reçurent la Langue Normande; mais plutôt, que de ces deux Langues il s'en forma une troiſieme, qui n'étoit ni l'une ni l'autre, & qui pourtant participoit de toutes les deux. Cependant, le Normand ſubſiſta dans les Actes Publics juſqu'au tems d'Edouard III.

Remarque ſur la Langue Angloiſe.

La partialité de Guillaume pour les Normans étoit ſi grande, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en donner des marques en toutes occaſions. *Ingulphe*, Abbé de Croyland, rapporte ſur ce ſujet une particularité qui mérite d'être remarquée. Il dit qu'il ſe préſenta un jour devant le Conſeil, où le Roi étoit préſent, pour y demander une certaine Terre de ſon Monaſtere, poſſedée par un Gentilhomme Normand nom-

1081. Partialité du Roi pour les Normans. *Ingulph. Hiſt. Croyl.*

GUILL. I. 1081. nommé *Talboys*, qui y avoit établi des Moines de ſa Nation. Le Roi, ajoute l'Hiſtorien, s'étant fait expliquer la Chartre originale ſur laquelle les prétentions de l'Abbaye de Croyland étoient fondées, jugea d'abord que la demande étoit pleine de juſtice. Mais Talboys ayant allegué pour toute défenſe, que les Moines qu'il avoit établis en ce lieu étoient Normans & très fidéles au Roi, au-lieu que ceux de Croyland étoient Anglois; cette ſeule raiſon parut aſſez forte, pour porter le Roi à prononcer en faveur du Gentilhomme Normand. En cela, ce Prince ſuivoit ſon panchant & ſon interêt. Le premier le portoit à favoriſer les gens de ſa Nation; & le ſecond, à mettre, autant qu'il étoit poſſible, les Anglois hors d'état de ſe revolter.

Ce qui a été rapporté juſqu'ici des oppreſſions que les Anglois ſouffroient ſous ce nouveau Gouvernement, ſuffit pour faire comprendre, qu'ils ne ſe plaignoient pas ſans raiſon. Peut-être donnerent-ils lieu à ces oppreſſions par leur impatience. Mais, quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'ils ſe trouvoient extrémement appauvris, pendant qu'ils voyoient les Normans engraiſſez de leur ſubſtance. Un ſeul exemple fera voir combien ils avoient été pillez, par ceux qui étoient le plus en faveur auprès du Roi. Odon, Evêque de Bayeux, Frere uterin de Guillaume, après un ſéjour de quinze ou ſeize ans en Angleterre, ſe crut aſſez riche pour acheter le Souverain Pontificat. Dans cette vue, il avoit acquis à Rome un ſuperbe Palais, où il avoit deſſein d'aller demeurer, & d'y transporter tous ſes tréſors, en attendant que la mort du Pape lui donnât lieu d'exécuter ſon projet. Cependant, comme il vouloit tenir ſes deſſeins ſecrets, il prit ſon tems pour faire ce voyage, pendant que le Roi ſon Frere étoit en Normandie; & il ſe rendit à l'Iſle de Wight, où ſes Vaiſſeaux l'attendoient. Le vent contraire ne lui ayant pas permis de s'embarquer auſſi-tôt qu'il l'avoit eſperé, il fut contraint de demeurer quelque tems dans cette Iſle. Le ſéjour qu'il y fit, rompit toutes ſes meſures. Guillaume, ayant été averti de ſon deſſein, partit en diligence pour le prévenir, & le ſurprit dans le tems qu'il alloit mettre à la voile. D'abord il ordonna qu'on l'arrêtât. Mais voyant que la crainte & le reſpect empêchoient ſes Officiers d'exécuter ſes ordres, il alla lui-même le ſaiſir. Ce fut en vain que ce Prélat allegua les Privileges de ſon Ordre. Le Roi lui répondit, qu'il ne l'arrêtoit pas comme Evêque, mais comme Comte de Kent; & le fit mettre en priſon. Cette capture fut bien-tôt ſuivie d'une Sentence, qui confiſquoit tous les biens d'Odon au profit du Roi, ce Prélat ayant été convaincu d'une infinité d'extorſions & de violences.

1082. Odon, Evêque de Bayeux, aſpire à être Pape.

Le Roi l'arrête & confiſque ſes biens.

1084. Mort de la Reine. *G. Malmesb. R. de Hoveden.*

Les évenemens du reſte de cette année & de la ſuivante, n'ayant rien de remarquable, nous paſſerons à ceux de l'année 1084., dans laquelle on trouve la mort de la Reine Mathilde, Femme de Guillaume, & les préparatifs que ce Prince fit pour s'oppoſer à une invaſion dont il étoit menacé. Les Anglois qui s'étoient refugiez en Danemarc,

Le Roi de Danemarc

avoient

roient fait entendre à *Canut*, Roi de ce Païs-là, que leurs Compatriotes ne cherchoient que l'occaſion de ſecouer le joug des Normans. Cette conjoncture lui ayant paru favorable, il forma le projet de conquerir l'Angleterre, ſur laquelle il avoit des prétentions qui lui paroiſſoient aſſez plauſibles, étant appuyées de la force. Dans cette vue, il équipa une Flotte, & leva des Troupes dont le nombre marquoit aſſez qu'il avoit quelque grand deſſein. Ces préparatifs donnerent de l'inquietude à Guillaume; les avis qu'il recevoit de Danemarc ne lui donnant aucun lieu de douter, que cet armement ne ſe préparât contre lui. Comme il n'oſoit ſe confier aux Anglois, il fit paſſer dans l'Iſle une nombreuſe Armée d'Etrangers, & impoſa ſur ſes Sujets une Taxe de ſix ſchellings ſur chaque *Hyde* de terre, ce qui étoit trois fois autant que l'impoſition ordinaire du *Dane-gelt*. Soit que Canut fût détourné de ſon deſſein par les préparatifs qui ſe faiſoient en Angleterre, ou par d'autres affaires qui lui ſurvinrent, il l'abandonna, ſans avoir tenté de l'exécuter. Guillaume, de ſon côté, congédia ſon Armée: mais l'argent levé pour l'entretenir ne fut pas reſtitué. Au contraire, il impoſa une nouvelle Taxe, à l'occaſion de l'Ordre de Chevalerie qu'il voulut donner à *Henri* ſon plus jeune Fils. La coutume établie en Normandie, de faire un préſent au Prince quand il faiſoit Chevalier quelqu'un de ſes Fils, étoit trop avantageuſe au Roi, pour qu'il négligeât de l'introduire en Angleterre, où elle n'étoit pas en uſage avant ce tems-là.

Guill. I. 1084.

veut envahir l'Angleterre.

Guillaume ſe prépare & ſe defendre.

Il impoſe une taxe pour ce ſujet. *R. de Hoveden.*

Canut change de deſſein.

Autre taxe impoſée pour faire le Prince Henri Chevalier.

Il n'étoit pas difficile à Guillaume de mettre ſur ſes Sujets tout autant de charges qu'il lui plaiſoit, puiſqu'il n'avoit qu'à parler pour être obeï. Les Normans n'avoient garde de s'oppoſer à ſes volontez, de peur de ſe mettre en riſque de perdre ce qu'ils poſſedoient, par la même voye qu'ils l'avoient acquis, je veux dire par un ſimple acte de ſon bon-plaiſir; & les Anglois étoient hors d'état de ſecouer un joug dont ils étoient accablez. Il ne ſe trouvoit preſque plus de Seigneur de cette Nation, qui ne fût ou en priſon ou exilé. S'il y en avoit encore quelques-uns qui euſſent conſervé leur liberté, ils étoient obſervez de ſi près, que la moindre réſiſtance, ou le moindre ſoupçon qu'ils auroient donné au Roi, étoit capable de les perdre. Edgar Atheling, qui paroiſſoit le plus redoutable, ne ſubſiſtoit que par une penſion qu'il recevoit du Roi. D'ailleurs, depuis qu'il s'étoit volontairement ſoumis au Conquerant, il avoit perdu le cœur & l'affection des Anglois, qui ne le regardoient plus qu'avec un extrême mépris. Un Hiſtorien aſſure même, que ce Prince étoit en quelque maniere ſtupide. Il en allegue pour preuve, que, moyennant un Cheval dont le Roi lui fit préſent, il le déchargea de la penſion qu'il en recevoit pour ſon entretien. Le mauvais état de ſes affaires, & peut-être la crainte d'être enfin ſacrifié aux ſoupçons du Roi, lui firent prendre la reſolution d'aller en Orient porter les armes contre les Infideles. La permiſſion lui en ayant été aiſément accordée, il partit, ac-

Etat de l'Angleterre. *G. Malmesb.*

1085. Edgar va en Orient.

GUILL. I. 1085. compagné de deux-cens Chevaliers ou Gentilshommes, qui ayant perdu leurs biens en Angleterre, cherchoient les occaſions de rétablir leur fortune ailleurs. Après qu'il eut demeuré deux ans dans ces Païs-là, où l'on prétend qu'il ſe diſtingua par un grand nombre de belles actions, il reprit le chemin de ſa Patrie, ayant mépriſé les biens & les honneurs qui lui furent offerts par l'Empereur de Conſtantinople.

1086. Guillaume porte la guerre en France. *G. Malmesb.*

Le départ d'Edgar ayant ôté à Guillaume l'inquietude qu'il pouvoit avoir ſur ſon ſujet, tout le monde croyoit que ce Monarque ne penſeroit deſormais qu'à ſe procurer une tranquillité, dont il n'avoit presque point joui depuis ſa naiſſance. D'ailleurs, il étoit devenu ſi gros & ſi peſant, que le repos ſembloit lui être abſolument néceſſaire. Cependant, il étoit bien éloigné de cette penſée. Tout à coup, on lui vit faire des préparatifs extraordinaires, qui firent juger qu'il méditoit une entrepriſe conſiderable. *Philippe*, Roi de France, devina ſans peine que cet armement le regardoit. En effet, peu de tems après, Guillaume partit pour la Normandie, à deſſein de faire une rude Guerre à la France. Mais Philippe ſe hâta de prévenir le mal qui le menaçoit, par des propoſitions qui furent ſuivies d'une Treve. Guillaume, à qui un embonpoint extraordinaire cauſoit de grandes incommoditez, ayant pris ce tems-là pour ſe mettre dans les remedes, une raillerie du Roi de Frrnce donna lieu à la rupture de la Treve. Ce Prince ayant demandé à quelqu'un qui venoit de Rouen, quand le Roi d'Angleterre releveroit de ſes couches; Guillaume, qui en fut informé, lui fit dire, qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit relevé, il iroit offrir à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, dix-mille lances en guiſe de cierges. Les effets ſuivant de près la menace, il ſe mit en marche pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, & ravagea le Vexin d'une horrible maniere; après quoi il alla faire le Siege de Mantes. Il étoit tellement irrité, qu'après avoir pris cette Ville, il la fit réduire en cendres, ſans épargner même les Egliſes, dans l'une desquelles deux Hermites furent brûlez. La chaleur de la ſaiſon, & le grand feu de la Ville dont il s'approcha trop près pour faire exécuter ſes ordres, lui cauſerent une fievre qui lui fit interrompre ſes progrès. A cela ſe joignit encore un autre accident, qui ne lui fut pas moins funeſte. Pendant qu'il étoit en chemin pour s'en retourner à Rouen, ayant voulu ſauter un foſſé à cheval, il heurta ſi rudement du ventre contre l'arçon de la ſelle, que la violence du coup fit conſiderablement augmenter ſa fievre. Après cet accident, n'étant plus en état de monter à cheval, il ſe fit porter en litiere à Rouen, où ſon mal s'accrut de plus en plus. Dès qu'il s'apperçut que ſa fin s'approchoit, il commença ſérieuſement à repaſſer dans ſon eſprit toutes les actions de ſa vie, & à les regarder d'un autre œil qu'il n'avoit fait auparavant. Il ordonna de grandes aumônes pour les pauvres & pour les Egliſes, particulierement pour rebâtir celles de Mantes

Treve entre les deux Rois,

rompue par une raillerie de Philippe.

1087. Guillaume prend & brûle Mantes.

Il tombe malade.

Accident qui augmente ſon mal. *Ord. Vital.*

Il ordonne des aumônes.

Mantes qui avoient été conſumées par le feu. Il fit mettre en liberté ceux qu'il tenoit en priſon, entre leſquels furent Morkard & *Ulnoth*. Le dernier, qui étoit Frere du Roi Harald, avoit été détenu priſonnier en Normandie depuis ſon enfance, qu'il avoit été donné en ôtage par le Comte Goodwin à Edouard le Confeſſeur. Il fut beaucoup plus difficile d'obtenir du Roi la même faveur pour l'Evêque de Bayeux ſon Frere, parce qu'il avoit juré de ne le relâcher jamais. Néanmoins, il ſe laiſſa fléchir par les prieres des amis de ce Prélat. Son mal, qui devenoit de jour en jour plus violent, ne lui laiſſant plus aucune eſperance d'en réchaper, il fit aſſembler les principaux Officiers autour de ſon lit. Malgré ſa foibleſſe, il leur fit un aſſez long Diſcours, dans lequel il releva beaucoup la gloire que ſes actions lui avoient acquiſe. Cependant, il ne laiſſa pas de reconnoître qu'il avoit injuſtement uſurpé la Couronne d'Angleterre, & qu'il étoit coupable de tout le ſang qui s'étoit verſé à cette occaſion. Il ajouta, que n'oſant diſpoſer d'une Couronne qui ne lui appartenoit pas légitimement, il en laiſſoit à Dieu la diſpoſition : mais que, ſi ſes vœux étoient exaucez, Guillaume ſon ſecond Fils la porteroit après lui. Dans le Teſtament qu'il fit avant que de mourir, il laiſſa le Duché de Normandie à Robert ſon Fils ainé, moins par un motif d'affection, que parce qu'il prévoyoit trop de difficultez dans l'exécution de ſa volonté, s'il entreprenoit de l'en priver. Henri, ſon troiſieme Fils, eut pour ſa part cinq-mille marcs de revenu, avec tous les biens de Mathilde ſa mere. Ce fut là tout ſon appanage. On dit que ce jeune Prince s'étant plaint de ce qu'il étoit ſi mal partagé, le Roi ſon Pere lui répondit, par un eſprit prophetique, qu'il ſeroit un jour Roi d'Angleterre, & plus grand, plus riche & plus glorieux que ſes Freres. Mais il eſt difficile de ſe perſuader, que Dieu ſe ſoit ſi intimement communiqué à un Prince tel que celui-ci.

GUILL. I. 1087.

Il fait relâcher les priſonniers.

Il reconnoit l'injuſtice de ſon uſurpation.

Il ſouhaite que ſon Fils Guillaume ſoit ſon Succeſſeur.

Polyd. Vergil. & de Malmeſb.

Quoique ce Roi mourant eût laiſſé ſa Couronne à Dieu, il ne laiſſa pas de faire tout ce qui dépendoit de lui pour la procurer à ſon ſecond Fils. Il écrivit ſur ce ſujet à *Lanfranc* une Lettre très preſſante, dont il voulut que, même avant ſa mort, le jeune Guillaume fût lui-même le porteur. Sans doute, il jugea que ce Prince trouveroit de trop fortes oppoſitions en Angleterre, s'il ne prenoit pas, par avance, les meſures néceſſaires pour obtenir le conſentement des Normans & des Anglois. Ses affaires temporelles étant ainſi réglées, il ſe fit porter à *Hermentrude*, Village près de Rouen, afin d'être plus en liberté pour penſer à celles de ſon ſalut. Ce fut là que ce Prince finit ſa vie le 9. de Septembre 1087., dans la ſoixante & unieme année de ſon âge, après avoir regné cinquante-deux ans en Normandie, & vingt & un en Angleterre. Si l'on peut ajouter foi au rapport de quelques-uns de ſes Hiſtoriens, il témoigna dans ſon lit de mort un ſincere repentir de tous les torts qu'il avoit faits aux Anglois. Son Corps fut porté à Caen ſans aucune cérémonie, & mis en dépôt dans

Il prend des précautions pour lui procurer la Couronne.

Il meurt. *Polyd. Vergil.*

GUILL. I. 1087. une Egliſe qu'il y avoit fait bâtir, où il avoit choiſi ſa ſepulture. Robert ſon Fils aîné ſe trouvant alors en Allemagne, & Guillaume en Angleterre, ce fut Henri, ſon plus jeune Fils, qui prit ſoin de ſes funerailles. La pompe en fut très médiocre pour un ſi grand Prince, parce que ſes principaux Officiers l'avoient abandonné avant qu'il expirât, les uns pour aller faire leur Cour à Robert, les autres pour aller trouver Guillaume. Une avanture extraordinaire rendit les funerailles de ce Monarque très remarquables. Comme on étoit prêt à le mettre dans le tombeau, un Gentilhomme Normand cria *Haro* ſur ſon Corps, diſant que ce terrein lui appartenoit, & que le défunt y avoit fait bâtir cette Egliſe, ſans le lui payer. On fut donc contraint de s'arrêter, ſuivant les Loix du Païs, pour examiner cette prétention, qui ſe trouva bien fondée. Ainſi Henri paya le prix du fonds, & le Corps fut enterré.

J. Brompton.

Oppoſition faite à ſa ſepulture.

C'eſt ainſi que vécut & mourut Guillaume I. ſurnommé *le Bâtard*, & *le Conquerant*. Si c'eſt avec juſtice qu'on lui a donné ce dernier Surnom, c'eſt ſur quoi tous les Hiſtoriens ne s'accordent pas. Ceux qui ſoutiennent que ce Titre lui convient parfaitement, ſe fondent ſur ce qu'il n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, auſſi bien que ſur la rigueur de ſon Gouvernement, qui fut toujours arbitraire. D'autres prétendent que ſon élection fit entierement évanouïr le droit de conquête. Cette incertitude fait qu'on peut le comparer à cet égard à l'Empereur Auguſte, de qui l'on a dit, qu'il n'étoit parvenu à l'Empire ni par conquête, ni par uſurpation, ni par héritage, ni par élection; mais par un mélange bizarre de tous ces droits. Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniere qu'on puiſſe accuſer ou juſtifier Guillaume ſur ce ſujet, il conſerva la poſſeſſion du Trône ſur lequel il s'étoit aſſis, par toutes les voyes que la Politique fournit aux Princes les plus habiles, mais qui s'accordent rarement avec les maximes de la Juſtice & de l'Equité.

Obſervation ſur le ſurnom de *Conquerant* donné à Guillaume I.

Le Caractere de ce Prince a été donné par les Hiſtoriens en différentes manieres, ſelon les diverſes faces ſous leſquelles ils ont voulu l'enviſager. Les uns n'ayant fait attention qu'à ſon action principale, je veux dire à la conquête d'un grand Royaume, ont extraordinairement loué ſa valeur & ſa prudence, & ont paſſé legerement ſur le détail de ſes autres actions. D'autres, ne conſiderant cette même conquête que comme une véritable uſurpation, & faiſant principalement attention aux moyens qu'il employa pour la conſerver, n'ont pas fait difficulté de le repréſenter comme un véritable Tiran. Il eſt certain, qu'il peuvent tous avoir raiſon, puiſqu'il y avoit dans ce Monarque un grand mélange de bonnes & de mauvaiſes qualitez. Il paſſoit pour le Prince le plus prudent de ſon tems. Toujours actif, toujours vigilant, il marquoit autant de fermeté dans l'exécution de ſes deſſeins, que de hardieſſe à les former. Il prévoyoit de loin les dangers, & il tâchoit ordinairement de les éviter. Mais quand ſes ſoins étoient inutiles,

Caractere de Guillaume le Conquerant.

G. Malmeſb.

tiles, perſonne ne les affrontoit avec plus d'intrépidité. D'un autre côté, la paſſion extrême qu'il avoit pour l'argent, & ſa partialité pour ſes Compatriotes, lui firent commettre beaucoup d'actions qu'il ſeroit difficile de juſtifier. GUILL. I. 1087.

Pendant ſa jeuneſſe, il étoit très bien fait, & beau de viſage. Son regard étoit plutôt ſévere & majeſtueux, que doux & prévenant : mais il ſavoit quelquefois temperer ſa ſéverité naturelle, par une douceur à laquelle il étoit fort difficile de réſiſter. On peut aiſément juger combien il étoit fort & vigoureux, de ce que ſes Hiſtoriens aſſurent, que perſonne ne pouvoit bander ſon arc que lui-même. Ces mêmes Hiſtoriens ont beaucoup varié au ſujet de ſa Chaſteté. Les uns ont dit, qu'en ſa jeuneſſe il étoit extraordinairement enclin à la luxure. D'autres ont dit, que le peu de panchant qu'il témoignoit pour les Femmes, donna lieu de le faire paſſer pour impuiſſant. Quelques-uns ont avancé, que depuis ſon mariage, il ne donna jamais aucun ſujet de jalouſie à la Reine ſon Epouſe ; & il s'en trouve qui ont aſſuré qu'il eut pour Maitreſſe la fille d'un Prêtre, à laquelle Mathilde fit couper les jarrets. Quoi qu'il en ſoit, depuis qu'il fut ſur le Trône d'Angleterre, on remarqua que la Chaſſe faiſoit ſon unique divertiſſement. Sa Maiſon étoit parfaitement bien règlée : mais la dépenſe en étoit trop médiocre pour un ſi grand Prince, qui poſſedoit tant de tréſors. Néanmoins, dans les ſolemnitez, il aimoit la magnificence, & prenoit plaiſir à faire paroître toute ſa grandeur. Il ſe paſſoit peu d'années qu'il ne ſe fît couronner de nouveau, dans les tems des grandes Fêtes, qu'il paſſoit ordinairement à Wincheſter, à Gloceſter, ou à Londres. Pendant ce tems-là, ſa Cour étoit magnifique ; & c'étoit alors qu'il étoit d'un plus facile accès, & qu'il diſtribuoit bien plus liberalement ſes faveurs. Les Grands du Royaume ſe trouvoient ordinairement auprès de lui, pendant ces ſolemnitez : mais il eſt difficile de ſe perſuader que ce fût pour tenir le *Wittena-Gemot*, ou le Parlement, comme quelques-uns le prétendent. En effet, il n'y a point d'apparence qu'après avoir dépouillé les Anglois de leurs biens, il leur eût conſervé le plus important de leurs Privileges. Il eſt encore moins vraiſemblable qu'il ait voulu transferer ce même Droit aux Etrangers, puiſqu'en leur donnant les biens des Anglois, il étoit le maître des conditions. Or il eſt certain que ce n'étoit pas ſon caractere, que de vouloir s'aſſujettir volontairement à dépendre de ſes Sujets. Quoi qu'il en ſoit, ſi le *Wittena-Gemot* des Saxons ſubſiſta ſous ce Regne, on peut du moins aſſurer, que ſon autorité fut très bornée, & qu'il étoit très different de ce qu'il avoit été.

Il ſe trouve des Hiſtoriens qui louent beaucoup la clémence de ce Prince, ſe fondant ſur ce qu'il ſe contenta très ſouvent de punir les revoltes des Anglois par la confiſcation de leurs biens. On ne peut diſconvenir que ce qu'ils diſent ne ſoit vrai, ſi l'on n'a égard qu'aux

GUILL. I. 1087. perſonnes de la premiere diſtinction. En effet, à la reſerve du Comte Waltehoff qui fut publiquement décapité, & d'*Egelwin*, Evêque de Durham, qu'il fit mourir de faim dans ſa priſon, on ne trouve point qu'aucun des principaux Seigneurs Anglois ait été puni de mort ſous ce Regne. Mais on ne peut avec juſtice exalter la clémence de ce Prince, à l'égard des perſonnes d'un rang inferieur. Il eſt certain qu'il en fit mourir un grand nombre, qu'il fit crever les yeux ou couper les pieds & les mains à quantité d'autres, & qu'il en retint pluſieurs en priſon pendant toute leur vie, pour de très legers ſujets. Tous les Hiſtoriens, unanimement, lui reprochent la mort du Comte Waltehoff comme une action très odieuſe; puiſqu'il fit mourir ce Seigneur pour une faute qu'il lui avoit déja pardonnée. Mais cette rigueur ſe trouve en quelque maniere compenſée par la moderation dont il uſa envers le Prince Edgar, qui lui avoit fourni aſſez de prétextes pour le ſacrifier à ſa jalouſie. Peut-être, le peu de mérite de ce Prince fut-il l'unique motif de cette moderation; puiſque Guillaume ne le regarda jamais comme un rival fort redoutable. Néanmoins, je ne crois pas qu'on doive refuſer de lui faire honneur de ſa clémence à cet égard, puiſqu'on en ignore le motif. Quelque peu formidable que fût Edgar, par rapport à ſes qualitez perſonnelles, on ne peut nier qu'il ne le fût par ſa naiſſance. Il étoit le ſeul Prince du ſang des Rois Saxons; & comme il avoit ſervi de prétexte à divers ſoulevemens, le Roi ne pouvoit pas être dans une parfaite aſſurance à ſon égard.

Ses Enfans. Guillaume eut, de Mathilde de Flandre ſa Femme, quatre Fils & cinq Filles. *Robert* fut Duc de Normandie. *Richard* fut tué par un Daim, dans la nouvelle Forêt; ou, ſelon quelques-uns, il y prit, en chaſſant, une maladie dont il mourut pendant la vie du Roi ſon Pere. *Guillaume* monta ſur le Trône d'Angleterre, & eut *Henri* ſon Frere pour Succeſſeur. *Cecile*, qui étoit l'ainée des Filles, fut Abbeſſe d'un Monaſtere, à Caen. *Conſtance* épouſa *Alain Fergeant*, Duc de Bretagne. *Adele* fut Femme d'*Etienne*, Comte de Blois, de qui elle eut un Fils de même nom, que nous verrons monter ſur le Trône d'Angleterre. *Marguerite*, qui avoit été promiſe à Harald, mourut dans l'enfance. *Alphonſe*, Roi de Galice, épouſa la cinquieme, nommée *Eleonor*. On prétend que celle-ci conſerva ſa virginité dans le mariage, & que s'étant uniquement attachée au ſervice de Dieu, elle paſſa ſa vie dans l'exercice continuel de la priere.

GUIL-

GUILLAUME II.

Surnommé le Roux, *ſecond Roi d'Angleterre depuis la Conquête.*

PENDANT que le Conquerant s'occupoit en Normandie des penſées de la mort, *Guillaume* ſon fils prenoit en Angleterre les meſures néceſſaires pour ſe procurer la Couronne, ſuivant l'intention du Roi ſon Pere. La diligence étoit d'autant plus néceſſaire en cette occaſion, qu'il étoit à craindre pour lui, que ſi *Robert* ſon Frere pouvoit arriver à tems, il ne fît déclarer le Peuple en ſa faveur. Il falloit donc, par avance, s'aſſurer des ſuffrages des Normans, qui, poſſedant tous les Fiefs & toutes les Charges du Royaume, devoient proprement décider du choix qui ſe devoit faire. Mais il n'étoit gueres moins important de gagner les Anglois; de peur qu'en ſe joignant aux partiſans de Robert; ils ne fiſſent pancher la balance de ſon côté. Cependant, le jeune Guillaume n'étoit aimé ni des uns ni des autres. Les Anglois le trouvoient trop reſſemblant au Roi ſon Pere; & les Normans, qui le connoiſſoient encore mieux, craignoient ſon humeur farouche. D'un autre côté, Robert avoit pour lui le Droit d'aineſſe, qui parloit en ſa faveur; & Guillaume ne pouvoit s'appuyer que ſur le ſimple deſir que le Roi ſon Pere avoit témoigné de l'avoir pour Succeſſeur. Mais cette ſimple indication de ſa volonté, qui n'avoit pas été ſuivie d'une nomination expreſſe, n'étoit rien moins que ſuffiſante. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'elle n'auroit pas produit l'effet que le Roi mourant s'en étoit promis, ſi, avant que la nouvelle de ſa mort arrivât en Angleterre, on n'avoit pris ſoin de préparer les eſprits à s'y conformer. C'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir ſon Fils en diligence, afin de travailler avec *Lanfranc* & quelques autres Seigneurs, à faire réuſſir ce projet. *Eudes*, Grand Tréſorier, & Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, ſervirent utilement le jeune Guillaume en cette occaſion. Le premier s'étoit aſſuré par avance de *Douvre*, de *Wincheſter*, de *Pevenſey*, de *Haſtings*, & de quelques autres Places ſur la Côte meridionale. De plus, il lui livra les tréſors du feu Roi, qui montoient à plus de ſoixante-mille livres ſterling en argent monnoyé, outre la Vaiſſelle & les Joyaux, qui alloient beaucoup au-delà. Lanfranc, qui s'étoit acquis l'eſtime & l'affection des Anglois, auſſi bien que des Normans, employa de ſon côté tout le crédit qu'il avoit, pour lui faire des créatures. Ses ſoins eurent un ſi heureux ſuccès, qu'en peu de tems il attira dans ſon

GUILL. II. 1087.

Intrigues pour procurer la Couronne à Guillaume. *J. Brompton.*

GUILL. II. 1087.

Daniel.

J. Brompton.

R. de Hoveden.

Guillaume eſt couronné. *Eadmer. Ord. Vital.*

Caractere de ce Prince.

ſon parti, les Seigneurs des deux Nations qui pouvoient lui être les plus utiles. A ces moyens on en ajouta encore d'autres, qui contribuerent à faire pancher les eſprits du côté de Guillaume. On fit répandre le bruit parmi les Anglois, que ce Prince avoit pris une ferme réſolution de gouverner d'une tout autre maniere que le Roi ſon Pere; qu'il auroit égard à leurs juſtes plaintes, & qu'il aboliroit les Loix trop rigoureuſes faites depuis la Revolution, particulierement celles qui regardoient la Chaſſe. Enfin, on leur promettoit de ſa part, qu'ils ſeroient rétablis dans une partie de leurs biens, & dans leurs anciens privileges. D'un autre côté, on faiſoit entendre aux Normans, que le meilleur moyen pour conſerver leurs acquiſitions, étoit de confirmer le choix que le Conquerant avoit fait; que le jeune Prince étant ſur le Trône, ſeroit obligé, pour ſon propre interêt, de les maintenir, puiſque ſes droits & les leurs ſeroient appuyez ſur le même fondement, c'eſt-à-dire, ſur la volonté du feu Roi. Robert, étant abſent, trouvoit peu de gens qui parlaſſent pour lui. Dans l'incertitude où l'on étoit du parti qu'il prendroit après ſon retour, ceux qui auroient eu du panchant à le favoriſer, n'oſoient ſe déclarer ouvertement. Ils prévoyoient les ſuites fâcheuſes de cette démarche, s'il ne trouvoit pas à propos de les ſoutenir. D'ailleurs, ce Parti ſe trouvoit ſans Chef. Guillaume avoit eu la précaution de retenir Ulnoth & Morkard en priſon, malgré les ordres du Roi ſon Pere, de peur qu'ils ne ſe miſſent à la tête des Anglois, qu'il ne croyoit pas diſpoſez en ſa faveur. Toutes ces circonſtances bien ménagées par Lanfranc & par les autres amis du Prince Guillaume, ayant concouru à lui faire obtenir la Couronne, il la reçut le 27. de Septembre, dix-huit jours après la mort de ſon Pere.

Ce Prince, à qui on a donné le ſurnom de *Roux*, parce qu'il avoit les cheveux de cette couleur, étoit âgé de trente ans quand il monta ſur le Trône. Selon les apparences, il fut redevable de ſa fortune au mécontentement que Robert, ſon Frere ainé, avoit donné au Roi ſon Pere, qui ne lui pardonna jamais ſa revolte. En effet, le Cadet n'avoit rien qui le diſtinguât avantageuſement de l'ainé. La ſeule bonne qualité qu'on remarquât en lui, étoit un grand courage, qui même n'étoit pas aſſez diſtingué de la ferocité. Du reſte, il avoit un très mauvais naturel, qui n'ayant jamais été corrigé par l'éducation, le portoit ſouvent à commettre des actions indignes d'un Prince. Elevé aux armes dès ſa premiere jeuneſſe, & dans une Cour où il voyoit ſans ceſſe des exemples de rigueur & d'autorité abſolue, il avoit pris des manieres rudes qui alloient juſqu'à la brutalité. Il joignoit à ces mauvaiſes qualitez beaucoup d'indifference pour la Religion, & toute ſa conduite témoignoit, qu'il ne ſe piquoit ni d'honneur ni de probité. Il n'étoit pas moins avide d'argent que le Roi ſon Pere. Mais au-lieu que le Conquerant n'en amaſſoit que pour le garder dans ſes coffres, & qu'il ne s'en défaiſoit qu'avec peine; celui-

lui-ci ne l'aimoit que pour le diſſiper en dépenſes inutiles, où le capri- GUILL. II.
ce avoit toujours plus de part que la raiſon. Cependant, comme au 1087.
commencement de ſon Regne il avoit interêt de cacher ſes inclinations, de peur d'effaroucher ſes Sujets, il ſe contraignit pendant quelque tems. On remarqua même, avec plaiſir, qu'il affectoit de ſe conduire par les conſeils de Lanfranc, qui avoit l'eſtime & l'affection de tout le monde. Ce fut principalement la déference qu'il marqua d'abord pour ce ſage Conſeiller, qui fit concevoir aux Anglois l'eſperance d'un heu- *R. de Hoveden.*
reux changement dans leur fortune, & qui les empêcha de prêter l'oreille aux ſollicitations de ceux qui auroient voulu les engager dans le parti de Robert.

Mais pendant que la confiance qu'il avoit en ce Prélat lui procuroit 1088.
quelque avantage par rapport aux Anglois, elle lui attiroit d'autres Conſpiration contre Guillaume.
affaires, qui furent ſur le point de le renverſer de deſſus le Trône. *Odon* ſon Oncle, Evêque de Bayeux, qui venoit de ſortir de priſon, *G. Malmesb. R. de Hoveden. S. Dunelm. Ord. Vital.*
ne put voir la faveur de Lanfranc ſans envie. Il nourriſſoit, depuis longtems, une haine ſecrete contre ce Prélat, qui avoit conſeillé au Roi de l'arrêter lorſqu'il étoit ſur le point de partir pour Rome. Cette paſſion, jointe au deſir de dominer encore, comme il avoit fait autrefois, lui fit former le projet d'ôter la Couronne à Guillaume, pour la mettre ſur la tête de Robert, qui étoit nouvellement retourné en Normandie. Il ne manquoit pas de prétexte pour autoriſer cette entrepriſe. Le Droit d'aineſſe de Robert lui en fourniſſoit un aſſez plauſible. Dès qu'il eut pris cette réſolution, il attira dans ſon complot quelques-uns des principaux Seigneurs Normans. C'étoit par là qu'il falloit néceſſairement commencer, puiſque, ſans leur ſecours, les Anglois n'étoient pas en état de rien entreprendre. Ceux-là étant gagnez, & en ayant attiré beaucoup d'autres dans le parti, il ne fut pas bien difficile de perſuader la même choſe à quelques-uns des principaux Anglois. Comme la plupart ſe trouvoient dépouillez de leurs biens, ils eſperoient quelque ſoulagement des troubles que la diviſion entre les deux Freres alloit exciter dans le Royaume. Afin d'affermir les uns & les autres dans la réſolution qu'ils venoient de prendre, Odon leur repréſentoit, qu'ils ne pouvoient eſperer de vivre heureux ſous le Gouvernement d'un Prince capricieux & brutal, qui n'avoit ni Religion ni bonne-foi : Qu'ils avoient tout à craindre de lui, s'ils lui donnoient le tems de s'affermir ſur le Trône ; & que, s'ils differoient à prendre des meſures pour ſe mettre à couvert des maux qui les menaçoient, il ſeroit peut-être trop tard quand ils voudroient l'entreprendre. Il ajoutoit, que la Juſtice même demandoit, qu'on donnât au Fils ainé du feu Roi une Couronne à laquelle il avoit un droit très légitime, & dont il n'avoit pas mérité d'être privé. Ces conſiderations étoient appuyées des aſſurances qu'il leur donnoit, de la droiture & de la généroſité de Robert. Il faiſoit valoir ſon naturel doux & benin, qui leur faiſoit eſperer qu'ils

L'Evêque de Bayeux forme le projet de mettre la Couronne ſur la tête de Robert.

GUILL. II. 1088. jouïroient, ſous ſon Regne, de cette tranquillité après laquelle ils ſoupiroient.

Soit que le Droit d'aineſſe fît quelque impreſſion ſur ces Seigneurs, ou que le mauvais naturel de Guillaume leur fît ſouhaiter d'avoir un autre Maitre, ils ne firent aucune difficulté d'entrer dans les vues du Prélat. Chacun promit de s'employer de tout ſon pouvoir à faire réuſſir cette entrepriſe, pourvu que Robert agît auſſi de ſon côté, & leur amenât quelque ſecours de Normandie. Les Seigneurs Normans, qui étoient du complot, travaillerent ſi efficacement, qu'en peu de tems ils y attirerent preſque tous ceux qui avoient du crédit parmi leurs Compatriotes. Dès que l'Evêque ſe fut aſſuré du ſecours de ceux de ſa Nation, qu'il croyoit bien plus en état de ſervir Robert que les Anglois, il fit ſavoir à ce Prince qu'il ne manquoit que ſa préſence, avec un Corps de Troupes Normandes, pour lui faire recouvrer la Couronne que ſon Frere lui avoit injuſtement enlevée. Cette nouvelle ne pouvant qu'être très agreable à ce Prince, il ne balança point à ſe déterminer ſur une propoſition ſi avantageuſe.

Robert emprunte de l'argent de Henri ſon Frere.

Mais, comme il n'avoit pas l'argent néceſſaire pour ſubvenir aux frais d'une ſi grande entrepriſe, il en emprunta de Henri ſon Frere, & lui engagea pour cet effet le Païs de Cotentin. Enſuite, il fit ſavoir à ſon Oncle, qu'il ne manqueroit pas de ſe rendre au plutôt en Angleterre, & le pria de préparer toutes choſes pour l'exécution de leurs deſſeins. *J. Brompton.*

Les Conjurez prennent les armes.

Dès que les Seigneurs Normans furent aſſurez de la réſolution de Robert, ils commencerent à ſe remuer. L'Evêque de Coutance, & Mautbrai ſon neveu, s'emparerent de Bath, & du Château de Barclay, & munirent Briſtol, pour en faire une Place d'armes. *Roger Bigod* dans la Province de Norfolk, *Hugues de Grantménil* dans celle de Leiceſter, ſe ſaiſirent de quelques Places. *Roger de Montgommery*, *Guillaume*, Evêque de Durham, *Bernard de Newarck*, *Roger Lacy*, *Raoul Mortimer*, s'aſſurerent de la Province de Worceſter. En un mot, il n'y eut point de Seigneur d'entre les Conjurez, qui ne ſe fortifiât dans quelque Ville. Si Robert fût arrivé en ce tems-là, vrai-ſemblablement il auroit détrôné ſon Frere. Mais ſa pareſſe naturelle, & les dépenſes inutiles à quoi il employa ſon argent, lui firent perdre une occaſion ſi favorable. Au contraire, Guillaume, qui étoit d'un caractere tout oppoſé, ne négligea rien pour étouffer cette Conſpiration, pendant que l'indolence de ſon Frere lui en donnoit le loiſir. Le moyen le plus efficace dont il ſe ſervit, fut de mettre les Anglois dans ſes interêts; à quoi le crédit de Lanfranc lui fut d'un très grand ſecours. Ce Prélat qui, ſous le Regne précedent, s'étoit extremement ménagé avec les Anglois, ſe ſervit de la confiance qu'ils avoient en lui, pour les engager à ſecourir le Roi dans un beſoin ſi preſſant. Par ſes ſoins, & par ſes ſollicitations, il ramena ceux qui étoient déja entrez dans la Conſpiration,

Lanfranc rend de grands ſervices au Roi.

&c

& perſuada aux autres de demeurer conſtamment attachez au Roi. Ainſi, en très peu de tems, Guillaume ſe vit en état de mettre une Flotte en Mer; pendant qu'avec une Armée compoſée d'Anglois naturels, il marcha contre Odon ſon Oncle, qu'il regardoit avec raiſon comme le Chef des Revoltez. Ce Prélat s'étoit fortifié dans la Province de Kent, où il s'étoit rendu maitre de Rocheſter & de Pevenſey. Dès qu'il apprit que le Roi s'approchoit, il ſe renferma dans la derniere de ces Places, où il eſperoit de pouvoir ſoutenir un aſſez long Siege, pour donner le tems au Duc de Normandie d'accourir à ſon ſecours. Mais comme il étoit plus fougueux que vaillant, & que même, par un défaut de prévoyance, il avoit négligé de bien munir cette Place, elle ne réſiſta que peu de jours aux attaques impétueuſes du Roi. Odon ne put obtenir ſa grace, qu'à condition qu'il procureroit la reddition de Rocheſter, où la principale Nobleſſe Normande s'étoit enfermée, ſous le commandement d'Euſtache, Comte de Boulogne. Pour le mettre en état d'exécuter cet engagement, on le conduiſit devant la porte de Rocheſter, où il feignit de vouloir perſuader au Gouverneur de rendre la Place. Mais Euſtache, remarquant dans ſes yeux & dans ſa contenance qu'il ne parloit pas du fond du cœur, l'arrêta priſonnier, & lui fournit par là un prétexte plauſible de manquer à ſa parole.

GUILL. II. 1088.

Guillaume attaque Odon ſon Oncle. *Annal. Sax. Ord. Vital.*

Il le prend dans Pevenſey. *Reg. de Hoveden. J. Brompton.*

Guillaume ayant perdu l'eſperance de ſe rendre maitre de Rocheſter par cette voye, ſe vit obligé de l'aſſieger. Il fut ſix ſemaines devant cette Place ſans y faire de grands progrès, les aſſiegez ſe défendant toujours avec tant de vigueur, que déja il commençoit à déſeſperer du ſuccès. Mais enfin, une maladie contagieuſe, qui les affoibliſſoit tous les jours, les contraignit de demander à capituler. Il ne fut pas facile de convenir des conditions. Enfin, après beaucoup de conteſtations, le Roi leur accorda la liberté de ſe retirer avec leurs chevaux, ſans eſperance d'être jamais rétablis dans leurs biens ni dans leurs Emplois. L'Evêque de Bayeux, ſe trouvant par là dans un très facheux état, alla ſe refugier auprès du Duc de Normandie, qui lui confia l'adminiſtration des affaires de ſon Duché. Le Siege de Rocheſter avoit fourni au Duc une belle occaſion de faire une diverſion en quelque autre endroit du Royaume. Mais, par une négligence qu'on ne ſauroit excuſer, il ne ſut pas profiter d'une conjoncture ſi favorable. Au-lieu de paſſer lui-même en Angleterre, avec des forces proportionnées à la grandeur de ſon entrepriſe, il ſe contenta d'y envoyer un ſeul Vaiſſeau avec quelques Soldats, qui furent tous pris & noyez.

Il aſſiege Rocheſter, *H. Huntingd.*

Et s'en rend maitre. *R. de Hoveden.*

Négligence de Robert fatale à ſes affaires. *J. Brompton. R. de Hoveden.*

Dès que Guillaume fut maitre de Rocheſter, il fit marcher ſon Armée vers Durham, afin de châtier l'Evêque, qui étoit du nombre des Revoltez. Comme il n'y avoit dans cette Ville qu'une très foible Garniſon, elle fut bien-tôt contrainte de ſe rendre, & l'Evêque fut banni, de même que tous les autres qui avoient pris les armes con-

Guillaume marche contre l'Evêque de Durham, & le bannit du Royaume.

GUILL. II. 1088. contre le Roi. Ainſi, cette Conjuration, qui paroiſſoit ſi dangereuſe, fut étouffée par la vigueur & par la bonne conduite de Guillaume, qui ſut également employer la prudence & la force, pour faire rentrer les Rebelles dans leur devoir. Non ſeulement il avoit eu l'adreſſe de gagner Montgommeri, mais encore quelques autres Seigneurs Normans, dont la défection porta un très grand préjudice au parti de Robert. Par des Emiſſaires ſecrets, qu'il leur avoit envoyez, il leur avoit fait comprendre, qu'ils ſe faiſoient un extrême tort en agiſſant contre lui : Que, puiſqu'ils ne poſſedoient leurs biens qu'en vertu du même Droit qui lui avoit acquis la Couronne, il étoit manifeſtement de leur interêt de le ſoutenir. D'un autre côté, la conduite qu'il tint en s'attachant d'abord à détruire ſon Oncle, qui étoit l'auteur de la Conſpiration, ne pouvoit être plus prudente. Mais ce fut principalement à ſa diligence, qu'il fut redevable de l'heureux ſuccès qu'il eut en cette occaſion.

Prudente conduite du Roi.

1089. Guillaume opprime ſes Sujets Anglois. *R. de Hoveden, Eadmer. G. Malmesb.*

Comme les Anglois avoient été prompts à le ſecourir dans ſon beſoin, ils s'attendoient à recevoir des recompenſes proportionnées à leurs ſervices. Mais ils ne tarderent pas longtems à s'appercevoir qu'ils s'en flatoient vainement. Pendant qu'il avoit eu beſoin de leur ſecours, il les avoit ménagez : mais dès qu'il ſe vit bien affermi ſur le Trône, il oublia ſes promeſſes. Il commença même à les opprimer par diverſes impoſitions ; en quoi il marquoit encore moins de retenue que le Roi défunt. Cette conduite lui attira quelques reproches reſpectueux de la part de Lanfranc, qui ne put s'empêcher de le faire reſſouvenir de ce qu'il avoit promis. Quelque ſoin que ce Prélat eût employé pour ménager les termes de ſa remontrance, Guillaume en fut extremement choqué, & lui demanda d'un air chagrin, & en jurant, s'il croyoit qu'il fût poſſible à un Roi de tenir toutes ſes promeſſes. Depuis ce tems-là, l'Archevêque perdit toute ſa faveur, & ne fut plus regardé de bon œil. Mais ſa disgrace ne fut pas de longue durée. Il mourut bien-tôt après, regretté des deux Nations, comme un des Prélats les plus diſtinguez par leur mérite, entre ceux qui avoient occupé le Siege de Cantorberi depuis la converſion des Anglois.

Lanfranc lui fait des remontrances.

Il eſt disgracié, & meurt.

Conduite tirannique du Roi.

Pendant que Lanfranc avoit été en vie & à la Cour, la préſence d'un homme ſi vénerable avoit mis quelque frein aux mauvaiſes inclinations du Roi. Mais dès qu'il ſe vit délivré de ce Prélat qui l'embaraſſoit, il ceſſa de ſe contraindre. Principalement, il ne garda plus de meſures dans la paſſion qu'il avoit d'amaſſer de l'argent, pour le diſſiper enſuite en dépenſes inutiles & extravagantes. Avare, ſans être ménager, avide & prodigue tout enſemble, amaſſant continuellement ſans jamais remplir ſes coffres, il ſe trouvoit toujours ſans argent, & dans la néceſſité d'inventer ſans ceſſe de nouveaux moyens pour en recouvrer. Un de ces moyens, qui n'avoit jamais été pratiqué en Angleterre, fut de s'emparer des Bénéfices vacans. Il ne ſe contenten-

Il s'empare des Bénéfices vacans. *G. Thorn.*

tentoit pas d'en retirer les premiers fruits, il les gardoit même plu- Guill. II.
ſieurs années ſans les remplir. Enfin, après qu'il en avoit enlevé tout 1089.
ce qui pouvoit ſe convertir en argent, il les vendoit ainſi ruïnez à ceux qui lui en offroient le plus, ſans ſe mettre en peine de leur mérite ou de leur capacité. Dès que l'Archevêché de Cantorberi ſe trouva vacant par la mort de Lanfranc, il ſe ſaiſit du Temporel, & en garda la jouïſſance pendant quatre ans. Il en uſa de même à l'égard de l'Evêché de Lincoln, & de tous les autres qui devinrent vacans ſous ſon Regne. Ceux qui ont écrit la Vie de ce Prince, la plupart Moines ou Eccléſiaſtiques, ont parlé de ſa conduite à cet égard avec beaucoup de paſſion. Ils ont ſi ſouvent inſiſté ſur cet article, qu'on ne peut presque douter que ce ne ſoit une des principales raiſons qui les a portez à noircir ſa reputation autant qu'il leur a été poſſible. Quoi qu'il en ſoit, cette maniere d'agir faiſoit hautement murmurer le Clergé; mais le Roi ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. Ce fut en vain qu'on porta des plaintes au Pape, ſur ce ſujet. La conjoncture n'étoit pas aſſez favorable, pour que la Cour de Rome oſât entreprendre d'obliger ce Prince à changer de conduite. L'Egliſe étoit alors déchirée par un Schiſme, dans lequel l'Angleterre n'avoit pas encore pris parti. D'ailleurs, *Urbain* II., à qui le Clergé d'Angleterre s'adreſſa, étoit alors occupé à former des projets pour le recouvrement de la Terre Sainte, dans leſquels il avoit deſſein d'engager tous les Princes de la Chretienté. Il n'étoit donc pas poſſible au Pape, ni même de ſon interêt, d'attaquer Guillaume dans de ſemblables conjonctures.

Schiſme dans l'Egliſe, qui empêche le Pape de ſe mêler de cette affaire.

Ce Monarque avoit lieu d'être content de la poſſeſſion d'une Couronne, à laquelle il n'avoit pas dû s'attendre. Cette ſeule conſideration devoit, ſans doute, le porter à marquer pour Robert ſon Frere, des égards qui puſſent contribuer à lui faire ſupporter patiemment le tort qui lui avoit été fait. Mais ni le devoir, ni l'amour fraternel, ne furent pas capables de balancer dans ſon ame le deſir de ſe rendre maitre de toute la Succeſſion du Roi ſon Pere. Il ne ſe vit pas plutôt affermi ſur le Trône d'Angleterre, qu'il forma le deſſein de s'emparer de la Normandie. Peut-être, qu'à ſon avidité naturelle ſe joignit l'envie de ſe venger de la tentative que le Duc ſon Frere avoit faite pour le détrôner. Quoi qu'il en ſoit, après avoir fait des préparatifs extraordinaires, dont Robert ne ſoupçonna jamais le deſſein, il alla faire deſcente en Normandie. D'abord, il s'y empara de S. Valeri, d'Albemarle, & de quelques autres Places, pendant que Robert ſe trouvoit dépourvu de forces pour s'oppoſer à cette invaſion.

1090. Guillaume forme le deſſein de s'emparer de la Normandie. *G. Malmesb. R de Hoveden. S. Dunelm. J. Brompton, Ord. Vital.*

Il ſe rend maitre de quelques Places.

La néceſſité preſſante où le Duc ſe trouvoit d'avoir recours à quelque Puiſſance étrangere, le força d'implorer la protection du Roi de France, qui mena lui-même une Armée à ſon ſecours. Mais il n'en tira pas un grand avantage. Guillaume, qui ne ſavoit pas moins employer la ruſe que la force, trouva le moyen de gagner Philippe, qui

Robert appelle le Roi de France à ſon ſecours. Philippe lui mene des troupes &

GUILL. II. 1090. ensuite l'abandonne.

se retira sans rien faire, laissant Robert exposé comme auparavant aux insultes du Roi son Frere. La retraite du Roi de France mit les affaires du Duc en plus mauvais termes qu'elles n'étoient avant sa venue, puisqu'ayant compté sur ce secours, il n'avoit point pris d'autres mesures. Guillaume lui enleva encore d'autres Places, & corrompit certains Bourgeois de Rouen, qui promirent de lui livrer cette Capitale.

Conspiration pour livrer Rouen à Guillaume.

Cependant, Robert se trouvoit dans un très grand embaras. Il n'avoit plus de ressource, que dans les secours qu'il pouvoit recevoir de Henri son plus jeune Frere: mais il n'avoit gueres lieu d'en attendre de ce côté. Henri étoit irrité de ce que le Duc s'étoit remis en possession du Cotentin, sans lui avoir payé ce qu'il lui devoit; & il se préparoit à en tirer raison par la force. Néanmoins, la promesse que Robert lui fit, de le satisfaire aussi-tôt que cette Guerre seroit finie, lui arracha les armes des mains, & l'engagea même à prendre son parti. Ce secours vint tout à propos, pour tirer le Duc du danger où il se trouvoit. Henri, ayant été informé du complot qui se tramoit à Rouen, entra inopinément dans cette Ville, où il se saisit de *Conon*, Chef des Conjurez, & le jetta d'une Tour en bas. Par ce coup hardi, il dissipa cette Conspiration, qui auroit fait perdre à Robert sa Capitale, & selon les apparences, tout le reste de ses Etats, si elle avoit réussi.

Le Prince Henri se joint à Robert.

Il sauve Rouen.

1091. Traité de Paix entre le Roi & le Duc. *Flor. de Worc. Ord. Vital. G. Malmesb.*

L'union des deux Freres, & le mauvais succès du Complot de Rouen, arrêterent les progrès de Guillaume, qui, bien-tôt après, se vit obligé de faire la Paix avec le Duc. Les conditions du Traité furent, que Robert cederoit au Roi le Comté d'Eu, Fescamp, Cherbourg, & toutes les autres Places dont il s'étoit emparé sur la Côte de Normandie. Guillaume s'engagea de son côté à lui donner du secours, pour remettre sous son obeïssance la Province du Maine qui s'étoit revoltée, à restituer aux Normans toutes les Terres qu'il avoit confisquées sur eux en Angleterre, & à donner certains Fiefs à son Frere dans le même Royaume. Enfin, il fut convenu, que si l'un des deux Freres mouroit sans enfans, l'autre lui succederoit dans tous ses Etats. Ce Traité fut solemnellement juré par douze Seigneurs de chaque parti, & les deux Freres parurent parfaitement reconciliez.

Henri étant mécontent de Robert, s'empare du Mont S. Michel. *G. Malmesb.*

Mais, si ces deux Princes étoient satisfaits, leur plus jeune Frere ne l'étoit pas. Non-seulement on n'avoit fait aucune mention de lui dans le Traité, mais il voyoit encore que Robert n'étoit nullement disposé à lui tenir sa parole. Indigné d'un si étrange procedé, il crut qu'il lui étoit permis de chercher sa satisfaction par quelque autre voye; & tout-à-coup, il s'empara par surprise du *Mont S. Michel.* Ce coup imprévu étonna Robert, qui ne voulant point laisser une Place de cette importance entre les mains de son Frere, pria Guillaume de lui aider à la recouvrer. Quoique cette affaire ne regardât Guillaume

Il y est assiegé par ses deux Freres.

re en aucune maniere, il voulut bien accompagner Robert au Siege, ou plutôt au Blocus de cette Place, ſituée ſur un Rocher, que la Mer, qui l'environne deux fois le jour, rend inacceſſible. GUILL. II. 1091.

Pendant que les deux Freres étoient devant le Mont St. Michel, il arriva que Guillaume ſe promenant ſeul à cheval, à quelque diſtance du Camp, apperçut deux Cavaliers qui étoient ſortis de la Place. Comme il étoit d'un naturel impétueux, il courut à eux pour tâcher d'en prendre quelqu'un priſonnier, afin de s'inſtruire de ce qui ſe paſſoit dans la Ville. Ces Cavaliers, qui ne ſe virent attaquez que par un ſeul homme, s'étant mis en défenſe, ſon cheval fut tué du premier abord. Il ſe trouva lui-même tellement engagé deſſous, qu'il ne put ſe relever. Cet accident lui auroit couté la vie, ſi, dans le tems qu'un de ces Cavaliers alloit le tuer, il n'eût crié d'un ton menaçant : *Arrête, Coquin, je ſuis le Roi d'Angleterre.* A cette parole, ces gens-là ſe ſentirent ſaiſis de crainte & de reſpect, & lui ayant aidé à ſe relever, ils lui donnerent un de leurs chevaux. Il ſauta legerement ſur la ſelle, après quoi s'adreſſant à celui qui l'avoit démonté : *Va*, lui dit-il, *je recompenſerai ta valeur, & tu ſeras déſormais mon Chevalier.* Avanture, où Guillaume court risque de la vie. *Knyghton.*

Quoique le Siege n'avançât pas beaucoup, Henri ne laiſſoit pas de ſe trouver bien embaraſſé, à cauſe de la diſette d'eau qu'il y avoit dans la Place. Cependant, comme il connoiſſoit le bon naturel de Robert, il ne déſeſpera pas d'en recevoir quelque ſoulagement, en lui faiſant repréſenter, qu'il lui ſeroit plus glorieux de le ſoumettre par les armes, que par la ſoif. Robert, qui étoit naturellement génereux, lui envoya ſur le champ un tonneau de vin, & lui permit de ſe pourvoir de toute l'eau qui lui étoit néceſſaire. Cette complaiſance lui ayant été reprochée par Guillaume, comme une ſimplicité : *Quoi*, lui répondit-il, *la querelle que nous avons avec notre Frere eſt-elle aſſez importante, pour devoir nous faire ſouhaiter qu'il meure de ſoif ? Nous pouvons, dans la ſuite, avoir beſoin d'un Frere : mais où en trouverons-nous un autre, quand nous aurons perdu celui-ci ?* Guillaume, peu ſatisfait de cette généroſité qui lui paroiſſoit hors de ſaiſon, abandonna le Siege, & ſe retira dans ſon Royaume. Néanmoins, Robert s'obſtina, malgré les difficultez qu'il trouvoit, à demeurer devant la Place, juſqu'à ce qu'elle lui fût rendue par compoſition. Henri, ayant eu la liberté de ſe retirer là où il voudroit, fut errant pendant quelque tems, n'ayant aucune demeure fixe, & n'étant accompagné que d'un ſeul Chapelain & de trois ou quatre Domeſtiques. Généroſité de Robert envers Henri. Guillaume ſe retire. Robert prend la Place.

Environ ce même tems, Robert chaſſa de Normandie Edgar Atheling, & Guillaume défendit à ce même Prince de retourner jamais en Angleterre. On ignore la cauſe de ſa disgrace; on ſait ſeulement qu'il ſe retira en Ecoſſe, l'unique azyle qui lui reſtoit dans ſa mauvaiſe fortune. Edgar Atheling eſt disgracié. *R. de Hoveden.* Il ſe retire en Ecoſſe.

Pendant que Guillaume avoit été occupé en Normandie, Malcolm Macmoir, Roi d'Ecoſſe, avoit profité de ſon abſence, pour faire Le Roi d'Ecoſſe attaque le Northumberland.

GUILL. II. 1091. faire une irruption dans le Northumberland, d'où il avoit emporté un grand butin. Les Peuples du Nord murmuroient beaucoup, de ce que le Roi s'amuſoit de l'autre côté de la Mer, dans le tems que ſes frontieres étoient pillées par les Etrangers. Ces murmures lui ayant fait apparemment hâter ſon retour, il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fit de grands préparatifs pour ſe venger du Roi d'Ecoſſe. Cependant, comme il craignoit que Robert ſon Frere, qui s'étoit rendu maitre du Mont S. Michel, ne profitât de ſon éloignement pour lui enlever ſes Places de Normandie, il le pria de le venir joindre. Il prétendoit que ſa valeur & ſon expérience lui étoient abſolument néceſſaires pour terminer cette Guerre à ſon honneur. Mais, afin de l'engager par un motif plus preſſant, il lui promit qu'auſſi-tôt que cette affaire ſeroit terminée, il exécuteroit ponctuellement leur Traité. Robert s'étant laiſſé gagner par cette promeſſe, & par la bonne opinion que le Roi ſon Frere paroiſſoit avoir de lui, ſe rendit promptement en Angleterre, & l'accompagna en Ecoſſe.

Guillaume & Robert marchent en Ecoſſe.

Mauvais ſuccès de cette guerre. J. Brompton.

Le ſuccès de cette Guerre ne répondit pas aux préparatifs que Guillaume avoit faits. La plupart des Vaiſſeaux qu'il avoit préparez pour attaquer l'Ecoſſe par Mer, furent fracaſſez par la tempête. Son Armée ne ſouffrit pas moins dans les Marais & les Montagnes de ce Païs-là. Le défaut de vivres dans des Contrées presque déſertes, où il s'étoit engagé, & les chemins devenus impraticables par le mauvais tems, firent dépérir ſes Troupes ſi ſenſiblement, qu'il ſe repentit ſouvent d'avoir voulu aller chercher ſon ennemi dans ſes Etats. Ces accidens l'auroient mis dans un embaras d'où il ne ſe ſeroit pas aiſément tiré, ſi Macolm n'eût craint que cette Guerre, qui avoit attiré l'ennemi dans ſon Païs, n'eût enfin de fâcheuſes ſuites. Ainſi, aimant mieux obliger Guillaume à ſortir d'Ecoſſe par la douceur, que de hazarder de l'en chaſſer par la force, il lui fit faire des propoſitions, qui ayant été acceptées avec joye, furent bien-tôt ſuivies d'un Traité de Paix. Les conditions furent : Que Macolm rendroit à Guillaume le même hommage qu'il avoit rendu au Roi ſon Pere : Qu'on lui reſtitueroit en Angleterre douze Seigneuries, dont il étoit en poſſeſſion avant la rupture ; & que Guillaume lui payeroit douze marcs tous les ans, pour toutes ſes autres prétentions. Le Prince Edgar, qui avoit été employé à cette négociation, s'en étant acquitté à la ſatisfaction des deux Rois, Guillaume & Robert lui rendirent leurs bonnes graces, & il eut la permiſſion de retourner en Angleterre. Le Duc de Normandie eſperoit, que la Guerre étant finie, le Roi ſon Frere penſeroit ſérieuſement à le contenter. Mais s'étant enfin apperçu qu'il ne cherchoit qu'à l'amuſer, il s'en retourna dans ſes Etats, plein de dépit & de colere, & emmena le Prince Edgar avec lui.

Traité de Paix entre les deux Rois. R. de Hoveden.

Edgar rentre en grace. J. Brompton. R. de Hoveden.

Les Anglois font des Conquêtes dans le Païs de Galles.

Pendant que Guillaume étoit en Ecoſſe, *Robert Fitz-Hamon*, Gentilhomme de ſa Chambre, conquit le Comté de Glamorgan qui faiſoit partie du Païs de Galles. Il avoit ſervi *Jeſtyn*, Seigneur de Glamorgan,

gan, contre *Rées* Roi de Galles, ſous certaines conditions, que le Seigneur Gallois refuſa d'exécuter après que la Guerre fut terminée. Ce manque de foi ayant fait prendre à Fitz-Hamon la réſolution de ſe procurer par les armes la ſatisfaction qui lui étoit due, il aſſembla ſes amis, attaqua ſon débiteur, le tua dans un combat, & ſe mit en poſſeſſion de ſon Païs. Douze Chevaliers, qui l'avoient accompagné dans ſon Expédition, reçurent chacun pour recompenſe, une Seigneurie, dont ils laiſſerent la poſſeſſion à leurs Deſcendans. GUILL. II. 1091. *Chron. de Galles.*

L'année ſuivante, le Prince Henri s'empara par ſurpriſe de Domfront, petite Ville du Maine, où il ſe retira, en attendant une meilleure fortune. 1092. Henri s'empare de Domfront.

Les fréquentes irruptions que les Ecoſſois faiſoient dans les Provinces ſeptentrionales d'Angleterre, ayant fait comprendre à Guillaume qu'il étoit néceſſaire de leur oppoſer une barriere capable de les arrêter, il fit rétablir la Ville de Carliſle ſur la Thyne. Cette Ville, qui avoit été ruïnée par les Danois, & qui, depuis deux-cens ans, demeuroit enſevelie ſous ſes ruïnes, fut peuplée ne nouveau, & gratifiée de pluſieurs beaux privileges, dont elle jouït encore aujourd'hui. La translation du Siege Epiſcopal de *Dorcheſter* à *Lincoln*, & de celui de *Wells* à *Bath*, ſe fit auſſi à peu près dans le même tems, avec le conſentement du Roi, qui ne l'accorda qu'après l'avoir fait payer cherement. Guillaume fait reparer Carliſle.

Ce Monarque s'étoit rendu ſi abſolu dans ſon Royaume, qu'il ne trouvoit aucune oppoſition à ſes volontez. Les impoſitions ſe renouvelloient tous les jours, ſous divers prétextes. Il ne ſe paſſoit rien, dont le Roi ne prît occaſion d'exiger de l'argent des Villes, des Communautez, des Particuliers, ſans que les Normans fuſſent plus épargnez que les Anglois. Perſonne n'oſant s'oppoſer à ces oppreſſions, les Sujets n'attendoient d'autre remede à leurs maux, que la mort de ce Prince, laquelle ils demandoient au Ciel, en ſecret. Une maladie, dont il fut attaqué à Gloceſter, leur donna lieu d'eſperer que leurs vœux alloient être exaucez. Il fut lui-même perſuadé qu'il n'avoit pas longtems à vivre. L'approche de ſa mort, qu'il croyoit certaine, & les exhortations des Evêques qui ſe trouvoient auprès de lui, le porterent à faire des réflexions, qui furent ſuivies de quelques marques de repentance. Il parut prendre une ferme réſolution de corriger les abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, s'il plaiſoit à Dieu de lui redonner la ſanté. Les Evêques, profitant de ces momens, l'exhorterent à remplir les Bénéfices vacans. Ils lui repréſenterent combien il mettoit d'obſtacles à ſon ſalut, en employant les revenus de l'Egliſe à des uſages contraires à leur deſtination. L'état où il ſe trouvoit, le fit aiſément conſentir à ce qu'on deſiroit de lui. Il nomma *Robert Bloet*, l'un de ſes Conſeillers, à l'Eveché de Lincoln, & choiſit, pour remplir le Siege Archiépiſcopal de Cantorberi, *Anſelme*, Abbé du Bec en Normandie, qui ſe trouvoit alors à ſa Cour. Ce ne 1093. Il tombe dans une maladie dangereuſe. *S. Dunelm.* Il donne quelques marques de repentance. *Eadmer.* Il remplit les Evêchez vacans. Anſelme eſt fait Arche-

GUILL. II. 1093.

fut pas ſans peine qu'on obtint d'Anſelme qu'il acceptât cette Dignité. C'étoit un homme extraordinairement prévenu en faveur des droits de l'Egliſe; & comme il connoiſſoit Guillaume pour un Prince peu ſcrupuleux, il craignoit de ſe charger de ce fardeau, qui lui paroiſſoit trop peſant ſous un tel Regne. Néanmoins, les ſollicitations des Evêques, & la repentance apparente du Roi, le déterminerent enfin à l'accepter. Avant que de ſe faire ſacrer, il demanda au Roi, qu'il lui plût de reſtituer à l'Egliſe de Cantorberi tout ce dont elle étoit en poſſeſſion du tems de Lanfranc; ce qui lui fut poſitivement promis. Cependant, dès que Guillaume ſe vit hors de danger, & qu'il ſentit que ſa ſanté ſe raffermiſſoit de jour en jour, il uſa de délais, pour éviter de faire cette reſtitution. Enfin, comme l'Archevêque le preſſoit continuellement ſur ce ſujet, il témoigna ouvertement qu'il prétendoit que ceux à qui il avoit donné des Terres de l'Egliſe de Cantorberi, en demeuraſſent en poſſeſſion, eux & leur poſterité. Il dit même à l'Archevêque, qu'il s'attendoit d'avoir ſon conſentement. Mais Anſelme ne voulut jamais ſe laiſſer porter à cette complaiſance, qu'il regardoit comme une véritable prévarication. Ce fut là l'origine du grand démêlé que le Roi & le Prélat eurent enſemble, & qui cauſa beaucoup d'embaras à l'un & à l'autre.

vêque de Cantorberi. *H. Huntingd. Knyghton, Brompton, Brady.*

Il exige du Roi certaines conditions.

Guillaume lui manque de parole.

Il continue à opprimer ſes Sujets.

Cependant Guillaume, que la ſeule crainte de la mort avoit porté à la repentance, ſe voyant entierement rétabli, oublia toutes ſes promeſſes & reprit ſon premier train. Les priſonniers qu'il avoit commandé de relâcher, furent, par ſon ordre, gardez plus étroitement; & ceux à qui on avoit déja donné la liberté, furent remis en priſon. Les extorſions continuerent; les injuſtices & les violences recommencerent à prendre le même cours qu'auparavant. La Juſtice n'étoit adminiſtrée que par des gens qui prenoient plus de ſoin de s'enrichir, que de s'acquitter dignement de leurs Emplois. Il n'y avoit de gens riches, que ceux qui manioient les deniers publics. Pour être en faveur auprès du Roi, il falloit être ſans honneur & ſans conſcience. Toutes les recompenſes étoient pour les Délateurs. Ces déſordres obligerent pluſieurs gens de bien à prendre la réſolution de quitter le Royaume, pour s'en aller dans les Païs étrangers, chercher la tranquillité qu'ils ne pouvoient trouver dans leur Patrie. Mais cette liberté même, qu'ils regardoient comme un bien qui ne pouvoit leur être enlevé, leur fut ôtée par un Edit, qui défendoit à tous les Sujets de quitter le Royaume ſans la permiſſion du Roi.

Il leur défend de quitter le Royaume ſans ſa permiſſion. *Polyd. Vergil.*

Pendant que l'Angleterre ſe trouvoit dans ce triſte état, Macolm, Roi d'Ecoſſe, ſe rendit à Glocester, ainſi qu'il en étoit convenu avec Guillaume, pour y terminer certaines affaires qui avoient été laiſſées indéciſes dans le dernier Traité. Dès que le Roi fut informé de ſon arrivée, il lui fit dire qu'il prétendoit, avant toutes choſes, recevoir l'Hommage de lui. Macolm répondit, qu'il ne refuſoit pas de le rendre,

Le Roi d'Ecoſſe va trouver Guillaume à Glocester. *J. Brompton. S. Dunelm. R. de Hagulſtads. Flor. Wigorn.*

rendre, pourvu que ce fût ſur les frontieres des deux Royaumes, ſelon la coutume. Guillaume, n'étant pas content de cette réponſe, lui fit dire encore, qu'il prétendoit que ce fût dans Glocester; & que ce n'étoit pas au Vaſſal à marquer le Lieu où il devoit rendre ſon Hommage. Macolm, regardant cette prétention comme un prétexte dont le Roi d'Angleterre ſe ſervoit pour lui faire un affront, retourna ſans le voir, outré de la hauteur avec laquelle il avoit été traité. Il ne fut pas plutôt en Ecoſſe, qu'il ſe mit en état de ſe venger, par une irruption qu'il fit dans le Northumberland. C'étoit pour la cinquieme fois que ce Prince ravageoit ce Païs-là, vengeant ſur les Sujets innocens, les injuſtices qu'il prétendoit avoir reçues du Souverain. *Robert de Mowbray* étoit alors Gouverneur des Provinces du Nord. C'étoit un homme de cœur & de conduite, qui, voyant le ſecours de ſon Maître trop éloigné, prit ſur lui de donner un prompt remede au mal dont ſon Gouvernement étoit affligé. Il aſſembla un Corps de Troupes avec tant de diligence, qu'il ſe vit en état d'aller fondre ſur les Ecoſſois, dans le tems qu'ils ſe croyoient le plus en ſureté. Cette attaque imprévue ayant mis le déſordre & la confuſion parmi les Ecoſſois, ils lâcherent le pied ſans rendre preſque aucun combat. Macolm & Edouard ſon Fils aîné, au déſeſpoir de voir ainſi fuir leurs Troupes, & voulant faire des efforts pour reparer le déſordre, furent tous deux tuez ſur la place. Les Hiſtoriens Ecoſſois prétendent, que les Anglois furent redevables de leur victoire à une inſigne trahiſon. Peut-être eſt-ce à cauſe que les Ecoſſois ſe laiſſerent ſurprendre. Quoi qu'il en ſoit, ce funeſte Combat fut la cauſe d'une infinité de maux, qui affligerent l'Ecoſſe peu de tems après. Macolm avoit avec lui un Général nommé *Walter* ou *Gautier*, auquel, pour recompenſe de ſes ſervices, il avoit donné la Charge de *Stuart*, ou Grand Maître de ſa Maiſon. C'eſt de cet Officier qu'eſt deſcendue la Famille de *Stuart*, qui a tenu très longtems le Sceptre d'Ecoſſe, & pendant un Siecle, celui d'Angleterre. La Reine Marguerite Femme de Macolm, & Sœur d'Edgar Atheling, ne ſurvécut que trois jours à la triſte nouvelle de la mort du Roi ſon Epoux & du Prince ſon Fils. Quoique Macolm eût laiſſé d'autres Fils en état de lui ſucceder, les Ecoſſois couronnerent *Donald* ſon Frere. Ce Prince ne fut pas plutôt ſur le Trône, qu'il chaſſa tous les Anglois du Royaume. De ce nombre fut Edgar Atheling, qui ayant pris avec lui les Fils de Macolm ſes Neveux, ſe retira en Angleterre.

Les Ecoſſois ne differerent à tirer vengeance de leur défaite, qu'autant de tems qu'ils furent occupez au Couronnement de leur nouveau Roi. Sur la fin de l'Eté, Donald s'étant mis à la tête de ſes Troupes, fit une irruption en Angleterre, où il vengea cruellement la mort de Macolm. Dès que Guillaume en eut la nouvelle, il fit marcher vers le Nord une Armée, dont il donna le commandement à *Duncan* Fils naturel du dernier Roi d'Ecoſſe. A l'approche de ces

GUILL. II. 1093.

Different entre les deux Roix.

Macolm retourne ſans voir le Roi.

Il fait irruption dans le Northumberland. *S. Dunelm. J. Brompton.*

Il eſt défait & tué avec Edouard ſon Fils. *R. de Hoved. J. Brompton.*

Origine de la Maiſon de Stuart.

Mort de Marguerite Femme de Macolm.

Donald Frere de Macolm eſt couronné Roi d'Ecoſſe.

Il fait une irruption en Angleterre.

GUILL. II. 1093. Troupes, Donald ſe retira promptement dans ſon Royaume : mais il fut pourſuivi de ſi près, qu'il ne put éviter le Combat. Comme ſes forces étoient de beaucoup inférieures à celles des Anglois, il fut défait & contraint de ſe retirer dans une des Iſles Hebrides. Ce malheur ayant jetté les Ecoſſois dans une extreme conſternation, Duncan profita de la conjoncture, & ſe fit couronner à la place de Donald.

Donald eſt battu.

Duncan eſt couronné.

Guerre de Galles.

Dans ce même tems, de nouveaux troubles qui s'éleverent dans le Païs de Galles, y attirerent les armes Angloiſes. Cette Guerre fut funeſte aux Gallois, qui perdirent une partie de leur Païs, après que *Rées* leur Roi eût été tué dans un Combat.

1094. Guillaume fait la guerre à Robert ſon Frere. *Ann. Sax. Fl. Wigorn.*

Les affaires d'Ecoſſe & de Galles ayant été terminées à la ſatisfaction de Guillaume, il ne tarda pas longtems à chercher de nouvelles occaſions d'exercer ſon activité. Robert ſon Frere étant mécontent de ce que le Traité qu'ils avoient fait enſemble n'étoit pas encore exécuté, faiſoit des préparatifs, qui firent craindre à Guillaume qu'il n'eût deſſein de lui enlever les Places qu'il lui avoit cedées par ce même Traité. Ainſi, ſans ſe mettre en peine de le ſatisfaire, il réſolut de mener une Armée en Normandie, ſoit pour conſerver ces Places, ſoit pour faire de nouvelles acquiſitions. En allant s'embarquer, il paſſa par Haſtings, où il viſita l'Abbaye de *la Bataille*, dont il fit conſacrer l'Egliſe, qui fut dédiée à S. Martin, ainſi que le Roi ſon Pere l'avoit ordonné. Dès qu'il fut arrivé en Normandie, il ſouhaita d'avoir avec le Duc ſon Frere une Conférence, dans laquelle il tâcha de l'amuſer par de nouvelles promeſſes. Cette entrevue n'ayant produit aucun effet, ils convinrent d'une ſeconde, en préſence des vingt & quatre Barons qui avoient juré le Traité. Guillaume n'avoit en vue que d'intimider ces Barons, afin qu'ils donnaſſent le tort à ſon Frere. Mais voyant qu'au-lieu de donner le blâme à Robert, ils ſe déclaroient ouvertement pour lui, il rompit la Conférence, & commença les hoſtilitez. D'abord, il s'empara de quelques Places, dont il avoit corrompu les Gouverneurs. Mais, dans la ſuite, Robert ayant reçu du ſecours de la France, reprit *Argenton*, & fit priſonniere la Garniſon qui étoit de huit-cens hommes. Après cela, il aſſiegea le Château de *Holms*, qui ſe rendit à diſcretion. Ces heureux ſuccès firent comprendre à Guillaume, qu'il auroit de la peine à ſe tirer de cette Guerre ſans perte, ſi les Troupes Françoiſes continuoient à ſervir ſon Frere. L'expérience lui ayant appris, que Philippe n'étoit pas inſenſible aux préſens, il réſolut de tenter la même voye qui lui avoit une autre fois ſi bien réuſſi. Mais, après les levées d'argent exceſſives qu'il avoit faites dans ſon Royaume, il paroiſſoit difficile d'en exiger encore les ſommes dont il avoit beſoin. Néanmoins, comme il avoit l'eſprit fertile en inventions de cette nature, il s'aviſa d'un nouveau moyen, qui réuſſit ſelon ſes ſouhaits. Sous prétexte qu'il avoit un beſoin preſſant de ſecours, il envoya des

Il fait conſacrer l'Abbaye de la Bataille.

Conférences entre les deux Freres.

Guillaume fait des conquêtes.

Robert reçoit du ſecours de France.

Guillaume trouve le moyen de faire retirer les troupes Françoiſes.

Il ſe ſert d'un moyen extraordinaire pour recou-

or.

ordres en Angleterre, pour y lever, avec toute la diligence poſſible, une Armée de vingt-mille hommes. Dans cette levée, qui ſe fit avec beaucoup de rigueur, on affecta de prendre pour Soldats des gens aiſez, ou qui étoient le moins en état de quitter leurs familles. Quand ces nouvelles Troupes furent ſur le point de s'embarquer, le Grand Tréſorier leur dit, de la part du Roi, que chacun pouvoit s'en retourner chez ſoi, moyennant dix ſchellings. Cette nouvelle fut ſi agreable à ces Soldats enrôllez par force, qu'il ne s'en trouva pas un ſeul qui ne fût bien-aiſe d'être quitte de cette corvée, pour une ſomme ſi modique. Par ce moyen, Guillaume amaſſa une ſomme de dix-mille livres ſterling, avec quoi il fit retirer les Troupes Françoiſes qui l'embaraſſoient. GUILL. II. 1094. vrer de l'argent. *S. Dunelm.*

Le départ des Troupes auxiliaires mit les affaires de Robert en très mauvais termes. Vrai-ſemblablement, cette défection lui auroit fait perdre tous ſes Etats, ſi le Roi n'avoit été contraint de s'en retourner en Angleterre, pour repouſſer les Gallois qui ravageoient les Provinces de Shrop & de Cheſter. Jamais diverſion ne pouvoit lui ſurvenir plus mal à propos, puiſqu'elle lui faiſoit perdre la conquête de la Normandie, qu'il tenoit déja pour aſſurée. Il quitta donc cette Province avec un extrême dépit, après s'être reconcilié avec Henri ſon Frere, qui paſſa la Mer avec lui. 1095. Guerre de Galles. *Chron. Cambr.*

Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il marcha dans le Païs de Galles, où il fit relever le Château de Montgommeri qui avoit été ruïné. A ſon approche, les Gallois, ſelon leur coutume, ſe retirerent ſur leurs montagnes, où il ne lui fut pas poſſible de les joindre. Comme ce Païs difficile ne lui étoit pas bien connu, il y ruïna tellement ſon Armée, en voulant s'obſtiner à pourſuivre ſes ennemis dans leurs retraites, qu'il fut enfin obligé de ſe retirer, ſans leur avoir fait beaucoup de dommage. Guillaume marche contre les Gallois.

Malgré les difficultez qu'il avoit rencontrées dans cette Expédition, il voulut en entreprendre une ſemblable, la même année, après qu'il eut renforcé ſes Troupes par de nouvelles levées. Mais il fut à peine rentré dans ce Païs-là, qu'il ſe vit encore contraint d'abandonner l'entrepriſe, pour aller mettre ordre à des affaires plus importantes qui le touchoient de plus près. Autre expédition dans le païs de Galles.

Robert de Mowbray avoit rendu au Roi un ſervice ſignalé, par la victoire qu'il avoit remportée ſur les Ecoſſois. Enflé de cet heureux ſuccès, il prétendoit que Guillaume ne pouvoit aſſez recompenſer un ſervice de cette importance, qui l'avoit délivré d'un voiſin très incommode. Mais ce Prince, qui n'étoit pas naturellement généreux, en témoigna ſi peu de reconnoiſſance, qu'il porta cet eſprit altier à chercher les moyens de le faire repentir de ce mépris. La vengeance qu'il méditoit ne tendoit pas à moins, qu'à ôter la Couronne à Guillaume, pour la mettre ſur la tête d'Etienne Comte d'Albemarle, Neveu de Guillaume le Conquerant. Il avoit ſu enga- Revolte de Mowbray. *G. Malmesb. R. de Hoveden. S. Dunelm. J. Brompton.*

GUILL. II. 1095. ger dans ce Complot un grand nombre de Seigneurs, qui, non plus que lui, n'étoient pas contens de la maniere dure & mépriſante dont le Roi les traitoit. Guillaume reçut la premiere nouvelle de cette Conſpiration, dans le tems qu'il étoit en marche vers le Païs de Galles. Mais, cette Guerre lui paroiſſant peu importante au prix de celle qu'on lui préparoit, il quitta cette route, pour marcher en toute diligence vers le Nord. Son deſſein étoit d'opprimer le Chef des Mécontens, avant que les autres puſſent le joindre. Les Conjurez ayant prévu qu'il marcheroit de ce côté-là, lui avoient dreſſé une embuſcade, où il ſeroit infailliblement tombé, ſi *Guillaume de Tunbridge*, l'un d'entre eux, ne l'en eût fait informer. Ce coup ayant manqué aux Revoltez, Guillaume continua ſa marche, pour aller aſſieger le Château de Bambourg, où Mowbray s'étoit renfermé. Cette Place, qui étoit forte & bien munie, ſe défendant plus longtems qu'il ne s'y étoit attendu, il prit la réſolution de changer le ſiege en blocus, afin de pouvoir aller s'oppoſer aux autres Confédérez, qui avoient déja pris les armes. Pour cet effet, il fit bâtir tout proche de Bambourg un Fort, auquel il donna le nom de *Malvoiſin*, à cauſe qu'il reſſerroit tellement la Place aſſiegée, qu'on ne pouvoit y faire entrer du ſecours. Quelque tems après, Mowbray en étant ſorti ſur de faux avis, eut le malheur de tomber entre les mains des aſſiegeans. Dès que le Roi en fut informé, il ordonna qu'on menât le priſonnier au pied de la muraille de Bambourg, & que ſi les aſſiegez refuſoient de ſe rendre, on lui crevât les yeux en leur préſence. Cet ordre ayant produit l'effet qu'il en avoit attendu, la Place ſe rendit à compoſition, & Mowbray fut enfermé dans le Château de Windſor, où il demeura trente ans priſonnier. Ses compagnons de Revolte ne furent pas beaucoup mieux traitez. *Roger Lacy* fut privé de toutes ſes Terres. Hugues, Comte de Cheſter, racheta ſa vie par une ſomme de trois-mille livres ſterling. Le Comte d'Eu ayant voulu juſtifier ſon innocence en ſe battant contre ſon accuſateur, & ayant été vaincu, fut condamné à perdre les yeux & à être châtré. Guillaume d'Ardres, accuſé du même crime, l'expia ſur une potence, quoiqu'il proteſtât juſqu'à ſon dernier ſoupir, qu'il en étoit innocent. Tous les autres furent punis en diverſes manieres, ſans qu'il y en eût un ſeul d'épargné.

Guillaume court risque de tomber entre les mains des Conjurez.

Il aſſiege Bambourg.

Il fait bâtir le Fort de *Malvoiſin*. *H. de Huntingd.* *R. de Hoveden.*

Mowbray eſt pris & puni. *Brady.*

Punition de ſes complices.

Brouillerie entre le Roi & Anſelme. *S. Dunelm.* *H. Huntingd.* *R. de Hoveden.*

Guillaume étant ſorti de cet embaras, tomba bien-tôt après dans un autre, par le renouvellement de ſes Differens avec l'Archevêque de Cantorberi. Il avoit peu d'égards pour les immunitez de l'Egliſe, qu'Anſelme ſoutenoit avec trop de hauteur. Ce Prélat eut même la préſomption de reconnoître Urbain II. pour légitime Pape, quoiqu'il n'ignorât pas que Guillaume panchoit plus du côté de Clément, qui diſputoit à Urbain le Pontificat. On eut beau lui repréſenter que, par une Loi faite ſous le Regne précedent, il étoit défendu de reconnoître un Pape ſans le conſentement du Roi : cette rai-

raiſon ne fut pas capable de perſuader ce Prélat, qui prétendoit que le Roi n'avoit aucun droit de ſe mêler des affaires de l'Egliſe. Mais, ſur quel fondement prétendoit-il lui-même pouvoir décider ſeul celle-là, pour toute l'Egliſe Anglicane? Le Roi, de ſon côté, n'étoit pas d'humeur de ceder à ſon Sujet; & comme il commençoit à le traiter un peu rudement, Anſelme lui demanda la permiſſion d'aller à la Cour de Rome. Guillaume la lui refuſa d'abord; mais dans la ſuite il y conſentit, étant bien-aiſe de ſe délivrer de lui. Cependant, pour ne pas laiſſer partir ce Prélat ſans lui donner de nouvelles marques de ſon chagrin, il lui envoya un Officier, qui l'ayant trouvé pret à mettre à la voile, fouilla tout ſon bagage, & en enleva tout l'argent qui s'y trouva. Le prétexte de cet ordre étoit, qu'il étoit défendu de tranſporter de l'argent hors du Royaume. Après le départ d'Anſelme, le Roi fit ſaiſir le Temporel de l'Archevêché, & en jouït tout le reſte de ſa vie. Ce Prélat demeura quelque tems auprès du Pape, où il fit tous les efforts poſſibles pour ſuſciter des affaires au Roi. Mais enfin, comprenant qu'Urbain ne vouloit pas s'engager dans cette querelle, il ſe retira dans un Monaſtere de Lyon, où il ſe tint juſqu'à la mort de Guillaume. GUILL. II. 1095.

Urbain II. étoit alors ſur le point de faire éclorre le grand deſſein qu'il rouloit depuis quelque tems dans ſa tête. Je veux parler de cette fameuſe Croiſade, qui fut entrepriſe pour arracher la Terre Sainte aux Sarraſins. Cette grande affaire eſt ſi connue, qu'il n'eſt nullement néceſſaire d'en faire ici le détail. Il ſuffira de faire reſſouvenir le Lecteur, que ce fut *Pierre l'Hermite* qui en fit concevoir le premier projet; que le Pape Urbain II. la prêcha lui-même dans le Concile de Clermont; & qu'une infinité de perſonnes de toutes les Nations de l'Europe, & de toutes conditions, y voulurent avoir part. La marque de ceux qui s'engagerent dans cette entrepriſe, étoit une Croix rouge couſue ſur leurs épaules; ce qui leur fit donner le nom de *Croiſez*, & à l'entrepriſe, celui de *Croiſade*. Ils avoient pour Deviſe, *Dieu le veut*. Les principaux des Croiſez étoient *Hugues* de France, *Godefroy de Bouillon*, *Raymond de Toulouſe* Comte de S. Gilles, *Robert* Comte de Flandre, *Baudouin* Comte de Haynaut, *Bohemond* Prince de Tarente, *Tancrede* ſon Neveu, & *Robert* Duc de Normandie. Ce dernier brûloit d'envie de paroitre avec diſtinction dans cette Guerre, dont le projet faiſoit du bruit dans tout l'Univers: mais il manquoit d'argent pour ſubvenir à la dépenſe qu'il falloit faire. Le ſeul moyen qu'il trouva pour en recouvrer, fut d'en emprunter du Roi ſon Frere, en lui engageant la Normandie pour ſureté de la dette. Guillaume en reçut la propoſition avec joye. Mais comme ſon Royaume ſe trouvoit épuiſé par les grandes levées d'argent qu'il avoit déja faites, il fallut avoir recours à de nouveaux moyens. Celui qu'il jugea le plus facile, fut de prier les plus aiſez de ſes Sujets, particulierement la Nobleſſe & le Clergé, de lui fournir les ſommes dont

1096. Croiſade pour recouvrer la Terre Sainte. *S. Dunelm. Fl. Wigorn. Eadmer.*

Robert emprunte de l'argent du Roi ſon Frere & lui donne la Normandie en gage. *R. de Hoveden.*

Guillaume extorque de ſes Sujets

GUILL. II. 1096. l'argent qu'il doit donner à ſon Frere. *G. Malmeſb.*

dont il avoit beſoin. Sa priere tenant lieu de commandement ; ceux qui voulurent ſe diſpenſer d'obeïr, y furent forçez, ſans diſtinction des perſonnes. Cette contrainte fournit aux Seigneurs un prétexte d'en uſer de même avec leurs Vaſſaux, pour les obliger à contribuer au ſecours que le Roi leur demandoit. Pluſieurs Eccléſiaſtiques n'ayant pas prêtes les ſommes qu'on exigeoit d'eux, ſe trouverent, ou feignirent de ſe trouver, dans la néceſſité de mettre en pieces l'or & l'argent de leurs Egliſes, & juſqu'aux Châſſes des Saints.

Caractere different des deux Freres.

Arretons-nous ici un moment, pour conſiderer le different caractere de ces deux Fils de Guillaume le Conquerant. Le premier ſe fait un ſcrupule de fouler ſes Sujets, pour ſubvenir aux frais d'une Expédition approuvée de tout le monde, aimant mieux engager ſon Duché, que de leur demander du ſecours. Le ſecond ne fait aucune difficulté de rançonner les ſiens, pour acquerir un bien dont il ne leur revient aucun avantage, & ſeulement, pour contenter ſon ambition. On peut juger par là du tort que Guillaume le Conquerant fit aux Anglois, en préferant le Cadet à l'Ainé.

Guerre entre Guillaume & Philippe I.

Dès que Robert fut parti, Guillaume s'étant mis en poſſeſſion de la Normandie, demanda au Roi de France la partie Françoiſe du Vexin, qu'il diſoit être des appartenances de ce Duché. Cette prétention donna lieu à une Guerre, qui n'eut rien de remarquable, & qui fut terminée l'année ſuivante par un Traité.

1097. Guerre de Galles. *J. Brompton. R. de Hoveden. H. Huntingd. Ann. Saxon.*

La facilité que Guillaume venoit de trouver dans l'acquiſition de la Normandie, ne fit qu'enflammer davantage ſa cupidité, & lui donner l'envie de ſe rendre maitre du Païs de Galles. Dans ce deſſein, il fit, ſous d'autres prétextes, des préparatifs extraordinaires ; regardant cette conquête comme immanquable, parce qu'il eſperoit de ſurprendre les Gallois. Il avoit réſolu d'exterminer tous les mâles de cette Nation, dont le voiſinage avoit été de tout tems très incommode aux Anglois. Mais ce n'étoit pas à lui que cette conquête étoit reſervée. Bien que, par le ſecours de quelques Déſerteurs, il pénetrât bien avant dans ce Païs difficile, il y perdit plus de ſes Soldats, qu'il n'y fit périr d'ennemis. Ainſi, encore une fois, il ſe vit contraint d'abandonner cette entrepriſe, ſans avoir rien fait de conſiderable.

1098. Affaires d'Ecoſſe.

Peu de tems après, une nouvelle revolution arrivée en Ecoſſe, lui fit prendre la réſolution d'envoyer une Armée en ce Païs-là ſous la conduite d'Edgar Atheling. Donald, que nous avons vu ci-devant chaſſé d'Ecoſſe, ayant trouvé le moyen d'y rentrer, avoit à ſon tour contraint Duncan de ſortir du Royaume, & s'étoit rétabli ſur le Trône. La plupart des Hiſtoriens Anglois prétendent, que Guillaume, en qualité de Souverain Seigneur de l'Ecoſſe, ſe conſtitua Juge de ce Different. Ils ajoutent, que rendant à Edgar, Fils ainé de Macolm Macmoir, la juſtice qui lui étoit due, il fit marcher des Troupes en Ecoſſe, pour mettre ce Prince en poſſeſſion de la Couronne. Quoi qu'il

qu'il en ſoit, ſans m'arrêter ici à examiner cette prétention, je me contenterai de dire qu'Edgar Atheling, avec les Troupes Angloiſes, plaça le jeune Edgar ſon Neveu ſur le Trône de ſes Ancêtres. Guillaume n'avoit pas pu entreprendre lui-même cette Expédition, parce que la revolte de la Province du Maine l'avoit obligé d'aller en ce Païs-là, & d'en aſſieger la Ville Capitale. GUILL. II. 1098.

Pendant l'abſence du Roi, le Païs de Galles ſe vit encore expoſé aux inſultes des Anglois, ou plutôt des Normans établis en Angleterre, qu'on commençoit à confondre avec les Anglois. *Owen*, Seigneur Gallois, Beau-Pere de *Griffith* & de *Cadogan* Rois de Galles, étant mécontent de ſes Gendres, avoit fait un accord ſecret avec les Comtes de Cheſter & de Shrewsburi, pour les attirer dans ſon Païs, ſous l'eſpoir de leur procurer un butin conſiderable. Ces deux Seigneurs ayant levé des Troupes dans leurs Terres, furent introduits par le vieux Owen dans le Païs de Galles, où ils commirent des cruautez inexprimables. Les deux Rois ſurpris de cette attaque imprévue, contre laquelle ils n'avoient pris aucune précaution, ſe virent contraints de ſe retirer en Irlande, & de laiſſer leur Païs à la diſcretion des Anglois. Leur retraite ayant procuré à leurs ennemis la facilité de marcher plus avant, ils pénetrerent juſqu'à la petite Iſle d'Angleſey, où ils mirent tout à feu & à ſang. Pendant qu'ils exerçoient leurs cruautez dans cette Iſle, *Magnus* Roi de Norwege, qui venoit de ſe rendre maître de l'Iſle de Man, s'avança juſqu'à celle-ci, où les Anglois étoient encore. Comme il voulut y faire deſcente, ceux-ci ſe mirent en devoir de l'en empêcher; & le Comte de Shrewsburi fut tué dans le combat. Sa mort fut regardée comme une juſte punition des horribles excès qu'il avoit commis dans cette Iſle. Cet accident ayant cauſé du déſordre parmi les Troupes Angloiſes, elles furent enfin contraintes d'abandonner le rivage. Magnus étant deſcendu dans l'Iſle, & ayant trouvé que les Anglois n'y avoient rien laiſſé à piller, remonta ſur ſes Vaiſſeaux; & ceux-ci ſe retirerent chargez de butin.

Guerre des Anglois dans le Païs de Galles. *Chron. de Galles. Annal. Sax. R. de Hoveden.*

Le Roi de Norwege attaque l'Iſle d'Angleſey. *Polyd. Vergil. R. de Hoveden. J. Brompton. And. du Cheſne.*

Il ſe retire.

Ces petits avantages n'étoient pas capables de balancer les maux dont les Anglois ſe virent affligez pendant le cours de cette même année. Outre la diſette, cauſée par le mauvais tems qui dura pluſieurs mois, le Roi leur fit ſentir d'autres calamitez, par de nouvelles impoſitions, d'autant plus fâcheuſes, que c'étoit pour faire travailler à des ouvrages non néceſſaires, ou du moins, qui auroient pu être remis à un autre tems. Non ſeulement il fit rebâtir le Pont de Londres, qui avoit été emporté, mais il choiſit encore ce tems de diſette pour faire d'autres ouvrages, qui l'engagerent dans de très grandes dépenſes. Le premier fut une nouvelle Muraille, dont il environna la Tour de Londres. Le ſecond, une grande Salle qu'il fit conſtruire à Weſtminſter, longue de deux-cens-ſeptante pieds, & large de ſoixante & dix. Quelque ſpacieuſe que fût cette Salle, Guillaume, à ſon retour de Nor-

Guillaume fait rebâtir le pont de Londres. *J. Brompton.*

Il fait faire une nouvelle enceinte à la Tour, & fait conſtruire la

GUILL. II. 1098. mandie, la trouva trop petite, & dit qu'à peine méritoit-elle le nom de Chambre à coucher, par rapport à l'étendue qu'il avoit eu deſſein de lui donner. On prétend, qu'il n'avoit entrepris ce bâtiment que pour avoir un prétexte de lever de l'argent ſur ſon Peuple, & que, par la même raiſon, il avoit réſolu de le faire abattre pour en faire conſtruire un plus grand; mais qu'il en fut empêché par d'autres affaires.

grande Salle de Weſtminſter. *Polyd. Verg.*

1099. Guill. va au ſecours du Mans aſſiegé par le Comte de la Fleche. *G. Malmeſb. S. Dunelm. H. Huntingd. Ann. Saxon. Daniel, &c.*

Vers le milieu de l'année ſuivante, Guillaume étant à la chaſſe dans la nouvelle Forêt, reçut un Courier qui lui portoit la nouvelle qu'*Elie*, Comte de la Fleche, avoit ſurpris la Ville du Mans, & qu'il aſſiegeoit le Château, qui ſeroit bien-tôt contraint de ſe rendre, s'il n'étoit promptement ſecouru. Cet avis l'obligeant à interrompre ſon plaiſir, il renvoya le Courier ſur l'heure même, en lui ordonnant de faire ſavoir aux aſſiegez, qu'ils ſeroient ſecourus dans huit jours. En même tems, il tourna bride du côté de la Mer, en criant, *qui m'aime, me ſuive;* & arriva le même jour à Darmouth, où il voulut incontinent s'embarquer. Mais le vent étoit ſi contraire, que le Maître du Vaiſſeau, ſur lequel il devoit paſſer, lui remontra, qu'il ne pouvoit ſe mettre en Mer ſans un manifeſte danger. *Va*, lui répondit Guillaume, *tu n'as jamais ouï dire qu'aucun Roi ſe ſoit noyé:* & l'ayant obligé à mettre à la voile, il arriva heureuſement à Barfleur. Dès le lendemain, il donna rendez-vous ſur le chemin du Mans, aux Troupes qu'il avoit en Normandie; & peu de jours après, il ſe mit en marche pour aller ſecourir la Place aſſiegée. Par cette extrême diligence, il ſurprit tellement les aſſiegeans, que non ſeulement il ſecourut le Château, mais il fit encore le Comte de la Fleche priſonnier. Dans la joye où il étoit d'avoir ſi bien réuſſi, il ne put s'empêcher d'inſulter au malheur de ſon ennemi, par des railleries piquantes. Mais, loin de ſe laiſſer abattre par ſa diſgrace, le Comte lui répondit fierement, qu'il ne devoit pas tant ſe glorifier d'un avantage qu'il n'avoit remporté que par ſurpriſe. Il lui dit même, que s'il étoit en liberté, il lui feroit voir, qu'une autre fois il ne ſeroit pas ſi aiſé de le vaincre. Cette hardie réponſe ayant piqué d'honneur le Roi victorieux, il mit ſur le champ ſon priſonnier en liberté, & lui dit, que bien loin de lui demander aucune reconnoiſſance pour ce bienfait, il l'exhortoit à chercher les moyens d'avoir ſa revanche. Enſuite, repaſſant la Mer avec la même diligence, il alla reprendre le divertiſſement que cette affaire lui avoit fait interrompre.

Il fait le Comte priſonnier.

Il le met en liberté.

Priſe de Jeruſalem par les Croiſez.

Cette même année, les Croiſez prirent d'aſſaut la Ville de Jeruſalem, où quarante-mille Sarraſins furent paſſez au fil de l'épée. Quand il fut queſtion d'élire un Roi, pour gouverner un Royaume qu'on avoit deſſein de former de tout le Païs conquis ſur les Infideles, la plupart des Chefs de l'Armée Chretienne donnerent leur voix à Robert Duc de Normandie. Mais ce Prince, par des raiſons qu'on

Robert, Duc de Normandie.

qu'on ignore, refuſa cette Dignité (1). A ſon refus, on élut le fameux *Godefroy de Bouillon*, qui, par ſa valeur & par ſa conduite, avoit beaucoup contribué à l'heureux ſuccès de cette entrepriſe. GUILL. II. 1099.

Il ſembloit que la fortune prît plaiſir à combler notre Guillaume de ſes faveurs. Après avoir acquis la poſſeſſion de la Normandie, par un bonheur auquel il n'avoit pas eu lieu de s'attendre, il vit s'offrir d'elle-même une occaſion qui devoit le rendre maître du Duché de Guienne & du Comté de Poitou. Guillaume, Comte de Poitiers, animé par l'exemple de tant de Princes qui s'étoient engagez dans l'entrepriſe de la Guerre Sainte, réſolut d'être auſſi de la partie, & de mener un puiſſant ſecours aux Croiſez. Ce deſſein ne pouvant s'exécuter ſans une grande dépenſe, il s'adreſſa au Roi d'Angleterre, pour en tirer les ſecours dont il avoit beſoin, offrant de lui donner ſes Etats en engagement, pour ſureté de la ſomme qu'il vouloit emprunter de lui. Guillaume, ayant accepté ſans balancer une propoſition ſi avantageuſe, prépara l'argent en diligence. Il avoit deſſein de le porter lui-même au Comte de Poitiers, afin de ſe mettre en même tems en poſſeſſion de ſes Etats, qui comprenoient la Guienne & le Poitou, deux des plus riches Provinces de France. Pendant qu'on préparoit tout ce qui étoit néceſſaire pour ſon voyage, il voulut aller prendre le divertiſſement de la chaſſe dans la nouvelle Forêt, où une mort imprévue mit fin à tous ſes projets.

Il refuſe la Couronne de Jeruſalem.

1100. Le Comte de Poitiers emprunte de l'argent à Guillaume, & offre de lui laiſſer ſon Païs en gage. *G. Malmeſb.*

Guillaume eſt tué par hazard, étant à la chaſſe. *R. de Hoveden. G. Malmeſb. J. Brompton, Knyghton.*

On dit que ce Prince étant ſur le point de monter à cheval, on lui rapporta qu'un certain Moine avoit fait un ſonge qui le menaçoit d'un grand malheur. Comme il ajoutoit peu de foi à ces préſages, il répondit en riant, qu'il voyoit bien que le Moine avoit beſoin d'argent, & ordonna qu'on lui donnât cent ſchellings, & qu'on lui recommandât, de ſa part, de faire à l'avenir de meilleurs ſonges. Soit qu'on doive regarder celui-ci comme un préſage, ou comme un pur effet du hazard, on en vit ce jour-là même l'accompliſſement. Vers la fin du jour, Guillaume ayant bleſſé un Cerf, le pourſuivoit à toute bride, lorſqu'un Chevalier François, nommé *Tyrrel*, tirant ſur ce même Cerf, atteignit le Roi d'une fleche qui lui perça le cœur, & le fit tomber mort ſans prononcer une ſeule parole. Quoique le meurtrier ſe ſentît innocent, il ne laiſſa pas de prendre la fuite, & perſonne ne ſe mit en devoir de le pourſuivre. Tout le monde étoit occupé autour du Roi mort, dont le Corps fut mis ſur un petit Chariot qu'on trouva par hazard, & porté à Wincheſter, où il fut enterré dès le lendemain. Henri ſon Frere, qui craignoit d'être retardé dans les meſures qu'il avoit à prendre pour s'aſſurer de la Couronne, fit hâter les funerailles autant qu'il lui fut poſſible. Elles ſe firent ſans beaucoup de pompe,

(1) Du moins; cela paſſoit pour conſtant en Angleterre, ainſi qu'on le verra dans l'année 1106.

GUILL. II. 1100. pompe, & ſans que perſonne témoignât du regret de la perte d'un Prince ſi peu aimé.

Caractere de Guillaume le Roux. C'eſt ainſi que mourut Guillaume le Roux, le ſecond d'Août de l'année 1100., dans la quarante-quatrieme année de ſon âge, après un Regne de douze ans, dix mois, & vingt jours. Sa mort tragique, arrivée dans un lieu où un de ſes Freres & un de ſes Neveux avoient péri par des accidens non moins extraordinaires, donna lieu à bien des réflexions. On diſoit publiquement, que Dieu avoit voulu tirer vengeance ſur la Famille de Guillaume le Conquerant, du dégât prodigieux que ce Prince avoit fait dans ce même Païs-là, pour y faire une Forêt. Mais, ſans qu'il ſoit néceſſaire de recourir aux fautes de Guillaume le Conquerant, on en pourroit trouver aſſez dans ſon Fils, pour n'être pas ſurpris qu'il ait péri d'une mort extraordinaire. Auſſi les Hiſtoriens mettent-ils, ſans balancer, Guillaume le Roux, au rang des Princes qui font peu d'honneur au Trône d'Angleterre.

Ce Prince avoit tous les vices du Roi ſon Pere, & n'en avoit pas les vertus. Guillaume I. balançoit ſes défauts par un exterieur de pieté, par une grande chaſteté, & par une louable temperance. Mais, par le portrait que les Hiſtoriens font de celui-ci, il paroit qu'il n'étoit ni pieux, ni chaſte, ni temperant. Il étoit prodigue envers ſes Favoris, & les gens de guerre, & d'une magnificence outrée dans ſes bâtimens & dans ſes habits. On raconte ſur ce dernier ſujet, qu'un jour un Valet de Chambre lui donnant un haut-de-chauſſe neuf, qui ne coûtoit que trois ſchellings, il ſe mit en colere, & lui ordonna de ne lui en préſenter aucun qui coutât moins d'un marc d'argent. On ajoute, qu'il fut ſatisfait d'un autre qui valoit moins, mais qui fut taxé à un marc. Si l'on en croit ceux qui ont écrit ſa Vie, il étoit ſans honneur, ſans conſcience, ſans foi, & ſans Religion, & il ſe faiſoit un plaiſir de paroitre tel. On dit qu'un jour, certains Gentilshommes accuſez d'avoir contrevenu aux Loix de la Chaſſe, étant ſortis ſans dommage de l'épreuve du fer chaud, il s'écria en jurant, qu'il ne pouvoit croire que Dieu fût juſte, puiſqu'il protegeoit ces gens-là. *Eadmer*, Auteur contemporain, rapporte, que ce Prince reçut de l'argent des Juifs de Rouen, pour contraindre ceux d'entre eux qui s'étoient fait baptiſer, de retourner au Judaïſme. Guillaume de Malmesburi ajoute, que Guillaume fit aſſembler en ſa préſence des Evêques & des Rabins, pour les entendre diſputer ſur la Religion; & qu'il avoit promis aux derniers de ſe faire circoncire, ſi leurs raiſons lui paroiſſoient meilleures que celles des Chretiens. Il eſt vrai que cet Hiſtorien dit, qu'il eſt à croire que ce n'étoit qu'en vue de ſe moquer d'eux. On l'accuſe encore d'avoir nié la Providence, & d'avoir ouvertement ſoutenu, que les prieres adreſſées aux Saints étoient inutiles & impertinentes.

Mais

Mais pour porter un jugement desintereſſé ſur le témoignage de ces Hiſtoriens, qui ont tous été ou Moines ou Eccléſiaſtiques, il faut conſiderer, qu'il n'eſt pas impoſſible qu'ils ayent beaucoup chargé ſon portrait. La raiſon en eſt, qu'il a été le premier Rôi d'Angleterre qui s'eſt emparé des Bénéfices vacans, ſans ſe mettre en peine des clameurs du Clergé. C'eſt ce qu'ils n'ont pu lui pardonner. Dans les préjugez où ils étoient à cet égard, il peut être arrivé qu'ils ſe ſont perſuadez, qu'un Prince coupable d'un ſi grand crime, devoit être ſans foi & ſans Religion. Cette conjecture peut être appuyée ſur ce que les Auteurs qui l'accuſent d'impieté, n'en produiſent point d'autre preuve, que certains bruits répandus dans le Public. Quant à l'incontinence, dont ils l'accuſent auſſi, ils n'en rapportent aucun exemple, non pas même le nom d'aucune de ſes Maitreſſes; quoique difficilement les Amours des Rois puiſſent demeurer cachées. Il eſt vrai qu'ils lui donnent un Fils naturel, nommé *Berſtrand*. Mais cela ſeul n'auroit pas été capable de les mettre de mauvaiſe humeur contre lui, ſi d'autres actions de ce Prince, qui les touchoient de plus près, n'euſſent pas ému leur bile. Quoi qu'il en ſoit, je ne donne ceci que comme une conjecture, dont on pourra faire tel cas qu'on voudra. Cependant, comme je ne trouve dans la Vie de ce Prince que très peu d'actions dignes de louange, qu'on puiſſe oppoſer à ces accuſations, je ne vois pas comment on pourroit le juſtifier, puiſque tous les Hiſtoriens s'accordent unanimement à dire tant de mal de lui.

GUILL. II. 1100.

Obſervation ſur les Hiſtoriens qui ont écrit la Vie de Guillaume II.

Baker.

G. Thorn.

Ses revenus ordinaires étoient, vrai-ſemblablement, les mêmes que ceux de ſon Prédéceſſeur. Mais, comme il faiſoit beaucoup plus de dépenſes inutiles, il les augmentoit ſouvent par des impoſitions extraordinaires, qui furent très fréquentes ſous ſon Regne. Il joignoit encore à cela les fruits des Bénéfices vacans, qui lui produiſoient de très groſſes ſommes. Au tems de ſa mort, il avoit entre ſes mains l'Archevêché de Cantorberi, les Evêchez de Wineheſter & de Saliſburi, & douze riches Abbayes, ſans compter beaucoup d'autres Bénéfices de moindre importance. Quand, après avoir joui des Bénéfices quelques années, il trouvoit à propos d'en diſpoſer, il ne regardoit gueres au mérite de ceux qui les demandoient, mais ſeulement à la ſomme qu'ils offroient. On rapporte pourtant ſur ce ſujet, qu'un jour deux Moines enchériſſant l'un ſur l'autre pour acheter de lui un certain Bénéfice, il en apperçut un troiſieme, auquel il demanda combien il vouloit donner. Celui-ci lui ayant répondu qu'il n'avoit point d'argent, & que, quand même il en auroit, ſa conſcience ne lui permettroit pas d'en diſpoſer de cette maniere; le Roi lui dit, en jurant *par la face de S. Luc*, ſon ſerment ordinaire, qu'il le méritoit mieux que les deux autres, & qu'il le lui donnoit pour rien.

H. Huntingd.

Ranulphe Flambart, homme de baſſe extraction, étoit ſon grand Tréſorier, & celui qui inventoit la plupart des moyens extraordinaires

Flambart, Premier Miniſtre.

GUILL. II. 1100. res dont ce Prince ſe ſervoit, pour exiger de l'argent de ſes Sujets. Il fut recompenſé de ſes ſervices par l'Evêché de Durham, que le Roi lui donna quelque tems avant ſa mort.

Baker. Entre les œuvres pies de Guillaume le Roux, on compte un Hôpital qu'il fonda dans Yorck, & une Egliſe à Londres dans le Fauxbourg de Southwarck, pour les Religieux de la Charité.

G. Malmesb. Baker. Ce Prince étoit d'une taille médiocre, mais qui paroiſſoit petite, à cauſe qu'il étoit fort gros. Il avoit les cheveux d'un roux ardent, & les yeux de deux differentes couleurs, parſemez de quelques petites taches blanches. Son teint étoit ordinairement fort enflammé. Quoiqu'il ne fût rien moins qu'éloquent, il parloit beaucoup, ſurtout, quand il étoit en colere. Il avoit le regard rude, & la voix forte. Il prenoit même du plaiſir à l'élever quelquefois, afin d'intimider ceux à qui il parloit. On dit pourtant qu'il étoit d'un commerce aſſez facile avec ſes Courtiſans, qui trouvoient aiſément le moyen d'apprivoiſer ſon humeur farouche.

Accidens extraordinaires ſous ce Regne. Les Hiſtoriens rapportent divers accidens extraordinaires arrivez ſous le Regne de ce Prince, comme des Tremblemens de Terre, des Cometes, & une Fontaine de Sang qui coula trois jours durant. Mais ce qui cauſa le plus de dommage, ce fut premierement un grand Incendie, qui en 1092. réduiſit en cendres une bonne partie de Londres. D'un autre côté, la Mer s'étant extraordinairement enflée, couvrit les côtes du Païs de Kent, & fit périr une prodigieuſe quantité de perſonnes & de bêtail. Cette inondation ſubmergea les Terres qui avoient autrefois appartenu au Comte Goodwin, qui vivoit ſous le Regne d'Edouard le Confeſſeur. Cet endroit, qui porte encore le nom de *Sables de Goodwin*, eſt fameux par une infinité de naufrages.

Remarque d'un Hiſtorien ſur les mœurs de ce ſiecle. Guillaume de Malmesburi obſerve, ſur le Regne de Guillaume le Roux, qu'encore qu'en ce tems-là les eſprits paruſſent tous tournez du côté de la Guerre, le luxe, & l'amour des plaiſirs ne laiſſerent pas de s'introduire d'une maniere très ſcandaleuſe parmi la Nobleſſe, & même parmi le Clergé. On ne voyoit par-tout, dit cet Hiſtorien, que vanité, luxure, & intemperance. Les hommes paroiſſoient ſi efféminez dans leurs habits & dans leur converſation, qu'on ne les auroit pas pris pour des hommes, ſans les attentats continuels qu'ils faiſoient ſur la chaſteté des femmes.

HEN-

HENRI I.

Surnommé Beau-Clerc, *Troiſieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.*

HENRI I. 1100.

LEs Anglois regarderent la mort de Guillaume le Roux comme une grande délivrance, quoique le bien préſent qu'ils en recevoient ne dût pas être de longue durée. Le joug Normand n'étoit pas rompu par la mort de ce Prince, puiſqu'il reſtoit encore deux Fils de Guillaume le Conquerant, à l'un deſquels ils alloient bien-tôt ſe voir ſoumis. Véritablement cette conjoncture auroit pu leur être favorable, s'ils avoient eu deſſein de ſecouer ce joug, ou ſi les deux Rois précedens leur avoient laiſſé aſſez de forces pour l'entreprendre. Mais dans l'abattement où ils ſe trouvoient, privez de biens & de toutes ſortes d'Emplois, une telle penſée pouvoit à peine leur venir dans l'eſprit. Le ſeul parti qu'ils avoient à prendre, étoit de ſe règler ſur ce que feroient les Normans qui étoient les maitres du Royaume. Vrai-ſemblablement, ceux-ci devoient ſe trouver aſſez embaraſſez au ſujet des deux Freres qui pouvoient prétendre à la Couronne. Robert, Duc de Normandie, avoit, par ſa naiſſance, un droit qui paroiſſoit inconteſtable, & qui ſe trouvoit même fortifié par le dernier Traité qu'il avoit fait avec Guillaume le Roux, dans lequel ils étoient convenus, qu'après la mort de l'un d'eux, le ſurvivant ſe mettroit en poſſeſſion de toute la Succeſſion de leur Pere. Outre cela, ſon naturel doux & génereux, qui lui avoit acquis beaucoup de partiſans en Angleterre, ſembloit lui donner un grand avantage ſur Henri ſon Frere, dont on connoiſſoit peu les inclinations. Mais d'un autre côté, ſa pareſſe & ſa négligence, dont il n'avoit donné que trop de preuves, formoient contre lui un préjugé déſavantageux. Ses amis même faiſoient difficulté de ſe déclarer en ſa faveur, dans la crainte où ils étoient, qu'il ne fût pas en état de faire valoir ſes droits. On ſavoit qu'il étoit parti de la Terre Sainte: mais on ignoroit en quel lieu il s'étoit arrêté. On n'étoit pas même ſans inquietude ſur ſon ſujet. De plus, après les grandes dépenſes qu'il avoit faites dans ſon voyage, on avoit lieu de préſumer qu'à ſon retour, il ſe trouveroit dénué de tous les moyens néceſſaires pour diſputer la Couronne à ſon Frere. D'un autre côté, Henri avoit l'avantage d'être né dans le Royaume, & pendant que le Roi ſon Pere étoit ſur le Trône, ce qui faiſoit un grand effet ſur quelques-uns. De plus, ſes prétentions étoient fortifiées par ſa préſence, & par les promeſſes poſitives qu'il faiſoit, tant aux

Diſpoſition des Anglois & des Normans touchant la ſucceſſion de Guillaume II.

Avantages de Robert.

Ses déſavantages.

Avantages de Henri.

HENRI I. 1100.

aux Normans qu'aux Anglois, d'abroger les Loix rigoureuſes faites depuis la Conquête, de rétablir le Gouvernement ſur le pied qu'il étoit du tems des Rois Saxons, d'abolir toutes les impoſitions injuſtes & arbitraires, de rétablir le Clergé dans ſes privileges, de remplir les Bénéfices vacans, & de rappeller les Eccléſiaſtiques exilez.

Diligence de Henri, pour obtenir la Couronne.

Mais toutes ces promeſſes n'auroient peut-être pas produit l'effet qu'il en attendoit, ſi ſa diligence, & la vigueur qu'il marqua dans cette conjoncture, n'euſſent donné du poids à ſes raiſons. Immédiatement après la mort de Guillaume, il courut à Wincheſter où la Couronne & le Sceptre étoient gardez, avec les tréſors du Roi, & voulut s'en mettre en poſſeſſion.

Il y trouve des difficultez.

Mais il y trouva une forte oppoſition, de la part de Roger de Breteuil, l'un des partiſans de Robert. Ce Seigneur diſoit qu'on s'étoit obligé par ſerment à reconnoitre le Duc de Normandie pour Roi, en cas que Guillaume mourût ſans enfans. Que d'ailleurs, les Loix mêmes de la Nature donnoient à Robert un droit qui ne pouvoit lui être juſtement disputé. Pendant cette conteſtation, pluſieurs autres Seigneurs s'étant rendus en ce même lieu, il y eut bien-tôt une grande affluence de Peuple, qui accouroit de tous côtez pour ſavoir ce qui ſe paſſoit. Si le choix d'un Souverain eût uniquement dépendu des Seigneurs qui ſe trouvoient alors à Wincheſter, ils auroient ſans-doute conſervé les droits du Duc de Normandie.

Il marque beaucoup de vigueur & de fermeté.

Mais Henri ne leur donna pas le tems de prendre les meſures néceſſaires pour exécuter ce deſſein. Comme il remarqua que le Peuple étoit dans ſes interêts, il profita de cet avantage, & tirant ſon épée hors du fourreau, il jura qu'il ne permettroit point que perſonne ſe ſaiſît de la Couronne. La diſpute s'échauffant de plus en plus, les Seigneurs préſens trouverent à propos de ſe retirer dans une chambre en particulier, pour conſulter enſemble avec plus de tranquillité, ſur ce qu'il y avoit à faire en cette occurrence. Pendant qu'ils étoient aſſemblez, le Peuple faiſoit hautement retentir le nom de Henri, & leur donnoit lieu de craindre que, s'ils ſe déclaroient pour Robert, ce ne ſeroit pas ſans beaucoup de riſque. Ainſi, préferant leur propre ſureté à l'équité & à la juſtice, ils réſolurent que, pour éviter une Guerre Civile, qui paroiſſoit immanquable s'ils s'obſtinoient à maintenir les droits du Duc de Normandie, Henri ſeroit mis ſur le Trône.

Il eſt élu à la hâte & tumultuairement,

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader à ce Prince, que ſon droit étoit ſuffiſamment établi. Sans attendre la confirmation des Etats, il partit ſur le champ pour ſe rendre à Londres. Dès le lendemain de ſon arrivée, Maurice, Evêque de cette Ville, en conſequence de cette élection irréguliere & précipitée, lui mit la Couronne ſur la tête, après lui avoir fait prêter le ſerment accoutumé.

& couronné.

Remarque ſur cette élection.

Le peu d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Guillaume & le Couronnement de Henri, fournit un argument à ceux qui ſoutiennent que le droit d'élire les Rois étoit alors reſtreint à un petit nombre des principaux Seigneurs. Du moins, ils en inferent que les Communes

nes n'y avoient aucune part. En effet, Henri n'avoit pas la force en main, pour s'emparer de la Couronne par une pure violence. On ne peut pas dire non plus, qu'elle lui fût dévolue de plein droit, puisqu'il avoit un frere ainé. Il reſte donc, qu'il ne l'obtint que par élection. Cela poſé, pour pouvoir dire qu'il fut redevable de cette faveur à la Nation repréſentée, comme elle l'eſt aujourd'hui, par un Parlement, il faudroit juſtifier, que ce Parlement étoit alors aſſemblé. Mais c'eſt ce qui n'eſt pas poſſible. Encore moins peut-on dire, que dans l'espace de trois jours, les Etats euſſent pu être convoquez & aſſemblez. Cette raiſon eſt ſpécieuſe: mais la vérité eſt, qu'elle ne peut rien prouver, parce que, depuis la Conquête, il n'y avoit encore rien de règlé par rapport à la Succeſſion de la Couronne. HENRI I. 1100.

Comme la prétendue élection de Henri troubloit l'ordre naturel de la Succeſſion, il étoit à craindre qu'elle ne fît, ſur les eſprits du Peuple, des impreſſions qui auroient pu avoir de fâcheuſes ſuites. Il étoit donc très néceſſaire qu'il commençât ſon Regne par des actions qui donnaſſent lieu à ſes Sujets de bien eſperer de ſon Gouvernement. L'exécution de ſes promeſſes étoit comme la pierre de touche, qui devoit faire connoître la ſincerité de ſes intentions. Ce fut auſſi par là qu'il voulut commencer ſon Regne, afin de gagner l'affection de ſon Peuple. Il travailla d'abord à reformer la Cour, où le Roi ſon Frere avoit laiſſé introduire divers abus. La plupart des Courtiſans, aſſurez de l'impunité, s'étoient accoutumez à tranniſer le Peuple par des injuſtices criantes. Sans ſe contenter de le fouler par des voyes injuſtes & violentes, & d'attenter ſecretement à la pudicité des femmes, ils s'en glorifioient ouvertement, bien loin d'en craindre la punition. Pour remedier à ces déſordres, Henri publia un Edit qui ordonnoit des peines très rigoureuſes contre les malfaiteurs, & particulierement contre les adulteres. Quant à ceux qui abuſoient de leur pouvoir pour opprimer le Peuple, il vouloit qu'ils fuſſent punis de mort ſans aucune remiſſion. Quelques-uns, qui s'étoient déja diſtinguez par de pareils excès, furent chaſſez de la Cour; & Ranulphe, Evêque de Durham, Miniſtre odieux du dernier Roi, fut mis en priſon. Henri travaille à reformer les abus.

Si cette premiere démarche du nouveau Roi donna aux Anglois une bonne opinion de ſon Regne, ce qu'il ajouta bien-tôt après ne leur fut pas moins agreable. Pour leur faire voir qu'il avoit véritablement intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, il abolit le *Couvre-feu*, qu'ils ne pouvoient regarder que comme une marque continuelle de leur ſervitude. A cette faveur, il en joignit encore une autre bien plus importante. Ce fut une Chartre qui confirmoit divers privileges dont ils avoient joui ſous les Rois Saxons, & par laquelle il ſe départoit de toutes les injuſtes prérogatives que les deux derniers Rois avoient uſurpées. Par cette Chartre, Henri rétabliſſoit les E- Il accorde à ſes Sujets une Chartre fort avantageuſe.

HENRI I. 1100. gliſes dans leurs immunitez, & les affranchiſſoit de toutes les vexations à quoi elles avoient été depuis quelque tems aſſujetties, particulierement pendant la vacance des Bénéfices. Il accordoit, que les enfans, ou les autres héritiers de la Nobleſſe, puſſent prendre poſſeſſion des Terres qui leur viendroient par ſucceſſion, ſans être obligez de rien payer au Roi, ſous prétexte de rachat. Mais en même tems, il exigeoit des Seigneurs la même grace pour leurs Vaſſaux. Il conſentoit que la petite Nobleſſe pût marier ſes Filles, ſans demander le conſentement du Roi, pourvu que ce ne fût pas à des ennemis de l'Etat. Il donnoit aux Meres, ou aux plus proches Parens, la garde des Enfans mineurs. Il fixoit les poids & les meſures d'une même grandeur dans tout le Royaume, & ordonnoit que les faux Monnoyeurs ſeroient punis par la mutilation de leurs membres. Enfin, après avoir accordé une Amniſtie générale, pour tous les crimes commis avant ſon Couronnement, & remis aux débiteurs de la Couronne tous les arrerages dont ils étoient redevables, il ajoutoit un article très important, qui n'étoit pas moins agreable aux Normans qu'aux Anglois : c'étoit la confirmation des Loix d'Edouard, c'eſt-à-dire, des Loix qui avoient été en vigueur pendant la domination des Rois Saxons, & qui étoient entierement oubliées, ou expreſſément abrogées depuis la Conquête. Il ne pouvoit être que très agreable aux Anglois naturels, de voir leurs anciennes Loix rétablies. Mais les Normans n'y trouvoient pas un moindre avantage. Juſqu'alors ils ne tenoient les biens qu'ils avoient acquis en Angleterre, que de la ſeule volonté du Conquerant ; & par conſequent, ils pouvoient les perdre par une ſemblable voye. Mais par cette Chartre, qui remettoit la Puiſſance Royale dans ſes anciennes bornes, ils ſe voyoient maintenus dans leur poſſeſſion, & à couvert de la violence d'un pouvoir arbitraire. Cette Chartre ayant été approuvée & ſignée de tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Laïques, on en fit faire pluſieurs copies, qui furent miſes en dépôt dans les principaux Monaſteres, pour y avoir recours au beſoin.

1101. Anſelme eſt rappellé. Ce commencement de Regne donnoit lieu aux Sujets d'en eſperer une heureuſe ſuite, puiſqu'ils voyoient déja des changemens ſi avantageux. Mais il manquoit encore quelque choſe à leur contentement. C'étoit le rappel d'Anſelme Archevêque de Cantorberi, qui s'étoit acquis leur eſtime & leur affection, par la vigueur avec laquelle il s'étoit oppoſé aux violences du dernier Roi. Henri, ne voulant point leur refuſer cette ſatisfaction, écrivit à ce Prélat qui étoit encore à Lyon, pour l'inviter à retourner dans ſon Dioceſe. En même tems, il lui fit entendre, qu'il avoit deſſein de ſe gouverner par ſes conſeils, & de lui confier la principale adminiſtration des affaires du Royaume. Anſelme, à qui cette eſperance donna des ailes, s'étant incontinent rendu en Angleterre, le Peuple témoigna une joye exceſſive de ſon retour.

L'ar-

L'arrivée de ce Prélat ne fut pas moins agreable au Roi. Il avoit besoin de lui pour une affaire, dans laquelle il n'auroit pu réuſſir ſans ſon ſecours. Comme ſon deſſein étoit d'attacher les Anglois à ſes interêts, il croyoit que rien ne pouvoit être plus capable de lui attirer leur affection, que ſon mariage avec *Mathilde*, fille de Macolm Roi d'Ecoſſe, & de Marguerite ſœur d'Edgar Atheling. En effet, cette alliance ne pouvoit qu'être très agreable à ce Peuple, puiſqu'elle devoit faire remonter ſur le Trône la Famille des Rois Saxons. HENRI I. 1101. Mariage du Roi avec Mathilde d'Ecoſſe.

Henri avoit déja demandé cette Princeſſe au Roi Edgar ſon frere : mais il ſe rencontroit un grand obſtacle à l'accompliſſement de ce projet. Mathilde avoit été élevée en Angleterre, dans le Monaſtere de Wilton, où elle avoit pris le voile. Il eſt vrai que, pour lever cette difficulté, on alleguoit qu'elle n'avoit point fait de vœu, & qu'elle ne s'étoit voilée, à la maniere des Religieuſes, que pour mettre à couvert ſon honneur, qu'on ſuppoſoit avoir été en danger au commencement de la Conquête. Mais cette raiſon n'avoit pas paru ſuffiſante aux deux Rois pour les autoriſer à paſſer outre dans ce mariage, bien qu'il fût deſiré de tous les deux avec une égale ardeur. Toute l'Angleterre ſavoit que Mathilde avoit pris le voile, & l'on étoit généralement perſuadé qu'elle avoit auſſi fait ſes vœux. Il ſe trouve même des Auteurs qui rapportent, qu'elle s'oppoſa fortement à ſon mariage, diſant qu'elle ne pouvoit le contracter légitimement. Ils ajoutent, que lorſqu'enfin, preſſée par des raiſons d'Etat, elle ſe fut déterminée à ceder aux inſtances de ſon Frere & de ſon Amant, elle maudit la lignée qui viendroit d'elle, comme ne pouvant être agreable à Dieu. La déciſion de cette affaire, qui paroiſſoit pleine de difficultez, ayant été laiſſée au jugement de l'Archevêque de Cantorberi, il ne voulut point s'en charger ſeul ; mais il ſe fit aſſiſter d'un Concile qu'il aſſembla dans ſa maiſon de *Lambeth*. Cette Aſſemblée étant entierement diſpoſée à favoriſer le Roi, on ménagea ſi bien les preuves qui juſtifioient que Mathilde étoit en pleine liberté de ſe marier, que le Concile déclara le mariage projetté bon & légitime. En conſequence de cette déciſion, il fut accompli peu de tems après, à la ſatisfaction générale des deux Royaumes. Difficultez qui s'y trouvent. *Matth. Paris. Polyd. Virgil.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Duc de Normandie étoit arrivé dans ſes Etats, & en avoit pris poſſeſſion, ſans que perſonne s'y fût oppoſé. Bien que la Normandie eût été engagée au Roi défunt, Henri n'avoit pas cru devoir la diſputer à Robert, dans un tems où il craignoit d'être lui-même attaqué au ſujet de l'Angleterre. En revenant de la Terre Sainte, le Duc de Normandie s'étoit arrêté dans la Pouille pour s'y marier ; & c'étoit ce retardement qui avoit procuré à ſon Frere la facilité de lui enlever la Couronne. Il ne fut pas plutôt arrivé ; qu'il témoigna ouvertement le chagrin qu'il reſſentoit d'avoir été ſupplanté, & une ferme réſolution de faire ſes efforts pour recouvrer un bien qui lui avoit été enlevé pendant ſon abſence. Robert Duc de Normandie prétend à la Couronne. *Ord. Vital. Eadmer.*

HENRI I. 1101. L'Evêque de Durham, qui, ayant trouvé le moyen de s'évader de ſa priſon, s'étoit retiré en Normandie, ne contribua pas peu à le confirmer dans ce deſſein. D'un autre côté, pluſieurs d'entre les Seigneurs Normans, qui n'avoient conſenti à l'élection de Henri que par une eſpece de violence, commençoient à penſer aux moyens de mettre Robert ſur le Trône. Ils avoient même déja pratiqué quelques-uns des principaux Seigneurs Anglois, pour les faire entrer dans leur complot. Comme ils le connoiſſoient pour un Prince doux & facile, ils ſe promettoient bien plus d'avantages ſous ſon Gouvernement, que ſous celui de Henri, qui paroiſſoit avoir plus de vigueur & de fermeté.

Incertitude des Anglois touchant le parti qu'ils doivent prendre.

Cependant, la nouvelle qui ſe répandit que Robert ſe préparoit à ſoutenir ſes droits, produiſit des effets divers ſur les eſprits du peuple. Les uns vouloient demeurer attachez au Roi, & s'en tenir au ſerment qu'ils lui avoient fait. Les autres, au contraire, quoique contens de ſes premieres démarches, ne laiſſoient pas de reprendre leurs inclinations pour le Duc ſon Frere : tellement que Henri ſe trouvoit très embaraſſé. S'il avoit quelque peine à ſe confier à la fidelité des Anglois, ils n'en avoient pas moins à s'aſſurer ſur ſa bonne-foi. Ce qu'ils avoient éprouvé de la part des deux derniers Rois, ne leur donnoit que trop de ſujet de craindre, que tout ce que celui-ci avoit fait juſqu'alors, ne fût à deſſein de les amuſer, & pour les empêcher de prendre le parti de ſon Frere. Dans cet état d'incertitude, Henri ſe ſervit utilement du ſecours d'Anſelme, pour raſſurer les Anglois qui ſembloient flotter entre les deux partis. Ce Prélat, qui avoit de l'obligation au Roi, ſe fit un plaiſir de lui donner, en cette occaſion, des marques de ſa reconnoiſſance. Il aſſembla les principaux Seigneurs Anglois & Normans, & leur promit ſi poſitivement que le Roi exécuteroit ponctuellement toutes ſes promeſſes, qu'ils en parurent ſatisfaits. Cependant, on n'eut pas plutôt appris que le Duc de Normandie étoit ſur le point de s'embarquer pour paſſer en Angleterre, que la plupart des Grands ſe déclarerent pour lui, & une partie de la Flotte ſuivit leur exemple. Cette défection donna au Duc la facilité de faire deſcente à Portsmouth, où il fut reçu ſans oppoſition. Il n'ignoroit pas quels étoient les ſentimens des Anglois. Ceux d'entre eux qui venoient tous les jours le joindre, lui donnoient des aſſurances de la bonne volonté que leurs Compatriotes avoient pour lui. Ils lui faiſoient eſperer que le Roi ſe verroit bien-tôt abandonné de toute la Nation, qui regardoit le ſerment qu'elle avoit fait comme un ſerment involontaire. Cependant, Henri prenoit toutes les meſures qu'il croyoit capables de déconcerter les deſſeins du Duc ſon Frere, en ſe ſervant du crédit d'Anſelme, en qui ſes Sujets paroiſſoient avoir beaucoup de confiance. Dès que ſon Armée fut prête à marcher, l'Archevêque s'y rendit, & en ayant aſſemblé les principaux Officiers, il leur repréſenta ſi vivement l'impieté qu'il y auroit à violer leur ſerment, qu'il raffermit leur fidelité; de ſorte qu'ils promirent unanime-

Anſelme rend de grands ſervices au Roi.

Pluſieurs ſe déclarent pour Robert.

Il arrive en Angleterre. Matth. Paris.

Anſelme raffermit les Anglois au ſervice du Roi.

ment

ment de hazarder leurs biens & leurs vies pour la défenſe du Roi. Robert, qui s'étoit attendu à tout autre choſe, comprit aiſément que ce changement alloit porter un préjudice conſiderable à ſes affaires. Il n'avoit pas compté ſur ſes propres forces, mais ſur le ſecours des Anglois. Dans l'eſperance que la plupart quitteroient le parti du Roi pour ſe joindre au ſien, il avoit déja uſé de menaces contre ceux qui s'obſtineroient à ſoutenir les interêts de l'Uſurpateur : c'eſt ainſi qu'il qualifioit ſon Frere. Mais quand il vit que le gros de la Nation ſe déclaroit pour le Roi, & que l'Armée venoit de ſe rengager avec lui par un nouveau ſerment, il comprit que l'exécution de ſon deſſein étoit devenue impoſſible. Ainſi, perdant tout d'un coup l'eſperance dont il s'étoit flaté, il ne balança point à écouter des propoſitions de Paix que le Roi lui fit faire. Un accommodement lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'il s'appercevoit que ceux-même qui, au commencement, avoient été les plus zèlez pour lui, commençoient à chanceler. Les choſes étant en cet état, & les deux Freres ſouhaitant également d'en venir à un Traité, les Seigneurs des deux partis s'aſſemblerent pour en trouver les moyens. Il étoit bien aiſé de comprendre que Robert ne prétendoit pas obtenir par un accommodement, une Couronne qu'il n'étoit pas en état de ſe procurer par les armes. Ainſi, en conſideration de ce que Henri étoit déja couronné, & qu'il étoit né dans le Royaume pendant que le Roi ſon Pere étoit ſur le Trône, le reſultat de cette Conference fut, qu'il conſerveroit la Couronne. Il promit de ſon côté, de rendre à Robert les Places de Normandie où il y avoit Garniſon Angloiſe, & de lui payer une penſion annuelle de trois-mille marcs. Le Traité portoit encore que, ſi l'un des deux Freres mouroit ſans enfans, l'autre lui ſuccederoit. Cet Accord ayant été ſigné & juré par douze Seigneurs de chaque parti, toutes les Troupes furent congédiées. Robert ſéjourna deux mois entiers à la Cour du Roi ſon Frere, vivant avec lui dans une parfaite union.

Henri I. 1101.

Les affaires de Robert changent de face.

Accommodement entre les deux Freres.

Cet accommodement fut très avantageux au Roi, en pluſieurs manieres. Non ſeulement il conſerva la Couronne, qu'il s'étoit vu en riſque de perdre ; mais encore, il en devint plus craint & plus eſtimé, quand on vit que, par ſa prudence & par ſa fermeté, il avoit ſu ſe tirer d'un pas ſi gliſſant & ſi dangereux. Cependant, il ne pouvoit oublier le péril où il s'étoit trouvé. Comme il craignoit qu'à l'avenir ſes ennemis ne fiſſent de nouvelles tentatives pour le détrôner, s'ils en trouvoient l'occaſion, il réſolut de les prévenir, en les ruïnant eux-mêmes les uns après les autres. Il ne lui fut pas difficile de leur faire éprouver, tour à tour, les effets de ſon reſſentiment. Les occaſions de ſe venger manquent rarement à ceux qui ont la force en main. Peu de tems après le Traité, il attaqua, ſous divers prétextes, *Hugues de Grantmenil*, *Robert de Pontefract*, & quelques autres, qui comprirent aiſément, que leur plus grand crime conſiſtoit dans la bonne volonté

1101. *Ord. Vital. Brady.*

Henri ſe venge de ſes ennemis.

HENRI I. 1102. Il attaque Robert de Mêllesme, qu'ils avoient marquée pour le Duc de Normandie. Il étoit particulierement irrité contre *Robert de Mellesme*, parce que c'étoit celui qui l'avoit le moins ménagé, & qu'il continuoit encore à faire connoître l'envie qu'il avoit d'exciter de nouveaux troubles. Ce jeune Seigneur, qui étoit Fils du feu Comte de Montgommeri, publioit hautement, que Henri étoit un Uſurpateur, & qu'il étoit honteux aux Normans, auſſi bien qu'aux Anglois, d'avoir ſouffert qu'il enlevât la Couronne à ſon Frere ainé. Il ne ſe contentoit pas de parler avec beaucoup d'indiscretion, il prenoit même des meſures pour ſe rendre redoutable, par le moyen de certains Châteaux qu'il faiſoit munir & fortifier dans la Province de Shrop. Le Roi, qui avoit réſolu ſa perte, n'étoit pas fâché qu'il donnât priſe ſur lui par ces démarches imprudentes. Pour achever de le jetter dans le précipice, il tenoit auprès de lui des Emiſſaires ſecrets, qui, feignant d'entrer dans ſes vues, obſervoient toutes ſes actions, & prenoient ſoin de lui faire dire, devant des témoins apoſtez, des choſes qui pouvoient le rendre criminel. Quand il crut avoir aſſez de preuves, il le fit accuſer ſur quarante-cinq articles, dont le moindre étoit ſuffiſant pour le faire condamner. Robert ayant été obligé de comparoitre en jugement, demanda un délai afin d'avoir le tems de ſe préparer à répondre; & cela lui ayant été accordé, il en profita pour s'évader, & pour ſe retirer à Shrewsburi, ou il eſperoit de pouvoir ſe défendre, avec le ſecours des Gallois qu'il avoit mis dans ſes interêts. Quand il avoit pris cette réſolution, il avoit compté ſur l'aſſiſtance de pluſieurs autres Seigneurs, qui paroiſſoient être dans les mêmes ſentimens que lui. Mais ſoit qu'on l'eût abuſé, ou qu'on ne le jugeât pas propre à être le Chef d'une pareille entrepriſe, il ſe vit abandonné de tout le monde, & par là il connut, quoique trop tard, la vanité de ſes projets. Le Roi l'ayant déclaré Traitre par une Proclamation, marcha contre lui avec des forces ſi ſuperieures, qu'en peu de jours il ſe rendit maitre de Shrewsburi, où le Rebelle n'avoit oſé l'attendre. Enſuite, il lui enleva tous ſes Châteaux, & le mit dans la néceſſité d'abandonner tout ce que le Comte ſon Pere avoit acquis en Angleterre, & de ſe retirer en Normandie, où il porta ſa mauvaiſe humeur. Henri confiſqua toutes ſes Terres, & envelopa ſes Freres dans la même punition, quoiqu'ils fuſſent innocens; tant il deſiroit d'extirper cette Famille de ſes Etats.

Qui ſe retire à Shrewsbury.

Il ſe retire en Normandie.

Ses biens ſont confiſquez.

L'inſolence de ce Seigneur ne cauſa pas tant de peine au Roi, que la fierté d'Anſelme Archevêque de Cantorberi, avec qui il eut un démêlé qui lui attira de grands embaras. Ce Prélat s'étoit mis en tête deux projets, dans l'exécution desquels il devoit vrai-ſemblablement trouver de grandes difficultez. Le premier étoit d'obliger les Eccléſiaſtiques à garder le Célibat; & le ſecond, d'empêcher que les Evêques & les Abbez ne reçuſſent du Roi l'Inveſtiture de leurs Bénéfices. Pour réuſſir dans ces deſſeins, il aſſembla un Synode, où d'abord il fit excommunier tous les Prêtres mariez, quoiqu'en ce tems-là, il y

1103. Differens entre le Roi & Anſelme touchant les Inveſtitures.

en

en eût un très grand nombre en Angleterre. Henri, qui avoit peu d'interêt dans cette affaire, n'ayant pas voulu chagriner l'Archevêque ſur cet article, le Décret paſſa dans le Synode, malgré les fortes oppoſitions du Clergé inferieur, qui tenta vainement de parer ce coup. Un Hiſtorien remarque ſur ce ſujet, que bien qu'on louât généralement les bonnes intentions d'Anſelme, on ne laiſſoit pas de trouver, qu'il étoit dangereux d'obliger les Prêtres à garder une chaſteté dont pluſieurs d'entre eux n'étoient pas capables. Il ajoute, qu'on craignoit avec raiſon, que cette rigueur ne les portât à commettre des impuretez, bien plus criminelles que le mariage qu'on leur défendoit. HENRI I. 1103. *H. Hunting d.*

Anſelme, voyant que ſon premier projet lui avoit réuſſi, entreprit d'exécuter le ſecond, & voulut proceder à l'Excommunication des Prélats qui avoient reçu l'Inveſtiture du Roi. Il n'en fut pas de même de cet article, que du précedent. Le Roi s'y trouvoit trop intereſſé, pour ne pas s'oppoſer de tout ſon pouvoir à l'abolition d'une prérogative, dont ſes Prédéceſſeurs avoient joüi ſans oppoſition. Mais quelque vigueur qu'il témoignât, il ne put empêcher que la crainte de l'Excommunication n'obligeât quelques-uns des Prélats à quitter les Bénéfices dont ils avoient reçu l'Inveſtiture. D'un autre côté, Anſelme refuſoit de ſacrer ceux que le Roi avoit nommez aux Evêchez, à moins qu'il ne voulût ſe départir du droit des Inveſtitures. Cette nouvelle prétention, que ce Prélat ſoutenoit avec une hauteur extraordinaire, parce qu'il ſe ſentoit appuyé de la Cour de Rome, cauſa entre lui & le Roi une brouillerie, dont on ne vit la fin que pluſieurs années après. Comme Henri ne vouloit point ſe départir de ſes prérogatives, l'Archevêque prétendoit de ſon côté, qu'il ne pouvoit ſe relâcher ſans trahir la cauſe de Dieu. Toute eſperance d'accommodement étant ôtée par l'obſtination de chacune des Parties, Anſelme réſolut d'aller porter ſes plaintes à Paſchal II. qui occupoit alors le Siege Pontifical. Selon les apparences, c'étoit par ſes ordres qu'il s'étoit engagé dans cette entrepriſe. Il ſe fit accompagner des Prélats qui avoient quitté leurs Bénéfices, & dès qu'il fut arrivé à Rome, il demanda inſtamment au Pape, qu'il lui plût de les rétablir par ſon autorité. *Alors*, dit un Hiſtorien, *le S. Siege, dont la clémence eſt ouverte à tout le monde, pourvu qu'on prenne ſoin de ſe la procurer par quelque metal éblouiſſant, rétablit ces Prélats, & les renvoya dans leurs Egliſes.* Le Roi ayant été informé qu'Anſelme avoit pris le chemin de Rome, y dépecha auſſi en diligence des Ambaſſadeurs pour y défendre ſa Cauſe. *Hebert* Evêque de Norwich, & *Robert* de Lichfield, furent chargez de cette commiſſion, & partirent pour Rome, ayant avec eux Guillaume de *Warelwaaſt*, Eccléſiaſtique d'un profond ſavoir, pour leur ſervir de Conſeil. Mais quoique ces Ambaſſadeurs ſoutinſſent les interêts du Roi avec beaucoup d'ardeur & de fermeté, Paſchal ne voulut rien relâcher de ſes prétentions. Cette affaire fut pouſſée ſi loin, que le Roi ſe vit ſur le point

Anſelme va ſe plaindre au Pape. *Matt. Paris.*

Le même.

HENRI I. 1103. point d'être excommunié. D'un autre côté, l'Archevêque fut privé de la jouïſſance de ſon Temporel, pendant qu'il fut abſent du Royaume. Enfin, après bien des conteſtations, qui durerent près de trois ans, le Pape & le Roi, ſe trouvant chacun de ſon côté dans certaines conjonctures qui leur faiſoient également ſouhaiter que la querelle ſe terminât, le premier permit aux Prélats de faire hommage au Roi, & Henri ſe déſiſta du droit de donner l'Inveſtiture. Ce fut de cette maniere que finit cette affaire, de laquelle je n'ai parlé ici qu'en paſſant, parce que j'ai deſſein de m'y arrêter plus longtems en un autre endroit.

Cette affaire finit par un accommodement.

1104. Robert va voir le Roi ſon Frere. *Annal. Saxon. G. Malmeſb.*

Quoique le démêlé que le Roi avoit avec la Cour de Rome, lui cauſât beaucoup d'embaras pendant tout le tems qu'il dura, il ne l'empêchoit pourtant pas de penſer à ſes autres affaires. Robert ſon Frere, qui ſe trouvoit alors en Angleterre, n'éprouva que trop combien ce Monarque étoit attentif à tout ce qui pouvoit lui procurer quelque avantage. Le motif de la viſite du Duc de Normandie étoit, de preſſer le Roi ſur le payement de ſa penſion. Mais Henri ſachant combien ſon Frere étoit bon & génereux, lui fit tant de careſſes, & fut ſi bien le ménager, qu'il l'engagea inſenſiblement à ſe déſiſter de ſa prétention. Cette généroſité hors de ſaiſon couta cher à ce Prince imprudent, puiſqu'enfin elle fut cauſe de ſa ruïne. Sa facilité, & ſon humeur liberale avoient toujours gâté ſes affaires. On a déja vu, qu'au commencement du Regne de Guillaume le Roux, il dépenſa mal à propos l'argent que Henri lui avoit prêté, au-lieu de l'employer à ſoutenir ſon parti en Angleterre, & que cette imprudence lui couta pour cette fois-là la perte de la Couronne. Dans la ſuite, il emprunta dix-mille marcs du Roi Guillaume, pour ſon voyage de la Terre Sainte. Cette ſomme n'ayant pas ſuffi pour ſubvenir aux grandes dépenſes qu'il faiſoit, il avoit contracté tant de dettes pendant ſon voyage, & depuis ſon retour, qu'il s'étoit vu contraint d'engager preſque tout ſon Domaine. Il n'avoit gardé que la ſeule Ville de Rouen, qu'il auroit même engagée, ſi les habitans y euſſent voulu conſentir: ſes beſoins, qui ſe multiplioient tous les jours, le firent bientôt appercevoir de la faute qu'il avoit faite en ſe déſiſtant de la penſion qu'il pouvoit juſtement prétendre du Roi ſon Frere. Il ſe plaignit qu'on avoit abuſé de ſa facilité; & comme à ſes plaintes, il joignit quelques menaces imprudentes, il fournit à Henri un prétexte d'agir ouvertement contre lui. Ce Monarque n'avoit pas beſoin d'être beaucoup incité, pour rompre entierement avec ſon Frere. Depuis qu'il ſe voyoit paiſible poſſeſſeur de l'Angleterre, il commençoit à regarder la Normandie avec des yeux avides, & il brûloit d'envie de l'annexer à ſa Couronne. La mauvaiſe conduite de Robert fortifioit l'eſperance qu'il avoit conçue de lui enlever un jour ce Duché. Comme il ne cherchoit qu'une occaſion favorable pour exécuter ce deſſein, il ne laiſſa pas échaper la premiere qui ſe préſenta.

Il le quitte de ſa penſion.

Il s'en repent, & ſe plaint du Roi.

On

On a vu ci-devant, que Robert de Mellesme s'étoit retiré en Normandie, après qu'il eut perdu ſes biens en Angleterre. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il tâcha de ſe venger du Roi, en faiſant une cruelle guerre à ceux des Sujets de ce Prince qui avoient des Terres dans ce païs-là, ſous prétexte de ſe dédommager de ce que le Roi lui avoit ôté en Angleterre. L'indolence du Duc, qui négligea de s'oppoſer d'abord à ces excès, rendit ce Seigneur plus fier & plus inſolent. Il commettoit tant de violences, qu'on n'entendoit par-tout que des plaintes contre lui. Enfin, Robert, excité par les murmures de ſes Sujets, prit la réſolution de le châtier, & leva une Armée pour arrêter le cours de ces déſordres : mais il eut le malheur d'être battu. Le Rebelle, à qui ce ſuccès enfla le cœur, pouſſant plus loin ſon audace & ſon ambition, forma le projet de ſe rendre maitre de tout le Duché. Pendant qu'il travailloit à l'exécution de ce deſſein, il ſe vit fortifié du ſecours d'un autre Seigneur mécontent. C'étoit Guillaume, Comte de Mortagne, Fils de Robert, l'ainé des deux Freres uterins de Guillaume le Conquerant. Ce Seigneur n'étant pas content du Comté de Cornouaille qu'il poſſedoit en Angleterre, prétendit encore que le Roi devoit lui ceder le Comté de Kent, qui avoit appartenu à l'Evêque de Bayeux ſon Oncle. Sa demande n'ayant pas eu le ſuccès qu'il en avoit attendu, il s'emporta contre le Roi juſqu'à le menacer. Cette inſolence fut cauſe que Henri lui ôta le Comté de Cornouaille, pour le punir de ſa témerité. Réduit à ne pouvoir plus demeurer en Angleterre, il ſe retira très mécontent en Normandie. Dès qu'il y fut arrivé, il ſe joignit à Robert de Mellesme, & fortifia tellement ſon parti, que le Duc ſe vit obligé de faire la Paix avec eux à des conditions honteuſes pour un Souverain.

HENRI I. 1104. Robert de Mellesme trouble la Normandie. *Brady.*

Il bat le Duc & aſpire au Duché.

Le Comte de de Mortagne ſe joint à lui.

Le Duc fait la Paix avec eux.

Cette Paix, au-lieu de procurer quelque repos au Païs, ne fit qu'accroitre l'inſolence des deux Comtes, qui ne voulant point recevoir les ordres du Duc, continuoient tous les jours à commettre des excès inſupportables au Peuple & à la Nobleſſe. Enfin, quelques-uns des principaux du Païs ſe voyant ainſi opprimez par ces deux Tirans, ſans pouvoir eſperer aucune protection de la part de leur Duc, prirent la réſolution de s'adreſſer au Roi d'Angleterre, pour être délivrez de leurs maux. Leur requête fut très agreable à ce Monarque, qui ne cherchoit qu'un prétexte de ſe mêler des affaires de la Normandie, afin d'avoir occaſion de s'en emparer. Mais comme ce deſſein étoit en lui-même très odieux, il tâcha de lui donner une couleur de juſtice, en faiſant voir qu'il agiſſoit par un tout autre motif. Dans cette vue il écrivit à ſon Frere une Lettre, où il lui repréſentoit, que ſa conduite donnoit un juſte ſujet de plainte aux Normans, puiſqu'il protegeoit des gens qui devoient être regardez comme des ennemis publics : Que la Paix qu'il avoit faite avec eux laiſſant le Païs expoſé à leur tirannie, ſes Sujets ne pouvoient plus regarder comme leur Souverain, un Prince duquel ils ne pouvoient attendre aucune protection :

1105. Les Normans demandent du ſecours au Roi contre les deux Comtes. *Ord. Vital. G. Malmesb.*

Henri cherche querelle à ſon Frere, pour lui enlever la Normandie.

HENRI I. 1105.

Qu'il le prioit donc de remedier aux maux dont les Normans ſe plaignoient, ou qu'il ne trouvât pas étrange, qu'à ſon défaut, il prît lui-même en main la Cauſe de ceux qui avoient recours à lui. A ces remontrances il ajoutoit des plaintes touchant certains torts qu'il prétendoit avoir lui-même ſoufferts, & dont il demandoit une prompte reparation. Il auroit ſans doute trouvé très mauvais, que le Duc ſe fût ingeré de lui donner des avis. Mais telle eſt l'injuſtice de la plupart des hommes : ils pratiquent ſans ſcrupule ce qu'ils condamnent en autrui, & s'imaginent que le public eſt aſſez aveugle pour ne pas appercevoir l'injuſtice de leurs actions, parce qu'ils ont l'adreſſe de les couvrir du voile de la charité.

Il leve une Armée en Angleterre. *Brady.*

Pendant que ce Monarque feignoit de n'avoir pour but que de ſoulager les Normans opprimez, il vexa lui-même ſes propres Sujets, par une impoſition exorbitante. Il prétendoit, qu'il étoit contraint d'aller faire la Guerre aux deux Tirans de Normandie; Guerre à laquelle, néanmoins, les Anglois n'avoient aucun interêt. Malgré toutes les promeſſes qu'il avoit faites à ſon Peuple, cette Taxe fut levée avec toute la rigueur imaginable, jusqu'à mettre en priſon, & à tourmenter en diverſes ſortes, ceux qui refuſoient de la payer, ou qui n'en avoient pas les moyens.

Il paſſe en Normandie & y fait de grands progrès.

Dès que ſes préparatifs furent achevez, il ſe rendit en Normandie avec une nombreuſe Armée, portant avec lui de groſſes ſommes d'argent, dont il ſe ſervit pour corrompre la Nobleſſe & les Gouverneurs des Places. Cela lui fut d'autant plus facile, que Robert n'étoit pas en état de traverſer ſes intrigues, ni d'affermir la fidelité de ſes Sujets par la même voye. La ſituation des affaires de ce Duché ayant procuré au Roi des facilitez qu'il n'auroit pas trouvées en tout autre tems, il s'empara de Caen, & de quelques autres Villes. Le Duc de Bretagne & le Comte d'Anjou ſouffrirent même qu'il mît Garniſon dans quelques-unes de leurs Places frontieres, de peur de faire tomber ſur eux-mêmes le faix de la Guerre deſtinée contre Robert. D'un autre côté, ceux qui l'avoient appellé à leur ſecours, comprenant bien que ſi la querelle s'accommodoit, ce ne pouvoit être qu'à leur préjudice, ne ceſſoient point de l'exhorter à pouſſer plus loin ſes conquêtes, & à ſe rendre maitre de tout le Duché. Ils lui repréſentoient, que c'étoit l'unique moyen de ſoulager les maux dont ils ſe ſentoient accablez, puiſqu'ils ne pouvoient eſperer aucun ſecours de leur Souverain.

L'Evêque de Séez l'anime contre Robert.

L'Evêque de Séez, grand ennemi des deux Comtes, qui l'avoient chaſſé de ſon Dioceſe, ſouffloit le feu autant qu'il lui étoit poſſible, & ne perdoit aucune occaſion d'exciter Henri à pouſſer plus loin ſon entrepriſe. Un jour, qu'il l'accompagnoit dans l'Egliſe de Carentan, il lui fit remarquer qu'elle étoit pleine de meubles, que les Habitans y avoient transportez, pour les mettre à couvert de l'avidité des deux Tirans. Cela lui fournit l'occaſion de lui faire un long Diſcours, dans lequel il lui repréſenta, que la ſource de ces malheurs ſe trouvoit dans la négligence, ou dans la con-

connivence du Duc. Il ajouta, que le Païs ne recouvreroit jamais ſa premiere tranquillité, juſqu'à ce qu'il eût un autre Maitre. Enfin, il conjura le Roi d'en prendre lui-même le Gouvernement, afin de délivrer les Normans, anciens Sujets de ſa Maiſon, du triſte état où ils ſe trouvoient réduits. Henri, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour colorer ſon injuſtice, écouta ce Diſcours avec beaucoup d'attention, & feignant d'être ému de pitié pour les Normans, il promit de faire tous ſes efforts pour leur procurer le ſoulagement qu'ils attendoient par ſon moyen. Cependant, il témoigna que c'étoit avec un extrême regret, qu'il ſe voyoit obligé d'ôter à ſon Frere le Gouvernement de cet Etat, qui périſſoit par ſon incapacité. Suivant cette réſolution, qu'il feignit de n'avoir priſe qu'à l'extremité, & pour répondre au deſir des Normans, il continua la Guerre. Robert ne ſe défendoit que foiblement, parce que n'ayant point ſoupçonné les deſſeins du Roi, il n'avoit pas eu le tems de ſe préparer. Ainſi Henri, ayant mis ſes affaires ſur un ſi bon pied, dans cette premiere Campagne, reprit la route d'Angleterre, à deſſein d'y lever pendant l'Hiver les ſommes & les Troupes dont il avoit beſoin, pour achever l'ouvrage qu'il avoit ſi heureuſement commencé. HENRI I. 1105.

Le Duc de Normandie ſe trouvoit alors dans un très déplorable état. Il avoit enfin compris que ſa ruïne étoit réſolue : mais il ne ſavoit où trouver les moyens de ſe garentir. Dans cet embaras, il prit le parti d'aller trouver le Roi ſon Frere, pour tâcher de le fléchir par ſes ſoumiſſions. Comme il étoit lui-même bon & généreux, il ne pouvoit ſe perſuader que le Roi fût dans des diſpoſitions contraires. Prévenu de cette penſée, il ſe rendit en Angleterre, où il demanda la Paix d'une maniere qui convenoit aſſez bien à l'état où il ſe trouvoit, mais qui étoit peu digne d'un Fils de Guillaume le Conquerant. Henri, qui n'étoit pas d'un ſi bon naturel, ne ſe laiſſa pas vaincre à ſes prieres. Il s'étoit mis en tête de profiter de cette conjoncture, pour s'emparer de la Normandie. Ainſi, rien n'étoit capable de le porter à un accommodement, qui auroit beaucoup retranché de ſes prétentions. Par cette raiſon, il refuſa durement d'entrer dans aucune négociation, & crut faire beaucoup en faveur de ſon Frere, que de lui laiſſer la liberté de s'en retourner. Robert, ſe voyant ſans eſperance de rien obtenir, repaſſa la Mer, outré de dépit & de colere, & faiſant de grandes menaces, dont Henri ne fit pas grand cas. Un Hiſtorien aſſure pourtant, que celui-ci ſentit quelque remords du tort qu'il faiſoit à un Frere qui ne lui avoit jamais donné aucun juſte ſujet de plainte, & à qui il avoit déja enlevé une Couronne. Mais s'il eut de pareils ſentimens, ils ne furent pas de longue durée. Tout l'effet que ces réflexions produiſirent, n'aboutit qu'à lui inſpirer la crainte que l'injuſtice qu'il faiſoit au Duc ſon Frere n'excitât la pitié des Anglois, & ne réveillât l'affection qu'ils avoient autrefois marquée pour ce Prince. Cette penſée lui cauſant quelque inquietude, il jugea qu'il étoit

1106. Robert va demander la paix à Henri, *M. Paris. Ord. Vital.*

Il ne peut l'obtenir.

G. Malmesb.

Henri prend des meſures pour s'aſſurer du ſecours des Anglois.

HENRI I. 1106.

néceſſaire de prévenir ſes Sujets en ſa faveur, par le renouvellement de ſes promeſſes. Dans cette vue, il aſſembla le Grand Conſeil ou le Parlement, & tâcha, par un Diſcours étudié, de faire voir à cette Aſſemblée la juſtice de ſon entrepriſe. Il lui repréſenta, que le refus du Royaume de Jeruſalem avoit attiré ſur Robert la vengeance du Ciel, qui, depuis ce tems-là, l'avoit manifeſtement abandonné, comme un Prince indigne de ſes faveurs, après en avoir refuſé une ſi conſiderable (1). Il exagera les oppreſſions ſous leſquelles les Normans gémiſſoient, & s'efforça de faire comprendre aux Anglois, qu'ils étoient obligez de prendre en main la défenſe de ce Peuple malheureux. Il pria les Seigneurs de conſiderer, combien il étoit lui-même enclin à la Paix, & avec quelle patience il avoit ſouffert les menaces du Duc ſon Frere, auxquelles il s'étoit contenté de répondre par des avertiſſemens fraternels & charitables. Il s'étendit beaucoup ſur ſes mauvaiſes qualitez. Il fit remarquer ſon exceſſive prodigalité, qui le mettoit continuellement en état d'être à charge à tout le monde. De plus, il l'accuſa d'une arrogance outrée, & d'avoir, en toutes occaſions, marqué un mépris extrême pour la Nation Angloiſe. Il aſſura que, pour lui, il perſiſtoit toujours dans la réſolution qu'il avoit priſe de les gouverner par de juſtes Loix, de quoi la Chartre qu'il leur avoit accordée étoit une preuve inconteſtable. Enfin, il ajouta que, pourvu qu'il fût aſſuré du cœur & de l'affection des Anglois, il ſe croyoit aſſez fort pour n'avoir rien à craindre de la part de ſes ennemis. Ce Diſcours produiſit l'effet qu'il en avoit attendu. Tous les Seigneurs ſe ſentant honorez de la confiance qu'il avoit en eux, & ſe flatant qu'il accompliroit ſes promeſſes, lui promirent unanimement d'employer leurs biens & de hazarder leurs vies pour ſon ſervice.

Les Anglois promettent au Roi de le ſervir contre ſon Frere.

Obſervation ſur le Diſcours du Roi.

Quelque couleur que ce Prince donnât à ſon ambition, il n'étoit pas bien difficile de découvrir la foibleſſe des raiſons qu'il alleguoit pour juſtifier ſon entrepriſe. En effet, ces raiſons n'étoient pas même ſpécieuſes. Le prétendu refus de la Couronne de Jeruſalem n'étoit fondé que ſur un bruit vague qui s'en étoit répandu en Angleterre, & qui, ſelon les apparences, étoit faux, puiſque les meilleurs Hiſtoriens ne font aucune mention de ce fait. Mais quand même la choſe auroit été auſſi vraye qu'elle étoit incertaine, Robert auroit pu, en refuſant la Couronne, agir par modeſtie, auſſi bien que par un principe d'orgueil ou d'irreligion. Mais quoi qu'il en ſoit, Henri n'étoit pas pour cela en droit de lui enlever ſes Etats. Il eſt donc manifeſte, que l'unique motif qui engagea les Seigneurs Anglois à lui promettre leur ſecours, fut la promeſſe ſolemnelle qu'il leur fit de faire obſerver ſa Chartre, qui avoit été juſqu'alors fort négligée.

Hen-

(1) Ceci fait voir qu'on croyoit en Angleterre, que Robert avoit refuſé la Couronne de Jeruſalem; ſans quoi Henri n'auroit pu employer cette raiſon contre ſon Frere.

Henri profita des engagemens où les Anglois venoient d'entrer, pour ſe faire accorder de nouveaux ſubſides, qui lui donnerent le moyen d'augmenter conſiderablement ſes Troupes. Dès que la ſaiſon le permit, il repaſſa la Mer avec une nombreuſe Flotte, à deſſein d'achever la conquête de la Normandie. A l'ouverture de la Campagne, il alla faire le Siege de *Tinchebray*, où le Comte de Mortagne, qui s'étoit jetté dans le parti du Duc, avoit fait entrer un puiſſant renfort. Comme cette Place étoit forte & bien pourvue, elle fit une aſſez longue réſiſtance pour donner à Robert le tems d'accourir à ſon ſecours. Depuis que ce Prince s'étoit ſéparé du Roi ſon Frere ſans en avoir pu rien obtenir, il s'étoit joint au Comte de Mortagne & à Robert de Mellesme, qui lui avoient amené toutes leurs Troupes. Le Roi de France lui en avoit auſſi envoyé, & pluſieurs Seigneurs Normans étoient allez le joindre avec des Corps conſiderables, depuis qu'ils avoient connu que Henri n'agiſſoit pas pour eux, mais pour lui-même. Tous ces ſecours ayant mis le Duc en état d'aller préſenter le combat au Roi, il s'avança vers lui dans cette réſolution. Les deux Armées étoient à-peu-près égales en nombre. Robert avoit plus d'Infanterie, mais ſa Cavalerie étoit de beaucoup inférieure à celle du Roi. Ainſi, chacun pouvoit ſe flatter de l'eſperance d'un heureux ſuccès. Cependant, cette Bataille, qui ſe donna ſous les murailles de Tinchebray, ne dura pas fort longtems. La Cavalerie Normande ayant d'abord été rompue, & l'Infanterie ne pouvant plus maintenir le combat ſans ſon ſecours, toute cette Armée fut miſe dans une entiere déroute, pendant laquelle les Anglois n'eurent autre choſe à faire qu'à tuer, ou à faire des priſonniers. Le Duc de Normandie, ne voyant aucune apparence de pouvoir rallier ſes Troupes, & ne pouvant ſe réſoudre à tourner le dos, aima mieux ſe faire prendre, que de donner aucune marque de lâcheté. Edgar Atheling, le Comte de Mortagne, quatre-cens Chevaliers, & dix-mille Soldats, eurent le même ſort. Comme la Bataille de Haſtings avoit rendu les Normans maitres de l'Angleterre, celle-ci, qui ſe donna quarante ans après, mit les Anglois en poſſeſſion de la Normandie. Le Prince Edgar, qui avoit ſouvent ſervi de jouet à la Fortune, fut relâché ſur le champ, & alla paſſer le reſte de ſes jours en Angleterre, où il mourut dans une vieilleſſe décrépite. Le Duc de Normandie & le Comte de Mortagne ne furent pas ſi favorablement traitez. Le dernier fut renfermé dans la Tour de Londres, & le premier, dans le Château de Cardiff au Païs de Galles, où il demeura priſonnier juſqu'à ſa mort, qui n'arriva que vingt-ſix ans après. Quelques-uns ont dit, que ce malheureux Prince ayant voulu faire une tentative pour ſe ſauver, Henri lui fit perdre la vue, par le moyen d'un baſſin de cuivre ardent qu'on lui mit devant les yeux (1). Mais le ſilence

HENRI I. 1107.

Henri retourne en Normandie. *Ancal. Sax. Ord. Vital. Flor. Wigorn.*

Il y aſſiege Tinchebray.

Robert marche au ſecours de la Place.

Bataille de Tinchebray, où Robert eſt fait priſonnier.

Il eſt enfermé dans le Château de Cardiff. *Mezerai.*

(1) C'eſt de cette maniere d'ôter la vue, que vient le terme Italien *abacinare*, aveugler. *Ménage, Orig. de la Langue Italienne.*

HENRI I. 1108.

de la plupart des bons Hiſtoriens ſur ce ſujet, rend ce fait peu vraiſemblable. Au reſte, je ne prétens pas excuſer par là la dureté de ce Monarque, qui auroit bien dû ſe reſſouvenir de la généroſité dont Robert avoit uſé envers lui, pendant le Siege du Mont Saint Michel, quand même il auroit pu oublier qu'il étoit ſon Frere. C'eſt en vain qu'un Hiſtorien tâche de l'excuſer, en faiſant remarquer, que Robert ne l'avoit jamais aimé pendant leur premiere jeuneſſe, & qu'il lui avoit fait divers affronts. Une ſemblable raiſon n'eſt gueres propre à produire l'effet que cet Auteur en attend.

G. Malmesb.

Henri ſe rend maître de toute la Normandie. *Matth. Paris. Eadmer.*

La victoire de Tinchebray ayant acquis au Roi la poſſeſſion de toute la Normandie, ce Monarque s'en retourna triomphant en Angleterre. Dès qu'il y fut arrivé, ſon premier ſoin fut de faire quelques Règlemens pour ſa propre Cour, où, depuis longtems, il s'étoit gliſſé des abus qu'il étoit néceſſaire de corriger. Sous le Regne précedent, lorsque le Roi alloit en voyage, les gens de ſa ſuite commettoient de grands excès dans les maiſons où ils logeoient. Ils opprimoient leurs hôtes par des extorſions criantes, & attentoient à la chaſteté des femmes, ſans que perſonne ſe mît en devoir de les reprimer. Les faux Monnoyeurs étoient en grand nombre, & marchoient la tête levée, parce qu'ils étoient aſſurez de la protection des Grands, qui les faiſoient travailler dans leurs maiſons, où perſonne n'oſoit aller les chercher. Ces déſordres n'ayant pu être arrêtez par l'Edit que le Roi avoit publié au commencement de ſon Regne, il le renouvella, & y ajouta des peines encore plus rigoureuſes. La ſévérité étoit néceſſaire pour mettre un frein à la licence qui s'étoit introduite dans le Royaume, par la connivence qu'on avoit eue jusqu'alors pour les crimes de cette nature.

Il devient plus fier envers ſes Sujets.

Avant le commencement de la Guerre de Normandie, Henri avoit poſitivement promis à ſes Sujets de les gouverner équitablement, & de les maintenir dans leurs privileges. Mais la proſperité lui fit oublier ſes promeſſes. Immédiatement après ſon retour, on s'apperçut qu'il étoit devenu plus fier, & moins populaire qu'il ne l'avoit été auparavant. Il traitoit les Grands avec une hauteur inſupportable, jusqu'à ſe ſervir, en leur parlant, de termes très offenſans. D'ailleurs, il ſe mettoit peu en peine d'obſerver ſa propre Chartre, ou de corriger les abus qui tournoient à ſon profit. Il n'y avoit qu'Anſelme, pour qui il eût encore quelques égards. La peine que ce Prélat lui avoit cauſée, lui faiſoit regarder les occaſions de ſe brouiller avec lui, comme des écueils très dangereux, qu'il étoit réſolu d'éviter. Mais ſes précautions ne produiſirent point d'autre effet, que de rendre Anſelme plus fier & plus impérieux qu'il ne l'avoit été avant la querelle.

Anſelme perſécute les Prêtres mariez.

Ce Prélat voyant que le Roi, de peur de s'engager dans de nouveaux embaras, ne vouloit point ſe mêler des affaires Eccléſiaſtiques, profita de cette conjoncture, pour pouſſer à toute rigueur les Prêtres qui s'obſtinoient à garder leurs femmes. Sa disgrace, & ſa longue ab-

abſence, leur avoient fait eſperer qu'ils ſe verroient enfin délivrez de ſes perſécutions. Mais il leur fit bien-tôt connoitre, qu'il n'étoit pas homme à laiſſer imparfait ce qu'il avoit une fois commencé. Quelque tems après ſon retour, il fit aſſembler un Synode, qui, par ſes ſollicitations, décerna de grandes peines contre les Eccléſiaſtiques qui voudroient s'obſtiner à vivre dans l'état de mariage. Il y en eut même quelques-uns qui furent privez de leurs Bénéfices. Mais bien loin que cette rigueur produiſit quelque bien, elle ne fit que donner au Clergé, l'occaſion de commettre des crimes réels & effectifs, pour vouloir éviter le prétendu déſordre où il étoit auparavant engagé. HENRI I. 1108.

Le Roi de France ſuscite des affaires à Henri.

Le Roi ne prenoit pas beaucoup de part à ce Règlement du Synode. Il lui étoit indifferent que les Eccléſiaſtiques fuſſent mariez, ou qu'ils vécuſſent dans le célibat. Auſſi laiſſa-t-il agir l'Archevêque, ſans ſe méler d'une affaire qui ne le regardoit pas. Il étoit ſur le point d'en avoir ſur les bras une autre, qui méritoit mieux ſon attention. Louis le Gros Roi de France, qui venoit de ſucceder à Philippe ſon Pere, regardant Henri comme un voiſin très redoutable depuis qu'il avoit acquis la Normandie, cherchoit les moyens d'abaiſſer ſa trop grande puiſſance. Pour exécuter ce projet, il avoit deſſein de ſe ſervir de *Guillaume* ſurnommé *Criton*, fils de Robert, jeune Prince de grande eſperance, mais qui étoit encore mineur. Quelque précaution qu'il pût prendre pour cacher ſes deſſeins, Henri en ayant été averti, paſſa ſubitement en Normandie, où il fit arrêter ſon Neveu, de peur qu'il ne ſervît de prétexte à quelque ſoulevement. Cette démarche ayant fait connoitre à Louis, que ſon deſſein étoit éventé, il en remit l'exécution à une occaſion plus favorable. Cependant, le jeune Prince s'étant ſauvé de ſa priſon par l'adreſſe de ſon Gouverneur, fut mené à Paris & en diverſes autres Cours, où il ſollicita vainement du ſecours pour recouvrer les Etats du Duc ſon Pere. Les Princes voiſins craignoient trop la puiſſance de Henri, pour oſer s'engager dans cette entrepriſe. Quant aux Normans, bien que pluſieurs d'entre eux fuſſent portez à favoriſer le Fils de leur Souverain, & que quelques-uns contribuaſſent même en ſecret à ſon entretien, ils n'oſoient pourtant ſe déclarer ouvertement en ſa faveur.

Eadmer. Ord. Vital. H. Huntingd.

Il veut faire agir Guillaume fils de Robert.

Henri ſe ſaiſit du jeune Prince ſon Neveu, qui trouve le moyen de s'évader.

Après que Henri eut paſſé tout l'Hiver & une partie de l'Eté en Normandie, il ſe rendit en Angleterre, où, bien-tôt après, il reçut des Ambaſſadeurs de l'Empereur Henri V., pour lui demander Mathilde ſa fille en Mariage. Il reçut cette propoſition avec joye, & dès qu'on fut convenu des conditions, le Mariage fut célebré par Procureur. Mais comme la Princeſſe étoit encore trop jeune, ce ne fut que l'année ſuivante qu'elle fut envoyée à l'Empereur ſon Epoux, avec un train magnifique, & une ſomme très conſiderable pour dot. 1109.

Mariage de Mathilde fille de Henri avec l'Empereur Henri V.

La néceſſité de payer le Mariage de ſa Fille, fournit au Roi un prétexte d'impoſer une Taxe de trois ſchellings ſur chaque *Hyde* de ter-

Le Roi impoſe une ta-

re.

HENRI I. 1109. re. Cette impoſition produiſit une ſomme immenſe, s'il eſt vrai, comme quelques-uns prétendent l'avoir calculé, qu'elle étoit auſſi grande que le ſeroit aujourd'hui une de huit-cens-vingt & quatre-mille huit-cens cinquante livres ſterling. La coutume d'impoſer une Taxe pour marier les Filles du Roi, fut introduite par ce Prince, & très exactement pratiquée par ſes Succeſſeurs, qui la trouvoient trop avantageuſe pour la laiſſer perdre. On voit par là combien les nouveautez de cette nature, qui prennent force de Loi par un ſeul exemple, ſont préjudiciables à un Peuple libre.

xe pour payer la dot de ſa Fille.

Mort d'Anſelme. Avant que ce mariage fût célebré, la mort avoit enlevé Anſelme Archevêque de Cantorberi, Prélat ſavant pour ce ſiecle-là, mais fier & opiniâtre au dernier point. On a tout lieu de croire, que ſon zèle pour la Cour de Rome, ſa fermeté au ſujet des Inveſtitures, & l'ardeur avec laquelle il travailla toute ſa vie à établir le Célibat des Prêtres en Angleterre, lui ont procuré une place dans le Calendrier. Dès que ce Prélat fut dans le tombeau, le Roi s'empara des revenus de l'Archevêché, & en conſerva la jouïſſance pendant cinq ans. Les Prêtres eſperoient que la mort d'Anſelme les délivreroit de la perſécution qu'ils avoient ſoufferte durant ſa vie; mais la Cour de Rome n'en fut pas moins ardente à maintenir ce que l'Archevêque n'avoit fait que par ſes ordres. D'ailleurs, le Roi, qui ne vouloit point ſe brouiller avec le Pape, tint la main à l'exécution de ce qui avoit été établi. Ainſi les Eccléſiaſtiques furent obligez de garder une chaſteté apparente, en ſe privant du mariage. Mais ils ſe recompenſoient en ſecret de cette contrainte, en commettant les crimes les plus énormes. C'eſt du moins ce dont les Auteurs de ce Siecle-là ne ſont pas difficulté de les accuſer.

Le Roi tient la main à faire obſerver aux Prêtres le célibat. *Eadmer.*

1110. Rétabliſſement des Etudes à Cambridge. *M. Echard.* L'année 1110. fut remarquable par le rétabliſſement des Etudes à Cambridge, où elles avoient ſouffert une longue interruption. Selon ſe ſentiment commun, Edouard l'Ancien y avoit autrefois établi une Univerſité. Mais cette Ville eut tant de part aux Guerres des Danois, que les Lettres y tomberent dans une décadence dont elles ne ſe releverent qu'au tems dont nous parlons préſentement.

1111. Henri châtie le Comte du Maine. *G. Malmesb. H. Huntingd. Flor. Wigorn.* L'année ſuivante, Henri paſſa la Mer pour aller s'oppoſer aux progrès de Foulque Comte d'Anjou, qui avoit fait revolter la Ville de Coutance en Normandie. *Elie*, Comte du Maine, qui étoit entré dans les interêts du Prince Angevin, ayant été fait priſonnier dans un combat, fut exécuté à mort. Henri crut cet exemple de ſéverité néceſſaire pour inſpirer de la terreur aux Normans, dont il craignoit la revolte, ſachant bien que la France ſeroit toujours préte à les proteger.

1112. Henri établit une Colonie de Flamans dans le Païs de Galles. Avant que d'aller en Normandie, Henri avoit reçu en Angleterre un grand nombre de Flamans, que des inondations arrivées dans leur Païs, avoient obligez à chercher ailleurs de nouvelles habitations. Il les avoit d'abord établis dans les endroits ruïnez de la Province d'Yorck.

d'Yorck : mais, ſur les plaintes qu'on lui en fit après ſon retour, il les transplanta dans les Provinces conquiſes du Païs de Galles, aux environs de *Roſſ* & de *Pembrook*. La poſterité de ces Etrangers s'eſt continuée jusqu'à ce jour dans ces quartiers-là, où l'on s'apperçoit encore, à ſon Langage & à quelques coutumes differentes de celles de ſes Voiſins, qu'elle tire ſon origine d'un autre Païs. HENRI I. 1112.

Henri n'eut pas le tems de faire un long ſéjour dans ſon Royaume. Un an après, il ſe vit encore obligé de repaſſer en Normandie, où le Roi de France lui avoit ſuscité une nouvelle Guerre, en portant le Comte d'Anjou à reprendre les armes. Cette Guerre lui cauſa quelque embaras : mais il en ſurmonta heureuſement les difficultez. Louis eut même la mortification de voir détacher de ſon parti le Comte d'Anjou, qui, par cette défection, ſe procura l'avantage de marier ſa Fille avec le Prince Guillaume, Fils de Henri. Pendant le ſéjour que le Roi fit en Normandie, il eut la ſatisfaction de voir tomber entre ſes mains Robert de Mellesme, le plus obſtiné de ſes ennemis, qui fut envoyé en Angleterre, & détenu en priſon tout le reſte de ſa vie. Après que Henri ſe fut ainſi délivré de ces embaras, il retourna dans ſon Royaume, où il vécut en paix pendant les cinq années ſuivantes, ſans que perſonne troublât ſon repos, excepté les Gallois, qui de tems en tems lui donnoient quelque occupation.

1113. Il repaſſe en Normandie. *Order. Vital. G. Malmesb.*

Il marie le Prince ſon Fils avec une Fille du Comte d'Anjou.

Il ſurprend Robert de Mellesme, & le met en priſon.

Pendant qu'il jouïſſoit de cette tranquillité, le Pape & le Clergé obtinrent enfin de lui qu'il fît remplir les Bénéfices vacans, particulierement l'Archevêché de Cantorberi, dont il tiroit le revenu depuis cinq ans. Dès qu'il y eut donné ſon conſentement, on aſſembla un Synode, où, d'une commune voix, *Raoul* Evêque de Rocheſter fut élu pour remplir le premier Siege, à la grande ſatisfaction du Peuple qui avoit beaucoup d'eſtime pour ce Prélat. *Thurſtan*, l'un des Chapelains du Roi, fut nommé à l'Archevêché d'Yorck. En même tems, on remplit tous les autres Bénéfices, mais avec tant de partialité pour les Normans, que les Anglois en eurent un juſte ſujet de ſe plaindre.

1114. Il remplit les Bénéfices vacans.

Raoul eſt élu Archevêque de Cantorberi, & Thurſtan d'Yorck.

Les Gallois ſe rendant de plus en plus incommodes ſur les frontieres, Henri prit la réſolution, non de les châtier ſimplement, mais de les exterminer. Pour exécuter cette barbare réſolution, il entra dans leur Païs avec une nombreuſe Armée, laquelle il partagea en trois Corps, à deſſein de les enveloper de toutes parts. Mais comme, à ſon approche, ils s'étoient retirez ſur leurs Montagnes, il ne lui fut pas poſſible de les joindre. Il s'obſtina pourtant à les y tenir longtems inveſtis. Mais enfin, voyant qu'il ne pouvoit les attirer hors de leurs retraites, il ſe réſolut à leur accorder la Paix. Dès qu'il fut de retour à Londres, il y reçut la nouvelle, que le mariage de Mathilde ſa Fille avoit été conſommé, & que cette Princeſſe avoit été couronnée à Mayence.

Henri fait la guerre aux Gallois.

HENRI I.

Peu de tems après, Henri repaſſa en Normandie, où il fit prêter ſerment, par les Etats, au Prince Guillaume ſon Fils, qui étoit alors âgé de douze ans. L'année ſuivante, il prit la même précaution à l'égard de l'Angleterre, afin d'aſſurer la Couronne dans ſa Famille. Pour cet effet, il convoqua une Aſſemblée Générale à Salisburi, où tous ceux qui la compoſoient promirent de reconnoître le Prince Guillaume ſon Fils pour leur Souverain, après la mort du Roi ſon Pere, & lui prêterent ſerment. C'eſt de cette Aſſemblée que quelques-uns prétendent tirer l'origine du Droit que les Communes d'Angleterre ont de faire partie du Parlement. Ils ſoutiennent, qu'à l'imitation de ce qui ſe pratiquoit en Normandie, Henri convoqua les Communes, auſſi bien que la Nobleſſe & le Clergé, & que ce fut la premiere fois que les Députez du Peuple furent admis dans l'Aſſemblée des Etats. D'autres avancent, que les Aſſemblées Générales de la Nation étoient hors d'uſage avant celle-ci. Enfin, il y en a qui aſſurent, que celle-ci fut la premiere à laquelle on donna le nom de Parlement. De ces trois ſentimens, le premier ne peut être prouvé, le ſecond eſt évidemment faux, & le troiſieme très incertain.

1115. Les Normans prêtent ſerment au Prince Guillaume. *Ann. Sax. G. Malmesb.*

1116. Les Anglois en font autant.

Sentimens touchant les Parlemens & les droits des Communes. *Mr. Echard.*

1127. Louis le Gros chagrine Henri, qui s'en venge.

Depuis que Louis le Gros étoit ſur le Trône de France, il n'avoit point ceſſé de ſuſciter des affaires à Henri, tantôt en appuyant les mécontens de Normandie, tantôt en excitant les Princes voiſins contre lui. Bien qu'ordinairement il prît ſoin de ſe cacher, Henri n'ignoroit pas que ce Prince étoit l'unique appui de tous ces petits ennemis qui le chagrinoient; & ce fut pour s'en venger qu'il entreprit de le combattre par les mêmes voyes. Thibaud, Comte de Blois, ſon Neveu, Fils d'*Adele* ſa Sœur, ayant reçu quelque chagrin du Roi de France, Henri prit ſoin de l'exciter à la vengeance, & l'ayant porté à prendre les armes, il lui donna un puiſſant ſecours. Louis, de ſon côté, inveſtit Guillaume Criton, Fils de Robert, du Duché de Normandie, & promit de l'aider de toutes ſes forces à s'en mettre en poſſeſſion. Appuyé du ſecours de la France, & de celui de Baudouïn Comte de Flandre, ce jeune Prince entreprit d'arracher la Normandie au Roi ſon Oncle. Ce n'étoit plus en cachette que Louis agiſſoit en cette occaſion, mais ouvertement. Il prétendoit, en qualité de Souverain Seigneur de la Normandie, avoir droit de diſpoſer de ce Duché, d'autant plus que c'étoit en faveur du Fils unique du Duc Robert qui étoit détenu injuſtement en priſon. Son Armée ayant été renforcée d'un nombre conſiderable de Troupes, que le Comte de Flandre lui amena, il entra dans la Normandie à deſſein d'en aſſurer la poſſeſſion au jeune Guillaume.

Louis entreprend de mettre Guillaume, fils de Robert, en poſſeſſion de la Normandie.

1118.

Dès que Henri fut informé des projets de ſes ennemis, il fit de grands préparatifs pour ſoutenir cette Guerre, dont les Anglois furent obligez de faire toute la dépenſe. Quand tout fut prêt, il paſſa la Mer, & ayant joint ſes forces à celles du Duc de Bretagne, & du Com-

Henri paſſe en Normandie.

Comte de Blois, il s'avança vers ſes ennemis pour les combattre. Mais Louis, ne jugeant pas à propos de l'attendre, prit le parti de ſe retirer (1), confus d'avoir ſi mal pris ſes meſures, & de ce que la diligence du Roi d'Angleterre avoit renverſé ſes projets. Au-lieu de ſoutenir ce qu'il avoit entrepris, il fit faire à Henri des propoſitions de Paix, qui ne furent acceptées, qu'à condition qu'il reſtitueroit Giſors dont il s'étoit emparé. Dès que le Traité fut ſigné, Henri repaſſa promptement dans ſon Royaume, pour en empêcher l'entrée à un Légat que le Pape envoyoit, ſans lui en avoir demandé l'approbation. La Reine Mathilde, ſa Femme, mourut quelques mois après, regrettée de tous les Anglois, tant à cauſe de ſon mérite, que parce qu'elle étoit deſcendue de leurs anciens Souverains.

HENRI I. 1118.

Louis ſe retire.

Traité de paix entre les deux Rois.

Cependant, le Roi de France n'avoit pas perdu de vue ſon premier projet. Henri ayant négligé de faire démolir les murailles de Giſors, ſuivant le dernier Traité, Louis en prit occaſion d'entrer à l'improviſte dans la Normandie, & d'y faire de grands ravages. Cependant, Henri demeuroit tranquille en Angleterre, & ne paroiſſoit pas faire beaucoup d'attention à cette inſulte. Tout le monde étoit ſurpris de ſa nonchalance. Pluſieurs même l'attribuoient à un défaut de courage. Enfin, un de ſes Courtiſans ayant pris la liberté de lui repréſenter combien elle faiſoit de tort à ſa reputation, il lui répondit ſans s'émouvoir, qu'il avoit appris du Roi ſon Pere, que le meilleur moyen de vaincre les François, étoit de laiſſer paſſer leur premier feu. Cependant, pour faire voir que ſa lenteur n'étoit pas un effet de ſa crainte, il paſſa bientôt après en Normandie avec une puiſſante Armée, & préſenta la bataille à ſes ennemis. Louis ayant accepté le défi, les deux Armées en vinrent aux mains. Pendant le Combat, un Chevalier François, nommé *Criſpin*, attaqua perſonellement le Roi d'Angleterre, & lui déchargea deux coups ſur la tête d'une telle force, que bien que ce Prince fût armé d'un casque, il ſe trouva tout en ſang. Cela ne l'empêcha pourtant pas de continuer ce Combat ſingulier. Le ſang qu'il ſentoit couler redoublant ſon courage, il porta un ſi furieux coup à ſon adverſaire, qu'il le renverſa de deſſus ſon cheval, & le fit priſonnier. Cette action donna une telle émulation à ſes Troupes, qu'enfin, après un long Combat, elles obligerent les ennemis à leur ceder le champ de bataille. Le grand Etendart de France fut pris en cette occaſion, & porté en triomphe à Rouen. Quelque tems après, les deux Rois ſe livrerent un ſecond Combat dont le ſuccès fut douteux, chacun des deux Partis s'en étant attribué tout l'avantage. En général, cette Guerre fut fort vive, & ne donna pas peu de peine à ces deux Monarques.

Louis recommence la guerre.

Indolence ſurprenante de Henri.

Il paſſe enfin en Normandie.

Il gagne une bataille, où il court riſque de la vie.

Pen-

(1) Les Hiſtoriens François ne parlent point de cette retraite de Louis le Gros, ni de la Paix qui ſuivit immédiatement, & confondent cette premiere Guerre de l'année 1118. avec celle qui ſe renouvella la même année après la reſtitution de Giſors.

HENRI I.

1119. Concile à Rheims, où l'on tâche de faire des affaires à Henri.

Pendant que, des deux côtez, on continuoit les actions militaires avec une égale chaleur, Louis tâchoit de profiter du ſéjour que le Pape Calixte II. faiſoit alors en France, pour ſusciter de nouvelles affaires à ſon ennemi. Il eſperoit que ce Pontife, qui étoit de la Maiſon de Bourgogne, ſe porteroit aiſément à favoriſer ſes deſſeins. Dans cette vue, ſans lui découvrir pourtant ſes intentions, il obtint de lui la convocation d'un Concile à Rheims, auquel les Evêques Anglois furent invitez. Henri, qui ne ſoupçonnoit rien de ce côté-là, ne fit aucune difficulté de leur permettre d'aſſiſter à ce Concile. Il leur ordonna ſeulement, quand ils prirent congé de lui, de ſaluer le Pape de ſa part, d'écouter ſes préceptes Apoſtoliques, mais de ſe donner garde de n'apporter dans ſon Royaume aucune des nouvelles inventions de la Cour de Rome. Ce Concile étoit, pour la plus grande partie, compoſé d'Evêques François, dont quelques-uns, qui avoient le ſecret de leur Roi, firent de grandes plaintes contre Henri. Ils propoſerent meme de l'excommunier, ſur ce qu'il détenoit injuſtement la perſonne & les Etats du Duc de Normandie ſon Frere, qui, en qualité de Croiſé, étoit ſous la protection de l'Egliſe. Cette propoſition auroit été ſans doute approuvée à la pluralité des voix, ſi le Pape, qui vouloit ménager Henri, ne l'eût éludée, en ſe chargeant de lui parler lui-méme pour l'exhorter à faire raiſon à ſon Frere. Quelque tems après, Calixte ſe rendit à Giſors, où il eut une longue Conference avec le Roi, à qui il fit entendre, que le Concile avoit jugé que Robert devoit être rétabli dans ſes Etats. Henri répondit, qu'il n'avoit pas enlevé la Normandie à ſon Frere, mais à des Brigands qui diſſipoient l'héritage de ſes Ancêtres, que Robert leur avoit abandonné. Il ajouta, qu'il n'avoit pas fait cette entrepriſe de ſon pur mouvement, mais après en avoir été ſollicité par la Nobleſſe, par le Clergé, & par tout le Peuple du Païs, qui l'avoient inſtamment prié d'empêcher l'entiere déſolation des Egliſes. Il prit ſoin d'appuyer ces raiſons de magnifiques préſens, qui produiſirent un tel effet ſur le Pontife & ſur les Cardinaux qui l'accompagnoient, qu'à leur retour ils publierent qu'ils n'avoient jamais connu de Prince plus éloquent. Ainſi Calixte, abandonnant les interêts du Duc priſonnier, donna ſes ſoins à procurer la Paix entre les deux Rois, à quoi il réuſſit enfin l'année ſuivante (1).

Le Pape s'y oppoſe.

Le Pape & le Roi s'abouchent à Giſors.

Paix entre les deux Rois.

1120. Le Prince Guillaume périt ſur Mer.

Dès que cette Paix fut conclue, Henri, impatient de retourner en Angleterre, d'où il avoit été longtems abſent, alla s'embarquer à Barfleur, menant avec lui une nombreuſe ſuite de Nobleſſe. Guillaume ſon Fils, qui étoit alors âgé de dix-ſept ans, prit dans ſon Vaiſſeau toute la Jeuneſſe de la Cour, afin de rendre ſon paſſage plus agreable. Comme il étoit parti le dernier, il ſe piqua d'atteindre le Roi

(1) Le P. Daniel dit, que le Pape menaça Henri de l'excommunier, & qu'il le fit. Pag. 1148. B. Mais les Hiſtoriens Anglois parlent autrement de cette entrevue.

Roi ſon Pere, & promit une recompenſe aux Matelots, ſi ſon Vaiſſeau arrivoit le premier. Cette vaine émulation fut, vrai-ſemblablement, la cauſe du malheur qui lui arriva. Comme le Pilote, afin de devancer le Roi, voulut razer la Côte d'Angleterre de trop près, le Vaiſſeau toucha ſur un rocher, & s'ouvrit. Dans l'épouvante que cet accident cauſa, le premier ſoin des Matelots fut de mettre la Chaloupe en Mer, pour ſauver le Prince; & en effet, cette diligence l'avoit déja mis hors de danger. Mais, dans le tems qu'il commençoit à s'éloigner, les cris de Mathilde, ſa Sœur naturelle, l'obligerent à retourner vers le Navire pour la recevoir. Son approche ayant donné lieu à pluſieurs autres de ſauter dans la Chaloupe, elle ſe trouva tellement ſurchargée, qu'elle s'enfonça, ſans qu'il fût poſſible de ſauver la vie au Prince. De tous ceux qui étoient demeurez dans le Vaiſſeau, il n'y en eut qu'un très petit nombre qui ſe ſauverent à la nage. Ce fut de ceux-ci qu'on apprit les circonſtances de ce funeſte accident. Parmi ceux qui périrent dans ce naufrage, ſe trouverent, outre le Prince Guillaume, un de ſes Freres bâtards nommé *Richard*, *Mathilde* ſa Sœur Comteſſe du Perche, *Lucie* Niece du Roi, le Comte de Cheſter, & divers Seigneurs, dont on prétend que la vie débordée n'avoit que trop mérité cette punition. HENRI I. 1120.

Ce malheur imprévu produiſit un tel effet ſur le Roi, qu'on ne le vit jamais rire depuis. Cependant, le deſir extrême qu'il avoit de reparer la perte qu'il venoit de faire, lui fit prendre la réſolution d'épouſer *Adelaïde*, Fille de *Geoffroi* Comte de Louvain. Mais ce mariage ne lui procura pas la ſatisfaction qu'il en eſperoit. 1121. Henri épouſe Adelaïde de Louvain.

Cette même année, les Gallois firent une irruption dans la Province de Cheſter, ſous la conduite de *Griffin* leur Roi. Ils y brûlerent quelques Châteaux, & firent d'autres ravages, qui attirerent les armes Angloiſes dans leur propre Païs. Henri, s'étant mis à la tête de ſon Armée, y fit d'abord quelques progrès. Mais un jour, ayant voulu ſe ſaiſir d'un certain paſſage, il tomba dans une embuſcade où il perdit beaucoup de monde, & reçut lui-même un coup de fleche ſur ſa cuiraſſe. Cet accident, & la crainte qu'il eut de ne pouvoir pas terminer cette Guerre auſſi heureuſement qu'il l'avoit eſperé, l'ayant empêché de s'engager plus avant, il accorda la Paix à Griffin. Cependant, il ſe fit donner des ôtages, & mille bêtes à corne, pour ſe dédommager des frais de la Guerre. Guerre de Galles.

Peu de tems après, la mort enleva du monde Raoul Archevêque de Cantorberi. C'étoit un Prélat d'une vie ſans reproche, mais tellement attaché aux prérogatives de ſon Siege, qu'il n'en pouvoit ſouffrir la diminution, même dans les choſes de la plus petite conſequence. Par exemple, aux jours des grandes Fêtes, que le Roi avoit accoutumé de porter la Couronne, il ne vouloit point permettre qu'il la mît lui-même ſur la tête, prétendant qu'en toutes occaſions cette fonction appartenoit à l'Archevêque de Cantorberi. Ce premier 1122. Mort de l'Archevêque de Cantorberi.

HENRI I. Siege demeura vacant jusqu'à l'année ſuivante, que *Corbet*, Abbé d'un Monaſtere de St.. Benoit, fut élu par un Synode convoqué exprès à Wincheſter.

1123. Corbet élu Archevêque.

Henri prévient la revolte des Normans. *G. Dunelm. H. Huntingd. Ord. Vital.*

Henri s'étoit perſuadé qu'en faiſant la Paix avec le Roi de France, il avoit éloigné toutes les occaſions de Guerre au-delà de la Mer, & que perſonne n'oſeroit plus lui diſputer la poſſeſſion de la Normandie. Cependant *Robert de Mellent*, Seigneur de *Pont-Audemer*, lui ſuſcita des affaires qui l'obligerent à repaſſer encore à ce Duché. Ce Seigneur, qui étoit accrédité parmi les Normans, & qui étoit ſecretement appuyé du Roi de France, avoit entrepris de rétablir Guillaume Criton dans ſes droits. Il avoit même tellement avancé ce projet, que le Païs étoit ſur le point de ſe revolter, ſi le Roi n'y fût promptement accouru. En arrivant, ce Prince aſſiegea Pont-Audemer & s'en rendit maitre. Enſuite, il fit ajouter quelques Ouvrages aux Châteaux de *Caen*, de *Rouen*, d'*Arques*, & en renforça les Garniſons. Ces précautions arrêterent les Normans, qui ne ſe crurent plus en état d'exécuter leurs deſſeins. Elles n'empêcherent pourtant pas que Robert de Mellent, & le Comte de Montfort ſon aſſocié, ne tinſſent la campagne avec quelques Troupes. Mais ces deux Chefs ayant été attirez dans une embuſcade où ils furent faits priſonniers, tout le reſte demeura tranquille.

1124. Robert de Mellent eſt pris.

1125. Arrivée d'un Légat en Angleterre.

Pendant que le Roi étoit en Normandie, le Cardinal *Jean de Creme*, Légat du Pape, ſe rendit en Angleterre. Le but de cette Légation étoit d'achever la reformation du grand abus prétendu du mariage des Prêtres, qui ſubſiſtoit encore, malgré toutes les précautions qu'on avoit priſes pour le déraciner. Ce Légat fut reçu avec beaucoup de pompe, mais avec peu de ſatisfaction de la part du peuple, qui n'étoit pas accoutumé à voir des Légats exercer leur autorité dans le Royaume. Celui-ci ayant convoqué un Synode à Londres, y fit faire divers Canons très rigoureux contre les Eccléſiaſtiques qui s'obſtinoient à garder leurs femmes. Ces Canons ne furent pourtant pas capables d'arrêter cette prétendue licence, quoique le Roi tînt la main à les faire obſerver. Mais le deſſein de ce Prince n'étoit pas tant d'empêcher les Prêtres de ſe marier, que d'obtenir du Pape, par ce zèle apparent, la Commiſſion de faire exécuter les Décrets des Conciles ſur ce ſujet, comme il arriva l'an 1129. Quand il fut une fois revêtu de cette autorité, il permit ſans ſcrupule aux Prêtres de garder leurs femmes, moyennant une certaine ſomme à quoi il taxa les Diſpenſes.

Synode contre les Prêtres mariez.

Le Roi en tire quelque avantage.

1127. Henri fait reconnoitre Mathilde ſa Fille pour ſon Héritiere.

Depuis ſix ans que ce Monarque étoit remarié, il attêndoit en vain que Dieu lui donnât des enfans de ſa ſeconde femme. Quand il vit qu'un ſi long tems s'étoit écoulé, ſans qu'il y eût aucune apparence d'obtenir ce qu'il ſouhaitoit, il en perdit l'eſperance. Cependant, afin d'aſſurer la Couronne dans ſa Famille, il prit la réſolution de faire reconnoitre pour ſon Héritiere préſomptive, Mathilde ſa Fille, qui, après

après la mort de l'Empereur ſon Epoux, étoit retournée en Angleterre. L'avantage qu'avoit cette Princeſſe d'être deſcendue par ſa mere des anciens Rois Saxons, la rendoit chere aux Anglois, qui n'étoient pas encore bien accoutumez au joug Normand. D'un autre côté, les Normans, au défaut d'un Prince de leur Nation, avoient interêt de placer ſur le Trône une Petite-Fille de Guillaume le Conquerant, à qui ils étoient redevables de tout ce qu'ils poſſedoient en Angleterre. Ces diſpoſitions ayant fait concevoir au Roi l'eſperance de réuſſir dans ce qu'il ſe propoſoit, il convoqua une Aſſemblée de tous les Vaſſaux immédiats de la Couronne. Entre les Seigneurs qui aſſisterent à ce grand Conſeil, ſe trouverent *Etienne* Comte de Boulogne, Neveu du Roi, & *David* Roi d'Ecoſſe, à cauſe des Fiefs qu'il poſſedoit en Angleterre. Tous les Membres de cette Aſſemblée ayant conſenti à la propoſition du Roi, David & Etienne furent les premiers qui prêterent ſerment à Mathilde, en cas que le Roi ſon Pere mourût ſans laiſſer des enfans mâles. HENRI I. 1127.

Cette affaire s'étant paſſée à la ſatisfaction du Roi, il fit le mariage de l'Imperatrice avec *Geoffroi Plantagenet*, Fils de Foulque Comte d'Anjou, qui avoit laiſſé ſes Etats à ſon Fils, pour aller prendre poſſeſſion de la Couronne de Jeruſalem, après la mort de Baudouïn II. ſon Beau-Pere. Dans la réſolution que le Roi avoit priſe de faire choix du Comte Geoffroi pour lui donner ſa Fille, il avoit plus conſulté ſon propre interêt, que l'inclination de Mathilde. Cette Princeſſe, qui étoit Veuve d'un Empereur, croyant trop s'abaiſſer en épouſant un Comte d'Anjou, n'avoit conſenti qu'avec peine à ſon mariage. Mais le Roi ſon Pere lui avoit fait une eſpece de violence, pour l'y déterminer. Comme il craignoit toujours, que Guillaume Criton ſon Neveu ne lui enlevât la Normandie, il croyoit ne pouvoir rien faire de plus avantageux, que de mettre Geoffroi dans ſes interêts, afin qu'il fût toujours prêt à ſecourir cette Province, ſi elle étoit attaquée. Mariage de Mathilde avec Geoffroi Plantagenet. *H. Huntingd. R. de Hoveden. Matt. Paris.*

Si Mathilde témoigna de la repugnance à ſe ſoumettre à la volonté du Roi, les Seigneurs Anglois & Normans ne parurent pas plus contens de cette Alliance. Ils croyoient qu'on devoit les avoir conſultez dans une affaire de cette importance, où il s'agiſſoit de leur donner un Roi. D'ailleurs, il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui s'étoient ſecretement flatez de monter un jour ſur le Trône, par leur mariage avec l'Imperatrice. Il étoit donc facile de prévoir, que le ſerment par lequel le Roi avoit prétendu les lier, ne ſeroit pas d'une grande force après ſa mort. Mais, outre que ce Prince ne croyoit pas qu'on oſât le violer, la crainte où il étoit à l'égard du Roi de France & de Guillaume Criton, fit qu'il ne porta ſa vue que ſur l'avantage préſent que le mariage de ſa fille lui procuroit. Les Barons ſont mécontens de ce mariage.

Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il craignoit l'union de Louis avec Guillaume. Le premier, qui ne diſſimuloit plus le deſſein qu'il avoit de mettre ce jeune Prince en poſſeſſion des Etats du Duc ſon Pere; l'avoit 1128. Guillaume Criton eſt fait Comte de Flandre.

HENRI I. 1128. voit déja inveſti du Comté de Flandre, afin de le mettre mieux en état de faire la Guerre au Roi ſon Oncle. Pour prévenir les deſſeins de ſon ennemi, Henri ſe ſervit de deux moyens, qui lui réuſſirent également. Le premier fut de porter la Guerre en France. Le ſecond, d'engager les Flamans à ſe ſoulever contre leur nouveau Souverain, & à prendre le parti de Thierri d'Alſace, qui avoit des prétentions ſur la Flandre. Suivant ce projet, il entra en France avec une puiſſante Armée, pendant que, d'un autre côté, les Villes de Flandre ſe déclarerent hautement contre ſon Neveu. Aloſt fut la premiere que ce jeune Prince entreprit de réduire à l'obeïſſance, par un Siege qui fut aſſez long pour donner le tems à ſon Concurrent d'accourir au ſecours. Guillaume, ſachant que Thierri s'approchoit, alla au-devant de lui, & ayant obtenu une victoire complete, il retourna au Siege qu'il avoit interrompu. La défaite du Comte d'Alſace auroit mis les aſſiegez hors d'état de faire une plus longue réſiſtance, ſi, dans une ſortie qu'ils firent, Guillaume n'eût reçu une bleſſure, qui en peu de jours le coucha dans le tombeau. Ce jeune Prince avoit du courage, & pluſieurs autres bonnes qualitez. Mais, pour éviter les malheurs que le Duc ſon Pere s'étoit attirez par ſa prodigalité, il s'étoit jetté dans l'extremité contraire. Ce défaut, joint à quelques actions violentes qu'il avoit commiſes en Flandre, & à ſa paſſion démeſurée pour les femmes, le fit haïr des Flamans, qui par là ſe trouverent diſpoſez à prêter l'oreille aux ſollicitations du Roi ſon Oncle. Le contretems arrivé par la mort imprévue de ce Prince, & l'Armée Angloiſe qui étoit en France, obligerent Louis à ſe déſiſter de ſes projets, & à faire la Paix avec Henri. Depuis ce tems-là jusqu'à la fin de ſa vie, ce dernier n'eut plus rien à démêler avec la France. On ne trouve plus même dans tout le reſte de ſon Regne, qui dura encore près de ſix ans, qu'un petit nombre d'évenemens qui méritent d'être remarquez, & dont je vais rapporter les principaux.

Guillaume Criton eſt tué au Siege d'Aloſt.

1130. La trentieme année du Regne de Henri, qui fut auſſi la trentieme du Siecle, ce Prince ſe rendit en Normandie, où il ſéjourna près d'un an. C'étoit principalement pour s'aboucher avec le Pape Innocent II., qu'il reconnut enfin pour véritable Pontife, quoiqu'Anaclet ſon Compétiteur fût maitre de Rome. La principale difficulté de cette affaire conſiſtoit en ce que la France avoit reconnu Innocent, & que, par cette raiſon, Henri avoit du panchant à ſe ranger dans le parti d'Anaclet. Mais Innocent ſut ſi bien le cajoler, qu'il en tira cette reconnoiſſance, qui ne lui étoit pas peu avantageuſe.

Henri reconnoit Innocent II. pour Pape.

Lorsque Henri s'en retourna dans ſon Royaume, il prit avec lui Mathilde ſa Fille, qui, pour quelque mécontentement, avoit quitté le Comte Geoffroi ſon Mari. Dès qu'il fut en Angleterre, il y convoqua une Aſſemblée Générale, où le ſerment fait à l'Imperatrice fut renouvellé; après quoi il renvoya cette Princeſſe à ſon Epoux, qui la demandoit.

Les Barons renouvellent leur ſerment à Mathilde.

L'An-

HENRI I. 1132.

L'année 1132. fut remarquable par la fondation d'un nouveau Siege Epiſcopal à Carliſle, & par l'embraſement d'une partie de la Ville de Londres. Comme la plupart des maiſons étoient de bois, cette Ville étoit ſouvent ſujette à de pareils accidens.

Siege Epiſcopal établi à Carliſle.

Incendie à Londres.

L'année ſuivante, un nouveau ſujet de joye fit oublier ce malheur. *Mathilde* mit au monde un Prince, qui fut nommé *Henri* comme ſon Ayeul. Incontinent après la naiſſance de ce Prince, le Roi fit encore aſſembler tous les Grands, & leur fit renouveller le Serment de la Succeſſion, dans lequel le Prince nouveau-né fut compris. Ce fut pour la troiſieme fois qu'il fit prêter ce Serment, qui n'en fut pourtant pas mieux obſervé. Mathilde eut encore deux autres Fils, ſavoir *Geoffroi* & *Guillaume*, dont j'aurai occaſion de parler dans la ſuite.

1133. Naiſſance de Henri Fils de Mathilde.

Vers la fin de l'Eté de cette même année, le Roi paſſa pour la derniere fois en Normandie. Il s'embarqua le jour d'une Eclipſe de Soleil, & deux jours après, il y eut un grand Tremblement de Terre, accompagné de flammes qui ſortoient en divers endroits des ouvertures cauſées par les violentes ſecouſſes que la Terre avoit ſouffertes. Quelques-uns ont voulu prendre ces accidens pour des préſages de la mort du Roi, laquelle on ne vit pourtant arriver que deux ans après. Elle fut précedée de celle de Robert ſon Frere ainé, qui mourut dans le Château de Cardiff, où il étoit détenu depuis vingt & ſix ans. Ce fut un Prince d'un grand courage, & pendant quelque tems, d'une grande reputation. Sa facilité, ſa négligence, & ſa prodigalité, lui firent perdre deux fois l'occaſion d'acquerir la Couronne d'Angleterre, à laquelle il avoit plus de droit que ſes Freres, & qu'il méritoit peut-être mieux qu'eux. Il fut ſurnommé *Courte-hoſe*, ſoit parce qu'il portoit ſes hauts-de-chauſſe fort courts, ou parce que ſes jambes étoient trop courtes & mal proportionnées au reſte de ſon corps. Quelques-uns l'ont ſurnommé *Courtois*, parce qu'ils n'ont pas entendu la ſignification de *Courte-hoſe*, & parce qu'en effet ce nom convient aſſez à ſon naturel généreux. Il fut enterré à Gloceſter dans le Chœur de l'Egliſe Cathedrale, où l'on voit encore ſon tombeau.

Henri va en Normandie.

Mort de Robert, Frere du Roi, dans ſa priſon.

La mort de Robert fut bien-tôt ſuivie de celle du Roi ſon Frere. Sur la fin du mois d'Août 1135. il fut attaqué d'une violente maladie, qui, en ſept jours, le coucha dans le tombeau. On dit qu'il ſe la cauſa lui-même, en mangeant avec excès des Lamproyes, qu'il aimoit paſſionnément. Il étoit alors au Château de Lyon près de Rouen, où il ſe plaiſoit beaucoup. Quand il ſe ſentit proche de ſa fin, il fit appeller le Comte de Gloceſter ſon Fils naturel, & lui recommanda fortement les interêts de l'Imperatrice ſa Fille, ſans faire aucune mention du Comte d'Anjou ſon Gendre, duquel il n'étoit pas content. Enſuite, il fit ſon Teſtament, où il legua plus de ſoixante-mille livres ſterling à ſes Domeſtiques. Il ordonna que ſes dettes fuſſent exactement payées, & remit à ſes débiteurs tous les arrerages qu'ils lui devoient. Sa mort arriva le ſecond de Septembre, dans la ſoixante & huitieme an-

1135. Mort de Henri I.

HENRI I. 1135. année de ſon âge, & dans la trente-ſixieme de ſon Regne. Son Corps fut coupé en pluſieurs pieces pour l'embaumer, ſelon la maniere groſſiere de ce tems-là, parce qu'il devoit être inhumé en Angleterre, dans l'Abbaye de Reading.

Son Caractere. On trouvoit, dans ce Prince, un grand mélange de bonnes & de mauvaiſes qualitez. Il étoit très brave, & d'une grande capacité, tant dans la Guerre, que dans le Gouvernement de ſes Etats. La prudence avec laquelle il règloit ſes affaires, parut principalement en ce que, pendant les fréquens voyages qu'il fit en Normandie, il n'y eut jamais aucun ſoulevement en Angleterre, quoique ce Royaume ne manquât pas de mécontens. Il étoit extremement ſobre. Jamais on ne lui vit faire aucun excès ni dans le manger, ni dans le boire, à l'exception de celui qui lui coûta la vie. Tous les malfaiteurs trouvoient en lui un Prince inexorable, parce qu'il étoit convaincu que la ſévérité étoit abſolument néceſſaire, pour arrêter la licence qui s'étoit introduite ſous le dernier Regne. Son éducation avoit été toute differente de celle de Guillaume le Roux. Au-lieu que celui-ci n'avoit aucune étude, Henri avoit été élevé dans la connoiſſance des Lettres, & y avoit même fait d'aſſez grands progrès. Ce fut ce qui lui acquit le ſurnom de *Beau-Clerc*, c'eſt-à-dire, *Savant*, parce qu'en ce tems-là, perſonne, excepté les Clercs ou les Eccléſiaſtiques, ne s'attachoit à l'étude, & les Princes encore moins que les Particuliers. Celui-ci conſerva, toute ſa vie, le goût des Sciences, qu'il avoit pris pendant ſa jeuneſſe. Il avoit même fait bâtir un Palais à Oxford, où il alloit ſouvent ſe délaſſer dans la converſation des Savans de cette Univerſité. La beauté de ſon viſage, ſes yeux doux & ſerains, ſa contenance libre & aſſurée, un air affable, & une agreable converſation, prévenoient d'abord tout le monde en ſa faveur. Tout cela auroit pu le faire regarder comme un Prince accompli, ſi ſes belles qualitez n'euſſent été obſcurcies par divers défauts, entre leſquels la cruauté, l'avarice, & l'impudicité, étoient les plus remarquables. Le premier parut dans la maniere barbare dont il traita ſon Frere ainé. Le ſecond, dans les Taxes extraordinaires & trop fréquentes dont il chargea ſes Sujets. Le troiſieme, dans le grand nombre de Bâtards qu'il eut de pluſieurs Maitreſſes. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer ici l'uſurpation de la Couronne, parce qu'on pourroit prétendre que le droit de Robert n'étoit pas inconteſtable, à cauſe de la diverſité des ſentimens qu'il y a ſur cette matiere. Mais, pour ce qui regarde l'injuſtice qu'il fit à ce même Frere, en lui enlevant ſes Etats, & en le retenant vingt & ſix ans en priſon, je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de l'excuſer. Pour tâcher de reparer en quelque maniere les déſordres qui ſe trouvoient dans ſa conduite, il fonda les Egliſes Epiſcopales d'Ely & de Carliſle, & les Abbayes de *Reading*, de *Hyde*, de *Cheſter*, avec le Prieuré de *Dunſtaple*. C'étoit une maniere d'expier les péchez fort à la mode en ce tems-là, & qui étant très aiſée

aux

aux perſonnes riches & puiſſantes, a été longtems en uſage, & ſe pratique encore aujourd'hui. La Chartre que ce Prince voulut bien accorder à ſes Sujets, dès qu'il fut aſſis ſur le Trône, eſt une des particularitez les plus remarquables de ce Regne, pendant lequel l'Angleterre ſe trouva toujours dans une très grande abondance. On avoit pour un ſchelling, ou douze ſous, autant de blé qu'il en falloit pour nourrir cent perſonnes tout un jour. Le foin & l'avoine néceſſaires pour entretenir vingt chevaux, pendant le méme tems, ne coûtoit que quatre ſous; ce qui étoit auſſi le prix d'un mouton. Il eſt vrai que l'argent étoit alors beaucoup plus rare qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

HENRI I. 1135. Grande abondance pendant ſon Regne.

Henri laiſſa une ſeule Fille légitime, ſavoir l'Imperatrice Mathilde, & douze Bâtards. Entre ceux-ci, Robert, Comte de Gloceſter, fut celui qui fit la plus belle figure, tant par ſon mérite perſonel, que par le conſtant attachement qu'il eut pour l'Imperatrice ſa Sœur, ainſi qu'on le verra dans le Regne ſuivant.

Ses Enfans.

ETIENNE,

Quatrieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

ETIENNE. 1135.

Inutilité des précautions de Henri I.

HENRI croyoit avoir pris de ſi juſtes meſures pour aſſurer ſa Succeſſion à l'Imperatrice ſa Fille, qu'il ne pouvoit ſe perſuader qu'elles duſſent jamais manquer. Le triple Serment, par lequel il avoit lié les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels, lui paroiſſoit une digue ſuffiſante pour arrêter leur ambition. Du moins, il ne pouvoit s'imaginer que, quand même quelqu'un d'entre eux ſeroit aſſez peu ſcrupuleux pour vouloir violer des promeſſes ſi ſolemnelles, les autres fuſſent d'humeur à favoriſer ſes deſſeins. Cependant, ce lien qui paroiſſoit ſi puiſſant, ne put empêcher que, même avant ſa mort, ceux dont il ſe défioit le moins ne penſaſſent à rendre toutes ſes précautions inutiles. On a pu obſerver, dans les trois Regnes précedens, avec quelle partialité les Richeſſes, les Honneurs & les Emplois avoient été diſtribuez aux Etrangers, particulierement à ceux qui avoient quelque relation à la Famille Royale. Les trois derniers Rois, en excluant les Anglois de leurs faveurs pour les prodiguer aux Normans, avoient eſperé de pouvoir, par ce moyen, affermir la Couronne dans leur Famille. Mais il arriva, au contraire, qu'en comblant leurs Parens de biens & d'honneurs, au-lieu de procurer de l'appui à leurs Enfans, ils leur donnerent des rivaux. En fortifiant le parti des Etrangers contre les Anglois, ils fomenterent, ſans y penſer, l'ambition des premiers, & mirent les autres hors d'état de ſoutenir la Famille Royale, lorſqu'elle eut le plus beſoin de protection.

Fauſſes meſures des Rois Normans.

Etienne, Neveu de Henri, aſpire à la Couronne du vivant de ſon Oncle.

Entre ceux que le dernier Roi avoit favoriſez, Etienne Comte de Boulogne, ſon Neveu, étoit le plus conſiderable. *Adele* ſa Mere, Fille de Guillaume le Conquerant, avoit eu, du Comte de Blois ſon Epoux, quatre Fils, dont *Thibaud*, qui étoit le ſecond, recueillit la Succeſſion de ſon Pere, parce que l'ainé en fut empêché par quelques défauts naturels. *Etienne*, qui étoit le troiſieme, fut envoyé en Angleterre auprès du Roi ſon Oncle. *Henri*, qui étoit le plus jeune, fut Moine dans le Monaſtere de Clugni. Les belles qualitez d'Etienne lui acquirent bien-tôt l'eſtime & l'affection du Roi, qui ſe fit un plaiſir de le rendre riche & puiſſant. Un motif de Politique ſe joignit encore à celui de l'affection. Il concevoit qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour ſa Famille, que de mettre ſes Neveux en état de la ſoutenir. Dans cette vue, il fit préſent à Etienne des Terres qu'il avoit

avoit ôtées au Comte de Mortagne; & ayant tiré Henri du Monaſtere de Clugni, il lui donna l'Abbaye de Glaſton, & quelque tems après, l'Evêché de Wincheſter. La faveur du Roi ayant rendu ces deux Freres très accréditez en Angleterre, ils s'y firent un Parti ſi puiſſant, qu'ils ſe crurent en état de profiter du déſaſtre arrivé à la Maiſon Royale, par la mort du Prince Guillaume. Il eſt vrai, que quand le feu Roi voulut aſſurer la Couronne à Mathilde, Etienne fut le premier qui prêta ſerment à cette Princeſſe. Mais, outre qu'il ne pouvoit pas s'en diſpenſer, il n'étoit pas encore tems de manifeſter ſes deſſeins. Peut-être même eſperoit-il que le Roi, par l'affection qu'il avoit pour lui, pourroit lui faire épouſer ſa Fille. Quoi qu'il en ſoit, cette eſperance, s'il eſt vrai qu'il s'en fût flaté, s'étant évanouïe par le mariage de Mathilde avec le Comte d'Anjou, il ſe tourna d'un autre côté pour faire réuſſir ſon projet. Par le moyen de certains Emiſſaires ſecrets, il fomenta le mécontentement que ce mariage cauſoit parmi la Nobleſſe, & s'aſſura par avance du ſecours de ceux qui pouvoient le plus contribuer à le placer ſur le Trône, après la mort du Roi. Il agit pourtant avec tant de précaution, que ce Prince ne ſoupçonna jamais rien de ſes deſſeins. Au contraire, peu de tems avant ſa mort, il lui donna une nouvelle preuve de ſon affection, en lui faiſant épouſer Mathilde Fille unique & héritiere du Comte de Boulogne; par où il devint plus puiſſant & plus accrédité qu'il n'étoit auparavant. ETIENNE. 1135.

Comme la derniere maladie, dont Henri fut attaqué, parut d'abord très dangereuſe, Etienne, qui l'avoit accompagné en Normandie, en avertit promptement l'Evêque de Wincheſter ſon Frere, afin qu'il prît ſoin de renouveller ſes brigues, pour lui procurer la Couronne. Ce Prélat avoit déja mis dans ſes interêts l'Archevêque de Cantorberi, & Roger Evêque de Salisburi, qui avoient tous deux beaucoup de crédit parmi le Clergé. Le dernier étoit le plus riche Particulier du Royaume, ayant eu occaſion d'amaſſer de grands biens dans l'adminiſtration des affaires Eccléſiaſtiques & Civiles, que le feu Roi lui avoit entierement confiée. On rapporte l'origine de ſa fortune à une cauſe qui a quelque choſe de ſingulier. Pendant qu'il n'étoit encore que ſimple Curé d'une Paroiſſe de Normandie, il arriva que Henri, qui n'eſperoit pas alors de monter un jour ſur le Trône, entra dans l'Egliſe, où il diſoit la Meſſe. La diligence avec laquelle ce Prêtre s'acquita de ſa fonction fut ſi agreable au Prince, qu'il ſouhaita de l'avoir pour Chapelain. Roger ne ſe fit pas beaucoup ſolliciter, pour accepter un honneur à quoi il s'étoit ſi peu attendu. Quoiqu'il ne fût rien moins que ſavant, il ſe trouva d'un eſprit ſi ſouple & ſi naturellement Courtiſan, qu'en très peu de tems il acquit les bonnes graces de ſon Maitre, qui le combla de bienfaits. Dès que ce Prince fut ſur le Trône, ſon premier ſoin fut d'avancer ſon Chapelain, en lui donnant l'Evêché de Salisburi. Son affection ne ſe bornant

Fortune extraordinaire de Roger Evêque de Salisburi.

ETIENNE. 1135. nant pas à cette faveur, il lui confia dans la ſuite le maniement des affaires les plus importantes de l'Egliſe & de l'Etat, & le fit ſon Premier Miniſtre. Cet Emploi fournit au Prélat des occaſions d'amaſſer des richeſſes immenſes, qu'il employoit moins à faire des aumônes qu'à bâtir de belles maiſons, & à ſe donner un train magnifique qui ne le cedoit gueres à celui du Roi.

Le Clergé prend le parti d'Etienne.

C'étoit un grand avantage pour Etienne, que d'avoir dans ſes interêts trois Prélats, dont le crédit l'aſſuroit des ſuffrages de tout le Clergé. Ce Corps étoit alors ſi puiſſant, que ceux d'entre les Seigneurs Laïques qui n'étoient pas du complot, ne ſe crurent pas en état de s'oppoſer au deſſein qu'ils voyoient tout formé de mettre Etienne ſur le Trône, puisque tous les Evêques ſe déclaroient pour lui. Perſonne ne ſe mettoit en devoir de parler pour Mathilde, tant l'exemple & l'autorité du Clergé avoit d'influence ſur les eſprits des Grands & du Peuple. Dans ces entrefaites, Henri étant mort en Normandie, Etienne ſe rendit promptement en Angleterre, afin de ſoutenir ſes prétentions par ſa préſence. Appuyé comme il l'étoit, il ne lui fut pas trop difficile de l'emporter ſur une Princeſſe abſente qui paſſoit pour capricieuſe, & dont la fierté avoit déja formé contre elle un préjugé désavantageux. Si les Grands avoient effectivement, pour la Religion, l'attachement dont ils affectent de faire parade, les ſermens réitérez qu'on avoit faits à Mathilde auroient mis un obſtacle invincible à l'élection d'Etienne. Mais on n'ignoroit pas alors, non plus qu'aujourd'hui, l'Art d'éluder les ſermens les plus ſolemnels, par des diſtinctions, ou par des reſerves tacites, qui en rendent l'uſage inutile. L'Archevêque de Cantorberi aſſura, que le Serment par lequel on s'étoit lié à Mathilde étoit nul, parce qu'il étoit directement oppoſé aux coutumes des Anglois, qui n'avoient jamais été ſoumis à une Femme. L'Evêque de Salisburi ſoutint, qu'on étoit dégagé de ce même Serment, parce que Mathilde s'étoit mariée hors du Royaume, ſans le conſentement des Barons; & que l'intention de ceux qui avoient juré, n'avoit jamais été de ſe donner un Roi qui ne fût pas de la Famille de Guillaume le Conquerant. Enfin, pour achever de lever tous les ſcrupules, *Hugues Bigod*, qui avoit été Grand Maître de la Maiſon du feu Roi, jura ſur les Evangiles, qu'avant ſa mort, ce Prince avoit deshérité Mathilde, & nommé Etienne ſon Neveu pour ſon Succeſſeur. Il n'en fallut pas davantage pour colorer l'infidelité des Barons. Sur ces foibles fondemens, ils rejetterent les droits de l'Imperatrice, qu'ils avoient trois fois juré de maintenir, & firent couronner Etienne le 26. de Décembre, vingt & quatre jours après la mort de Henri. Ainſi cette Princeſſe ſe vit privée de la Couronne, par le miniſtere de ceux que le Roi ſon Pere avoit cru les plus engagez à la lui conſerver. Tant il eſt vrai, qu'il y a bien peu de fonds à faire ſur les précautions que la prudence humaine ſuggere.

Moyens dont on ſe ſert pour mettre Etienne ſur le trône.

Il eſt couronné.

Etien-

Etienne étoit alors âgé de trente & un an, & dans une grande estime parmi la Nobleſſe. Mais ſon âge & ſes belles qualitez n'ajoutoient rien à ſes droits. Ils étoient ſi mal fondez, que pour engager les Barons à les ſoutenir, il fut obligé de leur promettre plus d'avantages ſous ſon Gouvernement, qu'ils n'en avoient eu ſous les Rois Normans ſes Prédéceſſeurs, & ſans doute, plus qu'il n'avoit deſſein de leur en accorder. Ce fut là l'unique motif qui les fit concourir avec tant d'ardeur à ſon élection. Ils s'imaginoient, que leur ayant obligation de la Couronne, il ſeroit toujours diſpoſé à leur en témoigner ſa reconnoiſſance. Mais ils ne pouvoient attendre la même choſe de Mathilde, qui, ayant des droits moins litigieux, n'auroit pas cru être obligée aux mêmes égards. Auſſi Etienne, ne voulant rien ménager pour obtenir une Couronne qui pouvoit lui être ſi juſtement diſputée, s'étoit engagé à reformer les Abus qui s'étoient introduits ſous les trois Regnes précedens; & l'Evêque de Wincheſter, ſon Frere, s'étoit rendu ſa caution. Cette conjoncture étoit trop favorable, pour que les Barons du Royaume la laiſſaſſent paſſer ſans en profiter. Lorſqu'il fut queſtion de faire prêter ſerment au nouveau Roi, on exigea beaucoup plus de lui que de ſes Prédéceſſeurs. Ce Serment portoit, qu'il rempliroit, dans un certain tems, tous les Bénéfices qui viendroient à vaquer, & qu'il en laiſſeroit les revenus entre les mains de quelque Eccléſiaſtique fidele, qui s'en chargeroit juſqu'à ce que le Bénéfice fût rempli. Qu'il ne feroit point ſaiſir les Bois des Eccléſiaſtiques ni des Laïques ſous des prétextes frivoles, ainſi que ſes Prédéceſſeurs avoient fait. Qu'il ſe contenteroit de jouïr des Forêts qui avoient appartenu aux deux Guillaumes, & qu'il reſtitueroit celles que Henri avoit uſurpées. Enfin, qu'il aboliroit le *Dane-gelt*, qui étoit une charge inſupportable à la Nation, & qui ayant été ôtée par Edouard, avoit été rétablie par les Rois Normans. Les Evêques lui prêterent, de leur côté, un Serment qui n'étoit pas moins extraordinaire, puiſqu'ils ne voulurent s'engager à lui être fideles, qu'autant qu'il maintiendroit l'Egliſe dans ſes immunitez. Les Seigneurs Laïques prirent la même précaution, ſi l'on en peut juger par le Serment du Comte de Glocester Fils naturel du feu Roi. Par ce Serment, il ne s'engageoit à obeïr au Roi, qu'à condition que ce Prince le maintiendroit dans ſes biens & dans ſes honneurs, & qu'il obſerveroit les conventions faites avec les Barons. Etienne promit tout ce qu'on voulut exiger de lui, & s'engagea même à donner une Charte authentique, pour aſſurer les privileges de la Nation, & les immunitez de l'Egliſe.

ETIENNE. 1135.

Il promet beaucoup aux Barons.

Il prête un ſerment extraordinaire.

Sermens des Evêques & des Barons au Roi.

La cérémonie du Couronnement étant terminée, le nouveau Monarque ſe hâta d'aller à Wincheſter, pour ſe mettre en poſſeſſion des tréſors que le Roi défunt y avoit aſſemblez, & qui montoient à plus de cent-mille Marcs d'argent, outre la vaiſſelle & les joyaux. Avec cet argent, il leva une Armée de Bretons, de Picards, de Flamans,

Etienne s'empare des tréſors du feu Roi.

ETIENNE. 1135. mans, & d'autres Etrangers, dont il crut avoir beſoin pour ſe maintenir, parce qu'il n'avoit pas encore beaucoup de confiance en ſes propres Sujets. A ſon retour de Wincheſter, il alla au-devant du Corps du feu Roi qu'on transportoit de Normandie en Angleterre, pour être enterré à Reading, où il avoit ordonné ſa ſepulture.

1136. Jusqu'alors, Etienne n'avoit trouvé aucune oppoſition. Mais il prévoyoit bien qu'il n'en ſeroit pas de même dans la ſuite. Il y avoit bien de l'apparence que Mathilde & Geoffroi ſon Epoux ne manqueroient pas de faire des efforts, pour lui arracher la Couronne qu'il venoit de leur enlever. Il étoit donc néceſſaire qu'il tâchât de mettre le Peuple dans ſes interêts; & rien n'étoit plus capable de produire cet effet, que de faire connoitre qu'il avoit véritablement intention d'accomplir ſes promeſſes. Dans cette vue, il convoqua une Aſſemblée Générale à Oxford, où il ſigna la Chartre qu'il avoit promiſe, dont voici les principaux Articles. D'abord, il reconnoiſſoit qu'il tenoit la Couronne, de l'élection du Peuple & du Clergé d'Angleterre. Il confirmoit toutes les libertez, prérogatives & immunitez de l'Egliſe, & conſentoit que les cauſes & les perſonnes des Eccléſiaſtiques fuſſent jugées par le Clergé même. Il promettoit, qu'il ne ſe mêleroit en aucune maniere du Temporel des Bénéfices vacans, ou biens appartenans au Clergé. Il aboliſſoit toutes les Loix faites au ſujet de la Chaſſe, depuis la Conquête, & toutes celles qui regardoient les Forêts Royales. Enfin, pour gagner entierement l'affection des Anglois, il s'engageoit à faire revivre les Loix Saxonnes. Cette Chartre étoit très avantageuſe au Peuple, ſi elle eût été exactement obſervée. Mais, comme le remarque un Hiſtorien, tout de même que les Anglois n'avoient élu Etienne que pour leurs interêts particuliers, ce Prince leur accorda toutes ces choſes, plutôt pour les amuſer, que pour ſe lier par ces chaines de parchemin. La ſolidité de cette remarque paroit par la conduite que le Roi tint peu de mois après. L'Archevêché de Cantorberi étant devenu vacant par la mort de Corbet, le Roi s'empara des revenus & en garda la jouïſſance plus de deux ans. Encore ne s'arrêta-t-il pas là. Comme l'Archevêque étoit mort ſans faire de Teſtament, il ſe ſaiſit de tous ſes biens, prétendant que c'étoit une prérogative de la Couronne. Il eſt vrai qu'il ne fit qu'imiter l'exemple des trois derniers Rois. Mais quand même il auroit eu ce droit, il avoit promis ſi poſitivement de s'en départir, qu'on ne pouvoit regarder cette démarche, que comme une violation expreſſe de ſa Chartre & de ſon Serment.

Il accorde à ſes Sujets une Chartre très avantageuſe.

G. Malmesb.

Mort de l'Archevêque de Cantorberi. *G. Malmesb.*

Le Roi s'empare de ſes revenus. *H. Huntingd. Matth Paris. G. Malmesb.*

Diſpoſitions à des troubles. Le commencement de ce Regne fut aſſez paiſible; mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Les Sujets, devenus inſolens, faiſoient trop valoir le ſervice qu'ils avoient rendu au Roi. Il y en avoit même, qui ayant été contraints de ſe ſoumettre aux ſentimens du plus grand nombre, cherchoient l'occaſion d'effacer la tache dont la Nation s'étoit ſouillée en violant ſon Serment. Le Roi, qui n'i-

gno-

ETIENNE. 1136.

noroit pas ces diſpoſitions, faiſoit tout ce qui lui étoit poſſible pour gagner l'affection de ſon Peuple, dont il prévoyoit qu'il auroit bientôt beſoin. Ce fut dans cette vue qu'il gratifia diverſes perſonnes de Titres honorables, & qu'il aliena beaucoup de Terres de la Couronne, en faveur de ceux dont les ſervices pouvoient lui être néceſſaires. Cependant, ces liberalitez ne produiſoient pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Ceux qui recevoient des bienfaits de ce Prince, les regardoient comme une recompenſe qui leur étoit due; & ceux qui ſe voyoient négligez, en concevoient une jalouſie qui lui fut très funeſte dans la ſuite. Mais ſa plus grande faute fut, de permettre aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux, puiſque par là il les mettoit en état de ſe revolter quand ils croiroient en avoir ſujet. En peu de tems, il y eut plus de mille de ces Châteaux fortifiez, en divers endroits du Royaume.

Le Roi tâche de les prévenir.

Il permet aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux.

1137.

L'inſolence de *Baudouïn de Redvers*, Comte de Devonshire, fit qu'Etienne s'apperçut bien-tôt de la faute qu'il avoit faite à cet égard. Ce Seigneur, ſe ſentant offenſé de ce que le Roi lui avoit refuſé quelque grace, déclara ouvertement qu'il ne vouloit plus lui obeïr. Suivant cette réſolution, il ſe fortifia dans Exceter, où il agiſſoit en Souverain, exerçant un pouvoir tirannique ſur ceux qui dépendoient de lui. Cette revolte étoit d'autant plus fâcheuſe, que les Gallois prirent ce même tems pour faire des courſes ſur les frontieres, d'où ils emporterent un grand butin. L'affaire de Baudouïn paroiſſant au Roi plus importante que l'irruption des Gallois, il alla faire le Siege d'Exceter, où il fut longtems arrêté. Enfin, s'en étant rendu maitre, il pourſuivit le Rebelle qui s'étoit retiré dans l'Iſle de Wight, & l'ayant contraint d'en ſortir, il le bannit du Royaume. Mais il fit grace à tous les autres qui avoient eu part à la revolte. Cette indulgence lui fut très préjudiciable, en ce qu'elle rendit plus hardis ceux qui étoient dans les mêmes diſpoſitions.

Revolte du Comte de Devonshire.

Invaſion des Gallois.

Le Comte eſt châtié.

Indulgence du Roi préjudiciable à ſes affaires.

Le ſuccès de la Guerre de Galles ne fut pas ſi heureux. Dans une Bataille qui ſe donna tout proche de *Cardigan*, les Troupes du Roi furent tellement maltraitées, qu'il ne s'en ſauva qu'un très petit nombre. On dit même que les Soldats Anglois, ſaiſis d'une terreur panique, ſe laiſſoient prendre priſonniers par des femmes.

Les Anglois ſont battus par les Gallois.

Pendant que les armes Angloiſes étoient occupées au Païs de Galles, David, Roi d'Ecoſſe, fit une irruption dans les Provinces ſeptentrionales d'Angleterre, ſous prétexte de venger le tort qui avoit été fait à l'Imperatrice ſa Niece. D'abord, il s'empara de Carlisle & de Newcaſtle, & pouſſant plus loin ſes progrès, il s'avança jusqu'à Durham. Auſſi-tôt qu'Etienne put ſe débaraſſer de la Guerre de Galles, il marcha vers le Nord, pour repouſſer le Roi d'Ecoſſe dans ſon Païs. Les évenemens de cette Guerre, peu importans en eux-mêmes, ſont rapportez differemment par les Hiſtoriens des deux Nations, qui ne s'accordent que dans la concluſion. Ils diſent unanimement, qu'el-

Le Roi d'Ecoſſe fait une irruption dans le Nord.

ETIENNE. 1137. le fut terminée par un Traité de Paix, qui conſerva au Roi d'Ecoſſe la poſſeſſion de Carlisle, & aſſigna au Prince Henri ſon Fils le Comté de Huntingdon, dont il fit hommage au Roi d'Angleterre. On prit cet expédient d'en inveſtir le Fils, parce que le Pere refuſoit de l'accepter lui-même à cette condition. Il ſe fondoit ſur ce qu'il avoit juré de ne reconnoître en Angleterre aucun autre Souverain que Mathilde, en cas que le Roi Henri mourût ſans enfans mâles.

Paix entre les deux Rois, avantageuſe au Roi d'Ecoſſe.

Etienne ne fut pas plutôt de retour de ſon Expédition du Nord, qu'il tomba dans une léthargie qui fit juger que ſa mort étoit prochaine. La certitude qu'on croyoit en avoir, excita en Angleterre & en Normandie des troubles qui ne furent pas facilement appaiſez. Les amis du Roi ſe découragerent, & le parti de Mathilde s'accrut conſidérablement, par le bruit qui ſe répandit que ce Monarque avoit rendu le dernier ſoupir. D'un autre côté, les Gallois, à qui cette conjoncture parut favorable, recommencerent la Guerre, pendant que le Comte d'Anjou entroit dans la Normandie pour s'emparer de cette partie de la ſucceſſion du Roi ſon Beau-Pere. Cependant, je ne ſai par quel endroit ce Prince s'étoit rendu tellement odieux aux Normans, que pour éviter de tomber ſous ſa domination, ils appellerent *Thibaud* Comte de Blois, Frere ainé d'Etienne. Thibaud, profitant de cette diſpoſition, s'avança juſqu'à Liſieux, où le Comte de Glocester lui porta les clefs de Falaiſe. Ce Seigneur, ſe ſouvenant des derniers ordres qu'il avoit reçus du Roi ſon Pere en faveur de Mathilde, n'avoit prêté ſerment à Etienne qu'à regret. Mais comme il n'étoit pas en état de ſoutenir ſeul les droits de l'Imperatrice, il avoit pris le parti de diſſimuler, en attendant une occaſion favorable de ſe déclarer pour elle. Il crut l'avoir trouvée, en introduiſant le Comte de Blois en Normandie, dans la penſée que ce Prince, qui regardoit d'un œil jaloux l'élevation de ſon Frere, y exciteroit des troubles dont Mathilde pourroit profiter.

Maladie du Roi.

Effet fâcheux de cette maladie.

Les Normans appellent le Comte de Blois frere d'Etienne.

Le Comte de Glocester lui livre Falaiſe.

Cependant, Etienne ayant recouvré ſa ſanté, trouva ſes affaires dans une extrême confuſion. Les Grands, qui avoient compté ſur ſa mort, s'étoient déja engagez dans divers partis, dont il prévoyoit qu'il ſeroit difficile de les détacher. Thibaud ſon Frere, étant celui qui lui cauſoit le plus d'inquietude, il réſolut de l'attaquer le premier, avant qu'il ſe fût fortifié du ſecours du Roi de France, qui étoit ſeul capable de le ſoutenir. Pour cet effet, il ſe rendit en Normandie, où il porta de groſſes ſommes d'argent, avec quoi il gagna les principaux du Païs, qui abandonnerent le Comte de Blois. Ce changement ne devoit pas ſurprendre ce Comte, puiſque les Normans ne l'avoient appellé que dans la croyance qu'Etienne étoit mort ou mourant, & pour éviter de ſe voir ſous la domination du Comte d'Anjou.

Etienne recouvre ſa ſanté.

Il chaſſe ſon Frere de la Normandie.

Il fait Allian-

C'étoit déja un grand avantage pour Etienne, que les Normans

euſ-

euſſent quitté le parti du Comte de Blois. Mais, pour achever de lui ôter toutes ſes reſſources, il employa une partie de ſon argent à mettre le Roi de France dans ſes interêts. Ce moyen lui ayant réuſſi comme il l'avoit eſperé, il fit avec ce Monarque une Ligue offenſive, qui le mit en état de ne rien craindre de la part de ſes ennemis. Cependant, comme Louis ne pouvoit, ſans quelque inquiétude, voir l'Angleterre & la Normandie au pouvoir d'une même perſonne, Etienne ceda la derniere à Euſtache Comte de Boulogne, ſon Fils ainé, qui en fit hommage au Roi de France. Thibaud, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour ſe ſoutenir contre ces deux Monarques, prit le parti de ſe retirer. Cependant, il fit dire au Roi ſon Frere, qu'en cedant à la force, il ne ſe déſiſtoit pas des droits qu'il avoit, en qualité d'ainé, tant ſur la Normandie, que ſur l'Angleterre. Mais il ſoutint mal ſa fierté. Peu de tems après, il ſe départit de ſes prétendus droits, pour une penſion annuelle de deux-mille marcs.

Etienne. 1137. ce avec le Roi de France.

Il cede la Normandie à Euſtache ſon Fils.

Il s'accorde avec ſon Frere,

& avec le Comte d'Anjou.

L'union des deux Monarques produiſit le même effet à l'égard du Comte d'Anjou, dont les prétentions étoient bien mieux fondées, à cauſe de ſon mariage avec Mathilde. Véritablement, il fit encore quelques efforts pour ſe maintenir en Normandie : mais, après avoir inutilement tenté la voye des armes, il ſe vit contraint d'accepter comme une grace, une penſion de cinq-mille marcs.

Ces obſtacles étant levez à l'égard de la Normandie, Etienne eſperoit de jouïr de quelque tranquillité en Angleterre, lorſqu'on lui porta la nouvelle, que le Roi d'Ecoſſe avoit fait irruption dans le Northumberland. On lui faiſoit même craindre qu'il n'eût été appellé par les Barons Anglois, pour ſoutenir les droits de l'Imperatrice; & cette crainte n'étoit que trop bien fondée. Pendant que David ravageoit les frontieres du Nord, quelques-uns des Seigneurs d'Angleterre s'étoient emparez de Betford, &, ſelon les apparences, ils n'avoient pas deſſein d'en demeurer là. A cette nouvelle, Etienne repaſſa promptement en Angleterre; & quoique ce fût au milieu de l'Hiver, il alla faire le Siege de Betford, & ne le quitta point, jusqu'à ce qu'il ſe fût rendu maitre de la Place. Après cette Expédition, il marcha vers l'Ecoſſe, où le Roi David s'étoit retiré.

1138. Le Roi d'Ecoſſe attaque l'Angleterre.

Pluſieurs Barons ſe revoltent & s'emparent de Betford.

Le Roi reprend cette Place, & marche contre le Roi d'Ecoſſe.

Pendant qu'il étoit occupé à venger, ſur les Ecoſſois, les maux qu'ils avoient fait ſouffrir aux Anglois, il fut rappellé dans ſon Royaume, par le ſoulevement presque général des Barons. Cette nouvelle le ſurprit. Cependant, il ſemble qu'il ne devoit pas trouver fort étrange, que les Barons violaſſent leur ſerment, puiſqu'il n'avoit pas été lui-même plus ſcrupuleux à l'égard de celui qu'il avoit fait à Mathilde. Les Mécontens ſe plaignoient, qu'il avoit violé ſes promeſſes dans pluſieurs chefs, tant à l'égard du Peuple, que de l'Egliſe. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte dont ils couvroient leurs reſſentimens particuliers. Le véritable ſujet de leur chagrin étoit, qu'ils n'avoient pas reçu du Roi toutes les recompenſes qu'ils en avoient at-

Soulevement général en Angleterre.

Chron. de Gervaſe. S. Dunelm. G. Malmesb.

ETIENNE. 1138. attendues. Depuis que ce Prince étoit ſur le Trône, ils l'avoient continuellement fatigué de leurs demandes, quoiqu'il eût tâché, tantôt par des raiſons, tantôt par des promeſſes, & ſouvent même par des dons effectifs, de ſatisfaire les plus importuns. Mais tout cela n'avoit pas été capable d'affermir leur fidelité, qui n'étoit fondée que ſur l'eſperance qu'ils avoient tous d'obtenir les mêmes biens, les mêmes honneurs, les mêmes emplois; ce qui étoit impoſſible.

Le Comte de Glocester, Chef des Revoltez.

Les Revoltez avoient pour Chef *Robert*, Comte de Glocester, qui avoit habilement profité de ces diſpoſitions, pour faire à l'Imperatrice ſa Sœur un Parti capable de la mettre ſur le Trône. On prétend qu'il fut engagé dans cette entrepriſe, par les remontrances de certains Religieux, qui lui repréſenterent combien il hazardoit ſon ſalut en obeïſſant à un Uſurpateur, contre la foi du ſerment qu'il avoit fait à Mathilde. Cela fait voir que les Moines entrerent bien avant dans ce complot, & qu'apparemment le Comte de Glocester ne fut pas le ſeul à qui ils firent de ſemblables remontrances. Quelques Hiſtoriens ajoutent, que ce Comte agiſſoit, en cette occaſion, par un motif de vengeance, parce que le Roi avoit tenté de le faire empoiſonner. Mais, s'il eſt vrai qu'Etienne ait eu ce deſſein, il n'y a point d'apparence que ce fût avant que le Comte eût paru en armes contre lui. Quoi qu'il en ſoit, dès que Robert ſe fut ſuffiſamment appuyé, il alla trouver l'Imperatrice, pour l'informer de ce qu'il avoit fait pour elle. Enſuite, il écrivit à Etienne même une Lettre outrageante, dans laquelle il lui reprochoit la violation du ſerment qu'il avoit fait à Mathilde, & l'accuſoit de l'avoir entraîné dans le même crime, par ſes ſéductions. A cette Lettre il ajouta un Manifeſte, où il traitoit Etienne d'Uſurpateur, & lui déclaroit la Guerre. Le Roi ne lui fit point d'autre réponſe, que de confiſquer tous les biens qu'il avoit en Angleterre.

Il écrit au Roi une Lettre offenſante, & publie un Manifeſte contre lui.

Il s'empare de Briſtol.

Cependant, le Parti de Mathilde ſe fortifiant tous les jours par la jonction des plus puiſſans d'entre les Barons, le Comte de Glocester ſe rendit en Angleterre, où il s'empara de Briſtol. En même tems, quelques autres Seigneurs du même Parti ſe ſaiſirent de divers Châteaux, que les Rois précedens avoient fait fortifier pour appuyer la Couronne, mais qui en cette occaſion ne ſervirent qu'à l'ébranler. Etienne, ſe voyant ainſi contraint de faire la Guerre à ſes propres Sujets, reprit pluſieurs de ces Châteaux, & les fit razer. Quoiqu'il eût un grand ſujet de craindre dans cette défection ſi générale, il ne laiſſa pas de ſe maintenir avec ſon Armée d'Etrangers, montrant en toutes occaſions une vigueur extraordinaire, & une ferme réſolution de ne quitter le Sceptre qu'avec la vie. Il ne pouvoit aſſez s'étonner, que ceux-là même qui avoient marqué le plus d'ardeur à le lui mettre en main, fuſſent les premiers à vouloir le lui arracher. Comme on eſt toujours enclin à ſe flater, il ne trouvoit rien dans ſa con-

conduite, qui dût ſervir de fondement à cette revolte, & il l'attribuoit uniquement à l'inconſtance & au caprice des Barons. Cependant, leurs plaintes n'étoient pas entierement dépourvues de raiſons. Outre que le Roi n'avoit pas exactement obſervé ſa Chartre, les faveurs extraordinaires qu'il répandoit ſur les Etrangers, & particulierement ſur *Guillaume d'Ypre* ſon Favori, donnoient à ſes Sujets un prétexte aſſez plauſible de ſe plaindre. La rigueur même dont il uſa, dès que la Rebellion eut éclaté, en faiſant arrêter quelques-uns des Barons, & en confiſquant leurs biens ſur de ſimples ſoupçons, ajouta une nouvelle matiere à ce feu qui n'étoit déja que trop allumé. Enfin, la diſſenſion s'accrut tellement par les reproches mutuels, & par les actes d'hoſtilité qui ſe faiſoient tous les jours, que les Mécontens firent ſavoir à Mathilde, qu'ils étoient prêts à la reconnoitre pour leur Souveraine, conformément à la promeſſe qu'ils avoient faite au Roi ſon Pere.

ETIENNE. 1138.

Plaintes des Mécontens contre le Roi.

Ils invitent Mathilde à paſſer en Angleterre.

Le Roi d'Ecoſſe fomentoit tous ces troubles en faveur de l'Imperatrice ſa Niece, bien qu'il fût auſſi Oncle de la Reine Femme d'Etienne (1). Quand ce Prince vit les affaires au point où il les ſouhaitoit, il entra encore une fois dans le Northumberland, & ravagea cruellement ce Païs, qui portoit ordinairement la peine des querelles que l'Angleterre & l'Ecoſſe avoient enſemble. Etienne ne pouvant alors quitter le cœur du Royaume pour aller donner du ſecours à ſes Sujets du Nord, *Thurſtan*, Archevêque d'Yorck, ſe chargea du ſoin de repouſſer cette invaſion. Il aſſembla les Barons & les Gentilshommes des Provinces ſeptentrionales, & leur repréſenta, qu'en cette preſſante occaſion, ils ne pouvoient attendre du ſecours que d'eux-mêmes, puiſque le Roi n'étoit pas en état de leur en donner. Ses remontrances ayant produit l'effet qu'il en attendoit, ils promirent tous unanimement de faire tous les efforts poſſibles pour repouſſer les ennemis. Peu de tems après, chacun ayant amené des Troupes au rendez-vous qu'ils avoient pris pour les aſſembler, ils ſe mirent tous ſous la conduite de *Gautier de Speck* & de *Guillaume d'Albemarle*, & s'avancerent juſqu'à *Alvertun*. La réſolution étant priſe d'attendre les ennemis en cet endroit, ils y planterent un mât, au haut duquel ils mirent des Hoſties conſacrées & quelques Bannieres des Saints, afin de s'y rallier en cas de beſoin. C'eſt de là que cette Guerre prit le nom de *Guerre de l'Etendart*. Elle a été décrite, avec toutes ſes circonſtances, par *Ailred* Abbé de Rivaux. Mais comme le détail m'en paroit peu néceſſaire, je me contenterai d'en rapporter le ſuccès. Les Ecoſſois, beaucoup ſuperieurs en nombre, ayant attaqué les Anglois dans le poſte où ils s'étoient retranchez, furent repouſſez avec perte de douze-mille hommes. Quoique le Roi d'Ecoſſe & Henri ſon Fils donnaſſent

Le Roi d'Ecoſſe rompt la Paix. *R. de Hoveden. H. Huntingd. Matt. Paris.*

Guerre de l'Etendart.

Les Ecoſſois ſont battus.

(1) Marie d'Ecoſſe, Sœur de la Mere de l'Imperatrice, avoit épouſé Euſtache Comte de Boulogne, de qui elle avoit eu Mathilde Femme d'Etienne.

ETIENNE. 1138. ſent, en cette occaſion, des preuves d'une valeur ſurprenante, ils ne purent empêcher que leur Armée ne fût miſe dans une entiere déroute. On prétend que la Harangue qu'un Evêque fit aux Anglois, dans laquelle il promit le Paradis à tous ceux qui ſeroient tuez dans la Bataille, contribua beaucoup à l'heureux ſuccès de cette journée.

Etienne réduit les Barons à l'obeïſſance. Pendant que les affaires d'Etienne proſperoient ainſi dans le Nord, ce Prince portoit lui-même la terreur de ſes armes dans le milieu du Royaume. Les Mécontens n'oſant tenir la campagne, lui laiſſoient le loiſir de réduire leurs Places l'une après l'autre, ſans s'y oppoſer. Ces Conquêtes, jointes à la victoire que ſes armes venoient de remporter contre le Roi d'Ecoſſe, étonnerent le Comte de Gloceſter. Il avoit eſperé une tout autre iſſue de cette Guerre. Mais quand il vit que ſon Parti s'affoibliſſoit de plus en plus, il ne trouva point d'autre reſſource que d'aller ſolliciter l'Imperatrice à paſſer en Angleterre, afin d'y ſoutenir ſon Parti par ſa préſence.

Il marche en Ecoſſe. La retraite du Comte de Gloceſter, & la fuite de quelques autres Seigneurs du même Parti, ayant procuré au Roi quelque tranquillité, il prit la réſolution de pourſuivre la Guerre d'Ecoſſe, qui avoit été ſi heureuſement commencée. Dans ce deſſein, il s'avança vers le Nord, & prit en paſſant le Château de *Leeds*; après quoi il continua ſa marche vers l'Ecoſſe, où David s'étoit retiré après ſa défaite. Son intention étoit d'engager ce Prince à une Bataille. Mais comme David ne vouloit rien hazarder dans ſon propre Païs, il évitoit avec ſoin les occaſions de combattre. Cependant, la crainte où il étoit de s'y voir enfin forcé, le fit réſoudre à demander la Paix. En tout autre tems, Etienne la lui auroit fait acheter cherement; mais dans la conjoncture où il ſe trouvoit alors, il ne crut pas devoir ſe rendre trop difficile. En effet, les avantages qu'il pouvoit eſperer de cette Guerre, n'étoient pas à comparer au préjudice que ſon abſence pouvoit cauſer à ſes affaires. Il conclut donc avec David un Traité, par lequel le Prince Henri, Fils de ce Roi, fut mis en poſſeſſion de la Province particuliere de Northumberland & du Comté de Huntingdon. Pour obtenir ces avantages, David s'engagea par ſerment à ne ſe mêler plus des differens qu'Etienne avoit avec l'Imperatrice.

Paix entre les deux Rois.

Grande affection d'Etienne pour le Prince d'Ecoſſe. Cette Guerre étant ainſi terminée, le Roi reprit le chemin de ſes Etats, accompagné du Prince d'Ecoſſe, qui, par ſes manieres nobles & génereuſes, avoit tellement gagné ſon affection, qu'il ne l'aimoit gueres moins que s'il eût été ſon Fils. Les careſſes qu'Etienne faiſoit à ce jeune Prince, exciterent la jalouſie du Comte de Cheſter & de quelques autres Seigneurs, qui prenant prétexte de ce que le Roi l'avoit fait aſſeoir à ſa table au-deſſus d'eux, ſe retirerent de la Cour. Mais quand même la naiſſance de Henri n'auroit pas exigé du Roi ce qu'il faiſoit en ſa faveur, ſon mérite demandoit qu'il eût pour lui une conſideration toute particuliere, puiſque, ſelon le rapport de tous les Hiſtoriens, c'étoit

Jalouſie des Barons Anglois.

c'étoit un Prince accompli. Etienne continua donc, malgré la jalouſie des Anglois, à lui donner des marques de ſon eſtime, particulierement dans une occaſion où elles ne pouvoient être équivoques. Ce jeune Prince, qui avoit accompagné le Roi au Siege de *Ludlow*, s'étant approché trop près de la muraille, alloit être enlevé de deſſus ſon Cheval, par le moyen d'un crochet attaché au bout d'une corde, ſi Etienne, au péril de ſa vie, ne fût accouru pour le dégager. Action qui fit autant d'honneur au Roi, qu'au Prince auquel il témoignoit tant d'affection. ETIENNE. 1138. Etienne donne au Prince d'Ecoſſe une preuve ſinguliere de ſon affection.

Cette même année, *Alberic*, Légat du Pape en Angleterre, aſſembla un Concile, où *Thibaud*, Abbé du Bec, fut élu Archevêque de Cantorberi, au grand contentement des Anglois, qui n'avoient vu qu'avec peine ce premier Siege vacant pendant deux années. Thibaud élu Archevêque de Cantorberi.

1139. La Paix qu'Etienne venoit de faire avec le Roi d'Ecoſſe, & les avantages qu'il avoit remportez ſur ſes ennemis domeſtiques, lui procuroient une tranquillité qui ſembloit devoir être de longue durée. Il y a même apparence qu'elle n'auroit pas été troublée, ſi la faute qu'il fit de ſe brouiller avec le Clergé, ne l'eût précipité du haut degré de Grandeur & de Gloire où il ſe trouvoit, dans l'état le plus déplorable où un Souverain ſe puiſſe voir réduit. Les Evêques avoient beaucoup contribué à le placer ſur le Trône. Depuis ce tems-là, leur pouvoir s'étoit tellement accru, qu'il n'étoit pas moins dangereux pour le Roi de les avoir pour ennemis, qu'il lui avoit été avantageux de les avoir dans ſes interêts au tems de ſon élection. Cependant, la jalouſie qu'il conçut de leur puiſſance, ne lui permit pas de conſiderer avec ſa prudence ordinaire, à quoi il s'expoſoit en prenant la réſolution de les abaiſſer. Roger, Evêque de Salisburi, avoit deux Châteaux auſſi forts que magnifiques, l'un à *Devſes*, & l'autre à *Shereburn*; & il en faiſoit commencer un troiſieme à *Malmesburi*. *Alexandre* ſon Neveu, Evêque de Lincoln, en avoit fait bâtir un à Newarck, & ne faiſoit pas difficulté de dire ouvertement, que c'étoit autant pour ſa ſureté, que pour la Dignité de ſon Egliſe. *Nigil* Evêque d'Ely, autre Neveu de Roger, imitant le faſte des deux premiers, affectoit, dans ſon train & dans ſa maiſon, une magnificence qui donnoit de l'envie à quelques-uns, & de l'indignation à tout le monde. Quand ces trois Prélats alloient à la Cour, ils ſe faiſoient accompagner d'une troupe de gens armez, comme ſi leur deſſein eût moins été de rendre leurs reſpects au Roi, que de le braver. Un ſi grand orgueil leur ayant attiré beaucoup d'ennemis, il s'en trouva quelques-uns qui en prirent occaſion de jetter des ſoupçons dans l'eſprit du Roi, & de lui inſinuer qu'il ne pouvoit être en ſureté, tant que les Evêques ſeroient ſi puiſſans. Ses ſoupçons ſe fortifierent encore, par le bruit qui ſe répandit, que Mathilde ſe préparoit à paſſer en Angleterre, où elle avoit un puiſſant Parti. Quoique l'Evêque de Salisburi eût été l'un des principaux inſtrumens de l'élection d'Etienne, ce Prince ſe per- 1139. Etienne ſe brouille avec le Clergé. *Ord. Vital.* *G. Malmesb.* Faſte & orgueil des Evêques. Soupçons du Roi contre eux.

ETIENNE. 1139.

perſuada qu'il avoit été gagné par Mathilde ; & dans cette penſée, il forma le deſſein d'abaiſſer l'orgueil de ce Prélat & de ſes Neveux. Il ne fut pas longtems ſans en trouver l'occaſion. Dans une Aſſemblée Générale qui avoit été convoquée à Oxford, les Domeſtiques de l'Evêque de Salisburi ayant pris querelle avec ceux d'Alain de Bretagne Comte de Richemont, il arriva qu'un Chevalier de ce dernier parti fut tué, & qu'il y eut beaucoup de gens bleſſez de part & d'autre. Ceux de l'Evêque eurent l'avantage, parce qu'ils furent fortifiez du ſecours de ceux des Evêques d'Ely & de Lincoln, & de ceux du Chancelier, qui paſſoit pour Neveu de Roger, mais qui étoit véritablement ſon Fils. Le Roi voulant profiter de cette occaſion pour donner quelque mortification à cette Famille, les fit citer tous quatre devant ſa Cour, pour venir rendre raiſon des excès commis par leurs Domeſtiques. Cette Citation étoit juſte & conforme aux Loix : mais la ſatisfaction que le Roi demandoit étoit exceſſive. Il ne ſe contentoit pas de l'amende ordonnée par les Loix pour de ſemblables cas : il prétendoit encore que ces Evêques lui livraſſent tous leurs Châteaux, afin qu'il pût s'aſſurer de leur fidelité. Ces prétentions paroiſſant trop hautes aux Prélats, ils demanderent un délai pour conſulter leur affaire. Pendant que le Roi attendoit leur réponſe, l'Evêque d'Ely s'abſenta, & ſe retira dans le Château de *Deviſes* qui appartenoit à Roger ſon Oncle. Cette évaſion ayant rompu l'accommodement, le Roi partit incontinent pour aller faire le Siege de ce Château, où Mathilde, Femme ou Concubine de l'Evêque de Salisburi, s'étoit auſſi renfermée. Cette Place étant aſſez forte, le Roi, qui prévoyoit la difficulté de ce Siege, s'aviſa d'un expédient pour en venir à bout ſans perte de tems. Il fit mener l'Evêque de Salisburi & le Chancelier au pied de la muraille, & fit dire à Mathilde, que le dernier alloit être pendu ſur le champ, ſi elle refuſoit de rendre la Place, & que l'Evêque ne mangeroit ni ne boiroit juſqu'à ce qu'elle fût livrée. Ces menaces ayant produit l'effet qu'il s'en étoit promis, Mathilde lui rendit le Château, où il trouva quarante-mille marcs en argent comptant. L'Evêque de Lincoln ſe procura ſa liberté, en livrant au Roi ſon Château de *Sleaford*. Peu de tems après, Etienne ſe rendit encore maitre de ceux de *Salisburi*, de *Malmesburi*, & de *Shereburn*. Avec l'argent qu'il trouva dans ces Places, où ces Prélats gardoient leurs Tréſors, il eut le moyen de mettre le Roi de France dans ſes interêts, & de faire Alliance avec lui. Cette Alliance fut cimentée par le Mariage d'*Euſtache*, Fils d'Etienne, avec *Conſtance* Sœur de Louis le Jeune, qui avoit ſuccedé à Louis le Gros ſon Pere.

Querelle à Oxford, d'où le Roi prend occaſion d'humilier les Evêques.

Le Roi les fait citer.

Il ſe ſaiſit de leurs Châteaux.

Mariage d'Euſtache Fils d'Etienne.

Mécontentement du Clergé.

La rigueur, dont le Roi avoit uſé envers les Evêques, déplut beaucoup à tout le Clergé, qui en fit de grandes plaintes. L'Archevêque de Rouen, qui ſe trouvoit alors en Angleterre, fut le ſeul qui ne s'en trouva point offenſé. Il étoit perſuadé que, ſans porter atteinte aux Immunitez de l'Egliſe, le Roi pouvoit ôter aux Evêques des Châteaux

teaux fortifiez, qui n'avoient rien de commun avec les Libertez de l'Egliſe. Mais il n'en fut pas de même de l'Evêque de Wincheſter, qui venoit d'être revêtu de la Dignité de Légat en Angleterre. Ce Prélat couvoit, dans ſon ame, un ſecret chagrin de ce que le Roi ſon Frere le tenoit éloigné des affaires. Il avoit eſperé tout autre choſe, quand il avoit travaillé avec tant d'ardeur à le placer ſur le Trône. Mais voyant qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il dût à l'avenir avoir plus de part aux affaires du Gouvernement, il ſaiſit avec empreſſement cette occaſion de le chagriner, ſous prétexte de ſoutenir les Droits de l'Egliſe. Dans cette vue, il fit aſſembler à Wincheſter un Synode, où il cita le Roi à venir rendre compte de ſes actions. A l'ouverture de cette Aſſemblée, il fit un Diſcours très enveniné, dans lequel il exagera tout ce qu'Etienne avoit fait contre les trois Evêques. Il exhorta les Prélats à ſoutenir avec vigueur les droits de la Dignité Epiſcopale & les Immunitez de l'Egliſe. Enſuite il proteſta, qu'il feroit exécuter les Décrets du Concile, lui en dût-il couter l'amitié du Roi, la perte de ſes biens, & ſa vie même. Etienne avoit envoyé au Concile quelques Seigneurs, aſſiſtez d'*Alberic de Were*, fameux Juriſconſulte. Dès que le Légat eut achevé de parler, ces Seigneurs demanderent, pour quelle cauſe on avoit cité le Roi au Concile. Le Légat répondit, que c'étoit pour rendre raiſon de ce qu'il avoit mis des Evêques en priſon, & les avoit dépouillez de leurs biens: crime, ajouta-t-il, inconnu juſqu'à ce tems au monde Chretien. Alberic, prenant alors la parole, dit que les Prélats avoient été punis non pas en qualité d'Evêques, mais comme Sujets & Serviteurs du Roi. Cette diſtinction n'étant pas du goût de l'Evêque de Salisburi, il répondit ſans détour, que les Evêques ne pouvoient, en aucune maniere, être regardez comme Serviteurs du Roi. La plupart des autres Membres du Synode ne s'éloignant pas beaucoup de ce ſentiment, l'Archevêque de Rouen, qui ne croyoit pas que la Dignité Epiſcopale rendit un Sujet indépendant de ſon Souverain, tâcha de les ramener. Il leur demanda, s'ils pourroient bien prouver par les Canons, qu'en qualité d'Evêques ils duſſent avoir des Châteaux fortifiez. *Mais*, ajouta-t-il, *quand même vous feriez voir que vous pouvez en poſſeder ſans contrevenir aux Canons de l'Egliſe, de quel droit pouvez-vous refuſer de les remettre entre les mains du Roi, dans un tems où le Royaume eſt menacé d'une invaſion? N'eſt-ce pas au Roi à prendre ſoin que l'Etat ſoit en ſureté? Et des Sujets peuvent-ils lui refuſer l'entrée dans leurs Places, ſans ſe rendre coupables de rebellion?* Ces raiſons n'ayant pas été capables de faire revenir les Evêques de leur prétention, le Légat propoſa d'excommunier le Roi, & d'envoyer à Rome des Députez de leur Corps, pour porter leurs plaintes au Pape. Ce fut alors que les Envoyez du Roi crurent qu'il étoit tems de parler d'un ton plus haut. Ils dirent, que ſi le Synode entreprenoit d'excommunier le Roi, les Prélats ne tarderoient pas longtems à s'en repentir; & que ſi quelqu'un d'entre

ETIENNE. 1139.

L'Evêque de Wincheſter prend en main la cauſe du Clergé.

Il cite le Roi à un Synode.

L'Archevêque de Rouen ſoutient la cauſe du Roi.

Le Légat propoſe d'excommunier le Roi; mais le Concile n'oſe faire cette démarche.

ETIENNE. 1139.

eux ſe chargeoit d'aller à Rome pour un tel ſujet ; ſon retour ſeroit extremement difficile. Ces menaces firent qu'aucun des Evêques ne voulut s'expoſer au reſſentiment du Roi, pour ſuivre la paſſion du Légat. Ainſi le Synode s'étant contenté d'ordonner une Députation au Roi, pour lui demander une reparation convenable, termina ſes Séances qui n'avoient duré que trois jours. En conſequence de cette réſolution, le Légat & l'Arhevêque de Cantorberi allerent trouver le Roi, & le ſupplierent avec de grandes inſtances d'empêcher une rupture entre le Gouvernement Eccléſiaſtique, & le Civil. C'étoit proprement lui demander qu'il donnât une entiere ſatisfaction au Clergé, ſans quoi il n'étoit pas poſſible d'éviter cette rupture : car c'étoit là le véritable ſens de leurs paroles. Au reſte, on ne peut comprendre, ſur quel autre fondement le Clergé d'Angleterre prétendoit alors être indépendant de la Puiſſance Royale, que ſur celui-ci : c'eſt qu'il étoit devenu ſi puiſſant, qu'il croyoit que le Roi ne pouvoit ſe paſſer de lui. Autrefois, pendant la domination des Rois Saxons, les Evêques faiſoient gloire d'être mis au rang des *Thanes*, c'eſt-à-dire, des Serviteurs du Roi. Depuis la Conquête des Normans, Guillaume I. avoit empriſonné des Evêques ſur de ſimples ſoupçons. Il en avoit banni quelques-uns, & ôté à d'autres leurs Evêchez, ſans que perſonne oſât branler ; & le Peuple avoit regardé leur diſgrace ſans y prendre part. Mais ſous le Regne d'Etienne, c'étoit un crime inouï que d'ôter à des Evêques des Places fortifiées, & une témerité que de les qualifier Serviteurs du Roi. Depuis quelque tems, le Clergé avoit établi pour maxime, que le principal de la Religion conſiſtoit à maintenir l'Egliſe dans toutes les Immunitez qu'elle s'étoit elle-même attribuées.

Députation au Roi.

Le Peuple entre dans la paſſion du Clergé. *G. Malmeſb. Ord. Vital.*

Quoi qu'il en ſoit, le Peuple prit feu en cette occaſion, comme ſi on lui eût ôté à lui-même ſes Privileges. Tout le Royaume ſe trouva en un inſtant plein de Mécontens, qui ne demandoient qu'un Chef pour les commander. Enfin, la cabale du Clergé fut ſi forte, que la plupart des Seigneurs Laïques ſe jetterent dans ſon parti, pour ſoutenir ſes interêts. Cette conjoncture paroiſſant favorable à l'Imperatrice, elle réſolut d'en profiter & de paſſer en Angleterre, quoiqu'elle n'eût que cent-quarante hommes pour l'accompagner. C'étoit une troupe bien peu conſiderable pour l'entrepriſe qu'elle méditoit : mais elle comptoit ſur un puiſſant ſecours de la part des Mécontens. Son premier logement fut au Château d'*Arundel*, qui avoit été donné à la Reine Douairiere pour y faire ſa réſidence, & qui faiſoit partie de ſon Douaire. Le Comte de Gloceſter, qui avoit accompagné ſa Sœur, croyant qu'elle étoit en ſureté dans un lieu où elle avoit été reçue avec tous les honneurs dûs à ſon rang, la quitta pour aller à Briſtol. Cependant, Etienne qui aſſiegeoit *Marlborough*, ayant appris l'arrivée de Mathilde, leva brusquement ce Siege, & ſe mit en marche vers Arundel. L'approche du Roi fit repentir la Reine Douairiere d'avoir

Mathilde ſe rend en Angleterre.

Etienne l'aſſiege dans le Château d'Arundel.

don

donné retraite à Mathilde, craignant que cette occaſion ne lui fît perdre ſon Château, avec tous les autres avantages dont elle jouïſſoit en Angleterre. D'un autre côté, l'honneur & la bonne-foi ne lui permettoient pas de livrer cette Princeſſe entre les mains de ſon ennemi. Pour ſe tirer de cet embaras, elle fit dire au Roi, que s'il s'obſtinoit à vouloir qu'elle lui livrât l'Imperatrice, elle n'étoit pas moins réſolue de ſon côté à la proteger juſqu'à ce qu'il lui vînt du ſecours d'ailleurs. Mais en même tems elle le pria de conſiderer, qu'elle n'avoit pas reçu cette Princeſſe comme ennemie du Roi, mais comme ſa Belle-Fille, Veuve d'un grand Empereur, à laquelle elle ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre les honneurs qui lui étoient dûs. Que ſon intention n'étoit pas de la favoriſer dans les deſſeins qu'elle pouvoit avoir contre lui, mais ſeulement d'empêcher qu'il ne lui arrivât rien de ſiniſtre, pendant qu'elle ſeroit dans ſa maiſon. Enfin, elle lui propoſa d'accorder à Mathilde la liberté de ſe retirer en quelque autre endroit, où il lui ſeroit auſſi facile de l'aſſieger que dans le Château d'Arundel. Que par cette généroſité, il obligeroit une Reine, Veuve d'un grand Monarque, ſon Oncle & ſon Bienfaiteur, ſans rien perdre de ſes avantages. Soit qu'Etienne ne ſe ſentît pas en état de prendre cette Place avant qu'il y arrivât du ſecours, ou qu'il ſe crût obligé d'avoir des égards pour la Reine, il donna ſa parole qu'il feroit conduire Mathilde à Briſtol, en toute ſureté; & il l'exécuta ponctuellement. Mais il n'eut que trop de ſujet de ſe repentir, dans la ſuite, d'avoir été ſi généreux. Mathilde ayant été conduite à Briſtol, y demeura quelque tems; après quoi, elle ſe rendit à Gloceſter. Pendant le ſéjour qu'elle fit dans ces deux Villes, elle ſut ſi adroitement ménager en ſa faveur le mécontentement du Clergé & de la Nobleſſe, qu'elle mit ces deux puiſſans Corps dans ſes interêts, & par leur moyen, presque tout le reſte du Peuple. Il ne demeura dans le Parti du Roi qu'un petit nombre de Barons, & ſon Armée Etrangere, qui, bien que mal payée, ne laiſſoit pas de le ſervir fidelement.

ETIENNE. 1139. Il la laiſſe échaper.

Et la fait conduire à Briſtol.

Mathilde engage la Nobleſſe & le Clergé dans ſon parti.

Je n'entreprendrai point de donner ici le détail de cette Guerre Civile, qui, comme la plupart des autres de même nature, fournit plus d'exemples de perfidie & de cruauté, que de glorieuſes actions. Je me contenterai d'en rapporter les principaux évenemens. Pendant qu'elle dura, tout le Royaume ſe trouva diviſé, chaque Ville, chaque Province, & chaque Particulier, prenant le parti ou du Roi, ou de l'Imperatrice, ſelon qu'on étoit conduit par la paſſion, ou par l'interêt. Les Seigneurs voiſins, & les plus proches parens, ſe faiſoient réciproquement une cruelle Guerre, brûlant les maiſons, & pillant les Vaſſaux les uns des autres; tellement qu'on vit bien-tôt regner dans le Royaume une épouvantable confuſion. Dans cette funeſte Anarchie, les Barons agiſſant en Souverains, opprimoient le Peuple par des vexations continuelles, & pouſſoient leur audace juſqu'à faire battre de la Monnoye à leur coin. D'un autre côté, le Roi & Ma-

1140. Guerre Civile.

ETIENNE. 1140. thilde, loin de reprimer leurs amis, connivoient à leurs violences, de peur que le châtiment ne les obligeât à changer de parti. A tout cela, les Soldats étrangers, dont l'Armée d'Etienne étoit toute compoſée, ajoutoient encore de nouveaux déſordres. Comme ce Prince n'étoit pas en état de leur payer leur ſolde avec exactitude, il étoit contraint de ſouffrir qu'ils ſe dédommageaſſent ſur le pauvre peuple, qui, bien qu'innocent, étoit le plus expoſé aux maux qu'une telle Guerre entraine avec elle.

L'Evêque de Wincheſter ſe range dans le parti du Roi.

Cependant, l'Evêque de Wincheſter s'étant enfin apperçu de la faute qu'il avoit faite, en excitant une tempête dont il prévoyoit que le Roi ſon Frere ſeroit infailliblement accablé, changea tout-à-coup de parti. Il comprit qu'étant Frere d'Etienne, il ne pouvoit qu'être lui-même abattu du même coup qui renverſeroit ce Monarque, & que par conſequent il avoit interêt de le défendre, bien loin qu'il dût travailler à le ruïner. Dans cette réſolution, voulant tâcher de regagner la confiance du Roi par quelque ſervice important, il attira dans Wincheſter un bon nombre de Seigneurs du Parti de Mathilde, & les y retint en priſon, juſqu'à ce qu'ils euſſent livré leurs Châteaux au Roi.

Fermeté d'Etienne.

Parmi toutes les difficultez dont Etienne ſe voyoit environné, il témoignoit une fermeté, qui ne contribuoit pas peu à retenir dans ſon Parti bien des gens qui l'auroient ſans doute abandonné, s'ils euſſent remarqué en lui quelque foibleſſe. C'eſt ce qui ne manque jamais d'arriver, lorſqu'en ſemblables occaſions les Princes ſemblent ſe défier de leur fortune ou de leur capacité. Loin de ſe laiſſer abattre par les rudes coups que la fortune lui portoit, Etienne faiſoit tous les jours de nouveaux efforts pour remedier par ſa valeur & par ſa prudence, aux maux qu'il ſouffroit de la revolte de ſes Sujets. Il eſpera même de les finir tout d'un coup, en aſſiegeant Wallingford, où Mathilde & le Comte de Gloceſter s'étoient renfermez. Mais ayant trouvé dans ce Siege plus de difficultez qu'il n'avoit penſé, il ſe vit obligé de le changer en Blocus. Il ne ſe fut pas plutôt retiré, que le Comte de Gloceſter ſortit de la Place, & alla s'emparer de Worceſter; pendant que des Barons du même Parti ravageoient les Provinces de Cheſter & de Nottingham.

Il aſſiege Mathilde dans Wallingford, & change le ſiege en blocus.

Mathilde ſe retire à Lincoln.

Elle y eſt aſſiegée.

Mais elle s'évade adroitement.

G. Malmesb. H. Huntingd. Matth. Paris.

Cependant, Mathilde ſe trouvant trop reſſerrée dans Wallingford, trouva le moyen d'en ſortir, & de ſe retirer à Lincoln. Dès que le Roi en fut averti, il forma le deſſein de l'aller ſurprendre, ſachant bien que cette Ville, où il avoit beaucoup de partiſans, ne pouvoit être défendue par le peu de monde que Mathilde y avoit fait entrer. Il auroit pris ſa Rivale dans cette Place, qui ne réſiſta que peu de jours, ſi elle n'eût trouvé le moyen d'en ſortir, pendant qu'on dreſſoit les Articles de la Capitulation. Ce coup étant manqué, Etienne ſe retira, ſans laiſſer Garniſon dans la Ville, de peur d'affoiblir ſon Armée. Il étoit à peine parti, qu'il apprit que le Comte de Cheſter, Gendre

du

du Comte de Gloceſter, s'y étoit rendu avec ſa Femme & ſon Frere, pour y paſſer les fêtes de Noël. L'envie qu'il avoit d'enlever ces trois perſonnes, lui fit rebrouſſer chemin avec tant de diligence, que le Comte n'eut que le tems de ſe retirer dans le Château, où il ſe vit incontinent inveſti. Il trouva pourtant le moyen d'en ſortir & d'aller trouver le Comte de Gloceſter, à deſſein de lui demander du ſecours pour les aſſiegez qui ne pouvoient réſiſter que peu de jours. Le Comte de Gloceſter ſe voyant engagé par ſon propre interêt à délivrer ſa Fille, aſſembla toutes ſes Troupes, & marcha vers Lincoln avec tant de promptitude, qu'il fut ſur le point de ſurprendre le Roi qui le croyoit encore bien éloigné. Comme il avoit paſſé la *Trente* à gué, contre l'opinion du Roi qui croyoit la choſe impratiquable, il ſe trouva tout à coup ſi proche de l'Armée Royale, que des deux côtez il étoit impoſſible d'éviter d'en venir aux mains. Les deux Armées s'étant miſes en bataille, commencerent un Combat qui fut ſoutenu très longtems de part & d'autre avec une égale ardeur. Enfin, la Cavalerie du Roi, compoſée de Flamans & de Bretons, ayant commencé à lâcher le pied, elle fut pouſſée ſi vivement, qu'elle ne put plus ſe rallier. Le Comte de Gloceſter profita de cet avantage, non pour pourſuivre les fuyards qui n'étoient plus en état de lui nuire, mais pour fondre ſur l'Infanterie du Roi, qui ſe trouvant dénuée du ſecours de la Cavalerie, chercha auſſi ſon ſalut dans la fuite.

ETIENNE. 1140.

Etienne aſſiege le Château de Lincoln.

Le Comte de Gloceſter va au ſecours.

Bataille de Lincoln.

Déroute de l'Armée Royale.

Cependant Etienne, qui n'avoit pu ſe réſoudre à tourner le dos, étoit demeuré preſque ſeul, & à pied, au milieu du Champ de bataille, preſſé d'une multitude d'ennemis, mais réſiſtant à tous leurs efforts avec une valeur étonnante. Si ſa Cavalerie s'étoit ralliée pendant ce tems-là, il auroit pu ſe tirer de ce péril avec une gloire immortelle. Mais ſe trouvant dénué de tout ſecours, il fut enfin obligé de ceder au grand nombre d'ennemis qui le preſſoient de tous côtez. Ce ne fut pourtant qu'à l'extremité : car ſa hache d'armes s'étant rompue par les grands coups qu'il donnoit, il eut recours à ſon épée, avec laquelle il ſe défendit encore longtems, écumant de rage, de ſe voir ainſi abandonné des ſiens. Enfin, après avoir fait plus qu'on ne pouvoit naturellement attendre d'un homme ſeul, en l'état où il ſe trouvoit, ſon épée ayant volé en pieces, & ne lui reſtant plus à la main que le tronçon, il reçut un coup de pierre, qui le fit tomber ſur ſes genoux. Alors, un Chevalier, nommé *Guillaume de Kains*, s'étant approché de lui, & l'ayant pris par le haut du caſque, lui préſenta la pointe de ſon épée, & le menaça de le tuer s'il ne ſe rendoit priſonnier. Quelle que fût l'extrémité où ce Prince ſe trouvoit réduit, il refuſa de ſe rendre à tout autre qu'au Comte de Gloceſter, qui par bonheur ſe trouva peu éloigné. Dès que le Comte l'eut entre ſes mains, il le fit conduire à l'Imperatrice, qui le fit renfermer dans le Château de Briſtol, où il fut ignominieuſement mis aux fers.

Etienne eſt fait priſonnier.

Il eſt mis aux fers.

ETIENNE. 1141. Mathilde fait de grands progrès.

Pendant que ce malheureux Prince ſe trouvoit dans un ſi déplorable état, Mathilde profitoit des avantages que ſes armes venoient de lui procurer. Toute l'Angleterre abandonna le parti du Roi priſonnier, à la reſerve de Londres & de la Province de Kent, où la Reine ſon Epouſe, Euſtache ſon Fils, & Guillaume d'Ypre ſon Favori, lui conſerverent encore quelques partiſans. Ceux d'entre les Barons qui lui demeurerent fideles, ſe retirerent à Londres, où ils eurent aſſez de crédit pour ſe faire recevoir dans la Communauté des Bourgeois, & pour les porter à faire avec eux une Conféderation en faveur du Roi. La Normandie ſuivit bien-tôt l'exemple de l'Angleterre.

Le Comte d'Anjou ſe ſaiſit de la Normandie. *G. Malmesb.*

Dès que le Comte d'Anjou eut reçu la nouvelle de la priſon d'Etienne, il ſe rendit dans ce Duché pour y faire reconnoître l'Imperatrice ſa Femme; à quoi il ne trouva pas beaucoup de difficulté. Dans le même tems, le Roi d'Ecoſſe, rompant le dernier Traité, fit une nouvelle irruption dans les Provinces du Nord, ſous prétexte de favoriſer l'Imperatrice; mais en effet, pour ſes interêts particuliers.

L'Evêque de Wincheſter prend le parti de Mathilde.

Il ſembloit que la Victoire de Lincoln devoit tout d'un coup mettre Mathilde ſur le Trône. Mais il y avoit encore un obſtacle à ſurmonter, ſans quoi elle ne pouvoit pas ſe promettre de recueillir les fruits d'un ſuccès ſi avantageux. C'étoit de gagner l'Evêque de Wincheſter. Ce Prélat qui, par la Dignité de Légat dont il étoit revêtu, ſe trouvoit à la tête du Clergé, auroit pu lui ôter les ſuffrages de ce puiſſant Corps, dont les réſolutions avoient beaucoup d'influence ſur celles des Grands & du Peuple. Elle jugea donc qu'avant toutes choſes, il étoit néceſſaire de travailler à le détacher des interêts d'Etienne; & dans cette vue, elle alla le trouver à Wincheſter. Il fit d'abord quelque difficulté d'écouter les propoſitions de cette Princeſſe. Mais ſur l'offre qu'elle lui fit, de lui laiſſer la diſpoſition de tous les Bénéfices, il abandonna le Roi ſon Frere, & promit de faire ſes efforts pour procurer à Mathilde les ſuffrages du Clergé. Il lui prêta même ſerment par avance: mais ce fut avec cette reſtriction, que ce ne ſeroit que pour autant de tems, qu'elle ſeroit fidele dans ſes promeſſes. Dès le lendemain, il la reçut avec beaucoup de pompe dans l'Egliſe Cathedrale, où il excommunia ſolemnellement tous les partiſans du Roi, & donna l'abſolution à tous ceux qui abandonneroient le parti de ce Prince, pour ſuivre celui de l'Imperatrice. Peu de tems après, l'Archevêque de Cantorberi prêta auſſi ſerment à Mathilde: mais avant que de s'engager, il avoit eu la délicateſſe d'obtenir le conſentement du Roi, à qui il étoit allé lui-même le demander dans ſa priſon.

L'Archevêque de Cantorberi prête ſerment à Mathilde. *G. Malmesb.*

Il ne manquoit plus à Mathilde que le ſceau de l'autorité publique, pour être véritablement Reine d'Angleterre. Mais bien qu'elle fût aſſurée du conſentement des Seigneurs Temporels, elle craignoit de trouver de l'oppoſition dans le Clergé, qui vrai-ſemblablement devoit être plus ſcrupuleux à l'égard du ſerment qu'il avoit prêté au Roi.

Roi. Le Légat s'étant chargé de faire réuſſir cette affaire, aſſembla dans Wincheſter un Concile, où ſe trouverent tous les Evêques & Abbez du Royaume, avec les Archidiacres qui repréſentoient le Clergé inferieur. Le jour avant l'ouverture du Synode, ce Prélat prit ſoin de conferer en particulier avec tous les Membres; premierement avec les Evêques, enſuite avec les Abbez, & puis avec les Archidiacres. On ne ſait point ce qui ſe paſſa dans ces Conferences particulieres, mais on vit bien, le jour ſuivant, l'uſage que le Légat en vouloit tirer. Dès que le Concile fut aſſemblé, ce Prélat y fit un long Diſcours, dans lequel il tâcha de faire voir, que la mauvaiſe adminiſtration d'Etienne, ſa mauvaiſe-foi, ſa tirannie, avoient été l'unique cauſe des troubles qui agitoient le Royaume. Il avoua, que véritablement il avoit engagé ſa foi pour lui, lorsque la néceſſité des affaires avoit comme forcé les Anglois à mettre la Couronne ſur la tête de ce Prince: mais il ajouta, qu'il avoit été trompé le premier, & que c'étoit avec une extrême douleur, qu'il ſe voyoit contraint de revoquer ſon engagement. Il inſiſta beaucoup ſur le premier ſerment qu'il avoit fait à Mathilde, ajoutant, qu'il étoit plus juſte d'avoir égard aux ordres du Pere Eternel qui vouloit qu'on rendît juſtice à cette Princeſſe, qu'aux interêts du Frere charnel. Il dit enſuite, qu'il avoit fait tout ſon poſſible pour faire revenir Etienne de ſes égaremens, juſqu'à le citer devant un Synode; mais que ſes avis fraternels & charitables avoient été inutiles. Que cette obſtination pouvoit faire comprendre aux Anglois, à quels maux ils auroient été expoſez ſous le gouvernement d'un tel Prince, s'il n'avoit plu à la Providence divine de ſe déclarer contre lui. Enfin, que puiſque les jugemens de Dieu étoient tombez ſur le Roi qu'ils avoient élu, il falloit reparer la faute qu'on avoit faite, & rendre la Couronne à la Princeſſe à laquelle elle appartenoit légitimement. *Je vous ai donc aſſemblez*, continua-t-il, *en vertu du Pouvoir Apoſtolique dont je ſuis revêtu, pour concerter avec vous les moyens de faire ceſſer les troubles du Royaume. Cette affaire fut débattue hier, en préſence des principaux Membres du Clergé, auquel on ne peut diſputer le principal droit dans l'élection des Rois. C'eſt pourquoi, après une mûre déliberation, nous avons jugé à propos de reconnoitre Mathilde, Fille de notre incomparable Roi Henri, pour Reine & Souveraine d'Angleterre.*

ETIENNE. 1141.

Le Légat aſſemble un Concile à Wincheſter.

Diſcours du Legat au Concile.

Election extraordinaire de Mathilde faite par le Clergé.

La plupart des aſſiſtans qui n'étoient pas de l'intrigue, furent extraordinairement ſurpris de ce diſcours, & plus encore de voir une élection faite par le Clergé en particulier, d'une maniere ſi peu uſitée. Néanmoins, tout le monde gardant un profond ſilence, parce que les uns étoient gagnez, & que les autres n'oſoient s'y oppoſer ouvertement de peur de ſe trouver ſeuls, ce ſilence fut pris pour une approbation. Le Légat dit enſuite, qu'il avoit fait ſommer les Magiſtrats de Londres de ſe trouver au Concile, & qu'ils avoient promis d'y envoyer des Députez. En effet, ces Députez arriverent le len-

G. Malmesb.

Les Députez de Lon-

ETIENNE. 1141. Les Londres demandent en vain la liberté du Roi.

lendemain. Mais au-lieu d'approuver ce que le Concile avoit fait; ils dirent, qu'ils avoient ordre de leur Ville & des Barons qui s'y étoient retirez, de demander qu'on mît le Roi en liberté. Le Légat répondit, qu'il ne convenoit pas aux habitans de Londres de s'unir avec les Barons qui avoient lâchement abandonné leur Roi dans le Combat, & qui ne cherchoient qu'à jetter le Royaume dans de nouveaux troubles. Une réponſe ſi vague n'étant pas capable de ſatisfaire ces Députez, ils en demanderent une plus préciſe : mais ce fut inutilement. Le Légat ne jugea pas à propos de remettre en déliberation une choſe qu'il prétendoit être déja décidée. Avant la fin du Synode, un Chapelain de la Reine Femme d'Etienne préſenta au Concile une Lettre, qu'il mit entre les mains du Légat. Mais parce que ce Prélat, après l'avoir lue tout bas, refuſa de la communiquer à l'Aſſemblée, le Chapelain la reprit brusquement, & la lut à haute voix. Cette Lettre, par laquelle la Reine demandoit la liberté du Roi, n'ayant produit aucun effet, le Concile finit ſes ſéances par l'Excommunication de tous ceux qui adheroient encore à Etienne.

La Reine ne peut rien obtenir de Mathilde.

Les adherans d'Etienne ſont excommuniez.

La Ville de Londres ſe déclare pour Mathilde. *Ci. Malmesb. Chron. Gervaſ.*

Cette affaire s'étant ainſi terminée, il ne reſtoit plus à l'Imperatrice que d'avoir le conſentement de la Ville de Londres, pour pouvoir ſe faire couronner. Il fallut pour cet effet entrer, avec cette Capitale, dans une négociation qui dura quelque tems. Cependant, Mathilde s'avança jusqu'à Reading, où le Gouverneur d'Oxford alla lui préſenter les clefs de ſa Place, & la ſupplier d'honorer cette Ville de ſa préſence. Elle accorda volontiers cette demande, & après qu'elle eut reçu le ſerment des habitans d'Oxford & des environs, elle ſe rendit à St. Alban, où elle attendit les réſolutions de la Ville de Londres. Cette Capitale ſe trouvoit alors pleine de troubles & de confuſion. Les uns vouloient demeurer fideles au Roi, quoique priſonnier : les autres ſoutenoient qu'il falloit ceder au tems, & reconnoitre Mathilde. Ce dernier parti ayant enfin prévalu, cette Princeſſe ſe rendit à Londres, où elle fut reçue avec beaucoup de pompe, au milieu d'un grand nombre de Seigneurs qui l'accompagnoient.

La Ville de Londres s'étant ainſi déclarée pour Mathilde, il ne ſe trouva plus d'oppoſition, & l'on commença dès-lors à travailler aux préparatifs du Couronnement. Cependant, Mathilde étoit reconnue pour Souveraine ſans aucune contradiction.

Mathilde traite durement la Reine.

Pendant cet intervalle, la Reine Femme d'Etienne alla trouver l'Imperatrice, pour tâcher de la fléchir à quelque condeſcendance pour ſon Epoux. Comme elle avoit perdu l'eſperance de le revoir jamais ſur le Trône, elle bornoit ſes deſirs à lui procurer ſa liberté.

Offres de la Reine, rejettées.

Elle promettoit, de la part de ce malheureux Prince, que content de vivre en ſimple Particulier, il renonceroit à la Couronne; & que, pour ôter toute ſorte de ſoupçon, il ſortiroit du Royaume, & iroit paſſer ſes jours dans un Monaſtere. Il offroit même de s'engager par ſer-

ſerment à n'y rentrer jamais, & à donner des ôtages pour ſureté de ſa parole. Mais on vivoit alors dans un tems, où il n'y avoit aucun fonds à faire ſur de ſemblables engagemens, tant il y avoit d'exemples récens du peu de ſcrupule qu'on faiſoit de les violer. Auſſi Mathilde rejetta-t-elle toutes ces propoſitions, d'une maniere inſultante, ordonnant à la malheureuſe Reine de ne ſe préſenter plus devant elle. ETIENNE. 1141.

Mathilde ſe brouille avec l'Evêque de Wincheſter.

L'Evêque de Wincheſter devint auſſi ſuppliant à ſon tour : mais il n'eut pas plus ſujet de ſe louer de la généroſité de l'Imperatrice. Il prétendoit que le ſervice qu'il venoit de lui rendre, méritoit bien qu'elle eût quelques égards pour lui. Sur ce fondement, il lui demanda pour Euſtache ſon Neveu quelque faveur, qui lui fut refuſée avec beaucoup de fierté. Il n'en fallut pas davantage pour porter ce Prélat à chercher les moyens de ſe venger. Il avoit eſperé que la nouvelle Reine ſe gouverneroit par ſes conſeils : mais il voyoit clairement qu'elle ne le regardoit que comme un ennemi. Son humeur inquiete & vindicative ne lui permettant pas de demeurer dans cette ſituation, il commença dès ce moment à cabaler contre Mathilde, brûlant d'envie de faire connoitre à cette ingrate Princeſſe, qu'il n'étoit pas moins en état de lui nuire, qu'il l'avoit été de la ſervir. Mais peut-être auroit-il eu de la peine à venir à bout de ce qu'il projettoit, ſi l'Imperatrice elle-même ne lui en eût fourni les moyens, par ſon extrême fierté, qui lui faiſoit regarder ſes Sujets comme ſes Eſclaves. Funeſte Politique, qui lui fit un grand nombre d'ennemis, dans le tems qu'elle auroit dû, au contraire, tâcher de gagner les Anglois par des manieres douces & populaires. Elle s'attira principalement la haine des habitans de Londres, en leur refuſant la ſeule choſe qu'ils lui demanderent, & que le Roi ſon Pere leur avoit poſitivement promiſe, ſavoir, d'adoucir les Loix trop ſéveres des Rois Normans, & de faire revivre celles d'Edouard. Cette Princeſſe mal conſeillée ſe croyoit tellement au-deſſus de toute contradiction, qu'elle négligea d'imiter la conduite de ſes Prédéceſſeurs, en contentant ſes Sujets par des promeſſes, du moins juſqu'à ce que ſon autorité fût mieux affermie. Une maniere d'agir ſi hautaine produiſit, en très peu de tems, un grand changement dans les eſprits des Anglois. Ils commencerent à ſentir quel risque ils couroient d'être malheureux ſous ſon Gouvernement, s'ils ne prenoient ſoin, de bonne heure, de prévenir les maux qui les menaçoient. L'Evêque de Wincheſter fomentoit, autant qu'il lui étoit poſſible, ces mécontentemens, & par des Emiſſaires ſecrets qu'il avoit dans Londres, il animoit les Bourgeois à ſe venger du mépris que Mathilde avoit témoigné pour eux. Ses intrigues furent pouſſées ſi loin, qu'il les engagea dans un complot qui tendoit à s'aſſurer de la perſonne de l'Imperatrice. Quelque précaution qu'on pût prendre pour tenir ce deſſein ſecret, il vint aſſez à tems à la connoiſſance de cette Princeſſe, qui ſortit de la Ville en toute diligence, & avec une extrême frayeur, laiſſant ſon Palais & ſes meubles expoſez

Ce Prélat quitte ſon parti & cabale contre elle.

Elle mécontente les habitans de Londres.

Menées du Legat contre Mathilde.

Complot à Londres pour ſe ſaiſir de Mathilde, qui ſe retire.

ETIENNE. 1141. à la fureur de la populace. Quoique ce coup eût manqué, le Légat jugea qu'il n'avoit pas peu avancé l'exécution de ſon projet, puiſqu'il avoit engagé la Ville de Londres à ſe déclarer contre Mathilde. Dès qu'il ſe vit aſſuré de ce ſecours, il s'aboucha ſecretement avec la Reine ſa Belle-Sœur, pour prendre des meſures avec elle. Enſuite, il fit avertir Euſtache ſon Neveu, de ſe tenir prêt à marcher avec les Milices de Kent, en lui promettant que bien-tôt il le mettroit à la tête d'une Armée plus conſiderable. Après qu'il eut pris ces meſures, & remis ſecretement dans le parti du Roi quelques Seigneurs qui n'étoient pas contens de l'Imperatrice, il fit munir de toutes ſortes de proviſions de guerre & de bouche le Château de Wincheſter, & quelques autres qui étoient à ſa diſpoſition.

Mathilde tâche en vain de ſe ſaiſir du Légat,

Tout cela n'ayant pu ſe faire avec tant de ſecret, que Mathilde n'en fût informée, elle ſe mit à la tête de ſes Troupes, accompagnée du Comte de Gloceſter & du Roi d'Ecoſſe ſon Oncle, qui s'étoit rendu en Angleterre pour aſſiſter au Couronnement. Dès qu'elle fut proche de la Ville, elle envoya dire à l'Evêque, qu'elle avoit quelque choſe à lui communiquer, & qu'elle le prioit de lui venir parler. Le Prélat ſe doutant bien qu'elle étoit inſtruite de ſes démarches, comprit ſans peine que c'étoit un piege qu'elle lui tendoit. Ainſi, au-lieu de l'aller trouver, il lui fit une réponſe ambiguë. En même tems il ſortit de la Ville par une porte oppoſée, pour aller aſſembler ſes amis, qui n'attendoient que ſes ordres pour ſe mettre en mouvement. Comme ils étoient déja préparez, ils furent bien-tôt ſous les armes. Les Troupes de Kent s'étant jointes aux Milices de Londres, la Reine Femme d'Etienne, Euſtache ſon Fils, & Guillaume d'Ypre ſe mirent à leur tête, & marcherent à Wincheſter, avec une extrême diligence. Il s'en fallut peu qu'ils ne ſurpriſſent l'Imperatrice, qui eut à peine le tems de ſe retirer dans le Château. Les habitans de cette Ville ayant témoigné un peu trop d'ardeur pour les interêts de cette Princeſſe, l'Evêque, pour les en punir, y fit mettre le feu, quoique ce fût la Capitale de ſon Dioceſe. Dans cet incendie, vingt Egliſes furent réduites en cendres, avec un Monaſtere de Religieuſes, qui portoit le nom de *S. Grimbald.*

Qui évite le piege.

Il aſſemble une armée.

Il fait brûler Wincheſter.

Mathilde eſt aſſiegée dans le Château.

Le ſoin que l'Evêque lui-même avoit pris de bien munir le Château, en rendit le Siege très long & très difficile. Les aſſiegeans s'y obſtinerent deux mois durant, dans l'eſperance de finir tout d'un coup la Guerre, par la priſe des Chefs du Parti contraire. Cette même raiſon obligea les aſſiegez à penſer à leur ſureté. Quand ils comprirent qu'il ne leur ſeroit pas poſſible de ſe défendre plus longtems, ils réſolurent de ſe faire un paſſage par les armes, & de riſquer tout, pour mettre en ſureté la perſonne de l'Imperatrice. Dans ce deſſein, ils ſortirent en bon ordre, Mathilde & le Roi d'Ecoſſe marchant à la tête, & le Comte de Gloceſter ſe tenant à l'arriere-garde. Ils ne furent pas plutôt ſortis, que les Troupes du Roi ſe mirent à leurs trouſ-

Elle en ſort avec ſes troupes.

Elle eſt pourſuivie.

troussés, tâchant, par de fréquentes attaques, de retarder leur marche, pendant que le reste de l'Armée s'avançoit pour les envelopper. Dans tous ces petits combats, le Comte de Gloceſter s'opposoit vigoureuſement à ſes ennemis, & donnoit des marques ſignalées de ſa conduite, & de ſa valeur. Mais ſes efforts, qui véritablement furent très avantageux à Mathilde, en ce qu'ils lui donnerent le tems de ſe retirer, lui devinrent funeſtes à lui-même. Comme le péril, où il voyoit cette Princeſſe, lui faiſoit négliger ſa propre ſureté, il voulut paſſer le dernier un défilé, où ſes Troupes ſe trouvoient extraordinairement preſſées par les ennemis; & il eut le malheur d'être fait priſonnier. Guillaume d'Ypre, qui fut chargé de le garder, le fit incontinent conduire à Rocheſter, dans la Province de Kent, où le Roi avoit plus de partiſans qu'en aucun autre endroit du Royaume. ETIENNE, 1141.

Le Comte de Gloceſter eſt fait priſonnier.

Cependant Mathilde, faiſant toute la diligence poſſible, ſe ſauva en très petite compagnie, dans le Château de *Lutgail*, & de là, dans celui de Deviſes. Ce fut là ſeulement, qu'elle prit un peu de repos, dans la penſée qu'elle auroit aſſez de tems pour arriver à Gloceſter. Cependant, quand elle voulut en partir, elle apprit que ſes ennemis avoient occupé les paſſages. Si l'on en croit un Hiſtorien aſſez enclin à rapporter tout ce où il trouve du merveilleux, elle trompa leur vigilance, en ſe faiſant porter à Gloceſter dans un cercueil, où perſonne ne ſe ſeroit jamais aviſé de l'aller chercher. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'elle trouva le moyen de ſe tirer de ce danger.

Mathilde ſe ſauve par un moyen extraordinaire. *J. Brompton.*

Pendant que cette Princeſſe étoit occupée à chercher des expédiens pour réſiſter à ſes ennemis, l'Evêque de Wincheſter, & les autres amis du Roi, faiſoient tous les efforts poſſibles pour détacher le Comte de Gloceſter du parti de ſa ſœur. Mais toutes leurs ſollicitations, & la conſideration de l'état où il ſe trouvoit, ne furent pas capables de l'ébranler. Il perſiſta conſtamment dans la fidelité qu'il lui avoit jurée, ne voulant pas même uſer d'une diſſimulation qui auroit pu lui procurer ſa liberté. Enfin, après qu'il eut ſouffert une priſon de ſix mois, Mathilde qui l'aimoit tendrement, comme elle en avoit bien ſujet, & qui d'ailleurs ne pouvoit que difficilement ſe paſſer de lui, conſentit qu'il fût échangé avec le Roi. On fit, en cette occaſion, de vains efforts, pour porter Etienne & l'Imperatrice à faire une Paix qui terminât leurs differens. Comme ce qu'ils prétendoient tous deux étoit d'une nature à ne pouvoir ſouffrir de partage, il fut impoſſible de réuſſir. Il fallut donc ſe borner à l'échange dont on étoit convenu, chacun demeurant dans la liberté de continuer la Guerre.

Le Roi eſt échangé avec le Comte de Gloceſter.

Depuis que l'Evêque de Wincheſter avoit pris la réſolution d'abandonner le parti de l'Imperatrice, il avoit écrit au Pape, pour le prier d'autoriſer les démarches qu'il faiſoit en faveur du Roi ſon Frere.

Ordre du Pape au Légat en faveur du Roi. *G. Malmesb.*

ETIENNE. 1141. re. Comme le Pontife n'étoit informé de ce qui ſe paſſoit en Angleterre que par les Lettres de ſon Légat, il ne manqua pas de lui répondre conformément à ſes deſirs. Sa réponſe arriva peu de tems après qu'Etienne fut ſorti de priſon. Dans cette Lettre, il blâmoit le Prélat de ce que juſqu'alors il avoit négligé de travailler à remettre le Roi ſur le Trône, & lui ordonnoit de tenter toutes choſes pour ſon rétabliſſement. Il ajoutoit à ces ordres une permiſſion expreſſe de ſe ſervir, tant des armes ſpirituelles que des temporelles, pour parvenir à ce but.

Concile à Weſtminſter, Appuyé de cette autorité, le Légat aſſembla, dans l'Egliſe de Weſtminſter, un Concile, où la Lettre du Pape fut lue. Le Roi, qui s'y trouva préſent, s'y plaignit amerement de quelques-uns de ſes Sujets, qui non contens de lui avoir fait la Guerre, l'avoient longtems détenu dans une indigne priſon. Enſuite, l'Evêque de Winchefter employa toute ſon éloquence pour juſtifier ſa conduite, & la fréquente violation de ſes Sermens. Mais il lui auroit été fort difficile d'y réuſſir, ſi les conjonctures du tems ne l'euſſent pas favoriſé. Pour concluſion, il excommunia tous ceux qui adheroient au parti de l'Imperatrice, comme étant autant d'ennemis du repos public. Le Peuple n'étoit pas trop content de ſe voir ainſi ſoumis à des Excommunications ſi oppoſées, ſuivant le caprice du Légat. Mais perſonne n'oſoit ouvrir la bouche pour ſe plaindre, ſachant bien que ce ſeroit inutilement. Il y eut ſeulement un Laïque, qui, par ordre de l'Imperatrice, reprocha en face au Légat, que c'étoit ſur ſa propre invitation que cette Princeſſe étoit venue en Angleterre. Il eut même la hardieſſe de lui dire, que c'étoit à ſes conſeils, que ſon Frere devoit attribuer le dur traitement qu'il avoit eſſuyé dans ſa priſon. Le Légat ne répondit rien à ces reproches : mais il n'en perſiſta pas moins dans la réſolution de rendre ſa vengeance complete, en achevant de ruïner les affaires de Mathilde.

Où le Légat excommunie les partiſans de Mathilde.

1141. Depuis qu'Etienne avoit recouvré ſa liberté, le Parti de Mathilde déclinoit ſi ſenſiblement, que le Comte de Gloceſter craignit qu'il ne ſuccombât entierement, s'il n'étoit appuyé de quelque ſecours étranger. Cette crainte lui fit prendre la réſolution de paſſer en Normandie, pour ſolliciter le Comte d'Anjou à ſoutenir les interêts de l'Imperatrice ſa Femme, qui étoient auſſi ceux de ſon Fils. Mais le Comte étoit trop embaraſſé dans des troubles domeſtiques, pour pouvoir envoyer de grands ſecours en Angleterre. La Nobleſſe d'Anjou étoit mécontente de lui, & les Normans n'étoient pas encore aſſez affermis dans ſon obéïſſance, pour qu'il oſât s'éloigner d'eux, ou dégarnir leur Païs de Troupes. Il ſe contenta donc d'envoyer un petit ſecours à Mathilde, & il voulut que Henri ſon Fils aîné accompagnât le Comte de Gloceſter, afin de tenter ſi ſa préſence pourroit produire quelque bon effet parmi les Anglois.

Le Comte de Gloceſter va demander du ſecours au Comte d'Anjou.

Pendant l'abſence du Comte de Gloceſter, Mathilde s'étoit retirée dans Oxford, où elle croyoit pouvoir attendre en ſureté le ſecours qu'on

Mathilde eſt aſſiegée dans Oxford.

qu'on lui faiſoit eſperer de Normandie. Cette conjoncture ayant paru favorable au Roi, il réſolut d'aller aſſieger cette Ville, dans l'eſperance de faire tomber ſa Rivale entre ſes mains, avant le retour du Comte. Ce Siege fut pouſſé avec toute la vigueur & toute la diligence poſſible, & ſoutenu de même par l'Imperatrice, qui n'avoit d'autre reſſource qu'une vigoureuſe défenſe, pour éviter le déſaſtre dont elle étoit menacée. L'approche de l'Hiver lui donnoit quelque eſperance que le Roi ſeroit contraint de ſe retirer. Mais ce Prince s'étant obſtiné à continuer ſes attaques malgré la rigueur de la ſaiſon, elle ſe vit enfin réduite à la fâcheuſe néceſſité de demander à capituler. Comme elle craignoit, ſur toutes choſes, le même ſort qu'elle avoit fait éprouver à ſon ennemi, elle ne crut pas devoir attendre la fin d'une Capitulation qui ne pouvoit que lui être funeſte. Pendant qu'elle amuſoit le Roi par des demandes qu'il n'avoit garde d'accorder, elle profita de l'obſcurité de la nuit pour ſortir de la Ville, s'étant habillée de blanc, afin de tromper les yeux des Sentinelles, à cauſe que la terre étoit alors couverte de neige. Elle paſſa la Tamiſe ſur la glace, & fit plus de deux lieues à pied, ayant toujours la neige au viſage. Malgré ces difficultez, elle ſe rendit à Abingdon, où elle prit des chevaux; & la même nuit, elle entra dans Wallingford. La ſurpriſe du Roi fut extreme, quand il apprit qu'il avoit manqué ſon coup. Il comptoit pour peu de choſe la priſe d'Oxford, puiſqu'elle ne lui procuroit pas celle de Mathilde. Cependant, le Prince Henri & le Comte de Gloceſter, qui étoient nouvellement arrivez en Angleterre, ayant appris que l'Imperatrice étoit heureuſement échapée, allerent la joindre à Wallingford, où la vue de ſon Fils lui fit oublier, pour un tems, toutes ſes traverſes. C'eſt par cet évenement que finit l'Hiſtoire de Guillaume de Malmesburi, l'un des plus exacts & des plus judicieux Hiſtoriens de ce tems-là, & celui que, par cette raiſon, j'ai ſuivi préferablement aux autres.

ETIENNE. 1142. *H. Huntingd. G. Malmesb. Matth. Paris.*

Elle ſe ſauve avec de grandes difficultez;

Au commencement de l'année 1143. le Légat aſſembla dans Londres un Synode, où le Roi ſe trouva préſent. Il y fit un long Diſcours, qui tendoit à convaincre les Prélats de la néceſſité qu'il y avoit de faire de plus grands efforts qu'on n'avoit fait juſqu'alors, afin de terminer promptement une Guerre ſi dommageable au Royaume. Il déclara qu'il étoit prêt à continuer d'expoſer ſa vie pour le ſervice de l'Etat. Mais il ajouta, qu'il ne pouvoit ſe flater de l'eſperance d'un ſuccès avantageux, ſans les ſecours de ſes Sujets. Sur ce fondement, il demanda que ceux qui étoient en état de porter les armes, l'accompagnaſſent dans ſes Expéditions militaires, & que les autres lui fourniſſent de l'argent. Ceci s'adreſſoit particulierement au Clergé, qui étant toujours dirigé par l'Evêque de Wincheſter, promit d'accorder un Subſide. Il y ajouta pourtant cette condition, que l'Egliſe ſeroit mieux protegée qu'elle ne l'avoit été par le paſſé. Le Roi ayant aſſuré que c'étoit ſon intention, & qu'il tiendroit toujours la main à l'ob-

1143. Synode de Londres, qui accorde un ſubſide au Roi.

ETIENNE. 1143. l'obſervation des Canons, le Concile en fit deux, qui avoient rapport au tems. Par le premier, il déclara que celui qui tueroit un Eccléſiaſtique, ne pourroit être abſous que par le Pape. Le ſecond ordonnoit, que ceux qui inſulteroient les Laboureurs, actuellement occupez à leur travail, ſeroient punis auſſi rigoureuſement que s'ils avoient commis cet excès dans une Egliſe, ou dans un Cimetiere.

Continuation de la Guerre.

Le reſte des évenemens de cette année ne conſiſte que dans un détail ennuyeux de la Guerre Civile qui déſoloit le Royaume. On n'y trouve que des priſes & des ſurpriſes de Places, quelques petits combats peu importans, & beaucoup d'actions barbares commiſes par les deux partis. Pour ne pas ennuyer le Lecteur par le récit de ces faits peu intereſſans, je me contenterai de dire en deux mots, que pendant le reſte de cette année & les trois ſuivantes, le parti d'Etienne prévalut d'une maniere ſenſible. A cela contribua beaucoup la mort du Comte de Gloceſter, & de *Milon*, Comte de Hereford (1), qui étoient les plus habiles, comme les plus fideles de ſes Partiſans. Après la perte de ces Seigneurs, Mathilde ne voyant aucun moyen de ſe ſoutenir plus longtems, quitta l'Angleterre, pour ſe retirer en Normandie, où elle avoit déja renvoyé le Prince ſon Fils. Le Comte d'Anjou ſon Pere l'avoit inſtamment redemandé, voyant bien que c'étoit inutilement qu'il s'expoſoit à de continuels dangers, pour arracher la Couronne à un Prince, ſur la tête duquel elle paroiſſoit trop bien affermie.

1144. 1145. 1146.

Mort du Comte de Gloceſter.

Mathilde ſe retire en Normandie.

1147. Etienne demeure maitre du Royaume. *H. Huntingd. Chron. Gervaſ. R. de Hoveden.*

Dès que l'Imperatrice ſe fut retirée, Etienne ſe trouvant paiſible poſſeſſeur de la Couronne, penſa aux moyens de la faire paſſer, après ſa mort, à Euſtache ſon Fils aîné. Pour cet effet, il lui fit prêter ſerment par une partie des Barons, dans la penſée que cette précaution ſeroit capable de le conduire au but qu'il ſe propoſoit. Mais ſa propre expérience devoit lui avoir appris, que ce moyen n'étoit rien moins que ſuffiſant.

Il porte la Couronne dans Lincoln, malgré certaine Prophetie.

Sur la fin de l'année 1147. il alla paſſer les Fêtes de Noël à Lincoln. Il affecta de porter la Couronne dans cette Ville, malgré certaine Prophetie, qui menaçoit de grands malheurs les Rois qui oſeroient entreprendre d'y paroître couronnez.

1148. Nouvelle Croiſade contre les Sarraſins. Louis le Jeune mene une armée

Pendant que ce Prince jouïſſoit du repos que la retraite de Mathilde lui avoit procuré, le zèle des Chretiens s'étant réveillé, on entreprit une nouvelle Croiſade contre les Sarraſins. Louis le Jeune, Roi de France, ſe diſtingua dans cette Expédition, par un grand ſecours qu'il conduiſit lui-même à la Terre Sainte. Il étoit accompagné d'Alienor de Guienne ſa Femme, Héritiere de la Maiſon de Poitiers, qui lui avoit apporté en dot la Guienne avec ſes dépendances, & tout le Poitou. Pen-

(1) Ce Milon fut créé Comte de Hereford par une Patente de Mathilde, qui eſt la premiere de cette nature qui ſoit connue. Elle ſe trouve dans le *Recueil des Actes Publics*, Tom. I. Pag. 8.

ETIENNE. 1148.

Pendant ce voyage, qui dura près de deux ans, Louis ſe brouilla tellement avec ſa Reine ſa Femme, ſur des ſoupçons bien ou mal fondez, qu'il prit la réſolution de la repudier, dès qu'il ſeroit de retour en France.

dans la Paleſtine.

Il ſe brouille avec la Reine Alienor ſa Femme.

Depuis que Mathilde avoit comme abandonné ſes prétentions ſur l'Angleterre, Etienne ne penſoit qu'à recueillir le fruit de tous ſes travaux, & à reparer les dommages qu'une longue Guerre avoit cauſez à ſon Royaume. Mais un nouveau Concurrent, qui ſe préparoit à lui diſputer la Couronne, lui fit bien-tôt comprendre qu'il étoit encore bien éloigné de cette tranquillité dont il ſe flatoit. Henri, Fils ainé de Mathilde & du Comte d'Anjou, jeune Prince âgé de ſeize ans, & d'un eſprit vif & entreprenant, ne crut pas devoir ſe rebuter par les difficultez que l'Imperatrice ſa Mere avoit rencontrées en Angleterre. Il ne doutoit point que ceux qui avoient ſoutenu les droits de la légitime Héritiere, ne fuſſent toujours dans la même diſpoſition, & qu'un nouveau Chef, plus jeune & plus vigoureux, ne leur inſpirât un nouveau courage. Dans cette eſperance, il réſolut d'aller trouver le Roi d'Ecoſſe ſon Grand-Oncle, afin de prendre avec lui des meſures pour faire réuſſir cette entrepriſe. David, ayant été informé du deſſein de ce Prince, s'avança jusques dans le Northumberland, pour le recevoir. Après qu'il eut conferé avec lui ſur leurs affaires, il le fit Chevalier, ſelon la coutume de ce tems-là, où l'on croyoit cette cérémonie néceſſaire à ceux qui ſe deſtinoient à la profeſſion des armes. Cependant Etienne, qui avoit été averti de cette entrevue, craignant qu'ils n'euſſent quelque deſſein ſur Yorck, marcha promptement vers cette Ville, dont il renforça la Garniſon. A ſon approche, les deux Princes ſe ſéparérent, & David reprit le chemin de l'Ecoſſe, pendant que Henri s'en retournoit en Normandie. Celui-ci étoit à peine arrivé à Rouen, qu'il y vit mourir Geoffroi ſon Pere, qui lui laiſſa la jouïſſance de l'Anjou, en attendant que la mort de l'Imperatrice ſa Mere le mît en poſſeſſion de la Normandie; après quoi, il devoit ceder l'Anjou à Geoffroi ſon Frere Cadet.

1149. Le Prince Henri forme le deſſein de faire valoir ſes Droits ſur l'Angleterre. *H. Huntingd. R. de Hoveden.*

Il s'abouche avec le Roi d'Ecoſſe.

Etienne entreprend l'allarme.

Henri retourne en Normandie.

1150. Mort de Geoffroi Comte d'Anjou Pere de Henri.

Louis le Jeune n'avoit attendu à repudier Alienor ſa Femme, que jusqu'à ce qu'il l'eût remenée en France. Dès qu'il fut de retour, il exécuta ſa réſolution, & rendit génereuſement à cette Princeſſe la Guienne, le Poitou, la Saintonge, & généralement tous les Etats qu'elle lui avoit apportez en dot, retenant auprès de lui deux Filles, qui étoient nées de ce mariage. Auſſi-tôt que ce Divorce eut éclaté, Henri, qui du conſentement de ſa Mere avoit pris le titre de Duc de Normandie, penſa aux moyens de s'aſſurer la poſſeſſion de cette riche Héritiere. L'intrigue fut conduite avec tant de ſecret, que la premiere nouvelle que Louis en eut, fut que le Duc étoit allé trouver la Reine à Bourdeaux, où leurs nôces s'étoient célebrées avec une magnificence extraordinaire. Ce fut un grand ſujet de mortification pour ce Monarque, qui ne put voir, ſans chagrin, un autre ſe revêtir de ſes dé-

1151. Louis le Jeune repudie Alienor.

Henri prend le Titre de Duc de Normandie.

Il épouſe Alienor.

Jalouſie du Roi de France & d'Etien-

ETIENNE. 1151. ne contre Henri.

dépouilles, quoiqu'il les eût lui-même abandonnées volontairement. D'ailleurs, il comprenoit combien Henri pourroit ſe rendre redoutable à la France, ſi, aux Etats qu'il poſſedoit déja, il ajoutoit un jour le Royaume d'Angleterre, ſur lequel il avoit de ſi juſtes prétentions. D'un autre côté, ce même mariage ne donnoit pas moins à penſer à Etienne, qui ne pouvoit voir dans ſon Concurrent cette augmentation de puiſſance, ſans en appréhender les ſuites. La jalouſie de ces deux Monarques s'étant réveillée en cette occaſion, ils ne tarderent pas longtems à s'unir enſemble par une Ligue, dont le but étoit d'abaiſſer un Prince qui s'étoit rendu très redoutable à tous les deux. Louis lui ſuſcita des affaires dans l'Anjou, par le moyen de Geoffroi ſon Frere, qui, ſe fondant ſur le Teſtament de leur Pere, croyoit être en droit de ſe mettre en poſſeſſion de ce Comté. Dans le même tems, il inveſtit une ſeconde fois Euſtache, Fils d'Etienne, de la Normandie; afin que Henri, attaqué de deux endroits, laiſſât au Roi d'Angleterre le tems de s'affermir ſur le Trône. D'un autre côté, Etienne prenoit dans ſon Iſle toutes les meſures qu'il croyoit capables de ruïner le parti du Duc, afin de lui faire perdre l'eſperance de parvenir à la Couronne. Le moyen qui lui parut le plus propre pour réuſſir dans ſon deſſein, fut de faire couronner, par avance, Euſtache ſon Fils aîné. Mais il y trouva des obſtacles à quoi il ne s'étoit pas attendu. L'Archevêque de Cantorberi refuſa nettement ce que le Roi demandoit de lui, & la raiſon qu'il en alleguoit étoit encore plus offenſante que le refus même. Il diſoit que le Pape lui avoit expreſſément défendu de couronner le Fils d'un Prince, qui, en uſurpant la Couronne, avoit violé ſes Sermens. S'il étoit vrai que le Pontife eût fait une pareille défenſe à l'Archevêque, ſes ſentimens étoient bien oppoſez à ceux d'Innocent II. ſon Prédéceſſeur. Mais il y a beaucoup d'apparence que ce Prélat, ainſi que les Evêques, ne ſe ſervoit de ce prétexte que pour couvrir les engagemens qu'ils avoient déja pris avec le Duc de Normandie. Quoi qu'il en ſoit, le Roi, offenſé du refus & de l'obſtination des Evêques, les fit tous enfermer dans une maiſon, étant réſolu de les y tenir juſqu'à ce qu'ils promiſſent d'exécuter ſes ordres. C'étoit un moyen bien extraordinaire pour obtenir ce qu'il demandoit; auſſi ne lui réuſſit-il pas. La maiſon, où les Prélats étoient détenus, n'ayant pas été gardée avec aſſez de ſoin, l'Archevêque trouva le moyen de s'évader, & de ſe refugier en Normandie. Par cette fuite, Etienne vit évanouïr ſes projets.

Ils ſe liguent enſemble contre lui.

Etienne veut faire couronner Euſtache ſon Fils, & ne peut y réuſſir.

1152. Il forme le deſſein d'abaiſſer le Clergé. *Rad. de Diceto. Chron. Gervaſii. H. Huntingd.*

Ce Monarque étoit choqué au dernier point de la préſomption du Clergé, qui s'attribuoit le pouvoir de faire & de deſtituer les Rois ſelon ſon caprice, ou ſelon les interêts de quelques-uns qui gouvernoient tout le Corps. Comme il ne pouvoit douter que le Duc de Normandie n'eût mis les Evêques dans ſon parti, & qu'il n'oſoit les attaquer directement, il crut pouvoir les ranger à leur devoir, en ſe ſaiſiſſant de quelques Châteaux que les amis du Duc tenoient encore, afin

afin de priver le Clergé de cette protection. En même tems, il fit passer en Normandie Eustache son Fils, qui se joignit au Roi de France pour attaquer ce Duché. Le but d'Etienne étoit d'empêcher Henri de venir en Angleterre au secours de ses Partisans. Mais cette Guerre ne dura pas aussi longtems qu'il l'avoit espéré. Henri, par sa valeur & par une diligence extraordinaire, chassa de l'Anjou Geoffroi son Frere, qui s'étoit déja emparé de quelques Places. Ensuite, il repassa en Normandie, où il trouva le moyen de faire la Paix avec le Roi de France, en lui donnant quelque satisfaction. Après cela, il ne fut pas difficile de chasser Eustache, qui n'étoit pas encore bien ancré dans le Duché. Celui-ci ne voyant plus aucune ressource pour lui dans ce Païs-là, repassa la Mer pour aller joindre le Roi son Pere, qui étoit alors occupé au Siege de Wallingford. C'étoit une des plus fortes Places du Royaume. Aussi fit-elle consumer tant de tems au Roi, que le Duc eut le tems d'accourir à son secours, après avoir règlé ses affaires en Normandie.

ETIENNE. 1152.

Il suscite des affaires au Duc de Normandie, qui s'en tire heureusement.

Etienne assiege Wallingford.

Ce jeune Prince, comprenant de quelle importance il étoit pour lui de secourir ses amis en Angleterre, y mena des forces si considerables, qu'il redonna de la vigueur à son Parti, qui, depuis la retraite de Mathilde, paroissoit entierement abattu. D'abord, une partie des Barons se joignit à lui, & lui livra trente Châteaux fortifiez, dont il renforça les Garnisons. Ensuite, il se hâta d'aller secourir Wallingford, qu'on pressoit vivement, quoiqu'en l'absence du Roi, qui étoit allé à Londres pour y faire de nouveaux préparatifs. Henri s'étant approché de la Place, & ayant connu les difficultez qu'il y auroit à forcer les assiegeans dans leurs Lignes, borna ses desseins à se saisir des passages par où ils pouvoient recevoir des vivres. Cette précaution leur auroit été bien-tôt funeste, si Etienne n'eût fait une extrême diligence pour les secourir. Il s'approcha du Duc de Normandie, & sans vouloir l'attaquer, il lui fit éprouver les mêmes incommoditez que les assiegeans souffroient depuis quelques jours.

Henri passe en Angleterre pour y soutenir ses Partisans.

Plusieurs Seigneurs se joignent à lui.

Il marche au secours de Wallingford.

Il étoit comme impossible que ces Armées se pussent séparer sans combattre. Aussi les deux Chefs s'y disposoient-ils avec une égale ardeur, lorsque, par un conseil plus prudent, le Comte d'Arundel, qui étoit dans l'Armée du Roi, les empêcha d'en venir aux mains. Il représenta au Roi les malheurs auxquels le Royaume alloit être exposé, par une Bataille qui ne pouvoit qu'être très sanglante, & presque aussi funeste à ceux qui vaincroient qu'à ceux qui seroient vaincus. Il ajouta, qu'il seroit bien plus convenable à des Chretiens, de tenter si l'on ne pourroit point trouver la satisfaction des deux Partis dans un Traité, qui rendroit le calme à ce malheureux Royaume. Enfin, il lui dit nettement, qu'il n'étoit pas juste que tout un Peuple fût exposé aux plus grandes calamitez, pour les interêts de deux Princes qui avoient moins en vue le bonheur des Anglois, que de contenter leur propre ambition. Soit qu'Etienne se sentît touché de ces remontrances, ou qu'il

Les deux armées sont sur le point de donner bataille.

Le Comte d'Arundel porte le Roi à la Paix.

ETIENNE. 1152. qu'il craignît de ſe voir abandonné, s'il s'obſtinoit à vouloir combattre, il conſentit qu'on propoſât un accommodement au Duc. Ce ne fut pas ſans peine que ce jeune Prince, qui s'étoit préparé au Combat, ſe laiſſa perſuader d'écouter les propoſitions du Roi. Mais voyant que les Seigneurs Anglois l'en preſſoient avec beaucoup d'ardeur, il crut devoir ceder à leur importunité, & conſentir à une entrevue qu'Etienne lui demandoit. Dans la courte Conference que ces deux Princes eurent enſemble ſur les bords oppoſez de la Tamiſe, qui eſt aſſez étroite en cet endroit, ils convinrent d'une Treve, afin d'avoir le tems de négocier la Paix.

Henri n'y conſent qu'avec peine.

Conference entre Etienne & Henri.

Ils conviennent d'une Treve.

1153. Euſtache Fils du Roi craint la Paix, & ſe retire.

Le Comte Euſtache ne put voir cette Treve ſans chagrin. Il comprenoit que, ſelon les apparences, elle ſeroit ſuivie d'une Paix, qui ne pouvoit manquer de lui être préjudiciable. En effet, il n'étoit nullement à croire que le Duc de Normandie n'étant pas vaincu, voulût ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Couronne. Pour ſe diſpenſer de ſigner cette Paix, ou peut-être pour tâcher d'y mettre quelque obſtacle, Euſtache quitta l'Armée ſubitement, & ſe retira dans la Province de Suffolck. Peu de tems après, étant allé dîner à l'Abbaye de St. Edmond, en ſe mettant à table, il tomba en frenéſie, & mourut le troiſieme jour, étant âgé de dix-huit ans. Il fut enterré dans l'Abbaye de Feversham, avec la Reine ſa Mere qui étoit morte peu de tems auparavant. *Conſtance* ſa Veuve, Fille de Louis le Gros, épouſa dans la ſuite Raymond Comte de Toulouſe.

Il meurt.

Beaucoup de Grands s'attachent à Henri.

Cauſes de la défection des Grands du parti du Roi.

Etienne fut très affligé de ces deux pertes conſécutives, qui ſembloient lui préſager d'autres malheurs. En effet, la Nobleſſe l'abandonnoit tout ouvertement, pour ſuivre le Duc de Normandie. Comme il y avoit peu de Barons qui ne ſe ſentiſſent coupables d'infidelité envers le Roi, la crainte où ils étoient qu'il ne penſât à s'en venger, leur faiſoit juger qu'il étoit néceſſaire pour leur ſureté, de ſe mettre ſous la protection du Duc. Ils ſe confirmoient encore dans ces ſoupçons, par ce qui venoit d'arriver au Comte de Cheſter. Ce Seigneur étant allé trouver le Roi pour lui offrir ſes ſervices, avoit été arrêté, & enfermé dans une étroite priſon, d'où il n'avoit pu ſe tirer qu'en livrant au Roi le Château de Lincoln. Ce n'étoit pourtant pas ſans raiſon que le Roi vouloit prendre ſes ſuretez avec ce Comte, qui étoit entré dans des engagemens ſecrets avec le Duc de Normandie. C'eſt ce qu'on voit dans une Chartre du Recueil des Actes Publics, par laquelle Henri lui aſſuroit la poſſeſſion de certaines Terres. Il y a donc apparence qu'Etienne avoit eu quelques avis de cette intelligence. Mais, ſoit qu'il eût négligé de faire connoître les raiſons qu'il avoit de ſoupçonner le Comte, ou qu'il ne fût pas en état de l'en convaincre, cette action fut regardée par les autres Seigneurs, comme un préſage de ce qu'ils devoient eux-mêmes attendre. En effet, il y en avoit pluſieurs qui ayant pris les mêmes engagemens avec le Duc, crurent

Acta Publica, Tom. I. pag. 12.

rent qu'il étoit plus ſûr de ſe déclarer ouvertement pour lui, que de s'expoſer à la vengeance du Roi, en demeurant à la Cour. ETIENNE. 1153.

David Roi d'Ecoſſe, mourut cette même année, ne laiſſant que des Petits-Fils, de Henri ſon Fils qui étoit mort avant lui. *Macolm* & *Guillaume*, qui étoient les deux ainez, occuperent ſucceſſivement le Trône d'Ecoſſe; & *David*, leur Frere, fut Comte de Huntingdon. Mort de David Roi d'Ecoſſe. Macolm ſon Petit-Fils lui ſuccede.

La Treve qu'Etienne & Henri avoient conclue ſur les bords de la Tamiſe, avoit été renouvellée pluſieurs fois, à cauſe des grandes difficultez qui ſe rencontroient dans la négociation de la Paix. Le principal obſtacle venoit de ce qu'Etienne vouloit conſerver la Couronne dans ſa Famille, & en aſſurer la poſſeſſion à Guillaume ſon Fils; à quoi Henri ne vouloit point conſentir. Il vouloit bien permettre qu'Etienne en conſervât la jouïſſance pendant ſa vie: mais après ſa mort, il prétendoit lui ſucceder. Il croyoit même ſe relâcher beaucoup, en s'engageant à ne pas troubler dans ſa poſſeſſion, un Concurrent qui n'avoit pas encore cinquante ans. Enfin, Etienne faiſant réflexion ſur l'état de ſes affaires, & voyant les grands obſtacles qui ſe rencontroient dans l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, réſolut de ſe procurer du repos en abandonnant cette penſée. Il comprenoit que les belles qualitez du Duc, & les droits qu'il avoit à la Couronne, droits qui étoient appuyez d'une très grande puiſſance, étoient des difficultez qu'il n'étoit pas facile de ſurmonter. Les inclinations des Grands & du Peuple lui donnoient encore ſujet de craindre, qu'on n'attendît pas ſa mort pour mettre le Sceptre entre les mains du jeune Prince. Toutes ces conſiderations le porterent enfin à conſentir à la Paix, ſur le pied que Henri la propoſoit. Dès qu'elle fut ſignée, Etienne fit la cérémonie d'adopter le jeune Duc, qui lui rendit ſes reſpects comme à ſon Pere. D'un autre côté, Guillaume, Fils du Roi, prêta ſerment à Henri, qui lui promit à ſon tour, de le maintenir dans la poſſeſſion des biens de ſa Famille, & de tous ceux qu'il avoit reçus en don du Roi ſon Pere, depuis qu'il étoit en poſſeſſion de la Couronne. Etienne ſe détermine à faire la Paix avec Henri. Conditions de la Paix. Etienne adopte Henri.

Ce Traité fut conclu & ſigné à Wincheſter, dans une Aſſemblée convoquée exprès, à laquelle aſſiſterent tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels du Royaume. Enſuite, les deux Princes allerent enſemble ſe faire voir dans quelques-uns des principales Villes, où ils furent reçus avec de grandes démonſtrations de joye. Le Peuple ne pouvoit aſſez exprimer la ſatisfaction qu'il reſſentoit, de voir enfin la Paix & la tranquillité rétablies dans le Royaume, après des troubles qui avoient duré ſi longtems. Un Hiſtorien prétend qu'au milieu de ces réjouïſſances, Henri découvrit une Conſpiration que Guillaume, Fils du Roi, avoit tramée contre lui. Il ajoute, que ce complot ne manqua que par un accident arrivé à Guillaume, qui ſe rompit une cuiſſe en tombant de cheval. C'eſt à cela qu'il attribue le prompt départ du Duc de Normandie, qui, ſans témoigner pourtant aucune défiance, prit congé du Roi pour s'en retourner dans ſes Etats, en attendant Le Peuple ſe réjouït extrêmement de cette Paix. Conſpiration prétendue contre Henri. Qui ſe retire en Normandie.

ETIENNE. 1154. que la mort de ce Monarque le mît en poſſeſſion du Trône d'Angleterre. Un autre Hiſtorien n'a pas fait difficulté d'avancer, que Henri étoit Fils d'Etienne, avec qui l'Imperatrice avoit vécu dans une trop grande familiarité, avant ſon ſecond mariage. Mais on ne peut, en aucune maniere, s'aſſurer ſur le récit de cet Auteur, qui, comme il l'avoue lui-même, n'eſt fondé que ſur certains bruits qui s'étoient répandus dans le monde.

Mort d'Etienne. Bien que, depuis l'accord qu'Etienne venoit de faire avec Henri, il ne pût plus eſperer de laiſſer la Couronne dans ſa Famille, il étoit tellement touché des maux que le Royaume avoit ſoufferts, qu'il réſolut d'employer tous ſes ſoins à les reparer. Il ſembloit même prendre d'aſſez bonnes meſures pour y réuſſir. Mais la mort, qui le ſurprit, ne lui permit pas d'exécuter un ſi génereux deſſein. Ce Prince mourut dans la cinquantieme année de ſon âge, le 25. d'Octobre de l'an 1154., onze mois après avoir fait la Paix avec Henri. Son corps fut inhumé, avec ceux de la Reine ſa Femme & du Prince Euſtache ſon Fils, dans l'Abbaye de Peversham, qu'il avoit lui-même fondée.

Caractere de ce Prince. Si l'on ſe contente de conſiderer en gros le Caractere de ce Prince, on peut dire qu'il étoit digne de regner dans un meilleur tems, & qu'en général, ſes bonnes qualitez ſurpaſſoient de beaucoup ſes défauts. Il ſeroit pourtant très difficile de juſtifier toutes les démarches qu'il fit pour monter ſur le Trône, & en particulier, la violation de ſon ſerment. Ainſi, quoique le conſentement des Barons qui lui adjugerent la Couronne puiſſe paroitre de quelque poids, comme ce ne fut que l'effet d'une injuſte cabale, pluſieurs ſont du ſentiment qu'il n'en doit pas moins paſſer pour Uſurpateur. Son manque de foi en certaines occaſions, eſt encore un reproche qu'on peut faire à ſa mémoire. Peut-être les circonſtances du tems & des affaires l'entrainerent-elles au-delà de ſon panchant naturel. Quant au reſte, on ne peut lui refuſer les louanges qui ſont dues à ſa valeur, à ſa clémence, à ſa généroſité. La premiere de ces vertus parut ſur-tout dans la Bataille de Lincoln, où il fut fait priſonnier. On ne peut diſconvenir des deux autres, quand on conſidere qu'on ne trouve dans tout ſon Regne aucun exemple de ſéverité, bien que pluſieurs des Barons, que le ſort de la Guerre fit tomber entre ſes mains, ne lui euſſent donné que trop de ſujet d'uſer de rigueur envers eux. Il eſt vrai qu'il ſe trouve des Hiſtoriens, qui ont pris à tâche de noircir ſa reputation. Mais il faut obſerver, que la plupart de ceux-là ont écrit ſous le Regne de Henri II., ou de ſes Enfans. Quant à Guillaume de Malmesburi, qui étoit contemporain d'Etienne, on ſait qu'il étoit créature du Comte de Gloceſter, à qui il dédia la derniere Partie de ſon Hiſtoire. Cela ſeul doit obliger à lire avec précaution, ce que cet Hiſtorien a écrit au déſavantage de ce Monarque. Au reſte, il n'eſt pas facile de décider ſi la Couronne appartenoit légitimement à Mathilde, ou ſi l'élection donnoit à Etienne le droit de s'en mettre en poſſeſſion. Ce qu'on peut dire de

plus

plus certain, c'eſt que, depuis la Conquête, les Loix Saxonnes n'étoient plus obſervées, & qu'il ne paroit pas que les Normans euſſent encore rien établi de fixe, par rapport à la Succeſſion du Trône. ETIENNE. 1154.

Introduction du Droit Canon en Angleterre.

Les troubles de ce Regne fournirent au Clergé une occaſion favorable, pour s'élever au-deſſus de l'Autorité Royale. La Cour de Rome profita auſſi de ces conjonctures, pour introduire en Angleterre de nouvelles Loix, auxquelles les Anglois ſe ſeroient ſans doute oppoſez en tout autre tems. Le Droit Canon, compilé par *Gratien* en 1151. ſous l'autorité d'Eugene III., s'introduiſit dans ce Royaume, à l'occaſion des démélez que l'Archevêque de Cantorberi eut avec l'Evêque de Wincheſter, touchant la Légation. Ces procès donnerent occaſion à des Canoniſtes Italiens de s'établir en Angleterre, & d'introduire peu-à-peu l'étude de ce nouveau Droit dans l'Univerſité d'Oxford, où *Vacarius* en fut le premier Profeſſeur.

Enfans du Roi Etienne.

Etienne laiſſa un ſeul Fils légitime, nommé *Guillaume*, qui fut Comte de Boulogne par le droit de la Reine ſa Mere. Il eut auſſi une Fille nommée *Marie*, qui, après avoir pris le voile de Religieuſe, ne laiſſa pas d'épouſer Philippe d'Alſace, & qui reprit ſon premier état, après la mort de ſon Epoux.

Un Fils naturel d'Etienne, nommé Guillaume comme le légitime, a donné occaſion à quelques-uns, qui ont été trompez par la conformité des noms, de dire que ce Prince ne laiſſa qu'un Fils bâtard.

ETAT DE L'EGLISE

Sous les Regnes de GUILLAUME I., GUILLAUME II., HENRI I. *&* ETIENNE.

Different Caractere des Rois Saxons & des Rois Normans, par rapport à l'Egliſe.

LA Revolution arrivée en Angleterre par la Conquête des Normans, apporta un grand changement dans l'Egliſe, comme dans l'Etat. Sur-tout, le Pape & le Clergé en reçurent un préjudice conſiderable. On ne voyoit plus en Angleterre, les Princes Saxons ſi dévots, ſi prompts à embraſſer toutes les occaſions qui ſe préſentoient d'augmenter les libertez & les revenus de l'Egliſe, & ſi ſoumis à ſes Miniſtres. Les Rois Normans étoient d'un tout autre caractere. Uniquement occupez à ſe rendre abſolus dans leur Royaume, ils ne pouvoient ſouffrir la difference qu'on tâchoit d'introduire entre l'obeïſſance du Clergé, & celle du reſte du Peuple. Ils prétendoient avoir autant d'autorité ſur l'un que ſur l'autre. Quelque projet que la Cour de Rome eût formé de rendre le Clergé indépendant des Princes, elle ne jugea pas que les Regnes des deux Guillaumes lui fourniſſent des occaſions favorables pour en preſſer l'exécution. Des deux Peuples qui occupoient alors l'Angleterre, l'un, par ſon propre interêt, étoit entierement attaché à ſes Souverains; l'autre, dans l'abattement où il ſe trouvoit, n'étoit pas un inſtrument propre à ſoutenir les interêts de la Cour de Rome. Les affaires d'Angleterre ſe trouvant dans cette ſituation, les efforts que les Papes auroient pu faire pour y augmenter leur autorité, auroient été inutiles. Ce fut vrai-ſemblablement la raiſon qui obligea Gregoire VII., avec toute ſa fierté, à plier ſous la fermeté de Guillaume le Conquerant. Ce Monarque, non content de refuſer avec hauteur l'hommage que Gregoire lui demandoit, ſe moquoit ouvertement des Décrets qui ſe faiſoient à Rome. Il gouvernoit le Clergé de ſon Royaume, ainſi que ſes autres Sujets, avec une autorité deſpotique. S'il voulut bien permettre que des Légats du Pape préſidaſſent à un Concile, ce ne fut que pour ſe délivrer plus aiſément de certains Evêques qui l'incommodoient. Mais quand il vit que ce même Synode faiſoit difficulté d'avoir pour lui toute la complaiſance qu'il en attendoit, il uſa de ſon pouvoir abſolu. De ſa ſeule autorité, il bannit ou empriſonna les Prélats de ſon Royaume, qui ne lui étoient pas agreables, ſans ſe mettre en peine de les faire paſſer par un Jugement canonique. D'un autre côté, pendant que le Pape lançoit ſes foudres contre l'Empereur & le forçoit à lui rendre un honteux hommage, Guillaume jouïſſoit tranquillement, dans ſes Etats, du droit des Inveſtitures, qui faiſoit le ſujet de la querelle entre l'Empereur & la Cour

Cour de Rome. Il aſſujettiſſoit les Terres de l'Egliſe aux mêmes ſervices que celles des Laïques. Il enlevoit l'or & l'argent mis en dépôt dans les Monaſteres, & s'emparoit des Vaſes ſacrez. Rien ne ſe faiſoit dans l'Egliſe que par ſa direction; & les Conſtitutions Synodales n'avoient de force, qu'autant qu'il lui plaiſoit de les approuver. Il faiſoit encore plus, puiſqu'il ſe rendoit, en quelque maniere, maître des Papes, en défendant à ſon Peuple de recevoir leurs ordres, où de reconnoître leur autorité, ſans ſa permiſſion. ETAT DE L'EGLISE.

Guillaume le Roux n'eut pas de plus grands égards pour les libertez de l'Egliſe. Toutes les menaces du Pontife Romain ne furent pas capables d'empêcher ce Prince de garder entre ſes mains les Bénéfices vacans, & d'en diſpoſer enſuite, en faveur du plus offrant. Je ne prétens nullement excuſer la conduite des deux Monarques, à tous ces égards. Mon deſſein eſt ſeulement de faire voir, par ces exemples, que la Cour de Rome ne doit les progrès qu'elle a faits dans l'établiſſement de ſon autorité, qu'à ſa prudente Politique. Elle a ſu ceder aux Princes qui ont eu de la fermeté, dans le tems même qu'elle a marqué le plus de vigueur à l'égard de ceux qui ſe ſont trouvez dans des conjonctures qui ne leur permettoient pas de s'oppoſer à ſes deſſeins. On voit une preuve manifeſte de cette Politique, dans la differente conduite qu'elle tint à l'égard des quatre premiers Rois de Race Normande. Après avoir cedé aux deux Guillaumes, elle lutta longtems contre Henri I. Mais quand elle vit que la victoire étoit trop difficile à obtenir, elle ſe contenta d'un avantage qu'elle auroit rejetté avec hauteur, s'il lui avoit été offert au commencement de la querelle. Elle fit avec ce Monarque une Paix fourrée, en lui cedant l'hommage des Evêques & des Abbez, dans le tems qu'elle refuſoit avec obſtination les mêmes conditions à l'Empereur, qui ſe trouvoit dans des conjonctures moins favorables. A l'égard d'Etienne, elle ſut profiter des troubles qui agiterent ſon Regne, en les fomentant par le moyen de l'Evêque de Wincheſter. Comme elle étoit attentive à ſe ſervir de tous les avantages qui ſe préſentoient, elle prit occaſion de ces mêmes troubles, pour nommer un Légat, autre que l'Archevêque de Cantorberi; ce qu'elle n'auroit oſé entreprendre en tout autre tems. Cette Uſurpation, qui parut d'abord peu importante, n'eut enſuite que trop d'influence ſur les affaires d'Angleterre. Ce fut par le miniſtere de ces Légats qu'elle mit enfin le pied ſur la gorge, & aux Rois & au Clergé. Je dis au Clergé, puiſqu'il eſt certain, qu'elle n'avoit pas moins en vue l'abaiſſement des Evêques & des Archevêques, que celui des Souverains.

Prudente conduite de la Cour de Rome pour établir ſon autorité.

Ses vues d'aſſujettir le Clergé auſſi bien que les Princes.

On vit une preuve remarquable de ce deſſein, dans la hauteur avec laquelle cette Cour traita *Lanfranc*, nommé à l'Archevêché de Cantorberi, après la dépoſition de Stigand. Lanfranc étoit un Prélat diſtingué par ſon mérite, également eſtimé du Roi, des Anglois, & des

Le Pape refuſe d'envoyer le Pallium à Lanfranc.

ETAT DE L'EGLISE.

des Normans, & par conſequent, ayant un très grand crédit en Angleterre. Cependant, il ne put jamais obtenir qu'on le dispenſât d'aller lui-meme à Rome, recevoir le *Pallium* de la main du Pape. Hildebrand, qui étoit alors Archidiacre de Rome, & qui fut enſuite élevé au Pontificat ſous le nom de Gregoire VII., lui écrivit ſur ce ſujet une Lettre, par laquelle il tâchoit d'adoucir ce refus. Il lui faiſoit entendre que, s'il ſe fût trouvé quelque exemple qu'une pareille faveur eût été accordée à quelqu'un de ſes Prédéceſſeurs, on ne la lui auroit pas refuſée. Mais, ou il n'avoit pas bien examiné l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre, ou bien, il ſuppoſoit que Lanfranc ignoroit, qu'on avoit envoyé le *Pallium* à *Auguſtin*, à *Juſte*, à *Honorius*, Archevêques du même Siege. Ce n'étoit donc pas par le ſcrupule d'introduire une nouvelle coutume, qu'on refuſoit cette faveur à Lanfranc, mais par la crainte, que peu-à-peu les Archevêques de Cantorberi n'oublialſent qu'ils étoient dépendans du Pape. On verra ſouvent dans la ſuite de cette Hiſtoire, combien les Pontifes Romains abuſerent de l'excès d'autorité qu'ils avoient acquis ſur le Clergé d'Angleterre. Il n'eſt pas encore tems de nous arrêter ſur cet article. Mais, pour commencer à donner une connoiſſance générale de ce qui s'eſt paſſé de plus important en Angleterre, par rapport à la Religion, dans l'intervalle que nous parcourons, il eſt néceſſaire de rapporter l'origine des differens que les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck eurent enſemble. Cette querelle dura ſi longtems, que ce n'eſt pas un des moindres Articles de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre.

Raiſons de ce refus.

Pendant que Lanfranc ſe préparoit pour ſon voyage de Rome, le Siege d'Yorck fut rempli par Thomas Chanoine de Bayeux, l'un des Chapelains de Guillaume le Conquerant. Peu de tems après, le nouveau Prélat ſe rendit à Cantorberi, pour s'y faire ſacrer, ſelon la coutume. Mais Lanfranc l'ayant requis qu'il s'obligeât par écrit à une obeïſſance canonique envers ce Siege, il le refuſa, & ſe retira ſans être ſacré. Ce differend ayant fait beaucoup d'éclat, le Roi ſouhaita d'en être inſtruit à fond, ſoupçonnant Lanfranc de vouloir pouſſer trop loin les prérogatives de ſon Siege. Mais après que pluſieurs Seigneurs Anglois eurent témoigné que Lanfranc étoit fondé ſur la coutume, Guillaume, ſans ſe charger de décider la queſtion, trouva un expédient pour ſatisfaire les deux Archevêques. Ce fut que Thomas iroit à Cantorberi, promettre l'obeïſſance canonique à Lanfranc, comme plus ancien; & renvoya au Pape la connoiſſance de ce qui regardoit les deux Sieges. Cet expédient ayant été agréé, les deux Prélats ſe mirent enſemble en chemin pour aller à Rome recevoir le *Pallium*, & pour faire vuider, tant ce differend, qu'un autre qu'ils avoient touchant la ſuffragance des Evêchez de Lincoln, de Lichfield & de Worceſter. Alexandre II., qui occupoit alors le Siege Pontifical, reçut Lanfranc avec beaucoup d'honneur & de diſtinc-

Origine des differens entre les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck.

Digitized by Google

tinction. Dès qu'il le vit paroitre, il ſe leva de ſon Siege, pour l'embraſſer ; en proteſtant néanmoins, que c'étoit pour honorer ſon mérite, & non pas à cauſe de ſa Dignité. Thomas fut reçu d'une maniere bien differente. Le Pape caſſa ſon élection, ſous prétexte qu'étant fils d'un Prêtre, il ne pouvoit poſſeder aucune Charge dans l'Egliſe. Cependant, peu de jours après, il le rétablit, par l'interceſſion de Lanfranc. Quant aux differens que les deux Archevêques avoient enſemble, comme il n'étoit pas aſſez bien inſtruit ſur ce ſujet, il en renvoya la connoiſſance à une Aſſemblée de Prélats Anglois. ETAT DE L'EGLISE.

Cette affaire n'ayant pu être terminée à Rome, les deux Archevêques s'en retournerent en Angleterre. Comme ils ſouhaitoient également de voir la fin de leur procès, dès qu'ils furent arrivez, ils allerent enſemble trouver le Roi à Windſor, où la circonſtance des fêtes de Pâque avoit attiré la plupart des Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels du Royaume. La Cauſe fut plaidée devant le Roi avec beaucoup de chaleur des deux côtez. Lanfranc ſoutint ſon droit par les raiſons ſuivantes. 1. Que l'Archevêché de Cantorberi devoit être regardé comme ſi ſon Siege étoit à Londres, Ville capitale du Royaume, parce que Gregoire I. avoit deſtiné cet honneur à cette derniere Ville. 2. Que l'Egliſe de Cantorberi étoit la plus ancienne du Royaume, & la mere de toutes les autres. 3. Il s'appuyoit ſur les Conſtitutions de divers Papes, qui avoient accordé à ſon Siege la prérogative qu'il prétendoit. 4. Il ſoutenoit que les Archevêques de Cantorberi, ſes Prédéceſſeurs, avoient exercé leur juridiction dans la Province d'Yorck. Il alleguoit ſur ce ſujet l'exemple de *Theodore*, qui avoit même dépoſé des Evêques dans le Royaume de Northumberland. 5. Enfin, il ajoutoit, que les Archevêques d'Yorck avoient rendu à ſes Prédéceſſeurs, cette obeïſſance canonique que Thomas lui refuſoit. Pour le prouver, il citoit l'exemple d'*Eadulphe*, qui n'avoit pas fait difficulté de promettre cette ſoumiſſion à *Aelard*. Raiſons pour Cantorberi.

L'Archevêque d'Yorck répondit, qu'il étoit vrai que Gregoire I. avoit eu deſſein d'établir le Siege Archiépiſcopal à Londres : mais qu'il avoit été bien éloigné de vouloir donner à ce Siege aucune ſuperiorité ſur celui d'Yorck. Pour prouver ce qu'il avançoit, il ſe ſervit du témoignage de *Bede*, qui dit en termes formels, que Gregoire avoit ordonné, qu'après la mort d'Auguſtin, les deux Archevêques ſeroient indépendans l'un de l'autre. Thomas inferoit de là, que quand même le Siege Archiépiſcopal ſeroit à Londres, Lanfranc n'en pourroit tirer aucun avantage. 2. Il dit qu'il n'étoit pas vrai, que l'Egliſe de Cantorberi fût mere de celle d'Yorck, puiſque tout le monde ſavoit, que celle-ci avoit été fondée par des Moines Ecoſſois, qui n'avoient aucune relation avec l'Egliſe de Cantorberi. 3. Quant à la juridiction que Theodore avoit exercée dans le Northumberland, il ſoutint que ce Prélat avoit profité des troubles qui Raiſons pour Yorck.

ETAT DE L'EGLISE.

agitoient alors l'Egliſe de ce Royaume, pour y étendre ſon autorité, & qu'on ne pouvoit pas fonder un droit ſur une uſurpation manifeſte. Lanfranc auroit eu de la peine à répondre à ce que Thomas diſoit de la Conſtitution de Gregoire I. touchant l'indépendance des deux Archevêques, s'il n'avoit pas eu pour lui celles de divers autres Papes, qui le favoriſoient. De plus, il appuyoit ſon droit ſur la coutume, touchant laquelle les Anglois rendoient témoignage. Ce fut auſſi ce qui lui donna gain de cauſe. On jugea que les Papes, Succeſſeurs de Gregoire I., avoient pu annuller ſa Conſtitution. Sur ce fondement, le Roi & les Seigneurs crurent qu'il étoit juſte que les Archevêques d'Yorck fiſſent profeſſion d'obeïſſance canonique, envers le Siege de Cantorberi. L'autre differend au ſujet des trois Evêchez, fut auſſi décidé en faveur de Lanfranc, & l'Archevêque d'Yorck ſe ſoumit à ces Jugemens. Mais, afin d'éviter que cette diſpute ne fût quelque jour renouvellée, on dreſſa, au nom des deux Archevêques, un Ecrit en forme de Convention, qui règloit leurs differens. On y faiſoit dire à Thomas, qu'il reconnoiſſoit que c'étoit à tort qu'il avoit diſputé à Lanfranc ſa ſuperiorité & ſa juridiction ſur toute l'Egliſe Anglicane. Il y déclaroit, qu'en qualité d'Archevêque d'Yorck, il devoit une obeïſſance canonique, non ſeulement à la perſonne de Lanfranc, comme plus ancien que lui, mais à tous les Archevêques de Cantorberi, quels qu'ils fuſſent. Il cedoit auſſi au même Siege, la ſuffragance des trois Evêchez en queſtion. Lanfranc cedoit, de ſon côté, aux Archevêques d'Yorck, la juridiction ſur tous les Evêchez ſituez au Nord de l'Humber, juſqu'à l'extremité ſeptentrionale de l'Ecoſſe. Il fut encore ajouté dans la même Convention, que ſi l'Archevêque de Cantorberi convoquoit un Synode National, l'Archevêque d'Yorck ſeroit tenu de s'y trouver avec tous ſes Suffragans, en quelque lieu du Royaume que le Synode s'aſſemblât. Les deux Prélats convinrent encore, que quand il y auroit un Archevêque de Cantorberi nommé ou élu, celui d'Yorck ſeroit obligé de l'aller ſacrer dans l'Egliſe de Cantorberi, étant aſſiſté des Evêques ſuffragans de ce Siege. De plus, que celui qui ſeroit élu Archevêque d'Yorck, ſeroit tenu d'aller ſe faire ſacrer dans la Province de Cantorberi. Enfin, Lanfranc n'oublia rien de ce qui pouvoit établir la ſuperiorité de ſon Siege ſur celui d'Yorck. A l'égard du ſerment que Lanfranc demandoit encore à Thomas, il fut dit, dans cette même Convention, que le Roi ayant ſouhaité que celui-ci en fût diſpenſé, Lanfranc avoit bien voulu y conſentir. Que néanmoins, il ſe reſervoit expreſſément le droit d'exiger ce ſerment de ceux qui, à l'avenir, occuperoient le Siege d'Yorck.

Jugement du Roi & des Seigneurs.

Convention entre les deux Archevêques.

C'eſt de cette maniere que la querelle, entre les deux Sieges Métropolitains, fut terminée, ou du moins, qu'elle parut l'être; car dans la ſuite, elle fut ſouvent renouvellée. En effet, ce n'étoit pas un Règlement fait par un Synode, mais une Convention entre les deux

deux Archevêques, autoriſée par le Roi. Auſſi fut-ce le prétexte dont les Archevêques d'Yorck ſe ſervirent, pour remettre cette queſtion ſur le tapis. Ils prétendoient que, comme il n'y avoit point eu de Jugement Synodal, leurs droits demeuroient en leur entier. Du tems d'Anſelme, un autre *Thomas*, nommé à l'Archevêché d'Yorck, voulut ſe diſpenſer de prêter le même ſerment : mais enfin il y fut contraint. ETAT DE L'EGLISE.

Malgré ces deux préjugez, *Thurſtan* ayant été élu Archevêque d'Yorck, ſous le Régne de Henri I., refuſa de faire les ſoumiſſions accoutumées à l'Archevêque de Cantorberi. Mais le Roi lui déclara, qu'il n'avoit qu'à choiſir, ou de ſe déſiſter de ſa prétention, ou de renoncer à ſa Dignité. Quelque fâcheuſe que fût cette alternative, Thurſtan prit ce dernier parti. Cependant, il fit en ſorte que le Chapitre d'Yorck envoya des Députez à Paſchal II., pour lui repréſenter le tort qu'on faiſoit à leur Siege. Ces Députez remontrerent au Pontife, que le Roi avoit excedé ſon pouvoir, en obligeant Thurſtan à renoncer à ſon élection, pour n'avoir pas voulu ſoumettre le Siege d'Yorck à une obeïſſance à laquelle aucun Jugement canonique ne l'obligeoit. Cette raiſon ayant fait impreſſion ſur l'eſprit du Pape, il écrivit au Roi, pour l'exhorter à rétablir Thurſtan ; ajoutant, que ſi les deux Archevêques avoient quelque differend enſemble, il leur rendroit lui-même juſtice. Paſchal étant mort, & Gelaſe II. lui ayant ſuccedé, l'Archevêque de Cantorberi envoya des Agens à Rome, afin de s'informer des ſentimens du nouveau Pontife, ſur cette dispute. Ces Agens rapporterent, qu'ils avoient compris par les diſcours du Pontife, qu'il avoit deſſein d'envoyer un Légat en Angleterre, pour vuider ce differend. Mais il fut prévenu par la mort, qui le ſurprit en allant en France.

Calixte II., Succeſſeur de Gelaſe, s'étant rendu à Rheims pour y tenir un Concile qu'il y avoit convoqué, Thurſtan obtint du Roi la permiſſion d'y aller ; mais à condition qu'il ne ſe feroit ſacrer, ni par le Pape, ni par aucun autre Evêque. Cependant, comme le Roi ne s'aſſuroit pas trop ſur la promeſſe de ce Prélat, il prit la précaution d'écrire au Pontife ſur ce ſujet. Il proteſtoit dans ſa Lettre, que ſi Thurſtan étoit ſacré par tout autre que par l'Archevêque de Cantorberi, il ne remettroit jamais le pied dans le Royaume. Malgré cette proteſtation, Calixte ne laiſſa pas de ſacrer lui-même ce Prélat, en préſence du Concile. L'Archidiacre de Cantorberi voulut y faire des oppoſitions : mais le Pape lui répondit, qu'en ſacrant lui-même Thurſtan, il ne portoit aucun préjudice aux droits de Cantorberi. Henri n'ayant pu empêcher que Thurſtan fût ſacré, le bannit du Royaume avec toute ſa famille. Mais cet exil ne dura pas longtems. Le Pape, voulant ſoutenir ce qu'il avoit fait, menaça le Roi de l'excommunier, & de mettre ſon Royaume ſous l'Interdit. La fermeté du Pontife fit plier Henri, qui ſouffrit en-

ETAT DE L'EGLISE.

ſin que Thurſtan fût inſtallé, ſans faire au Siege de Cantorberi les ſoumiſſions accoutumées. Il eſt vrai que, pour ménager l'honneur du Roi, ce Prélat promit, qu'il s'abſtiendroit de faire aucune fonction Archiépiſcopale hors du Dioceſe particulier d'Yorck. Ainſi le Siege d'Yorck recouvra, en quelque maniere, une partie du terrein qu'il avoit perdu. Depuis ce tems-là, ce different ſe renouvella pluſieurs fois: mais il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet. Ce qui vient d'être dit peut ſuffire, pour faire connoître l'état de la diſpute entre les deux Métropolitains, & les fondemens ſur leſquels chacun appuyoit ſes prétentions.

Les Archevêques de Cantorberi étendent peu à peu leur juridiction ſur le Païs de Galles.

Avant que de quitter ce qui regarde la juridiction de ces deux Sieges, il ne ſera pas hors de propos de parler de quelques autres affaires qui ont du rapport à cette matiere. On a vu, dans le Livre précedent, que *Gucan*, Prêtre Gallois, nommé à l'Evêché de *Landiff* dans le Païs de Galles, ſe fit ſacrer par *Dunſtan* Archevêque de Cantorberi, quoique l'Evêque de S. David fût en poſſeſſion d'exercer les fonctions Archiépiſcopales dans ce même Païs. Ce fut une nouvelle acquiſition pour le Siege de Cantorberi, qui juſqu'alors n'avoit eu aucune juridiction ſur les Evêques Gallois. Les Succeſſeurs de Gucan ayant tous ſuivi ſon exemple, les Archevêques de Cantorberi prétendirent avoir le même droit à l'égard de tous les Evêques de Galles. Mais ils y trouverent de fortes oppoſitions. Enfin, ſous le Regne de Henri I., *Bernard*, Chapelain de la Reine, ayant été nommé à l'Evêché de S. David, ſe fit ſacrer par Raoul Archevêque de Cantorberi. Cette démarche fortifia beaucoup les prétentions de l'Archevêque, qui ſoutint, que ſa juridiction étant reconnue par le Chef des Evêques Gallois, les autres ne pouvoient ſe diſpenſer de s'y ſoumettre. Néanmoins, comme Bernard ſe repentit dans la ſuite de ce qu'il avoit fait, ce fut un ſujet de longues conteſtations, dont on ne vit la fin, que quand le Païs de Galles fut uni à l'Angleterre ſous le Regne d'Edouard I.

Differens touchant la juridiction des Archevêques d'Yorck en Ecoſſe.

Pendant que le même Raoul occupoit le Siege de Cantorberi, il reçut une Lettre d'Alexandre I., Roi d'Ecoſſe, qui lui donnoit avis de la mort de *Turgot*, Evêque de S. André, & lui demandoit ſon conſeil pour remplir dignement ce Siege. En même tems, il le prioit de ſe ſouvenir, que de tout tems les Archevêques de Cantorberi avoient eu le droit de ſacrer les Evêques de S. André, & que Lanfranc avoit le premier cedé ce ſuffragant à l'Archevêque d'Yorck. Sur ce fondement, il lui faiſoit connoître, que ſon intention étoit de remettre les choſes ſur l'ancien pied; & il lui demandoit pour cela ſon conſeil & ſon aſſiſtance. Raoul, ayant compris par cette Lettre qu'Alexandre cherchoit une occaſion de chagriner l'Archevêque d'Yorck, ne voulut point ſe mêler de cette affaire. En effet, c'étoit ſans fondement qu'Alexandre ſuppoſoit que les Evêques d'Ecoſſe dépendoient de Cantorberi. Au contraire, il étoit très certain

que,

que ; depuis un très long tems, les Papes avoient mis les Egliſes d'Ecoſſe ſous la juridiction des Archevêques d'Yorck. C'étoit ſur ces anciennes Conſtitutions qu'étoit fondée la Convention entre Lanfranc & Thomas. Il y eut pourtant, dans la ſuite, des Evêques Ecoſſois qui refuſerent de reconnoitre l'Archevêque d'Yorck pour leur Primat, & qui, par ce refus, donnerent lieu à de violentes conteſtations. Enfin, une Bulle de Paſchal II., qui les ſoumettoit à l'Archevêque d'Yorck, mit fin à ce differend. ETAT DE L'EGLISE.

Quoique le procès entre les deux Archevêques, touchant leur juridiction, ne paroiſſe pas d'une fort grande importance, il a pourtant été néceſſaire d'en faire connoitre la ſource, à cauſe des fréquentes alluſions à ces differens qu'on trouve dans l'Hiſtoire d'Angleterre. Il eſt tems préſentement de paſſer à des matieres plus générales, auxquelles toute l'Egliſe prenoit interêt, & dont le Célibat des Prêtres étoit la principale. On fit tant d'efforts pour l'établir en Angleterre, & l'on y trouva tant d'obſtacles, que ce ſeroit négliger un article conſiderable de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que de n'entrer pas dans un petit détail ſur ce ſujet.

Abregé de ce qui s'eſt paſſé touchant le Célibat du Clergé.

On a vu ci-devant, combien Dunſtan & les Partiſans de la Cour de Rome travaillerent à interdire le mariage aux Prêtres, & comment les Guerres des Danois les obligerent à ſuſpendre l'exécution de ce deſſein. Depuis ce tems-là, juſqu'à la Conquête des Normans, les Prêtres Anglois continuerent à vivre dans l'état de mariage, malgré les tentatives que les Papes firent à diverſes fois pour arrêter le cours de cette prétendue licence. On a d'abord de la peine à comprendre, par quel motif la Cour de Rome s'aheurtoit ſi fort à cette entrepriſe, parce qu'on ne découvre pas, d'une premiere vue, l'interêt qu'elle avoit à la faire réuſſir. Mais on ceſſera de s'étonner qu'elle y travaillât avec tant d'ardeur, quand on conſiderera que c'étoit un degré pour la conduire à l'exécution du projet qu'elle avoit formé, de rendre le Clergé indépendant des Princes, & d'en faire un Corps à part, qui ſe gouvernât par ſes propres Loix. En effet, pendant que les Prêtres avoient des enfans, il étoit difficile d'empêcher qu'ils ne dépendiſſent des Princes, dont la faveur a tant d'influence ſur la fortune des Particuliers. Mais étant ſans familles, & par conſequent n'ayant pas beaucoup à attendre de leurs Souverains, ils étoient plus libres de s'attacher au Pape, qui vouloit être regardé comme le Souverain du Clergé. Quoi qu'il en ſoit, depuis que la Cour de Rome eut entrepris cet ouvrage, elle ne négligea rien pour en venir à bout. Gregoire VII., qui parvint au Pontificat pendant le Regne de Guillaume le Conquerant, prit cette affaire plus à cœur que ceux qui l'avoient précedé. Il fit aſſembler à Rome un Concile, où le mariage fut défendu aux Eccléſiaſtiques ſous de groſſes peines. Les Italiens, les François, les Eſpagnols, & les Allemans, ſe ſoumirent enfin, après avoir longtems réſiſté. Mais les Anglois, ne croyant pas qu'un Concile, compoſé pour la plus

Raiſon de la Cour de Rome pour interdire le mariage au Clergé.

ETAT DE L'EGLISE.

grande partie d'Evêques Italiens, pût faire des Loix qui liaſſent tout le Monde Chretien, furent beaucoup plus difficiles. Cependant Lanfranc, ſoit pour faire ſa Cour à Gregoire, ou parce qu'il étoit perſuadé de la juſtice de cette Loi, entreprit de faire recevoir en Angleterre les Décrets du Concile de Rome. Dans cette vue, il fit aſſembler à Wincheſter un Concile National, où la choſe fut miſe en déliberation. Il y trouva une ſi forte oppoſition, qu'il fut ſur le point de ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Néanmoins, voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Synode une défenſe à tous les Prêtres en général, de ſe marier, il ſe réduiſit, je ne ſai ſous quel prétexte, à faire ordonner à tous ceux qui demeuroient dans les Villes, de ſe ſéparer de leurs femmes. Mais on n'eut pas la même rigueur pour ceux qui avoient leurs Bénéfices à la campagne. Cependant, pour éviter qu'à l'avenir les Bénéfices ne fuſſent remplis par des Prêtres mariez, le même Synode, par la ſuggéſtion de Lanfranc, ordonna qu'on ne donneroit plus les Ordres de l'Egliſe, qu'à ceux qui prêteroient ſerment de garder le célibat. Cette rigueur ayant empeché beaucoup de gens de mérite de s'engager dans les Ordres, l'Egliſe Anglicane ſe trouva, quelque tems après, ſi mal pourvue de bons Miniſtres, qu'on fut obligé de ſe relâcher un peu ſur ce point. Cela paroit manifeſtement par une Lettre que Paſchal II. écrivit à Anſelme, Succeſſeur de Lanfranc. Ce Pontife diſoit, qu'étant informé que la plupart des Membres du Clergé d'Angleterre étoient Fils de Prêtres, il craignoit que l'Egliſe ne ſouffrit un trop grand préjudice, ſi les Canons étoient exécutez à toute rigueur. Par cette raiſon, il donnoit pouvoir à l'Archevêque d'en diſpenſer, lorſque l'interêt de la Religion, & l'humeur indocile des Anglois, le demanderoient. Mais, au-lieu de ſe ſervir de cette permiſſion, Anſelme, qui étoit d'un naturel inflexible, fit aſſembler à Londres un Synode, où le mariage des Prêtres fut condamné. Cela ne fut pas capable de remedier entierement à ce prétendu déſordre. Mais, ſans doute, Anſelme auroit pouſſé les choſes plus loin, ſi les affaires qu'il eut avec Henri I., & ſa mort qui arriva l'an 1109., ne l'euſſent empêché d'exécuter entierement ſon projet.

Pour achever cet ouvrage, que Lanfranc & Anſelme avoient déja bien avancé, Honorius II. envoya en Angleterre le Cardinal de Creme, en qualité de Légat. Ce Cardinal fit aſſembler à Weſtminſter un Concile, où il déclama fortement contre les Prêtres mariez. Il dit, entre autres choſes, que c'étoit un crime horrible, que de ſe lever d'un lit d'impureté, pour aller manier le ſacré Corps de J. Chriſt. Cependant, après toutes ces déclamations, dès la nuit ſuivante, il fut lui-même trouvé dans ſon lit, couché avec une femme publique. *Choſe trop connue*, dit un Hiſtorien, *pour pouvoir être cachée, ou pour devoir être paſſée ſous ſilence.* C'eſt en vain que, pluſieurs Siecles après, le Cardinal Baronius a tenté de détruire la vérité de ce fait, par des preuves négatives, qui ne concluent rien contre le témoignage poſi-

tif

tif de ceux qui l'ont rapporté. Mais l'incontinence particuliere du Légat n'empêcha pas que le Décret contre le mariage des Prêtres ne paſſât dans le Synode. D'un autre côté, le Décret ne fut pas capable d'arrêter entierement ce mal prétendu. ETAT DE L'EGLISE.

Cinq ans après, Corbet, Archevêque de Cantorberi, fit aſſembler un autre Concile, où l'on crut trouver un moyen admirable pour faire obſerver les Canons faits ſur ce ſujet. Ce fut d'en commettre l'exécution au Roi, qui ſe chargea volontiers de ce ſoin. Mais ce fut uniquement en vue d'accroitre ſes revenus, en vendant aux Prêtres la permiſſion de garder leurs femmes. Ainſi l'on vit encore longtems en Angleterre pluſieurs Membres du Clergé inferieur mariez, quoique ceux des autres Etats ſe fuſſent ſoumis à la volonté des Papes.

Le Célibat n'étoit pas le ſeul endroit par où la Cour de Rome chagrinoit le Clergé d'Angleterre. Pour le réduire à une entiere ſervitude, elle employa un autre moyen, dont on ne s'apperçut pas d'abord, mais dont on ne vit que trop les terribles conſequences dans la ſuite. Ce fut l'envoi fréquent des Légats. Pendant la domination des Rois Saxons & Danois, on ne trouve que rarement dans l'Hiſtoire, que les Papes ayent envoyé des Légats en Angleterre. Bien que, dès ce tems-là, ils euſſent formé le projet de ſe rendre abſolus dans l'Egliſe, ils ne s'étoient pas encore aviſez de ce moyen, dont ils ſe ſervirent ſi heureuſement dans la ſuite. Peut-être, n'oſoient-ils pas le mettre trop ſouvent en pratique, de peur d'effaroucher les Métropolitains, qu'il étoit néceſſaire de réduire auparavant par d'autres voyes. En ce même tems, les Archevêques de Cantorberi, en qualité de Primats de l'Egliſe Anglicane, étoient regardez comme Légats naturels des Papes, qui les chargeoient ordinairement de l'exécution de leurs ordres. Mais comme ils avoient la plupart du tems deux choſes oppoſées à ménager, ſavoir, l'interêt de l'Egliſe Anglicane, & celui du Pape, & que ces deux interêts ne ſe trouvoient que trop fréquemment en oppoſition, il arrivoit ſouvent qu'ils préferoient le premier. Cela fut cauſe que les Papes rechercherent avec empreſſement les occaſions d'envoyer d'autres Légats, qui n'euſſent en vue que les interêts de leur Maitre. Ainſi, lorſque, ſous le Regne d'*Offa* Roi de Mercie, il fut queſtion d'ériger l'Evêché de Lichfield en Archevêché, le Pape ne laiſſa pas échaper cette occaſion. Comme il n'étoit pas naturel de donner cette commiſſion à l'Archevêque de Cantorberi, à qui on avoit deſſein d'enlever une partie de ſa juridiction, la Cour de Rome fit aiſément conſentir le Roi de Mercie à recevoir des Légats Italiens, pour faciliter la réuſſite de ce deſſein. Ce premier exemple n'eut pourtant aucune ſuite, juſqu'au tems d'Edouard le Confeſſeur, c'eſt-à-dire, pendant plus de deux-cens-cinquante ans. Sous le Regne de ce Prince, *Stigand*, Archevêque de Cantorberi, ſe trouvant ſous les Cenſures Eccléſiaſtiques, le Pape en prit occaſion d'envoyer en Angle- Des Légats du Pape.

terre

ETAT DE L'EGLISE.

terre deux Légats, pour y exécuter une commiſſion dont Stigand ne pouvoit pas être chargé. Guillaume le Conquerant, voulant ſe délivrer de ce même Stigand & de quelques autres Evêques qui l'embaraſſoient, demanda lui-même des Légats, pour préſider à un Concile où il avoit deſſein de faire dépoſer ces Prélats. C'eſt ainſi que les Princes, pour contenter leurs paſſions, ont de tout tems contribué à l'augmentation de la Puiſſance Papale, ſans ſe mettre en peine des conſequences. On trouve encore que, ſous ce même Regne, Gregoire VII. envoya en Angleterre un Légat nommé *Hubert*. Mais comme cette Légation n'étoit que pour des affaires politiques, les Anglois n'en furent point allarmez, étant bien éloignez de penſer qu'un ſemblable envoi pût leur porter du préjudice. Mais la Cour de Rome avoit d'autres prétentions. Dans la ſuite, ce petit nombre d'exemples lui parut ſuffiſant pour y fonder le droit d'envoyer des Légats en Angleterre, quand elle le jugeroit à propos. Elle fut pourtant obligée de laiſſer dormir ce droit pendant les Regnes des deux Guillaumes, l'humeur & le caractere de ces Princes ne lui donnant pas lieu d'eſperer un heureux ſuccès dans ces entrepriſes.

Henri I. fut à peine ſur le Trône, que le Pape fit partir *Guy* Archevêque de Vienne, pour aller réſider à Londres avec la qualité de Légat de toute la Grande Bretagne. Le Clergé d'Angleterre regarda cet envoi comme une atteinte à ſes Privileges, & les exemples précedens ne furent pas capables de porter le Roi & ſon Conſeil à permettre que ce Légat exerçât aucune fonction dans le Royaume. Le Jéſuite *Alford*, qui a écrit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre, ayant bien ſenti combien il eſt difficile d'accorder ce refus avec l'autorité du Pape, a cru ſe tirer de cet embaras par une ſubtilité. Il a dit que la commiſſion de ce Légat fut rejettée, parce qu'on avoit négligé d'y inſerer cette clauſe, *Nonobſtant les prérogatives de l'Archevêque de Cantorberi.* Mais, comme il ne cite aucune autorité pour appuyer ce qu'il avance, on n'eſt pas obligé de l'en croire ſur ſa parole. Le Cardinal Baronius s'en eſt tiré plus adroitement, en paſſant ſous ſilence cette Légation.

Henri I. eut encore d'autres affaires avec la Cour de Rome ſur ce même ſujet. Paſchal II. ayant envoyé en France un Légat nommé *Conon*, ce Prélat y aſſembla divers Conciles, auxquels il prétendit que les Evêques de Normandie étoient tenus d'aſſiſter. Sur le refus qu'ils firent d'obeïr à ſes ſommations, il les excommunia. Henri, choqué de la témerité du Légat, envoya au Pape l'Evêque d'Exceter, pour lui en faire des plaintes. Apparemment il en reçut quelque ſatisfaction, puiſque l'Hiſtorien qui rapporte cette particularité ne parle pas du ſuccès de l'Ambaſſade.

En l'année 1116. le même Roi étant en Normandie, l'Abbé *Anſelme*, neveu de l'Archevêque du même nom, lui préſenta une Commiſſion qu'il avoit du Pape, pour aller exercer en Angleterre la fonction

tion de Légat. Mais il n'en put point obtenir la permiſſion. Les Evêques Anglois, que le Roi conſulta ſur ce ſujet, répondirent unanimement, que cette Légation étoit contraire aux Privileges de l'Egliſe Anglicane. Ils chargerent l'Archevêque de Cantorberi, comme le plus intereſſé, de porter leur réponſe au Roi; & même, ſi ce Prince le jugeoit à propos, d'aller faire des remontrances au Pape. Ce Prélat ſe mit en effet en chemin pour aller à Rome. Mais il ne continua pas ſon voyage, parce qu'il apprit que le Pontife, preſſé par les armes de l'Empereur, s'étoit retiré à Benevent. Il ſe contenta donc de lui écrire au ſujet de la Légation d'Anſelme, & de lui repréſenter dans ſa Lettre, ce qu'il avoit réſolu de lui dire de bouche. La conjoncture où Paſchal II. ſe trouvoit alors, ne lui permit pas d'inſiſter ſur ſes prétendus droits, comme il l'auroit fait ſans doute dans un autre tems. Il ne vouloit pas mécontenter les Anglois: mais d'un autre côté, il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe départir du droit de leur envoyer des Légats, quand il le jugeroit néceſſaire. Il prit donc le parti de répondre d'une maniere ambiguë, qui, ſans l'engager à rien, pût leur donner une ſatisfaction apparente. Cette réponſe, qui ne diſoit rien de poſitif, ne ſatisfit pas les Evêques. Mais le Roi, profitant de la conjoncture où Paſchal ſe trouvoit, l'expliqua en faveur de l'Egliſe Anglicane, & empêcha le Légat d'exécuter ſa Commiſſion. Cependant, comme il voyoit bien que la réponſe du Pape étoit trop générale, pour pouvoir en inferer qu'il ſe déſiſtoit de ſes prétentions, il en demanda une plus préciſe. Dans l'entrevue qu'il eut, quelque tems après, avec Calixte II. à Giſors, il preſſa beaucoup le Pontife ſur ce ſujet: mais ce fut inutilement. Toute la ſatisfaction qu'il put obtenir fut, que le Pape promit de n'envoyer plus de Légats en Angleterre, *excepté dans une preſſante néceſſité.* ETAT DE L'EGLISE.

Quelques années après, Honorius II. envoya le Cardinal *Jean de Creme* en Angleterre, avec le titre de Légat. Ce ne fut pourtant qu'avec beaucoup de peine qu'on conſentit à le recevoir, après qu'on l'eut fait attendre très longtems en Normandie. Ce Légat fit aſſembler à Londres un Concile, dont il a été parlé ailleurs, au ſujet du Mariage des Prêtres. Dans les ſommations qui furent adreſſées aux Evêques, il étoit dit expreſſément, que ce Concile étoit convoqué par les ordres & avec la concurrence de l'Archevêque de Cantorberi. C'eſt ce qui paroit par une ſommation qu'on voit encore, adreſſée à l'Evêque de Landaff. Bien que ce Légat pût aſſez comprendre que ſa venue n'étoit pas trop agreable aux Anglois, il affecta, dans l'exercice de ſa Légation, une hauteur qui augmenta beaucoup leur mécontentement. Il voulut officier dans l'Egliſe de Cantorberi à la place de l'Archevêque, quoiqu'il n'eût pas même le caractere d'Evêque. Dans le Concile de Londres, il fit élever ſon Siege, comme une eſpece de Trône, au-deſſus des deux Archevêques, & de toute la Nobleſſe du Royaume qui aſſiſtoit au Synode. Une maniere d'agir ſi

ETAT DE L'EGLISE.

hautaine donna un grand ſujet de plainte aux Anglois, qui n'étoient pas encore accoutumez à voir les Légats du Pape occuper une place ſi éminente. Ils témoignerent hautement qu'ils ſe repentoient de la condeſcendance qu'ils avoient eue pour celui-ci, ſachant bien que les préjugez ſont d'une dangereuſe conſequence dans les choſes où la Cour de Rome a quelque interêt. Mais cela n'empêcha pas que, ſous le Regne d'Etienne, *Alberic*, Evêque d'Oſtie, ne fût encore reçu en Angleterre en qualité de Légat. Etienne étoit trop mal affermi ſur le Trône, pour oſer mécontenter la Cour de Rome.

Pendant ce même Regne, le Pape confera la Dignité de Légat à l'Evêque de Wincheſter Frere du Roi, au préjudice de Thibaud Archevêque de Cantorberi. Cette diſtinction cauſa, entre ces deux Prélats, une querelle dont la Cour de Rome tira de grands avantages. En effet, ce fut à cette occaſion, que les deux Parties porterent à Rome divers Appels, qui étoient auparavant très peu en uſage parmi les Anglois. Enfin, après de longues conteſtations, la Légation fut ôtée à l'Evêque de Wincheſter par le Pape Celeſtin II., & donnée à l'Archevêque de Cantorberi, non comme lui étant dûe, mais comme un don gratuit du S. Siege. C'eſt ainſi que les Papes ſavoient profiter de tout, pour étendre leur autorité. On aura lieu de ſe convaincre dans la ſuite de cette Hiſtoire, que ce n'eſt pas ſans raiſon que je me ſuis un peu étendu ſur l'Article des Légats. Ce fut principalement par ce moyen que, ſous quelques-uns des Rois ſuivans, l'Angleterre ſe vit aſſujettie à une infinité de vexations, de la part des Papes.

Des Schismes.

La Cour de Rome auroit, ſans doute, pouſſé plus loin ſes uſurpations, ſi les Schismes, qui furent aſſez fréquens dans ce Siecle, ne lui euſſent fait perdre beaucoup de terrein. Pour acquerir, ou pour conſerver l'obédience des Princes Chretiens, les Papes ſe virent ſouvent contraints de laiſſer paſſer bien des choſes, qu'ils auroient relevées s'ils ſe fuſſent trouvez dans d'autres conjonctures. Mais quand ils ne pouvoient ſe diſpenſer d'accorder quelque choſe à leur préjudice, ils manquoient rarement d'y ajouter quelques termes ambigus, qui leur donnoient lieu d'expliquer ces conceſſions à leur avantage, quand le tems leur devenoit plus favorable. J'en ai rapporté un exemple dans la conduite de Calixte II., lorſqu'il promit de n'envoyer plus de Légats en Angleterre, *ſans une preſſante néceſſité:* car dans la ſuite, ce fut aux Papes à déclarer les cas où il étoit néceſſaire d'en envoyer. Si tous les Princes euſſent été ſemblables aux deux Guillaumes, ils ſe ſeroient rendus maitres de l'explication. Mais comme il s'en trouva de foibles ou de ſcrupuleux, & que les plus fermes ſe trouvoient ſouvent embaraſſez dans des affaires qui ne leur permettoient pas de ſe brouiller avec Rome, les Papes ne manquoient pas à profiter de ces conjonctures. Nous allons voir de quelle maniere les quatre premiers Rois Normans ſe conduiſirent à l'égard des Papes, pendant les Schismes qui arriverent ſous leurs Regnes.

L'An-

L'Angleterre avoit reconnu Gregoire VII., qui parvint au Pontificat pendant que Guillaume le Conquerant étoit ſur le Trône. Cependant, l'élection de l'Antipape Clement III. ne fut pas plutôt faite, que Guillaume prit la réſolution de demeurer neutre, juſqu'à ce que l'affaire fût décidée. Ce fut à l'occaſion de ce Schiſme, qu'il fit défenſe à ſes Sujets de reconnoître aucun Pape ſans ſa permiſſion. Cette neutralité de l'Angleterre ſe prouve invinciblement par la réponſe que fit Lanfranc au Cardinal *Hugues le Blanc*, qui le ſollicitoit à prendre le parti de Clement III. La voici, telle qu'elle eſt rapportée par Baronius. ETAT DE L'EGLISE.

J'ai reçu votre Lettre; mais je ne ſaurois approuver une partie de ce qu'elle contient. Vos invectives contre Gregoire, que vous affectez de ne nommer qu'Hildebrand, & les noms extraordinaires que vous donnez à ſes Légats, ſont des choſes que je ne puis entendre. D'un autre côté, les louanges exceſſives que vous donnez à Clement, & le caractere extraordinaire que vous lui attribuez, vont ſans doute trop loin. Il eſt écrit, que nous ne devons pas prononcer ſur le bonheur des hommes avant leur mort, comme auſſi nous ne devons pas médire de nos prochains. Le mérite des hommes eſt une choſe qui paſſe notre portée: c'eſt pourquoi, il ne nous eſt pas permis d'aſſurer quelque choſe ſur leur état à venir. Je ſuis pourtant perſuadé que l'Empereur ne s'eſt pas engagé dans une ſi grande entrepriſe, ſans en avoir eu de bonnes raiſons, & qu'il n'a pu avoir de ſi heureux ſuccès, ſans une bénédiction particuliere du Tout-puiſſant. Pour ce qui regarde le voyage que vous projettez de faire en Angleterre, je ne ſaurois vous le conſeiller, à moins que vous n'obteniez premierement le conſentement du Roi. Car juſqu'à préſent, nous n'avons pas entierement rejetté Gregoire, comme nous ne nous ſommes pas déclarez pour ſon Compétiteur. Mais quand la cauſe de tous les deux aura été mûrement examinée, nous ſerons en état de nous déterminer ſur ce ſujet.

Gregoire VII. eut pour Succeſſeur Victor III., qui mourut en 1087, environ un an avant Guillaume le Conquerant. Urbain II. fut mis en ſa place, & bien-tôt après, Guillaume le Roux monta ſur le Trône d'Angleterre, pendant que le Schiſme ſubſiſtoit encore entre Urbain & Clement. On peut dire que, pendant quelques années, les Anglois furent ſans Pape, puiſqu'ils ne reconnoiſſoient ni l'un ni l'autre des deux Compétiteurs. Quand Anſelme voulut, de ſon autorité privée, reconnoître Urbain II., Guillaume s'y oppoſa, juſqu'à ce que, par une ruſe dont je parlerai ailleurs, Urbain engagea ce Prince à ſe ranger ſous ſon obédience. Cette démarche étant faite, l'Angleterre demeura ſous la juridiction de ce même Pape, & ſucceſſivement, de Paſchal II., de Gelaſe II., & d'Honorius II., ſes Succeſſeurs. Après la mort de ce dernier, il ſe forma un nouveau Schiſme, par la double élection qui ſe fit d'Innocent II., & d'Anaclet. Ces deux Papes ayant chacun leurs partiſans, partagerent toute l'Europe. Innocent eut beſoin de tout le crédit & de toute l'éloquence de *S. Bernard*, pour ſe faire reconnoître en France, où il y avoit un puiſſant parti

ETAT DE L'EGLISE.

contre lui. Ce Royaume, auſſi bien que l'Angleterre, fut longtems ſans ſe déterminer pour l'un ou pour l'autre des Compétiteurs, tant il y avoit de difficulté à juger lequel des deux avoit le plus de droit. Chacun d'eux alleguoit des raiſons, moins propres pour appuyer ſes propres droits, que pour détruire ceux de ſon adverſaire. On peut aiſément juger que, pendant qu'on étoit dans l'incertitude à l'égard de ces Papes, on n'avoit recours à aucun des deux. Cela fait un vuide aſſez embaraſſant, pour ceux qui ſoutiennent que l'Egliſe ne peut point ſe paſſer de Pape.

Des Croiſades.

Si les Schismes firent perdre aux Papes quelque terrein, cette perte fut avantageuſement reparée par le moyen des Croiſades, qui leur fournirent des occaſions d'étendre leur autorité. Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ici, quel droit les Princes Chretiens de l'Europe avoient ſur la Paleſtine, que les Sarraſins avoient conquiſe ſur les Empereurs de Conſtantinople. Il ſuffira de dire, que le projet d'arracher aux Infideles ce Païs arroſé du ſang de J. Chriſt, parut ſi beau & ſi religieux, que tous les Princes Chretiens ſe firent un honneur d'y contribuer de leurs biens & de leurs Troupes, & quelques-uns même de leurs perſonnes. Les Peuples, à l'envi de leurs Souverains, s'engagerent aveuglément dans cette entrepriſe, ſur le rapport que fit *Pierre l'Hermite*, des calamitez auxquelles les Chretiens de la Paleſtine étoient expoſez ſous la domination des Sarraſins. Ce fut Urbain II. qui le premier forma le projet d'unir enſemble tous les Chretiens de l'Europe, pour travailler à la délivrance de leurs Freres d'Orient, & qui, en 1095, prêcha la premiere Croiſade au Concile de Clermont. Ses exhortations firent un effet ſi ſurprenant, qu'en peu de tems, on vit marcher vers ce Païs-là une Armée prodigieuſe, qui eut le ſuccès que tout le monde ſait. On chaſſa les Sarraſins de la Paleſtine, & l'on y fonda un Royaume Chretien, qui ne dura qu'environ quatre-vingt-dix ans. Ce Païs ayant été reconquis par les Infideles, les Papes ne ceſſerent point d'exhorter les Chretiens d'Europe à regagner ce que la Religion avoit perdu dans ces quartiers-là. Ce fut là le ſujet de pluſieurs nouvelles Croiſades, dans leſquelles les Papes trouvoient de grands avantages. Premierement, comme ils ſe déclaroient eux-mêmes Chefs de ces Expéditions, ils prenoient ſous leur protection tous ceux qui vouloient y avoir part. Par là ils avoient occaſion de ſe mêler de toutes ſortes d'affaires, y en ayant peu de conſiderables, où quelqu'un des Croiſez ne ſe trouvât intereſſé. Secondement, ces Expéditions ne pouvant ſe faire ſans de très grandes dépenſes, les Papes en prirent occaſion d'impoſer ſur le Clergé, ſous le nom de *Décimes*, des Taxes dont ils avoient la diſpoſition. En troiſieme lieu, quand une fois ils furent en poſſeſſion de publier ces Croiſades, ſelon qu'ils les jugeoient néceſſaires, ils tirerent de ce principe une conſequence dont ils firent un grand uſage. Ils prétendirent, qu'il n'étoit pas moins néceſſaire pour la gloire de Dieu, d'exterminer les Hé-

Hérétiques, que les Infideles. Or, comme ils s'étoient attribué le pouvoir de déclarer ce qui étoit Héréſie, dès que quelque Prince vouloit s'oppoſer à leurs uſurpations, ils ne manquoient pas de le déclarer Hérétique, de l'excommunier, & de publier une Croiſade contre lui. C'eſt de quoi la ſuite de cette Hiſtoire nous fournira quelques exemples remarquables. Il n'y a donc pas lieu d'être ſurpris que les Papes ayent excité & fomenté cette fureur des Croiſades, puiſqu'ils en tiroient des avantages ſi conſiderables. Graces à Dieu, l'aveuglement des Chretiens à cet égard a ceſſé depuis longtems. ETAT DE L'EGLISE.

A meſure que l'autorité du Pape prenoit de l'accroiſſement, celle des Evêques, des Archevêques & des Conciles Provinciaux ou Nationaux, diminuoit d'une maniere ſenſible. La raiſon en eſt, que le moindre Appel au Pape étoit capable de rendre leurs Ordonnances invalides & de nul effet. Auſſi ne trouve-t-on, dans l'intervalle que je parcours préſentement, que très peu de Conciles qui vaillent la peine d'être remarquez. Conciles aſſemblez pendant les quatre Regnes.

Le premier ſe tint à Wincheſter en 1070. *Hermenfred*, Evêque de Ciſteron, *Jean* & *Pierre*, Prêtres Cardinaux, y préſiderent en qualité de Légats du Pape. Comme ce Concile ne fit rien de conſiderable, que de dépoſer Stigand & quelques autres Evêques, il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter. Je prendrai ſeulement occaſion de ce Concile, de faire remarquer qu'en ce tems-là, la Dignité de Cardinal étoit au-deſſous de celle d'Evêque, & que, dans les Actes de cette Aſſemblée, l'Evêque de Ciſteron eſt toujours nommé avant les Cardinaux ſes Collegues. Concile de Wincheſter. *Sponde.*

En 1075, Lanfranc fit aſſembler à Londres un Synode, où il fut ordonné, qu'à l'avenir on tiendroit plus fréquemment des Conciles Provinciaux & Dioceſains, dont l'uſage avoit été interrompu depuis la Conquête. On y règla encore le rang des Evêques, conformément au IV. Concile de Tolede, & à quelques autres, & l'on conſerva la préſéance à ceux qui en étoient en poſſeſſion. Il fut ordonné que, dans les Conciles, l'Archevêque d'Yorck ſeroit aſſis à la droite de l'Archevêque de Cantorberi, l'Evêque de Londres à la gauche de celui-ci, & l'Evêque de Wincheſter à la droite de l'Archevêque d'Yorck. On y dreſſa auſſi quelques Canons, dont voici les plus remarquables. Concile de Londres. Rang des Evêques.

Le V. défendoit à toutes perſonnes, à l'exception des Evêques & des Abbez, de parler dans les Conciles, ſans la permiſſion du Préſident.

Le VI. qui défendoit le Mariage entre les Parens juſqu'au ſeptieme degré, ſe fondoit ſur une Conſtitution de Gregoire I. Mais nous avons vu que, ſelon le témoignage de Bede, ce Pontife, dans ſes Réponſes aux Queſtions d'Auguſtin, limitoit cette défenſe au ſecond degré.

Le VII. étoit contre la Simonie. Depuis quelque tems, ce Canon étoit ordinaire dans tous les Conciles. Apparemment, ce déſor-

ETAT DE L'EGLISE.

dre étoit devenu fort commun; ou peut-être étoit-ce pour préparer les esprits à la défenſe de prendre l'Inveſtiture des Bénéfices des mains des Laïques, à quoi la Simonie ſervit de prétexte.

Le VIII. étoit contre ceux qui uſoient de ſortileges, ou de divinations, & d'autres ſuperſtitions de cette nature.

Le IX. défendoit aux Juges Eccléſiaſtiques de donner leur voix pour condamner quelqu'un à mort, ou à la perte des membres.

L'année ſuivante 1076., le même Archevêque aſſembla le Synode dont il a été déja parlé, au ſujet du Mariage des Prêtres.

Concile de Rokingham.

En 1094., il ſe tint un autre Synode à Rokingham, à l'occaſion des démêlez entre Guillaume le Roux & Anſelme.

Concile National.

Huit ans après, en l'année 1102., ſous le Regne de Henri I., Anſelme convoqua un Synode National, auquel toute la Nobleſſe fut invitée, pour être témoin des déliberations qu'on y prendroit. On y fit quelques Canons, dont voici les principaux.

Le I. contre la Simonie.

Le IV. défendoit aux Archidiacres, Prêtres, Diacres, & Chanoines, de ſe marier; & ordonnoit à ceux qui avoient des femmes, de s'en ſéparer. C'eſt ici la premiere défenſe générale qui fut faite aux Prêtres Anglois, de garder leurs femmes; ce qui fut déſapprouvé par bien des gens.

Le VI. ordonnoit que les Fils des Prêtres ne ſuccedaſſent point aux Bénéfices de leurs Peres.

Le IX. enjoignoit aux Prêtres, de porter la Couronne bien diſtincte.

Le XIII. défendoit aux Abbez de faire des Chevaliers, quoique juſqu'alors ils euſſent joüi de ce Privilege.

Le XIV. déclaroit nulles toutes les promeſſes de Mariage faites ſans témoins, ſi l'une des Parties n'en convenoit pas.

Le XV. defendoit aux Moines, & aux Religieuſes, de préſenter des enfans au baptême.

Le XVII. renouvelloit la défenſe des Mariages entre Parens, juſqu'au ſeptieme degré.

Le XVIII. défendoit d'enterrer les morts hors de leur Paroiſſe.

Le XIX. fulminoit des Anathêmes contre ceux qui vendroient les hommes comme des bêtes. Malgré ce Canon, les Seigneurs ne laiſſerent pas de ſe maintenir encore dans la poſſeſſion du droit de *Villainage*, c'eſt-à-dire, de vendre les uns aux autres leurs *Villains* ou Païſans, qui étoient regardez comme une eſpece d'Eſclaves.

Le XX. étoit contre la Sodomie. Il eſt à remarquer, que ce ne fut qu'après qu'on eut obligé les Prêtres à garder le Célibat, qu'on s'aviſa de faire des Canons contre ce Crime, qui étoit auparavant preſque inconnu en Angleterre.

J'ai parlé ailleurs du Concile qui ſe tint en 1125., au ſujet du Mariage des Prêtres, auquel le Cardinal *Jean de Crema* préſida.

En

En 1127., Guillaume Corbet, Archevêque de Cantorberi, convoqua, dans l'Egliſe de Weſtminſter, un Synode auquel il préſida comme Légat du Pape. On y fit quelques Canons, dont voici les plus importans. ETAT DE L'EGLISE. Concile à Weſtminſter.

Le III. défendoit de prendre de l'argent pour la reception des Moines & des Religieuſes dans les Monaſteres.

Le VI. défendoit, ſous peine d'Excommunication, de tenir pluſieurs Archidiaconez.

Le VII. défendoit aux Eccléſiaſtiques, de prendre des Terres à ferme.

Le VIII. ordonnoit l'exact payement des Dixmes, qui étoient appellées *les domaines du Très-haut*.

En 1138. Alberic, Légat du Pape, aſſembla un Synode compoſé de dix-ſept Evêques & de trente Abbez. Mais celui-ci, qui ne fut convoqué que pour faire choix d'un Archevêque de Cantorberi, & pluſieurs autres aſſemblez ſous le Regne d'Etienne pour des affaires politiques, n'ont rien d'aſſez important pour mériter qu'on en parle en détail.

Comme, depuis la Conquête, on voit dans l'Hiſtoire diſparoitre certains noms d'Evêchez, & qu'on en voit d'autres inconnus du tems des Saxons, il eſt bon de dire un mot de ces changemens, afin d'éviter l'obſcurité qui en pourroit naitre. Erections & Tranſlations d'Evêchez.

En 1075., le Siege de l'Evêché de *Shereburn* fut transferé à *Saliſburi*: celui de *Selſey* à *Chicheſter*, & celui de *Lichfield* à *Cheſter*.

En 1092., ſous le Regne de Guillaume le Roux, le Siege de *Dorcheſter* fut changé à *Lincoln*, & celui de *Wells* à *Bath*. Les Papes n'étoient pas trop contens de ces tranſlations, qui ſe faiſoient ſans demander leur conſentement. Paſchal II. s'en plaignit fortement à Henri I.: mais comme c'étoit alors un tems de Schiſme, il n'oſa pas pouſſer l'affaire plus loin.

En 1108., ſous le Regne de Henri I., le Monaſtere d'*Ely* fut changé en Evêché, avec l'approbation du Pape, & le conſentement de l'Evêque de Lincoln, qui ceda une partie de ſon Dioceſe, pour en former ce nouvel Evêché.

Ce fut auſſi ſous le même Regne, que la Ville de Carliſle, nommée par les Romains *Luguballia*, qui avoit été ruïnée par les Danois, & rebâtie par Guillaume le Roux, fut érigée en Evêché, dont *Adelwalt* fut le premier Evêque. Ce Dioceſe fut démembré de celui de Durham.

On voit dans l'*Anglia Sacra*, & dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de Wincheſter compoſée par *Rudburn*, qu'en 1144., le Pape Luce envoya le *Pallium* à l'Evêque de Wincheſter frere du Roi Etienne. Il avoit deſſein de faire de Wincheſter un Archevêché, auquel il vouloit donner pour Suffragans les ſept Evêques de l'ancien Royaume de Weſſex. Mais cette démarche étant généralement déſapprouvée, & l'Evê- Projet d'ériger Wincheſter en Archevêché.

ETAT DE L'EGLISE.

vêque craignant de trouver de trop fortes oppoſitions, remit à une autre fois l'exécution de ſon projet, qui s'évanouït par la mort du Pape Luce.

Fondations d'Abbayes.

L'Abbaye de *la Bataille* fut fondée par Guillaume le Conquerant, ainſi qu'on l'a vu dans la Vie de ce Prince. En 1101., Henri I. fonda le Monaſtere de *Clarkenwell*, & le Prieuré de *S. Jean de Jeruſalem*. L'Abbaye de *Reading* étoit auſſi de la fondation de ce même Roi.

Nouveaux Ordres de Moines.

Ce fut vers la fin du onzieme Siecle, ou au commencement du douzieme, que furent inſtituez les Ordres des *Chartreux*, de *Citeaux*, & de *Prémontré*, qui s'établirent enſuite en Angleterre. On peut ajouter à ceux-ci, les *Chanoines Réguliers*, reformez par Yves de Chartres en 1098.

Récit abregé de la Diſpute touchant la Tranſſubſtantiation, du tems de Berenger.

Parmi les évenemens conſiderables arrivez dans l'Egliſe, pendant les quatre Regnes que nous parcourons, on ne doit pas oublier la fameuſe diſpute qui fut excitée touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. Bien qu'elle n'ait pas fait autant de bruit en Angleterre qu'en France, comme c'eſt une matiere à laquelle toute l'Egliſe prenoit & prend encore beaucoup d'interét, il ne ſera pas hors de propos de marquer brievement ce qui ſe paſſa de plus important ſur ce ſujet.

Vers la fin du huitieme Siecle, *Paſchaſe Radbert*, Moine de Corbie, avoit compoſé un Traité, dans lequel il avançoit que le Pain de l'Euchariſtie étoit le véritable Corps de Jeſus-Chriſt, né de la Vierge, & que le Vin étoit le véritable Sang que Notre Sauveur avoit répandu ſur la Croix. Cette opinion parut nouvelle à pluſieurs Savans, qui la combattirent de tout leur pouvoir. *Jean Scot*, ſurnommé *Erigena*, c'eſt-à-dire Originaire d'Irlande, *Raban* Archevêque de Mayence, & *Ratramne* Moine, furent les principaux qui s'oppoſerent à l'établiſſement de cette Doctrine. D'un autre côté, il s'en trouva auſſi quelques-uns qui la défendirent. Sans entrer dans les raiſons des uns & des autres, je me contenterai de faire deux remarques ſur cette diſpute. La premiere eſt que, ſi de tout tems les Chretiens euſſent été dans les ſentimens de Paſchaſe, il eſt difficile de comprendre, que tant d'habiles gens euſſent regardé cette Doctrine comme nouvelle. En ſecond lieu, on ne peut diſconvenir que l'opinion de Paſchaſe ne gagnât tellement l'avantage ſur la contraire, depuis le huitieme Siecle, que quand la diſpute fut renouvellée, deux-cens ans après, la Doctrine oppoſée à celle de Paſchaſe paſſa généralement pour nouvelle.

Hiſt. de l'Egliſe de Mr. Basnage.

Cette Controverſe s'étant enfin terminée, ſoit parce qu'on s'en laſſa, ſoit parce que d'autres évenemens qui occuperent les eſprits la firent ceſſer, elle demeura comme aſſoupie, pendant près de deux-cens ans. En 1035., *Berenger*, Archidiacre d'Angers, qui paſſoit pour fort ſavant, voyant que l'opinion de Paſchaſe prévaloit, fit des efforts pour s'oppoſer à ſes progrès. Il publia une Doctrine toute contraire, dans laquelle on lui donna le tems de s'affermir pendant douze ou quinze ans, ſans lui rien oppoſer. Le premier qui l'attaqua fut

fut *Adelman* Théologal de Liege, & enſuite *Bedwin* Evêque de la même Egliſe, qui tâcherent de le porter à changer de ſentiment. ETAT DE L'EGLISE.

Pendant ce tems-là, Berenger avoit un commerce de Lettres avec Lanfranc, qui étoit alors Abbé du Monaſtere de S. Etienne à Caen. Leur commerce rouloit ſur la matiere de l'Euchariſtie. Lanfranc ſoutenoit le ſentiment de Paſchaſe; & Berenger, au contraire, la doctrine qu'il avoit lui-même nouvellement publiée. Une des Lettres de Berenger étant tombée entre les mains de Leon IX. qui occupoit alors le Siege Pontifical, il jugea qu'il étoit à propos de convoquer un Concile ſur ce ſujet. Berenger y fut condamné, parce qu'il s'éloignoit du ſentiment commun, & qu'il employoit, dans ſes Lettres, les mêmes raiſons dont Jean Scot s'étoit autrefois ſervi contre Paſchaſe. Lanfranc, qui ſe trouva préſent à ce Concile, fut obligé de s'y juſtifier, à cauſe du commerce qu'il avoit eu avec ce prétendu Hérétique. Cependant, comme on avoit condamné Berenger ſans l'entendre, le Pape convoqua un autre Concile à Verceil, où il fut cité. Il n'y comparut pas; mais il y envoya deux Eccléſiaſtiques, qui, ſelon le témoignage de Lanfranc, abandonnerent la cauſe de leur Maitre. Berenger fut donc condamné une ſeconde fois, & l'on envelopa dans la même condamnation, le Livre de Jean Scot, d'ou il avoit puiſé ſes argumens. Loin de ſe ſoumettre à la déciſion de ces deux Conciles, Berenger écrivit pour la défenſe de Scot, & ſe ſervit de termes un peu rudes, contre Paſchaſe, contre le Pape, & contre l'Egliſe Romaine. Ses preuves parurent ſi fortes, que pluſieurs perſonnes ſe déclarerent ouvertement pour lui, & même il y en eut qui écrivirent en ſa faveur. Il eſt vrai que tous ces Ecrits ont été ſupprimez: mais le fait n'en eſt pas moins certain. Un ancien Auteur remarque, que toute la France étoit alors en trouble à cauſe de Berenger, pluſieurs Savans diſputant pour ou contre lui, de vive voix ou par écrit. *Sigebert.*

Il falloit bien que la Doctrine de Berenger ſe fût répandue en divers lieux, puiſque Victor II., Succeſſeur de Leon IX., trouva qu'il étoit néceſſaire d'aſſembler un autre Concile à Tours, pour y décider cette Controverſe. Berenger n'ayant pu ſe diſpenſer de ſe trouver à ce Synode qui ſe tenoit dans ſon voiſinage, on prétend qu'il n'oſa y ſoutenir ſon ſentiment, & qu'il acquieſça aux déciſions des deux précedens. Mais c'eſt ce qu'on ne ſait que par le rapport de ſes ennemis. Quoi qu'il en ſoit, s'il ſe retracta, il s'en repentit dans la ſuite, & il continua, comme auparavant, à maintenir ſon opinion. Cela donna lieu à Etienne X. de le citer à un Concile, qui fut aſſemblé à Rome en 1059. Berenger y comparut, & ſi nous en croyons les Hiſtoriens que nous avons, dont la plupart marquent beaucoup d'aigreur contre lui, il n'oſa défendre ſa cauſe. Il ſigna même un Ecrit dans lequel on lui faiſoit dire, *que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit manié ſenſuellement par les mains des Prêtres, & briſé par les dents des*

ETAT DE L'EGLISE.

Communians. Enſuite on l'obligea, par des menaces, à brûler lui-même le Livre de Scot, où l'on prétendoit qu'il avoit puiſé ſes erreurs. Il faut remarquer, qu'encore que quelques-uns ayent avancé qu'il n'oſa défendre ſa cauſe, il s'en trouve d'autres, qui ont aſſuré qu'il diſputa longtems contre *Lanfranc* & contre *Alberic* Moine du Mont Caſſin, qu'on lui avoit oppoſez. Au reſte, ce ne furent pas tant les raiſons de ſes adverſaires qui l'obligerent à ſigner cet Ecrit, que les menaces par leſquelles on l'intimida. *Vous ne l'avez pas fait*, lui diſoit Lanfranc dans une de ſes Lettres, *pour l'amour de la Vérité; mais par la crainte de la mort, dont vous étiez menacé.* Auſſi vit-on dans la ſuite, que ſon cœur n'avoit point de part à ce que ſa main avoit fait, puiſque, malgré ſes fréquentes rétractations, il perſiſta dans ſes premiers ſentimens, juſqu'à ſa mort.

En 1073., il y eut encore un autre Concile à Rouen ſur le même ſujet, & un autre à Poitiers, en 1075. Berenger fut préſent à ce dernier, & y courut même quelque riſque; ce qui lui donna encore plus d'éloignement pour le parti oppoſé. Enfin, Gregoire VII. étant parvenu au Pontificat, & voulant abſolument terminer cette affaire, qui étoit ſi ſouvent renouvellée, convoqua un Concile à Rome en 1079. Avant l'ouverture du Synode, il ordonna un jeûne de trente jours, pour demander à Dieu, qu'il lui plût d'accorder à cette Aſſemblée la grace de découvrir la Vérité. C'eſt une choſe aſſez étonnante, qu'après tant de déciſions, conformes, comme on le prétend, à la doctrine de tout tems reçue, on fût encore en ſuſpens touchant ce qu'il falloit croire ſur cette matiere. Berenger comparut devant ce Concile, & y ſigna une abjuration plus forte & plus nette que les précedentes. Il y reconnoiſſoit, *que le pain & le vin du Sacrement ſont ſubſtantiellement changez, par l'operation miraculeuſe des paroles de Notre Seigneur, dans le Corps propre, viſible & vivant de Jeſus-Chriſt; non figurativement, & ſacramentalement, mais véritablement, proprement & ſubſtantiellement.* Cette abjuration ne fit pas plus d'effet ſur ſon eſprit, que les précedentes. Cela paroit, de ce qu'il fut encore cité à un Concile aſſemblé à Bourdeaux, où il comparut & fut condamné. Il paſſa le reſte de ſa vie dans ſa retraite, où il mourut tranquillement l'an 1088.

Reflexions ſur cette matiere.

Le détail qu'on vient de voir, donne lieu à diverſes réflexions. Premierement, ſi la doctrine de Berenger étoit manifeſtement contraire à la croyance de l'Egliſe Univerſelle, depuis le tems des Apôtres, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris, qu'il ait fallu aſſembler tant de Conciles ſur ce ſujet. En ſecond lieu, cette multiplication de Conciles fait voir que l'opinion de Berenger s'étoit extremement répandue, puiſqu'on prenoit tant de ſoin d'en arrêter les progrès. 3. Il n'y a pas moins de ſujet de s'étonner, que ni Berenger, ni aucun des Evêques, ou autres Eccléſiaſtiques de ſon parti, n'ayent pas été dépoſez. Si Berenger ſe fût ſincerement retracté, on n'auroit point de

pei-

peine à trouver les raiſons de la moderation des Papes & des Conciles à ſon égard. Mais, outre que ces fréquentes retractations pouvoient faire préſumer que la derniere n'étoit pas plus ſincere que les précedentes, on a des preuves très fortes qu'il perſiſta dans ſes ſentimens juſqu'à la mort. En effet, malgré ces abjurations, Lanfranc le regardoit toujours comme un homme engagé dans le Schiſme. Un Auteur anonyme, qui écrivoit huit ans après la derniere retractation de Berenger, ne laiſſe pas de le traiter d'Hérétique : marque évidente, qu'il perſiſtoit toujours dans ſes prétendues erreurs. Il eſt vrai que Guillaume de Malmesburi aſſure que Berenger mourut Catholique, c'eſt-à-dire, dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine : mais il a été trompé, ou par la derniere abjuration qu'il a cru ſincere, ou par l'Epitaphe honorable qu'Hildebrand, Evêque du Mans, fit pour Berenger, après ſa mort. Sans doute cet Hiſtorien, qui a inſeré cette Epitaphe dans ſon Hiſtoire, n'a pu ſe perſuader, qu'un Evêque ait donné tant de louanges à un homme actuellement Hérétique. ETAT DE L'EGLISE.

Enfin on peut encore obſerver ſur ce ſujet, qu'encore que l'Hiſtoire de Berenger ne nous ſoit connue que par les Ecrits de ſes adverſaires, pluſieurs d'entre eux n'ont pu s'empêcher de parler du prodigieux ſuccès que ſa doctrine eut en Allemagne, en Italie, & particulierement en France. Pour ce qui regarde l'Angleterre, on ne doit pas être ſurpris que cette diſpute y ait fait moins de bruit qu'ailleurs. La revolution qui venoit d'arriver dans cette Iſle, y occupoit les eſprits de tout autre choſe. Ajoutons enfin, pour une derniere remarque, que les fréquentes retractations de Berenger firent un tort extrême à la doctrine qu'il ſoutenoit. Dans un ſiecle tel que celui-là, peu de perſonnes étant capables de juger par elles-mêmes d'une queſtion ſi difficile, les préjugez avoient plus de part que la connoiſſance, au jugement qu'on en portoit. Or il eſt certain que les apparences étoient contre Berenger, à cauſe du ſoin qu'on prenoit de publier, qu'il ne s'étoit retracté qu'après avoir été convaincu. On n'avoit garde de parler des menaces qui avoient extorqué ſes abjurations, quoiqu'il n'y eût rien de plus certain, ainſi que nous l'avons vu ci-deſſus par le témoignage même de Lanfranc.

Pour achever ce que j'ai à dire touchant l'Etat de l'Egliſe, pendant ces quatre premiers Regnes des Normans, il ne me reſte plus qu'à faire connoitre les Evêques, ou autres Eccléſiaſtiques les plus diſtinguez. Eccléſiaſtiques fameux.

Aldred, Archevêque d'Yorck, qui couronna Guillaume le Conquerant, étoit un bon & pieux Prélat. Il avoit été auparavant Evêque de Gloceſter, dont il avoit fait bâtir l'Egliſe Cathedrale. Enſuite il acheta pluſieurs Terres au voiſinage d'Yorck, dont il enrichit ſon Archevêché. Le Monaſtere de *Beverley* lui fut auſſi redevable de pluſieurs bienfaits. Aldred.

Quoique, ſelon les prétentions de la Cour de Rome, *Stigand* ſe Stigand.

ETAT DE L'EGLISE.

fût intrus dans l'Archevêché de Cantorberi, & que par cette raiſon il eût été ſuſpendu par le Pape, il ne laiſſa pas, malgré ſa ſuſpenſion, de faire les fonctions Archiépiſcopales, pendant les Regnes d'Edouard & de Harald. Si Guillaume le Conquerant refuſa d'être couronné de ſa main, ce ne fut que pour ne ſe pas brouiller avec la Cour de Rome; car d'ailleurs, il traita d'abord ce Prélat avec beaucoup de diſtinction. Lorſque Stigand accompagna ce Prince en Normandie, le Clergé de ce Païs-là, ſans avoir égard aux cenſures de Rome, lui fit tous les honneurs dûs à ſon rang & à ſa Dignité. Dans la ſuite, Guillaume prit d'autres ſentimens à ſon égard, & le fit dépoſer au Concile de Wincheſter. Dès que ce Prélat eut perdu ſa Dignité, le Roi ne gardant plus de meſures avec lui, le fit mettre en priſon, dans la vue de l'obliger à découvrir où il avoit caché ſes tréſors, qui étoient très conſiderables. Mais rien n'ayant été capable de lui arracher ce ſecret, il mourut dans la priſon. Après ſa mort, on trouva pendue à ſon cou, une petite Clef avec un papier qui marquoit l'endroit où étoit ſon argent, dont le Roi ſe ſaiſit.

Marianus Scotus.

Marianus Scotus, né en Ecoſſe l'an 1028., étant parvenu à l'âge de trente ans, ſe retira dans un Monaſtere de Cologne. Enſuite il fut transferé dans l'Abbaye de *Fulde*, où il écrivit une Chronique qui commence à la Création du Monde, & finit l'année 1082. de l'Ere Chretienne. Il mourut quatre ans après, en l'an 1086. Les Ecoſſois étoient alors très bien venus en Allemagne, où il y avoit quinze Monaſteres fondez par un Prince de leur Nation qui avoit ſervi Charlemagne. Les Abbez de ces Monaſteres devoient tous être Ecoſſois.

Wulſtan.

Wulſtan, Evêque de Worceſter, s'acquit beaucoup de reputation par ſa pieté, de laquelle quelques-uns ont parlé avec exageration. On prétend qu'il fit divers Miracles, tant pendant ſa vie, qu'après ſa mort. Il parut pourtant que Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, n'étoit pas trop convaincu du mérite de ce Prélat, puiſqu'il voulut le faire dépoſer dans un Concile, à cauſe de ſon ignorance & de ſon incapacité. Cela donne lieu de ſoupçonner, que la vertu de Wulſtan conſiſtoit dans une grande ſimplicité, qu'on a voulu faire paſſer pour une ſainteté extraordinaire. Guillaume de Malmesbury, qui a écrit ſa Vie, rapporte une particularité qui fait comprendre, que ce Prélat avoit une grande opinion de ſon propre mérite. Comme les Moines, qui aſſiſtoient à ſa mort, témoignoient beaucoup d'affliction, à cauſe de la perte qu'ils alloient faire, il les conſola, en leur diſant, qu'ils auroient en lui un Patron plus puiſſant après ſa mort, que pendant ſa vie.

Lanfranc.

Lanfranc, de qui j'ai eu ſouvent occaſion de parler, nâquit à Pavie. Après qu'il eut achevé ſes études, il ſe fit Moine dans l'Abbaye du *Bec* en Normandie, où il enſeigna la Logique avec beaucoup de reputation. Les reproches qu'il faiſoit ſouvent aux Moines ſes Confreres, ſur

ſur leur ignorance, furent cauſe de ſa fortune. Ces Moines ayant porté quelques plaintes contre lui à Guillaume le Bâtard qui n'étoit alors que Duc de Normandie, il fut obligé d'aller à la Cour pour ſe juſtifier. Dans les Converſations que ce Prince eut avec lui, il fut ſi charmé de ſon mérite, qu'au-lieu de le châtier, comme ſes Délateurs s'y étoient attendus, il le fit Abbé du Monaſtere de St. Etienne à Caen, d'où il le tira enſuite, pour le faire Archevêque de Cantorberi. Le crédit de Lanfranc, qui avoit été fort grand ſous Guillaume le Conquerant, déchut ſous celui de Guillaume le Roux, à qui pourtant il avoit procuré la Couronne. Sa mort, qui arriva bien-tôt après en 1089., lui épargna peut-être bien des chagrins. Il avoit fait rebâtir l'Egliſe de Cantorberi, qui avoit été brûlée par les Danois du tems de l'Archevêque *Elphegus*, & avoit fixé à cent-cinquante le nombre des Moines de St. Auguſtin, qui auparavant étoit illimité. Il leur avoit auſſi donné un *Prieur*, au-lieu qu'avant lui, ils étoient gouvernez par un Chorévêque, & au commencement par un Abbé. Un grand procès, qu'il gagna contre Odon Evêque de Bayeux & Comte de Kent, le mit en poſſeſſion de vingt & cinq Terres dont cet Evêque s'étoit emparé. Il paſſoit pour un grand homme d'Etat, auſſi bien que pour un Prélat très ſavant & très éclairé. Un Commentaire qu'il écrivit ſur les Epitres de St. Paul, & une Hiſtoire Eccléſiaſtique qui ne ſe trouve plus, étoient des Ouvrages eſtimez de tous les Savans. Mais le plus remarquable de ſes Ouvrages fut un Traité qu'il compoſa contre Berenger, pour ſoutenir la préſence réelle du Corps & du Sang de J. Chriſt dans le Sacrement. Malgré cette preuve de la conformité de ſes ſentimens avec ceux de l'Egliſe Romaine, Gregoire VII. voulut l'obliger d'aller à Rome, pour y rendre raiſon de ſa croyance. Il lui fit ſavoir même, après pluſieurs ſommations, qu'il ſeroit ſuſpendu, s'il ne ſe rendoit pas à Rome dans quatre mois. Mais Lanfranc ſe diſpenſa d'obeïr, quoiqu'il eût aſſez de tems pour faire ce voyage, puiſqu'il ne mourut que huit ans après.

ETAT DE L'EGLISE.

Anſelme, qui avoit été Abbé du Bec avant que d'être Archevêque de Cantorberi, fut de tous les Prélats de l'Egliſe Anglicane, celui qui fit le plus de bruit, par les démêlez qu'il eut avec Guillaume le Roux & Henri I. Le premier de ces differens étant de peu de conſéquence, je ne perdrai point de tems à en faire le détail, en ayant dit ailleurs ce qu'il y a de plus important. Je remarquerai ſeulement à l'occaſion d'Anſelme, une particularité qui fait voir l'adreſſe dont Urbain II. uſa pour ſe faire reconnoitre par l'Angleterre. Anſelme.

L'Antipape Clement étant encore en vie quand Urbain II. fut élu, l'Angleterre refuſa de reconnoitre l'un & l'autre des deux Papes. Dans ces entrefaites, Anſelme s'étant brouillé avec Guillaume le Roux, ſe déclara hautement pour Urbain, contre la volonté du Roi. Comme leur querelle s'échauffoit de plus en plus, le Roi chercha les moyens de l'humilier. Pour cet effet, il fit entendre à Urbain, que s'il vou-

ETAT DE L'EGLISE.

loit lui envoyer le *Pallium* deſtiné pour Anſelme, afin que cet Archevêque fût obligé de le recevoir de ſa main, il feroit en ſorte que l'Angleterre ſe rangeroit ſous ſon obédience. Urbain ayant accepté cette offre, envoya en Angleterre l'Evêque d'Albe, pour faire ce que le Roi ſouhaitoit. Cependant ce Nonce, ſans faire connoitre au Roi qu'il étoit chargé du *Pallium*, ſe contenta de lui dire, que le Pontife étoit diſpoſé à faire ce qu'il avoit promis, pourvu que l'Angleterre le reconnût pour ſeul Pape. Sur cette aſſurance, Guillaume exécuta ſon engagement. Mais, quand il eut fait cette démarche, & qu'il voulut avoir le *Pallium* d'Anſelme à ſa diſpoſition, le Nonce lui répondit, que la choſe étoit impratiquable, parce qu'Anſelme refuſoit de recevoir le *Pallium* des mains d'un Laïque. C'eſt de cette maniere que ce Prince fut pris pour dupe, & qu'il ſe vit contraint de ſouffrir que l'Archevêque prît lui-même le *Pallium* de deſſus l'Autel où le Nonce l'avoit poſé. Il ne pardonna pas à ce Prélat, qui, comme on l'a déja vu, fut obligé d'aller à Rome, & enſuite de ſe retirer à Lyon, où il demeura juſqu'à la mort de ce Monarque.

Hiſtoire du démêlé entre Henri I. & Anſelme, touchant les Inveſtitures.

Pendant le ſéjour qu'Anſelme fit à Rome, il ſe trouva préſent à un Concile où l'on décida, que tous les Eccléſiaſtiques qui, à l'avenir, recevroient l'Inveſtiture de leurs Bénéfices des mains des Laïques, ſeroient excommuniez. Ce fut pour obeïr aux Décrets de ce Concile, qu'après ſon retour en Angleterre où Henri I. l'avoit rappellé, il refuſa de rendre hommage à ce Prince, & de ſacrer les Evêques qui avoient reçu l'Inveſtiture du Roi. Ce refus fut la ſource d'une querelle bien plus importante que celle qu'il avoit eue avec Guillaume le Roux, puiſqu'en celle-ci il s'agiſſoit d'une prérogative dont les Rois d'Angleterre étoient depuis longtems en poſſeſſion. Cependant, Henri voulant agir avec circonſpection, dans un tems où la Cour de Rome s'étoit rendue très formidable par les avantages qu'elle avoit remportez ſur l'Empereur, conſentit qu'Anſelme envoyât des Agens à Rome. Il y dépêcha lui-même des Ambaſſadeurs pour y défendre ſa cauſe, & pour preſſer le Pape de le laiſſer joüir tranquillement de ſes droits. Paſchal II. répondit, qu'il ne pouvoit accorder au Roi une choſe qui avoit été très expreſſément défendue par pluſieurs Conciles. Malgré ce refus, Henri demeura ferme à vouloir conſerver ce droit, qu'il avoit reçu de ſes Prédéceſſeurs. Dans cette réſolution, il commanda au Prélat de lui faire hommage, & de ſacrer certains Evêques, qui avoient reçu l'Inveſtiture ſelon la forme ordinaire. Anſelme répondit, qu'il ne pouvoit obeïr au Roi ſans desobeïr au Pape & aux Décrets du Concile de Rome, où il avoit lui-même donné ſa voix. *Que m'importe?* repliqua le Roi, *le Concile de Rome a-t-il pu me priver d'une prérogative que je tiens de mes Prédéceſſeurs? Non, je ne conſentirai jamais que qui que ce ſoit, qui me refuſera les ſuretez que les Sujets doivent à leur Prince, poſſede des Fiefs dans mes Etats.* Enſuite il fit dire à l'Archevêque, de faire ce qui lui étoit commandé, ou de ſortir du Royaume. Anſelme répondit,

pondit, qu'il ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre : mais qu'il iroit dans ſon Dioceſe attendre ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer. Cette réponſe choqua le Roi & les Seigneurs de ſon Conſeil. Après avoir déliberé ſur ce ſujet, l'avis du Conſeil fut, qu'on ne devoit pas tant ménager Anſelme, ni le Pape même, mais chaſſer l'un du Royaume, & ſe dégager de toute dépendance à l'égard de l'autre. Le Roi ne voulant point ſe charger ſeul de l'exécution d'un conſeil de cette nature, convoqua ſur ce ſujet la Grande Aſſemblée ou le Parlement. Il y repréſenta l'entrepriſe que le Pape faiſoit ſur les prérogatives de la Couronne, & l'arrogance de l'Archevêque, qui agiſſoit avec lui, non comme un Sujet, mais comme un égal, ou plutôt comme un Superieur. Sur ces plaintes, l'Aſſemblée réſolut qu'on donneroit encore du tems à Anſelme, pour ſe déterminer ; & qu'en attendant, le Roi envoyeroit des Ambaſſadeurs au Pape, pour tâcher de le faire déſiſter à l'amiable de ſes prétentions. L'Archevêque d'Yorck, & deux autres Evêques furent chargez de cette Ambaſſade, & deux Agens d'Anſelme les accompagnerent. Les premiers avoient ordre de donner à Paſchal le choix de ces deux partis, ou de ſe relâcher à l'égard des Inveſtitures, ou de voir bannir Anſelme, & perdre lui-même l'obédience de l'Angleterre avec tous les profits qu'il en retiroit. Dans l'audience qu'ils eurent du Pontife, ils lui repréſenterent le danger où il s'expoſoit, s'il refuſoit de donner ſatisfaction au Roi. A cela Paſchal répondit, qu'il perdroit non ſeulement l'Angleterre, mais ſa Dignité même, plutôt que de rien relâcher ſur ce ſujet. Les Agens d'Anſelme eurent auſſi leur audience à part. Enſuite le Pape chargea les uns & les autres de deux Lettres, l'une pour le Roi, où il l'exhortoit à ſe départir du droit des Inveſtitures ; l'autre pour Anſelme, dans laquelle il enjoignoit à ce Prélat de continuer toujours à ſoutenir le parti de la juſtice. La premiere de ces Lettres étant très desagreable au Roi, il ne voulut pas la communiquer aux Seigneurs. Mais Anſelme fit lire publiquement celle qui lui étoit adreſſée. ETAT DE L'EGLISE.

Cependant, il y avoit une grande diverſité dans ce que les Ambaſſadeurs du Roi, & les Agens d'Anſelme, rapportoient de bouche. Les premiers aſſuroient que, dans une audience ſecrete, le Pontife leur avoit dit, qu'il vouloit bien ſe relâcher à l'égard des Inveſtitures, pourvu que le Roi le contentât ſur quelques autres articles : mais qu'il n'oſoit le témoigner publiquement, de peur que les autres Souverains n'en abuſaſſent. Les Envoyez d'Anſelme ſoutenoient au contraire, que le Pape n'avoit rien dit d'approchant, & ils en alleguoient pour preuve, la Lettre qu'il avoit écrite à l'Archevêque. Ce que ceux-ci rapportoient étoit d'autant plus vrai-ſemblable, que le Roi refuſoit de faire voir la Lettre qu'il avoit reçue du Pape. Néanmoins, on ne pouvoit revoquer en doute le témoignage de l'Archevêque d'Yorck & des deux autres Evêques, ſans les accuſer en même tems de menſonge, & d'une honteuſe prévarication. Anſelme lui-même s'y trouvoit

ETAT DE L'EGLISE.

voit bien embaraſſé, puiſqu'ils en appelloient au témoignage du Pape même. Dans cette incertitude, il prit le parti de gagner du tems, afin de pouvoir mieux s'inſtruire des intentions du Pontife. Pour cet effet, il offrit de communiquer avec les Evêques qui avoient reçu l'Inveſtiture du Roi, ce qu'il avoit refuſé jusqu'alors, à condition qu'il ne les ſacreroit qu'après en avoir reçu l'ordre du Pape. Ce temperament ayant donné quelque ſatisfaction au Roi & à ſon Conſeil, on donna du tems au Prélat pour envoyer de nouveaux Agens à Rome.

Pendant que ces Envoyez étoient à la Cour du Pape, le Roi, qui ſouffroit avec impatience toutes ces longueurs, fit commander à l'Archeveque de ſacrer les trois Evêques élus. Anſelme répondit, qu'il étoit prêt à en ſacrer un des trois, qui refuſoit de recevoir l'Inveſtiture du Roi: mais qu'à l'égard des deux autres, il ne le pouvoit faire ſans le conſentement du Pape. A ſon refus, le Roi donna ordre à l'Archevêque d'Yorck de faire cette fonction. Mais les Evêques qui devoient être ſacrez, ne purent ſe réſoudre à faire cette démarche. Les ménagemens qu'ils gardoient avec le Pape, offenſerent tellement le Roi, qu'il fit ſaiſir tous leurs biens.

Dès que les Agens d'Anſelme furent retournez de Rome, le Roi ſe rendit à Cantorberi, & dit à l'Archevêque, qu'il eût à lui donner ſatisfaction, s'il ne vouloit provoquer plus loin ſa colere. Anſelme lui répondit, qu'il avoit reçu une Lettre du Pape, qu'il n'avoit pas encore ouverte; qu'il l'ouvriroit en ſa préſence, & qu'il ſe conformeroit à ce que le Pontife lui ordonnoit. Henri, outré de la préference que ce Prélat donnoit toujours aux ordres du Pape, repliqua, qu'il n'étoit nullement queſtion de ſavoir ce que le Pape ordonnoit, parce qu'il n'étoit pas d'humeur de ſoumettre ſes droits à ſon Jugement. Cependant, il ne put rien gagner ſur ce Prélat, qui demeura toujours obſtiné. Enfin, Henri voulant tenter toutes ſortes de voyes, avant que de faire un plus grand éclat, conſeilla lui-même à l'Archevêque de faire un voyage à Rome, pour tâcher de porter Paſchal II. à ſe relâcher. Anſelme eut de la peine à s'y réſoudre. Mais enfin, il ſe laiſſa perſuader par les raiſons des Evêques & des Barons, qui lui repréſenterent, que ce voyage ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

Dès qu'il fut de l'autre côté de la Mer, il ouvrit la Lettre du Pape, dans laquelle il trouva un déni abſolu de tout ce que les Ambaſſadeurs du Roi avoient rapporté. Il continua pourtant ſon voyage à Rome, où il fut bien-tôt ſuivi de *Guillaume de Warelwaſt* Ambaſſadeur du Roi, qui avoit été autrefois envoyé à la même Cour par Guillaume le Roux. Cet Ambaſſadeur ayant été admis à l'audience du Pape, lui repréſenta que l'Angleterre alloit être perdue pour lui, s'il s'obſtinoit à vouloir priver le Roi de ſes juſtes droits. Il ajouta, que ſon Maitre étoit réſolu de perdre plutôt ſa Couronne, que d'en voir retrancher le Droit des Inveſtitures. *Et moi*, répondit Paſchal, *je per-*

perdrai plutôt la vie, que de ſouffrir qu'il continue à uſurper les droits de l'Egliſe. Cette réponſe ſi poſitive ayant entierement rompu la négociation, l'Ambaſſadeur reprit le chemin d'Angleterre ; & Anſelme, qui n'oſoit plus retourner à ſon Egliſe, alla faire ſon ſéjour à Lyon. ETAT DE L'EGLISE.

Cette tentative n'ayant pas réuſſi, Henri envoya un autre Ambaſſadeur à Rome. Mais comme il n'offroit rien de nouveau, il ne fit qu'irriter Paſchal, qui excommunia le Comte de *Mellent* & quelques autres Seigneurs du Conſeil du Roi. Il menaça même Henri d'agir avec lui à toute rigueur : mais il n'en vint point à l'exécution. Cependant Anſelme, qui voyoit que le Pape gardoit des ménagemens avec le Roi, craignit que ſon exil ne fût de longue durée, & que tôt ou tard, le Pape & le Roi n'en vinſſent à un accommodement dont il pourroit bien être la victime. Dans cette penſée, il réſolut d'engager le premier ſi avant, qu'il ne lui fût plus poſſible de reculer. Pour cet effet, il alla trouver *Adele*, Comteſſe de Blois, Sœur de Henri, & lui déclara, qu'il ne pouvoit plus longtems ſe diſpenſer d'excommunier le Roi, s'il ne ſe réſolvoit promptement à ſe déſiſter de ſes prétentions. Cette menace ayant fait beaucoup de peine à la Princeſſe, elle ſe mit en devoir de travailler à un accommodement. Pour y réuſſir, elle pria le Roi ſon Frere, qui étoit alors en Normandie, de ſe rendre au Château de l'Aigle, où elle avoit deſſein de mener Anſelme, afin qu'ils puſſent conférer enſemble touchant leurs differens. Dans cette entrevue, l'affaire commença, par les ſoins de la Comteſſe de Blois, à prendre un meilleur train. Le Roi, qui craignoit les menaces du Prélat, le traita très civilement. Anſelme y fit paroitre, de ſon côté, plus de reſpect pour le Roi, qu'il n'en avoit eu juſqu'alors. Ils ne furent pas longtems enſemble, ſans s'appercevoir l'un & l'autre que chacun ſouhaitoit également de ſe tirer de cette affaire avec honneur. Dans cette diſpoſition, ils chercherent paiſiblement les moyens d'accommoder leur differend d'une maniere dont ils puſſent ſe contenter. Dès qu'ils furent convenus d'un expédient, Henri renvoya Guillaume de Warelwaaſt au Pape, pour le lui faire approuver. Paſchal ſe trouvoit alors dans une ſituation, qui lui faiſoit ſouhaiter de ne pas ſe brouiller avec l'Angleterre. Il étoit vivement preſſé par les Allemans, qui, peu de tems après, l'obligerent à chercher un azyle en France. L'accommodement fut donc conclu à ces conditions, que le Roi renonceroit au droit de donner l'Inveſtiture des Bénéfices, & que le Pape permettroit aux Evêques & aux Abbez de faire hommage au Roi des Fiefs Eccléſiaſtiques qu'ils poſſedoient. Ainſi le Pape & le Roi ſe tirerent également de cet embaras, par une voye auſſi juſte que naturelle, & qui auroit dû être ſuivie au commencement de la querelle, s'ils euſſent tous deux agi de bonne-foi. C'eſt ce qui paroitra manifeſtement, ſi l'on examine ſans prévention quel étoit l'état de la diſpute, à quoi il ne ſera peut-être pas inutile d'employer quelques lignes, puiſque cette affaire a fait autrefois tant de bruit, & qu'Anſelme y a eu tant de part.

Accommodement entre le Roi & Anſelme.

ETAT DE L'EGLISE.

Etat de la queſtion.

Je poſerai d'abord, comme un fait qui me paroit inconteſtable, que depuis l'Empire de Charlemagne, les Princes Souverains étoient en poſſeſſion de donner l'Inveſtiture des grands Bénéfices, par l'Anneau, & le Bâton Paſtoral. Gregoire VII. fut le premier qui entreprit de leur enlever ce droit, vers la fin de l'onzieme Siecle. Les Papes ſes Succeſſeurs continuerent avec la même ardeur à pourſuivre l'exécution de ce projet. Il faut convenir, que les Princes eux-mêmes ne fourniſſoient aux Papes que de trop fréquentes occaſions de ſe recrier contre les abus de cette prérogative. Sous prétexte que les Evêques & les Abbez ne pouvoient entrer en poſſeſſion de leurs Bénéfices, avant que d'en avoir reçu l'Inveſtiture, les Princes vendoient publiquement les Evêchez & les Abbayes au plus offrant. Je dis qu'ils les vendoient, car, quoique les élections paruſſent canoniques, les Souverains ne laiſſoient pas de s'en rendre maitres, puiſqu'ils étoient en droit de refuſer l'Inveſtiture à ceux qui ne leur étoient pas agreables. Cela ſeul étoit ſuffiſant pour leur faire obtenir l'élection de ceux qu'ils recommandoient, n'y ayant point d'Eccléſiaſtique qui deſirât d'être Evêque ou Abbé, ſans poſſeder les biens attachez au Bénéfice. Il falloit donc, pour être élu, avoir le conſentement du Prince; après quoi l'Evêque ou l'Abbé, avant même que d'être ſacré, recevoit l'Inveſtiture de la maniere qu'il a été dit. Outre que la Simonie avoit trop ſouvent lieu dans les élections faites de cette ſorte, il y avoit une autre raiſon qui ſembloit autoriſer les Papes à faire des efforts pour abolir les Inveſtitures. C'eſt que les Princes, en inveſtiſſant les Eccléſiaſtiques d'une maniere differente de celle qui ſe pratiquoit envers les Laïques, & avant même qu'ils fuſſent ſacrez, ſembloient vouloir s'attribuer le droit de leur conferer le Caractere. C'eſt ce que les Papes faiſoient valoir, comme une pure uſurpation des droits de l'Egliſe. En effet, on ne pouvoit s'empêcher d'y voir quelque choſe d'approchant, à cauſe des deux Caracteres qui ſe confondoient dans le Prélat élu, ſavoir celui de Miniſtre de l'Egliſe, & celui de Seigneur Temporel des Terres annexées au Bénéfice. Si les Papes & les Princes euſſent agi de bonne-foi, ils auroient ſoigneuſement diſtingué ces deux Caracteres: mais au contraire, chacun croyoit trouver ſon interêt à les laiſſer confondus. Par là les Princes ſe rendoient maitres des élections, & de là même les Papes prenoient occaſion de diſputer aux Souverains le droit dont ils étoient en poſſeſſion. Ce fut donc proprement de cette confuſion que nâquirent toutes les diſputes qu'il y eut ſur ce ſujet, entre les Princes & les Papes. Les premiers diſoient, qu'ils ne pouvoient permettre que perſonne ſe mît en poſſeſſion des Terres qui relevoient de leur Couronne, ſans en avoir reçu l'Inveſtiture de leurs mains. Les Papes de leur côté ſoutenoient, qu'il n'étoit pas raiſonnable que les Princes ſe mêlaſſent des élections, ni de conferer un Caractere qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de donner. Les uns & les autres s'éloignoient également du véritable état de la queſtion. En effet, il étoit très poſſible qu'un homme fût Evê-

Evêque ou Abbé, ſans poſſeder des Terres de la Couronne, auquel cas les Princes n'euſſent eu rien à prétendre. D'un autre côté, les Princes n'auroient ſouffert aucun dommage, ſi l'on eût conferé le Caractere ſpirituel ſans leur conſentement, ſauf à eux à prendre leurs précautions, avant que de mettre les Prélats en poſſeſſion du Temporel. Mais il n'étoit pas poſſible de les réduire les uns & les autres à ce point, dans la diſpoſition où ils étoient de ne rien ceder. Ainſi l'on voit manifeſtement, que le temperament que Paſchal II. & Henri I. ſuivirent étoit tout à fait raiſonnable, & ne portoit aucun préjudice ni aux droits de l'Egliſe, ni aux droits du Roi. Mais apparemment, cette affaire n'auroit pas eu une ſi heureuſe fin, ſi la conjoncture où le Pape ſe trouvoit ne l'eût obligé à ſe relâcher. C'eſt ce qu'on peut inferer de l'obſtination qu'il marqua ſur le même ſujet, à l'égard de l'Empereur, auquel il ne voulut jamais accorder ce qu'il venoit de ceder au Roi d'Angleterre. ETAT DE L'EGLISE.

Je me ſuis un peu étendu ſur cette partie de la Vie d'Anſelme, parce que ce récit peut faire connoitre le caractere de ce Prélat, qui a été honoré du glorieux titre de Saint, ainſi que tous ceux qui ont ſoutenu avec ardeur les interêts de la Cour de Rome. Il étoit né l'an 1033. à Aoſte, petite Ville d'Italie, qui ſe trouve aujourdhui dans les Etats du Duc de Savoye. A l'âge de vingt & ſept ans, il ſe fit Moine dans le Monaſtere du *Bec*, dont Lanfranc étoit alors Prieur. Quand celui-ci fut fait Abbé de St. Etienne de Caen, Anſelme devint Prieur du Bec, & enſuite Abbé du même Monaſtere, d'où il fut tiré pour être Archevêque de Cantorberi. Il a compoſé divers Traitez Théologiques, dont le Pere *Gerberon* a donné la plus ample Edition en 1676. Ses Ecrits, ſelon le témoignage de Mr. *du Pin*, ſont remplis de Queſtions Métaphyſiques, pouſſées avec un grand apparat de Logique. Le même Auteur remarque, que les Lettres d'Anſelme ſont d'un ſtile moins travaillé que ſes autres Ouvrages. Ce fut lui qui le premier compoſa de longues Prieres, en forme de Méditations. Il paſſoit pour un Prélat fort ſavant, & d'une vie irreprochable. La Poſterité l'a beaucoup loué ſur la fermeté qu'il marqua dans les differens qu'il eut avec Guillaume le Roux, & Henri I. Mais cette fermeté à ſoutenir les interêts du Pape, de laquelle on s'eſt fait honneur pendant pluſieurs Siecles, ne trouveroit pas aujourdhui le même nombre d'approbateurs. Anſelme mourut en 1109., & fut canoniſé ſous le Regne de Henri VII., à la ſollicitation du Cardinal Morton. Vie d'Anſelme. Ses Ouvrages.

Gilbert, Evêque de Londres, fut fameux ſous le Regne de Henri I., principalement par ſon Savoir, qui lui fit donner le titre d'*Univerſaliſte*. Ces ſortes de titres étoient alors fort à la mode, pour honorer ceux qui ſe diſtinguoient dans les Sciences. Celui-ci compoſa un Commentaire ſur les *Pſeaumes* de *David*, & une Expoſition des *Lamentations* du Prophete *Jeremie*, qu'on a encore en Manuſcrit. Gilbert Evêque de Londres.

Osmond, Evêque de Salisburi, Normand de Nation, étoit Comte de Dorſet, & Conſeiller Privé de Guillaume le Conquerant, quand il Osmond Evêque de Salisburi.

ETAT DE L'EGLISE.

fut fait Evêque. Comme, en ce tems-là, chaque Dioceſe avoit ſa Liturgie particuliere, Osmond entreprit de corriger celle qui étoit en uſage dans le ſien. Il la rendit effectivemement plus pure qu'elle n'étoit auparavant, en la déchargeant de pluſieurs termes barbares ou groſſiers, & la diſpoſa d'une maniere plus commode. Cette Liturgie ainſi corrigée *à l'uſage de Sarum*, ou de Salisburi, fut bien-tôt reçue dans d'autres Dioceſes, & enfin, devint commune à toutes les Egliſes du Royaume. On prétend qu'après la mort d'Osmond, qui arriva en 1099., on interpola dans cette Liturgie diverſes choſes qui ne ſont pas préſentement approuvées.

Liturgie à l'uſage de Sarum.

Malachie.

Malachie, Archevêque d'Armagh en Irlande, eſt fameux par ſes prédictions touchant les Papes qui devoient occuper le Siege de Rome, depuis ſon tems. On a encore ſes Prophéties, qui ſont des eſpeces d'Enigmes, auxquelles on tâche de donner quelque ſorte d'interpretation. Il mourut en 1150, dans le Monaſtere de Clairvaux. Sa Vie a été écrite par *Saint Bernard*.

Ingulphe.

Ingulphe fut connu de Guillaume le Conquerant, pendant que ce Prince, qui n'étoit encore que Duc de Normandie, étoit en Angleterre pour rendre viſite au Roi Edouard. Il le ſuivit en qualité de ſon Secretaire; & quelque tems après, ayant quitté cet Emploi, il s'en alla en pélerinage à Jeruſalem. A ſon retour, il ſe fit Moine dans l'Abbaye de Fontevraud, d'où Guillaume le tira pour le faire Abbé de *Croyland* en Angleterre. Il mourut en 1109., après avoir écrit l'Hiſtoire de ſon Monaſtere, qui a été inſerée dans le Recueil des anciens Hiſtoriens Anglois.

Joffrid Inſtituteur des Ecoles de Cambridge, ſelon quelques-uns.

Joffrid, Abbé du même Monaſtere, & Succeſſeur immédiat d'Ingulphe, fut le premier, comme quelques-uns le prétendent, qui inſtitua des Ecoles à Cambridge, où il établit quatre de ſes Religieux pour Profeſſeurs. Si ce ſentiment étoit bien prouvé, il y auroit beaucoup à rabattre de l'ancienneté qu'on attribue communément à cette fameuſe Univerſité.

Godfrid Prieur de Wincheſter.

Godfrid, Prieur du Monaſtere de Wincheſter, fut un des meilleurs Ecrivains de ſon Siecle, ſi l'on en croit Guillaume de Malmesburi, qui aſſure qu'il y avoit beaucoup d'élégance & de politeſſe dans ſes Ouvrages. Il compoſa, entre autres choſes, un Panégyrique des Primats d'Angleterre. Mais ce qu'il fit de plus conſiderable, fut la correction du Bréviaire, dans lequel il changea, en termes purs & choiſis, tous les mots barbares qui s'y trouvoient auparavant. *Alford* conjecture, que ce Prieur fut le véritable Auteur de la correction de la Liturgie de Sarum, qui paſſoit ſous le nom d'Osmond.

Correction du Bréviaire.

HIS-

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SEPTIEME,

Contenant les Regnes de HENRI II. & de RICHARD I.

HENRI II.

Surnommé Plantagenet, *Cinquieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.*

LEs Anglois étoient trop las de la Guerre Civile qui avoit ſi longtems affligé le Royaume, pour ſe mettre volontairement en risque de la voir recommencer. Quoique la mort d'Etienne pût aiſément fournir une occaſion à de nouveaux troubles, ils attendirent tranquillement le Duc de Normandie, qui ne put ſe rendre en Angleterre, que ſix ſemaines après qu'il en eut reçu la nouvelle. Pendant cet inter-

1154. Perſonne ne diſpute la Couronne au Duc de Normandie.

HENRI II. 1154. valle, perſonne ne ſe mit en devoir de lui conteſter ſes droits. Outre que le Prince Guillaume, Fils du dernier Roi, étoit d'un mérite médiocre, les démarches que la plupart des Barons avoient faites en dernier lieu contre le Roi ſon Pere, ne leur permettoient pas de s'attacher à la fortune de ce jeune Prince, de peur de le mettre en état de s'en venger. D'ailleurs, non ſeulement Henri étoit puiſſant au-delà de la Mer, mais il avoit encore un grand Parti dans le Royaume, & les plus fortes Places étoient entre les mains de ſes Créatures. Ainſi, quand même Guillaume auroit voulu tenter de ſe placer ſur le Trône, il n'auroit pas trouvé les ſecours néceſſaires pour réuſſir dans cette entrepriſe.

1155. Il eſt couronné. Henri fut donc couronné, le lendemain de ſon arrivée, en vertu de l'accord qu'il avoit fait avec Etienne, dont tous les Seigneurs du Royaume s'étoient rendus garans. Ce fut avec un contentement extréme, que les Anglois virent monter ſur le Trône un Prince deſcendu par ſa Mere de leurs anciens Rois, & qui donnoit à la Couronne un luſtre qu'elle n'avoit pas eu auparavant. En effet, il y ajoutoit, comme autant de nouveaux fleurons, la *Guienne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine*, & la *Normandie*, dont il étoit actuellement en poſſeſſion. Cependant l'Angleterre, qui faiſoit la plus conſiderable partie de ſes Etats, avoit ſouffert de ſi violentes ſecouſſes ſous le Regne précedent, que, pour reprendre ſon ancienne ſplendeur, elle avoit beſoin d'un peu de repos. Rien n'étoit plus propre à lui en procurer, que d'ôter aux eſprits factieux les moyens d'exciter de nouveaux troubles. Ce fut auſſi le principal ſoin de Henri, dès les premiers jours de ſon Regne. Il commença par la démolition de ce grand nombre de Châteaux qui avoient été fortifiez ſous le Regne d'Etienne, & qui n'étoient propres qu'à ſervir d'azyle aux Voleurs, & à ceux qui pouvoient avoit envie de troubler l'Etat. L'Evêque de Wincheſter en poſſedoit ſeul ſix des plus conſiderables, qu'il perdit pour être ſorti du Royaume ſans permiſſion. Cette premiere démarche du Roi, qui fit comprendre aux Barons la réſolution qu'il avoit priſe de les tenir dans la ſoumiſſion, fut ſuivie d'une autre qui n'étoit pas moins avantageuſe au Royaume. C'eſt qu'il congédia l'Armée d'Etrangers qu'Etienne y avoit attirée. Ces Soldats, connus dans l'Hiſtoire d'Angleterre ſous le nom de *Brabançons*, & dans celle de France ſous celui de *Routiers*, ou *Cotteraux*, étoient des gens ramaſſez de divers endroits de l'Europe, & particuliérement de l'Allemagne & des Païs-Bas. Comme ils faiſoient profeſſion de ne dépendre d'aucun Prince particulier, ils ſervoient indifferemment quiconque vouloit les employer, pourvu qu'ils y trouvaſſent leur compte. Ils regardoient même comme un avantage, de n'être pas exactement payez de leur Solde, parce qu'ils en prenoient occaſion de piller les amis, auſſi bien que les ennemis, de ceux qui les employoient. Ainſi, pour l'ordinaire, le ſecours de ces Troupes devenoit très one-

Il fait démolir les Châteaux fortifiez.

Il renvoye les Soldats Brabançons.

reux

ſeux aux Princes mêmes pour qui elles combattoient, comme les Anglois l'avoient ſouvent expérimenté. Henri, voulant décharger ſon Peuple de ce fardeau qui l'accabloit depuis longtems, congédia tous ces Etrangers, ſans vouloir permettre qu'il en reſtât un ſeul dans le païs. Guillaume d'Ypre, qui étoit leur Général, n'attendit pas qu'on lui ordonnât de ſe retirer, le mauvais accueil qu'on lui faiſoit à la Cour lui ayant déja fait comprendre qu'on ſeroit bien aiſe qu'il prît de lui-même ce parti. HENRI II. 1155.

Il revoque tous les dons faits par Etienne.

Si le nouveau Roi en fût demeuré là, on auroit eu ſujet de croire qu'il n'avoit en vue que le bien & la tranquillité du Royaume. Mais il fit voir qu'il agiſſoit par des motifs plus intereſſez, quand, peu de tems après, il revoqua tous les dons que ſon Prédéceſſeur avoit faits, & reprit toutes les Terres de la Couronne qui avoient été alienées. Ceux qui les poſſedoient en furent très mortifiez, & en murmurerent hautement, diſant qu'il étoit injuſte de leur enlever ce qui leur avoit été donné pour recompenſe de leurs ſervices. Particulierement, ceux qui avoient pris le parti du Roi & de l'Imperatrice ſa Mere, étoient indignez de ſe voir ainſi confondus avec les Créatures d'Etienne. Ceux-ci, d'un autre côté, ſoutenoient qu'en ſervant le Roi qui étoit actuellement ſur le Trône, ils avoient fait le devoir de fideles Sujets, & qu'en les privant de leurs biens, on établiſſoit une maxime qui pourroit être un jour préjudiciable au Roi regnant. Il s'en trouva même pluſieurs qui refuſerent d'obeïr : mais, à l'approche du Roi, qui marchoit à la tête d'une Armée pour les y contraindre, ils ne ſe trouverent pas en état de réſiſter. Le ſeul *Hugues Mortimer* ſe fit aſſieger dans un de ſes Châteaux, & cette réſiſtance lui coûta la perte de tous les autres qu'il poſſedoit.

Guillaume fils d'Etienne eſt dépouillé comme les autres.

Guillaume de Blois, Fils du Roi Etienne, ne fut pas plus épargné que les autres. Henri lui ôta tout ce qu'il avoit reçu en don du Roi ſon Pere, & de toutes les Terres dont il étoit en poſſeſſion, il ne conſerva que celles qui avoient appartenu à ſa famille, avant qu'Etienne fût parvenu à la Couronne. Il avoit pourtant un Titre inconteſtable, dans le Traité que le Roi ſon Pere avoit fait avec Henri. Mais que peuvent les Traitez contre la mauvaiſe-foi, quand elle ſe trouve appuyée de la force? Ainſi, la Nobleſſe qui s'étoit enrichie par les liberalitez du dernier Roi, ou de l'Imperatrice Mathilde, ſe trouva tout à coup appauvrie par la politique de celui-ci, qui avoit eu aſſez d'occaſions de remarquer, combien les richeſſes l'avoient rendue inſolente.

Il ôte les titres aux Barons de nouvelle création.

Henri témoigna auſſi qu'il agiſſoit par un motif de vengeance, en dépouillant les Barons de nouvelle création, des Titres honorables qu'ils avoient reçus d'Etienne, ſous prétexte qu'ils n'en avoient été gratifiez que pour avoir favoriſé un Uſurpateur.

Il forme ſon Conſeil.

Après que ce Prince eut pris toutes les précautions qu'il crut propres à rétablir la tranquillité dans ſon Royaume, il compoſa un Conſeil des perſonnes les plus éminentes, tant du Clergé que de la Nobleſ-

HENRI II. 1155. bleſſe. *Thibaud*, Archevêque de Cantorberi, *Thomas Becket*, Archidiacre de la même Egliſe, qui venoit d'être fait Grand Chancelier, Robert Comte de Leiceſter, Grand Juſticier du Royaume, étoient ceux qui y tenoient le premier rang. A la tête du Conſeil du Cabinet étoit Mathilde ſa Mere, qu'une longue expérience, & ſes propres disgraces, avoient rendue ſage à ſes dépens. Ces deux Conſeils étant établis, Henri convoqua une Aſſemblée Générale, ou Parlement, à Wallingford, où il fit prêter ſerment par les Barons à *Guillaume* & à *Henri* ſes Fils, dont le premier ne ſurvécut que peu de jours à cette cérémonie. Avant que l'Aſſemblée ſe ſéparât, le Roi conſentit que les Loix d'Edouard fuſſent remiſes en vigueur, &, de ſon propre mouvement, il confirma la Chartre de Henri I. ſon Ayeul. Ces premieres démarches du nouveau Roi donnerent de grandes eſperances aux gens de bien, dans le tems qu'elles inſpiroient de la terreur aux méchans, qui ſe virent dans la néceſſité, ou de ſortir du Royaume, ou de règler leur conduite ſur de tout autres principes qu'ils n'avoient fait juſqu'alors. Ils virent bien qu'ils avoient à faire à un Prince, qui étoit tout réſolu à ne pas ſouffrir la licence qui s'étoit introduite ſous le dernier Regne.

Les Barons prêtent ſerment aux deux fils du Roi.

Le Roi confirme la Chartre de Henri I.

Le Pape Anaſtaſe étant mort cette même année, Adrien IV., Anglois, fut ſon Succeſſeur.

Adrien IV. Pape.

1156. Dès que Henri eut achevé de règler ſes affaires en Angleterre, il repaſſa la Mer pour aller rendre hommage au Roi de France, des Provinces qu'il poſſedoit dans ce Royaume. Ces poſſeſſions rendoient Henri le plus puiſſant des Vaſſaux de la Couronne de France, & preſque autant que le Souverain même, dont les Domaines étoient peu conſiderables en comparaiſon de ce qu'ils ont été dans la ſuite. Comme les Etats que Henri & ſes Succeſſeurs poſſedoient en France, ont donné lieu à une infinité de Guerres entre les François & les Anglois, il ne ſera pas inutile d'expliquer ici, en peu de mots, en quoi conſiſtoient alors les forces des Rois de France. On pourra par là ſe former une juſte idée de leur puiſſance, & connoitre en même tems l'extrême difference qui ſe trouve, à cet égard, entre les premiers Succeſſeurs de Hugues Capet, & ceux qui, dans ces derniers Siecles, ont tenu le Sceptre de ce Royaume.

Henri va en Normandie. *R. de Hoveden. Rad. de Diceto.*

Obſervation ſur les forces des Rois de France.

Lorſque Hugues Capet eut uſurpé la Couronne ſur la Maiſon de Charlemagne, il crut ne pouvoir employer de meilleur moyen pour s'affermir ſur le Trône, que de faire trouver de grands avantages aux Seigneurs François, dans la revolution qui venoit d'arriver. Pour les engager à favoriſer ſon uſurpation, il leur donna en titre de Fiefs, les Provinces dont ils n'étoient que Gouverneurs. Il confirma ces dons par des Chartres authentiques, dans leſquelles il ſtipula le retour de ces Terres à la Couronne, en cas que les poſſeſſeurs mouruſſent ſans Héritiers. De plus, il ſe reſerva le droit de les confiſquer, pour le cas de Felonie, ou pour d'autres ſpécifiez dans les Chartres. Par cette

te immenſe liberalité, il remplit la France d'un grand nombre de puiſ- Henri II.
ſans Seigneurs, ou plutôt de Princes, qui poſſedant leurs Terres par 1156.
un droit héréditaire, devinrent autant de Souverains. Il ne reſta donc à la Couronne, que les Gouvernemens que Hugues Capet avoit lui-même poſſedez avant que de monter ſur le Trône. Mais ces Domaines, auxquels il ajouta encore quelques Gouvernemens qui ſe trouverent vacans, étoient fort conſiderables, parce que la Famille de ce Prince étoit devenue très puiſſante, pendant le déclin de la Maiſon de Charlemagne. Je ſai bien que tout le monde ne convient pas, que Hugues Capet fut le premier qui changea les Gouvernemens en Fiefs; que quelques-uns rapportent ce changement à un tems plus éloigné; & que d'autres prétendent qu'il ne fut fait que ſous quelques-uns des premiers Rois de cette Race. Mais, outre que le ſentiment que j'ai ſuivi eſt le plus probable, la difference de quelques années, de plus ou de moins, n'eſt pas conſiderable, par rapport à l'état général de la France, dont je veux parler.

Entre les Fiefs qui furent diſtribuez aux Seigneurs François, il s'en trouva quelques-uns de diſtinguez par leur étendue, qui furent appellez *Pairies*. Il y en avoit de ce dernier ordre, ſix Eccléſiaſtiques & ſix Laïques. Mais comme les premiers ont peu de rapport à l'Hiſtoire d'Angleterre, il n'eſt pas néceſſaire d'en parler. Des ſix Pairies Laïques, trois avoient le titre de Duché, ſavoir, *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*. Les trois autres, ſavoir, *Flandre*, *Toulouſe* & *Champagne*, étoient des Comtez. Chacun de ces ſix Pairs avoit des Vaſſaux qui tenoient leurs Terres de lui, comme il tenoit lui-même ſa Pairie de la Couronne. Par exemple, le Duc de Normandie avoit pour Vaſſal, le Duc de Bretagne, par la conceſſion de Charles le Simple, qui avoit attaché ce droit au don qu'il avoit fait à Rol. On peut voir par là, combien la Couronne de France étoit dénuée, & combien ſes revenus étoient petits, au prix de ce qu'ils ont été dans la ſuite. Juſqu'au tems de Louis VII. ſurnommé le Jeune, qui regnoit en France lorſque notre Henri monta ſur le Trône d'Angleterre, les Rois de France n'avoient encore réuni aucun de ces grands Fiefs à leur Domaine. Il eſt donc aiſé de comprendre, que le nouveau Roi d'Angleterre, qui poſſedoit les deux Pairies les plus conſiderables, outre beaucoup d'autres Provinces, poſſedoit autant ou plus de Terres dans le Royaume, que le Roi de France même. Cependant, malgré le peu d'étendue des Domaines particuliers de la Couronne, le Roi de France ne laiſſoit pas d'être très puiſſant, par les ſecours qu'il tiroit de ſes Vaſſaux: ſecours, qui étoient quelquefois d'obligation, & quelquefois volontaires. Lorſque le Royaume ſe trouvoit engagé dans une Guerre, par l'avis & le conſentement des Etats Généraux, chaque Vaſſal étoit obligé de contribuer un certain nombre de Troupes. C'étoit alors que le Souverain ſe trouvoit à la tête d'une Armée formidable. Mais quand le

HENRI II. 1156. *Mezerai.*

Roi entreprenoit une Guerre de ſon chef, ou pour ſon interêt particulier, il étoit libre aux Vaſſaux, de lui donner ou de lui refuſer leurs Troupes. Ils ſe croyoient même en droit de prendre les armes contre lui, quand ils en étoient opprimez, ou même ſur un ſimple déni de Juſtice. La diſpoſition du Gouvernement de France étant telle, on ne doit pas être ſurpris, ſi, dans l'Hiſtoire de ce Royaume, on voit les Rois marcher tantôt avec des forces peu conſiderables, tantôt à la tête de grandes Armées. Leur principale puiſſance venoit des ſecours qu'ils recevoient de leurs Vaſſaux. Mais ce Gouvernement changea de face, quand ils eurent réuni à leur Couronne quelques-uns de ces grands Domaines qu'ils avoient donnez en Fief. Alors, peu à peu, ils trouverent le moyen d'abolir la diſtinction entre Guerre néceſſaire, & Guerre non néceſſaire. Sans ſe mettre en peine de faire approuver leurs deſſeins par les Etats, ils obligerent tous les Vaſſaux à leur fournir du ſecours en tout tems, confondant ſans ceſſe les interêts particuliers du Roi, avec les interêts du Royaume. Ils ſe ſervirent même de quelques-uns de ces Vaſſaux, pour opprimer les autres. Cela, joint aux occaſions qui ſe préſenterent naturellement de réunir pluſieurs Terres à la Couronne par le défaut d'Héritiers de ceux qui les poſſedoient, accrut tellement leurs forces, qu'ils ſe virent enfin en état de tenir les Grands dans la ſoumiſſion. Mais ce ne fut que peu à peu, & après un long eſpace de tems, qu'ils parvinrent à ce degré de puiſſance.

Henri fait la guerre à Geoffroi ſon Frere.

Sujet de la guerre.

Le deſſein de rendre hommage au Roi de France, n'étoit pas le ſeul motif qui engageoit Henri à paſſer la Mer. Son principal but étoit de recouvrer l'Anjou, que Geoffroi ſon Frere lui avoit enlevé ſur des prétentions, dont voici le fondement. Geoffroi Plantagenet, Comte d'Anjou, Pere de ces deux Princes, avoit ordonné par ſon Teſtament, que *Henri*, ſon Fils ainé, hériteroit des biens de Mathilde leur Mere, qui comprenoient la Normandie & les droits qu'elle avoit ſur le Royaume d'Angleterre. Il avoit donné à *Geoffroi* ſon ſecond Fils, l'Anjou, la Touraine, & le Maine; & n'avoit laiſſé à un troiſieme, nommé *Guillaume*, que le ſeul Comté de Mortagne. Mais comme il n'auroit pas été juſte que l'Imperatrice ſa Femme eût été privée de ſon bien pendant ſa vie, ni qu'en attendant ſa mort, Henri demeurât ſans héritage, il avoit ajouté une autre clauſe dans ſon Teſtament. C'étoit que, juſqu'à la mort de l'Imperatrice, Henri auroit la jouïſſance des trois Comtez aſſignez à Geoffroi, reſervant à celui-ci les Villes de *Loudun*, *Chinon* & *Mirebeau*, en attendant que ſon Frere ainé lui cedât les biens paternels, dès qu'il ſeroit en poſſeſſion de la Normandie. Pour aſſurer l'exécution de ce Teſtament, le Comte avoit exigé de ſes Barons un ſerment ſolemnel, qu'ils ne permettroient point que ſon Corps fût enterré, juſqu'à ce que ſon Fils ainé eût juré qu'il accompliroit ſa derniere volonté. Ce n'avoit été qu'avec beaucoup de peine, qu'on avoit fait conſentir Henri à prêter ce ſerment.

Il

Il croyoit que le Comte ſon Pere lui avoit fait un tort inſigne en le privant de ces trois Comtez, qui, ſelon la Coutume, devoient revenir à l'ainé de la famille. Néanmoins, plutôt que de laiſſer le Corps de ſon Pere ſans ſepulture, il avoit juré qu'il exécuteroit ſa volonté. Quelque tems après, Mathilde ſa Mere lui ayant cedé la Normandie, Geoffroi ſe crut en droit de ſe mettre en poſſeſſion de l'Anjou: mais, ainſi qu'on l'a vu ci-devant, Henri l'avoit chaſſé de cette Province. Celui-ci ne fut pas plutôt ſur le Trône d'Angleterre, que Geoffroi renouvella ſes prétentions, & pendant que le Roi ſon Frere étoit occupé dans ſon Iſle, il s'empara une ſeconde fois de l'Anjou. Il étoit favoriſé des Angevins, qui aimoient mieux avoir un Comte particulier, que de dépendre de la Couronne d'Angleterre. D'ailleurs, il avoit reçu du ſecours du Roi de France, toujours attentif à diminuer la puiſſance de Henri, qu'il regardoit comme un voiſin très redoutable. Lorſque le Comte d'Anjou fit ſon Teſtament, il y avoit peu d'apparence que ſon Fils ainé montât jamais ſur le Trône d'Angleterre, puiſque les affaires d'Etienne ſe trouvoient en très bon état. C'étoit par cette raiſon qu'il ne regardoit ce Royaume que comme un bien, auquel véritablement ſon Fils avoit droit de prétendre, mais dont il étoit très éloigné. Il n'étoit donc pas juſte, qu'en attendant la mort de l'Imperatrice, Henri fût privé des biens paternels; & c'étoit ſur cela que ſa derniere diſpoſition étoit fondée. A ne conſiderer que les motifs de ce Teſtament, il étoit manifeſte qu'auſſi-tôt que Henri fut en poſſeſſion de la Normandie & de l'Angleterre, il devoit ceder l'Anjou à Geoffroi, d'autant plus qu'il s'y étoit engagé par ſerment. Mais il prétendoit que le Teſtament étoit nul, & qu'il n'avoit pas été libre au Comte ſon Pere de priver ſon Fils ainé des biens qu'il avoit reçus de ſes Ancêtres. Il n'y avoit donc que le ſerment qui lui cauſât quelque peine. Mais il trouva le moyen de ſe délivrer de ce ſcrupule, par une Diſpenſe du Pape, laquelle il obtint aſſez aiſément. Dès qu'il ſe vit appuyé de cette autorité, il ne balança plus à ſe déterminer à la Guerre contre ſon Frere. Ce fut dans ce deſſein principalement qu'il partit d'Angleterre. Après qu'il eut rendu ſon hommage au Roi de France, il marcha vers le Poitou, & s'empara de Mirebeau, de Chinon, & de Loudun, dont ſon Frere étoit en poſſeſſion. Enſuite il entra dans l'Anjou, &, malgré la réſiſtance de Geoffroi, il ſe rendit maitre de toutes les Places, & le chaſſa du Païs.

Henri II. 1156.

Henri chaſſe Geoffroi de l'Anjou.

Ce Prince ainſi dépouillé ſe ſeroit trouvé dans un triſte état, ſi la fortune ne lui eût procuré le Comté de Nantes, dont les habitans ſe donnerent volontairement à lui. Comme cet évenement eut des ſuites très remarquables, il eſt néceſſaire de l'expliquer avec netteté. *Conan le Gros*, Duc de Bretagne, avoit eu un Fils qui avoit nom *Hoël*, & une Fille appellée *Berthe*, qui ayant épouſé *Eudon* Comte de Pontievre, ſon parent, en avoit eu un Fils nommé *Conan*, comme

Affaires de Bretagne.

HENRI II. 1156. ſon Ayeul maternel. Quelques ſoupçons, bien ou mal fondez, ayant porté Conan le Gros à desavouer ſon Fils, & à le deshériter, *Eudon*, Mari de Berthe, s'empara de la Bretagne, après la mort de ſon Beau-Pere, malgré les efforts de Hoël qui n'avoit que la ſeule Ville de Nantes pour lui. La mort de Berthe, qui arriva quatre ans après, fit naître de nouvelles prétentions. *Conan* ſon Fils, ſurnommé *le Petit*, ſe fondant ſur ce que la Bretagne étoit l'héritage de ſa Mere, auquel Eudon ſon Pere n'avoit aucun droit, prit le titre de Duc de Bretagne. Eudon de ſon côté, voulant ſe maintenir dans la poſſeſſion du Duché, il y eut entre le Pere & le Fils une Guerre qui dura pluſieurs années, & qui ſe termina par la défaite entiere d'Eudon, qui fut obligé d'aller chercher un azyle en France.

Conan le Petit ne fut pas plutôt en poſſeſſion de la Bretagne, qu'il entreprit de réduire à ſon obeïſſance la Ville de Nantes, qui, depuis la mort de Conan le Gros, faiſoit comme un Etat à part, ſous la domination de Hoël. Lorſque les Nantois avoient pris le parti de ce dernier Prince, ils l'avoient fait par un motif de juſtice, étant perſuadez que le Duc ſon Pere lui avoit fait un très grand tort, en le deshéritant. Enſuite, ils ſe trouverent tellement trompez dans la bonne opinion qu'ils avoient conçue de lui, qu'ils le chaſſerent, ne le croyant pas capable de les défendre contre Conan qui ſe préparoit à les attaquer. Depuis ce tems-là, l'Hiſtoire ne fait plus aucune mention de Hoël. Ce-

Geoffroi devient Comte de Nantes.

pendant, les Nantois ne pouvant ſe réſoudre à ſe ſoumettre à Conan, appellerent Geoffroi Frere du Roi d'Angleterre, & le reconnurent pour leur Souverain. Ainſi Geoffroi devint Comte de Nantes, immédiatement après qu'il eut été chaſſé de l'Anjou : mais il ne jouït pas longtems de cette acquiſition.

Henri recouvre le Northumberland. *Matth. Paris. R. de Hoveden.*

Après que Henri eut achevé de réduire l'Anjou à ſon obeïſſance, il repaſſa la Mer pour ſe rendre dans ſon Royaume. Dès qu'il y fut arrivé, il fit un Traité très avantageux avec Macolm Roi d'Ecoſſe, qui lui rendit Carliſle, Newcaſtle, & le Château de Bambourg, ſe contentant de garder le Comté de Huntingdon, que le Prince Henri ſon Pere avoit poſſedé. Cette reſtitution étoit ſans doute pleine de juſtice, puiſque David, Ayeul de Macolm, s'étoit fait adjuger ces Places par des Traitez, dans le tems qu'Etienne penſoit moins au bien du Royaume, qu'à ſes interêts particuliers. Mais apparemment la grande puiſſance de Henri contribua, plus que toute autre choſe, à la moderation du Roi d'Ecoſſe.

1157. Guerre de Galles.

On ne peut voir ſans ſurpriſe que, dans un tems où Henri ſe rendoit ſi redoutable, les Gallois oſaſſent l'attaquer de gayeté de cœur, & faire des courſes ſur ſes frontieres. Les ravages qu'ils y firent, exciterent une telle colere dans le cœur de ce Prince, qu'il réſolut d'en faire un rigoureux châtiment. Pour cet effet, il aſſembla une puiſſante Armée, & marcha dans le Païs de Galles, où il mit tout à feu & à ſang. A ſon approche, les Gallois s'étoient retirez ſur leurs

leurs Montagnes, où il lui fut impoſſible de les joindre, quelques efforts qu'il fît pour y réuſſir. Il arriva même un jour, que ſon Avant-garde s'étant engagée dans un long défilé, fut entierement défaite. La frayeur que cet accident porta parmi le reſte des Troupes Angloiſes, fut encore augmentée par l'imprudence de *Henri d'Eſſex*, Guidon héréditaire d'Angleterre. Sur le bruit qui ſe répandit que le Roi avoit été tué, ce Seigneur ayant jetté ſon Etendart, ſe mit à fuïr à toute bride, en criant que le Roi étoit mort. Cette action, dont il fut puni dans la ſuite, jetta les Anglois dans une ſi grande conſternation, que ſi le Roi ne ſe fût pas montré à eux pour leur redonner du courage, il couroit risque de perdre ce jour-là toute ſon Armée. Malgré les avantages que les Gallois venoient de remporter, ils ſe trouverent trop heureux que le Roi, fatigué de cette Guerre incommode, voulût bien leur accorder la Paix. Par le Traité qu'il fit avec eux, il ſe reſerva la liberté de faire, dans leurs Bois, de grands chemins qui pouvoient lui donner entrée dans leur Païs, quand il lui en prendroit envie. Il ſe fit auſſi rendre certains Châteaux, dont ils s'étoient emparez pendant les troubles du dernier Regne. HENRI II. 1157.

1158. Naiſſance de Richard Fils du Roi.

Au commencement de l'année ſuivante, Henri vit augmenter ſa famille par la naiſſance d'un ſecond Fils, auquel il donna le nom de *Richard*. Peu de jours après, il ſe fit couronner dans le Fauxbourg de Lincoln, n'ayant oſé le faire dans la Ville même. En cela il témoigna plus de ſcrupule, ou peut-être plus d'égards pour les préjugez du Peuple, qu'Etienne ſon Prédéceſſeur.

1159. Naiſſance de Geoffroi autre fils de Henri.

Un an après, il naquit encore au Roi un troiſieme Fils, qui fut nommé Geoffroi. Dans cette même année, il ſe fit couronner une troiſieme fois à Worceſter, avec la Reine ſa Femme. Il ſemble que ces Couronnemens ſuperflus, qui en ce tems-là ſe faiſoient aſſez fréquemment, n'étoient ſi ſouvent renouvellez, que pour amuſer le Peuple par ces Spectacles, & pour lui faire entendre, que le Roi avoit véritablement intention d'obſerver le ſerment qu'il faiſoit en ces occaſions. Dans cette derniere ſolemnité, le Roi & la Reine étant allez à l'offrande, dépoſerent leurs Couronnes ſur l'Autel, & firent vœu de ne les porter plus. Depuis ce tems-là, on vit perdre peu à peu la coutume que les Rois avoient de porter la Couronne pendant les ſolemnitez des grandes fêtes. Du moins n'en trouve-t-on que rarement des exemples dans les Regnes ſuivans. Environ ce même tems, Henri fit frapper une nouvelle Monnoye, celle qui avoit alors cours dans le Royaume ayant été conſiderablement alterée pendant le Regne d'Etienne.

Le Roi & la Reine font vœu de ne porter plus la Couronne.

Nouvelle Monnoye.

Ces occupations pacifiques ne convenant pas beaucoup à l'humeur de ce Monarque, la mort de Geoffroi ſon Frere, qui arriva bien-tôt après, lui en fournit de moins tranquilles. Auſſi-tôt que ce Prince fut dans le tombeau, le Duc de Bretagne ſe ſaiſit de la Ville de Nantes & de tout le Comté de ce nom. Mais Henri prétendit que, comme

Mort de Geoffroi frere de Henri.

Affaires de Bretagne.

HENRI II. 1159.

me Héritier de ſon Frere, il devoit lui ſucceder dans ce petit Etat. Pour faire valoir ſes prétentions, il paſſa en Normandie avec des forces ſi conſiderables, qu'il paroiſſoit bien qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. En attendant que la ſaiſon lui permît de commencer cette Expédition, il alla rendre viſite au Roi de France, en vue de l'engager à prendre ſon parti, ou du moins à demeurer neutre. Il voyoit bien que, ſi Louis ne ſe méloit pas de cette affaire, le Duc de Bretagne ne pouvoit pas lui cauſer beaucoup d'embaras. Au milieu des bons traitemens qu'il reçut de Louis, il ſut ſi bien le cajoler, qu'avant que de ſe ſéparer, ils arrêterent le mariage du Fils ainé de Henri, qui n'étoit âgé que de cinq ans, avec Marguerite Fille du Roi de France, âgée ſeulement de cinq ou ſix mois. Après qu'il ſe fut ainſi aſſuré du côté de la France, il alla ſe mettre à la tête de ſon Armée, réſolu d'emporter la Ville par la force, ſi Conan refuſoit de la rendre volontairement. La partie n'étant pas égale entre ces deux Princes, Conan ſe vit contraint de ceder à la puiſſance du Roi d'Angleterre. Mais la conquête de Nantes ne fut pas le ſeul avantage que Henri retira de cette Expédition. Avant que de quitter la Bretatagne, il fit avec Conan un Traité, par lequel le Duc promit de donner en mariage *Conſtance* ſa Fille à Geoffroi Fils de Henri, qui étoit encore au berceau. Par ce mariage, qui fut célebré cinq ans après, malgré la jeuneſſe de Geoffroi, ce Prince devint Duc de Bretagne, après la mort de ſon Beau-Pere.

Mariage conclu entre Henri fils ainé du Roi, & Marguerite de France. *Ra. de Diceto.*

Autre, de Geoffroi Fils de Henri, avec Conſtance de Bretagne. *Argentré. l. 2. c. 15.*

Deſſein de Henri contre le Comte de Toulouſe.

Les grands Etats que Henri poſſedoit, & le Comté de Nantes qu'il venoit d'acquerir, avec eſperance d'y ajouter un jour la Bretagne entiere, n'étoient pas capables de le contenter. Son ambition croiſſant toujours, à meſure qu'il faiſoit de nouvelles acquiſitions, il entreprit encore de faire revivre les droits que la Reine ſon épouſe avoit ſur le Comté de Toulouſe, qui comprenoit un Païs d'une très grande étendue. L'alliance qu'il venoit de faire avec Louis le Jeune, lui faiſoit eſperer que ce Monarque ne le troubleroit pas plus en Languedoc qu'en Bretagne, & qu'il lui laiſſeroit la liberté d'étendre ſes frontieres de ce côté-là. Mais il ſe trompa dans ſes conjectures. Expliquons premierement les droits que la Reine Alienor avoit ſur Toulouſe, après quoi nous verrons quel fut le ſuccès de cette Expédition.

Droits de la Reine Alienor ſur Toulouſe. *Catel, Hiſt. des Comtes de Toulouſe. Poyd. Vergil.*

Guillaume IV. Comte de Toulouſe, contemporain de Guillaume le Conquerant, n'avoit qu'une Fille nommée *Philippe*, qui avoit épouſé Guillaume VIII. Comte de Poitiers, Ayeul d'Alienor. Par ce mariage, le Comté de Toulouſe devoit tomber un jour dans la Maiſon de Poitiers, qui étoit auſſi en poſſeſſion de la Guienne. Mais Guillaume, Pere de Philippe, crut pouvoir le conſerver dans ſa propre Maiſon, en le vendant à Raymond de St. Gilles ſon Frere Cadet. Cette vente, vraye ou ſimulée, auroit été un foible moyen pour priver la Comteſſe de Poitiers de la Succeſſion du Comte ſon Pere, ſi certains accidens n'euſ-

n'euſſent pas favoriſé Raymond, qui demeura en poſſeſſion du Comté de Toulouſe, après la mort de ſon Frere. Le deſſein qu'avoit eu le Comte de Poitiers Mari de Philippe, d'engager ſes Domaines à Guillaume le Roux, pour ſe mettre en état de faire le voyage de la Terre Sainte, ayant été rompu par la mort de Guillaume, il ſe tourna d'un autre côté; & enfin, il trouva de l'argent en engageant ſes revenus pour pluſieurs années. La dépenſe qu'il fit en cette occaſion, & le malheur qu'il eut de perdre tout ſon équipage, le mirent dans un ſi fâcheux état, qu'il fut obligé de s'en retourner dans ſon Païs, où pourtant il ne pouvoit eſperer aucune reſſource, à cauſe de l'engagement de ſes revenus. Raymond de St. Gilles profitant de cette conjoncture, lui offrit une ſomme conſiderable, s'il vouloit ſe départir des droits qu'il pouvoit avoir ſur Toulouſe. Dans les circonſtances où le Comte de Poitiers ſe trouvoit alors, il n'eut pas beaucoup de peine à goûter cette propoſition, & il fit un accord avec Raymond ſur ce pied-là. Par ce Traité, Raymond conſerva la poſſeſſion de ce Comté, dont ſa poſterité jouït après lui, ſans que le Comte de Poitiers ni Guillaume IX. ſon Fils y miſſent aucune oppoſition. Après la mort de ce dernier, Louis le Jeune, qui avoit épouſé Alienor ſa Fille, & ſon unique héritiere, entreprit de faire revivre les droits de la Maiſon de Poitiers ſur le Comté de Toulouſe. Il diſoit, que la vente faite par le Comte Guillaume à Raymond, n'avoit été qu'une vente ſimulée. En ſecond lieu, que Raymond avoit abuſé de la facilité du Comte de Poitiers, en achetant ſes droits beaucoup au-deſſous de leur valeur. Enfin, qu'il n'avoit pas même payé toute la ſomme dont ils étoient convenus. Il inferoit de là, que leur Tranſaction étoit nulle, & que par conſéquent, Alienor devoit entrer dans tous les droits de Philippe ſon Ayeule, en rendant au Comte de Toulouſe ce que le Comte de Poitiers avoit reçu. Raymond V., qui étoit alors Comte de Toulouſe, ſe trouvoit très embaraſſé au ſujet de ces prétentions. Il avoit beau alleguer la preſcription, qui ſert quelquefois à vuider les affaires des Particuliers : ce moyen étoit trop foible contre un Prince qui ſe trouvoit en état de le combattre par la force des armes. Cependant, après une aſſez longue négociation, cette affaire fut terminée par le mariage du Comte Raymond avec *Conſtance* Sœur de Louis, & Veuve d'Euſtache Comte de Boulogne, Fils du Roi Etienne. En faveur de ce mariage, Louis ſe déſiſta de ſes prétentions, & tant qu'il vécut avec Alienor, le Comte de Toulouſe ne fut pas inquieté.

HENRI II. 1159.

Les ſecondes nôces d'Alienor jetterent Raymond dans de nouveaux embaras. Henri, qui étoit entré dans les mêmes droits que le Roi de France avoit abandonnez, prétendit au Comté de Toulouſe par les mêmes raiſons que Louis avoit déja fait valoir. Raymond oppoſa de nouveau la vente faite à ſon Ayeul, la ceſſion de la Maiſon de Poitiers, outre une longue poſſeſſion qui alloit au-delà du tems que les Loix adjugent pour établir une preſcription. Sur ces fondemens, il réſo-

HENRI II. 1159. réſolut de ſe maintenir dans la poſſeſſion du Comté. Voilà quelle étoit la matiere de ce Procès, qui devoit être décidé par les armes. Pour réuſſir plus aiſément dans l'exécution de ſon projet, Henri fit Alliance avec Raymond Comte d'Arragon & de Barcelonne, & engagea le Roi d'Ecoſſe à lui donner un puiſſant ſecours. Dès que ſon Armée fut prête, il marcha vers le Languedoc, prit Cahors en paſſant, & alla mettre le Siege devant Toulouſe.

Catel. Polyd Vergil.

1159. 1160. 1161. 1162. Henri aſſiege Toulouſe

Mezerai. Il leve le ſiege, & s'en retourne en Normandie.

Louis le Jeune, qui ne pouvoit voir ſans jalouſie l'agrandiſſement de Henri, avoit fait tant de diligence, qu'il s'étoit jetté dans Toulouſe, peu de jours auparavant. La grande étendue de cette Ville, & le ſecours qui venoit d'y entrer, en rendirent le Siege ſi difficile, que Henri ne ſe crut pas en état de venir à bout de ſon entrepriſe. Ainſi, ſans s'y obſtiner plus longtems, il leva le Siege, & s'en retourna dans ſes Etats. Mezerai dit qu'il auroit pu aiſément ſe rendre maître de cette Ville, ſi le ſcrupule de tenir ſon Souverain aſſiegé ne l'en eût empêché. Mais il eſt difficile de ſe perſuader que ce fût le véritable motif de ſa retraite, puiſqu'en d'autres occaſions, il ne parut pas avoir pour le Roi de France des égards ſi reſpectueux. Quoi qu'il en ſoit, il reprit le chemin de Normandie, laiſſant la garde de Cahors à Thomas Becket ſon Chancelier. En s'en retournant, il entra dans le Beauvoiſis, où il fit de grands ravages, pour ſe venger de ce que Louis avoit rompu ſes meſures. Dans ce même tems, Simon de Montfort lui livra quelques Châteaux qu'il avoit aux environs de Paris, par le moyen deſquels la communication avec Orleans étoit entierement coupée. L'avantage qu'il pouvoit tirer de cette acquiſition, obligea Louis à faire propoſer une Treve, qui fut effectivement conclue pour un an. Pendant cette Treve, les deux Monarques convinrent d'un Traité de Paix, qui confirma celui qu'ils avoient fait à Paris, ſans qu'il y fût parlé de Toulouſe. Ainſi, Henri conſerva pendant ſa vie ſes prétentions ſur cette Pairie, & les laiſſa par ſa mort à ſon Succeſſeur, qui trouva bon de s'en départir.

Treve entre Louis & Henri.

Elle eſt ſuivie de la Paix.

Mort de Guillaume de Blois Fils d'Etienne.

Ra de Diceto. R de Hoveden.

Guillaume de Blois, Fils du Roi Etienne, mourut au retour de l'Expédition de Toulouſe, où il avoit accompagné le Roi.

Mort d'Adrien IV.

Schiſme.

Le Pape Adrien IV. étant mort en 1159., l'élection d'un nouveau Pontife cauſa un Schiſme qui diviſa longtems la Chretienté. La plus grande partie des Cardinaux élut *Roland* Cardinal, natif de Sienne, qui prit le nom d'*Alexandre* III. Quelques autres firent choix du Cardinal *Octavien*, qui ſe fit appeller *Victor* V. Presque tous les Princes Chretiens ſe rangerent ſous l'obédience d'Alexandre. Mais les Allemans prirent le parti de Victor, qui, ſe trouvant ſoutenu par l'Empereur Barberouſſe, chaſſa ſon Concurrent de Rome, & le mit dans la néceſſité d'aller chercher un azyle en France.

La Paix qui s'étoit conclue en dernier lieu entre les Rois de France & d'Angleterre, n'étoit, comme il a été dit, qu'une confirmation du Traité de Paris, dans lequel on étoit convenu du mariage du Fils ainé de

de Henri avec Marguerite Fille de Louis. La Princeſſe devoit avoir en Dot la Ville de Giſors, & une partie du Vexin, qui pour cet effet furent remis entre les mains des Chevaliers du Temple, en attendant que le mariage fût célebré. En conſéquence de ce Traité, le Chancelier Becket fut envoyé à Paris avec un magnifique train, pour y recevoir la jeune Princeſſe, qui devoit être élevée en Angleterre juſqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. Peu de tems après ſon arrivée à Londres, Henri fit célebrer le mariage, quoique l'Epouſe ne fût âgée que de ſept ans, & l'Epoux de trois. Enſuite, les Templiers jugeant qu'il avoit ſuffiſamment accompli ſa promeſſe, le mirent en poſſeſſion de Giſors. Cette précipitation donna lieu au renouvellement de la Guerre entre les deux Rois. Louis ſe plaignoit, que le Roi d'Angleterre avoit corrompu le Grand Maitre du Temple. Henri ſoutenoit de ſon côté, qu'ayant exécuté les conditions du Traité, il n'avoit fait aucun tort au Roi de France, en ſe mettant en poſſeſſion de Giſors. Cette Guerre, qui ne dura que peu de tems, fut terminée par la médiation d'Alexandre III. qui venoit d'arriver en France. Ses Légats, qui avoient pris les devans, ayant diſpoſé les deux Rois à un accommodement, ces deux Monarques allerent enſemble recevoir le Pontife à *Torcy* ſur Loire. En approchant de lui, ils mirent tous deux pied à terre, & ayant pris chacun une rêne de la bride de ſon Cheval, ils le conduiſirent au Logis qui lui étoit préparé.

HENRI II.

Le mariage du jeune Henri eſt célebré.

Guerre entre Louis & Henri.

Traité de Paix.

Honneurs faits au Pape par les deux Rois.

Tous ces évenemens dont je viens de parler, je veux dire la Conquête de Nantes, le Siege de Toulouſe, le Mariage du jeune Henri, & la Guerre avec la France, ſe paſſerent depuis l'an 1159. juſqu'en 1163. Je crois devoir ſuſpendre mon jugement touchant les dates particulieres de chacun, à cauſe de la diverſité qui ſe trouve parmi les Hiſtoriens ſur ce ſujet. C'eſt peut-être par cette raiſon, qu'un illuſtre Moderne a renfermé tous ces articles dans un récit de huit ou dix lignes.

Incertitude des dates par rapport aux évenemens précedens.

M. Echard.

Après que Henri eut terminé les affaires qui l'avoient retenu en France pendant quatre ans, il retourna dans ſon Royaume en 1163. L'état où il ſe trouvoit, lui donnoit lieu d'eſperer que rien ne ſeroit capable de troubler ſa félicité. Il venoit de faire avec la France une Paix, qui vrai-ſemblablement devoit être de longue durée. Les Gallois demeuroient tranquilles dans leur Païs. Le Roi d'Ecoſſe avoit donné une preuve ſenſible du deſir qu'il avoit de vivre en Paix, en reſtituant des Places qui auroient pu faire naitre une occaſion de Guerre. D'un autre côté, l'Angleterre ſe trouvoit dans une parfaite tranquillité, les Normans & les Anglois étant également contens de leur Souverain. Dans une ſi douce ſituation, Henri croyoit ſe pouvoir féliciter de ſon bonheur, lorſque tout à coup l'orgueil & l'obſtination d'un de ſes Sujets le jetterent dans des embaras, dont il ne put ſe tirer qu'après avoir eſſuyé une infinité de chagrins, & par la perte de ſon honneur. C'eſt de *Thomas Becket* que je veux parler. Cet homme, qui étoit fils d'un Bourgeois de Londres & d'une Mere Syrienne, avoit paſſé ſa jeuneſſe à exercer la pro-

1163. Etat floriſſant de Henri II.

Troublé par Thomas Becket.

Fortune de Becket.

HENRI II. 1163. profeſſion d'Avocat. Il ſe diſtingua ſi avantageuſement dans cet emploi, qu'il fut tiré du Barreau, pour être fait Archidiacre de l'Egliſe de Cantorberi. Dès le commencement de ce Regne, il eut à ménager à la Cour certaines affaires, qui lui fournirent l'occaſion de ſe faire connoitre au Roi, & de ſe concilier ſon eſtime & ſa bienveillance. Ce Monarque ayant conçu une haute opinion de ſon mérite, lui donna bien-tôt après une preuve ſenſible de ſon eſtime, en lui conferant la Dignité de Grand Chancelier. Dans l'exercice de cette éminente Charge, Becket ſe comporta envers tout le monde avec tant de fierté, qu'il devint très incommode à ſes égaux, & inſupportable à ſes inferieurs. Sur toutes choſes, il aimoit le faſte & à faire parade de ſes richeſſes. On prétend que, dans la Guerre de Toulouſe, où il accompagna le Roi, il entretenoit à ſes dépens ſept-cens Cavaliers & douze-cens Fantaſſins. Mais s'il étoit fier envers tous les autres, il n'étoit pas de même à l'égard du Roi. En toutes occaſions il marquoit un dévouement ſi entier à ſes volontez, que ce Monarque le regardoit comme un Sujet toujours prêt à ſacrifier toutes choſes à ſon ſervice. Pendant qu'il étoit ainſi prévenu en ſa faveur, il apprit, étant en Normandie, la mort de Thibaud Archevêque de Cantorberi. Cette occaſion lui paroiſſant favorable pour exécuter certains deſſeins qu'il avoit préméditez, il réſolut de procurer cette Dignité à Becket, comme à un homme qui pouvoit lui être d'un grand ſecours. Quelque peu de panchant que les Moines de St. Auguſtin euſſent pour Becket, parce qu'ils le croyoient trop dépendant de la Cour, la recommandation du Roi fut ſi preſſante en ſa faveur, qu'il fut élu & ſacré, peu de tems avant le retour de ce Prince. Dès qu'il ſe vit établi dans ce poſte, il renvoya le Grand Sceau à ſon Bienfaiteur, qui ne s'attendoit à rien moins. Enſuite, changeant tout-à-coup de maniere de vivre, il s'habilla d'une étoffe groſſiere, & ne garda qu'un petit nombre de Domeſtiques, tous vêtus très ſimplement. Par cette conduite, & par beaucoup d'autres marques de la même nature, il fit connoitre qu'il vouloit entierement reformer ſa vie, ou qu'il avoit en tête quelque grand deſſein. On ſut quelque tems ſans pouvoir pénetrer ſes intentions, juſqu'à ce qu'enfin, on s'apperçut qu'en toutes occaſions, il affectoit d'être indépendant de la Cour.

Il eſt fait Grand Chancelier,

Et Archevêque de Cantorberi.

Il renvoye le grand Sceau au Roi.

Il fait connoitre qu'il a quelque grand deſſein.

Il change de conduite à l'égard du Roi.

Raiſons du Roi, pour procurer à Becket l'Archevêché de Cantorberi.

J'ai déja remarqué en divers endroits, combien la puiſſance du Clergé s'étoit accrue au préjudice de l'Autorité Royale. Henri, qui en avoit vu des effets très ſenſibles ſous le Regne d'Etienne, avoit réſolu, dès ſon avenement à la Couronne, de faire des efforts pour réduire ce pouvoir exorbitant à de juſtes bornes. C'étoit dans cette vue qu'il avoit commencé par la Nobleſſe, afin que l'union de ces deux Corps fût moins en état de mettre des obſtacles à l'exécution de ſes projets. Les affaires qui l'occuperent en France pendant quelques années, l'empêcherent de mettre d'abord la main à cet ouvrage. Mais dès qu'il ſe vit délivré de ces embaras, il réſolut de ne perdre point de tems, & de le

le commencer immédiatement après ſon retour. C'étoit dans cette vue qu'il avoit ſi fortement recommandé Becket pour le faire élire Archevêque de Cantorberi, parce qu'il attendoit plus de complaiſance de lui que de tout autre. Il s'agiſſoit de reformer divers abus qui étoient très préjudiciables à l'Etat, mais avantageux au Clergé, & par conſéquent d'une cure bien difficile, à moins que les Evêques n'y travaillaſſent eux-mêmes. Il falloit donc uſer d'une grande dexterité, & agir de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, dans une affaire ſi délicate. Pour cet effet, il étoit néceſſaire de mettre dans ce poſte, un homme ſur lequel il pût compter; & perſonne ne lui avoit paru plus propre que Becket, qui étoit comblé de ſes bienfaits. La premiere démarche que fit ce Prélat en renvoyant le Grand Sceau, fit juger au Roi, qu'il s'étoit trompé dans ſes conjectures. Peut-être le chagrin qu'il en conçut, fut cauſe qu'il ne prit pas aſſez de ſoin de ménager la fierté de ce Prélat, auquel il ne put s'empêcher, en arrivant en Angleterre, de témoigner quelque froideur. Vrai-ſemblablement, Becket avoit eu quelque connoiſſance des deſſeins du Roi, pendant qu'il exerçoit la Charge de Grand Chancelier, & dans les diſpoſitions où il ſe trouvoit alors, il les avoit approuvez. Mais depuis qu'il étoit Archevêque, il avoit pris des réſolutions toutes contraires. Malgré les obligations qu'il avoit à ce Prince, il s'étoit propoſé de le traverſer dans l'exécution de ſes projets. Il ſe flatoit par avance de l'acquiſition d'une gloire immortelle, s'il ſoutenoit avec vigueur les interêts du Clergé, qu'on affectoit ordinairement de confondre avec ceux de Dieu. HENRI II. 1163.

Becket ſe propoſe de traverſer les deſſeins du Roi.

Un des plus grands abus qu'il y eût à reformer, étoit le relâchement de la Juſtice envers les Prêtres convaincus de quelque crime. Le Clergé ayant peu à peu acquis une puiſſance abſolue ſur ſes propres Membres, lorſqu'un Clerc étoit accuſé, l'affaire étoit portée à la Cour Eccléſiaſtique, qui en jugeoit ſouverainement. Mais ces Jugemens étoient formez avec tant d'indulgence pour ceux qu'elle ne pouvoit s'empêcher de condamner, que les crimes les plus atroces n'étoient punis que par la dégradation, & les autres, par une ſuſpenſion de peu de durée, ou par une legere priſon. Les Laïques ne pouvoient, ſans une peine extrême, ſe voir ſujets à toute la rigueur des Loix Civiles, pour des fautes qui n'expoſoient les Eccléſiaſtiques qu'à des châtimens très legers; & ils s'en plaignoient hautement. D'un autre côté, les Clercs, aſſurez de l'impunité, commettoient tous les jours, contre les Laïques, des excès que ceux-ci n'oſoient repouſſer, de peur de s'expoſer à la punition. Cet abus, qui n'avoit été déja pouſſé que trop loin, alloit chaque jour en empirant. Il fut prouvé, en préſence du Roi, que depuis ſon avenement à la Couronne, les Eccléſiaſtiques avoient commis dans le Royaume plus de cent meurtres, dont aucun n'avoit été puni, non pas même par la dégradation qui étoit la peine ordonnée en pareils cas par les Canons. Ce qu'il y avoit

Abus que le Roi ſe propoſe de reformer.

HENRI II. 1163. avoit de plus étonnant, étoit que les Evêques ſe faiſoient un mérite de leur indulgence. Ils croyoient ne pouvoir donner des preuves plus certaines de leur zèle pour la Religion, & pour le ſervice de Dieu, qu'en ſoutenant de tout leur pouvoir ces prétendus privileges du Clergé, & par conſéquent, tous les abus qui en naiſſoient.

Premiere occaſion de la querelle entre le Roi & Becket.

Les choſes étant en cet état, il arriva, peu de tems après le retour du Roi, qu'un Prêtre du Dioceſe de Salisburi commit un meurtre. La Cauſe ayant été portée à la Cour de l'Archevêque de Cantorberi, il fut ordonné que, pour reparation de ce crime, le meurtrier ſeroit privé de ſon Bénéfice, & renfermé dans un Monaſtere. Le Roi ayant été informé de cette ſentence, ſe plaignit à l'Archevêque, avec beaucoup de chaleur, qu'un pareil crime, pour lequel les Loix Civiles ordonnoient la peine de mort, eût été ſi legerement puni. Becket reçut cette plainte, comme ſi elle eût été très mal fondée, & ſoutint hautement les immunitez de l'Egliſe, & les privileges du Clergé. Il prétendoit que, pour quelque cauſe que ce fût, un Eccléſiaſtique ne devoit pas être mis à mort. Henri repliqua, qu'étant établi de Dieu pour faire rendre la juſtice à tous ſes Sujets, ſans diſtinction, il n'entendoit point que ces prétendues prérogatives exemptaſſent les malfaiteurs, de quelque ordre qu'ils fuſſent, des peines qu'ils méritoient. Qu'il n'y avoit aucune apparence que Dieu voulût autoriſer le crime dans ſes propres Miniſtres; & qu'au contraire, ils devoient être plus ſéverement punis que les Laïques. Enſuite, il lui déclara que, puiſque la Cour Eccléſiaſtique uſoit de tant d'indulgence envers les Clercs, ſon intention étoit que les grands crimes, comme le meurtre, le larcin, & autres de cette nature, fuſſent jugez par ſes propres Cours. Becket repartit, qu'il ne ſouffriroit jamais que les Membres du Clergé fuſſent jugez ailleurs que dans les Cours Eccléſiaſtiques, qui prendroient ſoin de les punir ſelon les Canons. Que s'ils étoient condamnez à être dégradez, & qu'enſuite ils commiſſent d'autres fautes, les Juges Royaux pourroient les punir comme ils l'entendroient: mais qu'il n'étoit pas juſte qu'ils fuſſent punis deux fois pour le même crime. Cette diſpute s'étant beaucoup échauffée, le Roi & le Prélat ſe ſéparerent très mécontens l'un de l'autre. Becket eut même ſi peu d'égards pour le Roi, que, ſans conſiderer la paſſion où il l'avoit mis, il prit ce même tems pour lui reprocher, qu'il l'avoit injuſtement privé de la garde du Château de Rocheſter, & que par là il avoit fait une breche inſigne aux Privileges de ſon Egliſe. A ces ſujets de plainte qu'il donna au Roi en cette occaſion, il en ajouta bien-tôt deux autres. Il ſomma le Comte de Clare de lui rendre hommage pour le Château de Tunbridge, qu'il prétendoit être un Fief de l'Archevêché, ſans avoir daigné informer le Roi de ſes prétentions. Le Comte répondit, qu'il tenoit ce Château du Roi, ſous la redevance d'un ſervice militaire, ce qui n'avoit aucune relation à l'Archevêché. Si l'on en peut juger par le caractere de Becket, il falloit que ſes droits ſur le Château fuſſent bien-

Le Roi veut que le Clergé ſoit jugé par les Juges Royaux, & Becket s'y oppoſe hautement.

R. de Hoveden.

Autre ſujet de mécontentement que Becket donne au Roi.

liti-

litigieux, puisqu'il laiſſa tomber cette affaire, ſans la pouſſer plus loin. Cette entrepriſe ne lui ayant pas réuſſi, il prit une occaſion d'étendre ſon autorité, en donnant la Cure d'*Amesford* à un Prêtre nommé *Laurent*, ſans avoir égard aux droits du Patron. Mais celui-ci, qui étoit un des Barons du Royaume, n'ayant pas voulu laiſſer perdre ſon droit, empêcha Laurent de ſe mettre en poſſeſſion du Bénéfice. L'Archevêque, regardant cette réſiſtance comme un crime énorme, excommunia le Patron, qui en porta ſes plaintes au Roi. Dans la ſituation où Henri ſe trouvoit, il ſe ſentit extremement offenſé du peu d'égards que l'Archevêque avoit pour lui. En effet, depuis Guillaume le Conquerant, c'étoit un droit attaché à la Couronne, qu'aucun de ſes Vaſſaux immédiats ne pouvoit être excommunié ſans le conſentement du Souverain. Mais c'étoit là préciſément un droit que Becket avoit deſſein de lui diſputer. Peut-être même n'avoit-il fait cette démarche, que pour avoir lieu d'émouvoir cette queſtion. HENRI II. 1163.

Henri prend des meſures pour reduire le pouvoir du Clergé à de juſtes bornes.

Henri étoit très mortifié de ſe voir ſi éloigné de l'exécution de ſon projet. Il n'étoit pas moins irrité contre Becket, qui ſembloit avoir pris à tâche de le contrequarrer en toutes occaſions, & de lui diſputer même ſes Prérogatives Royales. Dans cette diſpoſition, il réſolut de prendre de nouvelles meſures pour exécuter ſon deſſein. Il comprenoit, que ce ſeroit inutilement qu'il chercheroit de la complaiſance dans le Clergé, pendant que l'Archevêque de Cantorberi s'y oppoſeroit ſi formellement. Cependant, pour ne rien précipiter, il voulut premierement tenter les voyes de la douceur. Il fit repréſenter au Prélat les bienfaits qu'il avoit reçus de ſon Prince, & les maux que ſon obſtination alloit vrai-ſemblablement cauſer à l'Egliſe & au Royaume. Mais ces remontrances n'ayant produit aucun effet, il ſe vit enfin réduit à chercher les moyens de faire, malgré l'Archevêque, ce qu'il avoit réſolu d'exécuter avec ſon ſecours. Bien loin que la réſiſtance de ce Prélat lui fit changer de penſée, elle excita dans ſon cœur un déſir plus ardent de réduire le pouvoir du Clergé à de juſtes bornes. Pour cet effet, il convoqua une Aſſemblée des principaux Seigneurs du Royaume, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, afin de concerter avec eux les moyens de reformer les abus qui s'étoient introduits dans l'Etat. Quand ils furent aſſemblez, il ſe plaignit à eux du procedé de l'Archevêque de Cantorberi. Il tâcha de leur faire comprendre que, ſi l'on ne prenoit ſoin d'arrêter la fougue de cet eſprit hautain & entreprenant, il uſurperoit enfin toutes les Prérogatives de la Couronne, ſous de vains prétextes de Religion. Il ajouta, que les démarches que ce Prélat avoit déja faites, donnoient aſſez à connoître ſes deſſeins, & qu'on ne pouvoit trop ſe hâter de les prévenir. La plupart des Seigneurs Laïques, parmi leſquels il y en avoit peu qui ne fuſſent choquez de la fierté de Becket, ne furent pas fâchez de trouver cette occaſion de l'humilier. D'ailleurs, ils ne demandoient pas mieux que de pouvoir ſe mettre à couvert des en-

Il convoque une Aſſemblée de Seigneurs.

Et s'y plaint de la reſiſtance de Becket.

HENRI II. 1163. entrepriſes du Clergé, qui ne perdoit point d'occaſion de s'élever par-deſſus le reſte du Peuple. Le Roi les voyant dans cette diſpoſition, propoſa de faire un Règlement, qu'il aſſura être abſolument néceſſaire pour maintenir le bon ordre & la tranquillité dans le Royaume. Ce Règlement contenoit cinq Articles, que le Roi appelloit les Coutumes de Henri I. ſon Ayeul, parce qu'ils avoient été obſervez ſous le Regne de ce Prince. Le premier portoit, Que perſonne ne pourroit porter des Appels à Rome, ſans le conſentement du Souverain. Le ſecond, Qu'aucun Archevêque ou Evêque ne pourroit aller à Rome, quand même il y ſeroit cité par le Pape, s'il n'en avoit premierement obtenu la permiſſion de la Cour. Le troiſieme, Que, ſans le conſentement du Roi, aucun Vaſſal immédiat de la Couronne, ni aucun Officier du Roi, ne pourroit être excommunié ni ſuſpendu. Le quatrieme, Que tous les Eccléſiaſtiques accuſez d'un crime capital, ſeroient jugez par les Cours Royales. Le cinquieme, Que les affaires Eccléſiaſtiques, auxquelles tout le Peuple prenoit interêt, comme celles qui regardoient la reparation des Egliſes, les Dimes, & autres choſes de cette nature, ſeroient immédiatement portées aux Cours Laïques. Tous ces Articles furent aiſément approuvez par les Seigneurs Temporels. Mais les Evêques & les Abbez refuſerent de les ſigner, à moins qu'on n'y ajoutât cette clauſe, qui les détruiſoit entierement, *ſauf les droits du Clergé & de l'Egliſe*. Le Roi, choqué de ce refus, quitta brusquement l'Aſſemblée, pour ſe retirer à Woodſtock, après avoir pourtant fait entendre aux Chefs du Clergé, qu'il alloit prendre des meſures efficaces pour donner des bornes à leur orgueil. Ces menaces inſpirerent tant de terreur aux Prélats, qu'avant que de ſe ſéparer, ils réſolurent de députer au Roi pour lui demander pardon, & lui témoigner qu'ils étoient prêts à faire ce qu'il ſouhaitoit. Becket s'oppoſa longtems à cette réſolution. Mais enfin, preſſé par ſes Confreres, il ſe rendit à leurs ſollicitations, & conſentit que les Articles propoſez fuſſent admis ſans reſerve. Tous ceux qu'il avoit engagez dans ſon parti, s'étant rangez au même avis, la députation fut faite, & le Roi en parut très ſatisfait, d'autant plus, que tout s'étoit fait d'un conſentement unanime. Néanmoins, craignant que Becket ne revoquât ſon approbation, ſous prétexte que cette Aſſemblée n'étoit pas aſſez autoriſée pour établir des Loix de cette nature, il réſolut de les faire confirmer par une Aſſemblée Générale, ou Parlement. Dans cette vue, il le fit aſſembler à *Clarendon*, & y propoſa les mêmes Articles qui avoient été approuvez par la précedente Aſſemblée. Tous les Laïques ayant donné leurs ſuffrages pour les confirmer, les Prélats n'oſerent s'y oppoſer ouvertement. Mais quand il fut queſtion de les ſigner, Becket, & ceux de ſon parti en firent difficulté; & ce ne fut pas ſans beaucoup de peine, qu'il s'y laiſſa porter par les inſtances des autres Evêques.

Il propoſe cinq Articles pour être réduits en Loi.

Les Evêques tâchent d'y faire inſerer une clauſe pour les rendre inutiles.

Le Roi les menace.

Ils ſe ſoumettent.

Et Becket auſſi.

R. de Diceto. Fitz-Stephen. G. Newbridge.

Parlement à Clarendon, qui confirme les Articles.

Becket ne les ſigne qu'avec peine.

Quel-

Quelque involontaire que fût l'approbation que l'Archevêque venoit de donner à ces Articles, elle cauſa beaucoup de joye au Roi. Il ne doutoit nullement que le Pape ne donnât ſon conſentement à des Loix, que les Evêques eux-mêmes avoient jugées néceſſaires. Dans cette penſée, il réſolut de les faire confirmer par une Bulle, afin d'ôter aux Prélats tout prétexte de ſe dédire. Mais dès que le Pape eut vu ces Articles, non ſeulement il refuſa de les confirmer par ſon autorité, mais même il les condamna, comme très préjudiciables à l'Egliſe & détruiſant ſes immunitez. Peu de tems après, Becket dit hautement, qu'il ſe repentoit d'avoir ſigné les Articles de Clarendon, & qu'il ſe ſentoit coupable en cela d'une faute énorme, dont il ne pouvoit eſperer le pardon que de la miſericorde du Pape. En effet, il ſe ſuſpendit lui-même, comme indigne de faire les fonctions d'Archevêque, juſqu'à ce qu'il plût au Pape de le rétablir. Son pardon ne s'étant pas fait longtems attendre, il reprit ſes fonctions, après avoir reçu des aſſurances de la part du Pape, qu'il ſeroit hautement ſoutenu. Cependant, Alexandre, qui étoit encore en France, voulant faire croire à Henri qu'il avoit deſſein de le ménager, lui envoya l'Archevêque de Rouen, pour lui faire des propoſitions d'accommodement. Mais comme il n'offroit rien de poſitif, & que le Roi ne vouloit entendre parler d'aucun accord, à moins que le Pape ne confirmât les Articles de Clarendon, il ne fut pas poſſible de rien conclure.

HENRI II. 1163.

Le Pape condamne les cinq Articles.

Becket ſe repent de les avoir ſignez.

Il ſe ſuſpend lui-même.

Le Pape le rétablit.

Il propoſe au Roi des conditions qui ſont rejettées.

Quand le Roi vit que l'Archevêque, fier de la protection du Pape, devenoit de jour en jour plus obſtiné, il chercha les moyens de l'humilier. Pour cet effet, il lui ſuſcita des affaires qui véritablement lui cauſerent beaucoup de chagrin, mais qui ne furent pas capables de le faire déſiſter de ſes prétentions. Entre divers procès qu'on intenta contre lui, il y en eut deux conſiderables. Le premier regardoit une certaine Terre dont il étoit en poſſeſſion, & dont un Gentilhomme prétendoit avoir été injuſtement dépoſſedé. L'Archevêque ayant voulu défendre ſa cauſe, la perdit, & fut condamné à une amende de cinq-cens livres. Ce Jugement lui fit comprendre, que la réſolution étoit priſe de le chagriner en toutes manieres, & qu'il perdroit tous les procès qui ſeroient intentez contre lui. Dans cette penſée, il réſolut de ne ſe plus défendre, aimant mieux ſe laiſſer condamner par défaut, que par un Jugement contradictoire. Il ſemble que juſqu'alors le Roi n'avoit pas eu intention de lui faire ſentir tout le poids de ſon reſſentiment : mais bien-tôt après, il parut que ſon deſſein étoit de le pouſſer à bout. Pour cet effet, il le fit accuſer de deux crimes capitaux. Le premier étoit, d'avoir converti à ſon uſage les revenus de l'Archevêché d'Yorck, dont il avoit eu la garde pendant qu'il étoit Chancelier. Dans le ſecond, on lui imputoit d'avoir diverti trente-mille livres ſterling de l'argent du Roi. Au-lieu de ſe défendre ſur le fond de ces accuſations, il répondit, que quand il fut

Le Roi ſuſcite des procès à Becket.

Il perd le premier.

Il prend la réſolution de ne ſe plus défendre.

Le Roi le fait accuſer de deux crimes.

Il refuſe de répondre ſur le fond des accuſations.

HENRI II. 1163. fut fait Archevêque, le Prince Henri, Fils du Roi, & le Grand Justicier, l'avoient déchargé de toute reddition de Comptes. Il ajouta, que quand même il n'auroit pas été déchargé, il n'étoit pas obligé de répondre devant des Laïques, depuis qu'il étoit revêtu de la premiere Dignité Eccléſiaſtique du Royaume. La premiere partie de ſa réponſe donnoit certainement beaucoup de priſe ſur lui, puiſque le Prince qui l'avoit déchargé n'étoit âgé que de ſept ou huit ans, quoiqu'il eût le titre de *Gardien du Royaume* en l'abſence du Roi ſon Pere. D'ailleurs, il ſembloit qu'un homme de ſon Caractere devoit être toujours prêt à rendre compte de l'Adminiſtration du Bénéfice, & de l'argent du Roi, quand même ceux qui gouvernoient l'en auroient diſpenſé par un excès de complaiſance. Quant au ſecond chef de ſa réponſe, il s'étoit lui-même retranché le moyen de défenſe qu'il alleguoit, en ſignant les Articles de Clarendon. Mais il répondit à cette objection, que le Pape ayant condamné ces Articles, cette condamnation avoit plus de force que toutes les Loix du Royaume. Quelque propre que fût cette réponſe à lui acquerir la faveur du Pape, elle ne pouvoit lui être d'aucun uſage dans une Cour Royale, qui étoit obligée de juger conformément à ces mêmes Articles paſſez en Loi. Il fut donc regardé non ſeulement comme un opiniâtre, mais encore comme un Sujet rebelle qui s'élevoit contre l'autorité des Loix. On fit tous les efforts poſſibles pour l'engager à reconnoître la juridiction de la Cour où ſon affaire étoit portée: mais il ne fut pas poſſible d'obtenir cela de lui. Il refuſa même d'aller trouver le Roi, qui l'avoit mandé pour tâcher, en lui parlant lui-même, de le porter à quelque condeſcendance.

Il refuſe d'aller parler au Roi.

Il eſt accuſé de deux nouveaux crimes.

Ses biens ſont confiſquez.

Il eſt encore accuſé de parjure & de trahiſon.

La Cour de Paris le déclare Parjure.

Ce refus fournit au Roi un nouveau prétexte, pour intenter contre lui deux nouvelles accuſations. La premiere fut, d'avoir voulu ſe ſouſtraire à la Juſtice, ſur des prétentions frivoles. La ſeconde, d'avoir désobeï au Roi. Sur ces accuſations, auxquelles il refuſa de répondre, tous ſes biens mobiliaires furent confiſquez. Quelque rude que fût cette Sentence, le Roi n'en fut pas content. Comme il s'apperçut que de la maniere dont on avoit formé l'accuſation, la Cour ne pouvoit pas s'en prendre à la perſonne de Becket, il le fit accuſer de Parjure & de Leze Majeſté, pour avoir violé le Serment qu'il avoit fait à ſon Souverain, & refuſé de rendre l'obeïſſance qui lui étoit due. Ce Prélat connut alors, d'une maniere à n'en pouvoir plus douter, que le Roi avoit réſolu de le perdre. Mais cette connoiſſance, au-lieu de le porter à ſe ſoumettre, ne fit que l'affermir davantage dans ſon obſtination. Peut-être ſon eſprit, naturellement fier & opiniâtre, ne pouvoit-il ſe réſoudre à plier; ou plutôt, il avoit réſolu de faire parler de lui, par une conſtance qui, ſelon ſon jugement, le devoit mettre au rang des Confeſſeurs les plus renommez dans l'Egliſe. Quand on vit qu'il étoit impoſſible de le vaincre, la Cour le déclara Parjure, & les Evêques en particulier lui firent dire, qu'ils ne le regardoient plus comme leur Primat, & qu'ils ne vouloient plus avoir communication

avec

avec lui. Tout cela ne l'émouvant point, il regarda la Sentence donnée contre lui comme nulle, & continua ſes fonctions, ſans ſe mettre en peine de la colere du Roi. HENRI II. 1163.

Il ſemble que la Cour des Pairs avoit évité de prononcer ſur l'accuſation de Leze Majeſté, qui auroit emporté une peine capitale, afin de lui laiſſer une porte ouverte par où il pût ſe retirer en ſe ſoumettant au Roi. Mais voyant qu'il ne changeoit point de conduite, elle s'aſſembla encore pour chercher les moyens de vaincre ſon obſtination. Dès qu'il fut informé que les Seigneurs étoient aſſemblez en préſence du Roi, il ſe rendit à l'Egliſe, où il fit chanter ce verſet du Pſeaume II., *Les Grands de la Terre ont tenu conſeil contre l'Eternel & contre ſon Oint.* Enſuite prenant ſa Croſſe en main, il entra dans la ſalle où le Roi & les Seigneurs étoient, ſans y avoir été mandé, & ſans en avoir fait demander la permiſſion, quoique, depuis le Jugement rendu contre lui, il n'eût plus le droit de s'y trouver. L'Archevêque d'Yorck le voyant entrer en cet état, lui fit une ſévere reprimande. Il lui repréſenta, que c'étoit braver le Roi, que de ſe préſenter devant lui de cette maniere; & qu'il devoit conſiderer, que les armes du Souverain étoient plus tranchantes que les ſiennes. A cela Becket répondit, qu'il étoit vrai que les armes du Roi pouvoient tuer le Corps, mais que les ſiennes tuoient l'Ame & l'envoyoient dans l'Enfer. Cette réponſe, qui ſembloit menacer le Roi de l'Excommunication, irrita tellement ce Monarque, qu'il ordonna aux Seigneurs de donner ſur le champ un Jugement ſur le nouveau crime dont Becket venoit de ſe rendre coupable. La Cour, après une aſſez longue déliberation, déclara qu'il méritoit d'être mis en priſon, & puni enſuite ſelon les Loix, pour avoir inſulté le Roi, & pour être venu dans cette Aſſemblée, d'une maniere capable d'exciter une ſédition parmi le Peuple. Cette réſolution étant priſe, on lui envoya les Comtes de Cheſter & de Cornouaille, pour le ſommer de venir entendre ſa Sentence. Mais il refuſa d'y aller, diſant que les Pairs n'étoient pas ſes Juges, & qu'il en appelloit au Pape. Ces deux Seigneurs lui ayant repréſenté, qu'en refuſant de ſe ſoumettre aux Loix du Royaume, il ſe rendoit coupable de Trahiſon; il repliqua, que ſi ſon Caractere n'y mettoit obſtacle, il ſe juſtifieroit en Champ clos contre ceux qui l'accuſoient d'un pareil crime, & les feroit repentir de leur témerité. Cependant, ne jugeant pas à propos d'attendre la réſolution du Roi & des Seigneurs, ſur ſa déſobeïſſance, il partit ſecretement la même nuit, pour ſe retirer en Flandre, déguiſé ſous le nom de *Dearman*.

Il fait une démarche ſéditieuſe,

& une réponſe arrogante à l'Archevêque d'Yorck.

Il eſt condamné à la priſon.

Il refuſe d'aller ouïr prononcer ſa Sentence,

& répond arrogamment.

Il ſe ſauve en Flandre en habit déguiſé.

Le Roi de France apprit avec joye, que les démêlez entre Henri & l'Archevêque de Cantorberi prenoient un train à ne pouvoir pas être aiſément accommodez. Il eſperoit que le dernier étant appuyé, cauſeroit à ſon Souverain des embaras dont la France pourroit profiter; & dans cette vue, il lui fit offrir ſa protection, & un azyle dans ſes Etats. Dès que Henri fut informé de la démarche que Louis venoit de

1164.

Le Roi de France lui offre un azyle. *R. de Diceto. Chron. Gervaſ.*

HENRI II. 1164. de faire, il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui repréſenter, qu'il étoit contre la bienſéance qui doit s'obſerver entre les Souverains, de donner retraite à un homme condamné pour crime de Trahiſon. Louis répondit, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner un azyle dans ſon Royaume, à tous les malheureux : que Becket étoit de ce nombre, & qu'il ne pouvoit que le conſiderer comme tel, juſqu'à ce que le Pape l'eût condamné. C'eſt ainſi qu'un interêt de Politique & de jalouſie portoit ce Monarque à faire valoir l'autorité du Pape, dans une choſe ſi préjudiciable à tous les Souverains. Sa paſſion l'empêchoit de faire réflexion, qu'il ne pouvoit, ſur cette matiere, porter à Henri des coups qui ne rejailliſſent ſur lui-même. Mais l'extrême deſir qu'il avoit d'embaraſſer ce Prince dans des affaires fâcheuſes, le fit paſſer par-deſſus ces conſiderations. Il ne ſe contenta pas de donner retraite au Prélat fugitif, mais même il pria le Pape de ſoutenir ſa cauſe, & ſe rendit ſolliciteur contre Henri, de qui, en bonne Politique, il auroit dû appuyer les interêts.

Il excite le Pape contre Henri.

Il n'étoit pas néceſſaire de faire de grands efforts pour émouvoir le Pontife : il comprenoit aſſez de lui-même, que c'étoit une occaſion favorable pour élever ſon autorité. D'ailleurs, il craignoit que, s'il abandonnoit l'Archevêque de Cantorberi, il ne ſe trouvât plus, parmi les Eccléſiaſtiques, perſonne qui voulût ſoutenir les droits de l'Egliſe. Ainſi, la ruïne de ce Prélat ne pouvoit qu'être d'une très dangereuſe conſéquence, par rapport aux interêts du Clergé. Dès qu'il eut appris que Becket avoit été condamné, & obligé de s'enfuïr comme un criminel, il s'emporta extraordinairement contre Henri, & contre les Pairs d'Angleterre, & menaça de les faire repentir de leur témerité. Cependant Henri, dans l'eſperance de pouvoir prévenir le Pontife en ſa faveur, lui avoit envoyé des Ambaſſadeurs, pour l'informer du détail de cette affaire, & pour le prier d'envoyer en Angleterre des Légats qui euſſent pouvoir de la terminer. L'Archevêque d'Yorck, qui étoit à la tête de cette Ambaſſade, parla contre Becket avec beaucoup de véhémence. Il l'accuſa d'avoir manqué de reſpect au Roi, & de l'avoir même menacé de l'excommunication. Il ſoutint que ce Prélat avoit commis un crime de rebellion, en voulant ſe ſouſtraire au Jugement de la Cour des Pairs, ſous le ridicule prétexte qu'il étoit leur Pere, & qu'il étoit contre la bienſéance qu'un Pere fût jugé par ſes Enfans. Becket, qui étoit préſent à cette audience, parla auſſi pour ſoi-même, & tâcha de juſtifier ſa conduite. Il dit premierement, qu'on ne pouvoit l'obliger à répondre devant une Cour Laïque, ſans violer directement les Canons de l'Egliſe. En ſecond lieu, que, quand même il auroit trouvé à propos de ſe ſoumettre au Jugement de cette Cour, il en auroit été empêché par la connoiſſance certaine qu'il avoit de la réſolution qui avoit été priſe de le condamner. Enfin, il dit qu'il ne comprenoit pas comment il pouvoit avoir failli, en portant ſon Appel au Pape; puiſqu'on ne pouvoit

Le Pape menace Henri.

Henri lui envoye des Ambaſſadeurs,

Qui accuſent Becket devant le Pontife.

Becket défend ſa cauſe.

dis-

disconvenir que ce ne fût ſon véritable Juge, duquel il attendoit un Jugement impartial. Après cela, s'adreſſant au Pape & aux Cardinaux, il les pria de conſiderer les dangereuſes conſéquences que cette affaire pourroit avoir, s'ils permettoient qu'il fût opprimé : Qu'ils ne devoient pas regarder cette affaire comme un differend particulier d'un Sujet avec ſon Souverain, mais comme la Cauſe de toute l'Egliſe, puiſqu'il étoit certain que l'intention du Roi étoit de dépouiller le Clergé de ſes Privileges. Les Ambaſſadeurs ayant compris par ce discours, que ſon deſſein étoit d'engager toute l'Egliſe dans ſa querelle, en prirent occaſion d'inſiſter encore plus fortement ſur la demande que le Roi faiſoit, que cette affaire fût jugée en Angleterre, par des Légats du S. Siege. Par là ils faiſoient connoître que le Roi leur Maître n'avoit aucun deſſein contre l'Egliſe, puiſqu'il ne refuſoit pas de ſe ſoumettre à ſon Jugement. Cette demande étoit ſi raiſonnable, que le Pape ne trouva point d'autre moyen de l'éluder, qu'en diſant qu'il ſe reſervoit à lui-même la connoiſſance de cette affaire. Il ajouta, pour juſtifier cette réſolution, qu'à l'exemple du Tout-puiſſant, il ne vouloit point ceder ſa gloire à un autre. Ce qui le portoit à refuſer l'envoi des Légats, étoit la crainte qu'ils ne ſe laiſſaſſent corrompre. Cependant, il renvoya la déciſion de ce procès à un tems plus convenable. En effet, il ſe trouvoit alors dans une conjoncture, qui ne lui permettoit pas de donner tout le tems néceſſaire à l'examen d'une cauſe ſujette à tant de diſcuſſions. Il avoit trop d'impatience de ſe rendre à Rome, où il étoit rappellé depuis la mort de Victor ſon Compétiteur. Néanmoins, le Schiſme ſubſiſtoit toujours par le choix que les Cardinaux du parti contraire avoient fait d'un autre Pape, qui avoit pris le nom de Paſchal III.

Henri ſe ſentant extrêmement offenſé du procedé d'Alexandre, lui donna des marques de ſon reſſentiment, en défendant ſous des peines très rigoureuſes, toutes ſortes d'Appels à la Cour de Rome. Cette défenſe fut immédiatement ſuivie d'un ordre très exprès, d'empriſonner tous les parens de ceux qui avoient accompagné Becket dans ſa fuite, ou qui étoient allez le joindre depuis ſon départ. Enſuite, il fit ſequeſtrer, entre les mains de l'Evêque de Londres, les biens de tous les Eccléſiaſtiques qui tenoient ouvertement le parti de l'Archevêque, afin de les mettre hors d'état de l'aſſiſter. De plus, il ordonna aux Magiſtrats de punir ſur le champ, comme coupables de Haute Trahiſon, tous ceux qui ſe trouveroient ſaiſis d'Ordres ou Mandats, ſoit du Pape ſoit de Becket, contenant Excommunication de quelque particulier, ou Interdiction du Royaume. Il fit encore ſaiſir tous les revenus de l'Archevêché de Cantorberi, & tous les biens particuliers de l'Archevêque. Enfin, non content d'avoir défendu de prier Dieu pour lui dans l'Egliſe, il bannit du Royaume tous ſes Parens, jusqu'aux plus éloignez.

Ces rigueurs ne firent qu'irriter encore plus le Prélat, qui de ſon

HENRI II. 1164.

Il tâche d'intereſſer toute l'Egliſe dans ſa querelle.

Les Ambaſſadeurs demandent que l'affaire ſoit jugée en Angleterre par des Légats.

Le Pape éludе cette demande & ſe reſerve la connoiſſance de cette affaire.

Il eſt invité par les Romains à ſe rendre à Rome.

1165.

Procedures vigoureuſes du Roi contre le Pape & contre Becket.

1166.

Becket ex-

HENRI II. 1166. côté excommunia tous ceux qui s'obſtinoient à défendre les Articles de Clarendon, & en particulier quelques Seigneurs du Conſeil, qui pourtant ſe moquerent de ſes cenſures. Enfin, voyant que le Roi étoit réſolu à ne ſe point relâcher, il oſa bien le menacer lui-même, par une Lettre, qu'il ne ſera pas inutile d'inſérer ici toute entiere, comme une Piece propre à faire connoitre le caractere de ce Prélat.

Fitz-Stephen. Ra. de Diceto.

excommunie quelques Seigneurs du Conſeil.

THOMAS, ARCHEVEQUE DE CANTORBERI, AU ROI D'ANGLETERRE.

Sa Lettre au Roi.

„ J'ai deſiré de vous voir avec une extrême paſſion; & quoique je „ ne desavoue pas qu'en cela je n'aye eu en vue mon propre avan- „ tage, c'eſt pourtant le vôtre qui m'a le plus ſenſiblement touché. „ J'ai eſperé qu'en me revoyant, vous vous ſouviendriez de tous les „ ſervices que je vous ai rendus, avec tout le dévouement poſſible, & „ ſelon les mouvemens de ma conſcience. C'eſt de quoi je prens à té- „ moin celui qui doit juger tous les hommes, quand ils ſe tiendront „ devant ſon Tribunal pour y recevoir la recompenſe de leurs actions. „ Je me ſuis flaté que vous ſeriez touché de quelque pitié pour moi, „ qui ſuis réduit à mandier mon pain dans un Païs étranger, quoique, „ par la grace de Dieu, j'aye abondamment ce qui m'eſt néceſſaire „ pour ma ſubſiſtance. Je reçois pourtant une grande conſolation de „ ce que dit l'Apôtre, *que ceux qui voudront vivre ſelon la pieté en „ Chriſt, ſouffriront de grandes perſécutions*; & encore de ce que dit „ le Prophete, *Je n'ai point vu le juſte abandonné, ni ſes Enfans man- „ diant leur pain.* Quant à ce qui vous regarde, je n'ai pu m'empê- „ cher d'y être ſenſible, par trois raiſons. La premiere eſt, que vous „ êtes mon Seigneur: la ſeconde, que vous êtes mon Roi; la troiſie- „ me, que vous êtes mon Fils ſpirituel. Comme à mon Seigneur, je „ vous dois & je vous offre mes conſeils, tels pourtant que vous les „ doit un Evêque, *ſauf l'honneur de Dieu, & du Souverain de l'E- „ gliſe.* Comme à mon Roi, je vous dois toute reverence, & en „ même tems, je ſuis tenu de vous adreſſer mes avertiſſemens. „ Comme à mon Fils, je vous dois le châtiment & l'exhortation. „ Les Rois ſont oints en trois endroits de leur corps, à la Tête, à la „ Poitrine, & aux Bras, ce qui ſignifie la Gloire, la Sainteté, & la „ Force. On voit, dans divers exemples tirez de l'Ecriture Sainte, que „ les Rois qui ont mépriſé les Commandemens de Dieu, ont été pri- „ vez de la gloire, de la ſcience & de la force, ainſi qu'il a paru „ dans *Pharaon*, *Saül*, *Salomon*, *Nabuchodonozor*, & dans pluſieurs „ autres. Au contraire, ceux qui ſe ſont humiliez devant Dieu, ont „ reçu une plus grande meſure de graces, & dans une plus grande „ perfection. C'eſt ce qu'ont éprouvé *David*, *Ezechias*, & quelques „ autres. Que mon Seigneur reçoive donc les conſeils de ſon Vaſſal :

„ que

„ que mon Roi écoute les avertiſſemens de ſon Evêque, & que mon Henri II.
„ Fils reçoive les châtimens de ſon Pere, de peur qu'il ne ſe laiſſe en- 1166.
„ traîner dans le Schisme, ou dans la Communion des Shismatiques.
„ Toute la Terre connoit avec quel honneur & quelle dévotion vous
„ avez reçu le Pape, combien vous avez honoré & protegé l'Egliſe
„ Romaine; & combien, à leur tour, l'Egliſe & le Pape vous ont
„ honoré, aimé & favoriſé. Souvenez-vous donc de la promeſſe que
„ vous avez faite, & que vous avez vous-même poſée ſur l'Autel à
„ votre Couronnement, de conſerver les Immunitez de l'Egliſe de
„ Dieu. Rétabliſſez l'Egliſe de Cantorberi, à laquelle vous devez vo-
„ tre élevation, au même état où elle a été du tems de vos Prédéces-
„ ſeurs & des miens; autrement, ſoyez aſſuré que vous éprouverez les
„ effets de la vengeance divine.

Cette Lettre n'étoit gueres capable d'appaiſer le Roi irrité. Auſſi eſt-il bien difficile de ſe perſuader que l'Auteur la crût propre à produire cet effet, ni qu'il l'eût écrite à cette intention. Cependant, Henri ſachant que le Roi de France fomentoit la diviſion entre lui & la Cour de Rome, par les ſecours qu'il offroit au Pape, voulut faire connoitre à celui-ci, combien peu il devoit compter ſur cette aſſiſtance ſi les choſes en venoient au point d'une entiere rupture. Dans cette vue il leva une Armée très nombreuſe, tant pour prévenir la revolte que le Pape pourroit exciter parmi ſes Sujets, que pour être en état de réſiſter au Roi de France, en cas qu'il en fût attaqué. Cette précaution empêcha, ſans doute, Alexandre d'agir avec autant de vigueur qu'il ſe l'étoit propoſé, & lui fit comprendre qu'il ſeroit dangereux de rien précipiter. En effet, un Prince bien armé eſt toujours en état de ſe faire craindre de ceux qui ne manient que des armes ſpirituelles. Cependant, l'Evêque de Londres, & tous les autres Suffragans de Cantorberi, écrivirent à l'Archevêque au ſujet de ſa Lettre au Roi, & lui repréſenterent l'orgueil qu'il avoit fait paroitre en écrivant à ſon Souverain, ſans uſer de la ſalutation ordinaire, comme s'il eût écrit à un inferieur. De plus, ils lui repréſenterent la baſſeſſe d'où le Roi l'avoit tiré pour le combler de ſes bienfaits, ſon ingratitude envers un Prince auquel il étoit ſi redevable, & l'inſolence de ſon procedé, d'oſer menacer un Monarque ſi élevé au-deſſus de lui. Enfin, ils lui notifierent qu'ils appelloient au Pape, de tout ce qu'il pourroit faire dans la ſuite contre eux ou contre le Royaume, & fixerent la Fête de l'Aſcenſion, pour produire les cauſes de leur Appel.

Henri prend des meſures pour ſe mettre à couvert des attaques du Pape.

Lettre des Suffragans de Cantorberi à Becket.

Ils appellent au Pape de ſes procedures.

L'Armée que le Roi entretenoit en Angleterre, donna de l'appréhenſion au Pontife. Il craignoit que ce Monarque ne vînt enfin à s'unir avec l'Empereur, & qu'en ce cas, le Roi de France ne fût pas en état de le proteger, ou qu'il ne le voulût pas. C'eſt par cette conſideration qu'il crut devoir faire des efforts pour éloigner Henri de cette penſée, par l'eſperance de voir bien-tôt ce differend terminé à ſon avantage. Ainſi, lorsque Henri s'y attendoit le moins, Alexan-

Le Pape amuſe le Roi en envoyant des Légats en Angleterre avec un pouvoir limité.

HENRI II. 1166.

dre nomma des Légats pour aller juger cette affaire en Angleterre, & il les fit partir incontinent. Il fit beaucoup valoir au Roi cette condescendance. Mais les Légats étoient à peine en chemin, qu'il ajouta au pouvoir qu'il leur avoit donné, des reſtrictions qui les empechoient de juger définitivement. Les Légats étant arrivez à Londres, & s'étant mis en devoir de commencer à travailler, il ſurvint encore une nouvelle difficulté. Becket refuſa de mettre ſa cauſe entre leurs mains, à moins que le Roi ne reſtituât auparavant tout ce qu'il avoit ôté à lui ou à ſes amis. Il prétendoit encore qu'il revoquât généralement tous les ordres qu'il avoit donnez depuis le commencement de la querelle; c'eſt-à-dire, en un mot, qu'il ſe condamnât lui-même par avance. Cela fait voir manifeſtement, que les Légats n'étoient pas envoyez comme Juges, puiſque le refus que l'Archevêque fit de ſe ſoumettre à leur Jugement, ſans ces conditions, fut capable de les arrêter. Ainſi, le Roi n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuſer. Cependant, les propres amis de Becket, craignant que le Roi ne ſe portât à quelque extremité, conſeillerent à ce Prélat de donner quelque ſatisfaction à ſon Souverain. Il répondit, qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre à tout ce que le Roi voudroit exiger de lui, pourvu que ce fût *ſauf ſon honneur & les poſſeſſions des Egliſes, ſauf ſon droit & celui d'autrui.* Tant de reſerves devoient bien faire connoitre, qu'il n'avoit pas envie de ſe relâcher. Néanmoins, ces mêmes amis, qui avoient aſſez bonne opinion de lui pour croire qu'il voudroit bien ſacrifier ſes interêts particuliers au repos de l'Egliſe, lui firent encore une autre propoſition. Ils lui demanderent, s'il vouloit bien renoncer à ſa Dignité, en cas que le Roi voulût, à cette condition, ſe déſiſter des Articles de Clarendon. Mais ils ne le trouverent pas diſpoſé à donner cette preuve de ſon deſintereſſement. Il répondit nettement, que la choſe n'étoit pas égale des deux côtez : qu'il ne pouvoit renoncer à ſa Dignité, ſans trahir la cauſe de Dieu & de l'Egliſe; au-lieu que le Roi étoit obligé, en conſcience, de caſſer ſes nouvelles Loix. Cette réponſe, & le peu de pouvoir que le Pape avoit donné à ſes Légats, firent entierement évanouïr l'eſperance dont le Roi s'étoit flaté, & lui firent prendre la réſolution de chagriner l'Archevêque autant qu'il lui ſeroit poſſible. Dans cette vue il fit dire à l'Abbé de Pontigni, qui depuis deux ans entretenoit Becket dans ſon Monaſtere, que s'il ne le faiſoit retirer au plutôt, il chaſſeroit de ſes Etats tous les Religieux de ſon Ordre, & confiſqueroit tous leurs revenus. Cette menace ayant obligé Becket à quitter ſa retraite, il ne fut pas longtems ſans en trouver une autre. Le Roi de France le reçut à *Sens*, où il faiſoit ſouvent ſa réſidence, & lui fournit abondamment tout ce qui lui étoit néceſſaire. Les fréquentes converſations que ce Monarque eut avec lui, ne contribuerent pas peu à augmenter la haine & la jalouſie qu'il avoit déja conçues contre Henri.

Becket refuſe de reconnoitre les Legats pour ſes Juges.

On tente en vain d'accommoder ce different.

Becket demeure inflexible.

Le Roi oblige l'Abbé de Pontigni de chaſſer Becket de ſa maiſon. *Ra. de Diceto.*

Le Roi de France le reçoit à Sens.

Sur

HENRI II.

Sur la fin de cette année, la Reine Alienor mit au monde un quatrieme Fils, qui fut nommé *Jean*. La naiſſance de ce Prince fut bientôt ſuivie de la mort de l'Imperatrice Mathilde Mere du Roi, dans la ſoixante & ſixieme année de ſon âge. Elle fit, dans ſon Teſtament, des Legs très conſiderables aux pauvres & aux Egliſes, & donna une grande ſomme pour faire continuer le bâtiment du Pont de Rouen, qu'elle avoit fait commencer.

Naiſſance de Jean quatrieme Fils du Roi.

1167.

Mort de l'Imperatrice Mathilde Mere du Roi.

Ra. de Dicet. M. Paris.

Jusqu'à ce tems-là, le Pape & l'Archevêque de Cantorberi n'avoient pas beaucoup de ſujet de ſe glorifier du ſuccès de la querelle qu'ils avoient avec Henri. Becket, privé de ſes revenus, languiſſoit dans un fâcheux exil, & le Pape ne tiroit rien de l'Angleterre. Celui-ci comprit aiſément que, ſi les choſes demeuroient en cet état, ſon autorité couroit risque d'être avilie, non ſeulement en Angleterre, mais encore dans tous les autres Etats. D'ailleurs, il étoit d'une humeur extremement fiere. C'étoit ce même Alexandre, qui, quelques années après, traita ſi indignement l'Empereur Frederic Barberouſſe, à Veniſe. Il ne falloit donc pas eſperer qu'un Pape de ce caractere laiſſât remporter la victoire au Roi, ſans la lui avoir longtems diſputée. Auſſi, dès qu'il ſe vit un peu tranquille, commença-t-il à penſer ſérieuſement aux moyens de terminer cette affaire à ſon avantage. Pour commencer à chagriner le Roi, il fit à Becket des honneurs extraordinaires, & lui confirma tous les Privileges dont ſes Prédéceſſeurs avoient joui, affectant, par ces honneurs hors de ſaiſon, & dans une telle conjoncture, d'inſulter le Roi. En effet, il n'y avoit aucune néceſſité de faire cette démarche, pendant que l'Archevêque étoit en exil & dans la diſgrace de ſon Souverain. Henri, voulant lui rendre la pareille, fit répandre le bruit, qu'il alloit ſe ſouſtraire à l'obédience d'Alexandre, & ſe ranger ſous celle de Paſchal III. Il affecta même d'écrire à quelques-uns des Princes d'Allemagne, pour leur faire entendre qu'il n'étoit pas éloigné de prendre cette réſolution. Véritablement, ſi la choſe eût dépendu de lui, il y a bien de l'apparence qu'il n'auroit pas balancé à faire cette démarche. Mais il ne lui auroit pas été facile de faire ainſi changer ſon Peuple, & particulierement le Clergé. Il n'y avoit qu'un petit nombre d'Evêques qui lui fuſſent dévouez. Tous les autres Eccléſiaſtiques du Royaume favoriſoient la cauſe du Pape & de Becket, quoique la crainte les empêchât de le témoigner ouvertement. Alexandre, connoiſſant ces diſpoſitions, en étoit d'autant plus fier, & marquoit moins d'égards pour le Roi qu'il n'auroit fait ſans doute, s'il eût eu quelque choſe à craindre de ce côté-là. Pour faire ſentir au Roi que ſes menaces ne l'étonnoient point, il adreſſa un Bref à l'Evêque de Londres, dans lequel il paroiſſoit ne vouloir plus garder de meſures avec ce Prince. Il enjoignoit au Prélat de lui faire de fortes remontrances, & de lui ordonner de ſa part, qu'il eût à rétablir l'Archevêque de Cantorberi dans ſon Siege, & à caſſer les Articles de Clarendon. L'Evêque s'acquitta de

Le Pape fait de grands honneurs à Becket.

Henri menace de ſe ſouſtraire à l'obédience d'Alexandre,

Qui mépriſe ſes menaces.

Et lui fait faire des admonitions par l'Evêque de Londres.

HENRI II. de ſa commiſſion, quoique d'une maniere moins impérieuſe que le Pape ne l'avoit ordonné. Mais, après avoir obeï, il lui écrivit, pour lui repréſenter, que le Roi n'avoit rien innové, & qu'il n'avoit fait que ſuivre les traces de ſes Prédéceſſeurs : Qu'on ne pouvoit, ſans injuſtice, blâmer la conduite de ce Monarque, puiſqu'il offroit de ſe ſoumettre au Jugement de l'Egliſe, pourvu que l'affaire fût jugée dans le Royaume.

1167. Lettre de l'Evêque de Londres au Pape.

1168. Conference entre Henri & Becket devant le Roi de France.

Quelque avantage que le Roi eût eu juſqu'alors, il ſouhaitoit pourtant de ſe délivrer de cet embaras, qui mettoit des obſtacles à l'exécution du deſſein qu'il avoit formé d'aller conquerir l'Irlande. D'ailleurs, il prévoyoit que cette querelle ne pouvoit que tourner enfin à ſon déſavantage, & porter un notable préjudice à ſes Sujets. Dans cette diſpoſition, il pria le Roi de France de lui marquer un lieu où ils puſſent ſe trouver tous deux avec l'Archevêque, afin d'entendre ce que ce Prélat avoit à dire pour ſa juſtification. Louis ayant conſenti à cette demande, Becket comparut devant les deux Monarques, & plaida ſa cauſe avec beaucoup de hardieſſe. Enſuite, quelqu'un lui ayant demandé, s'il ne reconnoiſſoit pas qu'il devoit être ſoumis à ſon Souverain; il répondit, qu'il étoit prêt à lui obeïr en toutes choſes, pourvu que ce fût ſauf l'honneur de Dieu. Quelque raiſonnable que parût cette reſerve, Henri la regarda comme une défaite. Il dit au Roi de France, que ce que Becket ſembloit promettre étoit moins que rien, puiſque, par cette clauſe, il ſe reſervoit de pouvoir dire, que tout ce qui ne lui plairoit pas étoit contre l'honneur de Dieu. Mais, ajouta-t-il, je vais faire une propoſition qui ne peut être ſoupçonnée de contenir un double ſens : *Il y a eu en Angleterre des Rois moins puiſſans que moi, & des Archevêques qui ont été de ſaints hommes : qu'il agiſſe envers moi, comme les plus ſaints Archevêques de Cantorberi ont agi envers les moindres de mes Prédéceſſeurs, & je ſerai ſatisfait.* Ce n'étoit pas là ce que Becket demandoit. Il ſavoit bien qu'il auroit trop de peine à juſtifier ſes prétentions, par des exemples tirez de l'Hiſtoire d'Angleterre. Auſſi rejetta-t-il cette propoſition, ſous prétexte que, l'affaire étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit s'engager à rien ſans ſon conſentement. Quelque partialité que le Roi de France eût toujours fait paroitre en faveur de Becket, il ne put, en cette occaſion, s'empêcher de reconnoitre que la ſeule obſtination de ce Prélat mettoit des obſtacles à la Paix. Ce témoignage fit beaucoup de bien à Henri, en ce qu'il détruiſit en partie le bruit qu'on avoit pris ſoin de répandre dans le monde, qu'il avoit formé le deſſein d'abolir dans ſon Royaume les immunitez du Clergé. Mais Becket s'en mit peu en peine, ſachant bien que le Pape étoit trop intereſſé dans ſon affaire, & engagé trop avant, pour pouvoir déſormais reculer.

Ex. de Dicето.

1169. Becket excommunie

Il parut bien qu'il ne ſe trompoit pas, puiſque, peu après, Alexandre fit notifier au Roi, qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer d'accorder à l'Ar-

l'Archevêque le pouvoir de venger, par l'épée de l'Excommunication, les injures faites à l'Egliſe & à ſa propre perſonne. Dès que Becket eut reçu cette permiſſion, il lança ſes foudres contre tant d'Eccléſiaſtiques, qu'à peine en reſta-t-il aſſez de ceux qui ne furent pas excommuniez, pour faire le Service dans la Chapelle du Roi. Quoique la plupart fuſſent portez d'inclination pour la Cauſe qu'il ſoutenoit, il n'en étoit pas content, les accuſant d'une honteuſe prévarication, parce qu'ils ne ſe déclaroient pas ouvertement. Henri, irrité de cette démarche, en appella au futur Concile, & fit dire au Pape, que s'il n'envoyoit promptement des Légats avec pouvoir de terminer cette affaire, il prendroit des meſures qui ne lui ſeroient pas agreables. Cette menace mit Alexandre dans un extrême embaras, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre l'union du Roi avec l'Empereur. D'un autre côté, il étoit tellement engagé à ſoutenir les droits prétendus de l'Egliſe, qu'il ne pouvoit reculer, ſans porter un préjudice très conſiderable à ſon Siege. Pour ſe délivrer de cette inquietude, il mit en uſage les moyens dont la Cour de Rome ſe ſert toujours avec avantage en ſemblables occaſions. Il feignit de vouloir faire juger ce procès en Angleterre, & pour leurrer Henri de cette eſperance, il fit partir des Légats, qui trouverent ce Monarque en Normandie. Mais dans le tems qu'ils ſe préparoient à l'aller trouver, ils reçurent de nouvelles inſtructions, par leſquelles il leur étoit expreſſément défendu de donner un Jugement définitif ſans la participation de l'Archevêque de Sens. C'en fut aſſez pour faire évanouïr toutes les eſperances qu'on avoit conçues d'une prompte Paix, perſonne n'en étant plus éloigné que ce nouveau Commiſſaire.

HENRI II. 1169.

presque tous les Prêtres Anglois. *M. Paris. Ra. de Dicето. Chron. Gervaſ.*

Henri menace le Pape, qui ſe trouve embaraſſé. *Act. Publ. T. I. pag. 23.*

Il fait partir des Légats. *Ra. de Dicето.*

Il leur donne de nouvelles Inſtructions qui arrêtent le Jugement.

Quelque tems après, le Pape voulant toujours entretenir Henri dans la penſée que l'affaire pourroit s'accommoder à l'amiable, pria les deux Rois de France & d'Angleterre de chercher les moyens de la terminer. Sur cette propoſition, Henri s'étant rendu à Paris, Becket eut ordre de comparoitre encore une fois devant ces deux Princes. Cette Conference, dont l'unique but étoit d'amuſer Henri, ne réuſſit pas mieux que les précedentes. L'Archevêque, ne voulant ſe relâcher ſur aucun article, prétendoit toujours, qu'avant que d'entrer en Traité, le Roi devoit faire une entiere reſtitution; à quoi Henri ne voulut point s'engager, ſans être plutôt aſſuré des conditions de l'accommodement. C'étoit tout ce que Becket auroit pu attendre par voye de compenſation, s'il ſe fût lui-même relâché ſur quelque article. Mais prétendre que le Roi commençât à ſe condamner lui-même par cette reſtitution, ſans vouloir faire aucune avance de ſon côté, c'étoit effectivement déclarer qu'il ne vouloit point d'accommodement. La ſeule choſe qu'il offrit, comme une marque de ſon inclination pour la Paix, fut qu'il s'en rapporteroit au Jugement des Théologiens de France. Mais cette offre ayant été rejettée, la négociation ſe rompit. Ce fut pourtant avec quelque avantage pour le Roi, qui avoit mis

Autre Conference de Becket avec le Roi, inutile.

HENRI II. dans un nouveau jour, les diſpoſitions où il étoit à l'égard de la Paix.

1169. Il n'y a jamais aucun accommodement à faire avec le Clergé, à moins qu'on ne lui cede tout. Il prétend que ſa cauſe eſt la cauſe de Dieu, & que par conſéquent il n'en peut rien relâcher ſans crime. Ce fut ſur ce fondement, que l'Archevêque de Sens preſſa le Pape de mettre l'Angleterre en Interdit, & d'excommunier Henri comme un Hérétique obſtiné. Henri ayant été averti de ce que ce Prélat ſollicitoit à Rome, renouvella ſes défenſes en Angleterre, de recevoir aucuns ordres du Pape ou de Becket. De plus il ordonna, que s'il venoit dans le Royaume une Sentence d'Interdit, tous ceux qui s'y ſoumettroient fuſſent pendus ſur le champ, comme traitres au Roi & à la Patrie. Enfin, il enjoignit à tous les Eccléſiaſtiques abſens, de retourner à leurs Egliſes, à peine de perdre tous leurs revenus, & ſuſpendit le payement du Denier de S. Pierre, juſqu'à nouvel ordre. Cette vigueur ayant fait craindre au Pontiſe qu'il n'arrivât quelque fâcheuſe revolution, s'il pouſſoit les choſes à l'extremité, il laiſſa l'affaire indéciſe, en attendant l'occaſion de la pouvoir pouſſer avec plus d'avantage pour lui.

Procedures vigoureuſes du Roi contre le Pape.

Le Pape gagne du tems.

1170. Pendant ce calme, Henri, qui avoit paſſé près de quatre années en France, retourna dans ſon Royaume, afin de mettre ordre à quelques affaires, auxquelles ſon abſence ne lui avoit pas permis de s'appliquer. L'adminiſtration de la Juſtice étoit tombée dans un tel relâchement, qu'à ſon retour, il ſe vit obligé d'envoyer des Commiſſaires dans les Provinces, avec un plein pouvoir d'examiner les malverſations des Magiſtrats, & de punir les coupables.

Henri retourne en Angleterre. *Chron. Gervaſ. R. de Hoveden. Polyd. Vergil.*

Cette affaire, & quelques autres qui regardoient le bien public, étant règlées à la ſatisfaction du Peuple, Henri convoqua une Aſſemblée Générale, à laquelle aſſiſterent les Evêques, les Abbez, les Comtes, les Barons, les Shérifs, & les Aldermans des principales Villes du Royaume. En préſence de cette nombreuſe Aſſemblée, il fit couronner Henri ſon Fils ainé par l'Archevêque d'Yorck, aſſiſté des Evêques de Londres & de Durham. Dès le lendemain, le jeune Roi reçut les Sermens de Fidelité de tous les Barons Eccléſiaſtiques & Séculiers, & des Magiſtrats des Villes & des Provinces, qui avoient été invitez exprès à la cérémonie du Couronnement. Dans le feſtin qui ſe fit à cette occaſion, le Roi voulut porter lui-même le premier plat ſur la table. Enſuite s'adreſſant à ſon Fils, il lui dit, qu'il pouvoit ſe vanter, qu'il n'y avoit point de Monarque qui fût ſervi plus honorablement que lui. Au-lieu de répondre à ce compliment, le jeune Roi, qui étoit extremement fier, ſe tournant vers l'Archevêque d'Yorck qui étoit près de lui, lui dit tout bas, que ce n'étoit pas une choſe trop ſurprenante, de voir le Fils d'un Comte ſervir le Fils d'un Roi.

Il fait couronner Henri ſon Fils ainé par l'Archevêque d'Yorck.

Fierté du jeune Roi.

Becket eſt mortifié.

Ce Couronnement, qui fut fait avec une approbation univerſelle, fit un double plaiſir au Roi. Non ſeulement, par cette précaution, il aſſuroit la Couronne dans ſa Famille; mais de plus, il donnoit une ſenſible mortification à Becket. En effet, ce Prélat appeit avec un extrême

trême chagrin, qu'on s'étoit passé de lui dans une cérémonie de cette importance, dont il prétendoit que la fonction étoit attachée à la Dignité d'Archevêque de Cantorberi. HENRI II. 1170.

Le Roi de France se sentit extrêmement offensé de ce que sa Fille n'avoit pas été couronnée avec le Prince son Epoux. Ce mécontentement, joint à d'autres sujets de brouillerie qui ne sont que trop fréquens entre des Princes voisins, lui fit reprendre les armes. Mais cette Guerre fut d'une si petite conséquence, & dura si peu de tems, qu'il n'est nullement nécessaire d'en faire ici le détail. Il suffira de dire en deux mots, qu'elle fut presque aussi-tôt terminée que commencée, par un Traité de Paix qui se fit entre les deux Monarques.

Louis se plaint de Henri. *Chron. Gervas. Polyd. Vergil.*

Guerre entre les deux Rois, terminée par un Traité.

Peu de tems après, Henri fut attaqué d'une fievre violente, à Dompfront dans la Province du Maine. Son mal parut d'abord si dangereux, que se croyant tout proche de sa fin, il se hâta de faire son Testament. Dans cette disposition de sa derniere volonté, il donnoit l'Angleterre, la Normandie, le Maine, l'Anjou, à *Henri* son Fils ainé; & la Guienne, avec le Poitou, à *Richard* son second Fils. Quant à *Geoffroi*, il le crut assez bien partagé avec la Bretagne, dont il devoit prendre possession après la mort du Duc Conan son Beau-Pere. Pour ce qui regardoit *Jean* son quatrieme Fils, il se contentoit de charger son Frere ainé, de lui donner un Appanage.

Henri tombe dans une maladie dangereuse, & fait son Testament.

La maladie du Roi produisit encore un effet considerable. L'approche de la mort ayant donné à ce Prince des scrupules qu'il n'avoit pas eus lorsqu'il s'en croyoit encore éloigné, il résolut de s'accommoder, à quelque prix que ce fût, avec l'Archevêque de Cantorberi, si Dieu lui redonnoit la santé. Il considera que ce Prélat avoit été suffisamment puni par un exil de six années, pendant lesquelles il avoit été privé de ses revenus. D'ailleurs, il étoit bien aise, si Dieu lui prolongeoit la vie, de jouïr lui-même d'une tranquillité que le Pape menaçoit toujours de troubler, en lançant les foudres de l'Eglise contre lui. Suivant cette résolution, aussi-tôt que sa santé put le lui permettre, il eut une Conference avec le Roi de France à Montmirail, où Becket se rendit aussi. Dans la disposition où Henri se trouvoit, il accorda presque tout ce que le Prélat demandoit. Mais après qu'ils furent convenus de tous les articles, dans le tems que Becket s'avançoit pour donner au Roi le baiser de Paix, il s'avisa de dire, qu'il venoit le baiser à l'honneur de Dieu. Le Roi, qui n'étoit pas trop bien persuadé de la sincerité du Prélat, s'imagina qu'il y avoit quelque mystere caché sous cette expression. Dans cette pensée, il refusa de recevoir le baiser avec cette addition de paroles, qui lui sembloient inutiles. De son côté, l'Archevêque ne voulant point les supprimer, toutes les peines prises pour faire cet accommodement devinrent vaines, par la délicatesse outrée des deux Parties. Cependant Henri, voulant à quelque prix que ce fût sortir de cet embaras, fit en sorte qu'on convint d'une nouvelle entrevue à Amboise, où le Roi de France se trouva, accom-

Il se détermine à s'accommoder avec Becket.

Il confere avec le Roi de France & avec Becket, à Montmirail.

L'accommodement est rompu par un accident.

Autre Conference, où tout est raccommodé.

HENRI II. 1170. accompagné de pluſieurs Princes & Seigneurs. Ce fut là qu'enfin toutes les difficultez furent ſurmontées. Henri ſe reconcilia de bonne-foi avec Becket, & promit avec ſerment, de le rétablir au même état où il étoit avant ſon exil, comme auſſi de rendre à ſes Parens & Amis tout ce qui avoit été ſaiſi depuis ſon départ. C'eſt ainſi que cette querelle paroiſſoit heureuſement terminée par la généroſité du Roi, qui proteſta qu'il oublioit de bon cœur tout le paſſé.

Procedé vindicatif de Becket. *Ra. de Diceto.*

Mais l'Archevêque ne s'appaiſoit pas ſi aiſément. Dans le tems qu'il engageoit Henri à pardonner à tous ceux qui l'avoient offenſé, il ne put ſe réſoudre à pardonner lui-même à ceux dont il croyoit avoir raiſon de ſe plaindre. Il étoit principalement irrité contre l'Archevêque d'Yorck & contre les Evêques de Londres, de Durham, & d'Exceter, qui avoient le plus ouvertement agi contre lui. Avant que de quitter la France pour retourner en Angleterre, il obtint du Pape la permiſſion de ſuſpendre le premier, & d'excommunier les autres, & il l'exécuta auſſi-tôt qu'il fut ſorti du Vaiſſeau. Il n'eut même aucun égard pour les prieres du jeune Roi, qui ayant été informé de ſa réſolution, lui avoit envoyé des gens pour l'en détourner. Quoique, par ce refus, il eût donné à ce Prince un juſte ſujet de ſe plaindre de lui, il voulut l'aller ſaluer à Woodſtock, où il faiſoit ſa réſidence. Quelques-uns ont dit que le deſir de rendre ſes reſpects au jeune Roi n'étoit pas le principal motif de cette viſite, & que le véritable étoit de faire une entrée triomphante dans Londres, par où il devoit paſſer. Quoi qu'il en ſoit, il alla coucher dans le Fauxbourg de Southwarck, à deſſein de ſe rendre le lendemain à Woodſtock : mais il reçut une Lettre du jeune Roi, qui lui ordonnoit de ſe rendre inceſſamment à Cantorberi. Quoique cet ordre fût bien mortifiant, il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'obeïr. Il prit donc le chemin de la Capitale de ſon Diocefe, où il fit ſon entrée aux acclamations du menu peuple, pendant que les perſonnes les plus ſenſées gémiſſoient de voir le triomphe de ce Prélat, qui, loin d'avoir été humilié par ſon exil, en étoit devenu plus orgueilleux. C'eſt ce qu'on eut bien-tôt lieu de reconnoître plus particulierement, quand on le vit monter en chaire, le jour de Noël, pour excommunier ſolemnellement *Nigel de Sackville* & *Robert Brock*, tous deux diſtinguez par leur naiſſance & par leurs emplois. Il accuſoit le premier de retenir injuſtement une Terre appartenant à l'Archevêché ; & le ſecond, d'avoir coupé la queue d'un cheval qui portoit des proviſions au Palais Archiépiscopal. Cette maniere d'agir fit aiſément comprendre qu'il n'avoit pas été humilié par ſa diſgrace, & qu'il étoit tout prêt à recommencer la querelle, dès qu'il en trouveroit l'occaſion. En effet, s'il eût eu intention de garder des ménagemens avec le Roi, il n'auroit pas, pour de ſi legers ſujets, excommunié deux Vaſſaux immédiats de la Couronne, puiſque c'étoit un des Articles qui avoient cauſé ſes differens avec ce Prince.

Il excommunie l'Archevêque d'Yorck & d'autres Evêques.

Il veut aller voir le jeune Roi, qui refuſe ſa viſite.

Il entre en triomphe dans Cantorberi.

Il excommunie deux Seigneurs pour des ſujets très legers. *Fitz-Stephen. Gervaſ.*

Ce-

Cependant, le Prélat ſuſpendu, & ceux qui avoient été excommuniez, étoient partis pour en aller porter leurs plaintes au Roi qui étoit encore en Normandie. En l'abordant, ils ſe jetterent à ſes pieds, & ſe plaignirent que la Paix qu'il avoit faite avec Becket étoit un redoublement de troubles & de peines, à ceux qui s'étoient ſacrifiez pour ſon ſervice. L'Archevêque d'Yorck ajouta que, tant que Becket ſeroit en vie, il ne falloit pas eſperer que l'Angleterre jouît d'aucune tranquillité. Henri, irrité par les plaintes de ces Prélats, & fatigué de ſe voir ſans ceſſe expoſé à l'inſolence d'un Sujet qu'il avoit élevé de la pouſſiere, ne put s'empêcher de proferer ces paroles : *Je ſuis bien malheureux, que parmi un ſi grand nombre de gens que j'entretiens, il ne s'en trouve pas un qui oſe entreprendre de me venger des affronts que je reçois inceſſamment d'un miſerable Prêtre !* Ces paroles ne furent pas lâchées en vain. Quatre Domeſtiques du Roi, ayant fait réflexion au reproche que ce Prince venoit de faire à toute ſa Maiſon, comploterent enſemble de le délivrer de cet ennemi. Cette réſolution priſe, ils ſe rendirent à Cantorberi, où ils règlerent entre eux la maniere de l'exécuter. Un jour que l'Archevêque étoit allé à l'Egliſe peu accompagné, ils y entrerent auſſi tout armez, & s'approcherent de l'Autel où il étoit. Là, ils commencerent par lui faire des reproches outrageans ſur ſon orgueil & ſur ſon ingratitude, auxquels il répondit avec une fermeté qui leur donna occaſion d'exécuter leur deſſein. Comme ils n'étoient pas là dans l'intention de lui faire des reproches ſeulement, ils lui caſſerent la tête à coups de maſſue, tellement que l'Autel fut tout couvert de ſon ſang & de ſa cervelle. Après avoir commis cette action, ils ſe retirerent tranquillement, ſans que perſonne ſe mît en devoir de les arrêter. La fermeté que Becket fit paroître en cette occaſion, le zèle qu'il témoigna dans ſon dernier moment, en recommandant à Dieu les interêts de l'Egliſe, le tems, le lieu, la maniere de ſa mort, aggraverent le crime de ſes aſſaſſins, & lui donnerent plus de partiſans quand il ne fut plus, qu'il n'en avoit eu pendant ſa vie.

HENRI II. 1170. Les Evêques excommuniez vont ſe plaindre au Roi.

Paroles indiscretes du Roi. 1171. Quatre Domeſtiques du Roi complotent de tuer Becket. Ils le maſſacrent au pied de l'Autel.

Telle fut la fin de ce fameux Archevêque, que les uns ont mis au rang des plus illuſtres Martyrs, & à qui d'autres ont cru pouvoir, ſans injuſtice, refuſer le titre d'honnête-homme & de bon Chretien. Environ cinquante ans après ſa mort, il s'éleva une diſpute dans l'Univerſité de Paris, ſur ce qu'on doutoit ſi Becket étoit en Paradis, ou s'il étoit en Enfer, tant ſa ſainteté étoit équivoque. Les uns prétendoient que, par ſon extrême orgueil, il avoit mérité de ſouffrir les peines éternelles. D'autres au contraire ſoutenoient, que les fréquens Miracles qui ſe faiſoient ſur ſon tombeau étoient des preuves indubitables de ſon ſalut. Il eſt vrai, que cette derniere raiſon auroit été ſans replique, ſi ces Miracles avoient été auſſi bien prouvez que répandus avec ſoin dans le Public. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que Becket a ſouffert le Martyre ; mais il reſte à décider, ſi c'eſt

Réflexions ſur le caractere de Becket.

HENRI II. 1171. c'eſt véritablement pour la cauſe de Dieu & de la Religion, ou uniquement pour celle du Pape & du Clergé. C'eſt ſur quoi les Lecteurs pourront faire les réflexions qu'ils jugeront convenables. Contentons-nous donc de rapporter les ſuites de la mort de ce Prélat, qui ne ſont pas moins remarquables que les particularitez de ſa vie. Il avoit trop mérité de la Cour de Rome, pour n'être pas placé dans le Catalogue des Saints. On y en trouvoit pluſieurs autres qui, ſelon le jugement de cette même Cour, étoient moins dignes de cet honneur qu'un homme qui avoit répandu tout ſon ſang pour les interêts de l'Egliſe. Il fut donc canoniſé, deux ou trois ans après ſa mort. Quelque envie qu'eût le Pape de donner des marques de ſa gratitude envers ce fidele ſerviteur, il falloit auparavant qu'il parût aux yeux du Public, que Dieu approuvoit la cauſe pour laquelle il étoit mort; ſans quoi, on auroit pu trouver à redire à ſa Canoniſation. Rien n'étoit plus capable de former cette perſuaſion dans les eſprits des Peuples, que les Miracles. Auſſi s'en fit-il d'abord un ſi grand nombre ſur le Tombeau du nouveau Martyr, qu'en tout autre ſiecle que celui-là, la quantité & la qualité de ces Miracles, bien loin de perſuader le Public, auroient été capables de produire un effet contraire. Jamais Jeſus-Chriſt ni ſes Apôtres n'en ont fait de tels, ni en ſi grand nombre, pour prouver la vérité de la Religion Chretienne, que ce nouveau Saint en fit pour autoriſer les privileges & les immunitez du Clergé. On ne ſe contentoit pas d'aſſurer, qu'il avoit rendu la vie à des hommes morts, mais on prétendoit encore qu'il avoit reſſuſcité des bêtes. On débitoit comme une choſe certaine, qu'étant expoſé dans l'Egliſe avant qu'on l'enterrât, il s'étoit levé de ſon cercueil, pour aller rallumer les cierges qui s'étoient éteints. On ajoutoit encore, qu'après que la cérémonie de ſes funerailles fut achevée, il leva la main pour donner la bénédiction au Peuple. A tous ces Miracles, on en ajoutoit beaucoup d'autres qui ne paroiſſoient pas plus dignes de la Majeſté de Dieu. Cependant, ils étoient publiez avec tant de confiance, qu'il ne ſe trouvoit perſonne qui eût aſſez de hardieſſe pour témoigner qu'il les revoquoit en doute. Les Légats que le Pape envoya quelque tems après pour en prendre les informations, trouverent le Peuple de Cantorberi ſi perſuadé de la vérité de tous ces faits, que, ſur cette notorieté publique, le Pape ne crut pas riſquer beaucoup en canoniſant Becket, ſous le nom de *Saint Thomas de Cantorberi*. Le Tombeau de ce nouveau Saint fut d'abord peu conſiderable par rapport aux ornemens. Mais cinquante ans après ſa mort, ſon Corps fut mis dans une Châſſe enrichie d'une prodigieuſe quantité de pierreries. Pour honorer encore mieux ſa mémoire, le Pape ordonna que, tous les cinquante ans, on célebreroit un Jubilé dans l'Egliſe où il repoſoit. Depuis ce tems-là, les Miracles devinrent ſi fréquens ſur ce Tombeau, & leur reputation s'étendit ſi loin, qu'ils attiroient, de tout le Monde Chretien, des Dévots qui ſe rendoient

On lui attribue un grand nombre de Miracles après ſa mort.

Il eſt canoniſé.

doient à Cantorberi pour avoir recours à l'interceſſion de ce nouveau Saint. En l'année 1420., on compta que plus de cinquante-mille Etrangers, de tout âge & de tout ſexe, avoient été en pélerinage cette même année à ce fameux Tombeau. HENRI II. 1171.

Pour ne pas interrompre le récit de la fameuſe querelle dont je viens de rapporter les particularitez, il a été néceſſaire de remettre juſqu'ici à parler de certains évenemens arrivez dans cet intervalle, dont je mettrai les principaux tout d'une ſuite. Divers évenemens arrivez pendant la querelle.

L'an 1165., pendant le fort de cette querelle, l'Archevêque de Cologne ſe rendit en Angleterre, pour conduire Mathilde, Fille du Roi, au Duc de Saxe avec qui elle étoit accordée. Comme tous les Princes Allemans tenoient alors le parti de l'Antipape Paſchal, ils étoient regardez comme Schismatiques dans tous les Païs où Alexandre étoit reconnu. Ce fut pour cette raiſon, qu'après le départ de cet Archevêque, on conſacra de nouveau toutes les Egliſes, où lui & les Prêtres qui l'accompagnoient avoient dit la Meſſe. Le Roi n'oſa s'oppoſer à cette réſolution, de peur de ſe brouiller encore plus avec Alexandre, qu'il vouloit au contraire ménager. Mariage de Mathilde Fille du Roi avec le Duc de Saxe.

En 1166., certains Hérétiques d'Allemagne arriverent en Angleterre, au nombre de trente, ayant à leur tête un nommé *Gerard*. On ne ſait pas trop bien en quoi conſiſtoient leurs Héréſies; il y a même apparence qu'on leur attribuoit, par des conſéquences forcées, des ſentimens qu'ils n'avoient pas. Quoi qu'il en ſoit, ils furent citez à un Concile qui fut aſſemblé ſur ce ſujet à Oxford, où ils furent condamnez, & livrez au bras ſéculier. Le Roi, qui ne vouloit pas donner priſe au Pape contre lui, traita ces gens-là très rigoureuſement. Après les avoir fait marquer à la joue avec un fer chaud, il défendit à tous ſes Sujets de leur donner aucune aſſiſtance. Cette défenſe ayant été exactement obſervée, tous ces malheureux périrent de faim & de miſere, ſans qu'on leur entendit jamais prononcer aucune plainte de cette extrême inhumanité. Ce n'eſt pas la ſeule fois qu'on a remarqué, qu'il n'y a point de pire tems pour ceux que la Cour de Rome regarde comme Hérétiques, que lorſque les Princes ſont brouillez avec elle. Quelques Hérétiques d'Allemagne, venus en Angleterre, ſont condamnez au Concile d'Oxford, & très ſévérement traitez. *J. Brompton. Polyd. Virgilius.*

Macolm, Roi d'Ecoſſe, mourut à peu près dans ce même tems, laiſſant Guillaume ſon Frere pour ſon Succeſſeur. Mort de Macolm Roi d'Ecoſſe.

Le mariage d'Alienor, Fille de Henri, avec Alphonſe Roi de Caſtille, ſe fit en 1169., peu de tems avant le retour de Becket en Angleterre. Mariage d'Alienor avec le Roi de Caſtille.

Conan le Petit, Duc de Bretagne, étant mort en 1171., le Prince Geoffroi, qui avoit épouſé ſa Fille, lui ſuccéda. Mais comme il n'étoit âgé que de douze ans, le Roi ſon Pere ſe chargea de ſa tutele, & alla lui-même en Bretagne pour lui faire prêter ſerment de fidelité par les Barons. Mort de Conan Duc de Bretagne. Geoffroi Fils de Henri devient Duc de Bretagne.

Ce ſont les évenemens les plus remarquables, arrivez pendant la brouil-

HENRI II. 1171. brouillerie du Roi avec l'Archevêque de Cantorberi. On verra tout à l'heure les ſuites qu'eut la mort de ce Prélat.

Henri eſt accuſé du meurtre de Becket. *Ra. de Diceto. J. Brompton. R. de Hovedon.*

Henri ſe voyant délivré du perturbateur de ſon repos, eſperoit de jouïr de quelque tranquillité. Mais il trouva que Becket mort ne lui cauſa pas moins de chagrins, que lorſqu'il étoit en vie. Ses ennemis, dont le Roi de France & l'Archevêque de Sens étoient ceux qui agiſſoient le plus ouvertement contre lui, ne laiſſerent pas échaper cette occaſion de lui ſuſciter de nouvelles affaires. Ils l'accuſerent hautement d'être l'auteur de la mort de Becket, & tâcherent, par toutes ſortes de moyens, d'inciter le Pape à venger la mort de ce fidele ſerviteur. Quoiqu'il ne fût pas facile de prouver que Henri eût fait commettre cet aſſaſſinat, Alexandre voulut pourtant l'en croire coupable, afin d'avoir occaſion d'humilier un Prince qui avoit toujours fait paroître beaucoup de fierté envers lui. Il comprenoit que cette conjoncture étoit favorable pour ſe procurer des avantages, que ce Monarque n'avoit pu ſe réſoudre à ceder en tout autre tems. Dans cette vue, il le menaça de l'excommunier, & de mettre l'Angleterre ſous l'Interdit, s'il ne donnoit des marques ſinceres de ſa repentance. Si ce Prince eût été ou plus foible, ou moins habile, il ne ſe ſeroit jamais tiré d'un pas ſi gliſſant & ſi dangereux. Mais la fermeté qu'il fit paroître en cette occaſion, les préſens qu'il fit diſtribuer aux principaux de la Cour du Pape, & ſes proteſtations réiterées, qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre au Jugement qui ſeroit prononcé en Angleterre, lui firent éviter ce terrible coup.

Le Pape Alexandre ſe propoſe de le pouſſer vivement.

Henri agit avec beaucoup d'adreſſe & de fermeté.

Pendant que cette affaire ſe négocioit à Rome, Henri reprit le projet de la Conquête d'Irlande, conçu quelques années auparavant, mais que ſa querelle avec Becket l'avoit obligé de ſuſpendre. Quelques priſonniers Anglois que les Irlandois avoient faits, & enſuite vendus pour Eſclaves à des Nations étrangeres, lui avoient fourni le prétexte de former cette entrepriſe. Mais le véritable motif étoit le deſir d'agrandir ſes Etats par la Conquête de cette Iſle, ſi voiſine de l'Angleterre. Deux conjonctures favorables l'avoient engagé à penſer à cette Conquête. La premiere étoit, qu'il ſe trouvoit en Paix avec tous ſes Voiſins. La ſeconde, qu'Adrien IV. Anglois de Nation, occupant alors le Siege Pontifical, il eſperoit d'obtenir aiſément ſon approbation. Quoique les excès commis par les Irlandois contre ſes Sujets puſſent entrer dans les motifs de la Guerre qu'il méditoit, ce n'étoit pas ce qu'il avoit allegué au Pontife pour lui faire approuver ſon deſſein. La gloire de Dieu & le ſalut des ames, prétextes plauſibles, mais qui déterminent rarement les Princes à des projets de cette nature, étoient les raiſons qu'il avoit fait valoir pour faire entrer Adrien dans ſes vues. A ces motifs, il en avoit ajouté un autre qui n'étoit pas moins puiſſant. C'étoit l'accroiſſement de la juridiction & des revenus du St. Siege. Il prétendoit, que les Irlandois étant Schismatiques & mauvais Chretiens, il étoit néceſſaire de

Il forme le projet de conquerir l'Irlande. *Chron. Cambrenſe.*

Ce projet avoit été approuvé par Adrien IV.

de les remettre dans le bon chemin, & de les obliger à reconnoitre l'autorité du Pape, qui jusqu'alors n'avoit pas eu beaucoup de crédit parmi eux : Que le véritable moyen pour parvenir à ce but, étoit de les réduire ſous la domination de la Couronne d'Angleterre, qui avoit été de tout tems ſi dévouée au St. Siege. C'eſt ce qu'on va voir dans le Bref qu'Adrien lui adreſſa ſur ce ſujet, où l'on pourra remarquer encore, quelle puiſſance les Papes s'attribuoient, & combien ils étoient attentifs à tout ce qui pouvoit contribuer à l'agrandiſſement de leur puiſſance. HENRI II. 1171.

ADRIEN

Bref d'Adrien IV. ſur ce ſujet.

Serviteur des Serviteurs de Dieu,

A Notre Fils en JESUS-CHRIST, HENRI *Roi des Anglois*,

Salut & Bénédiction Apoſtolique.

LE deſir que votre Magnificence témoigne d'accroître la gloire de ſon nom ſur la Terre, & d'acquerir dans le Ciel le prix d'une éternelle félicité, mérite ſans doute de grandes louanges. Comme un Prince vraiment Catholique, vous penſez à étendre les bornes de l'Egliſe, à porter la connoiſſance de la Vérité parmi des Peuples groſſiers & ignorans, & à extirper les Vices du Champ du Seigneur; ſur quoi vous nous demandez notre conſeil & notre faveur. Nous avons une entiere confiance, que, par la bénédiction du Tout-puiſſant, vous aurez dans votre entrepriſe un ſuccès digne du grand motif qui vous fait agir. Car les choſes qu'on entreprend par un principe de Foi & de Religion, ne manquent jamais de réuſſir. Il n'y a point de doute, comme auſſi vous le reconnoiſſez, que l'Irlande, de même que toutes les autres Iſles qui ont le bonheur de jouir de la lumiere du Soleil de Juſtice, & qui ont reçu les préceptes de la Religion Chretienne, ne doive être ſoumiſe à la juriſdiction de St. Pierre & de l'Egliſe Romaine. Nous jugeons donc, après avoir mûrement examiné l'entrepriſe que vous nous avez propoſée, qu'il eſt à propos d'établir dans cette Iſle des Colonies de Fideles qui ſoient agreables à Dieu.

Vous nous avez fait ſavoir, Très Cher Fils en Jeſus-Chriſt, que vous avez formé le deſſein d'entrer en Irlande, pour ſoumettre cette Iſle à de juſtes Loix, & pour y extirper les Vices qui y ont depuis longtems pullulé. Vous nous promettez de nous payer un Tribut annuel pour chaque maiſon, & de conſerver en leur entier les droits de l'Egliſe. Sur cette pro-

HENRI II. 1171. *meſſe, écoutant favorablement votre Requête, nous conſentons & approuvons que vous entriez dans cette Iſle, pour étendre les bornes de l'Egliſe, pour y arrêter le cours des Vices, pour y reformer les mœurs des habitans, & pour y favoriſer l'accroiſſement des Vertus & de la Religion Chretienne. Nous vous exhortons à faire tout ce que vous jugerez convenable pour l'honneur de Dieu, & pour le ſalut de ce Peuple, auquel nous recommandons auſſi de vous recevoir honorablement, & de vous reconnoître pour leur Souverain. Sauf pourtant le droit permanent & inalterable des Egliſes, & le Denier qui doit être payé à St. Pierre & à la très ſainte Egliſe Romaine. Si donc vous trouvez à propos d'exécuter ce projet, travaillez ſur toutes choſes à l'avancement des bonnes mœurs, parmi les habitans de cette Iſle. Faites en ſorte, tant par vous-même, que par ceux que vous jugerez dignes d'être employez à cet ouvrage, que l'Egliſe de Dieu ſoit de plus en plus enrichie, que la Religion croiſſe dans ce Païs-là, & que les choſes qui concernent l'honneur de Dieu & le ſalut des ames ſoient tellement ordonnées, que vous puiſſiez en mériter le prix d'une éternelle recompenſe dans le Ciel, & un nom toujours glorieux ſur la Terre.*

Remarques ſur ce Bref.

Ce ſont là les fondemens des prétentions de Henri ſur l'Irlande. En liſant ce Bref, on a de la peine à connoître lequel des deux agiſſoit avec le plus de diſſimulation; ou le Roi ou le Pape. Henri alleguoit de faux prétextes pour couvrir ſon ambition; & Adrien feignoit de le croire, pour avoir lieu de diſpoſer d'un Païs qui ne lui appartenoit pas, & de le donner à un Prince qui n'y avoit aucun droit. On ne laiſſe pourtant pas de voir, à travers tous ces déguiſemens, les motifs qui faiſoient agir le Pape. C'eſt que l'Irlande n'avoit pas encore reconnu la ſuperiorité du Siege Romain ſur toute l'Egliſe Chretienne. C'étoient là les Vices qu'il falloit arracher du Champ du Seigneur. C'étoit la ſoumiſſion à l'Evêque de Rome, qu'il falloit faire germer & croitre avec ſoin, afin que l'Egliſe Romaine en pût tirer une abondante moiſſon. Quelle autre choſe pourroit-on entendre par *planter la Religion dans cette Iſle*, où elle étoit reçue depuis ſi longtems? Quoi qu'il en ſoit, Henri appuyé de l'approbation du Pape, & autoriſé par ſes exhortations, n'attendoit qu'une occaſion favorable pour exécuter ſon projet, à quoi l'affaire de Becket mit des obſtacles pendant quelques années. Il ne fut pas plutôt délivré de cet embaras, qu'il reprit le même deſſein, réſolu de l'exécuter auſſi-tôt qu'il auroit fait la Paix avec la France, avec laquelle il étoit alors en Guerre. Cependant, quoique cette Guerre ne fût pas encore finie, il ſe préſenta une occaſion dont il ne manqua pas de profiter. Mais avant que de rapporter le ſuccès de cette Expédition, il eſt néceſſaire de faire connoître le Païs qui en étoit le ſujet, puiſque nous allons bien-tôt le voir uni à la Monarchie Angloiſe.

Situation, grandeur,

L'Irlande eſt ſituée à l'Occident de la Grande Bretagne, de laquelle elle n'eſt ſéparée que par un bras de mer, nommé le *Canal de S. George*,

George, qui en quelques endroits n'a pas plus de trois lieues de large. La longueur de cette Iſle s'étend, du Midi au Septentrion, l'eſpace d'environ trois-cens milles, & ſa largeur de l'Orient à l'Occident eſt de deux-cens milles. Il eſt certain, qu'en toute l'Europe, il n'y a point de climat plus temperé que celui d'Irlande. Le grand froid & les grandes chaleurs y ſont également rares, parce que les vapeurs qui s'élevent de la Mer, dont elle eſt environnée, temperent pour l'ordinaire ces deux extrêmes. Le terroir en eſt très fertile, ſur-tout dans les parties meridionales. Ceux qui ont dit qu'il n'y croiſſoit point de froment, ont eu ſans doute en vue le Païs du Nord, où le peuple ſe nourrit généralement de pain d'avoine. Mais par-tout ailleurs, le froment y eſt auſſi bon & auſſi abondant qu'il eſt néceſſaire pour la ſubſiſtance des habitans. C'eſt pourtant en pâturages que ce Païs abonde le plus, & c'eſt la grande quantité de bêtail qu'on y éleve, qui fait ſa plus grande richeſſe. La Mer qui l'environne produit une telle quantité de poiſſon, que cela ſeul ſuffiroit pour l'entretien des habitans, quand même ils manqueroient de toute autre nourriture. Mais l'avantage le plus conſiderable que cette Iſle poſſede, c'eſt ſa ſituation, qui eſt également commode pour le Commerce de toute l'Europe, & des autres Parties du Monde. A cela ſe joint un nombre conſiderable de bons Ports, qui peuvent faciliter le débit de ſes denrées. Ces avantages ont tellement excité la jalouſie des Anglois, que depuis qu'ils ſont maitres de cette Iſle, ils n'ont eu rien plus à cœur, que d'empêcher que ſes habitans ne pouſſaſſent trop loin leur Commerce, de peur que celui d'Angleterre n'en reçût trop de préjudice. Il n'eſt pas étrange qu'une Iſle ſi fertile, ſi bien ſituée & ſi voiſine de l'Angleterre, ait donné dans la vue à Henri II., qui ne mettoit aucunes bornes à ſes deſirs ambitieux.

HENRI II. & avantages de l'Irlande.

Si l'on vouloit s'en rapporter à certains Hiſtoriens Irlandois, il faudroit remonter plus haut que le Déluge univerſel, pour trouver les premiers habitans de cette Iſle. Mais voici ce qu'en diſent quelques-uns de leurs Auteurs, moins prévenus au ſujet de leur origine. Ils prétendent, que dès le troiſieme Age du Monde, l'Irlande fut habitée par des *Scythes*; & que dès le quatrieme (1), ces Colonies furent conſiderablement augmentées par des peuplades d'Eſpagnols. Ces deux Peuples remplirent, dans la ſuite, non ſeulement toute l'Irlande, mais encore les Iſles *Hebrides*, d'où une partie d'entre eux alla peupler le Nord de la Grande Bretagne, ainſi qu'il a été déja remarqué dans l'Introduction.

Ses premiers habitans.

On a donné à cette Iſle divers noms, tous formez du mot *Erin* que les habitans même lui donnent. Tels ſont ceux de *Ferne*, *Yvernie*, *Jouernie*, *Overnie*, *Bernie*, *Hybernie*, qui marquent tous la même origine. Les Bretons la nommoient en leur Langue, *Yverdon*; les Ro-

Divers noms de cette Iſle.

(1) Ils n'ont pas expliqué ce qu'ils entendent par le 3. & le 4. Age du Monde.

HENRI II. Romains, *Hibernia*; & les Saxons lui donnerent le nom d'*Iren-lande*; c'eſt-à-dire *Païs d'Iren*, ou *d'Erin*. On ne ſait pas bien l'étymologie du mot *Erin*; mais la conjecture de *Cambden*, qui le dérive d'un mot Irlandois qui ſignifie *Occident*, me paroit fort vrai-ſemblable; parce qu'en effet, l'Irlande eſt l'Iſle la plus occidentale de l'Europe. Iſidore & Bede l'ont appellée *Ecoſſe*, par rapport au Peuple qui l'habitoit, qui pour la plus grande partie étoit venu de la Scythie, comme il a été déja dit, & qui, par cette raiſon, étoit nommé *Scot* ou Ecoſſois. Les mêmes Auteurs l'ont auſſi appellée *la Grande Ecoſſe*, pour la diſtinguer du Nord de la Grande Bretagne, que le même Peuple habitoit. D'autres lui ont donné le nom de *Petite Bretagne*, pour la diſtinguer de la Grande, prétendant que toutes les Iſles de ces quartiers-là doivent être nommées *Iſles Britanniques*. On ſait encore moins l'origine du Langage Irlandois, qui n'a rien de commun avec les autres, & qui même a conſervé ſes caracteres particuliers, differens de ceux des Nations voiſines.

Sa Langue differente des autres Langues voiſines.

Converſion des Irlandois à la Religion Chretienne. *Ninnius.*

Le Pape Celeſtin I. fut le premier qui entreprit de convertir les Irlandois au Chriſtianisme, en leur envoyant *Palladius* pour leur prêcher l'Evangile. Mais une mort prématurée leur ayant enlevé ce premier Evêque, *Patrice*, Diſciple de S. Germain, fut envoyé dans cette Iſle, où il convertit la plus grande partie des habitans. Leurs Deſcendans l'ont toujours regardé comme leur Apôtre, & conſervent encore aujourd'hui une très grande véneration pour lui. Peu de tems après la Converſion de ce Peuple, l'Irlande ſe trouva remplie de Moines, dont la plupart ſe rendirent fameux par leur ſainteté, & donnerent lieu d'appeller cette Iſle, *le Païs des Saints*. Ce fut de là que ſortirent un grand nombre de gens ſavans & zèlez, qui contribuerent beaucoup à la Converſion des *Ecoſſois Albins*, ou de l'Iſle d'Albion, des Pictes, & des Anglois. Tels furent *Columban*, *Aidan*, *Finan*, *Colman*, *Kilian*, & pluſieurs autres dont j'ai déja parlé en d'autres endroits.

Grande reputation des premiers Moines Irlandois.

L'Irlande a ſouffert beaucoup d'invaſions.

La Science & la Pieté qui fleuriſſoient en Irlande, y furent étouffées par les invaſions des Etrangers, auxquelles ce Païs fut ſouvent expoſé. Un Roi de Northumberland y envoya une nombreuſe Armée, qui y fit de grands ravages. Enſuite, les Norwegiens l'affligerent pendant plus de trente ans, ſous la conduite d'un Chef nommé *Turgeſius*, qui y périt enfin dans une embuſcade. Cette déſolation fut ſuivie de près, d'une invaſion de certains Peuples d'Allemagne auxquels les Hiſtoriens donnent le nom d'*Esmanni*, c'eſt-à-dire, hommes de l'Eſt, ou Orientaux. Peu de tems après, Edgar Roi d'Angleterre ſoumit l'Irlande à ſes Loix, ſi l'on peut s'en rapporter à une Chartre qui porte ſon nom, dans laquelle il ſe glorifie de cette Conquête. Mais quelque grandes que fuſſent les déſolations que cette Iſle ſouffrit de la part des Etrangers, les diſſenſions domeſtiques lui cauſerent encore plus de dommage. Les Irlandois étoient à peine délivrez des invaſions des E-

Diviſions domeſtiques.

tran-

trangers, & particulierement des Danois, qui ne leur firent pas moins ſentir leur fureur qu'aux Anglois, qu'ils ſe firent entre eux une Guerre qui ne finit que par le partage de leur Païs en pluſieurs Souverainetez. Ces Royaumes, qui étoient d'abord en grand nombre, & par conſéquent très petits, furent enfin réduits à ſept, ſavoir *Conawght*, *Corck*, *Linſter*, *Oſſery*, *Meath*, *Limerick*, & *Ulſter* (1). Le Roi de Conawght, qui étoit le principal de ces Souverains, tenoit les autres dans une eſpece de dépendance, à peu près avec la même autorité que les Monarques Anglo-Saxons avoient eue autrefois pendant l'Heptarchie d'Angleterre. C'eſt par cette raiſon que les Annales d'Irlande donnent à *Roderick*, Roi de Conawght, qui regnoit du tems de Henri II., le titre de *Monarque*, quoique, dans le même tems, il y eût d'autres Rois dans l'Iſle, outre celui-là. Tél étoit l'état de l'Irlande, lorsque les Anglois en entreprirent la Conquête. Un different entre deux de ces Rois, dont le plus foible appella les Anglois à ſon ſecours, fut cauſe que les Irlandois perdirent leur liberté. Ce n'étoit pas la premiere fois, qu'une ſemblable cauſe avoit produit un ſemblable effet. Une imprudence de la même nature avoit fourni aux Maures l'occaſion de ſoumettre les Espagnols, & aux Anglo-Saxons celle de conquerir la Bretagne. Cela fait voir combien il eſt dangereux d'attirer dans un Païs, des Etrangers qu'on n'eſt pas ſûr de pouvoir chaſſer enſuite avec la même facilité.

HENRI II.

L'Irlande partagée en ſept Royaumes.

Parmi les Souverains qui regnoient alors en Irlande, *Dermoth*, Roi de Linſter, étoit un des plus conſiderables, par l'étendue de ſes Etats. Depuis que ce Prince étoit monté ſur le Trône, il avoit traité ſes Sujets avec ſi peu de ménagement, qu'il leur étoit devenu très odieux. Mais il ſe mettoit peu en peine de la haine de ſon Peuple, parce qu'il étoit en Paix avec ſes voiſins, qui ne prenoient aucune part à ce qui ſe paſſoit dans ce Royaume. Cependant, dans la ſuite, il leur en fournit lui-même l'occaſion, en enlevant la Femme d'*O-Rorick*, Roi de *Meath*. Celui-ci, voulant tirer vengeance de cette injure, aſſembla une Armée, & avec le ſecours de Roderick Roi de Conawght, il attaqua Dermoth, qui ſe vit abandonné de ſes Sujets, & contraint de quitter l'Irlande, de peur de tomber entre les mains de ſes ennemis. Comme il n'avoit aucune reſſource dans ſon Iſle, où les autres Rois refuſoient de s'engager dans ſa querelle, il alla implorer la protection du Roi d'Angleterre, qui étoit alors en France. Après l'avoir informé de ſon état, il lui promit de ſe rendre ſon Vaſſal, ſi par ſon ſecours il pouvoit ſe rétablir ſur le Trône. Rien ne pouvoit être plus agreable que cette Requête, à un Prince qui méditoit depuis pluſieurs années la Conquête de l'Irlande, & qui ne cherchoit que l'occaſion de ſe méler des affaires de cette Iſle. Cependant, comme la Guerre qu'il avoit

1171. Le Roi de Linſter demande du ſecours à Henri.

Henri lui en promet, mais il ne peut encore lui en donner.

(1) Ces ſept Royaumes ont été réduits à quatre grandes Provinces, dans leſquelles l'Iſle ſe trouve aujourdhui partagée, ſavoir. *Ulſter*, *Linſter*, *Munſter*, & *Conawght*.

HENRI II. 1171. avoit alors avec la France, ne lui permettoit pas de donner ſi-tôt du ſecours au Roi dépouillé, il ſe contenta de lui promettre, qu'auſſi-tôt que cette Guerre ſeroit finie, il l'aſſiſteroit de tout ſon pouvoir. Il crut pourtant, qu'il étoit de ſon interet d'engager ce Prince à commencer une Guerre dont il eſperoit de tirer lui-meme de grands avantages. Dans cette vue, il lui conſeilla d'aller en Angleterre, & de tâcher d'obtenir du ſecours de quelques Seigneurs Anglois, en attendant de plus grandes forces. Dermoth ſuivit ce conſeil, & s'aſſurant ſur les promeſſes de ce Monarque, il ſe rendit en Angleterre, où *Robert Fitz-Stephen*, & Richard *Strong-bow* Comte de Pembroock, s'engagerent avec lui, à certaines conditions. Le premier ſe laiſſa gagner par l'eſperance de faire une fortune conſiderable en Irlande. Le ſecond, qui poſſedoit de grands biens en Angleterre & dans le Païs de Galles, fut engagé par la promeſſe que Dermoth lui fit, de lui donner ſa Fille unique en mariage, & de lui aſſurer ſa ſucceſſion.

Deux Seigneurs Anglois s'engagent avec le Roi de Linſter.

Ces deux Seigneurs ayant aſſemblé des Troupes parmi leurs amis & leurs Vaſſaux, Fitz-Stephen, qui ſe trouva le premier prêt, accompagna Dermoth en Irlande, avec quatre-cens hommes. Cette Troupe ayant débarqué près de Waterford, le Roi de Linſter la conduiſit devant la Ville de Wexford, qui n'en eſt pas éloignée. Cette Place ayant été d'abord emportée, fut miſe entre les mains de Fitz-Stephen, qui y établit une Colonie Angloiſe. Après cet exploit, les Avanturiers ayant renforcé leur petite Armée juſqu'au nombre de trois-mille hommes, par la jonction des gens du Païs, marcherent contre le Roi d'Oſſery. Ce Prince, qui ne s'attendoit pas à être attaqué, n'ayant rien de prêt pour ſe défendre, fut contraint d'accepter les conditions que les vainqueurs voulurent lui impoſer.

Ils arrivent en Irlande, & s'emparent de Wexford.

Ils ſubjuguent le Roi d'Oſſery.

Cependant, le Monarque Roderick avoit aſſemblé les Etats de l'Iſle, & y avoit fait réſoudre la Guerre contre Dermoth & contre les Anglois. En effet, il n'étoit pas difficile de comprendre que leurs deſſeins ne ſe bornoient pas à ſecourir le Roi de Linſter. Mais comme les Avanturiers s'étoient déja rendus très redoutables, il voulut, avant que de rien hazarder, tenter la voye de la négociation pour les faire ſortir de l'Iſle. Il s'adreſſa d'abord à Fitz-Stephen, & lui offrit une ſomme conſiderable, pour l'obliger à ſe retirer. Ses offres ayant été rejettées, il ſe tourna du côté de Dermoth, & tâcha de l'engager à renvoyer les Anglois, par la promeſſe qu'il lui fit de le rétablir dans ſon Royaume. Celui-ci accepta cette offre ſans balancer. Mais quand il fut queſtion d'exécuter leurs conventions, ces deux Princes Irlandois, ſe défiant l'un de l'autre, ne purent jamais s'accorder ni ſur le tems, ni ſur la maniere de l'exécution. Pendant qu'ils étoient occupez à chercher des expédiens pour ſe donner des aſſurances réciproques, le Comte de Pembroock arriva d'Angleterre, menant avec lui douze-cens hommes. Sa premiere Expédition fut la priſe de *Waterford*, dont il fit paſſer les habitans au fil de l'épée. Cette conquête

Le Roi de Conawght tente en vain de renvoyer les Anglois.

Le Comte de Pembroock arrive en Irlande & ſe rend maître de Waterford.

quête ayant rompu la négociation commencée, le Comte de Pembroock épouſa la Fille de Dermoth ; & peu de tems après, il ſe mit en poſſeſſion du Royaume de Linſter, qui lui échut par la mort de ſon Beau-Pere. Les Irlandois donnerent à ce Prince le ſurnom de *Ningal*, c'eſt-à-dire, *Ami des Etrangers.* HENRI II. 1171. Mort du Roi de Linſter. Le Comte de Pembroock lui ſuccede.

Après la mort de Dermoth, les Avanturiers Anglois ſe préparerent à pouſſer plus loin leurs conquêtes. Comme ils virent que la terreur de leurs armes étoit répandue dans toute l'Irlande, ils profiterent de l'occaſion, & marchant plus avant, ils s'emparerent de *Dublin* & de quelques autres Places. Roderick & les autres Rois de l'Iſle ſe trouvoient tellement déconcertez, qu'ils ne faiſoient que de foibles efforts pour s'oppoſer aux progrès des Etrangers. Il eſt preſque incroyable que les Irlandois, qui étoient en grand nombre, ſe laiſſaſſent ainſi gourmander par une poignée d'Anglois. On en attribue la cauſe à la terreur que leur inſpiroient les Arbaletes Angloiſes, dont l'uſage leur avoit été jusqu'alors inconnu. Les Anglois s'emparent de Dublin. Cauſe des rapides progrès des Anglois.

La nouvelle que Henri reçut d'un ſuccès ſi extraordinaire, excita ſa jalouſie contre les Avanturiers. Il avoit eſperé qu'ils auroient beſoin de ſon ſecours, & que par là, ils lui fourniroient un prétexte de paſſer lui-même en Irlande, pour en faire la Conquête. Mais voyant que, par le peu de réſiſtance des Irlandois, ſon ſecours devenoit inutile, il craignit que ces Conquerans ne ſe rendiſſent maitres de tout ce Païs, qu'il s'étoit deſtiné à lui-même. Dans cette penſée, il crut qu'il falloit les mettre dans la néceſſité d'avoir recours à lui. Pour cet effet, il défendit à tous ſes Sujets de porter des vivres ou des munitions en Irlande, & enjoignit à tous ceux qui étoient paſſez dans cette Iſle, d'en ſortir inceſſamment. Ces ordres, dont le prétexte étoit, que les Avanturiers s'étoient engagez à cette entrepriſe ſans ſa permiſſion, firent l'effet qu'il en avoit attendu. Dès que le Comte de Pembroock & Fitz-Stephen en furent informez, ils lui envoyerent des Députez, pour l'aſſurer de leur obeïſſance, & pour lui dire qu'il ſeroit toujours le maitre des acquiſitions qu'ils avoient faites, ou qu'ils pourroient faire à l'avenir. Ces ſoumiſſions appaiſerent aiſément ce Monarque, qui ne penſa plus à les rappeller. Quelque tems après, il fit un Traité avec eux, par lequel il devoit être mis en poſſeſſion des Places maritimes, tout le reſte des Conquêtes déja faites leur demeurant, à condition d'en faire hommage au Roi & à ſes Succeſſeurs. Tout étant ainſi règlé, Henri paſſa lui-même en Irlande avec une Armée formidable, & alla débarquer à Waterford. Les Irlandois, qui jusqu'alors n'avoient pu ſe défendre contre de ſimples Particuliers, & qui par conſéquent ſe ſentoient hors d'état de réſiſter à de ſi grandes forces, prirent le parti de ſe ſoumettre volontairement. Pendant le ſéjour que Henri fit à Waterford, il vit arriver à ſa Cour tous les Rois de l'Iſle, qui, à l'envi l'un de l'autre, ſe hâterent de lui prêter ſerment de fidelité. Henri devient jaloux des Conquêtes des Avanturiers Anglois; Et il les rappelle. Ils traitent avec lui. 1172. Henri va en Irlande. *Chron. Camb.* Toute l'Iſle ſe ſoumet à lui.

C'eſt de cette maniere que, ſans verſer une ſeule goutte de ſang, Henri

HENRI II. 1172. Il ſe rend à Dublin, d'où il retourne en Angleterre.

Henri ſe rendit maître de l'Irlande, en moins de tems qu'il n'en auroit fallu employer à la parcourir. Après qu'il eut mis de nouvelles Garniſons dans *Wexford*, dans *Waterford*, & dans quelques autres Places maritimes, ſelon le Traité qu'il avoit fait avec les Avanturiers, il ſe rendit à Dublin, où il fit quelques Règlemens pour le Gouvernement de ſa nouvelle Conquête. Peu de tems après, il reprit la route d'Angleterre, ayant laiſſé à Dublin, *Hugues Lacy*, pour gouverner l'Iſle en ſon nom, avec le titre de Grand Juſticier.

Si la facilité avec laquelle les Anglois ont conquis l'Irlande a dequoi ſurprendre ceux qui connoiſſent la grandeur & l'importance de cette Iſle, ils n'auront pas moins de ſujet de s'étonner quand ils verront, dans la ſuite de cette Hiſtoire, combien il a coûté pour la conſerver. Il y a des gens qui, conſiderant la quantité de ſang qui s'eſt répandu, & l'argent qui a été dépenſé, pour maintenir les Anglois dans cette Conquête, n'ont pas fait difficulté de dire, qu'il leur auroit été plus avantageux qu'elle eût été ſubmergée. Il eſt certain que, ſi juſqu'à préſent ils ſe ſont obſtinez à la garder, c'eſt moins pour le profit qu'ils en retirent, que pour empêcher qu'elle ne tombe entre les mains d'une Puiſſance étrangere. En effet, elle ne pourroit paſſer ſous une autre domination, ſans que le Commerce d'Angleterre en ſouffrît un grand préjudice.

Il va trouver les Légats du Pape en Normandie. *J. Brompton. R. de Hoveden.*

Henri n'eut pas le tems de faire un plus long ſéjour en Irlande. Il étoit preſſé de ſe rendre en Normandie, où il devoit rencontrer les Légats que le Pape y envoyoit pour travailler aux informations de l'aſſaſſinat de Becket. Quatre mois entiers ſe paſſerent dans ces procedures. Bien que les Légats euſſent ordre d'abſoudre le Roi, ils recevoient de tous côtez des témoignages, pour tâcher de prouver qu'il étoit coupable, afin de faire valoir la faveur qu'il alloit recevoir du Pontife. Enfin, après bien des difficultez & des longueurs affectées, il fut admis à ſe purger par Serment, qu'il n'avoit, ni commandé cet aſſaſſinat, ni conſenti à l'exécution. Il proteſta publiquement, qu'il avoit un extrême regret d'y avoir donné lieu, par les paroles qu'il avoit imprudemment lâchées, & qu'il ſe ſoumettoit à la pénitence qui lui ſeroit impoſée par les Légats. Sur ce ſerment, & ſur cette promeſſe, il fut abſous de ce prétendu crime, à des conditions qui marquoient moins ſon innocence, que la grace qu'il recevoit du Pontife. Voici à quoi il s'engagea, pour obtenir ſon abſolution. I. Qu'il ne s'oppoſeroit jamais à la volonté du Pape, pendant qu'il en ſeroit traité comme un Prince Catholique. II. Qu'il n'empêcheroit point les Appels au S. Siege. III. Qu'il meneroit une Armée à la Terre Sainte, pour y combattre les Infideles, & qu'il y demeureroit au moins trois années conſécutives. Néanmoins, il lui étoit libre d'y entretenir ſeulement trois-cens hommes, en cas qu'il aimât mieux aller en perſonne faire la Guerre aux Sarraſins d'Eſpagne. IV. Qu'il rappelleroit tous ceux qui avoient été bannis à l'occaſion du défunt Arche-

Il fait ſerment qu'il n'a pas conſenti au meurtre de Becket, & il eſt abſous.

Conditions de ſon abſolution.

chevêque de Cantorberi, & leur reſtitueroit leurs biens & leurs revenus. V. Enfin, qu'il aboliroit toutes les Loix & Coutumes introduites depuis peu, au préjudice de l'Egliſe de Cantorberi, & de toute autre d'Angleterre. A ces conditions, qui furent rendues publiques, on en ajouta une autre ſecrete, par laquelle ce Monarque s'engageoit à s'en aller pieds-nuds au Tombeau de Becket, & à y recevoir la diſcipline par les mains des Moines de S. Auguſtin. C'eſt ainſi que ſe termina cette affaire, qui, malgré la fermeté que Henri marqua au commencement, tourna enfin au profit du Pape, & porta ſa puiſſance & ſon autorité plus loin qu'elles n'avoient été jusqu'alors. En effet, cet exemple étoit tout à fait propre à inſpirer de la terreur à tous les Souverains, en leur faiſant toucher au doigt, combien il étoit dangereux de s'oppoſer aux volontez de la Cour de Rome. Quel ſujet n'avoient-ils pas de craindre cette puiſſance formidable, qui venoit de traiter avec tant d'indignité un des plus puiſſans Princes de l'Europe?

HENRI II. 1172.

1173. Roger Archevêque de Cantorberi.

Au commencement de l'année 1173., *Roger*, Abbé du Bec en Normandie, fut élu Archevêque de Cantorberi, après que ce Siege eut été vacant un peu plus d'un an.

Grande Conjuration contre Henri. *R. de Hoveden. Ran. Hygden. M. Paris.*

Henri ſe perſuadoit, qu'après avoir ſurmonté tant de difficultez, il pourroit desormais paſſer une vie tranquille, au milieu des grandeurs dont il étoit environné. Mais il s'apperçut bientôt, que les chagrins qu'il avoit eſſuyez dans l'affaire de Becket, n'étoient pas les ſeuls capables de troubler ſa félicité. Pendant qu'il avoit été abſent de ſon Royaume, il s'étoit formé contre lui une Conſpiration d'autant plus dangereuſe, que la Reine ſa Femme & ſes propres Enfans en étoient les auteurs. D'ailleurs, elle étoit appuyée par quelques-uns des principaux Seigneurs du Royaume, & par pluſieurs Princes étrangers. La Reine Alienor y étoit pouſſée par ſon extréme jalouſie, à laquelle ce Monarque ne donnoit que trop de ſujet. Parmi le grand nombre de Maitreſſes qu'il entretenoit, la belle *Roſemonde Cliffort*, étant celle qui avoit le plus de pouvoir ſur lui, ſe trouvoit par là le principal objet de la jalouſie de la Reine, qui n'avoit pu s'empêcher de la menacer. Henri avoit cru la mettre à couvert de tout attentat, en la tenant renfermée dans un labyrinthe, qu'il avoit fait conſtruire à Woodſtock. Mais cette précaution s'étoit trouvée inutile. Pendant qu'il étoit en Normandie, la Reine, profitant de ſon abſence, avoit trouvé le moyen d'ôter la vie à cette Rivale, qui lui avoit cauſé tant de chagrins. Après cette action, déſesperant de pouvoir regagner l'affection de ſon Epoux, elle avoit pouſſé plus loin ſa vengeance, en inſpirant à ſes Enfans un eſprit de revolte contre lui. Henri ſon Fils ainé, jeune Prince d'un naturel extraordinairement fier, ſe laſſoit de porter le titre de Roi, ſans en avoir l'autorité. Richard, qui étoit naturellement inquiet & turbulent, s'ennuyoit de ſe voir ſous la diſcipline du Roi, qui véritablement l'avoit fait Comte de Poitou, mais qui ne le laiſſoit pas jouïr de ce bienfait. Geoffroi avoit encore plus ſujet de ſe plaindre que

Auteurs & cauſes de la Conjuration.

La Reine fait mourir Roſemonde Maitreſſe du Roi.

Sujets de mécontentement des Fils du Roi.

HENRI II. 1173. ſes Freres. Il ſe voyoit privé du Gouvernement de la Bretagne, ſous le prétexte ſpécieux d'une tutele dont il croyoit n'avoir plus beſoin. Il ne fut pas difficile à ces jeunes Princes, de mettre dans leur complot une partie des Seigneurs Anglois, qui eſperoient d'avoir plus de crédit & d'autorité ſous le Gouvernement du jeune Henri, que ſous celui du Pere. Le Roi de France, toujours jaloux de la proſperité de Henri, s'engagea très aiſément dans le projet de le détrôner. Il ne ſe contenta pas de prêter ſon ſecours aux Princes, mais il fit même entrer dans la Ligue, les Comtes de Flandre, de Boulogne, & de Blois, ſes Vaſſaux, dont le dernier étoit ſon Beau-Frere. Guillaume, Roi d'Ecoſſe, ſe laiſſa auſſi perſuader de prendre part à une entrepriſe qui pouvoit lui procurer l'occaſion de recouvrer les Provinces que Macolm ſon Frere avoit rendues à l'Angleterre. Cette Ligue éclata tout d'un coup, lorſque Henri s'y attendoit le moins. La Normandie, la Guienne, la Bretagne, furent attaquées tout à la fois par les armes des Conféderez. Le Roi d'Ecoſſe envahit le Cumberland, & l'Angleterre ſe trouva diviſée en deux Partis, dont l'un étoit pour le jeune Roi, & l'autre pour le Pere. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette Guerre, il faut voir premierement quelles meſures les ennemis de Henri avoient priſes pour le ſurprendre.

Après la Conquête de l'Irlande, Henri, ayant deſſein de ſe rendre en Normandie, paſſa par l'Angleterre, pour y prendre le Roi ſon Fils, qu'il vouloit mener avec lui, ignorant entierement les Complots qui s'étoient formez pendant ſon abſence. Dès qu'il fut à Rouen, il y reçut une Lettre du Roi de France, qui lui témoignoit un extrême deſir de voir ſa Fille & ſon Gendre, & le prioit de permettre qu'ils allaſſent paſſer quelques jours à Paris. Le jeune Prince en ayant obtenu la permiſſion, ſe rendit incontinent auprès du Roi ſon Beau-Pere, & prit avec lui des meſures pour faire agir en même tems ceux qui s'étoient engagez dans la Ligue. Cependant, comme il differoit ſon retour ſous divers prétextes, Henri en prit quelque inquietude. Peut-être avoit-il reçu des avis confus de ce qui ſe tramoit, ou peut-être craignoit-il qu'une trop longue communication avec Louis, ne produiſit quelque mauvais effet dans l'eſprit de ce jeune Prince. Quoi qu'il en ſoit, il le rappella, & le jeune Roi n'oſa déobeïr, de peur de lui donner quelque ſoupçon de la Conſpiration, qu'il lui étoit important de tenir ſecrete. Dès qu'il fut arrivé, le Roi partit avec lui pour ſe rendre à *Montferrand*, petite Ville d'Auvergne, où il devoit avoir une Conference avec *Humbert* Comte de Maurienne, *Alphonſe* Comte d'Arragon & de Barcelonne, *Girard* Comte de Vienne, & *Raymond* Comte de Toulouſe. J'ignore quelles affaires il avoit avec ces Princes, excepté avec le Comte de Maurienne. Il devoit traiter avec celui-ci du mariage de *Jean* ſon quatrieme Fils, avec la Fille unique de ce Comte. Cette affaire fut entamée à Montferrand : mais comme elle ne put y être terminée, Humbert accompagna le Roi juſqu'à Limoges, où il le preſſa de déclarer ce qu'il vouloit faire pour le Prince ſon

Henri le Fils va viſiter le Roi de France,

Et prend avec lui des meſures contre ſon Pere.

Le Roi le rappelle & le mene en Auvergne.

Polyd. Vergil. J. Brompton. R. de Diceto.

Entrevue de Henri & de quelques Princes à Montferrand.

Projet d'un mariage du Prince Jean avec la Fille du Comte de Maurienne.

Act. Public. T. I. pag. 33.

ſon Fils, en faveur de ce mariage. Henri offrit de donner à Jean, les Villes de *Londun*, *Chinon*, & *Aurebeau*; à quoi le jeune Roi, qui étoit préſent, s'oppoſa de tout ſon pouvoir. Il diſoit, qu'il étoit bien étrange que le Roi voulût aſſigner un Appanage à ſon plus jeune Fils, dans le tems qu'il refuſoit d'en donner un, pendant ſa vie, à ſon Fils ainé, qui portoit le titre de Roi ſans avoir dequoi ſoutenir ſa Dignité. Cette oppoſition cauſa entre le Pere & le Fils une aſſez grande froideur, qui fut encore augmentée par la demande que le jeune Prince fit à ſon Pere, qu'il lui cedât la Normandie, en attendant qu'il pût jouïr de la Couronne d'Angleterre. Cette demande n'avoit pour but que de trouver un prétexte de ſe plaindre, afin de faire éclorre le projet dont il étoit convenu avec le Roi de France.

HENRI II. 1173.

Brouillerie entre le Roi & ſon Fils ainé.

Henri commença dès-lors à ſoupçonner ce que ſon Fils avoit dans l'ame. Comme il ne doutoit pas qu'il ne ſe fût laiſſé débaucher par le Roi de France, il le faiſoit obſerver avec tant de ſoin, qu'il étoit aiſé de comprendre qu'il craignoit de le laiſſer échaper. D'un autre côté, le jeune Prince appréhendant quelque fâcheux revers ſi le Roi venoit à découvrir ſes deſſeins, prit la réſolution de prévenir ce danger. Quelque précaution que le Pere prît, il ne put empêcher que ſon Fils ne ſe dérobât de la Cour, & n'allât à grandes journées trouver le Roi de France. Cette démarche acheva de confirmer le vieux Roi dans ſes ſoupçons: mais il ignoroit encore quel pouvoit être le deſſein de ſon Fils. Dès que la Reine, qui étoit demeurée à Londres, fut informée que le Roi ſon Fils étoit arrivé à Paris, elle y envoya auſſi Richard & Geoffroi, avant que Henri eût le tems de donner aucun ordre ſur leur ſujet. Ainſi le vieux Monarque ſe vit tout-à-coup abandonné de toute ſa Famille, ſans ſavoir encore à quoi toutes ces démarches devoient aboutir. Sa colere, qui ne put alors s'étendre ſur ſes Enfans, tomba ſur la Reine ſon épouſe, qu'il fit enfermer très étroitement. Mais en cela il ne trouvoit aucun autre avantage, que le plaiſir de ſe venger. Bien-tôt après, les Princes Confédérez l'ayant attaqué par divers endroits, il eut beſoin de toute ſa fermeté pour ſoutenir tant de chagrins, & de toute ſa prudence pour faire tête à tant d'ennemis. Richard ſe rendit en Guienne, dont il fit revolter la plus grande partie. Geoffroi, ayant fait ſoulever les Bretons, ſe mit à leur tête, à deſſein d'arracher au Roi ſon Pere le Gouvernement de la Bretagne. La Normandie fut attaquée par le Roi de France, aſſiſté des Comtes de Flandre, de Boulogne, & de Blois. Le Roi d'Ecoſſe fit irruption dans les Provinces du Nord d'Angleterre. Le Comte de Leiceſter débarqua, dans le Port de Southampton, une Armée qu'il avoit levée en France, dans l'eſperance de faire revolter tous les Anglois contre le Roi. Ainſi, Henri voyoit dans toutes les parties de ſes Etats, des Armées ennemies, contre leſquelles il n'étoit pas préparé.

Le Roi ſoupçonne ſon Fils,

Qui s'évade & va trouver le Roi de France. *Ra. de Diceto.*

Alienor envoye Richard & Geoffroi à Paris.

Le Roi la fait mettre en priſon. *Polyd. Vergil.*

Il eſt attaqué de pluſieurs endroits.

Pendant ce tems-là, le jeune Henri, qui étoit toujours à Paris, agiſſoit comme s'il eût été ſeul Roi d'Angleterre. Il y recevoit les hom-

Henri le Fils agit en Souverain.

HENRI II. 1173. hommages des Vaſſaux : il faiſoit des libéralitez des Terres qui dépendoient de la Couronne ; il aſſignoit des penſions ſur les revenus publics, & avoit un Sceau à part, comme ſi le Roi ſon Pere n'eût plus eu aucun droit de ſe mêler du Gouvernement de ſon Royaume. Il ne voulut pas même garder un ſeul Domeſtique qui ne lui prêtât ſerment de fidelité, indépendamment de celle qui étoit due au vieux Roi. Ce jeune Prince croyoit avoir ſi bien pris ſes meſures, qu'il regardoit la ruïne du Roi ſon Pere comme infaillible. Le Roi de France, voulant l'entretenir dans cette penſée, affectoit continuellement de faire des railleries piquantes du vieux Henri, & ſouffroit à peine qu'en ſa préſence on lui donnât le titre de Roi. Il ſembloit en effet que la ruïne de ce Monarque n'étoit pas fort éloignée, puiſqu'il avoit tant d'ennemis ſur les bras. Mais s'il avoit marqué quelque foibleſſe lorſqu'il avoit eu à faire au Pape, il n'en fut pas de même en cette occaſion. Jamais ſes vertus ne parurent avec tant d'éclat, que dans le tems qu'il ſe voyoit comme contraint de ceder à ſa mauvaiſe fortune, & pour ainſi dire, réduit à l'extremité. Animé d'un nouveau courage, à la vue du danger qui le menaçoit, il mit ordre à ſes affaires avec tant de fermeté, de ſageſſe & de prévoyance, que, malgré les obſtacles qui ſe préſentoient ſans ceſſe & de toutes parts, il remporta enfin un glorieux avantage ſur tous ſes ennemis. Le Roi de France ſe vit contraint de lui abandonner Verneuil, qui lui avoit coûté un long Siege. Une Armée de *Brabançons*, que Henri envoya dans la Bretagne, gagna contre les Bretons revoltez une Bataille, après laquelle ils ſe remirent dans l'obeïſſance. Le Comte de Leiceſter fut battu en Angleterre, & fait priſonnier, par Humphroy Bohun, Général de l'Armée Angloiſe, qui ſe ſervit utilement d'une Treve qu'il avoit faite avec le Roi d'Ecoſſe, pour aller combattre ce Comte. Dès que la Treve fut expirée, Guillaume recommença ſes ravages en Northumberland. Mais pendant qu'il s'occupoit au pillage, il eut le malheur où l'imprudence de ſe laiſſer ſurprendre par le Général Anglois, qui mit ſon Armée en déroute, & le fit lui-même priſonnier. Les Ecoſſois prétendent que ce fut pendant la Treve ; mais les Anglois aſſurent qu'elle étoit déja expirée. Quoi qu'il en ſoit, ce Prince étant tombé entre les mains des Anglois, fut d'abord conduit au Château de Richemond, d'où on le transfera en Normandie.

Le M. de Walſingham. Matth. Paris. R. de Hoveden.

Le Pere ſe défend vigoureuſement & avec ſuccès.

Le Comte de Leiceſter eſt battu & fait priſonnier.

Le Roi d'Ecoſſe eſt fait priſonnier.

Henri fait de grands progrés en France.

Pendant que les armes de Henri proſperoient ſi bien en Angleterre, il étoit occupé en France à ſoumettre les Villes & les Provinces qui s'étoient revoltées contre lui. Quoiqu'il ne pût pas être par-tout, il donna un ſi bon ordre à ſes affaires, qu'en peu de mois, ou par lui-même, ou par ſes Lieutenans, il ſe rendit maître des principales Places de Guienne, de Saintonge, d'Anjou, de Poitou, & de Bretagne. Ces heureux ſuccès, qui déconcerterent les meſures de ſes ennemis, diſſiperent entierement la crainte dont il avoit été juſtement ſaiſi au commencement de la Guerre.

Ce-

Cependant, le Roi ſon Fils, qui le voyoit aſſez embaraſſé en France, prit ce tems-là pour lever une Armée compoſée de Troupes Françoiſes & Flamandes. Dès qu'elle fut en état d'agir, il ſe mit à la tête, & marcha vers Graveline où il avoit deſſein de l'embarquer. Son projet étoit de paſſer en Angleterre, & de ſe joindre au Roi d'Ecoſſe & au Comte de Leiceſter, qui n'avoient pas été encore défaits. S'il eût pu paſſer la Mer dans cette conjoncture, il ſe ſeroit ſans doute rendu maitre de l'Angleterre. Mais le vent demeura ſi longtems contraire, qu'il ne put exécuter ce projet. Pendant qu'il attendoit inutilement un vent favorable, le Roi ſon Pere eut le tems de rétablir ſes affaires en France ; après quoi, il alla s'embarquer à Barfleur, d'où il paſſa heureuſement en Angleterre. De Southampton, où il avoit débarqué, il prit le chemin de Cantorberi, pour aller faire, ſur le Tombeau de Becket, les pénitences à quoi il s'étoit engagé pour obtenir ſon abſolution. Auſſi-tôt qu'il apperçut la Ville, il deſcendit de cheval, quoiqu'il en fût encore éloigné d'une lieue, & ayant quitté ſes bottes, il marcha pieds-nuds, avec une peine extrême, juſqu'à ce qu'il fût arrivé au ſacré Tombeau. Ce fut là, qu'après s'être un peu repoſé, il ſe ſoumit à la honteuſe pénitence qu'on lui avoit impoſée. Il y reçut quelques coups de verge, par les mains du Prieur & des Moines de St. Auguſtin, & paſſa la nuit en prieres dans l'Egliſe, couché ſur le pavé. Dès le lendemain, après qu'il eut aſſiſté à la Proceſſion qui ſe fit autour du Tombeau, il partit pour ſe rendre à Londres. On n'a pas manqué de remarquer, pour faire valoir le crédit que ce nouveau Saint avoit à la Cour céleſte, que Henri fut redevable de la victoire que ſes armes obtinrent ſur le Roi d'Ecoſſe, à l'interceſſion du bien-heureux *St. Thomas*. On a dit encore, que le Roi en étoit lui-même tellement perſuadé, qu'il lui en rendit graces publiquement, reconnoiſſant par là qu'il ne doutoit nullement de ſa Sainteté.

HENRI II. 1173.

Le vent contraire empêche le jeune Henri de mener une armée en Angleterre.

Henri le Pere repaſſe la Mer, & ſe rend en Angleterre.

Il fait penitence ſur le tombeau de Becket.

Il reçoit des coups de verge.

Depuis que le Comte de Leiceſter & le Roi d'Ecoſſe avoient été battus, les partiſans du jeune Roi, n'oſant plus tenir la Campagne, s'étoient retirez dans les Villes fortes, & dans les Châteaux qu'ils occupoient. L'impatience où le Roi étoit d'achever de les réduire, ne lui permit pas de faire un long ſéjour à Londres. Peu de jours après ſon arrivée, il ſe mit à la tête de ſon Armée, pour aller aſſieger les Places qui étoient encore entre les mains des partiſans de ſon Fils. Mais la plupart ſe rendirent à ſon approche, & les autres ne réſiſterent que peu de jours. Cependant, le Roi de France n'eſperant plus rien du côté de l'Angleterre, depuis le malheur arrivé aux Alliez, rappella ſes Troupes de Graveline, & alla faire le Siege de Rouen. Il eſperoit de ſe rendre maitre de cette Capitale, avant que Henri eût le tems de venir au ſecours. Mais la grande réſiſtance qu'il trouva dans les habitans, déconcerta ſes projets. A la premiere nouvelle de ce Siege, Henri ſe mit en Mer avec un bon Corps de Troupes,

Il acheve de réduire les Rebelles en Angleterre.

Louis aſſiege Rouen.

HENRI II. 1173. & fit tant de diligence, qu'il ſe trouva en Normandie avant que Louis eût fait beaucoup de progrès dans le Siege. Son arrivée imprévue cauſa un telle terreur à ſon ennemi, qu'il leva le Siege, & ſe retira dans un extrême deſordre, laiſſant tout ſon bagage devant la Place. Quelques-uns ont même dit, qu'il ne put ſe retirer qu'à la faveur d'un Traité, dont il ne tint aucun compte dans la ſuite.

Henri lui fait lever le Siege.

Il ſe trouve dans un état floriſſant. 1174.

Les affaires de Henri étoient alors dans le plus haut point de proſperité où il les eût jamais vues. Maitre abſolu en Angleterre, il voyoit l'Ecoſſe abattue par la priſon de ſon Roi. L'Irlande ſe tenoit dans l'obeïſſance. Les Gallois demeuroient tranquilles dans leur Païs. La Normandie, la Guienne, & les autres Provinces au-delà de la Mer, étoient presque entierement réduites, n'y ayant plus que quelques Châteaux dans le Poitou, dont le Prince Richard étoit encore en poſſeſſion. Il n'eſt donc pas ſurprenant, que Louis, âgé de plus de ſoixante ans, déſesperât de venir à bout de ce qu'il avoit projetté au commencement de la Guerre. Il voyoit que la Ligue, qu'il avoit cru capable de renverſer Henri de deſſus le Trône, l'y avoit au contraire mieux affermi. D'un autre côté, il craignoit que s'il venoit à mourir pendant la Guerre, Philippe ſon Fils, qui n'étoit âgé que de dix ans, ne ſe trouvât trop embaraſſé à la ſoutenir. Ces conſiderations lui inſpirerent le deſir de faire la Paix. Henri ſe trouvoit dans les mêmes diſpoſitions. Il ſouhaitoit avec ardeur, d'ôter à ſes Fils la protection de la France, qui étoit la ſeule reſſource ſur laquelle ils pouvoient compter. Richard ſon ſecond Fils, Prince d'une humeur fougueuſe & inquiete, étoit le ſeul qui s'oppoſoit à cette Paix tant deſirée. Mais ni ſes Freres, ni le Roi de France, ne jugerent pas à propos de continuer la Guerre pour l'amour de lui. Ils conſentirent donc à une Treve, pendant laquelle ils s'engagerent à ne lui donner aucun ſecours. Henri ſon Pere profita de cette conjoncture, pour aller réduire à l'obeïſſance ce Fils obſtiné, qui enfin, ſe voyant ſans aucun appui, prit le parti d'aller ſe jetter à ſes pieds pour lui demander pardon. Il en fut mieux reçu qu'il ne l'avoit eſperé. Il l'accompagna au rendez-vous que les deux Monarques avoient pris, pour y traiter eux-mêmes des conditions de la Paix. Dans la diſpoſition où ils ſe trouvoient tous deux, il ne leur fut pas difficile de convenir des Articles. Henri accorda une Amniſtie générale à tous ceux qui s'étoient revoltez contre lui, ſans en excepter un ſeul. Le Roi, ſon Fils ainé, promit de ſe tenir à l'avenir dans la ſoumiſſion, & de faire joüir le Prince Jean, ſon Frere, de l'Appanage qui lui étoit deſtiné. Geoffroi & Richard furent ſatisfaits de ce que le Roi leur Pere leur accorda, ou firent ſemblant de l'être. Enfin, le Roi de France promit de rendre à Henri certains Châteaux dont il s'étoit emparé au commencement de la Guerre. Pour confirmer la reconciliation entre les deux Rois, on arrêta qu'il ſe feroit un mariage, entre Richard & Alix, Fille de Louis. Cette Princeſſe, qui étoit

Richard s'oppoſe en vain à la Paix.

Treve entre les deux Rois.

Suivie d'une Paix.

Mariage conclu entre Richard & Alix de France.

toit fort jeune, fut miſe entre les mains de Henri le Pere, afin qu'il la fit élever en Angleterre, en attendant qu'elle fût en âge d'être mariée. Mais il abuſa de cette confiance, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. HENRY II. 1174.

Ce même Traité portoit encore, que tous les priſonniers de part & d'autre ſeroient relâchez. Mais, pour en exclure le Roi d'Ecoſſe, Henri y avoit fait inſerer une reſtriction qui portoit, que cet Article ne regardoit pas ceux qui étoient déja convenus de leur rançon. Guillaume étoit de ce nombre, & peut-être le ſeul entre tous les priſonniers. Par l'impatience où il avoit été de ſe voir libre, il s'étoit ſoumis à des conditions très onereuſes. C'étoit de reſtituer tout ce qu'il avoit enlevé à l'Angleterre, & de faire hommage de ſon Royaume à cette Couronne. Sur le ſerment qu'il avoit fait d'exécuter fidelement ces engagemens, il avoit été relâché. Dès que Henri eut terminé toutes ſes affaires en France, il ſe rendit à Yorck, accompagné du Roi ſon Fils, & d'une nombreuſe ſuite de Nobleſſe. Ce fut là qu'en préſence d'un grand nombre de Seigneurs de l'une & de l'autre Nation, Guillaume rendit hommage aux deux Rois d'Angleterre, pour le Royaume d'Ecoſſe en général, & pour la Province de Gallway en particulier. Cet hommage fut confirmé par un ſerment ſolemnel que firent les Barons d'Ecoſſe, qu'en cas que leur Roi vînt à ſe retracter, ils ſe retireroient de ſon obeïſſance, & conſentiroient que le Royaume d'Ecoſſe fût mis en Interdit. Mais comme encore Henri ne ſe fioit pas trop à ces engagemens, Guillaume lui livra les Châteaux de Roxborough, de Barwick, de Sterlyn, & d'Edimbourg, pour gages de ſa parole. Cette affaire étant terminée, le jeune Henri repaſſa en France, où il demeura trois ans, s'occupant à ſe perfectionner dans tous les exercices du Corps & de l'Eſprit, convenables à un Prince.

Le Roi d'Ecoſſe eſt relâché à de dures conditions. *Act. Publ. Tom I pag. 37. Ra de Diceto. Polyd Vergil.*

Il fait hommage aux deux Henris pour le Royaume d'Ecoſſe.

Il leur livre quelques Places.

Henri le Fils va en France.

L'Angleterre ſe trouvant alors dans un calme dont elle avoit été longtems privée, Henri profita de ce tems de Paix, pour faire de nouvelles Loix, & pour en renouveller d'autres qui n'avoient pas été bien obſervées. Ordinairement, les Loix qui ſont à l'avantage des Souverains s'obſervent avec une exactitude ſcrupuleuſe, parce qu'ils y tiennent eux-mêmes la main; mais il ne leur arrive que trop ſouvent de négliger celles qui ſont avantageuſes au Peuple. C'eſt par là, qu'ils augmentent ſans ceſſe leur Autorité. Mais c'eſt auſſi ce qui cauſe ſouvent des revoltes qui deviennent quelquefois plus préjudiciables aux Rois, que les Loix qu'ils ont négligées ou éludées. Henri venoit d'éprouver, d'une maniere ſenſible, combien il eſt dangereux d'avoir à faire à un Peuple mécontent. D'ailleurs, ſes trois Fils, qui avoient ſu profiter de cette diſpoſition, étoient encore pleins de vie, & ſelon les apparences, la Paix qu'il venoit de faire avec eux ne les avoit pas beaucoup changez. Il crut donc que, pour leur ôter les moyens de s'engager dans une nouvelle revolte, il étoit de ſon inte-

1175. Henri confirme les Loix de St. Edouard. *Matth. Paris.*

rêt

HENRI II. 1175. rêt de s'attirer l'affection de ſon Peuple en rétabliſſant les Loix d'Edouard le Confeſſeur. Comme ces Loix étoient très avantageuſes aux Sujets, en comparaiſon de celles des Rois Normans, dont l'unique but étoit d'accroitre les revenus du Prince & d'étendre ſon autorité, les Grands & le Peuple ſoupiroient depuis longtems après ce rétabliſſement. Ils avoient même fait, ſous les Regnes précedens, quelques efforts pour les remettre en vigueur, quoiqu'avec peu de ſuccès. Rien ne pouvoit donc être plus agreable aux Anglois, que de les voir rétablir. Mais cette condescendance du Roi ne conſiſta qu'en une ſimple apparence, & en des Ordres publics qui ne furent jamais exécutez.

1176. Réglemens pour la Juſtice. Circuits des Juges. *R. de Hoveden.*

Ce fut auſſi en ce même tems, que Henri partagea l'Angleterre en ſix Parties ou Départemens, qui furent aſſignez à autant de Juges, pour y aller, en certains tems, tenir les Aſſiſes, c'eſt-à-dire rendre la Juſtice au Peuple. C'eſt ce qui ſe pratique encore aujourd'hui. En certaines Saiſons de l'année, qu'on appelle *Termes*, le Chancelier envoye les Juges dans les diverſes Provinces pour y rendre la Juſtice, chacun dans ſon *Circuit*. C'eſt ainſi qu'on nomme les Provinces qui lui ont été aſſignées.

Le Roi fait razer quelques Châteaux.

Henri ſe ſervit auſſi de cet intervalle de Paix, pour achever de faire démolir tous les Châteaux fortifiez qui reſtoient encore entre les mains des Particuliers, & qui diminuoient ſenſiblement la puiſſance du Souverain.

Mariage de Jeanne ſa Fille avec le Roi de Sicile.

Pendant que ce Monarque s'occupoit à ces affaires publiques, la Princeſſe *Jeanne* ſa Fille lui fut demandée en mariage par *Guillaume le Bon*, Roi de Sicile. Cet établiſſement lui ayant paru avantageux pour ſa Fille, il envoya des Ambaſſadeurs en Sicile, pour en règler les conditions; après quoi il fit partir la jeune Reine, avec un ſuperbe train.

Il veut faire ériger l'Irlande en Royaume pour le Prince Jean. *J. Brompton. R. de Hoveden.*

Le Prince Jean, ſon quatrieme Fils, qui étoit, de tous ſes Enfans, celui pour lequel il ſe ſentoit le plus de tendreſſe, étant parvenu à l'âge de onze ans, il prit la réſolution de faire ériger l'Irlande en Royaume, à deſſein d'en gratifier ce Fils bien-aimé. Comme il étoit néceſſaire d'avoir pour cela l'agrément du Pape, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome pour y négocier cette affaire. Mais quelque impatience qu'il eût d'en voir la fin, elle ne put être terminée que quelques années après, lorſqu'il ne fut plus en état de pouvoir profiter de la faveur du Pontife.

1177. Le Roi de France va en pelerinage au tombeau de Becket. *Mezerai.* 1178. 1179.

Dans ce même tems, le Roi de France ſe ſentant déja caſſé, formoit le projet de faire couronner Philippe ſon Fils, ſelon la coutume de ſes Prédéceſſeurs. Mais une violente maladie, dont le jeune Prince fut attaqué, mit des obſtacles à ce deſſein, & fit même craindre beaucoup pour ſa vie. Louis fut tellement touché du danger où le Prince ſon Fils ſe trouvoit, qu'il voulut aller en pélerinage au Tombeau de Becket, pour demander à Dieu ſa guériſon par l'interceſſion de ce Saint. Henri l'alla recevoir à Douvre, & le conduiſit à

Can-

Cantorberi, où ils firent tous deux leurs dévotions. En quittant cette Ville, Louis laiſſa des préſens conſiderables à l'Egliſe où le Saint étoit inhumé. HENRI II. 1179.

J'ai paſſé legerement ſur les évenemens de ces dernieres années, parce qu'ils m'ont paru peu conſiderables par rapport aux Etrangers. Cependant les Anglois pourroient trouver, dans ce même intervalle, des choſes dignes de leur attention. Par exemple, les *Aſſiſes de Northampton* ſont un Article conſiderable. C'étoit un renouvellement des Articles de Clarendon, à l'exception de ceux qui regardoient le Clergé, d'où la querelle entre le Roi & Becket avoit pris ſon origine. On trouve auſſi que, pendant ce même tems, Henri fit pour la Juſtice, & pour la Police, divers Règlemens qui peuvent être de quelque utilité pour les Anglois, mais auxquels les Etrangers prendroient ſans doute peu d'interêt. Ainſi je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'entrer dans ce détail. Mais il ne faut pas oublier de rapporter un évenement de ce même tems-là, qui releve beaucoup la gloire de ce Monarque.

Divers Règlemens.

Aſſiſes de Northampton.

Alphonſe Roi de Caſtille, & *Garcias* Roi de Navarre, ayant pluſieurs grands démêlez enſemble, envoyerent des Ambaſſadeurs à Henri pour le prier d'être leur Arbitre, promettant d'acquieſcer à ſon Jugement. Une pareille confiance faiſant beaucoup d'honneur à ce Prince, il crut y devoir répondre en prenant toutes les précautions poſſibles pour ſatisfaire les deux Parties, ou du moins pour éviter le blâme d'avoir prononcé un injuſte Jugement. Pour cet effet, il fit aſſembler à Londres tous les Seigneurs, avec les Juges du Royaume, afin de profiter de leurs lumieres. Cette affaire ayant été mûrement examinée, il prononça ſa Sentence, à laquelle les deux Rois trouverent bon de ſe rapporter (1).

Les Rois de Caſtille & de Navarre prennent Henri pour Arbitre de leurs Differens.

Actes Publ. Tom. I. pag. 33.

On trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, une Convention entre Louis & Henri, par laquelle ces deux Monarques s'engagerent à faire enſemble le voyage de la Terre Sainte. Mais comme cette Piece eſt ſans date, on ne peut en marquer le tems précis. Il y a pourtant apparence, qu'elle fut faite pendant que Louis étoit à Cantorberi. La mort de ce Prince, qui arriva en 1180, l'empêcha d'exécuter cette réſolution. *Philippe* ſon Fils, qui fut depuis ſurnommé *Auguſte*, monta ſur le Trône de France après lui.

1180.

Mort de Louis le Jeune. Philippe Auguſte lui ſuccede.

Le Pape Alexandre III. ſortit auſſi de ce monde, l'an 1181. *Luce* III. lui ſucceda.

1181. Luce III. Pape.

Quelque apparence de tranquillité qu'il y eût alors à la Cour d'Angleterre, l'ambition, l'amour, la jalouſie, en un mot, toutes les paſſions qui agitent le plus fortement les cœurs des hommes, exerçoient leur empire ſur toute la Famille Royale. Le jeune Henri étoit

1182. Etat de la Cour d'Angleterre.

(1) Le détail de ce Procès, & la Sentence, ſe trouvent dans le Recueil des Actes Publics, *Tom. I. pag.* 42. & 50.

HENRI II. 1182.

toit très mécontent de n'avoir que le titre de Roi, ſans en exercer les fonctions. Le Roi ſon Pere, qui avoit été toute ſa vie porté à l'amour, n'avoit pas perdu ce panchant, quoiqu'il fût dans ſa cinquantieme année. Il étoit devenu amoureux d'Alix de France, deſtinée à Richard ſon Fils, & la plupart des Hiſtoriens ſont entendre, que cette jeune Princeſſe avoit eu trop de complaiſance pour lui. Richard demandoit qu'on lui donnât la liberté de conſommer ſon mariage; mais c'étoit plutôt pour avoir un prétexte de ſe plaindre, que par impatience d'épouſer une Princeſſe que tout le monde ſoupçonnoit d'entretenir une intrigue criminelle avec ſon futur Beau-Pere. Geoffroi étant parvenu à ſa vingt & quatrieme année, ſe laſſoit d'être ſous la tutele du Roi ſon Pere, qui, ſous un prétexte ſpécieux de protection, lui retenoit la Bretagne. Jean étoit encore plus mécontent, de ce que ſes Freres étant ſi bien pourvus, ſon Appanage n'étoit pas encore règlé. Cependant, comme le Roi lui témoignoit beaucoup d'affection, il y avoit apparence, qu'avant ſa mort il pourvoiroit à l'établiſſement d'un Fils ſi chéri. La Reine Alienor étoit toujours priſonniere, ſans que l'interceſſion de ſes Enfans pût lui faire obtenir ſa liberté.

Henri ſeme la diſſenſion entre ſes Enfans.

Henri n'ignoroit pas les ſentimens de ſes trois Fils ainez. Quoiqu'il cachât ſa crainte avec beaucoup de ſoin, il ne laiſſoit pas d'appréhender qu'une Conſpiration, ſemblable à la précedente, ne lui ravît la Couronne ſur ſes vieux jours. Pour ſe mettre à couvert de leurs pratiques, il crut que le meilleur moyen étoit de ſemer la diſſenſion entre eux, de peur que leur union ne lui devînt un jour funeſte. Dans cette vue, il mit en tête à ſon Fils ainé, que ſes Freres étoient obligez de lui faire hommage des Etats qu'ils poſſedoient, ou du moins, dont ils portoient les titres. Le jeune Roi reçut cette propoſition avec joye, & réſolut d'exiger cet hommage de ſes Freres. Mais les deux Cadets n'étoient nullement diſpoſez à lui rendre ce devoir. Richard ſoutenoit, que le Duché de Guienne, qui devoit faire ſon Appanage, n'étoit pas un Fief de la Couronne d'Angleterre, en quoi il étoit très bien fondé. Geoffroi n'avoit pas tout-à-fait la même raiſon de s'en diſpenſer, puiſqu'il n'ignoroit pas que le Duché de Bretagne relevoit de la Normandie. Mais il falloit que le Roi cedât la Normandie à ſon Fils ainé, ſans quoi celui-ci n'avoit aucun droit de demander cet hommage. Cependant, le Pere n'avoit rien moins dans l'intention, que de ſe dépouiller de ce Duché avant ſa mort, moins encore en faveur d'un Fils dont l'ambition lui étoit trop connue. Par cette raiſon, Geoffroi éludoit la demande que ſon Frere lui faiſoit. Il feignoit pourtant de demeurer reſpectueuſement attaché au Roi ſon Pere, quoiqu'en ſecret il s'entendît avec Richard, qui ſe trouvoit dans le même cas. Le jeune Henri, que le Roi ſon Pere avoit adroitement engagé dans cette querelle, ne tarda pas longtems à s'appercevoir du motif qui l'avoit fait agir. Il uſa pourtant

tant d'une profonde diſſimulation. Pendant qu'il feignoit d'être irrité contre ſes Freres, il prenoit avec eux de ſecretes meſures pour tâcher de ravir au Roi l'Autorité ſouveraine, dont il ſouhaitoit depuis longtems d'être lui même revêtu. Mais Dieu ne lui permit pas de pouſſer plus loin l'exécution de cet injuſte projet. Une maladie, qui l'enleva du monde dans la vingt & huitieme année de ſon âge, délivra le Roi ſon Pere du danger dont il étoit menacé. Déja ce jeune Prince s'étoit rendu en Guienne, à deſſein de faire revolter les Gascons, lorsqu'il fut attaqué d'une fievre lente, qui le contraignit de s'arrêter dans le Château de Martel, en Querci. Dès qu'il s'apperçut que ſon mal devenoit de jour en jour plus dangereux, & que vrai-ſemblablement il n'en reviendroit jamais, il témoigna un extrême regret de tout ce qu'il avoit fait ou projetté contre le Roi ſon Pere. Il ſouhaita même de le voir, pour lui donner des marques de ſa repentance. Avant que de mourir, il eut la ſatisfaction de recevoir un anneau que le Roi lui envoyoit, en ſigne du pardon qu'il vouloit bien lui accorder. Si les Hiſtoriens n'ont pas exageré la repentance de ce jeune Prince, il paroit qu'elle étoit des plus ſinceres. Il répandit beaucoup de larmes en recevant la bague que le Roi lui envoyoit, & comme il ſe trouvoit alors ſur le point d'expirer, il ſe fit mettre ſur la cendre, revêtu d'un ſac, & la corde au cou, & en cet état, il voulut rendre le dernier ſoupir. La tendreſſe du Pere ſe réveilla, quand il apprit la mort de ſon Fils. Quoiqu'il n'eût pas ſujet d'être content de lui, il fit paroitre un extrême regret de ſa perte. Mais, ſelon les apparences, il en fut bientôt conſolé.

Henri II. 1182. *Le Moine de Walſingham.* 1183. Mort du Roi Henri le fils.

Il eſt certain que ce jeune Prince avoit de très bonnes qualitez. Peut-être auroit-il donné plus de ſatisfaction au Roi ſon Pere, s'il en eût reçu moins de marques de tendreſſe pendant ſon enfance. Cette affection extraordinaire que le Roi témoignoit pour lui, contribua ſans doute à lui gâter l'eſprit; comme d'un autre côté, la contrainte où il fut tenu, depuis ſon Couronnement, lui fit regarder ſon propre Pere comme un ennemi. C'eſt ce qui l'engagea dans divers complots pour le détrôner, jusqu'à ce qu'enfin, la mort lui fit voir les objets ſous une autre forme. Marguerite de France ſa Femme, de laquelle il avoit eu un Fils qui étoit mort dans l'enfance, fut renvoyée au Roi Philippe ſon Frere, qui la remaria, quelque tems après, à *Bela* Roi de Hongrie. 1184.

La mort du jeune Henri ſuſpendit pour un tems les troubles qui étoient ſur le point d'agiter la Famille Royale. Richard, quoique d'un naturel impétueux, demeura quelque tems en repos, pour voir quelle conduite le Roi tiendroit à ſon égard, depuis qu'il étoit devenu ſon Héritier préſomptif.

Pendant cette tranquillité, on vit arriver à la Cour Heraclius, Patriarche de Jeruſalem, qui venoit demander au Roi du ſecours pour les Chretiens de la Terre Sainte. Il lui préſenta les clefs du St. Se-

Le Patriarche de Jeruſalem vient demander du ſecours au Roi.

HENRI II. 1184. Sepulcre & de la Tour de David, pour marque du deſir qu'ils avoient de ſe ranger ſous ſon obeïſſance, comme étant Petit-Fils de Foulques d'Anjou l'un de leurs Rois. Avant que de répondre au Patriarche, Henri convoqua une Aſſemblée de Seigneurs à Clarkenwell, proche de Londres, où ce Prélat raconta, les larmes aux yeux, les maux dont les Chretiens de la Paleſtine étoient accablez. Enſuite, il tâcha de perſuader au Roi, qu'il avoit un droit inconteſtable à la Couronne de Jeruſalem. Mais cette ſuppoſition étoit trop groſſiere, puiſqu'il étoit notoire que Foulques, Ayeul de Henri, n'avoit porté cette Couronne que par le droit de ſa ſeconde Femme, & que Geoffroi, Pere de Henri, étoit né de la premiere. A cette Harangue, le Patriarche ajouta la lecture d'une Lettre que le Pape adreſſoit à tous les Princes Chretiens, pour les exhorter à ſecourir leurs Freres de la Paleſtine. Henri ayant demandé les ſentimens des Seigneurs ſur les propoſitions du Patriarche, on lui répondit, qu'on ne jugeoit pas qu'il dût expoſer ſa perſonne dans une Expédition de cette nature; mais qu'il ſuffiroit de donner un ſecours en argent. Le Roi ſuivit cet avis, & ayant mis une ſomme conſiderable entre les mains d'Heraclius, il ſe contenta de permettre à ſes Sujets de prendre la Croix, ſans vouloir s'engager lui-même à cette entrepriſe. En conſéquence de cette permiſſion, l'Archevêque de Cantorberi, pluſieurs Comtes, Barons, Chevaliers, & une infinité de perſonnes d'un rang inferieur, ſe préparerent pour ce voyage. Mais le Patriarche, voulant faire ſa Cour au Roi, lui dit, en prenant congé, qu'il auroit préferé ſa ſeule perſonne à tous les Anglois qui s'étoient engagez dans la Croiſade.

Le Roi lui fournit de l'argent.

Beaucoup de gens prennent la Croix.

1185. Le Pape ne fut pas content, de ce que Henri avoit refuſé de prendre la Croix. Il lui en marqua même ſon reſſentiment, en lui refuſant, à ſon tour, certaines faveurs dont il auroit pu le gratifier, s'il eût été plus ſatisfait. Cependant, afin de ne pas le rebuter entierement, il lui permit de faire couronner Roi d'Irlande le Prince Jean ſon plus jeune Fils, auquel il envoya, pour cet effet, une Couronne de plumes de Paon, tiſſues avec de l'or. En lui accordant cette faveur, il ſe reſerva expreſſément le Denier de St. Pierre ſur chaque maiſon d'Irlande, & pluſieurs autres avantages; ſe procurant ainſi, en échange d'une permiſſion qui ne lui coutoit rien, une augmentation conſiderable de ſes revenus. Dès que le Roi eut reçu la réponſe du Pape, il fit le Prince ſon Fils Chevalier, & l'envoya pour Gouverneur en Irlande, n'oſant pas l'y faire couronner, de peur de fournir à Richard un prétexte de demander la même faveur en Angleterre. Jean fut très bien reçu dans cette Iſle, où il étoit regardé comme devant un jour en être le Souverain. Mais dans la ſuite, s'étant laiſſé gouverner par les conſeils des jeunes gens qui l'avoient accompagné, il aliena tellement les cœurs des Inſulaires, que le Roi ſon Pere ſe vit enfin obligé de le rappeller.

Le Pape envoye une Couronne au Prince Jean.

Henri envoye Jean gouverner l'Irlande.

Il l'en rappelle.

Le

Le Pape Luce III. étant mort cette année, *Urbain* III. qui lui ſuceda, fit l'Archevêque de Cantorberi ſon Légat en Angleterre. C'étoit alors Baudouïn, Moine de Cîteaux, qui occupoit ce Siege, ayant ſuccedé à Richard, mort en 1184. HENRI II. 1185. Urbain III. Pape. Baudouin Archevêque de Cantorberi.

Les affaires d'Irlande cauſoient peu d'inquietude au Roi, en comparaiſon de celle que lui donnoit l'humeur violente de ſon Fils Richard. Ce jeune Prince, qui s'étoit tenu en repos depuis la mort de ſon Frere ainé, s'étoit enfin laſſé d'un état ſi peu conforme à ſon naturel. Il avoit fait un voyage en Guienne, où il avoit prétendu commander avec une autorité abſolue, indépendamment des ordres du Roi ſon Pere. Cette prétention ſe trouvoit appuyée par les Gascons mêmes, qui aimoient bien mieux avoir un Souverain particulier, que de dépendre de la Cour d'Angleterre. Après que Richard eut travaillé quelque tems à mettre cette Province dans ſes interêts, il alla dans le Poitou, où il aſſembla des Troupes, pour faire la Guerre aux Bretons dont il étoit mécontent. Geoffroi ſon Frere, qui ſe trouvoit alors en Bretagne, ſurpris de cette attaque imprévue, aſſembla promptement une petite Armée, & alla lui préſenter le combat. Mais comme ſes forces étoient inferieures en nombre, il fut aiſément battu. Richard auroit pouſſé plus loin ſon entrepriſe, ſi la crainte qu'il eut du Roi ſon Pere, qui ſe préparoit à l'aller châtier, ne l'eût obligé à ſe retirer dans le Poitou, où il prétendoit ſe défendre. Cependant, Henri connoiſſant parfaitement l'humeur de ſon Fils, qui ne pouvoit être domptée que par la force, avoit préparé des forces capables de lui ôter toute eſperance de pouvoir réſiſter. Mais avant que d'en venir aux extremitez, il lui fit dire, qu'il lui ordonnoit abſolument de ne ſe mêler plus de ce qui regardoit la Guienne, dont il ne pouvoit ſe mettre en poſſeſſion qu'après la mort de la Reine ſa Mere, & qu'à cette condition, il lui laiſſeroit la jouïſſance du Poitou. Que s'il refuſoit d'obeïr, non ſeulement il ſauroit bien l'y contraindre, mais il lui ôteroit encore toute eſperance d'avoir jamais aucune part à ſa ſucceſſion. Richard, épouvanté par ces menaces, & par les grands préparatifs du Roi, prit le parti de ſe ſoumettre à ſa volonté. Mais comme cette ſoumiſſion étoit forcée, il en conſerva dans ſon ame un chagrin, dont bien-tôt après on vit éclater les effets. L'exemple de Guillaume le Conquerant, qui avoit préferé le ſecond de ſes Fils à l'ainé, ſembloit, en quelque maniere, autoriſer le Roi à faire cette menace à Richard. Auſſi, ce jeune Prince ne put-il s'empêcher d'en être étonné, dans la crainte où il étoit que l'un de ſes Freres ne le ſupplantât. C'étoit par cette conſideration, qu'il gardoit encore des ménagemens avec le Roi ſon Pere, & qu'il tâchoit de moderer l'impétuoſité naturelle de ſon temperament. Mais il fut délivré d'une partie de cette inquietude, par la mort de Geoffroi ſon Frere, arrivée à Paris, où il étoit allé pour aſſiſter à un Tournoi. Ce Prince, qui avoit déja une Fille nommée

Richard excite des troubles en Guienne.

1186. Il fait la Guerre aux Bretons. *R. de Hoveden.*

Henri ſe prépare à le châtier.

Richard ſe ſoumet.

Mort de Geoffroi Duc de Bretagne.

HENRI II. 1186. *Alienor*, laiſſa Conſtance de Bretagne ſa Femme enceinte d'un Fils, dont elle accoucha peu de tems après, & auquel on donna le nom d'*Arthur*.

Affaires de Bretagne. *Argentré.*

Henri ſouhaitoit avec beaucoup de paſſion d'avoir la tutele de ces Enfans, afin de pouvoir garder la Bretagne ſous ce prétexte. Ce fut dans cette vue qu'il fit un voyage en ce Païs-là, eſperant de faire approuver ſes prétentions aux Etats. Mais Conſtance, ſa Belle-Fille, s'y oppoſa fortement. Elle diſoit, qu'étant Mere de ces Enfans, c'étoit à elle à prendre ſoin de leur éducation. De plus elle ſoutenoit, qu'ils n'avoient rien à prétendre, qu'après ſa mort, puiſque leur Pere n'avoit été Duc de Bretagne qu'en qualité de ſon Epoux. Mais Henri, comme Grand-Pere, prétendoit qu'on ne pouvoit lui diſputer la tutele de ſes Petits-Enfans. Les Etats de Bretagne, qui craignoient plus la puiſſance du Roi qu'ils n'approuvoient ſes raiſons, ſe trouvoient dans un aſſez grand embaras. La juſtice & leur propre interêt demandoient, que Conſtance, qui étoit l'Héritiere du Duché, en eût le Gouvernement. Mais d'un autre côté, il étoit dangereux de renvoyer Henri ſans lui donner quelque ſatisfaction. Enfin, ils trouverent un expédient dont le Roi voulut bien ſe contenter, parce qu'il comprit bien qu'il lui ſeroit difficile d'obtenir davantage. Ils laiſſerent les Pupiles ſous la garde de la Ducheſſe leur Mere, & ordonnerent que tous les Ordres & Actes publics s'expédieroient en ſon nom, & en celui de ſon Fils conjointement. Mais ils y ajouterent cette condition, qu'il ne ſe feroit rien d'important, ſans l'avis & l'approbation du Roi d'Angleterre. Avant que de quitter la Bretagne, Henri fit en ſorte que les Etats prêterent Serment de Fidelité au jeune Arthur, comme à leur Souverain. Il craignoit que, ſi Conſtance ſe remarioit, & qu'elle eût des Enfans d'un ſecond lit, elle ne les préferat à ceux du premier.

Philippe forme des projets contre Henri.

Henri ne ſe ſeroit peut-être pas contenté de ce qu'il avoit obtenu des Bretons, s'il n'eût craint que Philippe, nouveau Roi de France, ne ſe fût mêlé de cette affaire. C'étoit un Prince qui, tout jeune qu'il étoit, méditoit de grands projets. Il ne pouvoit s'empêcher de marquer le chagrin qu'il avoit de voir tant de belles Provinces de ſon Royaume entre les mains des Anglois. Depuis qu'il étoit monté ſur le Trône, il avoit formé le deſſein de les leur arracher, & de ſe ſervir, pour y réuſſir, de toutes les occaſions qui ſe pourroient préſenter. Suivant cette réſolution, il crut que la diſſenſion entre Henri & Richard ſon Fils, lui offroit une conjoncture qu'il ne devoit pas laiſſer échaper. Il ſe perſuadoit, que ces Princes étant desunis & desarmez, & ne ſoupçonnant point qu'ils duſſent être attaquez, il ne lui ſeroit pas impoſſible de leur arracher quelque partie de ce qu'ils poſſédoient en France. Dans cette penſée, il fit des préparatifs extraordinaires, ſous des prétextes propres à en cacher le véritable motif. Dès qu'il ſe vit en état de pouvoir agir, il fit ſommer Richard de venir lui rendre hommage pour

Il commence la Guerre.

le

le Poitou, & demanda au Roi Henri, qu'il lui reſtituât le Vexin & tout ce qu'il avoit reçu pour la Dot de Marguerite, Veuve de ſon Fils ainé. Mais pour cette fois, il trouva qu'il avoit mal pris ſes meſures. Henri & Richard s'étant réunis pour leur commun interêt, lui donnerent tant d'affaires, l'un en Normandie, l'autre du côté de Guienne, qu'il ſe vit obligé de demander une Treve, qui lui fut accordée pour deux ans. HENRI II. 1186. Treve entre les deux Rois. *Ra. de Diceto.*

Cette expérience lui ayant fait connoître combien il lui ſeroit difficile d'exécuter ſes deſſeins, s'il ne fomentoit la diſſenſion qui avoit commencé à éclater entre Henri & Richard, il ne tarda pas long-tems à y travailler. Pour réuſſir avec plus de facilité, il fit en ſorte que, pendant la Treve, Richard alla lui rendre viſite à Paris, où il lui fit un accueil qui paroiſſoit très cordial, juſqu'à le faire coucher avec lui dans un même lit. Ces careſſes firent un prompt effet ſur l'eſprit du Prince Anglois, qui n'en ſoupçonnoit point le motif. En peu de tems, il conçut pour Philippe une ſi forte affection, qu'il lui fit confidence de tous les ſujets qu'il croyoit avoir d'être mécontent du Roi ſon Pere. Philippe, profitant de cette ouverture, feignoit de le plaindre, & d'entrer bien avant dans ſes interêts. Il s'étonnoit avec lui, que le Roi ſon Pere le traitât avec tant de dureté, & qu'après avoir fait couronner ſon Frere ainé dans un âge moins avancé, il lui refuſât la même grace. Il ajoutoit adroitement, qu'il y avoit lieu de craindre, qu'il n'eût formé le deſſein de mettre ſur le Trône Jean ſon plus jeune Fils, pour lequel il témoignoit beaucoup de tendreſſe. De ces conſiderations il étoit naturel de conclure, qu'il étoit néceſſaire de prendre des précautions pour s'oppoſer à cette injuſtice. Richard recevoit ces marques d'affection avec une avidité & une confiance, qui faiſoient concevoir à Philippe de grandes eſperances de réuſſir dans ſes deſſeins. 1187. Philippe débauche Richard.

Cependant, le long ſéjour que Richard faiſoit à Paris, cauſoit une extrême inquietude au Roi ſon Pere, qui ne ceſſoit point de le rappeller. Il connut bien-tôt que ſes ſoupçons n'étoient pas ſans fondement. Dans le tems que la Treve alloit expirer, Richard, ſans quitter la Cour de France, ſe plaignit hautement, de ce que le Roi ſon Pere ne lui avoit pas permis de conſommer ſon mariage avec la Princeſſe qui lui étoit deſtinée. Mais comme Henri auroit pu ſe ſervir du prétexte de ce mariage pour le faire retourner auprès de lui, il ſe prépara une autre raiſon pour ſe diſpenſer d'obéir. Il feignit d'avoir des avis ſecrets, que le Roi avoit pris la réſolution de le faire arrêter, & de le tenir en priſon, afin de pouvoir plus aiſément mettre ſon Cadet ſur le Trône. Les démarches de Richard mirent Henri dans un très grand embaras. Il comprenoit que cette affaire pourroit avoir de fâcheuſes ſuites, s'il ne trouvoit les moyens de tirer ſon Fils d'entre les mains de Philippe. Mais il n'étoit pas facile d'en venir à bout, ſi Richard lui-même n'y conſentoit. Comme il s'agiſſoit donc principalement de gagner ſon Fils, il lui dépêcha ſecretement un hom- Plaintes de Richard contre le Roi ſon Pere.

HENRI II. homme affidé, qui lui fit comprendre qu'il avoit imprudemment donné dans les pieges du Roi de France : Que le but de ce Monarque n'étoit que de ſe désunir d'avec le Roi ſon Pere, afin de pouvoir profiter de leur mauvaiſe intelligence. Richard s'étant rendu à ces remontrances, quitta brusquement la Cour de France, & ſe rendit auprès du Roi.

1187. Il retourne auprès de lui.

Priſe de Jeruſalem par les Sarraſins. *R. de Hoveden. Ra. de Diceto.*

La Treve étant expirée, les deux Monarques reprirent les armes. Mais dans le tems qu'ils recommençoient les hoſtilitez, ils reçurent une triſte nouvelle, qui ſuspendit pour un tems leur animoſité. C'étoit que la Ville de Jeruſalem avoit été priſe par le Sultan *Saladin*, & que *Gui de Luſignan*, qui avoit en dernier lieu tenu le Sceptre de ce Royaume, étoit entre les mains des Infideles. Comme l'union des Chretiens avoit autrefois procuré la Conquête du Royaume de Jeruſalem, leur désunion fut la cauſe de ſa ruïne, après qu'il eut ſubſiſté près d'un Siecle. Cette nouvelle, qui conſterna beaucoup les Princes de l'Europe, fut particulierement funeſte au Pape Urbain III., qui en mourut de chagrin. Il fut bien-tôt ſuivi de Gregoire VIII. ſon Succeſſeur, qui n'ayant ſiegé que trois mois, fit place par ſa mort à Clement III.

Clement III. Pape.

Philippe & Henri font une Treve, & prennent la Croix. *Mezerai.*

Les deux Rois, de France & d'Angleterre, furent très ſenſibles à la perte que les Chretiens venoient de faire en Orient. Leur zèle s'étant réveillé à cette occaſion, ils réſolurent, d'un commun accord, d'abandonner leur querelle particuliere pour celle de Dieu, (car c'eſt ainſi qu'on parloit alors) & de ſe voir à Giſors, afin de chercher enſemble les moyens de remedier à ce mal. Dans leur entrevue, leur premier ſoin fut de renouveller la Treve. Enſuite, ces deux Monarques, auſſi bien que le Comte de Flandre qui aſſiſtoit à leur Conference, prirent la Croix, ſe diſtinguant tous trois par de differentes couleurs. Philippe prit une Croix rouge, Henri voulut en avoir une blanche, & le Comte de Flandre choiſit la couleur verte. Ceux de leurs Sujets qui ſe croiſerent, les imiterent dans cette diſtinction de couleurs.

1188. Querelle entre Richard & le Comte de Toulouſe. *Ra. de Diceto.*

Mais l'ardeur que les deux Rois avoient fait paroitre, ne fut pas de longue durée. Elle fit bien-tôt place à une animoſité d'autant plus ſurprenante, que le ſujet en étoit peu important. Le Prince Richard, qui devoit être de l'Expédition de la Terre Sainte, ayant beſoin d'argent pour ce voyage, s'étoit rendu en Poitou pour en recouvrer. Pendant qu'il étoit occupé de ce ſoin, un Officier de Raymond Comte de Toulouſe, qui paſſoit par ce Païs-là, lui ayant donné quelque ſujet de mécontentement, il le fit mettre en priſon. Raymond en ayant été informé, fit arrêter, par repréſailles, deux Gentilshommes Poitevins qui paſſoient par Toulouſe, en revenant de S. Jaques de Compoſtelle. Ces manieres violentes ayant produit une querelle très animée entre ces deux Princes, Richard en prit occaſion de renouveller les prétentions de la Maiſon de Poitiers ſur le Comté de Tou-

Toulouſe. Cela lui fournit un prétexte d'entrer en armes dans le Païs du Comte Raymond, où il s'empara de *Moiſſac*, & de quelques autres Places. Raymond ſe voyant ainſi engagé dans une Guerre, dont il ne doutoit point que le Roi d'Angleterre ne fût l'Auteur, demanda du ſecours au Roi de France. Quoique Philippe fût mieux inſtruit que le Comte de Toulouſe, & qu'il ſût bien qu'il étoit très poſſible que Richard eût entrepris cette Guerre ſans la participation du Roi ſon Pere, il feignit de croire qu'elle ſe faiſoit par les ordres de Henri. Ainſi, ſous prétexte de ſecourir le Comte de Toulouſe ſon Vaſſal, il fit une diverſion dans le Berri, où il s'empara d'Iſſoudun. C'eſt là le ſujet de cette nouvelle rupture entre les deux Rois, dans le tems qu'ils ſembloient ne reſpirer que la deſtruction des Infideles.

HENRI II. 1188.

La guerre ſe renouvelle entre Philippe & Henri.

Le commencement de cette Guerre n'ayant pas des évenemens fort remarquables, il n'eſt pas néceſſaire d'en faire le détail. Il ſuffira d'en rapporter les ſuites, qui furent très funeſtes au Roi d'Angleterre. Pendant qu'elle ſe pouſſoit vivement des deux côtez, tout-à-coup, & lorſque Henri s'y attendoit le moins, Richard ſon Fils l'abandonna pour aller ſe jetter entre les bras de Philippe. Vrai-ſemblablement ce fut un effet des intrigues du Roi de France, que les Hiſtoriens n'ont pas pris ſoin de développer. Quoi qu'il en ſoit, Richard prétendoit avoir deux ſujets de plainte contre le Roi ſon Pere. Le premier étoit, qu'il lui retenoit la Princeſſe Alix, & qu'il avoit offert à Philippe, qui le preſſoit de faire accomplir ce mariage, de la faire épouſer au Prince Jean, à des conditions plus avantageuſes. Soit que cela fût vrai, ou que Philippe lui en eût fait une fauſſe confidence, pour le brouiller avec Henri, il crut, ou feignit de croire, que le projet étoit formé de le priver de ſon droit d'aineſſe, pour mettre ſon Frere Cadet ſur le Trône. L'autre ſujet de plainte étoit, que Philippe ayant offert de conſentir à une Treve, Henri l'avoit refuſée, diſant qu'il étoit plus à propos de faire une Paix qui règlât les prétentions de chacun, avant que de s'engager dans le voyage de la Terre Sainte. C'eſt ce qui ne plaiſoit pas à Richard. Sa raiſon étoit, que par la Paix, il auroit été obligé de reſtituer les Conquêtes qu'il avoit faites ſur le Comte de Toulouſe; au-lieu que, par la Treve, il en auroit conſervé la poſſeſſion.

Richard ſe jette entre les bras du Roi de France.

Plaintes de Richard.

Autant que la défection de Richard cauſa de chagrin au Roi ſon Pere, autant donna-t-elle de joye à Philippe, qui, depuis ce tems-là, eut un grand avantage ſur ſon ennemi. En ſe retirant, Richard avoit débauché au Roi une partie de ſes Provinces de France, & par là, il l'avoit presque mis hors d'état de ſoutenir cette Guerre. Par cette raiſon, Henri preſſoit de tout ſon pouvoir la négociation & la concluſion de la Paix. Mais Philippe propoſoit des conditions ſi dures, qu'elles ne pouvoient être acceptées. Il demandoit que le mariage de Richard avec Alix fût conſommé, & que ce Prince fût cou-

1189.

Henri tâche en vain de faire la Paix. *R. de Hoveden.*

HENRI II. 1189. ronné avant la mort de ſon Pere, afin que perſonne ne pût lui diſputer à l'avenir, le droit qu'il avoit à la Couronne. Henri ne pouvoit goûter aucune de ces deux conditions. Sa paſſion pour Alix ne lui permettoit pas de mettre cette Princeſſe entre les bras d'un autre, & peut-être y avoit-il des raiſons très fortes pour l'empêcher de la donner à ſon Fils. D'un autre côté, il s'étoit trop mal trouvé d'avoir fait couronner Henri ſon Fils aîné, pour vouloir ſe mettre dans le même riſque à l'égard de celui-ci, qui ne lui paroiſſoit pas moins dangereux que ſon Frere. Cette premiere tentative n'ayant pas réuſſi, Henri en fit encore une autre pour obtenir la Paix : mais il trouva que Philippe, devenu plus intraitable, ajoutoit une nouvelle condition. Il prétendit que Henri menât le Prince Jean à la Terre Sainte, de peur qu'en l'abſence de Richard il ne s'emparât de la Couronne, en cas que leur Pere mourût dans cette Expédition. Henri, choqué de ce que Philippe vouloit entrer ſi avant dans les affaires de ſa Famille, rompit la négociation. Cette rupture confirma Richard dans la penſée qu'il avoit réſolu de le priver de la Couronne, pour la donner à ſon Cadet.

Philippe reçoit Richard à l'hommage des Provinces de France.

Toute eſperance de Paix s'étant évanouïe, Philippe reçut Richard à l'hommage de toutes les Provinces que la Couronne d'Angleterre poſſedoit en France, prétendant, que Henri s'étoit rendu coupable de Felonie, en faiſant la Guerre à ſon Souverain.

Henri eſt abandonné de ſes Sujets de France.

Cette démarche étant faite, on recommença bien-tôt avec plus de fureur que jamais à répandre le ſang Chretien, & l'ardeur qu'on avoit fait paroître contre les Infideles ſe rallentit inſenſiblement. Henri avoit un grand deſavantage dans cette Guerre. La plupart de ſes Sujets de France l'avoient abandonné, pour ſe jetter dans le parti de ſon Fils. Cette défection étoit ſi générale, qu'étant allé à Saumur pour y paſſer les Fêtes de Noël, il eut la mortification de ne s'y voir accompagné que de trois ou quatre Gentilshommes. Son chagrin fut encore augmenté par les mauvais ſuccès de la Campagne ſuivante. Ses Troupes par-tout battues ſe trouverent enfin réduites à un ſi petit nombre, qu'il ſe vit hors d'état de pouvoir continuer la Guerre. Ses affaires étant dans une ſi fâcheuſe ſituation, il pria le Pape d'employer ſon autorité, pour lui faire obtenir la Paix. Mais cette voye ne lui réuſſit pas. Véritablement, le Pontife envoya en France des Légats qui menacerent Philippe de l'Excommunication, s'il ne laiſſoit au Roi d'Angleterre la liberté d'accomplir ſon vœu. Mais ces menaces ne produiſirent pas l'effet qu'ils en avoient attendu. Ce Monarque répondit fierement, que le Pape n'avoit aucun droit de ſe mêler de ce qu'il faiſoit dans ſon Royaume, ſur-tout quand il s'agiſſoit de châtier un de ſes Vaſſaux qui avoit oſé prendre les armes contre lui. Il ajouta d'un air inſultant, qu'il ne doutoit point que l'odeur des ſterlings ne fît parler les Légats de cette maniere. Henri, craignant les ſuites d'une Guerre ſi malheureuſe, & ne voyant plus de reſſource du

Il eſt battu par-tout.

Il fait agir le Pape pour avoir la Paix.

Réponſe de Philippe aux Légats.

Henri eſt contraint d'accepter une

côté

côté du Pape, ſe vit enfin dans la néceſſité d'accepter les conditions qu'il plut à Philippe de lui impoſer, dont voici les principales. HENRI II. 1189.

Paix desavantageuſe.

Que les Sujets de Henri, tant Anglois que François, prêteroient Serment de Fidelité à Richard; & que ceux qui avoient ſuivi le parti du Fils, ne retourneroient à l'obeïſſance du Pere, qu'un mois au plutôt, avant le départ pour la Terre Sainte.

Articles de la Paix. *Rx. de Dicето. Brady.*

Que les deux Rois, avec le Prince Richard, ſe rendroient à *Vezelay* dans le Nivernois, pour commencer le voyage.

Que tous les Sujets du Roi d'Angleterre auroient un libre paſſage par la France, en payant les droits accoutumez.

Que Henri ſeroit obligé de payer au Roi de France vingt-mille marcs, pour le dédommager des frais de la Guerre.

Que tous les Barons Sujets du Roi d'Angleterre jureroient, qu'en cas qu'il violât ce Traité, ils prendroient le parti du Roi de France contre lui.

Que les Villes de Tours & du Mans demeureroient entre les mains de Philippe, juſqu'à ce que le Roi d'Angleterre eût exécuté tous les Articles de ce Traité.

Ce fut avec un extrême chagrin, qu'un Prince auſſi fier que l'étoit Henri, ſe vit contraint de ſubir des conditions ſi déraiſonnables. Le ſouvenir des avantages qu'il avoit toujours remportez ſur la France avant cette fatale Guerre, loin de le conſoler, ne ſervoit qu'à rendre ce calice plus amer. A cette mortification ſe joignit encore un nouveau chagrin, auquel il ne put réſiſter. Il découvrit, que pendant toute la Guerre précedente, le Prince Jean, ſon Fils bien-aimé, avoit entretenu une étroite correspondance avec Philippe, & qu'il étoit entré dans les complots de ſon Frere, pour détrôner un Pere qui lui avoit toujours témoigné tant d'affection. La douleur qu'il en reſſentit le transporta tellement, qu'il en vint juſqu'à maudire le jour de ſa naiſſance. Il fit même contre ſes deux Fils des imprécations, que les Evêques qui étoient préſens ne purent jamais lui perſuader de revoquer. Peu de tems après, il tomba malade à Chinon, & ſentant que ſa fin approchoit, il ſe fit porter dans l'Egliſe devant le grand Autel, où, après s'être confeſſé, & avoir donné quelques marques de repentance, il expira. Il n'eut pas plutôt les yeux fermez, qu'il fut abandonné de tous ſes Domeſtiques, dont quelques-uns même eurent l'inſolence de le dépouiller, & de le laiſſer tout nud dans l'Egliſe. Son Corps fut porté à Fontevraud, où il avoit ordonné ſa ſepulture. Un accident extraordinaire rendit ce transport remarquable. Richard ſon Fils étant allé au-devant du Convoi, pour accompagner ſon Pere au tombeau, ſi-tôt que ce Prince parut, le Corps jetta une grande abondance de ſang par le nez & par la bouche. Ce ſpectacle toucha tellement le cœur de Richard, quoique naturellement aſſez dur, qu'on le

Henri découvre que Jean ſon Fils étoit d'intelligence avec Richard. *J. Brompton.*

Il fait des imprécations contre ſes enfans.

Il meurt à Chinon.

Son corps jette du ſang à l'arrivée de Richard.

HENRI II. 1189. vit fondre en larmes, & s'accuſer hautement d'être la cauſe de la mort de ſon Pere.

Caractere de Henri II. Telle fut la fin de Henri II., l'un des plus grands Princes de ſon tems, tant par la grandeur de ſon génie, que par l'étendue de ſes Etats. Le mélange de Vices & de Vertus, qui ſe rencontroit dans ce Monarque, fait qu'il eſt difficile de lui donner un Caractere général, qui lui convienne parfaitement. Il étoit vaillant, prudent, généreux, grand Politique, ſtudieux, ſavant, & d'un génie très élevé. D'un autre côté, il étoit fier juſqu'à l'excès, d'une ambition démeſurée, & d'une luxure ſans bornes. Jamais raſſaſié de biens ni d'amour, il travailla toute ſa vie à faire des acquiſitions de ces deux côtez. Il n'y eut pas juſqu'à la Princeſſe deſtinée à ſon propre Fils, dont il n'attaquât la pudicité: défauts, qui balancent aſſez toutes ſes belles qualitez. Au commencement de ſon Regne, qui fut des plus heureux pendant quelques années, il n'y avoit point en Europe de Roi plus craint & plus reſpecté. Au milieu d'une fortune éclatante, qui ſembloit lui promettre de grandes proſperitez, il étoit regardé comme le plus heureux Prince du monde, avant que l'affaire de Becket commençât à troubler ſa félicité. Mais cette fâcheuſe querelle, qui lui fit eſſuyer tant de chagrins, ayant été ſuivie des diſſenſions qui s'éleverent dans ſa famille, il vit changer en infortunes, le bonheur qui l'avoit juſqu'alors accompagné. Cependant, ſi ce Prince fut malheureux, ſes malheurs ne tomberent que ſur ſa perſonne, & non pas ſur ſon Royaume, qui n'avoit jamais été ſi floriſſant qu'il le fut ſous ſon Regne. Par ſon avenement à la Couronne, l'Angleterre devint un des plus puiſſans Etats de l'Europe, & commença dès-lors à marcher du pair avec la France, à laquelle elle étoit auparavant très inferieure. Outre les grandes & les riches Provinces qui furent ajoutées, de ſon tems, à la Monarchie Angloiſe, la Conquête de l'Irlande eſt un avantage qui releve beaucoup le Regne de ce Monarque, & qui doit rendre ſa mémoire précieuſe aux Anglois. Sa mort arriva le 6. de Juillet de l'année 1189., dans la cinquante ſixieme année de ſon âge, après un Regne de trente-quatre ans, huit mois & douze jours.

Ses enfans légitimes. De cinq Fils qu'il eut d'Alienor de Guienne ſa Femme, il n'y eut que Richard & Jean qui lui ſurvêcurent: mais Geoffroi, qui étoit le troiſieme, avoit laiſſé un Fils & une Fille dont j'aurai occaſion de parler dans un autre Regne. *Mathilde*, ſa Fille ainée, qui avoit épouſé le Duc de Saxe, mourut peu de tems après lui. *Eleonor* fut Femme d'Alphonſe Roi de Caſtille, & *Jeanne*, de Guillaume II. ſurnommé *le Bon*, Roi de Sicile.

Ses Bâtards. Outre ces Enfans légitimes, Henri eut deux Bâtards de Roſemonde Cliffort, ſavoir *Guillaume*, ſurnommé *Longue Epée*, qui fut Comte de Salisburi, & *Geoffroi* qui fut Archevêque d'Yorck. D'une Fille du Chevalier *Blunt*, Henri eut encore un autre Bâtard nommé *Morgan*, qui,

qui, ayant été élu Evêque de Durham, ne put obtenir la confirmation du Pape, parce qu'il refusa de prendre le nom de son Grand-Pere maternel. HENRI II. 1189.

Quelques Historiens rapportent que, sous le Regne de Henri II. on trouva, dans le Cimetiere de l'Abbaye de Glaston, un Tombeau qui contenoit trois Corps posez l'un sur l'autre, chacun dans un Cercueil à part. On prétendit que le premier étoit celui de *Geneviere*, seconde Femme du grand Arthur; le second, celui de *Modred* son Neveu; & le troisieme, celui d'*Arthur* lui-même, qui étoit distingué par une croix de plomb sur laquelle étoient écrits ces mots: *Ici est enterré l'Illustre Roi Arthur, dans l'Isle d'Avalon.* Ce qu'on ajoute, que ses jambes étoient d'un tiers plus longues que celles des plus grands hommes, & qu'il y avoit une distance d'une paume entre les deux sourcils, rend ce récit un peu suspect. Quoi qu'il en soit, cette découverte, vraye ou prétendue, acheva de détromper les plus simples d'entre les Gallois, dont quelques-uns attendoient encore le retour de leur Heros.

On prétend que le corps du Grand Arthur fut trouvé sous ce Regne. *J. Brompton.*

RICHARD I.

Surnommé Cœur de Lion, *Sixieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.*

RICHARD I. 1189.

DEs que Henri fut dans le tombeau, on s'apperçut aiſément, que les plaintes de Richard n'avoient été que de purs prétextes pour colorer ſa rebellion. Il avoit inſtamment demandé la permiſſion de conſommer ſon mariage avec Alix de France, & s'étoit plaint comme d'une grande injuſtice, des obſtacles que le Roi ſon Pere mettoit à ſon contentement. Cependant, quand il fut en ſon pouvoir de ſe procurer ce prétendu bonheur, il en perdit entierement la penſée. D'un autre côté, ſes ſoupçons & ſes craintes, au ſujet du Prince Jean ſon Frere, s'évanouïrent tout-à-coup. Au-lieu de retourner promptement en Angleterre, comme il l'auroit fait ſans doute s'il eût craint les cabales du Prince ſon Frere, il demeura plus d'un mois en France, après la mort de Henri, ſans avoir la moindre inquiétude ſur ce ſujet. Son premier ſoin fut d'aller rendre hommage à Philippe, & de le remercier en même tems de la protection qu'il lui avoit accordée. Cette viſite lui procura la reſtitution des Places que ce Monarque avoit conquiſes pendant la derniere Guerre. Enſuite, il alla recevoir la Couronne Ducale de Normandie à Rouen, où il ſéjourna quelque tems, témoignant par là, qu'il ne craignoit pas que ſon abſence pût lui porter aucun préjudice en Angleterre. En effet, on y étoit ſi éloigné de lui diſputer ſes droits ſur la Couronne, qu'on y exécutoit ſes ordres, comme s'il l'avoit déja reçue. Le premier qu'il y envoya, fut pour faire mettre en liberté la Reine Alienor ſa Mere, qui languiſſoit en priſon depuis ſeize ans. En même tems, il lui confia l'adminiſtration du Gouvernement pendant ſon abſence, & lui donna pouvoir de relâcher tous les priſonniers qu'elle jugeroit à propos. Cette Reine, que ſes propres ſouffrances rendoient ſenſible à celles d'autrui, ſe ſervit avec plaiſir, pour le ſoulagement des malheureux, de la permiſſion que le Roi ſon Fils lui accordoit. On remarqua même que, pendant tout le reſte de ſa vie, elle ne perdit aucune occaſion d'exercer ſa charité envers ceux qui ſe trouvoient privez du doux bien de la liberté, dont elle n'avoit que trop reconnu le prix pendant ſa longue priſon.

Richard perd la penſée d'épouſer Alix de France,

& ne fait paroître aucune inquietude au ſujet de Jean ſon Frere.

Il va rendre hommage a Philippe,

& ſe fait couronner Duc de Normandie.

Il met la Reine ſa Mere en liberté.

La ſenſibilité d'Alienor pour les priſonniers n'avoit rien qui ne fût

Il maltraite ceux qui

bien

bien naturel. Mais la maniere dont Richard traita ceux qui, pour l'amour de lui, s'étoient expoſez au reſſentiment du Roi ſon Pere, eut quelque choſe de plus ſurprenant. Au-lieu de recompenſer ces gens-là, comme ils s'y étoient attendus, il leur défendit de paroître jamais en ſa préſence. En même tems, il affecta de combler de careſſes, ceux qui avoient réſiſté à ſes ſollicitations. Ainſi, on vit en cette occaſion une preuve de ce qui a été ſouvent remarqué, que ceux qui ſe ſervent de mauvais moyens pour arriver à leurs fins, déteſtent dans leur ame les inſtrumens qu'ils employent, & approuvent la conduite de ceux qu'ils ne peuvent détourner de leur devoir. RICHARD I. 1189. Ils l'avoient ſervi contre ſon Pere.

Après que Richard eut terminé toutes ſes affaires en France, il ſe rendit à Londres, où il fut ſolemnellement couronné par Baudouin Archevêque de Cantorberi, qui reçut de lui le ſerment accoutumé. Depuis Guillaume le Conquerant, il n'y avoit point eu de Roi qui n'eût prêté le même ſerment : mais aucun ne s'étoit fait un devoir de l'obſerver. C'eſt ce que le Prélat prit la liberté de repréſenter à Richard. En même tems, il le conjura, au nom de Dieu, de penſer ſérieuſement aux engagemens où il entroit, en acceptant la Dignité Royale. Richard répondit, qu'avec l'aide de Dieu, il obſerveroit ponctuellement ce qu'il venoit de promettre. Il eſt couronné à Londres. *Rad. de Dicето. Chron. Gervaſ. R. de Hoveden.*

La Cérémonie du Couronnement fut un peu troublée par le maſſacre de quelques Juifs, qui s'étant trop empreſſez d'entrer dans l'Egliſe pour voir cette ſolemnité, donnerent occaſion au Peuple de leur courir ſus, & d'en tuer quelques-uns, avant qu'on pût arrêter ſa fureur. Mais les Auteurs de ce déſordre ne demeurerent pas impunis. Le Roi ayant ordonné qu'on fît une exacte perquiſition, on en fit mourir quelques-uns des plus coupables. Quelques Juifs ſont tuez.

On ne doit pas trouver étrange, qu'un ſi leger ſujet fût capable d'exciter le Peuple contre les Juifs. Depuis que la nouvelle de la priſe de Jeruſalem étoit venue en Europe, on n'y reſpiroit que la vengeance contre les ennemis de J. Chriſt. Quoique les Juifs n'euſſent eu aucune part à la revolution qui venoit d'arriver en Orient, il ſuffiſoit qu'ils ne fuſſent pas Chretiens, pour être regardez comme des objets dignes de haine. Dans une ſemblable conjoncture, ils ſe ſeroient vus, ſans doute, expoſez à de plus grandes perſécutions, ſi les préparatifs qui ſe faiſoient pour la Croiſade n'euſſent enfin tourné toute la fureur du Peuple contre les Sarraſins. Le zèle s'étoit tellement réveillé, ſur-tout en France & en Angleterre, que le nombre de ceux qui prenoient la Croix étoit prodigieux. Chacun ſe faiſoit un mérite, ou de s'enrôller pour aller en perſonne combattre les Infideles, ou de fournir de l'argent pour cette Guerre. Richard s'étoit lié par un ſemblable vœu, avant la mort du Roi ſon Pere. Il avoit renouvellé ſon engagement, dans la derniere entrevue qu'il avoit eue avec Philippe, où ces deux Monarques étoient convenus d'unir leurs for- Ardeur des Chretiens pour la Croiſade.

RICHARD I. 1189.

forces, pour aller au ſecours des Chretiens de la Paleſtine. Richard étoit à peine ſur le Trône, que, de peur qu'il n'oubliât ſon engagement, Philippe le fit ſommer de l'exécuter. Il n'étoit pas néceſſaire d'uſer de beaucoup de ſollicitations, pour le déterminer à cette entrepriſe. Bien loin de vouloir s'en dispenſer, il ne penſoit uniquement qu'aux préparatifs de ſon voyage, & abandonnoit toutes les autres affaires pour celle-là. Si c'étoit par un pur principe de zèle & de dévotion, ou par un deſir ardent d'acquerir de la gloire, c'eſt ce que je n'oſerois décider. Cependant, s'il eſt permis d'en juger par le Caractere de Richard, on doit préſumer que la Religion y avoit moins de part que la Gloire.

Philippe fait ſommer Richard d'accomplir ſon vœu.

R. de Hovedon. Act. Publ. T. I. pag. 63.

Comme ce Prince avoit de grandes vues, & que ſon deſſein étoit de mener une nombreuſe Armée dans la Paleſtine, il étoit néceſſaire qu'il fît un grand amas d'argent pour l'entretenir. C'étoit auſſi à cela qu'il s'appliquoit uniquement, pendant le tems qui lui reſtoit encore avant que de ſe mettre en chemin. Le feu Roi avoit laiſſé plus de cent-mille marcs d'argent dans ſes coffres, & Richard n'avoit gueres moins tiré du Grand Tréſorier, & des autres qui avoient eu l'adminiſtration des Finances ſous le dernier Regne. Mais ces ſommes ne lui paroiſſant pas ſuffiſantes pour les beſoins de ſon voyage, il n'y eut point de moyen qu'il n'employât pour les augmenter. Il aliena preſque tous les Domaines de la Couronne, en faveur de ceux qui voulurent les acheter. Les Evêques & les Abbez profiterent plus que les autres de cette occaſion, parce qu'ils étoient mieux pourvus d'argent comptant. L'Evêque de Durham acheta le Comté de Northumberland, pour lui-même & pour ſes Succeſſeurs : ſur quoi le Roi diſoit, en plaiſantant, qu'il avoit fait un jeune Comte d'un vieux Evêque. Mais cette nouvelle Dignité n'étant pas capable de contenter l'ambition du Prélat, il donna encore dix-mille marcs, pour être nommé Régent du Royaume, en l'abſence du Roi. Comme il paroiſſoit manifeſtement que Richard ne vouloit négliger aucun moyen qui pût lui procurer de l'argent comptant, pour ſubvenir aux frais de ſon voyage, le Roi d'Ecoſſe crut devoir profiter de cette occaſion. Pour cet effet, il lui fit offrir dix-mille marcs, s'il vouloit lui rendre Barwick & Roxborough, & ſe déſiſter de ſa Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe. Cette offre ayant été acceptée ſans difficulté, Richard rendit ces deux Places, & par une Chartre authentique, il quitta le Roi d'Ecoſſe & ſes Succeſſeurs de l'hommage auquel Henri II. les avoit obligez.

Moyens dont Richard ſe ſervit pour avoir de l'argent.

De ſi grandes alienations faiſoient de la peine à beaucoup de gens. Il y en eut même qui prirent la liberté d'en repréſenter au Roi les fâcheuſes conſéquences. Mais il leur ferma la bouche, en leur répondant, qu'il vendroit la Ville de Londres même, s'il ſe trouvoit un Marchand qui fût en état de l'acheter. Les ſommes qu'il amaſſa par ces voyes extraordinaires, ne répondant point encore à la grandeur

Digitized by Google

deur de ſes projets, il s'aviſa d'un nouveau moyen pour les augmenter. Comme, parmi les Croiſez, il s'en trouvoit un grand nombre qui s'étoient engagez à la hâte, & ſans une mûre déliberation, il obtint du Pape la permiſſion de vendre des Dispenſes à ceux qui ſe repentoient d'avoir fait le vœu. Par là, il fit entrer de groſſes ſommes dans ſes coffres. Après avoir employé ces moyens généraux, il en vint jusqu'à exiger de l'argent des plus aiſez de ſes Sujets. Il en emprunta de ceux qui menoient une vie irreprochable. Mais pour ceux qui donnoient quelque priſe ſur eux, il les menaça d'une rigoureuſe recherche, & les mit dans la néceſſité de s'en garantir par des préſens. Ce fut par ce moyen qu'il obligea un riche Avocat, nommé *Glanville*, de lui donner quinze-mille livres ſterling pour ſe tirer de la priſon où il l'avoit fait enfermer. Quoiqu'il eût réſolu de laiſſer le Grand Sceau pendant ſon abſence à *Longchamp* ſon Favori, qui venoit d'être fait Grand Chancelier, il ne laiſſa pas d'exiger de lui une groſſe ſomme, pour le continuer dans cette Charge. Pendant qu'il amaſſoit de l'argent de tous côtez, le Clergé travailloit avec ardeur à lui procurer des Soldats. Les Chaires ne retentiſſoient que du mérite qu'il y avoit à s'enrôller dans cette Milice ſacrée. Les Confeſſeurs n'ordonnoient plus de pénitences, qui ne tendiſſent à l'avancement du grand deſſein de reconquerir la Terre Sainte. Par ces moyens, l'Armée ſe trouva bien-tôt très nombreuſe, & d'autant mieux pourvue de toutes choſes, qu'il n'y avoit ni Officier, ni ſimple Soldat, qui n'eût fait ſes proviſions particulieres.

RICHARD I. 1189.

Au milieu de la ſatisfaction que Richard recevoit de voir les préparatifs de ſon voyage s'avancer avec tant de promptitude, il y avoit une choſe qui l'inquietoit. Comme, vraiſemblablement, ſon abſence devoit durer aſſez longtems, il craignoit que le Prince ſon Frere ne s'en prévalût pour s'emparer de la Couronne. Il auroit bien ſouhaité de pouvoir le mener avec lui. Mais comme Jean ne témoignoit aucune inclination pour ce voyage, il ne vouloit pas le contraindre de faire un vœu qui n'auroit pas été volontaire. Pour ſe délivrer de cet embaras, il prit le parti de combler de bienfaits ce jeune Prince, dont l'ambition ne lui étoit pas encore bien connue. Il ſe perſuadoit, que les graces qu'il lui accorderoit l'engageroient à une juſte reconnoiſſance. Selon ce projet, il l'inveſtit de ſix Comtez, ſavoir, *Cornouaille*, *Dorſet*, *Sommerſet*, *Nottingham*, *Darby*, & *Lancaſtre*, & lui fit épouſer *Havoiſe*, Héritiere de la Maiſon de Gloceſter. L'Archevêque de Cantorberi s'oppoſoit à ce mariage, à cauſe de la parenté qui ſe trouvoit entre les deux Parties (1). Mais il y avoit une eſpece de néceſſité à le faire. Le dernier Comte de Gloceſter, Pere de Havoiſe, par des raiſons qu'on ignore, avoit fait le Prince Jean ſon Héritier. Cette diſpoſition auroit produit infailli-

Richard a de l'inquietude par rapport à ſon Frere. *Chron. Gervaſ. R. de Hoveden. M. Paris.*

Il lui donne de grands Domaines.

Il lui fait épouſer l'Héritiere de Gloceſter.

ble-

(1) Ils avoient tous deux Henri pour bisayeul.

RICHARD I. 1189.

blement un grand procès, dans lequel il étoit à craindre que le Prince ne succombat, & qu'il n'en prît occasion de remuer. La mort de sa Femme, qui étoit Fille du Comte de *Morton*, tira le Roi de cet embaras. Par là, il se présenta une voye très naturelle d'accorder les deux Parties, en les mariant ensemble. Ainsi, les oppositions de l'Archevêque, bien que fondées sur les Canons, cederent pour cette fois aux raisons d'Etat, & Jean devint encore Comte de Glocester par son mariage avec Havoise. Cependant, quoique Richard eût, pour ainsi dire, partagé son Royaume avec son Frere, il ne voulut pourtant lui donner aucune part au Gouvernement, pendant son absence, de peur de le rendre trop puissant. Cette crainte l'avoit même porté à lui faire jurer, qu'il iroit demeurer en Normandie : mais avant son départ, il le dispensa de ce serment. Ce fut à Longchamp son Favori, qu'il laissa la Régence du Royaume, conjointement avec l'Evêque de Durham. Longchamp étoit un Normand de basse extraction, qui, par la faveur du Roi, étoit devenu Evêque d'Ely, Grand Chancelier, & Légat du Pape en Angleterre. Toutes ces Dignitez, jointes à la Régence que le Roi lui laissa en partant, le rendirent le plus puissant Sujet qu'il y eût jamais eu en Angleterre. Ainsi, ce n'est pas sans fondement, qu'un Historien lui donne les titres de *Prince* & de *Pontife* des Anglois, puisqu'il réunissoit, en sa personne, tout le pouvoir spirituel & temporel du Royaume.

Longchamp Chancelier, & l'Evêque de Durham sont établis Régens.

M. Paris.

Après que Richard eut pris tous les soins qu'il crut nécessaires pour le Gouvernement de l'Etat, il voulut en assurer la tranquillité, en renouvellant ses Alliances avec les Rois d'Ecosse & de Galles. Dans cette vue, il pria ces deux Princes de se rendre en Angleterre, afin d'y règler toutes les affaires qu'il pouvoit avoir avec eux, & de leur ôter par là tout prétexte de troubler le repos de ses Sujets. Le premier, qui avoit lieu d'être satisfait, fit avec lui une Alliance très étroite, &, selon que quelques-uns l'assurent, lui donna le Prince *David* son Frere pour l'accompagner dans son voyage, avec cinq mille hommes de sa Nation. *Griffin*, Roi de Galles, avoit envoyé en Angleterre *Rees* son Fils aîné : mais une difficulté qui survint sur le cérémonial, fit que ce Prince s'en retourna sans voir le Roi. Néanmoins, les affaires que Richard avoit avec les Gallois n'étant pas d'une grande importance, ce contretems ne fut pas capable de lui faire differer son voyage.

Richard fait alliance avec le Roi d'Ecosse.

1190. Il va en France & se joint à Philippe, à Vezelai.

M. Paris. Chron. Gervas. R. de Hoveden.

Tout étant prêt pour le départ, Richard se rendit en France avec toutes ses Troupes, & prit la route de Marseille, où sa Flotte avoit ordre de l'attendre. La jonction des deux Armées de France & d'Angleterre se fit à Vézelai, comme les deux Rois en étoient convenus. Dès qu'ils y furent arrivez, ils renouvellerent leur Alliance, & promirent de se proteger & de se défendre mutuellement en toutes occasions. Ils convinrent encore, que tous les démêlez qui ari-

ri-

riveroient en leur abſence, entre leurs Sujets, demeureroient ſurſis jusqu'à leur retour. Les Evêques, qui les avoient accompagnez jusques-là, s'engagerent à excommunier tous ceux qui entreprendroient de troubler la Paix des deux Royaumes. Dès que les deux Monarques eurent concerté tout ce qu'ils crurent néceſſaire pour faire réuſſir leurs deſſeins, ils marcherent enſemble jusqu'à Lyon, où ils ſe ſéparerent. Philippe prit la route de Genes, & Richard celle de Marſeille, où il devoit rencontrer ſa Flotte. Mais il l'y attendit longtems inutilement. Une violente tempête en avoit tellement diſperſé les Vaiſſeaux, qu'ils n'avoient encore pu ſe rejoindre. Il étoit même arrivé, que quelques-uns de ces Vaiſſeaux ayant été obligez de relâcher en Portugal, le Roi de ce Païs-là s'étoit ſervi de ce ſecours que la Providence lui envoyoit, pour délivrer la Ville de *Santaren*, que le Miramolin d'Afrique tenoit aſſiegée. Ces retardemens ayant empêché la Flotte Angloiſe de ſe rendre à Marſeille au tems que Richard l'avoit eſperé, il ne put ſe réſoudre à l'attendre plus longtems. Dans l'impatience où il étoit de ſe rendre à Meſſine, où étoit le rendez-vous général des Croiſez, il fit équiper quelques Vaiſſeaux à Marſeille, & y ayant embarqué une partie de ſes Troupes, il fit voile vers la Sicile. Quelque accident l'ayant obligé de jetter l'ancre à l'embouchure du Tybre, le Pape lui envoya l'Evêque d'Oſtie, pour le prier d'aller ſe rafraichir quelques jours à Rome : mais il refuſa cette invitation. Peu de jours après, il eut la ſatisfaction de voir arriver ſa Flotte avec le reſte de ſon Armée, & il continua ſa route vers Meſſine, où il arriva le 20. de Septembre. La vue d'un ſi grand armement ne cauſa pas moins d'admiration aux Siciliens, que de jalouſie au Roi de France, qui voyoit avec chagrin ſes forces inferieures à celles de ſon Vaſſal. Comme le ſéjour que ces deux Monarques firent en Sicile produiſit des évenemens remarquables, il eſt néceſſaire, pour une plus grande clarté, d'en faire connoitre l'origine.

RICHARD I. 1190.

Ils renouvellent leur alliance.

Ils partent enſemble, & ſe ſéparent à Lyon.

Richard ne trouve point ſa Flotte à Marſeille.

Il part de Marſeille avec une partie de ſon armée.

Sa Flotte le joint ſur la route.

Il arrive à Meſſine.

Tancrede, qui regnoit alors en Sicile, étoit Fils naturel du Roi *Roger*, qui avoit laiſſé deux Enfans, ſavoir *Guillaume* ſurnommé *le Mauvais*, & *Conſtance*, qui fut Religieuſe à Palerme. A Guillaume le Mauvais, ſucceda *Guillaume le Bon* ſon Fils, qui ayant épouſé Jeanne d'Angleterre Sœur de Richard, mourut ſans laiſſer d'Héritiers. Après la mort de ce Prince, le Pape Clement III., qui occupoit alors le Siege Pontifical, prétendit que la Sicile, comme Fief de l'Egliſe, étoit dévolue au S. Siege. Cependant, le Bâtard Tancrede trouva le moyen de ſe faire élire, ſous prétexte que la Sicile avoit actuellement beſoin d'un Roi, pour ſe défendre contre les Sarraſins, qui en occupoient une partie. Clement étant mort dans ces entrefaites, Celeſtin III. ſon Succeſſeur ſoutint les mêmes prétentions, & traitant Tancrede d'Uſurpateur, il réſolut de faire tous

Affaires de Sicile. *Faſello. Buonfiglio.*

RICHARD I. 1190.

ſes efforts pour lui arracher la Couronne. Mais comme il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour exécuter ſeul ce deſſein, il ſe ſervit du miniſtere de l'Empereur Henri VI., de la Maiſon de Souabe, & lui donna le Royaume de Sicile, s'il pouvoit le conquerir. Pour ajouter encore un nouveau droit à celui de la donation, il fit enlever la Princeſſe Conſtance, Fille de Roger, du Monaſtere de Palerme, & après l'avoir dispenſée de ſes vœux, il la fit épouſer à Henri, quoiqu'elle fût agée de cinquante ans. Quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'il dût venir des Enfans de ce mariage, Conſtance ne laiſſa pas de ſe trouver enceinte dans ſa cinquante-deuxieme année. Mais, pour éviter qu'on ne la ſoupçonnât de vouloir ſuppoſer un Enfant, elle accoucha publiquement, ſous une Tente, d'un Fils qui fut nommé *Frideric*. La Reine Douairiere de Sicile étant, ſelon les apparences, entrée un peu trop avant dans les intrigues du Pape, Tancrede l'avoit enfermée dans une priſon où elle étoit détenue depuis ce tems-là. Mais à l'approche de Richard, elle fut miſe en liberté, & renvoyée au Roi ſon Frere, qui ne ſe contenta pas d'une ſi legere ſatisfaction. Il demanda pour la Reine ſa Sœur, le Douaire qui lui avoit été aſſigné par le Roi Guillaume II. ſon Epoux, & menaça d'employer la force, ſi Tancrede refuſoit de le ſatisfaire. Cette prétention, & les menaces dont elle étoit accompagnée, firent que le Roi de Sicile ne regarda Richard que comme un véritable ennemi. Richard, voyant de ſon côté que Tancrede ne ſe hâtoit pas de lui donner la ſatisfaction qu'il demandoit, & craignant peut-être quelque trahiſon de ſa part, crut qu'il devoit penſer à ſa ſureté. Pour cet effet, il ſe ſaiſit d'un Château & d'un Monaſtere, qui n'étoient pas éloignez de Meſſine, & y mit à couvert ſes munitions, les faiſant garder par une nombreuſe Garniſon. Tancrede, qui étoit d'un naturel défiant, ne douta point que le Roi d'Angleterre ne fût venu à la ſollicitation du Pape, & qu'il ne cherchât l'occaſion de lui ravir la Couronne. Pour tâcher de prévenir l'exécution de ce prétendu deſſein, il fit en ſorte que les Meſſinois prirent occaſion de quelque désordre arrivé dans leur Ville, pour en chaſſer tous les Anglois, ce qui ne ſe put faire ſans qu'il en coutât la vie à quelques-uns. Richard, offenſé de cet affront, prit d'abord la réſolution d'attaquer Meſſine. Mais Tancrede qui étoit à Palerme, lui ayant fait proteſter qu'il n'avoit aucune part à cette violence & qu'il en puniroit les auteurs, il prit patience, en attendant l'effet de ces promeſſes. Cependant, les Meſſinois refuſant toujours d'ouvrir leurs portes aux Anglois, & Tancrede differant trop longtems la ſatisfaction promiſe, Richard comprit enfin, qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer. Il en conçut un ſi grand dépit, que ſans demander davantage une reparation qu'il pouvoit lui-même ſe procurer, il prit la réſolution d'entrer par force dans Meſſine. Suivant ce projet, il attaqua cette Ville avec tant d'impétuoſité, qu'il s'en rendit maitre au premier aſſaut. Il n'y fut pas plutôt entré, qu'il fit déployer

Richard s'empare d'un Château près de Meſſine. *R. de Hoveden.*

Les Anglois ſont chaſſez de Meſſine.

Richard en demande ſatisfaction.

Tancrede l'amuſe.

Il ſe rend maitre de Meſſine.

Il fait un affront à Philippe.

yer ſes Drapeaux dans tous les quartiers, même dans ceux qui avoient été aſſignez aux François. En arrivant à Meſſine, les deux Rois Croiſez étoient convenus, que pour empêcher les querelles qui pourroient arriver entre leurs Soldats, la Ville ſeroit partagée en deux parties, & que chacune des deux Nations en auroit la moitié, pour y faire ſes proviſions, ou pour les autres beſoins. Il étoit donc manifeſte, qu'en faiſant arborer ſes Drapeaux dans les quartiers aſſignez au Roi de France, Richard rompoit l'accord qu'il avoit fait avec lui. Auſſi Philippe s'en plaignit-il ſi aigrement, que les deux Monarques en ſeroient venus à une entiere rupture, ſi les Seigneurs des deux Nations ne ſe fuſſent entremis pour les accommoder. Richard fit enfin ôter ſes Drapeaux, & proteſta que, ſans aucune intention de faire affront à Philippe, il avoit eu ſeulement pour but d'obliger le Roi de Sicile à lui donner ſatisfaction ſur l'injure faite aux Anglois. Pour faire voir qu'il agiſſoit de bonne-foi, il remit Meſſine entre les mains des Templiers, juſqu'à ce que les differens qu'il avoit avec Tancrede fuſſent terminez. Cet accommodement étant fait, Tancrede, qui juſqu'alors s'étoit tenu à Palerme, alla trouver Richard à Meſſine, & prit le parti de le ſatisfaire de bonne grace ſur ſes prétentions. Il fit avec lui un Traité, par lequel il s'engageoit à payer à la Reine Douairiere de Sicile, Sœur de Richard, vingt-mille onces d'or pour ſon Douaire, & autant à Richard, pour certains legs que Guillaume le Bon avoit faits dans ſon Teſtament à Henri II. ſon Beau-Pere. Par le même Traité, on arrêta le mariage d'Arthur Duc de Bretagne, Neveu de Richard, avec une Fille de Tancrede. De plus, celui-ci promit encore d'équiper dix Galeres & ſix grands Vaiſſeaux, pour le ſervice des Croiſez. A ces conditions, Richard ſe départit de tout ce qu'il pouvoit prétendre d'ailleurs, & ſoumit ſes Etats aux cenſures du Pape, en cas qu'il violât ſon Serment. Ces deux Princes étant, en apparence, parfaitement reconciliez, Richard fit préſent à Tancrede de l'Epée du Grand Arthur, à laquelle les Bretons avoient donné le nom de *Caliburn*.

Richard I. 1190.

Philippe s'en plaint,

Et Richard le ſatisfait.

Traité entre Richard & Tancrede. *Act. Publ. T. I. p. 66. R. de Hoveden.*

Quoiqu'exterieurement Tancrede parût ſatisfait, il ne pouvoit digerer le chagrin que lui cauſoit un Traité que la ſeule force l'avoit contraint de ſigner. Il auroit bien ſouhaité d'engager le Roi de France dans ſa querelle, & de faire une Ligue avec lui contre Richard. Mais cette propoſition n'ayant pas été bien reçue, il ſe tourna d'un autre côté. Comme il ne pouvoit ſe venger ſéparément, ni de Richard qui l'avoit offenſé, ni de Philippe qui lui avoit refuſé ſon ſecours, il entreprit de ſe venger de tous les deux à la fois, en ſemant la diſſenſion entre eux. Pour parvenir à ce but, il avertit ſecretement le Roi d'Angleterre, que Philippe couvoit de mauvais deſſeins contre lui. Il lui montra même certaines Lettres qu'il diſoit être du Duc de Bourgogne, par leſquelles il paroiſſoit, que ce qu'il diſoit n'étoit pas ſans fondement. Richard le crut, & s'en plaignit à Philippe, qui l'accuſa

1191. Tancrede brouille Richard avec Philippe.

Querelle entre les

RICHARD I. 1191. deux Rois Croiſez.

cuſa de ſon côté, de chercher des prétextes pour rompre leur union. Cette brouillerie alla ſi loin, que les deux Monarques en vinrent enfin à une rupture ouverte. Philippe fit dire à Richard, qu'à moins qu'il ne conſommât ſon mariage avec Alix, ainſi qu'il s'y étoit engagé, il ne pouvoit le regarder que comme ſon plus mortel ennemi. Richard répondit avec la même hauteur, qu'il ne pouvoit épouſer une Princeſſe qui avoit eu un Enfant du Roi ſon Pere, & qu'il offroit de le prouver par des témoins qui ſe trouvoient alors en Sicile. Philippe n'ayant pas jugé à propos de ſuivre cette affaire, perſuadé qu'il étoit que l'honneur de la Princeſſe ſa Sœur ne pouvoit qu'en recevoir un grand préjudice, prit le parti de ſe déſiſter de ſa demande. Après diverſes négociations, il conſentit que Richard eût la liberté de ſe marier ailleurs, liberté que ce Prince avoit déja priſe de lui-même, en arrêtant ſon mariage avec *Berenguelle* de Navarre. La moderation de Philippe ſembla produire une entiere reconciliation entre les deux Rois. Mais le rapport de Tancrede avoit fait une ſi profonde impreſſion dans le cœur de l'Anglois, & ce que celui-ci avoit offert de prouver touchant Alix, avoit tellement aigri Philippe, que, depuis ce tems-là, ils ne furent jamais amis. Ils ne laiſſerent pourtant pas de ſe diſpoſer à continuer leur voyage.

Philippe veut obliger Richard à épouſer Alix.

Richard refuſe & en donne des raiſons pertinentes.

Accord entre les deux Rois. *Act. Publ. T. I. pag. 69.*

Un Hiſtorien Anglois aſſure, que pendant qu'on ſe préparoit à partir, Richard, touché d'une ſincere repentance de ſes péchez, en fit une Confeſſion générale, qui lui fut ſi ſalutaire, qu'on s'apperçut d'un amendement conſiderable dans ſa conduite. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Auteur eût marqué plus en détail, quels furent les fruits de cette repentance. On eſt ſurpris de n'en trouver point d'autres, que l'envie qu'il eut de conferer avec un certain Abbé de Cîteaux, qu'il fit venir auprès de lui. Cet Abbé, nommé *Joachim*, paſſoit dans toute l'Italie pour un Prophete, & ce fut apparemment ce qui fit naitre à Richard l'envie de le connoitre. On prétend, que prêchant un jour devant ce Prince, il dit que l'Antechriſt étoit déja né, qu'il étoit dans Rome, qu'il devoit être placé ſur le Trône Pontifical, & qu'il s'éleveroit par-deſſus tous les Dieux, c'eſt-à-dire, au-deſſus de tous les Princes de la Terre. Peu de tems après, on vit l'Empereur & l'Imperatrice aller recevoir à genoux la Couronne Imperiale de la main du Pape, qui, après la leur avoir miſe ſur la tête, la renverſa du pied, pour marquer ſa ſuperiorité. Cette action fournit une ample matiere de réflexions à ceux qui étoient prévenus en faveur de Joachim. Ils ſoutenoient que ſa prédiction avoit été accomplie, par la démarche que le Pape venoit de faire.

Les deux Monarquez Croiſez ayant paſſé l'Hiver à Meſſine, ſe diſpoſerent à continuer leur voyage, dès que la ſaiſon devint favorable. Philippe mit le premier à la voile, Richard n'ayant pu partir avec lui, parce qu'il attendoit Alienor ſa Mere, qui lui amenoit la Princeſſe de Navarre ſon Accordée. Ces deux Princeſſes arriverent effectivement

peu

peu de jours après le départ de Philippe. Mais Alienor s'en retourna incontinent, laiſſant Berenguelle entre les mains de la Reine Douairiere de Sicile ſa Fille, qui devoit accompagner le Roi ſon Frere à la Terre Sainte. Immédiatement après le départ d'Alienor, Richard mit à la voile, avec une Flotte de cent-cinquante grands Navires, cinquante-deux Galeres, dix gros Vaiſſeaux chargez de proviſions, & un très grand nombre de petits Bâtimens néceſſaires pour le ſervice de la Flotte. On ne trouve point quel étoit le nombre des Troupes de débarquement; mais, de celui des Vaiſſeaux employez à cette Expédition, on peut aiſément conjecturer que l'Armée Angloiſe devoit être très conſiderable. Pendant que cette Flotte voguoit entre l'Iſle de Chypre & celle de Rhodes, elle fut ſurpriſe d'une violente tempête qui en diſperſa les Vaiſſeaux, & en fit échouer une partie ſur les Côtes de Chypre. Cette Iſle étoit alors ſous la domination d'*Iſaac*, de la Famille des *Commenes*, qui, après en avoir été Gouverneur pour l'Empereur de Conſtantinople, y avoit enfin uſurpé le Pouvoir ſouverain, & avoit même pris le titre d'Empereur. C'étoit un homme avare & brutal, qui, par des cruautez & des extorſions continuelles, s'étoit attiré la haine de ſes Sujets. Mais ils n'oſoient la faire paroître ouvertement. Ils attendoient, pour ſe délivrer de ſa tirannie, une occaſion favorable, que ſa propre avidité, & l'arrivée de la Flotte Angloiſe, leur fournirent plutôt qu'ils ne l'avoient eſperé. Ce Prince inhumain, au-lieu de donner quelque ſecours aux Anglois qui avoient échoué tout proche du Port de *Limiſſo*, fit mettre en priſon ceux qui avoient échapé du naufrage, & pilla tous leurs effets. Il ne voulut pas même permettre que le Vaiſſeau qui portoit les deux Princeſſes, entrât dans le Port, & il eut la dureté de les laiſſer expoſées à la violence de l'Orage. La Flotte qui avoit été diſperſée, s'étant enfin rejointe ſur les Côtes de cette Iſle, Richard apprit, avec une extrême indignation, la barbarie dont Iſaac avoit uſé envers les Anglois. Cependant, pour ne pas retarder ſon voyage, il ſe contenta de lui faire demander les priſonniers, & tout ce qui avoit été pillé. La réponſe inſultante qu'il en reçut lui ayant fait prendre d'autres réſolutions, il ſe mit en devoir de faire deſcente dans l'Iſle. L'attaque fut ſi rude, qu'Iſaac ſe vit obligé d'abandonner le rivage, après avoir vu faire un grand carnage de ſes Troupes. Les Anglois profitant de cet avantage, allerent du même pas attaquer la Ville de Limiſſo, qui fut emportée du premier aſſaut, & Iſaac, avec ſa Fille unique, y furent faits priſonniers. Peu de jours après, cet Empereur prétendu trouva le moyen de ſe ſauver de ſa priſon. Mais comme perſonne ne voulut le recevoir, il prit le parti de s'aller rendre volontairement au Roi d'Angleterre, auquel il demanda, pour toute grace, de n'être point mis aux fers. Richard, inſultant à ſa diſgrace, lui accorda ſa demande au pied de la lettre, en ordonnant qu'il fût lié avec des chaines d'argent.

RICHARD I. 1191.

Iſaac, Roi de Chypre, étoit avare & cruel.

Il maltraite les Anglois.

Richard ſe rend maitre de l'Iſle de Chypre.

La priſe de Limiſſo ayant fait naitre dans l'eſprit de Richard la pen-

RICHARD I. 1191.

penſée de faire la Conquête de toute l'Iſle de Chypre, il ne trouva pas beaucoup de difficultez dans cette entrepriſe. Les Cypriots étoient ſi contents de ſe voir délivrez de leur Tiran, que, ſans faire aucune réſiſtance, ils ſe ſoumirent à un Prince qu'ils regardoient comme leur Liberateur, & qui leur confirma tous les Privileges dont ils avoient joui ſous les Empereurs de Conſtantinople. Pendant le ſéjour qu'il fit dans cette Iſle, il y vit arriver *Gui de Luſignan* Roi de Jeruſalem, qui avoit obtenu ſa liberté, en livrant la Ville d'*Ascalon* au Sultan. *Geoffroi* ſon Frere, *Raymond d'Antioche*, *Boëmond* ſon Fils, & quelques autres Princes & Seigneurs de Paleſtine, accompagnoient ce Roi dépouillé, qui venoit implorer la protection du Roi d'Angleterre. Ce fut dans ce même Lieu que Richard conſomma ſon mariage avec Berenguelle, & non pas à Meſſine, comme quelques-uns l'ont avancé. Avant que de quitter l'Iſle de Chypre, il envoya Iſaac ſon priſonnier à Tripoli de Syrie, pour y être gardé: mais il voulut que ſa Fille fût du voyage de la Paleſtine. Les égards qu'il avoit pour cette belle Cypriote, donnerent quelque lieu de ſoupçonner que la compaſſion n'étoit pas le ſeul motif qui l'engageoit à la garder auprès de lui. Ces ſoupçons ſe fortifierent, quand on le vit peu-à-peu s'éloigner de ſa nouvelle Epouſe. Mais ces particularitez ſont moins de l'Hiſtoire, que des Romans.

Gui de Luſignan vient à ſa rencontre.

Richard conſomme ſon mariage avec Berenguelle.

Troubles en Angleterre. *R. de Hoveden. M. Paris. G. Newbridge.*

Pendant que les affaires de Richard proſperoient ſi bien dans les Païs éloignez, l'Angleterre commençoit à ſouffrir de ſon abſence. Il n'eut pas plutôt paſſé la Mer, que les deux Régens ne pouvant compatir enſemble, en vinrent enfin, après pluſieurs démêlez, à une rupture ouverte. Longchamp avoit un grand avantage ſur ſon Collegue, tant par les Charges dont il étoit revêtu, que par ſon habileté, qui lui donnoit une ſuperiorité dont il ſavoit bien profiter. En faiſant valoir le préjudice que leur déſunion portoit aux affaires de l'Etat, il trouva le moyen de l'exclure peu-à-peu de l'adminiſtration, & de ſe rendre maitre abſolu du Gouvernement. Un pareil acte d'autorité auroit pu être coloré de la néceſſité du ſervice du Roi, ſi celui qui l'exerçoit eût été d'un autre caractere. Mais Longchamp étoit connu pour un homme fier & hautain, & d'une ambition démeſurée, qui lui faiſoit regarder ſes Emplois, quelque grands qu'ils fuſſent, comme au-deſſous de ſon mérite. Il affectoit de paroitre en public, avec un train plus nombreux & plus leſte que celui du Roi. Cette magnificence outrée a fait dire à un Hiſtorien, que quand ce Prélat couchoit ſeulement une nuit dans un Monaſtere, il y conſumoit le revenu de trois ans. Il traitoit tout le monde avec une hauteur inſupportable, uſant de ſon pouvoir avec une fierté qu'on auroit eu de la peine à ſupporter dans un Souverain. D'ailleurs, il étoit Normand, & très partial pour les Etrangers, qualitez qui toutes ſeules étoient ſuffiſantes pour lui attirer la haine des Anglois. L'Evêque dépoſſedé avoit écrit au Roi, qui, ayant reçu ſes plaintes à Marſeille, lui avoit fait expédier une Patente par laquelle il lui confioit le Gouvernement

Conduite altiere de Longchamp.

R. de Hoveden.

des

des Provinces ſituées au Nord de l'Humber. Cette Patente étant arrivée, le Prélat fut aſſez mal-aviſé pour la préſenter à Longchamp, qui ayant feint de la vouloir examiner, la retint ſans la vouloir rendre, & par là il la rendit inutile. A cet acte d'autorité, il ajouta encore une entrepriſe qui n'étoit pas moins hardie. Il fit arrêter l'Evêque, & le retint en priſon, jusqu'à ce qu'il eût livré certains Châteaux qui lui donnoient trop de pouvoir dans les Provinces du Nord. RICHARD I. 1191.

Il fait arrêter l'Evêque de Durham ſon Collegue, & mépriſe les Conſeillers nommez par le Roi.

Richard avoit nommé ſix Seigneurs, pour ſervir de Conſeillers aux Régens. Mais Longchamp, qui n'étoit pas d'humeur de prendre conſeil de qui que ce fût, ne faiſoit aucune part des affaires à ces ſix Seigneurs. Au contraire, il affectoit de les traiter avec un extrême mépris. Une maniere d'agir ſi abſolue obligea enfin l'Evêque de Durham, & les ſix Conſeillers, à en porter leurs plaintes au Prince Jean, qui avoit toujours conſervé le titre de Comte de Morton qu'il portoit pendant ſon premier mariage. Ce jeune Prince leur promit volontiers ſa protection, étant bien aiſe que leur mécontentement lui fournît une occaſion & un prétexte de s'introduire dans le Gouvernement, dont il ſe croyoit injuſtement éloigné. Dès-lors, profitant de la diſpoſition où la plupart des Grands étoient à l'égard du Régent, il fut ſi bien cabaler parmi eux, que chacun promit de le ſeconder, & la perte de Longchamp fut réſolue. Il ne manquoit plus qu'un prétexte, qui ſe préſenta bien-tôt après.

Ils ſe plaignent au Prince Jean, qui leur promet ſa protection.

Occaſion de la chute de Longchamp. *R. de Hoveden.*

Quelque tems avant que Richard partît pour la Terre Sainte, Geoffroi, ſon Frere Bâtard, avoit été élu Archevêque d'Yorck. Cette élection avoit été très desagreable au Roi, ſoit qu'on eût négligé de lui demander ſon conſentement, ou qu'il eût deſtiné cette Dignité à quelque autre. Dans la colere où il étoit contre Geoffroi, il avoit été ſur le point de le faire arrêter. Cependant, ſur ce que celui-ci proteſta, qu'il ne prétendoit point ſe prévaloir de ſon élection, il voulut bien lui pardonner, à condition qu'il n'en demanderoit jamais la confirmation au Pape. De plus, il lui ordonna, ſur peine de ſon indignation, de ſe tenir en Normandie, jusqu'à ce que l'Expédition de la Terre Sainte fût terminée. Après que le Roi fut parti, Geoffroi, contre ſa promeſſe, demanda & obtint une Bulle qui confirmoit ſon élection, & ſans daigner en informer le Régent, il fit deſſein de ſe rendre en Angleterre, pour y prendre poſſeſſion de ſa Dignité. Longchamp, ayant reçu des avis de ce qui ſe paſſoit, avoit envoyé des ordres à Douvre, pour l'arrêter. Ainſi en arrivant dans cette Ville, le Prélat n'eut que le tems de ſe jetter dans une Egliſe, où il ſe croyoit à couvert de toute inſulte. Mais cette précaution n'ayant pas été capable d'empêcher que les ordres du Régent ne fuſſent exécutez, on arracha Geoffroi de l'Autel, pour le mettre en priſon dans le Château de Douvre. Ce fut de cette violence que le Prince Jean prit occaſion d'agir ouvertement contre Longchamp. Comme il ſe ſentoit appuyé de tous les Seigneurs, il lui fit dire qu'il eût à relâcher l'Archevêque. Long-

RICHARD I. 1191.

champ n'étant pas d'humeur de recevoir des ordres ſi abſolus, d'un Prince qui n'avoit aucun droit de lui commander, refuſa d'obeïr. C'étoit préciſément ce que Jean demandoit. Peu de jours après, le Régent fut cité à comparoître devant une Aſſemblée de Seigneurs, Eccléſiaſtiques & Séculiers, qui avoit été convoquée à Londres, dans l'Egliſe de S. Paul. La partie étoit ſi bien liée, que Longchamp ſe vit tout-à-coup abandonné de tout le monde, & contraint de ſe préſenter devant cette Aſſemblée qui avoit réſolu ſa perte. Il y fut accuſé d'avoir excedé ſon pouvoir en divers articles, principalement d'avoir uſurpé lui ſeul l'autorité qui devoit être partagée entre lui, l'Evêque de Durham, & ceux que le Roi leur avoit donné pour Conſeillers. L'Archevêque de Cantorberi & le Comte de Pembroock ſe plaignirent auſſi, qu'ayant reçu une Patente du Roi, datée de Meſſine, qui les adjoignoit à Longchamp dans le Gouvernement du Royaume, ce Prélat n'avoit pas voulu conſentir qu'ils entraſſent dans l'exercice de leurs Charges. Il y a pourtant des Hiſtoriens qui aſſurent, que ces deux Seigneurs n'avoient pas oſé montrer leur Patente au Régent, de peur d'en recevoir le même traitement que l'Evêque de Durham. Quoi qu'il en ſoit, ſur ces accuſations, Longchamp fut deſtitué de ſa Charge de Régent, dont l'exercice fut commis à l'Archevêque de Rouen, en attendant qu'on fût informé de la volonté du Roi. On lui ôta auſſi la garde de la Tour de Londres & du Château de Windſor, dont le même Archevêque prit poſſeſſion. Cette rigueur ne ſuffiſant pas pour contenter la paſſion de ſes ennemis, on le contraignit, par des menaces, de dépoſer ſa Croix de Légat, dans l'Egliſe de Cantorberi; après quoi, on le fit mettre en priſon. Quelques jours après, il trouva le moyen de s'évader: mais il fut encore arrêté ſur le bord de la Mer, déguiſé en Femme, avec un paquet de linge ſous le bras. En cet équipage on le conduiſit au Château de Douvre, parmi les huées de la populace. Cependant, le Prince Jean craignant de s'expoſer au reſſentiment du Pape, s'il retenoit ſon Légat en priſon, ordonna qu'on le mît en liberté, & lui permit de ſe retirer en Normandie. Dès que Longchamp ſe vit en ſureté, il écrivit au Pape & au Roi, pour les informer des mauvais traitemens qu'il avoit reçus. Richard ne put recevoir ces Lettres que bien tard. Mais le Pape, qui fut plus promptement informé de l'affront fait à ſon Légat, ſe ſentit extrêmement offenſé de ce qu'on avoit ainſi avili ce Caractere. Sans attendre ce que le Prince Jean pouvoit alleguer pour juſtifier ſa conduite, il envoya aux Evêques des ordres exprès de l'excommunier. Jean, intimidé par les menaces du Pape, vouloit rétablir Longchamp, ſi les Evêques eux-mêmes, qui craignoient de ſe voir encore ſoumis à l'impérieux Prélat, ne s'y fuſſent oppoſez. Ainſi les ordres du Pape demeurerent ſans effet, & Longchamp n'oſa plus retourner en Angleterre.

Il eſt cité, accuſé & condamné.

Il eſt dépouillé de toutes ſes Charges.

Il eſt mis en priſon.

Il s'évade.

Il eſt repris,

Et relâché.

Le Pape ordonne aux Evêques d'excommunier Jean.

Ils ſe diſpenſent d'obeïr.

La dépoſition du Régent ayant procuré au Prince l'occaſion d'entrer

Jean s'introduit dans

RICHARD I. 1191.

trer dans l'adminiſtration du Gouvernement, plus avant que le Roi ſon Frere ne l'avoit ſouhaité, il s'en ſervit pour ſe frayer le chemin au Trône. S'il n'eut pas d'abord la penſée de profiter de l'abſence du Roi pour lui enlever la Couronne pendant ſa vie, du moins eſt-il certain que ſon but étoit de ſe l'aſſurer s'il arrivoit que le Roi mourût dans ſon voyage. Il ſavoit bien qu'il y avoit un autre Prince, qui avoit plus de droit que lui d'y prétendre. C'étoit Arthur Duc de Bretagne, ſon Neveu, Fils de Geoffroi ſon Frere aîné. C'eſt ce qui lui fit prendre par avance des meſures, qui puſſent le délivrer de la concurrence de ce Compétiteur. Son unique ſoin étoit de ſe rendre populaire, afin de gagner l'affection des Anglois, & particulierement de la Ville de Londres, à laquelle il fit confirmer tous ſes Privileges, dans une Aſſemblée Générale. Ce ſervice lui acquit tellement le cœur des habitans, qu'en prêtant ſerment d'être fideles au Roi, ils y ajouterent volontairement un engagement ſolemnel de reconnoître Jean pour leur Souverain, en cas que le Roi mourût ſans enfans. C'étoit de cette maniere que ce Prince gagnoit peu-à-peu du terrein, & que, par des pratiques ſecretes, il travailloit à ſe faire un Parti capable de le ſoutenir contre ſon Neveu, & dont même il voulut ſe ſervir dans la ſuite, pour exécuter des deſſeins bien moins innocens contre le Roi ſon Frere. Pendant ce tems-là, Richard, par des actions de valeur qui lui attiroient l'admiration de tout l'Univers, rendoit ſon nom immortel, & faiſoit craindre aux Sarraſins que la ruïne de leur Empire ne fût prochaine. Mais avant que de parler de ce que ce Prince fit dans la Paleſtine, il eſt néceſſaire de marquer, en peu de mots, quel étoit l'état où ce Païs ſe trouvoit alors, & ce qui s'y étoit paſſé depuis que les Chretiens s'y étoient établis.

le Gouvernement.

Il forme des projets pour s'aſſurer la Couronne.

De toutes les Conquêtes que les Chretiens avoient faites en Orient, on avoit formé un Royaume, dont *Godefroi de Bouillon* fut le premier Roi. Ce Royaume étoit compoſé de la Paleſtine, & d'une partie de la Syrie, qui avoient été enlevées aux Sarraſins. Godefroi ne regna qu'environ un an. *Baudouin* ſon Frere, qui lui ſucceda, garda cette Couronne dix-huit ans, & la laiſſa par ſa mort à *Baudouin II.* ſon Couſin, qui la poſſeda treize ans. Celui-ci ne laiſſa qu'une Fille, mariée à *Foulque* Comte d'Anjou, qui, après la mort du Roi ſon Beau-Pere, devint Roi de Jeruſalem, & regna onze ans. Il avoit eu d'une premiere Femme, Geoffroi, qui fut Comte d'Anjou, & Pere de Henri II. Roi d'Angleterre. De ſon ſecond mariage, Foulque laiſſa deux Fils, dont l'aîné, nommé *Baudouin*, fut vingt & quatre ans ſur le Trône de Jeruſalem, & eut pour Succeſſeur *Amauri* ſon Frere, qui regna douze ans. *Baudouin IV.* ſon Fils, qui lui ſucceda, ſe voyant ſans enfans, & ſans eſperance d'en avoir, inſtitua pour ſon Héritier *Baudouin* ſon Neveu, Fils de Sibylle ſa Sœur aînée & de Guillaume de Montferrat. Il mourut après un Regne de douze ans, laiſſant la tutele du jeune *Baudouin V.* & la Régence du Royaume, à Raymond

Affaires du Royaume de Jeruſalem.

RICHARD I. 1191.

Comte de Tripoli. Cependant Sibylle, Mere du Roi, épouſa *Gui de Luſignan*, qui, en qualité de Mari de cette Princeſſe, prétendit à la tutele du Roi & au Gouvernement de l'Etat. Le Comte de Tripoli voulut en vain s'oppoſer à ſes prétentions, en faiſant valoir la derniere volonté du feu Roi. Gui, étant appuyé de Sibylle ſa Femme, s'empara de la Régence, & bien-tôt après il devint Roi lui-même, par la mort de Baudouin, non ſans ſoupçon de l'avoir avancée par le poiſon, afin de pouvoir monter ſur le Trône. Cette revolution en produiſit bien-tôt une plus funeſte. Le Comte de Tripoli ſe préparant à faire des efforts pour détrôner Gui, qu'il regardoit comme un Uſurpateur & comme le meurtrier du dernier Roi, le malheur des Chretiens de ce Païs-là voulut que Gui s'aviſa d'appeller Saladin, Sultan d'Egypte, à ſon ſecours. Ce Prince infidele reçut avec joye cette invitation, qui lui offroit une occaſion favorable pour rentrer dans un Païs dont ſes Prédéceſſeurs avoient été chaſſez, quatre-vingt-dix ans auparavant. Sous prétexte de ſecourir le Roi de Jeruſalem, il entra dans la Paleſtine avec une Armée formidable, & s'empara d'abord d'*Acre* ou *Ptolemaïde*, d'*Aſoth*, de *Beryte*, & de quelques autres Places. Au commencement, il feignit de n'agir que pour le Roi. Mais enfin, il crut pouvoir lever le masque avec ſureté, & faire connoitre ouvertement, que ſon deſſein étoit de chaſſer les Chretiens de la Paleſtine. Ce fut en vain que Gui, qui s'apperçut trop tard de ſa faute, voulut ſe renfermer dans ſa Capitale. Comme elle ſe trouva mal munie, il ne put y ſoutenir le Siege qu'un mois; ni éviter d'y être lui-même fait priſonnier. Enſuite, il ſe vit obligé de livrer Aſcalon au Sultan, pour obtenir ſa liberté. Ainſi Saladin trouva le moyen de détruire à la fois les deux Concurrens, dont la querelle lui avoit procuré l'occaſion de porter ſes armes dans la Paleſtine.

Cauſe de la perte de Jeruſalem.

Saladin s'empare de la Paleſtine,

Et de Jeruſalem.

Gui de Luſignan tombe entre ſes mains, & lui livre d'autres Places.

C'étoit pour rétablir ce Royaume ruïné, que les Rois de France & d'Angleterre avoient entrepris cette Expédition, avec des Armées très nombreuſes, compoſées de Troupes de toutes les Nations de l'Europe, & particulierement de Françoiſes & d'Angloiſes. Avant que Philippe fût arrivé dans la Paleſtine, *Gui de Luſignan*, *Conrad* Marquis de Monferrat, *Jaques d'Avesnes*, & quelques autres Princes & Seigneurs, avec des Troupes Allemandes, Flamandes & Italiennes, avoient commencé à faire le Siege d'Acre, qui avoit déja duré un an. Dès que Philippe, qui étoit parti le premier de Meſſine, eut fait débarquer ſes Troupes, il prit ſes quartiers autour de la Ville, & continua le Siege, quoiqu'avec peu de ſuccès. Richard, arrivant enſuite avec des Troupes fraiches, le pouſſa vigoureuſement de ſon côté; & enfin, après diverſes tentatives inutiles que fit Saladin pour faire lever ce Siege, la Place ſe rendit par Capitulation.

Les Chretiens aſſiegent Acre.

Philippe arrive au Siege,

Et puis Richard.

La Place ſe rend.

Parmi les évenemens de ce fameux Siege, on ne doit pas oublier d'en rapporter un, qui, bien que peu conſiderable en lui-même, eut pourtant des ſuites très remarquables, & en même tems très funeſtes.

Richard fait un affront au Duc d'Autriche.

tes au Roi d'Angleterre. Dans un des aſſauts que les Chretiens donnerent à cette place, Leopold, Duc d'Autriche, s'étant rendu maitre d'une Tour, y fit incontinent arborer ſon Etendart. Richard, regardant cette action comme une injure faite à deux Rois qui commandoient l'Armée en Chef, donna ordre à quelques-uns de ſes gens d'aller arracher l'Etendart, & de le fouler aux pieds. Leopold reſſentit vivement cet affront. Mais comme il n'étoit pas alors en état de s'en venger, il cacha ſon dépit, juſqu'à ce qu'il pût trouver l'occaſion de le faire paroitre. Malheureuſement pour Richard, cette occaſion ſe préſenta lorſqu'il y penſoit le moins, & l'on verra dans la ſuite que le Duc d'Autriche ne fut que trop bien vengé. RICHARD I. 1191.

La priſe d'Acre ſembloit inviter les deux Rois croiſez à former de nouveaux projets. Mais dans le tems que l'Armée Chretienne s'attendoit à marcher vers Jeruſalem, la diſſenſion qui ſe mit entre les deux Chefs fit évanouïr cette eſperance. Depuis qu'ils étoient enſemble, Richard s'étoit acquis une certaine ſuperiorité, qui étoit très mortifiante pour le Roi de France. Le nombre & le bon état de ſes Troupes, ſa valeur perſonelle dont il avoit donné diverſes preuves au Siege d'Acre, la priſe même de cette Place dont on lui attribuoit tout l'honneur, lui attiroient une eſtime & une conſideration particuliere de toute l'Armée. Philippe ne pouvoit voir, ſans chagrin, une diſtinction ſi avantageuſe au Roi d'Angleterre. Sa jalouſie ſe montroit en toutes occaſions. Mais comme il n'oſoit ſe plaindre ouvertement que ſon Rival fût plus conſideré que lui, il cherchoit d'autres prétextes pour colorer ſon reſſentiment. Le premier dont il ſe ſervit, fut de demander à Richard la moitié de l'Iſle de Chypre, prétendant qu'ils étoient convenus de partager toutes leurs Conquêtes. Richard répondit, que leurs conventions ne regardoient que ce qui ſe gagneroit ſur les Infideles. Il ajouta, qu'il paroiſſoit bien que Philippe ne l'avoit pas entendu autrement, puiſqu'il s'étoit emparé de l'équipage du Comte de Flandre, qui étoit mort au Siege d'Acre, ſans avoir jamais penſé à lui en faire part. Un autre ſujet de brouillerie ſe joignit encore à celui-là. La Couronne de Jeruſalem étoit diſputée entre Gui de Luſignan, & Conrad Marquis de Montferrat. Richard appuyoit les prétentions du premier, & Philippe s'étoit hautement déclaré pour le Marquis. Voici, en deux mots, l'origine de ce differend, & les raiſons de l'un & de l'autre des Compétiteurs.

Diſſenſion entre les deux Rois.

Jalouſie de Philippe.

Differend entre Gui de Luſignan & Conrad de Montferrat, pour le titre de Roi de Jeruſalem.

Amauri, Roi de Jeruſalem, avoit eu de ſa premiere Femme, qui étoit de la Maiſon de Courtenai, Baudouin IV. qui lui ſucceda, & une Fille nommée *Sibylle*. De ſa ſeconde Femme, Niece de Manuel Empereur de Conſtantinople, il n'avoit eu qu'une Fille nommée *Iſabelle*. Sibylle fut mariée en premieres nôces à Guillaume de Montferrat, de qui elle eut Baudouin V. qui recueillit la ſucceſſion de Baudouin IV. ſon Oncle. Le ſecond Mari de Sibylle fut Gui de Luſignan, de qui elle eut quelques enfans, qui moururent avant leur Mere. Iſabel-

Raiſons de l'un & de l'autre.

RICHARD I. 1191.

le, Sœur de Sibylle, mais d'un ſecond lit, eut auſſi deux Maris. Le premier fut *Humphroi de Toron*, qui refuſa la Couronne que les Barons de Jeruſalem lui offrirent après la mort de Baudouin V. Le ſecond Mari d'Iſabelle étoit Conrad de Montferrat, qui prétendoit au titre de Roi de Jeruſalem, par le droit de ſa Femme, dont la Sœur ainée venoit de mourir ſans poſterité. Il s'agiſſoit donc de ſavoir ſi Gui de Luſignan devoit conſerver le titre de Roi de Jeruſalem, après la mort de Sibylle ſa Femme, où s'il devoit le ceder au Marquis de Montferrat, dont la Femme ſe trouvoit alors ſeule Héritiere de ce Royaume. Véritablement ce n'étoit que du titre dont il s'agiſſoit, puiſque Saladin étoit maitre de la Ville Capitale, & de presque tout le Païs. Mais ce titre ne laiſſoit pas d'être important, dans une conjoncture où l'on s'attendoit que les armes des Croiſez rétabliroient ce Royaume. Philippe avoit pris le parti du Marquis de Montferrat, & c'étoit peut-être par cette ſeule raiſon, que Richard ſoutenoit Gui de Luſignan, tant étoit grande la jalouſie qu'il y avoit entre ces deux Monarques. Il ne ſe paſſoit presque point de jour, qu'il ne ſurvint quelque nouveau ſujet de les animer l'un contre l'autre. Philippe étoit jaloux de la gloire de Richard, qui ſe plaignoit, à ſon tour, que par des motifs de dépit & d'envie, Philippe mettoit des obſtacles aux progrès des armes des Chretiens. Pendant ces brouilleries, ils furent tous deux attaquez d'une même maladie, qui fut ſur le point de les emporter. Mais ils en furent quittes pour la perte de leurs cheveux.

Les deux Rois ſont atteints d'un même mal très dangereux.

Après leur guériſon, Richard parut plus ardent que jamais à continuer les conquêtes ſur les Infideles. Mais Philippe prit la réſolution de s'en retourner en France, la langueur que ſa maladie lui avoit cauſée ne lui permettant presque plus d'agir. Il en avoit encore une autre raiſon, qui n'étoit pas moins-puiſſante. C'étoit l'extrême impatience où il étoit d'aller ſe mettre en poſſeſſion de l'Artois, qui lui étoit échu par la mort du Comte de Flandre. Il fit part de cette réſolution à Richard, qui en parut fort ſurpris, craignant que Philippe n'eût fait deſſein de retourner en Europe, pour lui enlever ſes Etats de France. Un des articles de leur Convention portoit, qu'ils ne pourroient, ni l'un ni l'autre, abandonner leur entrepriſe ſans un conſentement mutuel. Richard inſiſtoit là-deſſus, & refuſoit de conſentir au départ de Philippe, avant qu'ils fuſſent maitres de Jeruſalem. Cependant, comme il n'étoit pas poſſible d'uſer de contrainte, il ceſſa de s'oppoſer à ſon deſſein. Mais avant que d'obtenir ce conſentement, Philippe ſe vit comme obligé de s'engager par un ſerment ſolemnel, en préſence des Prélats & des principaux Officiers des deux Armées, à n'attaquer aucune Place de Richard, ni en France ni en Angleterre, que quarante jours après le retour de ce Prince dans ſes Etats. En partant de la Paleſtine, il laiſſa dix-mille hommes de ſes Troupes au Duc de Bourgogne, & lui ordonna publiquement d'obeïr au Roi d'Angleterre, comme à lui-même. Mais, ſelon les apparences, il lui don-

1192. Philippe s'en retourne en France.

Richard s'y oppoſe.

Il y conſent enfin.

Serment de Philippe.

na

RICHARD I. 1192.

na des ordres contraires, en particulier. C'eſt ce que Mezerai ſemble reconnoitre aſſez clairement, quand il dit que Richard ſe ſeroit rendu maitre de Jeruſalem, ſi la jalouſie du Duc de Bourgogne n'y eût mis des obſtacles. *Mezerai.*

Richard & Saladin font égorger leurs priſonniers.

Peu de tems après le départ du Roi de France, Richard & Saladin donnerent un ſpectacle horrible à leurs Armées, en faiſant, chacun de ſon côté, égorger les priſonniers qu'ils avoient en leur pouvoir. Il eſt aſſez difficile de décider lequel de ces deux Princes fut le premier auteur de cette barbarie. Quelques Hiſtoriens en accuſent Saladin, & d'autres en donnent le blâme au Roi d'Angleterre. Ces derniers me paroiſſent mieux fondez. Le Monarque Sarraſin refuſoit d'exécuter la Capitulation d'Acre, au-lieu qu'on ne donne d'autre raiſon qui ait pu porter ce Prince Infidele à cette cruauté, que ſa férocité naturelle, quoiqu'il paroiſſe d'ailleurs que c'étoit un Prince très généreux. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Duc de Bourgogne, imitant l'exemple de Richard, fit auſſi couper la tête à tous les priſonniers qu'il avoit entre ſes mains. Je ne prétens pas décider quel peut être le droit de la Guerre à l'égard des priſonniers dont le Souverain refuſe d'exécuter une Capitulation, ni juſqu'où le droit de repréſailles peut s'étendre. Mais il me ſemble qu'on ne peut gueres ſe tromper en diſant, que quiconque uſe de ſes droits, en ſemblables occaſions, court riſque de commettre une très grande injuſtice. Quoi qu'il en ſoit, les exemples d'une pareille barbarie ſont très rares dans les Hiſtoriens.

Le Siege d'Ascalon eſt réſolu.

Depuis le départ des François, Richard avoit tenu un grand Conſeil de Guerre, dans lequel le Siege d'Ascalon avoit été réſolu. Pour exécuter ce projet, il prit ſa marche le long des côtes de la Mer, pendant que ſa Flotte, chargée de toutes ſortes de munitions, voguoit à la vue des Troupes, & leur fourniſſoit tout ce qui leur étoit néceſſaire. Saladin, ayant été informé des deſſeins des Croiſez, s'étoit avantageuſement poſté ſur leur paſſage, avec une Armée de trois-cens-mille hommes. Quelque diſproportion qu'il y eût entre ces forces & celles des Croiſez, Richard réſolut de l'attaquer dans ce poſte. Il comprenoit que, s'il pouvoit battre cette Armée, non ſeulement la priſe d'Ascalon ſeroit le fruit de ſa victoire, mais que même le Siege de Jeruſalem en deviendroit bien moins difficile; que ſi, au contraire, il évitoit le combat, cette nombreuſe Armée d'Infideles mettroit de continuels obſtacles à l'exécution de ſes deſſeins. Suivant cette réſolution, il s'approcha des ennemis, & ayant rangé ſon Armée en bataille, il marcha contre eux avec une contenance aſſurée. *Jaques d'Avesnes* commandoit l'Aile droite, le Duc de Bourgogne avoit la conduite de la gauche, & le Roi ſe mit à la tête du Corps de bataille. Saladin avoit caché une partie de ſon Armée, du côté de ſa droite, derriere des collines qui en déroboient la vue aux Chretiens. Comme il attendoit beaucoup de cette précaution, il ne crut pas devoir perdre l'avantage que ce terrein lui procuroit. Ainſi, ſans faire aucun mouvement,

Richard remporte une grande victoire ſur Saladin.

RICHARD I. 1192. Description de la bataille.

ment, il attendit de pied-ferme qu'on vînt l'attaquer.

Le Combat ayant commencé par la droite des Chretiens, les Sarrasins reçurent Jaques d'Avesnes avec une fermeté qui, étant soutenue par la superiorité de leur nombre, mit ce Corps-là dans un désordre qui ne put de longtems être reparé. Jaques d'Avesnes fut tué pendant qu'il faisoit des efforts pour redonner du courage à ses Troupes étonnées, & pour les remener à la charge. Dans le même tems, le Duc de Bourgogne attaquoit avec impétuosité l'Aile droite des Sarrasins. Ceux-ci, selon les ordres de leur Général, s'étant d'abord battus en retraite, avoient donné lieu au Duc de s'avancer, avec plus de résolution que de prudence, bien loin au-delà du Corps de bataille. Saladin, s'appercevant que ses affaires alloient assez bien à sa gauche, & que le Duc de Bourgogne avec son Aile gauche s'étoit détaché du reste de l'Armée, fit avancer le Corps qu'il avoit tenu caché. Ces Troupes, qui descendirent des Collines en très grand nombre, envelopperent de tous côtez le Corps commandé par le Duc de Bourgogne, & en firent un grand carnage.

Ce fut alors à Richard à sauver l'honneur des Chretiens, & à reparer leur perte. Il avoit combattu de son côté avec plus de bonheur, & quoiqu'il eût trouvé beaucoup de résistance dans le Corps qui lui étoit opposé, il l'avoit contraint de se retirer en désordre. Il étoit encore occupé à la poursuite des ennemis, lorsqu'il fut averti du mauvais état de son Aile droite, & du danger où la gauche se trouvoit. A cette nouvelle, il cessa de poursuivre les fuyards, & allant au secours du Duc de Bourgogne, il fondit sur les Troupes victorieuses de Saladin, pour leur arracher une victoire dont elles se croyoient assurées. Ce fut dans cette célebre occasion, qu'on vit faire à ce Prince des actions de valeur si surprenantes, que ses plus grands envieux ne purent s'empêcher de l'admirer. Quelques-uns ont dit, qu'il combattit personellement contre Saladin, & que l'ayant abattu de dessus son cheval, il l'auroit fait prisonnier, si les Sarrasins n'eussent fait des efforts extraordinaires pour l'arracher de ses mains. Quoi qu'il en soit de ce Combat personel entre ces deux Monarques, il est toujours certain, que la valeur de Richard fit tellement changer la face du Combat, que Saladin se vit obligé de fortifier son Aile droite, en y faisant passer une partie des Troupes victorieuses de la gauche. Ce mouvement, qui ne put se faire sans quelque désordre, donna aux Chretiens de la droite le tems de se reconnoitre. Comme ils ne se sentirent plus pressez avec la même ardeur qu'auparavant, ils se rallierent en peu de tems, & fondant avec impétuosité sur les Troupes Sarrasines qui leur étoient opposées, ils les obligerent enfin à prendre la fuite.

Cependant, Richard soutenoit le Combat à la gauche, avec une fermeté qui paroissoit avoir quelque chose de surnaturel, malgré la superiorité de ses ennemis qui avoient rassemblé toutes leurs forces con-

contre lui. Il étoit pourtant à craindre qu'il ne fût accablé par le nombre, ſi ſon Aile droite, qui ne trouvoit plus d'oppoſition, ne fût allée à ſon ſecours. Alors les Sarraſins, ſe voyant pris en flanc par ces nouvelles Troupes, commencerent à rompre leurs rangs, avec tant de confuſion, qu'il ne fut pas poſſible à Saladin de les rallier. Les Chretiens profitant de ce déſordre, le preſſerent ſi vivement, qu'ils mirent enfin cette prodigieuſe Armée dans une entiere déroute. Ainſi Richard, par ſa valeur & par ſa conduite, remporta une victoire complette ſur les ennemis du Nom Chretien, dont quarante-mille demeurerent morts ſur le Champ de bataille. Jaques d'Aveſnes fut le ſeul Officier de marque que les Chretiens perdirent en cette occaſion. RICHARD I. 1192.

Richard fait reparer les Villes maritimes que Saladin avoit abandonnées.

Après cette importante victoire, Richard continua ſa marche vers les Villes maritimes d'*Ascalon*, de *Jaffa* & de *Ceſarée*, que Saladin avoit trouvé à propos d'abandonner, après en avoir démoli les fortifications.

Il étoit très important pour les Chretiens, de reparer ces Villes, afin d'y pouvoir faire des Magaſins pour l'Armée, quand elle ſeroit plus avancée dans le Païs ennemi. Ce fut vrai-ſemblablement l'unique raiſon qui obligea le Prince victorieux à ſéjourner quelque tems à Jaffa. Quelques-uns pourtant lui ont reproché de n'avoir pas ſu profiter de ſa victoire, en marchant à Jeruſalem. Mais je ne ſai ſi l'on peut le blâmer ſur leur parole. Il y a ſi peu de gens capables de porter un ſolide jugement ſur ces matieres, particulierement quand les circonſtances en ſont peu connues, que je ne crois pas qu'il y ait de la prudence à prononcer là-deſſus.

Il ſe tire heureuſement d'un grand danger.

Pendant le ſéjour que Richard fit à Jaffa, il lui arriva une avanture qui faillit à lui être bien funeſte, & dont il ne ſe tira que par une eſpece de miracle. Un jour, qu'après s'être beaucoup fatigué à la Chaſſe, il s'étoit endormi ſous un arbre, n'ayant avec lui que ſix perſonnes, il fut éveillé en ſurſaut par l'approche de quelques Cavaliers Sarraſins, qui parurent près du lieu où il dormoit. Leur petit nombre ne lui inſpirant aucune crainte, il monta incontinent à cheval pour les pourſuivre, & ceux-ci, feignant d'avoir peur, l'attirerent dans une embuſcade, où il ſe vit tout à coup envelopé par un Escadron ennemi. Il ſe défendit longtems avec une valeur ſurprenante, ſans que le nombre des ennemis le fît penſer à la retraite. Enfin, quatre de ſes gens ayant été abattus, il étoit ſur le point d'être tué ou fait priſonnier, lorſqu'un Gentilhomme de ſa ſuite, nommé *Guillaume Despreaux*, le voyant dans un ſi grand danger, ſe mit à crier en langage Sarraſin, *C'eſt moi qui ſuis le Roi d'Angleterre.* A ces mots, ceux qui preſſoient Richard le quitterent, pour avoir part à la priſe de Despreaux qu'ils croyoient être le Roi. Cette ruſe donna le tems à Richard de ſe ſauver à toute bride, pendant que les Sarraſins, contens du ſuccès de leur entrepriſe, menoient leur priſonnier à Saladin. Despreaux eut encore la prudence de ne ſe découvrir que quand il fut en préſence du Sultan, auquel il raconta naïvement ce qu'il

RICHARD I. 1192.

qu'il avoit fait pour ſauver ſon Maitre. Saladin loua ſa fidelité, & lui fit beaucoup d'honneur. Mais comme il comprit bien que Richard ne voudroit pas laiſſer longtems captif un homme qui lui avoit rendu un ſi grand ſervice, il mit ſa rançon à un ſi haut prix, qu'il obtint dix Emirs, ou Princes Sarraſins, en échange de ce fidele ſerviteur.

Il enleve la grande Caravane de Babylone.

Dès que les Places maritimes furent ſuffiſamment reparées, Richard marcha vers Jeruſalem, dont il avoit réſolu de faire le ſiege. Pendant ſa marche, il eut le bonheur de rencontrer la Caravane de Babylone, qui portoit à Jeruſalem une prodigieuſe quantité de riches marchandiſes, & des proviſions de toutes ſortes. Ce Convoi, qui étoit eſcorté par dix-mille hommes de Cavalerie, ſe voyant près de l'Armée Chretienne, voulut d'abord ſe retirer. Mais Richard, ayant pris avec lui cinq-mille Chevaux d'élite, fondit avec impétuoſité ſur l'Escorte, & l'ayant miſe en déroute, il ſe rendit maitre de la Caravane. Il prit en cette occaſion trois-mille Chameaux chargez, & quatre-mille Chevaux ou Mulets, avec un butin ineſtimable qu'il fit diſtribuer tout entier à ſon Armée. Après cet heureux ſuccès, ayant continué ſa marche vers Jeruſalem, il arriva ſur une Colline d'où il eut le plaiſir de contempler cette fameuſe Ville, dont la priſe étoit le principal but de ſon Expédition. Cependant, comme le Païs des environs manquoit de fourrage, il ſe vit dans la fâcheuſe néceſſité de remettre ce ſiege juſqu'au Printems. Ce délai fournit à ſes ennemis & à ſes envieux, un prétexte de l'abandonner. Le Duc d'Autriche fut le premier qui ſe retira. Le Duc de Bourgogne le ſuivit bien-tôt après, ne pouvant ſe réſoudre à contribuer plus longtems à la gloire d'un Prince qu'il regardoit comme le Rival du Roi de France. Sa mort, qui arriva dans Acre lorſqu'il étoit ſur le point de s'embarquer, n'empêcha pas que les Troupes Françoiſes ne miſſent à la voile pour s'en retourner en Europe. La retraite des Allemans & des François; le refus que faiſoit le Marquis de Montferrat de ſervir, avec les Troupes Italiennes, à faire une conquête à laquelle il prétendoit, mais qui étoit deſtinée à un autre; les nouvelles que Richard reçut de ce qui ſe paſſoit en Angleterre; la peur qu'il eut que Philippe ne profitât de ſon abſence, pour lui faire la Guerre; la diminution de ſes propres Troupes, tant par les maladies, que par les Combats; tout cela ne fut que trop capable de le faire penſer à la retraite. Ces mêmes raiſons doivent auſſi ſervir à juſtifier la Treve qu'il fit avec Saladin, ſans s'arrêter aux vaines déclamations de ceux qui ont oſé le blâmer d'avoir quitté la partie, dans le tems qu'il étoit à la vue de Jeruſalem. Il eſt très aiſé de comprendre, qu'avec le peu de Troupes qui lui reſtoient, il ne lui auroit pas été poſſible de venir à bout d'une entrepriſe auſſi difficile que l'étoit alors le ſiege de cette Capitale. Pendant tout l'Hiver, on avoit eu le tems d'y faire entrer toutes ſortes de munitions, & ſa Garniſon n'étoit gueres moins forte que l'Armée des Chretiens. Saladin ayant été informé du deſſein que Richard avoit de

Il diſtribue le butin à l'armée.

Il arrive à la vue de Jeruſalem, & en remet le Siege au Printems.

Les Ducs de Bourgogne & d'Autriche ſe retirent.

Les Italiens refuſent de ſervir plus longtems.

Juſtification de Richard.

Richard fait avec Sa-

de ſe retirer, crut qu'il étoit de ſon interêt de hâter le départ de ce redoutable ennemi, en lui offrant une Treve de trois ans. Tous les Chefs de l'Armée Chretienne reçurent cette propoſition avec joye. Chacun étoit bien aiſe, après tant de fatigues, d'aller jouïr de quelque repos dans ſa Patrie. Richard accepta donc la Treve qui lui étoit propoſée, à ces conditions: Que la Ville d'Ascalon ſeroit démantelée, ſans que, pendant la Treve, elle pût être fortifiée par aucun des deux partis: Que *Joppe* ou *Jaffa*, & *Acre* ou *Ptolemaide*, demeureroient aux Chretiens, avec toutes les autres Villes qu'ils poſſedoient dans la Paleſtine: Qu'ils pourroient aller en pélerinage à Jeruſalem, ſans être ſujets à aucun péage, & avoir un libre commerce avec tous les Païs de la domination du Sultan. Ce Traité étant conclu, Richard fit dire à Saladin, qu'auſſi-tôt que la Treve ſeroit expirée, il devoit s'attendre à le revoir faire de nouveaux efforts pour lui arracher la Terre Sainte. Le Sultan, avec une politeſſe qui ne tenoit point du Barbare, répondit, que ſi ſa deſtinée vouloit qu'il perdit cette partie de ſes Etats, il aimoit mieux qu'ils fuſſent conquis par le Roi d'Angleterre, que par aucun autre Prince du Monde. Ce fut là le ſuccès de cette fameuſe Croiſade, qui avoit épuiſé la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Elle n'apporta que de très médiocres avantages aux Chretiens d'Orient, pendant qu'elle ruïna ceux de l'Europe, par les ſommes prodigieuſes qui y furent employées. Mais ce n'eſt pas encore tout; elle fut la ſource des Guerres qui déſolerent enſuite la France & l'Angleterre, ainſi que nous le verrons bientôt.

RICHARD I. 1192. Saladin une Treve de trois ans.

Richard, craignant qu'en ſon abſence Saladin ne rompît la Treve, aſſembla les Chefs de l'Armée, afin d'élire un Général capable de commander les Troupes qu'on avoit deſſein de laiſſer dans la Paleſtine. Le choix tomba ſur le Marquis de Montferrat, au grand étonnement de Richard, qui s'étoit ouvertement déclaré contre lui. Il ne laiſſa pourtant pas d'y donner ſon conſentement, & de ſacrifier ſa paſſion au bien commun des Chretiens. Peu de tems après, le Marquis fut aſſaſſiné par deux Scélerats envoyez de la part du *Vieil de la Montagne*. C'eſt ainſi que s'appelloit le Prince d'un Peuple qui habitoit aux environs d'Antioche, nommé *Chaſſins*, ou de quelque nom approchant. Ce La Montagne tenoit toujours à ſes gages une troupe de gens dévouez à ſes volontez, qu'il envoyoit dans toutes les Parties du Monde pour faire de pareils coups. C'eſt de là que les Francs prirent occaſion de lui donner le nom de Prince des Aſſaſſins, ou peut-être le mot d'*Aſſaſſin* tire-t-il ſon origine du nom de ce Peuple. Comme on ne connut pas d'abord l'Auteur de ce meurtre, quelques-uns en ſoupçonnerent Richard, parce qu'il étoit ennemi du Marquis. Mais celui-ci étoit lui-même ſi éloigné de cette penſée, qu'en mourant, il donna ordre à ſa Femme, de remettre entre les mains de ce Monarque la Ville de Tyr, dont il étoit en poſſeſ-

Le Marquis de Monferrat eſt élu Général des Chretiens en Orient.

Il eſt aſſaſſiné.

RICHARD I. 1192.

ſion. Après la mort du Marquis de Montſerrat, Richard fit en ſorte qu'on élut, en ſa place, Henri Comte de Champagne, qui étoit ſon Neveu, auſſi bien que du Roi de France. Enſuite, il lui fit épouſer Iſabelle Veuve du défunt, qui lui porta en Dot le Royaume titulaire de Jeruſalem. Pour ce qui regarde Gui de Luſignan, le Roi le recompenſa de la perte de ce vain Titre, par le don réel du Royaume de Chypre, quoiqu'il l'eût déja vendu aux Templiers. Sur les plaintes réiterées des Cypriots, qui ne pouvoient ſupporter la tirannie de ces nouveaux Souverains, Richard ſe crut en droit de revoquer la vente qu'il avoit faite. Si ce fut avec juſtice, c'eſt ce qu'il n'eſt pas néceſſaire d'examiner préſentement. Il ſuffit de remarquer, que Gui fut mis en poſſeſſion de ce Royaume, qui demeura près de deux Siecles dans ſa Maiſon.

Henri Comte de Champagne eſt élu en ſa place.

Giblet. Hiſtoria de' Rè Luſignani, L. 1.

Les affaires d'Orient étant ainſi règlées, Richard, impatient de revoir l'Angleterre, alla s'embarquer à Ptolemaïde, d'où il prit la route de Corfou, Iſle ſituée à l'entrée du Golfe Adriatique. Apparemment, ſon deſſein étoit d'aller prendre terre quelque part, au fond de ce Golfe, pour continuer ſon voyage par terre, en traverſant l'Allemagne. Quelques-uns pourtant ont dit, que ce fut malgré lui que les vents le porterent de ce côté-là. Quel que fût ſon deſſein, il ſe vit expoſé à une violente tempête, qui le pouſſa ſur les Côtes de l'Iſtrie, & de là, entre Aquilée & Veniſe, où la Galiote qu'il montoit ſe briſa contre un rocher. Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'il échapa de ce danger, pour tomber incontinent dans un autre. Soit qu'il ne ſût pas bien la Carte du Païs où il ſe trouvoit, ou par quelque autre raiſon qu'on ignore, il s'engagea dans les Etats du Duc d'Autriche, & prit la route de Vienne. Si ce ne fut pas par ignorance, il eſt difficile de pénetrer quel pouvoit être ſon deſſein. Outre que ce n'étoit nullement ſon chemin pour ſe rendre en Angleterre, il y avoit de l'imprudence à s'expoſer dans les Etats d'un Prince qu'il avoit ſi mortellement offenſé au Siege d'Acre. Quoi qu'il en ſoit, il continua ſon voyage, déguiſé en Pélerin, ſachant bien qu'il avoit tout à craindre du reſſentiment du Duc, s'il venoit à être connu. La dépenſe qu'il faiſoit, & l'imprudence de quelques-uns de ſa ſuite, firent cauſe qu'il ſe répandit bien-tôt un bruit que le Roi d'Angleterre étoit dans ces quartiers-là. Le Duc d'Autriche en ayant été informé, fit ſi bien épier le prétendu Pélerin, qu'il le fit arrêter dans un Village tout proche de Vienne. Cette nouvelle étant parvenue à l'Empereur Henri VI., il fit demander le priſonnier au Duc d'Autriche, qui le lui remit entre les mains, après en avoir tiré des aſſurances qu'il auroit bonne part à la rançon. Ainſi Richard, dont le nom rempliſſoit toute la Terre, & que ſes grandes actions avoient mis au-deſſus de tous les Princes de ſon Siecle, perdit ſa liberté, & ſe vit au pouvoir du plus avare & du moins généreux de tous les Princes.

Richard s'embarque pour l'Europe.

M. Paris, R. de Hoveden.

Il fait naufrage proche d'Aquilée.

Il s'engage dans les Etats du Duc d'Autriche.

Il eſt reconnu, arrêté, & livré à l'Empereur.

La

RICHARD I. 1193.

La nouvelle de la priſon de Richard vola bien-tôt dans toute l'Europe, & particulierement en Angleterre, où elle cauſa une grande conſternation. La Reine Alienor, ſa Mere, prit d'abord toutes les précautions poſſibles, pour empêcher que cet accident ne produiſit quelque fâcheuſe revolution. Elle repréſenta aux principaux d'entre les Seigneurs, qu'ils ne pouvoient donner au Roi des preuves ſenſibles de leur fidelité, qu'en s'oppoſant de tout leur pouvoir aux entrepriſes du Prince Jean, dont les mauvais deſſeins ne leur étoient pas inconnus: Que c'étoit par là principalement qu'il falloit commencer, pour maintenir la tranquillité dans le Royaume; & que dans la ſuite, on tâcheroit de pourvoir aux autres affaires. Les exhortations de la Reine, le malheureux état où le Roi ſe trouvoit, & la reputation qu'il s'étoit acquiſe en Orient, concoururent enſemble à maintenir les Seigneurs Anglois dans la fidelité qu'ils devoient à leur Souverain. Comme ils ne doutoient point que Jean ne voulût profiter de cette conjoncture pour troubler l'Etat, ils firent enſemble une Aſſociation pour l'exclure du Gouvernement, dans le tems même que ce Prince prenoit des meſures pour s'en emparer. L'occaſion lui paroiſſant favorable, il avoit formé le projet de prendre en main l'adminiſtration des affaires publiques, afin de pouvoir plus aiſément enlever la Couronne au Roi ſon Frere. Mais il fut prévenu par la diligence de la Reine ſa Mere, & des Barons. Il eut donc la mortification de voir établir d'autres Régens, pour gouverner le Royaume pendant la priſon du Roi. Il ne laiſſa pourtant pas de faire des efforts pour rompre cette Aſſociation, qui lui étoit ſi préjudiciable. Il diſoit, que ſon unique but étoit de s'aſſurer contre les prétentions du Duc de Bretagne ſon Neveu, en cas que Richard mourût dans ſa priſon. Mais toutes ſes démarches faiſoient aſſez comprendre, que c'étoit plutôt pour mettre des obſtacles au retour du Roi, quand même il ſeroit aſſez heureux pour ſe tirer de la priſon où il étoit détenu. En effet, il ne négligeoit rien pour ſe rendre maître des Places fortes, ou pour mettre les Gouverneurs dans ſes interêts. Il n'eſt pas ſurprenant que, dans une ſemblable conjoncture, il en gagnât quelques-uns. Mais en général, il trouva tant d'oppoſition à ſes deſſeins, qu'il comprit enfin l'impoſſibilité qu'il y avoit de réuſſir, s'il ne ſe fortifioit du ſecours du Roi de France. Dès qu'il ſe fut fixé à cette réſolution, il partit pour aller s'aboucher avec Philippe. En paſſant par la Normandie, il ſéjourna quelques jours à Rouen, où il tenta par toutes ſortes de voyes, de corrompre la fidelité des Normans. Cette tentative n'ayant pas réuſſi, il ſe rendit à Paris, où il fit ſon Traité avec Philippe, qui ne demandoit pas mieux que d'embrouiller les affaires de Richard.

Effets que la priſon du Roi produiſit en Angleterre. *R. de Hoveden. Chron. Gervaſ. M. Paris.*

Jean tâche de profiter du malheur du Roi pour monter ſur le Trône.

Il y trouve de grandes difficultez.

Il tâche de gagner les Normans.

Il ſe ligue avec Philippe. *R. de Hoveden.*

Si l'on en croit certains Hiſtoriens, Jean s'engagea envers Philippe, à épouſer la Princeſſe Alix que Richard avoit refuſée, & à rendre hommage à la Couronne de France, pour le Royaume d'Angleterre. Je ne

RICHARD I. 1193.

ne ſai ſi ces Auteurs ont eu d'aſſez bonnes autoritez pour avancer ces deux articles. Il eſt certain que le Traité même, qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, ne contient rien d'approchant. Il n'eſt pas même vrai-ſemblable, que Jean, qui étoit déja marié, eût voulu s'engager à épouſer une autre Femme. Il y a donc plus d'apparence, que Philippe, ainſi que le Traité le porte, ſe contenta de recevoir Jean à l'hommage de toutes les Provinces que la Couronne d'Angleterre poſſedoit en France, & dont, en qualité de ſouverain Seigneur, il prétendoit pouvoir diſpoſer.

Act. Public. T. I. pag. 85.

Il tâche en vain de mettre le Roi d'Ecoſſe dans ſes interêts.

Dès que Jean eut terminé ſes affaires en France, il repaſſa la Mer, à deſſein de faire tous les efforts poſſibles pour mettre le Roi d'Ecoſſe dans ſon parti. Mais Guillaume, ſe ſouvenant de la généroſité dont Richard avoit uſé envers lui, ne voulut jamais prêter l'oreille à ces ſollicitations, quelques moyens que Jean employât pour lui perſuader que le Roi priſonnier ne recouvreroit jamais ſa liberté. Toutes les tentatives de ce Prince, tant envers les Normans qu'à l'égard du Roi d'Ecoſſe, ayant été inutiles, il s'aviſa d'un autre moyen. Il fit courir le bruit, que Richard étoit mort dans ſa priſon; & ſur ce fondement, il voulut ſe faire couronner. Mais comme on n'avoit point d'ailleurs des nouvelles de la mort du Roi, il ne trouva pas les Anglois diſpoſez à faire cette démarche précipitée en ſa faveur, ſans une plus ample certitude. Cependant, ce refus lui fournit un prétexte de s'emparer de quelques Places, comme voulant avoir de force, ce qu'il ne pouvoit obtenir par la douceur. Mais ſon Parti étoit tellement foible, qu'il ne lui fut pas poſſible de faire beaucoup de progrès.

Il fait courir le bruit que le Roi eſt mort & demande la Couronne, qui lui eſt refuſée.

Philippe attaque la Normandie.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, Philippe n'étoit pas oiſif en France. Dans la penſée où il étoit, que les Anglois, occupez chez eux par les prétentions de Jean, ne ſeroient pas en état d'envoyer du ſecours au-delà de la Mer, il réſolut de s'emparer des Provinces que Richard poſſedoit en France. Suivant ce projet, oubliant le ſerment qu'il avoit fait avant que de quitter la Paleſtine, il ſe rendit maître de Giſors, d'Evreux, & de tout le Vexin; après quoi, il alla faire le Siege de Rouen. Il avoit eſperé de ſurprendre cette Capitale, dont la priſe auroit entrainé tout le reſte de la Normandie: mais il eut la mortification de manquer ſon coup. Le Comte de Leiceſter, qui s'étoit jetté dans la Ville, quelques jours auparavant, fit une ſi belle défenſe, qu'après un aſſaut, où les François furent repouſſez avec une groſſe perte, Philippe ſe vit contraint de lever le Siege.

Il aſſiege Rouen.

Il leve le Siege.

Alienor s'efforce en vain de faire agir le Pape pour Richard.

Cependant, la Reine Alienor, ne ſe contentant pas d'avoir oppoſé une puiſſante digue à l'ambition de ſon Fils Cadet, travailloit de tout ſon pouvoir à la liberté du Roi. Comme l'Empereur n'avoit aucun prétexte plauſible pour le retenir en priſon, elle crut qu'une puiſſante interceſſion, telle que celle du Pape, ſeroit capable de produire un bon

bon effet. Dans cette penſée, elle avoit ſouvent écrit au Pontife pour le prier de prendre en main la cauſe du Roi ſon Fils. Toutes ſes ſollicitations n'ayant pu obtenir ce qu'elle demandoit, elle lui écrivit enfin une Lettre pleine de reproches, qui marquoient combien elle étoit outrée de ſa froideur. Elle s'y plaignoit, qu'il n'avoit pas voulu faire la moindre démarche en faveur du Roi priſonnier : Qu'il avoit refuſé d'envoyer un Nonce à l'Empereur, quoiqu'il envoyât fréquemment des Légats dans tous les Etats Chretiens pour des ſujets bien moins importans : Que cette conduite étoit d'autant plus étrange, qu'il ne feroit même aucun tort à ſa Dignité, quand il iroit en perſonne ſolliciter la liberté d'un ſi grand Roi, qui venoit d'expoſer ſa vie pour le ſervice de l'Egliſe. Enfin, elle lui repréſentoit, que tant de bienfaits, dont le S. Siege étoit redevable aux Rois d'Angleterre, méritoient bien quelque reconnoiſſance ; & que les ſervices rendus aux Papes, pendant les Schismes, ne pouvoient être oubliez ſans ingratitude. Mais toutes ces inſtances furent inutiles. Le Pape ne jugea pas à propos de s'intereſſer pour un Prince malheureux, de peur de déplaire au Roi de France, qui le ſollicitoit d'un autre côté, pour l'engager à ne ſe méler point de cette affaire.

Richard I. 1193.

Act. Publ. Tom. I. pag. 72. 74. 76.

Lettre forte de cette Reine au Pape.

Pendant que la Reine travailloit en vain à fléchir le Pontife, l'Empereur, qui vouloit couvrir ſon injuſtice de quelque prétexte, fit conduire Richard à Haguenau, où la Diete de l'Empire étoit aſſemblée. Des Députez que la Reine & le Conſeil avoient envoyez au Roi, pour l'informer de ce qui ſe paſſoit en Angleterre, rencontrerent en chemin ce malheureux Prince, conduit avec ignominie, comme un criminel. Cette vue affligeante leur fit répandre beaucoup de larmes, qui exciterent auſſi celles du Roi. Après que, par pluſieurs tendres expreſſions, ils lui eurent fait connoître combien ils étoient ſenſibles à ſes malheurs, & donné des aſſurances de la fidelité de ſes Sujets en général, ils l'informerent des entrepriſes du Prince ſon Frere, & de ſon étroite union avec le Roi de France. Ce récit lui fit comprendre, qu'en l'état où ſes affaires ſe trouvoient, il n'étoit pas à propos de diſputer avec l'Empereur, ſur les conditions de ſa liberté. Cette réſolution étant priſe, il fut conduit à l'Aſſemblée des Princes Allemans, où l'Empereur produiſit contre lui ſix chefs d'accuſation, dont il n'y avoit qu'un ſeul auquel il dût lui-même prendre interêt, & pas un qui regardât la Nation Allemande en particulier. Le premier étoit, que Richard s'étoit ligué avec Tancrede, pour maintenir cet Uſurpateur dans la poſſeſſion du Royaume de Sicile. Dans le ſecond, il diſoit que, par ſes démêlez avec le Roi de France, il avoit mis des obſtacles à la Conquête de Jeruſalem. Par le troiſieme, il l'accuſoit d'avoir injuſtement envahi le Royaume de Chypre, & employé les armes des Croiſez à dépouiller un Prince Chretien. Le quatrieme regardoit l'affront qu'il avoit fait au Duc d'Autriche, pendant le Siege de

Richard eſt conduit à la Diete de l'Empire aſſemblée à Haguenau.

L'Empereur l'accuſe ſur ſix Articles.

RICHARD I. 1193.

de Ptolemaïde. Dans le cinquieme, il lui imputoit la mort du Marquis de Montferrat. Enfin, dans le ſixieme, il lui reprochoit, comme un grand crime, la Treve qu'il avoit conclue avec Saladin, & l'accuſoit d'avoir entretenu, avec ce Prince Infidele, des intelligences préjudiciables au bien commun de la Chretienté.

Il ſe juſtifie.

Bien que l'Empereur ni les Princes d'Allemagne n'euſſent aucun droit de ſe conſtituer Juges d'un Roi d'Angleterre, Richard ne jugea pas qu'il fût à propos d'inſiſter ſur leur incompétence. Il craignoit trop de donner lieu à des délais, qui ne pouvoient que lui porter un grand préjudice. Selon les apparences, c'étoit là l'unique but que l'Empereur ſe propoſoit. Il ſe contenta donc de dire, en peu de mots, qu'encore qu'il ne ſe crût pas obligé de rendre compte à perſonne de ſes actions, il ne laiſſeroit pas de juſtifier ſon innocence devant cette illuſtre Aſſemblée : non qu'il regardât ceux qui la compoſoient comme ſes Juges ; mais parce qu'il étoit important pour ſon honneur, que tout le monde le crût innocent. Enſuite, il ſe défendit ſur les ſix articles que l'Empereur avoit produits contre lui. Il dit ſur le premier, que le Traité qu'il avoit fait avec Tancrede ne regardoit en aucune maniere l'Empereur : Qu'il n'avoit pas fait Tancrede Roi de Sicile, mais qu'il l'avoit trouvé tel ; & qu'il avoit traité avec lui, comme avec un Roi actuellement en poſſeſſion de la Couronne de ce Royaume. Sur le ſecond il dit, que la jalouſie du Roi de France avoit été l'unique cauſe du peu de progrès qu'on avoit fait dans la Terre Sainte, & que ce Prince en devoit porter tout le blâme, puiſqu'il s'étoit retiré le premier. Il répondit ſur le troiſieme, qui regardoit la Conquête de l'Iſle de Chypre, qu'il n'avoit pas enlevé ce Royaume à un Prince légitime, mais à un Uſurpateur, à un Tiran, qui, par ſa barbarie avoit juſtement provoqué ſa vengeance. Qu'au reſte, il avoit bien fait voir qu'il n'avoit pas agi par un motif d'ambition ou d'avarice, puiſqu'il s'étoit volontairement dépouillé de cette Iſle en faveur de Gui de Luſignan, pour le recompenſer de la perte du Royaume de Jeruſalem. A l'égard du quatrieme article, il ſe contenta de répondre, que le Duc d'Autriche s'étoit ſuffiſamment vengé d'un affront dont il auroit pu demander ſatisfaction par une voye plus honorable. Pour ce qui regardoit le meurtre du Marquis de Montferrat, il dit avec émotion, que toutes ſes actions paſſées témoignoient aſſez qu'il n'étoit pas capable de ſe ſervir d'un ſi infame moyen pour ſe venger de ſes ennemis. Il ajouta, que le Marquis lui-même l'avoit juſtifié avant que d'expirer, en recommandant à la Princeſſe ſa Femme de lui mettre entre les mains la Ville de Tyr, ce qu'il n'auroit pas fait, ſans doute, s'il l'eût ſoupçonné d'être l'auteur de ſa mort (1).

Les

(1) On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre de La Montagne au Duc d'Autriche, par laquelle il ſe reconnoit lui-même l'auteur de cet aſſaſſinat. Mais cette Lettre doit être ſuſpecte par pluſieurs raiſons, & entre autres, parce qu'elle porte pour date, l'année du Pontificat du Pape. (*Act. Publ. T. I. pag.* 71.)

Les intelligences qu'on l'accuſoit d'avoir eu avec Saladin, l'arrêterent plus longtems. Il repréſenta, quoiqu'avec beaucoup de modeſtie, la part qu'il avoit eue dans la Victoire remportée ſur ce Prince Infidele. Il accuſa le Duc de Bourgogne de l'avoir abandonné par un pur motif de jalouſie, lorſqu'il étoit ſur le point d'aſſieger Jeruſalem. Enfin, il ajouta, qu'il étoit aiſé de comprendre qu'en faiſant une Treve avec les Sarraſins, il n'avoit pas eu un ſordide interêt en vue, puiſque de tout le butin qu'il avoit fait dans la priſe de la Caravane de Babylone, il ne s'étoit reſervé que le ſeul anneau qu'il portoit au doigt. RICHARD I. 1193.

Cette défenſe, qui cauſa beaucoup de confuſion à l'Empereur, inſpira de la compaſſion aux Princes Allemans pour Richard. Ils étoient tellement perſuadez du tort extréme qu'on faiſoit à cet illuſtre Prince, que, d'un commun accord, ils prierent l'Empereur d'agir avec lui d'une maniere plus génereuſe. Mais leurs prieres ne furent pas capables de porter ce Prince avare & intereſſé, à relâcher ſon priſonnier, avant que d'en avoir exigé une rançon exorbitante. Il portoit ſes prétentions à un point d'autant plus exceſſif, que le Roi de France lui avoit envoyé l'Evéque de Beauvais pour lui offrir de grandes ſommes, s'il vouloit retenir Richard dans une perpétuelle captivité. Il fallut donc que, pour obtenir ſa liberté, le Roi priſonnier s'engageât à payer une ſomme de cent-cinquante mille marcs d'argent, dont le tiers devoit être la portion du Duc d'Autriche. L'Empereur exigea encore de Richard, qu'il s'obligeât à faire porter cette ſomme en Allemagne, à ſes propres riſques. A ces dures conditions il ajouta, que Richard feroit mettre en liberté l'Empereur de Chypre & ſa Fille, & qu'il donneroit Alienor de Bretagne ſa Niece pour Femme au Fils aîné du Duc d'Autriche. Quelques-uns ajoutent que l'Empereur, ne s'étant pas contenté de ces avantages, obligea Richard à lui faire une démiſſion pure & ſimple de ſon Royaume d'Angleterre, dont pourtant il lui donna enſuite l'Inveſtiture, moyennant une redevance de cinq-mille livres ſterling par an. Veritablement, on ne peut pas dire que ce fait ſoit entierement éloigné de la vraiſemblance, vu le fâcheux état où Richard ſe trouvoit alors. Néanmoins, il eſt difficile de ſe perſuader, que ce Prince, tout priſonnier qu'il étoit, eût pu ſe réſoudre à cette baſſeſſe. D'ailleurs, on ne trouve pas que l'Empereur ait jamais formé aucune prétention ſur l'Angleterre, en vertu de cette prétendue ceſſion. Auſſi, les mêmes Hiſtoriens qui rapportent ce fait prétendu ajoutent-ils, qu'avant ſa mort, Henri ſe départit de ce droit. Pour rendre cette particularité plus vrai-ſemblable, on fait valoir le don du Royaume d'Arles que Henri fit à Richard, & l'on prétend, que c'étoit pour le recompenſer de la Souveraineté de l'Angleterre, qu'il venoit de perdre. Mais c'eſt cela même qui fait préſumer, qu'on a confondu l'hommage que Richard rendit effectivement à l'Empereur pour le Royaume d'Arles, dont ce Monarque lui avoit fait préſent, avec l'hommage pour l'An-

Les Princes Allemans ſollicitent l'Empereur en faveur de Richard.

Philippe & Jean lui font de grandes offres pour l'engager à le retenir.

Il exige de dures conditions de Richard.

R. de Hoveden.

L'Empereur lui donne le titre de Roi d'Arles.

RICHARD I. 1193. *Act. Publ. T. I. p. 81. 83.*

l'Angleterre. En effet, il paroit par le Recueil des Actes Publics, que Henri confera le Titre de Roi d'Arles à Richard, & ſans doute, celui-ci lui fit hommage pour ce Royaume imaginaire, dont les Empereurs ne jouïſſoient plus depuis très longtems.

On leve de l'argent en Angleterre, pour payer la rançon du Roi.

Dès que Richard eut ſigné le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, il écrivit à la Reine ſa Mere, pour l'en informer. En même tems, il la pria d'employer tous les moyens poſſibles, afin que l'argent de ſa rançon fut bien-tôt prêt. Cette ſomme n'étoit pas peu conſiderable, par rapport à l'état où l'Angleterre ſe trouvoit. Richard lui-même, en partant pour la Terre Sainte, avoit presque épuiſé ſon Royaume de tout l'argent monnoyé qui s'y étoit trouvé. D'ailleurs, les Croiſez en avoient auſſi emporté de groſſes ſommes. Par cette raiſon, il n'étoit pas facile de ſubvenir à cette nouvelle dépenſe. Néanmoins, le zèle des Gouverneurs leur fit trouver les moyens de lever cent-mille marcs, ſoit par des impoſitions, ſoit en empruntant des Ordres de Citeaux & de Sempringham, une année du revenu de leurs Laines. On joignit à cela quelque argenterie que les Egliſes fournirent, & que la Reine promit de faire remplacer après le retour du Roi.

1194. Philippe & Jean font des efforts pour faire retenir Richard en priſon. *G. Newbridge. R. de Hoveden.*

Pendant qu'on étoit occupé en Angleterre à chercher de l'argent pour payer la rançon du Roi, Philippe & Jean mettoient tout en œuvre pour faire rompre l'accord qu'il avoit fait avec l'Empereur. Dès que le premier en eut la nouvelle, il écrivit à Jean, qu'il n'avoir qu'à prendre garde à lui, puisque le Diable étoit ſur le point d'être délié. Cet avis jetta ce Prince dans une extrême conſternation. Il voyoit évanouïr toutes ſes eſperances, & il ſe trouvoit près de tomber entre les mains d'un Frere très juſtement irrité, ſans ſavoir par quel moyen prévenir ce terrible coup. Dans cet embaras, il ne trouva point d'autre reſſource, que de s'unir encore plus étroitement avec Philippe, & de tâcher, par ſon moyen, de rompre les meſures que Richard avoit priſes pour ſa délivrance. Comme ces deux Princes avoient un même interêt, ils convinrent d'agir enſemble, pour engager l'Empereur, par des offres avantageuſes, à retenir Richard en priſon. L'Evêque de Beauvais fut encore chargé d'aller faire à Henri ces propoſitions : Que moyennant qu'il s'engageât à garder Richard jusqu'à la St. Michel, Philippe lui feroit compter cinquante-mille marcs, & Jean trente-mille : Qu'au-delà de ce terme, ils ajouteroient mille livres ſterling par mois, pour tout le tems que Richard demeureroit en priſon : Que, s'il vouloit le remettre entre leurs mains, on lui payeroit la rançon entiere de cent-cinquante mille marcs. Enfin, s'il refuſoit ce parti, l'Ambaſſadeur avoit ordre de lui offrir la même ſomme, pourvu qu'il gardât encore un an ſon priſonnier. Ces offres firent un ſi grand effet ſur l'avare Empereur, qu'il differa la délivrance du Roi jusqu'à la Diete prochaine, qui devoit s'aſſembler à Spire dans quelques mois, bien qu'Alienor ſe fût rendue à Worms avec cent-mille

Il font des offres à l'Empereur.

Henri differe d'exécuter le Traité.

marcs,

marcs, & des ôtages pour le reſte de la rançon. On peut aiſément s'imaginer quelle fut la conſternation de Richard, quand il apprit cette fâcheuſe nouvelle. Il n'ignoroit pas les efforts que ſon Frere faiſoit pour lui ravir la Couronne, & il étoit perſuadé que Philippe employeroit toutes ſes forces pour le ſoutenir dans ſes injuſtes deſſeins. D'un autre côté, la dureté de l'Empereur lui étoit trop connue, pour pouvoir eſperer de fléchir un cœur qui n'étoit ſuſceptible d'aucun ſentiment de généroſité. Dans cette triſte ſituation, ſe croyant entierement perdu, le tems qu'il paſſa juſqu'à la Diete fut le plus triſte & le plus fâcheux de ſa vie. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il étoit allarmé, puiſqu'effectivement l'Empereur s'étoit déterminé à contenter le Roi de France, & à ſacrifier ſon honneur à un ſordide interêt. La Diete s'étant aſſemblée à Spire au mois de Septembre, l'Empereur y parla d'une maniere à faire comprendre, qu'il ne tenoit aucun compte de l'Accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre. Les Princes Allemans, ſurpris de ce procedé, ne purent s'empêcher de lui faire connoitre ce qu'ils en penſoient. Ils lui repréſenterent avec beaucoup de force, que s'étant eux-mêmes rendus cautions du Traité, ils ne pouvoient le laiſſer violer, ſans que leur honneur y demeurât intereſſé. Ils lui firent même entendre, qu'il ne le romproit pas impunément. Soit que Henri eût peur de leurs menaces, ou que la honte fit quelque effet ſur ſon eſprit, il ſe laiſſa perſuader de mettre ſon captif en liberté, après en avoir reçu cent-mille marcs, & des Otages pour les cinquante-mille qui reſtoient à payer. Richard ne ſe vit pas plutôt en liberté, qu'il quitta promptement l'Allemagne pour ſe rendre dans les Païs-Bas, ſans s'arrêter en chemin, que le moins qu'il lui fut poſſible. Cette diligence étoit néceſſaire, puiſque Henri, qui ſe repentoit de l'avoir relâché, fit courir après lui pour l'arrêter : mais ce fut inutilement. Dès qu'il fut arrivé à Anvers, il s'y embarqua pour l'Angleterre, & arriva heureuſement à Sandwich, le 20. de Mars 1194., après avoir été abſent de ſon Royaume quatre ans, dont il en avoit paſſé quinze mois en priſon.

RICHARD I. 1194.

Il tâche de l'éluder.

Les Princes Allemans le preſſent de tenir ſa parole.

Richard eſt mis en liberté.

Il arrive en Angleterre.

Avant que de finir ce qui regarde la priſon de Richard, pour ne pas revenir dans la ſuite au payement du reſte de la rançon, j'ajoutetai ici tout d'une ſuite ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet, tant par rapport à l'Empereur, qu'à l'égard du Duc d'Autriche. Celui-ci, après avoir ſouvent preſſé Richard de le ſatisfaire, lui envoya *Baudouin de Bethune* l'un des Otages, pour lui faire ſavoir, qu'il s'en prendroit à ceux qu'il avoit en ſon pouvoir, ſi le Traité d'Haguenau n'étoit pas promptement exécuté. Richard, qui connoiſſoit par expérience la dureté de ce Prince, lui renvoya incontinent le même Baudouin, avec la Princeſſe Alienor, afin qu'il fit accomplir le mariage arrêté, en attendant qu'on lui pût faire compter le reſte de la rançon. Il y a apparence, que l'Empereur avoit pris pour lui les cent-mille marcs, & laiſſé la dette au Duc d'Autriche. Quoi qu'il en ſoit, Alienor & Bau-

Procedez de l'Empereur & du Duc d'Autriche touchant le reſte de la rançon.

RICHARD I. 1194.

douin trouverent, en arrivant à Vienne, que le Duc étoit mort d'une chute de Cheval. Avant que de rendre le dernier ſoupir, il avoit fait ſon Teſtament, dans lequel il avoit ordonné qu'on relâchât les Otages du Roi d'Angleterre, reconnoiſſant que c'étoit injuſtement qu'il l'avoit arrêté, & qu'il ne pouvoit en conſcience en exiger une rançon. Malgré ces ordres exprès, le Prince ſon Fils, qui lui ſuccéda, avoit réſolu de retenir les Otages, ſi les Evêques de ſes Etats ne s'y fuſſent pas oppoſez. Ils lui déclarerent, qu'ils ne ſouffriroient pas que le Corps du Duc ſon Pere reçût la ſepulture avant que ſa derniere volonté fût exécutée. Pour achever de le déterminer, le Pape lui adreſſa un Bref, dans lequel il lui déclaroit, qu'il avoit ordonné à l'Archevêque de Saltzbourg de l'excommunier, s'il differoit plus longtems à exécuter les ordres du Duc ſon Pere. Ces menaces ayant produit leur effet, les Otages furent relâchez; & comme le nouveau Duc ne ſe ſentoit pas beaucoup d'inclination pour la Princeſſe de Bretagne, il la renvoya auſſi en Angleterre. Pour ce qui regarde l'Empereur, les differens qu'il eut avec le Pape, & la Guerre qu'il méditoit contre la France, lui faiſant comprendre qu'il pourroit avoir beſoin du Roi d'Angleterre, il ſouhaita de ſe reconcilier avec lui. Pour cet effet, il lui envoya un Evêque qui étoit chargé de lui demander pardon de ſa part, & de lui aſſurer que ſon intention étoit de lui reſtituer ce qu'il avoit exigé de lui. Mais ce Prince mourut peu de tems après à Meſſine, avant que d'avoir accompli ſa promeſſe.

Richard réduit les partiſans de ſon Frere. *M. Paris. R. de Hoveden. G. Newbridge.*

Richard fut reçu de ſes Sujets, avec des marques de joye & d'affection, qui le conſolerent de toutes les disgraces qu'il avoit eſſuyées pendant ſa captivité. Son premier ſoin fut de s'acquitter du vœu qu'il avoit fait, d'offrir à Dieu le riche Etendart de Chypre, dans l'Egliſe de St. Edmond. Enſuite, il alla réduire quelques Châteaux que les partiſans de Jean tenoient encore, & dont celui de Nottingham fut le ſeul qui ſoutint un Siege de quelques jours. Cependant, il avoit fait citer le Prince ſon Frere, qui s'étoit retiré en France, à comparoitre dans quarante jours, pour répondre aux accuſations qui ſeroient intentées contre lui. Ce terme étant expiré ſans que Jean eût comparu, le Roi fit donner contre lui une Sentence, qui confiſquoit tous ſes biens, & le déclaroit déchu du Droit de ſucceder à la Couronne.

Jean eſt cité & condamné.

Richard ſe fait couronner une ſeconde fois.

Cette affaire étant terminée, Richard ſe fit couronner de nouveau, de peur que ſa captivité n'eût fait naitre quelques ſcrupules dans les eſprits de ſes Sujets. Guillaume, Roi d'Ecoſſe, voulut aſſiſter à cette Cérémonie, & porter l'Epée de l'Etat, le jour du Couronnement. Cette déference, & le conſtant attachement qu'il avoit eu pour Richard pendant ſa captivité, lui acquirent entierement l'affection de ce Prince, qui n'oublia rien pour lui en donner des preuves. Il eſt vrai qu'il ne jugea pas à propos de lui ceder le Northumberland, dont il demandoit

Etroite union entre lui & le Roi d'Ecoſſe.

doit avec beaucoup d'inſtance d'être mis en poſſeſſion, fondé ſur certains droits fort douteux, dont même ſon Prédéceſſeur s'étoit départi. Mais pour adoucir, en quelque maniere, ce refus, il lui accorda une Chartre contenant certains honneurs & privileges dont les Rois d'Ecoſſe devoient joüir, quand ils ſe trouveroient en Angleterre. RICHARD I. 1194. Privileges accordez aux Rois d'Ecoſſe. *Act. Publ. T. I. pag.* 87.

Richard avoit trop à cœur de ſe venger du Roi de France, pour ſe refuſer plus longtems cette ſatisfaction. Le pardon des offenſes eſt une vertu trop rare parmi les hommes, pour qu'elle pût ſe trouver dans ce Prince qui n'étoit pas des plus ſcrupuleux en matiere de Religion. Pour exécuter ce deſſein, il avoit beſoin d'une puiſſante Armée, laquelle il ne pouvoit ni lever ni entretenir, ſans une dépenſe extraordinaire. Son Royaume, déja épuiſé, n'étoit gueres en état de lui fournir les ſecours qui lui étoient néceſſaires. Il fallut pourtant recouvrer de l'argent à quelque prix que ce fût, & ſe ſervir pour cela de divers moyens qui n'étoient pas fort honorables. Premierement, il revoqua toutes les alienations des biens de la Couronne, qu'il avoit faites avant ſon départ pour la Terre Sainte. Le prétexte de cette revocation fut, que les acquereurs s'étoient ſuffiſamment dédommagez des ſommes qu'ils avoient débourſées, par la joüiſſance, quoiqu'ils ne les euſſent poſſedez qu'un petit nombre d'années. Il ſe ſervit encore, pour remplir ſes coffres vuides, d'un autre moyen qui n'étoit pas plus légitime. Le Grand Sceau qu'il avoit emporté avec lui, s'étant perdu pendant ſon voyage, il en fit faire un nouveau, & obligea tous ceux qui avoient des Patentes ou des Commiſſions ſcellées du premier, de les faire renouveller, & ſceller de celui-ci. Son unique but étoit d'exiger de l'argent des Particuliers, pour le renouvellement de leurs Chartres. Ces deux moyens ne lui ayant pas paru ſuffiſans, il en inventa encore deux autres. Le premier fut de défendre les Tournois, & d'accorder enſuite à la Nobleſſe la permiſſion d'en faire, ou d'y aſſiſter, moyennant un certain droit que chacun étoit obligé de payer, à proportion du rang qu'il tenoit. Le ſecond fut, de redonner ſes bonnes graces à Geoffroi ſon Frere naturel, & de le laiſſer joüir de l'Archevêché d'Yorck. L'Evêque de Coventri, zèlé partiſan du Prince Jean, & qui avoit été condamné comme lui, reçut auſſi la même faveur. Mais il en couta deux-mille marcs au premier, & le ſecond acheta ſon pardon par un préſent de cinq-mille.

1195. Richard ſe prépare à la guerre contre la France.

Il ſe ſert de divers moyens pour avoir de l'argent.

Toutes les forces que Richard deſtinoit contre la France étant prêtes, on lui apporta la nouvelle, pendant qu'il étoit à table, que Philippe avoit mis le Siége devant Verneuil. Le dépit qu'il conçut d'avoir été prévenu, le transporta tellement, qu'il jura de ne tourner jamais ſon viſage, juſqu'à ce qu'il eût joint ſes ennemis. Pour obſerver ce ſerment, il fit percer la muraille de la chambre où il mangeoit, & ſortant par cette ouverture, il alla s'embarquer ſur le champ, avec ſes Troupes qui l'attendoient ſur le bord de la Mer, & arriva

Il eſt prevenu par Philippe qui aſſiege Verneuil. *Le M. de Walſingham. M. Paris. R. de Hoveden.*

RICHARD I. 1195.

riva heureuſement en Normandie. A ſon approche, Philippe leva le Siege de Verneuil, dont il étoit ſur le point de ſe rendre maitre. Quelques-uns ont dit qu'il y fut contraint par ſon Armée, qui ſe trouvant ſaiſie d'une terreur panique, ſe mit d'elle même en fuite, laiſſant les Tentes & le Bagage dans le Camp.

Richard lui fait lever le Siege.

Il pardonne à ſon Frere.

Quelque tems après, Richard étant à Rouen, la Reine ſa Mere lui préſenta le Prince Jean, qui s'étant jetté à ſes pieds, lui demanda pardon de ſa faute. Le Roi le reçut favorablement, comme il l'avoit promis à la Reine; mais il lui fit pourtant connoitre, qu'il n'étoit pas trop bien perſuadé de la ſincerité de ſa repentance. *Je vous pardonne*, lui dit-il en le relevant, *& je ſouhaite de pouvoir auſſi aiſément perdre le ſouvenir des injures que j'ai reçues de votre part, que vous oublierez la grace que je vous fais.*

Continuation de la guerre. *R. de Hoveden.* 1195-1199.

Je n'entreprendrai pas de rapporter le détail de la Guerre qui ſe continuoit toujours entre les deux Monarques ennemis. Les particularitez en ſont trop peu intereſſantes, pour mériter qu'on s'y arrête longtems. Je me contenterai de remarquer, qu'elle dura cinq ans, & qu'elle fut ſouvent interrompue par des Traitez de Treve, toujours mal obſervez des deux côtez, ſans qu'il ſoit poſſible de ſavoir auquel des deux on en doit imputer la faute. Les Hiſtoriens des deux Nations ont tellement pris à tâche de juſtifier celui des deux Rois pour lequel ils ſe ſont intereſſez, qu'il eſt facile de comprendre, que les uns & les autres ont trop ſuivi leur panchant ou leurs préjugez. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Princes trouverent dans cette Guerre de fréquentes occaſions de ſignaler leur conduite & leur valeur.

Philippe perd les anciens Regitres de la Couronne.

Mais comme la diverſité des ſuccès, qui étoient favorables tantôt à l'un tantôt à l'autre, donnoit lieu à la continuation de la Guerre, on peut dire qu'ils y perdirent tous deux, plus qu'ils n'y gagnerent. Philippe y fit, entre autres, une perte irréparable de tous les anciens Regîtres de la Couronne, qui lui furent enlevez avec tout ſon bagage, dans une action qui ſe paſſa tout proche de Blois. C'étoit alors la coutume, que les Archives du Royaume ſuivoient le Roi partout où il alloit. Mezerai déplore la perte que la France fit en cette occaſion, & le notable préjudice qu'en reçut l'Hiſtoire de ce Royaume, par rapport aux évenemens anterieurs à cette action.

Treve entre les deux Rois.

Les avantages que les deux Rois remportoient l'un ſur l'autre n'étant pas fort conſiderables, ils convinrent enfin d'une Treve, afin de chercher, dans cet intervalle, les moyens de faire la Paix. Quelqu'un a dit, que Philippe fit propoſer à Richard de faire décider leur querelle par cinq hommes de chaque parti, & que Richard y conſentit, à condition que les deux Rois ſe mettroient chacun à la tête de ſes cinq hommes. Si cela eſt vrai, de quoi pourtant il y a lieu de douter, il n'y a gueres d'apparence que cette propoſition fût ſérieuſe.

Entrevue infructueuſe.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on fit divers efforts pour porter les deux Monarques à la Paix, à quoi on crut qu'une entrevue pourroit con-

contribuer. Mais, après quelques Conferences, ils ſe ſéparerent ſans rien conclure. RICHARD I. 1195-1199.

Dans une de ces Conferences, la Princeſſe Alix fut rendue au Roi ſon Frere, qui la donna en mariage au Comte de Ponthieu. En partant pour la Terre Sainte, Richard avoit confié la garde de cette Princeſſe au Senéchal de Normandie, qui n'avoit jamais voulu la relâcher ſans un ordre exprès de ſon Maitre, quoique Philippe l'eût ſouvent demandée. La Princeſſe Alix eſt rendue à Philippe.

Dans ce même tems, Jeanne, Sœur de Richard, & Veuve du Roi de Sicile, épouſa le Comte de Toulouſe. Elle obtint une ceſſion entiere du Roi ſon Frere, de tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur le Comté de Toulouſe, comme Héritier de la Maiſon de Poitiers. Mariage de la Reine de Sicile avec le Comte de Toulouſe.

Il arriva, pendant cette Guerre, que Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, proche parent du Roi de France, s'étant trouvé dans un Combat, fut fait priſonnier par les Anglois. Sa qualité, ſon caractere, & principalement, quelques termes offenſans dont il s'étoit ſervi en parlant de Richard, firent mettre ſa rançon à un ſi haut prix, qu'il s'adreſſa au Pape pour implorer ſa protection. Le Pontife s'intereſſa fortement pour ce Prélat, qu'il appelloit ſon très cher Fils, dans la Lettre qu'il écrivit au Roi ſur ce ſujet. Pour toute réponſe, Richard lui envoya la Cotte d'armes toute ſanglante de l'Evêque priſonnier, & lui fit demander s'il reconnoiſſoit la tunique de ſon Fils. Cette preuve convainquante de l'humeur guerriere du Prélat, fit que le Pape ſe déſiſta de ſa ſollicitation. Il dit que, puiſqu'il avoit quitté la Milice de J. Chriſt, pour ſuivre celle du Monde, il étoit juſte qu'il eſſuyât les ſuites d'un ſi mauvais choix. Après cette réponſe, l'Evêque, n'eſperant plus rien du côté de Rome, compoſa pour ſa rançon, qui fut fixée a deux-mille marcs d'argent. L'Evêque de Beauvais eſt fait priſonnier. Le Pape ſollicite pour lui. Réponſe de Richard au Pape.

Dans le récit que les Hiſtoriens font de cette Guerre, les François ne parlent que des avantages remportez par Philippe, & paſſent legerement ſur ſes pertes. Les Anglois au contraire, ne comptant pour rien diverſes actions où les premiers prétendent que Richard fut battu, relevent avec ſoin les heureux ſuccès qu'il eut. Entre autres avantages, ils font valoir une victoire qu'il remporta ſur ſon ennemi, entre Courcelles & Giſors, de laquelle les François ne parlent qu'en paſſant, comme d'un évenement de peu d'importance. Ceux-ci diſent, que Philippe, s'étant avancé à la tête de cinq-cens Chevaux pour reconnoitre les ennemis, fut ſur le point d'être envelopé, & contraint de ſe retirer dans Giſors avec quelque précipitation. Ils ajoutent, que le Pont de cette Ville tomba, pendant qu'il étoit deſſus, & qu'il courut risque de perdre la vie par cet accident. Il eſt pourtant certain, que Richard écrivit en Angleterre, au ſujet de cette action, une Lettre qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, dans laquelle il ſe vantoit d'avoir remporté ce jour-là une glorieuſe victoire. Il n'eſt gueres vrai-ſemblable que ce Prince eût ainſi parlé de *R. de Hoveden. Matt. Paris. Chron. Gervaſ.* Victoire de Richard. *Act. Publ. Tom. I. pag. 96.*

RICHARD I. 1195-1199.

de cette action, s'il n'eût fait que mettre en fuite cinq-cens Chevaux. Il ſe trouve même des Hiſtoriens Anglois qui prétendent qu'à l'occaſion de cette victoire, Richard ajouta aux Armes d'Angleterre, la Deviſe *Dieu & mon Droit*. Mais j'ai de la peine à croire que cette Deviſe ſoit ſi ancienne, ni qu'elle doive ſon origine à cet évenement.

Treve de cinq ans.

Les forces des deux Rois étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pût eſperer de faire de grands progrès dans cette Guerre. Après qu'ils ſe furent aſſez fatiguez réciproquement, voyant que tous leurs avantages n'aboutiſſoient qu'à la priſe de quelques Bicoques, qui le plus ſouvent étoient repriſes tout auſſi-tôt, ils embraſſerent avec joye une occaſion qui ſe préſenta de finir la Guerre avec honneur. Ce fut en déférant aux exhortations du Pape, qui envoya un Légat en France, pour tâcher de les porter à la Paix. Le but du Pontife étoit, de les engager à reprendre la Croix pour recouvrer Jeruſalem. Mais ils étoient tous deux trop rebutez de leur premiere Expédition, pour penſer à une ſeconde. L'arrivée du Légat ne laiſſa pourtant pas de produire un bon effet, en ce qu'elle procura, entre ces deux Monarques, une Treve de cinq ans, qui mit quelque interruption aux maux dont leurs Sujets étoient affligez. Cette Treve ſe conclut dans une Conference qu'ils eurent enſemble, où ils convinrent, que chacun demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit.

Philippe tâche de brouiller Richard avec ſon Frere.

Dans cette même Conference, Philippe, feignant d'entrer dans les interêts de Richard, lui fit voir certains papiers par leſquels il paroiſſoit que le Prince Jean ſon Frere avoit de mauvais deſſeins contre lui. Richard l'ayant cru trop legerement, dépouilla encore une fois ſon Frere des biens qu'il lui avoit rendus. Mais Jean ſe juſtifia hautement, en envoyant à la Cour de France deux Chevaliers, qui offrirent de ſoutenir par les armes, qu'on avoit calomnié le Prince. Philippe n'ayant pas jugé à propos de faire accepter le défi, Richard connut que ſon Frere étoit innocent, & le remit en poſſeſſion de ſes Terres.

Jean ſe juſtifie.

Sédition à Londres.

Pendant que Richard étoit occupé en France, la Ville de Londres ſe trouva tout-à-coup dans un grand danger, à l'occaſion d'un ſoulevement excité par un Bourgeois appellé communément *Le Barbu*, à cauſe de la longueur de ſa barbe. Cet homme, hardi & ſéditieux, affectant continuellement de prendre en main la défenſe des pauvres & du menu peuple, s'étoit acquis un grand crédit parmi la populace, qui le regardoit avec une extrême vénération. Il ſe ſervit de cet avantage, pour émouvoir une ſédition dans la Ville, à l'occaſion d'une Taxe qui, ſelon lui, étoit uniquement à la charge des pauvres. Hubert, Archevêque de Cantorberi, qui exerçoit alors la Charge de Grand Juſticier, ne put appaiſer cette émeute, qu'en faiſant mettre les principaux Bourgeois ſous les armes. Le Barbu, ſe voyant ſerré de près, ſe retira dans l'Egliſe de l'Arc, où il fut ſaiſi, & enſuite pendu avec neuf de ſes complices.

La

RICHARD I. 1199.

La Treve que Richard venoit de faire avec la France, le mettoit en état d'aller jouïr en Angleterre de quelque repos, après toutes les fatigues qu'il avoit eſſuyées depuis le commencement de ſon Regne. Il étoit encore néceſſaire, qu'il allât travailler en Angleterre à reformer divers abus qui s'étoient introduits pendant ſon abſence. C'étoit auſſi ce qu'il avoit réſolu de faire. Mais un évenement imprévu mit des obſtacles à l'exécution de ce deſſein. Un Gentilhomme Limouſin, ayant trouvé dans ſa Terre un Tréſor qui y avoit été caché depuis pluſieurs ſiecles, le Roi prétendit que ce Tréſor, trouvé dans un Païs dont il étoit Souverain (1), devoit lui appartenir. Le Gentilhomme ne refuſoit pas de lui en livrer une partie. Mais voyant qu'il vouloit l'avoir tout entier, il implora la protection de *Vidomar* Vicomte de Limoges, qui lui donna un azyle dans ſon Château de *Chaluz*. Richard, qui n'avoit pas accoutumé de trouver de la réſiſtance dans ſes inferieurs, marcha incontinent vers le Limouſin, pour aſſieger le Château où le Gentilhomme s'étoit refugié. En arrivant près de la Place, il voulut en faire le tour pour la reconnoitre. Comme il en approchoit trop près, un Arbalétier, nommé *Bertrand*, qui étoit ſur la muraille, lui décocha une fleche qui lui perça l'épaule, tout joignant le cou. La bleſſure n'étoit pas d'elle-même mortelle : mais le Chirurgien qui la panſa la rendit telle, par ſon peu d'habileté. On dit que le Roi lui-même, par ſon intemperance, ne contribua pas peu à l'envenimer. Quoi qu'il en ſoit, la gangrene s'y étant miſe, ce Prince en mourut le onzieme jour, après avoir beaucoup ſouffert. Le Château fut emporté pendant qu'il vivoit encore. Celui qui l'avoit bleſſé lui ayant été amené, il lui demanda quelle raiſon il avoit eue pour attenter à ſa vie. Bertrand répondit, avec une audace étonnante, que c'étoit pour venger ſon Pere & ſon Frere, que le Roi avoit tuez de ſa propre main. Il ajouta, qu'il rendoit graces à Dieu de ce qu'il avoit ſi bien réuſſi, & qu'il ſouffriroit avec joye les plus grands tourmens, puiſqu'il avoit été aſſez heureux pour délivrer le monde d'un tel Tiran. Quoiqu'une ſemblable réponſe dût vrai-ſemblablement animer le Roi contre lui, ce Prince mourant ne laiſſa pas de lui pardonner, & d'ordonner qu'on le mît en liberté, avec un préſent de cent Shellings. Mais immédiatement après la mort du Roi, *Marchade*, Général des Routiers, fit écorcher tout vif ce miſerable.

Occaſion de la mort de Richard.

Richard aſſiege le Château de Chaluz.

Il eſt bleſſé.

Il meurt de ſa bleſſure.

Avant que de mourir, Richard fit ſon Teſtament, par lequel il laiſſoit ſon Royaume avec tous ſes autres Etats, & les trois quarts de ſon argent, à Jean ſon Frere, reſervant la quatrieme partie pour les Pauvres & pour ſes Domeſtiques. Il avoit fait autrefois à Meſſine une autre diſpoſition, par laquelle il avoit nommé Arthur Duc de Bretagne ſon Neveu, pour ſon Héritier. C'eſt ce qui ſe voit dans une Lettre qu'il écrivit de Meſſine au Pape, & qui ſe trouve dans le Recueil des

Il fait Jean ſon Frere, ſon Héritier.

(1) Le Limouſin dépendoit du Duché de Guienne.

RICHARD I. 1199. *Act. Publ. T. I. p. 63.*

des Actes Publics. Mais, apparemment la peur d'exciter des troubles dans ſes Etats, lui fit changer de réſolution. En effet, il ne pouvoit y avoir d'autre raiſon pour le porter à favoriſer le Prince ſon Frere, qu'il n'avoit pas ſujet d'aimer, au préjudice de ſon Neveu, dont les droits n'étoient pas moins bien fondez en juſtice que ceux de Jean. Dans ſon dernier Teſtament, il ordonna que ſon Corps fût enterré à Fontevraud, aux pieds de celui du Roi ſon Pere, comme pour lui témoigner ſon repentir des déplaiſirs qu'il lui avoit cauſez pendant ſa vie. Il voulut que ſon cœur fût porté à Rouen, pour donner aux Normans un témoignage de ſon affection. Mais il ordonna que ſes entrailles fuſſent envoyées en Poitou, voulant par là marquer le peu d'eſtime qu'il avoit pour les Poitevins, dont il n'étoit pas ſatisfait. Il ne laiſſa qu'un Fils naturel, nommé Philippe, auquel il legua la Seigneurie de Cognac, dans le Duché de Guienne.

Caractere de Richard I.

Telle fut la vie & la mort de ce vaillant Prince, à qui la grandeur de ſon courage fit donner le ſurnom de *Cœur de Lion*. Après avoir loué ſa valeur, qui approchoit un peu de la férocité, on cherche vainement en lui quelque autre vertu qui puiſſe ſervir de matiere à ſon éloge. Ceux qui le louent de ſa liberalité & de ſa magnificence, ne conſiderent pas, qu'il ne fut liberal & magnifique qu'aux dépens de ſes Sujets, de qui il extorqua diverſes grandes ſommes par des moyens peu équitables. Mais d'un autre côté, on trouve dans ce Prince beaucoup de vices, & même des plus énormes. Sa rebellion contre ſon propre Pere, eſt un reproche qu'on peut juſtement faire à ſa mémoire. Il eſt même apparent, que Dieu voulut l'en punir par les agitations continuelles dans leſquelles il paſſa les dix années de ſon Regne, & particulierement, par une captivité de quinze mois. On trouve encore dans ce même Prince, une avidité pour l'argent, qui ne pouvoit être aſſouvie, & qui fut cauſe de ſa mort : un orgueil, qui lui faiſoit regarder ſes égaux avec mépris, & ſes inferieurs comme ſes Eſclaves. Enfin, s'il faut ajouter foi à ce que certains Hiſtoriens ont dit de lui, une luxure effrenée le portoit non ſeulement à négliger la Reine ſa Femme, pour s'abandonner à une infame débauche, mais encore à des péchez contre nature. On aſſure qu'un pauvre Hermite oſa bien lui reprocher ce crime déteſtable, en préſence de toute ſa Cour, & le conjurer au nom de Dieu, de faire quelque attention à la deſtruction de Sodome. Quoi qu'il en ſoit, tous ceux qui ont écrit ſa Vie, conviennent, que l'orgueil, l'avarice, & l'impudicité étoient ſes trois vices dominans. On raconte ſur ce ſujet, qu'étant un jour exhorté par *Foulque* Curé de Neuilly, homme fameux par ſon zèle, à ſe défaire de ces méchantes habitudes qu'on appelloit communément ſes trois Filles, il répondit en plaiſantant, que c'étoit auſſi ſon intention ; & que, pour cet effet, il avoit réſolu de donner la premiere aux Templiers, la ſeconde aux Moines, & la troiſieme aux Prélats.

Richard étoit d'une taille riche & bien formée. Ses yeux étoient bleus,

bleus, mais pleins de feu, & ſes cheveux d'un blond ardent, approchant un peu du rouge. On peut dire que l'Angleterre, où il ne fut jamais plus de huit mois pendant tout le cours de ſon Regne, qui dura près de dix ans, fut très malheureuſe ſous ſon Gouvernement. Il chargea ſes Sujets de fréquentes Impoſitions, & de Taxes extraordinaires. Cependant, des ſommes prodigieuſes qui furent levées ſur eux, il ne leur en revint aucun avantage, qu'un peu de gloire pour leur Roi, de laquelle pourtant ils étoient ſatisfaits, parce qu'elle rejailliſſoit ſur la Nation. RICHARD I. 1199.

Grandes Impoſitions ſous ce Regne.

On a fait remarquer comme une choſe digne d'une particuliere attention, que ce Prince, qui avoit rétabli l'uſage de l'Arbalête, fut tué d'un coup de cette même arme, comme ſi le Ciel avoit voulu le punir d'avoir renouvellé cette diabolique invention. Mais je ne ſai ſi cette remarque eſt appuyée ſur un bon fondement. Nous avons vu que les Anglois s'étoient ſervis de l'Arbalête dans la conquête de l'Irlande, ſous le Regne de Henri II.; & il n'eſt gueres vrai-ſemblable qu'ils en euſſent discontinué l'uſage, dans le petit nombre d'années qui s'étoient écoulées depuis.

Remarque ſur l'uſage des Arbalêtes.

Richard fut le premier Roi d'Angleterre qui prit trois Lions paſſans dans ſes Armes, en quoi il fut imité par ſes Succeſſeurs.

Armoiries d'Angleterre.

Pendant ce Regne, la Ville de Londres commença, par rapport à la Police, à recevoir une nouvelle forme, & à être partagée en diverſes Compagnies ou Societez, ou, comme on les appelle aujourd'hui, *Corporations*.

Etabliſſement des Corporations à Londres.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE HUITIEME,

Contenant les Regnes de JEAN & de HENRI III.

JEAN,

Surnommé Sans-Terre, *Septieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.*

BIEN que Richard eût fait le Prince ſon Frere, Héritier de tous ſes Etats, cette diſpoſition ne rendoit pas les droits de Jean inconteſtables. Quelque abſolu qu'un Prince ait été pendant ſa vie, dès qu'il a les yeux fermez, ſa derniere volonté n'eſt conſiderée qu'autant qu'elle eſt conforme aux Loix, à moins qu'elle ne ſoit appuyée de la force. Dans l'affaire de la riche Succeſſion que Richard venoit de laiſſer par ſa mort,

1199. Conſideration ſur les droits de Jean à la Succeſſion de Richard.

JEAN. 1199. mort, il ſe préſentoit deux queſtions, qui n'étoient pas faciles à décider. La premiere étoit, ſi, ſelon les Loix, Arthur Duc de Bretagne, comme repréſentant Geoffroi ſon Pere, Frere ainé de Jean, avoit autant ou plus de droit que Jean ſon Oncle, qui le précedoit d'un degré. Dans la ſeconde queſtion, il s'agiſſoit de ſavoir, ſi, en cas que les Loix favoriſaſſent le Neveu, Richard avoit pu diſpoſer de ſes Etats, par un Teſtament contraire aux Loix & à la Coutume.

Deux choſes rendoient la déciſion de ces queſtions très difficile. Premierement, la diverſité qui pouvoit ſe trouver entre les Loix des divers Etats, dont cette Succeſſion étoit compoſée. En ſecond lieu, dans le Royaume d'Angleterre, qui en faiſoit la plus grande & la plus conſiderable partie, il n'y avoit point de Loi fixe, qui règlât la Succeſſion du Trône, ni qui donnât ou ôtât aux Rois le pouvoir d'en diſpoſer à leur volonté. Que ſi, au défaut des Loix, on avoit voulu chercher dans l'Hiſtoire de ce Royaume des exemples qui puſſent établir un préjugé, cette voye n'étoit pas moins embaraſſante. Depuis la Conquete juſqu'au tems dont nous parlons, il n'y avoit point eu d'occaſion pour établir, ou pour exclure le droit de repréſentation par rapport à la Couronne. Il eſt bien vrai, qu'en parcourant les tems de la Domination des Saxons, on auroit pu trouver divers exemples. Mais, comme il y en avoit de directement oppoſez, il n'étoit pas facile d'appuyer là-deſſus une déciſion. D'ailleurs, il y avoit plus de cent ans que les Loix & les Coutumes des Saxons étoient ſans force, les Normans ayant introduit un Droit tout nouveau dans le Royaume. Tout ce qu'on pouvoit alleguer de plus fort en faveur de Jean, c'étoit que n'y ayant aucune Loi établie ſur ce ſujet, ſon Droit n'étoit pas moins valable que celui d'Arthur; & que de plus, il avoit pour lui le Teſtament de Richard. Mais d'un autre côté, dans la plupart des Provinces que les Anglois poſſedoient en France, le droit de repréſentation en ligne directe étoit généralement reçu. Cette affaire auroit donc été ſujete à de grandes diſcuſſions, ſi elle avoit dû être décidée dans une Cour de Juſtice, ou dans une Aſſemblée d'Etats, par un Jugement impartial. Mais Jean, ne jugeant pas qu'il fût à propos de commettre ſes Droits à la déciſion d'aucun Tribunal, ſuivit une route qui lui parut moins incertaine. Il croyoit ſon Droit inconteſtable, ou peut-être ſon ambition ne lui permettoit pas d'être plus ſcrupuleux envers ſon Neveu, qu'il ne l'avoit été à l'égard du Roi ſon Frere. Quoi qu'il en ſoit, il jugea que la diligence étoit un moyen plus efficace pour lui procurer le bien qu'il ſouhaitoit, qu'une déciſion, qui pourroit ne lui être pas avantageuſe. Il avoit avec lui, au-delà de la Mer, deux hommes qui lui parurent propres à le ſervir dans ſes deſſeins, à cauſe du grand crédit qu'ils avoient en Angleterre. Le premier étoit *Humbert* Archevêque de Cantorberi; l'autre, *Guillaume Marshal*, qui fut enſuite Comte de Pembrook. Ces deux Seigneurs s'étant entierement dévouez à ſon ſervice, ſoit parce qu'ils

Jean prend des meſures pour s'aſſurer la Couronne.

qu'ils le croyoient bien fondé dans ſes prétentions, ou par d'autres raiſons qui leur étoient particulieres, lui promirent d'employer tout leur crédit en ſa faveur. Pour ne pas perdre un tems qui lui étoit ſi précieux, il les fit promptement paſſer en Angleterre, leur ordonnant d'agir de concert avec la Reine ſa Mere, & avec le Grand Juſticier. Celui-ci étoit déja depuis longtems dans ſes interêts. Quant à la Reine Alienor, bien qu'il ſemblât qu'elle dût être en ſuſpens entre ſon Fils & ſon Petit-Fils, il y avoit une raiſon ſecrete qui la faiſoit pancher du côté du premier. C'étoit la crainte que, ſi Arthur montoit ſur le Trône, Conſtance ſa Mere ne vînt à s'emparer de l'adminiſtration du Gouvernement pendant la minorité de ſon Fils, qui n'avoit alors que treize ans. Sa fierté auroit trop ſouffert, ſi elle eût été ſoumiſe à ſa Belle-Fille. JEAN. 1199.

Les quatre perſonnes ſur leſquelles Jean avoit compté, le ſervirent avec zèle & avec ſuccès. Le Grand Juſticier avoit beaucoup d'autorité pendant l'Interregne. L'Archevêque étoit à la tête du Clergé. Alienor étoit extremement aimée & reſpectée dans le Royaume; & Guillaume Marshal étoit un Seigneur des plus diſtinguez par ſon mérite, quoiqu'il ne le fût pas encore par des Dignitez. Après qu'ils eurent concerté enſemble les moyens les plus propres pour ſervir utilement le Prince, ils travaillerent à mettre les Magiſtrats des Villes dans ſes interêts. Leur vue étoit de gagner le Peuple par leur moyen, afin de trouver enſuite moins d'oppoſition de la part de la Nobleſſe. Leurs ſoins ayant eu tout le ſuccès qu'ils s'en étoient promis, ils ſe crurent aſſez forts pour entreprendre de faire ſommer la petite Nobleſſe de prêter ſerment à Jean. Il ſe trouva peu de Gentilshommes qui le refuſaſſent, tant parce qu'ils croyoient ſe conformer au ſentiment général du Peuple, que parce qu'ils ne connoiſſoient pas le jeune Duc de Bretagne, qui n'avoit jamais été en Angleterre. Ces deux premiers pas étant faits, les Evêques & les Seigneurs Laïques furent ſommez de prêter le même ſerment. Mais ceux-ci ne furent pas ſi faciles à ſe laiſſer perſuader. Outre que pluſieurs d'entre eux doutoient ſi les prétentions de Jean étoient bien fondées, ils ſe croyoient en droit d'être eux-mêmes les Juges de cette affaire, bien loin d'être obligez de ſe ſoumettre à la déciſion de quelques Particuliers. Cependant, comme tout le reſte du Peuple s'étoit déja déclaré pour Jean, ils ne ſe crurent pas en état de refuſer abſolument le ſerment qu'on leur demandoit. Ainſi, ſous prétexte de vouloir s'inſtruire des Loix du Royaume, ils demanderent un délai. Pendant ce tems-là, jugeant qu'une Guerre Civile étoit comme inévitable, ils commencerent à munir leurs Châteaux, & à faire des préparatifs pour ſoutenir le parti le plus juſte, ou du moins, celui qui leur paroitroit le plus convenable à leurs interêts. Ces meſures effrayerent les amis du Prince. Comme ils ſavoient bien qu'il n'étoit pas aimé, ils craignirent que les Barons n'euſſent réſolu de le traverſer. Ce fut pour pré-

Ses amis le ſervent avec beaucoup de zèle & d'adreſſe.

ve-

JEAN. 1199.

venir ce deſſein, qu'ils convoquerent à Northampton, une Aſſemblée Générale, où ils firent tous leurs efforts pour gagner ceux qui leur étoient le plus contraires. Entre autres choſes, ils promirent, de la part de Jean, qu'il rétabliroit entierement tous les Privileges de la Nobleſſe & du Peuple. Cette promeſſe, jointe à celles qu'ils firent en particulier aux plus opiniâtres, produiſit l'effet qu'ils en avoient attendu. Tous les Seigneurs unanimement s'engagerent à prêter ſerment à Jean, & par ce moyen, toute l'Angleterre ſe trouva bien diſpoſée en ſa faveur, avant qu'il fût arrivé dans le Royaume. Une Ambaſſade que le Roi d'Ecoſſe envoya dans ce même tems, pour demander le Northumberland, fit quelque peine à ceux qui tenoient le timon des affaires. Ils craignirent que ce Prince n'eût deſſein de profiter d'une conjoncture ſi favorable, pour s'emparer de cette Province; comme en effet, il lui auroit été aſſez facile, l'Angleterre ne ſe trouvant pas alors en état de ſoutenir une Guerre. Cependant, ils ſurent contenter ſes Ambaſſadeurs par de bonnes paroles, en leur promettant, qu'auſſi-tôt que Jean ſeroit arrivé, il donneroit ſatisfaction à leur Maitre.

Demande du Roi d'Ecoſſe éludée. *R. de Hoveden.*

Pendant que les partiſans de Jean travailloient pour lui en Angleterre, il ne s'endormoit pas lui-même en France, où deux affaires importantes le retenoient. La premiere étoit une négociation qu'il avoit commencée avec *Robert de Turnham*, qui gardoit les Tréſors de Richard dans le Château de Chinon, de laquelle il vouloit voir la fin, avant que de paſſer la Mer. Il fut enfin aſſez heureux pour gagner cet Officier, qui lui mit entre les mains l'argent qu'il avoit en garde, & lui livra les deux importantes Villes de Saumur & de Chinon, dont il avoit les Gouvernemens. La ſeconde affaire, que Jean avoit au-delà de la Mer, étoit de ſe faire reconnoitre dans les Provinces que les Anglois poſſedoient en France. Quoiqu'en Angleterre toutes choſes allaſſent pour lui à ſouhait, il n'en étoit pas de même en France, où le jeune Arthur ſon Neveu lui cauſoit beaucoup d'inquietude. Outre le Droit naturel que ce Prince avoit ſur ces Provinces, il étoit à craindre que le Roi de France ne l'aſſiſtât de toutes ſes forces, pour l'en mettre en poſſeſſion. En effet, rien ne pouvoit être plus avantageux à ce Monarque, que de les voir ſéparer de la Monarchie Angloiſe. D'ailleurs, tout paroiſſoit diſpoſé à favoriſer Arthur. Le Gouverneur d'Angers lui avoit déja livré cette Place, & tous les Seigneurs du Poitou, de Touraine, du Maine, & d'Anjou avoient pris la réſolution de le reconnoitre pour leur Souverain. Ainſi, Jean ſe voyoit déja comme exclus d'une grande partie de la Succeſſion de ſon Frere. Cet exemple pouvant être d'une dangereuſe conſéquence par rapport à la Normandie, & avoir même quelque influence ſur l'Angleterre, Jean ſe trouvoit dans un très grand embaras. Cependant, comme il étoit maitre des Tréſors de Richard, il ſut s'en ſervir à propos, pour gagner les principaux

Jean s'empare des tréſors du feu Roi.

Seigneurs

Seigneurs de Normandie. Avec ce même ſecours, il leva une Armée, & alla faire le Siege du Mans, qui avoit pris le parti du Duc de Bretagne. Cette Place n'ayant pas fait une longue réſiſtance, il crut qu'il étoit néceſſaire d'inſpirer de la terreur aux Normans, par un exemple de ſéverité, qui leur fit craindre de ſe déclarer contre lui. Ce fut dans cette vue qu'il fit razer les murailles du Mans, & qu'il en emmena les principaux Bourgeois priſonniers. Cette rigueur produiſit l'effet qu'il s'en étoit promis. Quelque inclination que les Normans euſſent pour Arthur, ils crurent devoir ſe ſoumettre à ſon Oncle, afin d'éviter les maux dont ils ſe voyoient menacez. Dès qu'ils eurent pris cette réſolution, Jean ſe rendit à Rouen, où il fut couronné Duc de Normandie, par l'Archevêque de cette Ville, qui n'avoit pas peu contribué à diſpoſer les eſprits en ſa faveur.

JEAN. 1199.

Jean ſe rend maître du Mans, & en fait razer les murailles. *Knyghton. R. de Hoveden.*

Il n'étoit nullement à propos que ce Prince penſât à réduire les autres Provinces de France, avant que d'avoir pris poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre. Outre qu'un trop long retardement auroit pu lui être préjudiciable, il ne lui auroit pas été poſſible de venir à bout d'un ſi grand ouvrage, ſans le ſecours des Anglois. Il ſe diſpoſa donc à paſſer la Mer, & s'étant rendu à Londres le 25. de Mai, dès le lendemain il ſe fit couronner dans l'Egliſe de Weſtminſter. Avant que de commencer la cérémonie, Hubert, Archevêque de Cantorberi, parla de cette ſorte aux Seigneurs & à l'Aſſemblée du Peuple.

Il paſſe en Angleterre, où il eſt couronné.

MESSIEURS,

„ Perſonne ne peut prétendre à la Couronne de ce Royaume, ſi „ premierement, après une humble invocation du S. Eſprit, il n'eſt „ élu d'un conſentement unanime, pour l'excellence de ſes Vertus, & „ enſuite oint & ſacré ſolemnellement. Nous imitons en cela ce qui „ fut pratiqué à l'égard de Saül & de David, que Dieu voulut établir „ ſur ſon Peuple, bien que ni l'un ni l'autre ne fuſſent ni Fils de Roi, „ ni deſcendus d'un Sang Royal. Le premier fut choiſi parce qu'il „ étoit vaillant; le ſecond, parce qu'il étoit humble & pieux: Dieu „ voulant que ceux qui devoient être revêtus de la Puiſſance ſouverai„ ne, fuſſent extraordinairement diſtinguez par leurs vertus. Si donc „ il ſe trouve quelqu'un de la Famille du dernier Roi, qui ſurpaſſe les „ autres en excellence, nous ne devons point faire difficulté de nous „ ſoumettre à ſa domination. Je dis ceci en faveur du noble Duc Jean, „ qui ſe trouve ici préſent, & qui eſt Frere de notre illuſtre Roi Ri„ chard, décedé ſans Poſterité. Ce Prince étant doué de toutes ſortes „ de Vertus, & particulierement d'une grande Vaillance, & d'une ex„ trême Sageſſe, c'eſt en conſideration, tant de ſa Naiſſance, que de „ ſon Mérite, que nous l'éliſons pour notre Souverain, après avoir „ humblement invoqué l'aſſiſtance du S. Eſprit.

Diſcours de l'Archevêque de Cantorberi. *M. Paris.*

JEAN. 1199.

Jean eſt couronné.

L'Evêque de Durham s'y oppoſe inutilement.

Ce petit Discours étant fini, l'Archevêque mit la Couronne ſur la tête de Jean, après qu'il eut reçu de lui le Serment accoutumé. L'Evêque de Durham s'étant aviſé de proteſter contre ce Couronnement, parce qu'il ſe faiſoit en l'abſence de l'Archevêque d'Yorck, on n'eut aucun égard à ſa prétention, qui n'étoit fondée ni ſur les Loix, ni ſur la Coutume.

Remarques ſur la Harangue de l'Archevêque.

La Harangue de l'Archevêque de Cantorberi mérite bien qu'on y faſſe quelques obſervations. Pluſieurs prétendent prouver par là, que ce n'étoit que par élection que les Rois d'Angleterre pouvoient alors monter ſur le Trône. Ils ſe fondent ſur ce que ce Prélat le déclara dans une occaſion ſi ſolemnelle, ſans que perſonne s'y oppoſât. Ils font encore valoir le ſilence du Prince élu, qui auroit dû être choqué d'une pareille audace, s'il n'eût pas été convaincu que le Peuple étoit revêtu de ce droit. Mais je ne vois pas qu'on en puiſſe tirer cette conſéquence. Hubert s'attribue le droit de déclarer, que Jean ne parvient à la Couronne que par élection, ſans qu'il paroiſſe que les Etats ayent pris auparavant quelque déliberation ſur ce ſujet. Il ne paroit pas même qu'il ait pris les avis de l'Aſſemblée, après avoir prononcé ce Discours; & il proceda incontinent au Couronnement du Roi, ſur les acclamations du Peuple aſſemblé pour voir cette cérémonie. D'ailleurs, ſi l'élection de Jean ſe fit en cette occaſion, d'où vient que toute l'Angleterre lui avoit déja prêté le Serment de Fidelité? A-t-on accoutumé de prêter Serment avant que l'Election ſoit faite, & voit-on pratiquer une ſemblable choſe dans les Royaumes électifs? De plus, ſi le Droit d'Election étoit alors établi en Angleterre, pourquoi l'Archevêque va-t-il chercher les exemples de Saül & de David? N'auroit-il pas été plus à propos d'alleguer ceux des Rois d'Angleterre précedens? Mais il n'en dit pas un mot. Il ſe contente de s'appuyer ſur les exemples des deux Rois d'Iſraël, plus propres à établir un nouveau Droit, qu'à en prouver l'ancienneté. Il y a même des Auteurs qui ont dit, que toute l'Aſſemblée fut extrémement ſurpriſe du Discours de ce Prélat. Ils ajoutent, qu'après la cérémonie, quelqu'un lui ayant demandé la raiſon d'un procedé ſi extraordinaire, il répondit, qu'il prévoyoit que Jean mettroit le Royaume dans une extrême confuſion; qu'en cette conſideration, il avoit jugé à propos de lui faire comprendre qu'il montoit ſur le Trône par Election, & non pas par un Droit héréditaire, afin qu'il eût toujours cette penſée, que ceux qui lui donnoient la Couronne avoient auſſi le droit de la lui ôter. Si cette particularité étoit certaine, le Droit d'Election ſeroit combattu par l'action même de l'Archevêque. En effet, il n'eſt nullement néceſſaire qu'il y ait des raiſons particulieres pour uſer de ce Droit, lorſqu'il ſe trouve conſtamment établi. Mais il n'y a point d'apparence que Hubert ait eu le don de prévoir ce qui n'arriva que pluſieurs années après.

Pour bien comprendre le motif de ce Discours, il n'y a qu'à conſiderer

ſiderer les circonſtances de cette prétendue Election. Hubert, ainſi qu'il a été dit, étoit entierement dans les interêts de Jean. Il s'agiſſoit de procurer à ce Prince une Couronne, à laquelle le Duc de Bretagne avoit des prétentions qui ne paroiſſoient pas trop mal fondées. Mais, par des promeſſes ou par des menaces, on avoit porté les Anglois à prêter Serment au premier. Il n'étoit donc pas à propos de dire que Jean montoit ſur le Trône par un Droit héréditaire, puiſque la queſtion entre lui & Arthur n'avoit été ni examinée ni décidée. Par conſéquent, il auroit agi contre les interêts de Jean, en la réveillant. Mais il étoit très avantageux à ce Prince, de le faire monter ſur le Trône par une eſpece d'Election, ce qui ſervoit à deux uſages. Premierement, à lui donner un Titre pour ſon Couronnement. En ſecond lieu, à mettre dans ſon parti le Peuple d'Angleterre, qui par là devoit être plus porté à ſoutenir ſon choix, qu'à maintenir ce Prince dans ſon prétendu Droit héréditaire, qui étoit ſujet à trop de difficultez. JEAN. 1199.

Jean étoit âgé de trente-deux ans, quand il parvint à cette Couronne qu'il avoit tant ſouhaitée, mais qui, par un juſte jugement de Dieu, ne ſervit qu'à le rendre plus malheureux. Pendant tout le cours de ſon Regne, il ne fit qu'éprouver des disgraces, & même des plus terribles, ayant eu à faire à trois ennemis irreconciliables, ſavoir, Philippe-Auguſte Roi de France, le Pape Innocent III., & les Grands de ſon propre Royaume. Le premier lui enleva presque toutes les Provinces que ſes Ancêtres avoient poſſedées en France. Le ſecond lui arracha la Couronne d'Angleterre, & s'il la lui rendit dans la ſuite, ce ne fut que ſous la condition d'un honteux Hommage. Enfin, la Nobleſſe d'Angleterre le contraignit de ſe départir de toutes les Prérogatives dont ſes Prédéceſſeurs avoient joui depuis Guillaume le Conquerant. Ce ſont là les trois principaux évenemens de ce Regne, dont je vais donner un détail auſſi ſuccint que la matiere le pourra permettre. Trois évenemens principaux du Regne de Jean.

Dès que Jean eut été couronné, ſon premier ſoin fut de recompenſer ceux qui l'avoient utilement ſervi pour le faire monter ſur le Trône. Guillaume Marshal fut créé Comte de Pembrook. Geoffroi, Grand Juſticier, reçut le titre de Comte d'Eſſex. L'Archevêque Hubert regarda comme une recompenſe la Charge de Grand Chancelier que le Roi lui donna, quoique pluſieurs jugeaſſent, qu'en l'acceptant, il faiſoit tort à ſa Dignité Eccléſiaſtique. En effet, on avoit bien vu des Chanceliers devenir Archevêques de Cantorberi, comme Thomas Becket; mais c'étoit la premiere fois qu'un Archevêque de Cantorberi avoit été revêtu de la Charge de Grand Chancelier. Jean recompenſe ceux qui l'avoient ſervi.

Le nouveau Roi étant aſſuré des Anglois, ne ſéjourna dans ſon Royaume qu'autant de tems qu'il fut néceſſaire pour amuſer le Roi d'Ecoſſe. Ce Prince preſſoit fortement la reſtitution du Northumberland & du Cumberland, & menaçoit de porter la Guerre dans ces Pro- Il élude la demande du Roi d'Ecoſſe. *R. de Hovsden.*

JEAN. 1199. Provinces, ſi on ne lui donnoit une prompte ſatisfaction. Jean n'avoit pas deſſein de le contenter : mais il ne croyoit pas qu'il fût à propos de le rebuter dans une telle conjoncture. Pour ſe tirer de cet embaras, il prit le parti de le diſpoſer doucement à ſe payer d'une promeſſe générale, en attendant que les affaires preſſantes qu'il avoit en France, lui permiſſent d'entrer en négociation avec lui. C'étoit en effet, le ſeul parti qu'il avoit à prendre, puiſqu'il ne pouvoit abandonner ſes affaires en France, ſans courir risque de tout perdre.

La Ducheſſe de Bretagne ſe met avec ſon Fils ſous la protection de Philippe.

Conſtance, Mere d'Arthur, avoit compris par les démarches de Jean, qu'il avoit deſſein de ſe mettre en poſſeſſion de toutes les Provinces que Henri II. & Richard avoient poſſedées en France. Mais comme elle ne ſe voyoit pas en état de s'y oppoſer, elle avoit pris la réſolution de mettre le Duc ſon Fils ſous la protection du Roi de France. Dans cette vue, elle avoit prié ce Monarque de ſe rendre à Tours, où elle lui avoit remis le jeune Duc entre les mains. En même tems, elle lui avoit livré les principales Places de Bretagne, de Touraine, de Poitou, d'Anjou & du Maine, pour les garder au nom d'Arthur.

Philippe ne ſouhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de recouvrer les Provinces que les Anglois poſſedoient en France. Il avoit même entrepris pluſieurs Guerres pour parvenir à ce but, quoiqu'avec peu de ſuccès. Il ne faut donc pas s'étonner, s'il ne laiſſa pas échaper une occaſion ſi favorable. Sous prétexte d'agir pour Arthur, il avoit déja rompu la Treve de cinq ans qu'il avoit faite avec Richard. Il s'étoit même emparé d'Evreux & de la Province du Maine, pendant que les Bretons avoient ſurpris Angers, d'où *Marchade*, Général du Roi Jean, les avoit chaſſez peu de tems auparavant. Ces nouvelles étant venues en Angleterre, firent partir Jean avec précipitation, pour aller donner ordre aux affaires qu'il avoit au-delà de la Mer. Dès qu'il fut à Rouen, il y aſſembla ſon Armée compoſée d'Anglois & de Normans, & qui fut bien-tôt renforcée par des Troupes que des Seigneurs de ſon parti lui amenerent des autres Provinces. Ce grand armement étonna Philippe. Comme il ne vouloit rien hazarder, il feignit de vouloir terminer les differens qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre par la voye de la négociation, & pour cet effet, il demanda une Treve de cinquante jours. Au-lieu de profiter de ſes avantages, Jean ſe laiſſa duper par ſon ennemi, & lui accorda cette Treve. Il s'imaginoit que la terreur de ſes armes obligeoit le Roi de France à ſe déſiſter de ſes projets. Avant que la Treve fût expirée, les deux Monarques eurent une Conférence enſemble, entre *Butivant* & *Gaillon*, pour tâcher d'y terminer leurs differens. Philippe y parla fort haut, & d'une maniere à faire comprendre qu'il étoit bien éloigné d'avoir peur. Il demanda le Vexin Normand pour lui-même ; & le Poitou, l'Anjou, le Maine, & la Touraine, pour Arthur. Il avoit même déja reçu de ce Prince l'hommage pour ces Provinces. Une demande ſi oppoſée aux deſſeins de

Philippe rompt la Treve. *J. Brompton.*

Jean paſſe en Normandie.

Treve de cinquante jours. *R. de Hoveden. M. Paris.*

de Jean, ayant rompu la Conférence, & fait évanouïr les esperances de la Paix, les hoſtilitez commencerent des deux côtez. JEAN. 1199.

Jeanne, Comteſſe de Toulouſe & Reine Douairiere de Sicile, Sœur du Roi Jean, mourut, au commencement de cette Guerre, à Rouen, où elle étoit allée rendre viſite au Roi ſon Frere. Elle fut enterrée à Fontevraud avec beaucoup de magnificence, auprès des Rois Henri & Richard, ſon Pere & ſon Frere. Mort de Jeanne ſœur du Roi. *Catel, Hiſt. des Comtes de Toulouſe.*

Pendant que Jean s'amuſoit à faire les obſéques de ſa Sœur, Philippe étoit en Bretagne, où il ſe rendoit maitre de certaines Places qui s'étoient revoltées contre le Duc, pour prendre le parti de Jean. Parmi ces Places, ſe trouvoit le Château de *Balun*, que Philippe fit razer, ſitôt qu'il l'eut en ſon pouvoir. Cette démarche ayant choqué Guillaume Des-Roches Gouverneur du jeune Duc, il s'en plaignit comme d'une infraction du Traité qu'il avoit fait avec Philippe, au nom de ſon Pupile. En effet, ils étoient convenus que toutes les Places qui ſeroient priſes ſur les ennemis, ſeroient remiſes entre les mains du Duc, quand il ſeroit devenu Majeur. Mais, au-lieu de colorer cette action de quelque raiſon tirée des circonſtances de la Guerre, Philippe répondit fierement, qu'on ne devoit pas s'attendre que la conſideration des interêts du Duc de Bretagne l'empêchât de penſer aux ſiens propres. En même tems, ſans donner autre ſatisfaction au Gouverneur, il marcha plus avant, pour aſſieger Lavardin. Mais l'approche du Roi Jean, qui s'avançoit à la tête d'une nombreuſe Armée, lui fit prendre le parti de ſe retirer dans le Maine. Par la même raiſon, il ſe vit encore contraint de quitter cette Province, pour aller ſe mettre à couvert derriere les Places de ſes Etats. Philippe mécontente Arthur. Jean fait lever le Siege de Lavardin. *R. de Hoveden.*

Cependant, ce qu'il avoit fait en Bretagne, & ſa réponſe ſur ce ſujet, avoient ouvert les yeux à Guillaume Des-Roches. Ce ſage Gouverneur, comprenant que Philippe n'avoit point d'autre vue que de ſe ſervir de ſon jeune Maitre comme d'un inſtrument pour avancer ſes propres affaires, crut, qu'il devoit tâcher de prévenir ſes deſſeins. Suivant cette réſolution, il enleva Conſtance & Arthur de la Cour de Philippe, & les mena au Roi Jean, après les avoir reconciliez avec lui. Ce coup auroit pu être fatal au Roi de France, ſi ſa bonne fortune, ou peut-être ſon habileté, ne lui eût fait recouvrer ce qu'il venoit de perdre, & qu'il regardoit comme très néceſſaire pour ſervir de maſque à ſon ambition. Il ſe trouva dans la Cour du Roi Jean, des gens qui, gagnez par Philippe, ou pouſſez par l'affection qu'ils avoient pour le jeune Duc, firent comprendre a Conſtance, que ſa propre vie & celle du Duc ſon Fils n'étoient pas en ſureté auprès d'un Prince qui avoit tant d'interêt de les perdre. Ces avis ſouvent réiterez jetterent tant d'épouvante dans l'eſprit de cette Princeſſe, & du jeune Duc, qu'ils ſe déroberent ſecretement de la Cour du Roi Jean, & allerent ſe remettre entre les bras de leur premier Protecteur. Conſtance & Arthur ſe reconcilient avec Jean. Ils ſe remettent entre les mains de Philippe.

JEAN. 1199. Favorable diſpoſition des affaires de Jean.

Comme le retour d'Arthur donnoit à Philippe un prétexte plauſible de continuer la Guerre, il fit perdre à Jean l'eſperance dont il s'étoit flaté pendant qu'il avoit eu le jeune Prince en ſon pouvoir. Selon les apparences, cette Guerre devoit être de longue durée. Jean s'étoit fortifié de l'Alliance de l'Empereur Othon de Saxe ſon Neveu, qui lui avoit promis de faire une puiſſante diverſion en ſa faveur. Il avoit auſſi mis le Comte de Flandre dans ſes interêts; & par un bonheur à quoi il ne s'étoit pas attendu, toute la Guienne venoit de ſe déclarer pour lui. Tous ces avantages pouvoient le mettre en état de faire la Guerre, ſans craindre ſon ennemi. La Province de Guienne étoit ſi conſiderable, que Jean ne balança point à interrompre ſes autres deſſeins, pour en aller prendre poſſeſſion.

La Guienne ſe déclare en ſa faveur.

1200. Philippe demande la Paix.

Ses affaires ſe trouvant dans une ſi favorable ſituation, il avoit lieu de ſe flater de l'eſperance d'un heureux ſuccès, dans la continuation de la Guerre. Cependant, il aima mieux prêter l'oreille à des propoſitions de Paix, que Philippe lui fit inſinuer par le Cardinal de Capoue. Les grandes forces que Jean avoit aſſemblées, ſon Alliance avec l'Empereur & avec le Comte de Flandre, & les ſecours qu'il pouvoit eſperer des Gascons, avoient fait comprendre à Philippe, qu'en une ſemblable conjoncture, il ne lui ſeroit pas poſſible de faire de grands progrès. Ainſi, voyant que la Guerre ne lui promettoit rien d'avantageux, il ſe tourna d'un autre côté, pour ſe procurer par la Paix, ce qu'il ne pouvoit attendre des armes. Comme il ne conſideroit les interêts du jeune Duc de Bretagne, que par rapport aux ſiens propres, il ne fit aucune difficulté d'abandonner ce Prince, afin d'obtenir de meilleures conditions pour ſoi-même. Après une courte Treve qui donna lieu d'entrer en négociation, la Paix fut conclue, par l'entremiſe du Cardinal de Capoue, Légat du Pape, à ces conditions.

Traité de Paix entre les deux Rois. *Acta Public. T. I. pag. 117.*

Que Philippe ne donneroit aucun ſecours au Duc de Bretagne, & qu'il ſouffriroit que Jean ſe mît en poſſeſſion du Poitou, du Maine, de la Touraine, & de l'Anjou, ſans y faire aucune oppoſition.

Qu'il rendroit à Jean, le Comté d'Evreux, le Berri, l'Auvergne, & généralement tout ce qu'il avoit enlevé aux Anglois depuis la mort de Richard.

Qu'immédiatement après la reſtitution du Berri & de l'Auvergne, Jean cederoit ces deux Provinces, pour un certain tems, au Prince Louis Fils de Philippe, & lui payeroit vingt-mille marcs d'argent, pour ſervir de Dot à Blanche de Caſtille ſa Niece (1), que ce Prince devoit épouſer.

Qu'en cas que Jean mourût ſans Enfans, ces deux Provinces demeureroient à Louis en proprieté.

Que Jean ne donneroit aucun ſecours, ni directement, ni indirectement,

(1) Elle étoit fille d'Alphonſe VIII. & d'Alienor fille de Henri II.

ment, à l'Empereur Othon ſon Neveu, qui étoit en Guerre avec la France. JEAN. 1200.

Ce Traité ſut fatal au Duc de Bretagne. Ce jeune Prince ſe trouvant trop foible pour réſiſter au Roi ſon Oncle, ſans le ſecours de la France, perdit bien-tôt toutes les Provinces qui s'étoient déclarées pour lui. Il ſe vit même obligé de faire hommage de la Bretagne au Roi Jean, comme ſes Prédéceſſeurs l'avoient toujours fait aux Ducs de Normandie. Cependant, quoique le Roi de France l'eût ainſi abandonné, il aima mieux demeurer auprès de lui, que de ſe fier à un Oncle contre lequel il avoit conçu des ſoupçons qui ne pouvoient s'effacer de ſon eſprit.

Le Prince Louis épouſe Blanche de Caſtille.

Dès que la Paix ſut ſignée, la Reine Alienor ſe mit en chemin pour aller querir en Eſpagne Blanche de Caſtille ſa Petite-Fille, qui devoit épouſer le Prince Louis. Comme le Royaume de France ſe trouvoit alors ſous un Interdit, elle mena la jeune Princeſſe à Rouen, où le Mariage ſut ſolemniſé. Rien ne manquant plus à l'entiere exécution du Traité, que la ceſſion du Berri & de l'Auvergne, qui devoit être faite au Prince de France, Jean exécuta de bonne-ſoi ſon engagement. Ainſi les deux Cours ſe ſéparerent, en apparence, dans une parfaite union.

Ambaſſade de l'Empereur au Roi Jean.

Cependant, l'Empereur choqué de cette Paix, qui s'étoit faite ſans le conſulter, envoya des Ambaſſadeurs au Roi ſon Oncle, pour lui en faire des reproches. En même tems, il lui demanda certains joyaux que Richard lui avoit léguez dans ſon Teſtament. Mais comme Jean n'avoit plus beſoin de ſon ſecours, il trouva des raiſons ou des prétextes pour ſe diſpenſer de le ſatisfaire.

Jean ſe met en poſſeſſion des Provinces qui avoient pris le parti d'Arthur.

Si Jean exécuta de bonne-foi le Traité de Paix, Philippe ne fut pas moins exact à tenir tout ce qu'il avoit promis. Il regarda, ſans paroître y prendre aucun interêt, les progrès du Roi d'Angleterre, qui, profitant de la foibleſſe d'Arthur, le dépoſſeda de toutes les Provinces qui s'étoient données à lui. La ſeule Bretagne, ſur laquelle Jean ne pouvoit former aucune prétention, demeura dans l'obeïſſance du Duc.

Il devient amoureux d'Iſabeau d'Angoulême.

Mais pendant que Jean faiſoit toutes ces conquêtes, il fut lui-même vaincu par les charmes d'*Iſabeau d'Angoulême*, l'une des plus belles perſonnes de ſon tems. Elle avoit été accordée, par paroles de préſent, avec Hugues Comte de la Marche: mais, parce qu'elle étoit alors trop jeune, le Mariage n'avoit pas été conſommé. Depuis ce tems-là, il étoit ſurvenu divers obſtacles qui en avoient fait differer l'accompliſſement, quoique les engagemens de l'un & de l'autre ſubſiſtaſſent toujours. La forte paſſion que Jean conçut pour cette Dame, lui fit chercher avec toute l'ardeur imaginable les moyens de la poſſeder. Mais ſon projet ne pouvoit s'exécuter qu'avec de très grandes difficultez. Il ne s'agiſſoit pas de moins, que de rompre à la fois deux Mariages, ſavoir, le ſien propre avec Havoiſe de Gloceſter, de laquelle, depuis pluſieurs années qu'il l'avoit épouſée, il n'avoit reçu au-

JEAN. 1200.

aucun ſujet de mécontentement ; & celui d'Iſabeau avec le Comte de la Marche. Cependant, ſa nouvelle paſſion lui ayant remis en mémoire, qu'Havoiſe étoit ſa parente dans un degré défendu par les Canons, & que l'Archevêque de Cantorberi avoit fait des proteſtations contre ce Mariage, il pria le Pape de le caſſer. Soit que le Pontife voulût favoriſer le Roi, ou qu'il fût bien-aiſe de trouver cette occaſion de faire valoir l'autorité de l'Egliſe, il nomma l'Archevêque de Bourdeaux, & deux autres Evêques, pour Juges de ce Procès. Après un aſſez leger examen, ces Commiſſaires déclarerent nul le Mariage de Jean avec Havoiſe. Enſuite, ce Prince demanda Iſabeau au Comte d'Angoulême ſon Pere, qui la lui accorda, ſans ſe faire le moindre ſcrupule de rompre ſa foi, pour procurer une Couronne à ſa Fille.

R. de Hoveden. M. Paris.

Il fait caſſer ſon mariage avec Havoiſe de Gloceſter.

C'eſt de cette maniere que la plupart des Hiſtoriens parlent du ſecond mariage de Jean. Ils aſſurent, que ſon amour pour Iſabeau d'Angoulême fut la véritable cauſe de la rupture du premier. Il s'en trouve pourtant un, qui entreprend de juſtifier ce Prince, en faiſant entendre que ſon Divorce avec Havoiſe préceda ſa paſſion pour Iſabeau. Mais je ne ſai ſi le témoignage de ce ſeul Auteur peut emporter la balance ſur celui de tous les autres.

Il épouſe Iſabeau d'Angoulême. *Rad. de Diceto.*

Peu de tems après le mariage du Roi, Conſtance de Bretagne, qui s'étoit mariée avec Ranulphe Comte de Cheſter, ayant perdu ce ſecond Mari, ou, ſelon quelques uns, l'ayant quitté volontairement, épouſa en troiſiemes nôces, *Gui de Thouars.* Elle mourut en 1201., n'ayant vêcu qu'environ un an avec ce nouvel Epoux. De ce troiſieme mariage, elle laiſſa une Fille nommée *Alix*, qui fut Ducheſſe de Bretagne, après la mort d'Arthur ſon Frere.

Conſtance de Bretagne épouſe Gui de Thouars. *Argentré, Hiſt. de Bret.*

Elle meurt.

Jean ſe trouvoit heureux d'avoir acquis pour une ſomme modique, & par la ceſſion du Berri & de l'Auvergne, les Provinces de France que ſes Ancêtres avoient autrefois poſſedées. Mais les Anglois trouvoient ce Traité ſi honteux, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en murmurer. Ils regardoient leur Roi, comme un Prince lâche & fainéant, qui avoit eu la baſſeſſe d'acheter la Paix, dans un tems où tout ſembloit lui promettre une bonne iſſue de la Guerre. Mais il ſe mettoit peu en peine de ces murmures. Il croyoit avoir aſſez fait, en ôtant au Duc ſon Neveu la protection de la France, & en le réduiſant à la ſeule Bretagne, dont même il ne déſeſperoit pas de le dépouiller quelque jour.

Les Anglois conçoivent une mauvaiſe opinion de Jean.

Dès qu'il eut achevé de règler ſes affaires en France, & aſſuré ſes nouvelles acquiſitions, il retourna dans ſon Royaume, où, bien-tôt après, il convoqua une Aſſemblée, ou Parlement. Il y demanda qu'on lui accordât un Subſide de trois ſhellings ſur chaque Hyde de Terre, pour en payer la Dot de Blanche de Caſtille ſa Niece, ainſi qu'il s'y étoit engagé par ſon Traité avec Philippe. Cette demande trouva d'abord de grandes oppoſitions. On ne pouvoit comprendre par quel-

Jean repaſſe en Angleterre. *M. Paris.*

Il demande un Subſide qui ne lui eſt accordé qu'avec peine.

quelle ſorte de droit, les Anglois devoient payer la Dot d'une Princeſſe Eſpagnole, pour lui faire épouſer un Prince François. Néanmoins, comme c'étoit le premier ſubſide que le Roi eût demandé, on ne jugea pas à propos de le refuſer. Ce fut pourtant avec tant de repugnance qu'on conſentit à lui donner cette ſatisfaction, qu'il lui fut aiſé de comprendre combien il auroit de peine à l'avenir, à tirer de l'argent de ſon Peuple, à moins que de ſe rendre abſolu. C'eſt à quoi on prétend qu'il commença dès-lors à travailler.

JEAN. 1200. *R. de Hoveden. M. Paris.*

Cependant Geoffroi, ſon Frere naturel, qui étoit Archevêque d'Yorck, ne comptant pour rien le conſentement que les Etats avoient donné à cette Taxe, défendit aux Collecteurs d'en faire la levée dans ſon Dioceſe. Rien n'étoit plus mal fondé, que les prétentions de ce Prélat. Il n'avoit aucun droit de s'oppoſer à ce qui avoit été réſolu par le Corps de la Nation. Mais c'étoit un homme inquiet & ambitieux, qui, cherchant à ſe faire valoir, auroit été bien aiſe de trouver des gens qui euſſent voulu le ſeconder. Jean ne s'étoit pas attendu à trouver de l'oppoſition de la part de ce Prélat, après le grand ſervice qu'il lui avoit rendu pendant l'abſence de Richard, en le tirant de priſon, & en prenant hautement ſon parti contre Longchamp. Cependant, malgré le ſujet qu'il avoit d'être mécontent de lui, il voulut pourtant le ménager. Dans cette vue, il ſe contenta de lui ordonner de l'accompagner en France, s'imaginant que, par ſon éloignement, cette affaire tomberoit d'elle-même. Mais l'Archevêque refuſa d'obeïr à cet ordre, & par là il fournit au Roi un prétexte de faire ſaiſir ſes revenus. Ce châtiment ne fut pas capable d'humilier cet eſprit audacieux. Il excommunia le Sherif de la Province d'Yorck, avec tous les Officiers commis à la levée de la Taxe, & mit en Interdit tout ſon Dioceſe, parce que le Peuple n'avoit pas voulu s'engager à le ſoutenir. Il avoit eſperé que tout le Royaume ſeroit prompt à ſe déclarer pour lui. Mais, quand il vit que perſonne ne branloit, & qu'on le laiſſoit agir ſeul, il chercha les moyens de ſe reconcilier avec le Roi. La conjoncture du tems lui fut favorable. Jean, étant ſur le point de ſe faire couronner avec ſa nouvelle Epouſe, ne crut pas, en une ſemblable occaſion, devoir refuſer à un Frere le pardon qu'il lui demandoit.

L'Archevêque d'Yorck s'oppoſe à la levée du ſubſide.

Jean lui pardonne & ſe fait encore couronner.

Immédiatement après le Couronnement du Roi, Hugues, Evêque de Lincoln, mourut à Londres, en odeur de ſainteté.

Mort de Hugues Evêque de Lincoln.

Depuis la mort de Richard, le Roi d'Ecoſſe preſſoit avec beaucoup d'importunité la reſtitution des deux Provinces ſur leſquelles il avoit des prétentions. On l'avoit déja ſouvent amuſé par des promeſſes générales, qui n'avoient été ſuivies d'aucun effet. Enfin, voyant qu'on ne ſe hâtoit pas de le ſatisfaire, il menaçoit hautement de ſe faire lui-même raiſon par les armes. Ainſi Jean ne put ſe défendre plus longtems de travailler à cette affaire, qui commençoit à lui cauſer de l'inquietude. Mais, au-lieu de la faire négocier par des Ambaſſadeurs, il crut qu'il en tireroit un meilleur parti, en s'abouchant lui-même

Entrevue des Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe à Lincoln. *Act. Publ. Tom. I. p. 251. R. de Hoveden. M. Paris.*

JEAN. 1200.

avec Guillaume. Pour cet effet, il le pria de ſe rendre à Lincoln, où il alla lui-même le rencontrer. Avant que d'entrer en négociation ſur la demande de Guillaume, Jean voulut que premierement, ce Prince lui rendit hommage. Guillaume y ayant conſenti, la cérémonie en fut faite, ſur une Colline hors de la Ville, en préſence de l'Archevêque de Cantorberi, qui reçut le ſerment du Roi Vaſſal. On ignore, pour quelles Terres Guillaume rendit cet hommage. Comme les Auteurs Ecoſſois ne le marquent pas poſitivement, les Anglois en inferent que c'étoit pour tout le Royaume d'Ecoſſe. Mais la conſéquence n'eſt pas tout-à-fait juſte. D'ailleurs, il y a peu d'apparence, que ce Prince eût voulu volontairement ſe remettre dans la ſervitude dont le Roi Richard l'avoit tiré, avant ſon départ pour la Terre Sainte. En effet, il ne paroit pas qu'il y eût eu aucun changement à cet égard, depuis que Richard, par une Chartre authentique, avoit renoncé à ſon droit de Souveraineté ſur l'Ecoſſe. Quoi qu'il en ſoit, l'hommage étant rendu, le Roi d'Ecoſſe voulut mettre ſes affaires ſur le tapis. Mais Jean eut l'adreſſe de les faire remettre à une autre fois, ſous prétexte qu'il ne pouvoit rien faire ſans le conſentement des Etats. Il engagea même Guillaume à faire ſerment, qu'il ne marieroit point ſes Filles ſans ſon approbation.

Le Roi d'Ecoſſe rend hommage à Jean.

J. Knyghton. R. de Hoveden. J. Brompton.

Remarque ſur cet hommage.

Jean élude la demande du Roi d'Ecoſſe.

Pendant que ces deux Monarques étoient à Lincoln, le Corps de Hugues, dernier Evêque de cette Ville, y ayant été transporté de Londres, ils allerent tous deux à ſa rencontre, & le porterent quelque tems ſur leurs épaules.

Les deux Rois font honneur au Corps de l'Evêque de Lincoln.

Rad. de Dicето.

Ce fut encore en ce même lieu que l'Ordre de Cîteaux, qui avoit refuſé de payer la derniere Taxe, envoya au Roi douze Abbez, qui, s'étant jettez à ſes genoux, implorerent humblement ſa miſericorde. Le Roi, frappé de ce ſpectacle, ſe jetta lui-même à leurs pieds pour demander leur bénédiction, & il leur promit de fonder une Abbaye de leur Ordre. Quelque tems après, il exécuta cette promeſſe, en fondant le Monaſtere de *Bowley*, que quelques-uns nomment *Beaulieu*, auquel il donna un droit d'Azyle & des revenus conſiderables.

Le Roi reçoit en grace l'Ordre de Cîteaux.

R. de Hoveden.

Il fonde le Monaſtere de Bowley.

Les honneurs que Jean avoit rendus au Corps de l'Evêque de Lincoln, & la complaiſance qu'il avoit eue pour les Moines de Cîteaux, ne furent pas capables de lui acquerir l'affection du Clergé. Il s'étoit imaginé, que les Eccléſiaſtiques, prévenus en ſa faveur par les marques qu'il venoit de donner de ſon attachement à la Religion, éviteroient avec ſoin les occaſions de lui cauſer du chagrin. Mais il ne tarda pas longtems à s'appercevoir, que ſes démarches n'avoient pas produit l'effet qu'il s'en étoit promis. Le Siege de Lincoln étant vacant, le Roi, ſelon la coutume de ſes Prédéceſſeurs, recommanda un Sujet aux Chanoines de cette Egliſe. Mais, bien que juſqu'alors on eût toujours eu des égards pour la recommandation du Prince, celle-ci fut rejettée avec un mépris inſultant, ſans qu'on daignât adoucir ce refus, par la moindre civilité. Innocent III., qui occupoit alors le Siege Pon-

Les Chanoines de Lincoln refuſent d'élire un Evêque recommandé par le Roi.

Idem.

Pontifical, ayant réſolu d'ôter aux Princes la part qu'ils prenoient ordinairement dans les élections des Evêques & des Abbez, avoit pris des meſures par avance, pour faire rejetter la recommandation du Roi. Ce fut ſans doute par cette raiſon, que ſe ſentant aſſurez de la protection du Pontife, les Chanoines marquerent ſi peu d'égard pour leur Souverain. JEAN. 1200.

Quelque tems après, Jean reçut encore une nouvelle mortification. Hubert, Archevêque de Cantorberi, qui avoit témoigné un ſi grand attachement pour lui, le perdit lorſqu'il fut queſtion de ſoutenir les droits du Clergé, & les prérogatives de ſon Siege. Juſqu'alors, il ne s'étoit point tenu de Synode en Angleterre ſans la permiſſion du Roi. C'étoit une déference qu'on avoit pour le Prince, ſans qu'on crût pour cela faire aucun tort à l'Egliſe ou au Clergé. Mais il ſemble qu'Innocent III., qui étoit monté ſur le Trône Pontifical à l'âge de trente-cinq ans, avoit formé le projet d'ôter aux Princes tout ce qui avoit quelque apparence de juridiction ſur l'Egliſe. Hubert, inſtruit de ce deſſein, & dirigé par le Pape, commença le premier à ſe diſpenſer de ces égards pour le Roi. Non ſeulement il convoqua un Synode, ſans lui en avoir demandé la permiſſion, mais il le fit même aſſembler malgré la défenſe expreſſe que le Roi lui en fit faire par le Grand Juſticier. Selon les apparences, le peu de reſſentiment que Jean témoigna de cette hardieſſe, lui fut très préjudiciable dans la ſuite. On s'apperçut aiſément, qu'effrayé par l'exemple du Roi ſon Pere, il avoit réſolu d'éviter les occaſions de s'engager dans aucune affaire avec le Clergé. * Ses ennemis n'abuſerent que trop de cette connoiſſance, dans des occaſions plus importantes. Hubert, ne ſe contentant pas d'avoir ainſi mépriſé les ordres de ſon Souverain, entreprit encore de s'égaler à lui en quelque maniere, & même de le ſurpaſſer en magnificence. Dans le tems que le Roi célebroit les fêtes de Noël à Guilford avec beaucoup de ſolemnité, l'Archevêque affecta de faire la même choſe à Cantorberi, avec tant de ſomptuoſité, que le Roi ſe ſentit piqué, regardant cela comme une eſpece de bravade. Pour punir en quelque maniere la vanité de ce Prélat, il affecta de ſe faire couronner encore une fois à Cantorberi, dans la ſeule vue de l'engager par là dans une très grande dépenſe. Mais cette petite vengeance ne ſervit qu'à faire connoître combien ce Prince craignoit d'attaquer directement ceux qui avoient du crédit.

Hubert aſſemble un Synode, malgré les défenſes du Roi. *M. Paris.*

1201. Hubert fait une eſpece de bravade au Roi. *M. Paris.* Troiſieme Couronnement du Roi. *Idem. R. de Hoveden.*

Si le Traité que ce Prince avoit conclu avec la France, avoit donné à ſes Sujets une mauvaiſe opinion de lui, la maniere dont il ſe conduiſit depuis ſon retour en Angleterre, n'aida pas à les détromper. La plupart des Seigneurs n'étoient pas trop bien convaincus de la ſolidité du droit qui l'avoit fait monter ſur le Trône. S'ils lui avoient prêté ſerment, ce n'étoit que ſous la condition qu'il rétabliroit les Privileges de la Nobleſſe & du Peuple. Mais c'étoit inutilement qu'ils avoient attendu l'exécution de cette promeſſe, depuis qu'il ſe trouvoit

Les Anglois ſont mécontens. *Knyghton.*

JEAN. 1201. voit débaraſſé de la Guerre où il avoit été d'abord engagé. Au contraire, ils voyoient tous les jours ce Prince uſurper un pouvoir arbitraire, qui leur faiſoit craindre qu'il n'eût formé quelque projet contre leur liberté. Le Subſide qu'il avoit obtenu avec quelque eſpece de violence, les avoit déja fort mécontentez. Depuis ce tems-là, on l'avoit vu faire un voyage dans le Nord, où, ſous prétexte de quelque dégât qui s'étoit fait dans ſes Forêts, il avoit, par un acte d'autorité contraire aux Privileges du Peuple, exigé de grandes ſommes des Provinces ſeptentrionales. A tout cela, il ajoutoit encore de nouveaux ſujets de plainte, en débauchant les Femmes & les Filles, ſans aucun égard à la qualité ou au mérite de ceux qu'il deshonoroit par ces actions. Toutes ces choſes enſemble formerent contre lui, dans les eſprits des Grands, un préjugé qui les porta peu à peu à prendre des meſures pour éviter de plus grands maux, dont ils ſe croyoient menacez. Ils commencerent à tenir entre eux des Conferences ſecretes, où ils ſe promirent mutuellement de s'aſſiſter les uns les autres, en cas que quelqu'un d'eux ſe trouvât opprimé. Dans ces mêmes Conferences, ils prirent la réſolution de profiter de la premiere occaſion qui ſe préſenteroit, pour faire connoître au Roi, qu'ils n'étoient pas dans le deſſein de ſe ſoumettre à un pouvoir abſolu. Cette occaſion s'offrit plutôt qu'ils ne l'avoient eſperé. Les Poitevins s'étant revoltez, & le Roi ayant formé le deſſein de les aller châtier, il ſomma tous ceux qui tenoient des Terres de la Couronne, de ſe rendre à Portsmouth pour l'accompagner en France. Cette conjoncture paroiſſant favorable aux Barons, ils s'aſſemblerent à Leiceſter ſous quelque prétexte. Quelques jours après, ils firent ſavoir au Roi, qu'avant que de partir pour l'accompagner, ils prétendoient être rétablis dans leurs Privileges, ainſi qu'il l'avoit promis avant ſon Couronnement. Jean étoit d'un naturel impétueux, plus capable de recevoir des conſeils qui s'accommodoient à ſes paſſions, que de déferer à des avis moderez. Pluſieurs de ſes Miniſtres lui conſeilloient de donner quelque ſatisfaction aux Barons, ou du moins de les payer de bonnes paroles, juſqu'à ce que leur feu ſe fût un peu ralenti. Mais il ne fut pas aſſez habile, ou aſſez heureux, pour ſuivre un conſeil ſi ſalutaire. Il étoit ſi choqué de l'inſolence des Barons, que, ſans conſiderer qu'il alloit s'attirer leur haine par ſa violence, il les fit ſommer de lui livrer leurs Châteaux pour aſſurance de leur fidelité. En même tems, il marcha lui-même, à la tête de quelques Troupes, contre le Château de *Beauvoir*, dont il ſe rendit maitre en peu de jours. Ce premier ſuccès ayant épouvanté les Barons confederez, qui n'avoient encore pris aucunes meſures pour ſe défendre, ils ſe virent dans la néceſſité de ſe ſoumettre; & après lui avoir donné leurs enfans en ôtage, ils ſe rendirent à Portsmouth. Soit que Jean eût fait ſemblant de vouloir aller châtier les Poitevins, pour avoir un prétexte de tirer de l'argent de la Nobleſſe, ou qu'il craignît de quitter

Cauſe du mécontentement de la Nobleſſe.

Les Grands prennent des meſures pour s'oppoſer au Roi.

Ils refuſent de l'accompagner en France.

M. Paris. R. de Hoveden.

Il attaque les Barons,

qui ſe ſoumettent.

ter le Royaume dans une ſemblable conjoncture, il diſpenſa les Barons de cette corvée, moyennant deux marcs d'argent, qu'il exigea pour chaque Fief. Cependant, il envoya le Comte de Pembrook en Normandie, avec quelques Troupes, & il le ſuivit lui-même, quand il crut pouvoir le faire avec ſureté. JEAN. 1201. Il les diſpenſe du voyage pour de l'argent.

Dès qu'il fut arrivé à Rouen, Philippe ſouhaita d'avoir avec lui une Conference, dans laquelle il lui donna tant de marques d'eſtime & d'amitié, qu'un Prince, plus habile que Jean, s'y ſeroit laiſſé tromper. Dans cette entrevue, ils renouvellerent leur Traité, & ſe donnerent réciproquement pour Cautions, quelques-uns des principaux Seigneurs de leurs Cours, qui s'engagerent à ſervir contre l'agreſſeur, en cas qu'il ſurvînt quelque Guerre entre ces deux Princes. Mais ces ſortes d'engagemens, quoiqu'aſſez communs en ce tems-là, étoient pour l'ordinaire très mal obſervez. Auſſi, les Princes ont-ils ceſſé depuis longtems de ſe donner de pareilles aſſurances, dont ils ont eu tant d'occaſions de reconnoître l'inutilité. Avant que de ſe ſéparer, les deux Monarques convinrent de mettre à part la quarantieme partie de leurs revenus, pour l'employer aux frais de la Guerre ſainte, & ils inviterent les plus riches de leurs Sujets à ſuivre leur exemple. Philippe ne s'étant pas contenté de faire beaucoup de careſſes à Jean, le pria d'aller paſſer quelques jours à Paris, où il lui ceda ſon propre Palais. Enfin, il n'oublia rien de ce qu'il crut propre à lui perſuader qu'il avoit une véritable affection pour lui.

R. de Hoveden. Entrevue de Philippe & de Jean. *Matt. Paris.* Ils confirment le Traité précedent. Philippe reçoit Jean à Paris avec beaucoup de careſſes.

Il ſembloit en effet, que l'amitié que ces deux Monarques venoient de ſe jurer mutuellement, devoit être ferme & durable, puiſque leur engagement étoit entierement volontaire. Cependant, il parut bientôt, que les careſſes dont Philippe avoit comblé ſon ami prétendu, n'étoient qu'un piege pour le ſurprendre. Dans le tems-même qu'il lui donnoit toutes ces marques d'affection, il formoit le projet de lui enlever tout ce qu'il poſſedoit en France. Hugues, Comte de la Marche, fut l'inſtrument dont il ſe ſervit, pour commencer d'amener les affaires au point où il les ſouhaitoit. Ce Comte ne pouvoit, ſans un extrême chagrin, voir le Roi Jean en poſſeſſion d'une Femme qui lui avoit été deſtinée. A cela ſe joignoit encore, un vif reſſentiment de l'affront qu'il avoit reçu. Tout cela donnoit lieu de préſumer, qu'il embraſſeroit avec ardeur les occaſions de ſe venger. Philippe, ayant formé ſon plan ſur les diſpoſitions où le Comte de la Marche ſe trouvoit, n'épargna aucun ſoin pour l'exciter à la vengeance, & lui fit eſperer un puiſſant ſecours. Dès que le Comte ſe vit aſſuré de la protection du Roi de France, il commença, par des cabales ſecretes, à débaucher les Poitevins. Il y réuſſit ſi bien, qu'en peu de tems, ce Peuple, qui n'aimoit pas le Roi Jean, ſe trouva tout diſpoſé à ſe revolter contre lui. Après cela, Hugues s'adreſſant au jeune Duc de Bretagne, lui fit entendre que le tems étoit venu, où il pouvoit, ſans peine, arracher au Roi ſon Oncle les Provinces dont il s'étoit emparé. Arthur, étant in-

Intrigues de Philippe contre Jean. Il fait ſoulever le Comte de la Marche. Arthur ſe joint à Philippe & au Comte de la Marche.

JEAN. 1201. informé par le Comte, que le Roi de France s'étoit engagé à le ſoutenir, crut qu'il ne devoit pas laiſſer échaper une occaſion ſi favorable. Les Bretons ſes Sujets entrerent aiſément dans ce complot, à cauſe de la bonne opinion qu'ils avoient conçue de leur Prince. Ils s'imaginoient que ſon nom étoit d'un bon augure, & ſans autre fondement, ils ſe perſuadoient qu'il alloit acquerir une reputation auſſi grande que celle du fameux Arthur, dont il portoit le nom. Ainſi, l'amour, la jalouſie, & le dépit du Comte de la Marche, l'ambition d'Arthur, & l'avidité de Philippe, concouroient enſemble à la ruïne du Roi Jean. Cependant, ce Prince paſſoit ſon tems en jeux & en fêtes, avec ſa nouvelle Epouſe, ſans avoir le moindre ſoupçon du danger qui le menaçoit. Il fut enfin réveillé de cet aſſoupiſſement, par la maniere hautaine dont Philippe le traita, dans une entrevue qu'ils eurent enſemble, proche de Gaillon. Ce Monarque, qui avoit ſes affaires prêtes, y parla fort haut. Il demanda pour Arthur, toutes les Provinces que Jean poſſedoit en France, avec une ſatisfaction raiſonnable pour le Comte de la Marche; & en cas de refus, il le ſomma de comparoitre devant la Cour des Pairs, pour en recevoir Jugement. Jean ne put entendre des diſcours ſi differens de ceux de la derniere entrevue, ſans une extrême ſurpriſe. Comme il ne croyoit pas ſes affaires en aſſez mauvais état pour devoir acheter la Paix à de ſi dures conditions, il refuſa tout ce que Philippe lui demandoit, & ſe moqua de ſa ſommation. Son refus fournit au Roi de France le prétexte qu'il cherchoit d'attaquer la Normandie, où il s'empara de pluſieurs Places, avant que Jean pût s'oppoſer à ſes progrès.

1202.

Entrevue des deux Rois. *M. Paris.*

Philippe cite Jean à la Cour des Pairs.

Jean s'en moque.

Philippe attaque la Normandie.

Vers le milieu de l'Automne, Philippe, content de ſa premiere Campagne, reprit le chemin de Paris, où il fit célebrer les fiançailles de *Marie* ſa Fille ainée avec Arthur. Son but étoit d'autoriſer par là l'entrepriſe qu'il méditoit, ſous prétexte de ſoutenir les interêts de ſon Gendre. Peu de jours après, Arthur partit, accompagné de deux-cens Lances, pour aller prendre le commandement de l'Armée des Poitevins revoltez. En approchant du Poitou, il apprit que la Reine Alienor ſon Ayeule étoit dans Mirebeau, avec peu de monde. Cet avis lui ayant fait prendre la réſolution d'aller ſurprendre cette Place, il y marcha ſur le champ; & d'abord il ſe rendit maître de la Ville, ſans beaucoup de difficulté. Mais il n'en fut pas de même du Château, où la Reine s'étoit retirée. La réſiſtance qu'il y trouva, lui ayant fait connoitre qu'il auroit de la peine à venir à bout de cette entrepriſe avec le peu de Troupes qu'il avoit, il demanda du ſecours au Comte de la Marche, qui accourut à cette Expédition, comme à une victoire certaine.

Arthur eſt accordé avec une Fille de Philippe.

Il va en Poitou,

Et aſſiege Mirebeau.

Cependant le Roi Jean, qui avoit été informé du danger où la Reine ſa Mere ſe trouvoit, marchoit jour & nuit pour la délivrer. Sa marche fut ſi prompte, qu'il ſe trouva tout proche des ennemis, avant

Jean va au ſecours.

vant qu'ils euſſent beaucoup avancé le Siege. Ils auroient pourtant pu ſe retirer ; mais la paſſion dont les deux Chefs étoient animez contre Jean, leur fit prendre la réſolution d'aller au-devant de lui, pour lui préſenter la Bataille. Le ſuccès du combat ne répondit point à leurs eſperances. Dès le premier choc, Jean mit les Troupes Poitevines en déroute, & les pouſſa juſques dans Mirebeau, où il en fit un grand carnage. Cette victoire fut rendue encore plus complette, par la priſe du Duc de Bretagne, de la Princeſſe Eleonor ſa Sœur, du Comte de la Marche, & de deux-cens Chevaliers, qui tomberent entre les mains du Vainqueur. Jean croyoit avoir ſujet de s'applaudir d'un ſuccès ſi favorable. Mais l'abus qu'il en fit dans la ſuite, le lui rendit ſi funeſte, qu'il lui auroit été bien plus avantageux d'avoir été vaincu. Arthur fut d'abord envoyé à Falaiſe, & la Princeſſe Eleonor ſa Sœur dans le Château de Briſtol en Angleterre, où elle demeura renfermée pendant quarante ans. Quelques-uns des Hiſtoriens François ont donné une autre idée de cette action, en diſant ſimplement qu'Arthur fut ſurpris dans Mirebeau ; d'où on peut inferer, qu'il n'alla point au-devant du Roi ſon Oncle pour le combattre. Mais la Lettre que Jean écrivit en Angleterre après cette victoire, & qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics, fait comprendre qu'il y eut quelque choſe de plus qu'une ſurpriſe, & confirme la Relation des Auteurs Anglois. La nouvelle de la priſe d'Arthur & du Comte de la Marche étonna tellement Philippe, qu'il leva le Siege d'Arques, qu'il avoit commencé depuis quelques jours, & s'en retourna dans ſa Capitale.

JEAN. 1202.

Il gagne une bataille & fait priſonniers Arthur & Eleonor.

Arthur eſt envoyé à Falaiſe, & Eleonor à Briſtol. *M. Paris.*

Mezerai.

Act. Publ. T. I.

Jean avoit une extrême impatience de voir le Duc ſon Neveu, pour tâcher de le porter à renoncer à la protection de la France. Il eſperoit par là d'ôter à Philippe le prétexte continuel dont il ſe ſervoit pour lui faire la Guerre. Dans cette vue, il reprit incontinent la route de Normandie, ne doutant point qu'en l'état où Arthur ſe trouvoit, il n'embraſſât avec joye l'occaſion de ſe reconcilier avec lui. Dès qu'il fut arrivé à Falaiſe, il ſe le fit amener, & il employa toutes ſortes de careſſes, pour le détacher des interêts de la France. Il lui repréſenta que Philippe, ſous prétexte de le proteger, n'avoit en vue que ſon propre avantage ; & que, par la conduite que ce Monarque avoit déja tenue à ſon égard, il lui étoit aiſé de connoitre ce qu'il devoit attendre d'un tel Protecteur. Il tâcha de lui faire comprendre, qu'il étoit également engagé, par devoir & par ſon propre interêt, de ſe tenir attaché à un Oncle qui trouvoit ſon propre avantage à le ſoutenir, & qui ne ſouhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de vivre en bonne intelligence avec lui, & de lui donner des marques de ſon affection. Enfin, il le pria de conſiderer, qu'en l'état où il ſe voyoit, ſon bonheur & ſon infortune dépendoient abſolument de celui qui lui demandoit ſon amitié. Ce jeune Prince, qui n'étoit pas encore bien inſtruit des maximes de la Politique, dont la premiere eſt la diſſimulation, ne put ſe réſoudre à déguiſer ſes ſentimens. Au-

Jean ſe rend à Falaiſe.

Il tâche en vain de gagner Arthur.

lieu

JEAN. 1202. lieu d'accepter les offres du Roi, il oſa lui reprocher l'uſurpation de la Couronne d'Angleterre, auſſi bien que des Provinces de France. Sans conſiderer qu'il étoit entre ſes mains, il s'emporta juſqu'à lui dire, que tant qu'il auroit un moment de vie, il ne ceſſeroit point de chercher les occaſions de ſe venger. Après une déclaration ſi préciſe, Jean n'ayant plus aucune eſperance de vaincre ſon obſtination, le fit conduire à Rouen, & enfermer dans la Tour neuve, ſous la garde de Robert de Vipont. On prétend que, ſuivant l'avis de quelques-uns de ſes Conſeillers, le deſſein du Roi étoit de lui faire crever les yeux, & de le mettre hors d'état d'avoir des enfans, afin de ſe délivrer de l'inquietude où il étoit ſur ſon ſujet ; mais qu'il fut trompé par ceux qui avoient été chargez de l'exécution. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après que ce jeune Prince eut été conduit à Rouen, il diſparut tout-à-coup, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir avec certitude ce qu'il devint. Les amis du Roi faiſoient courir le bruit, qu'Arthur ayant voulu tenter de ſe ſauver de ſa priſon, s'étoit noyé dans la Seine. Mais peu de gens ajoutoient foi à ce récit. Au contraire, on étoit généralement perſuadé que ce Prince avoit été tué par les ordres du Roi ſon Oncle (1). Il ſe trouve même des Hiſtoriens qui ont fait un détail circonſtancié de la maniere de ſa mort. Ils ont dit, que Jean s'étant mis dans un bateau, pendant une nuit fort obſcure, ſe rendit au pied de la Tour où ſon Neveu étoit gardé, & que ſe l'étant fait amener, il le poignarda de ſa propre main ; qu'enſuite, il fit porter ſon Corps quelques lieues au-deſſous de Rouen, où on le jetta dans la Seine. De quelque maniere que la mort de ce Prince ſoit arrivée, il eſt certain, que Jean ne s'en lava jamais bien. On avoit d'autant plus de ſujet de l'en croire coupable, qu'il n'en fit aucune perquiſition ; ce qu'il auroit pourtant dû faire avec beaucoup de ſoin, s'il n'y avoit pas eu part.

Fiere réponſe du jeune Duc.

Il eſt transféré à Rouen.

Il diſparoit.

Jean eſt accuſé de ſa mort.

Cette même année, le Pape exigea la quarantieme partie des revenus Eccléſiaſtiques d'Angleterre, pour ſervir aux frais de la Guerre ſainte.

Le Pape taxe l'Egliſe d'Angleterre.

Immédiatement après la mort d'Arthur, Jean retourna en Angleterre, pour s'y faire couronner une quatrieme fois ; après quoi il repaſſa tout auſſi-tôt en Normandie. Il trouva que le bruit du meurtre du Duc de Bretagne y étoit généralement répandu, avec des circonſtances qui faiſoient un extrême tort à ſon honneur & à ſa reputation ; & néanmoins, il ne fit aucune diligence pour découvrir de quelle maniere ce Prince étoit mort. Par là il acheva de convaincre tout le monde, qu'il étoit lui-même l'Auteur de cette barbare action. Les Bretons, principalement, ſe plaignoient de la fin tragique de leur Souverain. Ils ſoutenoient, que ſi Jean ne l'avoit pas lui-même tué, il étoit du moins manifeſte, que ce meurtre n'avoit pu ſe commettre ſans ſon con-

Jean ſe fait couronner pour la quatrieme fois. *M. Paris.*

Plaintes des Bretons ſur la mort de leur Duc.

(1) *Utinam, non ut fama refert invida!* dit Matthieu Paris.

conſentement, ou même par ſes ordres. Le Roi de France, qui vouloit profiter de cette conjoncture, les animoit encore, autant qu'il lui étoit poſſible, par le moyen des Emiſſaires qu'il avoit parmi eux. Il leur faiſoit ſuggerer, que, s'ils s'adreſſoient à lui, comme au Seigneur Souverain de Jean, il leur rendroit bonne Juſtice. Il n'en fallut pas davantage pour exciter ce Peuple, qui ſouhaitoit ardemment de venger la mort de ſon Duc. Gui de Thouars, Mari de la Ducheſſe défunte, & Tuteur d'Alix ſa Fille, aſſembla les Seigneurs Bretons à Vannes, ſur ce ſujet. Dans cette Aſſemblée, il fut unanimement réſolu de s'adreſſer au Roi de France, pour lui demander Juſtice. Suivant cette réſolution, l'Evêque de Rennes, & un autre Seigneur, furent chargez d'aller porter leurs plaintes à ce Monarque, qui leur répondit d'une maniere très favorable. Il parut plus irrité contre Jean, que les Bretons mêmes, & dit hautement, que ni l'Honneur, ni la Juſtice, ni la Religion, ne lui permettoient pas de laiſſer ce parricide impuni. Pour faire voir que ſes menaces n'étoient point vaines, il demanda lui-même Juſtice à la Cour des Pairs, où il expoſa l'horreur du meurtre commis en la perſonne du Duc de Bretagne, dans un Lieu dépendant de la Couronne de France, & dont le Roi d'Angleterre ſon Vaſſal étoit accuſé. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir tout ce qu'il ſouhaitoit. La Cour ordonna que Jean comparoitroit devant elle, pour répondre aux accuſations intentées contre lui. La Citation ayant été portée à Jean, il fit incontinent partir des Ambaſſadeurs, qui repréſenterent à Philippe, que leur Maitre ne pouvoit pas aller en France ſans un Saufconduit : à quoi le Roi répondit, qu'il pouvoit venir en toute ſureté. Mais comme les Ambaſſadeurs demandoient un Saufconduit pour le retour, il leur répondit nettement, que cela dépendoit du Jugement qui ſeroit donné. Alors les Ambaſſadeurs lui repréſenterent, que leur Maitre n'étoit pas ſeulement Duc de Normandie, mais encore Roi d'Angleterre, & que, quand même il jugeroit à propos de s'expoſer à un danger ſi manifeſte, les Barons de ſon Royaume n'y pourroient jamais conſentir. *Qu'eſt-ce que cela m'importe ?* repliqua Philippe : *Le Duc de Normandie n'eſt-il pas mon Vaſſal ? S'il a jugé à propos d'acquerir un plus grand Titre, je ne dois pas pour cela perdre les droits de ma Souveraineté.* Les Ambaſſadeurs, voyant bien que Philippe avoit pris la réſolution de pouſſer cette affaire, ſe retirerent ſans repliquer, & s'en retournerent promtement pour inſtruire leur Maitre des diſpoſitions de la Cour de France.

JEAN. 1202.

Ils ſont animez par le Roi de France.

Ils demandent Juſtice à Philippe. *Argentré, Hiſt. de Bret.*

Jean eſt cité à la Cour des Pairs.

Il envoye en France des Ambaſſadeurs qui ſont mal reçus.

Auſſi-tôt que le terme de la Citation fut expiré, Philippe fit condamner Jean par défaut, & ordonner que toutes les Terres qu'il poſſedoit en France ſeroient réunies à la Couronne. Il eſt à remarquer que, dans cet Arrêt, il ne fut point parlé de la ſatisfaction due aux Bretons pour la mort de leur Souverain, quoiqu'ils fuſſent Parties dans cette affaire, & que Philippe n'eût paru s'y intereſſer qu'à leur conſideration. Cela fait voir que ce Monarque avoit moins en vue de

Jean eſt condamné & ſes Terres de France ſont confiſquées.

JEAN. 1202. leur rendre Juſtice, que de ſe ſervir de cette occaſion pour dépouiller le Roi d'Angleterre. Les Anglois murmurerent beaucoup de ce Jugement, d'autant plus que leur Roi étant actuellement en Guerre contre la France, on l'avoit mis dans une abſolue néceſſité d'être défaillant, tant en le citant avant que la Paix fût faite, qu'en lui refuſant un Saufconduit pour ſon retour. Mais, ſans s'inquieter de leurs plaintes, Philippe ſe mettoit en devoir d'exécuter l'Arrêt des Pairs.

1203. Philippe attaque la Normandie.

Pendant que ce Prince faiſoit ſes préparatifs, Jean ne prenoit aucunes meſures pour ſe défendre. Il regardoit mal à propos le Jugement donné contre lui, comme une bravade de Philippe, plutôt que comme une réſolution fixe de le pouſſer à bout. Cependant, dès que la ſaiſon le put permettre, le Roi de France ſe mit en Campagne, à la tête d'une puiſſante Armée; & comme il ne trouva que très peu d'oppoſition, il réduiſit preſque toute la Normandie ſous ſon obeïſſance. Ces progrès ne furent pas capables de réveiller le Roi Jean, qui paroiſſant inſenſible à toutes ſes pertes, ne penſoit qu'à ſe divertir, comme ſi ſes affaires euſſent été dans le plus haut degré de proſperité. Quand on lui rapportoit que Philippe s'étoit rendu maitre de quelque Place, il ſe contentoit de répondre avec confiance, qu'il ſauroit bien la reprendre. Cependant, ſans ſortir de Rouen, & ſans faire le moindre préparatif, il laiſſoit à ſon ennemi le tems de s'affermir dans ſes Conquêtes, & d'en faire tous les jours de nouvelles. Enfin, ſon inſenſibilité alloit ſi loin, qu'on diſoit tout publiquement, qu'il étoit enſorcelé. On peut aiſément juger des difficultez que Philippe auroit trouvées dans ſon entrepriſe, s'il eût eu à faire à un ennemi moins négligent, par la réſiſtance que fit une ſeule Place nommée *Château-Gaillard*, qui lui couta un Siege de cinq mois.

Il y fait de grandes Conquêtes.

Inſenſibilité étonnante du Roi Jean. *M. Paris.*

Mezerai.

Les Seigneurs Anglois quittent le Roi, & s'en retournent en Angleterre.

Les Seigneurs Anglois, qui avoient accompagné leur Roi en Normandie, le ſollicitoient fortement à prendre quelque vigoureuſe réſolution. Mais voyant que leurs remontrances étoient inutiles, ils ſe retirerent en Angleterre, ne pouvant ſe réſoudre à être plus longtems témoins de ſa lâcheté. Cependant, Philippe, profitant de cette indolence, gagnoit toujours du terrein. Non content des acquiſitions que ſes armes lui procuroient, il tâchoit par ſes Emiſſaires d'exciter dans la Normandie une revolte générale, qui lui donnât le moyen de ſe mettre tout d'un coup en poſſeſſion de toute cette Province. Il faiſoit entendre aux Normans, que puiſqu'ils ne pouvoient eſperer aucun ſecours du Roi d'Angleterre, il leur ſeroit plus avantageux de rentrer volontairement dans le Corps de la Monarchie Françoiſe, dont ils avoient été détachez, que de s'y voir contraints par les armes: Que par une ſoumiſſion volontaire, ils s'aſſureroient la conſervation de leurs Privileges; au-lieu qu'une réſiſtance, qui ne pouvoit qu'être infructueuſe, les en priveroit infailliblement. Quelque profonde que fût la léthargie dans laquelle le Roi Jean paroiſſoit enſeveli, ſa préſence retenoit encore quelques-unes des principales Villes

Philippe continue ſes progrès ſans oppoſition. *M. Paris.*

de

de Normandie dans le devoir. Mais dès qu'elles le virent ſur le point de partir pour retourner en Angleterre, elles ſe crurent en droit de pourvoir à leur ſureté. Il s'étoit à peine embarqué, qu'elles conclurent avec Philippe un Traité, par lequel elles s'engagerent à ſe ranger ſous ſon obeïſſance, ſi elles n'étoient pas ſecourues dans un an. Mais, quand elles apprirent qu'il ne ſe faiſoit en Angleterre aucun préparatif, la plupart n'attendirent pas ce terme. Ainſi, de toute la Normandie, il ne demeura au pouvoir du Roi d'Angleterre que la ſeule Ville de Rouen.

JEAN. 1203. Il fait un Traité avec les Normans.

Ce malheureux Prince étoit bien éloigné de la penſée de donner aux Normans les ſecours qu'ils attendoient de lui. Dès qu'il fut de retour en Angleterre, au-lieu de tâcher, par toutes ſortes de moyens, de gagner l'affection de ſon Peuple, qui lui étoit ſi néceſſaire en cette occaſion, il accuſa ſes Barons de l'avoir abandonné, & d'avoir été cauſe de la perte de la Normandie. Sous ce prétexte, le plus injuſte qui fut jamais, il exigea des Barons la ſeptieme partie de leurs biens mobiliaires; & quoiqu'il n'eût pas le même ſujet de plainte contre le Clergé, il l'aſſujettit à la même Taxe. Hubert, Archevêque de Cantorberi, ſervoit lui-même d'inſtrument à opprimer le Clergé, pendant que le Grand Juſticier exigeoit avec rigueur l'argent des Laïques. Toute l'Angleterre regardoit avec un étonnement extrême l'indolence du Roi. On ne pouvoit comprendre que ce Prince, qui jusqu'alors n'avoit pas manqué de courage, & qui avoit paru très attaché à ſon interêt, pût voir perdre la Normandie ſans s'en émouvoir. Une conduite ſi extraordinaire faiſoit croire à la plupart des Anglois, qu'il avoit en tête quelque grand deſſein, qu'on verroit éclorre en ſon tems. Cette penſée ne contribua pas peu à lui faire obtenir du Parlement, un Subſide de deux marcs & demi ſur chaque Fief, qu'on lui accorda dans l'eſperance que cet argent ſeroit utilement employé au recouvrement de ce qu'il venoit de perdre. Mais, au-lieu de ſe ſervir de ce ſecours ſelon l'intention du Parlement, il l'employa en dépenſes inutiles, s'étant contenté d'envoyer des Ambaſſadeurs en France, pour tâcher de ſe procurer la Paix. Philippe, enflé de ſes bons ſuccès, bien loin de rien rabattre de ſes prétentions, y ajouta encore la demande de la Princeſſe Eleonor, Sœur du feu Duc de Bretagne, pour ſon ſecond Fils, avec toutes les Provinces que les Anglois poſſedoient en France, pour Dot. Une ſemblable demande ne pouvoit qu'être rejettée. Non ſeulement Jean n'auroit pu ſe réſoudre à donner une telle Dot à ſa Niece: mais il auroit été trop dangereux pour lui; de mettre entre les mains de Philippe, une Princeſſe qui, depuis la mort du Duc ſon Frere, avoit les mêmes droits que lui ſur la Couronne d'Angleterre. Ainſi la négociation fut rompue, ſans que les Anglois retiraſſent le moindre avantage du Subſide qu'ils avoient accordé au Roi.

Jean maltraite ſes Sujets Anglois.

1204. Il obtient un Subſide pour faire la guerre.

Il tâche en vain de faire la Paix avec Philippe.

JEAN. 1204.

Le Roi de France envoye un Champion en Angleterre.

Peu de tems après le départ des Ambaſſadeurs Anglois, Philippe fit paſſer en Angleterre un homme en qualité de ſon *Champion*, qui fit un défi à tous ceux qui voudroient ſoutenir que le Roi ſon Maitre avoit eu tort dans ce qu'il avoit fait contre Jean. La Cour d'Angleterre ne jugea pas à propos de commettre à la déciſion d'un Combat particulier, le droit qu'elle avoit de ſe plaindre du procedé du Roi de France. Néanmoins, on fit entendre à ce brave Champion, que s'il avoit tant d'envie de ſe battre, on lui trouveroit un homme avec lequel il pourroit meſurer ſes forces. Il y avoit alors, dans les priſons de la Tour, un Seigneur Irlandois nommé *Jean Curcy*, Comte d'Ulſter, homme d'une taille de Géant, & d'une intrépidité reconnue, qui fut jugé propre à rabattre les bravades du Gentilhomme François. Ce Priſonnier ayant été amené à la Cour, le Roi lui demanda s'il vouloit ſe battre pour défendre ſa querelle. *Non pas pour la tienne*, repliqua fierement le Comte, *mais pour celle du Royaume, je combattrai juſqu'à la derniere goutte de mon ſang.* Mais pendant qu'il reparoit ſes forces, qui s'étoient beaucoup diminuées par une longue priſon, le Champion François, ayant ouï parler de la force prodigieuſe de ſon Antagoniſte, ſe retira ſecretement en Espagne, n'oſant plus paroitre, ni en France, ni en Angleterre. On raconte de ce même Comte d'Ulſter, que dans la ſuite, ſe trouvant en France dans l'Armée Angloiſe, Philippe, dans une Conference qu'il eut avec Jean, ſouhaita de lui voir faire quelque épreuve de ſa force. L'Irlandois, étant venu en la préſence des deux Rois, fit planter en terre un gros pieu, ſur lequel il mit un Casque. Enſuite, ayant regardé tout autour de lui d'un œil menaçant, il partagea le Casque en deux d'un coup d'épée. Le coup fut ſi violent, que l'épée demeura fortement attachée au pieu, ſans que perſonne que lui-même pût l'en arracher. Philippe lui ayant demandé, pourquoi il avoit regardé autour de lui, d'un œil ſi farouche; il répondit que, s'il avoit manqué ſon coup, il auroit fait ſauter la tête à tous les aſſiſtans, pour ne laiſſer vivre aucun témoin de ſa honte.

On lui oppoſe un Seigneur Irlandois.

Force prodigieuſe de ce Comte.

Philippe ſe rend maitre de Rouen.

Ce que Philippe ne put faire par un ſeul Champion, il l'exécuta par le moyen de pluſieurs. Sur la fin de l'Automne, il alla faire le Siege de Rouen, dont les habitans, ne voyant aucune apparence d'être ſecourus, ſe rendirent par une Capitulation qui leur aſſuroit leurs Privileges. Mais, comme l'obſerve judicieuſement un fameux Hiſtorien, cette précaution étoit auſſi foible contre la puiſſance abſolue, que l'eſt le parchemin contre le fer. Dès que Philippe fut maitre de Rouen, il en fit razer les murailles. Ainſi toute la Normandie fut réduite ſous la domination de la France, & réunie à cette Monarchie, dont elle avoit demeuré détachée durant trois-cens ans, ou environ.

Mezerai.

Les autres Provinces

Après avoir conquis la Normandie, Philippe attaqua les autres Pro-

Provinces Angloiſes, qui ſe virent enfin contraintes de ſubir le joug du Vainqueur, après avoir inutilement attendu du ſecours de la part du Roi d'Angleterre. De tout ce que les Ancêtres de Jean avoient poſſedé en France, il ne lui reſta que le ſeul Duché de Guienne, que Philippe ne jugea pas à propos d'attaquer. JEAN. 1204. Angloiſes ſe ſoumettent à lui.

La Reine Alienor, Veuve de Henri II., & Mere de Jean, mourut cette même année, dans un âge fort avancé. Elle eut le chagrin avant ſa mort, de voir la décadence de la Monarchie, à laquelle elle avoit donné un ſi grand luſtre par les Provinces qu'elle y avoit ajoutées. Mort de la Reine Alienor.

Tant de pertes ſi conſiderables que Jean venoit de faire, jointes aux murmures des Anglois, le réveillerent enfin de la profonde léthargie où il étoit comme enſeveli. Lorſqu'on s'y attendoit le moins, il parut réſolu de faire un puiſſant effort pour recouvrer ſa reputation, & les Provinces que Philippe lui avoit enlevées. Les Poitevins, mécontens de ſe voir ſous la domination du Roi de France, ayant réſolu de ſe revolter, demanderent du ſecours à Jean. Comme il ſe perſuadoit que toutes les autres Provinces étoient dans la même diſpoſition, il croyoit ne pouvoir jamais trouver une occaſion plus favorable. Dans cette vue, il ſomma tous les Vaſſaux de la Couronne de ſe rendre avec leurs Troupes à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à ſa Flotte. Mais, dans le tems qu'il alloit s'embarquer, l'Archevêque de Cantorberi & le Comte de Pembrook ſe jetterent à ſes pieds, & le ſupplierent de ſe déſiſter de cette entrepriſe, de laquelle il ne pouvoit attendre aucun bon ſuccès. Ils lui repréſenterent, que ni en Poitou, ni dans aucune autre Province du voiſinage, il n'avoit pas une ſeule Place pour lui ſervir de retraite, en cas de néceſſité: Que Philippe feroit la Guerre avec trop d'avantage, puiſqu'il étoit maitre de toutes les Villes: Que c'étoit s'expoſer à un danger manifeſte, que de ſe confier à la bonne-foi des Poitevins, qui l'avoient ſouvent trompé, & qui peut-être ne feignoient de l'appeller à leur ſecours, que pour le livrer à ſon ennemi. Enfin ils lui dirent, que dans une entrepriſe de cette nature, il hazardoit trop viſiblement ſa propre vie, ſon honneur, & celui de la Nation Angloiſe, pour que ſes bons Sujets puſſent la regarder avec indifference, & ſans faire des efforts pour l'en détourner. Ces remontrances ne produiſant pas un grand effet ſur ſon eſprit, ils parlerent d'un ton plus haut, & y ajouterent des menaces, qui l'obligerent enfin à ſe conformer à leur ſentiment. Ainſi, changeant tout à coup de réſolution, il ſe contenta d'envoyer quelque ſecours aux Poitevins, ſous la conduite du Comte de Saliſburi, ſon Frere naturel. Enſuite, il congédia ſon Armée & ſa Flotte, qui maudirent hautement les Auteurs de ce conſeil. Il ne fut pas plutôt de retour à Londres, qu'il ſe repentit d'avoir ſuivi les avis du Comte & de l'Archevêque. Mais, au-lieu de s'en prendre à ces deux Seigneurs, il fit tomber ſa vengeance ſur la Nobleſſe, de laquelle il exigea

1205. Jean veut porter la guerre en Poitou. *M. Paris.*

Il en eſt détourné.

Il exige de l'argent de la Nobleſſe.

JEAN. 1205. exigea de groſſes ſommes, ſous prétexte qu'elle avoit refuſé de l'accompagner. Il ſuppoſoit ſans fondement, que le Comte de Pembrook & l'Archevêque de Cantorberi avoient parlé pour tout le Corps. Ce fut pour la ſeconde fois que, par un acte d'autorité arbitraire, il tira de l'argent de ſes Sujets, ſans le conſentement des Etats. Mais il ne le fit pas impunément. La ſuite fera voir, qu'encore que la vengeance en fût differée, elle n'en devint que plus terrible, lorſque les Barons trouverent l'occaſion de lui en faire ſentir les effets.

Seconde partie du Regne de Jean.

On a vu juſqu'ici la premiere partie des malheurs de Jean, cauſez tant par ſa propre faute, que par l'ambition du Roi de France. Mais ces diſgraces, quelque grandes qu'elles fuſſent, pouvoient à peine entrer en comparaiſon avec celles qui l'attendoient; d'autant plus, qu'il parut aſſez peu ſenſible aux premieres, au-lieu que les autres lui cauſerent d'extrêmes chagrins. Ce ne fut pas l'ambition d'un Roi ennemi, qui le fit tomber dans le gouffre de malheurs où il ſe vit précipité pendant cette ſeconde partie de ſon Regne; mais l'orgueil de celui qui ſe diſoit le Pere commun des Chretiens. Je veux parler du Pape Innocent III., qui, pour une cauſe très legere, traita ce Prince avec tant de dureté, que ſi un Pape vouloit aujourdhui ſe conduire de la même ſorte, il n'y a point de doute, qu'il ne fit revolter tous les Chretiens contre lui. Entrons dans le détail de cette affaire, qui fait la principale matiere du Regne de Jean. Mais, ſans nous étendre en réflexions, que tout Lecteur pourra faire aiſément ſans notre ſecours, contentons-nous de rapporter les faits de la même maniere que les Hiſtoriens les plus dévouez à la Cour de Rome les ont avancez.

Mort de l'Archevêque de Cantorberi. *Knyghton. M. Paris.*

Jean commençoit à peine à ſe conſoler de la perte de ſes Provinces de France, que la mort de l'Archevêque de Cantorberi le jetta dans de nouveaux troubles. L'élection des Archevêques de cette Métropole étoit depuis quelque tems un ſujet continuel de diſputes, entre les Evêques Suffragans & les Moines de S. Auguſtin. Les premiers prétendoient avoir le droit d'intervenir dans l'élection, comme il s'étoit pratiqué pluſieurs fois. Les Moines du Monaſtere de S. Auguſtin ſoutenoient, au contraire, que ce droit n'appartenoit qu'à eux ſeuls, ſelon l'ancienne coutume; &, autant qu'il leur étoit poſſible, ils ſe maintenoient dans cette poſſeſſion. Immédiatement après la mort d'Hubert, quelques-uns d'entre eux, s'étant liguez enſemble, ſoit qu'ils craigniſſent que leurs Confreres laiſſaſſent perdre ce droit, ou par quelque autre raiſon, réſolurent de faire eux ſeuls l'élection d'un Archevêque. Pour cet effet, s'étant rendus à minuit dans l'Egliſe, ils firent choix de *Reginald*, leur Sous-Prieur, dans l'eſperance d'avoir enſuite aſſez de crédit pour en obtenir la confirmation du Pape. Cette élection irréguliere ſe fit avec tout le ſecret poſſible. Le Sous-Prieur s'étoit engagé à la tenir cachée, juſqu'à ce qu'il en informât lui-même le Pontife: de ſorte que les autres Moines n'en avoient pas le moindre ſoupçon. Ceux qui l'avoient élu, voulant pouſſer

Quelques-uns des Moines de S. Auguſtin éliſent en ſecret leur Sous-Prieur.

JEAN. 1205.

ſer leur entrepriſe jusqu'au bout, trouverent le moyen de le faire envoyer à Rome, ſous quelque prétexte, & de le faire accompagner de quelques Moines de leur cabale. Mais il n'eut pas la force de garder le ſecret. Auſſi-tôt qu'il fut au-delà de la Mer, il ſe qualifia par-tout Archevêque de Cantorberi, & les Moines qui l'accompagnoient ne furent pas plus discrets que lui.

Le nouveau Prélat decouvre trop tôt ſon ſecret.

Cette nouvelle étant venue aux oreilles du Roi, il crut que tout le Monaſtere avoit eu part à cette ſupercherie, & il ſe préparoit à faire repentir les Moines de l'audace qu'ils avoient eue, d'élire un Archevêque ſans ſa permiſſion. Mais ils ſe juſtifierent, & l'appaiſerent par leurs ſoumiſſions. Les clameurs des Moines qui n'avoient pas été de l'intrigue, ayant fait comprendre à ceux qui avoient fait l'élection, qu'après la découverte de leur ſecret il leur ſeroit trop difficile de venir à bout de leur entrepriſe, ils prirent le parti de s'en déſiſter. Alors tout le Monaſtere s'étant réuni pour proceder à une nouvelle élection, le Roi recommanda l'Evêque de Norwich, qui fut élu d'une commune voix, placé ſur le Siege Archiépiscopal, & mis en poſſeſſion du Temporel. Peu de tems après, on envoya au Pape quatorze Moines du même Monaſtere, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé, & pour lui demander la confirmation du nouvel Archevêque. Dans le même tems, les Evêques Suffragans de Cantorberi députerent auſſi à Rome, pour s'y plaindre de ce que les Moines uſurpoient le pouvoir d'élire ſeuls l'Archevêque, & pour inſtruire le Pontife des raiſons qu'ils avoient de s'y oppoſer.

Jean menace les Moines.

On fait une nouvelle élection, de l'Evêque de Norwich, à la recommandation du Roi, 1206.

Quelques Moines ſont députez à Rome, pour demander au Pape la confirmation du Prélat élu.

Pendant que ces Députez étoient en chemin, le Roi, dont le courage s'étoit un peu réveillé, mena une Armée conſiderable dans le Poitou, & réduiſit ſous ſon obeïſſance la plus grande partie de cette Province. Mais il eut encore la foibleſſe de ſe laiſſer duper par Philippe, qui ne ſe trouvant point préparé, demanda, & obtint une Treve de deux ans (1).

Jean recouvre une partie du Poitou, & fait avec Philippe une Treve de deux ans.

Cependant, le Sous-Prieur de S. Auguſtin, qui étoit arrivé à Rome, inſiſtoit fortement auprès du Pape, pour faire confirmer ſon élection. Mais Innocent, ayant compris qu'il y avoit quelque irrégularité dans cette affaire, voulut prendre du tems pour y penſer. Dans cet intervalle, les autres Députez étant arrivez, l'informerent de tout le détail, & le prierent de confirmer la ſeconde élection. D'un autre côté, les Agens des Evêques lui porterent auſſi leurs plaintes contre les Moines, & l'inſtruiſirent des raiſons ſur leſquelles ils appuyoient leurs prétentions. Pour décider ces differens, le Pape ordonna aux Députez de ſe trouver un jour préfix à Viterbe, où il avoit deſſein d'aller paſſer quelque tems. Ce fut là, qu'en préſence du Pon-

L'affaire des élections eſt portée devant le Pape. *M. Paris. Hiſt. Publ. T. I. pag. 1.*

(1) Les Hiſtoriens François diſent que Jean demanda & obtint la Treve. On trouve très fréquemment de ſemblables oppoſitions entre les Hiſtoriens des deux Nations.

JEAN. 1206. Pontife, ces affaires furent discutées avec beaucoup de chaleur, ſans qu'à l'égard de la premiere, les raiſons des uns & des autres produiſiſſent beaucoup d'effet. Innocent, qui avoit déja pris ſa réſolution, caſſa les deux élections, & ordonna aux Moines députez d'en faire une nouvelle. En même tems, il leur commanda de faire choix du Cardinal Etienne Langton, Anglois de Nation, qui ſe trouvoit alors auprès de lui. Les Moines, ſurpris d'un pareil commandement, qui étoit jusqu'alors ſans exemple, voulurent d'abord ſe diſpenſer d'obeïr. Ils alleguoient pour juſtifier leur réſiſtance, qu'ils n'avoient aucun pouvoir de leur Monaſtere, & que d'ailleurs, il étoit néceſſaire d'avoir le conſentement du Roi. Mais le Pontife ne ſe paya point de ces raiſons. Il leur répondit, qu'en qualité de Députez, ils repréſentoient tout le Monaſtere, & que le conſentement des Princes n'étoit nullement néceſſaire pour les élections qui ſe faiſoient en ſa préſence. Ainſi, ſans leur donner le tems de repliquer, il leur commanda, ſous peine d'Excommunication, d'élire le Cardinal Langton pour leur Archevêque. Alors les Moines, intimidez par la préſence & par les menaces du Pape, prirent, quoiqu'à regret, le parti de lui obeïr (1). Il ne s'en trouva qu'un ſeul, qui eut la fermeté de réſiſter. Cette élection extraordinaire fut incontinent confirmée par le Pape, qui voulut lui-même ſacrer l'Archevêque élu.

Le Pape caſſe les deux élections. *M. Paris. Knyghton.*

Il fait élire le Cardinal Langton par les Moines Députez. *M. Paris.*

Les Evêques Suffragans perdent leur procès.

Selon le principe qu'Innocent venoit d'établir, en autoriſant quatorze Moines députez de leur Monaſtere pour faire l'élection d'un Archevêque, les Evêques Suffragans de Cantorberi ne pouvoient que perdre le procès qu'ils avoient avec les Moines. Auſſi le Pontife prononça-t-il en faveur de ces derniers, & défendit aux Evêques de ſe mêler à l'avenir de l'élection de leurs Métropolitains.

1207. Jean ſe fait accorder un Subſide par des voyes violentes. *M. Paris.*

Le Clergé refuſe en vain d'y conſentir.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, Jean achevoit de perdre le cœur de ſes Sujets, en exigeant d'eux, par des voyes violentes, la treizieme partie de leurs biens mobiliaires. Le Clergé eut beau s'y oppoſer, pour ce qui le regardoit : malgré ces oppoſitions, l'Acte paſſa dans le Parlement, & la Taxe fut levée, tant ſur les Eccléſiaſtiques que ſur les Laïques, quoique les premiers n'y euſſent point conſenti, & que les derniers euſſent été comme forcez à l'accorder. Cette violence cauſa beaucoup de plaintes & de murmures parmi le Clergé, qui jusqu'alors avoit été en poſſeſſion de n'être taxé que de ſon conſentement. Cependant, comme il ne ſe trouvoit pas en état de réſiſter, il tâcha de ſe venger en décriant la conduite du Roi, & en donnant au Peuple, de ſiniſtres impreſſions contre ce Prince. Même l'Archevêque d'Yorck, Frere naturel du Roi, Prélat d'une humeur peu endurante, excommunia tous ceux qui étoient employez à la levée de cette Taxe, & ſe retira hors du Royaume. Quoique les plaintes du Clergé ne fuſſent pas mal fondées, les partiſans du Roi ne laiſſoient

L'Archevêque d'Yorck excommunie les Collecteurs du Subſide.

(1) *Licet inviti, & cum murmuratione, aſſenſum præbuerunt.* M. Paris.

ſoient pas de les trouver étranges. Ils diſoient, qu'il étoit étonnant que les Eccléſiaſtiques refuſaſſent de ſecourir le Roi dans ſes beſoins, eux qui depuis peu avoient ſouffert, ſans murmurer, qu'un Légat exigeât de tous les Bénéficiers, de groſſes ſommes pour les prétendus beſoins du S. Siege. Si l'argent que le Roi avoit retiré de cette Taxe eût été employé pour le ſervice de l'Etat, les Anglois auroient eu quelque ſujet de s'en conſoler. Mais ils eurent le chagrin de le voir prodiguer en profuſions inutiles, pour la reception de l'Empereur, qui étoit venu rendre viſite au Roi ſon Oncle. Son but étoit, de le porter à rompre la Treve qu'il avoit faite avec la France. Mais, quelques inſtances qu'il pût faire, il lui fut impoſſible d'engager Jean à cette rupture. Cependant, pour adoucir en quelque maniere ce refus, le Roi lui fit préſent de cinq-mille marcs, qui ſervirent à payer les frais de ſon voyage. JEAN. 1207.

Innocent ſe doutoit bien que Jean ne ſeroit pas content de l'élection de Langton, extorquée par une violence manifeſte, & par un attentat ſans exemple. Véritablement, au commencement de la Converſion des Anglois, les Pontifes Romains choiſiſſoient des Sujets capables de bien gouverner cette Egliſe naiſſante, & c'étoient pour l'ordinaire des Italiens, parce qu'il n'y avoit en Angleterre que peu d'Eccléſiaſtiques qui fuſſent propres à remplir ce poſte. Mais depuis l'Archevêque *Theodore*, qui fut le dernier envoyé de Rome, les Papes ne s'étoient jamais ingerez de choiſir à leur gré des Archevêques de Cantorberi, ſans le conſentement des Rois. Ils ſe contentoient de confirmer l'élection de ceux qui leur étoient préſentez, & de les obliger d'aller demander le *Pallium* à Rome. Même depuis la Conquête, il n'étoit jamais arrivé qu'ils euſſent annullé l'élection d'un Archevêque. Afin donc d'adoucir l'eſprit du Roi, & de le porter à paſſer plus doucement ſur cet attentat, Innocent lui écrivit la Lettre ſuivante. Elle eſt aſſez ſinguliere, pour mériter d'être inſerée ici toute entiere. Le Pape tâche d'appaiſer le Roi, au ſujet de l'élection de Langton.

INNOCENT PAPE,

Act Public. T. I. pag. 139.

A JEAN ROI D'ANGLETERRE.

Entre les richeſſes que les Mortels regardent comme les plus eſtimables, & qu'ils deſirent avec le plus d'ardeur, nous croyons que l'Or épuré & les Pierres précieuſes obtiennent le premier rang. Bien que nous ſoyons perſuadez que votre Excellence Royale poſſede abondamment ces ſortes de biens, nous avons jugé à propos de vous envoyer, comme une marque de notre bienveillance, quatre anneaux montez de leurs pierres. Nous deſirons que vous y conſideriez les myſteres que leur forme, leur matiere, leur nombre & leur couleur renferment, plutôt que la valeur du préſent même. La rondeur marque l'éternité, qui, n'ayant ni commencement ni fin, doit vous diſ- Lettre du Pape au Roi.

JEAN. 1207. *poſer à tendre ſans ceſſe des choſes terriennes aux céleſtes, & des temporelles aux éternelles. Le nombre de quatre, qui eſt quarré, ſignifie la fermeté de l'eſprit, qui ne doit ni s'abaiſſer dans l'adverſité, ni s'élever dans la proſperité, mais demeurer toujours dans une même aſſiette. C'eſt une perfection à laquelle le vôtre ne pourra manquer de parvenir, quand il ſe trouvera orné de ces quatre Vertus principales, la Juſtice, la Magnanimité, la Prudence & la Temperance. La premiere vous ſervira dans les Jugemens, la ſeconde dans l'Adverſité, la troiſieme dans les choſes douteuſes, la quatrieme dans la Proſperité. Par l'Or eſt déſignée la Sageſſe. Car, tout de même que l'Or eſt le plus précieux de tous les métaux, la Sageſſe eſt de tous les dons le plus excellent, ainſi que le Prophete le témoigne par ces paroles:* L'eſprit de ſageſſe repoſera ſur lui. *En effet, il n'y a rien qui ſoit plus néceſſaire à un Souverain. Auſſi* Salomon, *ce Roi pacifique, ne demandoit à Dieu que la Sageſſe, pour pouvoir bien gouverner ſon Peuple. Au reſte, la couleur verte de l'Emeraude marque la Foi; la ſérenité du Saphir, l'Eſperance; la couleur rouge du Grenat déſigne la Charité; & celle de la Topaze, les bonnes œuvres, touchant leſquelles le Seigneur diſoit :* Que votre lumiere reluiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres. *Vous avez donc dans l'Emeraude ce que vous devez croire, dans le Saphir ce que vous devez eſperer, dans le Grenat ce que vous devez aimer, & dans la Topaze ce que vous devez faire, afin que vous avanciez toujours de vertu en vertu, juſqu'à ce que vous voyiez le Dieu des Dieux en Sion.*

Le Pape exhorte le Roi à recevoir Langton pour Archevêque.

Il eſt difficile de juger à quoi tendoit cette Lettre myſterieuſe ; ſi c'étoit un jeu de l'eſprit du Pape, ou s'il avoit deſſein de faire entendre au Roi, qu'il auroit beſoin de toutes les Vertus repréſentées par ces Anneaux, pour réſiſter aux attaques qu'il lui préparoit. Quoi qu'il en ſoit, de peur que Jean ne comprît pas bien ſon intention, bientôt après, il lui adreſſa un Bref plus intelligible, dans lequel il l'exhortoit à reconnoître le Cardinal Langton pour Archevêque de Cantorberi. Il lui repréſentoit, que ce Prélat étoit Anglois, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & ſavant en toute ſorte de Sciences. De plus, il l'aſſuroit, que ſa vie exemplaire, & ſes Vertus Chretiennes, ſeroient très avantageuſes à l'Angleterre pour le ſpirituel, comme ſa prudence, & ſes Vertus politiques, pour les affaires temporelles. Cependant, comme il ne prétendoit pas faire dépendre l'élection de Langton du bon-plaiſir du Roi, ni la ſoumettre à ſon examen; par un autre Bref, il enjoignit aux Moines de S. Auguſtin, & aux Evêques Suffragans de Cantorberi, de recevoir ce Cardinal pour leur Métropolitain.

Il enjoint aux Suffragans de le reconnoître.

Le Roi chaſſe les Moines de S. Auguſtin de leur Monaſtere.

Dès que Jean fut informé de ce qui s'étoit paſſé à Rome, il entra dans une colere inconcevable. Il accuſa les Moines de S. Auguſtin de l'avoir trompé, tant dans la troiſieme élection, que dans la premiere, & réſolut de ſe venger d'eux. Pour cet effet, il leur envoya deux Chevaliers, qui étant entrez dans le Monaſtere l'épée à la main, leur

leur ordonnerent, de la part du Roi, de vuider la Maiſon ſur le champ. De plus, ils leur dirent qu'ils euſſent à ſortir du Royaume dans trois jours, s'il ne vouloient voir leur Monaſtere réduit en cendres. Une ſi terrible menace intimida tellement ces Religieux, que ſans repliquer, ils ſe retirerent en Flandre, dans l'Abbaye de S. Bertin, & dans quelques autres du voiſinage. Cependant, cette vengeance n'étant pas capable de lui procurer toute la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, il crut qu'en témoignant de la vigueur, il pourroit obtenir du Pape la revocation de ce qui avoit été fait. Dans cette penſée, il écrivit à Innocent une Lettre extremement forte, où il lui reprochoit l'attentat qu'il avoit commis, en caſſant l'élection canonique de l'Evêque de Norwich, ſans en avoir le moindre prétexte. De plus, il ſe plaignoit, qu'il eût fait élire par force, & contre toute ſorte de droit, un homme élevé en France, qui lui étoit entierement inconnu, & qui avoit toujours entretenu une étroite correspondance avec ſes ennemis. Il ajoutoit, que cet attentat étoit directement contraire aux prérogatives de ſa Couronne, dont il étoit réſolu de ne ſe départir jamais, non plus que de l'élection de l'Evêque de Norwich. Enſuite, il lui déclaroit ſans détour, que ſi la ſatisfaction qu'il demandoit lui étoit refuſée, il romproit toute communication avec Rome : Que ce n'étoit pas une choſe de peu de conſéquence, puiſqu'il étoit certain que le S. Siege tiroit plus d'argent de l'Angleterre, que d'aucun autre Etat Chretien; & que par cette raiſon, il étoit obligé d'avoir plus d'égards pour le Roi d'Angleterre, que pour aucun autre Prince. Il finiſſoit, en diſant qu'il y avoit dans ſon Royaume aſſez de Prélats capables d'en gouverner l'Egliſe, ſans qu'il fût néceſſaire d'avoir recours aux Papes, s'ils prétendoient abuſer ſi manifeſtement de leur autorité.

JEAN. 1207. *M. Paris. Knyghton.*

Il écrit vigoureuſement au Pape *M. Paris.*

Innocent n'avoit pas entrepris cette affaire, pour s'en déſiſter ſur une ſimple plainte du Roi. Il répondit à cette Lettre d'une maniere douce & moderée en apparence, mais au fond, plus propre à irriter ce Prince, qu'à l'appaiſer. Il ſe plaignoit d'abord, de ce que Jean avoit répondu à ſes humbles & obligeantes Lettres, d'une maniere ſi rude, qu'il ſembloit plutôt avoir eu deſſein de le choquer, que de lui demander des éclairciſſemens ſur ſa conduite. Enſuite, il exaltoit le mérite du Cardinal Langton. Il diſoit, que c'étoit un Prélat très ſavant & très éclairé, & qui ayant fait ſes études dans l'Univerſité de Paris, avoit mérité d'y être élevé au degré de Docteur en Théologie. Il ajoutoit, que Jean ſe plaignoit à tort, puiſque le conſentement des Princes n'étoit nullement néceſſaire pour les élections qui ſe faiſoient en préſence du Pontife : Que néanmoins, par une pure condeſcendance, il n'avoit pas laiſſé de lui envoyer deux Moines pour l'en informer, mais que le vent contraire les avoit retenus à Boulogne. Enfin, après avoir tâché de faire voir que l'élection de Langton étoit

Réponſe du Pape. *Act. Publ. T. I. pag. 143.*

JEAN. 1207. conforme aux Canons, il lui repréſentoit, que Henri II. ſon Pere, & Richard ſon Frere, s'étoient départis du droit de nommer aux grands Bénéfices; qu'ainſi, ſans ſe mêler des élections, il devoit recevoir ſans examen les Prélats que l'Egliſe jugeoit capables de gouverner les affaires ſpirituelles de ſon Royaume. Il finiſſoit par ce trait menaçant, que la ſoumiſſion lui ſeroit plus avantageuſe, que s'il s'obſtinoit à réſiſter à Dieu & à ſon Egliſe, dans une Cauſe, pour laquelle le Bien-heureux Thomas Becket avoit répandu ſon ſang. Ces dernieres paroles étoient terribles, pour un Prince dont le Pere avoit tant ſouffert pour un ſujet à peu près ſemblable. Mais bien loin d'en être épouvanté, Jean prit au contraire la réſolution de faire tous les efforts poſſibles, & de riſquer même toutes choſes, pour ſe délivrer de la dure domination de la Cour de Rome.

1208. La Lettre du Pape fut bien-tôt ſuivie d'un ordre aux Evêques de Londres, d'Ely, & de Worceſter, d'aller trouver le Roi pour le porter à ſe ſoumettre aux ordres de l'Egliſe, & s'ils le trouvoient obſtiné, de mettre le Royaume en Interdit. Les Evêques qui étoient chargez des ordres du Pape, n'ayant pu ſe diſpenſer d'obeïr, firent ſavoir au Roi ce que leur Commiſſion portoit, & le ſupplierent d'éviter par ſa ſoumiſſion, un ſcandale dont ſes Sujets ne ſouffriroient pas moins que lui. Mais il demeura toujours inflexible. Il proteſta même avec ſerment, que ſi le Royaume étoit mis en Interdit, il envoyeroit tous les Eccléſiaſtiques chercher leur ſubſiſtance à Rome, & feroit arracher les yeux, & couper le nez & les oreilles, à tous les Prêtres Romains qui ſe trouveroient dans ſes Etats. Enſuite, il commanda aux trois Prélats de ſortir de ſa préſence. Sa colere, qui n'étoit déja que trop grande, fut encore augmentée par l'inſolence de Simon Langton Frere du Cardinal, qui le preſſa, d'une maniere inſultante, de reconnoître ſon Frere pour Archevêque. Le Roi, fatigué de ſes importunitez, lui dit qu'il trouvoit fort étrange, qu'un Anglois le preſſât de renoncer aux Prérogatives de la Couronne. A cela Langton répondit inſolemment, qu'on ne pouvoit rien faire pour lui, s'il ne ſe mettoit à la diſcretion de ſon Frere.

Le Pape ordonne à trois Evêques de mettre l'Angleterre en Interdit.

Le Roi menace les Eccléſiaſtiques.

Inſolence du frere de Langton.

Naiſſance de Henri & de Richard fils du Roi. L'année précedente, Jean avoit eu, d'Iſabelle d'Angoulême, un Fils auquel il avoit donné le nom de *Henri*. Dans celle-ci, la Reine mit au monde un ſecond Prince, qui fut nommé *Richard*.

L'Interdit eſt publié. Cependant, les trois Prélats, qui avoient déja fait des remontrances au Roi, voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir de lui, publierent enfin la Sentence d'Interdit ſur tout le Royaume, & ſe retirerent au-delà de la Mer. On vit alors ceſſer le Service divin dans toutes les Egliſes, & l'on n'adminiſtra plus les Sacremens, qu'aux enfans nouveaux-nez & aux perſonnes mourantes. Il n'y eut plus ni Prieres publiques, ni aucune Cérémonie religieuſe. Les Cimetieres étoient fer-

fermez, & l'on enterroit les morts dans les foſſez comme des charognes, ſans qu'aucun Prêtre oſât ou voulût aſſiſter aux enterremens. On pourroit juſtement demander, par quelle raiſon les Peuples étoient punis pour la faute de leur Souverain; & certainement il ſeroit difficile d'en alleguer une bonne qui fût fondée ſur la Juſtice, ou ſur l'Equité. Mais la Politique de Rome vouloit, que les Sujets fuſſent expoſez à ces ſouffrances, afin que regardant leur Roi comme l'unique cauſe de leurs maux, ils en fuſſent d'autant plus portez à le contraindre de plier ſous le joug du Pape. Il étoit donc néceſſaire de ſemer la diſcorde entre le Prince & les Sujets, afin d'ôter au premier tout moyen de réſiſter. En effet, il eſt manifeſte, que les Rois n'ont pas plus de pouvoir que de ſimples Particuliers, quand ils ſe trouvent abandonnez de leurs Peuples. Auſſi les Papes qui ſe ſont portez à de ſemblables entrepriſes, ont ordinairement eu la précaution de prendre un tems de déſunion entre les Peuples & leurs Souverains. Si quelquefois ils ont voulu l'entreprendre dans des conjonctures moins favorables, ils ont la plupart du tems éprouvé, qu'on a eu peu d'égards pour leur prétendue autorité. C'eſt de quoi nous verrons un exemple remarquable dans la ſuite de ce même Regne. JEAN. 1208.

Séverité du Roi envers le Clergé.

La rigueur du Pape ne fut pas capable de faire plier le Roi. Au contraire, Jean, voyant que la Cour de Rome ne gardoit plus de ménagemens avec lui, réſolut d'agir avec la même fierté, & de faire ſentir au Pontife, qu'il étoit en état de lui faire tête. Dans cette réſolution, il confiſqua les Biens de tous les Eccléſiaſtiques qui obeïſſoient à l'Interdit, & donna ordre aux Sherifs d'en faire la recherche, & de les chaſſer tous du Royaume. Mais ces Magiſtrats, voyant qu'ils ne pouvoient exécuter les ordres du Roi ſans en venir à de grandes violences, n'oſerent pas pouſſer la rigueur ſi loin. Ainſi, malgré l'intention du Roi, on ne vit ſortir du Royaume que ceux qui ayant épouſé avec trop d'ardeur la querelle du Pape, aimerent mieux ſe bannir eux-mêmes, que de demeurer expoſez à la colere du Prince. Cependant, ceux qui demeurerent n'en furent pas plus heureux. On leur faiſoit tous les jours des injuſtices, contre leſquelles ils ne trouvoient aucune protection dans les Magiſtrats, qui les renvoyoient toujours au Pape.

Comme en ce tems-là il n'y avoit preſque point de Prêtre qui n'eût une Concubine, le Roi, ſous prétexte de vouloir faire obſerver les Canons des Conciles, fit mettre toutes ces femmes en priſon, d'où elles ne ſortirent qu'après avoir payé de groſſes amendes. Parmi le grand nombre d'Eccléſiaſtiques qu'il y avoit dans le Royaume, il s'en trouvoit quelques-uns qui, malgré l'Interdit, vouloient bien adminiſtrer les Sacremens. Mais comme ils étoient ſans ceſſe expoſez aux inſultes du Peuple dévot, le Roi les prit ſous ſa protection, & donna ordre aux Magiſtrats de faire pendre ſur le champ ceux qui leur ſe-

JEAN. 1208. roient quelque outrage. Le Pape n'en fut pas plutôt informé, qu'il excommunia tous ceux qui mépriſeroient l'Interdit, ou qui exécuteroient les ordres contraires du Roi. Tel étoit alors le triſte état du Peuple d'Angleterre. Ceux qui obeïſſoient à leur Souverain, tomboient dans l'Excommunication du Pape; & le Roi prenoit à tâche de perſécuter ceux qui ſe ſoumettoient aux ordres de Rome.

1209. Henri de Saxe obtient du Roi un ſecours d'argent, pour l'Empereur.

Pendant que le Royaume étoit dans cette fâcheuſe ſituation, Henri, Frere de l'Empereur Othon, ſe rendit auprès du Roi Jean, au commencement de l'année 1209. Le but de ſon voyage étoit de demander, pour l'Empereur ſon Frere, un ſecours d'argent, que le Roi lui accorda liberalement, quoiqu'il en eût lui-même un extrême beſoin.

Jean leve une grande armée, ſous prétexte de faire la Guerre à l'Ecoſſe. *Knyghton. M. Paris.*

Les miſeres des Anglois ne touchoient ni le Roi, ni le Pontife. Ils demeuroient tous deux inflexibles, chacun de ſon côté ayant réſolu de riſquer toutes choſes, plutôt que de ceder à ſon adverſaire. Cependant, Jean n'étoit pas ſans inquietude. Véritablement il ne craignoit point les foudres du Pape, par rapport au ſpirituel. Mais il ne pouvoit voir ſans une peine extrême, que généralement ſon Peuple panchoit du côté de la Cour de Rome. Cette connoiſſance lui faiſant craindre que, tôt ou tard, on ne formât quelque complot contre lui, il crut devoir prévenir les deſſeins de ſes ennemis, en aſſemblant une Armée. Pour en trouver le prétexte, il ſe plaignit que le Roi d'Ecoſſe, contre la Foi du Traité qu'ils avoient fait enſemble à Lincoln, avoit marié une de ſes Filles, ſans lui avoir demandé ſon approbation. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre, que ce Prince, qui s'étoit laiſſé enlever tant de Provinces en France ſans s'y oppoſer, n'avoit pas deſſein de pouſſer vigoureuſement cette Guerre, pour un ſi leger ſujet.

Il accorde la Paix au Roi d'Ecoſſe. *Act. Publ. T. I. pag. 155.*

Auſſi ſe contenta-t-il des premieres offres que le Roi d'Ecoſſe fit, de lui donner quinze-mille marcs, & deux de ſes Filles en ôtage. En s'en retournant des frontieres du Nord, où il avoit mené ſon Armée, il fit couper, ſur ſon chemin, toutes les hayes de ſes Forêts, & combler tous les foſſez, afin que les Bêtes fauves puſſent aller librement paître dans la campagne. Apparemment, les Peuples de ces quartiers-là s'étant trop ouvertement déclarez pour le Pape, il vouloit les en punir. Peut-être avoit-il auſſi deſſein de faire connoître au reſte de ſes Sujets, qu'en pareil cas, il ne manqueroit pas de moyens pour les châtier. Quand il fut arrivé à Northampton, il y trouva le Prince de Galles, qui, craignant qu'il n'eût deſſein de porter la Guerre dans ſon Païs, s'étoit hâté de le prévenir par ſa ſoumiſſion. Ce Prince l'accompagna juſqu'à Woodſtock, où il lui rendit hommage.

Il châtie les Provinces du Nord.

Le Prince de Galles vient lui rendre hommage.

Jean ſe fait renouveller l'hommage par tous ſes Vaſſaux.

La continuation de l'Interdit faiſoit aſſez comprendre au Roi, que le Pape n'avoit pas deſſein de ſe déſiſter de ſes prétentions, & que ce moyen ne réuſſiſſant pas, il en employeroit quelque autre plus violent. Dans cette penſée, il jugea qu'il étoit néceſſaire de prendre des meſures par avance, pour ſe mettre à couvert de ſes foudres. Rien ne lui parut plus propre pour déconcerter les deſſeins de la Cour de Rome, que

que de ſe faire renouveller l'hommage par ſes Vaſſaux. Il eſperoit de les retenir par ce lien, & de les empêcher de ſe jetter trop hardiment dans les interêts de la Cour de Rome. JEAN. 1209.

Cependant, le Pontiſe voyant que l'Interdit, qui avoit déja duré plus d'un an, ne produiſoit pas l'effet qu'il en avoit attendu, prit enfin la réſolution de prononcer contre Jean une Sentence d'Excommunication, dont il commit la publication à certains Evêques. Mais comme ces Prélats avoient encore de grands égards pour le Roi, ils ne jugerent pas à propos d'exécuter leurs ordres avec autant de promptitude que le Pape le deſiroit. Néanmoins, la nouvelle de l'Excommunication du Roi ſe trouva tellement répandue dans le Royaume, que perſonne ne l'ignoroit, quoique la Sentence n'eût pas encore été publiée. L'Archidiacre de Norwich, qui étoit un des Directeurs de l'Echiquier, en ayant été informé, quitta brusquement ſon Emploi, diſant que ſa conſcience ne lui permettoit pas de ſervir un Prince excommunié. Cette démarche lui couta cher. Le Roi, choqué du peu d'égards qu'il avoit eus pour ſa perſonne, le fit enfermer dans une étroite priſon, où l'on prétend que ſa mort fut avancée par des voyes extraordinaires.

Le Pape prononce la ſentence d'excommunication contre le Roi. *M. Paris.* Mais les Evêques en different la publication. Séverité du Roi envers l'Archidiacre de Norwich.

Cet exemple de la ſéverité du Roi ne fut pas capable d'empêcher *Hugues*, nouvellement élu Evêque de Lincoln, d'offenſer le Roi par l'endroit le plus ſenſible. Ce Prélat ayant obtenu la permiſſion d'aller ſe faire ſacrer par l'Archevêque de Rouen, au-lieu d'aller en Normandie, prit le chemin de Rome, où il ſe fit ſacrer par le Cardinal Langton. Si le Roi l'avoit eu en ſon pouvoir, il ne l'auroit pas ſans doute plus épargné que l'Archidiacre de Norwich. Mais ne pouvant faire autre choſe, il ſe contenta de faire ſaiſir ſes revenus. Le Prélat s'en mit peu en peine, prévoyant bien que, tôt ou tard, le Roi ſeroit obligé de plier ſous la puiſſance du Pape; au-lieu qu'en désobeïſſant au Pontife, il couroit grand risque de perdre ſon Evêché.

Il eſt trompé par l'Evêque de Lincoln. *Idem.*

L'Excommunication ne produiſit aucun effet ſenſible dans l'eſprit du Roi, qui demeura toujours inflexible. D'ailleurs, comme la Sentence n'étoit pas encore publiée, & qu'on pouvoit feindre de l'ignorer, la plus grande partie de la Nobleſſe demeuroit encore attachée à ce Prince, tout excommunié qu'il étoit. Il n'étoit pas même ſans quelque eſperance que cette Sentence n'étoit qu'une peine comminatoire, qu'il pourroit faire revoquer en marquant un peu de fermeté. Cependant, comme il y auroit eu trop d'imprudence à ſe repoſer là-deſſus, il leva une grande Armée, ſachant bien que rien n'étoit plus capable de rompre les meſures du Pape, que de ſe tenir toujours bien armé. Quelques troubles qui s'étoient élevez en Irlande, ſervirent d'occaſion & de prétexte à cet armement, dont les Juifs payerent les frais, non pas volontairement, mais par la ſaiſie de tous leurs biens. Jean s'étant embarqué lui-même avec ſon Armée, arriva heureuſement à Dublin, où plus de trente petits Princes ſe rendirent, pour lui prê-

1210. Jean mene une armée en Irlande.

ter

JEAN. 1210. ter Serment de Fidelité. Après qu'il eut reçu leurs hommages, il marcha contre le Roi de *Conawght*, auteur des troubles qui l'avoient attiré en Irlande. Ce Prince ayant été fait priſonnier dans un Combat, la Guerre ſe trouva par là heureuſement terminée, & toute l'Iſle réduite à l'obeïſſance du Roi, comme auparavant. Avant que de s'en retourner, Jean fit un Règlement, par lequel les Loix d'Angleterre devoient à l'avenir être obſervées en Irlande, & laiſſa dans cette Iſle l'Evêque de Norwich pour la gouverner. On s'attendoit en Angleterre, qu'à ſon retour il congédieroit ſon Armée. Mais, pour avoir un prétexte de la tenir toujours ſur pied, il chercha querelle au Prince de Galles. Cependant, comme il avoit beſoin d'argent pour entretenir ces Troupes, il impoſa, de ſa ſeule autorité, une Taxe de cent-mille marcs ſterling ſur les biens des Eccléſiaſtiques. Enſuite, il marcha contre les Gallois, & les contraignit de lui livrer vingt & huit ôtages.

Il réduit le Roi de Conawght à l'obeïſſance.

Il établit les Loix d'Angleterre en Irlande.

Il repaſſe en Angleterre, & impoſe une grande taxe ſur le Clergé.

1211. Les meſures que Jean prenoit pour ſe rendre redoutable, ne cauſoient pas peu de peine au Pape, qui ne pouvoit voir ſans inquietude l'inflexibilité de ce Prince. Il comprenoit, qu'il étoit également dangereux pour ſon Siege, d'abandonner cette querelle, & de la pouſſer plus avant, dans l'incertitude du ſuccès. En effet, elle pouvoit être d'une grande conſéquence, même à l'égard des autres Etats. Avant que de prendre aucune réſolution ſur ce ſujet, Innocent envoya deux Nonces en Angleterre, ſous prétexte de vouloir moyenner quelque accommodement entre le Roi & les Eccléſiaſtiques de ſon Royaume. Rien n'étoit pourtant plus éloigné de ſon intention, que de travailler à cette reconciliation, qui ne pouvoit que lui porter un grand préjudice. Son unique but étoit de découvrir ce que Jean avoit dans l'ame, afin de pouvoir là-deſſus prendre de juſtes meſures pour ſa conduite. Ces deux Nonces s'étant rendus auprès du Roi, le tournerent de tant de côtez, qu'enfin il ſe relâcha juſqu'à promettre qu'il donneroit aux Eccléſiaſtiques exilez la permiſſion de retourner à leurs Egliſes. Il conſentit encore que le Cardinal Langton fût mis en poſſeſſion de l'Archevêché de Cantorberi, & promit de faire jouïr l'Egliſe d'Angleterre de toutes les libertez, franchiſes, exemptions, dont elle avoit jouï ſous le Regne d'Edouard le Confeſſeur. Il ſembloit qu'une avance ſi conſiderable devoit ſatisfaire les Nonces. En effet, le Roi cedoit le principal Article, en offrant de reconnoitre le Cardinal Langton pour Archevêque. D'ailleurs, ils devoient préſuppoſer, que s'agiſſant d'un accommodement, il étoit juſte que le Pape & le Clergé cedaſſent auſſi quelque choſe de leur côté. Mais cette maxime n'a pas lieu dans les affaires où l'Egliſe eſt intereſſée. Ce qu'elle appelle accommodement, eſt une parfaite ſoumiſſion à ſes ordres, & un acquieſcement entier à ſes prétentions. Nous en avons vu un exemple remarquable, dans l'affaire de Thomas Becket. En voici un autre qui confirme cette vérité, outre ceux que nous avons encore à voir dans la

Le Pape envoye deux Nonces en Angleterre.

Jean fait de grandes avances pour un accommodement. *M. Paris.*

la ſuite de cette Hiſtoire. Si Jean eût témoigné plus de fermeté, ou du moins, s'il eût attendu que les Nonces lui euſſent fait d'eux-mêmes ces propoſitions, & qu'il n'eût paru les accepter qu'avec repugnance, peut-être ne lui auroit-il pas été impoſſible de s'accommoder à ces conditions. Mais il avoit à faire à des gens plus ruſez que lui, & qui n'avoient pour but que de le ſonder, pour connoitre ſes ſentimens, afin d'en tirer avantage contre lui-même. Quand ils virent qu'il s'avançoit jusqu'à ce point, ils demanderent encore qu'il reſtituât aux Eccléſiaſtiques tout ce qu'ils avoient perdu, & qu'il reparât entierement tout ce qu'ils avoient ſouffert, à l'occaſion de cette querelle. Mais parce qu'il ne voulut pas s'engager à faire cette reſtitution, qui en effet lui étoit impoſſible, la négociation fut rompue, & les Nonces s'en retournerent, après avoir publié l'Excommunication du Roi, que les Evêques avoient jusqu'alors differée.

JEAN. 1211.

Les Nonces n'en ſont pas contens.

Ils publient la Sentence d'excommunication.

Les avances que Jean avoit faites firent comprendre au Pape, que ce Prince ſouhaitoit véritablement de ſortir de cette affaire à quelque prix que ce fût. Il connut manifeſtement, que ce n'étoit que par pure impuiſſance, qu'il avoit rejetté le dernier article qui lui avoit été propoſé. Comme ce Pontiſe étoit très habile, & qu'il avoit de grandes vues, il forma le projet de tirer de cette même impuiſſance, des avantages auxquels il n'avoit pas penſé auparavant. Mais, comme la découverte de ſes deſſeins auroit pu porter de grands obſtacles à leur exécution, il les tint ſoigneuſement cachez, jusqu'à ce qu'il eût réduit le Roi désobeïſſant à ſe jetter entre les bras de ſa clémence. Quoiqu'il n'eût rien moins en vue que le dédommagement du Clergé d'Angleterre, il continua toujours à inſiſter ſur cet article, afin d'avoir occaſion de pouſſer les choſes au point où il les deſiroit. Il ſavoit que Jean n'étoit pas aimé du Peuple, & moins encore de la Nobleſſe qui avoit de grands ſujets de ſe plaindre de lui, n'y ayant que le ſeul Serment de Fidelité qu'elle lui avoit prêté, qui la retint encore dans l'obeïſſance. Il crut donc, que pour achever d'aliener le cœur des Anglois, il étoit néceſſaire de rompre ce lien qui les tenoit encore attachez à leur Souverain. Dans cette vue, prenant occaſion de l'impuiſſance de ce Prince, à laquelle il lui plut de donner le nom de revolte & d'obſtination, il publia une Bulle qui délioit les Sujets de Jean du Serment de Fidelité, & leur enjoignoit, ſous peine d'Excommunication, de lui refuſer toute obeïſſance. Ce terrible coup produiſit un ſi grand effet, que la plupart des Barons, ravis de trouver l'occaſion de ſe venger du Roi, commencerent à former des complots pour en élever un autre ſur le Trône. Il y a même des Hiſtoriens qui aſſurent, qu'ils s'adreſſerent au Roi de France, par une Requête ſignée de la plus grande partie d'entre eux, dans laquelle ils l'invitoient à paſſer en Angleterre, lui promettant de le reconnoitre pour leur Souverain.

Nouveaux projets du Pape.

Il délie les Anglois du Serment de Fidelité.

JEAN. 1212.

Jean veut porter la guerre dans le Païs de Galles. *M. Paris. Knyghton.*

Cependant, Jean, qui n'avoit aucune connoiſſance de leurs deſſeins, vivoit dans une ſécurité qui cauſoit de l'étonnement à tout le monde. Loin de prévoir le danger qui le menaçoit, il paſſoit ſon tems en Fêtes & en divertiſſemens continuels, comme s'il n'eût eu aucune affaire ſur les bras, & que la Bulle du Pape n'eût été pour lui d'aucune conſéquence. Dans ce même tems, les Gallois, qui ne pouvoient demeurer longtems en repos, ayant fait quelques courſes ſur les Terres des Anglois, Jean entra dans une ſi terrible colere, qu'il fit pendre les vingt & huit ôtages qu'il avoit en ſon pouvoir. Enſuite, comme ſi c'eût été là ſon unique affaire, il réſolut de porter la Guerre dans leur Païs, & de les exterminer.

Il reçoit des avis ſur les complots des Grands. *M. Paris.*

Pendant qu'il ſe préparoit à cette Expédition, le Roi d'Ecoſſe lui fit ſavoir, qu'on braſſoit en Angleterre une dangereuſe Conſpiration contre lui. Mais Jean étoit perſuadé que perſonne n'oſeroit branler, pendant qu'il ſeroit à la tête de ſon Armée. Ainſi, ſans faire la moindre attention à cet avis, il continua ſa marche juſqu'à Cheſter, à deſſein de commencer la Guerre contre les Gallois. A ſon arrivée dans cette Ville, il reçut de nouveaux avis touchant la Conſpiration, & cette nouvelle lui fut confirmée de tant d'endroits differens, qu'il ne put plus en douter. Ce fut alors que la crainte ſuccedant à la ſécurité, il ne regarda plus les Officiers de ſon Armée, que comme des ennemis couverts dont il devoit ſe défier. Dans cette penſée, il licencia ſes Troupes, & ſe retira dans Londres, où il ſe croyoit plus en ſureté. Quelque tems après, ſa terreur s'étant un peu diminuée, par les avis certains qu'il eut que les Barons n'avoient encore rien de prêt pour commencer à exécuter leurs projets, il leur demanda des ôtages pour s'aſſurer de leur obeïſſance. Il y en eut peu qui oſaſſent lui en refuſer, de peur de ſe voir ſacrifiez à ſes ſoupçons, avant qu'ils ſe trouvaſſent en état de défenſe. En effet, leurs meſures étoient encore très incertaines. S'il eſt vrai qu'ils ſe fuſſent adreſſez au Roi de France, ce Monarque ne leur avoit encore rien promis de poſitif. Apparemment, il vouloit attendre que les affaires fuſſent encore plus brouillées, avant que de ſe déclarer ouvertement.

Il ſe défie de ſon armée, & la licencie.

Obſervation ſur les Hiſtoriens du Regne de Jean.

C'eſt en cet endroit que l'Hiſtorien Matthieu Paris prend occaſion d'exagerer la conduite tirannique de Jean, en termes extremement forts. Il dit que ce Prince ne gardoit aucun ménagement avec les Anglois; qu'il débauchoit les Femmes & les Filles des plus grands Seigneurs; qu'il en banniſſoit quelques-uns du Royaume, ſur de ſimples ſoupçons; & que ceux qui étoient le moins maltraitez, ſe voyoient réduits à une extrême pauvreté par la confiſcation de leurs Biens, & par d'autres voyes tirannique. Mais on doit faire ici la même obſervation, qui a déja été faite en un autre endroit. C'eſt qu'il faut lire avec beaucoup de précaution les Hiſtoires qui ont été écrites par des Moines, quand elles parlent de quelque affaire où la Cour

Cour de Rome a eu interêt. Il eſt vrai que celui-ci lance de tems en tems des traits aſſez piquans contre la perſonne d'Innocent III. Mais cela n'empêche pas qu'on ne s'apperçoive, que ſon but a été de juſtifier l'extréme rigueur dont ce Pontife uſa envers le Roi Jean. C'eſt ce qu'il n'a pu faire plus adroitement, qu'en noirciſſant la reputation de ce Prince, afin de détourner la compaſſion des Lecteurs. JEAN. 1212.

Pendant que Jean attendoit avec inquietude à quoi aboutiroient les complots de ſes ennemis, il reçut une mortification qui lui cauſa beaucoup de peine, quoiqu'il feignît de n'en être point ému. Un certain Hermite, nommé *Pierre de Pontefract*, qui, par des prédictions précedentes, avoit acquis quelque reputation dans le Royaume, publia qu'avant la Fête prochaine de l'Aſcenſion, Jean ſeroit privé de la Couronne, & qu'elle ſeroit transferée à un autre. Le Roi en ayant été informé, envoya querir l'Hermite, qui ſoutint en ſa préſence ce qu'il avoit avancé; ſur quoi, il fut envoyé en priſon. Prédiction remarquable d'un Hermite. *M. Paris.*

Cependant, le Pape, qui n'avoit pas envie de demeurer en ſi beau chemin, prenoit à Rome les meſures néceſſaires pour faire réuſſir ſon projet. Comme il vouloit qu'il parût aux yeux du Public, que le zèle de la Juſtice & de la Religion étoit l'unique motif qui le faiſoit agir, il ſe gardoit bien de faire connoitre qu'il eût aucun interêt perſonel dans la querelle qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre. Ce fut pour mieux couvrir ſes deſſeins, qu'il ſe fit préſenter, par le Cardinal Langton & par les autres Evêques exilez, une Requête par laquelle ils le ſupplioient d'appliquer quelque remede aux maux que l'Egliſe d'Angleterre ſouffroit depuis ſi longtems. Cette Requête lui ayant fourni un prétexte d'aſſembler le College des Cardinaux, il leur fit un Diſcours, où il prit à tâche d'exagerer les torts que le Roi Jean avoit faits, & faiſoit encore tous les jours à l'Egliſe. Il finit en diſant, que l'obſtination de ce Prince n'ayant pu être vaincue par les Cenſures Eccléſiaſtiques, il les avoit aſſemblez pour conſulter avec eux touchant les moyens de réduire ce Fils opiniâtre à l'obeïſſance. Le reſultat de ce conſeil fut, que Jean, étant convaincu de revolte contre le S. Siege, méritoit d'être dépoſé, & que le Pontife devoit donner un autre Roi à l'Angleterre. Suivant cet avis, Innocent fulmina une Sentence de Dépoſition contre le Roi Jean. Enſuite, il chargea Philippe Roi de France, de l'exécution, lui promettant, en recompenſe, la rémiſſion de tous ſes péchez, & la Couronne d'Angleterre en héritage perpétuel, quand il auroit détrôné ce Tiran. Peu de jours après, il publia une Bulle, qui exhortoit tous les Princes Chretiens à contribuer de tout leur pouvoir à faire réuſſir cette Expédition, qui n'avoit pour but que de venger les injures faites à l'Egliſe Catholique. Dans cette même Bulle, il prenoit ſous ſa protection tous ceux qui fourniroient de l'argent, ou quelque autre ſecours, pour ſubjuguer l'ennemi de l'Egliſe, Le Pape dépoſe Jean. Il en commet l'exécution au Roi de France.

JEAN. 1212. gliſe, & leur accordoit les mêmes Indulgences qu'à ceux qui viſitoient le St. Sepulcre.

Mort de Geoffroi Archevêque d'Yorck. Sur la fin de cette année, la mort enleva du monde Geoffroi Archevêque d'Yorck, Fils naturel de Henri II. C'étoit un Prélat d'un petit génie, mais altier, brouillon, & très paſſionné, qui auroit fait beaucoup de mal, ſi ſa capacité avoit égalé le deſir qu'il avoit d'en faire.

1213. Philippe accepte la Commiſſion du Pape. *Mezerai.* La Commiſſion que Philippe venoit de recevoir du Pape, le mettoit au comble de ſes ſouhaits. Non content d'avoir enlevé au Roi Jean une grande partie de ſes Etats, il dévoroit déja dans ſon imagination le Royaume d'Angleterre. Par les préparatifs qu'il faiſoit, on remarquoit aſſez l'extrême deſir qu'il avoit de réuſſir dans ſon entrepriſe.

Il fait de grands préparatifs. Les Vaiſſeaux, dont ſa Flotte devoit être compoſée, ſe rendoient de tous côtez à l'embouchure de la Seine; pendant que les Princes ſes Vaſſaux, & les Grands de ſon Royaume, lui amenoient des Troupes à Rouen, où il avoit marqué le rendez-vous de ſon Armée.

Jean aſſemble une grande armee. De ſi grands préparatifs ne purent être longtems cachez au Roi Jean, qui fit de ſon côté tous les efforts poſſibles pour ſe mettre en état de s'oppoſer à l'invaſion dont il étoit menacé. Il fit ſommer tous les Vaſſaux de la Couronne de ſe rendre à Douvre avec leurs Troupes, ſous peine de perdre leurs Fiefs, & d'être exemplairement punis dans leurs perſonnes. En même tems, il donna ordre à tous les Vaiſſeaux appartenant à ſes Sujets, de ſe rendre au même Lieu, avec menace de bannir les Maitres qui ſe diſpenſeroient d'obeïr, ſous quelque prétexte que ce pût être. Ses ordres furent ſi preſſans, & ſes menaces firent un ſi prompt effet, qu'en peu de tems, il aſſembla beaucoup plus de Vaiſſeaux & de Troupes qu'il n'en pouvoit entretenir. Ainſi, par cette conſideration, il ſe vit obligé de renvoyer une partie de ſa Flotte, & de ne garder que ſoixante-mille hommes des plus aguerris, qui n'auroient été que trop ſuffiſans pour le mettre à couvert de toute inſulte, s'ils l'euſſent ſervi de bon cœur. Mais ce Prince avoit plutôt trouvé le ſecret de ſe faire craindre, que celui de ſe faire aimer.

Pandolphe, Légat du Pape, va trouver Jean. *Matt. Paris.* Pendant que les deux Monarques ſe préparoient avec une égale ardeur, l'un pour attaquer, & l'autre pour ſe défendre, que la Mer étoit couverte de Vaiſſeaux, & les Côtes de l'un & de l'autre Royaume garnies de Troupes qui n'attendoient que le moment d'entrer en action; le Pape donnoit ſes dernieres inſtructions à Pandolphe. C'étoit un des deux Nonces dont j'ai déja parlé, qui, en cette occaſion, fut revêtu du Caractere de Légat, pour aller en Angleterre. Sa Commiſſion publique lui ordonnoit de faire un dernier effort, pour porter le Roi Jean à ſe ſoumettre à l'Egliſe. Mais le but ſecret de ſon envoi étoit, d'aller mettre la derniere main au projet que le Pape avoit formé. Il paſſa par la France, où il vit le grand armement de Philippe, & loua ſon zèle & ſa diligence; après-quoi il alla trouver le Roi

Il l'intimide. d'Angleterre à Douvre. Dès qu'il fut auprès de ce Monarque, il lui re-

repréſenta, que les forces de ſon ennemi étoient ſi nombreuſes, qu'elles étoient capables de conquerir l'Angleterre, quand même tous les Anglois ſe trouveroient unis pour leur commune défenſe ; mais qu'il s'en falloit bien que Jean ne pût compter ſur l'affection de ſes Sujets. Pour l'en convaincre d'une maniere à ne ſouffrir aucun doute, il lui découvrit, que Philippe avoit reçu de ſecretes aſſurances de la part des principaux Seigneurs Anglois, que bien loin de s'oppoſer à ſes armes, ils l'aſſiſteroient de tout leur pouvoir. Cet avis s'accordant avec ceux que Jean avoit déja reçus, il en parut ébranlé, & ne put s'empêcher de faire connoître au Légat la crainte qui s'étoit emparée de ſon ame. C'étoit là préciſément la ſituation où Pandolphe avoit fait deſſein de le mettre. Dès qu'il le vit ainſi diſpoſé, il en prit occaſion de lui faire comprendre, qu'il n'avoit qu'un ſeul moyen de ſe garantir du danger qui le menaçoit. C'étoit de ſe mettre ſous la protection du Pape, qui, comme un Pere clément & miſericordieux, vouloit bien encore lui tendre les bras. Mais il ajouta, que, pour ſe rendre digne de cette faveur, il falloit devenir un Fils obeïſſant de l'Egliſe : Que pour cet effet, il devoit promettre d'exécuter de bonne-foi tout ce qui lui ſeroit ordonné par le Pape, qui, ſemblable à celui dont il tenoit la place ſur la Terre, ne demandoit pas la mort du Pécheur, mais ſa converſion.

JEAN. 1213.

Il lui offre la protection du Pape.

Act. Publ. T. I. p. 166. Reconciliationis Leges.

Act. Publ. p. 167. Inſtructiones Legato tradita.

Jamais Prince ne s'étoit vu dans une conjoncture pareille à celle où Jean ſe trouvoit alors. Engagé entre deux précipices également dangereux, il falloit néceſſairement ſe jetter dans l'un ou dans l'autre, ſans avoir le tems de conſiderer dans lequel des deux il pouvoit y avoir le plus de reſſource. Pandolphe le preſſoit inceſſamment de profiter de l'offre que la bonté du Pape lui faiſoit encore. D'un autre côté, Philippe, prêt à s'embarquer, ne lui donnoit pas le tems de conſulter ſur la réſolution qu'il avoit à prendre. Mais ce qui lui cauſoit le plus d'embaras, c'étoit le peu de confiance qu'il avoit en ſon Armée, & la crainte où il étoit d'une trahiſon dont il enviſageoit toutes les ſuites. De quelque côté qu'il ſe tournât, il ſe voyoit ſur le point, ou de tomber entre les mains de ſon plus cruel ennemi, ou de ſe voir à la diſcretion d'un Pape qu'il avoit ſi longtems bravé, & qui étoit l'unique auteur de ſes diſgraces. De ces deux extremitez, celle-ci lui parut la moins inſupportable, parce qu'il ne prévoyoit pas tout ce que le Pontife lui préparoit. Le Légat ſe garda bien de l'inſtruire d'abord de toutes les conditions que le Pape vouloit exiger de lui, pour lui rendre ſa faveur & ſa protection. Il ſe contenta pour l'heure, de l'obliger à jurer ſolemnellement, qu'il obeïroit au Pape dans tout ce qui regardoit l'affaire pour laquelle il avoit été excommunié ; qu'il feroit une entiere reſtitution au Clergé, & aux perſonnes Laïques, de tous les dommages ſoufferts à l'occaſion de l'Interdit ; qu'il payeroit comptant huit-mille livres ſterling, comme partie de cette reſtitution ; qu'il recevroit en grace les Evêques, & tous les autres

Irréſolution du Roi.

Il ſe ſoumet aux conditions propoſées par le Légat.

Act. Publ. T. I. pag. 170. Forma Pacis &c.

Conditions.

JEAN. 1213.

tres Proscrits, particulierement le Cardinal Langton, & le Prieur avec les Moines de S. Augustin; qu'il confirmeroit toutes ces promesses par ses Lettres Patentes, & donneroit pour cautions les Evêques & les Barons qui lui seroient nommez par le Pape, ou par son Légat; qu'il déclareroit solemnellement, que si lui-même, ou quelque autre par son ordre, venoit à violer cet Accord, il perdroit pour jamais le droit de tenir en sa main les Eglises vacantes, & que les Evêques & les Barons seroient autorisez à servir l'Eglise contre lui. De plus, il promit d'envoyer des Lettres de sureté à l'Archevêque de Cantorberi, & aux Evêques exilez, afin qu'ils pussent retourner à leurs Eglises. Enfin, il jura qu'il ne poursuivroit aucune personne, soit Laïque soit Ecclésiastique, pour aucune chose qui fût en quelque maniere dépendante de cette affaire.

Autre condition, que le Roi resigneroit sa Couronne au Pape. *Knyghton.*

Dans la situation où Jean se voyoit réduit, il auroit trouvé ces conditions supportables, si l'on n'y eût rien ajouté. Mais le serment qu'on avoit exigé de lui, d'obeïr au Pape en toutes choses, renfermoit une condition tacite, de l'étendue de laquelle Pandolphe ne jugea pas à propos de l'instruire, avant qu'il fût entierement engagé. Quand il fut question d'expliquer cet article, le Légat lui dit nettement, que les crimes qu'il avoit commis contre Dieu & contre l'Eglise étoient d'une telle nature, qu'ils ne pouvoient être expiez que par la resignation de sa Couronne entre les mains du Pontife. Il ajouta, que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il avoit pouvoir de l'admettre à la pénitence. Une pareille proposition ne pouvoit que causer une extrême surprise à ce malheureux Prince; mais il étoit engagé trop avant, pour pouvoir désormais reculer. La démarche qu'il venoit de faire, avoit achevé d'éloigner ceux de ses Sujets qui conservoient encore quelque reste d'affection pour lui. D'un autre côté, il comprenoit bien, que ne pouvant se confier à ses Troupes, il n'avoit aucun autre moyen pour résister aux puissantes attaques que Philippe lui préparoit. Il se trouva donc dans une nécessité indispensable de se soumettre à cette dure condition, qu'il auroit infailliblement rejettée, s'il avoit pu connoitre toute l'étendue de son serment. Pour cet effet, dès le lendemain, il se rendit dans l'Eglise de Douvre, accompagné du Légat & d'un très grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de son Armée, pour exécuter ses engagemens. Ce fut là, qu'en présence de tout le Peuple, ayant ôté la Couronne de dessus sa tête, il la mit, avec toutes les autres marques de la Royauté, aux pieds du Légat qui représentoit le Pontife. Ensuite, il signa une Chartre, par laquelle il resignoit le Royaume d'Angleterre & la Seigneurie d'Irlande entre les mains du Pape. Il déclaroit dans cette Chartre, que ce n'étoit ni par force, ni par crainte qu'il faisoit cette resignation; mais volontairement, & par l'avis & avec le consentement de tous les Barons du Royaume, comme n'ayant aucun autre moyen d'expier les fautes qu'il avoit commises contre Dieu & contre son Eglise. Dès ce moment, il se reconnoissoit Vassal du S. Siege, & en cette qualité, il s'obligeoit à lui payer une redevance

Il resigne sa Couronne au Pape & lui rend hommage. *Act. Pub. T. I. p.* 176.

de

de mille marcs, ſavoir, ſept-cens pour le Royaume d'Angleterre, & trois-cens pour l'Irlande. Enfin, il conſentoit que, ſi lui-même, ou quelqu'un de ſes Succeſſeurs, venoit à refuſer au S. Siege la ſoumiſſion qu'il lui devoit, il perdit tous les droits qu'il avoit à la Couronne. Après cela, il rendit hommage au Pape en la perſonne du Légat, qui, pour faire montre de la grandeur de ſon Maitre, foula aux pieds quelque argent que ce Prince lui préſenta, comme une marque de ſa dépendance. Ceux qui aſſiſtoient à cette honteuſe cérémonie, ne pouvoient regarder tant de baſſeſſes ſans indignation; mais perſonne n'oſoit ouvrir la bouche pour s'y oppoſer. Il n'y eut que le ſeul Archevêque de Dublin qui oſa faire des proteſtations; mais elles ne furent pas écoutées. Le Légat, ayant obtenu tout ce qu'il avoit ſouhaité, garda la Couronne & le Sceptre cinq jours entiers; après quoi il les rendit à Jean, en lui faiſant entendre, que c'étoit par une faveur ſpéciale du S. Siege. Un évenement ſi extraordinaire fit dans les eſprits l'effet qu'il devoit naturellement produire. Si juſqu'alors on avoit eu peu d'eſtime pour le Roi, la démarche qu'il venoit de faire acheva de le rendre entierement mépriſable. Depuis ce tems-là, il ne fut plus regardé que comme un Prince indigne de porter cette Couronne qu'il venoit de ceder ſi lâchement à un autre. D'un autre côté, l'orgueil extrême d'Innocent donnoit lieu à des réflexions qui n'étoient pas trop avantageuſes à ce Pontife. Bien qu'il ſemblât que Jean dût être le plus ſenſiblement touché de ce qui venoit d'arriver, ce fut pourtant celui qui en parut le plutôt conſolé. Il ſembla même triompher de ce qu'il avoit conſervé ſa Couronne, malgré la prédiction de l'Hermite de Pontefract. Quoique ce qu'il avoit prédit n'eût été que trop exactement accompli, Jean eut la dureté de le faire mourir ſur un gibet, comme un faux Prophete.

JEAN. 1213.

Jean fait pendre l'Hermite de Pontefract. *Knyghton. M. Paris.*

Cependant Pandolphe, qui n'avoit plus rien à faire en Angleterre, étoit parti de Douvre ſans avoir levé l'Interdit, ni donné l'Abſolution au Roi. Il étoit allé trouver Philippe, qui comptoit ſur la conquête de l'Angleterre, comme ſur une choſe immanquable. En arrivant auprès de ce Monarque, il lui défendit, de la part du Pape, de continuer l'Expédition projettée. Il lui annonça, que le Roi d'Angleterre étant devenu un Fils obeïſſant de l'Egliſe, & que la cauſe de l'armement ayant ceſſé, il n'étoit plus néceſſaire d'exécuter la Sentence du Pape. La ſurpriſe de Philippe fut extrême, quand il entendit ce diſcours. Mais comme il n'avoit pas agi dans cette affaire par un motif de Religion, il refuſa hautement d'obeïr aux ordres que le Légat lui portoit. Il lui répondit, que c'étoit pour obtenir la remiſſion de ſes péchez, qu'il s'étoit préparé à paſſer en Angleterre, par les exhortations expreſſes du Pape; & que des ordres contraires, ni toutes les menaces qu'on pourroit y ajouter, ne l'empêcheroient pas d'exécuter ce deſſein. Dans cette réſolution, il aſſembla un Conſeil compoſé des principaux Seigneurs du Royaume, & des Princes ſes Vaſ-

Pandolphe ordonne à Philippe de déſarmer.

Philippe refuſe d'obeïr.

Il tâche de tirer de ſes Vaſſaux un

JEAN. 1213. Vaſſaux qui ſe trouvoient alors auprès de lui. Comme il étoit extrêmement irrité contre Innocent, la maniere dont il parla de lui dans cette Aſſemblée, ne fut pas des plus reſpectueuſes ; d'autant plus qu'il étoit important, pour ſes deſſeins, de peindre le procedé du Pontiſe des plus vives & des plus fortes couleurs. Son but étoit d'engager tous ces Seigneurs à lui promettre par ſerment, qu'ils ne l'abandonneroient pas, quand meme le Pape viendroit à proceder contre lui par des Cenſures Eccléſiaſtiques. Ce fut auſſi à quoi ſon diſcours aboutit.

engagement de le ſervir contre le Pape.

Le Comte de Flandre s'y oppoſe.

Les Princes & les Seigneurs qui aſſiſtoient à ce Conſeil, paroiſſoient diſpoſez à prendre cet engagement. Le ſeul Comte de Flandre s'y oppoſa, même d'une maniere injurieuſe à Philippe. Il repréſenta, que l'Expédition projettée contre le Roi d'Angleterre n'étoit ni juſte ni honorable en elle-méme, & que de plus elle étoit devenue impratiquable, depuis que le Pape refuſoit d'y donner ſon approbation. Il ajouta, qu'il feroit bien plus conforme aux règles de l'honneur & de l'équité, de rendre à ce Prince ce qu'on lui avoit enlevé en France, que de faire de nouveaux projets pour profiter de ſon infortune. Philippe, piqué de ce diſcours accompagné de tant de fierté, & mélé de reproches ſur ſa conduite, crut qu'avant toutes choſes, il étoit néceſſaire d'humilier le Comte de Flandre. Son but étoit d'intimider ſes autres Vaſſaux par cet exemple, & en méme tems, de priver le Roi d'Angleterre des ſecours qu'il pouvoit tirer d'un ſi bon ami. Peut-étre fut-il bien aiſe que ce Comte lui fournît une occaſion de ſe tirer de l'embaras où il ſe trouvoit. Il ne pouvoit, ſans honte, ſe ſoumettre aux ordres du Pape ; ni faire la Guerre au Roi Jean, ſans expoſer ſa perſonne à une Excommunication, & ſon Royaume à un Interdit. Quoi qu'il en ſoit il donna ordre à ſa Flotte de faire voile vers les Côtes de Flandre, & il ſe mit lui-méme en marche avec ſon Armée, pour attaquer le Comte par terre. Les progrès qu'il fit d'abord en ce Païs-là, furent très conſiderables. Vrai-ſemblablement, le Comte de Flandre auroit été accablé, ſi Jean n'eût envoyé ſon Armée navale à ſon ſecours. Le Comte de Salisburi qui la commandoit, ayant ſurpris celle de Philippe, la détruiſit entierement. On prétend qu'en cette occaſion, les Anglois prirent trois-cens Vaiſſeaux de la Flotte Françoiſe, qu'il y en eut cent de coulez à fond, & que les François mirent eux-mêmes le feu aux autres, de peur qu'ils ne tombaſſent entre les mains des ennemis. Ce rude échec fit évanouïr tous les grands projets de Philippe, qui ſe vit obligé d'abandonner ſon entrepriſe, & de s'en retourner à Paris très mortifié.

Philippe tourne ſes armes contre lui.

Rigord, Hiſt. de Philippe Auguſte.

Sa Flotte eſt detruite par les Anglois.

Il abandonne ſes deſſeins.

Jean veut porter la guerre en France.

Cette Victoire réveilla tout à coup le courage du Roi Jean. Comme il ſe voyoit déſormais aſſuré du ſecours du Pape, il réſolut de porter la Guerre en France, pour tâcher de recouvrer ce qu'il y avoit perdu. Il fut d'autant plus porté à cette entrepriſe, que l'Empereur & le Comte de Flandre lui avoient promis de faire une puiſſante diverſion

ſion en ſa faveur. Dans ce deſſein, il fit marcher ſon Armée à Portsmouth, où il avoit donné ordre à ſa Flotte de ſe trouver. Mais dans le tems qu'il croyoit s'embarquer, les Barons lui firent ſavoir qu'ils ne pouvoient point l'accompagner avant qu'il eût reçu l'Abſolution. Cette déclaration le fit hâter d'envoyer un Saufconduit au Cardinal Langton & aux autres Evêques proscrits, afin qu'ils vinſſent le délier des liens de l'Excommunication. En même tems, il leur fit ſavoir qu'il étoit prêt à exécuter tous ſes engagemens, & particulierement ceux qui les concernoient. Ces Prélats étant arrivez en Angleterre, allerent à Wincheſter trouver le Roi, qui, ſe jettant à leurs pieds, les pria d'avoir pitié de lui & du Royaume. Le Cardinal l'ayant relevé, le conduiſit à l'Egliſe, où, en préſence de tout le Peuple, il lui fit prêter ce ſerment: Qu'il protegeroit la Ste. Egliſe de tout ſon pouvoir: Qu'il rétabliroit les bonnes Loix de ſes Prédéceſſeurs, & particulierement celles d'Edouard: Qu'il feroit adminiſtrer la Juſtice à ſes Sujets, ſelon l'ancienne coutume, par ſes Cours, & non pas par des Jugemens arbitraires: Qu'il rendroit aux Communautez & aux Particuliers, leurs Libertez & leurs Privileges: Enfin, qu'avant la fête de Pâque, il repareroit tous les dommages qu'il avoit cauſez. Cela fait, le Roi fit un nouvel Acte de ſoumiſſion envers le Pape, ſelon la teneur de la Chartre qu'il avoit donnée au Légat; après quoi, le Cardinal lui donna l'Abſolution. Ce Prince parut ſi content de ſe voir enfin délivré de tant d'embaras, que, pour marquer au Cardinal qu'il ne lui reſtoit aucune rancune dans le cœur contre lui, il le fit ce jour-là même manger à ſa table.

JEAN. 1213.

Les Barons refuſent de marcher avant qu'il ſoit abſous.

Langton arrive.

Il fait prêter ſerment au Roi.

Il l'abſout, *M. Paris. Knyghton.*

Cette affaire étant ainſi terminée, Jean ſe rendit à Portsmouth, où il trouva de nouveaux obſtacles à quoi il ne s'étoit pas attendu. Quand il fut queſtion de s'embarquer, les Barons, qui s'étoient rendus au même Lieu ſur ſes ſommations, lui déclarerent qu'ils ne pouvoient point partir. Ils diſoient que, pendant le long ſéjour qu'ils avoient fait à Portsmouth, ils avoient conſommé l'argent qu'ils avoient deſtiné pour la Campagne, & qu'ainſi ils n'étoient plus en état de l'accompagner. Quoique ce contretems lui cauſât un chagrin extrême, il crut le devoir diſſimuler, & s'imaginant qu'il pourroit les piquer d'honneur, il voulut s'embarquer ſeul avec ſes Domeſtiques, & faire voile vers l'Iſle de Jerſey. Mais, après qu'il eut attendu quelques jours dans cette Iſle, voyant que perſonne ne le ſuivoit, il reprit la route d'Angleterre, réſolu de punir la déſobéïſſance des Barons. Dès qu'il fut arrivé, il aſſembla quelques Troupes, & marcha vers le centre du Royaume. Son deſſein étoit de ſe mettre à portée d'empêcher qu'ils ne priſſent les armes, ou d'opprimer ceux qui oſeroient paroître les premiers. Le Cardinal Archevêque, ayant compris ſon intention, alla le trouver à Northampton, & lui repréſenta, qu'aucun des Barons n'ayant été juridiquement condamné, il ne pouvoit leur faire la Guerre ſans violer ſon ſerment. Le Roi, choqué de cette remontrance, lui ré-

Jean reprend ſon premier deſſein

Les Barons refuſent de le ſuivre.

Il prend la réſolution de les châtier.

Langton s'y oppoſe & le menace.

JEAN. 1213.

répondit tout en colere, qu'il n'avoit que faire de ſes conſeils; & ſans vouloir l'écouter davantage, il continua ſa marche juſqu'à Nottingham. Langton, ne ſe rebutant point pour cela, le ſuivit encore le lendemain, & lui déclara, qu'il excommunieroit tous ceux qui prendroient les armes avant la levée de l'Interdit. Cette menace ayant fait craindre au Roi que ſes Troupes ne l'abandonnaſſent, il ſe vit obligé de ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Cependant, il marqua un jour préfix aux Barons, pour venir rendre compte de leur déſobeïſſance.

Le Roi ſe déſiſte.

La démarche que Langton venoit de faire, auroit ſuffi pour faire comprendre au Roi, que ce Prélat ne s'étoit pas reconcilié avec lui de bonne-foi. Mais il en eut bien-tôt une preuve plus convainquante.

Langton fait voir aux Barons la Chartre de Henri I. *M. Paris.*

Dans une Aſſemblée de Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers qui ſe fit à Londres, touchant la reſtitution que le Roi avoit promiſe, ce Prélat prit occaſion de parler contre le Roi d'une maniere très paſſionnée. Il dit, qu'avant que de lui donner l'Abſolution, il lui avoit fait prêter ſerment qu'il rétabliroit l'Egliſe, la Nobleſſe, & le Peuple, dans leurs Privileges: mais qu'on ne s'appercevoit point qu'il eût encore fait aucune démarche qui tendit à l'exécution de ſes promeſſes: Qu'au contraire, il avoit voulu faire la Guerre à ſes Barons, ſans qu'ils euſſent été juridiquement condamnez; & que cette conduite faiſoit aſſez connoître ſes mauvais deſſeins. Sur ce fondement, il ajouta, qu'il étoit abſolument néceſſaire pour le bien public, de le preſſer d'accomplir ſes engagemens. Mais comme il pouvoit y avoir des difficultez dans le détail des choſes qu'il falloit demander au Roi, il dit qu'on pourroit ſe ſervir d'une Chartre d'un des Rois précedens, de laquelle il avoit heureuſement recouvré une Copie, malgré les ſoins qu'on avoit pris pour en faire perdre la mémoire. La Chartre dont le Cardinal parloit, étoit celle que Henri I. avoit accordée à ſes Sujets, au commencement de ſon Regne. On en avoit mis, dans les principaux Monaſteres, des Copies authentiques, qui s'étoient perdues ou par la négligence de ceux qui les gardoient, ou peut-être par les ſoins de Henri I. lui-même, ou de ſes Succeſſeurs. Celle-ci, qui étoit peut-être la ſeule qui ſe fût conſervée, étant tombée entre les mains du Cardinal, il en fit faire la lecture devant l'Aſſemblée. Les Barons, qui n'avoient qu'une connoiſſance confuſe de cette Chartre, furent très contens de ce qu'elle s'étoit trouvée, & encore plus de ce qu'elle contenoit. Ainſi, ſans balancer, ils jugerent à propos de la faire ſervir de fondement à leurs demandes. Cette réſolution étant priſe, ils formerent enſemble une Confédération, & s'engagerent par ſerment, à faire tous leurs efforts pour obtenir le rétabliſſement de leurs Privileges, & à ſe ſoutenir mutuellement. Le Cardinal promit de ſon côté, de faire tout ce qui dépendroit de lui pour faire réuſſir leurs deſſeins. C'eſt ici la premiere Confédération qui s'eſt faite en Angleterre, pour ſoutenir les Interêts de la Nation contre le Roi.

Ligue des Barons contre le Roi.

Quoi-

JEAN. 1213.

Quoique les Barons euſſent réſolu de tenir leur Ligue ſecrete juſqu'à ce qu'il ſe préſentât une occaſion favorable de faire éclater leurs deſſeins, le Roi en fut bien-tôt informé. Il en prévit toutes les conſéquences: mais comme il ne ſe trouvoit pas en état de la rompre, il crut que le ſeul moyen de ſe mettre en ſureté, étoit de ſe mettre ſous la puiſſante protection du Pape. Suivant cette réſolution, il envoya au Pontiſe un homme affidé, pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & pour le prier de lui accorder ſon ſecours dans un beſoin ſi preſſant. Sa Requête fut accompagnée d'un préſent très conſiderable, afin d'obtenir plus aiſément ce qu'il ſouhaitoit (1). Innocent apprit avec joye, la diſſenſion qui étoit ſur le point d'éclater entre le Roi & les Barons. Si quelque choſe étoit capable de lui faire perdre la Souveraineté qu'il venoit d'acquerir ſur le Royaume d'Angleterre, c'étoit ſans doute l'union étroite & ſincere du Roi avec la Nobleſſe. La Reſignation qu'il avoit extorquée de Jean, étoit par elle-même ſi contraire à toute ſorte de droit, & ſi remplie de nullitez, qu'elle n'auroit pu ſubſiſter, ſi le Souverain & les Sujets euſſent pu ſe réſoudre à une union ſi néceſſaire. Ainſi, rien n'étant plus agreable au Pontiſe, que de voir le Roi & les Grands hors d'état de ſe ſoutenir réciproquement, il réſolut de faire ſervir leur déſunion à établir plus fortement ſon autorité dans ce Royaume. Pour cet effet, ſans faire paroitre qu'il eût été informé de la Conféderation des Barons, il fit partir pour l'Angleterre, le Cardinal *Nicolas* Evêque de Tivoli, en qualité de ſon Légat, avec une Commiſſion publique de lever l'Interdit, & d'accorder le Roi avec le Clergé, touchant la reſtitution promiſe. Jean ayant d'abord offert cent-mille marcs, le Légat paroiſſoit content de cette offre. Mais les Prélats la rejetterent hautement, aimant mieux que le Royaume gémît encore ſous le poids inſupportable de l'Interdit, que de ſe relâcher ſur le moindre article de leurs prétentions. Le Légat ne fut pas fâché de voir leur obſtination, qui lui donna lieu de déclarer au Roi, les ordres qu'il avoit reçus du Pape. Il lui repréſenta, qu'il ne pouvoit jamais eſperer de vivre tranquillement dans ſon Royaume, juſqu'à ce qu'il ſe fût mis entierement ſous la protection de la Puiſſance Apoſtolique: Que pour cet effet, il étoit néceſſaire qu'il fît une ſeconde Reſignation de la Couronne, la premiere étant ſujette à trop d'exceptions: Qu'enſuite, le Pontiſe ſe trouvant indiſpenſablement obligé de le ſoutenir, ſauroit bien le tirer de tout embaras.

Jean ſe trouvoit dans une fâcheuſe ſituation. Environné de difficultez, & ayant preſque autant d'ennemis que de Seigneurs dans ſon Royaume, il ne pouvoit trouver d'autre reſſource que la protection du

Jean implore la protection du Pape.

M. Paris.

1214. Le Pape envoye un Légat en Angleterre.

Le Légat propoſe au Roi de reſigner encore une fois ſa Couronne au Pape.

Le Roi y conſent.

(1) *Noverat enim (Rex) quod Papa ſuper omnes mortales ambitioſus erat & ſuperbus, pecuniaque ſititor inſatiabilis, & ad omnia ſcelera pro præmiis datis vel promiſſis, cereum & proclivum &c.* M. Paris an. 1213.

JEAN. 1214. du Pape. Ainſi, bien que cette protection ne pût s'obtenir que par une ſeconde Reſignation de ſa Couronne, il ſe laiſſa porter encore une fois à cette ſervile complaiſance. Cette réſolution étant priſe, il convoqua une Aſſemblée Générale à Weſtminſter, où, en préſence de tous les Seigneurs de ſon Royaume, il reſigna ſolemnellement, & pour la ſeconde fois, ſa Couronne au Pape, avec toutes les formalitez qu'il plut au Légat de lui marquer. Il ſigna encore une ſeconde Chartre, dans laquelle on prit ſoin de reformer ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans la premiere. Pour la rendre plus authentique, on la fit ſceller avec de l'Or, la premiere ne l'ayant été qu'avec de la Cire. Enſuite, le Roi la mit entre les mains du Légat, pour la porter à ſon Maitre. Il ne fut pas difficile aux Barons conféderez de connoitre que leur ſecret étoit découvert, & que la nouvelle démarche que le Roi venoit de faire, étoit le prix de la protection qu'il avoit obtenue du Pape. Comme rien n'étoit plus contraire au deſſein qu'ils avoient formé de faire rétablir leurs Privileges, que la ſervitude à laquelle le Roi venoit d'aſſujettir ſon Royaume, le Cardinal Langton proteſta ſolemnellement contre l'engagement que le Roi venoit de prendre, & mit ſa Proteſtation ſur l'Autel.

Langton proteſte contre la Reſignation.

Innocent ayant été informé de la Proteſtation de Langton, ſe ſentit extremement offenſé, qu'un Cardinal eût agi ſi directement contre les interêts du S. Siege. Il n'oſa pourtant le pouſſer ſur ce ſujet, de peur d'émouvoir tout le Royaume, & de porter les Anglois à s'unir avec Langton pour le maintien de leur liberté. En effet, il n'étoit nullement à propos de faire ſentir ſi-tôt à la Nation, le poids de ſa nouvelle ſervitude. Au contraire, il étoit de l'interêt de la Cour de Rome, de laiſſer dormir ſes droits pendant quelque tems, afin que les Anglois ne s'appercevant d'aucun changement, fuſſent moins diſpoſez à prendre des meſures pour ſecouer le joug qu'on venoit de leur impoſer. Cependant, le Pontife ne laiſſa pas de prendre occaſion de mortifier l'Archevêque, en donnant au Cardinal Nicolas ſon Légat, le pouvoir de diſpoſer de tous les Bénéfices qui ſe trouvoient vacans en Angleterre. Ce Légat abuſa de ſon pouvoir, ſans retenue. Non content de conferer les Bénéfices à des Italiens, à ſes Parens, & à ſes amis, il en donna même quelques-uns à des gens qui étoient encore à naitre. Langton, piqué de ce que cette Commiſſion avoit été donnée à un autre, prit occaſion de la conduite irréguliere du Légat, pour appeller au Pape de ſes procedures, & envoya Simon ſon Frere à Rome, pour pourſuivre ſon Appel. Cet Envoyé trouva Innocent peu diſpoſé à écouter des plaintes contre un Légat qui venoit de lui rendre de ſi grands ſervices. D'ailleurs, Pandolphe, qui avoit porté à Rome la Chartre au ſceau d'Or, avoit rendu de très mauvais offices à l'Archevêque & à tous les Seigneurs Anglois. Il avoit repréſenté ceux-ci comme des eſprits brouillons, & le Roi comme le plus pieux de tous les Princes. Cette relation fut cauſe qu'Innocent, ſans

Le Pape donne pouvoir au Legat de remplir les Bénéfices.

M. Paris.

Le Légat abuſe de ſon pouvoir.

Langton appelle au Pape.

ſans vouloir écouter les remontrances de Langton, ſe hâta d'ordonner à ſon Légat, de lever l'Interdit, qui avoit déja duré plus de ſix ans. Quant à la ſatisfaction que le Clergé demandoit, il ordonna que le Roi payeroit ſeulement quarante-mille marcs, pour toute reparation. JEAN. 1214. L'Interdit eſt levé, & une reſtitution très modique accordée aux Prélats.

C'eſt ainſi que fut terminée cette grande affaire, qui rendit le Roi d'Angleterre Vaſſal & Tributaire du Pape. Un évenement de cette nature peut fournir une ample matiere à des réflexions, qu'il faut laiſſer faire aux Lecteurs. Contentons-nous de remarquer, que ſi, dans la premiere négociation, le Pape ſe fût contenté d'exiger de Jean une reſtitution ſi modique, il n'y a point de doute que l'accommodement ne ſe fût conclu en ce tems-là. En effet, ce fut le ſeul obſtacle qui en empêcha la concluſion, puiſque les Nonces étoient contens de toutes les autres avances que le Roi faiſoit. Mais ce Prince n'avoit pas encore reſigné ſa Couronne au Pape; au-lieu que, depuis cette Reſignation, les cent-mille marcs qu'il avoit offerts furent réduits à quarante-mille. Le Clergé, qui s'étoit attendu à recevoir des ſommes immenſes pour cette reſtitution, ſe trouva bien éloigné de ſon compte. Néanmoins, n'oſant réſiſter aux ordres exprès du Pontiſe, il ſe vit obligé de ſe contenter d'une ſomme ſi médiocre, par rapport à ce qu'il avoit eſperé. Les Evêques trouverent pourtant le moyen de s'indemniſer, en ne faiſant aucune part de ces quarante-mille marcs au Clergé inferieur, ni aux Monaſteres. Ceux-ci voulurent s'en plaindre au Légat; mais ils n'en purent tirer d'autre réponſe, ſinon que, n'ayant aucun ordre du Pape ſur ce ſujet, il n'étoit pas en ſon pouvoir d'y remedier.

Jean ſe voyant délivré, quoiqu'à ſa honte éternelle, d'une affaire qui lui avoit cauſé de ſi grands chagrins, réſolut de pourſuivre le deſſein que la déſobeïſſance des Barons lui avoit fait abandonner. Il eſperoit de trouver plus de ſoumiſſion dans ſes Sujets, depuis que le Pape s'étoit hautement déclaré ſon Protecteur, que pendant qu'il étoit dans les liens de l'Excommunication. Après qu'il eut fait tous les préparatifs néceſſaires pour cette importante entrepriſe, il ſe rendit à la Rochelle avec une nombreuſe Armée. Enſuite, étant entré dans le Poitou, il ſoumit cette Province avec la même facilité qu'elle lui avoit été enlevée. Cet heureux ſuccès lui ayant fait concevoir de plus grandes eſperances, il s'avança dans l'Anjou, & fit relever les murailles d'Angers, qu'il avoit autrefois fait abattre. Cette attaque imprévue ſurprit Philippe, qui ſe trouvant alors occupé dans les Païs-Bas, à une importante Guerre contre l'Empereur & le Comte de Flandre, ne put aſſez-tôt s'oppoſer à ce nouvel ennemi. Cependant, le Prince Louis ſon Fils, ayant aſſemblé une Armée avec toute la diligence poſſible, s'avança vers l'Anjou, pendant que les Anglois étoient occupez au Siege d'un Château nommé *la Roche au Moine*. L'approche de l'Armée Françoiſe ayant fait perdre à Jean l'eſperance

Jean porte la guerre en France.

Act. Publ. T. I. pag. 189. Il ſe rend maître du Poitou, & s'avance juſqu'en Anjou.

Le Prince Louis arrête ſes progrès.

JEAN. 1214. de pouvoir continuer ce Siege, il prit la réſolution de le lever, pour aller préſenter la Bataille à Louis. Mais les Poitevins ayant refuſé de le ſuivre, non ſeulement il ſe vit contraint d'abandonner ce deſſein, mais même de ſe retirer avec quelque précipitation. Les Hiſtoriens François diſent, qu'il fut vivement pouſſé dans ſa retraite, & qu'il reçut même un grand échec. Les Anglois au contraire ſoutiennent que Louis, content de lui avoir fait lever ce Siege, ſe retira ſans le pourſuivre. Malgré cet accident, Jean avoit encore aſſez de Troupes pour pouvoir eſperer un heureux ſuccès de cette Guerre, ſi elle eût continué. Mais la nouvelle de la Bataille de *Bovines* que Philippe venoit de gagner dans les Païs-Bas, le fit penſer à la retraite. Cette victoire, l'une des plus conſiderables que la France ait jamais remportées, ayant fait craindre à Jean que tout le fardeau de la Guerre ne tombât ſur lui, il demanda une Treve de cinq ans, par l'entremiſe d'un Légat du Pape. Quoiqu'un fameux Hiſtorien * aſſure que ce ne fut qu'aux preſſantes inſtances du Pape que Philippe accorda cette Treve, on peut pourtant préſumer qu'il n'eut pas beaucoup de peine à y conſentir. En effet, il ne pouvoit rien ſouhaiter de plus avantageux, que de voir repaſſer la Mer aux Anglois, puiſqu'il n'avoit que peu de choſe à gagner ſur eux, & qu'au contraire, il avoit beaucoup à perdre.

Philippe gagne la bataille de Bovines contre l'Empereur. *Actes Public. T. I. pag. 192.*

Jean demande & obtient une Treve de cinq ans.

* *Mezerai.*

Troiſieme partie du Regne de Jean.

Nous voici à la troiſieme Période du Regne de Jean, qui ne fut ni moins agitée, ni moins malheureuſe pour ce Prince, que les deux précedentes. On l'a vu, dans les deux premieres, lutter contre deux Puiſſances étrangeres qui triompherent de lui. Dans celle-ci, on va le voir aux priſes avec ſes propres Sujets, réduit, pour ſe maintenir ſur le Trône, à déſoler ſon propre Royaume, avec une Armée ramaſſée de diverſes Nations; & enfin, à voir un Prince étranger recevoir le Serment de Fidelité des Anglois. Entrons dans le détail de ces troubles.

Ligue des Barons, pour faire rétablir leurs Privileges.

Il ſembloit qu'après avoir eſſuyé tant de traverſes, Jean dût, quoiqu'aux dépens de ſon honneur, paſſer le reſte de ſa vie avec quelque tranquillité. Mais il étoit deſtiné à tout autre choſe. Sa conduite précedente, mêlée de fierté, de caprice, de tirannie, d'imprudence, de lâcheté, avoit cauſé parmi ſes Sujets un mécontentement général, qui ne pouvoit manquer de produire de mauvais effets. A meſure qu'il perdoit l'eſtime du Peuple, les Barons devenoient moins ſouples à ſon égard. L'eſperance qu'ils avoient de réuſſir dans leurs deſſeins, n'étoit proprement fondée que ſur le peu d'affection que le Peuple avoit pour ſon Souverain. Dès que le Roi fut de retour de ſon Expédition de France, les Barons, qui n'avoient pas perdu de vue leur premier projet, réſolurent de lui demander en Corps le rétabliſſement de leurs Privileges. Un Pélerinage à S. Edmondbury ayant fourni aux principaux d'entre eux un prétexte de s'aſſembler, ils prirent la réſolution de demander au Roi la confirmation de

la

la Chartre de Henri I. Cette Chartre, ainſi qu'il a été déja dit, contenoit en ſubſtance les libertez dont le Peuple d'Angleterre jouïſſoit pendant la Domination des Rois Saxons. Avant que de ſe ſéparer, ils convinrent qu'immédiatement après les Fêtes de Noël, ils iroient en Corps trouver le Roi, pour lui préſenter leur Requête. Cependant, chacun alla chez ſoi ſe pourvoir d'hommes, d'armes, de chevaux, afin de ſe mettre en état de forcer le Roi, s'il étoit néceſſaire, à leur accorder ce qu'ils deſiroient. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette querelle, il ne ſera pas hors de propos d'en examiner le ſujet. Voici quel étoit le fondement des prétentions des Barons, & ſur quoi le Roi s'appuyoit pour leur refuſer ce qu'ils demandoient avec tant d'inſtance. JEAN. 1214.

On ne peut diſconvenir que, ſous les Regnes des premiers Rois Normans, & particulierement ſous celui de Guillaume le Conquerant, les Anglois n'ayent été opprimez. L'injuſtice à leur égard avoit été portée ſi loin, qu'il ne ſe trouvoit plus perſonne de cette Nation, qui poſſedât aucun Fief conſiderable. Les Normans, & d'autres Etrangers, avoient été revêtus de leurs dépouilles. Dans ce tems-là, les Anglois, qui avoient tant de ſujet de ſe plaindre, alleguoient en vain leurs Privileges; ils n'étoient point écoutez. Au contraire, les Normans ne trouvoient nullement injuſte que le Roi uſât d'un pouvoir deſpotique, parce que c'étoit à leur avantage. Les Loix d'Edouard le Confeſſeur étoient tellement mépriſées, que c'étoit preſque un crime de Leze-Majeſté, que de les nommer. Mais quand une fois ces mêmes Normans ſe virent ſuffiſamment établis dans leurs nouvelles acquiſitions, ils commencerent à ſentir combien il étoit dangereux de vivre ſous un pouvoir arbitraire, qui pouvoit leur ôter ce que le Roi conquerant avoit donné à leurs Peres. Ainſi peu à peu, ils revêtirent le génie Anglois, tout porté à la liberté, & ils ſouhaiterent que les Loix Saxonnes fuſſent remiſes en vigueur. On n'entendit plus parler d'aucune diſtinction entre les deux Nations. Chacun voulut être Anglois, plutôt que Normand. Selon les apparences, ce fut là la principale cauſe qui empêcha que la Langue Normande ne prévalût ſur l'Angloiſe, quelques meſures que Guillaume I. eût priſes pour faire réuſſir ce projet. Toutes les fois qu'il s'en préſenta quelque occaſion favorable, les Normans parlerent comme de véritables Anglois, & demanderent avec ardeur le rétabliſſement des Loix d'Edouard. Ils profiterent principalement des circonſtances où ſe trouverent Guillaume le Roux, Henri I. & Etienne, en montant ſur le Trône. Comme ces Princes n'avoient proprement aucun droit à la Couronne, ils ſe virent obligez de garder beaucoup de ménagemens avec leurs Sujets, & de leur promettre le rétabliſſement des anciennes Loix. Véritablement, ce que les Barons démandoient auroit été très juſte dans la bouche des Anglois; mais ces mêmes prétentions pouvoient être très juſtement conteſtées aux Normans. Auſſi a-t-on vu dans Examen des droits du Roi & des Barons.

JEAN. 1214. dans l'Hiſtoire de ces trois Princes, qu'encore qu'ils euſſent ſolemnellement promis de faire revivre ces Loix, ils n'eurent jamais un deſir ſincere de dégager leur parole. Néanmoins, ces engagemens ſolemnels, & ſouvent réiterez, ne laiſſerent pas de donner aux Seigneurs de race Normande, un droit qu'ils n'avoient pas auparavant. Les conjonctures où les trois premiers Rois Normans ſe trouverent, en montant ſur le Trône, furent donc la véritable cauſe de ces fauſſes démarches, qui devinrent dans la ſuite ſi préjudiciables à leurs Succeſſeurs. Ils ſavoient bien que leurs Sujets Normans n'avoient aucun droit de demander le rétabliſſement des Loix Saxonnes, Loix qu'il avoit fallu manifeſtement violer, pour les établir dans les Biens qu'ils poſſedoient en Angleterre. Mais la néceſſité obligeoit ces Princes à promettre ce qu'ils n'avoient pas deſſein de tenir. La Chartre de Henri I. ne fut jamais exécutée, ni par lui-méme, ni par ceux qui lui ſuccederent. Quelque précaution qu'on eût priſe d'en envoyer des Copies dans les principaux Monaſteres, à peine, cent ans après, s'en put-il trouver une ſeule, qui fut celle que le Cardinal Langton fit voir aux Seigneurs. Si l'on conſidere donc le droit des Barons dans ſa ſource, on ne peut s'empêcher de conclure, qu'il n'étoit appuyé ſur aucun bon fondement, parce que les principaux Fiefs étoient entre les mains des Deſcendans de ceux à qui Guillaume le Conquerant les avoit diſtribuez. Mais d'un autre côté, il faut convenir, que tant de promeſſes ſolemnelles que tous les Rois, depuis Guillaume le Conquerant, avoient faites de rétablir les Loix Saxonnes, appellées autrement les Loix de St. Edouard, donnoient aux Normans Anglois un droit aſſez plauſible d'en demander l'exécution.

De ce qui vient d'être dit ſur cette matiere on peut aiſément inférer, que ſi les Barons ſe croyoient en droit de demander le rétabliſſement des Privileges de la Nation Angloiſe, Jean ne ſe croyoit pas moins autoriſé à le refuſer. Cette diſpute étant demeurée indéciſe pendant pluſieurs Regnes, chacun de ſon côté avoit conſervé ſes prétentions. Quand il s'étoit trouvé un Roi foible, ou dans des circonſtances fâcheuſes qui ne lui permettoient pas de conteſter ſur ce ſujet, les Barons avoient tâché de faire revivre les droits des Anglois; & le Prince ne pouvant faire mieux, les avoit contentez par des promeſſes, qu'il n'avoit pourtant pas deſſein d'accomplir. Mais ſous les Rois habiles & qui ſe trouvoient dans la proſperité, cette querelle demeuroit aſſoupie, les Barons attendant toujours quelque occaſion favorable pour parvenir à leur but. Ils crurent l'avoir trouvée ſur la fin de ce Regne, & ils réſolurent de ne la pas laiſſer échaper. Jean ſe trouvoit préciſément dans la conjoncture où ils le ſouhaitoient. Haï & mépriſé de ſon Peuple, auquel il avoit donné d'aſſez grands ſujets de mécontentement, il ne pouvoit eſperer de regagner ſon affection. D'un autre côté, il étoit ſans reſſource du côté de Philippe, qui étoit ſon plus mortel ennemi. Moins encore pouvoit-il eſperer du ſecours de l'Empereur ſon Neveu,

ni

ni du Comte de Flandre, que la Bataille de Bovines avoit également accablez. Enfin, il n'y avoit point d'apparence, que le Roi d'Ecoſſe voulût prendre en main la défenſe d'un Prince dont il étoit très mécontent. Quant au ſecours que Jean pouvoit attendre du Pape, comme il ne devoit conſiſter qu'en des armes ſpirituelles, les Barons ne s'en mettoient pas beaucoup en peine, ſachant bien que ces armes ne tirent leur force que de la crainte qu'on en a, & des circonſtances des tems & des lieux. Mais comme ils avoient lieu d'eſperer que le Peuple s'uniroit avec eux pour leur commun avantage, ils ne craignoient pas que les foudres de Rome leur fiſſent beaucoup de mal. Il falloit donc néceſſairement, que Jean ſuccombât en cette occaſion, puiſqu'ayant perdu les Provinces de France, il n'avoit aucune reſſource contre les Anglois. JEAN. 1214.

Pleins de cette eſperance, & ſe tenant comme aſſurez du ſuccès de leur entrepriſe, les Barons allerent à Londres ſe préſenter au Roi, & lui demanderent, en termes clairs & précis, le rétabliſſement des Loix de St. Edouard, & les autres Droits & Privileges contenus dans la Chartre de Henri I. Ils ajouterent, qu'ils ne lui demandoient que ce qu'il avoit promis lui-même par un Serment ſolemnel, avant que de recevoir ſon Abſolution; & que, par cette raiſon, leur très humble Requête ne pouvoit pas être regardée comme une nouveauté, moins encore comme provenant d'un eſprit de rebellion. Cette Requête, quoique conçue en termes très reſpectueux, allarma le Roi. Comme il comprit qu'ils avoient pris leur réſolution, en cas qu'elle fût rejettée, il crut que le meilleur parti qu'il avoit à prendre étoit de gagner du tems. Il les pria donc d'attendre ſa réponſe juſqu'à Paque, leur promettant qu'en ce tems-là, il leur déclareroit ſes intentions. Quoiqu'il ne fût pas difficile de comprendre que le Roi ne cherchoit qu'à les amuſer, ils craignirent de ſe mettre dans le tort s'ils refuſoient ce délai, & ſe retirerent. 1215. Les Barons demandent le rétabliſſement des Loix d'Edouard. *M. Paris.* Le Roi obtient un délai.

Cependant, le Roi profitant du tems qu'on lui avoit accordé, ſe fit renouveller le Serment de Fidelité par tous ſes Sujets, & l'Hommage par tous les Vaſſaux immédiats. Enſuite, il prit la Croix, comme s'il eût eu deſſein d'aller à la Terre Sainte, afin de ſe mettre à couvert ſous la protection de l'Egliſe. D'un autre côté, le Pape ayant été informé de la demande des Barons, leur adreſſa un Bref pour les exhorter à demeurer fideles à leur Souverain. Mais cela ne les empêcha pas de pourſuivre leur entrepriſe. Il ſe fait renouveller le Serment & l'Hommage. *Act. Publ. T. I. pag.* 197.

Dès que le délai fut expiré, ils s'aſſemblerent à Stamford, au nombre de plus de mille Chevaliers, tous bien montez, bien armez, & en état de ſe faire craindre. Le Roi, qui s'étoit rendu à Oxford pour les attendre, ayant été informé de leur nombre & de leur contenance, ne jugea pas à propos d'expoſer ſa perſonne, en conferant avec eux. Avant qu'ils ſe fuſſent approchez plus près, il leur envoya le Comte de Pembrook, pour leur demander quelles étoient ces Loix & ces Les Barons preſſent le Roi de répondre.

JEAN. 1215. Libertez dont ils parloient dans leur Requête. Ils répondirent par un long Mémoire, qui contenoit les Loix & les Coutumes obſervées du tems des Rois Saxons, & firent dire au Roi, que, s'il refuſoit de les accorder, ils étoient réſolus de l'y contraindre par la ſaiſie de ſes Places. Jean n'eut pas plutôt parcouru cet Ecrit, qu'il entra dans une terrible colere. Il s'écria, que les Barons ne demandoient pas moins que de le priver du Gouvernement de ſon Royaume, & jura, qu'il n'accorderoit jamais à ſes Sujets, des Libertez qui le rendroient lui-même eſclave.

Le Roi refuſe de leur accorder leur demande.

La réponſe du Roi ayant fait connoître aux Barons qu'ils s'attendroient en vain d'obtenir ce qu'ils demandoient, autrement que par la force, ils élurent pour leur Général, le Lord *Fitz-Walter*, & lui donnerent le titre de *Maréchal de l'Armée de Dieu & de l'Egliſe*. En même tems, ils marcherent à Northampton, dont ils tinrent le Château aſſiegé pendant quinze jours. Cette Place faiſant plus de réſiſtance qu'ils ne l'avoient eſperé, ils en leverent le Siege, & marcherent à Betford, dont ils ſe rendirent maîtres. Peu de jours après, ils eurent avis qu'une Négociation ſecrete, qu'ils avoient nouée avec quelques-uns des principaux Bourgeois de Londres, avoit réuſſi ſelon leurs ſouhaits, & qu'une des portes de la Ville devoit leur être livrée. L'eſperance de ſe fortifier du ſecours d'une Ville ſi riche & ſi puiſſante, dont le nom ſeul pouvoit donner de la reputation à leur Parti, leur fit faire tant de diligence, qu'en deux marches, ils arriverent à la porte nommée *Aldgate*. Cette porte leur ayant été ouverte, ils entrerent dans la Ville, à la pointe du jour, avant que le Roi, qui ſe tenoit dans la Tour, eût eu la moindre nouvelle de leur approche. Un ſi grand avantage les ayant mis en état de tout entreprendre, ils prirent la réſolution d'aſſieger le Roi dans la Tour. Pendant qu'ils étoient occupez à ce Siege, qui ne put pourtant ſe commencer qu'après avoir fait de grands préparatifs, ils écrivirent des Lettres circulaires à tous les Seigneurs du Parti du Roi, & à tous ceux qui étoient demeurez neutres. Sans ſe ſervir d'aucun détour, ils les avertiſſoient que leurs biens ſeroient pillez, & leurs maiſons démolies, s'ils ne venoient ſe joindre à eux pour ſoutenir la Cauſe commune de tout le Royaume. Ces menaces produiſirent un ſi grand effet, que ceux qui avoient voulu garder la Neutralité, ſe rangerent dans le Parti des Barons. Quelques-uns même de ceux ſur qui le Roi comptoit le plus, le quitterent, de peur de s'attirer les maux dont ils étoient menacez. Cette déſection ayant rendu le Roi plus traitable, il envoya le Comte de Pembrook aux Barons, pour les informer qu'il étoit dans la diſpoſition de leur accorder ce qu'ils demandoient. C'étoit proprement ſe livrer à leur diſcretion. Mais dans la ſituation où il ſe trouvoit, il n'avoit point d'autre parti à prendre. Après une courte négociation, il fut convenu que le Roi & les Barons s'aſſembleroient à

Ils ſont un Général,

Et commencent les hoſtilitez.

Ils ſe rendent maîtres de Londres,

Et aſſiegent le Roi dans la Tour.

Ils menacent les Seigneurs du parti du Roi, & les Neutres.

Jean ſe voit contraint de ceder.

un

un jour préfix, ſur une Bruyere appellée *Runesmede*, pour y prendre des réſolutions convenables au bien du Royaume. JEAN. 1215.

Les Barons ſe rendirent en très grand nombre au lieu aſſigné, pendant que le Roi n'y parut accompagné que de cinq ou ſix Seigneurs. De ce nombre étoit le Cardinal Archevêque, qui affectoit de faire l'Office de Médiateur, quoiqu'il fût le principal auteur des troubles. On n'employa pas beaucoup de tems à convenir de ce que le Roi devoit faire pour la ſatisfaction des Barons. Comme ils ne vouloient rien relâcher, le Roi n'étoit pas en état de rien refuſer. D'ailleurs, il conſideroit qu'en exigeant trop de lui, on lui fourniſſoit un prétexte plauſible de ſe dédire, quand il en trouveroit une occaſion favorable. Ainſi, ſans diſputer ſur les Articles qu'on lui propoſoit, il prit le parti de ſeindre qu'il accordoit volontairement, ce qu'en effet on lui arrachoit avec violence. Il ſigna donc deux Chartres, dans leſquelles les Barons avoient fait inſerer tout ce qu'il leur avoit plu. La premiere fut nommée *la Chartre des Libertez*, ou *la Grande Chartre*; la ſeconde, *la Chartre des Forêts*. Par la lecture de ces deux Chartres, qui ſeront inſerées à la fin de ce Regne, on pourra s'inſtruire des oppreſſions auxquelles les Anglois avoient été ſujets depuis la Conquête, & de ce qu'ils gagnerent en cette occaſion. Ce ſont ces deux Chartres qui, depuis ce tems-là, ont ſervi de fondement aux Libertez de cette Nation, malgré les efforts que Jean lui-même, & quelques-uns de ſes Succeſſeurs, ont faits pour les faire revoquer. Il ſigne la Grande Chartre & la Chartre des Forêts.

Ces Chartres furent ſignées du Roi & de tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels du Royaume, ſcellées du Grand Sceau, & confirmées par un Serment ſolemnel du Roi. Mais pour en aſſurer encore mieux l'exécution, on nomma, du conſentement du Roi, vingt & cinq Barons, à quatre desquels, quels qu'ils fuſſent, toutes perſonnes pouvoient s'adreſſer, pour ſe plaindre de l'infraction de ces Chartres. On convint encore, que les quatre Barons qui ſeroient les premiers informez de quelque Grief, en porteroient leurs plaintes au Roi, & que s'il n'étoit pas reparé dans quarante jours, ils en informeroient le Corps des Seigneurs: Qu'en ce cas, les Barons auroient un légitime pouvoir de prendre les armes, & de ſe ſaiſir des Domaines du Roi, pour l'obliger à reparer le tort dont on auroit ſujet de ſe plaindre. On exceptoit pourtant, toutes violences contre le Roi même, la Reine ſon Epouſe & ſes Enfans. Mais afin de lever le ſcrupule que le Peuple pourroit ſe faire de prendre les armes contre ſon Souverain, le Roi conſentit, que chacun fit ſerment qu'il aſſiſteroit les Barons dans tous les cas qui dépendroient des deux Chartres. Enfin, à toutes ces conceſſions, il ajouta des Lettres Patentes, adreſſées à tous les Sherifs, par leſquelles il leur donnoit pouvoir de faire jurer à tous ſes Sujets, qu'ils obſerveroient ponctuellement ces deux Chartres, & s'il étoit néceſſaire, qu'ils prêteroient leur ſecours pour forcer le Roi à les obſerver. Précautions des Barons pour faire obſerver les deux Chartres. *Act. Publ. T. I. pag.* 201.

JEAN. 1215.

Jean eſt au déſeſpoir d'avoir ſigné ces deux Chartres. *M. Paris.*

C'eſt bien ici qu'on peut dire avec raiſon ce qu'un Hiſtorien a dit ſur un ſemblable ſujet, que le Roi ne prétendoit pas ſe lier ſoi-même par ces chaines de parchemin. Toutes les précautions que les Barons avoient priſes pour attacher fortement leur Souverain, ne ſervirent qu'à lui faire rechercher avec plus d'ardeur, les moyens de ſe délivrer de ce joug, qui lui paroiſſoit inſupportable. Ceux qui l'approchoient de plus près étant preſque tous étrangers, contribuoient encore à l'irriter, en lui exagerant la hauteur & l'inſolence des Barons. Comme ils comprenoient bien que ces Chartres, qui donnoient des bornes à la Puiſſance Royale, ne pouvoient que leur être préjudiciables, ils ne ceſſoient point de lui repréſenter le tort qu'il s'étoit fait en les ſignant. Enfin, tous leurs diſcours ne tendoient qu'à lui faire prendre des meſures pour ſe tirer de la ſujettion où ces Conceſſions le mettoient. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à réuſſir dans leur deſſein : mais la plus grande difficulté conſiſtoit dans l'exécution. Ce malheureux Prince, continuellement tourmenté par ſes propres penſées, & par les reproches envenimez de ſes Courtiſans, ſe laiſſa tellement poſſeder par ſes chagrins, qu'il tomba dans une mélancolie affreuſe, qui donnoit aſſez à connoître ſon déſeſpoir. Il cherchoit en ſoi-même les moyens de ſe venger : mais il ne ſavoit où prendre les Troupes & l'argent, dont il avoit beſoin pour en venir à bout. En effet, il ne voyoit point d'autre reſſource que de s'adreſſer aux Barons mêmes, contre leſquels il avoit deſſein de s'en ſervir. Mais il n'étoit pas facile de les ſurprendre, dans la défiance continuelle où ils étoient à ſon égard. Enfin, après qu'il ſe fut tourné de divers côtez, ſon déſeſpoir lui ſuggera un moyen pour lever des Troupes, ſans avoir dequoi les payer. Ce fut d'envoyer quelques-uns de ſes Confidens en France, en Allemagne, dans les Païs-Bas, avec ordre de promettre à tous ceux qui voudroient le venir ſervir, les biens qui ſeroient confiſquez ſur les Barons Rebelles, car c'eſt ainſi qu'il les qualifioit. Il donna même à ces Envoyez, le pouvoir de faire par avance des dons des Terres des Seigneurs Anglois, & d'en paſſer des Actes en bonne forme. C'étoit par de ſemblables engagemens, que Guillaume le Conquerant avoit autrefois aſſemblé une nombreuſe Armée, qui l'avoit rendu maître de l'Angleterre. Ceux qui s'étoient engagez avec ce Prince, avoient parfaitement réuſſi. Ainſi la conſideration des beaux établiſſemens qu'ils avoient faits dans ce Royaume, porta une infinité de gens à tenter la même voye, dans l'eſperance que Jean leur procureroit les mêmes avantages. Dans tous les tems, il ne ſe trouve que trop de gens ambitieux, ou dont la fortune eſt déſeſperée, qui embraſſent avec ardeur ces ſortes d'occaſions pour s'enrichir, ſans ſe mettre en peine de la juſtice ou de l'injuſtice du parti qu'ils prennent.

Il cherche les moyens de ſe relever.

Il fait lever des troupes d'Avanturiers dans les Païs étrangers.

Il demande du ſecours au Pape.

Pendant que les Envoyez de Jean travailloient à lui aſſembler des Troupes, ce Monarque penſoit à ſe précautionner du côté de Rome. Il ſavoit, par une fatale expérience, combien la puiſſance formidable du

du Pape pouvoit avancer ou reculer l'exécution de ſes deſſeins. Pour cet effet, il informa le Pontife par une Lettre (1), de la violence qui lui avoit été faite, quoique, comme il l'aſſuroit, il eût proteſté qu'étant Vaſſal du S. Siege, il ne pouvoit rien faire ſans ſon conſentement. Avec cette Lettre, il envoya la Copie des Chartres qu'on lui avoit fait ſigner, & fit remarquer au Pape, que tous les articles qu'elles contenoient étoient autant d'uſurpations ſur la Puiſſance Royale, & par conſéquent ſur le Seigneur ſuzerain. C'étoit flater le Pontife par l'endroit le plus ſenſible. Sur ce fondement il le pria de le délier de ſon Serment, afin qu'il pût, ſans ſcrupule, faire des efforts pour ſe délivrer d'un joug ſi peſant. Après qu'il eut pris ces meſures, avec tout le ſecret poſſible, craignant que s'il ſe faiſoit trop voir en public, on ne vînt à connoître ou à deviner ſes deſſeins, il choiſit l'Iſle de Wight, pour y faire ſa réſidence. Dans cette retraite, il ſe tint longtems comme caché, n'ayant communication qu'avec des Pêcheurs & des Matelots, ni aucun divertiſſement que de ſe promener ſur le bord de la Mer avec quelques-uns de ſes Domeſtiques. Dès qu'on ſut que le Roi s'étoit retiré dans cette Iſle, les eſprits s'occuperent inutilement à deviner la cauſe de ſa retraite. Tantôt on diſoit qu'il étoit devenu Pêcheur ou Marchand; tantôt, qu'il avoit deſſein de faire le métier de Corſaire. Mais, bien qu'il n'ignorât pas tous ces diſcours, il s'en mettoit peu en peine. Pendant trois mois, il attendit patiemment le retour de ſes Envoyez & l'arrivée des Troupes étrangeres qu'on lui faiſoit eſperer.

JEAN. 1215. *Act. Publ. T. I. p. 200. 202.*

Il ſe retire dans l'Iſle de Wight.

Il n'eut pas beaucoup de peine à réuſſir à l'égard de la Cour de Rome, qui avoit interêt de le ſoutenir. Innocent s'emporta d'une étrange maniere contre les Barons, qui, ſans le conſulter, avoient oſé faire ſigner de pareilles Chartres à leur Roi, & faire violence à un Prince croiſé qui étoit ſous la protection de l'Egliſe. Dans ce transport, il jura que, quoi qu'il lui en dût coûter, leur témerité ne demeureroit pas impunie. En même tems il leur adreſſa un Bref, pour leur commander de ſe départir de ce qu'ils avoient extorqué de leur Souverain, s'ils ne vouloient attirer ſur eux l'indignation du S. Siege. Mais les Barons ſe moquerent de ſes ordres, & ſans craindre les foudres dont ils étoient menacez, ils s'emparerent de Rocheſter, dont le Cardinal Langton les mit en poſſeſſion (2). Ils y trouverent une prodigieuſe quantité de munitions, que le Roi y avoit aſſemblées pour s'en ſervir dans le beſoin. C'étoit apparemment ce qui les avoit excitez à ſe ſaiſir de cette Place.

Innocent menace les Barons.

Ils mépriſent ſes menaces, & s'emparent de Rocheſter. *M. Paris.*

Cependant, le Pape ayant caſſé les deux Chartres, & relevé le Roi de

Le Pape caſſe les deux Chartres, & delie le Roi de ſon ſerment.

(1) La Lettre du Roi au Pape finiſſoit par ces paroles: *Pro certo habentes, quod poſt Deum, perſonam veſtram, & auctoritatem Sedis Apoſtolicæ habemus unicum & ſingulare præſidium, & ſub veſtri confidentiâ patrocinii reſpiramus.*

(2) *Qui, qua conſcientia neſcio, illud Regis tradidit inimicis.* M. Paris.

JEAN. 1215. *Act. Publ. Tom I. pag.* 107 *Knyghton.*

de ſon Serment, les affaires de ce Prince commencerent à changer de face, par la nouvelle qu'il reçut, que ſes Agens avoient engagé un grand nombre d'Avanturiers à ſon ſervice. A cette nouvelle, Jean quitta en diligence l'Iſle de Wight, & alla les attendre à Douvre. En peu de tems, il eut la ſatisfaction d'en voir arriver un grand nombre, de Brabant, de Flandre, de Normandie, de Poitou, de Gascogne, tous gens qui n'avoient rien à perdre, & réſolus d'expoſer leur vie pour gagner du bien. Le nombre de ceux qui s'étoient engagez à cette entrepriſe étoit ſi conſiderable, qu'on a de la peine à en croire les Hiſtoriens qui le rapportent. Mais, par un accident imprévu, l'un des Chefs nommé *Hugues de Bowes*, qui en menoit une Troupe qu'on fait monter à quarante-mille hommes, périt en Mer avec tout ſon monde. Si cette Troupe étoit arrivée à bon port, il n'y a point de doute que Jean n'eût été en état de traiter les Normans établis en Angleterre, de la même maniere que Guillaume le Conquerant avoit autrefois traité les Anglois. Cependant, quelque grande que fût cette perte, il lui reſtoit encore aſſez de Troupes pour mettre le pied ſur la gorge aux Barons, qui ne s'étoient pas attendus à cette revolution. Sa premiere Expédition fut le Siege de Rocheſter, qui, après une longue réſiſtance, ſe rendit enfin, malgré les efforts que firent les Barons pour y faire entrer du ſecours. Il étoit tellement irrité, qu'il auroit fait pendre toute la Garniſon, ſi ſes Généraux ne lui euſſent repréſenté, qu'il expoſeroit ſes propres Troupes à de cruelles repréſailles. Après la priſe de Rochester, il partagea ſon Armée en deux Corps. Il en donna l'un au Comte de Salisbury ſon Frere naturel, pour aller ravager les Provinces meridionales, pendant qu'avec l'autre, il alla faire ſentir les effets de ſa vengeance à celles du Nord. Jamais l'Angleterre ne s'étoit trouvée dans une ſi grande déſolation. Elle avoit dans ſon ſein deux Armées d'Etrangers, qui n'ayant en vue que le pillage, ravageoient impitoyablement toutes ſes Provinces. On peut bien juger qu'ils n'épargnoient pas les Terres des Barons, qui, ne ſe ſentant pas aſſez forts pour tenir la campagne, s'étoient renfermez dans Londres.

Jean reçoit beaucoup de troupes.

Il reprend Rocheſter,

& ravage le Royaume.

Le Pape excommunie les Barons. *Act. Pub. Tom. I. pag.* 208.

Pendant ce tems-là, le Pape fulmina une Excommunication contre les Barons, & donna ordre à Pandolphe, & à l'Evêque de Rocheſter, de commander de ſa part au Cardinal Langton d'en faire publier la Bulle. Mais ce Prélat, prétendant que le Pape avoit été ſurpris, refuſa d'obeïr juſqu'à ce qu'il l'eût lui-même informé du détail de cette affaire. Sa véritable raiſon étoit, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à faire cette démarche, contre des gens qu'il avoit lui-même excitez à prendre les armes. A ſon refus, les deux Commiſſaires publierent eux-mêmes l'Excommunication, & ſuſpendirent l'Archevêque, ſelon les ordres qu'ils en avoient. Les Barons faiſant peu de cas de cette Cenſure, ſous prétexte qu'aucun d'eux en particulier n'étoit nommé dans la Bulle, continuerent à chercher les moyens de ſe mettre à couvert des perſécutions du Roi. Pour ce qui regarde le Cardinal Archevêque,

Langton refuſe de publier la Bulle.

Il eſt ſuſpendu & la Bulle eſt publiée.

Les Barons ſe moquent de cette Excommunication générale.

que, il fut mandé à Rome, où il ſe vit ſur le point d'être dépoſé. Mais le Pontiſe s'étant laiſſé fléchir par les prieres des autres Cardinaux, il ſe contenta de confirmer ſa ſuſpenſion. Quelque tems après, il trouva une autre occaſion de le mortifier, en caſſant l'élection de Simon ſon Frere, qui avoit été élu Archevêque d'Yorck, & en mettant en ſa place, *Walter Gray* ſon ennemi. Ce ne fut pourtant qu'après avoir exigé de ce dernier, une ſomme de dix-mille livres ſterling, pour les beſoins du S. Siege. Enfin, après pluſieurs mortifications que Langton reçut à Rome, il fut relevé de ſa ſuſpenſion, à condition qu'il ne retourneroit en Angleterre qu'après que tous les troubles y ſeroient entierement appaiſez.

JEAN. 1215.

Le Pape ſe venge de Langton. *M. Paris.*

Dès qu'Innocent avoit été informé du prétexte dont les Barons ſe ſervoient pour ne pas déferer à l'Excommunication lancée contre eux, il avoit publié une autre Bulle, dans laquelle ils étoient excommuniez nom par nom. Leurs Terres étoient miſes en Interdit, auſſi bien que la Ville de Londres qui avoit pris leur parti. Comme ils s'étoient attendus à cette ſeconde Bulle, ils avoient pris la réſolution de n'y point obeïr, & d'empêcher qu'elle ne fût publiée dans Londres. Ils diſoient, pour juſtifier leur conduite, que la Bulle étoit ſubreptice, & par conſéquent de nulle valeur: que d'ailleurs, il n'appartenoient point au Pape de ſe méler des affaires politiques, puiſque S. Pierre n'avoit reçu de Jeſus-Chriſt qu'une puiſſance ſpirituelle: que par cette raiſon, il n'étoit pas juſte que les Chretiens ſe laiſſaſſent gouverner par l'ambition & par l'avarice des Papes. On auroit de la peine à croire que ceux qui parloient ainſi, fuſſent les mêmes qui avoient refuſé de ſervir le Roi parce qu'il étoit excommunié, ſi mille exemples ſemblables ne faiſoient connoitre combien les hommes ſont prompts à changer de maximes, ſelon qu'il convient à leur interêt. Cependant, le Pontife avoit la mortification de voir ſon autorité mépriſée, ſans pouvoir y apporter de remede, parce que le Peuple n'étoit pas pour lui, & qu'en pareil cas, ſes foudres frappent toujours ſans effet. Pendant que les Barons & les Citoyens de Londres prenoient ces vigoureuſes réſolutions contre le Pape, Jean continuoit à ravager le Royaume, & particulierement les Terres des Barons Conféderez. Il n'eſt pas difficile de comprendre, que la maniere dont les Troupes Etrangeres exécutoient ſes ordres n'étoit pas des plus moderées, & qu'il ſe commit en cette occaſion, une infinité de violences, qui redoublerent l'animoſité des Barons contre le Roi.

Les Barons ſont encore excommuniez. *Act. Publ. T. I. p. 210.*

Ils mépriſent les cenſures du Pape.

Jean continue à ravager le Royaume.

Cependant, les Barons Conféderez ſe trouvoient dans un état déplorable. Au-lieu de recouvrer leurs Privileges, ils voyoient leurs Terres ſaccagées, & diſtribuées à des Etrangers; pendant que le Roi goutoit à longs traits le plaiſir de la vengeance. Ce fâcheux état leur fit enfin prendre un parti déſeſperé, qui les engageoit à risquer leur propre ruïne avec celle de tout le Royaume, pour avoir la ſatisfaction de ſe venger du Roi, quoiqu'aux dépens du pauvre Peuple.

Les Barons appellent le Prince Louis fils du Roi de France, & lui offrent la Couronne d'Angleterre.

Ils

JEAN. 1215. *M. Paris. Mezerai.* Philippe s'engage à les ſecourir.

Ils firent ſavoir au Roi de France, que s'il vouloit leur envoyer le Prince Louis ſon Fils, ils promettoient de lui mettre la Couronne d'Angleterre ſur la tête, pourvu qu'il vint avec des forces capables de les délivrer de la tirannie du Roi Jean. Philippe ne ſe fit pas beaucoup ſolliciter, pour accepter l'offre que les Barons Anglois lui faiſoient. Il s'étoit déja une fois mis en tête de conquerir l'Angleterre; & ſi la ruïne de ſa Flotte, bien plus que les menaces du Pape, l'avoit fait déſiſter de cette entrepriſe, il n'avoit pourtant pas perdu l'envie de l'exécuter, ſi une bonne occaſion s'en préſentoit. Celle que la rupture entre Jean & les Barons lui offroit, lui paroiſſant favorable, il ne balança pas un ſeul moment à la ſaiſir. Il ſouhaita ſeulement que les Barons lui livraſſent vingt & cinq ôtages, pour ſureté de leur parole; à quoi ils conſentirent volontiers. Dès que les ôtages furent arrivez à Paris, le Prince Louis, qui étoit alors en Languedoc, occupé à faire la Guerre aux Albigeois, ſe rendit auprès du Roi ſon Pere, pour ſe préparer à cette importante Expédition. D'abord, il envoya quelques Troupes aux Barons, & leur fit eſperer qu'il ne tarderoit pas à les aller joindre lui-méme avec de plus grands ſecours.

Grands préparatifs en France. *M. Paris.* Le Pape fait défendre à Philippe & à Louis de porter leurs armes en Angleterre. Réponſe de Philippe. *Mezerai.*

Les préparatifs qui ſe faiſoient en France, étant venus à la connoiſſance du Pape, il y envoya un Légat nommé *Gallon*, pour tâcher de les arréter. Ce Légat ayant eu audience du Roi, lui défendit, auſſi bien qu'au Prince ſon Fils, de la part du Pontife, de porter ſes armes dans l'Angleterre, qui faiſoit partie du Patrimoine de S. Pierre. Il menaça même de l'Excommunication tous ceux qui, directement ou indirectement, donneroient quelque aſſiſtance aux Barons Anglois. Philippe, ſans s'étonner de ces menaces, répondit, que c'étoit ſur un faux fondement qu'on prétendoit que l'Angleterre étoit du Patrimoine de S. Pierre : Qu'il étoit manifeſte, que le Roi Jean n'avoit pas eu le pouvoir d'aſſujettir ſon Royaume, par un ſimple acte de ſa volonté, ſans le conſentement de ſes Sujets : Qu'un Acte de cette nature étoit au-deſſus du pouvoir des Rois; & que les maximes que le Pape vouloit introduire étoient trop préjudiciables à tous les Etats, pour être reçues. Celui qui parloit ainſi étoit pourtant le même Philippe, qui, trois ans auparavant, ſur un ſimple acte de la volonté du Pape, avoit cru pouvoir ſans ſcrupule s'emparer de l'Angleterre. Ceci fait bien voir que l'excès d'autorité que le Pape s'attribuoit, n'étoit pas admis par un principe de Religion, mais par un motif d'interêt ou de crainte. C'eſt ainſi que la Cour de Rome recevoit en certains tems des mortifications qu'elle vouloit bien diſſimuler, pendant qu'en d'autres occaſions elle faiſoit valoir ſon autorité, avec une hauteur extraordinaire.

Louis arrive en Angleterre.

Les défenſes du Pape n'ayant pas été capables de faire interrompre l'armement qui ſe faiſoit en France, Louis ſe trouva bien-tôt en état de faire voile en Angleterre, avec une Flotte de ſept-cens Vaiſſeaux. Cependant, Jean, qui s'étoit rendu à Douvre à la premiere nouvelle du

du deſſein des François, ne ſe croyant pas en état de s'oppoſer à leur descente, s'étoit retiré à Wincheſter. Ainſi Louis ne trouvant aucune oppoſition, mit tranquillement ſes Troupes à terre au Port de Sandwich. Enſuite il marcha contre Rocheſter, qui ne fit qu'une legere réſiſtance. Ce premier ſuccès lui procura toute la Province de Kent, excepté le Château de Douvre, où Jean avoit laiſſé une bonne Garniſon, avec un brave & fidele Gouverneur. JEAN. 1216. Il prend Rocheſter.

Cependant, le Pape avoit donné ordre à Gallon ſon Légat, de paſſer en Angleterre, & d'y publier ſolemnellement la Bulle d'Excommunication contre les Barons. En même tems, il avoit chargé l'Abbé de S. Auguſtin, de déclarer le Prince Louis excommunié, ſi-tôt qu'il auroit mis le pied dans le Royaume. Louis tâcha de prévenir ce coup, en repréſentant à l'Abbé, dans une Lettre, le droit qu'il avoit à la Couronne d'Angleterre. Entre autres raiſons, il lui diſoit, que Jean n'étant monté ſur le Trône que par le conſentement des Barons, la même autorité pouvoit le dépoſer, & mettre un autre Roi en ſa place. L'Abbé ne s'étant point laiſſé gagner par ces raiſons, dénonça le Prince Louis & ſes adherans, excommuniez, ſelon les ordres exprès qu'il avoit reçus du Pontife. Mais cela ne fut pas capable de faire déſiſter ce Prince de ſon entrepriſe. Dès qu'il fut maître de Rocheſter, il ſe rendit à Londres, où les Barons & les Bourgeois lui prêterent ſerment de fidelité, après qu'il eut juré ſolemnellement qu'il rendroit à chacun ſes héritages, & qu'il rétabliroit la Nation dans ſes Privileges. On ne trouve point dans les Hiſtoriens Anglois, que ce Prince fût couronné. Il eſt pourtant certain qu'il agiſſoit en Roi, & qu'il diſpoſoit de tout ce qui regardoit le Gouvernement; comme s'il eût été légitimement revêtu de l'Autorité Royale. Il donna la Charge de Grand Chancelier à Simon Langton, qui étant irrité contre le Pape, avoit ſu perſuader aux Barons & aux Bourgeois de Londres, qu'on devoit mépriſer les foudres de Rome. Ainſi, malgré l'Interdit, on célebra le Service divin dans cette Capitale, comme à l'ordinaire. Louis de ſon côté, n'eut pas beaucoup de peine à ſuivre ce conſeil, qui s'accordoit ſi bien avec ſes réſolutions. Quand il s'étoit determiné à cette entrepriſe, il avoit bien prévu qu'il trouveroit des obſtacles de la part du Pape, & il s'étoit réſolu à ne faire aucun cas de ſes Cenſures. Il ne faiſoit en cela que ſuivre l'exemple du Roi ſon Pere & des Evêques de France, qui avoient appellé au Pape mieux informé, de la Sentence d'Interdit lancée contre tout le Royaume. On ne faiſoit pas encore un grand uſage des Appels au futur Concile, ni de la diſtinction ſi commode, du S. Siege, d'avec la perſonne du Pape.

L'Abbé de S. Auguſtin le déclare excommunié.

Louis reçoit le ſerment des Barons & de la Ville de Londres.

Il fait Simon Langton Chancelier.

Les Barons mépriſent les foudres du Pape.

Le nombre des partiſans de Louis croiſſant de jour en jour, à meſure que ce Prince continuoit ſes progrès, il ſe rendit bien-tôt maître de la plupart des Provinces meridionales. Après cela, il prit ſa marche vers celles de Suffolck & de Norfolck, qui ſe rangerent auſſi ſous ſon obeïſ-

Louis fait de grands progrès.

JEAN. 1216. obeïſſance. Pendant tous ces progrès, il ne trouva aucune oppoſition que de la part de *Guillaume Collingham*, qui ayant ramaſſé environ mille Archers, côtoyoit toujours l'Armée du Prince, & n'épargnoit pas les François qui s'écartoient pour piller. Peu de tems après, les partiſans que Louis avoit dans les Provinces du Nord, ſe rendirent maîtres d'Yorck, & l'inviterent à marcher de ce côté-là, pour achever de réduire le Païs ſitué au-delà de l'Humber. Mais pendant qu'il ſe préparoit à cette Expédition, il reçut une Lettre du Roi ſon Pere, qui lui reprochoit la faute qu'il avoit faite de laiſſer derriere lui les Châteaux de Douvre & de Windſor, qui lui étoient d'une plus grande importance que les Provinces ſeptentrionales. Cet avis obligea le Prince à retourner ſur ſes pas, pour faire le Siege de Douvre, pendant que les Barons Anglois, avec leurs propres Troupes, allerent aſſieger Windſor. Ce fut dans ce même tems, qu'Alexandre I. Roi d'Ecoſſe, obeïſſant aux ſommations de Louis, ſe rendit auprès de lui, pour lui faire hommage en perſonne, des Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Après qu'il ſe fut acquitté de ce devoir, Louis & les Barons Anglois lui promirent avec ſerment, qu'ils ne ſeroient jamais la Paix ſans ſa participation. Mais cette promeſſe fut enſuite mal exécutée. Peu de tems après, Jean eut le chagrin de ſe voir abandonné des Troupes Flamandes & Poitevines, que Louis avoit trouvé le moyen de lui débaucher.

Il aſſiege Douvre, & les Barons aſſiegent Windſor.

Le Roi d'Ecoſſe fait hommage à Louis.

Louis fait défendre ſon droit à Rome. *M. Paris.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, les Ambaſſadeurs que Louis avoit envoyez à Rome, tâchoient par toutes ſortes de moyens de juſtifier les prétentions de leur Maître ſur la Couronne d'Angleterre. Ils appuyoient principalement ſon droit, ſur ſon mariage avec Blanche de Caſtille, prétendant que, Jean ayant été légitimement dépoſé par les Barons, la Couronne étoit dévolue à Blanche ſa Niece. Comme le détail qu'un Hiſtorien a donné de la Conference que les Ambaſſadeurs eurent avec Innocent, peut aider à éclaircir cette matiere, il ne ſera pas hors de propos d'en rapporter quelque particularité. Le Pontiſe objectoit aux Ambaſſadeurs, que quand même Jean auroit été légitimement dépoſé, ſes Enfans ne devoient pas être envelopez dans ſon malheur. De plus, qu'en ſuppoſant que ces Enfans, tout jeunes qu'ils étoient, avoient participé aux fautes de leur Pere, Alienor de Bretagne, qui étoit encore en vie, précedoit tous les autres Prétendans. Enfin, que l'Empereur Othon, Fils de la Fille ainée de Henri II., devoit manifeſtement préceder Blanche de Caſtille qui étoit Fille de la Cadette. Les Ambaſſadeurs répondirent, que le Pere d'Alienor & la Mere d'Othon n'étant plus au monde, la repréſentation ne pouvoit avoir lieu; mais que la Mere de Blanche étant encore en vie, c'étoit avec raiſon que ſa Fille pouvoit la repréſenter. Mais, repliqua le Pape, par quelle raiſon Blanche doit-elle être préferée au Roi de Caſtille ſon Frere, & à la Reine de Leon ſa Sœur ainée? L'objection étoit embaraſſante. Mais comme en cette

Objections du Pape & réponſes des Ambaſſadeurs de Louis.

oc-

occaſion il ne s'agiſſoit pas tant de dire de bonnes raiſons, que d'en alleguer quelqu'une bonne ou mauvaiſe, afin de donner une eſpece de ſatisfaction au Pape, les Ambaſſadeurs ne demeurerent pas court. Ils dirent que, quand il y avoit pluſieurs Héritiers à une ſucceſſion, & que les plus prochains ne ſe préſentoient pas pour la recueillir, les plus éloignez pouvoient s'en mettre en poſſeſſion, ſauf le droit d'autrui : Que c'étoit ſur ce fondement que leur Maitre étoit entré en Angleterre ; mais que ſi dans la ſuite il ſe trouvoit un Héritier plus prochain que lui, ce Prince ſeroit toujours diſpoſé à lui donner une ſatisfaction raiſonnable. Innocent fut obligé de ſe contenter de cette réponſe, qui n'étoit pas tant alleguée pour prouver la juſtice du droit de Louis, que pour témoigner cette déference au Pontife, en discutant ce droit devant lui. Quelle que pût être ſa déciſion, Louis étoit réſolu à pourſuivre ſon prétendu droit, qu'il appuyoit bien moins ſur l'équité, que ſur la force. JEAN. 1216.

Les Troupes Françoiſes & celles des Barons ſe trouvant occupées au Siege de Douvre & de Windſor, Jean, qui jusqu'alors s'étoit ſenti trop foible pour oſer paroitre en campagne, ſe trouva en état de ſortir de Wincheſter, pour aller dans les Provinces de Norfolck & de Suffolck, où il fit de grands ravages. Mais ayant appris que les Barons avoient levé le Siege de Windſor à deſſein de l'aller combattre, il ſe retira proche de Stamford dans un poſte avantageux, où il auroit été trop difficile de l'attaquer. Il n'avoit garde de s'expoſer à donner Bataille, dans la crainte où il étoit que les Officiers de ſon Armée, dont la plupart étoient Sujets du Roi de France, ne fiſſent leur Paix avec le Prince Louis, par quelque inſigne trahiſon. Cette Politique étoit encore appuyée ſur les avantages qu'il attendoit de la longueur de la Guerre. Il croyoit avoir lieu d'eſperer, que les Anglois ne tarderoient pas longtems à ſe dégouter des François, qui déja commençoient à prendre avec eux des airs de Maitres, & qui ſe mettoient peu en peine de ſe conformer à leur génie & à leurs manieres. Ce n'étoit pas ſans fondement qu'il ſe flatoit de cette eſperance. Les Barons ne pouvoient voir, ſans un extrême chagrin, toutes les recompenſes diſtribuées aux Etrangers, & leurs propres héritages donnez aux Favoris du Prince qu'ils avoient appellé, comme ſi les Anglois n'euſſent eu aucun droit aux conquêtes qui ſe faiſoient. Mais tout cela n'auroit peut-être pas été ſuffiſant pour les engager à prendre d'autres meſures, ſi ce qu'ils apprirent de la bouche du Vicomte de Melun, l'un des principaux Confidens de Louis, ne les eût comme forcez à penſer à leur ſureté. S'il en faut croire certains Hiſtoriens, ce Seigneur ſe trouvant à Londres, atteint d'une maladie mortelle, fit appeller ceux d'entre les Barons Anglois qui y avoient été laiſſez pour la garde de la Ville. Quand ils furent auprès de lui, il leur dit, qu'il ne pouvoit s'empêcher de leur découvrir un ſecret dont ſa conſcience ſe trouvoit chargée, & qui, s'il étoit plus longtems ignoré

Jean va ravager les Provinces orientales. *M. Paris.*

Mécontentement des Anglois contre les François.

Secret découvert par le Vicomte de Melun. *Knyghton. M. Paris.*

JEAN. 1216. des Anglois ; les entraineroit infailliblement dans une entiere ruïne. Enſuite il leur déclara, que le Prince avoit réſolu de ſe défaire, ou par banniſſement, ou par d'autres voyes, de tous les Seigneurs qui avoient pris les armes contre le Roi Jean, les regardant comme des traitres à leur Souverain & à leur Patrie. Il ajouta, que cette réſolution avoit été priſe dans un Conſeil compoſé de ſeize Seigneurs François, du nombre desquels il étoit lui-même, & que le Prince l'avoit confirmée par ſon ſerment. Enfin, il leur déclara, ſur la foi d'un homme mourant, que ce qu'il venoit de dire étoit vrai, & qu'on devoit d'autant moins en douter, qu'il étoit ſur le point d'en aller rendre compte à Dieu. Les Hiſtoriens François traitent cette découverte de pure fable. Véritablement, il faut avouer qu'il eſt difficile de comprendre la raiſon qui auroit pu porter le Prince Louis à faire ce ſerment par avance, devant ſeize témoins, quand même il auroit voulu par là leur inſinuer que ce ſeroit un moyen pour payer ſuffiſamment leurs ſervices. En effet, il y auroit eu trop d'imprudence à reveler ſi-tôt un ſi noir deſſein. Cependant, ſoit que la choſe fût vraye, ou qu'elle eût été inventée pour ſemer la discorde entre les François & les Anglois, ce prétendu ſecret étant divulgué, fit une très forte impreſſion ſur les eſprits des Barons. Les effets qu'il produiſit furent d'autant plus grands, qu'ils s'accordoient aſſez bien avec les ſoupçons que les Barons avoient déja conçus contre les François. Depuis ce tems-là, pluſieurs commencerent à ſe repentir d'avoir appellé les Etrangers, & à penſer ſérieuſement à ſe remettre dans l'obeïſſance de leur Souverain. Il y en eut même juſqu'à quarante qui lui donnerent en ſecret des aſſurances de leurs bonnes intentions. Mais les autres n'oſoient ſe confier à un Prince qu'ils avoient ſi mortellement offenſé, & dont ils connoiſſoient l'humeur cruelle & vindicative.

Conſideration ſur ce ſecret prétendu.

Pluſieurs des Barons ſe repentent d'avoir appellé Louis.

Jean porte ſa couronne & ſes tréſors à Lyn.

Cependant, ce malheureux Prince étoit dans un perpétuel mouvement, ne ſachant à qui ſe fier, & ſes propres amis lui étant devenus ſuſpects. C'étoit par cette raiſon, qu'il évitoit avec ſoin les occaſions de combattre, & qu'il faiſoit inceſſamment diverſes marches & contre-marches, pour rompre les meſures de ſes ennemis. La Province de Norfolck étoit celle où il ſe croyoit le plus en ſureté. C'étoit là qu'il avoit choiſi la petite Ville de *Lyn*, pour y garder ſes Tréſors, ſa Couronne, ſon Sceptre, & ce qu'il avoit de plus précieux. Cette Ville lui avoit témoigné tant d'affection & de fidelité, que, pour lui donner des marques de ſa reconnoiſſance, il lui accorda de grandes immunitez. Entre autres choſes, il y établit un Maire, auquel il fit préſent de ſa propre Epée, qui eſt encore précieuſement conſervée dans cette Ville. Cependant, comme il ſe trouvoit preſſé par les Barons, craignant que ſes Tréſors ne fuſſent pas aſſez en ſureté dans Lyn, il réſolut de les emporter avec lui dans un certain lieu de la Province de Lincoln, où il avoit deſſein de ſe retirer. Il s'en fallut bien peu qu'il ne périt avec toute ſon Armée, dans le grand

Il accorde des privileges à cette Ville.

Il ſe retire dans la Province de Lincoln.

grand Marais qui ſépare les deux Provinces de Lincoln & de Norfolck. Avant qu'il eût achevé de paſſer, la Mer étant montée dans la Riviere de *Welland*, qui couvre ce Marais en haute marée, le mit dans un extrême danger. Mais s'il ſauva ſa perſonne, il ne put ſauver ſon bagage, qui fut tout englouti par les eaux. Il arriva cette méme nuit à l'Abbaye de *Suines-head*, où il coucha. Le chagrin qu'il conçut de la perte qu'il venoit de faire, perte irréparable dans les circonſtances où il ſe trouvoit, le fit tomber dans une fievre violente, qu'il fit encore redoubler en mangeant inconſidérément quelques pêches. Le lendemain, ne ſe trouvant pas en état de monter à cheval, il ſe fit porter en litiere au Château de *Sleaford*, d'où, le jour ſuivant, il ſe rendit à Newarck. Ce fut là que, ſentant ſon mal s'augmenter, il fit ſon Teſtament, dans lequel il inſtitua pour ſon héritier, Henri ſon Fils ainé, qui n'étoit âgé que de dix ans. Les ſoins de ſon ſalut l'occuperent entierement pendant tout le reſte de ſa maladie, qui termina ſes jours le 28. d'Octobre 1216., dans la cinquante & unieme année de ſon âge, après un Regne toujours infortuné de dix-ſept ans, ſept mois, & dix jours. Son Corps fut porté à Wincheſter, comme il l'avoit ordonné, & inhumé avec peu de pompe dans l'Egliſe Cathédrale, où l'on voit encore ſon Tombeau. Quelques-uns ont dit qu'il fut empoiſonné par un Moine du Monaſtere de *Suines-head* : mais c'eſt à quoi il y a peu d'apparence, puiſque les Hiſtoriens contemporains n'en ſont aucune mention.

JEAN. 1216.

Il perd tout ſon bagage,

& en devient malade de chagrin.

Il fait ſon Teſtament & laiſſe ſa Succeſſion à Henri ſon Fils, & meurt à Newarck.

Si pour caracteriſer ce Prince, on vouloit ſuivre *Matthieu Paris* ſon principal Hiſtorien, on ne pourroit qu'en donner une idée comme d'un des plus méchans hommes qui fut jamais. Mais, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, les Hiſtoriens des Princes qui ont eu des affaires avec la Cour de Rome, doivent être lus avec beaucoup de précaution. Il vaut donc mieux, ſans faire attention aux ſentimens particuliers & aux expreſſions des Hiſtoriens, s'attacher uniquement à examiner les actions de ce Monarque, pour bien connoitre ſon humeur & ſes inclinations. Il eſt certain qu'on ne peut que s'en faire une idée très déſavantageuſe, quand on conſidere ſon inique procedé à l'égard de Richard ſon Frere, la mort du Prince Arthur ſon Neveu, dont il ne ſe lava jamais bien, la priſon perpétuelle d'Alienor de Bretagne ſa Niece, ſon Divorce avec Havoiſe de Gloceſter, ſon extrême indolence, lorſque Philippe Auguſte lui enlevoit ſes Etats de France, la baſſeſſe qu'il témoigna en reſignant ſa Couronne au Pape, ſon manque de foi envers les Barons, & enfin, l'Armée étrangere qu'il attira dans ſon Royaume pour ſe venger de ſes Sujets. Cependant, ſi l'on vouloit entreprendre de le juſtifier ſur la plupart de ces articles, il ne ſeroit peut-être pas auſſi difficile qu'il le ſemble au premier abord. Mais, ſans entrer dans une diſcuſſion qui me meneroit trop loin, je me contenterai de repéter au ſujet de ce Prince, ce que j'ai dit ailleurs à l'égard de Guillaume le Roux. C'eſt que ne trouvant

Caractere du Roi Jean.

JEAN. 1216. dans le Roi Jean, presque aucune qualité qui le rendît eſtimable, ce n'eſt pas la peine de s'arrêter à juſtifier quelques-unes de ſes actions; quoiqu'il paroiſſe manifeſtement, que ceux qui ont écrit ſa Vie ont beaucoup chargé ſon Portrait. Ce Prince avoit de grands défauts, mais qui auroient été moins ſenſibles, ou moins relevez par les Hiſtoriens, s'il eût été contemporain d'un Roi de France moins habile & moins ambitieux, d'un Pape moins fier & plus ſcrupuleux, & d'une Nobleſſe moins turbulente. Pour ce qui regarde les Taxes qu'il leva ſans le conſentement des Etats, on peut dire que ce n'étoit pas une choſe fort extraordinaire, depuis Guillaume le Conquerant. C'eſt ce qu'on a pu remarquer dans quelques-uns des Regnes précedens; & c'eſt pourtant ce que pluſieurs Hiſtoriens modernes relevent avec chaleur, comme ſi en ce tems-là, l'Angleterre eût joüi des mêmes Privileges qu'elle poſſede aujourdhui. Cependant, il eſt facile de comprendre, que les choſes étoient alors ſur un autre pied, quand on conſidere, qu'il fallut remonter juſqu'au tems des Rois Saxons, pour trouver les fondemens de ces Privileges.

La fortune ne fut jamais d'accord avec le naturel du Roi Jean. Il aimoit l'aiſe & le repos, & ſa deſtinée fut d'être continuellement en action. Son humeur n'étoit propre, ni pour la proſperité ni pour l'adverſité. La premiere le rendoit trop fier, & la ſeconde l'abattoit d'une maniere ſurprenante. Ainſi, une médiocre fortune auroit été ſans doute plus convenable à ſon génie.

On accuſe ce Prince d'avoir ſurpaſſé Henri II. ſon Pere, en luxure, défaut qu'on ne s'aviſe gueres de reprocher aux Souverains avec exageration, à moins qu'on n'ait un deſſein formé de les décrier, pour d'autres raiſons. On ne peut nier, qu'on n'ait tâché de peindre celui-ci avec les plus noires couleurs, afin de faire paſſer plus doucement le procedé du Pape envers lui. Cela paroit manifeſtement par la calomnie dont on a voulu le noircir, en avançant, qu'il envoya des Ambaſſadeurs au Miramolin d'Afrique, pour lui offrir ſon Royaume, avec promeſſe d'embraſſer la Religion de Mahomet; à quoi il n'y a aucune apparence. Cependant, quelque peu vrai-ſemblable que ſoit cette accuſation, il ſe trouve des Hiſtoriens modernes qui n'ont pas fait difficulté de la donner pour vraye, ſur ce qu'ils ont cru que *Matthieu Paris*, qui écrivoit ſous le Regne de Henri III. Fils de Jean, n'auroit pas oſé l'avancer, ſi elle n'eût pas été fondée. Mais cette raiſon paroit peu ſolide, puiſque cet Hiſtorien a bien oſé parler en termes peu reſpectueux de Henri III. même, ſans craindre ſon reſſentiment, dont il étoit peut-être à couvert quand il écrivoit. Ajoutons encore, qu'en ce tems-là, les Livres ne paſſoient pas d'abord entre les mains du Public, & qu'ils demeuroient quelquefois longtems cachez dans les Monaſteres, ſans être lus.

M. Paris.

Jean fut toujours malheureux, &, ſi l'on en croit les Hiſtoriens, toujours haï de ſes Suiets. On ne ſait pourtant comment accorder cette

cette conſtante haine des Anglois, avec la facilité qu'il trouvoit à lever des Armées quand il en avoit beſoin, & même pendant qu'il demeura dans les liens de l'Excommunication. Il faut donc diſtinguer deux Périodes dans le Regne de ce Prince. La premiere comprend le tems qui s'écoula depuis ſon avenement à la Couronne, jusqu'à ce qu'il l'eut reſignée au Pape. Pendant ce tems-là, s'il ne fut pas beaucoup eſtimé, du moins il ne paroit pas qu'on eût pour lui cette haine, que ſa mauvaiſe conduite lui attira dans la ſuite. La ſeconde Période commence au tems de cette Reſignation, & dure jusqu'à la fin de ſa vie. Pendant celle-ci, on ne peut disconvenir, que ſes Sujets n'euſſent une très-forte averſion pour lui. Si pourtant on conſidere ſon Gouvernement, indépendamment de ſes qualitez perſonelles, on peut dire, qu'il ne fut pas des plus mauvais. Ce fut lui principalement qui règla la forme du Gouvernement Civil de la Ville de Londres, & de la plupart des autres Villes du Royaume, tel qu'on le voit aujourd'hui. Selon le ſentiment de Cambden & de quelques autres, Jean fut le premier qui fit battre de la Monnoye ſterling. Les cérémonies qui s'obſervoient à l'inſtallation d'un Comte, ont ce même Prince pour auteur. Enfin, il établit les Loix d'Angleterre en Irlande, & donna aux *Cinq Ports* les Privileges dont ils jouïſſent encore aujourd'hui. JEAN. 1216.

Les deux premieres Femmes de Jean ne lui donnerent point d'Enfans. D'Iſabeau d'Angoulême ſa troiſieme Femme, il laiſſa deux Fils & trois Filles. *Henri* lui ſucceda. *Richard* fut Comte de Cornouaille, & enſuite élu Roi des Romains. Des trois Filles, *Jeanne* fut Femme d'Alexandre II. Roi d'Ecoſſe, *Eleonor* épouſa Guillaume Marshal Comte de Pembrook, & en ſecondes nôces, Simon de Montfort Comte de Leiceſter. L'Empereur Frederic II. eut pour Femme la troiſieme, nommée *Iſabelle*. Ses Femmes & ſes Enfans.

Les évenemens les plus remarquables arrivez dans les Païs étrangers pendant ce Regne, ſont la priſe de Conſtantinople par les armes des François & des Venitiens en 1204., & la Croiſade contre les Albigeois, qui enfanta l'Inquiſition. Evenemens remarquables pendant ſon Regne.

CHAR-

CHARTRE
DES COMMUNES LIBERTEZ,
OU
LA GRANDE CHARTRE,

Accordée par le Roi JEAN à ſes Sujets, l'an 1215.

JEAN,

Par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre, &c.

A tous les Archevêques, Evêques, Comtes, Barons, &c.

LA GRANDE CHARTRE.

QU'IL vous ſoit notoire, que Nous, en préſence de Dieu, pour le ſalut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Deſcendans, à l'honneur de Dieu, à l'exaltation de l'Egliſe, & pour la reformation de notre Royaume, en préſence des vénerables Peres *Etienne* Archevêque de Cantorberi, Primat d'Angleterre & Cardinal de la Ste. Egliſe Romaine, *Henri* Archevêque de Dublin, *Guillaume* Evêque de Londres, & autres nos Vaſſaux & Hommes-liges, avons accordé, & par cette préſente Chartre, accordons, pour Nous & pour nos Héritiers & Succeſſeurs à jamais:

I.

Que l'Egliſe d'Angleterre ſera libre, & joüira de tous ſes Droits & Libertez, ſans qu'on y puiſſe toucher en façon quelconque. [Nous (1) voulons que les Privileges de l'Egliſe ſoient par elle poſſedez, de telle maniere qu'il paroiſſe que la Liberté des Elections, eſtimée très néceſſaire dans l'Egliſe Anglicane, & que nous avons accordée & confirmée par notre Chartre, avant nos differens avec les Barons, a été

(1) Ce qui eſt mis ici entre deux Crochets, auſſi bien que dans quelques-uns des Articles ſuivans, ne ſe trouve pas dans quelques Copies, ou s'y trouve avec quelque diverſité.

à été accordée par un acte libre de notre volonté ; & nous entendons que ladite Chartre ſoit obſervée par nous, & par nos Succeſſeurs à jamais.] GRANDE CHARTRE.

II.

Nous avons auſſi accordé à tous nos Sujets libres du Royaume d'Angleterre, pour Nous & pour nos Héritiers & Succeſſeurs, toutes les Libertez ſpécifiées ci-deſſous, pour être poſſedées par eux & par leurs Héritiers, comme les tenant de Nous & de nos Succeſſeurs.

III.

Si quelqu'un de nos Comtes, Barons, ou autres qui tiennent des Terres de Nous, ſous la redevance d'un ſervice militaire, vient à mourir, laiſſant un Héritier en âge de Majorité, cet Héritier ne payera, pour entrer en poſſeſſion du Fief, que ſelon l'ancienne Taxe; ſavoir, l'Héritier d'un Comte, pour tout ſon Fief, 100. marcs; l'Héritier d'un Baron, pour un Fief entier, 100. Shellings; & tous les autres à proportion, ſelon l'ancienne Taxe des Fiefs.

IV.

Si l'Héritier ſe trouve en âge de Minorité, le Seigneur, de qui ſon Fief releve, ne pourra prendre la Garde-noble de ſa perſonne, avant que d'en avoir reçu l'Hommage qui lui eſt dû. Enſuite, cet Héritier, étant parvenu à l'âge de vingt & un an, ſera mis en poſſeſſion de ſon Héritage, ſans rien payer au Seigneur. Que s'il eſt fait Chevalier pendant ſa Minorité, ſon Fief demeurera pourtant ſous la garde du Seigneur, juſqu'au tems ci-deſſus marqué.

V.

Celui qui aura en garde les Terres d'un Mineur, ne pourra prendre ſur ces mêmes Terres, que des profits & des ſervices raiſonnables, ſans détruire ni détériorer les biens des Tenanciers, ni rien de ce qui appartient à l'Héritage. Que s'il arrive que Nous commettions ces Terres à la garde d'un Sherif, ou de quelque autre perſonne que ce ſoit, pour nous en rendre compte, & qu'il y faſſe quelque dommage, nous promettons de l'obliger à le reparer, & de donner la garde de l'Héritage à quelque Tenancier diſcret du même Fief, qui en ſera reſponſable envers Nous, de la même maniere.

VI.

Les Gardiens des Fiefs maintiendront en bon état, tant les Maiſons, Parcs, Garennes, Etangs, Moulins, & autres choſes en dépendant, que les Revenus, & les rendront à l'Héritier, lorſqu'il ſera en âge, avec ſa Terre bien fournie de Charrues & autres choſes néceſſaires, ou du moins, autant qu'ils en auront reçu. La même choſe ſera obſervée dans la garde qui nous appartient, des Archevêchez, Evêchez, Prieurez, Egliſes, &c.; excepté que ce droit de garde ne pourra pas être vendu.

VII.

Les Héritiers ſeront mariez ſelon leur état [& condition, & les Parens

GRANDE CHARTRE.

Parens en ſeront informez avant que le mariage ſoit contracté].

VIII.

Auſſi-tôt qu'une Femme ſera Veuve, on lui rendra ce qu'elle aura eu en Dot, ou ſon héritage, ſans qu'elle ſoit obligée de rien payer pour cette reſtitution, non plus que pour le Douaire qui lui ſera dû ſur les biens qu'elle & ſon Mari auront poſſedez, jusqu'à la mort du Mari. Elle pourra demeurer dans la principale Maiſon de ſon défunt Mari, quarante jours après ſa mort; & pendant ce tems-là, on lui aſſignera ſon Douaire, en cas qu'il n'ait pas été règlé auparavant. Mais ſi la principale Maiſon étoit un Château fortifié, on pourra lui aſſigner quelque autre demeure où elle ſoit commodément, jusqu'à ce que ſon Douaire ſoit règlé. Elle y ſera entretenue de tout ce qui ſera raiſonnablement néceſſaire pour ſa ſubſiſtance, ſur les revenus des biens communs d'elle & de ſon défunt Mari. Le Douaire ſera règlé à la troiſieme partie des Terres poſſedées par ſon Mari, pendant qu'il étoit en vie; à moins que, par ſon Contract de mariage, il n'ait été règlé à une moindre portion.

IX.

On ne pourra contraindre aucune Veuve, par la ſaiſie de ſes meubles, à prendre un autre Mari, pendant qu'elle voudra demeurer dans l'état de viduité. Mais elle ſera obligée de donner caution qu'elle ne ſe remariera point ſans notre conſentement, ſi elle releve de Nous, ou ſans celui du Seigneur de qui elle releve immédiatement.

X.

Ni Nous, ni nos Baillifs, ne ferons jamais ſaiſir les Terres ou les Rentes de qui que ce ſoit, pour dettes, tant que le Débiteur aura des meubles pour payer ſa dette, & qu'il paroitra prêt à ſatisfaire ſon Créancier. Ceux qui auront cautionné ne ſeront point exécutez, tant que le Débiteur même ſera en état de payer.

XI.

Que ſi le Débiteur ne paye point, ſoit par impuiſſance, ſoit par défaut de volonté, on exigera la dette des Cautions, leſquelles auront une hypotheque ſur les biens & rentes du Débiteur, jusqu'à la concurrence de ce qui aura été payé pour lui; excepté qu'il faſſe voir une décharge des Cautions.

XII.

[Si quelqu'un a emprunté de l'argent des Juifs, & qu'il meure avant que la dette ſoit payée, l'Héritier, s'il eſt Mineur, ne payera point d'interêt pour cette dette, tant qu'il demeurera en âge de Minorité, de qui que ce ſoit qu'il releve. Que ſi la dette vient à tomber entre nos mains, Nous nous contenterons de garder le gage livré par le Contract, pour ſureté de la même dette.]

XIII.

Si quelqu'un meurt étant Débiteur des Juifs, ſa Veuve aura ſon Douaire, ſans être obligée de payer aucune partie de cette dette. Et

ſi le

ſi le défunt a laiſſé des Enfans Mineurs, ils auront la ſubſiſtance proportionnée au bien réel de leur Pere, & du ſurplus, la dette ſera payée. Sauf toutefois le ſervice dû au Seigneur. Les autres dettes dues à d'autres qu'à des Juifs, ſeront payées de de la même maniere.] GRANDE CHARTRE.

XIV.

Nous promettons de ne faire aucune levée ou impoſition, ſoit pour le droit de *Scutage* (1), ou autre, ſans le conſentement de notre commun Conſeil du Royaume, à moins que ce ne ſoit pour le rachat de notre perſonne, ou pour faire notre Fils ainé Chevalier, ou pour marier une fois ſeulement notre Fille ainée; dans tous leſquels cas, nous leverons ſeulement une aide raiſonnable & moderée.

XV.

[Il en ſera de même à l'égard des Subſides que nous leverons ſur la Ville de Londres, laquelle jouïra de ſes anciennes Libertez & Coutumes, tant ſur l'eau que ſur la terre.]

XVI.

Nous accordons encore à toutes les autres Citez, Villes, Bourgs, & Villages, aux Barons des Cinq-Ports (2), & à tous autres Ports, qu'ils puiſſent jouïr de leurs Privileges & anciennes Coutumes, & envoyer des Députez au Conſeil Commun pour y règler ce que chacun doit fournir, les trois cas de l'Article XIV. exceptez.

XVII.

[Quand il ſera queſtion de règler ce que chacun devra payer pour le droit de *Scutage*, Nous promettons de faire ſommer, par des ordres particuliers, les Archevêques, les Evêques, les Abbez, les Comtes, & les Grands Barons du Royaume, chacun en ſon particulier.]

XVIII.

[Nous promettons encore de faire ſommer en général, par nos Sherifs ou Baillifs, tous ceux qui tiennent des Terres de nous en Chef (3), quarante jours avant la tenue de l'Aſſemblée Générale, de ſe

(1) *Le Scutage* étoit un ſervice militaire à quoi les poſſeſſeurs des Fiefs étoient obligez envers le Roi. Il ſe prend auſſi pour ce que les Feudataires payoient au Roi, pour être diſpenſez de ce ſervice; & encore, pour la Taxe qui étoit impoſée ſur chaque Vaſſal, pour quelque ſervice public. Depuis Guillaume I. les Rois avoient ſouvent impoſé de pareilles Taxes, ſans le conſentement des Etats.

(2) Les Cinq Ports étoient ſituez dans la Province de Kent. Ils avoient de grands Privileges, que le Roi Jean avoit lui-même augmentez. Les Gouverneurs en étoient nommez Barons, comme ils le ſont aujourd'hui.

(3) Il ſemble qu'on peut inferer de cet Article, qu'il n'y avoit que ceux qui tenoient en Chef des Terres de la Couronne, qui euſſent droit d'aſſiſter aux Aſſemblées Générales ou Parlemens. Autrement, il étoit naturel de faire mention ici des Députez des Communes, ſi elles euſſent alors joui de ce droit.

GRANDE CHARTRE.

ſe trouver au lieu aſſigné, & dans les Sommations, Nous déclarerons les cauſes pour leſquelles l'Aſſemblée ſera convoquée.]

XIX.

[Les Sommations étant faites de cette maniere, on procedera ſans délai à la déciſion des affaires, ſelon les avis de ceux qui ſe trouveront préſens, quand même tous ceux qui auront été ſommez n'y ſeroient pas.]

XX.

Nous promettons de n'accorder à aucun Seigneur que ce ſoit, la permiſſion de lever aucune ſomme ſur ſes Vaſſaux & Tenanciers, ſi ce n'eſt pour le délivrer de priſon, pour faire ſon Fils aîné Chevalier, ou pour marier ſa Fille ainée, dans leſquels cas, il pourra ſeulement lever une Taxe moderée.

XXI.

On ne ſaiſira les meubles d'aucune perſonne, pour l'obliger, à raiſon de ſon Fief, à plus de ſervice qu'il n'en doit naturellement.

XXII.

La Cour des *Communs Plaidoyers* ne ſuivra plus notre perſonne, mais elle demeurera fixe en un certain lieu. Les Procès touchant *l'Expulſion de poſſeſſion* (1), *la Mort d'un Ancêtre* (2), *ou la Préſentation aux Bénéfices*, ſeront jugez dans la Province dont les Parties dépendent, de cette maniere: Nous, ou notre Grand-Juſticier, envoyerons une fois tous les ans, dans chaque Comté, des Juges qui, avec les Chevaliers des mêmes Comtez, tiendront leurs Aſſiſes dans la Province même (3).

XXIII.

Les Procès qui ne pourront être terminez dans une Seſſion, ne pourront être jugez dans un autre Lieu du *Circuit* des mêmes Juges; & les affaires qui, pour leurs difficultez, ne pourront pas être décidées par ces mêmes Juges, ſeront portées à la Cour du *Banc du Roi*.

XXIV.

Toutes les affaires qui regardent la *Derniere Préſentation aux Egliſes*, ſeront portées à la Cour du Banc du Roi, & y ſeront terminées.

XXV.

Un *Tenancier libre* (4) ne pourra pas être mis à l'amende, pour de

(1) Pour demander que le Poſſeſſeur d'un bien en ſoit démis.

(2) Pour la pourſuite faite par le Fils ou un autre deſcendant d'un homme tué.

(3) Selon les apparences, depuis la Conquête, les Rois avoient aboli, ou conſidérablement altéré cette maniere de juger les Procès, afin de ſe rendre maîtres des Jugemens.

(4) On appelloit *Tenanciers libres*, tous ceux qui tenoient des Terres, ou du Roi ou de quelque autre Seigneur, ſous certaines redevances, pour les diſtinguer des Villains, ou Païſans, qui étoient regardez comme une eſpece d'Eſclaves. Quoique les Païſans ſoient préſentement ſur un autre pied, le terme de *Free-Holder*, ou Tenancier libre, s'eſt conſerve juſqu'à préſent.

de petites fautes, mais ſeulement pour les grandes, & l'amende ſera proportionnée au crime ; ſauf ſa ſubſiſtance, dont il ne pourra être privé. Il en ſera uſé de même à l'égard des Marchands, auxquels on ſera tenu de laiſſer ce qui leur ſera néceſſaire pour entretenir leur Commerce. GRANDE CHARTRE.

XXVI.

Semblablement, un Païſan, ou autre perſonne nous appartenant, ne pourra être mis à l'amende, qu'aux mêmes conditions. C'eſt-à-dire, qu'on ne pourra point toucher aux inſtrumens ſervant au labourage. Aucune des ſusdites amendes, ne ſera impoſée que ſur le Serment de douze hommes du voiſinage, reconnus pour gens de bonne reputation.

XXVII.

Les Comtes & les Barons ne ſeront mis à l'amende que par leurs Pairs (1), & ſelon la qualité de l'offenſe.

XXVIII.

Aucun Eccléſiaſtique ne ſera mis à une amende proportionnée au revenu de ſon Bénéfice, mais ſeulement aux Biens Laïques qu'il poſſede, & ſelon la qualité de ſa faute.

XXIX.

On ne contraindra aucune Ville, ni aucune perſonne, par la ſaiſie des meubles, à faire conſtruire des Ponts ſur les Rivieres, à moins qu'elles n'y ſoient obligées par un ancien droit.

XXX.

On ne fera aucune Digue aux Rivieres, qu'à celles qui en ont eu du tems de Henri I.

XXXI.

Aucun Sherif, Connêtable, Coroner (2) ou autre Officier, ne pourra tenir les Plaids de la Couronne.

XXXII.

Les *Comtez*, *Centaines*, *Wapentacks*, *Dixaines* (3) demeureront fixez ſelon l'ancienne forme, les Terres de notre Domaine particulier exceptées.

XXXIII.

Si quelqu'un tenant de Nous un Fief Laïque, meurt, & que le Sherif ou Baillif produiſe des preuves pour faire voir que le Défunt étoit notre débiteur, il ſera permis de ſaiſir & d'enregiſtrer ſes meubles

(1) En Angleterre, il n'y a que deux Ordres de Sujets, ſavoir, *les Pairs du Royaume*, & les *Communes*. Les premiers ont pour leurs *Pairs* tous les autres Pairs du Royaume ; & pour ceux qui ſont de l'ordre des Communes, ils ſont tous cenſez *Pairs* les uns des autres.

(2) *Coroner* eſt un Magiſtrat qui fait la viſite des Corps de ceux qui ont été tuez, & qui décide qu'un tel eſt mort de mort violente, ou le contraire.

(3) Ces mots ont été expliquez dans la Diſſertation ſur les Coutumes des Anglo-Saxons.

GRANDE CHARTRE.

bles trouvez dans le même Fief, jusqu'à la concurrence de la ſomme dûe, & cela par l'inſpection de quelques voiſins reputez gens d'honneur, afin que rien ne ſoit détourné jusqu'à ce que la dette ſoit payée. Le ſurplus ſera laiſſé entre les mains des Exécuteurs du Teſtament du Défunt. Que s'il ſe trouve que le Défunt ne nous devoit rien, le tout ſera laiſſé à l'Héritier, ſauf les droits de la Veuve & des Enfans.

XXXIV.

Si quelque Tenancier meurt ſans faire Teſtament, ſes effets mobiliaires ſeront diſtribuez par les plus proches parens & amis, avec l'approbation de l'Egliſe, ſauf ce qui étoit dû par le Défunt.

XXXV.

Aucun de nos Baillifs, ou Connétables, ne prendra le grain, ou autres effets mobiliaires d'une perſonne qui ne ſera pas de ſa juriſdiction, à moins qu'il ne le paye comptant, ou qu'il n'ait auparavant convenu avec le vendeur du tems du payement. Mais ſi le vendeur eſt de la Ville même, il ſera payé dans quarante jours.

XXXVI.

On ne pourra ſaiſir les meubles d'aucun Chevalier, ſous prétexte de la garde des Châteaux, s'il offre de lui-même le ſervice, ou de donner un homme en ſa place, en cas qu'il ait une excuſe valable pour s'en diſpenſer lui-même.

XXXVII.

S'il arrive qu'un Chevalier ſoit commandé pour aller ſervir à l'Armée, il ſera diſpenſé de la garde des Châteaux, tout autant de tems qu'il ſera ſon ſervice à l'Armée, pour raiſon de ſon Fief.

XXXVIII.

Aucun Sherif ou Bailli ne prendra par force, ni Chariots ni Chevaux, pour porter notre bagage, qu'en payant le prix ordonné par les anciens Règlemens, ſavoir, dix ſols par jour pour un Chariot à deux Chevaux, & quatorze ſols pour un à trois Chevaux.

XXXIX.

Nous promettons de ne faire point prendre les Chariots des Eccléſiaſtiques, ni des Chevaliers ni des Dames de qualité, non plus que du bois pour l'uſage de nos Châteaux, que du conſentement des Proprietaires.

XL.

Nous ne tiendrons les Terres de ceux qui ſeront convaincus de Felonie, qu'un an & un jour : après quoi, nous les mettrons entre les mains du Seigneur.

XLI.

Tous les Filets à prendre des Saumons ou autres Poiſſons, dans les Rivieres de Midway, ou dans la Tamiſe, & dans toutes les Rivieres d'Angleterre, excepté ſur les Côtes, ſeront ôtez.

XLII

XLII.

GRANDE CHARTRE.

On n'accordera plus aucun *Writ* ou Ordre appellé *Precipe* (1), par lequel un Tenancier doive perdre ſon procès.

XLIII.

Il y aura une même Meſure dans tout le Royaume, pour le Vin & pour la Biere, auſſi bien que pour le Grain, & cette Meſure ſera conforme à celle dont on ſe ſert à Londres. Tous les Draps auront une même largeur, ſavoir, deux verges entre les deux liſieres. Les Poids ſeront auſſi les mêmes dans tout le Royaume.

XLIV.

On ne prendra rien, à l'avenir, pour les *Writs* ou Ordres d'informer, de celui qui deſirera qu'information ſoit faite touchant la perte de la vie ou des membres de quelque perſonne. Mais ils ſeront accordez *gratis*, & ne ſeront jamais refuſez.

XLV.

Si quelqu'un tient de nous une Ferme, ſoit *Soccage* ou *Burgage* (2) & quelques Terres d'un autre, ſous la redevance d'un ſervice militaire, Nous ne prétendrons point, ſous prétexte de cette Ferme, avoir la garde de l'Héritier Mineur, ou de la Terre qui appartient au Fief d'un autre. Nous ne prétendrons pas même à la garde de la Ferme, à moins qu'elle ne ſoit ſujette à un ſervice militaire.

XLVI.

Nous ne prétendrons point avoir la garde d'un Enfant Mineur, ou de la Terre qu'il tient d'un autre ſous l'obligation d'un ſervice militaire, ſous prétexte qu'il nous devra quelque petite redevance, comme de nous fournir des épées ou des fleches, ou quelque autre choſe de cette nature.

XLVII.

Aucun Baillif, ou autre de nos Officiers, n'obligera perſonne à ſe purger par ſerment ſur ſa ſimple accuſation, ou témoignage, à moins que ce témoignage ne ſoit confirmé par des gens dignes de foi.

XLVIII.

On n'arrêtera, ni n'empriſonnera, ni ne dépoſſedera de ſes biens, coutumes & libertez, & on ne fera mourir aucune perſonne, de quelque maniere que ce ſoit, que par le Jugement de ſes *Pairs* (3), ſelon les Loix du Païs.

XLIX.

Nous ne vendrons, ne refuſerons, ou ne differerons la Juſtice à perſonne.

L.

(1) Le *Writ* ou Ordre appellé *Precipe*, parce qu'il commence par ces mots, *Precipe quod reddat*, a divers uſages dans le Droit Anglois. Il ſignifie en général un Ordre du Roi, ou de quelque Cour de Juſtice, de mettre en poſſeſſion celui qui ſe plaint d'avoir été injuſtement dépouillé. Apparemment il s'étoit introduit divers abus ſur cet Article.

(2) Ces mots ont été expliquez dans la Diſſertation.

(3) Voyez la Note ſur l'Article XXVII.

GRANDE CHARTRE.

L.

Nos Marchands, s'ils ne ſont publiquement prohibez, pourront librement aller & venir dans le Royaume, en ſortir, y demeurer, le traverſer par terre ou par eau, acheter, vendre, ſelon les anciennes coutumes, ſans qu'on puiſſe impoſer ſur eux aucune maltôte, excepté en tems de Guerre, ou quand ils ſeront d'une Nation en Guerre avec Nous.

LI.

S'il ſe trouve de tels Marchands dans le Royaume, au commencement d'une Guerre, ils ſeront mis en ſureté, ſans aucun dommage de leurs perſonnes ni de leurs effets, jusqu'à ce que Nous, ou notre Grand Juſticier, ſoyons informez de la maniere dont nos Marchands ſont traitez chez les ennemis; & ſi les nôtres ſont bien traitez, ceux-ci le ſeront auſſi parmi nous.

LII.

Il ſera permis, à l'avenir, à toutes perſonnes, de ſortir du Royaume, & d'y retourner en toute ſureté, ſauf le droit de fidelité qui nous eſt dû. Excepté toutefois, en tems de Guerre, & pour peu de tems, quand il ſera néceſſaire pour le bien commun du Royaume. Excepté encore les Priſonniers, & les Proscrits, ſelon les Loix du Païs, & les Peuples qui ſeront en Guerre avec nous, auſſi bien que les Marchands d'une Nation ennemie, comme en l'Article précedent.

LIII.

Si quelqu'un releve d'une Terre qui vienne à nous écheoir, ſoit par confication, ou autrement, comme de *Wallingford*, de *Boulogne*, de *Nottingham*, de *Lancaſtre*, qui ſont en notre poſſeſſion, & qui ſont des Baronies, & qu'il vienne à mourir, ſon Héritier ne donnera rien, & ne ſera tenu de faire aucun autre ſervice, que celui auquel il ſeroit obligé ſi la Baronie étoit dans la poſſeſſion de l'ancien Baron, & non dans la nôtre. Nous tiendrons ladite Baronie de la même maniere que les anciens Barons la tenoient avant Nous. Nous ne prétendrons point, pour raiſon de ladite Baronie tombée entre nos mains, avoir la Garde-noble d'aucun des Vaſſaux, à moins que celui qui poſſede un Fief relevant de cette Baronie, ne relevât auſſi de Nous pour un autre Fief, ſous l'obligation d'un ſervice militaire.

LIV.

Ceux qui ont leurs habitations hors de nos Forêts, ne ſeront point obligez de comparoitre devant nos Juges des Forêts ſur des ſommations générales, mais ſeulement ceux qui ſont intereſſez dans le Procès, ou qui ſont cautions de ceux qui ont été arrêtez pour malverſation concernant nos Forêts.

LV.

Tous les Bois qui ont été réduits en Forêts par le Roi Richard notre

tre Frere, ſeront rétablis en leur premier état, les Bois de nos propres Domaines exceptez. GRANDE CHARTRE.

LVI.

Perſonne ne pourra vendre ou donner aucune partie de ſa Terre, au préjudice de ſon Seigneur : c'eſt-à-dire, à moins qu'il ne lui en reſte aſſez pour pouvoir faire le ſervice dû au Seigneur.

LVII.

Tous Patrons d'Abbayes qui ont des Chartres de quelqu'un des Rois d'Angleterre, contenant droit de Patronat, ou qui poſſedent ce droit de tems immémorial, auront la garde de ces Abbayes, pendant la vacance, comme ils doivent l'avoir, ſelon ce qui a été déclaré.

LVIII.

Perſonne ne ſera mis en priſon ſur l'Appel d'une Femme, pour la mort d'aucun autre homme que du propre Mari de la Femme.

LIX.

On ne tiendra le *Shire-Gemot* (1) ou la Cour du Comté, qu'une fois le mois, à moins que ce ne ſoit dans les lieux où la coutume eſt de mettre un plus grand intervalle entre les Seſſions, où l'on continuera de même, ſelon l'ancienne coutume.

LX.

Aucun Sherif ou Bailli ne tiendra ſon *Tour* (2) ou ſa Cour, que deux fois l'an; ſavoir, la premiere, après les fêtes de Pâque; la ſeconde, après la S. Michel, & dans les lieux accoutumez. Alors, l'inſpection ou examen des cautions ou ſûretez, dont les hommes libres de notre Royaume ſe ſervent mutuellement, ſe fera, au terme de S. Michel, ſans aucune oppreſſion; de telle maniere, que chacun ait les mêmes libertez dont il jouïſſoit ſous le Regne de Henri I., & de celles qu'il peut avoir obtenues depuis.

LXI.

Que ladite Inſpection ſe faſſe de telle ſorte, qu'elle ne porte aucun préjudice à la paix, & que la Dixaine ſoit remplie comme elle le doit être.

LXII.

Que le Sherif n'opprime & ne vexe perſonne, mais qu'il ſe contente des droits que les Sherifs avoient accoutumé de prendre ſous le Regne de Henri I.

LXIII.

Qu'à l'avenir, il ne ſoit permis à qui que ce ſoit, de donner ſa Terre à une Maiſon Religieuſe, pour la tenir enſuite en Fief, de cette Maiſon.

LXIV.

(1) Ce terme a été expliqué dans la Diſſertation.

(2) *Sherifs-Turn.* C'eſt une Cour tenue par les Sherifs de chaque Comté, pour y enregitrer les Dixaines, Centaines &c. Sur quoi voi. la Diſſertation & le Regne d'Alfred.

GRANDE CHARTRE.

LXIV.

Il ne ſera point permis aux Maiſons Religieuſes, de recevoir des Terres de cette maniere, pour les rendre enſuite aux Proprietaires, à condition de relever des Monaſteres. Si à l'avenir, quelqu'un entreprend de donner ſa Terre à un Monaſtere, & qu'il en ſoit convaincu, le don ſera nul, & la Terre donnée ſera confiſquée au profit du Seigneur (1).

LXV.

Le droit de *Scutage* ſera perçu à l'avenir, ſelon la coutume pratiquée ſous Henri I. Que les Sherifs n'entreprennent point de vexer qui que ce ſoit, mais qu'ils ſe contentent de leurs droits.

LXVI.

Toutes les Libertez & Privileges que nous accordons par cette préſente Chartre, à l'égard de ce qui nous eſt dû par nos Vaſſaux, ſeront obſervez de même par les Clercs & par les Laïques, à l'égard de leurs Tenanciers.

LXVII.

Sauf le droit des Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Templiers, Hospitaliers, Comtes, Barons, Chevaliers, & de tous les autres, tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques, dont ils jouïſſoient avant cette Chartre.

Témoins &c.

(1) Cet Article ayant été mal obſervé dans la ſuite, il fut fait, ſous le Regne d'Edouard I., un Statut appellé de *Main-morte*, qui renouvella ces défenſes.

CHAR-

CHARTRE DES FORÊTS (1)

Accordée par le Roi JEAN à ſes Sujets, l'an 1215.

JEAN, *par la grace de Dieu, Roi d'Angletterre, &c.*

QU'IL ſoit notoire à tous, qu'à l'honneur de Dieu, pour le ſalut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Succeſſeurs, pour l'exaltation de l'Egliſe, & pour la reformation de notre Royaume, Nous avons, de notre libre & franche volonté, accordé, pour Nous & pour nos Succeſſeurs, les Libertez ci-deſſous ſpécifiées, pour être obſervées à jamais dans tout notre Royaume d'Angleterre.

I.

Premierement, tout ce que Henri I. notre Biſayeul a mis en Forêts, ſera examiné par des gens de bien & capables, & s'il ſe trouve qu'il ait réduit en Forêts d'autres Bois que ceux qui lui appartenoient en propre, ils ſeront remis en leur premier état. Que ſi ce ſont ſes propres Bois, ils demeureront en Forêts, ſauf le droit du pâturage à ceux qui avoient accoutumé d'en joüir.

II.

Comme les Articles LIV. *&* LV. *de la* GRANDE CHARTRE, *qui ſont ici réduits en un ſeul Article.*

III.

Les Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Comtes, Barons, Chevaliers & Tenanciers libres, qui ont des Bois dans quelqu'une de nos

(1) Les Forêts appartenoient originairement à la Couronne, & les Rois en avoient cedé diverſes parties à des Particuliers, qui les avoient défrichées & réduites en pâturages, ou en terres labourables. Cependant, tout ce qui avoit été défriché, portoit toujours le même nom de Forêt. Ces Forêts appartenant toujours au Roi, ſoit comme Proprietaire, ou comme Souverain, étoient un ſujet continuel de vexations, tant contre ceux qui en tenoient une partie du Roi, que contre les voiſins, ſous prétexte des Droits Royaux.

CHARTRE DES FORETS.

nos Forêts, les poſſederont de la même maniere qu'ils les poſſedoient du tems de Henri I. Ils ſeront pour toujours déchargez de l'imputation d'avoir uſurpé les Terres du Roi, les grands chemins &c. & d'avoir converti les Bois en Terres labourables, ſans permiſſion, depuis ce tems-là jusqu'à notre Couronnement. Mais ceux qui le feront à l'avenir, ſans permiſſion, en ſeront responſables (1).

IV.

Les Inſpecteurs examineront les Forêts, de la même maniere qu'on le pratiquoit au tems de Henri I., & non autrement.

V.

L'inſpection touchant les Chiens qui ſont dans les Forêts, & qui n'ont point les ongles coupez, ne ſera faite à l'avenir, qu'une fois tous les trois ans, ſur l'examen & le témoignage de gens dignes de foi, & non autrement. Celui dont le Chien ſera trouvé en ce tems-là, ſans avoir les ongles rognez, ſera condamné à une amende de trois Shellings. On ne prendra point à l'avenir un Bœuf, pour la reparation de cette offenſe. Pour que le Chien ſoit dans le cas requis par les Statuts, il ſuffira que les trois ongles du pied de devant ſoient rognez, ou qu'on lui ait coupé la pelote qu'il a ſous le pied. On n'obſervera cette Ordonnance touchant les Chiens, que dans les lieux où elle étoit établie ſous le Regne de Henri I.

VI.

Qu'aucun Garde des Forêts ne préſume à l'avenir de tenir des Cabarets à biere, ni de faire aucune collecte de gerbes, ſoit d'avoine ſoit de froment, ni aucune ſorte d'impoſition. Que par l'avis, & ſur le Serment de douze Inſpecteurs des Forêts, lorsqu'ils ſeront leur *Inquiſition*, on établiſſe le nombre de Gardes qui ſera jugé ſuffiſant pour garder chaque Forêt.

VII.

Les Tenanciers d'une Forêt ne tiendront leur Cour ou Aſſemblée, que trois fois l'an, ſavoir, la premiere, quinze jours après la St. Michel, quand les Officiers nommez *Agiſtes* vont marquer les lieux que les Troupeaux doivent occuper pour y paitre. La ſeconde, environ la Fête de St. Martin, quand les mêmes *Agiſtes* vont recevoir le payement pour la pâture des Troupeaux. Dans ces deux Aſſemblées, les ſeuls Forêtiers, *Verdiers* & *Agiſtes* (2), ſeront obligez de s'y trouver, & aucune perſonne n'y ſera contrainte. La troiſieme Aſſemblée ſe tiendra quinze jours avant la Fête de St. Jean Baptiſte, pour examiner le nombre des jeunes Daims. A cette derniere n'aſſiſteront que les *Forêtiers* & les *Verdiers*, & aucun autre ne ſera obligé de s'y trouver.

VIII.

(1) Tous les Articles de cette Chartre font voir combien les Sujets étoient opprimez, ſous prétexte de la conſervation des Forêts Royales.

(2) En Anglois, *Verderors*, & *Agiſters*.

VIII.

CHARTRE DES FORETS.

Les Forêtiers & les Verdiers s'aſſembleront tous les quarante jours, pour examiner les malverſations commiſes, tant concernant la pâture, que les Bêtes fauves, & ceux qui les auront commiſes, ſeront obligez de comparoitre devant ces Officiers. Mais ces Aſſemblées ne ſe tiendront que dans les lieux accoutumez.

IX.

Chaque homme libre pourra prendre du bétail étranger dans ſon propre Bois, & en recevoir le payement.

X.

Nous accordons, que chaque homme libre puiſſe mener ſes Pourceaux à travers nos Forêts, pour les conduire, ou dans ſon propre Bois, ou ailleurs. Et s'ils ne font que paſſer une nuit dans quelqu'une de nos Forêts, il ne ſera pas obligé de rien payer pour cela.

XI.

Nul ne ſera condamné à perdre la vie ou les membres, pour avoir pris de notre gibier. Toutefois, il ſera grievement puni, s'il eſt pris & convaincu, en cas qu'il n'ait pas dequoi payer l'amende. Sinon, il demeurera en priſon un an & un jour. Que ſi après ce tems-là, il peut trouver des cautions, il ſera relâché: mais s'il n'en trouve point, il ſera banni du Royaume.

XII.

Chaque Archevêque, Evêque, Comte, Baron, ſommé de ſe rendre à notre Cour, pourra, en paſſant dans nos Forêts, prendre un Daim ou deux, en préſence d'un Forêtier. Mais ſi le Forêtier eſt abſent, le Seigneur fera ſonner du cor, afin qu'il ne ſemble pas qu'il dérobe le Daim. Il pourra faire la même choſe en s'en retournant.

XIII.

Chaque homme libre pourra faire conſtruire un Moulin dans ſon Bois, quoique ce Bois ſoit dans une de nos Forêts, & faire une Garenne, un Vivier, ou un Foſſé dans ſes Terres labourables, pourvu que ce ne ſoit pas au préjudice de ſon voiſin.

XIV.

Chaque homme libre pourra tenir dans ſes Bois, des Hérons, des Faucons, ou autres tels Oiſeaux; & le Miel qui ſe trouvera dans ſon Bois, lui appartiendra.

XV.

A l'avenir, les Forêtiers ne prendront aucun droit de ceux qui paſſent dans nos Forêts, excepté de ceux qui vont y acheter du Bois ou du Charbon, pour le revendre ailleurs, auquel cas, ils exigeront ſeulement deux ſous par Chariot pour ſix mois, & un ſou & demi par Cheval, pour le même tems. Mais ceux qui gagnent leur vie

CHARTRE DES FORETS.

en portant ces ſortes de marchandiſes ſur leur dos, ne payeront rien. Aucune autre perſonne ne ſera ſujette à payer aucun droit, pour le paſſage dans les grands chemins qui ſe trouvent dans nos Forêts.

XVI.

Tous ceux qui ont été bannis, ou mis hors de la protection des Loix, pour des offenſes commiſes dans nos Forêts, depuis le tems de Henri I. juſqu'à notre premier Couronnement, ſeront rétablis, pourvu qu'ils donnent caution qu'ils ne ſe rendront plus coupables d'aucune malverſation à l'égard de nos Forêts.

XVII.

Aucun Connêtable, ou Gouverneur de nos Châteaux, ne pourra tenir de Cour touchant l'herbe, ou le gibier de nos Forêts. Mais le Forêtier en Chef, qui tient de nous la Forêt en Fief, pourra faire arrêter la perſonne, & ſaiſir les effets de l'offenſeur, pour le faire comparoitre. Il produira les informations devant les Officiers Forêtiers de la Province, leſquelles informations ſeront enſuite préſentées au Grand Forêtier, quand il ira tenir ſa Cour dans la Province, & ce ſera par lui que le procès ſera terminé.

XVIII.

Toutes les Libertez que nous accordons à nos Vaſſaux & Tenanciers, ſeront de même accordées, tant par les Eccléſiaſtiques que les Laïques, à leurs Tenanciers & Vaſſaux.

HENRI

HENRI III.

Surnommé DE WINCHESTER,

Huitieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

NOUS allons entrer dans un long Regne, embaraſſé de divers évenemens, dont la plupart n'ont pas beaucoup de liaiſon enſemble. Si j'entreprenois de donner un détail circonſtancié de tout ce que la longue adminiſtration de Henri III. a produit d'un peu remarquable, je m'engagerois dans une longueur plus capable de fatiguer les Lecteurs, que de leur donner une connoiſſance un peu claire des affaires de ce tems-là. Je me bornerai donc à certains articles principaux, qui ſont comme la ſubſtance des évenemens arrivez pendant ce Regne. Premierement, je tâcherai de donner une idée de l'état de l'Angleterre, du génie particulier du Prince qui la gouvernoit, du caractere & des deſſeins pernicieux de ſes Miniſtres. Secondement, on y verra l'avarice inſatiable de la Cour de Rome, & la tirannie qu'elle exerçoit envers les Anglois. En troiſieme lieu, la Ligue que les Barons firent enſemble, pour s'oppoſer au pouvoir arbitraire & tirannique qu'on vouloit introduire dans le Royaume. Enfin, l'abus que les Barons firent eux-mêmes de l'autorité qu'ils avoient uſurpée ſous ce prétexte, & les malheureux ſuccès qui rendirent toutes leurs démarches infructueuſes. Ce ſont là les principaux Articles que nous allons parcourir, avec autant de brieveté que la longue durée de ce Regne le pourra permettre, & auxquels ſe rapportera preſque tout ce qui ſera dit dans la ſuite.

HENRI III. 1216. Principaux Evenemens de ce Regne.

Le Roi Jean avoit laiſſé ſa Couronne à ſon Fils ainé. Mais ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de dix ans, étoit peu capable de remedier aux déſordres d'un Etat auſſi agité que l'étoit celui-ci. Un petit nombre de Seigneurs qui s'étoient attachez au ſervice du Roi ſon Pere, & une Armée étrangere à laquelle Jean lui-même n'avoit oſé ſe confier, paroiſſoient peu propres à devenir les inſtrumens du rétabliſſement de la Famille Royale. On avoit d'autant moins de ſujet d'eſperer une revolution ſi favorable, que preſque tous les Grands du Royaume, appuyez des forces du Roi de France, paroiſſoient étroitement unis contre la Maiſon du feu Roi. D'ailleurs, les grands progrès que Louis avoit déja faits, ſembloient, en quelque maniere, lui aſſurer la réduction entiere du Royaume. Malgré ces difficultez qui paroiſſoient infur-

Etat du Royaume, à la mort du Roi Jean.

HENRI III. 1216. Le Comte de Pembrook entreprend de ſoutenir Henri.

inſurmontables, le jeune Henri trouva, dans le ſage & vaillant Comte de Pembrook, un Sujet fidele, & capable tout enſemble de former & d'exécuter les plus grands projets. Sans perdre courage dans une ſi grande extremité, ce généreux Seigneur entreprit de relever les eſperances des bons Anglois, & de chaſſer les Etrangers du Royaume.

Dès que Jean eut rendu le dernier ſoupir, le Comte de Pembrook aſſembla les Seigneurs qui avoient ſuivi la fortune de ce Prince, & leur ayant préſenté le jeune Henri, il leur fit un Diſcours qu'il commença par ces paroles, *Voici votre Roi*. Enſuite, il leur repréſenta qu'encore que la conduite du feu Roi eût donné aux Barons confédérez un prétexte aſſez plauſible de ſe plaindre, il n'étoit pas juſte de priver de la Couronne une Famille qui la poſſedoit depuis ſi long-tems, moins encore pour la donner à un Etranger. Que les fautes du Roi Jean ayant été perſonelles, on ne devoit point en faire la punition ſur le Prince ſon Fils, que ſon âge mettoit à couvert de tout reproche à cet égard. Il leur dit encore, que le remede dont les Barons confédérez ſe ſervoient, étoit pire que le mal, puiſqu'il tendoit à réduire le Royaume ſous une honteuſe ſervitude. Enfin, que dans la triſte ſituation où leur Patrie ſe trouvoit, rien n'étoit capable de la délivrer du joug qu'on lui vouloit impoſer, que leur étroite union, ſous un Prince qui étoit inconteſtablement le légitime Héritier de la Couronne. Toute l'Aſſemblée applaudit à ce Diſcours, & s'écria d'une commune voix, qu'elle vouloit avoir Henri pour Roi. Ainſi, bien que le Comte de Cheſter fît d'abord quelque oppoſition, dont pourtant il ſe départit dans la ſuite, on marqua un jour pour proceder au Couronnement. Cette cérémonie ſe fit avec peu de pompe, par les Evêques de Bath & de Wincheſter, en préſence d'un petit nombre de Seigneurs, & du Légat Gallon qui ſoutenoit de tout ſon pouvoir les interêts du jeune Henri. La Couronne du dernier Roi s'étant perdue dans la Riviere de Wolland, ainſi qu'il a été déja dit, on fut obligé de ſe ſervir d'un ſimple cercle d'or, parce qu'on n'avoit ni le tems ni les moyens d'en faire une plus magnifique. Avant que de la mettre ſur la tête du nouveau Roi, on lui fit prêter le Serment accoutumé.

Henri III. eſt couronné.

Enſuite le Légat, qui n'oublioit pas les interêts de ſon Maitre, voulut que ce jeune Prince rendit Hommage au St. Siege. Il n'étoit pas alors à propos, de s'oppoſer à cet Hommage, de peur de ſe priver de l'aſſiſtance du Pape, & de multiplier les difficultez que Henri devoit vrai-ſemblablement trouver, au commencement de ſon Regne.

Henri rend Hommage au Pape.

Ces Céremonies étant terminées, la petite Aſſemblée des Seigneurs, qui repréſentoit alors toute la Nation, défera au Comte de Pembrook la Tutele du jeune Roi, & le déclara Protecteur, c'eſt-à-dire, Régent du Royaume. On ne pouvoit confier ce haut Emploi à un homme plus habile, plus zèlé pour le bien public, ou plus attaché à la Famille

Le Comte de Pembrook eſt nommé Régent.

mille Royale. Depuis le commencement du Regne de Jean, à qui il avoit en partie procuré la Couronne par ſes ſoins & par ſon adreſſe, il étoit toujours demeuré attaché au ſervice de ce Prince, ſans jamais l'abandonner dans ſes plus grandes disgraces. Cette conſtante fidelité lui ayant acquis la faveur & la confiance de ſon Maitre, il avoit toujours eu part à tous ſes ſecrets. C'étoit auſſi, en partie, ce qui le rendoit plus propre que tout autre à tenir le timon du Gouvernement, dans un tems ſi orageux. Il connoiſſoit parfaitement la cauſe des troubles, & les interêts auſſi bien que les intrigues de ceux qui les avoient excitez. Il n'ignoroit pas que la plupart des Barons étoient très mécontens du Prince qu'ils avoient appellé, & c'étoit ſur cela principalement qu'il fondoit ſes eſperances. Les ſoumiſſions ſecretes que quarante d'entre eux avoient faites au feu Roi, lui donnoient lieu de juger que la diſſenſion commençoit à ſe mettre parmi eux, & que l'exemple de ceux-ci ſeroit bien-tôt ſuivi de beaucoup d'autres. En effet, la plupart n'étoient plus retenus dans le parti du Prince Louis, que par la crainte de ne trouver plus d'accès au pardon. Ainſi le Régent croyoit avoir raiſon d'eſperer, qu'en témoignant que le nouveau Roi étoit diſpoſé à pardonner, cette Ligue ſe diſſiperoit d'elle-même. D'ailleurs, il n'y avoit aucune apparence, qu'après la mort de Jean, tant de Seigneurs puſſent ſe réſoudre à demeurer ſous l'obeïſſance d'un Prince étranger, qui même leur donnoit tous les jours de nouveaux ſujets de ſe plaindre. Dans cette eſperance, le Comte de Pembrook écrivit à tous les Barons & à toutes les Communautez du Royaume, pour leur notifier l'avenement de Henri à la Couronne, & il ſe ſervit de cette occaſion, pour faire de grandes promeſſes à tous ceux qui ſe rangeroient à leur devoir. Ces aſſurances, & la reputation de la probité du Régent, ayant ébranlé un bon nombre de Barons du Parti contraire, ils commencerent à penſer ſérieuſement aux moyens de faire leur Paix avec leur légitime Souverain. L'Excommunication du Prince Louis, que le Légat renouvelloit tous les Dimanches, leur fourniſſoit encore un motif de changement, qui n'avoit pas moins de force. Il n'étoit pas poſſible que, parmi tous ces Seigneurs, il ne ſe trouvât des conſciences tendres, qui ne ſuivoient qu'avec peine les Drapeaux d'un Prince excommunié. Encore moins pouvoient-ils ſans inquietude, ſe voir eux-mêmes dans les liens de l'Excommunication, quelques efforts qu'on fit pour les délivrer de leurs ſcrupules. Ainſi, les affaires de Louis commençoient à tomber en décadence, dans le tems même qu'elles ſembloient être au plus haut point de proſperité. La levée du Siege de Douvre fut encore une nouvelle cauſe, qui contribua beaucoup à les déranger. Ce Prince avoit ſouvent tenté de corrompre *Hubert de Bourg*, Gouverneur de cette Place. Mais il avoit toujours trouvé dans ce brave homme, une fidelité à l'épreuve de toutes ſortes de tentations. La force avoit eu encore moins de pouvoir, puiſqu'il avoit toujours été répouſſé avec

HENRI III. 1216.

Il notifie aux Barons le Couronnement de Henri.

Pluſieurs ſe détachent du parti de Louis.

Louis tâche en vain de corrompre le Gouverneur de Douvre.

HENRI III. 1216.

perte, dans tous les aſſauts qu'il avoit livrez à la Ville. La mort du Roi Jean étant arrivée pendant ce Siege, Louis eſpera que le Gouverneur deviendroit plus traitable. Dans cette penſée, il le fit ſommer de nouveau de lui rendre cette Place. En même tems, il lui fit repréſenter, que puiſque, par la mort de Jean, il étoit dégagé de ſon Serment, il ne devoit pas faire difficulté de reconnoitre un Prince que ſes Compatriotes avoient reçu pour leur Souverain, & qui ſe feroit un plaiſir de lui donner des marques de ſon eſtime. Hubert répondit, que le feu Roi ayant laiſſé un Succeſſeur, auquel il devoit la même fidelité, il ſoutiendroit ſes interêts juſqu'à la derniere goute de ſon ſang. Il ajouta, qu'il ne pouvoit ſe perſuader que l'eſtime d'un Prince magnanime ſe pût acquerir par une inſigne lâcheté. Les promeſſes étant inutiles, Louis menaça Hubert de faire mourir ſon Frere, qui étoit en ſon pouvoir. Cette menace ne fut pas capable d'ébranler ce fidele Gouverneur, qui continua toujours à défendre avec la même fermeté, l'importante Place qui lui avoit été confiée. Louis voyant qu'il ſe morfondoit devant Douvre, en leva le Siege, & ſe rendit devant le Château de *Hartford*, qui ne fit qu'une médiocre réſiſtance. La priſe de cette Place donna un nouveau ſujet de plainte aux Seigneurs Anglois. *Robert Fitz Walter*, à qui la garde de ce Château appartenoit par un droit héréditaire, en ayant demandé le Gouvernement, eut la mortification d'eſſuyer un refus, & d'y voir établir un Gouverneur François, avec des Troupes de la même Nation. Cette injuſtice fit beaucoup murmurer les Seigneurs Anglois. C'étoit avec un chagrin extrême qu'ils voyoient tous leurs propres héritages diſtribuez à des Etrangers, ſans qu'on eût aucun égard à leurs plaintes. Leur mécontentement fut encore augmenté par les paroles indiſcretes de certains François, qui taxoient de Traitres, les Barons Anglois, & diſoient ouvertement, qu'il n'étoit pas ſûr de leur confier la garde des Places. Ces diſcours, joints à ceux qu'on attribuoit au Vicomte de Melun, produiſoient parmi les Anglois, & particulierement parmi la Nobleſſe, un mécontentement général, dont Louis ne s'appercevoit pas encore, & dont pourtant il ne tarda pas à reſſentir les effets. Cependant, continuant toujours ſes progrès, il s'empara de quelques autres Places, avant que de s'en retourner à Londres, où il ne ſe rendit que ſur la fin de l'année.

Louis mécontente les Anglois.

Le Pape ſe déclare pour Henri.

Pendant que ce Prince profitoit de ſes avantages, le Régent, de ſon côté, ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à maintenir les juſtes droits de ſon Pupile. La premiere précaution qu'il prit, & qu'il jugea la plus néceſſaire dans ces conjonctures, ce fut d'informer le Pape de la mort du Roi Jean, & du Couronnement de Henri. En même tems, il le pria d'accorder ſa protection à ce jeune Prince, qui ſe trouvoit environné d'ennemis étrangers & domeſtiques. Innocent n'eut garde de manquer à ce qu'il devoit à ſes propres interêts. Il s'agiſſoit en cette occaſion, de conſerver l'Angleterre, qu'il regardoit comme

comme le Patrimoine de St. Pierre, & qu'il appelloit même de ce nom. Dans cette vue, il envoya un nouveau pouvoir à ſon Légat, pour aggraver l'Excommunication du Prince de France, & des Barons conféderez. Louis, à qui le Légat communiqua ces nouveaux ordres, n'y répondit que par une Proteſtation ſolemnelle contre tout ce qu'on pourroit faire à ſon préjudice. Cependant, afin d'empêcher l'effet que cette nouvelle Cenſure pourroit produire, il marqua un jour pour ſe faire renouveller l'Hommage par tous les Seigneurs Anglois. Sa Proteſtation n'empêcha pas le Légat d'exécuter les ordres du Pape. Il aſſembla un Synode à Briſtol, où il excommunia de nouveau Louis, avec toutes les ſolemnitez accoutumées. Par là il fournit à quelques-uns des Barons, un prétexte de ſe diſpenſer de rendre l'Hommage que Louis demandoit.

HENRI III. 1216. *Act. Pub. T. I. p. 215.*

Les Fêtes de Noël approchant, les deux Partis convinrent d'une courte Treve. Louis ſe ſervit de ce tems-là pour tenir une Aſſemblée générale à Oxford, pendant que le Régent en tenoit une ſemblable, mais bien moins nombreuſe, du Parti du Roi, à Cambridge. Celle-ci ayant fait demander une prolongation de la Treve, Louis refuſa d'abord de l'accorder. Mais la nouvelle qu'il reçut bien-tôt après, que le Pape avoit deſſein de confirmer, en plein Conſiſtoire, l'Excommunication fulminée par ſon Légat, fut cauſe qu'il conſentit à prolonger la Treve, juſqu'à un mois après les Fêtes de Pâque. Son deſſein étoit d'aller faire un tour à Paris, pour conſulter le Roi ſon Pere.

Treve entre les deux partis.

Louis fait un voyage en France.

1217.

Cette Treve fut très avantageuſe au Comte de Pembrook. Il ſut s'en ſervir utilement, pour fortifier ſon Armée par de nouvelles levées, & pour gagner par des pratiques ſecretes quelques-uns des Seigneurs Conféderez. Au contraire, elle fut très préjudiciable à Louis, dont l'abſence donna lieu aux Barons de prendre des meſures pour ſe délivrer de ſon joug, en rentrant dans l'obeïſſance de leur légitime Souverain. Pluſieurs prirent ce tems-là pour traiter avec le Roi. De ce nombre fut *Guillaume Marshal*, Fils aîné du Comte de Pembrook, qui juſqu'alors avoit été un des plus zèlez partiſans de la France. Les Cinq Ports ſe déclarerent auſſi pour Henri, & mirent une Flotte en Mer pour s'oppoſer au retour du Prince de France. Mais, bien que cette Flotte lui livrât un combat où il perdit quelques Vaiſſeaux, elle ne put l'empêcher de prendre terre à Sandwich. Il ſe ſentit tellement offenſé de l'audace qu'on avoit eue de l'attaquer, qu'il fit réduire en cendres la Ville où il avoit débarqué, parce qu'elle étoit un des Cinq Ports.

Avantages de la Treve pour Henri.

Les Cinq Ports prennent le parti du Roi.

Louis revient, & fait brûler Sandwich.

Dès que la Treve fut expirée, le Régent envoya le Comte de Cheſter aſſieger *Monſorel*, Ville de la Province de Leiceſter, où il y avoit une Garniſon Françoiſe. La perte de cette Place auroit pu cauſer à Louis un préjudice très conſiderable. Ce n'étoit pas tant par ſon importance, qu'à cauſe qu'en une telle conjoncture, il étoit d'une

Le Comte du Perche, General François, fait lever le Siege de Monſorel.

HENRI III. 1217. grande conſéquence pour lui, d'éviter que le Parti du Roi ne parût en état de ſe relever. Par cette raiſon, ce Prince crut qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, faire lever ce Siege. Pour rendre le ſuccès de cette entrepriſe infaillible, il mit le Comte du Perche à la tête de vingt-mille hommes, avec ordre de marcher aux ennemis. A l'approche de cette Armée, le Comte de Cheſter, qui étoit beaucoup plus foible, leva le Siege, & ſe retira auprès du Régent. Mais le Général François ne ſe contenta pas de cet avantage. Comme il ſe perſuadoit que le Comte de Pembrook n'étoit pas en état de s'oppoſer à de ſi grandes forces, il forma le deſſein d'aller aſſieger le Château de Lincoln, qui tenoit pour le Roi, quoique la Ville ſe fût déclarée pour les Barons. Dans cette marche, les Troupes Françoiſes firent de ſi grands ravages, que les Hiſtoriens en parlent comme d'une Armée de Démons, plutôt que d'hommes. Mais peut-être y a-t-il de l'exageration dans ce qu'ils en rapportent.

Il aſſiege le Château de Lincoln.

Le Régent marche au ſecours.

Le Château de Lincoln étoit d'une ſi grande importance, que le Régent ne put ſe réſoudre à le laiſſer perdre, ſans faire tous ſes efforts pour le ſauver. Pendant que les François battoient cette Place avec toute la vigueur poſſible, & que les aſſiegez ſe défendoient de même, il aſſembla toutes ſes forces, dans la réſolution de tout hazarder pour la ſecourir. Il fit une ſi grande diligence, qu'il s'avança juſqu'à Newarck, qui n'eſt qu'à douze milles de Lincoln, avant que les aſſiegeans ſe fuſſent déterminez, ou à l'attendre, ou à marcher contre lui pour le combattre. Ils avoient toujours eſperé de ſe rendre maitres du Château, avant qu'il pût avoir aſſemblé ſon Armée. Surpris de l'approche imprévue des ennemis, le Général François aſſembla le Conſeil de Guerre, pour conſulter ce qu'il y avoit à faire en cette occaſion. Quelques-uns furent d'avis, qu'il falloit aller au-devant de l'Armée ennemie, parce que, ſi l'on avoit le bonheur de la battre, le Château ſe rendroit incontinent. Ils ajoutoient, qu'en ſortant de la Ville, on pourroit faire uſage de la Cavalerie, en quoi conſiſtoit la plus grande force de l'Armée; au-lieu qu'elle ſeroit entierement inutile, ſi l'on réſolvoit d'attendre les ennemis dans l'enceinte des murailles. Ce conſeil étoit le plus ſûr; mais d'autres furent d'un ſentiment contraire. Ils diſoient, que le Château aſſiegé étant aux abois, il étoit plus à propos de s'enfermer dans la Ville, & de continuer le Siege: Qu'on pouvoit aiſément défendre les murailles, juſqu'à ce que le Château fut rendu, & qu'après cela, le Comte de Pembrook ne ſongeroit qu'à ſe retirer; ou qu'en tout cas, on ſeroit toujours à tems de le combattre. Cet avis ayant prévalu, on diſpoſa toutes choſes pour la défenſe de la Ville, pendant qu'on continueroit le Siege commencé. Cependant, l'Armée Angloiſe s'étant approchée ſans oppoſition, le Régent fit entrer dans le Château, par une poterne qui étoit du côté de la campagne, un Corps de Troupes choiſies, commandé par Foulques de Brent. Il eſt étonnant, que les

Défaite de l'armée Françoiſe à Lincoln.

affie-

aſſiegeans n'euſſent pas penſé à cet inconvénient. Foulques ne fut pas plutôt entré, que, ſuivant les meſures qu'il avoit priſes avec le Régent, il fit une ſortie ſur les aſſiegeans, pendant que les Troupes du Roi attaquoient une des portes de la Ville. HENRI III. 1217.

Le Comte du Perche, ſe voyant ainſi attaqué par deux differens endroits, fit tous les efforts poſſibles pour ſe bien défendre. Mais la confuſion ſe mit bien-tôt parmi ſes Troupes qui n'avoient pas aſſez d'eſpace pour combattre, & qui d'ailleurs ne pouvoient recevoir aucun ſecours de la Cavalerie. D'un autre côté, l'Armée Royale, animée par la préſence du Régent, & par les Indulgences que le Légat avoit liberalement accordées à tous ceux qui ſeroient tuez dans le combat, continuoit avec une eſpece de fureur l'attaque de la porte à laquelle elle s'étoit attachée. Cette action fut ſi vigoureuſe, que, malgré la réſiſtance opiniâtre des François, les Troupes du Roi entrerent enfin dans la Ville, pendant que Foulques de Brent preſſoit les ennemis d'un autre côté. Le Comte du Perche, voyant que tout étoit perdu, ne voulut point ſurvivre à la honte de ſa défaite. Il ſe fit tuer, en reprochant aux Anglois de ſon Parti, qu'il avoit été trahi par leurs conſeils. Après la mort du Géneral, ce ne fut plus qu'un maſſacre épouvantable des Troupes Françoiſes, qui périrent preſque toutes en cette occaſion. La Ville de Lincoln, qui, dès le commencement des Troubles, avoit pris le parti des Barons, fut abandonnée à un pillage général, où les ſoldats firent un butin ineſtimable, qui leur donna lieu de l'appeller *la Foire de Lincoln.*

Pendant que le Comte du Perche avoit été occupé dans ces quartiers-là, le Prince Louis avoit eſſayé de ſe rendre maître de Douvre par un nouveau Siege. Mais n'y ayant pas trouvé moins de réſiſtance que la premiere fois, il n'y fit pas plus de progrès. La nouvelle qu'il y reçut de la perte qu'il venoit de faire à Lincoln, le fit réſoudre à ſe retirer à Londres, pour y prendre de nouveaux conſeils. Dès qu'il y fut arrivé, ſon premier ſoin fut d'envoyer demander au Roi ſon Pere un ſecours prompt, & proportionné à ſes beſoins, ſans quoi, il lui faiſoit entendre, qu'il ne voyoit aucune apparence de pouvoir rétablir ſes affaires. Philippe voulant garder des meſures avec le Pape, feignit de ne vouloir plus ſe mêler des affaires de ſon Fils. Il répondit publiquement, qu'il n'avoit qu'à ſe tirer d'affaire comme il l'entendroit. Cependant, il fit en ſorte que Blanche ſa Belle-Fille, en ſon propre nom, eut bien-tôt aſſemblé un Corps de Troupes, & des Vaiſſeaux pour les tranſporter en Angleterre. Si ce ſecours fût arrivé à bon port, il auroit pu reparer la perte que Louis venoit de faire à Lincoln. Mais ce Prince ne fut pas plus heureux ſur mer, que ſur terre. Ceux qui commandoient la Flotte des Cinq Ports, ayant été informez que ces Troupes devoient s'embarquer à Calais, les allerent attendre ſur leur paſſage, & leur livrerent un

Louis remet le Siege devant Douvre.

Il le leve, & ſe retire à Londres.

Il demande du ſecours au Roi ſon Pere.

Ce ſecours eſt battu ſur mer.

HENRI III. un combat, dans lequel ils prirent ou coulerent à fond la plupart des Vaiſſeaux François.

1217.

Louis eſt bloqué dans Londres.

Ces deux pertes conſécutives mirent Louis dans un très grand embaras, qui fut encore augmenté par l'approche de l'Armée Angloiſe. Il avoit à peine reçu la nouvelle de la défaite du ſecours qui lui venoit de France, qu'il ſe vit aſſiegé dans Londres, ou du moins bloqué fort étroitement. Tant de malheurs arrivez coup ſur coup, le mécontentement des Anglois, qui paroiſſoit plus ouvertement depuis ſes diſgraces, les foudres du Pape qui commencerent à lui inſpirer de la terreur dès que ſes affaires ſe trouverent en décadence, lui firent comprendre, qu'il étoit tems de penſer à la retraite. Il ſe détermina donc à demander la Paix au Régent. Mais, malgré le fâcheux état où il ſe trouvoit, il lui fit entendre qu'il ne conſentiroit jamais qu'à une Paix honorable, qui mît à couvert de toute pourſuite ceux qui l'avoient appellé en Angleterre. Pour le dire en paſſant, le ſoin génereux que ce Prince prit des interêts des Barons Anglois, ne s'accorde gueres avec la réſolution que le Vicomte de Melun lui avoit attribuée. Le Comte de Pembrook ne balança pas un moment à lui accorder ſa demande. Il conſidera, que le Roi de France n'étoit pas ſi épuiſé de Troupes & d'argent, qu'il ne pût faire encore de grands efforts pour dégager le Prince ſon Fils. D'un autre côté, il craignoit de mettre les Barons au déſeſpoir, s'il refuſoit de les recevoir en grace, & qu'une trop grande rigueur ne rejettât le Royaume dans de nouveaux troubles. Enfin, il voyoit qu'en uſant de ſes avantages avec moderation, il pourroit rétablir le calme dans le Païs, & mettre ſon jeune Roi dans la poſſeſſion tranquille de ſa Couronne, ce qui étoit le but de tous ſes deſirs. Ces conſiderations firent qu'on n'eut point de peine à convenir d'un Traité de Paix, dont voici les principaux articles.

Il fait propoſer la Paix.

Le Comte de Pembrook y conſent.

Conditions de la paix. *Act. Public. T. I. pag. 221.*

Que tous les partiſans de Louis, qui l'avoient aſſiſté depuis le commencement de la Guerre, ſeroient rétablis dans tous les droits dont ils jouïſſoient avant les troubles.

Que la Ville de Londres conſerveroit ſes anciens privileges.

Que tous les priſonniers faits depuis la premiere arrivée de Louis en Angleterre, ſeroient délivrez. Mais que par rapport à ceux qu'on avoit faits de part & d'autre, avant ce tems-là, on nommeroit des Commiſſaires, pour examiner ſi ceux de ſon Parti étoient engagez avec lui au tems de leur priſe.

Que les rançons déja payées ne ſeroient point rendues, & que celles dont le terme étoit échu, ſeroient payées exactement. Qu'on ne pourroit rien demander aux priſonniers dont les rançons n'étoient pas règlées.

Que tous les Anglois, de quelque qualité qu'ils ſuſſent, priſonniers ou autres, qui s'étoient ſoulevez contre le Roi Jean, prêteroient ſerment à Henri.

Que

Que les ôtages donnez au Prince Louis, pour le payement des rançons dont le terme étoit expiré, ſeroient relâchez, immediatement après que l'argent auroit été compté. HENRI III. 1217.

Que toutes les Places, Villes, & Châteaux, que Louis occupoit en Angleterre, ſeroient rendus au Roi.

Que le Roi d'Ecoſſe pourroit être compris dans ce Traité, en rendant tout ce dont il s'étoit emparé pendant cette Guerre, & que le Roi d'Angleterre en uſeroit de meme à ſon égard.

La même choſe étoit ſtipulée en faveur du Prince de Galles.

Que Louis feroit rendre toutes les Iſles dont on s'étoit emparé en ſon nom.

Qu'il ſe départiroit de tous les hommages reçus des Sujets du Roi d'Angleterre.

Que tout ce qui lui étoit dû, & dont le terme étoit échu, lui ſeroit payé de bonne-foi.

Que dans le premier Article, où il eſt parlé des partiſans de Louis, n'étoient point compris les Eccléſiaſtiques, ſinon par rapport aux Fiefs laïques qu'ils poſſedoient.

Un Hiſtorien ajoute deux autres articles, qui ne ſe trouvent point dans le Traité. Le premier, que Louis feroit tout ſon poſſible pour obliger le Roi ſon Pere à reſtituer tout ce qu'il avoit enlevé au Roi Jean, au-delà de la Mer. Le ſecond, que s'il ne pouvoit l'obtenir, il s'engageoit à faire lui-même cette reſtitution, quand il ſeroit ſur le Trône. Quoique ces deux conditions ne fuſſent pas inſerées dans le Traité même, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elles furent ſtipulées dans des Articles ſecrets, puiſque les Hiſtoriens François ne ſont pas difficulté de les avouer. D'ailleurs, nous verrons dans la ſuite, que quand Louis fut parvenu à la Couronne, la Cour d'Angleterre le ſomma d'accomplir cet engagement, & que S. Louis ſon Fils eut de grands ſcrupules ſur ce ſujet. *M. Paris.* *Mezerai.*

Ce Traité ayant été ſigné, & enſuite confirmé par l'autorité du Légat, le Roi & le Prince Louis en jurerent l'obſervation avec les formalitez ordinaires; après quoi Louis reçut l'abſolution du Légat. Tout étant ainſi terminé, ce Prince mit à la voile pour s'en retourner en France, après avoir emprunté cinq-mille marcs de la Ville de Londres, pour payer ſes dettes. Louis s'en retourne en France.

Henri attendit que le Prince fût embarqué, pour faire ſon entrée dans Londres, où il fut reçu avec beaucoup de pompe, & des témoignages d'un contentement univerſel. Ce n'étoit pas ſans raiſon que le Peuple marquoit une ſi grande joye, puisque, malgré les avantages que le jeune Roi venoit de remporter, il jura ſolemnellement, qu'il maintiendroit la Nation dans ſes Privileges. Ainſi, par la ſage conduite du Régent, les Barons vaincus obtinrent des avantages plus ſolides, que ceux qu'ils auroient pu attendre d'une victoire qui les auroit ſoumis, & peut-être ſans retour, à une Domination étrangere. Henri fait ſon entrée dans Londres. Il jure qu'il maintiendra le Peuple dans ſes libertez.

Il n'y eut que les Eccléſiaſtiques du Parti de Louis, qui n'eurent pas Le Légat

HENRI III. pas ſujet de ſe réjouïr de la Paix, puiſqu'elle les expoſa aux pourſuites du Pape, qu'ils avoient offenſé par l'endroit le plus ſenſible. Il avoit ſouffert avec beaucoup d'impatience, que Louis & les Barons euſſent mépriſé ſes cenſures: mais la déſobeïſſance du Clergé l'avoit encore plus irrité. Dès que le Légat ſe vit en liberté d'agir contre les Eccléſiaſtiques, ſelon le dernier Article qu'il avoit fait inſerer au Traité, il fit dans tout le Royaume des perquiſitions très exactes de ceux qui avoient mépriſé l'Interdit. Ceux qui ſe trouverent coupables d'un ſi grand crime, furent ſuſpendus, ou privez de leurs Bénéfices, ou contraints de reparer leur faute par de groſſes ſommes d'argent. Exemple remarquable, qui fait voir la prodigieuſe difference qui ſe trouve entre la Domination Eccléſiaſtique & la Civile.

1217. pourſuit les Eccleſiaſtiques qui avoient adheré à Louis.

Le Roi d'Ecoſſe fait hommage à Henri.

Le Roi d'Ecoſſe, qui avoit été excommunié pour avoir rendu l'hommage au Prince Etranger, ſe ſervit de la liberté qu'il avoit de ſe faire comprendre dans le Traité. Il ſe rendit à Northampton, où il reçut l'abſolution du Légat, après qu'il eut rendu hommage à Henri, pour les Fiefs qu'il poſſedoit en Angleterre. Enſuite, il lui rendit Carliſle, dont il s'étoit emparé pendant les troubles.

Honorius III. Pape.

Le Pape Innocent III. étant mort cette même année, Honorius III. fut élevé ſur le Trône Pontifical.

1218. Brouilleries en Angleterre.

Il ſembloit qu'après le départ des François, l'Angleterre devoit enfin joüir du repos dont elle avoit été ſi longtems privée. Mais il n'étoit pas bien poſſible, qu'un calme parfait ſuccedât immédiatement à une ſi violente tempête. Le Traité qu'on avoit fait avec Louis, devint une nouvelle ſource de troubles, qui cauſerent beaucoup d'embaras au Régent. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient fidelement ſervi le Roi Jean, & à qui ce Prince avoit donné des Terres confiſquées ſur les Rebelles, ne pouvoient ſe réſoudre à les rendre aux Proprietaires, ſelon que l'on en étoit convenu dans le Traité. D'un autre côté, les Eccléſiaſtiques ſe plaignoient hautement d'avoir été abandonnez aux perſécutions du Légat, ſans qu'on eût daigné prendre le moindre ſoin de leurs interêts. Cependant, le Régent vouloit exécuter le Traité, à quelque prix que ce fût, étant perſuadé que c'étoit l'unique moyen de couper la racine de tous les Troubles. Suivant cette réſolution, il ſe mit en marche avec un bon Corps de Troupes, pour réduire les plus opiniâtres. Il n'y eut pourtant que le ſeul *Robert Gaugy*, qui ſoutint un Siege de huit jours dans le Château de Nottingham appartenant à l'Evêque de Lincoln. Mais enfin, ſe voyant ſans eſperance d'être ſecouru, il rendit la Place au Prélat, moyennant un dédommagement de cent livres ſterling. Les autres qui ſe trouvoient dans le même cas, intimidez par cet exemple, firent de ſemblables compoſitions. L'exécution du Traité étoit ſi néceſſaire pour rétablir le calme dans le Royaume, que le Régent ne crut pas devoir preferer les interêts de quelques Particuliers, quoiqu'ils euſſent bien ſervi le Roi, au bien général qui devoit reſulter de l'exacte obſervation

tion de ſa parole. Cependant, pour achever de bien affermir le jeune Roi ſur le Trône, il reſtoit encore à ſatisfaire le Pape, qui n'étoit pas d'humeur de pardonner aux Eccléſiaſtiques qui avoient eu l'audace de mépriſer l'Interdit. Dans ce commencement de Regne, où la fidelité des Sujets étoit encore chancelante, & ſous une Minorité, il n'étoit nullement à propos pour le Régent d'irriter la Cour de Rome, en ſoutenant les interêts du Clergé. Au contraire, il n'y avoit que trop d'apparence que le jeune Roi auroit beſoin de la protection du Pape. Par cette raiſon, il ne fit pas difficulté de publier, à la ſollicitation du Légat, une Proclamation qui enjoignoit à tous les Eccléſiaſtiques excommuniez, qui n'avoient pas encore reçu l'abſolution, de ſortir du Royaume, à peine d'être empriſonnez. Cette rigueur les fit hâter de ſatisfaire le Légat, qui ne demandoit que leur argent.

HENRI III. 1218.

Le Régent appuye le Légat contre le Clergé.

Tous les Troubles étant ainſi heureuſement appaiſez, les Anglois attendoient avec impatience l'effet des promeſſes du Roi, par rapport à leurs Privileges, dont on leur avoit fait eſperer le rétabliſſement effectif. Quelque zèle que le Régent eût pour le ſervice du Roi, il ne jugea pas qu'il dût aller juſqu'à lui faire fauſſer ſa parole. Dans cette penſée, il envoya des ordres exprès à tous les Magiſtrats du Royaume, de faire exactement obſerver les deux Chartres du Roi Jean, & de punir ſans miſericorde ceux qui voudroient y faire quelque oppoſition. Que les Anglois auroient été heureux, ſi ceux qui ſuccederent à ce grand homme, dans le même poſte, & dans la faveur du Roi, euſſent ſuivi les mêmes maximes, & en euſſent imbu de bonne heure l'eſprit de ce jeune Monarque! Mais, en ſuivant une route toute contraire, ils furent cauſe de tous les Troubles dont ce Regne fut agité.

Il fait obſerver les Chartres du Roi Jean.

Pendant que les François avoient été en Angleterre, Leolyn, Prince de Galles, qui s'étoit ligué avec eux, s'étoit emparé de diverſes Places, dont il auroit été difficile de le dépoſſeder, ſans raſſembler les Troupes qui avoient été congédiées. C'étoit pourtant ce que le Régent vouloit éviter, pour n'être pas obligé de chagriner les Sujets par des levées d'hommes & d'argent, dans un tems où il étoit néceſſaire de gagner leur affection, en les faiſant jouïr des fruits de la Paix. Par cette conſideration, il accorda au Prince de Galles une Paix honorable & avantageuſe, & lui procura l'abſolution du Légat, eſperant par là d'engager ce Prince inquiet à ſe tenir en repos.

Le Prince de Galles fait ſa paix avec le Roi.

Acta Public. T. I. pag. 225.

Cette affaire étant finie, le Légat Gallon reprit le chemin de Rome, où il étoit rappellé. Pandolphe, de qui j'ai eu ſouvent occaſion de parler dans la Vie du Roi Jean, lui ſucceda dans cet Emploi.

Le Légat Gallon ſe retire & Pandolphe lui ſuccede.

1219.

Les ordres touchant les deux Chartres n'ayant pas été régulierement exécutez, le Régent envoya des Commiſſaires dans toutes les Provinces du Royaume, pour les faire mieux obſerver. Il étoit perſuadé qu'il ne pouvoit ſans injuſtice, & ſans faire un tort extrême à l'hon-

Le Régent donne de nouveaux ordres pour l'exé-

HENRI III. 1219. l'honneur & aux interêts du Roi ſon Pupile, ſe diſpenſer de faire exécuter ce que le Prince & le Roi ſon Pere avoient promis par ſerment. S'il eût vêcu plus longtems, il auroit infailliblement mis cette affaire dans un train à ne pouvoir pas être facilement alterée. Mais ce grand homme, également propre pour la Guerre & pour le Conſeil, mourut peu de tems après, regretté de tout le Royaume, qu'il avoit délivré de la ſervitude par ſa prudence & par ſa valeur. *Guillaume Desroches*, Evêque de Wincheſter, lui ſucceda dans ſa Dignité de Régent ; & *Hubert de Bourg*, qui avoit défendu Douvre, fut fait Grand Juſticier d'Angleterre (1).

execution des Chartres.

Il meurt.

L'Evêque de Wincheſter lui ſuccede.

Hubert de Bourg eſt fait Grand Juſticier.

1220. Le Couronnement du Roi avoit été fait à Wincheſter, en préſence d'un ſi petit nombre de Seigneurs, & avec ſi peu de ſolemnité, qu'il fut jugé à propos de le réiterer avec plus de pompe, dans le lieu accoutumé. Ce fut le Cardinal Langton, Archevêque de Cantorberi, qui étant retourné en Angleterre après la fin des Troubles, en fit la cérémonie, après avoir fait prêter au Roi le ſerment ordinaire.

Henri eſt couronné de nouveau.

1221. Immédiatement après ſon Couronnement, Henri, accompagné du nouveau Régent, alla viſiter diverſes Provinces du Royaume. Son deſſein étoit de faire quelque changement par rapport aux Gouvernemens des Places, que le Roi ſon Pere avoit confiez à des gens dont le nouveau Régent ne ſe croyoit pas aſſuré. Il n'y trouva aucune oppoſition, que de la part de *Guillaume d'Albemarle*, Gouverneur de Rokingham, qui s'étant érigé en petit Souverain, ou plutôt en Tiran, affectoit de mépriſer les ordres qui lui venoient de la Cour. La Garniſon fit quelque mine de vouloir ſe défendre ; mais quand elle vit que tout le Païs voiſin offroit ſes ſervices au Roi, pour ſe délivrer de ce joug, elle n'attendit pas qu'on en vînt à la force, aimant mieux obtenir quelque douceur par une Capitulation.

Guillaume d'Albemarle ſe revolte.

L'Egliſe de Weſtminſter rebâtie. On commença, cette même année, à rebâtir l'Egliſe de Weſtminſter, aux fondemens de laquelle le Roi poſa lui-même la premiere pierre.

Guillaume d'Albemarle ſe ſaiſit d'un Château. Guillaume d'Albemarle avoit ſur le cœur la perte de ſon Château, dont il croyoit qu'on l'avoit injuſtement dépouillé. Pour ſe venger de cette prétendue injure, il entreprit de ſe fortifier dans le Château de *Biham*, par le moyen duquel il tenoit toute la Contrée voiſine en ſervitude. Il obligeoit même les Marchands à prendre de lui des Paſſeports, pour avoir la liberté de paſſer dans le voiſinage de cette Place, ſans quoi ils couroient riſque d'être détrouſſez. Les plaintes de ces violences ayant été portées au Parlement qui étoit alors aſſemblé, on l'envoya ſommer de comparoître pour rendre compte de ſes actions. Il feignit de vouloir obéir, & ſe mit effectivement en chemin, à deſſein, comme il ſembloit, de ſe rendre à Londres. Cependant

(1) C'étoit comme Lieutenant Général du Roi.

pendant, il prit ſa route par la Province de Northampton, & s'y empara par ſurpriſe du Château de *Fotheringay*, où il mit une forte Garniſon, après quoi il retourna ſe renfermer dans Biham. Sur cette nouvelle, le Parlement réſolut qu'on leveroit inceſſamment une Armée, pour faire le ſiege de cette derniere Place, & que l'inſolence de ce Seigneur ſeroit punie ſelon toute la rigueur des Loix. Dès que Guillaume ſut que l'Armée du Roi étoit en marche, il ſe retira dans les quartiers du Nord, ayant laiſſé dans ſon Château, un Gouverneur qui ne le rendit qu'après une longue réſiſtance. On croyoit que le Rebelle ſeroit pourſuivi, ou que du moins il ſeroit obligé de quitter le Royaume: mais il trouva le moyen de faire ſa Paix, par l'interceſſion de l'Archevêque d'Yorck. Ce Prélat ayant repréſenté en ſa faveur, qu'il étoit de l'équité de compenſer cette faute avec les grands ſervices qu'il avoit rendus au feu Roi, le Régent ſe laiſſa fléchir par cette conſideration. Exemple fatal, qui dans la ſuite porta d'autres Seigneurs à commettre la même faute, ſans en craindre le châtiment.

HENRI III. 1221.

Il obtient ſon pardon.

L'année précedente, la Cour avoit fait un voyage à Yorck, où la Princeſſe Jeanne, Sœur du Roi, avoit été promiſe en mariage au Roi d'Ecoſſe. Mais comme elle étoit entre les mains du Comte de la Marche, au Fils aîné duquel elle avoit été fiancée, on n'eut pas peu de peine à l'en tirer. Cependant, après quelques négociations, elle fut enfin renvoyée au Roi ſon Frere, & ſon mariage avec le Roi d'Ecoſſe s'accomplit, cette même année. Peu de tems après, Hubert de Bourg, Grand Juſticier, épouſa la Sœur aînée de ce même Prince: honneur qui, en lui procurant l'Alliance de deux Monarques, pouvoit quelque jour faire monter quelqu'un de ſa poſterité ſur le Trône d'Ecoſſe.

Jeanne, ſœur du Roi, épouſe le Roi d'Ecoſſe. *Act. Publ. T. I. pag.* 193. & 240.

Le tems de la Légation de Pandolphe étant expiré, ce Prélat ſe démit de ſon Emploi, & alla gouverner l'Evêché de Norwich, que le Pape lui avoit procuré pour recompenſe de ſes ſervices.

Pandolphe eſt fait Evêque de Norwich.

Quelque ſoin que le feu Comte de Pembrook eût pris, & que ceux qui gouvernoient l'Etat priſſent encore de maîntenir la Paix dans le Royaume, il y avoit des eſprits qui ne cherchoient qu'à la troubler. Ils en trouverent une occaſion, dans une querelle qui s'émut entre les habitans de Londres & ceux de Weſtminſter. Les premiers ayant fait publier une Lutte dont ils devoient être les Tenans, il s'y rendit de Weſtminſter, un grand nombre de Bourgeois, qui ayant voulu diſputer le prix, eurent la mortification de voir leurs voiſins remporter l'honneur de la victoire. Cet honneur, quoiqu'aſſez mince en lui-même, ne laiſſa pas d'exciter la jalouſie des Bourgeois de Weſtminſter, qui s'étoient vus expoſez aux railleries inſultantes des vainqueurs. L'Intendant de l'Abbé de Weſtminſter, s'étant perſuadé mal à propos que l'honneur de ſon Maitre & le ſien propre étoient intereſſez dans cette querelle, entreprit de venger ſes Concitoyens, & de leur faire avoir leur revanche ſur leurs voiſins. Pour cet effet, il

1222. Querelle entre les Bourgeois de Londres & ceux de Weſtminſter.

HENRI III. 1222. fit publier une ſemblable Lutte à Weſtminſter, où les Bourgeois de Londres ſe trouverent en très grand nombre. Mais, comme ils y étoient allez ſans armes, ils furent attaquez & maltraitez par ceux de Weſtminſter, qui en bleſſerent quelques-uns & mirent le reſte en fuite. Cette ſupercherie cauſa une terrible émotion dans Londres. La Canaille s'étant attroupée en très grand nombre, prit la réſolution d'aller tirer vengeance de cette injure, ſans que l'autorité du Maire fût capable de l'arrêter. Un Bourgeois de Londres, nommé *Conſtantin*, homme ſéditieux, & qui avoit été un des plus zèlez partiſans des François, pendant les Troubles, s'étant mis à la tête de cette populace, tâchoit d'augmenter encore ſa fureur. Il lui repréſentoit, que ce ſeroit en vain qu'on s'attendroit à la protection des Magiſtrats, trop peu jaloux de l'honneur de la Ville, & que, ſans differer, il falloit aller faire ſentir à leurs ennemis, qu'on n'attaquoit pas impunément les Bourgeois de Londres. Ce diſcours ayant été applaudi, il ſe mit à crier de toute ſa force, *Monjoye S. Denys!* qui étoit le cri de Guerre des François; & s'étant mis en marche vers Weſtminſter, à la tête de tout ce peuple, il y fit abattre la maiſon de l'Intendant; après quoi, il s'en retourna triomphant à Londres. Le tumulte étant appaiſé, Hubert, Grand Juſticier, ſe rendit à la Tour, où il fit citer pluſieurs habitans de Londres. Conſtantin s'y trouva comme les autres, & ſoutint en face au Juſticier, que les Bourgeois de Londres n'avoient rien fait qui fût puniſſable par les Loix; & qu'en tout cas, ils étoient réſolus de ſoutenir ce qu'ils avoient fait. Hubert, voyant cette inſolence, congédia tous les autres, & ayant retenu Conſtantin, il le fit pendre dès le lendemain, quoiqu'il offrît mille marcs d'argent pour ſauver ſa vie. La ſéverité du Juſticier n'en demeura pas là. Quelques jours après, il fit enlever de leurs maiſons, quelques-uns de ceux qui avoient eu le plus de part à cette émeute, & ayant fait couper les mains aux uns, aux autres le nez & les oreilles, il les renvoya ainſi mutilez dans la Ville. Enſuite, il changea tous les Magiſtrats de Londres, & obligea trente des plus conſiderables Bourgeois, à ſervir de caution pour leurs Concitoyens; à quoi la Ville conſentit par un Acte ſcellé de ſon Sceau. Cette rigueur auroit pu être juſtifiée, ſi Hubert n'eût pas agi d'une maniere arbitraire, & directement contre la teneur de la Grande Chartre, qui ordonnoit, conformément à l'ancienne coutume, que chacun fût jugé par ſes Pairs (1). Par là il s'attira la haine de tout le Royaume, & particulierement de la Ville de Londres, qui ne manqua pas de lui en faire ſentir les effets quand elle en trouva l'occaſion.

Conſtantin excite les habitans de Londres à la vengeance.

Hubert le fait pendre.

Il punit quelques-uns des autres ſéditieux.

1223. Le Parlement demande au

Cet acte de puiſſance arbitraire que le Grand Juſticier venoit d'exercer ſi hautement, obligea le Parlement, qui s'aſſembla quelque tems après à Oxford, à demander au Roi qu'il lui plût de faire exécuter par tout

(1) Voy. ci-deſſus pag. 351. l'Article XLVIII. de la Grande Chartre.

tout le Royaume, la Chartre des Libertez, dont il avoit juré l'obſervation. Cette demande étoit peu du goût de ceux qui manioient alors les affaires de l'Etat. Depuis la mort du Comte de Pembrook, la Cour avoit changé de maximes, en changeant de Miniſtres, de telle maniere que ce qui avoit paru plein de juſtice à ce premier Régent, ſembloit très injuſte aux nouveaux Gouverneurs. Lorſque le Parlement préſenta cette Adreſſe au Roi, un des Membres du Conſeil prit la parole & dit, qu'il n'étoit pas raiſonnable de demander l'exécution d'une Chartre qui avoit été extorquée par force. Cette réponſe imprudente choqua l'Archevêque de Cantorberi, qui repliqua aigrement à ce Conſeiller, que, s'il aimoit véritablement le Roi dont il paroiſſoit prendre à cœur les interéts, il ne chercheroit pas à rejetter le Royaume dans les Troubles dont il étoit heureuſement délivré. Henri, qui n'étoit alors âgé que de ſeize ans, appuya ce que le Prélat venoit de dire, & déclara aux Députez qui avoient préſenté l'Adreſſe, que ſon intention étoit de faire obſerver les Chartres du Roi ſon Pere, avec la derniere exactitude. En effet, quelques jours après, il envoya ſes ordres dans tout le Royaume, pour en procurer l'exécution. S'il eût toujours perſiſté dans ces mêmes diſpoſitions, il ſe ſeroit épargné bien des chagrins & des disgraces, à quoi il ſe vit expoſé dans la ſuite. Cependant, le Parlement, ſatisfait des diligences du Roi, lui accorda un ſubſide de trois marcs ſur chaque Comté, un marc ſur chaque Baron, un ſhelling ſur chaque Chevalier, & un ſou ſur chaque maiſon du Royaume.

HENRI III. 1223.

Roi qu'il faſſe obſerver les Chartres.

Henri l'accorde.

Philippe Auguſte Roi de France étant mort depuis peu, & Louis VIII. ſon Fils lui ayant ſuccedé, le Conſeil de Henri jugea qu'il étoit à propos d'envoyer des Ambaſſadeurs au nouveau Roi, pour le ſommer d'exécuter ſes engagemens à l'égard des Provinces que Philippe avoit enlevées au Roi Jean. Louis répondit, qu'il ne ſe croyoit pas obligé à l'obſervation d'un Traité que le Roi d'Angleterre avoit violé le premier, en exigeant de groſſes rançons des priſonniers, & en négligeant de rétablir les anciennes Loix, comme on en étoit convenu: Que pour lui, il poſſedoit la Normandie & les autres Provinces enlevées aux Anglois, par le droit de la Guerre, & en qualité de Seigneur Souverain; & que ſi on vouloit lui diſputer ſon droit, il vouloit bien ſe ſoumettre au Jugement des Pairs. Quelques-uns ajoutent, qu'il allegua auſſi la mort de Conſtantin, en haine, comme il le prétendoit, de ſon affection pour la France, comme une des raiſons pour leſquelles il ſe croyoit libre de tous ſes engagemens; après quoi, il congédia les Ambaſſadeurs ſans autre réponſe.

Mort de Philippe-Auguſte Roi de France.

Louis VIII. lui ſuccede.

Henri lui demande l'exécution des Articles ſecrets du Traité de Londres.

Louis s'en défend.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la faveur & le crédit du Grand Juſticier s'étoient accrus à un tel point, qu'il s'attribuoit ouvertement un pouvoir auquel ſes Prédéceſſeurs dans cet Emploi n'avoient jamais prétendu. Il n'étoit pourtant pas content, parce qu'il avoit au-deſſus de lui un homme dont il étoit obligé de recevoir les ordres. C'étoit l'Evêque de Wincheſter, qui ayant été nommé Régent par l'au-

Crédit du Grand Juſticier.

HENRI III. l'autorité du Parlement, ne pouvoit pas être aiſément dépoſſedé. Comme ſa Régence devoit encore continuer quelques années, Hubert crut avoir trouvé un moyen infaillible d'en accourcir la durée, en obtenant du Pape une Bulle par laquelle le Roi étoit déclaré Majeur. Cette même Bulle autoriſoit Henri à prendre en main les rênes du Gouvernement de ſes Etats, ſans être obligé de ſe ſervir du miniſtere d'un Régent. Elle enjoignoit encore à tous ceux qui tenoient des Places ſous leur garde, de les remettre entre les mains du Roi, pour en diſpoſer ainſi qu'il le jugeroit à propos. Quelque exprès que fût cet ordre, les Barons refuſerent de s'y ſoumettre, parce qu'il étoit directement contraire aux Loix du Royaume, qui fixoient la Majorité des Rois à l'âge de vingt & un an.

1223. Il fait déclarer le Roi Majeur par le Pape.

Mais les Barons s'y oppoſent.

Artifice de Hubert pour obliger les Barons à remettre leurs Places au Roi.

Cette ruſe n'ayant pas eu le ſuccès que Hubert s'en étoit promis, il en inventa une autre pour parvenir à ſon but. Comme il étoit inutile d'avoir fait déclarer le Roi Majeur par le Pape, puiſque les Seigneurs n'avoient pas voulu y conſentir, & qu'il étoit impoſſible d'extorquer leur conſentement, tant qu'ils ſeroient maîtres des Places fortes, il imagina ce moyen pour les arracher de leurs mains. Il ſe fit demander par le Roi, les Places qu'il avoit en garde; à quoi il acquieſça, pourvu que les autres en fiſſent de même. En effet, il remit au Roi la Tour de Londres & le Château de Douvre, qui étoient les deux plus importantes Places du Royaume. Quelques-uns des Barons ſuivirent ſon exemple, ne croyant pas qu'il y eût aucune fraude dans cette démarche. Mais quand une fois le Roi fut en poſſeſſion de leurs Châteaux, il rendit à Hubert ceux dont il s'étoit volontairement dépouillé, ſe moquant ainſi ouvertement de leur crédulité. Une maniere d'agir ſi indigne d'un Prince, commença dès-lors à donner aux Barons une mauvaiſe opinion du Roi. Elle les irrita principalement contre le Favori, qu'ils regardoient comme le premier Auteur de cette ſupercherie. La plupart de ceux qui avoient des Charges à la Cour, ne pouvant ſupporter les manieres hautaines de ce Miniſtre, remirent leurs Commiſſions au Roi, & ſe retirerent chez eux, dans la réſolution d'embraſſer la premiere occaſion qui ſe préſenteroit pour ſe venger. Cependant, comme tous les Seigneurs n'avoient pas donné dans ce panneau, Hubert entreprit de les contraindre à l'obéïſſance, en les faiſant menacer de l'Excommunication. Quelques-uns en furent effrayez : d'autres réſolurent de ſe maintenir malgré le Roi & ſon Miniſtre.

1224. Le Roi de France attaque la Saintonge, & ſe rend maître de la Rochelle.

Ces brouilleries inteſtines furent un peu interrompues par les affaires du dehors. Louis VIII. Roi de France, non content d'avoir refuſé d'accomplir ce qu'il avoit promis avec Serment, confiſqua toutes les Terres que les Anglois tenoient en France, & marcha incontinent en Saintonge, où il s'empara de diverſes Places; après quoi, il alla mettre le Siege devant la Rochelle, dont Savary de Mauleon étoit Gouverneur. On prétend que ce Seigneur, qui avoit eu quelques avis

des

des deſſeins du Roi de France, ayant demandé un ſecours d'argent à la Cour d'Angleterre, on lui avoit envoyé, au-lieu d'argent, un coffre plein de ferrailles. Une négligence ſi condamnable pour la conſervation d'une Place qui méritoit toute l'application des Miniſtres, piqua tellement ce Gouverneur, qu'il ſe rendit en peu de jours, & ſe jetta dans le parti de la France (1). Le prétexte dont Louis s'étoit ſervi pour rompre la Paix, étoit, que Henri, comme Duc de Guienne, n'avoit pas aſſiſté à ſon Sacre. Mais la véritable raiſon étoit, qu'il vouloit profiter de la Minorité de ce Prince, pour achever de chaſſer les Anglois de ſon Royaume. Cette Guerre commencée ſur un ſi leger ſujet, dont même Louis n'avoit fait aucune plainte, fit comprendre au Conſeil d'Angleterre, qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable d'envoyer une Armée en France. Ainſi, un Parlement fut convoqué pour en trouver les moyens. HENRI III. 1224.

Pendant que le Roi & le Parlement étoient occupez à cette affaire, des excès commis par *Foulques de Brent* interrompirent leurs déliberations. Ce Seigneur, encouragé par l'impunité de Guillaume d'Albemarle, tirannifoit ſes Vaſſaux & ſes voiſins, & avoit commis des violences pour leſquelles il avoit été condamné à une amende de cent livres ſterling, par trois Juges envoyez exprès ſur les lieux. Son naturel fier & hautain lui faiſant regarder ce Jugement comme un ſanglant outrage, il réſolut de s'en venger. Dans ce deſſein, il envoya Guillaume ſon Frere à Dunſtaple, où ces Juges tenoient leurs Aſſiſes, avec ordre de les enlever & de les lui amener. Il y en eut deux qui échaperent; mais le troiſieme, nommé *Henri de Baybrook*, fut pris & conduit au Château de Bedfort, où on lui fit ſouffrir mille indignitez. Ces nouvelles ayant été portées au Parlement, il y fut réſolu d'une commune voix, qu'on châtieroit exemplairement ce perturbateur de la Paix, & qu'on ſuſpendroit toute autre affaire, juſqu'à ce que celle-là fût terminée. Suivant cette réſolution, le Frere de Foulques, qui commandoit dans Betford, ayant été ſommé de rendre la Place au Roi, & ayant refuſé d'obeïr, fut attaqué ſi vivement, qu'il fut enfin contraint de ſe rendre à diſcretion. Quelques efforts que ſes amis puſſent faire pour appaiſer le Roi, ils ne purent empêcher qu'il ne le fit pendre, avec vingt & quatre Chevaliers qui s'étoient trouvez dans la Place; après quoi, il fit razer ce Château juſqu'aux fondemens. Cependant Foulques, qui s'étoit retiré dans le Païs de Galles, ſur l'eſperance que certains Seigneurs lui avoient donnée de le ſoutenir, voyant qu'on lui manquoit de parole, eut recours à la clémence du Roi, par l'interceſſion de l'Evêque de Coventry. Ce Prélat, ſe ſervant des mêmes raiſons que l'Archevêque d'Yorck avoit employées en Revolte de Foulques de Brent.

(1) On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre qui fait comprendre qu'il y eut de la trahiſon dans la perte de la Rochelle, ou de la part du Gouverneur, ou de la part des habitans. *Tom. I. pag.* 269.

HENRI III. 1224. en faveur de Guillaume d'Albemarle, obtint la grace du Rebelle, quant à la vie & aux membres. Mais il ne put éviter, qu'il ne fût mis ſous la garde de l'Evéque de Londres, juſqu'à l'année ſuivante, que le Parlement confiſqua ſes biens, & le bannit du Royaume. Henri obtint, pour les frais de cette Expédition, un ſubſide de deux ſhellings ſur chaque Hyde de Terre labourable.

1225. Autre ſubſide accordé ſous la condition de l'obſervation des Chartres.

Mais il avoit beſoin de plus grandes ſommes, pour ſoutenir la Guerre contre la France. Ce fut pour obtenir ce ſecours, qu'il aſſembla un autre Parlement, auquel il demanda la quinzieme partie des biens mobiliaires du Peuple. Le Parlement répondit, qu'il accorderoit volontiers ce ſubſide, pourvu que les Chartres du Roi Jean, dont l'exécution étoit toujours négligée, fuſſent exactement obſervées à l'avenir. La conjoncture où le Roi ſe trouvoit, ne lui permettant pas de refuſer cette demande, il l'accorda de bonne grace, & envoya même dans toutes les Provinces, des Commiſſaires pour tenir la main à l'exécution. Mais les effets que ces ordres produiſirent, ne furent pas de longue durée. Cependant, on étoit encore tellement perſuadé qu'il agiſſoit de bonne-foi, que jamais impoſition ne fut levée avec plus d'exactitude que celle-ci. Afin d'y trouver moins d'obſtacles, les Evêques excommunierent tous ceux qui y commettroient quelque fraude.

Act. Publ. T. I. p. 277.

Le Prince Richard eſt fait Comte de Cornouaille, & envoyé en Guienne.

Le Roi ſe ſervit de cet argent pour mettre ſur pied une Armée qu'il envoya en Guienne, ſous le commandement du Prince Richard ſon Frere, qui venoit d'être fait Comte de Cornouaille. Richard, ayant le Comte de Salisbury pour Lieutenant, fit d'abord quelques progrès en Guienne, où il prit *St. Macaire*. Enſuite, il aſſiegea le Château de *La Reole*, Place forte, qui, par ſa réſiſtance, donna au Comte de la Marche, Général de l'Armée Françoiſe, le tems d'accourir à ſon ſecours. Les Hiſtoriens Anglois prétendent que Richard remporta un avantage conſiderable ſur ce Comte. Les François, au contraire, diſent que ne ſe ſentant pas aſſez fort pour donner bataille, il ſe retira de l'autre côté de la Dourdogne, & peu de tems après, en Angleterre. Il eſt pourtant certain que Richard ne quitta la Guienne qu'en 1227., comme on le peut voir dans le Recueil des Actes Publics.

Tom. I. p. 291.

1226. Le Roi eſt déclaré Majeur. Demande extraordinaire du Pape au Parlement.

L'année 1226. commença par un Parlement, où le Roi, qui relevoit d'une dangereuſe maladie, fut déclaré Majeur, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge preſcrit par les Loix. Mais ce n'étoit pas la ſeule affaire pour laquelle le Parlement avoit été convoqué. Un Légat, arrivé nouvellement de Rome, avoit demandé cette convocation, pour y faire, de la part du Pape, une propoſition extraordinaire, à laquelle tout le Royaume, & principalement le Clergé, ſe trouvoit intereſſé. Cette propoſition portoit en ſubſtance, que, comme depuis longtems on reprochoit au S. Siege, qu'il ne faiſoit rien que pour de l'argent, il étoit de l'honneur & de l'interêt de tous les Chretiens de faire ceſſer ce ſcandale, en faiſant ceſſer la cauſe qui le produiſoit: Qu'il étoit connu à tout le monde, que l'extrême pauvreté de l'Egliſe

gliſe Romaine la mettoit dans une abſolue néceſſité de tirer quelque reconnoiſſance des graces qu'elle accordoit à ſes Enfans : qu'elle ne demandoit pas mieux que de ſe voir en état de pouvoir uſer en cela de beaucoup de moderation ; & que le meilleur moyen pour y réuſſir étoit, que les Fideles lui accordaſſent des ſecours proportionnez à ſes beſoins. Enſuite le Légat propoſa, que, pour ſubvenir aux preſſantes néceſſitez du S. Siege, on accordât au Pape, deux Prébendes dans chaque Egliſe Cathédrale, & deux Places de Moines dans chaque Monaſtere ; & que cette conceſſion fût autoriſée par un Acte de Parlement. Il appuya ſa propoſition des raiſons les plus ſpécieuſes qu'il put imaginer, ſans promettre néanmoins, que le Pape s'abſtiendroit de demander aucune reconnoiſſance des faveurs qu'il accorderoit à l'avenir, mais faiſant ſeulement eſperer qu'il uſeroit de plus de moderation à cet égard. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre quel étoit le deſſein du Pape. Auſſi toute l'éloquence du Légat ne fut pas capable de perſuader le Parlement. Il eut même la mortification de voir qu'on ne daignoit pas lui répondre. Quand il voulut ſe plaindre de la maniere désobligeante dont on traitoit le Pontife, on lui répondit, que l'abſence du Roi & de quelques-uns des principaux Prélats, ne permettoit pas qu'on pût déliberer ſur une propoſition de cette nature. Cette difficulté n'étant pas capable de le rebuter, il demanda que le Parlement continuât ſes Séances, jusqu'à ce que le Roi & les Prélats abſens fuſſent arrivez. Mais on n'eut aucun égard à ſes inſtances, & le Parlement ſe ſépara, ſans avoir rien réſolu ſur ce ſujet. Ainſi le Légat ſe vit obligé de prendre patience, jusqu'à une nouvelle Seſſion. Pendant cet intervalle, il fit un voyage dans les Provinces du Nord, où, ſous prétexte du droit de *Procuraciones* (1), il vexa tellement les Egliſes, qu'on fut contraint d'en porter des plaintes au Pape, qui le rappella, de peur d'irriter les Anglois dans une ſemblable conjoncture. Cependant le Pontife, qui n'avoit pas encore perdu l'eſperance d'obtenir ce qu'il avoit demandé, enjoignit à l'Archevêque de Cantorberi de procurer une autre Aſſemblée du Parlement, & d'y demander une réponſe poſitive ſur la propoſition que le Légat avoit faite de ſa part. Le Roi ayant pris conſeil des Prélats, fit ſavoir au Pape, que d'autant que cette affaire ne regardoit pas ſeulement l'Angleterre, mais encore toute la Chretienté, il ſe conformeroit aux réſolutions qui ſeroient priſes ſur ce ſujet, dans tous les autres Etats Chretiens. C'étoit proprement un honnête refus : car on ſavoit bien, qu'un Légat avoit fait la même propoſition en France, & n'avoit pu rien obtenir.

HENRI III. 1226.

Le Parlement ne répond rien à la demande du Légat.

Le Pape inſiſte.

Cependant, Henri continuoit ſes préparatifs pour porter la Guerre en France.

Louis VIII. Chef de la Croiſade contre les Albigeois.

(1) C'étoit un droit dû aux Légats, que d'être nourris & entretenus, pendant qu'ils viſitoient la vaiſte des Egliſes & des Monaſteres, & qui avoit été converti en argent comptant.

HENRI III. 1226. France. Mais il ſe vit obligé de les ſurſeoir, ſur ce que Louis s'étant engagé à commander une Croiſade contre les Albigeois, avoit obtenu du Pape, une défenſe très expreſſe à tous les Princes Chretiens de le troubler dans cette Expédition. Henri ayant conſulté ſon Parlement ſur cette défenſe, on lui conſeilla de differer cette Guerre, juſqu'au retour du Roi de France qui aſſiegeoit alors Avignon, dont on lui avoit refuſé l'entrée. Ce Prince mourut peu de tems après avoir emporté cette Place, non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné par le Comte de Champagne, qui avoit pris une folle paſſion pour la Reine.

Il meurt.

Louis IX. ſon Fils lui ſuccede ſous la tutele de la Reine ſa Mere.

Louis IX. ſon Fils lui ſucceda, ſous la Tutele de Blanche de Caſtille ſa Mere, qui, bien qu'étrangere, eut aſſez de crédit pour ſe faire donner la Régence du Royaume.

Henri fait renouveller toutes les Chartres, pour en tirer de l'argent.

Pendant que les armes Angloiſes étoient arrêtées par les ordres ſuperieurs de la Cour de Rome, Henri commençoit ſa Majorité par une injuſtice à laquelle il ne pouvoit pas donner la moindre couleur. Comme il n'oſoit demander de l'argent au Parlement, qui lui avoit accordé depuis peu un Subſide très conſiderable, il s'aviſa, pour en recouvrer, d'un moyen dont Richard ſon Oncle s'étoit autrefois ſervi, après ſon retour de la Terre Sainte. Ce fut d'obliger tous ceux qui avoient des Chartres, à les faire renouveller, moyennant les ſommes à quoi elles furent taxées. Les Monaſteres furent principalement grevez par cette nouvelle Ordonnance, dont le but n'étoit que de remplir les coffres du Roi. Tous les moyens injuſtes que les Princes inventent pour extorquer de l'argent de leurs Sujets, ſont autant de ſources d'oppreſſion qui ne tariſſent jamais, les Succeſſeurs manquant rarement à ſuivre ces mauvais exemples.

1227. Hubert eſt ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le Comte de Salisbury.

Au commencement de l'année ſuivante, la mort du Comte de Salisbury, Fils naturel de Henri II., étant arrivée ſubitement, dans un Feſtin où le Grand Juſticier l'avoit invité, donna lieu à de violens ſoupçons contre ce Miniſtre. On n'en fit pourtant aucune recherche, perſonne n'oſant attaquer directement un Favori qui avoit un empire abſolu ſur l'eſprit du Roi.

Caractere de Henri.

A meſure que Henri avançoit en âge, on remarquoit en lui des qualitez peu convenables à un grand Prince; une extrême avarice, une inconſtance étonnante, beaucoup de caprice & d'inégalité dans ſa conduite, une facilité extraordinaire à ſe laiſſer gouverner par ceux qui l'approchoient; & par-deſſus tout cela, des principes d'oppreſſion & de tirannie, qui faiſoient beaucoup craindre pour l'avenir. Quoiqu'il eût été déclaré Majeur dès l'année précedente, il avoit gardé l'Evêque de Winchester auprès de lui, pour ſe ſervir de ſes conſeils: mais Hubert de Bourg ne permit pas qu'il le retînt plus longtems. Il lui repréſenta, que bien qu'il eût été déclaré Majeur, on le croiroit toujours ſous la Tutele d'un Régent, pendant que ce Prélat ſeroit à la Cour; & qu'il étoit de ſa gloire & de ſon interêt, de faire voir à ſes Sujets qu'il étoit capable de gouverner par lui-même. Ce conſeil ayant trouvé

un

un facile accès dans l'esprit de ce Prince qui n'en pénetroit pas le motif, l'Evêque de Wincheſter reçut ordre de retourner à ſon Dioceſe. HENRI III. 1227.

L'Evêque de Wincheſter eſt renvoyé à ſon Dioceſe.

Les Anglois auroient regardé avec indifference, & peut-être avec joye, la disgrace de ce Prélat, ſi elle n'eût été immédiatement ſuivie d'un évenement qui leur fit connoitre qu'il leur auroit été plus avantageux, que la faveur du Roi eût toujours été partagée. Dès que Hubert ſe vit ſans rival dans le Miniſtere, il tâcha de ſe mettre au-deſſus des Loix, en perſuadant à ſon Maitre, qu'il avoit pour but de lui procurer une autorité abſolue. Il ne lui fut pas mal-aiſé d'engager dans ce projet, un Prince qui s'y ſentoit aſſez porté de lui-même. Outre le renouvellement des Chartres dont je viens de parler, il avoit exigé cinq-mille marcs de la Ville de Londres, ſous prétexte qu'elle avoit prêté une pareille ſomme au Prince Louis, quand il quitta l'Angleterre. La Ville de Northampton avoit été contrainte de lui donner douze-cens livres ſterling, ſous un autre prétexte qui n'étoit pas moins frivole. Les Monaſteres n'avoient pas été plus ménagez. Malgré leur Appel au St. Siege, il en avoit exigé de groſſes ſommes, en attendant que le Pape en eût décidé. Tout cela faiſoit aſſez voir qu'il étoit peu diſpoſé à ménager ſes Sujets, & commençoit à lui faire perdre leur eſtime. Mais ce qu'il ajouta, par les conſeils violens du Grand Juſticier, acheva d'aliener entierement leurs cœurs. Tout-à-coup, lorſqu'on s'y attendoit le moins, il revoqua les deux Chartres du Roi ſon Pere, quoiqu'il ſe fût obligé par Serment à les faire inviolablement obſerver, prétendant qu'il n'étoit pas obligé de tenir ce qu'il avoit promis pendant ſa Minorité. Hubert de ſon côté, ſe mettant peu en peine des murmures du Peuple qui lui attribuoit ces conſeils pernicieux, ſe fit inveſtir cette même année, du Comté de Kent, pour recompenſe du grand ſervice qu'il venoit de rendre à ſon Maitre, en le délivrant du joug de ces Chartres.

Hubert conſeille au Roi de ſe rendre abſolu.

Henri commence à opprimer ſon Peuple.

Il revoque les deux Chartres du Roi Jean.

Hubert eſt fait Comte de Kent.

La conduite du Roi & de ſon Miniſtre produiſit un tel mécontentement parmi les Barons, qu'il étoit aiſé de s'appercevoir du peu d'affection qu'ils avoient pour leur Souverain. Le Prince Richard, qui arriva de Guienne peu de tems après la revocation des Chartres, profita de la diſpoſition où les Seigneurs ſe trouvoient, pour braver le Roi ſon Frere, dans un démélé qu'ils eurent enſemble. Voici quel en étoit le ſujet. Le Roi Jean ayant donné une certaine Terre dans le Comté de Cornouaille, à un Gentilhomme Allemand, nommé *Valeran*; dès que Richard fut inveſti de ce Comté, il fit ſommer Valeran de produire ſon Titre, & en attendant, il fit ſaiſir la Terre. Soit que celui-ci eût perdu ſa Chartre, ou qu'il la jugeât défectueuſe, il refuſa d'obeïr à la ſommation. Au contraire, comme ſi on lui eût fait une très grande injuſtice, il en porta ſes plaintes au Roi, qui, ſans examiner cette affaire, ordonna aux Officiers du Prince, de donner la main

Brouille entre le Roi & le Prince Richard.

HENRI III. levée de cette Terre. Ils trouverent pourtant le moyen de s'en dispenſer, jusqu'à l'arrivée de leur Maitre. Dès que Richard fut de retour, il repréſenta au Roi, qu'il n'avoit fait aucun tort à ce Gentilhomme, en voulant l'obliger à produire ſon Titre primordial : Que ſon deſſein n'étoit pas de le priver de ſa Terre par une pure violence, mais de faire juger cette affaire ſelon les Loix ; & que pour cet effet, il offroit de s'en rapporter au Jugement des Pairs du Royaume. Henri, choqué de cette propoſition, s'emporta contre ſon Frere, & lui commanda de reſtituer la Terre en queſtion, dans un certain tems, ou de ſortir de ſes Etats. Richard répondit fierement, qu'il ne ſeroit ni l'un ni l'autre, à moins qu'il n'y fût condamné par les Pairs ; & ſans attendre une replique, il ſe retira dans ſa maiſon. Le Grand Juſticier, qui ne ceſſoit point d'inſpirer au Roi des maximes violentes, lui conſeilla de faire arrêter le Prince. Mais, pendant que Henri balançoit à faire cette démarche, Richard s'étant retiré de la Cour, étoit allé trouver le Comte de Pembrook, pour le conſulter ſur cette affaire. Pembrook approuva tout ce que le Prince avoit fait, & trouvant cette occaſion favorable pour mettre un frein à la puiſſance arbitraire que le Roi vouloit uſurper, il crut qu'on devoit en profiter. Dans cette vue, il fit entendre à Richard, qu'il étoit prêt à l'aſſiſter de ſa perſonne & de ſes biens, & qu'il ne doutoit nullement que la plupart des autres Seigneurs ne fuſſent dans les mêmes diſpoſitions. En effet, peu de tems après, par les ſoins de ce Seigneur, les Comtes de Gloceſter, de Cheſter, de Warren, de Warwik, & de Hereford, & un grand nombre d'autres Barons, ſe liguerent avec Richard, & prirent les armes pour obliger le Roi à rétablir les Chartres qui venoient d'être annullées. Cette Ligue fit peur à Hubert. Comme il comprit qu'elle pourroit avoir de fâcheuſes ſuites, il prit le parti de procurer un accommodement entre les deux Freres. Pour ſatisfaire le Prince Richard, qui étoit le Chef des Conféderez, il fit enſorte que le Roi lui relâcha certains droits qu'il prétendoit ſur les biens de la Reine leur Mere, & qu'il augmenta ſon Appanage, des Terres que le Comte de Boulogne avoit poſſedées en Angleterre. Richard, content de cette liberalité, ne parla plus du rétabliſſement des Chartres, & la Ligue fut diſſipée. C'eſt ainſi que les Grands ſe ſervent du prétexte du bien public, pour avancer leurs propres interêts, ou pour contenter leurs paſſions. Mais quand on a trouvé le moyen de les ſatisfaire ſur ce qui les regarde en particulier, ils font voir que le bien public étoit ce qu'ils avoient le moins en vue.

1227.

Fiere réponſe de Richard au Roi.

Il ſe ligue avec d'autres Seigneurs.

Ils prennent les armes pour rétablir les deux Chartres.

Henri contente ſon Frere, & la Ligue ſe rompt.

Gregoire IX. Pape.

Le Pape Honorius III. mourut cette année, & Gregoire IX. lui ſucceda.

1228.

Mort du Cardinal Langton.

Etienne Langton, Cardinal & Archevêque de Cantorberi, ne ſurvêcut Honorius que de quelques mois. Il n'eut pas plutôt les yeux fermez, que les Moines de S. Auguſtin, voulant ſe conſerver le privilege d'élire

d'élire leur Archevêque, ſe hâterent de faire choix d'un de leurs Compagnons, nommé *Gautier de Hemeſham*. Le Roi fut choqué de ce que cette élection s'étoit faite ſans lui en demander la permiſſion, & prenant pour prétexte que le Pere de ce Moine avoit été pendu pour larcin, il refuſa d'approuver ce choix. D'un autre côté, les Evêques ſuffragans de Cantorberi, fâchez de ce que l'élection s'étoit faite ſans eux, objecterent au nouvel élu, qu'il avoit enlevé une Religieuſe de laquelle il avoit eu pluſieurs enfans, & refuſerent de le reconnoitre. Ces oppoſitions firent que les deux Partis envoyerent des Agens à Rome, pour y faire décider leur diſpute. Pendant ce tems-là, le Siege demeura vacant. HENRI III. 1228. Election d'un Archevêque, à laquelle le Roi s'oppoſe.

Cette même année, les Gallois ayant fait quelques courſes ſur les frontieres d'Angleterre, le Roi marcha dans leur Païs pour les châtier. Mais après avoir inutilement fatigué ſes Troupes, il s'en retourna ſans avoir fait aucun progrès. Guerre de Galles.

Dans ce même tems, on vit paroitre une Bulle fulminante du nouveau Pape, qui excommunioit l'Empereur Frideric II., pour avoir négligé de porter ſes armes dans la Terre Sainte, à quoi il s'étoit obligé par un Vœu ſolemnel. Quelque fier que fût ce Monarque, il ſe vit obligé de plier ſous la Puiſſance Pontificale, & d'accomplir ſon Vœu l'année ſuivante. Excommunication de l'Empereur Frideric II.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la Régence de Blanche, Mere de S. Louis, cauſoit en France des troubles dont Henri auroit pu tirer de grands avantages, s'il eût ſu en profiter. Mais ce Prince n'étoit pas d'un caractere propre à former de grands projets. S'il en formoit quelquefois, c'étoit toujours dans des circonſtances desavantageuſes, pendant qu'il laiſſoit échaper les plus favorables. Il ne s'étoit jamais préſenté d'occaſion plus propre que celle-ci, pour recouvrer les Provinces que les Anglois avoient perdues en France, ſi elle eût été bien ménagée. Les Normans étant entrez dans les interêts des Barons liguez contre la Régente de France, avoient fait ſavoir à Henri, que s'il vouloit ſe rendre dans leur Païs, il y ſeroit reçu à bras ouverts, & qu'ils le mettroient en poſſeſſion de cette riche Province. D'un autre côté, les Poitevins le preſſoient de venir s'emparer des Places de leur Païs occupées par les François, & lui offroient leur aſſiſtance. Dans le même tems, les Gascons lui députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour l'informer, qu'il ne tiendroit qu'à lui de profiter des mouvemens qu'il y avoit en France, pour chaſſer les François des Places qu'ils occupoient dans la Guienne. Des invitations ſi preſſantes, dans une conjoncture ſi favorable, auroient dû déterminer Henri à faire quelque puiſſant effort pour recouvrer ce que le Roi ſon Pere avoit perdu par ſa négligence. Mais, par un aveuglement qu'on attribua aux conſeils du Grand Juſticier, ce Prince répondit, qu'il falloit attendre une occaſion plus propre; comme s'il eût été aſſuré qu'il dût s'en préſenter tous les jours. Nous verTroubles en France dont Henri ne ſait pas profiter.

HENRI III. 1228.

rons dans la ſuite, qu'il s'engagea témerairement à cette entrepriſe, dans un tems où il n'y avoit pas la moindre apparence d'y réuſſir. C'eſt ainſi que ce Prince ſe laiſſoit aveuglément conduire par ſes Miniſtres, qui abuſoient de ſa facilité & de ſon peu de génie, pour faire leurs propres affaires, ſans aucun égard aux interêts de leur Maitre.

Le Pape nomme un autre Archevêque de Cantorberi.

Cependant, la diſpute touchant l'élection de l'Archevêque de Cantorberi ſe pouſſoit à Rome avec une ardeur extraordinaire, ſans qu'il eût encore plu au Pape de donner un Jugement. Mais enfin, les Envoyez du Roi s'étant aviſez d'offrir au Pontife la dixieme partie des biens mobiliaires d'Angleterre & d'Irlande, & cette offre lui ayant donné des lumieres qu'il n'avoit pas auparavant, il caſſa l'élection faite par les Moines. En même tems, ſous prétexte de prévenir les differens qui pourroient ſurvenir dans une nouvelle élection, il confera lui-même la Dignité Archiépiscopale à *Richard le Grand*, Chancelier de l'Egliſe de Lincoln : plus entreprenant en cela qu'Innocent III. qui avoit au moins voulu garder les apparences, en faiſant élire Langton par les Moines qui lui avoient été envoyez. Quoique l'entrepriſe de Gregoire IX. fût d'une conſéquence encore plus dangereuſe que celle d'Innocent III., le Roi & les Evêques ſuffragans reconnurent le nouvel Archevêque, contens d'avoir fait caſſer l'élection des Moines, ſans ſe mettre en peine du préjudice que l'Egliſe Anglicane en recevoit. Peu de tems après, Grégoire, qui ne vouloit pas être longtems privé de l'effet des promeſſes qu'on lui avoit faites, envoya un de ſes Chapelains en Angleterre pour y recueillir la Dixme promiſe, qui devoit ſervir à faire la Guerre à l'Empereur. Le Roi ayant aſſemblé le Parlement ſur ce ſujet, le Chapelain y préſenta une Lettre du Pontife, qui preſſoit fortement l'exécution de ce qu'on lui avoit fait eſperer. Tout le monde jettoit les yeux ſur le Roi, dans la penſée qu'il s'oppoſeroit à cette exaction, & qu'il deſavoueroit ſes Envoyez. Mais quand on vit qu'il gardoit le ſilence, on comprit aiſément que la promeſſe avoit été faite par ſon ordre, ou que du moins, il n'avoit pas aſſez de fermeté pour s'oppoſer directement aux volontez du Pontife. Les Seigneurs ſe crurent donc obligez de marquer plus de fermeté que le Roi. Cette affaire leur parut d'une ſi grande conſéquence, qu'ils réſolurent unanimement, de ne pas ſouffrir que leurs Vaſſaux fuſſent ainſi expoſez aux exactions de la Cour de Rome. Cependant, pour donner quelque ſatisfaction au Pape, ils propoſerent de lui faire un préſent, ſans entrer dans la diſcuſſion des biens de chaque Particulier. Apparemment, cette voye auroit été ſuivie, ſi *Etienne Segrave*, l'un d'entre eux, ne ſe fût ſoumis volontairement à la Taxe que le Pape demandoit, & n'en eût entrainé d'autres par ſon exemple. Enfin, le nombre de ceux qui ſe laiſſoient gagner s'étant inſenſiblement accru, les plus difficiles ſe virent contraints de ceder, pour ne pas s'expoſer à l'indignation du Roi & du Pape. Le Clergé oſa encore moins réſiſter, de peur de s'expoſer à l'Excommu-

Il fait demander la dixme promiſe.

Il y trouve de l'oppoſition ;

mais il en vient à bout.

munication dont il étoit menacé. Le Nonce, étant de cette maniere parvenu à ſon but, produiſit un Plein-pouvoir de ſon Maître, qui l'autoriſoit à faire la levée de cette Taxe, ſur tous les effets mobiliaires, de quelque nature qu'ils puſſent être. Dans l'exécution de ſes ordres il pouſſa la rigueur ſi loin, qu'il ſe fit payer en argent la Dixme de toutes ſortes de fruits, même de ceux qui n'étoient pas encore recueillis. Mais ce ne fut pas encore tout. Afin de faire cette levée avec plus de promptitude, il obligea les Prélats à en faire les avances pour le Clergé inferieur, ſauf à eux à s'en faire rembourſer de la maniere qu'ils le jugeroient à propos. Il fallut donc que les Evêques & les Abbez trouvaſſent de l'argent comptant. Mais, comme pluſieurs d'entre eux ne ſe trouvoient pas en état de payer aſſez promptement, le Nonce avoit pourvu à cet inconvénient, en menant avec lui des Uſuriers Italiens, qui leur en prêterent à un très gros interêt. C'eſt ainſi que le Pape abuſoit de la foibleſſe du Roi, qui auroit pu aiſément éviter cette exaction, s'il eût voulu s'y oppoſer vigoureuſement. En effet, le Comte de Cheſter, ſon Sujet, eut bien le pouvoir d'empêcher que cette levée ne ſe fit ſur ſes Terres, en ſoutenant toujours, malgré les clameurs du Nonce, que le Pape n'avoit aucun droit ſur les Fiefs Laïques. Mais, outre que Henri étoit intimidé par l'exemple du Roi ſon Pere, qu'il ſe remettoit ſans ceſſe devant les yeux, il avoit une autre raiſon qui l'obligeoit à cette complaiſance pour le Pape. Dans le but qu'il s'étoit propoſé de ſe rendre abſolu, & de tirer de l'argent de ſes Sujets par toutes ſortes de voyes, il ſentoit bien qu'il auroit beſoin de la protection du Pontife; & rien n'étoit plus capable de la lui procurer, que de lui laiſſer prendre quelque part dans ces exactions. En effet, on verra dans la ſuite de ce même Regne, que le Pape & le Roi ſe ſoutinrent toujours réciproquement, dans toutes les occaſions où il fut queſtion d'exiger de l'argent des Anglois.

HENRI III. 1228.

Le Nonce leve cette Dixme avec rigueur.

Le Roi & le Pape ſe ſoutiennent réciproquement.

Le Peuple commençoit à peine à oublier l'oppreſſion qu'il venoit de ſouffrir de la part du Pape, qu'il ſe vit encore obligé de fournir au Roi les moyens de faire la Guerre au Roi de France. Quand les Troubles de ce Royaume furent appaiſez, & que par conſéquent, l'occaſion d'en profiter étoit perdue, Henri forma le deſſein de recouvrer par les armes, les Provinces que le Roi ſon Pere avoit laiſſé perdre; ſans conſiderer que les affaires de France étoient alors ſur un autre pied, les Seigneurs qui s'étoient oppoſez à la Régente étant tous ſoumis, & n'étant plus en état de le favoriſer. Pour exécuter ce deſſein, il voulut faire un armement conſiderable, & dans cette vue, il ſomma tous les Vaſſaux de la Couronne de ſe trouver, après la fête de S. Michel, à Portsmouth, où il aſſembla une des plus belles Armées qu'on eût jamais levées en Angleterre. Cependant, cet armement ſi extraordinaire devint inutile, parce que, quand il fut queſtion de faire embarquer les Troupes, il ne ſe trouva pas aſſez de Vaiſſeaux pour

Le Roi forme le deſſein de porter la guerre en France.

L'armée s'aſſemble à Portsmouth. Les Vaiſſeaux manquent.

HENRI III. 1228. pour les transporter. Ce contretems lui cauſa un tel chagrin, qu'il appella pluſieurs fois Traitre Hubert de Bourg, qui s'étoit chargé de faire les préparatifs. Il l'accuſa d'avoir reçu de l'argent de la Cour de France, pour faire échouer cette Expédition; & dans la colere où il étoit, il tira ſon épée pour le tuer. Il l'auroit apparemment fait, ſi le Comte de Cheſter ne s'étoit mis au-devant, moins pour ſauver le Juſticier, que pour empêcher le Roi de tremper ſes mains dans le ſang d'un de ſes Sujets. Au reſte, il eſt incertain ſi Hubert avoit agi par malice, ou par négligence: mais, quoi qu'il en ſoit, on fut obligé de differer l'embarquement pendant tout l'Hiver. A cela contribua beaucoup l'arrivée de *Pierre de Dreux*, Duc de Bretagne, qui voyant qu'on avoit perdu tant de tems pour attendre les Vaiſſeaux de transport, & que la ſaiſon étant déja trop avancée, l'Armée Angloiſe ſeroit obligée de prendre des quartiers d'Hiver dans ſon Païs où elle devoit débarquer, conſeilla au Roi de remettre l'entrepriſe au Printems ſuivant. Pendant cet intervalle, Hubert trouva le moyen de rentrer en grace, & de ſe conſerver l'adminiſtration des affaires comme auparavant.

Le Roi en accuſe Hubert, & veut le tuer.

L'expédition eſt differée.

Affaires de la Paleſtine.

Cette même année, l'Empereur Frideric alla porter ſes armes dans la Paleſtine, & contraignit le Soudan d'Egypte de lui livrer Jeruſalem. Il auroit pu pouſſer plus loin ſes conquêtes, ſi l'Excommunication que le Pape avoit fulminée contre lui l'année précedente, n'avoit fait plus d'effet ſur les Templiers & les Hospitaliers de ce Païs-là, que la valeur de ce Prince. Leur paſſion contre lui étoit montée à un tel excès, qu'ils avoient comploté de le livrer au Soudan, à qui même ils avoient donné connoiſſance de leur deſſein. Mais ce Prince, quoiqu'Infidele, regardant cette action avec horreur, fut aſſez généreux pour en informer Frideric. Il tira de cette généroſité, plus d'avantage que s'il avoit eu ce Monarque entre ſes mains. Par ce moyen, il ſema, parmi les Chretiens de la Paleſtine, une diſſenſion qui porta un préjudice extrême à leurs affaires. L'Empereur voyant qu'il ne pouvoit attendre aucun ſecours des Chretiens de ce Païs-là; que d'un autre côté, le Pape même détournoit à d'autres uſages, les Croiſades deſtinées contre les Sarraſins, fit avec le Soudan une Treve de dix ans, & s'en retourna en Europe.

1229. *Henri amaſſe de l'argent par des voyes injuſtes.*

Quoique Henri attendît avec impatience l'arrivée du Printems, pour faire paſſer ſon Armée en France, le ſéjour qu'il fit en Angleterre, pendant cet Hiver, ne lui fut pas inutile. Dans cet intervalle, il obtint du Clergé un préſent conſiderable. Il en exigea encore un de la Ville de Londres; &, pour ne laiſſer en arriere aucun moyen d'amaſſer de l'argent, il força les Juifs, qui étoient alors en très grand nombre dans le Royaume, à lui payer une Taxe de la troiſieme partie de leurs biens. Dès que le Printems fut venu, il alla s'embarquer à Portsmouth avec ſon Armée, & ſe rendit à S. Malo, où le Duc de Bretagne alla le recevoir; après quoi, il lui mit entre les mains ſes

Il va deſcendre en Bretagne.

plus

plus fortes Places. Cependant les François, qui avoient eu tout l'Hiver pour ſe préparer, s'étoient poſtez tout proche d'Angers, à deſſein de lui fermer le paſſage du Poitou. Henri leur donna tout le loiſir néceſſaire pour ſe fortifier dans ce poſte, pendant qu'il attendoit à Nantes l'arrivée de quelques Troupes qui devoient venir d'Irlande. Bien que, par la prudente conduite de la Régente de France, tous les Mécontens de ce Royaume euſſent été ſoumis, & qu'ils euſſent promis de demeurer en repos, ils ne virent pas plutôt le Roi d'Angleterre en Bretagne, & toutes les forces de Louis occupées de ce côté-là, qu'ils recommencerent à remuer. Ces mouvemens obligerent le Roi & la Régente à quitter l'Anjou, pour aller s'oppoſer aux deſſeins des Mécontens, qui leur parurent d'une plus grande conſéquence que les progrès que les Anglois pourroient faire. C'étoit alors pour Henri, le tems d'agir vigoureuſement, & de profiter de cette conjoncture; d'autant plus que les Normans le preſſoient d'aller dans leur Païs, où ils vouloient bien le recevoir, & le favoriſer autant qu'il leur ſeroit poſſible. Mais, quoiqu'il marquât quelque envie de tourner de ce côté-là, on prétend qu'il en fut diſſuadé par ſon Favori, qui lui fit entendre que cette entrepriſe étoit ſujette à trop de difficultez. Au-lieu donc de marcher dans la Normandie, il prit la route du Poitou, où il ſe rendit maitre de Mirebeau. Enſuite, comme s'il eût voulu faire comprendre aux François Mécontens, qu'ils ne devoient rien attendre de lui, il ſe rendit en Guienne, pour y recevoir des Gascons le ſerment de fidelité. Enfin, après avoir perdu là beaucoup de tems, il s'en retourna en Bretagne, où il ne s'occupa qu'à des choſes qui marquoient ſon peu d'inclination pour la Guerre. Cette conduite donna lieu de ſoupçonner que ſes Miniſtres étoient d'intelligence avec l'ennemi, à qui on donnoit tout le loiſir dont il avoit beſoin pour pacifier les Troubles de ſon Royaume. Effectivement, la Régente profita d'un tems qu'on lui accordoit ſi mal à propos, pour faire un accommodement avec les Barons liguez. Ils s'y réſolurent ſans peine, quand ils virent que Henri ne faiſoit aucune démarche pour les ſoutenir.

HENRI III. 1229.

Il ne ſait pas ſe ſervir de ſes avantages.

Il va en Guienne,

& retourne en Bretagne, ſans rien entreprendre contre la France.

Dès que la Régente n'eut plus rien à craindre de ce côté-là, elle fit marcher l'Armée vers la Bretagne, où Henri achevoit de prodiguer ſon argent en fêtes & en divertiſſemens, comme ſi, en partant d'Angleterre, il n'avoit eu deſſein que de faire un voyage de plaiſir. A la premiere nouvelle qu'il reçut de l'approche des ennemis, ſe trouvant ſans Finances & craignant d'avoir toutes les forces de la France ſur les bras, il s'en retourna honteuſement en Angleterre. Ce ne fut même qu'avec beaucoup de peine qu'on le fit conſentir à laiſſer une partie de ſes Troupes en Bretagne, ſous le commandement des Comtes de Cheſter & de Pembrook, pour ſoutenir le Duc qu'il avoit mal à propos engagé dans cette Guerre. Ces Seigneurs, moins timides que leur Roi, ne laiſſerent pas, avec ce peu de Troupes, d'empêcher les

A l'approche de l'armée Françoiſe, il s'en retourne en Angleterre.

HENRI III. 1229. François d'entrer dans ce Duché. Ils firent même des courſes en Anjou, & en Normandie, d'où ils emporterent un grand butin. C'eſt à cela que ſe termina cette Expédition. Au-lieu de procurer quelque avantage à Henri, elle ne ſervit qu'à lui attirer le mépris de ſes Sujets, qui ne voulurent plus entendre parler d'aucune entrepriſe contre la France, voyant qu'il avoit ſi mal profité d'une conjoncture ſi favorable. Il en rejetta toute la faute ſur l'infidelité du Comte de la Marche & des Poitevins, qui ne lui avoient pas tenu ce qu'ils lui avoient promis. Mais il étoit lui-même la cauſe de leur changement, puiſque, ſelon les apparences, ils ne l'auroient pas abandonné, s'ils l'euſſent vu agir d'une maniere qui leur eût pu faire eſperer une puiſſante protection.

Act. Publ. T. I. p. 315.

1230. Revolte en Irlande. Pendant que Henri étoit occupé en Bretagne, il y eut quelques Troubles en Irlande. Le Roi de Conawght, voulant profiter de la foibleſſe des Anglois qui avoient envoyé leurs meilleures Troupes au Roi, envahit leurs Terres avec une grande Armée, ou plutôt avec une multitude ramaſſée de peuple peu propre au combat. Mais il trouva dans *Geoffroi du Marais*, Grand Juſticier d'Irlande, un ennemi plus redoutable qu'il ne ſe l'étoit imaginé, & qui lui ayant tué vingt-mille hommes, le fit lui-même priſonnier.

1233. Subſide accordé au Roi. Quoique le Roi eût conſommé en dépenſes inutiles, les ſommes qu'on lui avoit accordées pour la Guerre de France, il ne laiſſa pas de ſe ſervir du prétexte de cette honteuſe Expédition, pour demander un nouveau Subſide. Le Parlement eut beaucoup de peine à ſe réſoudre à cette complaiſance. Mais enfin, s'étant laiſſé fléchir par la conſideration de l'extrême indigence de ce Prince, il lui accorda trois marcs ſur chaque Fief relevant immédiatement de la Couronne.

Mécontentement de l'Archevêque de Cantorberi, qui va ſe plaindre au Pape. Peu de tems après, Richard, Archevêque de Cantorberi, ſe plaignit au Roi, qu'après la mort du Comte de Gloceſter, Hubert de Bourg s'étoit ſaiſi du Château de *Tunbridge*, quoique ce fût un Fief de l'Archevêché. Henri lui répondit, que la Garde-noble du jeune Comte de Gloceſter lui appartenant, il avoit pu en diſpoſer en faveur de ſon Juſticier, pendant la Minorité de l'Héritier. Il ajouta, qu'il trouvoit fort étrange qu'on voulût lui diſputer ce droit. Cette réponſe n'ayant pas ſatisfait l'Archevêque, il excommunia, ſans diſtinction, tous les détenteurs des biens de l'Egliſe, & partit incontinent, pour aller porter ſes plaintes au Pape.

Mariage du Prince Richard. Mort du Comte de Pembrook qui laiſſe ſa ſucceſſion à Richard Marshal ſon Frere. Ce fut à peu près en ce tems-là, que le Prince Richard, Frere du Roi, épouſa la Comteſſe Douairiere de Gloceſter, Sœur du Comte de Pembrook. Ces nôces furent bien-tôt ſuivies de la mort de ce dernier Comte. Il laiſſa ſon bien par ſon Teſtament à Richard ſon Frere qui étoit encore en Bretagne, où il rendoit de grands ſervices à l'Etat. Une Treve de trois mois, qui ſe conclut bien-tôt après, lui ayant donné le loiſir de retourner en Angleterre, il demanda la ſucceſſion de ſon Frere, dont le Roi s'étoit emparé. Henri, qui cherchoit

échoit un prétexte d'en profiter, lui répondit qu'il étoit informé que la Veuve du dernier Comte étoit enceinte, & que par cette raiſon il ne pouvoit diſpoſer de la ſucceſſion, avant qu'elle eût accouché. Mais, comme il étoit convaincu de la fauſſeté de ce prétexte, il en chercha un plus plauſible. Il accuſa Richard d'avoir entretenu des correſpondances criminelles avec la France pendant ſon ſéjour en Bretagne, & ſans vouloir l'admettre à aucune juſtification, il lui ordonna de ſortir du Royaume dans quinze jours. Il étoit dur à un Seigneur Anglois, de ſe voir traité de cette maniere. Mais il l'étoit encore plus à un Fils de ce Comte de Pembrook qui avoit mis la Couronne ſur la tête du Roi, & qui l'y avoit ſoutenue malgré les efforts de ſes ennemis. Richard ſortit effectivement d'Angleterre; mais ce fut pour aller en Irlande, où il ſe mit en poſſeſſion des Terres qui appartenoient à ſa famille. Enſuite il leva des Troupes, & ſe recompenſa ſur les Domaines du Roi, de ce que ce Prince lui retenoit injuſtement en Angleterre. Soit que Henri craignît les ſuites de cette revolte, ou qu'on lui eût fait entendre que l'injuſtice qu'il faiſoit à ce Seigneur étoit trop manifeſte pour pouvoir être ſoutenue, il le rappella de ſon exil. Enſuite il lui rendit ſes biens, & l'inveſtit de la Charge de Comte Maréchal, que ſon Frere avoit poſſedée.

HENRI III. 1231.

Le Roi veut l'en priver.

Richard ſe venge du Roi en Irlande.

Le Roi le rappelle, & lui rend ſes biens & ſes Charges.

Le Caractere de ce Prince étoit de marquer beaucoup de fierté à l'égard de ceux qu'il ne croyoit pas en état de lui réſiſter, & de ceder tout-à-coup quand il trouvoit de l'oppoſition. Leolyn, Prince de Galles, ayant fait depuis peu quelques courſes dans les frontieres d'Angleterre, Henri le laiſſa faire ſans s'y oppoſer. Mais dès qu'il crut que ce Prince ne s'attendoit plus à être attaqué, il reſolut d'aller en perſonne le châtier. Cependant, à la premiere réſiſtance qu'il rencontra, ſon ardeur guerriere ſe rallentit, & il s'en retourna ſans rien faire.

Henri porte la guerre dans le Païs de Galles, & y fait peu de progrès.

Quoique Henri fût déja parvenu à ſa vingt & cinquieme année, il n'avoit pu encore réuſſir à ſe marier, parce que tous les projets qu'il avoit faits à cet égard, avoient échoué. Sa premiere penſée avoit été d'épouſer *Yolante* Fille du Duc de Bretagne, avec laquelle il s'étoit même engagé par ſerment. Mais, ſoit que le Pape eût refuſé la Diſpenſe, ou par quelque autre raiſon, ce deſſein ne fut pas exécuté. On lui avoit encore fait des propoſitions touchant une Fille du Duc d'Autriche, & ce projet avoit eu le même ſuccès que le précedent. Quelque tems après, il écrivit à l'Archevêque de Cologne, pour lui faire part du deſſein où il étoit de s'unir étroitement avec l'Empire, par ſon mariage avec une Fille du Roi de Boheme. Mais on ne trouve point que cette propoſition fût pouſſée plus avant. Il eut encore la mortification d'échouer, cette année, dans le deſſein qu'il avoit d'épouſer la ſeconde Fille du Roi d'Ecoſſe, Sœur de la Femme du Grand Juſticier. Ce fut la jalouſie des Seigneurs Anglois, qui mit des obſtacles à ce mariage. Comme ils ne pouvoient voir ſans chagrin, que leur Roi prît pour Femme une Sœur Cadette de la Femme d'un de

Divers projets pour ſon mariage, échouez.

Act. Publ. T. I. p. 271. 283.

Pag. 275.

Pag. 293.

HENRI III. 1231. ſes Sujets, ils lui firent de ſi fortes remontrances pour l'en détourner, qu'il ne jugea pas à propos de conclure cette affaire, à laquelle il trouvoit de ſi fortes oppoſitions. J'ajouterai encore, pour n'être pas obligé d'y revenir une autre fois, que, quatre ans après, il voulut épouſer une Fille du Comte de Ponthieu, & que ce projet manqua comme les précedens. Quoique le Contract fût déja paſſé, & qu'il eût même fait partir des Ambaſſadeurs pour en demander la Diſpenſe au Pape, il changea d'avis pendant qu'ils étoient en chemin, & leur ordonna de ne parler point de cette affaire.

Mort de l'Archevêque de Cantorberi.

L'Archevêque de Cantorberi avoit agi ſi efficacement à Rome, qu'il avoit obtenu du Pape un ordre pour ſe mettre en poſſeſſion du Château de Tunbridge, pendant la Minorité du Comte de Glocester. Mais il ne put point profiter de cette faveur, la mort l'ayant ſurpris pendant qu'il étoit en chemin pour retourner en Angleterre. Dès que les Moines de S. Auguſtin en eurent la nouvelle, ils ſe hâterent d'élire l'Evêque de Chicheſter Grand Chancelier du Royaume. Le Roi ayant approuvé ce choix, mit ce Prélat en poſſeſſion du Temporel de l'Archevêché. Mais l'Archevêque élu ne put jamais obtenir ſa confirmation du Pape, à qui on fit entendre, que ce Prélat étoit trop dépendant de la Cour. Cette ſeule raiſon fut ſuffiſante pour obliger le Pontife à caſſer cette élection, & à donner ordre aux Moines d'élire un Sujet plus attaché aux interêts du S. Siege.

Election approuvée par le Roi, & caſſée par le Pape.

1232. Le Roi demande un Subſide qui lui eſt refuſé.

Au commencement de l'année 1232., Henri convoqua un Parlement, auquel il demanda un Subſide qui le mît en état de payer les dettes qu'il avoit contractées pour ſon Expédition de France. Le Comte de Cheſter lui répondit, au nom de tous les Seigneurs, qu'ils l'avoient aſſiſté non ſeulement de leur argent, mais même de leurs perſonnes, & qu'ils n'étoient pas obligez à davantage. Le Clergé, qui n'étoit pas mieux diſpoſé pour le Roi, ayant demandé du tems pour déliberer ſur cette propoſition, le Parlement fut prorogé juſqu'à Pâque.

Conféderation contre les Eccléſiaſtiques étrangers.

Outre que le Roi avoit fait un mauvais uſage des ſecours de ſon Parlement, il donnoit au Clergé, à la Nobleſſe & au Peuple, un autre ſujet de mécontentement, qui ne leur tenoit pas moins au cœur. Ils voyoient que ce Prince favoriſoit ouvertement les uſurpations de la Cour de Rome, & que, par une connivence affectée, il ſouffroit qu'elle empietât tous les jours ſur les droits de l'Egliſe & du Royaume. Les Papes, ne ſe contentant pas d'exiger de tems en tems, ſous divers prétextes, de groſſes ſommes du Clergé, tendoient manifeſtement à ſe rendre maitres des Collations de tous les Bénéfices vacans, & par là, les droits des Patrons alloient être bien-tôt anéantis. D'ailleurs, l'affectation de conferer preſque tous les Bénéfices à des Italiens, ou à d'autres Etrangers, ne pouvoit que chagriner beaucoup les Anglois. Ce mécontentement alla ſi loin, qu'il ſe fit une Conféderation dans laquelle entrerent plus de quatre-vingts Gentilshommes, pour dépouiller les Eccléſiaſtiques Italiens de tout ce qu'ils

qu'ils poſſedoient en Angleterre. Ces Conféderez, ayant mis à leur tête un Chevalier nommé *Twingham*, parcoururent diverſes maiſons de ces Etrangers, & en ayant enlevé ce qui s'y trouva de plus précieux, ils le diſtribuerent aux Pauvres. Cela ſe fit avec tant de tranquillité, qu'il ne ſe trouva perſonne qui fît la moindre démarche pour s'y oppoſer, ni pour en punir les auteurs. Mais le Pape, qui en fut bien-tôt informé, écrivit au Roi ſur ce ſujet d'une maniere ſi forte, qu'à en juger par ſes expreſſions, on auroit dit que l'Egliſe venoit de recevoir une playe mortelle. D'ailleurs, ſans conſiderer que les Loix & les Coutumes du Païs demandoient qu'on fit préalablement des informations & des procedures abſolument néceſſaires, il ordonnoit au Roi, de punir ſur le champ ces perturbateurs de la Paix de l'Egliſe, à peine d'Excommunication contre ſa perſonne, & d'Interdit ſur tout le Royaume, ſi le châtiment des coupables étoit tant ſoit peu differé. Ces menaces ayant obligé le Roi d'ordonner qu'on fît des perquiſitions très exactes ſur cette affaire, il trouva qu'il y avoit plus de gens intereſſez qu'il ne ſe l'étoit imaginé, & que même des Evêques étoient entrez dans ce complot, ou l'avoient favoriſé par leur ſilence. Cependant, afin de ſatisfaire le Pape, le Chef des Conféderez fut arrêté, & envoyé à Rome, par ordre du Pape. Quelques-uns d'entre les Sherifs, & autres Magiſtrats, furent auſſi mis en priſon, pour avoir négligé de reprimer cette violence. Apparemment, le nombre & la qualité des intereſſez empêcha que cette affaire ne fût pouſſée plus loin.

HENRI III. 1232.

Act. Publ. T. I.

Pendant ce tems-là, les Moines de St. Auguſtin ayant élu un autre Archevêque, ſelon qu'il leur avoit été ordonné, & leur choix n'ayant pas été plus agreable au Pape que le précedent, ils eurent ordre d'en faire un troiſieme.

Autre élection d'un Archevêque de Cantorberi caſſée par le Pape.

Quelque calme qui parût exterieurement pendant quelques années dans la Cour du Roi, les eſprits n'y étoient pas moins agitez. Il s'y préparoit contre le Grand Juſticier, une tempête qui lui fut d'autant plus funeſte, qu'il ne s'y étoit point préparé. Depuis qu'on s'étoit apperçu que le Roi étoit capable de former des ſoupçons contre ſon Favori, les ennemis de Hubert n'avoient point ceſſé de lui rendre de mauvais offices. Ils avoient même ſi bien conduit leurs projets, qu'ils avoient perſuadé au Roi de rappeller à la Cour l'Evêque de Wincheſter, pour ſe ſervir de ſes conſeils. Ce Prélat ne fut pas plutôt auprès du Roi, qu'il travailla ſans relâche à la ruïne du Favori, n'ignorant pas que ſa propre ſureté dépendoit de la perte de ſon Rival. Comme il recherchoit avec ardeur les occaſions de parvenir à ſon but, il s'en préſenta bien-tôt une qu'il ne laiſſa pas échaper. Le Prince de Galles ayant fait impunément quelques courſes ſur les Terres des Anglois, l'Evêque de Wincheſter repréſenta au Roi, combien il lui étoit honteux, qu'un Peuple auſſi mépriſable que les Gallois, pillât l'Angleterre, ſans que perſonne ſe mît en devoir de s'y op-

Diſgrace de Hubert de Bourg, & élevation de l'Evêque de Wincheſter.

HENRI III. 1232.

oppoſer. Le Roi lui répondit, que non ſeulement il manquoit d'argent pour entreprendre cette Guerre, mais que même ſes Tréſoriers lui avoient fait entendre, que ſes revenus ordinaires ne pouvoient pas ſuffire pour la dépenſe de ſa Maiſon. Cet aveu fournit au Prélat le prétexte qu'il cherchoit, de blamer la conduite du Premier Miniſtre. Il repréſenta au Roi, que la diſette dont il ſe plaignoit ne provenoit que de la mauvaiſe adminiſtration de ſes Finances : qu'on ne faiſoit point rendre compte à ceux qui manioient ſes deniers : qu'on diſpoſoit continuellement de la Garde-noble des Enfans mineurs, en faveur de quelques Particuliers, ſans qu'il en revînt aucun profit au Tréſor : qu'on ne tiroit pas plus d'avantage des revenus des Bénéfices vacans, ni des Terres qui, par mort ou par confiſcation, revenoient à la Couronne. Il ajouta, que ces ſources avoient accoutumé de remplir les coffres des Rois ſes Prédéceſſeurs, qui par là, ſe trouvoient plus en état de ſe paſſer des ſecours du Parlement, & par conſéquent, de ſe voir dans une plus grande indépendance. Henri, profitant de cet avis, fit rendre compte à tous les Sherifs, & autres qui avoient manié ſes Finances, & donna la Charge de Tréſorier de ſa Chambre à *Pierre de Rivaux*, Neveu de l'Evêque de Wincheſter. Ce n'étoit là qu'un eſſai que ce Prélat faiſoit de ſon crédit, pour pouvoir avec plus de facilité travailler à l'exécution de ſon principal projet. Ces changemens furent ſuivis de quelques autres, qui tendoient à éloigner de la Cour les Créatures du Grand Juſticier, dont le crédit diminuoit ſenſiblement, à meſure qu'on voyoit augmenter celui de ſon Concurrent. Enfin, l'Evêque ſut ſi bien ménager l'eſprit du Roi, qu'il fit donner à *Ségrave*, ſon principal Confident, la Charge de Grand Juſticier dont Hubert fut dépouillé, quoiqu'il eût une Patente qui lui aſſuroit cette Dignité pendant ſa vie.

Hubert eſt dépouillé de ſa charge de Grand Juſticier, qui eſt donnée à Segrave.

Il arrive rarement que la chute d'un Favori ſoit médiocre. La haîne du Prince ſe proportionne à ſon affection paſſée ; & l'on ne voit gueres que la premiere de ces deux paſſions ſoit moins violente que l'autre. Les Princes agiſſent ordinairement en ces occaſions, par un principe d'orgueil, que ſouvent ils ne démêlent pas bien eux-mêmes. A meſure qu'ils ceſſent d'aimer, ils cherchent les moyens de juſtifier leur inconſtance, & font ſouvent des crimes au Favori, de cela même dont ils faiſoient auparavant le ſujet de leur affection. On vit une preuve remarquable de cette vérité, dans la ruïne de Hubert de Bourg. Jamais Favori n'avoit eu plus d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon Maitre. Ses conſeils, qui flatoient toutes les paſſions du Roi, étoient regardez, pendant ſa faveur, comme autant d'Oracles. Mais dès que ce Prince ſe fut laiſſé prévenir contre lui, il ne conſidera plus ſes conſeils précedens, que comme autant de trahiſons. Il eſt vrai qu'il ſeroit difficile d'excuſer toutes les actions de ce Favori. Mais il y a beaucoup d'apparence, que, dans les accuſations qu'on produiſit contre lui, on avoit mêlé bien des calomnies. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après qu'il

qu'il eut été deſtitué de ſon Emploi, le Roi le fit venir en ſa préſence, & lui demanda compte de tout l'argent qui avoit paſſé par ſes mains. Un pareil compte étant trop difficile à rendre, Hubert fit des efforts pour s'en diſpenſer. Il produiſit une Patente du Roi Jean, par laquelle ce Prince déclaroit, qu'étant très aſſuré de ſa fidelité, il le déchargeoit de toute reddition de Comptes. L'Evêque de Wincheſter lui répondit, que cet Acte pouvoit avoir lieu, pour ce qui s'étoit paſſé ſous le dernier Regne; mais qu'il ne pouvoit le diſpenſer de rendre compte de l'adminiſtration qu'il avoit eue pendant celui-ci. Il ajouta, que ce n'étoit pas la ſeule choſe dont il étoit chargé: qu'on l'accuſoit encore de pluſieurs crimes, & particulierement, d'avoir donné au Roi des conſeils pernicieux qui avoient porté un très grand préjudice à ſes affaires, & à celles de l'Etat. Hubert comprenant par ces accuſations, qu'on avoit réſolu de le perdre, demanda du tems pour produire ſes défenſes; ce qu'on ne put s'empêcher de lui accorder. En effet, l'Evêque de Wincheſter, qui avoit beſoin des Barons pour le faire condamner, n'oſoit les désobliger, en excluant Hubert d'un Privilege qui lui étoit commun avec tous les Seigneurs du Royaume. Peut-être en auroient-ils fait leur propre affaire, ſi la Cour ſe fût obſtinée à le refuſer.

HENRI III. 1232.

Le Roi veut obliger Hubert à rendre compte.

Hubert tâche de s'en diſpenſer.

Soit que Hubert ſe ſentît coupable, ou qu'il déſeſperât de pouvoir ſe juſtifier devant des Juges dont pluſieurs étoient ſes ennemis déclarez, au-lieu de comparoitre au jour aſſigné, il ſe retira dans le Prieuré de *Merton*, d'où il eſperoit qu'on n'oſeroit l'arracher. Quelque tems après, le Parlement s'étant aſſemblé à Lambeth, accorda au Roi un Subſide de la quatorzieme partie des biens mobiliaires du Peuple. Dès que cette affaire fut terminée, les Seigneurs ayant été requis de travailler au Procès de Hubert de Bourg, il fut ſommé de ſe rendre au Parlement; mais il refuſa d'obeïr. Sur ce refus, le Roi, qui étoit violent dans ſes paſſions, ordonna au Maire de Londres de l'aller enlever de cet Azyle, & de l'amener mort ou vif. Ce fut avec beaucoup de joye, que les Bourgeois de Londres embraſſerent l'occaſion de ſe venger de ce Miniſtre, contre lequel ils avoient conçu une haine mortelle, depuis la rigueur qu'il avoit exercée contre eux dans l'affaire de Conſtantin. Ils s'aſſemblerent incontinent, au nombre de plus de vingt-mille, dans la réſolution d'exécuter les ordres du Roi ſans miſericorde. Cependant, quelques-uns des principaux Citoyens, qui craignoient les ſuites d'un ordre ſi précipité, allerent en repréſenter les conſéquences à l'Evêque de Wincheſter, qui leur répondit, que quoi qu'il en pût arriver, il falloit obeïr au Roi. Mais les remontrances que le Comte de Cheſter fit au Roi-même, produiſirent un meilleur effet. Il lui repréſenta, qu'une Aſſemblée auſſi tumultueuſe que celle-là, pourroit avoir des ſuites très dangereuſes, & cauſer dans la Ville une ſédition, qu'on ne pourroit peut-être pas facilement appaiſer. Il lui fit encore comprendre, qu'une action ſi violente

Violences du Roi contre Hubert.

HENRI III. 1232.

lente lui attireroit le blâme de tout le monde, & particulierement des Etrangers, qui n'étant pas prévenus, comme les Anglois, contre l'accuſé, ne pourroient que trouver étrange qu'on le traitât de cette maniere, puiſqu'on ne manquoit pas d'autres moyens pour le punir, s'il étoit coupable. Enfin, il lui fit craindre le reſſentiment du Pape, qui ne ſouffriroit pas qu'on violât impunément la ſainteté de cet Azyle. Henri, s'étant laiſſé perſuader par ces raiſons, envoya un contre-ordre au Maire de Londres, qui eut bien de la peine à faire retirer la populace.

Hubert eſt tiré par force d'une Egliſe.

De tous les amis que Hubert avoit eus pendant ſa fortune, il ne lui en étoit reſté qu'un ſeul qui oſât parler pour lui. C'étoit l'Archevêque de Dublin, qui, par ſes ſollicitations, obtint enfin du Roi, qu'il donnât encore du tems à l'accuſé, pour préparer ſes défenſes. Pendant cet intervalle, Hubert étant ſorti de ſon Azyle, pour aller voir ſa Femme à St. Edmond-buri, le Roi, qui en fut averti, le fit ſuivre par des Soldats, qui le trouverent dans une petite Chapelle où il s'étoit refugié, tenant une Croix d'une main, & un Ciboire de l'autre. Tout cela lui ayant été arraché avec violence, on lui lia les pieds ſous le ventre d'un Cheval, & de cette maniere ignominieuſe, on le conduiſit à la Tour de Londres. Toutes les Egliſes, de même que tout ce qui en dépendoit, étant en ce tems-là comme autant d'Azyles qu'on ne pouvoit violer impunément, l'attentat que le Roi venoit de commettre allarma tout le Clergé. L'Evêque de Londres n'en fut pas plutôt informé, qu'il alla trouver ce Prince, & lui déclara qu'il alloit excommunier tous ceux qui, directement ou indirectement, avoient eu part à cette violence. Cette menace ayant épouvanté le Roi, il ordonna que Hubert fût remené dans la Chapelle d'où il avoit été arraché. Mais en même tems, il enjoignit aux Sherifs de Hereford & d'Eſſex, de faire ſi bonne garde de l'Egliſe, que le Priſonnier ne put s'évader, & d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres, ſur peine d'être eux-mêmes pendus. L'Archevêque de Dublin, voyant bien que ſon ami ne pouvoit pas demeurer longtems dans cette ſituation, ſe rendit encore ſon Interceſſeur, & alla demander au Roi, les larmes aux yeux, ce qu'il avoit deſſein de faire de ce Priſonnier. Henri répondit, qu'il prétendoit le faire condamner comme un Traitre, à moins qu'il ne voulût ſe déclarer lui-même coupable, & ſe ſoumettre à un banniſſement perpétuel. Cette condition ayant paru trop rude à Hubert, il ſe remit volontairement entre les mains des Sherifs, qui le menerent à la Tour, enchainé, au milieu des huées du Peuple, qui ſe faiſoit un plaiſir d'inſulter à ſa diſgrace.

Il y eſt renvoyé: mais le Roi défend de lui porter des vivres.

L'Archevêque de Dublin intercede en vain pour lui.

Il eſt conduit à la Tour.

Le Roi s'appaiſe.

Mais, pendant qu'il attendoit avec inquietude le Jugement rigoureux dont il étoit menacé, ſes affaires commencerent à changer de face, par l'inconſtance naturelle du Roi, dont l'eſprit ne pouvoit pas demeurer longtems dans une même aſſiete. Deux cauſes contribuerent

buerent encore à ce changement. La premiere fut la mort du Comte de Cheſter grand ennemi de Hubert, quoiqu'il eût desapprouvé les voyes irrégulieres dont le Roi avoit voulu ſe ſervir pour le perdre. La ſeconde, une grande ſomme que le priſonnier avoit mis en dépôt chez les Templiers, & qu'il ceda volontairement au Roi qui la demandoit. Ainſi Hubert vit, peu à peu, diminuer la colere de ce Prince, dans le tems qu'il s'attendoit à éprouver les plus terribles effets de ſa haine. Ce changement allarma l'Evêque de Wincheſter, qui, craignant un retour d'affection dans le cœur du Roi pour ſon ancien Miniſtre, fit un nouvel effort pour achever de perdre ce redoutable ennemi. Il prit occaſion de cet argent qu'il avoit mis en dépôt chez les Templiers, pour l'accuſer de vol & de rapine, diſant qu'il étoit impoſſible qu'il eût acquis tant de richeſſes par des voyes légitimes. Cette accuſation fut appuyée par tous les ennemis de Hubert, qui voyant que le Roi commençoit à ſe laiſſer fléchir en ſa faveur, allerent tous enſemble demander ſa mort. Mais le Roi leur répondit avec fermeté, qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on fit mourir ignominieuſement un homme dont lui-même, & le Roi ſon Pere, avoient reçu de ſi grands ſervices. Il ceſſa donc de le pourſuivre, & le laiſſant en poſſeſſion des biens de ſon Patrimoine, & de ceux qu'il avoit acquis de ſon propre argent, il ſe contenta de le dépouiller de tout le reſte. Dès qu'on vit le Roi dans cette diſpoſition, quelques-uns des Seigneurs, qui juſqu'alors n'avoient oſé parler pour Hubert, ſolliciterent le Roi en ſa faveur, & obtinrent qu'il ſeroit envoyé au Château de *Deviſes*, juſqu'à ce qu'il plût au Roi d'en ordonner autrement. C'eſt à quoi ſe termina cette affaire qui avoit fait tant de bruit, au grand regret de l'Evêque de Wincheſter, qui avoit eſperé que Hubert ne s'en pourroit jamais tirer qu'en portant ſa tête ſur un échafaut.

HENRI III. 1232.

L'Evêque de Wincheſter faits des efforts pour rallumer ſa colere.

Hubert eſt envoyé en priſon au Château de Deviſes.

La nouvelle élection d'un Archevêque de Cantorberi s'étant faite en faveur de *Richard Blund*, Profeſſeur en Théologie à Oxford, ce Prélat ſe mit incontinent en chemin, avec l'approbation du Roi, pour s'aller faire confirmer à Rome.

Quatrieme Election d'un Archevêque de Cantorberi.

Il ſembloit que la disgrace de Hubert de Bourg auroit dû obliger le nouveau Miniſtre à ſe tenir dans les bornes de la moderation, & à mieux ménager les Anglois. Mais, contre l'attente de tout le monde, elle produiſit un effet contraire. Au-lieu de ſuivre une méthode differente de celle de ſon Prédéceſſeur, l'Evêque de Wincheſter ne penſa qu'à gouverner avec un pouvoir abſolu, & en même tems, à ſe mettre à couvert des complots de ceux qui voudroient s'oppoſer à ſes deſſeins. Il fit entendre au Roi, que parmi les Barons il y en avoit peu qui fuſſent véritablement affectionnez à ſon ſervice, & que leur unique but étoit de ſe mettre dans l'indépendance. Il ajouta, qu'il étoit abſolument néceſſaire de penſer aux moyens de reprimer leur audace. Mais qu'il ſeroit presque impoſſible d'y réuſſir, pendant qu'ils ſeroient, pour ainſi dire, maitres du Royaume, par les

1233.

L'Evêque de Wincheſter forme le projet de gouverner arbitrairement.

HENRI III. 1233. Charges honorables & lucratives, & par les Gouvernemens qu'ils y poſſedoient : en un mot, pendant qu'on laiſſeroit entre leurs mains ce qui pouvoit le plus augmenter leur inſolence : Qu'il falloit donc ruïner peu à peu leur pouvoir, en les privant des Charges, des Emplois, & des Gouvernemens, dont on pourroit gratifier des Etrangers qu'on feroit venir dans le Royaume, afin que le Roi pût s'aſſurer de ce ſecours en cas de beſoin : Que les Places fortes, & les Charges qui peuvent donner le plus de crédit & d'autorité parmi le Peuple, ſe trouvant entre les mains de gens dévouez au Roi par reconnoiſſance & par leur propre interêt, ce ſeroit en vain que les Barons Anglois voudroient entreprendre de maintenir leurs prétendus Privileges. Un conſeil ſi conforme aux inclinations du Roi, ne pouvant que lui être très agreable, il ne balança point à le ſuivre. Bien-tôt après, on vit arriver plus de deux-mille Chevaliers Gascons ou Poitevins, que l'Evêque de Wincheſter leur Compatriote, & Pierre de Rivaux ſon Fils, qui paſſoit pour ſon Neveu, avoient appellez. Non ſeulement ces Etrangers furent pourvus d'Emplois & de Gouvernemens très conſiderables ; mais même le Roi leur confia la Garde-noble des Enfans mineurs. Par ce moyen, ils ſe procurerent les uns aux autres des mariages avantageux, au préjudice de toute la Nobleſſe Angloiſe. Cette démarche déplut beaucoup aux Barons, qui en comprenoient bien les conſéquences. D'ailleurs, ils ne pouvoient, ſans chagrin, ſe voir privez des Charges auxquelles ils avoient droit de prétendre, pendant que le Roi prodiguoit ſes faveurs à des Etrangers. Mais l'Evêque de Wincheſter ne permettoit pas que leurs murmures paſſaſſent juſqu'aux oreilles du Prince : ou, s'il ne pouvoit l'éviter, il avoit l'adreſſe d'empêcher qu'ils ne fiſſent aucune impreſſion ſur ſon eſprit.

Il attire un grand nombre de Poitevins en Angleterre.

Le Comte de Pembrook fait une remontrance au Roi.

Richard, Comte de Pembrook, fut le premier qui oſa ſe plaindre ouvertement de cette conduite. Il remontra hardiment au Roi, qu'en donnant toute ſa confiance à des Etrangers, il alienoit tellement les affections de ſes Sujets, qu'il étoit impoſſible que leur mécontentement n'eût enfin de fâcheuſes ſuites. Il lui dit même nettement, que s'il continuoit ainſi à préferer les Etrangers aux Anglois, les Barons ſeroient obligez de chercher les moyens de délivrer le Royaume de ces ſangſues.

Réponſe de l'Evêque de Wincheſter, qui aigrit beaucoup les Barons.

Le Premier Miniſtre, qui étoit préſent à ce diſcours, ne donna pas au Roi le tems de répondre. Il dit au Comte, que c'étoit une inſolence digne de châtiment, que de prétendre ôter au Souverain la liberté d'employer les gens qu'il croyoit les plus propres à défendre ſa Couronne. Il ajouta, que ſi les Etrangers qui étoient dans le Royaume ne ſuffiſoient pas pour réduire les Sujets rebelles à leur devoir, on en feroit venir un plus grand nombre. Cette réponſe hautaine & imprudente cauſa un mécontentement général parmi les Barons. Dès ce tems-là, ils commencerent à ſe retirer de la Cour, & à former le projet d'une Confédération, pour arrêter le cours de cette autorité deſpotique que le Roi prétendoit s'attribuer, par les conſeils violens de ſon Miniſtre.

Quel-

Quelque tems après, le Roi ayant convoqué un Parlement, les Seigneurs, ſuivant la réſolution qu'ils avoient priſe entre eux, refuſerent de s'y trouver. Ils furent ſommez une ſeconde fois, & ils perſiſterent toujours dans leur réſolution. Enfin, ayant appris qu'une nouvelle Troupe d'Etrangers étoit arrivée dans le Royaume, pour fortifier le parti de la Cour, ils s'aſſemblerent en Corps, afin de conſulter enſemble ſur ce qu'ils avoient à faire. Le reſultat de ce Conſeil fut, qu'ils députerent au Roi pour lui faire ſavoir, que s'il n'éloignoit de ſa perſonne & de ſes Conſeils l'Evêque de Wincheſter & les Poitevins, ils étoient réſolus de mettre ſur le Trône un Prince qui fût mieux obſerver les Loix du Royaume. Une déclaration ſi formelle ayant fourni au Miniſtre un prétexte plauſible pour irriter le Roi contre les Barons, il ne négligea rien de ce qui pouvoit le porter à ſe ſervir des moyens les plus violens pour les réduire à l'obeïſſance. Henri s'abandonnant aveuglément à la conduite de ce Prélat, commença l'exécution de ce conſeil, en obligeant quelques-uns des Seigneurs à lui donner leurs enfans en ôtage. Enſuite, il ſe prépara, ſans beaucoup de ménagement, à pourſuivre par les armes, ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre. Quand il ſe crut en état de ſe faire craindre, il convoqua le Parlement, dans le deſſein d'y faire condamner les plus opiniâtres. Les Seigneurs ayant été ſommez d'y aſſiſter, s'y rendirent en effet, mais ſi bien accompagnez, qu'ils n'avoient point à craindre de violence. Le Comte de Pembrook étoit en chemin pour s'y rendre, comme les autres, étant perſuadé qu'il ne ſeroit pas au pouvoir du Roi, d'y faire prendre aucune réſolution à ſon préjudice. Mais, ſur les avis qu'il reçut que la Cour avoit deſſein d'employer contre lui des moyens plus prompts & moins incertains, il retourna ſur ſes pas, & ſe retira dans le Païs de Galles. Les précautions que les Barons avoient priſes ayant rompu les meſures du Roi, il prorogea le Parlement, de peur que ce qu'il avoit projetté ne retombât ſur lui-même. Le deſſein qu'il avoit eu de faire agir le Parlement contre les Barons, lui ayant manqué, il réſolut d'agir à force ouverte. Pour cet effet, il ſomma tous les Vaſſaux de la Couronne de lui amener des Troupes à Gloceſter, à quoi le Comte de Pembrook & quelques autres ne jugerent pas à propos d'obeïr. Ce refus lui fourniſſant une raiſon plauſible de les attaquer, il fit ſaccager leurs Terres, détruire leurs Parcs, enlever les meubles de leurs maiſons, & diſtribua leurs dépouilles aux Poitevins. Si les Barons euſſent été bien unis entre eux, le Roi n'auroit jamais oſé ſe porter à cette violence. Mais la diſſenſion s'étant miſe dans leur Corps, quelques-uns ſe détacherent de l'union, & laiſſerent les autres expoſez au reſſentiment du Roi. Le Comte de Pembrook ſe trouvant trop foible pour réſiſter, après avoir été abandonné de la plupart de ſes aſſociez, eut recours à Leolyn Prince de Galles, qui lui accorda ſa protection & ſon aſſiſtance.

HENRI III. 1233.

Ils refuſent de ſe trouver au Parlement.

Ils menacent d'élire un autre Roi.

Henri entreprend de les réduire par la force.

Le Comte de Pembrook ſe retire dans le Païs de Galles.

Le Roi traite rudement les Barons.

Pembrook ſe ligue avec le Prince de Galles.

HENRI III. 1233.

Cependant, Henri ayant reçu un nouveau renfort de Troupes Poitevines, s'avança jusqu'à Hereford, à deſſein de ſe ſaiſir des Châteaux que le Comte de Pembrook avoit dans cette Province. Mais ce grand feu fut bien-tôt rallenti, par la réſiſtance qu'il trouva dans le premier de ces Châteaux qu'il voulut attaquer. Comme il ſe morfondoit devant cette Place, il s'aviſa d'une ruſe qui lui réuſſit. Il feignit de vouloir remettre la déciſion du differend qu'il avoit avec les Barons, au Parlement qui devoit s'aſſembler au mois d'Octobre. Il engagea même ſa parole Royale, qu'il auroit égard à leurs plaintes; & comme ſa conduite paſſée avoit rendu ſa parole douteuſe, quelques-uns d'entre les Evêques voulurent bien être cautions qu'il exécuteroit ce qu'il promettoit. Enſuite, il demanda que le Château qu'il aſſiegeoit lui fût livré, promettant de le rendre au Comte de Pembrook, quinze jours après. Ces expédiens ayant été agréez, la Place lui fut rendue: mais quand les quinze jours furent expirez, il ſe moqua de la crédulité du Comte, & refuſa d'accomplir ſon engagement. Voila les leçons que l'Evêque de Wincheſter donnoit à ce Prince: je veux dire, de ne compter pour rien la violation de ſa parole, & de ſe conduire d'une maniere qui obligeoit ſes Sujets à lui demander des cautions pour la ſureté de ſes promeſſes.

Le Roi aſſiege en vain un de ſes Châteaux.

Il propoſe un accommodement au Comte.

Il le rompt peu de tems après.

Le Parlement s'étant aſſemblé au mois d'Octobre, comme on en étoit convenu, le Roi y fut inſtamment prié par tous les Seigneurs, de redonner ſa confiance à ſes Sujets. On lui remontra, que l'adminiſtration des affaires publiques appartenoit plus naturellement aux Pairs du Royaume qu'à des Etrangers, & qu'il ne pouvoit préferer ceux-ci, ſans faire injuſtice aux autres. Sur toutes choſes, on le ſupplia, de ne pas introduire la pernicieuſe coutume de traiter en Traitres & Rebelles, des gens qui n'étoient pas juridiquement condamnez. L'Evêque de Wincheſter, qui, en ſemblables occaſions, ne manquoit jamais de prendre la parole pour ſon Maitre, répondit d'une maniere qui fit voir manifeſtement de quelles maximes il rempliſſoit l'eſprit de ce jeune Prince. Il dit d'abord, que les Pairs d'Angleterre s'en faiſoient beaucoup accroire, en voulant ſe mettre ſur le pied des Pairs de France, & qu'il y avoit une extrême difference entre les uns & les autres. Il ajouta, que c'étoit un attentat inſigne contre les Prérogatives Royales, que de prétendre priver le Roi du droit de ſe ſervir de tels Juges qu'il trouvoit à propos, pour punir ceux de ſes Sujets qui desobeïſſoient à ſes ordres. A ces paroles, qui contenoient des maximes ſi contraires à la Liberté, tous les Evêques ſe leverent unanimement, & menacerent le Prélat de l'excommunier. Mais il ſe moqua de leurs menaces, ſoutenant qu'il n'étoit point ſujet à leur juridiction, parce qu'il avoit été ſacré par le Pape. Cependant, de peur que cette raiſon ne fût trouvée peu ſolide, il appella par avance au Pontife, de tout ce que les Evêques pourroient faire contre lui. Les Appels à la Cour de Rome étoient alors tellement reſpectez, que les Evêques n'o-

Le Parlement lui fait des remontrances.

Réponſe imprudente de l'Evêque de Wincheſter.

Les Evêques menacent de l'excommunier.

Il en appelle au Pape.

n'oſant l'excommunier nommément, ſe contenterent de lancer leurs foudres en général, contre tous ceux qui alienoient l'eſprit du Roi de l'affection qu'il devoit à ſes Sujets. HENRI III. 1233.

Le Comte de Pembrook aſſiege & reprend ſon Château.

Cependant, le Comte de Pembrook voyant que toutes ſes inſtances pour obtenir la reſtitution de ſon Château, étoient inutiles, l'aſſiegea, & s'en rendit maitre en peu de jours. A cette nouvelle, le Roi s'emporta extraordinairement contre ce Seigneur, & commanda aux Evêques de lancer une Excommunication contre lui. Mais il eut la mortification d'eſſuyer un refus. Ils lui répondirent, qu'ils ne voyoient point de cauſe légitime pour excommunier ce Comte, qui n'avoit fait autre choſe que ſe mettre en poſſeſſion d'un bien qui lui appartenoit, & que le Roi avoit promis de lui rendre. Henri, n'ayant pu porter les Prélats à cette complaiſance, réſolut de reprendre les armes, pour tirer ſatisfaction de l'affront qu'il venoit de recevoir. Dans ce deſſein, il donna ordre à tous les Seigneurs de ſe rendre à Gloceſter avec leurs Troupes, immédiatement après la Touſſaints. Dès que ſes forces furent aſſemblées, il ſe mit à leur tête, & marcha dans le Païs de Galles. Mais il n'y fut pas plutôt entré, qu'il ſe trouva dans une diſette extrême de vivres & de fourage, le Comte de Pembrook ayant eu la précaution de faire le dégât dans tous les lieux où l'Armée Royale devoit paſſer. Ce contre-tems l'ayant obligé à changer de route, il entra dans la Province de Monmouth, où il s'arrêta quelque tems, pour donner ordre à la ſubſiſtance de ſon Armée. Cependant, le Comte de Pembrook ayant eu avis que le Roi, & la plupart des Officiers Généraux, s'étoient logez dans le Château de *Grosmond*, pendant que l'Armée campoit dehors, attaqua de nuit ces Troupes qui ne penſoient à rien moins, & les mit dans une entiere déroute. Cet accident déconcerta tellement le Roi, qui avoit perdu en cette occaſion cinq ou ſix-cens chevaux, & preſque tout ſon bagage, qu'encore que ſon Armée fût ſuperieure à celle du Comte, il ſe retira dans Gloceſter. Pembrook, voyant que le Roi s'éloignoit, prit la réſolution d'aſſieger le Château de Monmouth, où commandoit *Baudouin de Guiſnes*, Officier Flamand de grande reputation. Ce Gouverneur s'étant bien douté que le Comte ne manqueroit pas de s'approcher de la Place avec peu de monde, pour la reconnoitre, lui avoit dreſſé une embuſcade ſi à propos, que l'ayant tout d'un coup envelopé, il le fit priſonnier. Cet accident auroit, ſans doute, entrainé la ruïne du Comte & de tout ſon Parti, ſi, par un bonheur inesperé, pendant qu'on l'emmenoit dans le Château, Baudouin n'eût été mortellement bleſſé d'un coup de fleche. Sa bleſſure ayant obligé ſes gens à s'arrêter pour lui donner du ſecours, l'Armée du Comte eut non ſeulement le tems de délivrer ſon Général, mais encore, elle tua ou fit priſonniers tous ceux qui étoient ſortis de la Place.

Les Evêques refuſent de l'excommunier.

Le Roi marche contre lui.

Son armée eſt ſurpriſe & miſe en déroute.

Il ſe retire à Gloceſter.

Le Comte de Pembrook eſt fait priſonnier & délivré ſur le champ.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans le Païs de Galles, Hubert de Bourg penſoit aux moyens de ſe délivrer d'un nouveau danger qui le

Hubert s'évade de ſa priſon, & ſe

HENRI III. 1233. retire dans une Egliſe.

le menaçoit. Il avoit eu des avis que l'Evêque de Wincheſter avoit deſſein de ſe défaire de lui, & que, pour en venir à bout plus aiſément, il ſollicitoit fortement le Roi de lui donner la garde du Château de Deviſes. Le danger où Hubert ſe trouvoit, l'ayant obligé à faire des efforts pour l'éviter, il fut aſſez heureux pour gagner quelques-uns de ſes Gardes, qui lui donnerent le moyen d'échaper, & d'aller ſe refugier dans une Egliſe de la Campagne. Dès que ſon évaſion fut connue, le Gouverneur le fit pourſuivre par des Soldats, qui l'ayant trouvé au pied de l'Autel, l'en tirerent avec beaucoup de violence, & le remenerent dans la Place. S'il eût été repris en tout autre lieu que dans une Egliſe, peu de gens ſe ſeroient intereſſez dans ſa disgrace. Mais la violation des Azyles paroiſſoit au Clergé d'une ſi dangereuſe conſéquence, que l'Evêque de Salisburi en fit ſa propre Cauſe, parce que cet attentat s'étoit commis dans une Egliſe de ſon Dioceſe. D'abord il ſe rendit à Deviſes, & tâcha d'obtenir du Gouverneur, que le priſonnier fût reconduit au lieu d'où il avoit été enlevé. Ses ſollicitations ayant été inutiles, il excommunia toute la Garniſon, & partit ſur le champ, pour en aller porter ſes plaintes au Roi. Il fut aſſiſté de l'Evêque de Londres, & de quelques autres Prélats, qui parlerent ſi vigoureuſement à ce Prince, qu'ils en obtinrent un ordre pour renvoyer le priſonnier dans ſon Azyle. Mais cette faveur paroiſſoit peu avantageuſe à Hubert, puiſqu'en même tems, le Roi ordonna au Sherif de la Province, d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres. Cependant, dès le lendemain, il fut délivré par une Troupe de gens armez, qui lui donnerent le moyen de ſe retirer dans le Païs de Galles, où il alla joindre le Comte de Pembrook.

Il en eſt tiré par force.

Il y eſt renvoyé.

Il eſt délivré par des gens armez.

L'élection de *Richard Blund* pour Archevêque de Cantorberi, n'ayant pas été approuvée à Rome, le Pape l'annulla comme les précedentes. Mais, de peur que les Moines ne ſe mépriſſent encore, il leur donna pouvoir d'élire *Edmond* Chanoine de Salisburi. C'eſt ainſi que peu à peu les Papes ſe rendoient maitres des élections des Archevêques de Cantorberi, en les annullant juſqu'à ce qu'on eût élu ceux qu'ils avoient deſſein de favoriſer.

Le Pape annulle la quatrieme élection de l'Archevêque de Cantorberi, & fait élire Edmond.

1234. Progrès du Comte de Pembrook.

Depuis la retraite du Roi, le Comte de Pembrook continuoit ſes progrès, & remportoit tous les jours quelque avantage. Au commencement de l'année 1234., il battit un petit Corps d'Armée commandé par *Jean de Monmouth*, qui avoit cru le ſurprendre, & qui ſe trouva lui-même ſurpris. Après cette victoire, il alla ravager les Terres des Conſeillers du Roi, ſituées dans les Marches frontieres du Païs de Galles, & brûla la Ville de Shrewsburi, ſans que le Roi, qui étoit toujours à Gloceſter, oſât s'approcher pour le combattre. Loin de s'oppoſer aux progrès de ce Seigneur, il craignit de n'être pas en ſureté dans Gloceſter; & dans cette penſée, il alla ſe renfermer dans Wincheſter, laiſſant les Provinces voiſines de la Saverne, à la diſcretion

tion de ſon ennemi. Pluſieurs Evêques, & autres, lui conſeilloient de faire la Paix avec le Comte. Mais ce foible Prince, ſe laiſſant toujours gouverner par l'Evêque de Wincheſter, refuſa d'entendre parler d'aucun accommodement, à moins que le Comte de Pembrook ne vînt ſe jetter à ſes pieds, & ſe déclarer lui-même coupable de Haute Trahiſon. Il étoit difficile d'obtenir du Comte, qu'il ſe ſoumît volontairement à de ſi dures conditions. Il ne l'étoit pas moins de l'y contraindre, puiſque le Roi n'avoit pas la moindre eſperance d'obtenir du ſecours de ſon Parlement, pour continuer cette Guerre qui déplaiſoit à tout le monde. Mais l'Evêque de Wincheſter avoit une reſſource, dont il ne jugea pas à propos d'informer le Roi. Comme le Conſeil n'étoit compoſé que de ſes Créatures, il ne lui fut pas difficile d'en gagner les Membres, & de les engager à une démarche qui lui ſervit à exécuter ſes projets. Dans cette vue, il fit adreſſer à ceux qui commandoient pour le Roi en Irlande, un ordre ſigné de douze Membres du Conſeil Privé, de ſaccager les Terres du Comte de Pembrook, & de le prendre lui-même, mort ou vif, s'il alloit dans ce Païs-là. A cet ordre, étoit jointe une promeſſe de la part du Roi, de leur donner la confiſcation des biens que le Comte avoit dans cette Iſle, s'ils exécutoient fidelement ce qui leur étoit ordonné. Les Gouverneurs d'Irlande, avides d'un ſi bon morceau, promirent de faire tous leurs efforts pour ſatisfaire le Roi. Mais ils ſouhaiterent d'avoir auparavant une Patente en bonne forme, pour ſureté de ce qui leur étoit promis. L'Evêque, étant allé trop avant pour pouvoir reculer, fit dreſſer cette Patente, & trouva le moyen de la faire ſigner au Roi, parmi d'autres Papiers de peu de conſéquence. Enſuite il la fit ſceller par le Chancelier, qui, ſelon les apparences, étoit de l'intrigue. Dès que les Gouverneurs d'Irlande eurent cet Acte en leur pouvoir, ils ſe mirent en devoir d'exécuter leur engagement. Pour cet effet, ils leverent des Troupes ſous quelque prétexte, & s'étant jettez dans les Terres du Comte de Pembrook, ils y commirent de grands excès, afin d'attirer ce Seigneur dans l'Iſle. Cette ruſe eut tout le ſuccès que l'Evêque de Wincheſter s'en étoit promis. Pembrook, irrité des torts qu'on lui faiſoit en Irlande, y accourut incontinent, à deſſein de ſe venger de ceux qui l'attaquoient ainſi de gayeté de cœur. Mais, au-lieu de tirer vengeance de cette injure, il fut indignement trahi par des gens, qui feignant d'être de ſes amis, l'engagerent dans un Combat où il perdit la vie, d'un coup de poignard qui lui fut donné par derriere.

HENRI III. 1234.

Complot de l'Evêque de Wincheſter contre le Comte de Pembrook.

Le Comte eſt tué en Irlande.

Pendant que l'Evêque de Wincheſter ſe ſervoit ainſi de l'autorité du Roi, à l'inſu même de ce Prince, pour ſe défaire de ſes ennemis, le nouvel Archevêque de Cantorberi travailloit ſecretement à le perdre lui-même. Ce Prélat, pouſſé par ſon zèle pour le bien de l'Etat, & pour le Roi même, ne ceſſoit point de lui repréſenter, qu'il étoit de ſon interêt d'éloigner de ſa perſonne ce Miniſtre odieux à

Diſgrace de l'Evêque de Wincheſter.

tous

HENRI III. 1234. tous ſes Sujets. Il lui faiſoit entendre, qu'infailliblement tous ces Etrangers qui alienoient de lui l'affection de ſon Peuple, ſeroient un jour cauſe de ſa ruïne. Ses inſtances furent ſi preſſantes, qu'enfin Henri ouvrit les yeux, & parut entierement diſpoſé à changer de conduite. Le premier effet de ce changement fut la diſgrace du Miniſtre, qui reçut un ordre exprès de retourner à ſon Dioceſe. Enſuite, *Pierre de Rivaux* Grand Tréſorier, *Segrave* Grand Juſticier, *Robert de Paſſelew*, & tous les autres Favoris étrangers, auxquels l'Evêque de Wincheſter avoit fait donner les principales Charges de la Cour & de l'Etat, en furent honteuſement dépouillez. En même tems, ils eurent ordre de ſe préparer à rendre compte de leur conduite, & de tout l'argent qui avoit paſſé par leurs mains. Les affaires de la Cour étant ainſi règlées, le Roi envoya l'Archevêque de Cantorberi, avec les Evêques de Cheſter & de Rocheſter, au Païs de Galles, pour y faire la Paix avec Leolyn; ce qu'ils exécuterent à l'avantage de l'Etat.

Les autres Etrangers ſont depouillez.

Paix avec les Gallois.

On informe le Roi de la ſupercherie de l'Evêque de Wincheſter par rapport au feu Comte de Pembrook.

L'heureux changement du Roi rendit à l'Angleterre la tranquillité dont elle avoit été privée depuis quelque tems. Vraiſemblablement, ce Royaume auroit pu reprendre ſa premiere ſplendeur, ſi le Prince qui le gouvernoit fût toujours demeuré dans les mêmes diſpoſitions. Cependant, les nouveaux Miniſtres profitoient de ce bon intervalle, pour faire comprendre au Roi le tort qu'il s'étoit fait à lui-même, en donnant toute ſa confiance à des Etrangers, qui n'avoient aucune affection pour lui ni pour ſon Royaume. L'Archevêque de Cantorberi, qui avoit été informé de tout le détail du complot braſſé contre le Comte de Pembrook, lui fit voir l'original de la Lettre & de la Patente que l'Evêque de Wincheſter avoit envoyées en Irlande. Henri, ſurpris d'une ſi grande audace, proteſta qu'il n'y avoit aucune part. Il parut même affligé de la mort de Pembrook, & très irrité contre ſes Miniſtres qui avoient ſi exceſſivement abuſé de ſa confiance.

Les anciens Miniſtres ſont pourſuivis en juſtice.

Ils ſe retirent dans des azyles.

On leur accorde un Saufconduit.

Le Roi leur accorde un délai.

Le jour marqué pour entendre les défenſes des anciens Miniſtres étant arrivé, les accuſez, qui ſe ſentoient ſans doute hors d'état de ſe juſtifier, prirent le parti de ſe retirer dans des Egliſes, ſous prétexte qu'ils avoient ſujet de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis. Le but des nouveaux Miniſtres étant de convaincre le Roi de l'infidelité des anciens, ils firent enſorte que ce Prince leur ôta le prétexte dont ils ſe ſervoient pour refuſer de comparoitre, en leur accordant un Saufconduit. Pierre de Rivaux, qui comparut le premier, parla d'une maniere ſi arrogante, & ſi peu conforme à l'état où il ſe trouvoit, que le Roi, ne pouvant endurer ſon inſolence, le fit mener à la Tour. Il n'y demeura pourtant que trois jours, l'Archevêque ayant obtenu qu'il ſeroit renvoyé dans ſon Azyle. Segrave demanda un plus long délai, pour ſe préparer à répondre, & il l'obtint par la même interceſſion. Pour ce qui regarde l'Evêque de Wincheſter

cheſter, il demeura dans ſon Egliſe, n'oſant ſe fier au Saufconduit, & l'on ne jugea pas à propos d'uſer de violence pour l'en arracher. HENRI III. 1235.

Pendant qu'on s'occupoit en Angleterre à ces affaires domeſtiques, la Treve avec la France étant expirée, Louis attaqua vigoureuſement le Duc de Bretagne. Selon les règles d'une bonne Politique, il auroit fallu ſecourir puiſſamment cet Allié. Mais Henri ſe contenta de lui envoyer ſoixante Chevaliers, & deux-mille hommes d'Infanterie. Un ſecours ſi peu proportionné à ſes beſoins, n'étant pas capable de le proteger, il ſe vit dans la néceſſité de demander une Treve de trois mois. Mais il ne put l'obtenir, qu'à condition que, ſi dans ce tems-là le Roi d'Angleterre ne venoit pas en perſonne le ſecourir, il ſe ſoumettroit à tout ce qu'on voudroit exiger de lui. Pendant cet intervalle, il fit tous les efforts poſſibles pour engager Henri à paſſer en Bretagne; mais n'ayant pu y réuſſir, il fit à Louis un Hommage lige de ſes Etats; ce qui lui fit donner par ſes Sujets le ſurnom de *Mau-Clerc*, c'eſt-à-dire *Mal-habile-Homme*. C'eſt ainſi que, par ſa négligence, Henri ſe priva d'un ſecours qui pouvoit lui être très utile, dans la Guerre qu'il avoit à ſoutenir contre la France.

Le Roi de France attaque le Duc de Bretagne.

Henri néglige de ſecourir le Duc, qui eſt contraint de faire un Hommage lige à Louis.

Au commencement de l'année ſuivante, Segrave & Paſſelew, anciens Miniſtres du Roi, trouverent le moyen de faire leur Paix avec lui, par un préſent de mille marcs chacun, moyennant quoi ils furent déchargez de toute pourſuite. 1236.

Les anciens Miniſtres obtiennent leur grace.

Bien-tôt après, on ſolemniſa le mariage d'Iſabelle Sœur du Roi, avec l'Empereur Frederic II. Quoique ce ne fût pas la coutume de donner un Subſide au Roi pour le mariage d'une Cadette, le Parlement étoit ſi ſatisfait de ſes dernieres démarches, qu'il lui accorda deux marcs ſur chaque Hyde de Terre labourable.

Iſabelle, ſœur du Roi, épouſe l'Empereur Frederic II.

L'Evêque de Wincheſter, qui depuis ſa disgrace s'étoit toujours tenu dans ſon Dioceſe, en ſortit par ordre du Pape qui l'appella auprès de ſa perſonne, ſous prétexte qu'il avoit beſoin de ſes conſeils dans les differens qui s'étoient émus entre lui & les Romains. On ne douta point que ce ne fût un expédient dont le Pontife ſe ſervit pour le délivrer des pourſuites du Roi, & ſelon les apparences, le Prélat paya cherement cette faveur. Il avoit à faire à un Pape qui ne négligeoit aucune occaſion d'amaſſer de l'argent. On en peut juger par la démarche qu'il fit cette même année. La Treve de dix ans, que Frederic avoit faite avec les Sarraſins, devant bien-tôt expirer, il fit publier une nouvelle Croiſade, comme s'il eût eu deſſein de faire de puiſſans efforts pour rétablir les affaires de la Paleſtine. A cette nouvelle, le zèle des Chretiens s'étant réveillé, il y en eut un très grand nombre qui prirent la Croix. Mais, pendant qu'ils ſe préparoient à partir, il parut une nouvelle Bulle qui les diſpenſoit de ce voyage, moyennant une certaine ſomme à quoi ils furent taxez.

L'Evêque de Wincheſter eſt appellé à Rome par le Pape.

Le Pape publie une Croiſade, & diſpenſe les Croiſez pour de l'argent.

L'Angleterre ſe trouvant alors dans une profonde tranquillité, Henri prit ce tems pour épouſer *Eleonor*, ſeconde Fille de Raymond Comte

Mariage du Roi avec Eleonor de Provence.

HENRI III. 1236.

te de Provence. Ces nôces furent célebrées avec beaucoup de pompe, & des réjouïſſances qui ſembloient augurer au Roi plus de bonheur que ce mariage n'en produiſit dans la ſuite. Cette ſolemnité, & celle du Couronnement de la nouvelle Reine, étant terminées, le Roi convoqua un Parlement à *Merton*, où furent faits divers Statuts qui ont été longtems en vigueur, mais dont la plupart ne ſubſiſtent plus.

Statuts de Merton.

Fin de la Guerre de Bretagne ſans Paix ni Treve, entre la France & l'Angleterre.

La Guerre que le Roi de France avoit renouvellée, finit par l'Expédition que ce Prince avoit faite en Bretagne, ſans qu'il intervînt aucun Traité de Paix entre les deux Couronnes. Henri, qui n'avoit pas les inclinations martiales, n'avoit fait aucun effort pour la continuer; & la Régente de France étoit bien aiſe de n'attirer pas les Anglois en France, pendant la Minorité du Roi ſon Fils.

Etat de la Cour d'Angleterre.

Mais, quoique l'Angleterre ne fût pas troublée par des Guerres étrangeres, elle n'en étoit pas moins agitée au dedans, par les mécontentemens que produiſoit parmi la Nobleſſe l'élevation d'un nouveau Favori. C'étoit *Guillaume de Provence*, Frere de la Reine, qui avoit été élu Evêque de Valence, mais qui n'avoit pas encore reçu la confirmation du Pape. Ce Prélat, qui n'étoit arrivé que depuis peu en Angleterre, avoit tellement gagné le cœur du Roi, que ce Prince ne faiſant rien que par ſes conſeils, lui abandonnoit entierement l'adminiſtration des affaires de l'Etat. Une ſi grande faveur cauſoit beaucoup de chagrin aux Seigneurs Anglois, qui ſe voyoient retombez dans le même état d'où ils avoient cru ſe délivrer par l'expulſion des Poitevins.

Le Parlement ſe plaint au Roi, qui leur donne quelque ſatisfaction.

Dans le Parlement qui fut aſſemblé à Londres au mois d'Avril de cette année, ils en firent au Roi des plaintes ſi audacieuſes, qu'il ſe crut obligé de ſe retirer dans la Tour, où il voulut transferer l'Aſſemblée. Mais quand il vit qu'aucun des Seigneurs ne ſe rendoit auprès de lui, il retourna de lui-même dans la Ville, & tâcha de les ſatisfaire ſur quelques-uns de leurs Griefs, afin de les engager à ſe déſiſter de celui qu'ils regardoient comme le principal. Il caſſa divers Sherifs qui avoient abuſé de leur autorité, & en mit d'autres en leur place. Le Prince ſon Fere s'étant plaint qu'un nommé *Richard Sward* lui avoit manqué de reſpect, obtint que cet inſolent fût banni du Royaume. Enfin, par quelques changemens que le Roi fit dans ſa Cour pour gratifier les Barons, il crut les avoir mis dans des diſpoſitions favorables. Mais, ayant voulu profiter de cette occaſion pour ôter à l'Evêque de Chicheſter la Charge de Grand Chancelier, dont ce Prélat s'acquittoit dignement, il eut la mortification de voir qu'il refuſa de s'en démettre. Il dit, pour juſtifier ſon refus, que cette Charge lui avoit été confiée par le Parlement, & qu'il ne pouvoit la quitter que par la même autorité.

Le Grand Chancelier refuſe de rendre le grand Sceau au Roi.

L'Empereur demande la dot de l'Imperatrice ſa Femme.

Quoique le Parlement eût accordé au Roi un Subſide conſiderable pour le mariage de l'Imperatrice ſa Sœur, il parut que cet argent n'avoit pas été employé à cet uſage. En effet, on vit arriver à la Cour des Ambaſſadeurs de Frederic, qui venoient demander la Dot promiſe

à

à leur Maitre. Si les réflexions qu'on fit ſur ce ſujet ne furent pas avantageuſes au Roi, celles qu'on eut occaſion de faire bien-tôt après ſur ſon inconſtance, ne furent pas moins préjudiciables à ſa reputation. Tout à coup, lorſqu'on croyoit avoir le moins de ſujet de s'y attendre, on le vit rappeller à la Cour, & auprès de ſa perſonne, *Segrave* & *Rivaux*, qu'il avoit peu auparavant pourſuivis en Juſtice pour punir leurs malverſations. Non content de les avoir rappellez, il leur redonna encore toute ſa confiance, comme s'il eût eu ſujet d'être content de leurs premiers ſervices. Ces pernicieux Miniſtres étoient à peine rentrez dans leurs premiers Emplois, qu'on s'apperçut des mauvais effets que leurs conſeils produiſoient ſur l'esprit de ce Monarque. Dans un Parlement qui ſe tint à Wincheſter au mois de Juin de cette même année, Henri, appuyé d'une Bulle de Rome, voulut annuller tous les dons qu'il avoit faits avant ſa Majorité, ſous prétexte que le Pape ne les avoit pas confirmez. Ce prétexte frivole fit voir, avec combien d'induſtrie il cherchoit à ſe rendre de plus en plus eſclave de la Cour de Rome, au-lieu de faire des efforts pour ſe délivrer de ſon joug. Une démarche ſi directement oppoſée aux Droits & aux Prérogatives de la Couronne, ne pouvant être regardée qu'avec indignation, le Parlement refuſa de conſentir à la revocation de ces dons, principalement à cauſe de la Bulle ſur laquelle le Roi s'appuyoit.

HENRI III. 1236.

Le Roi rappelle ſes anciens Miniſtres.

Il veut annuller tous les dons faits avant ſa Majorité.

Comme la conduite de Henri lui attiroit le mépris de ſes Sujets, ce mépris produiſoit des effets très fâcheux pour lui parmi les Princes étrangers. Ils ne le regardoient que comme un voiſin peu redoutable, puiſqu'il ne pouvoit s'aſſurer du ſecours de ſon Peuple dans le beſoin. D'un autre côté, la connoiſſance qu'il avoit lui-même de la diſpoſition de ſes Sujets à ſon égard, l'obligeoit à prendre toutes les précautions poſſibles, pour éviter d'entrer en Guerre avec ſes voiſins. Il aimoit mieux leur ceder volontairement, que de s'engager dans des affaires dont il ſentoit bien qu'il ne pouvoit ſe tirer avec honneur. C'étoit par cette raiſon qu'il avoit abandonné le Duc de Bretagne; & ce fut encore ce qui lui fit ſouffrir cette année les bravades du Roi d'Ecoſſe, qui lui fit demander le Northumberland, avec une hauteur capable de lui attirer une réponſe mortifiante, s'il avoit eu à faire à tout autre Prince. Mais, quelque injuſte que parût cette prétention, Henri ne fit pas difficulté d'acheter la Paix, par une penſion de quatre-vingts marcs qu'il aſſigna au Roi d'Ecoſſe. Il fit même un voyage exprès à Yorck, pour y négocier ce honteux Traité, prenant pour prétexte la crainte où il étoit que les Ecoſſois ne ſe liguaſſent avec les Gallois. Il ſeignit encore d'avoir peur que Gilbert Marshal Comte de Pembrook, qui avoit ſuccedé à Richard ſon Frere, & qui avoit épouſé une Sœur du Roi d'Ecoſſe, ne profitât de cette occaſion, pour exciter des Troubles dans le Royaume.

Il craint de s'engager dans la guerre.

Il fait un Traité honteux avec le Roi d'Ecoſſe.

Cependant, comme le Roi s'appercevoit tous les jours que les Grands s'é-

1237.

HENRI III. 1237. s'éloignoient de lui, & que, dans la diſpoſition où ils étoient, il lui ſeroit difficile d'en tirer de l'argent pour remplir ſes coffres, il s'aviſa d'un expédient qu'il crut ne pouvoir manquer de réuſſir. Il convoqua un Parlement, où tous les Seigneurs du Royaume furent ſommez de ſe trouver, pour y déliberer ſur des affaires très importantes à l'Etat. Dès que ce Corps fut aſſemblé, un certain Prêtre, qui avoit la reputation d'etre fort éloquent, dit aux Seigneurs, qu'il avoit ordre de leur faire entendre le ſujet pour lequel ils avoient été convoquez. Après une petite pauſe, il ajouta, que le Roi ayant fait de ſérieuſes réflexions ſur les abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, reſſentoit un extrême chagrin d'y avoir contribué par ſa négligence, & par ſa mauvaiſe conduite : Qu'il reconnoiſſoit avec douleur, qu'il s'étoit ſervi de Miniſtres imprudens & intereſſez, qui n'ayant jamais eu en vue le bien du Royaume où ils étoient étrangers, l'avoient engagé par leurs pernicieux conſeils à faire diverſes choſes contraires aux Loix & aux Coutumes du Païs : Que pour reparer, autant qu'il dépendoit de lui, les maux que ſa propre imprudence & l'infidelité de ſes Miniſtres avoient cauſez, il étoit réſolu de ne ſe ſervir plus des conſeils des Etrangers, mais de remettre l'adminiſtration des affaires publiques entre les mains de ſes Sujets naturels : Qu'il étoit perſuadé qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à empêcher l'oppreſſion du Peuple, à faire fleurir la Juſtice & les Loix, & à remettre & maintenir la Couronne dans ſa ſplendeur. Après avoir poſé ces fondemens, l'Orateur ajouta, que le Roi prioit ſon Parlement de conſiderer, que la diſſipation de ſes Finances, & les dettes dont il étoit accablé, n'étoient pas les moindres desordres dont on pût accuſer ſes Miniſtres : Qu'il eſperoit qu'on voudroit bien commencer par remedier à celui-là, ſur l'aſſurance qu'il leur donnoit, qu'il conſentiroit à tous les expédiens qui lui ſeroient propoſez pour corriger les autres abus : Que dans cette eſperance, il leur demandoit un ſecours proportionné à ſes beſoins; mais que, pour leur faire voir qu'il agiſſoit de bonne-foi, il conſentoit par avance, qu'on nommât des Commiſſaires pour faire l'emploi du Subſide qui lui ſeroit accordé. Si Henri eût été moins connu, ce discours auroit pu faire un prompt effet ſur les Membres du Parlement. Mais, comme ils ne ſavoient que trop juſqu'à quel degré il pouvoit porter la diſſimulation, toutes ces ſoumiſſions ne furent pas capables de les émouvoir. Ils répondirent, qu'ils avoient ſouvent accordé des Subſides au Roi, ſans avoir jamais reçu aucune marque réciproque de ſon affection; que, depuis ſon avenement à la Couronne, l'étendue de ſes Etats étoit conſiderablement diminuée, quoiqu'il eût ſouvent exigé de ſes Sujets de très grandes ſommes, qui n'avoient été employées qu'à enrichir des Etrangers.

Il convoque un Parlement & feint de desapprouver ſa conduite paſſée, afin d'en obtenir un Subſide.

Réponſe des Barons.

A cette réponſe vigoureuſe, le Roi fit repliquer, que le mariage de ſa Sœur, & le ſien propre, l'avoient entierement épuiſé : mais que s'ils

s'ils vouloient lui accorder la treizieme partie des biens mobiliaires, il leur promettoit ſur ſon honneur, qu'il ne feroit jamais de tort à aucun Baron du Royaume. Les Seigneurs ne ſe laiſſerent point gagner par cette offre qui leur paroiſſoit peu conſiderable, parce qu'ils ne pouvoient s'aſſurer ſur la parole du Roi. Ils répondirent donc, qu'ils avoient déja donné au Roi un Subſide pour le mariage de l'Imperatrice, mais qu'il avoit été diverti à d'autres uſages; & que, puiſqu'il s'étoit marié ſans prendre leur avis, il n'avoit qu'à pourvoir comme il l'entendroit aux frais de ſon mariage. Cette réponſe lui ayant fait connoitre qu'il avoit beſoin d'une plus forte machine pour leur arracher le ſecours qu'il leur demandoit, il les prit par un endroit plus ſenſible. Ce fut de leur promettre le rétabliſſement des Chartres du Roi ſon Pere; & pour les convaincre qu'il avoit véritablement deſſein de les faire obſerver, il fit publier dans les Egliſes l'exécration prononcée autrefois par le Cardinal Langton, contre les violateurs de ces Chartres. Enfin, pour achever de les gagner, il mit dans ſon Conſeil trois d'entre eux qu'il ſavoit être très agreables à la Nobleſſe. Tant d'avances de la part d'un Souverain, & principalement le rétabliſſement des Chartres, firent enfin l'effet qu'il avoit ſouhaité. Le Parlement s'étant laiſſé ſurprendre par ces feintes démonſtrations, lui accorda le Subſide qu'il demandoit. Il y ajouta pourtant deux conditions, qui ne lui furent pas trop agreables. La premiere fut, que deſormais, il rejetteroit les conſeils des Etrangers, pour prendre ceux de ſes Sujets. La ſeconde, qu'on nommeroit quatre Chevaliers dans chaque Province, pour faire la levée de cette Taxe, dont le provenu ſeroit mis en dépôt dans un Monaſtere, afin d'être rendu aux Particuliers, ſi le Roi venoit à violer ſa parole. Malgré cette précaution, le Subſide ne fut pas plutôt levé, que le Roi s'en ſaiſit & l'employa en dépenſes inutiles, même en préſens à ſes Favoris Etrangers, qui demeurerent dans ſon Conſeil comme auparavant.

HENRI III. 1237.

Le Roi s'engage à faire obſerver les deux Chartres.

Le Parlement accorde le Subſide, ſous certaines conditions,

que le Roi n'obſerve pas.

La conduite de Henri cauſa de ſi grands murmures, que le Prince Richard ſon Frere ſe crut obligé de lui repréſenter en termes un peu forts, à quoi elle l'expoſeroit infailliblement. Mais ſes remontrances furent inutiles, Henri ayant plus de goût pour les conſeils des Etrangers, qui flatoient mieux ſes paſſions. Entre ceux qui avoient le plus d'aſcendant ſur l'eſprit de ce Prince, l'Hiſtoire fait particulierement mention de *Simon de Monfort*, Fils du fameux Comte de Monfort, Général de la Croiſade contre les Albigeois. Ce jeune homme qui, pour quelque mécontentement, avoit quitté la Cour de France pour s'établir en Angleterre, s'étoit ſi bien accommodé à l'humeur du Roi, qu'il y en avoit peu qui le devançaſſent dans la faveur de ce Prince. J'aurai ſouvent occaſion de parler de lui, dans la ſuite de ce Regne, ſous le nom de *Comte de Leiceſter*.

Richard ſon Frere lui fait des remontrances.

Commencement de la faveur de Simon de Monfort.

Quoique Henri ne penſât gueres à étendre ſa domination ſur les Païs voiſins, une heureuſe conjoncture lui fit obtenir, avant la fin de

Le Prince de Galles rend Hommage au

HENRI III. 1237. cette année, un avantage que les plus illuſtres de ſes Prédéceſſeurs avoient inutilement recherché. Leolyn, Prince de Galles, étant devenu vieux & infirme, & ſe voyant perſécuté par Griffin ſon Fils, ne trouva pas de meilleur moyen pour ſe garantir de cette oppreſſion, qu'en ſe mettant ſous la protection du Roi d'Angleterre, à qui il fit Hommage de ſes Etats. Cette démarche étoit d'autant plus extraordinaire, que lui-même, auſſi bien que tous ſes Ancêtres, avoient toujours fait tous les efforts poſſibles pour s'empêcher de reconnoître cette Superiorité. Si la force des armes les y avoit quelquefois contraints, ils avoient toujours été prompts à desavouer leur ſoumiſſion, lorſqu'ils s'étoient trouvez dans des conjonctures plus favorables.

Roi, & ſe met ſous ſa protection.

Pendant que les Anglois murmuroient ouvertement de ce qu'ils étoient expoſez à l'avidité du Roi & de ſes Miniſtres étrangers, il leur ſurvint un nouveau ſujet de mécontentement, par l'arrivée d'un Légat, nommé *Otbon*, qui venoit achever de les ſucer. Le Clergé craignoit avec raiſon ces Légations extraordinaires, qui n'avoient pour but que de le piller. L'Archevêque de Cantorberi fit de grands reproches au Roi, de ce qu'il avoit ſouffert que ce Légat entrât dans le Royaume, ſans qu'il en parût aucune néceſſité, & avant que d'en avoir donné avis au Clergé & au Parlement. Mais ces plaintes furent inutiles. Non ſeulement il auroit été trop malaiſé de perſuader au Roi de renvoyer le Légat; mais il parut même que c'étoit lui qui l'avoit demandé. Son deſſein étoit de ſe mettre à couvert, ſous ſa protection, des entrepriſes qu'il craignoit de la part de ſes Sujets. Le Pape n'avoit eu garde de perdre cette occaſion d'envoyer un Légat en Angleterre, dans l'eſperance qu'à la faveur de l'autorité du Roi, il pourroit impunément piller les Egliſes. Ainſi les Anglois ſe voyoient à la fois expoſez à l'avidité de ces deux Puiſſances, qui s'uniſſoient enſemble pour les ruïner.

Arrivée d'un nouveau Légat.

Ce n'étoit pas ſur l'Angleterre ſeule, que le Légat portoit ſes vues: ſon deſſein étoit encore de ſucer l'Ecoſſe, qui jusqu'alors avoit été à couvert des exactions de la Cour de Rome. Il crut en avoir trouvé l'occaſion, dans une entrevue que les deux Rois de ces Royaumes voiſins eurent enſemble à Yorck, au ſujet des prétentions du Roi d'Ecoſſe. Dès que cette Conference, dans laquelle celui-ci obtint une augmentation de ſa penſion, fut terminée, le Légat, qui avoit trouvé quelque prétexte pour y aſſiſter, lui fit connoître qu'il avoit deſſein d'aller en Ecoſſe, pour y règler les affaires de l'Egliſe. Alexandre lui répondit, qu'il n'avoit jamais ouï dire qu'aucun Légat fût entré en Ecoſſe; qu'il étoit encore moins néceſſaire ſous ſon Regne; & qu'en un mot, il ne ſouffriroit point une ſemblable innovation, pendant qu'il ſeroit ſur le Trône. Il ajouta, que ſi, malgré cette proteſtation, il perſiſtoit encore dans ſon deſſein, il l'avertiſſoit par avance, qu'il n'étoit pas le maitre abſolu de ſes Sujets, & que peut-être il ne ſe trouveroit

Entrevue des deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe à Yorck.

Le Légat veut aller en Ecoſſe.

Le Roi d'Ecoſſe s'y oppoſe.

voit pas en état de le proteger, ſi ce Peuple, rude & farouche, venoit à perdre le reſpect dû à un Envoyé du Pape. Ce dernier article fut apparemment ce qui détermina le Légat à ſe déſiſter de ſa réſolution, & à ſe tenir auprès du Roi d'Angleterre, en qui il trouvoit plus de complaiſance. HENRI III. 1237.

Jean, dernier Comte de Cheſter, étant mort cette année ſans enfans, le Roi réunit à la Couronne ce Comté, qui avoit de très grands droits, & paya en argent, aux Sœurs du Comte, ce qui leur devoit revenir, ou le leur aſſigna ſur d'autres Terres. Le Comté de Cheſter eſt réuni à la Couronne.

Environ ce même tems, Henri reçut une Lettre de l'Empereur Frederic, qui l'informoit de la naiſſance d'un Fils qu'il avoit eu d'Iſabelle ſa Femme, auquel il avoit donné le nom de Henri. Il ajoutoit, qu'il deſtinoit le Royaume de Sicile au Prince nouvellement né. Naiſſance de Henri Fils de l'Empereur.

L'Hiſtorien *Matthieu Paris* finit les évenemens de cette année, par une vive deſcription de la corruption de la Cour de Rome. Ce qu'il en dit, doit être d'autant moins ſuſpect, qu'il vient d'un Moine contemporain. Mais c'eſt cela même qui a mis tant de gens en mauvaiſe humeur contre lui, & qui leur a fait faire tant d'efforts, pour rendre ſon témoignage douteux. Corruption de la Cour de Rome.

1238. Simon de Monfort, de qui j'ai déja parlé, ſe trouvant à la Cour d'Angleterre dans une très agreable ſituation, oſa porter ſa vue ſur la Comteſſe Douairiere de Pembrook, Sœur du Roi. Mais comme il craignoit avec raiſon, de trouver de grands obſtacles dans cette recherche, il prit une voye plus courte, en s'aſſurant par avance, du cœur de cette Princeſſe. En un mot, il ſut ſi bien ménager ſes affaires, que le Roi ſe vit obligé de les faire épouſer ſecretement dans ſa Chapelle. Ce mariage cauſa un extrême chagrin au Prince Richard. Il s'en plaignit aigrement au Roi, & lui remontra fortement le tort qu'il avoit eu, de permettre que la Princeſſe leur Sœur épouſât un Cadet, dont la fortune n'avoit aucune proportion avec une Famille Royale. Le Roi s'excuſa le mieux qu'il put, ſur la néceſſité qu'il y avoit eu de hâter ce mariage, ajoutant, qu'il n'y avoit plus de remede, puiſqu'il étoit déja ſolemniſé, & que la Princeſſe étoit enceinte. Cependant, Monfort voyant que le Prince Richard étoit très animé contre lui, & craignant qu'il ne travaillât à faire caſſer ſon mariage, fit un voyage à Rome, où il trouva le moyen de le faire confirmer par le Pape. Enſuite, il retourna auprès du Roi, qui lui fit un très bon accueil. Simon de Monfort épouſe une Sœur du Roi. Richard en fait des reproches au Roi. Monfort en obtient la confirmation du Pape.

Ce mariage n'étoit pas la ſeule choſe dont Richard croyoit avoir ſujet de ſe plaindre. Le grand crédit des Etrangers, qui étoient toujours autour du Roi, ne lui cauſoit pas moins de chagrin qu'aux autres Seigneurs. Ils ſe plaignoient tous unanimement, que le Roi avoit violé ſes promeſſes, & que tout l'argent qu'il exigeoit de ſon Peuple ſous divers prétextes, n'étoit employé qu'à enrichir les Parens de la Rei- Les Seigneurs ſe plaignent au Roi.

HENRI III. 1238.

Ils ſe liguent avec Richard contre le Roi, & demandent ſatisfaction ſur leurs griefs.

Reine. Comme le Prince Richard paroiſſoit entrer fort avant dans les interêts du Public, ils crurent que, ſous un tel Chef, il ne leur ſeroit pas impoſſible d'obtenir du Roi la ſatisfaction qu'ils demandoient, particulierement à l'égard des Etrangers. Dans cette penſée, ils formerent entre eux une Conféderation, & ayant le Prince à leur tête, ils firent dire au Roi, qu'ils le prioient de ſe ſouvenir de ce qu'il leur avoit promis. Cette Ligue, dont Henri craignit les ſuites, lui fit prendre le parti de la moderation, comme il faiſoit ordinairement, lorsqu'il ſe ſentoit preſſé. Bien loin de leur témoigner du chagrin, comme ils s'y étoient attendus, il leur marqua un jour pour leur donner une réponſe favorable. Mais, comme ils avoient été trompez plus d'une fois, ils ne ſe laiſſerent point ſurprendre par cette douceur apparente. Perſuadez qu'ils étoient, que le Roi ne cherchoit qu'à les amuſer, ils ſe rendirent à Londres au jour marqué, accompagnez d'un grand nombre de gens armez, & réſolus à tout entreprendre.

Le Roi ſe voit contraint de plier.

Henri n'avoit garde de ſe roidir, dans une occaſion où il ne voyoit aucune Puiſſance en état de le ſoutenir. Il leur répondit, qu'il avoit une ſincere intention de reformer tous les Abus; & pour les en convaincre, il leur dit, qu'il vouloit bien ſe ſoumettre à l'arbitrage d'un certain nombre de Seigneurs, dont il en nommeroit la moitié. Cette propoſition ayant été acceptée, on nomma de part & d'autre des Commiſſaires qui dreſſerent certains Articles, auxquels le Roi devoit ſe conformer à l'avenir, dans le Gouvernement du Royaume. Ce Règlement fut ſigné du Roi & des Seigneurs, & confirmé par le Légat, qui, dans toutes les affaires publiques, tâchoit toujours de faire intervenir l'autorité de ſon Maitre.

Règlement pour le Gouvernement de l'Etat propoſé par le Roi.

Inſulte faite au Légat à Oxford.

Ce même Légat ne trouva pas à Oxford, où il étoit allé pour quelques affaires, les mêmes égards qu'on avoit pour lui à la Cour. Quoique l'Univerſité en Corps lui eût rendu tous les honneurs dûs à ſon Caractere, l'inſolence de quelques-uns de ſes Domeſtiques fut cauſe que certains Ecoliers perdirent le reſpect qu'ils lui devoient. Quelques-uns de ces jeunes gens s'étant préſentez pour entrer dans ſon appartement, en furent repouſſez par le Portier, avec des inſultes qui commencerent à les mettre en très mauvaiſe humeur. Pendant qu'ils étoient encore dans la maiſon, il y en eut quelques-uns, qui étant entrez dans la Cuiſine, y trouverent un pauvre Etudiant Irlandois demandant l'aumône au Cuiſinier, qui, pour toute réponſe, lui jetta de l'eau bouillante au viſage. Cette action barbare émut tellement un Gallois qui en fut le témoin, qu'ayant trouvé ſous ſa main un arc & des fleches, il tira ſur le Cuiſinier, & le renverſa mort ſur le carreau. Le Légat, ayant été informé de ce tumulte, ſe retira tout tremblant dans la Tour de l'Egliſe, où il ſe tint renfermé jusqu'à la nuit, craignant que l'inſolence des Etudians ne s'étendit jusqu'à ſa perſonne. Dès qu'il crut pouvoir ſe retirer en ſureté, il alla porter au Roi des plaintes de cet attentat, y envelopant toute l'Univerſité, qu'il avoit

avoit même interdite par avance. Le Roi parut extremement irrité de l'insulte faite au Légat; & pour lui donner satisfaction, il envoya promptement le Comte de Warren à Oxford, avec ordre de s'assurer des plus coupables. Cette affaire, qui fit d'abord beaucoup de bruit, fut enfin assoupie par l'interceſſion des Evêques, qui porterent l'Université à faire au Légat toutes les soumissions qu'il souhaita. HENRI III. 1238.

Froideur entre le Roi & le Pape.

Si cet accident fût arrivé un peu plus tard, l'Angleterre n'en auroit pas été quitte à si bon marché. Peu de tems après, Henri ayant envoyé à l'Empereur un Corps de Troupes, sous la conduite de *Henri de Tuberville*, le Pape, contre qui elles furent employées, en fut tellement irrité, que, pendant un assez long tems, les Ecclésiastiques Anglois ne trouvoient aucun accès à la Cour de Rome. Cette brouillerie fit esperer à l'Empereur, qu'il pourroit attirer le Roi son Beau-Frere dans son parti. Ainsi, voulant profiter de cette conjoncture, il lui envoya des Ambassadeurs, qui firent de grands efforts pour lui persuader de s'unir avec l'Empereur contre le Pape : mais il ne leur fut pas possible d'y réussir. Le Roi & le Pontise avoient trop besoin l'un de l'autre, pour pouvoir demeurer longtems desunis. Quoique celui-ci se regardât comme Seigneur suzerain de l'Angleterre, il n'ignoroit pas combien les Barons Anglois étoient opposez à ses prétentions, auxquelles l'autorité du Roi étoit seule capable de donner quelque vigueur. D'ailleurs, ce n'étoit que par l'appui & la condescendance de ce Prince, qu'il pouvoit impunément piller le Clergé de ce Royaume. D'un autre côté, Henri ne voyoit aucune autre puissance que celle du Pape, qui pût le soutenir contre les Barons. De plus, dans le dessein qu'il avoit formé de faire tomber les principaux Bénéfices du Royaume entre les mains de ses Créatures, il comprenoit bien qu'il ne pouvoit se passer de l'autorité du Pontife. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que ces deux Puissances se réunissent ensemble, puisqu'elles avoient tant d'interêt à se soutenir réciproquement.

L'Empereur tâche d'en profiter.

Mort de l'Evêque de Winchester.

La mort de l'Evêque de Winchester, qui arriva dans ces entrefaites, donna occasion au Roi de faire les premieres démarches pour se raccommoder avec le Pape. Ce Prince souhaitant, avec beaucoup de passion, de procurer ce riche Evêché à l'Evêque de Valence son Beau-Frere, il le recommanda fortement aux Moines qui devoient faire l'élection. Mais, malgré ses sollicitations, ils firent choix de l'Evêque de Chichester Grand Chancelier d'Angleterre. Quoique le Roi se vît déchu de son esperance du côté des Moines, il ne désespera pas de réussir par une autre voye. Il savoit que le Pape ne demandoit pas mieux, que de lui voir faire quelque avance pour se raccommoder avec lui. L'interêt de la Cour de Rome le demandoit, & rarement arrive-t-il qu'elle néglige ce qui lui peut être avantageux. Dans cette pensée, Henri y envoya des Ambassadeurs, qui, après

Henri tâche de faire élire un Frere de la Reine.

Les Moines en elisent un autre.

HENRI III. 1238. avoir fait quelques ſoumiſſions de la part de leur Maître, obtinrent que l'élection de l'Evêque de Chicheſter fût annullée par l'Autorité Apoſtolique.

L'Evêque de Wincheſter cauſe principale des troubles de ce Regne.

L'Evêque de Wincheſter, de qui je viens de marquer la mort, étoit regardé, avec raiſon, comme un des principaux auteurs des Troubles dont ce Regne fut agité. C'étoit lui qui avoit conſeillé au Roi de caſſer les deux Chartres du Roi ſon Pere, & d'attirer des Etrangers dans le Royaume, pour leur confier les Emplois publics. Ces deux Articles furent un ſujet continuel de mécontentement parmi la Nobleſſe, & produiſirent enfin de très funeſtes effets. La mort de ce pernicieux Conſeiller avoit été précedée de celle de Jeanne Reine d'Ecoſſe, Sœur de Henri.

Mort de Jeanne Reine d'Ecoſſe.

Conſpiration contre le Roi.

La maniere dont le Royaume étoit gouverné, déplaiſoit à tout le monde. Ainſi ce ne fut pas une choſe ſurprenante, qu'il ſe trouvât des gens qui, par de mauvais moyens, tâcherent de ſe défaire du Roi. Dans le cours de cette année, il y eut un ſcélerat qui, contrefaiſant l'inſenſé, trouva le moyen de ſe gliſſer la nuit dans ſa Chambre, à deſſein de le tuer. Mais ayant manqué ſon coup parce que le Roi coucha cette nuit-là dans la Chambre de la Reine, il fut pris & puni comme il le méritoit. Avant que de mourir, il déclara que *Guillaume du Marais* étoit l'auteur de cette Conſpiration, dans laquelle pluſieurs autres ſe trouvoient auſſi engagez. Cependant, ſoit par négligence, ou par quelque autre motif, on n'en fit aucune recherche.

1239. Exemples de l'inconſtance du Roi.

Je commencerai le récit des évenemens de l'année 1239., en faiſant remarquer quelques effets du caprice & de l'inconſtance de Henri. La connoiſſance du caractere & du génie de ce Prince eſt abſolument néceſſaire, pour bien entendre les cauſes de ce qui s'eſt paſſé ſous ce Regne. Comme il n'aimoit, ou ne haïſſoit, que ſelon qu'il plaiſoit à ceux qui avoient acquis du pouvoir ſur ſon eſprit, il n'eſt pas étonnant qu'il changeât ſouvent d'inclinations & de maximes. Il combloit quelquefois de faveurs & de careſſes, des gens qui ſe trouvoient disgraciez peu de jours après; & ſouvent il lui arrivoit de reprendre à ſon ſervice, des gens qu'il en avoit honteuſement chaſſez.

Gilbert Comte de Pembrook eſt disgracié ſans cauſe.

J'ai déja dit, qu'après avoir perſécuté le Comte de Pembrook, il avoit conſervé à *Gilbert* ſon Frere la Charge de Grand Maréchal. Celui-ci, qui ſe croyoit aſſez bien dans ſon eſprit, ſe trouva tout ſurpris, un jour qu'il voulut entrer dans l'appartement du Roi, que, contre la coutume, on lui en refuſa l'entrée. Il en fit porter ſes plaintes au Roi même, par un de ſes amis, qui le ſupplia de lui dire la raiſon qui l'avoit porté à faire cet affront à un Seigneur ſi conſiderable. Henri répondit, que c'étoit parce que Richard, Frere du Comte, avoit été un Traitre, & qu'il avoit perſiſté dans ſa trahiſon juſqu'à ſa mort; que par cette raiſon, il ſe repentoit d'avoir donné à celui-ci la Charge de Grand Maréchal, laquelle il ſauroit bien pourtant lui ôter. Cette réponſe obligea le Comte à ſe retirer de la Cour, pour aller dans

dans les Provinces du Nord, ſe mettre à couvert des complots de ſes ennemis qui avoient prévenu le Roi contre lui. HENRI III. 1239.

Voici une autre preuve de l'inconſtance de ce Prince. Bien loin d'avoir témoigné du reſſentiment contre Simon de Monfort de l'affront qu'il avoit fait à la Famille Royale, il lui avoit continué ſa faveur comme auparavant, & enfin, il le fit Comte de Leiceſter. Cependant, peu de jours après lui avoir donné cette nouvelle marque de ſon eſtime, il l'accuſa publiquement d'avoir débauché ſa Sœur, & d'avoir donné de l'argent au Pape, pour faire confirmer ſon mariage. Ce reproche ne pouvoit être plus hors de ſaiſon, puiſque le tems de le rechercher pour cette action étoit paſſé, & que d'ailleurs, il avoit fait célebrer le mariage en ſa préſence & dans ſa propre Chapelle. Le Comte, craignant les effets de ſon reſſentiment, partit ce même jour avec la Princeſſe ſon Epouſe, pour ſe retirer en France, où il ſe tint juſqu'à ce que la colere du Roi fût appaiſée.

Le Roi veut pourſuivre Simon de Monfort, créé Comte de Leiceſter, ſur ſon mariage.

Le Comte ſe retire en France.

Je ne rapporterai plus qu'un exemple particulier de la conduite capricieuſe de ce Monarque, de laquelle d'ailleurs on voit aſſez de preuves dans presque toutes les actions de ſa vie. Il n'avoit pas craint, l'année précedente, de ſe brouiller avec le Pape, en envoyant un ſecours de Troupes à l'Empereur. Cependant, peu de mois après, Frideric ayant été ſolemnellement excommunié, Henri fit publier la Bulle d'Excommunication dans toutes les Egliſes de ſon Royaume. Cette démarche fut trouvée d'autant plus étrange, qu'étant Beau-Frere de cet Empereur, il avoit un prétexte plauſible de s'en diſpenſer, ou du moins de le faire ſi tard, qu'il pût paroitre que c'étoit à contre-cœur.

Henri fait publier l'Excommunication lancée contre l'Empereur.

Cette même année, la Reine mit au monde un Prince qui fut nommé Edouard, & qui dans la ſuite, ayant ſuccedé au Roi ſon Pere, fut un des plus illuſtres Monarques qui ayent porté le Sceptre d'Angleterre.

Naiſſance d'Edouard Fils du Roi.

Les exactions que le Légat Othon continuoit toujours ſur les Egliſes, avoient enfin obligé les Evêques à en porter leurs plaintes au Pape, qui l'avoit par deux diverſes fois voulu rappeller: mais le Roi s'y étoit toujours oppoſé. Enfin, les Prélats, fatiguez des demandes continuelles de ce Cardinal, qui inventoit toujours quelque nouveau prétexte pour piller le Clergé, réſolurent de s'aſſembler pour chercher quelque remede à ce mal. Ils avoient à peine commencé à traiter de leurs affaires, que le Légat ſe rendit à leur Aſſemblée, & leur demanda un Subſide pour ſubvenir aux preſſans beſoins du S. Siege. Cette nouvelle demande ayant achevé de les irriter, ils lui répondirent nettement, qu'ils étoient réſolus à ne plus ſouffrir ſa tirannie; & pour lui ôter l'occaſion de faire de nouvelles inſtances, ils ſe ſéparerent incontinent. Un refus ſi offenſant, qui auroit dû lui faire comprendre combien le Clergé étoit rebuté, ne produiſit d'autre effet, que de le

Exactions du Légat.

Il demande un ſecours d'argent pour le Pape aux Evêques, qui le lui refuſent.

HENRI III. faire tourner vers les Maiſons Religieuſes, qui ſe virent contraintes de
1239. fournir ce que les Evêques avoient refuſé.

Le Légat fait une nouvelle tentative pour aller en Ecoſſe.

Ce Légat, ainſi que tous les autres qui avoient été avant lui en Angleterre, étoit inſatiable. Après avoir impunément exigé de groſſes ſommes de ce Royaume, il voulut en aller faire autant en Ecoſſe, quoiqu'on lui en eût déja refuſé l'entrée. Mais il n'étoit pas homme à ſe rebuter pour un premier refus. Dans ce deſſein, il partit accompagné de quelques Seigneurs Anglois, ſans s'être mis en peine d'obtenir auparavant le conſentement du Roi d'Ecoſſe. En arrivant ſur la frontiere, il y trouva ce Prince, qui s'y étoit rendu, non pour lui faire honneur, mais pour l'empêcher de paſſer outre. Cette oppoſition, à laquelle il auroit pourtant dû s'attendre, le choqua tellement, qu'il s'emporta juſqu'à menacer Alexandre, qui lui répondit d'un ton encore plus haut, & lui fit ſentir qu'il ne craignoit point ſes menaces. Ils étoient ſur le point d'en venir à une entiere rupture, ſi les Seigneurs Anglois ne ſe fuſſent entremis pour accommoder ce differend. Ils obtinrent enfin du Roi d'Ecoſſe, non ſans beaucoup de difficulté, qu'il permettroit au Légat d'entrer dans le Royaume, pour cette fois ſeulement. Mais ce Prince ne voulut lui accorder cette permiſſion, qu'à condition qu'il reconnoitroit, par un Ecrit ſigné de ſa main & ſcellé de ſon cachet, que c'étoit par une condeſcendance particuliere pour ſa perſonne, & que cet exemple ne ſeroit point tiré à conſéquence. Cet obſtacle étant levé, le Légat ſe rendit à Edimbourg, où il exigea quelque argent du Clergé d'Ecoſſe; ce qui étoit l'unique but de ſon voyage.

Le Roi d'Ecoſſe lui en defend l'entrée.

Il trouve pourtant le moyen d'y aller.

Henri renouvelle ſes pourſuites contre Hubert de Bourg,

Si le Clergé d'Angleterre avoit à ſouffrir de l'avidité de ce Cardinal, les autres Sujets du Roi n'étoient pas en meilleurs termes. Henri, qui ne pouvoit qu'avec de grandes difficultez obtenir des Subſides du Parlement, ne laiſſoit paſſer aucune occaſion d'exiger de l'argent des Particuliers, par toutes ſortes de voyes. Hubert de Bourg, qu'il avoit laiſſé en repos pendant quelques années, fut pourſuivi de nouveau, ſur la fin de celle-ci, pour les mêmes crimes dont il avoit été auparavant accuſé, & qu'on croyoit oubliez. Cette cauſe fut ſolemnellement plaidée devant une Aſſemblée de Seigneurs, où l'on prétend qu'il juſtifia ſon innocence, par des preuves inconteſtables. Cependant, comme il avoit tout à craindre d'un Jugement que le Roi lui-même ſollicitoit contre lui, il crut qu'il lui ſeroit plus avantageux de s'accommoder avec lui, que d'attendre la déciſion des Juges. Il lui ceda donc quatre de ſes plus belles Terres, moyennant quoi, Henri ſe déſiſta de ſa pourſuite.

Qui enfin s'accommode avec lui.

1240. Je me trouve indiſpenſablement obligé de revenir ſouvent à la même matiere, je veux dire aux exactions du Roi & de la Cour de Rome, parce que ce ſont les plus conſiderables de ce Regne, du moins juſqu'au tems dont je parle préſentement. Mais, quoique ces choſes

Grandes exactions du Roi & du Pape.

ſes paroiſſent peu importantes, elles ſervent pourtant à faire connoitre l'état où ſe trouvoit alors le Royaume d'Angleterre, inceſſamment pillé, tantôt par le Roi, tantôt par le Pape. Ces excès alloient ſi loin, qu'on ne peut s'empêcher d'être ſurpris que les Anglois ayent eu tant de patience, ſous un Roi auſſi foible que celui-ci, & deſtitué de tout ſecours, excepté de celui de Rome. Mais c'étoit auſſi celui qui leur paroiſſoit le plus formidable, les malheurs du Regne précedent leur faiſant craindre de jetter le Royaume dans une ſemblable confuſion. Il ſembloit pourtant que les Evêques euſſent réſolu de prendre quelques meſures pour ſe mettre à couvert de ces oppreſſions, dans une Aſſemblée qu'ils tinrent à Londres ſur ce ſujet. Ils ſe plaignirent hautement, que le Roi gardoit pour ſon uſage tous les Bénéfices vacans, & qu'il mettoit des obſtacles à toutes les élections, jusqu'à ce qu'il eût fait tomber le choix ſur ceux qu'il vouloit. Ils allerent même jusqu'à excommunier ceux qui lui donnoient ces pernicieux conſeils. Mais Henri ſe mettoit peu en peine de leurs murmures, pourvu qu'il fût aſſuré de la protection du Pape. Auſſi avoit-il pour lui une complaiſance, qui alloit au-delà de toute imagination. Lorsque l'Empereur lui envoya des Ambaſſadeurs pour ſe plaindre de ce qu'il avoit fait publier l'Excommunication lancée contre lui, il eut la baſſeſſe de répondre, qu'étant Vaſſal du Pape, il ne pouvoit ſe dispenſer de lui obeïr. Cependant, le Légat continuoit ſes extorſions. Après avoit tiré des ſommes immenſes des Egliſes & des Monaſteres, ſous le titre de *Procurations* & ſous une infinité d'autres prétextes, il fit voir, par une nouvelle ſorte de vexation, combien peu la Cour de Rome ménageoit alors les Anglois. Il fit publier dans tout le Royaume, que non ſeulement il avoit pouvoir de dispenſer de leur Vœu ceux qui s'étoient croiſez pour la Terre Sainte; mais encore, de les forcer à ſe redimer pour de l'argent, ſous peine d'Excommunication.

Henri III. 1240.

Plaintes des Evêques contre le Roi.

Le Légat oblige les Croiſez à lui donner de l'argent pour ſe redimer de leur vœu.

Mais c'étoit peu de choſe, au prix de ce que ce même Légat demanda peu de tems après au Clergé. Sous prétexte d'aſſurer la Paix de l'Egliſe, contre les prétendues perſécutions de l'Empereur, le Pape voulut exiger de tous les Eccléſiaſtiques Anglois, la cinquieme partie de leurs biens; & le Roi, bien loin de s'oppoſer à cette exaction, l'appuya de tout ſon pouvoir. D'abord les Evêques témoignerent quelque vigueur, & refuſerent, non ſeulement de donner ce que le Légat demandoit, mais même de contribuer quoi que ce fût aux prétendus beſoins du S. Siege. Mais l'Archevêque de Cantorberi, qui vouloit vivre en repos, & qui craignoit l'humeur impérieuſe du Pape, ayant conſenti de donner, au-lieu de la cinquieme partie des biens, la cinquieme des revenus, les autres ſe conformerent à cette condescendance. Cependant, le Légat refuſa longtems d'accepter une offre ſi peu proportionnée à ſa demande, comme s'il eût été queſtion de donner au Clergé le propre bien de ſon Maitre. Ce fut là le dernier argent que l'Archevêque de Cantorberi fournit au Pon-

Demande exceſſive du Pape au Clergé.

HENRI III. 1240

tiſe. Ce Prélat, qui menoit une vie fort Chretienne, voyant qu'il n'étoit pas poſſible de remedier aux Abus qui s'introduiſoient tous les jours, tant dans l'Egliſe que dans le Gouvernement de l'Etat, ſe retira en France, dans le Monaſtere de Pontigny, où il mourut cette même année. Il fut canoniſé dans le Concile de Lyon, quelques années après ſa mort.

L'Archevêque de Cantorberi ſe retire en France, & y meurt.

Il eſt enſuite canoniſé.

Dès que l'Archevêque ſe fut retiré, la Cour de Rome ne garda plus de meſures avec le Clergé d'Angleterre. Cette Taxe étoit à peine levée, qu'on vit arriver un Nonce nommé *Pierre Roſſi* (1), qui portoit un ordre à tous les Evêques, & à tous ceux qui avoient droit de *Patronat*, de nommer aux Bénéfices vacans, trois-cens Italiens dont le Pape envoyoit les noms, avec défenſes très expreſſes de conferer aucun Bénéfice, avant que ces Etrangers fuſſent pourvus. Mais ce n'étoit pas là le ſeul motif de l'envoi de ce Nonce. Le principal ſujet de ſa Commiſſion étoit de tirer de l'argent des Monaſteres, ſous prétexte que le Pape avoit beſoin d'une ſubvention extraordinaire pour défendre l'Egliſe contre ſes perſécuteurs. Jusqu'alors le Pape avoit agi avec autorité : mais en cette occaſion, il jugea que l'adreſſe lui ſeroit plus profitable. Pour réuſſir dans ce deſſein, le Nonce parcouroit toutes les Maiſons Religieuſes, & tâchoit, par des promeſſes & par des menaces, d'engager chaque Abbé en particulier à ſecourir le Pontife dans ſes preſſantes néceſſitez. Il leur faiſoit entendre, qu'un tel Abbé avoit promis une telle ſomme, & qu'il leur ſeroit honteux, & peut-être funeſte, de ne ſuivre pas un ſi bon exemple. Après en avoir engagé quelques-uns à donner des promeſſes par écrit, il s'en ſervoit pour porter les autres à la même condeſcendance, leur enjoignant à tous, ſous peine d'Excommunication, de garder exactement le ſecret. Mais les Abbez de *Saint Edmond-Buri* & de *la Bataille* trouverent cette maniere d'agir ſi étrange & ſi tirannique, qu'ils en porterent des plaintes au Roi, en préſence même du Légat. Bien loin d'écouter ces juſtes plaintes, Henri les rebuta rudement, & offrit même au Légat de lui prêter un de ſes Châteaux pour y mettre en priſon ces deux Abbez. Cette trame étant découverte, le Nonce n'oſa plus pourſuivre ce qu'il avoit commencé. Mais le Légat aſſembla encore le Clergé, afin d'en tirer un nouveau Subſide, toujours ſous prétexte de la Guerre contre l'Empereur. A cette nouvelle demande le Clergé répondit, que, puiſque l'Empereur n'avoit pas été excommunié par l'Egliſe, mais par le Pape ſeulement, il ne vouloit point entrer dans cette querelle : Que d'ailleurs, il étoit trop pauvre pour pouvoir ſuffire à toutes les exactions du Pontife ; & que, quand même il le pourroit, il ne vouloit plus ſouffrir que l'Egliſe d'Angleterre fût tributaire de celle de Rome, comme elle l'avoit été depuis quelque tems. Dans le long ſéjour que le Légat avoit fait en

Il eſt enſuite canoniſé.

Le Pape nomme 300 Italiens pour remplir les premiers Bénéfices vacans d'Angleterre.

Le Nonce Roſſi employe un moyen extraordinaire pour tirer de l'argent des Abbez.

Le Roi appuye le Nonce.

Le Légat demande une Subvention au Clergé, qui la refuſe hautement.

(1) *Petrus de Rubeis.*

en Angleterre, il s'étoit aſſez bien inſtruit du génie des Anglois, pour ſavoir qu'il ne falloit pas trop les aigrir, dans la diſpoſition où ils ſe trouvoient à l'égard du Pape. Cependant, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit contribuer à l'exécution des ordres de ſon Maitre, il s'aviſa d'un autre moyen. Ce fut de desunir le Clergé; en quoi le Roi le ſervit efficacement, en promettant aux uns des penſions & des Bénéfices, & en intimidant les autres par des menaces. Cette voye lui réuſſit ſi bien, qu'enfin chacun fit en particulier ce qu'ils avoient refuſé de faire tous enſemble, les moins endurans ayant été obligez de ſuivre le plus grand nombre.

HENRI III. 1240.

Le Légat trouve le moyen de desunir le Clergé.

Pendant que le Clergé ſe trouvoit ainſi expoſé à l'avarice de la Cour de Rome, le Roi envoyoit des Juges extraordinaires dans les Provinces, ſous prétexte d'y reformer les Abus, & d'y travailler au ſoulagement du peuple. Mais on s'apperçut bien-tôt, que cette Commiſſion n'étoit qu'un moyen dont il ſe ſervoit pour opprimer divers particuliers, par des amendes & par des confiſcations, qui firent entrer des ſommes très conſiderables dans ſes coffres. Cette vexation cauſa de grands murmures parmi les Anglois, qui ſe voyoient en un même tems ſoumis à la tirannie des deux Puiſſances, l'Eccléſiaſtique & la Séculiere.

Le Roi envoye des Juges dans les Provinces pour lui procurer de l'argent.

L'inconſtance naturelle du Roi ne lui permettant pas d'aimer ou de haïr longtems les mêmes perſonnes, il rappella cette année, le Comte de Leiceſter, qui partit peu de tems après pour la Terre Sainte, où il ne fit pas un long ſéjour. Gilbert Comte de Pembrook fut auſſi reçu en grace, par l'interceſſion du Prince Richard, qui ſollicita puiſſamment en ſa faveur. Ce Prince, qui avoit pris la Croix dès l'année précedente, partit pour aller à Jeruſalem, étant accompagné du Comte de Saliſburi & de pluſieurs autres Seigneurs,

Le Roi rappelle les Comtes de Leiceſter & de Pembrook.

Le Prince Richard part pour la Terre ſainte.

Sur la fin de cette même année, le Comte de Flandre s'étant rendu à Londres, y fit hommage au Roi, pour une penſion de cinq-cens marcs, qu'il recevoit de lui tous les ans. Il y a des gens qui ont voulu douter que ce fût alors la coutume de donner des penſions en maniere de Fief, ſous la redevance d'un ſervice militaire, & ſous la condition de l'hommage. Mais cela paroit manifeſtement, par diverſes Conventions faites entre les Rois d'Angleterre, & divers Princes Etrangers, dont on peut voir la teneur dans le Recueil des Actes Publics (1).

Le Comte de Flandre fait hommage au Roi, pour une penſion.

Au commencement de l'année 1241, l'Angleterre ſe vit enfin délivrée du Légat Othon, par un ordre exprès qui le rappella. Juſqu'alors il avoit trouvé le moyen de ſe faire continuer ſa Commiſſion, par l'interceſſion du Roi. Mais pour cette fois, il ne jugea pas à propos de faire agir ce Prince en ſa faveur. Il ſavoit que le Pape étoit attaqué d'une maladie, dont, ſelon les apparences, il ne releveroit jamais.

1241.

Le Légat s'en retourne à Rome.

(1) Voy. *Act. Publ. T. I. pag.* 1. 4. 22. 27. 168. &c.

HENRI III. 1241.

mais. Par cette raiſon, il ſouhaitoit de ne ſe trouver pas en Angleterre, quand on y apprendroit ſa mort. Il étoit trop à craindre pour lui, que, pendant la vacance du S. Siege, on ne lui fît rendre l'argent qu'il avoit aſſemblé. On prétend, que ce qu'il emportoit étoit plus conſiderable, que ce qu'il laiſſoit aux Egliſes &. aux Monaſteres. Gregoire IX. mourut en effet, peu de tems après, comme le Légat l'avoit prévu; & l'Empereur en donna incontinent avis au Roi, afin qu'il fît arrêter l'argent qui avoit été levé dans ſon Royaume, pour le Pape défunt: mais le Légat avoit tout emporté avec lui. Il fut pourtant aſſez malheureux, en entrant en Italie, de tomber entre les mains des gens de l'Empereur, qui lui enleverent toutes ſes richeſſes. Ce fut là le fruit de tant de vexations & d'injuſtices, que ce Cardinal avoit commiſes en Angleterre. Ainſi cet argent, extorqué ſous prétexte du beſoin qu'on en avoit contre l'Empereur, tourna au profit de l'Empereur même.

Tout ſon butin lui eſt enlevé en Italie.

Schisme après la mort de Gregoire IX.

La mort de Gregoire IX. produiſit un Schisme, qui dura juſqu'à l'année ſuivante. Pendant ce tems-là, *Roſſi* & *Pupin*, que le Légat avoit laiſſez en Angleterre en qualité de Nonces, y continuoient leurs exactions ſans moderation & ſans pudeur. Le dernier étant allé faire un tour en Irlande, avec le conſentement du Roi, exigea du Clergé de cette Iſle, quinze-cens marcs, ſomme très conſiderable en ce tems-là, pour ce Païs, où l'argent étoit extremement rare. Ainſi la mort de Gregoire IX. n'apporta pas beaucoup de ſoulagement aux Anglois, quoiqu'ils euſſent avoir lieu de s'en réjouïr comme d'une grande délivrance, puiſqu'aucun des Papes précedens n'avoit porté les exactions auſſi loin que celui-ci. L'exemple ſuivant ſera connoître de quoi il étoit capable. Quelque tems avant ſa mort, il avoit fait propoſer à l'Abbé de Peterborowgh, que s'il vouloit lui donner, ſous un nom ſuppoſé, un Bénéfice de deux-cens livres ſterling de revenu, dépendant de ſon Monaſtere, il le lui donneroit à ferme pour cent livres, & qu'ainſi chacun d'eux profiteroit de la moitié du Bénéfice. Mais l'Abbé fut aſſez honnête-homme pour refuſer un pareil marché. Il en avertit même le Roi, qui, en ayant compris les conſéquences, empêcha par ſon autorité que l'Abbé ne fût contraint d'obeïr. Si le Pape avoit réuſſi dans ce projet, on auroit bien-tôt vu tous les Bénéfices d'Angleterre entre les mains du Pape, des Evêques & des Abbez. Du moins, il eſt à préſumer que Gregoire ne ſe ſeroit pas contenté de celui-là, & que ce n'étoit là qu'un eſſai, pour commencer l'exécution d'un projet plus général.

Les Nonces continuent leurs exactions en Angleterre & en Irlande.

Propoſition Simoniaque de Gregoire au Clergé d'Angleterre.

Le Roi exige une groſſe ſomme des Juifs.

Ce n'étoit pas le Clergé ſeul qui ſouffroit en Angleterre. Le reſte du Peuple n'étoit pas moins expoſé aux vexations du Roi, que le Clergé à celles du Pape. Les Juifs, en particulier, recevoient de tems en tems de rudes atteintes: car c'étoit dans leurs bourſes, que le Roi prenoit ordinairement l'argent dont il avoit beſoin pour ſes dépenſes extraordinaires. Thomas Comte de Savoye, Oncle de la Reine, s'étant

tant rendu, cette année, en Angleterre, le Roi le reçut avec tant de ſomptuoſité, que ne ſachant où trouver ailleurs dequoi fournir à cette dépenſe, il contraignit les Juifs de lui faire un préſent de vingt-mille marcs, à peine d'être chaſſez du Royaume. HENRI III. 1241.

Le Comte de Savoye arrive en Angleterre.

Ce Prince avoit tant de panchant à faire du bien aux Parens de la Reine, qu'il ne pouvoit ſe laſſer de leur donner des marques de ſon affection. L'Archevêque de Cantorberi étant mort l'année précedente, ainſi qu'il a été dit, Henri employa tant de ſollicitations, & d'autres moyens moins légitimes, qu'il fit tomber cet Archevêché entre les mains de *Boniface* Frere de la Reine. Ainſi l'on vit à la tête de l'Egliſe Anglicane, un jeune homme étranger, ignorant les Loix, les Coutumes & la Langue du Païs, & par conſéquent, incapable de s'acquitter des ſoins que demande cette Dignité.

Henri fait élire un Frere de la Reine pour Archevêque de Cantorberi.

Gilbert, Comte de Pembrook, étant mort cette même année, Gautier ſon Frere demanda au Roi l'inveſtiture de la Charge de Grand Maréchal, qui étoit héréditaire dans leur Famille. Henri le rebuta d'abord avec beaucoup de dureté, prenant pour prétexte que ſes deux Freres avoient été des Traitres & des Rebelles, & que lui-même s'étoit trouvé à un Tournoi, malgré ſes défenſes. Néanmoins, ce Seigneur ayant trouvé le moyen de mettre la Reine dans ſes interêts, il obtint enfin ce qu'il demandoit.

Mort du Comte de Pembrook, a qui ſon Frere ſuccede.

Les affaires de Galles occuperent le Roi une bonne partie de cette année. Leolyn, Prince de ce Païs-là, ayant fini ſa vie dans un âge fort avancé, avoit laiſſé deux Fils nommez *David* & *Griffin*, qui devoient partager ſa ſucceſſion. Mais David s'étoit emparé de tout, & retenoit même ſon Frere en priſon. Quoique, depuis l'hommage auquel Leolyn s'étoit volontairement ſoumis, Henri fût en droit de regarder le Païs de Galles comme un Fief de ſa Couronne, il ne ſe ſeroit peut-être pas mêlé de cette affaire, ſi la Femme de Griffin ne l'y eût engagé. Cette Princeſſe s'étant rendue auprès de lui pour implorer ſa protection, lui promit, de la part de ſon Epoux, un préſent de ſix-cens marcs, & un Tribut annuel de trois-cens, s'il délivroit ce Prince de ſa priſon, & le mettoit en poſſeſſion de ſes droits. Henri ayant accepté ces offres, fit ſommer David de relâcher le priſonnier, & de le ſatisfaire ſur ſes prétentions, le menaçant, en cas de refus, de lui faire une rude Guerre juſqu'à ce qu'il eût obeï. David ne ſe trouvant pas en état de réſiſter, dans un tems où beaucoup de ſes Sujets étoient portez d'inclination pour le Prince ſon Frere, prit une route qui lui parut moins incertaine que les armes. Il rencherit ſur les offres de ſa Belle-Sœur, & en fit de plus avantageuſes, qui furent acceptées. Comme Henri n'avoit regardé que ſon propre interêt en accordant ſa protection à Griffin, il ne balança pas un moment à prendre le parti contraire, dès qu'il y trouva ſon avantage. Ainſi, de protecteur de Griffin, il devint ſon ennemi; & de peur que ce Prince ne s'évadât de ſa priſon, il ſe chargea de le faire garder dans la Tour de Londres. C'eſt ainſi que ce Prince peu ſcrupu-

Affaires de Galles.

HENRI III. 1241. leux vendoit tour à tour ſa protection aux deux Partis oppoſez, ſans ſe mettre en peine de quel côté la juſtice ſe trouvoit, & ſans avoir égard à ſes premiers engagemens.

Mort de l'Imperatrice ſœur du Roi, & d'Alienor de Bretagne.

Dans cette même année, l'Imperatrice Iſabelle, Sœur du Roi, mourut en travail d'enfant. Cette mort fut ſuivie bientôt après, de celle d'Alienor de Bretagne, priſonniere depuis quarante ans dans le Château de Briſtol. Cette Princeſſe, quoique réduite à une ſi triſte condition, n'avoit jamais voulu, pendant cette longue priſon, ſe relâcher ſur la moindre partie de ſes droits, pour obtenir des douceurs qu'elle ne pouvoit attendre que de cette condeſcendance.

Cauſe d'une nouvelle Guerre, entre l'Angleterre & la France.

Peu de tems après, Henri ſe trouva engagé dans une affaire fâcheuſe, dont il ſe tira fort mal, à ſon ordinaire, & qui acheva de lui faire perdre le peu d'eſtime que ſes Sujets avoient encore pour lui. Avant que le Prince Richard partît pour la Terre Sainte, il l'avoit ſolemnellement inveſti du Comté de Poitou, quoique la France en poſſedât une bonne partie, depuis les conquêtes de Philippe Auguſte. Cette Province ſe trouvant ainſi partagée entre les deux Couronnes, Louis ſe crut auſſi en droit d'en donner l'Inveſtiture au Comte Alphonſe, ſon Frere. C'eſt ce qui produiſit une Guerre entre ces deux Monarques.

1242. Le Comte de la Marche engage Henri à porter la Guerre en Poitou.

Henri ſe trouvant extrêmement offenſé de la démarche que Louis venoit de faire, en donnant au Prince Alphonſe l'Inveſtiture du Poitou, prit la réſolution de s'en venger, avec d'autant plus d'ardeur, que la Reine ſa Mere s'y trouvoit intereſſée. Cette Princeſſe qui, depuis la mort du Roi Jean, avoit épouſé le Comte de la Marche ſon premier Amant, avoit conſervé toute la fierté qu'elle avoit priſe pendant qu'elle avoit porté la Couronne d'Angleterre. Comme les Etats du Comte ſon Epoux dépendoient de la partie du Poitou poſſedée par la France, il en avoit toujours fait hommage à Louis. Mais quand Alphonſe fut devenu Comte de Poitou, elle ne put ſe réſoudre à voir ſon Mari plier le genou devant un Frere du Roi de France. Cette fierté étoit ſans doute mal entendue, puiſqu'il y avoit une difference extrême entre la qualité du Souverain & celle du Vaſſal. Cependant, elle ſollicita ſi fortement ſon Epoux, qu'enfin elle vint à bout de l'engager à refuſer l'hommage au Prince Alphonſe, quoiqu'il l'eût déja poſitivement promis. Ce refus fut même accompagné de certains diſcours offenſans qui exciterent la colere du Roi de France, & lui firent prendre la réſolution de châtier l'inſolence du Comte. Cependant celui-ci, voulant ſoutenir ce qu'il avoit entrepris, implora la protection du Roi d'Angleterre. Il lui fit entendre, qu'il lui ſeroit très aiſé de chaſſer les François de tout le Poitou, & que, pourvu qu'il voulût ſe charger de la dépenſe de la Guerre, cette Province lui fourniroit aſſez de Troupes pour en compoſer une grande Armée. Henri, s'étant laiſſé flater de ces eſperances, convoqua un Parlement, auquel il demanda un ſecours proportionné à l'Expédition qu'il projettoit.

toit. Mais les Sujets étoient ſi las de fournir de l'argent à un Prince qui en faiſoit un ſi mauvais uſage, qu'il n'en put rien obtenir. Au contraire, on lui fit des reproches offenſans ſur la diſſipation de ſes revenus ordinaires, & des ſommes qu'il exigeoit tous les jours de ſes Sujets, par des voyes illégitimes. On lui dit encore, que la Treve qu'il avoit faite avec la France, n'étant pas encore expirée, le Parlement ne vouloit point ſe rendre coupable de la violation de ſon ſerment. Enfin, on lui fit des plaintes ſur l'inexécution de ſa promeſſe au ſujet des deux Chartres qu'il avoit ſi ſouvent juré de faire obſerver.

HENRI III. 1242.

Le Parlement refuſe de l'argent au Roi, & lui fait de grands reproches.

Ces reproches étoient d'autant plus fâcheux, que le Roi n'avoit rien à y répondre. Il ne laiſſa pourtant pas de perſiſter dans ſon deſſein, & n'ayant pu perſuader au Parlement de lui accorder un ſecours, il arracha ce qu'il put des Particuliers, par voye de don, ou d'emprunt, ou par d'autres moyens, à quoi il employa tout l'Hiver. Enſuite, il ſomma tous ceux qui devoient un ſervice militaire à la Couronne, de ſe trouver à Portsmouth à un certain jour. Mais, au-lieu d'y mener des Troupes, il leur ordonna d'y porter chacun une certaine ſomme d'argent, ſe confiant ſur la parole du Comte de la Marche, qui lui avoit fait eſperer qu'il trouveroit aſſez de Soldats en Poitou. Dès que le beau tems fut arrivé, il alla s'embarquer à Portsmouth, étant accompagné de la Reine ſa Mere & du Prince Richard ſon Frere, nouvellement arrivé de la Terre Sainte. En quittant ſon Royaume, il en laiſſa la Régence à l'Archevêque d'Yorck. Le débarquement ſe fit en Saintonge, où quelques Gentilshommes Poitevins allerent joindre le Roi. Le Comte de la Marche s'y rendit auſſi, mais ſi mal accompagné, qu'on voyoit bien qu'il n'étoit pas en état de tenir ce qu'il avoit promis. Quand il fut queſtion de lever une Armée dans ces quartiers-là, les Officiers & les Soldats venoient ſe rendre ſi lentement ſous les Drapeaux Anglois, que dès-lors il fut aiſé de prévoir que cette entrepriſe n'auroit pas une heureuſe fin. Cependant, le Roi de France, qui s'avançoit avec une nombreuſe Armée, alla mettre le ſiege devant Fontenay, qui étoit une des plus fortes Places du Poitou. Ce fut pendant ce ſiege que Henri lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui demander tout ce que Philippe Auguſte avoit enlevé aux Anglois, & que Louis VIII s'étoit engagé à reſtituer, & en cas de refus, pour lui déclarer la Guerre. Louis, qui fut canoniſé après ſa mort, ayant une conſcience tendre, ne pouvoit qu'avec peine vaincre ſes ſcrupules au ſujet du ſerment que le Roi ſon Pere avoit fait de reſtituer ces Provinces. Dans cette diſpoſition, il reçut honorablement les Ambaſſadeurs Anglois, & leur répondit avec beaucoup de moderation, qu'il s'étonnoit que le Roi leur Maitre penſât à rompre une Treve qu'il avoit ſi ſolemnellement jurée. Il ajouta, que, pour faire voir qu'il ſouhaitoit ſincerement d'entretenir une bonne union avec lui, il offroit de renouveller la Treve pour trois autres an-

Henri recouvre de l'argent par d'autres moyens.

Il part & laiſſe la Régence à l'Archevêque d'Yorck.

Il ne trouve pas en Poitou ce que le Comte de la Marche lui avoit promis.

Louis aſſiege Fontenay.

Henri lui déclare la Guerre.

Louis offre des conditions avantageuſes qui ſont rejettées.

HENRI III. 1242. années. Enfin, il offrit de lui rendre une partie du Poitou & de la Normandie, pourvu qu'il ceſſât de proteger des Vaſſaux rebelles, qui, ſans aucun fondement, vouloient ſe ſouſtraire à l'obeïſſance qu'ils lui devoient. Ces propoſitions étoient auſſi avantageuſes que Henri pouvoit les ſouhaiter. Il auroit pu même, en les acceptant, ménager pour le Comte de la Marche un accommodement honorable, que Louis, dans les diſpoſitions où il étoit, n'auroit pas ſans doute refuſé. Mais s'étant laiſſé conduire par les violens conſeils de la Reine ſa Mere & du Comte de la Marche, il refuſa hautement ces offres.

Henri fait défier Louis. Quelques jours après, il envoya témerairement défier Louis, par deux Chevaliers du Temple, quoiqu'il fût peu en état de ſoutenir ſa fierté. Malgré cette bravade, Louis, qui avoit de la peine à ſurmonter ſes ſcrupules, cherchoit à s'accommoder. Mais enfin, on trouva le moyen de calmer ſon inquietude, en lui faiſant entendre que le ſerment que le Roi ſon Pere avoit fait, ne l'avoit lié qu'autant que le Roi d'Angleterre exécuteroit de ſa part ce qu'il avoit promis: Que ce Prince s'étoit engagé par ſerment à n'exiger aucune rançon des priſonniers, & à ne pas maltraiter les Anglois qui avoient été attachez à la France; qu'il avoit violé ces deux Articles, & que cette violation du Traité de Londres avoit rendu nuls les engagemens de l'autre Partie. Apparemment Louis, tout pieux qu'il étoit, cherchoit moins à décharger entierement ſa conſcience, qu'à l'appaiſer ſous quelque prétexte, puiſqu'il ſe laiſſa perſuader par des raiſons ſi frivoles. Quoi

Louis ſe rend maître de Fontenay. qu'il en ſoit, il continua le Siege qu'il avoit commencé, & prit la Ville d'aſſaut. Un Fils bâtard du Comte de la Marche y ayant été fait priſonnier avec quatre-cens Chevaliers, quelques-uns conſeilloient à ce Prince de les faire tous mourir. Mais il répondit, que le Fils n'ayant pu ſe diſpenſer d'obeïr à ſon Pere, & les autres à leur Souverain, il n'étoit pas juſte que les innocens fuſſent punis pour les coupables. Ce premier ſuccès fut ſuivi de pluſieurs autres, qui mirent Louis en poſſeſſion de diverſes Places de la partie du Poitou qui appartenoit aux Anglois, ſans que Henri pût arrêter ſes progrès, tant il avoit mal pris ſes meſures. Comme celui-ci ne cherchoit qu'à éviter le combat, il alla camper tout proche de Taillebourg, ſur le bord de la Charente, mettant cette Riviere entre lui & ſes ennemis. Dès que Louis en fut averti, il alla ſe poſter de l'autre côté, ſur la même Riviere, & par le moyen de ſes Machines & de ſes Arbalêtiers, il obligea les

Il gagne un paſſage ſur la Charente. Anglois à ſe retirer deux-mille pas plus loin. Leur retraite lui procura la facilité de ſe rendre maître du Pont de Taillebourg, qui étoit le ſeul paſſage par où il pouvoit aller à eux. Cependant, comme le jour ſe trouva trop avancé pour pouvoir faire paſſer toute ſon Armée, il ſe contenta de faire garder le Pont, dans la réſolution d'attaquer les ennemis à la pointe du jour. Henri, qui n'étoit pas aſſez fort pour donner bataille, profita de l'obſcurité de la nuit pour ſe retirer, pendant que le Prince Richard ſon Frere tâchoit d'amuſer les François

par

par les propoſitions d'une Treve, qu'il ne put pourtant obtenir que pour tout le reſte de la nuit. Dès qu'elle fut expirée, Louis pourſuivit les Anglois, & fit même ſouffrir quelque échec à leur Arriere-garde. C'eſt du moins l'idée que les Hiſtoriens Anglois donnent de cette Action, que les François font bien plus conſiderable. Mais, dans ces ſortes d'occaſions, il eſt très difficile de découvrir exactement la vérité, parce qu'on trouve fort peu d'Hiſtoriens impartiaux. Cependant, il y a beaucoup d'apparence que l'affaire ſe paſſa d'une tout autre maniere que les Anglois ne la rapportent, puiſque les François font un récit circonſtancié de cette Bataille, où ils diſent que les deux Rois ſe trouverent en perſonne, que Louis y courut beaucoup de risque, & que quatre-mille Anglois y furent faits priſonniers. D'ailleurs, il eſt certain que le Roi d'Angleterre s'enfuit jusqu'à Xaintes, où Louis le pourſuivit, & que le Comte de la Marche ayant fait une ſortie, fut cauſe que les deux Rois en vinrent à une ſeconde Bataille, qui ne fut pas moins funeſte aux Anglois que la précedente. Après cela, Henri ſe voyant ſur le point d'être aſſiegé dans Xaintes, s'enfuit à Blaye, où ne ſe trouvant pas encore en ſureté, il alla ſe renfermer dans Bourdeaux. HENRI III. 1242.

Les ſuccès extraordinaires que le Roi de France eut dans cette Guerre, étonnerent le Comte de la Marche. Il comprit que le Roi d'Angleterre n'étant pas en état de le proteger, comme il avoit bien paru, une plus longue obſtination ne feroit que rendre ſa condition plus déplorable. Ainſi voulant, quoiqu'un peu tard, pourvoir à ſa ſureté, il envoya ſon Fils ainé au Roi de France, pour tâcher d'obtenir quelques conditions tolerables. Le favorable accueil que Louis fit à ce Seigneur, engagea le Pere à l'aller trouver dans ſon Camp, avec ſa Femme & ſes Enfans, & ſe remettre entierement à ſa diſcretion. Louis, qui étoit extremement génereux, voulut bien lui pardonner, quoiqu'il eût des preuves ſuffiſantes que la Comteſſe Reine avoit ſuborné des gens pour l'empoiſonner. Il ſe contenta de garder trois de leurs Châteaux, pour ſureté de leur foi. Vrai-ſemblablement, il auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes ſur le Roi d'Angleterre, qui n'étoit gueres en état de lui réſiſter, ſi la Peſte qui ſe mit dans ſon Armée, & une maladie dont il fut lui-même attaqué, ne l'euſſent empêché de porter ſes armes jusqu'à Bourdeaux. Ces raiſons, & peut-être quelques reſtes de ſes premiers ſcrupules, le firent conſentir à une Treve de cinq ans, après avoir aſſez bien châtié ſon ennemi, par la Conquête du Poitou, qui lui demeura tout entier.

Le Comte de la Marche fait ſa Paix avec Louis.

Treve de cinq ans entre les deux Rois.

Quoique Henri n'eût plus rien à faire en France, il voulut paſſer l'Hiver à Bourdeaux, où il acheva de diſſiper ſes Finances en Fêtes & en divertiſſemens, comme s'il fût ſorti victorieux de la Campagne paſſée. Cependant, ſes Troupes manquoient de tout, les Gascons n'étant pas d'humeur d'entretenir une Armée Angloiſe en tems de Paix, & ſans aucune néceſſité. Ainſi, le Roi ſe vit obligé de demander des habits & des proviſions pour ſes Soldats, à l'Archevêque d'Yorck qu'il

1243. Henri paſſe l'Hiver à Bourdeaux, & y fait venir de l'argent d'Angleterre.

HENRI III. 1243. qu'il avoit laiſſé Régent en Angleterre. En même tems, il lui ordonna de confiſquer les Biens de quelques Seigneurs Anglois, qui s'étoient retirez ſans congé. Le premier de ces ordres fut exécuté. Mais le Régent eut la prudence de ne toucher point au ſecond, de peur d'exciter des Troubles dans le Royaume pendant l'abſence du Roi. Ce premier ſecours étoit à peine arrivé, que le Roi revint à la charge. Il donna ordre au Régent de demander aux Religieux de Cîteaux, une année du revenu de leurs Laines. Mais les Abbez s'en excuſerent d'une maniere à faire comprendre qu'on ne pourroit les y forcer, ſans en venir à des violences dont l'Archevêque ne vouloit pas ſe charger. Enfin ce Prélat, preſſé d'envoyer continuellement de l'argent à Bourdeaux, obtint du Parlement un Subſide de vingt ſhellings ſur chaque Fief, qui auroit été ſuffiſant pour tirer le Roi de l'embaras où il ſe trouvoit, s'il eût été bien ménagé.

Le Parlement accorde un ſecours d'argent.

Emprunts pour le Roi, qui font beaucoup murmurer.

Cependant, Henri demeuroit toujours à Bourdeaux avec ſon Armée, ſans y avoir d'autres affaires que d'y conſumer inutilement l'argent qu'on lui avoit envoyé d'Angleterre. Quand ſes coffres ſe trouverent vuides, il demanda de nouveaux ſecours au Régent, qui n'étoit pas peu embaraſſé à ſatisfaire à toutes ces demandes. Le ſeul moyen qu'il put encore trouver, fut d'emprunter de l'argent au nom du Roi, de tous les Particuliers qui avoient la reputation d'être riches. Cette voye extraordinaire cauſa beaucoup de murmures parmi le Peuple, comme elle en a toujours cauſé, toutes les fois que les Rois ont voulu l'employer pour ſubvenir à leurs beſoins. Le Régent voulut bien pourtant s'expoſer à ces plaintes, dans la penſée que par ce moyen il pourroit tirer le Roi de Bourdeaux. Mais en même tems, il lui fit ſavoir, qu'il n'y avoit plus aucune reſſource, & qu'il étoit tems qu'il penſât à ſon retour. Cette déclaration obligea effectivement Henri à ſe préparer au départ. Dès qu'il en eut pris la réſolution, il fit ordonner à tous les Seigneurs qui ſe trouvoient en Angleterre, de ſe rendre à Portsmouth pour le recevoir. Ils obeïrent; mais il les y fit ſi longtems attendre, qu'ils en furent très mécontens, à cauſe de la dépenſe qu'ils y firent pendant leur ſéjour. Avant que de quitter Bourdeaux, Henri ratifia la Treve de cinq ans qu'il avoit conclue avec la France; Treve honteuſe, par laquelle, outre les Places que Louis avoit conquiſes, Henri s'engageoit à lui payer cinq-mille livres ſterling tous les ans. Ce fut là le fruit de cette Expédition mal concertée, & encore plus mal exécutée. Cependant, malgré la honte qu'il devoit avoir du malheureux ſuccès de cette entrepriſe, il voulut être reçu dans Londres avec une pompe extraordinaire, comme s'il eût été poſſible de tromper le Peuple par ces marques exterieures, & de lui faire accroire que le Roi revenoit victorieux. Tout l'argent qu'on lui avoit envoyé étant dépenſé, il ne fut pas plutôt à Londres, qu'il chercha querelle aux Juifs, qui, pour l'appaiſer, ſe virent contraints de lui donner une ſomme très conſiderable. Un Hiſtorien rapporte, qu'un

Henri ratifie la Treve, & retourne en Angleterre.

Il tire une groſſe ſomme des Juifs.

qu'un Juif d'Yorck, nommé *Aaron*, lui avoit aſſuré que le Roi avoit tiré de lui ſeul quatre-mille marcs d'or, & quarante-mille d'argent. Mais il eſt à préſumer que ç'avoit été à diverſes fois. HENRI III. 1243.

Henri ne demeura pas longtems en Angleterre, ſans trouver l'occaſion de dépenſer ce qu'il avoit exigé des Juifs. L'arrivée de la Comteſſe de Provence ſa Belle-Mere, qui venoit célebrer les Nôces de *Sanche* ſa Fille avec le Prince Richard, lui en fournit une qui auroit abſorbé de plus grands tréſors que les ſiens. On peut juger de la dépenſe que ce mariage lui cauſa, par le ſeul Feſtin des Nôces, où l'on prétend qu'il fut ſervi trente-mille plats. Mariage du Prince Richard.

Le Siege Pontifical, qui avoit été vacant pendant dix-huit mois, fut rempli cette année par le Cardinal *Sinibald* natif de Genes, qui prit le nom d'*Innocent IV.* Ce nouveau Pape ne fut pas plutôt couronné, qu'il renouvella l'Excommunication lancée contre l'Empereur. Innocent IV. Pape.

1244. Depuis que Henri avoit pris lui-même l'adminiſtration du Gouvernement, il ne s'étoit point paſſé d'année qu'il n'eût demandé de l'argent au Parlement. Il avoit preſque autant de fois eſſuyé d'abord un refus : mais dans la ſuite, le Parlement s'étoit laiſſé gagner par les aſſurances que le Roi lui avoit données, qu'il feroit exactement obſerver les Chartres du Roi ſon Pere. Il voulut dans cette année faire le même manege : mais il trouva les deux Corps de la Nobleſſe & du Clergé ſi étroitement unis, qu'il perdit toute eſperance de réuſſir. Il comprit même, qu'il étoit dangereux de les tenir trop longtems aſſemblez, ſachant qu'ils prenoient des meſures pour lui ôter l'adminiſtration du Gouvernement, dont ils avoient deſſein de charger quatre d'entre eux, qui devoient tout faire en ſon nom. Un projet de cette nature ne pouvant que l'allarmer, il leur promit en général, de corriger les Abus ; & après avoir inutilement tenté de les desunir, il prorogea le Parlement. Le Parlement refuſe au Roi un ſecours d'argent. Le Parlement forme des projets contre le Roi. Il eſt prorogé.

Dans cet intervalle, le Clergé eut à ſoutenir un rude choc de la part du nouveau Pape, qui avoit envoyé en Angleterre un Nonce nommé *Martin*, pour exiger de l'argent des Eccléſiaſtiques, avec pouvoir de punir ceux qu'il trouveroit refractaires à ſes ordres. Ce Nonce exerçoit ſa Commiſſion avec tant de rigueur, que pour les moindres bagatelles, il ſuſpendoit les Prêtres, les Abbez, les Evêques mêmes ; par où il ſe rendit extrémement odieux, tant au Clergé qu'au reſte du Peuple. Mais ce fut bien pis, quand il produiſit un ordre du Pape de demander au Clergé un Subſide extraordinaire, pour payer les dettes que Gregoire IX. avoit contractées pour la Guerre qu'il avoit faite à l'Empereur. Il diſoit que cette Guerre ayant été entrepriſe pour la défenſe de la Foi Catholique, & du Patrimoine de St. Pierre, tous les Eccléſiaſtiques, & particulierement les Anglois, étoient obligez d'y contribuer. Avant que le Clergé eût pris aucune réſolution ſur cette demande, le Roi raſſembla le Parlement, & Le Pape vexe le Clergé. Demande du Pape au Clergé.

y re-

HENRI III. 1244.

y renouvella la ſienne. Mais, comme il ſavoit bien qu'il n'obtiendroit rien, s'il ne ſatisfaiſoit les Barons touchant leurs Griefs, il leur promit avec ſerment, qu'il feroit exactement obſerver les deux Chartres. Il conſentit même que les Evêques l'excommuniaſſent, s'il lui arrivoit de violer ſon ſerment. Sur ces aſſurances, le Parlement lui accorda vingt ſhellings ſur chaque Fief. Mais, comme on ne pouvoit alleguer aucune néceſſité preſſante pour lui accorder ce ſecours extraordinaire, il fut dit, que cet argent ſeroit employé au mariage de ſa Fille ainée, quoiqu'on n'ignorât pas qu'il étoit deſtiné à d'autres uſages.

Le Roi promet l'obſervation des Chartres & obtient un Subſide.

Quand le Nonce vit que le Parlement s'étoit relâché à l'égard du Roi, il preſſa les Evêques & les Abbez, d'avoir pour leur Pere ſpirituel la même condeſcendance que le Parlement avoit eue pour le Pere temporel. Mais ils ſe moquerent d'une raiſon ſi frivole, & alleguerent de fortes raiſons pour juſtifier leur refus. La fermeté des Prélats obligea enfin le Nonce à ſe déſiſter de ſa demande. Mais il continua toujours, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu du Pape, à remplir les Bénéfices qui venoient à vaquer, dont il diſpoſoit d'une maniere ſcandaleuſe.

Le Nonce ſollicite en vain le Clergé.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, il arriva un accident qui rompit l'étroite union qu'il y avoit eu jusqu'alors entre le Roi & le Prince de Galles, depuis l'accord qu'ils avoient fait enſemble. Griffin, qui étoit gardé dans la Tour de Londres, ayant voulu ſe ſauver par la fenêtre de ſa priſon, tomba dans le foſſé, & ſe rompit le cou. Pendant qu'il avoit vécu, David ſon Frere n'avoit oſé rien faire qui pût déplaire au Roi, de peur qu'il ne le ſoutînt dans ſes prétentions. Mais dès qu'il ſut que Griffin étoit mort, il fit une irruption dans les frontieres d'Angleterre, ſous prétexte de ſe venger de certaines infractions du dernier Traité. Les Peuples voiſins du Païs de Galles, voyant que le Roi ne faiſoit aucune démarche pour repouſſer cette inſulte, prirent d'eux-mêmes les armes, pour défendre leur Païs. Mais, comme ils étoient trop foibles, & mal conduits, ils furent toujours battus.

Affaires de Galles.

Dans ce même tems, Alexandre II. Roi d'Ecoſſe, qui venoit d'épouſer une Femme Françoiſe, fit ſavoir à Henri, qu'il ne prétendoit plus lui faire Hommage des Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Quelque peu de panchant que Henri eût pour la Guerre, il ne put s'empêcher, en cette occaſion, de témoigner quelque vigueur, tant les Anglois étoient choquez de cette bravade. Il ſomma donc tous les Vaſſaux de la Couronne, de ſe rendre à Newcaſtle, où il faiſoit aſſembler l'Armée deſtinée contre l'Ecoſſe. Lorſqu'Alexandre avoit pris la réſolution de refuſer au Roi l'Hommage qu'il lui devoit, il ne s'étoit pas attendu que ce refus lui attireroit la Guerre. Perſuadé qu'il étoit de la foibleſſe & de la nonchalance du Prince à qui il avoit à faire, il avoit eſperé que ce differend ſe termineroit à l'ordinaire, par une négo-

Le Roi d'Ecoſſe refuſe l'Hommage à Henri, qui ſe prépare à la Guerre.

négociation dont il pourroit tirer quelque avantage. Mais quand il vit l'Armée Angloiſe prête à fondre ſur ſes Etats, il prit des manieres moins hautaines, & envoya des Ambaſſadeurs à Newcaſtle pour demander la Paix. Henri en reçut la propoſition avec joye. Malgré la réſolution qu'il ſembloit avoir priſe de pouſſer vigoureuſement cette Guerre, il donna les mains ſans peine à un Traité qui lui fourniſſoit un prétexte de quitter les armes. Alexandre ſe ſoumit au même Hommage que lui-même & ſes Ancêtres avoient rendu, & la bonne intelligence entre les deux Rois fut parfaitement rétablie. Avant que de ſe ſéparer, ils arrêterent enſemble le mariage du Fils ainé d'Alexandre, qui portoit le même nom que lui, avec Marguerite Fille ainée de Henri.

HENRI III. 1244.

Alexandre demande la Paix.

Projet d'un mariage entre le Prince d'Ecoſſe, & une Fille de Henri.

L'Armée qui avoit été miſe ſur pied pour la Guerre d'Ecoſſe n'ayant pas eu occaſion d'agir, on conſeilloit au Roi de s'en ſervir pour ranger le Prince de Galles à ſon devoir. Mais, au-lieu de profiter d'une conjoncture ſi favorable, il congédia ſes Troupes, dans l'impatience où il étoit d'aſſembler un Parlement pour lui demander un ſecours d'argent, qu'il ne put pourtant obtenir. Le Prince de Galles avoit ſi peu douté que Henri ſe ſervît des moyens qu'il avoit en main pour le châtier, que, pour ſe délivrer du danger dont il ſe croyoit menacé, il avoit eu recours au Pape, & lui avoit fait entendre qu'il avoit été forcé à ſe déclarer Vaſſal du Roi d'Angleterre, & à lui payer un Tribut. Sur ce fondement, il avoit demandé que le Pape caſſât le dernier Traité, offrant de ſe rendre Vaſſal du S. Siege, & de lui payer le même Tribut de cinq-mille marcs, qu'il payoit au Roi d'Angleterre. Innocent IV. n'étant pas moins avide d'argent que ſes Prédéceſſeurs, cette propoſition ne lui fut pas desagreable. Cependant, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas juger cette affaire ſans connoiſſance de cauſe, & ſur le ſimple Expoſé d'une Requête, il envoya une Commiſſion à deux Abbez Gallois, pour faire des informations touchant la prétendue contrainte alleguée par leur Prince. En même tems, il leur donnoit pouvoir d'annuller le Traité, & de délier le Prince de Galles de ſon Serment, s'ils trouvoient qu'il eût été véritablement forcé. Il étoit aiſé de prévoir quelle ſeroit la ſentence des Juges. Les deux Abbez, fiers du pouvoir qui leur avoit été confié, eurent l'inſolence de faire citer le Roi d'Angleterre à comparoitre devant eux, comme s'il n'eût été qu'un ſimple Particulier ſujet à leur juridiction. Cette affaire irrita au dernier point le Roi & tout ſon Conſeil, auſſi bien que tout le reſte de la Nation. On ſe repentit alors d'avoir congédié l'Armée: mais, comme il n'y avoit point de remede, il fut réſolu d'en lever inceſſamment une autre, pour aller châtier le Prince de Galles auſſi-tôt que la ſaiſon le permettroit; car on étoit alors au milieu de l'Hiver. Dans le même tems, les principaux Seigneurs conſeroient enſemble pour trouver les moyens d'arrêter les entrepriſes de la Cour de Rome.

Le Prince de Galles offre de ſe rendre Vaſſal du Pape.

La Guerre contre le Prince de Galles eſt réſolue.

HENRI III. Pendant qu'on étoit occupé à ces deux affaires, la Cour reçut la nouvelle, que le Roi de France avoit congédié tous les Anglois qui ſe trouvoient dans ſes Etats. Quoique la fin de la Treve fût encore éloignée, Louis avoit cru devoir prendre cette précaution, pour empêcher que les Sujets du Roi d'Angleterre, qui étoient en France, ne s'inſtruiſiſſent trop bien des affaires du Royaume. Pour cet effet, il avoit fait venir devant lui tous ceux qui avoient des Terres en France, & leur ayant déclaré qu'il ne croyoit pas qu'il fût poſſible de bien ſervir deux Maitres à la fois, il leur avoit donné le choix de préferer celui qu'ils voudroient. Ceux qui s'étoient déclarez pour l'Angleterre, avoient eu ordre de ſortir de France dans un certain tems, avec aſſurance que leurs biens leur ſeroient toujours conſervez. Henri n'en uſa pas avec la même équité. Dès qu'il eut appris la démarche que Louis venoit de faire, il s'empara de tous les biens que les François avoient en Angleterre, ſans aucun égard pour les remontrances que le Roi de France lui fit faire. Cependant, Louis ne jugea pas à propos de rompre la Treve, pour les interêts de quelques Particuliers.

1244. Le Roi de France chaſſe les Anglois établis dans ſon Royaume.

Henri confiſque les Biens des François.

L'Empereur ſe plaint des ſecours donnez au Pape.

Peu de tems après, l'Empereur Frideric envoya des Ambaſſadeurs à Henri, pour ſe plaindre des ſecours d'argent qu'il avoit ſi ſouvent donnez au Pape. Il lui fit dire, qu'à l'avenir, il traiteroit tous les Anglois qui tomberoient entre ſes mains comme des ennemis, puiſqu'il ne pouvoit les regarder ſur un autre pied. Tout l'effet que ces plaintes produiſirent fut, que le Clergé en prit occaſion de s'oppoſer aux exactions de la Cour de Rome, dont le prétexte continuel étoit la Guerre qu'elle avoit à ſoutenir contre l'Empereur.

1245. Naiſſance d'Edmond, Fils du Roi.

Au commencement de l'année 1245. la Reine accoucha d'un ſecond Fils, qui fut nommé *Edmond*. Ce Prince nous donnera ſouvent occaſion de parler de lui, avant que de finir ce Regne.

Guerre de Galles.

La Guerre de Galles, qui avoit été remiſe au Printems, fut en effet commencée en ce tems-là. Mais ce fut avec ſi peu de vigueur de la part des Anglois, que, bien loin d'attaquer leurs ennemis, ils eurent bien de la peine à ſe défendre.

Réſolutions vigoureuſes des Seigneurs Anglois contre le Pape.

Cette foibleſſe ne venoit pas tant de leur impuiſſance, que de ce qu'ils étoient occupez à d'autres affaires qui leur paroiſſoient d'une tout autre importance que la Guerre de Galles. Ils avoient enfin pris la réſolution de s'affranchir de la tirannie de la Cour de Rome. Le Nonce Martin uſoit de ſon pouvoir avec ſi peu de retenue, qu'il n'étoit plus poſſible de le ſupporter. Les Seigneurs, qui voyoient avec chagrin emporter à Rome tout l'argent du Royaume, & qui ſavoient bien que le Clergé molliſſoit toujours quand il s'agiſſoit de réſiſter au Pape, s'étoient enfin déterminez à faire les derniers efforts pour s'oppoſer à ces fréquentes exactions. Après avoir ſouvent conferé enſemble ſur ce ſujet, ils réſolurent d'agir de leur propre autorité. Ainſi, ſans s'attendre plus longtems à la protection du Roi qui pa-

paroiſſoit peu diſpoſé à les ſeconder, ils ordonnerent aux Gouverneurs des Ports, d'arrêter tous ceux qui porteroient des Bulles ou des Mandats de la Cour de Rome. En conſéquence de ces ordres, auxquels tout le monde défera, ſans ſe mettre en peine s'ils étoient approuvez du Roi, on arrêta un Courier venant de Rome, chargé de pluſieurs Bulles qui donnoient pouvoir au Nonce d'exiger de l'argent du Clergé ſous divers prétextes. Le Nonce s'en plaignit au Roi, qui lui fit rendre tout ce qui lui avoit été enlevé. Mais les Seigneurs firent à ce Prince de fortes remontrances ſur ce ſujet, & lui repréſenterent vivement, combien il cauſoit de préjudice à ſes Sujets, en favoriſant ſans ceſſe les rapines de la Cour de Rome. Pour l'en convaincre, ils lui firent voir un Etat des revenus dont les Eccléſiaſtiques Italiens joüiſſoient en Angleterre, qui montoit tous les ans à plus de ſoixante-mille marcs d'argent : ſomme qui, en ce tems-là, excedoit les revenus ordinaires de la Couronne. Henri, qui n'étoit jamais entré dans un ſi grand détail, ne put s'empêcher d'en témoigner ſa ſurpriſe. Mais, comme il n'oſoit prendre de lui-même la hardieſſe de remedier à cet abus, de peur de s'expoſer au reſſentiment du Pape, il ſe contenta de permettre aux Barons d'écrire au Concile Général qui étoit alors aſſemblé à Lyon, pour lui repréſenter les vexations inſupportables que l'Angleterre ſouffroit de la part de la Cour de Rome. Suivant cette permiſſion, les Seigneurs écrivirent au Concile, au nom de toute la Nation, & inſererent dans leur Lettre, qui fut envoyée par des Ambaſſadeurs exprès, tous les Griefs dont les Anglois ſe plaignoient. Mais, comme ils ſavoient bien qu'en ſemblables occaſions, la Cour de Rome ne manquoit pas d'uſer de délais & de ſubterfuges, ils chercherent chez eux des remedes plus prompts & plus efficaces. Pour cet effet, ils réſolurent de s'aſſembler ſous prétexte d'un Tournoi, afin de prendre enſemble les meſures néceſſaires pour l'exécution de leur deſſein. Le Roi, craignant les ſuites de cette Aſſemblée, leur fit défendre de ſe trouver à ce Tournoi : mais ils ne jugerent pas à propos d'obeïr. Ils ſe rendirent donc au lieu marqué, & après quelques Conferences, ils envoyerent au Nonce un Chevalier, qui lui commanda de leur part, de ſortir inceſſamment du Royaume. Cet Envoyé s'acquitta de ſa Commiſſion d'une maniere un peu rude ; & comme le Nonce lui demanda qui lui avoit donné cette autorité, il répondit que c'étoit toute la Nation, & que ſi dans trois jours il étoit encore trouvé en Angleterre, il ſeroit aſſurément mis en pieces. Martin ne manqua pas de porter ſes plaintes au Roi. Mais Henri lui ayant fait comprendre qu'il n'étoit pas en état de le proteger, il demanda un paſſeport, & partit incontinent, à la grande ſatisfaction de tout le Peuple. Le Pape, qui n'avoit jamais ſouffert en Angleterre une telle mortification, en fut tellement offenſé, qu'on lui entendit dire ces paroles : *Je vois bien qu'il faudra faire la Paix avec l'Empereur, afin d'humilier tous ces petits Princes : car quand le Grand Dragon ſera une*

HENRI III. 1245.

Ils font arrêter un Courier du Pape.

HENRI III. 1245. *fois appaiſé, nous n'aurons pas beaucoup de peine à écraſer ces petits Serpens.*

Cependant, les Ambaſſadeurs Anglois étant arrivez à Lyon, préſenterent leur Lettre au Concile, auquel le Pape préſidoit en perſonne. Cette Lettre ayant été lue publiquement, Innocent en fut ſi ſurpris, qu'il ne répondit pas une ſeule parole pour juſtifier ſa conduite. Après que les Ambaſſadeurs eurent attendu quelque tems pour voir s'il avoit quelque choſe à oppoſer à ce que la Lettre contenoit, l'un d'entre eux prit la parole, & déduiſit, d'une maniere plus étendue, les Griefs de leur Nation. Il inſiſta principalement ſur deux articles, dont le premier regardoit le Tribut de mille marcs, que le Roi Jean s'étoit engagé à payer tous les ans au St. Siege. Il ſoutint, que ce Prince n'avoit pas eu le pouvoir de rendre ſon Royaume tributaire, & que ſon engagement n'ayant jamais été approuvé par les Barons, il devoit être regardé comme nul. Le ſecond Grief concernoit la Clauſe *Nonobſtant*, que le Pape inſeroit depuis quelque tems dans toutes ſes Bulles, Clauſe qui détruiſoit entierement les droits des Evêques, des Abbez, des Monaſteres, & des Patrons des Bénéfices. Par exemple, quand le Pape vouloit diſpoſer d'un Bénéfice, il faiſoit mettre cette Clauſe dans ſa Bulle, *Nonobſtant tout droit de Patronat, ou autres privileges contraires.* C'étoit proprement réduire à rien, tous les droits & toutes les libertez de l'Egliſe Anglicane. A ces deux Griefs l'Ambaſſadeur en ajouta beaucoup d'autres, touchant les extorſions continuelles des Nonces & des Légats, & généralement ſur toutes les oppreſſions auxquelles la Nation Angloiſe ſe trouvoit depuis quelque tems expoſée.

Ils expoſent les Griefs de la Nation. Contre le Tribut,

& contre la Clauſe *Nonobſtant.*

Ce fut inutilement que les Ambaſſadeurs attendirent la réponſe du Concile. Le Pape empêcha toujours que cette affaire ne fût miſe ſur le bureau. Enfin, voyant qu'on ne cherchoit qu'à les amuſer par des délais continuels, ils préſenterent au Concile une Proteſtation contre le Tribut que le Roi Jean avoit établi, & ſe retirerent. Pendant le ſéjour qu'ils firent à Lyon, le Pape ne fit jamais la moindre démarche pour les ſatisfaire. Mais dès qu'ils furent partis, il tâcha d'éblouïr les yeux du Concile, en lui faiſant croire qu'il avoit deſſein de redreſſer les abus dont ils s'étoient plaints. Pour cet effet, il fit dreſſer deux Bulles, dont la premiere permettoit aux Patrons Anglois de préſenter aux Bénéfices dont ils avoient le Patronat, ceux qu'ils jugeroient à propos de nommer. La ſeconde accordoit à la Nation Angloiſe, que quand un Bénéficier Italien mourroit, ou quitteroit ſon Bénéfice, on ne ſeroit pas obligé d'y mettre un autre Italien en ſa place. Il fit une grande parade de ces deux Bulles, comme s'il eût accordé des faveurs très ſignalées à l'Angleterre. Mais il avoit attendu le départ des Ambaſſadeurs, de peur qu'ils ne fiſſent voir combien cette legere ſatisfaction étoit peu proportionnée aux Griefs qu'ils avoient

Ils proteſtent contre le Tribut, & ſe retirent.

Le Pape donne aux Anglois une ſatisfaction illuſoire.

avoient expoſez. Pour ce qui regardoit le Tribut contre lequel ils avoient proteſté, Innocent n'avoit pas la moindre penſée d'accorder à la Nation Angloiſe, quelque ſatisfaction ſur ce ſujet. Au contraire, dès que le Concile fut ſéparé, ce Pontife écrivit aux Prélats Anglois des Lettres fulminantes, qui leur enjoignoient expreſſément de confirmer & de ſigner la Chartre par laquelle le Roi Jean s'étoit rendu Vaſſal & Tributaire du S. Siege. Quoique les Evêques euſſent de très fortes raiſons pour ſe diſpenſer de faire une ſemblable démarche, ils n'oſerent pourtant desobeïr, de peur de s'expoſer à l'Excommunication dont ils étoient menacez. Le Roi parut d'abord choqué des manieres hautaines du Pape, & fit mine de vouloir s'oppoſer à ſes prétentions. Mais il reprit bien-tôt ſa complaiſance ordinaire, pour tout ce qui émanoit de la Cour de Rome.

HENRI III. 1245. Il force les Evêques à ſigner la Chartre du Tribut.

La Guerre de Galles fut cauſe que cette affaire demeura pour quelque tems aſſoupie. Le Roi, qui avoit longtems ſouffert que les Gallois infeſtaſſent impunément ſes frontieres, ſe mit enfin à la tête de ſon Armée, menaçant leur Païs d'une entiere déſolation. Mais ce ne fut qu'un feu de paille, qui ne dura pas longtems. Il n'y fut pas plutôt entré, que ne trouvant point les ennemis qui s'étoient retirez ſur leurs montagnes, il ſe laſſa de la Guerre, & après avoir fait conſtruire un Château en un lieu avantageux, il s'en retourna dans ſa Capitale.

Guerre de Galles.

Gautier Comte de Pembrook étant mort cette année, ſans Enfans mâles, Anſelme ſon Frere, qui étoit Doyen de Salisburi, fut ſon héritier, & reçut l'Inveſtiture de la Charge de Grand Maréchal que ſon Frere avoit poſſedée. Mais il ne la garda pas longtems, la mort l'en ayant privé peu de mois après. Ce fut en lui que finit la noble Famille des Comtes de *Pembrook* & de *Stringuil*, dont les cinq derniers Comtes, qui étoient Freres, avoient poſſedé la Charge de *Comte Maréchal*, qui étoit héréditaire dans leur Famille.

Extinction de la famille des Marſhals Comtes de Pembrook.

David, Prince de Galles, mourut au commencement de l'année 1246. Comme il n'avoit point laiſſé de Poſterité, les Seigneurs du Païs établirent, pour lui ſucceder, Leolyn ſon Neveu, Fils de ce malheureux Griffin qui s'étoit tué en voulant ſe ſauver de la Tour de Londres.

1246. Mort du Prince de Galles. Leolyn lui ſuccede.

Les affaires que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome étoient un peu aſſoupies, lorſque le Pape les réveilla, par une exaction ſur les Eccléſiaſtiques, plus grande & plus intolerable que toutes les précedentes. Le Clergé étoit tellement ſous la ſerule des Pontifes Romains, qu'il n'oſoit faire la moindre démarche pour ſe délivrer de leur joug. Mais il n'en étoit pas de même des Seigneurs Laïques, qui recommencerent à conſulter enſemble, & à prendre des meſures pour s'oppoſer à ces vexations. Dans un Parlement qui s'aſſembla pendant le Carême, il fut réſolu, qu'on mettroit par écrit les Griefs de la Nation, & qu'on en demanderoit ſatisfaction au Pape par une Lettre ſignée du

Nouvelle exaction de la Cour de Rome.

HENRI III. 1246. Griefs de l'Angleterre.

Roi, des Evêques, & de tous les Seigneurs Temporels. Voici les principaux de ces Griefs.

I. Que le Pape, non content du Denier de S. Pierre qu'il recevoit annuellement, exigeoit de grandes contributions du Clergé, ſans le conſentement du Roi, contre les Droits, les Coutumes, les Libertez, de l'Egliſe Anglicane & du Royaume.

II. Que les Patrons des Egliſes n'avoient pas la liberté de préſenter aux Bénéfices vacans, des perſonnes capables, le Pape les conferant ordinairement à des Italiens qui n'entendoient pas la Langue Angloiſe, & qui emportoient hors du Royaume l'argent qui provenoit du revenu de ces Bénéfices.

III. Que le Pape opprimoit les Egliſes, en les chargeant d'un grand nombre de penſions.

IV. Que, quand un Eccléſiaſtique Italien mouroit, ſon Bénéfice étoit incontinent donné à un autre de la même Nation, comme ſi les Italiens avoient le droit de poſſeder un certain nombre de Bénéfices dans le Royaume. Qu'au-lieu que les Italiens étoient pourvus ſans peine & ſans frais, il falloit que les Anglois allaſſent à Rome, pour y ſolliciter leurs affaires; ce qui étoit contraire aux Indults accordez à l'Angleterre par les Papes précedens.

V. Que dans les Egliſes poſſedées par les Italiens, il n'y avoit ni aumônes, ni hospitalité: qu'il ne s'y faiſoit point de Sermons, & que le ſoin des ames y étoit entierement négligé.

VI. Que la clauſe *Nonobſtant*, qui étoit devenue ordinaire dans toutes les Bulles, détruiſoit abſolument toutes les Loix, les Coutumes, les Statuts, les Privileges de l'Egliſe & du Royaume.

Ces articles ſont voir que les Bulles accordées par Innocent, pendant la tenue du Concile de Lyon, n'avoient pas été exécutées, puiſqu'on étoit encore obligé de ſe plaindre des mêmes Griefs auxquels elles ſembloient avoir remedié.

Le Pape continue ſes vexations.

La Lettre du Roi & des Seigneurs produiſit un effet contraire à celui qu'ils en avoient attendu. Le Pape, accuſant le Clergé de l'avoir extorquée par ſes importunitez, en prit occaſion de le ſurcharger par de nouvelles Taxes, dont on n'avoit jamais ouï parler auparavant. Non ſeulement il contraignit les principaux Membres de ſigner l'Excommunication de l'Empereur, mais il enjoignit encore à chacun d'entre eux, de lui fournir un certain nombre de Cavaliers montez & armez, pour ſervir contre ce Prince, prétendant que toutes les Egliſes étoient également intereſſées dans cette Guerre. Enſuite, pour faire voir aux Anglois le peu de cas qu'il faiſoit de leurs murmures, au-lieu de reformer les anciens Abus, il en introduiſit un nouveau, en s'appropriant les biens des Eccléſiaſtiques qui mouroient ſans faire Teſtament. D'abord, le Roi voulut s'oppoſer à l'exécution de tous ces articles; mais la crainte de l'Interdit & de l'Excommunication, dont il étoit

Il s'approprie les biens des Eccléſiaſtiques morts ſans faire teſtament.

étoit menacé, l'obligea, comme les autres fois, à plier ſous la volonté du Pape. Cette condeſcendance rendit le Pontife ſi fier, qu'ajoutant une nouvelle oppreſſion à toutes les précedentes, il impoſa ſur tous les Eccléſiaſtiques réſidans dans leurs Bénéfices, une Taxe de la troiſieme partie de leurs biens mobiliaires, & de la moitié ſur ceux qui ne réſidoient pas. Après cela, il ne faut pas s'étonner, ſi les Papes étoient ſi difficiles à faire la Paix avec l'Empereur, puiſque la Guerre leur fourniſſoit le prétexte de lever de ſi fréquentes Taxes ſur le Clergé. L'Evêque de Londres fut chargé de l'exécution de ce nouvel ordre, avec pouvoir d'excommunier & de ſuſpendre ceux qui refuſeroient d'obeïr. Mais, pendant que ce Prélat & quelques autres étoient aſſemblez ſur ce ſujet, le Roi leur fit défendre de conſentir à cette Taxe, d'où ils prirent prétexte de rompre leur Aſſemblée. Si Henri s'étoit oppoſé avec la même vigueur à toutes les autres entrepriſes de la Cour de Rome, il auroit également réuſſi, puiſque le Pape ne jugea pas à propos de pouſſer plus loin celle-ci, dès qu'il comprit qu'on étoit réſolu à lui réſiſter.

HENRI III. 1246. Il impoſe une groſſe taxe ſur le Clergé, à laquelle le Roi s'oppoſe efficacement.

L'empire abſolu que le Pape s'attribuoit ſur les Chretiens, produiſoit de pernicieux effets parmi quelques Evêques Anglois, qui s'imaginoient que l'autorité de l'Egliſe étoit ſans bornes. Sur ce fondement, ils prétendoient l'étendre ſur les affaires civiles, ſous prétexte qu'il n'y en a presque point où l'on ne puiſſe faire intervenir la Religion. L'Evêque de Lincoln, prévenu de ce principe, entreprit cette année de faire des perquiſitions exactes touchant la vie & les mœurs de chaque Particulier de ſon Dioceſe. Peut-être le faiſoit-il à bonne intention; mais il étoit trop dangereux que cet attentat ne fût imité par d'autres, & ne dégénerât enfin en une véritable tirannie. Auſſi fut-il regardé comme une uſurpation manifeſte, dont le Roi arrêta le cours par ſon autorité.

Entrepriſe de l'Evêque de Lincoln.

Iſabelle, Comteſſe de la Marche, & Reine Douairiere d'Angleterre, Mere du Roi, mourut cette année, après avoir vêcu avec peu de reputation, ſi l'on en croit certains Hiſtoriens.

Mort de la Mere du Roi.

L'année 1247., de même que la précedente, ſe paſſa presque toute entiere en conteſtations, entre le Pape & le Clergé, le premier redoublant l'oppreſſion, à meſure que celui-ci faiſoit des efforts inutiles pour s'en garantir. Au commencement de cette année, les Evêques & les Abbez furent contraints de faire un préſent de mille marcs à un nouveau Légat que le Pape envoya en Angleterre, ſans aucune autre néceſſité que d'exiger de l'argent du Clergé. Dans le même tems, & pour le même ſujet, il y avoit en Irlande un Nonce qui ſe fit donner cinq-cens marcs. Comme le Roi étoit toujours prêt à favoriſer les exactions de la Cour de Rome, le Pape voulut, à ſon tour, lui donner une marque de ſa reconnoiſſance. Dans cette vue, il lui envoya une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'à l'avenir, aucun Italien, quand même il ſeroit Neveu d'un Cardinal, ou du Pape même, ne

1247. Exactions du Pape ſur le Clergé.

Privilege de peu de conſéquence accordé au Roi par le Pape.

HENRI III. 1247. ne pourroit être admis à aucun Bénéfice en Angleterre, ſans le conſentement du Roi. Grande recompenſe, pour tant d'argent que le Pape tiroit tous les ans de ce Royaume! Privilege d'ailleurs, qui ne ſignifioit rien, puiſque le Pontife étoit bien aſſuré d'obtenir le conſentement du Roi, toutes les fois qu'il voudroit bien s'abaiſſer à le demander.

Trois Freres uterins du Roi arrivent en Angleterre.

Pour achever de mettre le comble aux maux des Anglois, trois Freres uterins du Roi, ſavoir *Guy*, *Guillaume* & *Athelmar*, Fils du Comte de la Marche, arriverent en Angleterre. Le Comte leur Pere les envoyoit au Roi, pour ſe décharger de leur entretien, & dans l'eſperance qu'il prendroit ſoin de leur fortune. Ainſi, en arrivant à Londres, ils étoient dénuez de toutes choſes, & n'avoient aucun moyen de ſubſiſter, que par les bienfaits du Roi leur Frere. Henri ſe vit donc obligé, non ſeulement de pourvoir à leur entretien, mais encore de ſatisfaire leur avarice & leur ambition, par des préſens, des Charges, & des Bénéfices, au préjudice des Anglois.

Guillaume Comte de Hollande eſt élu Roi des Romains.

Cette même année, Guillaume Comte de Hollande, jeune Prince âgé de vingt ans, fut élu Roi des Romains, par les intrigues du Pape, qui avoit dépoſé Frideric au Concile de Lyon. Mais ce Pontife n'eut pas la même facilité à le mettre en poſſeſſion de l'Empire, qu'il en avoit trouvé à lui procurer les ſuffrages d'une partie des Electeurs.

1248. Henri reçoit une réponſe mortifiante du Parlement.

Quelques belles promeſſes que le Roi eût faites à ſon Parlement, lorſqu'on lui avoit accordé le dernier Subſide, il n'avoit pourtant rien exécuté de ce qu'il avoit promis. Auſſi, quand il voulut demander un nouveau ſecours à celui qui s'aſſembla au commencement de l'année 1248., en reçut-il une réponſe très mortifiante. On lui demanda, s'il pouvoit, ſans rougir, revenir à la charge, après avoir ſi ſouvent manqué de parole. On lui reprocha ſa paſſion démeſurée pour les Etrangers, & les liberalitez exceſſives qu'il leur faiſoit tous les jours; le mépris qu'il témoignoit pour ſes propres Sujets; ſa négligence à faire fleurir le Commerce & à proteger les Marchands, deſquels même il exigeoit des impôts qui ne lui étoient pas dûs. On lui fit des plaintes très vives ſur ce qu'il retenoit entre ſes mains, les Bénéfices vacans, & qu'il conferoit les premieres Charges, comme celle de Chancelier, de Tréſorier, de Juſticier, à des gens incapables de les exercer, ſans qu'il daignât jamais conſulter ſon Parlement. Henri, ayant compris par la hardieſſe de ces reproches, qu'il lui ſeroit trop difficile de temperer la mauvaiſe humeur des Barons, prorogea le Parlement, afin de ſe donner le tems de penſer à ce qu'il auroit à faire.

Il s'éloigne de plus en plus de ſes Sujets.

Pendant cette prorogation, les conſeils pernicieux de ſes Miniſtres l'éloignerent de plus en plus de ſes Sujets, & le porterent à ſe livrer entierement aux Etrangers. On en fut bien-tôt convaincu par la hardieſſe extraordinaire qu'ils lui inſpirerent, de laquelle il n'étoit pas naturellement capable. Lorſque le Parlement fut raſſemblé, il reprocha aux Barons, qu'ils vouloient lui impoſer des Loix auxquelles

Il parle rudement aux Seigneurs.

ils

ils ſeroient bien fâchez de ſe voir eux-mêmes ſoumis : Que chacun d'eux étoit maitre de ſa famille ; qu'il ſe ſervoit des Conſeillers qui lui étoient les plus agreables ; qu'il prenoit & chaſſoit ſes Domeſtiques, ſans en être contrôllé ; & que lui ſeul étoit traité en Eſclave par ſes propres Sujets. Enfin, il leur déclara, que bien loin de changer ſes Officiers, ſelon leur caprice, il prétendoit être maitre dans ſon Royaume, & que c'étoit à eux de lui obeïr. Quant aux autres Griefs dont on s'étoit plaint, il ſe contenta d'y faire des réponſes générales qui ne ſpécifioient rien. Après cela, il leur dit qu'il attendoit d'eux un prompt ſecours d'argent, pour lui aider à recouvrer les Provinces de France. Cette fierté hors de ſaiſon ne fit qu'aigrir encore plus les Barons. Ils lui répondirent avec la même hauteur, que, puiſqu'il n'avoit pas intention de ſe corriger, ils n'étoient pas aſſez inſenſez pour continuer à s'appauvrir en faveur des Etrangers, ſous prétexte d'une Guerre imaginaire. Cette réponſe ne laiſſant au Roi aucune eſperance, il prit le parti de diſſoudre le Parlement, de peur qu'il ne ſe portât à des réſolutions plus vigoureuſes. Cependant, comme ſes Finances ſe trouvoient entierement épuiſées, il ſe vit dans la néceſſité de vendre ſon Argenterie & ſes Joyaux, qui trouverent bien-tôt des acheteurs parmi les Citoyens de Londres. Il ſe ſentit extremement choqué de ce que les Bourgeois trouvoient de l'argent ſi aiſément pour acheter ſes Joyaux, & de ce qu'ils ſe plaignoient continuellement de leur pauvreté, quand il étoit queſtion de lui donner quelque ſecours. Cette réflexion le mit dans une ſi mauvaiſe humeur, qu'il établit une nouvelle Foire à Weſtminſter, pendant laquelle, il défendit toute ſorte de Commerce dans Londres. Bien loin que les plaintes des Marchands ſur ce ſujet produiſiſſent quelque effet ſur ſon eſprit, il leur donna de nouvelles marques de ſon chagrin, en allant paſſer les fêtes de Noël dans leur Ville, & en les obligeant à lui donner des étrennes très conſiderables. Peu de tems après, il leur demanda encore un ſecours d'argent, & malgré les efforts qu'ils firent pour s'en diſpenſer, ils ſe virent obligez de lui faire un préſent de deux-mille livres ſterling.

HENRI III. 1248.

Réponſe des Seigneurs.

Le Parlement eſt diſſous.

Henri vend ſon argenterie.

Il établit une foire à Weſtminſter pour chagriner les Bourgeois de Londres.

Il exige des préſens de la Ville.

Mais une ſi petite ſomme n'étant pas capable de ſubvenir à ſes beſoins, il s'aviſa d'emprunter de l'argent des Grands Seigneurs, des Evêques, des Abbez, des Marchands, & des plus riches Bourgeois du Royaume. Mais comme il ſe ſentoit peu en état de forcer les gens à faire ce qu'il ſouhaitoit, il fit ces emprunts d'une maniere ſi baſſe & ſi rampante, qu'on eût dit qu'il demandoit l'aumône. Malgré ces baſſeſſes, il ne put tirer de la plupart, que des refus fondez ſur leur pauvreté, quoiqu'il prétendit être dans une néceſſité indiſpenſable de faire la Guerre à la France. Mais ce prétexte ne pouvoit être plus mal inventé. Tout le monde ſavoit que le Pape lui avoit fait de très expreſſes défenſes de troubler la France, pendant l'abſence de ſon Roi, qui étoit parti cette même année pour la Paleſtine. La véritable rai-

1249.

Il employe inutilement d'autres moyens pour recouvrer de l'argent.

HENRI III. 1249. ſon qui l'engageoit à chercher de l'argent de tous côtez, étoit, qu'il ſe voyoit accablé de dettes, ſans avoir dequoi les payer. D'ailleurs, ſes Freres, auxquels il n'avoit pas la force de rien refuſer, n'avoient aucun égard à ſon indigence, & le preſſoient continuellement par des demandes exceſſives. Sa foibleſſe à leur égard étoit ſi grande, qu'il ne perdoit aucune occaſion de leur faire du bien, quoiqu'il ne pût pas ignorer que chaque nouvelle faveur qu'il leur accordoit, donnoit un nouveau ſujet de mécontentement aux Barons Anglois.

Il tâche en vain de faire élire Athelmar ſon frere uterin à l'Evêché de Durham.

Bien-tôt après, l'Evêché de Durham étant devenu vacant, Henri recommanda fortement *Athelmar*, le plus jeune de ſes Freres, quoiqu'il fût beaucoup au-deſſous de l'âge & de la capacité néceſſaires pour gouverner un ſi grand Dioceſe. Cette raiſon lui fut oppoſée de la part des Moines de Durham. Ils lui firent encore repréſenter, qu'il avoit ſouvent promis de laiſſer aux Egliſes la liberté des élections, & qu'ils le ſupplioient de les faire jouïr de l'effet de ſes promeſſes. Henri, choqué de ces remontrances, répondit, que puiſqu'ils trouvoient que ſon Frere étoit trop jeune, il garderoit cet Evêché entre ſes mains, juſqu'à ce qu'il fût en âge.

Alexandre III. Roi d'Ecoſſe.

Alexandre II. Roi d'Ecoſſe mourut cette année, laiſſant Alexandre III. ſon Fils, âgé de huit ans, pour lui ſucceder.

Le Comte de Leiceſter eſt envoyé en Guienne pour dompter les Gascons.

Environ ce même tems, le Roi ayant appris que certains Seigneurs Gascons s'étoient revoltez, envoya en Guienne Simon de Monfort Comte de Leiceſter, qui rangea les Rebelles à leur devoir, & s'acquit une grande reputation.

1250. Le Prince Richard s'abouche avec le Pape à Lyon.

Au commencement de l'année ſuivante, le Prince Richard, Frere du Roi, partit avec un magnifique train, pour aller s'aboucher avec le Pape qui étoit encore à Lyon. Ce voyage, & les honneurs extraordinaires qu'il reçut du Pontife, donnerent lieu à diverſes conjectures qui exercerent les eſprits des Politiques. Mais ce ne fut que quelques années après, qu'on en connut le véritable motif.

Henri prend la Croix.

Quelque grande que fût l'indigence du Roi, il prit la Croix des mains du Légat, & fit vœu d'aller faire la Guerre aux Sarraſins de la Paleſtine. Son exemple fut ſuivi de plus de cinq-cens Chevaliers, & d'un nombre incroyable de Gentilshommes & de gens de moindre conſideration. Après les refus que Henri avoit eſſuyez de la part du Parlement, il étoit impoſſible qu'il ne prévît pas combien il lui ſeroit difficile d'en tirer les ſecours néceſſaires pour une entrepriſe de cette nature. Auſſi n'étoit-ce pas ſon intention de faire ce voyage, mais de tâcher d'arracher au Parlement un grand ſubſide ſous ce prétexte, dans la penſée qu'il n'oſeroit le refuſer. A tout le moins, il ſe perſuadoit que les voyes dont il ſe ſerviroit pour exiger de l'argent de ſes Sujets, ſeroient autoriſées par une raiſon ſi plauſible. D'ailleurs, il ſavoit bien qu'avec une partie de l'argent qu'il amaſſeroit, il pourroit aiſément obtenir la Diſpenſe de ſon Vœu. La conduite qu'il tint dans la ſuite, confirme cette conjecture.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, ceux qui s'étoient croiſez avec le Roi, ſe préparerent avec beaucoup de diligence & voyant qu'il n'avoit encore fait aucun préparatif, ils voulurent partir ſans lui. Cette précipitation lui fut très desagreable, en ce qu'elle faiſoit trop remarquer ſa froideur, dans une occaſion où tout le monde ſe piquoit de donner des marques de ſon zèle. Pour remedier à cet inconvénient, il pria le Pape d'empêcher ſes Sujets de partir, avant qu'il fût prêt de ſe mettre à leur tête. Cette faveur lui fut accordée ſans peine, & les interêts du Roi de France, qui auroit pu profiter de ce renfort, furent en cette occaſion ſacrifiez à l'envie que le Pontife avoit de contenter le Roi d'Angleterre. Innocent défendit aux Anglois, ſous peine d'Excommunication, de partir ſans leur Roi; & par là, toutes les dépenſes qu'ils avoient faites pour ce voyage furent rendues inutiles. Si cette défenſe cauſa beaucoup de murmures en Angleterre, elle ne fut pas regardée plus favorablement en France. Tout le monde y diſoit hautement, qu'il paroiſſoit bien que le Pontife ne ſe ſoucioit gueres que Louis réuſsît dans ſon Expédition, puiſqu'il le privoit du ſecours des Croiſez Anglois.

HENRI III. 1250.

Le Pape defend aux Croiſez de partir ſans le Roi.

Cependant Henri, n'oſant pas demander de l'argent au Parlement, employoit toutes ſortes d'autres moyens pour en recouvrer d'ailleurs. Un des plus efficaces dont il ſe ſervit, fut de donner à un Juge, qui lui étoit dévoué, la Commiſſion d'aller faire des perquiſitions dans toutes les Provinces du Royaume, touchant les malverſations commiſes dans les Forêts Royales. Cette Commiſſion étoit en elle-même très odieuſe, puiſqu'elle embraſſoit tous les cas exceptez dans la Chartre du Roi Jean. Mais la maniere dont ce Juge l'exerça, la rendit encore plus intolerable: car il puniſſoit les moindres fautes par des amendes exceſſives, ou par la confiſcation des biens. Par ces voyes tiranniques, il amaſſa des ſommes prodigieuſes, qui ſervirent à remplir les coffres du Roi. Mais en même tems, elles attirerent à ce Prince la haine & les malédictions de ſon Peuple.

Perquiſitions touchant les Forêts, qui donnent lieu à de grandes vexations.

Parmi ces occupations, Henri n'oublioit pas ſes Parens. L'Evêché de Wincheſter, le plus riche de tous les Evêchez d'Angleterre, étant devenu vacant, le Roi recommanda fortement *Athelmar* ſon Frere, que le Chapitre de Durham avoit refuſé l'année précedente. Il ne ſe contenta pas de le recommander par ſes Lettres, mais il voulut aller lui-même à Wincheſter, pour ſoutenir ſes interêts par ſa préſence. Le jour qu'on devoit faire l'élection, il ſe rendit au lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée, & y fit un petit Diſcours ſur ce Texte, *La Juſtice & la Paix ſe ſont entrebaiſées*, qu'il appliqua le mieux qu'il put à l'affaire dont il s'agiſſoit. Quoiqu'il trouvât d'abord de grandes difficultez à cauſe de l'âge & de l'incapacité du ſujet qu'il propoſoit, ſes promeſſes & ſes menaces lui firent enfin obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Le Pape ne manqua pas de confirmer cette élection, pour faire plaiſir

Henri fait élire Athelmar, ſon Frere uterin, Evêque de Wincheſter.

HENRI III. 1250.

ſir au Roi, dans le deſſein où il étoit de lui demander à ſon tour une autre faveur.

Le Roi de France eſt fait priſonnier par les Sarraſins.

Le Pape eſt regardé comme la cauſe de ce malheur.

On avoit déja reçu en Europe la triſte nouvelle que le Roi de France avoit eu le malheur de tomber entre les mains des Sarraſins, qui le retenoient en priſon. Toute la France accuſoit hautement le Pape d'avoir été la cauſe de la diſgrace de ce Monarque, en diſpenſant pour de l'argent ceux qui s'étoient croiſez, d'aller accomplir leur Vœu. Parmi tous ces murmures, Innocent ſe trouvoit mal à ſon aiſe dans Lyon, craignant qu'on n'attentât à ſa perſonne. Même, Charles & Alphonſe, Freres de S. Louis, y étoient allez exprès pour lui faire de ſanglans reproches, & s'étoient emportez jusqu'à le menacer.

Il demande à Henri la permiſſion d'aller reſider a Bourdeaux.

Le Roi ne répond rien.

Pour ſe délivrer de cette inquietude, & des plaintes qui retentiſſoient ſans ceſſe à ſes oreilles, il demanda au Roi d'Angleterre, la permiſſion d'aller tenir ſa Cour à Bourdeaux. Henri avoit aſſez d'inclination à le ſatisfaire : mais les remontrances du Clergé & des Barons l'empêcherent de faire cette démarche. Ils craignoient qu'il ne prît envie au Pape, de paſſer de Bourdeaux en Angleterre, où il n'étoit nullement ſouhaité. Ainſi, le Roi prit le parti de differer ſa réponſe, ce que le Pape prit pour un honnête refus, comme c'en étoit un en effet.

1251. Affaires de Sicile.

Comme je dois bien-tôt entrer dans le récit d'une affaire qui occupa Henri tout entier pendant pluſieurs années, je ne puis me diſpenſer de faire une digreſſion pour en faire connoitre l'origine & les progrès. Je veux parler du don que le Pape fit du Royaume de Sicile, au Prince Edmond Fils de notre Henri. Mais, pour pouvoir donner de cette affaire une idée qui puiſſe ſervir à faire entendre ce qui ſera dit dans la ſuite, il eſt néceſſaire de s'arrêter non ſeulement ſur ce qui ſe paſſoit en Italie, au tems que ce don fut fait, mais même de prendre la choſe dès ſon origine. Cette digreſſion ne paroitra pas hors de propos, quand on verra dans la ſuite que cette malheureuſe affaire fut une ſource féconde des vexations que les Anglois ſouffrirent, tant de la part de leur Roi, que de celle des Pontifes Romains. D'ailleurs, elle ſert à faire connoitre trois choſes également remarquables dans l'Hiſtoire de ce Regne. Premierement, le caractere de Henri, & ſon imprudence à s'engager dans les entrepriſes les plus difficiles, ſans en prévoir les difficultez. En ſecond lieu, l'autorité que les Papes s'attribuoient en Angleterre, & l'abus manifeſte qu'ils en faiſoient. Enfin, on verra que cette même affaire fut la principale cauſe des Troubles qui agiterent la fin de ce Regne. Quoique les évenemens dont je vais parler ayent fait autrefois beaucoup de bruit, & qu'ils ſoient dignes d'une très grande attention ; comme ils n'entrent qu'indirectement dans l'Hiſtoire d'Angleterre, je les abregerai autant qu'il ſera poſſible, afin de ne rien dire que ce qui eſt abſolument néceſſaire pour la ſuite de ce Regne.

Il

Il n'y a gueres de gens, tant ſoit peu verſez dans la connoiſſance de l'Hiſtoire de l'Europe, qui ne ſachent, que vers la fin du onzieme Siecle, quelques Gentilshommes Normans, Fils de *Tancrede de Hauteville*, conquirent l'Iſle de Sicile ſur les Sarraſins; & la Pouille, la Calabre, & pluſieurs autres Provinces de l'Italie Meridionale, ſur les Empereurs de Conſtantinople. Ces premiers Conquerans, par un principe de dévotion, ou par quelque autre motif, firent Hommage au Pape de leurs Conquêtes, & ſe rendirent Vaſſaux & Feudataires de l'Egliſe Romaine, quoiqu'elle ne leur eût rien donné, & qu'elle n'eût pas même contribué à faire réuſſir leurs entrepriſes. Quelle que pût être leur Politique, en ſe ſoumettant ainſi volontairement au St. Siege, c'eſt un fait qui ne peut être conteſté. Les Conquêtes des Normans furent d'abord diviſées en diverſes parties, dont la *Sicile delà le Fare*, autrement *l'Iſle de Sicile*, faiſoit un Corps à part. Le reſte étoit partagé en pluſieurs Duchez ou Principautez, ſous le nom de *Sicile deça le Fare*, dont la Calabre & la Pouille étoient les principales parties. C'eſt ce qu'on a depuis nommé *Royaume de Naples*. Toutes ces differentes parties, je veux dire les deux Siciles, furent enfin réduites en un ſeul Corps, ſous Roger I. le plus jeune des Fils de Tancrede, qui prit le Titre de Roi de Sicile. Il eut pour Succeſſeur, Guillaume I. ſon Fils, ſurnommé *le Mauvais*; & à celui-ci ſucceda Guillaume II. ſon Fils, à qui on donna le Surnom de *Bon*, pour le diſtinguer de ſon Pere. Guillaume le Bon étant mort ſans Enfans, les Siciliens trouverent à propos de mettre ſur leur Trône, *Tancrede* Fils naturel de Roger I., qui ajouta au Titre de ſes Prédéceſſeurs, celui de Roi de Naples, ou de Sicile deça le Fare. Il eſt bon de remarquer, que, par *la Sicile*, on entend, tantôt l'Iſle de Sicile en particulier, tantôt les deux Siciles jointes enſemble, comme ne faiſant qu'un ſeul Royaume. HENRI III.

Clement III. qui occupoit le Siege Pontifical au tems de Tancrede, regarda la démarche des Siciliens comme une uſurpation de ſes droits. Il prétendit que, par la mort de Guillaume le Bon ſans Poſterité, les deux Siciles étoient dévolues au St. Siege, & que c'étoit à lui, comme Seigneur Suzerain, d'en diſpoſer à ſa volonté. Cependant, comme les armes ſpirituelles ne furent pas capables de dépouiller le Prince qui étoit en poſſeſſion, Clement envoya dans la Pouille & dans la Calabre, une Armée qui fit d'abord quelques progrès. Mais la mort, qui le ſurprit bien-tôt après, ne lui permit pas de pouſſer plus loin cette entrepriſe. Celeſtin III. qui lui ſucceda, réſolut de pourſuivre ce que ſon Prédéceſſeur avoit commencé. Mais, comme il ne ſe ſentoit pas en état d'en venir à bout avec ſes ſeules forces, il jugea qu'il étoit néceſſaire d'engager dans cette querelle un Prince qui fût capable de le ſoutenir. Dans cette vue, il inveſtit l'Empereur Henri VI. des deux Siciles, ſous la condition de l'Hommage, à quoi les premiers Rois Normans s'étoient engagez envers

HENRI III. l'Egliſe Romaine. Cependant, il étoit à craindre, qu'un acte d'autorité ſi abſolu, ſur-tout en faveur d'un Etranger, n'irritât les Siciliens, & ne les attachât encore plus fortement à Tancrede. Pour prévenir cet inconvénient, & donner en même tems quelque couleur de juſtice à ce qu'il venoit de faire, il fit enlever *Conſtance*, Fille de Roger I., du Monaſtere de St. Sauveur de Palerme, dont elle étoit Abbeſſe (1). Cette Princeſſe, qui étoit alors âgée de cinquante ans, ayant été conduite à Rome, le Pape annulla tous ſes Vœux, & lui fit épouſer Henri, afin d'ajouter par là un droit plus plauſible au don qu'il avoit fait à ce Monarque. D'ailleurs, par le moyen de ce mariage, il eſpera de jetter, parmi les Siciliens, des ſemences d'une diſcorde, dont lui-même & l'Empereur pourroient profiter. Henri, fortifié de ce nouveau droit, ſe mit incontinent à la tête d'une Armée, & marcha dans la Pouille, où il ne fit pourtant aucun progrès, à cauſe de la Peſte qui ſe mit parmi ſes Troupes, & de quelques affaires qui l'obligerent à s'en retourner en Allemagne. Ainſi Tancrede conſerva la Couronne de Sicile juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1145. Guillaume III. ſon Fils lui ſucceda.

Henri n'eut pas plutôt appris la mort de Tancrede, qu'il reprit le chemin d'Italie, & aſſiegea la Ville de Naples, qui ſe défendit vigoureuſement. La réſiſtance des Napolitains ayant fait perdre à ce Prince l'eſperance de venir à bout de ſon entrepriſe par la force, il réſolut d'employer la ruſe. Dans cette vue, il fit propoſer au Roi de Sicile de terminer leurs differens par un Traité. La crainte où étoit Guillaume de perdre tous ſes Etats, le fit aiſément conſentir à ſe dépouiller d'une partie, pour obtenir la Paix d'un Concurrent qui étoit beaucoup plus puiſſant que lui. Par le Traité qu'ils firent enſemble, il fut convenu que l'Empereur auroit pour ſa part l'Iſle de Sicile, & que Guillaume garderoit la Sicile deça le Fare, ou le Royaume de Naples. Suivant cet accord, Henri ſe rendit à Palerme, où il ſe fit couronner. Mais, dans le tems que Guillaume ſe préparoit à ſe retirer dans le Royaume qui lui avoit été conſervé par le Traité, Henri l'arrêta priſonnier, & le fit conduire en Allemagne, où ce malheureux Prince fut privé de la vue & châtré. Henri ſe trouvant alors ſans Concurrent, s'empara du Royaume de Naples, malgré les efforts de certains Seigneurs de Race Normande, qui voulurent s'y oppoſer.

Les affaires de l'Empereur ſe trouvant dans cette heureuſe ſituation, il fit venir en Italie l'Imperatrice ſa Femme qui étoit enceinte, quoiqu'âgée de cinquante-deux ans. Son terme d'accoucher étant arrivé pendant qu'elle étoit en voyage, elle s'arrêta dans *Geſſi*, petite Ville

(1) Mezerai dit que Conſtance ne fut jamais Religieuſe: mais *Gio. Summonte*, Hiſtorien de Naples, aſſure qu'elle étoit Abbeſſe du Monaſtere de St. Sauveur. *Fazellus*, Hiſtorien de Sicile, dit que le Pape Celeſtin annulla ſes vœux, & que cela paroit même par les Décrets de ce Pape, qui ſont dans les Archives de Rome.

Ville de la Marche d'Ancone, où elle voulut avoir pour témoins de ſa délivrance, toutes les Femmes de la Ville qui en eurent la curioſité. Pour cet effet, elle fit dreſſer un Pavillon au milieu de la Place publique, où elle mit au monde un Prince qui fut nommé Frideric. Depuis ce tems-là, Henri conſerva la poſſeſſion des deux Siciles jusqu'à ſa mort, qui n'arriva que l'an 1199. HENRI III.

Ce Monarque laiſſa Frideric ſon Fils âgé de onze ans, ſous la Tutele de Conſtance ſa Mere, qui le fit d'abord reconnoitre pour Roi des deux Siciles, & couronner deux ans après à Palerme. Enſuite, il reçut l'Inveſtiture des mains d'Innocent III. qui occupoit alors le Siege Pontifical. Conſtance ſa Mere, étant morte trois ans après, laiſſa la garde & la Tutele de ſon Fils au même Pontife, qui fit gouverner les deux Siciles par un Cardinal pendant la Minorité de Frideric. Ce jeune Prince, étant parvenu à l'âge de quatorze ans, épouſa *Conſtance* Fille d'Alphonſe IV. Roi de Caſtille, & deux ans après, il fut élu Empereur, par le Parti contraire à Othon de Saxe, que le Pape avoit excommunié. Il ne put pourtant obtenir d'Innocent, qu'il lui mît la Couronne Imperiale ſur la tête, ce Pontife craignant qu'il ne fût dangereux pour le St. Siege, d'élever à l'Empire un Prince de la Maiſon de Suabe, qui avoit fait tant de peine à quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs. Ce ne fut qu'en 1220. & après la mort de l'Empereur Othon, que Frideric fut couronné par les mains d'Honorius III. Conſtance ſa Femme mourut deux ans après, lui laiſſant un Fils nommé Henri, qui en 1233. fut élu Roi des Romains. Enſuite, il épouſa en ſecondes nôces *Yolante* Fille de *Jean de Brienne*, Roi titulaire de Jeruſalem, qui étant morte en 1228., lui laiſſa un Fils nommé Conrad. Enfin, en 1235. Frideric prit pour troiſieme Femme *Iſabelle* d'Angleterre, qui mourut en 1241., après lui avoir donné deux Princes, *Jordan* & *Henri*, dont le premier mourut dans l'enfance.

Après avoir rapporté les divers mariages de cet Empereur, dont la connoiſſance eſt abſolument néceſſaire, il eſt tems de parler des differens qu'il eut avec les Papes. Depuis que Richard Roi d'Angleterre avoit quitté la Paleſtine, les affaires des Chretiens de ce Païs-là ſe trouvoient dans une très fâcheuſe ſituation. Les Sarraſins ayant profité du refroidiſſement des Européens à l'égard des Croiſades, avoient fait de grands progrès, ſans que les Chretiens penſaſſent à former contre eux de nouvelles entrepriſes. Honorius III. qui occupoit le Siege de Rome au commencement de l'Empire de Frideric II., voulant reparer les pertes que les Chretiens avoient faites dans la Terre Sainte, publia l'an 1224. une Croiſade, dans laquelle s'engagerent un nombre infini de perſonnes de toutes conditions. Un Hiſtorien aſſure, que plus de ſoixante-mille Anglois ſe croiſerent pour cette Expédition, de laquelle Frideric devoit être le Chef, tant en qualité d'Empereur, que comme Gendre de *Jean de Brienne*, Roi titulaire de Jeruſalem.

Pendant que toute l'Europe ſe préparoit à cette entrepriſe, quelques

HENRI III. ques brouilleries qui ſurvinrent entre l'Empereur & certaines Villes d'Italie, cauſerent du retardement aux préparatifs de ce Prince, qui vouloit voir la fin de ces Troubles avant ſon départ. Gregoire IX. Succeſſeur d'Honorius, voyant que Frideric n'agiſſoit que lentement, à proportion des autres Croiſez, lui écrivit pour l'exhorter à perſéverer dans ſa pieuſe réſolution. Il lui repréſenta, que le ſuccès de cette Croiſade dépendoit de lui, puiſque la conduite lui en avoit été confiée. Cependant, les Croiſez des divers Etats de l'Europe ſe rendoient en foule à la Terre Sainte, dans l'eſperance d'être bien-tôt ſuivis de leur Général. Mais Frideric aimoit mieux employer ſes forces contre les Villes d'Italie revoltées, qu'à faire la Guerre aux Sarraſins. Néanmoins, comme il étoit extremement preſſé par le Pape, il feignit de ſe préparer tout de bon, & alla même s'embarquer à Brindes. Mais, après qu'il eut été trois jours ſur mer, il ſe fit rapporter à terre, ſous prétexte d'une maladie dont il feignit d'être ſurpris, ainſi que la plupart des Hiſtoriens l'aſſurent. Cette nouvelle ayant été portée dans la Paleſtine, il y eut plus de quarante-mille des Croiſez qui avoient pris les devants, qui s'en retournerent ſur les mêmes Vaiſſeaux ſur leſquels ils y étoient allez. Le Pontife, au deſeſpoir de voir perdre une ſi belle occaſion, par la faute de l'Empereur, ainſi qu'il le prétendoit, excommunia publiquement ce Monarque, & envoya la Bulle d'Excommunication à tous les Princes Chretiens, pour la faire publier dans leurs Etats. Tout le monde ne convient pourtant pas, que le zèle de Religion fût le ſeul motif qui portoit le Pontife à cette rigueur envers Frideric. Quelques-uns prétendent que ce n'étoit qu'un prétexte pour rompre ſes meſures en Italie, en faveur des Villes revoltées, que la Cour de Rome favoriſoit en ſecret. Quoi qu'il en ſoit, ce fut là l'origine d'une querelle qui cauſa des maux infinis à l'Europe, & particulierement à l'Italie. Frideric, irrité de la démarche que le Pape venoit de faire, prit ſoin de juſtifier ſa conduite auprès de tous les Potentats de l'Europe, par des Lettres où le Pontife étoit extremement maltraité. Mais il ne ſe contenta pas d'une ſi legere vengeance. Par le moyen d'un puiſſant Parti qu'il avoit à Rome, il en chaſſa Gregoire, & le contraignit d'aller ſe refugier à Perouſe. Cependant, pour faire voir que ſa maladie avoit été l'unique cauſe de ſon retardement, & que par conſéquent l'Excommunication lancée contre lui étoit injuſte & précipitée, il partit l'année ſuivante, pour ſe rendre dans la Paleſtine. Les progrès qu'il fit en ce Païs-là furent ſi grands & ſi rapides, qu'en peu de tems il obligea le Soudan d'Egypte à lui livrer Jeruſalem. Il auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi les Chevaliers Hoſpitaliers, qui avoient été gagnez par le Pape, n'y euſſent mis des obſtacles, par les complots qu'ils faiſoient tous les jours contre lui. D'un autre côté, Gregoire, ſe ſentant offenſé de ce que l'Empereur, faiſant peu de cas de ſes Cenſures, avoit oſé entreprendre cette Expédition avant que de s'être reconcilié à l'Egliſe, & ſans avoir

avoir fait, comme il l'accuſoit, des préparatifs dignes d'une ſi grande entrepriſe, réitera ſon Excommunication pour deux fautes directement oppoſées, l'une pour avoir trop differé ſon départ, l'autre pour être parti trop tôt. Mais le Pape ne ſe contentant pas de l'attaquer avec des armes ſpirituelles, y employa auſſi les temporelles. Il mit Jean de Brienne, Beau-Pere de Frideric, à la tête d'une Armée, & l'envoya dans le Royaume de Naples, avec le Titre de Vicaire du St. Siege, pour arracher à ſon Gendre cette partie de ſes Etats. HENRI III.

La querelle s'échauffant de plus en plus entre l'Empereur & le Pape, toutes les Villes d'Italie prirent parti pour l'un ou pour l'autre. Ce fut alors que ſe formerent dans ce Païs-là, les deux Factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, qui l'affligerent pendant ſi longtems, les premiers étant pour le Pape, & les autres pour l'Empereur. Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici le détail des Guerres ſanglantes que cette querelle produiſit; Guerres qui donnerent ſouvent lieu de juger, que le zèle pour la Religion n'étoit pas le principal motif qui faiſoit agir les Pontifes Romains. Il ſuffira de dire, en deux mots, que les Succeſſeurs de Gregoire continuerent avec ardeur le projet qu'il avoit formé, d'arracher non ſeulement les deux Siciles, mais toute l'Italie & l'Empire même, à Frideric. Enfin, Innocent IV. l'ayant publiquement dépoſé au Concile de Lyon, fit élire Empereur, en ſa place, Guillaume Comte de Hollande. Mais, malgré cette prétendue dépoſition, Frideric ſut ſe maintenir ſur le Trône, juſqu'à ſa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1250.

Pour donner une idée diſtincte des affaires de Sicile, dans leſquelles l'Angleterre ſe trouvera bien-tôt mêlée, il ne ſera pas inutile d'ajouter ici ce morceau de Généalogie de la Famille de Frideric II., extraite de l'Hiſtoire de Naples de *Gio. Summonte.*

FRIDERIC II. Empereur.

1. Femme Conſtance de Caſtille.	2. Femme Yolante de Brienne.	3. Femme Iſabelle d'Angleterre.		Concubine Blanche Sezza.	
HENRI Roi des Romains. Agnès d'Autriche morte avant ſon Pere.	CONRAD II. Empereur.	JORDAN mort dans l'enfance.	HENRI Roi de Sicile.	MAINFROI Roi de Naples & de Sicile.	ENTIUS. Henri Roi de Corſe. Richard Comte de Cività.
FRIDERIC Duc d'Autriche par le Droit de ſa Mere.				CONSTANCE Femme de Pierre Roi d'Arragon.	MARGUERITE Femme du Marquis de Montferrat.

HENRI III. Le même jour que Frideric ſortit du monde, il avoit fait un Teſtament, par lequel il laiſſoit à Frideric ſon Petit-Fils, l'Autriche, dont ce jeune Prince étoit déja en poſſeſſion par le droit de ſa Mere. Il donnoit à Conrad ſon ſecond Fils, le Royaume de Naples, ou la Sicile deça le Fare, avec cette condition, que, ſi Conrad mouroit ſans Enfans, Henri ſon Frere, Fils d'Iſabelle d'Angleterre, lui ſuccederoit; & que, ſi celui-ci mouroit auſſi ſans Poſterité, le Bâtard Mainfroi recueilliroit ſa Succeſſion. Il vouloit que ce même Henri, Fils de la troiſieme Femme, fût Roi de l'Iſle de Sicile; & donnoit à Mainfroi ſon Fils naturel, la Principauté de Tarente, & la Régence des deux Royaumes, ſavoir du premier, en l'abſence de Conrad, & du ſecond pendant la Minorité.

Dès que Frideric fut dans le tombeau, Mainfroi voulut prendre poſſeſſion du Royaume de Naples, au nom de Conrad. Mais le Parti du Pape ſe trouva ſi puiſſant, quand il n'eut plus rien à craindre de l'Empereur, que les principales Villes, comme Naples & Capoue, lui fermerent leurs portes. Cette réſiſtance le mit dans la néceſſité d'appeller en Italie Conrad ſon Frere, qui, depuis la mort de Frideric, avoit pris le Titre d'Empereur, quoique Guillaume de Hollande fût reconnu par le Pape & par ſon Parti. Dès que ce Prince fut arrivé, les affaires changerent de face, & il fit ſouvent repentir les Napolitains de s'être engagez dans la querelle du Pape. Cependant, Innocent employoit tous les moyens poſſibles pour arrêter ſes progrès. Il lança ſes foudres contre Conrad, comme il les avoit lancez contre Frideric ſon Pere, & par les ſecours qu'il fourniſſoit aux *Guelfes* ſes partiſans, il entretenoit la Guerre en ce Païs-là, en attendant que le tems lui devînt plus favorable. C'eſt par là que je finirai cette longue digreſſion, qui, comme je l'eſpere, ne paroitra pas inutile, quand on verra quelle part l'Angleterre prit dans cette querelle. Revenons préſentement à notre Hiſtoire.

1251. L'année 1251. vit paroitre le premier exemple de la Clauſe *Nonobſtant* dans les Ordres du Roi, à l'imitation du Pape qui l'employoit depuis longtems dans ſes Bulles. L'Evêque de Carliſle ayant un procès contre un Gentilhomme de ſon Dioceſe, & ſe trouvant obligé de faire un voyage en France, obtint un ordre du Roi pour faire differer le jugement juſqu'à ſon retour. Mais pendant ſon abſence, ſa Partie trouva le moyen d'obtenir un ſecond ordre, par lequel, *Nonobſtant le premier*, il étoit ordonné aux Juges de proceder au jugement du procès.

Outre les principes du pouvoir arbitraire, dont Hubert de Bourg & l'Evêque de Wincheſter avoient imbu l'eſprit de Henri pendant ſa jeuneſſe, & ſelon leſquels il ſe conduiſoit ordinairement, il avoit encore une autre raiſon qui le portoit à garder peu de ménagemens avec ſes Sujets. C'étoit la conſideration des avantages que le Comte de Leiceſter avoit remportez ſur les Rebelles de Guienne. Depuis que ce

ce Seigneur avoit eu le Gouvernement de cette Province, il y avoit ſi bien ſervi ſon Maitre, que, ſelon les apparences, il ne devoit avoir de longtems rien à craindre de l'inconſtance des Gascons. Comme peu de choſe ſuffiſoit pour abattre Henri, il en falloit auſſi très peu pour lui élever le cœur. Le châtiment des Gascons lui faiſant juger que cet exemple ſeroit propre à tenir en bride les Anglois, il crut que desormais il pourroit ſe dispenſer de garder des meſures avec eux. Ainſi, ſans ſe mettre en peine des murmures continuels des Barons, par rapport à la préference qu'il donnoit aux Etrangers, il affecta de recevoir avec des honneurs exceſſifs, *Guy de Luſignan* ſon Frere uterin, que le Comte de Leiceſter lui remena lorsqu'il vint lui rendre compte de ce qu'il avoit fait en Guienne. Il lui fit des préſens ſi conſiderables, qu'ils auroient paru exceſſifs, quand même il auroit été dans une grande opulence. Tout cela faiſoit redoubler les plaintes des Anglois. Ils ne pouvoient endurer que le Roi donnât tant de marques d'affection aux Etrangers, dans le tems qu'il affectoit d'avoir ſi peu de conſideration pour ſes Sujets.

HENRI III. 1251.

Henri néglige de ménager les Anglois.

Arrivée de Guy de Luſignan Frere uterin du Roi.

Le Roi lui fait de grands préſens.

L'indigence où Henri ſe trouvoit, & le peu d'esperance qu'il avoit de pouvoir arracher quelque ſecours du Parlement, lui avoit fait oublier ſon voyage de la Terre Sainte. Mais tout-à-coup, une Lettre du Pape lui remit en mémoire qu'il étoit tems d'accomplir ſon Vœu. Il ſe trouvoit alors à Yorck, où il célebroit les Nôces de la Princeſſe Marguerite ſa Fille, avec le jeune Roi d'Ecoſſe. Cette Fête n'étoit pas le ſeul motif qui l'avoit conduit à Yorck. Comme le Roi ſon Gendre étoit encore fort jeune, il avoit eſperé de pouvoir le porter à lui rendre Hommage pour tout le Royaume d'Ecoſſe. Il l'en preſſa même avec beaucoup d'inſtance : mais ce jeune Prince s'en défendit honnêtement. Il lui repréſenta, qu'il étoit venu à Yorck pour s'y marier, & non pour y discuter une affaire de cette nature, ſujette à beaucoup de difficultez, & ſur laquelle il ne pouvoit rien décider de lui-même, ſans prendre les avis des Etats de ſon Royaume. Cependant, il lui rendit l'Hommage accoutumé, pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Soit que Henri ne ſe crût pas bien fondé dans ſes prétentions, ou qu'il craignît de troubler la Fête en inſiſtant ſur ſa demande, l'affaire en demeura là. Nous verrons dans le Regne ſuivant, que ces mêmes prétentions ſervirent de fondement à une ſanglante Guerre, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Entrevue des deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.

Alexandre épouſe Marguerite Fille de Henri.

Henri preſſe le Roi d'Ecoſſe de lui faire Hommage pour ſon Royaume.

Alexandre s'en défend.

Cette entrevue s'étant paſſée à la ſatisfaction des deux Rois, Henri ſembla vouloir ſe préparer tout de bon au Voyage de la Terre Sainte. Comme l'argent étoit le préparatif le plus néceſſaire, il prit occaſion de ce Voyage, d'extorquer des Juifs des ſommes très conſiderables; après quoi les Sujets Chretiens ne furent pas plus épargnez. Mais ce qu'il pouvoit amaſſer par de ſemblables voyes, ne ſuffiſoit pas pour le mettre en état de faire en Orient une Expédition digne d'un Succeſ-

1252.

Le Roi extorque de l'argent des Juifs.

HENRI III. 1252.

ſeur de Richard, dont la mémoire n'étoit pas encore éteinte parmi les Sarraſins.

Les Gascons ſe plaignent du Comte de Leiceſter, qui ſe juſtifie.

Pendant que le Roi s'occupoit aux préparatifs de ce prétendu voyage, il lui vint des Députez de la part des Gascons, qui ſe plaignoient d'avoir été injuſtement opprimez par le Comte de Leiceſter. Ces plaintes étant venues à la connoiſſance du Comte, il alla trouver le Roi pour ſe juſtifier, & nia tout ce dont il étoit accuſé. Il ajouta, qu'il ne pouvoit que trouver fort étrange, que le Roi voulût écouter les plaintes frivoles des Gascons rebelles, contre un homme qui l'avoit ſi bien ſervi, & qui avoit dépenſé tout ſon bien dans un Emploi où les autres avoient accoutumé de s'enrichir. Henri lui répondit, qu'il n'ajoutoit point foi à ces accuſations; qu'au contraire, pour faire mieux connoître ſon innocence, il avoit réſolu d'envoyer des Commiſſaires en Guienne, afin d'être exactement informé de la conduite des Gascons. Cependant, pour le convaincre que ces accuſations n'avoient produit aucun mauvais effet ſur ſon eſprit, il lui fit toucher quelque argent, & lui ordonna de ſe tenir prêt pour s'en retourner en Guienne.

Néanmoins, le Roi envoye des Commiſſaires en Guienne.

L'Archevêque de Bourdeaux vient porter des plaintes contre Leiceſter, qui eſt déchargé par le rapport des Commiſſaires.

Avant que le Comte fût en état de partir, les Gascons ayant été informez du deſſein que le Roi avoit de le renvoyer dans leur Païs, députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour renouveller leurs plaintes. Pendant que ce Prélat étoit à Londres, les Commiſſaires qui avoient été envoyez en Guienne, furent de retour. Ils rapporterent, qu'à la vérité le Comte de Leiceſter avoit traité un peu rudement quelques-uns des Seigneurs de ce Païs-là; mais qu'en cela, il n'avoit fait que les punir ſelon leurs mérites. Quoique Leiceſter ſe trouvât entierement déchargé par cette relation, le Roi ſe laiſſa perſuader par l'Archevêque de Bourdeaux, que ſi le Comte retournoit en Guienne, & ſi même il n'étoit pas châtié, cette Province étoit perdue pour la Couronne d'Angleterre, d'une maniere à ne pouvoir plus eſperer de la recouvrer. Cette penſée s'imprima ſi fortement dans ſon eſprit, que, pour conſerver les Gascons dans la fidelité, il prit la réſolution de leur ſacrifier leur Gouverneur. Dans cette vue, il ordonna que l'accuſation fût portée devant les Pairs, ne doutant point qu'il n'eût aſſez de crédit pour le faire condamner. Cependant, Leiceſter, quoique ſurpris du prompt changement du Roi, ne s'endormoit pas. Il trouva le moyen de mettre dans ſes interêts le Prince Richard, le Comte de Gloceſter, & pluſieurs autres Seigneurs accréditez, qui lui promirent de le ſoutenir. Sur cette aſſurance, il comparut devant la Cour, & ſut ſe juſtifier avec tant de force & d'évidence, que l'Archevêque de Bourdeaux ſe trouvoit fort embaraſſé à ſoutenir ſon accuſation. D'ailleurs, toutes les fois qu'il vouloit ouvrir la bouche pour appuyer ce qu'il avoit avancé, il voyoit les principaux d'entre les Seigneurs, toujours prompts à faire valoir les raiſons de leur ami. Le Roi, voyant que cette affaire prenoit un train tout contraire à ce qu'il

Henri ſe réſout à ſacrifier Leiceſter aux Gascons.

Le Comte s'appuye du ſecours de ſes amis.

Il comparoit devant les Pairs.

qu'il s'en étoit promis, ne put s'empêcher d'en témoigner ſon chagrin, & de lâcher même quelques paroles très injurieuſes à l'accuſé. Comme le Comte de Leiceſter, non content de juſtifier ſes actions, vantoit encore ſes ſervices, & ſommoit même le Roi, avec hauteur, de lui tenir parole, en lui donnant les recompenſes qu'il lui avoit ſouvent promiſes; ce Prince lui répondit aigrement, qu'il ne ſe croyoit pas obligé de tenir ſa parole à un Traitre. Ce mot-là produiſit un terrible effet ſur l'eſprit du Comte, qui étoit déja fort ému. Sans conſiderer qu'il parloit à un Roi ſon Souverain, il lui repartit ſur le champ, *qu'il avoit menti, & que s'il n'étoit pas Roi, il le feroit bientôt repentir de ce qu'il venoit de dire.* Enſuite, après quelques diſcours inſolens, il ajouta, qu'il étoit difficile de ſe perſuader qu'un Prince tel que lui, ſe fût jamais confeſſé. *Oui*, répondit le Roi, *je ſuis Chretien, & je me ſuis ſouvent confeſſé. A quoi donc*, repartit le Comte, *ſert la confeſſion, ſans la repentance? Je ne me ſuis jamais tant repenti d'aucune faute*, repliqua le Roi, *que d'avoir prodigué mes bienfaits à un homme tel que vous, qui a ſi peu de reconnoiſſance, & tant de brutalité.* Après ces diſcours, il voulut le faire arrêter. Mais voyant que les amis du Comte ſe préparoient à s'y oppoſer, la crainte s'empara de ſon ame, & il n'oſa exécuter ce deſſein. Il ſouffrit même qu'on lui parlât en faveur du Comte; & ſans tirer vengeance de l'affront qu'il venoit de recevoir, il ſe contenta d'une legere ſatisfaction, & ſe reconcilia exterieurement avec lui. Cependant, l'inſolence de ce Seigneur demeura tellement gravée dans ſa mémoire, qu'il ne pouvoit plus le regarder ſans frémir; de quoi il y a d'autant moins de lieu d'être ſurpris, que c'eſt ſans doute la ſeule fois qu'un Sujet s'eſt porté à une telle extremité, que de donner un démenti en face à ſon Souverain. Auſſi auroit-on de la peine à croire un fait ſi extraordinaire, ſi tous les Hiſtoriens ne l'atteſtoient unanimement.

HENRI III. 1252.

Le Roi l'appelle Traitre.

Le Comte lui donne un démenti en face.

Le Roi n'oſe le faire arrêter,

& il ſe reconcilie avec lui.

Quelque grande que fût la haine que le Roi avoit conçue contre le Comte de Leiceſter, il ne laiſſa pas de le renvoyer commander en Guienne. Mais c'étoit moins en vûe de le favoriſer, que de l'éloigner d'Angleterre, où il avoit un trop grand crédit. D'ailleurs, il craignoit que ce Seigneur ne mit quelque obſtacle à l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, de donner la Guienne au Prince Edouard ſon Fils ainé, ce qu'il fit incontinent après ſon départ. Les Gascons reſſentirent une extrême joye de ce changement. Comme ils n'avoient plus le même ſujet de craindre Leiceſter, qui alloit être bientôt rappellé, ils lui dreſſerent tant de pieges, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y fût ſurpris. De ſon côté, il leur fit ſouvent ſentir les effets de ſon reſſentiment, avant que de quitter la Province.

Le Comte eſt renvoyé en Guienne.

Le Roi donne ce Duché à Edouard ſon Fils ainé.

Le chagrin que le Roi venoit de recevoir de la part du Comte de Leiceſter, n'étoit pas la ſeule choſe qui l'inquietoit. Il étoit encore plus ſenſible au refus que le Clergé avoit fait, de lui accorder un Subſide. Comme il étoit convaincu qu'une ſimple demande ne pouvoit

Henri demande un ſecours au Clergé.

HENRI III. 1252.

produire aucun effet, il avoit pris la précaution de la faire appuyer d'un ordre exprès de la Cour de Rome. Innocent prenant pour prétexte, que le Roi ne pouvoit ſe paſſer d'un ſecours extraordinaire pour faire le voyage de la Terre Sainte, avoit ordonné à tous les Eccléſiaſtiques, de lui payer, pendant trois ans, la dixieme partie de leurs revenus. L'Aſſemblée du Clergé ayant été convoquée ſur ce ſujet, trois ou quatre Evêques gagnez par le Roi, & particulierement celui de Wincheſter ſon Frere, opinerent en ſa faveur. Mais l'Evêque de Lincoln s'y oppoſa fortement, & fit paſſer à la pluralité des voix, qu'on feroit des remontrances au Roi, & qu'il ſeroit exhorté, pour le ſalut de ſon ame, à ſe déſiſter de ſa demande. La remontrance des Prélats ne fit qu'aigrir l'eſprit du Roi. Il leur fit dire, qu'ils priſſent bien garde à eux-mêmes, puiſque non ſeulement ils desobeïſſoient à leur Souverain Temporel, mais encore au Spirituel, à l'Egliſe, & à Jeſus-Chriſt même. Mais, ſans s'étonner de toutes ſes menaces, le Clergé lui fit une replique très offenſante, dans laquelle il paroiſſoit ne vouloir plus garder de meſures avec lui. Il lui reprocha, en termes extremement durs, ſes extorſions, ſes tirannies, la violation de ſes promeſſes & de ſes ſermens. Enſuite, il ſe ſépara ſans attendre ſa réponſe, ſous prétexte que l'abſence des deux Archevêques l'empêchoit de prendre aucune réſolution. Henri, voyant qu'il ne pouvoit rien tirer de cette Aſſemblée, tenta d'en gagner les principaux Membres, par des careſſes. Dans cette vue, il fit appeller l'Evêque d'Ely, & l'ayant fait entrer dans ſon cabinet, il lui fit un accueil très gracieux, afin d'en arracher quelque promeſſe. Mais ce Prélat, qui n'étoit rien moins que Courtiſan, bien loin d'avoir quelque complaiſance pour lui, s'expliqua d'une maniere très rude. Il lui dit nettement, que c'étoit une folie, que de s'engager à cette Expédition pour la Terre Sainte; & qu'il devoit ſe rendre ſage, par le malheureux exemple du Roi de France, qui languiſſoit entre les mains des Infideles. Henri, voyant que, contre ſon attente, cet Evêque prenoit les airs de Conſeiller, n'eut pas la patience de l'écouter plus longtems, & lui commanda de ſortir de ſa préſence.

Le Clergé lui fait des remontrances.

Le Roi le menace.

Replique offenſante du Clergé.

Le Roi tâche de mettre quelques uns des Membres du Clergé dans ſes interêts; mais en vain.

Comme l'obſtination des Anglois à refuſer de l'argent aigriſſoit l'eſprit du Roi, & l'engageoit de plus en plus à donner ſa confiance aux Poitevins; d'un autre côté, les faveurs continuelles qu'il répandoit ſur ces Etrangers, éloignoient entierement les Barons de lui. Il étoit donc comme impoſſible que ces mécontentemens réciproques ne produiſiſſent enfin de très funeſtes effets, comme il arriva dans la ſuite. Il y a même ſujet de s'étonner, que la rupture entre le Roi & les Barons tardât ſi longtems. L'aigreur étoit venue à un tel point, que comme il ne ménageoit nullement ſes Sujets, de leur côté ils ne gardoient preſque plus de meſures dans les plaintes qu'ils faiſoient contre ſon Gouvernement. La Ville de Londres étoit encore plus mécontente que le reſte du Royaume, à cauſe des fréquentes exactions à quoi elle

Aigreur réciproque entre le Roi & ſes Sujets.

Le Roi vexe la ville de Londres.

le avoit été exposée. Mais elle eut bien-tôt un nouveau sujet de se plaindre, d'une Taxe de vingt marcs d'or que le Roi imposa sur ses habitans. Cette imposition étoit peu considerable, & ne regardoit que la Ville de Londres seulement. Cependant, tout le Royaume en murmura, parce qu'elle partoit d'un pouvoir arbitraire dont on craignoit les conséquences. Cela n'empêcha pas que, peu de jours après, sans se mettre en peine de ménager les habitans de Londres, le Roi ne leur commandât de tenir leurs boutiques fermées, pendant la tenue de la Foire de Westminster, qui duroit quinze jours. Cette nouveauté, qui fut regardée comme une infraction manifeste des Privileges de la Ville, causa de grands murmures parmi les Bourgeois, & un ressentiment dont les effets se manifesterent dès que l'occasion s'en présenta. HENRI III. * 1252.

Il attaque encore inutilement le Comte de Leicester.

Jamais Prince n'avoit si mal pris son tems que Henri, pour tout ce qu'il vouloit entreprendre. Au-lieu que chacun tâche de se servir des conjonctures qui paroissent favorables, Henri avoit un talent tout particulier à former ses projets dans les circonstances qui lui étoient le plus contraires. Il n'ignoroit pas que la Noblesse étoit mécontente, & qu'il y avoit entre les Seigneurs une espece de Conféderation pour proteger le Comte de Leicester. Il venoit de donner un nouveau sujet de mécontentement au Clergé, en faisant venir la Bulle qui le délioit de son serment; & il avoit entierement aliené les cœurs des Bourgeois de Londres, par la violation de leurs Privileges. Ce fut pourtant dans ces conjonctures qu'il entreprit encore une fois de faire condamner le Comte de Leicester, par l'Assemblée des Pairs, qu'il convoqua sur ce sujet. Aussi cette entreprise eut-elle un succès très desagreable pour lui. Bien loin de condamner ce Seigneur, les Barons dirent hautement, que le Roi lui avoit fait une très grande injustice, en donnant la Guienne au Prince Edouard avant que le terme de son Gouvernement fût expiré, & sans lui en donner aucun dédommagement. Cette déclaration qui, vrai-semblablement, alloit être suivie de quelque résolution chagrinante pour le Roi, lui fit rompre cette Assemblée qui paroissoit si peu disposée à favoriser ses desseins.

1253. Il se laisse toujours gouverner par les Etrangers.

C'est ainsi que ce foible Prince, par une conduite irréguliere & capricieuse, s'attiroit de plus en plus la haine de ses Barons, qui pourtant devoit lui être très redoutable, s'il eût su profiter du malheureux exemple du Roi son Pere. Toujours obsédé par des Etrangers imprudens & interessez, qui ne cherchoient que leur propre avantage, il ne voyoit rien que par les yeux de ses Ministres, qui lui faisoient accroire que, pourvu qu'il fût appuyé de la Cour de Rome, il ne devoit pas craindre les vains efforts de ses Sujets. Ces Conseils l'engageoient incessamment à favoriser les extorsions du Pape, & l'avidité de ses Parens & de ses Ministres, auxquels il faisoit des présens continuels, avec une profusion inconcevable. C'étoit à cela qu'il employoit les revenus les plus liquides de la Couronne. Par cette conduite, si peu conforme à ses interêts, il se rendoit toujours indigent, pendant que ses

HENRI III. 1253. ſes Parens, ſes Conſeillers, & les créatures du Pape, s'enrichiſſoient aux dépens de ſes Sujets. L'Evêque de Lincoln voulant lui ouvrir les yeux, fit faire, cette année, un calcul des revenus que les Etrangers poſſedoient en Angleterre. Il ſe trouva qu'ils montoient à plus de ſoixante & dix-mille marcs d'argent, dans le tems que ceux de la Couronne n'alloient pas à plus de la troiſieme partie de cette ſomme. Ajoutons encore une particularité, pour faire mieux comprendre la facilité de ce Prince, & l'avidité de ſes Miniſtres. *Manſel*, l'un de ſes Favoris, qui étoit Eccléſiaſtique, jouïſſoit ſeul de ſept-cens Bénéfices, dont il tiroit quatre-mille marcs d'argent tous les ans.

Les revenus des Etrangers ſurpaſſent ceux de la Couronne.

Affaires de Sicile.

Continuation de la Guerre entre Conrad & le Pape. *Act. Publ. T. I. p. 476.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, l'Empereur Conrad & le Pape Innocent IV. continuoient à ſe faire la Guerre en Sicile. Mais c'étoit avec beaucoup de desavantage pour le dernier, dont les armes ſpirituelles n'avoient pas beaucoup de vertu contre un Prince qui les mépriſoit. Comme le Pontife ſe ſentoit trop foible pour venir à bout de ſes deſſeins, il crut qu'en offrant la Couronne de Sicile à un Prince qui eût de l'argent compant, il pourroit aiſément l'engager à fournir ce qui ſeroit néceſſaire pour en faire la conquête. De tous les Princes de l'Europe ſur leſquels il jetta les yeux, il n'en trouva point qui fût mieux en état de s'engager dans cette entrepriſe, que Richard Comte de Cornouaille, Frere du Roi d'Angleterre. Outre que ce Prince poſſedoit de grands biens qu'il ſavoit mieux ménager que le Roi ſon Frere, il y avoit apparence qu'il ſe laiſſeroit ébloüir par l'éclat d'une Couronne, celle d'Angleterre paroiſſant trop éloignée de lui, à cauſe que le Roi avoit deux Fils. Cette réſolution étant priſe, Innocent lui dépêcha un Nonce nommé *Albert*, pour lui offrir la Couronne de Sicile, à condition qu'il l'arracheroit aux Enfans de Frideric. Richard ne rejetta pas cette propoſition : mais il demanda certaines conditions préalables, qui ne furent pas du goût du Pontife. Premierement, que la conquête de la Sicile ſe feroit à frais communs entre lui & le Pape. 2. Qu'Innocent lui livreroit certaines Places dans le Royaume de Naples, tant pour ſa ſureté, que pour y faire des magaſins. 3. Qu'il lui donneroit des ôtages pour ſureté de ſa parole. Ces conditions ne s'accordoient nullement avec les intentions du Pape. Il avoit eſperé que Richard, regardant le ſimple don de la Sicile comme une faveur ſinguliere, s'engageroit à fournir tout l'argent néceſſaire pour en faire la conquête, & qu'il ſe repoſeroit ſur la bonne-foi de celui qui lui faiſoit un ſi beau préſent. Mais, quand il vit que ce Prince n'étoit pas d'humeur d'être ſa dupe, & qu'il paroiſſoit entendre trop bien ſes interêts, il ſe déſiſta de ce projet, & rappella ſon Nonce. Cette négociation n'ayant pas eu l'effet qu'il s'en étoit promis, il ſe vit obligé de continuer la Guerre à ſes dépens, juſqu'à ce qu'il pût engager à cette entrepriſe un Prince plus facile & moins prévoyant.

Innocent offre la Couronne de Sicile au Prince Richard. *M. Paris.*

Richard veut prendre des précautions qui ne ſont pas au goût du Pontife.

La négociation ſe rompt.

Menées dangereuſes en Guienne.

Henri croyoit avoir prévenu la revolte des Gascons, en ôtant le Gouvernement de la Guienne au Comte de Leiceſter. Mais il ne tarda

da pas longtems à s'appercevoir, que la vigilance de ce Seigneur, qu'ils regardoient comme un obſtacle invincible à leurs pernicieux deſſeins, étoit le véritable motif de leurs plaintes. Leiceſter n'eut pas plutôt reſigné ſa Patente, qu'on découvrit en Guienne un complot pour livrer cette Province au Roi de Caſtille. Quoiqu'auparavant ce Prince n'eût jamais fait connoitre qu'il avoit des prétentions ſur la Guienne, dès qu'il vit ſon Parti fortifié par la retraite du Comte de Leiceſter, il commença ouvertement à ſe déclarer. Il prétendoit avoir des Chartres en bonne forme de Henri II., de Richard, & de Jean, qui lui adjugeoient ce Duché. Véritablement, ces Chartres ne furent jamais produites. Mais il avoit eu l'adreſſe de perſuader quelques Seigneurs mécontens, qu'il les avoit en ſon pouvoir. Sur ce fondement, il avoit formé dans la Guienne un puiſſant Parti, dont *Gaſton de Moncade*, Vicomte de Bearn, étoit le Chef. Il y a beaucoup d'apparence que la puſillanimité de Henri avoit inſpiré au Roi de Caſtille la penſée de s'emparer de cette Province, ſous ce prétexte frivole. Du moins il croyoit avoir lieu d'eſperer que, ſoit par les armes, ou par la voye de la négociation, il pourroit en avoir quelque partie. Quoi qu'il en ſoit, ces prétentions, bien qu'apparemment très mal fondées, ne laiſſerent pas d'exciter, dans cette Province, des Troubles qui firent ſouvent repentir Henri d'en avoir ôté le Gouvernement au Comte de Leiceſter. Enfin les Mécontens, fortifiez du ſecours du Roi de Caſtille, pouſſerent ſi loin leurs progrès, que Henri ſe vit obligé d'aller lui-même en ce Païs-là pour le conſerver. Mais il lui falloit trouver de l'argent, & il lui auroit été inutile d'alleguer la Guerre de Guienne pour en tirer de ſes Sujets, trop mécontens de toutes ſes Expéditions militaires, pour ſe laiſſer gagner par cette conſideration. Il parut donc plus expédient de s'arrêter au vieux prétexte, je veux dire le voyage de la Terre Sainte, parce que la Religion y étoit intereſſée. Dès que le Parlement, qui avoit été convoqué pour ce ſujet, eut commencé ſes Séances, le Roi lui demanda un puiſſant ſecours qui pût le mettre en état d'accomplir ſon Vœu. Il repréſenta, qu'ayant été juſqu'alors dans l'impoſſibilité d'entreprendre ſon voyage, les Chretiens de la Paleſtine ne pouvoient que ſouffrir beaucoup de ce retardement.

HENRI III. 1253.

Le Roi de Caſtille déclare qu'il a des prétentions ſur ce Duché.

Henri eſt obligé d'aller en Guienne.

Il demande un ſecours au Parlement ſous prétexte du voyage de la Terre ſainte.

Bien que les Seigneurs fuſſent très perſuadez que le Roi n'avoit aucun deſſein d'entreprendre ce voyage, ils craignirent pourtant de donner quelque priſe ſur eux, s'ils refuſoient le ſecours qui leur étoit demandé ſur un prétexte ſi plauſible. Ils réſolurent donc d'accorder un Subſide, mais en y ajoutant des conditions dont ils eſperoient de tirer quelque avantage, ſoit que Roi exécutât ſon projet, ou que, comme on le ſoupçonnoit, il employât l'argent qu'on lui donneroit à toute autre choſe. Cette réſolution étant priſe, ils lui envoyerent des Députez pour lui porter leur réponſe, qui contenoit en ſubſtance, que s'il vouloit laiſſer aux Egliſes la liberté des élections, & faire obſerver de bonne-foi les Chartres du Roi ſon Pere, ils feroient

Le ſecours eſt accordé à condition que les Chartres ſeront obſervées.

HENRI III. 1253.

leurs efforts pour le contenter. Henri, qui s'étoit attendu à cette demande, avoit déja préparé ſa réponſe. Il dit à ces Députez, qu'il ne desavouoit pas, qu'en certaines occaſions, il n'eût pouſſé un peu trop loin la Prérogative Royale : mais qu'il étoit dans une ferme réſolution de ne retomber plus dans la même faute. Il ajouta, qu'ils pouvoient s'aſſurer que les Chartres du Roi Jean ſeroient exactement obſervées. Enſuite, s'adreſſant à ceux d'entre les Députez qui étoient du Corps du Clergé, il les pria de conſiderer, que, parmi les Prélats qui gouvernoient alors l'Egliſe d'Angleterre, il y en avoit peu qui n'euſſent été élevez aux Dignitez qu'ils poſſédoient, à la faveur de cette Prérogative Royale dont ils ſe plaignoient. Il leur demanda ſi eux-mêmes, dans le tems qu'ils avoient été élus, auroient ſouhaité qu'il y eût eu dans les élections cette liberté qu'ils demandoient avec tant d'inſtance. Enfin, il ajouta, que puiſqu'ils deſiroient qu'il reformât les Abus du Gouvernement, ils devoient eux-mêmes lui donner l'exemple d'une bonne reformation : Qu'ils n'avoient qu'à quitter leurs Evêchez & leurs Abbayes, acquiſes par des voyes illégitimes, & qu'il leur donnoit ſa parole que leurs places ne ſeroient remplies que par des gens d'une capacité reconnue, & d'une vie ſans reproche. Les Prélats, ſe trouvant confondus par des objections ſi preſſantes, ſe contenterent de répondre, qu'il ne s'agiſſoit pas pour le préſent de défaire ce qui avoit été fait, mais de prévenir les maux à venir. Comme l'unique but du Roi étoit de tirer un ſecours du Parlement, il ne pouſſa pas plus loin ſes reproches. Content d'avoir un peu mortifié le Clergé, il dit aux Députez, qu'il étoit diſpoſé à prendre avec le Parlement toutes les meſures néceſſaires pour reformer les Abus. Sur ces aſſurances, le Clergé lui accorda la Dixme de ſes revenus pendant trois années, & les Seigneurs, trois marcs pour chaque Fief relevant immédiatement de la Couronne.

Réponſe du Roi aux Députez du Parlement, & particulierement aux Evêques.

Le Subſide eſt accordé.

L'engagement où le Roi venoit d'entrer à l'égard des Chartres, étoit trop formel pour pouvoir ſe diſpenſer de l'exécuter. Ainſi, ſans ſe faire ſolliciter, il convoqua dans la grande Salle de Weſtminſter, une Aſſemblée où ſe trouverent tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels, ayant chacun un cierge à la main. Le Roi ne voulut pas en prendre, diſant qu'il vouloit tenir la main ſur ſon cœur, pendant toute la cérémonie, afin de faire mieux connoître qu'il donnoit un ſincere conſentement à ce qu'on alloit prononcer. Alors l'Archevêque de Cantorberi s'étant levé, en préſence de tout le Peuple, prononça un terrible anathême contre ceux qui, à l'avenir, s'oppoſeroient, directement ou indirectement, à l'exécution des deux Chartres; enſuite, contre ceux qui violeroient, diminueroient, ou altereroient, en quelque ſorte que ce fût, les Loix & les Conſtitutions du Royaume. Cette exécration étant prononcée, les deux Chartres furent lues à haute voix, & confirmées par le Roi, qui tenoit toujours la main ſur ſon

Excommunication prononcée ſolemnellement contre les Infracteurs des Chartres.

ſon cœur. Cela fait, chacun des Seigneurs, jettant ſon cierge à terre, ſouhaita que ceux qui violeroient ces Chartres fumaſſent ainſi dans l'Enfer. HENRI III. 1253.

Qui n'auroit cru que l'acquiescement du Roi à une exécration prononcée avec tant de ſolemnité, étoit une preuve indubitable de l'intention qu'il avoit d'obſerver religieuſement ſa promeſſe ? Peut-être avoit-il en effet ce deſſein, dans le tems qu'il tenoit la main ſur ſon cœur. Cependant, le Parlement ne fut pas plutôt ſéparé, qu'il chercha tous les moyens poſſibles de s'en dégager. Outre qu'il étoit naturellement inconſtant, & peu ſcrupuleux, on prétend qu'il fut porté à cette réſolution par quelques-uns de ſes Favoris, qui lui repréſenterent, qu'il ne ſeroit qu'un Roi en peinture, pendant que les deux Chartres demeureroient en vigueur. Mais, comme ils s'apperçurent qu'il étoit retenu par la conſideration de ſon ſerment, ils lui conſeillerent de s'adreſſer au Pape, lui faiſant entendre que, pour deux ou trois cens marcs, il lui ſeroit aiſé d'en obtenir la caſſation. Ce foible Prince, qui ſuivoit ordinairement les plus mauvais conſeils, ne fit aucune difficulté de s'arrêter à celui-ci. Il étoit conforme à ſes inclinations; cela ſuffiſoit pour le faire paſſer par-deſſus ce que l'honneur & la Religion exigeoient de lui, & pour l'empêcher de faire attention aux maux qui pouvoient lui en arriver. Mais, ſi c'eſt une choſe étonnante, que ce Prince fît ſi peu de cas de ſa parole & de ſes ſermens, on n'a pas moins ſujet d'être ſurpris, que de ſemblables maximes ſe trouvaſſent autoriſées par la conduite ordinaire de celui qui ſe diſoit le Vicaire de J. Chriſt. Henri cherche à ſe dégager de ſa promeſſe.

Cependant, Henri employoit aux préparatifs de la Guerre de Guienne, le Subſide que le Parlement lui avoit accordé pour le voyage de la Terre Sainte. Quand tout fut prêt, il ſe rendit à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à ſes Troupes. Enſuite, ayant laiſſé la Régence à la Reine & au Prince Richard, il fit mettre à la voile, étant accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, qui, pour raiſon de leurs Fiefs, n'avoient pu ſe diſpenſer de ce ſervice. Dès qu'il fut arrivé à Bourdeaux, il ſe mit à la tête de ſon Armée, pour aller aſſieger *la Reole*, qui étoit entre les mains des Revoltez. Comme ils avoient compté ſur ſon indolence ordinaire, ils avoient négligé de bien munir les Places dont ils s'étoient emparez. Cela lui donna la facilité de ſe rendre maître, non ſeulement de celle-ci, mais encore de toutes celles qui étoient en leur pouvoir. Pendant ce tems-là, le Roi de Caſtille n'ayant fait aucune démarche pour ſoutenir ſes partiſans, Henri ſe perſuada qu'il attendoit ſon départ pour exciter de nouveaux Troubles dans cette Province, & il craignit que ce ne fût toujours à recommencer. Cette penſée lui cauſoit beaucoup d'inquietude, parce que, pour prévenir les deſſeins de ſon ennemi, il ſe voyoit obligé de tenir toujours une Armée Angloiſe dans la Guienne, ſans avoir dequoi l'entretenir. Pour ſe tirer de cet embaras, il envoya en Espa- Il part pour la Guienne. Il y fait quelques progrès.

HENRI III. 1253. gne un Ambaſſadeur, qui eut ordre de propoſer le mariage d'Edouard ſon Fils ainé, avec *Eleonor* Fille d'Alphonſe Roi de Caſtille. Alphonſe ſe voyoit peu en état de ſe rendre maitre de la Guienne, depuis que le Secours Anglois y étoit arrivé. D'ailleurs, il conſideroit que le mariage qu'on lui propoſoit étoit très avantageux à la Princeſſe ſa Fille. Ainſi, ſans ſe faire trop preſſer, il y donna les mains, & en cette conſideration, il ceda au Prince Edouard tous les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Guienne. Ce mariage fut conclu avec beaucoup de ſecret, Henri ayant deſſein de ſe ſervir du prétexte de la Guerre, pour tirer un nouveau Subſide du Parlement. Dans ces entrefaites, le Comte de Leiceſter, qui s'étoit retiré en France, voyant Henri engagé dans une Guerre contre les Gascons, leva quelques Troupes à ſes dépens, & alla lui offrir ſes ſervices. L'arrivée de ce Seigneur, & la nouvelle qui ſe répandoit qu'Alphonſe traitoit ſecretement avec le Roi, firent peur aux Rebelles, & les porterent à ſe hâter de ſe ranger à leur devoir.

Il fait demander Eleonor de Caſtille pour le Prince Edouard ſon Fils.

Elle lui eſt accordée.

Le Comte de Leiceſter va offrir ſes ſervices au Roi.

Les Gascons ſe ſoumettent.

1254. Pendant ce tems-là, Henri, feignant de craindre les attaques des Caſtillans, avoit ordonné à la Reine d'aſſembler le Parlement pour lui demander du ſecours. Mais cette tentative n'eut pas le ſuccès qu'il s'en étoit promis. Le Parlement, qui avoit eu quelque connoiſſance confuſe du Traité qui ſe négocioit en Espagne, répondit, que tous les Barons ſe tiendroient prêts à ſervir le Roi, de leurs biens & de leurs perſonnes, à la premiere nouvelle de l'invaſion des Caſtillans. Ce n'étoit pas là ce que le Roi demandoit. Cependant, comme il croyoit qu'on n'avoit encore aucune connoiſſance du Traité fait à Burgos, il écrivit à la Reine & au Prince Richard, qu'il ſe trouvoit extremement embaraſſé, ayant reçu des avis certains que le Roi de Caſtille ſe préparoit à envahir la Guienne, avec une nombreuſe Armée de Maures. Sur ce fondement, il leur ordonnoit de preſſer le Parlement de lui accorder un ſecours proportionné à ſes beſoins. Mais comme, dans cet intervalle, la vérité du Traité fait avec Alphonſe s'étoit confirmée par le rapport du Comte de Leiceſter qui étoit retourné en Angleterre, la Reine n'oſa preſſer le Parlement ſur un prétexte ſi frivole. Henri, n'ayant pu réuſſir de ce côté-là, ſe réduiſit à donner ordre au Prince ſon Frere de tirer de l'argent des Juifs, à quelque prix que ce fût. Richard s'acquitta de cette commiſſion avec tant de rigueur, qu'à force de vexations, il réduiſit ce miſerable Peuple à demander la permiſſion de quitter le Royaume. Mais cela même leur ayant été refuſé, ils ſe virent contraints de payer au Roi une Taxe beaucoup plus forte que celles qu'ils avoient payées auparavant.

Henri tâche en vain de tirer de l'argent du Parlement ſous prétexte de la Guerre de Guienne.

Il exige de l'argent des Juifs.

Dès que la Reine eut reçu l'avis de la concluſion du mariage de ſon Fils, elle ſe hâta de ſe rendre à Bourdeaux, accompagnée d'Edouard & d'Edmond ſes Fils, & de l'Archevêque de Cantorberi. Immédiatement après ſon arrivée, le Prince Edouard fut envoyé, avec

Mariage du Prince Edouard.

un

un ſuperbe train, à Burgos, où il épouſa l'Infante Eleonor, avec laquelle il reprit, peu de jours après, le chemin de Bourdeaux, où le Roi & la Reine les attendoient. Pendant le ſéjour que la Cour fit dans cette Ville, le Roi confirma, par une nouvelle Patente, le don de la Guienne qu'il avoit déja fait au Prince ſon Fils, à quoi il ajouta encore l'Iſle d'Irlande, & le droit de Souveraineté ſur le Païs de Galles. Henri, n'ayant plus rien à faire en Gascogne, ſe prépara pour ſon départ. Mais pour éviter les fatigues de la Mer, il demanda au Roi de France, qui s'étoit heureuſement tiré des mains des Infideles par une groſſe rançon, la liberté de traverſer ſes Etats, pour aller s'embarquer à Boulogne. Louis lui ayant très agreablement accordé ſa demande, alla le recevoir à Chartres, & le conduiſit à Paris, où il le régala pendant huit jours. HENRI III. 1254. Henri retourne en Angleterre par la France.

Henri fit ſon entrée dans Londres avec une pompe extraordinaire, & reçut de cette Ville le préſent de cent livres ſterling qu'elle avoit accoutumé de faire en ſemblables occaſions. Mais, comme il n'en parut pas ſatisfait, on y ajouta une piece de vaiſſelle d'argent curieuſement travaillée, dont il fut content. Cela n'empêcha pas que, peu de jours après, il ne prît une occaſion qui ſe préſenta, pour tirer de cette Ville un préſent plus conſiderable. Un certain Prêtre accuſé d'un meurtre, s'étant ſauvé des priſons de Newgate où l'Evêque de Londres l'avoit fait enfermer, la Ville fut condamnée à payer au Roi trois-cens marcs, pour punition de ſa négligence. Ce Jugement fut trouvé d'autant plus inique, qu'il avoit été juſtifié par de bonnes preuves, que les Officiers mêmes de l'Evêque avoient favoriſé l'évaſion du priſonnier. Il exige de l'argent de la Ville de Londres.

J'ai laiſſé l'Empereur Conrad, & le Pape Innocent, dans une Guerre fort échauffée. Le dernier étoit enfin parti de Lyon, pour ſe rendre à Genes, d'où il avoit deſſein d'aller ſecourir la Ville de Naples que Conrad tenoit étroitement aſſiegée. Mais cette réſolution ayant été priſe trop tard, l'Empereur eut le tems de ſe rendre maitre de cette Capitale, & enſuite de tout le reſte du Royaume. Cet heureux ſuccès lui fit concevoir le deſſein de s'emparer auſſi de l'Iſle de Sicile, & ſi l'on en croit quelques Hiſtoriens, il l'exécuta par une inſigne trahiſon. On prétend qu'ayant attiré à *Melphi* le jeune Henri ſon Frere, à qui Frideric II. avoit laiſſé la Sicile en partage, il l'y fit aſſaſſiner. C'étoit, dit un Hiſtorien de Naples, de tous les Enfans de Frideric, celui qui valoit le mieux, & qui donnoit de plus belles eſperances. Affaires de Sicile. Conrad ſe rend maitre de Naples. Il fait mourir Henri ſon Frere Roi de Sicile.

Avant la mort de ce jeune Prince, le Pape, qui voyoit ſes affaires fort dérangées par les progrès de Conrad, avoit envoyé en Angleterre le même *Albert* dont j'ai parlé ci-devant, pour offrir au Roi la Couronne des deux Siciles. Mais Henri avoit rejetté cette offre, par la con- Le Pape offre au Roi d'Angleterre les deux Siciles. Henri les refuſe.

HENRI III. 1254.

conſideration de ſon Neveu, qu'il ne vouloit pas dépouiller. Innocent n'ayant pu réuſſir dans ce projet, prit occaſion de la mort du Roi de Sicile, pour renouveller l'Excommunication de Conrad, qu'il accuſoit d'être le meurtrier de ſon Frere. Mais l'Empereur s'en défendit hautement, ſoit qu'il fût innocent, ou qu'il crût qu'on ne pouvoit pas aiſément le convaincre de ce crime. Il écrivit même au Roi d'Angleterre, pour lui faire part de la mort de ce jeune Prince, & pour lui témoigner l'extrême douleur qu'il en reſſentoit. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi cette douleur étoit bien ſincere. Il ſuffira de remarquer, que s'il fut coupable de ce meurtre, il ne jouït pas longtems du fruit de ſa perfidie. Il mourut cinq mois après, empoiſonné, comme on le publia, par un Medecin que *Mainfroi* ſon Frere bâtard avoit gagné. Bien loin de ſoupçonner la main d'où partoit ce coup, il laiſſa la Tutele de *Conradin* ſon Fils, au même Mainfroi.

Conrad eſt accuſé de la mort de ſon Frere.

Il meurt empoiſonné par Mainfroi ſon Frere bâtard.

Innocent IV. ſe rend maitre du Royaume du Naples.

La mort de Conrad, qui arriva l'an 1253, changea entierement la face des deux Siciles. Mainfroi, ſous prétexte d'agir pour ſon Pupile qui étoit en Allemagne, forma le projet de ſe rendre maitre de ces deux Royaumes. Mais il y trouva tant de difficultez, qu'il fut obligé de le tenir caché, juſqu'à ce qu'il ſe préſentât une occaſion plus favorable. Cependant Innocent, qui tenoit alors ſa Cour à Perouſe, s'étant mis à la tête d'une Armée, marcha dans le Royaume de Naples, dont les Peuples ſe déclarerent en ſa faveur. Mainfroi lui-même, qui ne voyoit aucun moyen de s'oppoſer à ce torrent, alla le trouver à Naples. Dès qu'il fut auprès de lui, il ſut agir avec tant de diſſimulation, que le Pape, le voyant véritablement dans ſes interêts, l'admit dans tous ſes Conſeils, & lui confirma le don de la Principauté de Tarente, que l'Empereur ſon Pere lui avoit fait dans ſon Teſtament. Mainfroi, ſe voyant ainſi bien établi dans l'eſprit du Pape, penſa d'abord aux moyens d'en tirer quelque avantage pour exécuter ſes deſſeins. Dans cette vue, il lui conſeilla de diſperſer ſes Troupes dans tout le Royaume, appuyant ce conſeil de deux raiſons auxquelles Innocent ſe laiſſa ſurprendre. La premiere étoit, qu'il y avoit de la néceſſité à ſoulager les habitans de Naples, de peur qu'étant trop foulez, ils ne ſe portaſſent à la revolte. Il fondoit la ſeconde ſur ce qu'il n'étoit pas moins important de tenir en bride les Allemans, que Conrad avoit laiſſez dans le Païs, ſous la conduite de deux Princes de Baviere. Cette ruſe lui ayant réuſſi ſelon ſes ſouhaits, il ſe tourna du côté des deux Princes Allemans, qui vrai-ſemblablement ne devoient pas être plus difficiles à ſurprendre que le Pape. Par le moyen de quelques Emiſſaires ſecrets, il leur fit entendre, qu'il avoit beaucoup à cœur les interêts de Conradin, & que ce n'étoit que par politique, qu'il avoit feint d'être partiſan du Pape. Enſuite, il leur fit valoir les forces qu'Innocent avoit dans le Royaume, & leur conſeilla d'aller en

Il eſt dupé par Mainfroi.

Al-

Allemagne chercher du ſecours. Ce qui porta le plus ces deux Princes à ſuivre ſon conſeil, fut l'aſſurance qu'il leur donna, qu'en leur abſence, il auroit ſoin de leurs Troupes. Il leur fit entendre, qu'il ſe ſaiſoit fort d'engager le Pape à leur fournir la ſubſiſtance, en lui faiſant eſperer qu'il pourroit les renvoyer en Allemagne; & que cependant, il feroit durer la négociation, jusqu'à ce qu'ils fuſſent de retour. Par ce double conſeil, Mainfroi affoiblit les forces du Pape, en les lui faiſant diſperſer, & ſe délivra de la préſence importune des deux Princes Allemans, en ſe reſervant leurs Troupes, pour s'en ſervir au beſoin. HENRI III. 1254.

L'Armée qu'Innocent avoit menée dans le Royaume de Naples ne pouvoit être entretenue ſans une très grande dépenſe, que ce Pontife ne pouvoit pas longtems ſoutenir. Dans la crainte où il étoit que ſes Troupes ne vinſſent à ſe débander, s'il ne trouvoit de l'argent pour les payer, il fit auprès du Roi d'Angleterre une nouvelle tentative, qui lui réuſſit mieux que la précedente. Sous prétexte d'informer ce Prince des particularitez de la mort du Roi de Sicile ſon Neveu, il lui envoya un Nonce, qui eut ordre de lui offrir de ſa part la Couronne des deux Siciles pour le Prince *Edmond* ſon ſecond Fils. Il lui fit repréſenter, que ſes ſcrupules n'étoient plus de ſaiſon, depuis la mort du jeune Roi ſon Neveu: que d'ailleurs, il devoit conſiderer l'offre qu'il lui faiſoit, comme un témoignage très particulier de ſon eſtime & de ſon affection, dont il n'y avoit point de Souverain en Europe qui ne ſe trouvât honoré. Enfin, qu'une Couronne étoit un préſent qui ne demandoit pas qu'on déliberât longtems, ſi l'on devoit l'accepter. Ces offres éblouïſſantes firent tout l'effet que le Pape s'en étoit promis. Henri, ſans conſulter le Prince ſon Frere, ni le Parlement, duquel il devoit tirer les ſecours néceſſaires pour faire réuſſir cette entrepriſe, accepta ce préſent imaginaire, avec de grandes marques de reconnoiſſance. Dès ce moment, il fit prendre au Prince Edmond le Titre de Roi de Sicile. Depuis que ce Roi peu aviſé ſe fut imprudemment engagé dans cette affaire, il n'eut jamais la force ni la ſageſſe de ſe débaraſſer des pieges que le Pape lui tendit ſous ce prétexte. Ce Pontife lui fit entendre, qu'avec une médiocre ſomme d'argent, il auroit la ſatisfaction de voir, en peu de tems, ſon ſecond Fils ſur le Trône; & qu'une Couronne, comme celle de Sicile, valoit bien la peine qu'il fit quelques efforts pour l'obtenir. Flatté de cette agreable eſperance, Henri ne fit aucune difficulté d'envoyer au Pape tout l'argent comptant qu'il avoit, tout ce que le Prince ſon Frere lui voulut prêter, & tout ce qu'il put extorquer des Juifs ou de ſes autres Sujets, par le moyen des Juges députez dans les Provinces, qu'il mit encore en uſage. Mais cela ne ſuffiſant pas pour contenter le Pape, il ſe laiſſa porter jusqu'à cet excès d'imprudence, que de s'engager, ſous peine d'être excommunié, & privé de la Dignité Royale, à payer toutes les ſommes que le Pontife

Innocent offre les deux Siciles à Henri, pour Edmond ſon ſecond Fils. *Act. Publ. T. I. p. 513.*

Henri accepte ce preſent imaginaire.

Il envoye de l'argent au Pape.

Il s'engage à payer ce que le Pape pourra emprunter. *M. Paris.*

HENRI III. 1254. tiſe emprunteroit pour faire réuſſir leur entrepriſe. Innocent, muni de ce pouvoir illimité, n'épargna pas la bourſe de ſon ami. Par des emprunts vrais ou ſimulez, il l'engagea ſi avant, qu'il n'étoit pas poſſible que ſes revenus ordinaires puſſent ſuffire à cette dépenſe. C'eſt ce qui le mit ſouvent dans la néceſſité de faire à ſon Parlement des demandes, qui le rendirent de plus en plus odieux à ſes Sujets. Mais il étoit tellement entêté de cette affaire, qu'il ne comptoit pour rien les plaintes & les murmures du Peuple, pourvu qu'il crût trouver l'argent néceſſaire pour exécuter ſon projet.

Le Pape ſe ſert de divers moyens pour faire trouver de l'argent au Roi.

Innocent ſavoit bien qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi d'accomplir ſes engagemens. Mais il ſe promettoit, qu'en uſant de la plénitude de ſa Puiſſance Apoſtolique, il pourroit lui fournir aſſez de moyens pour arracher l'argent des bourſes de ſes Sujets. Le premier de ces moyens fut une Bulle adreſſée à l'Archevêque de Cantorberi, & à l'Evêque de Cheſter, par laquelle le Pape leur donnoit pouvoir d'emprunter de l'argent de toutes ſortes de perſonnes, au nom de l'Egliſe Romaine, avec ordre de remettre, entre les mains du Roi, les ſommes qui proviendroient de ces emprunts. Il eſt aiſé de comprendre, que le Pape ſe ſervit du nom de l'Egliſe Romaine, premierement, parce qu'il ſavoit bien que perſonne ne voudroit prêter de l'argent au Roi; en ſecond lieu, parce que l'Egliſe avoit des moyens pour forcer les gens, du moins Eccléſiaſtiques, à prêter leur argent, ce que le Roi ne pouvoit pas faire.

Act. Publ. T. I. p. 511.

Ibid.

Le voyage de la Terre Sainte fournit au Pontife un prétexte d'accorder au Roi, deux Décimes ſur le Clergé. Mais en même tems, il ordonna que l'argent qui en proviendroit ſeroit dépoſé en un lieu ſûr, d'où il ne pourroit être tiré que par ſes ordres. Il vouloit faire entendre, que c'étoit pour empêcher que le Roi ne l'employât à d'autres uſages qu'à l'Expédition de la Terre Sainte. Mais dans la vérité, c'étoit à la prétendue conquête de la Sicile que ces ſommes étoient deſtinées. Par une troiſieme Bulle, il accorda au Roi la vingtieme partie des revenus Eccléſiaſtiques d'Ecoſſe, pourvu que cette levée ſe pût faire ſans ſcandale. Cependant, comme il s'étoit engagé à contribuer lui-même aux frais de la conquête projettée, il promit de faire compter au Prince Edmond, cent-mille livres tournois, dont la moitié lui ſeroit payée auſſi-tôt qu'il ſeroit arrivé à Lyon. Grand engagement, pour une entrepriſe de cette nature! Encore étoit-il reſtreint par cette clauſe, *ſi le Pontife n'en avoit pas beſoin lui-même, pour la défenſe du S. Siege.*

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Quelques précautions que le Pape prît pour faire trouver de l'argent au Roi, il craignit qu'elles ne fuſſent pas ſuffiſantes, ou que ce Prince ne diſſipât inutilement les Finances qu'il auroit amaſſées. Ce fut dans cette penſée, qu'il l'exhorta par un Bref à retrancher toutes les dépenſes non néceſſaires, ſans excepter celles qui étoient deſtinées à des uſages pieux, par la raiſon que la conquête de Sicile étoit au-

deſſus

deſſus de toutes les œuvres de charité. Quoiqu'Edmond ne poſſedât encore qu'un vain Titre, le Roi ſon Pere, aveuglé par les eſperances dont le Pape le flatoit, regardoit ce jeune Prince comme le véritable Souverain des deux Siciles. Dans cette penſée, il voulut que, par une Patente authentique, il donnât à Thomas Comte de Savoye, Oncle de la Reine, la Principauté de Capoue, qui, comme tout le reſte du Royaume, étoit encore en diſpute entre le Pape & Conradin. Mais, quoiqu'il ſemblât que le Pape s'étoit dépouillé de ce Royaume en faveur d'Edmond, il ne laiſſoit pas de diſpoſer, ſans le conſulter, de ce qui en dépendoit. On voit, dans le Recueil des Actes Publics, divers dons que le Pontife faiſoit, dans ce même Royaume, au Comte de Hoemburch ſon Général, & à d'autres.

HENRI III. 1254. *Ibid.* *Ibid.*

Pendant que le Pape continuoit ſes négociations en Angleterre avec tout le ſecret poſſible, de peur d'effaroucher les Siciliens, le Bâtard Mainfroi prenoit à Naples, des meſures pour ſe procurer la Couronne des deux Siciles. Il pratiquoit les Troupes Allemandes que l'Empereur Conrad avoit menées, & s'aſſuroit du ſecours des Sarraſins, qui étoient en fort grand nombre dans les deux Royaumes. Dès que ſes affaires furent au point où il les deſiroit, il chercha l'occaſion de ſe déclarer ouvertement, & il ne tarda pas longtems à la trouver. Une querelle qu'il eut à la Cour du Pape, où il tua un homme qui l'avoit offenſé, l'ayant obligé à s'en éloigner, il fut cité à comparoitre en Jugement pour rendre raiſon de ce meurtre. Sur ſon refus, Innocent fit marcher des Troupes vers la petite Ville de Nocera, habitée par les Sarraſins, où le Meurtrier s'étoit retiré. Il n'en fallut pas davantage pour fournir à Mainfroi un prétexte d'aſſembler ſes amis, qui étoient déja préparez. Avec les ſecours qui lui vinrent de pluſieurs endroits, il alla au-devant des Troupes qui marchoient contre lui, & les ayant attaquées avec avantage, entre Troya & Foggia, il en tua une partie, & mit les autres en fuite. Innocent ne fut pas peu ſurpris de la défaite de ſon Armée, & de ſe voir ſur les bras ce nouvel ennemi, dont il avoit prétendu ſe ſervir pour chaſſer les Allemans du Royaume. Cet évenement lui ayant fait connoitre que Mainfroi n'avoit fait que l'amuſer, il comprit que, puiſque les Allemans avoient pris le parti du Bâtard, il lui ſeroit difficile de ſe maintenir dans le Royaume avec ſes ſeules forces. Dans cette penſée, il redoubla ſes inſtances auprès du Roi d'Angleterre, pour en obtenir des Troupes & de l'argent, avec un Général Anglois; le menaçant, en cas de refus, de donner la Couronne de Sicile à un autre Prince. Mais comme ce ſecours étoit encore bien éloigné, le chagrin qu'il conçut de voir ſes affaires dans une ſi fâcheuſe ſituation, lui cauſa une maladie qui le coucha dans le tombeau. Quoique la plupart des Hiſtoriens mettent plus d'une année d'intervalle entre la mort d'Innocent IV. & l'élection d'Alexandre IV. qui lui ſucceda, le nouveau Recueil des Actes Publics d'Angleterre fait voir mani-

Mainfroi penſe à ſe faire Roi de Sicile. *Gio. Summonte Hiſt. di Napoli.*

Il quitte la Cour du Pape pour un meurtre.

Il eſt cité en Juſtice, & il refuſe d'obeir.

Le Pape fait marcher des troupes contre lui.

Il bat l'armée du Pape.

Innocent IV. meurt.

Alexandre IV. lui ſuccede.

HENRI III. 1255. ſeſtement ; qu'Alexandre IV. fut élu peu de mois après la mort d'Innocent. En effet, on y trouve des Bulles de ces deux Papes datées de la fin de la même année 1254.

Alexandre leve une grande armée contre Mainfroi. *Act. Publ. T. I. p. 532.*

Alexandre, ſuivant les traces de ſon Prédéceſſeur, réſolut de continuer la Guerre contre Mainfroi, qui, voulant encore tenir ſes deſſeins cachez, s'étoit déclaré pour Conradin, de peur d'effaroucher les Allemans dont il avoit grand beſoin. Comme le Pape n'en avoit pas moins des ſecours d'Angleterre, au-lieu de menacer Henri, comme Innocent avoit fait, il lui dépêcha l'Evêque de Boulogne, à qui il mit en main un anneau pour inveſtir, par cette marque, le jeune Edmond du Royaume de Sicile. Mais, pendant que ce Légat étoit en chemin, les affaires d'Alexandre achevoient de ſe ruïner. Ce Pontiſe ayant emprunté de l'argent de tous côtez, ſur le compte du Roi d'Angleterre, avoit trouvé le moyen d'aſſembler une Armée de ſoixante-mille hommes, dont il avoit donné le commandement au Cardinal *Octavien Ubaldini*, Florentin, avec ordre d'aller aſſieger Mainfroi dans Nocera. Ce Cardinal avoit pour Lieutenant le Marquis de Hoemburch, Allemand, qui avoit longtems ſervi Innocent IV., mais qui, depuis quelque tems, s'étoit laiſſé corrompre par Mainfroi. Dès que cette Armée ſe fut approchée de Nocera, le Marquis, qui épioit les occaſions d'engager Octavien dans quelque fauſſe démarche, lui repréſenta, qu'il étoit non ſeulement inutile, mais contre ſon honneur, d'employer une ſi grande Armée pour ſe rendre maitre d'une bicoque. Il ajouta, que les environs de cette Place étoient ſans fourrage, & que d'ailleurs, il paroiſſoit bien que Mainfroi n'étoit pas en état de faire de grands efforts, puiſqu'il s'étoit renfermé entre des murailles. Le Général Eccléſiaſtique, qui avoit peu d'expérience dans le métier de la Guerre, regardant le Marquis comme un homme habile & fidele, ſe laiſſa aiſément perſuader de ſéparer ſon Armée, ſur la fauſſe opinion que ſon ennemi avoit peur. Il n'eut pas plutôt fait cette faute, que Mainfroi ſortit de Nocera, & fondant à l'improviſte ſur l'Armée qui venoit l'aſſieger, il la mit dans une entiere déroute. La perte que le Pontiſe fit en cette occaſion fut ſi grande, qu'il ne ſe vit plus en état de ſe maintenir dans ce Païs-là. Ainſi Mainfroi ſe rendit aiſément maitre des deux Siciles, & ſe fit couronner à Palerme, après avoir fait courir le bruit que le jeune Conradin étoit mort en Allemagne.

M. Paris.

Act. Publ. T. I. pag. 541. Gio. Summonte.

Mainfroi défait l'armée du Pape.

Il eſt couronné Roi des deux Siciles.

Le Légat inveſtit le Prince Edmond des deux Siciles.

Quoiqu'Alexandre ne trouvât plus aucune reſſource en Italie, il ne perdit pas l'eſperance de rétablir ſes affaires par le moyen du Roi d'Angleterre, qui étoit peu informé de la revolution arrivée dans le Païs auquel il prenoit un ſi grand interêt. En effet, l'Evêque de Bologne ſe rendit à Londres, où, ſans faire aucune mention de ce qui étoit arrivé dans le Royaume de Naples, ni du Couronnement de Mainfroi, il donna au jeune Edmond l'Inveſtiture des deux Siciles.

Cela

Cela ſe fit avec une pompe qui ajouta un nouveau degré à la ſatisfaction de Henri. Ce foible Prince regardoit cette cérémonie, comme ſi en effet elle eût mis Edmond en poſſeſſion d'une Couronne. Mais s'il ſe trouvoit des flateurs qui le félicitoient de cette augmentation de gloire, il y avoit des gens plus ſages qui gémiſſoient de voir leur Roi devenir de plus en plus la dupe du Pape. En effet, il n'étoit pas bien difficile de comprendre qu'il s'engageoit dans une entrepriſe, que tout l'argent comptant qui ſe trouvoit en Angleterre n'auroit pas été capable de faire réuſſir. HENRI III. 1255.

Le Roi demande un ſecours au Parlement.

Henri avoit peu de raiſon de s'attendre à de grands ſecours de la part de ſon Peuple, qu'il avoit trop mécontenté. Encore moins pouvoit-il eſperer de faire entrer les Barons dans un projet où il s'étoit témerairement engagé, ſans prendre les avis de ceux qui pouvoient ſeuls lui fournir les moyens d'en ſortir à ſon honneur. Cela n'empêcha pas que, dans un Parlement qu'il convoqua cette année, il ne demandât un ſecours d'argent, avec autant de confiance que s'il n'eût effectivement travaillé que pour le bien de l'Etat. Quoique le Parlement s'intereſſât peu dans le ſuccès de l'affaire de Sicile, il crut pourtant pouvoir tirer quelque avantage des beſoins du Roi, en profitant de cette occaſion, pour procurer, d'une maniere ſolide, l'obſervation des deux Chartres. Dans cette vue il répondit au Roi, qu'on lui accorderoit un Subſide, à ces deux conditions, que les deux Chartres ſeroient obſervées, & que le Grand Tréſorier, le Grand Juſticier, & le Grand Chancelier, ſeroient nommez par le Parlement, ſans pouvoir être deſtituez que par la même autorité. Mais le Roi n'ayant pas jugé à propos d'accepter ces conditions, prorogea le Parlement juſqu'à la Fête de St. Michel.

Qui demande à ſon tour certaines conditions.

Il eſt prorogé.

Voyage du Roi en Ecoſſe.

Pendant cet intervalle, Henri fut obligé de faire un voyage en Ecoſſe, pour les interêts de la Reine ſa Fille, qui ſe plaignoit de ceux qui gouvernoient le Royaume pendant la Minorité du Roi ſon Epoux. La préſence du Roi d'Angleterre contribua beaucoup à règler les affaires de ce Royaume, qui commençoit à ſe ſentir des deſordres ordinaires pendant une Minorité. Le ſéjour qu'il fit en Ecoſſe fut très court, parce qu'il étoit preſſé de retourner en Angleterre, où les affaires de Sicile le rappelloient.

Ruſtand, Nonce du Pape, arrive en Angleterre avec diverſes Bulles en faveur du Roi.

Les ſommes que le Pape précedent & celui-ci prétendoient avoir empruntées pour l'affaire de Sicile, étoient ſi exceſſives, que le Roi ſe voyoit dans l'impoſſibilité de ſatisfaire les Créanciers vrais ou ſuppoſez. Alexandre ne l'ignoroit pas; mais comptant que les Anglois, & particulierement le Clergé, étoient reſponſables pour leur Souverain, il employa tous les moyens imaginables pour tirer de l'argent de ce malheureux Royaume, qui étoit déja ſi fort épuiſé. Il lui fit porter les premiers coups par un Nonce nommé *Ruſtand*, qu'il munit de diverſes Bulles dont l'unique but étoit d'exiger de l'argent du Clergé. La premiere que ce Nonce fit paroitre, ordonnoit la levée

HENRI III. 1255. des Décimes, en Angleterre, en Irlande, & en Ecoſſe même; tant pour l'uſage du Pape que pour celui du Roi d'Angleterre. Cette Bulle étoit conçue en termes qui ne laiſſoient au Clergé aucun lieu de chicaner ſur ſon exécution. Le Pontife y ordonnoit cette levée, *Nonobſtant toutes Lettres, Indults, Privileges, Exemptions, ou autres Conceſſions, ſous quelque forme, & pour quelque cauſe que ce pût être, & nonobſtant toutes oppoſitions qui pourroient être imaginées.* Une ſeconde Bulle donnoit au Nonce le pouvoir de changer le Vœu que le Roi avoit fait d'aller à la Terre Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête de Sicile : Conquête que le Pape vouloit faire regarder comme bien plus importante que celle de Jeruſalem. Henri s'engagea dans ce nouveau Vœu, par un Serment ſolemnel qu'il fit ſur les Reliques de St. Edouard, ainſi qu'il l'avoit fait à l'égard du premier. De plus, le Nonce fit prêcher une Croiſade contre Mainfroi, comme contre un ennemi du Nom Chretien, & promit le pardon des péchez à tous ceux qui donneroient du ſecours au St. Siege contre ce Prince excommunié. La publication de cette Croiſade fit peu d'effet en Angleterre. Mais elle en produiſit un très grand dans la Paleſtine, en ce qu'elle obligea les Chretiens de ce Païs-là, qui voyoient les ſecours qui leur étoient deſtinez, détournez à un autre uſage, à faire avec les Sarraſins une Treve pour dix ans.

Le Parlement ſe raſſemble.

Le Parlement, qui avoit été prorogé, étant raſſemblé, le Roi y preſſa inutilement la demande du Subſide. Il avoit eu la précaution de n'envoyer point de ſommations à ceux d'entre les Seigneurs qui avoient marqué le plus de fermeté dans la derniere Séance. Mais ce fut de cela même que le Parlement prit occaſion de ſe diſpenſer de répondre à ſa demande.

Il ne donne point de réponſe au Roi.

Il prétendit que, ſelon la teneur de la Grande Chartre, il n'étoit pas obligé de déliberer ſur aucune affaire, ſi tous ceux qui avoient droit d'aſſiſter au Parlement n'y avoient pas été appellez. Henri, voyant peu d'apparence à pouvoir tirer de l'argent de cette Aſſemblée, la congédia, & chercha d'autres moyens pour en recouvrer. Il voulut en emprunter encore du Prince ſon Frere : mais il n'en put rien obtenir. Richard étoit fâché que le Roi ſe fût indiſcretement engagé dans cette affaire, ſans avoir daigné prendre ni ſes conſeils, ni ceux des autres Grands du Royaume.

Il eſt diſſous. Richard refuſe de prêter de l'argent au Roi ſon Frere.

1256. Diverſes Bulles, pour tirer de l'argent de l'Angleterre. *M. Paris.*

Mais ce que Henri n'avoit pu faire par ſa propre autorité, il tâcha de le faire par l'appui du Pape, qui lui prêtoit ſon ſecours avec d'autant plus d'ardeur, que c'étoit pour ſes propres interêts. On peut dire hardiment, qu'en ce malheureux Siecle, la Cour de Rome avoit perdu toute pudeur. C'eſt ce qui paroitra manifeſtement dans ce que je vais rapporter. Ce ne ſera plus ſur le témoignage d'un Hiſtorien dont on a tâché de rendre la bonne-foi ſuſpecte ; mais ſur les propres Bulles d'Alexandre IV. qui ſe trouvent dans les Archives d'Angleterre, ſelon les Copies authentiques qu'on en voit dans le Recueil des Actes Publics. Pour le dire en paſſant, rien n'eſt plus propre à refuter

tout

tout ce qu'on a voulu alleguer contre le témoignage de *Matthieu Paris*, que la conformité qui ſe trouve entre les Bulles, & ſon Hiſtoire. Ce qu'il y a de plus étrange dans la conduite d'Alexandre, c'eſt qu'il n'employoit pas même à la Guerre contre Mainfroi, les ſommes exceſſives qu'il tiroit inceſſamment de l'Angleterre ſous ce prétexte. Si l'on confronte enſemble les Hiſtoires d'Angleterre & de Sicile, on trouvera que, dans le tems même que ce Pape épuiſoit l'Angleterre d'argent pour la conquête projettée, il laiſſoit Mainfroi jouïr tranquillement de ſa Couronne, ſans faire presque aucun effort pour le détrôner. Ainſi la conquête de Sicile n'étoit qu'un leurre dont le Pape ſe ſervoit pour tirer de groſſes ſommes de Henri, ſur l'eſperance frivole qu'il lui donnoit de mettre Edmond ſon Fils ſur le Trône. Dans le Recueil que j'ai ſouvent cité, on trouve jusqu'à la fin de 1255. diverſes Bulles qui font connoitre bien clairement avec quelle avidité le Pontife Romain ſuçoit la miſerable Angleterre. HENRI III. 1256.

Dans une de ces Bulles, il ordonne à Henri de payer quatre-mille livres à l'Evêque de Boulogne, pour les frais de la Légation; comme ſi la Cour de Rome n'avoit eu elle-même aucun interêt dans cette affaire. *Act. Publ. Tom. I. pag. 547.*

Dans une autre du même mois, il confirme le changement du Vœu que le Roi avoit fait d'aller à la Terre Sainte, en celui de l'Expédition de Sicile, afin que l'argent deſtiné à faire la Guerre aux Sarraſins, ſervît à payer les dettes contractées pour la conquête de ce Royaume. *Ibid.*

Par une autre ſemblable adreſſée à l'Archevêque de Cantorberi, il fait, de ſon autorité, le même changement à l'égard du Vœu du Roi de Norwege & de ſes Sujets. Enſuite il leur ordonne d'envoyer en Angleterre, pour la prétendue Expédition de Sicile, l'argent qu'ils avoient deſtiné au voyage de la Terre Sainte. *Pag. 549.*

Une troiſieme ordonne à tous ceux d'entre les Anglois qui ont reçu quelque ſecours d'argent pour leur aider à faire le voyage de la Paleſtine, de le mettre entre les mains de certains Commiſſaires, pour être employé à l'Expédition de Sicile. *Pag. 551.*

Quoiqu'il eût déja confirmé le changement du Vœu de Henri, il ne laiſſa pas de lui accorder, par une Bulle, la vingtieme partie des revenus du Clergé d'Ecoſſe, pour l'employer à l'Expédition de la Terre Sainte. Cette Bulle étant poſterieure à celle qui avoit changé le Vœu du Roi, on ne peut la regarder que comme une véritable ſupercherie, pour faire accroire aux Ecoſſois que leur argent ſeroit employé à la Guerre contre les Infideles. *Ibid.*

Enſuite, par une Bulle ſubſéquente, il diſpenſe les Ecoſſois du Vœu qu'ils avoient fait pour la Terre Sainte, à condition qu'ils envoyeroient en Angleterre une certaine ſomme, qui ſeroit employée à la conquête de Sicile. *Ibid.*

HENRI III. 1256. Il accordoit la même faveur aux Anglois, par une Bulle datée du mois d'Août de la même année.

Pag. 558. Ibid. Enfin, par une autre du mois d'Octobre, il enjoignoit à ſon Nonce, de contraindre les Prélats Anglois, de donner au Roi les Décimes qui lui avoient été accordées, pour payer les dettes contractées depuis ſon engagement avec Innocent IV.

Si toutes ces Bulles ne ſe trouvoient pas en original dans les Archives d'Angleterre, on auroit de la peine à ſe perſuader, que le Vicaire de Jeſus-Chriſt eût été aſſez peu Chretien, pour préferer ſa propre querelle à celle de Dieu; car c'eſt là l'idée qu'on avoit alors des Croiſades contre les Infideles. On ne peut voir encore ſans étonnement, qu'Alexandre ait conçu le deſſein de faire payer aux Ecoſſois, aux Norwegiens, qui habitent une des extremitez de l'Europe, les frais de la querelle qu'il avoit avec la Maiſon de Souabe, pour un Royaume qui en occupe l'autre extremité. Mais ſi ce que l'Hiſtorien ajoute eſt vrai, de quoi pourtant il n'y a presque pas lieu de douter, on n'aura pas beaucoup de peine à comprendre que, pour recouvrer de l'argent, il n'y avoit point de moyen, quelque injuſte qu'il fût, qui ne ſemblât bon à ce Pape.

Les ſommes empruntées au nom du Roi montoient en Capital, ſelon le compte du Pape, à 135540. marcs d'argent, ſans y comprendre les interêts. Alexandre n'ignoroit pas que les revenus ordinaires du Roi ſuffiſoient à peine pour la dépenſe de ſa Maiſon, & que par conſéquent, il étoit impoſſible de prendre là-deſſus dequoi ſatisfaire les prétendus Créanciers. Pour tirer le Roi de cet embaras, il lui fit trouver bon, que toutes les levées d'argent extraordinaires qui ſe feroient dans ſon Royaume, fuſſent appliquées à cet uſage; moyennant quoi, il ſe chargea de trouver lui-même les moyens de lever l'argent qui leur étoit néceſſaire. Ce n'étoit pas tant dans les bourſes du Peuple ou des Seigneurs, qu'il falloit fouiller, que dans celles du Clergé. Outre que celui-ci étoit fourni de plus d'argent comptant, il avoit bien plus de docilité à l'égard du Pape, que le Peuple n'en avoit pour le Roi. Ainſi, afin d'obliger le Clergé à payer la plus grande partie de cette dette, Alexandre ſe ſervit d'un moyen extraordinaire, qui lui fut ſuggeré par l'Evêque de Hereford. Il fit faire un grand nombre de Billets obligatoires, par leſquels chaque Membre du Clergé d'Angleterre reconnoiſſoit avoir reçu d'un tel Marchand de Sienne, de Florence, ou de quelque autre endroit d'Italie, la ſomme de --- pour les beſoins de ſon Egliſe, & s'obligeoit à la payer dans un certain tems. Cela fait, on entreprit de contraindre chaque Particulier de ſigner une de ces promeſſes, comme ſi effectivement il avoit emprunté ce qu'elle contenoit. Tirannie d'une telle nature, qu'il ſeroit difficile d'en trouver des exemples parmi les Tirans les plus renommez.

Etrange moyen employé par le Pape, pour tirer de l'argent du Clergé. *M. Paris.*

Pour

Pour exécuter ce deſſein, Ruſtand fit aſſembler tous les Prélats du Royaume, & leur fit ſavoir que l'intention du Pape étoit, que chaque Membre du Clergé ſignât une de ces Promeſſes, & s'engageât à payer la ſomme qu'elle contenoit, dans un tems aſſez court, ſur peine d'Excommunication. Cette propoſition ſurprit tellement les Prélats, que l'Evêque de Londres ne put s'empêcher de dire tout haut, qu'il perdroit plutôt la tête, que de ſe ſoumettre à une telle tirannie. L'Evêque de Worceſter en dit tout autant; & enfin, on donna pour réponſe à Ruſtand, que le Clergé d'Angleterre ne vouloit point ſe rendre Eſclave du Pape. Le Nonce ſe plaignit au Roi d'une réponſe ſi fiere, & lui fit entendre que l'Evêque de Londres étoit l'auteur de la desobeïſſance du Clergé. Henri, qui n'étoit pas moins irrité que le Nonce, s'emporta contre cet Evêque, & lui dit, que puiſqu'il ne craignoit pas de s'attirer ſon indignation, auſſi bien que celle du Pape, il en reſſentiroit bien-tôt les effets. Cette menace n'ayant pas été capable d'épouvanter le Prélat, il répondit, *qu'il ſavoit bien que le Roi & le Pape étoient plus puiſſans que lui, mais que ſi on lui ôtoit ſa mitre, il prendroit un casque en ſa place.* Cependant, cette fermeté ne fut pas capable de faire déſiſter le Nonce de ſon projet. Avec le ſecours de l'Evêque de Hereford, il ſema la discorde parmi les principaux Membres du Clergé, en careſſant les uns, en intimidant les autres, & en faiſant intenter contre quelques-uns des accuſations ſur leſquelles il prenoit occaſion de les excommunier. Ces Cenſures étoient d'autant plus redoutables, que ſi dans quarante jours ils ne demandoient pas leur abſolution, laquelle ils ne pouvoient obtenir qu'en ſe ſoumettant à la volonté du Pape, tous leurs revenus étoient confiſquez. HENRI III. 1256.

Mais ce que le Pape & le Roi pouvoient tirer de quelques Particuliers, par ces voyes violentes, ne pouvoit pas faire une ſomme aſſez conſiderable pour ſubvenir à leurs beſoins. Il falloit avoir le conſentement de tout le Clergé, pour faire ſigner toutes les Promeſſes, ſans quoi ce n'étoit pas la peine de commettre des injuſtices ſi criantes. Ruſtand aſſembla donc encore une fois les Prélats pour cette affaire. Mais l'abſence de l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit hors du Royaume, & la vacance du Siege d'Yorck, fournirent aux Prélats un prétexte de demander un délai, qu'on ne put leur refuſer. Ils eſperoient que le tems ameneroit quelque changement favorable, qui les exempteroit de payer l'argent qu'on leur demandoit. Mais la conduite du Nonce devoit bien leur faire perdre cette eſperance. Il ſe mettoit en fureur contre ceux qui propoſoient des difficultez ſur cette affaire, & trouvoit fort étrange qu'on oſât le moins du monde s'oppoſer à la volonté du Pape. Un Agent du Clergé, nommé *Leonard*, ayant voulu inſiſter ſur l'injuſtice de ce que le Pape demandoit, Ruſtand lui ordonna de dire s'il parloit de lui-même, ou de la part des Prélats. Enſuite, il mit par écrit les propres paroles de l'Agent,

HENRI III. 1256. gent, disant qu'il vouloit informer le Pape de la maniere insolente dont il s'étoit exprimé. Un autre Ecclésiastique ayant voulu aussi parler un peu librement sur la même matiere, le Nonce lui dit d'un ton furieux, que s'il n'avoit pas de la consideration pour les Prélats, il ne lui laisseroit pas un cheveu à la tête.

Le délai accordé au Clergé étant expiré, tous les Prélats du Royaume, avec les Archidiacres qui représentoient le Clergé inferieur, se rendirent à Londres pour y tenir leur Assemblée. Comme ce n'étoit que pour cette seule affaire qu'ils s'assembloient, dès le premier jour Rustand y renouvella ses instances. Le Clergé répondit, par la bouche de Leonard son Agent, que sa pauvreté ne lui permettoit pas de consentir à la demande du Pape, vu qu'elle n'étoit fondée ni sur la Raison, ni sur aucune apparence de Justice. Le Nonce répondit, qu'il n'y avoit point d'injustice dans ce que le Pape prétendoit, puisque toutes les Eglises lui appartenant, il pouvoit faire de leurs revenus ce qu'il jugeoit à propos. Cette prétention extraordinaire fut relevée par Leonard, qui lui répondit, que véritablement, on pouvoit dire en quelque maniere que toutes les Eglises appartenoient au Pape, pour les proteger & pour les défendre; mais non pas quant à la proprieté. Tout de même, ajouta-t-il, qu'on dit en Angleterre que tout est au Roi; mais que personne ne s'étoit jamais avisé de dire que le Roi fût proprietaire de tous les biens de ses Sujets. Qu'ainsi, à l'égard des biens de l'Eglise, jamais on ne pourroit faire voir que l'intention des Donateurs fût de les donner au Pape. Cette réponse ne fit qu'irriter encore plus le Nonce, qui pourtant ne jugea pas à propos de disputer & d'argumenter plus longtems. Il se contenta de crier d'un ton menaçant, que chacun eût à parler pour soi-même, & que le Pape vouloit être informé des sentimens de chaque Particulier. Il vouloit par là intimider l'Assemblée: mais ses manieres violentes produisirent un effet tout contraire à son intention. Les Prélats, indignez de se voir ainsi traitez, répondirent unanimement, qu'ils ne pouvoient ni ne vouloient se soumettre à une exaction si injuste; que c'étoit là leur derniere résolution, & qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour cette Cause, bien plus juste que celle pour laquelle le bien-heureux Thomas Becket avoit souffert le Martyre. Le Nonce voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir par ses menaces, prit le parti de s'adoucir, en disant, qu'il vouloit aller lui-même rendre compte au Pape des difficultez qui se rencontroient dans l'exécution de ses ordres. Le Clergé députa aussi de son côté le Doyen de St. Paul, pour informer le Pontife des raisons de son refus. Pour finir tout d'une suite cette affaire à laquelle je n'ai pas dessein de revenir, je rapporterai ici la modification que le Clergé obtint enfin de la Cour de Rome, après de longues sollicitations. Comme le Pape prétendoit, que les sommes dont il s'agissoit avoient été réellement empruntées pour le service du Roi & de l'Eglise, il ordonna, que chaque Membre du Clergé

en

en payeroit ſa part, à proportion de ſes revenus : mais que ce que chacun payeroit ſeroit défalqué des Décimes qui, dans la ſuite, ſeroient accordées au Roi. Après cette déciſion ; ne voulant plus rien écouter, le Clergé ſe vit contraint de payer des ſommes qu'il n'avoit pas empruntées, & au payement desquelles on l'avoit engagé ſans qu'il en fût rien. HENRI III. 1256.

Quelque tems après, le même Nonce fit aſſembler tous les Abbez de Cîteaux, & leur demanda le revenu d'une année de leurs Laines, pour ſubvenir aux beſoins du Pape & du Roi. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient accorder cette demande, que ſur une déliberation du Chapitre général de leur Ordre. Cette réponſe ne ſatisfaiſant pas le Prélat Italien, il ſe mit en fureur, & jura, que s'il ne pouvoit les fléchir tous enſemble, il les traiteroit d'une telle maniere, chacun en particulier, qu'il les contraindroit d'obeïr. L'effet ſuivit de près la menace. Sur des fautes legeres ou imaginaires, il les attaqua l'un après l'autre ; & les fit condamner à de groſſes amendes. Mais cet Ordre trouva de ſi puiſſans protecteurs auprès du Pape, que le Nonce eut ordre de les laiſſer en repos. *Le Nonce attaque les Abbez de Cîteaux.* *Act. Publ. Tom. I.*

La tirannie que la Cour de Rome exerçoit contre le Clergé d'Angleterre, étoit ſi étrange, qu'il ſemble que l'Hiſtorien qui rapporte tous ces faits, ait craint qu'on ne le ſoupçonnât de les avoir inventez, s'il n'en donnoit pas une preuve convainquante. C'eſt ſans doute dans cette penſée qu'il a inſeré dans ſon Hiſtoire une Bulle entiere d'Alexandre IV., qui fait voir qu'il ne s'étoit rien fait dans l'affaire des Billets, que par ſes ordres exprès. Cette Bulle, qui eſt adreſſée à Ruſtand, finit par ces mots : *Vous prendrez ſoin d'informer le Roi, que tout cela procede de notre volonté. C'eſt pourquoi nous vous marquons par ces Préſentes, ce que chaque Abbé & chaque Prieur ſera tenu de payer. Le Prieur & le Monaſtere de* Durham, *cinq-cens marcs ; celui de* Bath, *quatre-cens ; celui de* Thornei, *quatre-cens &c.-- Donné à Anagnia, le X. des Calendes de Juillet, la ſeconde année de notre Pontificat.* *Bulle d'Alexandre IV. qui juſtifie ce qui a été rapporté touchant les Billets.* *M. Paris.*

Revenons préſentement au Roi, qui ne ſollicitoit pas avec moins d'ardeur les ſecours qu'il avoit demandez aux Seigneurs, pour mettre le Prince ſon Fils ſur le Trône de Sicile. L'Archevêque de Meſſine étoit venu exprès de Rome pour appuyer cette demande, portant aux Seigneurs des Lettres du Pape, qui les exhortoit fortement à donner ſatisfaction au Roi. Mais l'empreſſement du Pape, & les vives ſollicitations de l'Archevêque de Meſſine, faiſoient un effet tout contraire à leurs deſſeins. Car on voyoit très clairement, que le Subſide qui étoit demandé devoit être mis entre les mains du Pape, ſans quoi, il ne ſe ſeroit pas donné de ſi grands mouvemens. D'ailleurs, le Parlement ne pouvoit ſe réſoudre à permettre qu'on levât des Troupes pour les envoyer en Italie, comme le Pape & le Roi le ſouhaitoient, perſuadé qu'il étoit que ce ſeroit les expoſer à une ruïne certaine. Ces conſiderations le porterent à refuſer au Roi le ſecours *Le Parlement refuſe de l'argent au Roi.*

HENRI III. 1256.

cours qu'il demandoit. Pour juſtifier ſon refus, il lui préſenta une Adreſſe qui en contenoit les raiſons. I. La difficulté de l'entrepriſe projettée. II. La pauvreté du Royaume. III. La crainte d'une invaſion de la part des Etats voiſins, ſi les forces du Royaume étoient envoyées ſi loin. IV. Que ce projet s'étoit fait ſans conſulter le Parlement. V. Enfin, que les conditions attachées au don de la Sicile, laiſſoient au Pape la liberté de ſe retracter quand il le jugeroit à propos; ce qui n'étoit pas réciproque.

Raiſons de ſon refus.

Henri veut que le Clergé cautionne pour lui.

Le Clergé, refuſe;

mais il y eſt contraint.

Le Roi ne ſe contentoit pas de demander à ſon Parlement, un ſecours extraordinaire: il prétendoit encore, que le Corps du Clergé en particulier fût caution des ſommes que le Pape prétendoit lui être encore dues, & qu'il conſentît que les Décimes accordées pour trois ans, fuſſent continuées pendant cinq autres années. Ces demandes étoient ſi exceſſives, que le Clergé ne put ſe réſoudre à les accorder. Mais on n'avoit pas les mêmes égards pour les Seigneurs Eccléſiaſtiques, que pour les Temporels. Le Pape n'eut pas plutôt parlé d'un ton abſolu, par la bouche de ſon Nonce, que le Clergé mollit tout à coup, & donna au Roi la plus grande partie de ce qu'il avoit demandé.

Guerre de Galles.

Quelque conſiderables que fuſſent les ſommes qu'on avoit depuis peu tirées du Royaume, Henri ne laiſſoit pas de continuer ſes exactions, tant ſur les habitans de Londres que ſur le reſte du Peuple. Il fit même ſentir les effets de ſon avidité aux Gallois, qu'il regardoit comme ſes Sujets, depuis qu'ils étoient devenus ſes Vaſſaux. Les injuſtices qu'il leur fit, ſous divers prétextes, ayant enfin pouſſé leur patience à bout, ils eurent recours aux armes, & firent des courſes ſur les frontieres d'Angleterre, d'où ils emporterent un riche butin. Le Prince Edouard voulut ſe mettre en devoir de les aller châtier; mais il ne lui fut pas poſſible de lever des Troupes ſuffiſantes pour arrêter leurs progrès. Les Finances du Roi étoient tellement épuiſées, tant par le Pape, que par ſes propres Favoris, que ne pouvant fournir aux dépenſes de cette Guerre, il ſe vit contraint de ſouffrir que les Gallois pillaſſent impunément les frontieres de ſes Etats. Son aveuglement pour ſes Freres uterins, & pour les Parens de la Reine, étoit prodigieux. Il ne ſe contentoit pas de leur faire des dons immenſes, qui le mettoient hors d'état de défendre ſon Royaume; il leur permettoit de faire mille exactions ſur ſes propres Sujets, en défendant au Grand Chancelier d'expédier aucun Ordre qui pût leur porter du préjudice.

Excès du Roi en faveur de ſes Freres uterins, & des Parens de la Reine.

Le Pape preſſe le Roi de lui envoyer de l'argent & la menace.

Cependant, le Pape n'étoit pas encore content des grandes ſommes qu'il avoit tirées d'Angleterre. Il preſſoit continuellement le Roi de lui envoyer de l'argent, le menaçant d'annuller le don de la Sicile, s'il ne ſe hâtoit d'exécuter tout ce qu'il avoit promis. Henri s'excuſa de n'avoir pu encore envoyer des Troupes en Italie, avec un Général Anglois, ſur ce que, bien loin de pouvoir fournir à cette nouvelle dépenſe, il ne ſe trouvoit pas en état d'achever le payement des ſommes

Digitized by Google

mes que le Pape lui demandoit. Mais, pour lui donner quelque ſatisfaction, il lui envoya cinq-mille marcs, & ordonna au Prince Edouard ſon Fils, qui devoit lui ſucceder, de ratifier les Conventions faites touchant la Sicile. Dans une autre Lettre qu'il lui écrivit ſur ce ſujet, il l'informoit que les Grands de ſon Royaume refuſoient de ſouscrire aux conditions qu'on avoit exigées de lui, les trouvant trop peu raiſonnables (1), particulierement depuis que les affaires de Sicile avoient changé de face par la trahiſon du Marquis de Hoemburch. Dès que le Pape ſut que les Grands commençoient à murmurer, il crut devoir ſe hâter de tirer de l'Angleterre tout ce qu'il en pouvoit eſperer, prévoyant bien que le manege qu'il faiſoit ne pouvoit pas durer longtems. Dans ce deſſein il envoya en Angleterre un Nonce nommé *Jean de Die*, chargé de diverſes Bulles qui tendoient toutes à procurer de l'argent au Roi, afin qu'il en pût payer les prétendues dettes du Pape. Par la premiere, il ordonnoit aux Evêques de payer exactement les Décimes accordées au Roi, *Nonobſtant toutes Lettres, tous Indults, ou Privileges quelconques.* Selon les apparences, la déduction qu'il leur avoit auparavant permis de faire, fut rendue inutile par cette clauſe. Une autre Bulle accordoit au Roi, pour le voyage de la Terre Sainte, dont il l'avoit déja diſpenſé, tous les revenus des Bénéfices vacans. Par une troiſieme, il lui donnoit tous les revenus des Eccléſiaſtiques qui ne réſidoient pas dans leurs Bénéfices. Une quatrieme lui accordoit les Décimes de tous les revenus Eccléſiaſtiques de ſon Royaume, ſelon leur vraye eſtimation, au-lieu qu'auparavant on les évaluoit ſuivant les anciennes Taxes. Une cinquieme ordonnoit à Ruſtand, d'adjuger au Roi les biens immeubles des Eccléſiaſtiques qui mouroient ſans faire Teſtament. Par une ſixieme, il ordonnoit au même Nonce, de taxer lui-même tous les Eccléſiaſtiques du Royaume, pour le ſecours qu'ils devoient donner au Roi, *Nonobſtant tous privileges accordez par ſes Prédéceſſeurs, & toutes exemptions ou oppoſitions qui pourroient être faites.* Une ſeptieme excommunioit tous les Prélats qui n'auroient pas payé leurs Décimes dans un certain tems. Il y en avoit encore quelques autres dont il n'eſt pas néceſſaire de faire mention, puiſqu'elles tendoient toutes au même but. C'étoient toujours les inſtances des Créanciers Siennois & Florentins, qui ſervoient de prétexte à ces vexations. Quoique ces dettes euſſent dû être plus que payées par toutes les levées d'argent qui s'étoient faites en Angleterre pour ce ſujet, c'étoit une Hydre dont les têtes ſe renouvelloient inceſſamment.

HENRI III. 1256.

Le Prince Edouard ratifie les Conventions faites touchant la Sicile.

Le Roi informe le Pape, que les Grands n'approuvent pas ces Conventions.

Le Pape envoye un nouveau Nonce en Angleterre avec diverſes Bulles.

Act. Publ. Tom. I. pag. 595.

Pag. 597.

Ibid.

Pag. 591.

Ibid.

Pag. 601.

Pag. 607.

Il ſembloit que, ſous ce malheureux Regne, un concours de malignes influences ſe fût rencontré en Angleterre, pour en réduire les habitans à la mendicité. Tout contribuoit à leur miſere, & les évenemens 1257.

(1) Ces Conventions ſe trouvent à la fin du I. Tome des Actes Publics, parmi les Actes omis.

HENRI III. 1257.

mens qui en paroiſſoient les plus éloignez, ſe trouvoient enfin tendre au même but. Guillaume, Comte de Hollande & Roi des Romains, ayant été tué en Frize, les Princes Electeurs de l'Empire ſe partagerent ſur l'élection d'un nouveau Roi des Romains. Les uns, qui faiſoient le plus grand nombre, donnerent leurs voix à Richard Frere du Roi d'Angleterre, & les autres élurent Alphonſe Roi de Caſtille. Richard, plus diligent que ſon Compétiteur, alla incontinent ſe faire couronner à Aix la Chapelle, & ſoutenir ſes droits par ſa préſence en Allemagne, pendant qu'Alphonſe ſe contentoit d'agir par ſes Ambaſſadeurs. Cependant, le premier n'eut aucun avantage ſur ſon Concurrent, que celui d'être couronné, honneur qu'il acheta ſi cherement, qu'Alphonſe auroit été bien fâché de l'acquerir à ce prix. On prétend que Richard fit paſſer en Allemagne ſept-cens-mille livres ſterling d'argent comptant, ſomme prodigieuſe pour ce tems-là, qui, jointe à toutes celles que le Pape avoit tirées du Royaume, y produiſit une extrême diſette d'argent. Le petit peuple en ſouffrit extraordinairement, parce que la recolte n'ayant pas été abondante, il ne ſe trouvoit pas en état d'acheter des vivres, qui étoient devenus fort chers. Tous ces maux ne touchoient point le cœur du Roi. Toujours entêté de ſon projet touchant la Sicile, il preſſa de nouveau le Clergé de lui accorder un Subſide, celui de l'année précedente n'ayant pas même ſuffi, comme il l'aſſuroit, à payer ſes dettes. Comme il s'attendoit bien à trouver de grandes oppoſitions de la part des Prélats, il mena dans leur Aſſemblée le Prince Edmond ſon Fils, habillé à la Sicilienne, s'imaginant que, charmez comme lui de cette vue, ils ne pourroient ſe défendre de lui accorder ce qu'il demandoit. Mais ce moyen n'auroit pas eu beaucoup de vertu, ſi les Prélats n'euſſent été encore intimidez par le Nonce, qui les contraignit par ſes menaces, d'accorder au Roi un don de quarante-deux-mille livres ſterling.

Le Prince Richard eſt élu Roi des Romains.

Il fait paſſer une groſſe ſomme en Allemagne.

Le Roi preſſe encore le Clergé de lui accorder un nouveau ſecours d'argent. *M. Paris.*

Le Clergé eſt contraint de l'accorder.

A tous les maux qui affligerent l'Angleterre pendant le cours de cette année, il faut encore joindre la Guerre de Galles, qui ſe continuoit avec beaucoup de vigueur de la part des Gallois, mais très foiblement du côté de l'Angleterre. Le Prince Edouard, qui avoit entrepris de châtier ce Peuple inquiet, avoit même été obligé de ſe retirer de devant eux, avec quelque perte. Les progrès qu'ils faiſoient tous les jours, obligerent enfin le Roi à marcher contre eux. Mais à ſon approche, ils ſe retirerent ſur leurs montagnes, après avoir eux-mêmes fait le dégât de leurs frontieres; & par là Henri ſe vit arrêté, ſans pouvoir paſſer plus avant. Mais ce ne fut pas encore tout. Dans le tems qu'il croyoit les Gallois éloignez & ſaiſis de peur, ils ſurent ſi bien profiter de ſa négligence, qu'ils le ſurprirent & taillerent en pieces une bonne partie de ſon Armée; après quoi, il ne penſa plus qu'à ſe retirer.

Continuation de la Guerre de Galles.

Henri eſt battu.

On ne ſauroit s'empêcher d'être ſurpris, qu'en de ſemblables conjonc-

Il demande un Roi de

jonctures, Henri s'aviſât de vouloir faire peur au Roi de France. Néanmoins, ſans conſiderer l'impuiſſance où il étoit, il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui demander la reſtitution de la Normandie & des autres Provinces de France enlevées aux Anglois. On ne ſait ni dans quelle vue, ni par quel motif, il renouvella cette prétention, d'une maniere ſi fiere & ſi hautaine, qu'on auroit dit que ſes affaires étoient au plus haut point de proſperité, & qu'il ſe ſentoit en état de ſoutenir cette bravade. Louis, qui connoiſſoit ſes affaires mieux que lui-même, s'abſtint pourtant de l'inſulter, ſe contentant de refuſer ſechement une demande faite ſi mal à propos.

HENRI III. 1257.

France la reſtitution de la Normandie & autres Provinces.

Cependant le Nonce Ruſtand, qui étoit allé à Rome pour y prendre de nouvelles Inſtructions, retourna bien-tôt en Angleterre, muni du pouvoir d'excommunier le Roi, ſi, ſelon ſes engagemens, il ne ſe reſolvoit promptement à entreprendre la Conquête projettée. Henri, ſurpris de cette menace, & ne ſachant plus de quel côté ſe tourner pour ſatisfaire le Pape, fit agir Edmond ſon Fils, qui demanda humblement qu'il plût au Pontife d'adoucir les conditions ſous leſquelles il avoit accepté le don de la Sicile. Cette requête n'ayant pas produit un grand effet, Henri ſe vit enfin dans la néceſſité de nommer des Ambaſſadeurs, pour aller à Rome renoncer, au nom du Prince ſon Fils, au don de cette Couronne chimerique qui lui avoit déja tant couté. Mais ce n'étoit pas là ce que le Pape demandoit. Bien loin de vouloir recevoir cette renonciation, il envoya un nouveau Nonce nommé *Arlot*, à qui il donna pouvoir de faire quelque changement aux Conventions faites ſur cette affaire. Mais en même tems, il lui ordonna de faire tous les efforts poſſibles pour engager le Roi de plus en plus, en lui accordant de nouvelles graces qui ne lui coutoient rien, puiſque c'étoit toujours aux dépens du Clergé. Dans cette vue, il chargea ſon Nonce de publier une nouvelle Bulle, par laquelle il étoit enjoint aux Prélats de payer les Décimes accordées au Roi, ſous peine d'Excommunication; *Nonobſtant toutes oppoſitions, tout appel, & toutes Lettres impetrées, ou à impetrer, de quelque teneur qu'elles fuſſent.* Ce qu'il y a de plus étrange, & qu'on a de la peine à concevoir, c'eſt que de ſi prodigieuſes ſommes envoyées au Pape, non ſeulement n'avoient rien avancé pour la conquête de la Sicile, mais que même il n'y en avoit pas la moindre petite partie d'employée à cet uſage, puiſque, depuis la déroute de Nocera, le Pape n'avoit point d'Armée ſur pied. Outre les Décimes que le Clergé avoit ſouvent payées, & les autres Subſides qu'il avoit accordez au Roi pour ce ſujet, le Parlement avoit encore fourni des ſecours conſiderables, ſans qu'on pût voir le fond de ce gouffre qui abſorboit toutes les richeſſes des Anglois. Le Clergé gémiſſoit de ſe voir ainſi opprimé. Le Peuple ne murmuroit pas moins de ſon côté, quand il conſideroit, que tant d'argent levé en Angleterre, & qui, comme on l'aſſuroit, montoit à plus de neuf-cens-cinquante-mille marcs d'argent, ne fût pas capable

Le Roi demande au Pape, qu'il adouciſſe les Conventions touchant la Sicile. *Act. Publ. Tom. I. p. 624.*

Il veut renoncer à cette Couronne.

Le Pape envoye un nouveau Nonce avec de nouvelles Bulles. *Pag.* 628.

Bulle pour tirer de l'argent du Clergé. *Pag.* 640.

HENRI III. 1258.

pable d'aſſouvir l'avarice du Pape, & que ce fût toujours à recommencer.

Les Barons commencent à prendre des meſures contre le Roi. *M. Paris.*

Il n'étoit pas poſſible que tant d'oppreſſions ne laſſaſſent enfin la patience des Anglois. Les Seigneurs ſe trouvoient encore plus lézez que le Peuple, en ce que les Charges les plus conſiderables, auxquelles ils croyoient avoir ſeuls droit de prétendre, étoient poſſedées par des Etrangers. C'eſt là pour l'ordinaire ce qui excite le zèle des Grands : c'eſt ce qui leur fait prendre en main avec tant d'ardeur les interêts du Public. Si leur interêt particulier ne s'y trouve joint, en vain s'attendra-t-on que les Grands expoſent leurs biens & leurs vies, pour maintenir la Liberté d'un Peuple opprimé. C'eſt une remarque dont aucune Nation en particulier ne doit ſe tenir offenſée, puiſqu'elle convient à tous les tems & à tous les lieux. Les Seigneurs qui vivoient alors en Angleterre, n'étoient pas d'un autre caractere. Le crédit des Etrangers, & les richeſſes qu'ils poſſedoient, étoient le principal Grief des Barons, & le véritable motif de leurs plaintes. S'ils faiſoient valoir quelques autres Abus, c'étoit parce qu'ils n'en profitoient pas eux-mêmes, ou afin de mettre le Peuple dans leur parti. Ils avoient cru jusqu'alors pouvoir engager le Roi à changer de conduite, en le liant par des Sermens ſolemnels. Mais ils s'apperçurent enfin qu'il n'étoit pas poſſible de s'aſſurer de ce *Prothée*, comme l'appelle un Hiſtorien, s'ils ne ſe ſervoient de moyens plus violens que ceux qu'ils avoient employez jusqu'alors. Dans cette penſée, ils commencerent à tenir entre eux des Conferences ſecretes, où ils chercherent les expédiens les plus propres pour reformer le Gouvernement, & ſur-tout, pour en exclure les Etrangers. Le Roi leur fournit bien-tôt une occaſion d'exécuter leurs deſſeins, en convoquant un Parlement auquel il demanda, comme à l'ordinaire, un puiſſant ſecours pour l'affaire de Sicile : car pour le voyage de la Terre Sainte, il ne s'en faiſoit plus aucune mention. Le Parlement, ſelon la réſolution que les principaux des Barons avoient déja priſe entre eux, au-lieu de lui accorder ce qu'il demandoit, lui fit des plaintes très fortes ſur la violation de ſes promeſſes, & généralement ſur tous les Abus dont nous avons eu occaſion de parler pendant tout le cours de ce Regne. Henri, comprenant que la fierté ſeroit inutile en cette occaſion, voulut tenter le vieux moyen d'appaiſer les Seigneurs, en ſe reconnoiſſant coupable, & en promettant de corriger les Abus. Mais, pour cette fois, ils ne furent pas ſi crédules. Ils lui dirent nettement, que, ſans s'en rapporter à lui, ils avoient deſſein de reformer eux-mêmes le Gouvernement, d'une maniere à n'avoir plus à craindre ſon manque de foi. Ainſi, ſous prétexte des difficultez qui ſe trouvoient dans cette affaire, il prorogea le Parlement, & marqua la Ville d'Oxford pour le Lieu de la prochaine Aſſemblée. Cependant, comme il craignoit que, durant cet intervalle, les Barons ne fiſſent des préparatifs qu'il ne ſe ſentoit pas en état d'empêcher, il leur promit poſitivement,

M. Paris.

Le Roi demande de l'argent au Parlement qui ſe plaint de ſa conduite.

Les Barons forment le projet de reformer le Gouvernement.

Le Parlement eſt ajourné à Oxford.

ment, qu'auſſi-tôt qu'ils ſeroient raſſemblez, il ſe joindroit à eux pour travailler à la reformation qu'ils deſiroient. Il leur donna même un Ecrit ſigné de ſa main, par lequel il conſentoit que les Articles en fuſſent dreſſez par vingt & quatre Seigneurs, dont il en choiſiroit douze, & promettoit de ſe ſoumettre à tout ce qui ſeroit règlé par ces Commiſſaires. Pour donner plus de force à cet Ecrit, il voulut que le Prince Edouard ſon Fils le ſignât auſſi bien que lui, afin qu'ils demeuraſſent convaincus de ſa bonne-foi. On avoit été ſi ſouvent abuſé par de ſemblables promeſſes, qu'on ne pouvoit ſe perſuader que celle-ci fût plus ſincere. Sans s'arrêter aux proteſtations du Roi, les Seigneurs leverent des Troupes, & dans le tems marqué, ils ſe rendirent à Oxford bien accompagnez, & réſolus d'obliger le Roi à leur tenir ſa parole. La premiere affaire à quoi on travailla dans cette Aſſemblée, fut l'élection des vingt & quatre Commiſſaires qui devoient dreſſer les Articles pour la reformation propoſée. Le Roi en choiſit douze : les douze autres furent élus par les Seigneurs, qui mirent Simon de Monfort, Comte de Leiceſter, à la tête de ce Conſeil. L'élection étant faite, les Vingt & quatre dreſſerent quelques Articles, auxquels le Parlement ſe reſerva le droit d'ajouter, de tems en tems, ceux qu'il jugeroit néceſſaires au bien de l'Etat. Voici en ſubſtance ce qu'ils contenoient.

HENRI III. 1258.

Le Roi s'engage à conſentir à la reformation.

Parlement d'Oxford.

On choiſit vingt & quatre Commiſſaires pour faire un Règlement.

I. Que le Roi confirmeroit la Grande Chartre, qu'il avoit tant de fois jurée ſans aucun effet.

Articles de ce Règlement.

II. Qu'on donneroit la Charge de Grand Juſticier à un homme capable & integre, qui adminiſtreroit la Juſtice, tant aux pauvres, qu'aux riches, ſans diſtinction.

III. Que le Grand Chancelier, le Grand Tréſorier, les Juges, & autres Officiers & Miniſtres publics, ſeroient choiſis tous les ans par les Vingt & quatre.

IV. Que la garde des Châteaux & de toutes les Places fortes ſeroit remiſe à la diſcretion des Vingt & quatre, qui en chargeroient des perſonnes de confiance, & affectionnées à l'Etat.

V. Que ce ſeroit un crime capital, pour quelque perſonne que ce fût, & de quelque rang qu'elle pût être, que de s'oppoſer directement ou indirectement à ce qui ſeroit ordonné par les Vingt & quatre.

VI. Que le Parlement s'aſſembleroit au moins une fois tous les trois ans, afin de faire les Statuts qui ſeroient jugez néceſſaires pour le bien du Royaume.

Il eſt certain que douze Députez des Commmunes aſſiſterent à ce Parlement. Mais ſi ce fut par grace, ou de droit, je veux dire ſi ce fut une nouveauté, ou ſi les Communes avoient des Députez pour les repréſenter dans les précedens Parlemens, c'eſt ce que je n'oſerois prendre ſur moi de décider, puiſque les Anglois n'en conviennent pas entre eux. Cependant, comme dans une diſpute de cette nature il eſt diffi-

Obſervation ſur le droit des Communes.

HENRI III. 1258. difficile de s'empêcher de pancher vers une des opinions, je ne ferai pas difficulté de me ranger dans le ſentiment de ceux qui croyent que c'eſt ici la premiere fois que les Députez des Communes ont été admis dans le Parlement. En effet, ſi le droit des Communes eût été bien établi dans le tems dont nous parlons, ce ſeroit une choſe aſſez ſurprenante, qu'elles n'euſſent nommé que douze Députez pour tout le Royaume. De plus, tous les Hiſtoriens conviennent que ces douze n'étoient pas du Corps des Communes, mais des Seigneurs qualifiez Feudataires immédiats de la Couronne. Ajoutons encore, qu'il ſeroit bien étonnant, ſi les Communes avoient eu ce droit auparavant, que les Hiſtoriens ne les euſſent jamais diſtinguées de la Nobleſſe. Cependant, parmi tant d'Auteurs qui, depuis le tems de la Conquête jusques vers la fin du Regne de Henri III., ont parlé des Parlemens, il ne s'en trouve aucun qui ait diſtingué les Communes comme faiſant un Corps à part, ou une Chambre ſéparée dans le Parlement. Enfin, on peut ajouter, comme un préjugé qui n'eſt pas favorable à l'ancienneté du droit des Communes, qu'en France ce ne fut que ſous le Regne de Philippe le Bel, que le *Tiers Etat* fut admis dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, ainſi que *Pasquier* l'aſſure. Quoiqu'il en ſoit, comme c'eſt de cette Aſſemblée, & d'une autre dont je parlerai tout à l'heure, que quelques uns tirent la premiere origine du droit des Communes, il a été néceſſaire d'en informer le Lecteur.

Le Parlement ayant approuvé les Articles dreſſez par les vingt & quatre Commiſſaires, le Roi ſe vit obligé d'y donner ſon conſentement, & de faire expédier tous les ordres néceſſaires pour leur exécution. Le Prince Edouard jura auſſi ſolemnellement qu'il les obſerveroit & les feroit obſerver de tout ſon pouvoir. C'eſt ainſi que Henri, pour avoir trop négligé ſes Sujets, ſe vit enfin réduit à partager avec eux le Gouvernement de ſon Royaume, ou plutôt, de le leur abandonner tout entier. Peut-être auroit-il évité ce malheur, s'il avoit moins ſuivi les directions de la Cour de Rome, qui fut certainement la principale cauſe de ſa disgrace. Mais en ce tems-là, il étoit difficile de tenir à cet égard un juſte milieu. Le Roi Jean ſe perdit pour avoir voulu réſiſter trop vigoureuſement au Pape, & celui-ci, pour s'être rendu ſon eſclave.

Oppoſitions à ces Statuts. Les Articles dont on étoit convenu, qui furent appellez les *Statuts* ou les *Expédiens d'Oxford*, trouverent d'abord quelque oppoſition. Le Comte de Warren refuſa de les ſigner. Le Prince Edouard, qui ne les avoit jurez qu'à regret, cherchoit à s'en dédire. Henri, Fils du Roi des Romains, proteſtoit hautement, qu'ils étoient ſans force, jusqu'à ce que le Roi ſon Pere, qui étoit alors en Allemagne, les eût approuvez. Cette proteſtation lui attira une réponſe très mortifiante de la part du Comte de Leiceſter. Sans ménager ſa qualité, ce Seigneur lui dit nettement, que ſi le Roi ſon Pere refuſoit de ſe joindre aux Barons, dans le Règlement qui venoit d'être fait,

fait ; il ne conſerveroit pas la poſſeſſion d'un ſeul arpent de terre dans le Royaume. Mais la plus grande réſiſtance vint de la part des Etrangers, & particulierement des Freres Uterins du Roi, & des Parens de la Reine. Principalement Guillaume, élu Evêque de Valence, s'y trouvoit très intereſſé, parce qu'il diſpoſoit proprement de toute l'Autorité Royale, qu'on avoit pris ſoin de borner par ces *Statuts*. Auſſi déclara-t-il hautement, qu'il ne livreroit point les Châteaux qu'il avoit en garde. Mais le Comte de Leiceſter, qui étoit d'un naturel impétueux, lui répondit ſur le champ, qu'il les livreroit, ou qu'il lui en couteroit la tête. Cette menace ayant été approuvée des autres Seigneurs, les Poitevins prirent la réſolution d'aller ſe renfermer dans Wincheſter, voyant bien qu'ils n'étoient pas en état de s'oppoſer au torrent. Leur évaſion ne fut pas plutôt connue, que les Barons monterent à cheval pour les pourſuivre : mais il ne leur fut pas poſſible de les atteindre. Cependant, comme dans une ſemblable conjoncture, il étoit difficile que des Etrangers, auſſi généralement haïs que ceux-ci, puſſent trouver une protection aſſez puiſſante, ils conſentirent à quitter le Royaume, pourvu qu'on leur donnât un Saufconduit. Cette condition leur ayant été très aiſément accordée, ils furent conduits à Londres, en attendant qu'on pût les faire embarquer. On prétend que, pendant le ſéjour qu'ils y firent, ils inviterent à un feſtin divers Seigneurs, dont quelques-uns moururent peu de tems après ; ce qui donna lieu de ſoupçonner qu'ils les avoient empoiſonnez. Mais peut-être la haine qu'on portoit à ces Etrangers, étoit-elle la principale cauſe de ce ſoupçon. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après, ils allerent s'embarquer à Douvre, pour retourner en leur Païs.

HENRI III. 1258.

Les Etrangers ſont chaſſez du Royaume.

Les Seigneurs s'étant ainſi délivrez des Etrangers, convinrent, avant que de ſe ſéparer, d'un Serment d'aſſociation, par lequel ils ſe promettoient réciproquement de maintenir les Statuts d'Oxford, au péril de leurs biens & de leurs vies. Si l'on en croit un Hiſtorien qui a donné le détail de cette affaire, les Vingt & quatre ne furent pas longtems ſans abuſer de leur pouvoir, en donnant toutes les Charges à leurs Parens & à leurs Amis. Il les accuſe encore d'avoir aſſemblé de fréquens Parlemens, ſans en demander la permiſſion au Roi, qu'ils ne regardoient plus que comme une ombre de Souverain.

Les Barons font une Aſſociation pour maintenir les Statuts d'Oxford. *M. Paris.*

Dans un Parlement qui fut aſſemblé à Wincheſter, les Seigneurs réſolurent d'envoyer des Députez de leur Corps à la Ville de Londres, pour l'inviter à ſe joindre à leur Aſſociation. C'eſt ce qu'ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir, les habitans de cette Capitale ayant encore plus de ſujet de ſe plaindre du Roi, que tout le reſte du Royaume. Cette affaire étant terminée, & le Parlement jugeant qu'il étoit néceſſaire de proceder d'une maniere juridique contre les Etrangers qu'on avoit chaſſez, paſſa un Acte qui les bannit du Royaume à perpétuité. Cependant, comme Athelmar, Evêque de Wincheſter, ſe trouvoit

Londres entre dans l'Aſſociation.

Les Etrangers ſont bannis par le Parlement.

HENRI III. 1258.

voit du nombre des bannis, on ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre quelque précaution à l'égard du Pape, puiſque, depuis longtems, les Evêques n'étoient point ſujets à leur juridiction civile. Il falloit auſſi juſtifier, auprès du Pontife, la conduite du Parlement, tant par rapport à l'affaire de Sicile, qu'au changement qui venoit d'être fait dans le Gouvernement du Royaume. Il fut donc réſolu, que les Seigneurs écriroient au Pape, pour lui rendre raiſon de ce qui s'étoit paſſé. Leur Lettre contenoit en ſubſtance, que pluſieurs raiſons très fortes les avoient empêchez de déferer aux inſtances qui leur avoient été faites de ſa part, au ſujet de la conquête de Sicile. Premierement, parce que le Roi s'étoit engagé dans cette entrepriſe ſans les avoir conſultez, & ſans conſiderer l'état du Royaume, qui ne pouvoit en aucune maniere ſoutenir la dépenſe d'une ſemblable Expédition. En ſecond lieu, parce que les conditions ſous leſquelles le Roi avoit accepté le don de la Sicile, pour le Prince ſon Fils, étoient trop dures, & impraticables. Néanmoins, que ſi le Pape vouloit en accorder de plus équitables, ils étoient prêts à pourſuivre ce projet de tout leur pouvoir. Enſuite, ils juſtifioient les Statuts d'Oxford, par l'incapacité du Roi, & par la facilité avec laquelle il ſe livroit aux conſeils des gens qui ne prenoient aucun interêt au bien du Royaume. C'étoit ſur cela qu'ils inſiſtoient principalement, en faiſant voir par de fortes raiſons, qu'il n'étoit pas convenable que le Royaume fût gouverné par des Etrangers. Ils nommoient en particulier l'Evêque de Wincheſter, comme le principal auteur des maux dont l'Angleterre étoit affligée. Ils prétendoient, que ce Prélat s'étoit rendu coupable de divers crimes énormes qui l'avoient porté à demander la permiſſion de ſortir du Royaume, parce qu'il ſavoit bien qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de rendre un bon compte de ſes actions. Sur toutes choſes, ils l'accuſoient d'avoir conſeillé au Roi de violer ſes promeſſes & ſes ſermens, ce qui ne pouvoit être regardé que comme un deſſein formé de troubler la Paix du Royaume. Enfin ils ajoutoient, qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'il rentrât dans le Païs, & que, quand même ils pourroient ſe réſoudre à y conſentir, le Peuple ſe mettroit en devoir de l'empêcher. Pour donner plus de poids à leurs juſtifications, ils firent rendre leur Lettre au Pape par des Seigneurs députez de leur Corps, qui étoient chargez de lui faire connoître plus amplement les excès de l'Evêque de Wincheſter, & des autres Parens du Roi & de la Reine.

Les Barons écrivent au Pape, pour juſtifier leur conduite touchant l'affaire de Sicile;

Act. Publ. Tom. I. p. 660.

touchant les Statuts d'Oxford,

& l'Evêque de Wincheſter.

Le Pape ne ſe paya point de ces raiſons. Il vouloit continuer à tirer de l'argent du Roi, ſous le prétexte ordinaire de l'affaire de Sicile; & ce que les Barons venoient de faire, mettoit un obſtacle invincible à l'exécution de ſes deſſeins. Cependant, pour ne pas les effaroucher, il differa de leur répondre, & ſe contenta de faire ſecretement aſſurer le Roi de ſa protection. Mais en même tems, comme ſi ce Prince eût été en état de continuer à lui fournir de l'argent, il le fit preſſer de

Le Pape continue à preſſer le Roi ſur l'affaire de Sicile.

de payer les arrerages dûs aux Marchands Italiens, dont il prétendoit que les ſeuls interêts montoient à de groſſes ſommes. Il voulut bien pourtant lui accorder un petit délai, qui ne fut pas plutôt expiré, que l'Evêque de Londres reçut un ordre exprès d'excommunier tous les débiteurs des Marchands Italiens, de quelque qualité qu'ils fuſſent. Mais le tems étant changé, ſes ordres, qui n'avoient plus pour appui l'autorité du Gouvernement, demeurerent ſans exécution. Par la même raiſon, la Conquête du Royaume de Sicile ne fut plus regardée que comme un projet chimerique, qui ne tendoit qu'à ruïner l'Angleterre.

HENRI III. 1258. *Il lui accorde un délai.*

Cependant, le malheureux Henri, dépouillé de toute ſon autorité, ſe voyoit contraint d'approuver tout ce qu'il plaiſoit aux Gouverneurs de lui preſcrire, & de ſigner tous les ordres qu'on lui préſentoit pour faire exécuter des Statuts qui le privoient de toutes ſes Prérogatives. Quoique le Comte de Leiceſter fût ſon Beau-Frere, c'étoit pourtant de tous les Barons, celui qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi & comme le principal auteur de ſa disgrace. La contrainte où il ſe trouvoit, ne l'empêcha pas de faire connoitre à ce Seigneur même, ce qu'il en penſoit. Un jour qu'il alloit à la Tour par eau, une tempête qui s'éleva tout à coup, l'ayant obligé de ſe faire mettre à terre au lieu le plus prochain, il ſe trouva par hazard, que ce fut à l'Hôtel de Durham, où le Comte de Leiceſter logeoit. Il fut reçu à la ſortie du bateau, par le Comte même, qui voulant le raſſurer, lui dit qu'il n'avoit rien à craindre, puiſque l'orage étoit déja paſſé. *Non, non*, lui répondit le Roi en jurant, *la tempête n'eſt pas encore paſſée; & je n'en voit point, que je doive craindre plus que vous.*

Le Roi témoigne ſon reſſentiment au Comte de Leiceſter.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que le Roi craignoit le Comte de Leiceſter. Ce Seigneur, qui étoit le Chef des Confédérez, prenoit avec les autres toutes les meſures poſſibles pour l'empêcher de ſe tirer de l'eſclavage où ſon imprudence l'avoit réduit. La réſolution qu'ils avoient priſe de ne ſe deſſaiſir point de leur autorité, parut manifeſtement dans la réponſe qu'ils firent au Roi des Romains. Ce Prince leur ayant écrit qu'il étoit dans le deſſein de retourner en Angleterre, pour leur aider à pacifier les Troubles qui s'y étoient élevez, en reçut cette réponſe mortifiante: Qu'ils ne ſouffriroient point qu'il entrât dans le Royaume, à moins qu'il ne jurât l'obſervation des Statuts d'Oxford. Richard reçut les Députez qu'on lui avoit envoyez ſur ce ſujet, avec beaucoup de fierté. Il leur dit, qu'il trouvoit fort étrange, que les Barons euſſent entrepris de changer le Gouvernement en ſon abſence, & ſans ſa participation, & proteſta qu'il ne prêteroit point le ſerment qu'on vouloit exiger de lui; ſans ſe déſiſter néanmoins de la réſolution qu'il avoit priſe de retourner en Angleterre. Cette réponſe ayant été portée aux Gouverneurs, ils préparerent en diligence une Flotte & une Armée pour lui diſputer le paſſage & la deſcente. Mais cette précaution fut inutile. Comme ce Prince ne ſe trou-

1259. *Le Roi des Romains ſe déclare contre les Statuts d'Oxford.*

Il ſe voit contraint de ſe ſoumettre.

HENRI III. 1259. trouvoit pas en état de ſurmonter tant de difficultez ; & que néanmoins il croyoit ſa préſence néceſſaire en Angleterre, il promit de ſe ſoumettre à l'ordre établi. A cette condition, on lui permit de paſſer la Mer, & dès qu'il fut arrivé à Douvre, il y prêta le Serment, en préſence du Roi, & d'un grand nombre de Barons qui étoient allez au-devant de lui.

Les Barons font avec la France, un Traité très dommageable au Roi.

Depuis la revolution arrivée en Angleterre, ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement avoient pour maxime de maintenir la Paix avec les Princes voiſins, de peur qu'une Guerre étrangere ne détruiſit l'ouvrage qu'ils avoient ſi heureuſement commencé. Ils craignoient ſur toutes choſes, que le Roi de France ne ſe prévalût du mauvais état où l'Angleterre ſe trouvoit, pour faire des Conquêtes dans la Guienne. Cette crainte leur fit prendre la réſolution de conclure une Paix ferme & durable avec la France, en lui ſacrifiant tous les droits que le Roi avoit ſur la Normandie & ſur l'Anjou. D'ailleurs, ils eſperoient que, par ce moyen, ils s'aſſureroient du ſecours de Louis, parce qu'il ſe trouveroit lui-même intereſſé à maintenir la forme de Gouvernement qu'ils venoient d'établir. En effet, l'exécution du Traité qu'ils ſe propoſoient de faire avec lui, dépendoit en quelque maniere de la durée de cet établiſſement. Suivant ce projet, le Comte de Leiceſter ſe chargea d'aller à Paris pour en faire la propoſition. La Cour de France trouva des avantages conſiderables dans ce que les Anglois lui offroient. Par cette raiſon, voulant bien regarder le Comte comme ſuffiſamment autoriſé, quoiqu'elle n'ignorât pas la ſituation des affaires d'Angleterre, elle conclut avec lui un Traité que Henri fut obligé de ſigner. On perſuada même à ce Prince d'aller trouver Louis à Abbeville, où les Etats de France étoient aſſemblez, & de ſe départir en leur préſence de tous les droits qu'il avoit ſur la Normandie & ſur l'Anjou. Louis lui ceda de ſon côté, le Limouſin & le Perigord, avec tout ce que la France poſſedoit au-delà de la Garonne, à condition qu'il lui en feroit hommage, & qu'il prendroit ſéance parmi les Pairs du Royaume, comme Duc de Guienne. Ce fut de cette maniere que, par un Traité, la France acquit, ſur ces deux Provinces, un droit qu'elle ne tiroit auparavant que de la force des armes. Mais les Rois d'Angleterre, Succeſſeurs de Henri III., ne ſe crurent pas liez par ce Traité fait dans une telle conjoncture.

AR. Publ. T. I. p. 675.

Les 24. décident d'envoyer aux Bénéficiers étrangers, les revenus de leurs Benefices.

Pendant que le Roi étoit en France, les vingt & quatre Barons, qui gouvernoient l'Angleterre, crurent qu'il étoit tems de reformer un Abus très conſiderable qui s'y étoit introduit par l'exceſſive complaiſance du Roi pour la Cour de Rome. C'étoit le prodigieux nombre d'Eccléſiaſtiques Italiens, qui poſſedoient tous les meilleurs Bénéfices du Royaume. Ces gens-là, ſans jamais réſider dans leurs Bénéfices, les bailloient à ferme à des Particuliers, ou à des Maiſons Religieuſes, qui leur en envoyoient les revenus en Italie. Par ce moyen, on voyoit croître de plus en plus la diſette d'argent, dont le Peuple ſe plaignoit de-

depuis ſi longtems. Pour remedier à ce mal, les Gouverneurs publierent une Proclamation qui ordonnoit à tous les Fermiers des Bénéficiers Etrangers, de remettre les prix de leurs Fermes entre les mains de certaines perſonnes qui étoient autoriſées pour les recevoir, à peine aux Contrevenans, de voir leurs maiſons razées juſqu'aux fondemens. Par cette précaution, l'Angleterre ſe vit pour un tems délivrée de ces Sangſues Italiennes, qui ſuçoient le ſang le plus pur de ſes habitans. HENRI III. 1259.

1260. Le Comte de Gloceſter eſt jaloux du Comte de Leiceſter.

Bien que juſqu'alors les Seigneurs euſſent paru aſſez bien unis entre eux, il ſe formoit pourtant dans les eſprits de quelques-uns un ſecret mécontentement, cauſé par la trop grande autorité que le Comte de Leiceſter s'attribuoit. Soit que ce Seigneur ſe crût plus capable & plus zèlé que ſes compagnons, ou que, comme ſes ennemis l'en accuſoient, ſon ambition le portât à ſe frayer le chemin à la Puiſſance ſouveraine, il eſt certain qu'il uſurpoit toute l'autorité qui avoit été confiée aux Vingt & quatre. Il ne put continuer cette maniere d'agir ſans exciter la jalouſie de ſes Collegues, & particulierement du Comte de Gloceſter, qui tâcha peu à peu de former un Parti contre lui. Il commença d'abord à décrier ſourdement ſa conduite, & à répandre un bruit qu'il s'étoit ligué avec le Prince Edouard, pour le placer ſur le Trône pendant la vie du Roi ſon Pere. Ce prétendu projet étant parvenu aux oreilles du Roi qui ſe trouvoit alors à St. Omer, il en fut tellement effrayé, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à retourner en Angleterre, de peur d'être confiné dans une priſon, ou peut-être de quelque choſe de pis. On lui avoit fait entendre, que le Prince ſon Fils avoit formé le deſſein de prendre les rênes du Gouvernement, & de mettre des obſtacles à ſon retour, ou, s'il ne pouvoit l'empêcher, de le tenir dans une perpétuelle ſervitude. Mais Edouard ſut ſe juſtifier avec tant d'évidence, & en termes ſi ſoumis, qu'il effaça les ſoupçons que le Roi ſon Pere avoit conçus contre lui. Il offrit même de ſe ſoumettre au Jugement du Roi des Romains ſon Oncle, ne voulant point reconnoître la juridiction des Pairs du Royaume, qui n'étoient pas ſes Pairs. Mais il ne fut pas néceſſaire qu'il donnât d'autres preuves de ſon innocence. Henri, à ſon retour, en parut parfaitement convaincu. Le Comte de Gloceſter voyant que cette voye indirecte lui faiſoit plus de tort que de bien, attaqua directement le Comte de Leiceſter, l'accuſant de s'être rendu coupable de pluſieurs malverſations, tant en Guienne qu'en Angleterre. Sur ce fondement, il demanda qu'on aſſignât un jour pour entendre les accuſations qu'il avoit à produire contre lui. Cependant, au jour marqué, voyant que le Comte de Leiceſter ſe préſentoit hardiment pour ſe défendre, il craignit, ou de manquer de preuves, ou que le parti de ſon adverſaire ne fût trop puiſſant. Ainſi, prenant un prétexte ſur l'abſence de quelques-uns des témoins, il demanda un délai. Cette querelle auroit pu avoir des ſuites fâcheuſes, ſi le Roi des Romains ne ſe fût employé pour la terminer, & pour appaiſer le Prince ſon Neveu, qui

Il ſeme un faux bruit contre le Prince Edouard,

qui ſe juſtifie.

Le Comte de Gloceſter accuſe directement le Comte de Leiceſter.

Il laiſſe tomber l'accuſation.

Le Roi des Romains

HENRI III. 1260. étoit très irrité contre le Comte de Gloceſter. Il y réuſſit enfin, au grand contentement des Anglois, qui craignoient qu'une Guerre Civile ne vînt à troubler le repos dont ils commençoient à joüir. Dès que cette affaire fut finie, Richard partit pour l'Allemagne, où il avoit quelque eſperance de ſe faire reconnoitre Empereur par tous les Princes de l'Empire. Mais ayant bien-tôt connu qu'il n'étoit pas en état de diſſiper les Factions qui diviſoient les Allemans, il abandonna ce projet, & reprit la route d'Angleterre. Il y trouva le Roi & la Reine d'Ecoſſe, qui y étoient venus pour rendre viſite au Roi. Peu de jours après, arriva auſſi *Jean de Dreux* Duc de Bretagne, pour épouſer Beatrix ſeconde Fille du Roi, de ſorte que la Cour étoit extremement groſſe. Quoique les Gouverneurs n'euſſent pas beaucoup d'égards pour la perſonne du Roi, ils ne laiſſerent pas de faire honneur à la Royauté, en recevant ces illuſtres Hôtes avec beaucoup de magnificence. Mais c'étoit avec peu de ſatisfaction pour Henri, qui ne diſpoſant point de ſes revenus, ne pouvoit point ſe faire un mérite du bon accueil que ſes Gendres recevoient dans ſa propre Cour.

les reconcilie enſemble.

Il part pour l'Allemagne & en revient peu après.

Le Roi & la Reine d'Ecoſſe vont à Londres.

Le Duc de Bretagne y épouſe une des filles du Roi.

Bien que le génie de ce Prince n'eût pas beaucoup d'élevation, il ne laiſſoit pas d'etre ſenſible aux mortifications qu'il recevoit tous les jours. Il cherchoit même les moyens de ſe délivrer du joug qu'on lui avoit impoſé : mais il n'avoit auprès de lui perſonne de qui il pût prendre conſeil. Dans cet embaras, il invîta ſecretement Athelmar ſon Frere, Evêque de Wincheſter, qui étoit allé à Rome, à retourner en Angleterre. Il eſperoit que ſon Caractere, & la protection du Pape, le mettroient à couvert des perſécutions des Barons. Déja même ce Prélat s'étoit mis en chemin pour ſe rendre en Angleterre, où il auroit ſans doute cauſé de grands Troubles, ſi la mort ne l'eût arrêté à Paris. Les Barons en reçûrent la nouvelle avec joye, parce que par là ils ſe voyoient délivrez d'une aſſez grande inquietude. En effet, ils n'auroient pu lui refuſer l'entrée du Royaume, ainſi qu'ils l'avoient réſolu, ſans rompre entierement avec le Pape.

Henri rappelle l'Evêque de Wincheſter, qui meurt en chemin.

Ce contretems n'empêcha pas que le Roi ne perſiſtât dans le deſſein qu'il avoit formé, de ſe délivrer du joug des Barons. La querelle qui étoit ſurvenue entre les Comtes de Leiceſter & de Gloceſter, & qui n'avoit été accommodée qu'exterieurement, lui faiſant concevoir quelque eſperance de réuſſir dans ſon projet, il demanda au Pape d'être délié du ſerment qu'il avoit fait touchant les Statuts d'Oxford. Le Pontife lui accorda ſans peine cette faveur, n'étant pas moins intereſſé que le Roi même, à procurer du changement dans un Gouvernement qui lui étoit ſi peu favorable. Mais Alexandre étant mort avant que la Diſpenſe fût expédiée, il fallut attendre que le Siege vacant fût rempli. Urbain IV. qui fut élevé ſur le Trône Pontifical, n'ayant pas été plus difficile que ſon Prédéceſſeur, Henri ne tarda pas longtems à lever le masque. Le Parlement s'étant aſſemblé à Londres, il s'y rendit inopinément ſans en avoir averti perſonne. D'abord il dé-

Le Pape délie le Roi de ſon ſerment touchant les Statuts d'Oxford. *Act. Publ. T. I. pag. 722.*

Urbain IV. Pape. *Pag. 742.*

1261. Le Roi

déclara que, puiſqu'avant que de lui faire ſigner les Statuts d'Oxford, on s'étoit engagé à payer ſes dettes & à augmenter ſes revenus, & que rien de tout cela n'avoit été exécuté, il ne ſe croyoit pas obligé de tenir ſa parole. Il ajouta, qu'il ne prétendoit plus ſe ſervir des Conſeillers qu'on lui avoit impoſez, & qui le traitoient en Eſclave, plutôt qu'en Roi. Après qu'il eut ainſi déclaré ſon intention en peu de mots, il ſe retira dans la Tour dont il avoit gagné le Gouverneur, & ſe ſaiſit de tout l'argent qui s'y trouva. Cette premiere démarche étant faite, il caſſa par une Proclamation tous les Officiers & Magiſtrats établis par les Vingt & quatre, & en nomma d'autres en leurs places. Enfin, il témoigna par toute ſa conduite, qu'il vouloit regner avec une entiere indépendance, comme avant le Parlement d'Oxford.

HENRI III. 1261.

Il déclare au Parlement qu'il ne veut plus obſerver les Statuts d'Oxford. *Pag.* 746. *M. Paris.*

Il ſe retire à la Tour, & caſſe les Magiſtrats établis par les 24.

Le Prince Edouard qui étoit alors à Paris, ayant été informé de ce qui ſe paſſoit en Angleterre, y retourna en diligence, pour tâcher d'apporter quelque remede aux maux qui, ſelon les apparences, devoient bien-tôt arriver. Il connoiſſoit aſſez le Roi ſon Pere, pour avoir ſujet de craindre qu'il ne ſe fût engagé à faire cette démarche ſans avoir bien pris ſes meſures, & cette crainte n'étoit pas ſans fondement. Les Seigneurs attendoient ſon retour avec impatience, dans la confiance où ils étoient, qu'étant plus éclairé que le Roi, il s'employeroit avec chaleur à prévenir les maux dont le Royaume étoit menacé. Pour lui en faciliter les moyens, ils avoient préſenté au Roi une Requête, par laquelle ils le prioient de ſe ſouvenir de ſon ſerment; offrant de leur côté, de ſe déſiſter des Articles qui ſeroient trouvez trop rigoureux pour lui, dans les *Statuts d'Oxford*. Henri, prenant pour prétexte qu'il ne pouvoit rien faire avant l'arrivée de ſon Fils, n'avoit rien répondu à cette propoſition, qui ne s'accordoit nullement avec ſes projets. Il n'avoit pas moins d'impatience que les Barons, de revoir le Prince, dans l'eſperance qu'il fortifieroit ſon Parti. Mais ſon étonnement fut extrême, quand il vit que le Prince, à ſon retour, le blâma hautement de ce qu'il avoit violé ſa parole. Ce fut pour lui comme un coup de foudre, qui fut ſuivi d'un autre encore plus accablant. Les Comtes de Leiceſter & de Gloceſter, ſur la deſunion deſquels il avoit compté, ſe reconcilierent de bonne-foi, pour prévenir leur commune ruïne, & jurerent une ſeconde fois les Statuts d'Oxford. Le Parti des Barons s'étant conſiderablement fortifié par cette union, ils firent dire au Roi, que s'il ne chaſſoit pas volontairement d'auprès de ſa perſonne les gens qui lui donnoient des conſeils ſi pernicieux, ils trouveroient bien le moyen de l'y contraindre. Ce foible Prince, qui s'étoit témerairement engagé dans une entrepriſe dont il ſe voyoit peu en état de ſortir avec honneur, prit le parti de ne leur donner point de réponſe. Cependant, il ſe tenoit renfermé dans la Tour, d'où il n'oſoit ſortir, de peur d'être livré entre leurs mains.

Edouard revient de Paris.

Les Barons préſentent une Requête au Roi, qui ne répond rien.

Edouard blâme la conduite du Roi ſon Pere.

Les Comtes de Gloceſter & de Leiceſter s'uniſſent contre le Roi, & le menacent.

Dans

HENRI III. 1261. Dans cette fâcheuſe ſituation, il ne vit point d'autre reſſource, que de faire négocier un accommodement avec les Barons. Il comprenoit que ſa condition n'en ſeroit que plus malheureuſe, s'il s'obſtinoit inutilement à pourſuivre l'exécution de ſon projet. Il ſembloit même que l'affaire commençoit à prendre un bon train, par les offres qui ſe faiſoient des deux côtez. Mais on ne fut pas longtems dans cette eſperance. Henri croyant rendre ſa cauſe meilleure, en faiſant valoir l'autorité du Pape, donna lieu à une rupture plus éclatante, par l'imprudence qu'il eut de montrer la Bulle qui le délioit de ſon ſerment. La découverte de ce ſecret, qu'il auroit dû tenir caché dans une ſemblable conjoncture, lui cauſa un préjudice irréparable. Les Barons, qui juſqu'alors avoient eſperé de pouvoir le réduire à des conditions équitables, ſe déterminerent à ne garder plus de meſures. Ils voyoient bien qu'il n'y avoit aucun fonds à faire ſur un accommodement, auquel les ſermens les plus ſolemnels ne pourroient donner aucune force. Suivant cette réſolution, ils formerent le deſſein de ſurprendre le Roi dans Wincheſter, où il étoit allé ſur l'eſperance que la négociation commencée auroit une heureuſe fin. Mais Henri en ayant été averti à tems, ſe retira encore une fois dans la Tour. Dès qu'il ſe vit en ſureté, ſon premier ſoin fut d'envoyer, dans toutes les Provinces, des ordres pour y changer les Magiſtrats établis par les Vingt & quatre. Ces ordres produiſirent une confuſion générale dans tout le Royaume. Les uns vouloient obeïr aux Magiſtats nommez par le Roi, & les autres refuſoient de les reconnoitre.

On négocie un accommodement.

Le Roi cauſe la rupture de la négociation par ſon imprudence.

Ils tentent de ſurprendre le Roi, qui évite le piege.

Cependant les Barons, continuant à prendre des meſures pour s'oppoſer aux deſſeins du Roi, avoient engagé les Gouverneurs des *Cinq Ports* à mettre une Flotte en Mer pour garder les Côtes, de peur qu'il ne lui vînt du ſecours de la part de quelque Prince étranger. Les Cinq Ports étoient obligez par leur Chartre, à équiper cinquante Vaiſſeaux de Guerre, toutes les fois que le ſervice du Roi le requéroit. En cette occaſion, les Gouverneurs de ces Ports, expliquant le ſervice du Roi par celui du Royaume, prétendirent ſervir le premier, en employant leurs forces contre lui-même. Cette maxime ne paroitra pas fort étrange, quand on conſiderera, qu'en Angleterre on a été de tout tems perſuadé que le Roi & l'Etat ne font qu'un ſeul & même Corps. Sur ce fondement, on prétend que, quand le Roi vient à ſéparer ſes interêts de ceux du Public, il perd ſes Prérogatives, qui ſont plutôt celles de la Couronne, que celles de la perſonne du Souverain.

Les cinq Ports ſe déclarent contre le Roi.

1262. Tout tendoit manifeſtement à une Guerre Civile. Mais la crainte que chacun des deux Partis avoit de rendre ſa condition plus mauvaiſe, ſuſpendoit les effets de la haine qu'ils ſe portoient réciproquement. Pendant que le Roi & les Barons tâchoient également de ſe diſculper du reproche d'avoir commencé la Guerre, le Roi des Romains profita de cette diſpoſition, pour tâcher de procurer une bonne Paix.

Le Roi promet de confirmer les Statuts d'Oxford.

Paix. Sa médiation ayant été acceptée, il ſut porter le Roi ſon Frere à promettre qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford, & les Barons à ſe départir des Articles qui faiſoient le plus de peine au Roi. Apparemment, les Vingt & quatre furent alors privez de leur autorité, d'autant plus que, depuis le commencement des Troubles, elle n'étoit pas généralement reconnue. Le Comte de Leiceſter refuſa ſon approbation à cet accommodement, & prit le parti de ſe retirer en France. Il diſoit qu'il n'oſoit ſe confier à la bonne-foi d'un Prince qui ne faiſoit point de ſcrupule d'y manquer, quand il y trouvoit ſon avantage. Parmi les Barons qui ſignerent cet Accord, il y en avoit pluſieurs qui n'étoient pas plus contens. Mais comme le plus grand nombre y donnoit ſon conſentement, ils aimerent mieux l'accepter, que de donner lieu de les accuſer qu'ils étoient ſeuls la cauſe des Troubles. Par ce Traité, l'Angleterre ſembloit avoir repris ſa premiere tranquillité. Mais le feu qui étoit caché ſous la cendre, ne tarda pas longtems à ſe rallumer, & à produire un nouvel embraſement.

HENRI III. 1262.

Le Comte de Leiceſter ſe retire en France.

Pendant ce calme dont Henri ſe flatoit de jouïr longtems, les affaires de Guienne l'obligerent à faire un voyage à Bourdeaux, où une maladie dont il fut attaqué le fit demeurer plus longtems qu'il n'avoit projetté. Richard Comte de Gloceſter étant mort pendant l'abſence du Roi, Gilbert ſon Fils ſe rendit incontinent en Guienne, pour y recevoir l'Inveſtiture de la ſucceſſion du Comte ſon Pere. Henri n'étant pas fort porté pour ce Seigneur, ſe fit longtems ſolliciter, avant que de lui rendre cette juſtice. Ce ne fut qu'après en avoir reçu un préſent conſiderable, qu'il le renvoya ſatisfait.

Henri fait un voyage en Guienne.

Mort du Comte de Gloceſter.

Gilbert ſon Fils lui ſuccede.

L'abſence du Roi fournit aux amis de Leiceſter une occaſion de renouveller leurs cabales, & de réunir le Parti que le dernier accommodement avoit diviſé. Ils eurent d'autant moins de peine à réuſſir dans leurs deſſeins, que le Roi donnoit aux Barons un prétexte plauſible de ſe plaindre, en differant de confirmer les Statuts d'Oxford. Dès que le Comte de Leiceſter fut informé que ce Parti commençoit à ſe réveiller, il repaſſa promptement en Angleterre, où ſa préſence acheva de redonner du courage à ceux qui, par crainte ou par foibleſſe, avoient ſouſcrit au dernier Accord. A cette nouvelle, le Roi ſe hâta de retourner dans ſon Royaume: mais il étoit déja trop tard. Les Barons avoient pris la réſolution de ſe mettre en état de n'avoir plus rien à craindre de ſon inconſtance. Immédiatement après ſon retour, ils lui préſenterent une Adreſſe, où ils le ſommoient de confirmer les Statuts d'Oxford, ſuivant ſon engagement, le menaçant, en cas de refus, de prendre des meſures qui ne lui ſeroient pas agreables. Ils avoient eſperé que la crainte l'obligeroit à leur accorder leur demande, & ce ne fut pas ſans une extrême ſurpriſe, qu'ils ſe virent traitez de Rebelles, & menacez des plus ſéveres châtimens. On s'étonnera, ſans doute, que ce Prince, en l'état où il ſe trouvoit, marquât une ſi grande fierté. Mais il en avoit une raiſon ſecrete, dont les Barons n'avoient aucune connoiſſance.

* Le parti des Barons ſe réunit.

Leiceſter retourne en Angleterre.

Le Roi revient de Guienne. 1263.

Les Barons lui préſentent une Requête.

Le Roi les menace.

HENRI III. 1263.

ce. Pendant ſon voyage de Guienne, il avoit gagné le Roi des Romains, & le Prince Edouard. Celui-ci même avoit déja levé quelques Troupes étrangeres, ſous prétexte de s'en ſervir contre les Gallois, mais en effet, à deſſein de les oppoſer aux Barons. La Guerre ne s'alluma pourtant pas ſi-tôt. Il y eut encore quelques négociations, mais qui ne firent que rendre la breche plus grande qu'elle n'étoit auparavant, & donner aux Barons le tems de ſe préparer. Pendant cet intervalle, Edouard alla porter la Guerre dans le Païs de Galles, où il ne fit pourtant rien de conſiderable, parce qu'il manquoit d'argent pour payer ſes Troupes. Dans la fâcheuſe ſituation où ce Prince ſe trouvoit, ne pouvant ſe réſoudre à congédier ſon Armée, & n'ayant pas dequoi la ſatisfaire, il crut pouvoir ſe ſervir d'une voye extraordinaire pour recouvrer l'argent dont il avoit beſoin. Il ſe rendit inopinément à Londres, & ſans avoir communiqué ſon deſſein à perſonne, il mena lui-même une troupe de gens armez à la Maiſon des Templiers, & en enleva dix-mille livres ſterling que des Bourgeois de la Ville y avoient mis en dépôt. Cette violence cauſa de terribles murmures parmi les intereſſez: mais leurs plaintes furent inutiles. Le Prince avoit déja fait porter cet argent dans ſon Château de Windſor, d'où il auroit été trop difficile de l'arracher.

Il gagne Edouard ſon Fils & le Roi des Romains.

Edouard enleve dix-mille livres de la maiſon des Templiers.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, Urbain IV. prenoit à l'égard de la Sicile de nouvelles meſures, dont il n'avoit garde de donner connoiſſance à Henri. La revolution qui étoit arrivée en Angleterre, lui faiſant regarder ce Royaume comme un fonds déja épuiſé pour lui, il s'étoit tourné du côté de la France, & avoit commencé une négociation avec Charles Comte d'Anjou, pour mettre ce Prince ſur le Trône de Sicile. Pour préparer Henri à ce changement, il lui écrivit une longue Lettre, dans laquelle, après lui avoir reproché tout ce que le S. Siege avoit fait pour lui, il ſe plaignoit de ce qu'il n'avoit pas exécuté ce qu'il avoit promis. Enfin, il lui faiſoit entendre, qu'il ſe verroit obligé de chercher dans un autre Prince, des ſecours plus prompts & plus efficaces.

Urbain IV. menace Henri de donner la Sicile à un autre.

Act. Publ. T. 1. p. 769.

Cependant, la négociation entre le Roi & les Barons ſe continuoit toujours: mais elle n'avançoit que bien lentement, les deux Partis n'ayant d'autre intention que de ſe charger réciproquement du blâme de la rupture. Enfin, le Comte de Leiceſter craignant que tous ces délais ne tendiſſent à lui débaucher ſes partiſans, convoqua l'Aſſemblée des Barons, dans laquelle il fut unanimement réſolu de maintenir les Statuts d'Oxford par les armes. Cette réſolution étant priſe, ils élurent le Comte de Leiceſter pour Général, & chacun alla travailler à raſſembler les Troupes qui avoient été déja préparées par avance, dans l'incertitude où on étoit du ſuccès de la négociation. Les Etrangers répandus dans le Royaume furent les premiers qui reſſentirent les triſtes effets de cette rupture. Le Peuple étoit tellement animé contre eux, que, ſans diſtinguer les innocens d'avec les coupables, il perſécu-

Commencement de la Guerre des Barons.

Ils éliſent le Comte de Leiceſter pour leur Général.

Les Etrangers ſont maltraitez.

étoit également tous ceux qui ne parloient pas bon Anglois, cette ſeule marque étant ſuffiſante pour les lui rendre odieux. D'un autre côté, le Comte de Leiceſter ſaccageoit ſans miſericorde les Terres des Favoris & des Conſeillers du Roi, & proteſtoit hautement, qu'il n'écouteroit aucune propoſition de Paix, qu'après les avoir entierement ruïnez. Comme le Roi n'avoit point d'Armée qu'il pût oppoſer aux Barons, il ſe tenoit toujours renfermé dans la Tour de Londres, pendant qu'ils ſe rendoient maitres de Gloceſter, de Hereford, de Bridgenorth, de Worceſter, & d'autres Places voiſines de la Saverne. Ces conquêtes furent ſuivies de la déclaration de la Ville de Londres en leur faveur. Cette Ville, embraſſant avec ardeur l'occaſion de ſe venger du Roi, lui fit dire, qu'elle étoit réſolue d'adherer aux Statuts d'Oxford, & de fermer ſes portes aux Etrangers, en cas qu'il voulût en faire entrer dans la Ville. HENRI III. 1263. Londres ſe déclare pour les Barons.

Quoique ces heureux commencemens donnaſſent aux Barons un grand ſujet de bien eſperer de leur entrepriſe, ils crurent que, pour mettre de plus en plus le Peuple dans leurs interêts, il étoit néceſſaire de faire voir qu'ils n'avoient pris les armes qu'à regret, & qu'ils étoient prêts à les quitter avec joye. Dans cette vue, ils firent préſenter au Roi une Requête conçue en termes reſpectueux, dans laquelle ils offroient de conſentir qu'un Parlement libre reformât les Statuts d'Oxford, & retranchât les articles qui ſeroient trouvez trop préjudiciables à l'Autorité Royale. Mais en même tems, ils demandoient que le Roi confirmât les autres, & que l'Etat fût gouverné par des gens natifs du Pais, comme il ſe pratiquoit par-tout ailleurs. Cette Requête ne produiſit aucun effet dans l'eſprit du Roi, qui, bien qu'enfermé & comme bloqué dans la Tour, eſperoit toujours que le Prince ſon Fils viendroit le délivrer. C'étoit auſſi ce que les Barons craignoient, & dans la vue de prévenir les deſſeins d'Edouard, ils s'étoient poſtez à *Thiſtleworth*, par-où il falloit néceſſairement qu'il paſſât pour aller ſecourir le Roi. La précaution des Barons cauſa du changement dans les réſolutions de Henri. Comme il étoit à peu près hors d'eſperance d'être ſecouru, il ſe vit obligé de leur faire porter parole, qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford. C'étoit là tout ce que les Barons demandoient; de ſorte qu'il ne fut pas difficile de convenir d'un Traité qui contenoit quatre Articles principaux, ſavoir, I. Que les Places fortes du Royaume ſeroient remiſes entre les mains des Barons. II. Que les Statuts d'Oxford ſeroient inviolablement obſervez. III. Que tous les Etrangers qui n'auroient pas l'approbation unanime des Barons, ſeroient bannis du Royaume. IV. Que l'adminiſtration des affaires publiques ſeroit miſe entre les mains des Sujets naturels du Roi, approuvez par les Barons. Les Barons préſentent une Requête au Roi. Henri ſe voit contraint de s'accommoder avec eux. Conditions du Traité.

Cet accord auroit rétabli le calme dans le Royaume, ſi le Roi y avoit conſenti à deſſein de l'exécuter. Mais comme il n'avoit eu en vue que de ſe tirer du fâcheux état où il ſe trouvoit, il ne tarda pas long- Inſulte faite à la Reine par la Canaille de Londres.

HENRI III. 1263. longtems à le rompre. L'inſolence de quelques Bourgeois de Londres ne contribua pas peu à lui faire prendre cette réſolution. Un jour que la Reine paſſoit en bateau ſous le Pont de Londres, pour aller à Windſor, une troupe de canaille s'étant rendue ſur le Pont, ſe mit à faire des huées très mortifiantes pour une Reine. Quelques-uns lui dirent des injures, & il y eut même des gens aſſez brutaux pour lui jetter des pierres. Le Roi ſe ſentit extremement choqué de cette inſolence, & cela ſervit à le fortifier dans la réſolution qu'il avoit déja priſe, de faire un vigoureux effort pour reprendre ſon autorité. Il commença donc à munir avec beaucoup de ſoin les Places dont il étoit encore maitre, & par cette précaution, il fit aſſez connoitre aux Barons, qu'ils devoient ſe tenir ſur leurs gardes.

Henri prend la réſolution de ſe tirer d'eſclavage.

Les affaires ſe trouvant dans cette ſituation, il étoit difficile de dire ſi le Royaume étoit en Paix ou en Guerre. Quoiqu'on n'eût pas encore recommencé les hoſtilitez, la défiance étoit ſi grande des deux côtez, que les deux Partis ſe regardoient réciproquement comme de véritables ennemis, chacun étant prêt à prendre ſes avantages, quand il en trouveroit l'occaſion. Pendant cet état d'incertitude, le Prince Edouard crut qu'il étoit important de munir de vivres le Château de Briſtol, dont le Roi ſon Pere lui avoit confié la garde. Pour cet effet, il ſe rendit à Briſtol, & voulut obliger les habitans de cette Ville à lui fournir les vivres dont il avoit beſoin pour le Château. Dans la diſpoſition où les eſprits ſe trouvoient alors, cette demande, faite peut-être avec un peu trop de hauteur, excita parmi le peuple de cette Ville une ſédition, qui obligea le Prince à ſe retirer promptement dans le Château. Il n'y fut pas plutôt renfermé, que les habitans réſolurent de l'aſſieger, ou du moins, de le tenir bloqué ſi étroitement qu'il ne pût leur échaper, ſachant bien que, faute de munitions, il ne pourroit pas réſiſter longtems. Cette réſolution mit Edouard dans un très grand embaras. Il s'en tira néanmoins par une ruſe, qui véritablement lui fit éviter le danger préſent, mais qui le rejetta incontinent dans un autre, dont il ne ſe dégagea pas avec le même bonheur. Il fit prier l'Evêque de Worceſter de le venir trouver, & lui fit entendre, que ſon intention étoit d'adherer au Parti des Barons; mais qu'auparavant, il ſouhaitoit de parler au Roi ſon Pere, pour le ſolliciter à leur donner une entiere ſatisfaction : que ne pouvant exécuter ce deſſein, à cauſe qu'on lui bouchoit les paſſages, il le prioit d'être ſa caution & de l'accompagner à Londres, pour y être témoin de ſa conduite. L'Evêque étant perſuadé de la bonne-foi du Prince, fit comprendre aux Bourgeois de Briſtol, qu'il étoit important pour la Cauſe commune, de laiſſer partir Edouard; à quoi ils conſentirent, & le blocus fut levé. Ainſi le Prince partit, étant accompagné du Prélat, qui ne doutoit nullement que ce voyage ne produiſît un bon effet. Mais quand ils furent proche de Windſor, Edouard, lâchant tout-à-coup la bride à ſon cheval, ſe

Edouard eſt bloqué dans le Château de Briſtol, par les Bourgeois de la Ville.

Il s'en tire.

Il ſe va renfermer dans Windſor.

ſe-

ſépara de l'Evêque ſans lui dire adieu, & alla ſe renfermer dans ſon Château. Cependant, le Prince ne tira pas de cette ſupercherie tout l'avantage qu'il en avoit attendu. L'Evêque, irrité d'avoir été abuſé, en alla porter ſes plaintes aux Barons conféderez, qui réſolurent ſur le champ d'aller aſſieger Windſor. Cette Place étoit ſi mal pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour une bonne défenſe, qu'Edouard ne ſe crut pas en état d'y ſoutenir un Siege. Mais d'un autre côté, il ne pouvoit ſe réſoudre à la perdre. Comme il préſumoit beaucoup de ſon adreſſe, il jugea qu'il ne lui ſeroit pas impoſſible d'amuſer les Barons, par une négociation qui la lui conſerveroit ſous des conditions de l'exécution deſquelles il demeureroit le maître. Ce fut dans cette vue qu'il alla lui-même trouver le Comte de Leiceſter, qui s'approchoit de Windſor. Il rencontra ce Général à *Kingſton* ſur la Tamiſe, où il eut une Conference avec lui. Mais dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à s'en retourner, n'ayant pu convenir des conditions, il ſe vit arrêté, & par là contraint d'accepter celles qui lui furent impoſées. On exigea de lui, qu'il remettroit le Château de Windſor entre les mains des Barons, & que la Garniſon, toute compoſée de Troupes étrangeres, ſeroit renvoyée hors du Royeume.

HENRI III. 1263.

Les Barons marchent pour l'aſſieger.

Edouard va conferer avec eux.

Il eſt arrêté & contraint de leur livrer la Place.

Il ſembloit que la Guerre alloit ſe rallumer avec plus de fureur que jamais, tant les deux Partis paroiſſoient animez l'un contre l'autre. Néanmoins, comme le Roi n'étoit pas bien prêt, & que les Barons avoient interêt de lui laiſſer commencer les premieres hoſtilitez, afin de mettre le Peuple dans leur parti, quelques perſonnes paiſibles ſe ſervirent de ces diſpoſitions pour moyenner une Treve, qui fut ſuivie d'une Paix, ſur le même pied que la précedente. Mais ce Traité ne rendit pas le calme au Royaume. Comme il étoit forcé de la part du Roi, il fut bien-tôt rompu, ſur ce que ce Prince tâcha de s'emparer par ſurpriſe du Château de Douvre, qui étoit entre les mains des Barons. Cette entrepriſe ayant engagé les deux Partis à reprendre les armes, chacun tâcha de fortifier ſon Parti par la priſe de diverſes Places. La Ville de Londres, quoique portée d'inclination pour les Barons, étoit pourtant obligée de garder une eſpece de neutralité, parce qu'elle avoit déja éprouvé combien elle pouvoit être incommodée par la Garniſon de la Tour, qui étoit toujours entre les mains du Roi. D'ailleurs, Henri avoit encore dans la Ville un bon nombre de Partiſans, qui tenoient en bride le Parti contraire. Cependant, le Comte de Leiceſter, conſiderant combien il lui ſeroit avantageux d'avoir cette Capitale dans ſon parti, s'en approcha du côté de la Province de *Surrey*, ſituée au Midi de la Tamiſe, dans l'eſperance que ſes amis pourroient l'introduire par le Pont. Mais le Roi ayant été averti de ce deſſein, ſortit de la Tour avec quelques Troupes, & ſe poſta dans le Fauxbourg de Southwarck, réſolu de diſputer le paſſage aux ennemis. Le Comte de Leiceſter, qui comptoit plus ſur l'aſſiſtance des Bourgeois que ſur ſes propres forces, attaqua les Troupes du

Treve entre le Roi & les Barons.

Les hoſtilitez recommencent.

Le Comte de Leiceſter veut ſe rendre maître de Londres.

Combat au Fauxbourg de Southwarck.

HENRI III. 1263. Roi avec beaucoup de vigueur, eſperant toujours que les habitans de Londres favoriſeroient ſon paſſage. Pendant ce combat, quelques Bourgeois du Parti du Roi, voyant qu'il ſe faiſoit quelque mouvement dans la Ville pour donner du ſecours au Comte, fermerent les portes du Pont, & en jetterent les clefs dans la Riviere. Cette précaution faillit à couter cher au Comte de Leiceſter, qui ſe trouva pendant quelque tems dans un très grand embaras, à cauſe qu'il n'avoit mené que peu de monde avec lui, de peur qu'on ne découvrît ſon deſſein. Mais enfin, les portes du Pont ayant été enfoncées, & les Bourgeois ſortant en foule pour aller donner du ſecours aux Troupes des Barons, le Roi ſe vit contraint de ſe retirer, & le Comte entra dans la Ville.

Le Comte entre dans la Ville.

1264. L'avantage que les Barons venoient de remporter produiſit l'effet ordinaire, c'eſt-à-dire, que le Roi leur fit propoſer un accommodement. Mais comme tous les Traitez qu'on avoit faits jusqu'alors avoient été inutiles, parce que le Roi ſe plaignoit qu'on le forçoit à recevoir des conditions trop rigoureuſes, de quoi les Barons ne demeuroient pas d'accord, on convint de part & d'autre de remettre tous les differens à l'arbitrage du Roi de France. Louis ayant accepté la médiation, Henri, accompagné du Prince Edouard, alla le trouver à Amiens, où les Etats Généraux étoient aſſemblez. La Sentence que Louis prononça ſur ces differens, fut favorable à Henri. Elle portoit, que les Statuts d'Oxford ſeroient annullez; que le Roi rentreroit dans tous ſes droits; qu'il auroit la liberté de choiſir lui-même tous les Grands Officiers de la Couronne; que les Etrangers ſeroient capables de poſſeder les Charges & les Dignitez, de même que les Anglois. Mais ce Prince y ajouta une clauſe qui la rendit inutile, en déclarant, que par là il n'entendoit point porter de préjudice aux Privileges accordez aux Anglois par leurs Souverains avant le Parlement d'Oxford (1). Les Barons regarderent cette clauſe comme une contradiction manifeſte, parce qu'ils prétendoient que les Statuts d'Oxford n'avoient été faits que pour aſſurer leurs Privileges. Ce fut ce qui leur fournit un prétexte de rejetter la Sentence, & de recommencer la Guerre.

Le Roi & les Barons ſe ſoumettent à l'arbitrage du Roi de France.

Sentence de Louis. *Act. Publ. T. I. p. 776.*

Elle eſt rejettée par les Barons.

La Guerre ſe renouvelle. Le détail de ce qui ſe paſſa entre les deux Partis, jusqu'à la célebre Bataille de *Lewes*, eſt chargé de tant de circonſtances embaraſſantes pour ceux qui ne connoiſſent point la ſituation des lieux où la Guerre ſe faiſoit, qu'il ne pourroit qu'être ennuyeux. Il vaut mieux ſe hâter de paſſer à cet évenement remarquable, qui décida la querelle en faveur des Barons. J'obſerverai ſeulement, que, pendant l'intervalle qu'il y eut entre le renouvellement de la Guerre & cette Bataille, Henri

(1) *Nolumus autem, nec intendimus, derogare per præſentem Ordinationem, in aliquo Regiis Privilegiis, Chartis, Libertatibus, Statutis, & laudabilibus Conſuetudinibus Regni Anglia, quæ eant ante tempus Proviſionum ipſarum.*

Henri remporta pluſieurs avantages ſur les Barons ; & même par le moyen du Prince ſon Fils, & du Roi des Romains, il en gagna pluſieurs d'entre eux, qui fortifierent conſiderablement ſon Parti. De plus, il ſe rendit maitre d'Oxford, d'où il chaſſa les Etudians, parce qu'ils avoient marqué trop de partialité pour les Barons. La Ville de Northampton fut priſe d'aſſaut par ſes Troupes, qui y firent priſonniers quinze Barons & ſoixante Chevaliers. Il s'en fallut peu que le Roi ne les fît tous pendre ; mais les conſeils de ſes Généraux, & la crainte des repréſailles, l'empêcherent de ſe porter à cette extremité. La priſe de Northampton fut ſuivie de celle de Nottingham. Enſuite, le Roi marcha dans le Païs de Kent, où il contraignit les Barons de lever le Siege de Rocheſter, & de ſe retirer à Londres.

HENRI III. 1264. Le Roi remporte divers avantages.

L'eſprit du Roi étoit également ſuſceptible de préſomption & de crainte, ſelon le tour que ſes affaires prenoient. Le ſuccès que ſes armes avoient eu juſqu'alors, lui ayant enflé le cœur, il réſolut de marcher à Londres. Il ne doutoit nullement que cette Ville, intimidée par les avantages qu'il venoit de remporter, ne ſe déclarât en ſa faveur. Peut-être cette eſperance n'auroit pas été mal fondée, ſi depuis qu'il étoit ſur le Trône, il eût gardé plus de ménagemens avec les Bourgeois de cette Ville Capitale. Mais le ſouvenir des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus de ſa part, les empêcha de s'expoſer aux mêmes risques. Le Comte de Leiceſter, ayant pris occaſion de l'approche du Roi pour les animer contre lui, ſut agir ſi adroitement, qu'il leur fit prendre la réſolution de ſortir de la Ville pour aller lui préſenter la Bataille. Cette réſolution étonna Henri, qui ne voulant point hazarder un combat contre eux, aux portes de leur propre Ville, ſe retira plus loin, & alla ſe poſter à *Lewes*, dans la Province de Suſſex.

Il s'approche de Londres.

Il ſe retire à Lewes.

Cependant, le Comte de Leiceſter & les Barons conféderez, ayant renforcé leur Armée d'un gros Corps de Milices de Londres, ſortirent de la Ville pour ſuivre le Roi, dans le deſſein de décider la querelle par une Bataille. Suivant cette réſolution, ils marcherent du côté de Lewes, & s'arrêterent à deux lieues de l'Armée du Roi. C'étoit pour tenter s'il y auroit encore quelque moyen de rétablir la Paix dans le Royaume. Peut-être la ſouhaitoient-ils effectivement ; ou bien ils ne faiſoient cette démarche que pour ſe décharger des évenemens, ſur le refus que le Roi feroit d'accepter des conditions raiſonnables. Avant que de marcher plus loin, ils lui firent dire, qu'ils n'avoient pas pris les armes pour ſe ſouſtraire à ſon obeïſſance, mais ſeulement pour remedier aux deſordres du Gouvernement ; qu'ils le ſupplioient de travailler avec eux à cet ouvrage, proteſtant qu'il les trouveroit auſſi obeïſſans, que ceux qui, ſous prétexte de le ſervir, ne cherchoient que ſa ruïne, en tâchant d'éloigner ſes plus fideles Sujets de ſon affection, par leurs infames calomnies. Quelque reſpectueuſe que fût cette Adreſſe, elle piquoit trop vivement ceux qui étoient auprès du Roi

Le Comte de Leiceſter le ſuit.

Les Barons font préſenter au Roi une Adreſſe reſpectueuſe.

HENRI III. 1264.

Roi, pour qu'elle pût être reçue avec moderation. Le Roi des Romains & le Prince Edouard s'en ſentirent tellement offenſez, qu'ils y répondirent par des démentis, des défis, & des menaces, & ils porterent le Roi à leur faire une réponſe à peu près ſemblable. S'il eſt vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, que les Barons n'euſſent fait cette démarche que pour ſe diſculper envers le Public, ils ne furent pas fâchez qu'on leur fournît un prétexte ſi plauſible de pouſſer les choſes à l'extrême. Auſſi, ſans plus garder de ménagemens, firent-ils dire au Roi, qu'ils renonçoient à la Fidelité qu'ils lui avoient jurée, & qu'il ne le regardoient plus que comme un ennemi de l'Etat.

Elle eſt rejettée avec hauteur.

Ils renoncent à leur Serment de Fidelité.

Toute eſperance d'accommodement étant perdue, par l'animoſité des deux Partis, on ne penſa plus qu'à combattre. Le Comte de Leiceſter ayant fait avancer ſon Armée, la rangea en Bataille tout proche de celle du Roi, qui ſe mit auſſi en devoir de le recevoir. L'Armée Royale étoit partagée en trois Corps, dont le Prince Edouard commandoit celui de la droite, le Roi des Romains étoit à la gauche, & Henri ſe tenoit au Corps de Bataille. Celle des Barons étoit diviſée en quatre Corps. Le premier étoit mené par Henri de Montfort, Fils du Général. Le Comte de Gloceſter commandoit le ſecond. Le troiſieme avoit à ſa tête le Comte de Leiceſter. Le quatrieme, tout compoſé de Bourgeois de Londres, étoit tout à fait à la gauche, commandé par Nicolas Segrave. Tout étant ainſi diſpoſé, le Prince Edouard attaqua le premier les Milices de Londres, qui ne pouvant réſiſter à cette vigoureuſe charge, lâcherent le pied, dès le commencement du combat. Comme ce Prince étoit animé du deſir de venger l'affront fait à la Reine ſa Mere par la populace de Londres, il les pourſuivit plus de quatre milles, ſans vouloir leur donner aucun quartier. Mais cette vengeance lui couta cher. Pendant qu'il pourſuivoit ſa victoire, avec plus d'ardeur que de prudence, les Comtes de Leiceſter & de Gloceſter avoient le même avantage ſur Henri, & ſur le Roi des Romains. Les Barons, comprenant aſſez quel ſeroit leur ſort s'ils venoient à être vaincus, attaquerent, avec une impétuoſité mêlée de deſeſpoir, les Troupes Royales, qui n'avoient pas les mêmes raiſons pour combattre avec la même animoſité. Auſſi prirent-elles la fuite, après une legere réſiſtance, laiſſant les deux Rois entre les mains de leurs ennemis. Henri s'étant rendu au Comte de Leiceſter, & Richard au Comte de Gloceſter, furent incontinent conduits dans le Prieuré de Lewes, ſitué au pied d'un Château du même nom, qui étoit gardé par quelques Troupes du Roi. C'étoit de ce côté-là, que les Soldats de l'Armée Royale prenoient la fuite, afin de ſe retirer dans le Château. Mais quand ils virent que la baſſe Ville étoit déja au pouvoir des Barons, que les deux Rois étoient priſonniers, & que, ſelon les apparences, ils alloient être envelopez de

Bataille de Lewes.

Edouard bat les milices de Londres, & les pourſuit trop loin.

Henri & le Roi des Romains ſont faits priſonniers.

de tous côtez, ils jetterent les armes, & ſe remirent à la discretion des vainqueurs. HENRI III. 1264.

Cependant, le Prince Edouard, qui retournoit triomphant de la pourſuite du Corps qu'il avoit battu, ſe trouva dans une grande ſurpriſe, de voir l'Armée Royale diſſipée, & d'apprendre que les deux Rois étoient priſonniers. La premiere penſée qui lui vint dans l'eſprit, fut de faire un effort pour les délivrer. Si cette réſolution eût pu s'exécuter ſur le champ, elle auroit, infailliblement, fait changer la face des affaires. Les vainqueurs, occupez à garder leurs priſonniers, ou diſperſez dans la Campagne à la pourſuite des fuïards, auroient eu aſſez de peine à réſiſter à une attaque vigoureuſe. Mais les Soldats du Prince, conſternez par la défaite du reſte de l'Armée, & par la priſon des deux Rois, ne témoignerent aucune diſpoſition à recommencer un combat qui leur ſembloit trop inégal. Cette crainte, que toutes les ſollicitations d'Edouard ne purent ſurmonter, lui fit perdre une ſi belle occaſion, où, vrai-ſemblablement, il auroit acquis beaucoup de gloire. Cependant, le Comte de Leiceſter remettoit ſon Armée en ordre, avec toute la diligence poſſible. D'abord, il ne penſoit qu'à ſe défendre, craignant, avec raiſon, d'être attaqué, dans le desordre où il ſe trouvoit. Mais quand il vit qu'on lui donnoit le tems de remettre ſes Troupes en bataille, il n'eut plus d'autre inquietude que celle d'empêcher que le Prince ne lui échapât. Dans cette vue, il lui fit faire des propoſitions, pour l'amuſer, pendant que, par divers Détachemens, il prenoit ſoin de lui couper le chemin de la retraite.

Edouard retournant de la pourſuite, ſe laiſſe amuſer par le Comte de Leiceſter.

L'incertitude où Edouard s'étoit d'abord trouvé touchant le parti qu'il devoit prendre, la réſiſtance de ſes Troupes, le tems qu'il employa pour tâcher de les animer, & les divers meſſages que le Comte de Leiceſter lui fit porter pour l'amuſer, furent cauſe qu'il perdit un tems ſi précieux, qui auroit dû être employé ou à combattre, ou à ſe retirer en bon ordre. Mais, n'ayant fait ni l'un ni l'autre, il ſe trouva tout à coup envelopé de tous côtez, & dans la néceſſité d'accepter des conditions qui lui parurent tolerables, dans la fâcheuſe ſituation où il ſe trouvoit. Cette négociation, qui ne dura que peu de momens, fut terminée par ces conventions: Que les Statuts d'Oxford ſeroient inviolablement obſervez; de telle maniere pourtant, qu'ils pourroient être reformez par quatre Evêques ou Barons, que le Parlement nommeroit: Que s'il arrivoit que ces quatre Commiſſaires ne puſſent pas s'accorder, on s'en remettroit à l'arbitrage du Comte d'Anjou, Frere du Roi de France, aſſiſté de quatre Seigneurs François. Jusques-là, tout alloit bien pour le Prince; mais le dernier article étoit le plus fâcheux. C'étoit que lui-même, & Henri ſon Couſin, Fils du Roi des Romains, demeureroient en ôtage, jusqu'à ce que toutes choſes fuſſent règlées par l'autorité du Parlement. Quelque rude que fût cette derniere condition, Edouard, qui n'avoit aucune reſſource,

Il ne peut plus ni combattre ni ſe retirer.

Il eſt contraint d'accepter de dures conditions.

HENRI III. 1264. *Miſe* ou Accord de Lewes.

ſe vit contraint d'y acquiescer. Ces Articles, qui furent appellez la *Miſe*, c'eſt-à-dire, *l'Accord*, ou *les Conventions de Lewes*, furent ſignez par Edouard, & confirmez par le Roi, qui n'étoit pas en état de les rejetter.

Leiceſter ſe ſert du nom du Roi contre le Roi même.

Le Comte de Leiceſter, ayant le Roi & presque toute la Famille Royale en ſon pouvoir, en tira tous les avantages que ſa politique lui put ſuggerer. Lui qui, peu de tems auparavant, ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de desobeïr au Roi, ſous prétexte qu'il étoit gouverné par de mauvais Conſeillers, ne ſe ſervoit plus que du nom de ce Monarque, depuis qu'il l'eut entre ſes mains. Il exigeoit de lui des ordres aux Gouverneurs des Places, de les remettre aux Barons. Il lui faiſoit ſigner des Commiſſions aux Sheriſs des diverſes Provinces du Royaume, pour les autoriſer à faire prendre les armes contre tous ceux qui oſeroient entreprendre de troubler l'Etat, c'eſt à dire, contre les partiſans du Roi même. Enfin, lui qui n'avoit ſuſcité tant d'affaires au Roi, que pour reprimer l'excès de la Puiſſance arbitraire qu'il vouloit s'attribuer, trouvoit fort mauvais qu'on n'obéît pas aveuglément à ce même Prince, depuis qu'il n'étoit guidé que par ſes conſeils. C'eſt ainſi que les hommes changent de principes & de maximes, ſelon leurs interêts, & ſelon que leurs affaires viennent à changer de face. Mais ce ſont des réflexions qu'on auroit trop ſouvent lieu de faire, ſi l'on vouloit s'y arrêter toutes les fois que l'occaſion s'en préſente.

Les Barons forment un nouveau plan.

Comme dans l'Accord de Lewes, les Barons n'avoient eu pour but que de s'aſſurer de la perſonne du Prince Edouard, ils ne ſe mirent pas beaucoup en peine de l'exécuter. Au contraire, ils dreſſerent un nouveau Plan de Gouvernement, & réſolurent de le faire autoriſer par le Parlement qui devoit s'aſſembler le 22. de Juin. La ſituation des affaires du Royaume rendoit la convocation de ce Parlement, ſujette à beaucoup de difficultez. Véritablement, elle fut faite au nom du Roi, qui n'étoit pas en état de s'y oppoſer. Mais les Barons, qui avoient vaincu, ne vouloient pas y appeller ceux du Parti contraire, ſous prétexte qu'ils avoient encore les armes à la main contre la Patrie. D'un autre côté, un Parlement compoſé ſeulement d'une partie de ceux qui avoient droit d'y aſſiſter, ſembloit manquer d'une autorité légitime. On auroit pu dire, que ce n'étoit qu'une Aſſemblée de quelques Particuliers. Ces difficultez obligerent les Barons à chercher les moyens de rendre cette Aſſemblée plus générale, & de lui donner un plus grand air d'autorité. Dans cette vue, ils firent ſigner au Roi des Commiſſions qui établiſſoient, dans chaque Province, certains Officiers ou Magiſtrats auxquels on donna le titre de *Conſervateurs*, ſous prétexte qu'ils étoient deſtinez à conſerver les Privileges du Peuple. Ces gens-là, qui dépendoient abſolument des Barons, furent revêtus d'une très grande autorité. Leur Commiſſion leur donnoit pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos pour conſerver en leur entier

Un Parlement eſt convoqué pour cela.

Etabliſſement des *Conſervateurs*. *Act. Publ. T. I. p.* 802.

tier les droits & les libertez des Sujets. Ce pas étant fait, on fit ſigner au Roi de nouveaux ordres, par leſquels il étoit ordonné aux *Conſervateurs* de nommer quatre Chevaliers de chaque Comté (1) pour aſſiſter au prochain Parlement, & y repréſenter leurs Provinces. C'eſt ici où pluſieurs prétendent qu'on doit prendre l'origine du droit des Communes. Ils ſoutiennent que c'eſt la premiere fois où il paroit d'une maniere inconteſtable, que les diverſes Provinces du Royaume ont envoyé des Députez au Parlement: Que toutes les raiſons qu'on produit pour prouver que les Communes jouïſſoient de ce Privilege avant l'année 1264., ſont ſujettes à tant de difficultez, qu'on ne peut pas dire qu'elles forment une preuve bien évidente. Il ſemble en effet, qu'on ne ſauroit alleguer une bonne raiſon qui ait pu porter les Hiſtoriens à marquer unanimement, qu'en cette occaſion il y eut au Parlement des Repréſentans de chaque Province, ſi la même choſe étoit pratiquée depuis le commencement de la Monarchie, ou du moins, depuis la Conquête des Normans. Par quelle raiſon auroient-ils négligé de faire la même remarque ſur tant d'autres Parlemens précedens, dont ils ont parlé? Il eſt certain, que ceux qui prétendent trouver dans les anciennes Hiſtoires, des preuves que le Peuple aſſiſtoit aux Parlemens par ſes Députez, ſont obligez de les déduire par des conſéquences qui ne paroiſſent pas toujours juſtes.

HENRI III. 1264.

Quatre Chevaliers de chaque Province aſſiſtent au Parlement.

Origine du droit des Communes.

Le nouveau Parlement étant compoſé de la maniere que je viens de le dire, & ſe trouvant entierement à la dévotion des Barons confederez, ne manqua pas d'approuver le Plan qui avoit été formé. Ce Plan étoit, *que le Parlement nommeroit trois Commiſſaires ſages & diſcrets, qui auroient pouvoir de choiſir un Conſeil compoſé de neuf Seigneurs, auxquels l'adminiſtration des affaires publiques ſeroit confiée. Que le Roi, avec le conſentement des Commiſſaires, pourroit changer, quand il voudroit, une partie des neuf Conſeillers, ou même tous à la fois. Qu'en cas que les trois Commiſſaires ne ſe trouvaſſent pas d'accord à l'égard du changement, ou du choix des Conſeillers, on s'en tiendroit à la pluralité des voix. Que les déliberations priſes par les neuf Conſeillers ſeroient exécutées, pourvu qu'elles fuſſent approuvées de ſix d'entre eux. Que s'il arrivoit qu'ils ne puſſent pas s'accorder enſemble, & que les deux tiers ne fuſſent pas d'un même avis, l'affaire dont il s'agiroit ſeroit portée aux trois grands Commiſſaires, qui la décideroient ainſi qu'ils le jugeroient à propos. Que le Roi pourroit changer ou caſſer les trois Commiſſaires, pourvu que ce fût du conſentement de la Communauté des Barons. Enfin, que la nomination de tous les Officiers publics ſeroit à la diſpoſition des neuf Conſeillers.* Ce Règlement devoit avoir lieu, juſqu'à ce que, d'un conſentement unanime, le Parlement jugeât néceſſaire de le caſſer

Le Parlement approuve le plan des Barons. Articles.

(1) On appelle en Angleterre *Shire* ou *Comté*, ce qu'on nomme *Province* en France.

HENRI III. 1264.

caſſer ou de l'alterer. On prétend que le Roi & le Prince Edouard ſe virent obligez d'y donner leur approbation, par les menaces qu'on fit au premier de le dépoſer, & à l'autre, de le tenir dans une priſon perpétuelle. Ainſi, s'ils l'approuverent exterieurement, ce ne fut que dans la penſée de ſe retracter dès qu'ils en trouveroient une occaſion favorable. Cependant, les Barons continuoient à gouverner le Royaume ſelon ce Règlement, ſe perſuadant que leurs affaires étoient ſur un pied à ne pouvoir pas facilement être dérangées.

Le Roi & le Prince ſont contraints de l'approuver.

Les Barons refuſent de recevoir un Légat.

Dès l'année précedente, Urbain IV. avoit nommé pour ſon Légat en Angleterre, le Cardinal *Guy*, du Titre de Ste. Sabine. Ce Légat étant arrivé en France, y avoit reçu une Lettre du Comte de Leiceſter, par laquelle il l'informoit, que le tems n'étoit pas propre pour cette Légation, & que les Grands ni le Peuple n'étoient pas dans la diſpoſition de le recevoir. Quoique le Légat ſe ſentît très offenſé de ce refus, il n'avoit oſé continuer ſon voyage. En effet, il n'y avoit aucune apparence qu'il pût entrer dans le Royaume, contre la volonté de ceux qui gouvernoient. Il s'étoit pourtant avancé juſqu'à Boulogne, où il avoit cité tous les Evêques d'Angleterre à venir lui rendre raiſon de leur conduite. Les Evêques n'ayant pas jugé à propos d'obeïr à la Citation, il avoit lancé contre eux une Sentence d'Excommunication, de laquelle ils avoient appellé au Pape. Enfin, les affaires du Royaume ſe trouvant établies ſur le pied que les Barons le ſouhaitoient, ils crurent qu'il falloit donner quelque ſatisfaction au Légat. Dans cette vue, ils députerent quatre Evêques, pour l'informer des raiſons qu'ils avoient eues de s'oppoſer à ſon entrée dans le Royaume. Ces Députez trouverent le Légat extremement irrité contre les Barons. Pour toute réponſe, ils eurent ordre de retourner en Angleterre, d'y publier une Sentence d'Excommunication contre le Comte de Leiceſter, & de mettre la Ville de Londres & les Terres du Comte de Gloceſter en Interdit. Les Envoyez ayant donné avis en Angleterre des ordres qu'ils avoient reçus du Légat, rencontrerent en Mer des gens qui, feignant d'être des Corſaires, leur enleverent tous leurs papiers, & les jetterent dans la Mer. Cette démarche ayant fait comprendre au Légat, qu'il lui ſeroit trop difficile de faire reſpecter l'autorité de ſon Maitre dans une ſemblable conjoncture, il reprit le chemin de Rome, où bien-tôt après il fut élevé ſur le Trône Pontifical, ſous le nom de Clement IV.

Quelques Seigneurs Anglois ſe revoltent contre le

Cependant, le Comte de Leiceſter, qui ſe trouvoit à la tête du Gouvernement, n'étoit pas ſans embaras. La Reine faiſoit de grands préparatifs en France, pour aller dégager le Roi ſon Epoux. D'un autre côté, le ſoulevement de quelques Seigneurs, voiſins du Païs de Galles, le mettoit en inquietude. Il craignoit que les Gallois ne ſe mêlaſſent dans la querelle, & ne donnaſſent du ſecours aux partiſans du

du Roi. Il étoit dangereux de laiſſer les Côtes expoſées à l'invaſion des Etrangers, qui s'étant rendus en Flandre, n'attendoient qu'un vent favorable pour s'embarquer. Mais il n'y avoit pas moins d'inconvénient à laiſſer croitre le mal qui commençoit à paroitre dans les Provinces frontieres du Païs de Galles. Pour prévenir ces dangers, il prit la réſolution d'aller en perſonne contre les Rebelles, pendant qu'il faiſoit aſſembler les Milices du Royaume dans le Païs de Kent, pour s'oppoſer à la deſcente de la Reine. Sa bonne fortune le tira également d'affaires, des deux côtez. Après avoir mis dans ſes interêts Leolyn Prince de Galles, qui auroit pu lui faire de la peine, il vainquit les Revoltez, & les contraignit de quitter les armes. Il ne fut pas moins heureux, à l'égard de l'invaſion qu'il craignoit. Le vent demeura ſi longtems contraire aux Troupes Etrangeres qui étoient de l'autre côté de la Mer, qu'elles furent obligées de s'en retourner, à l'approche de l'Hiver, ſans que la Reine pût tirer aucun fruit de la grande dépenſe qu'elle avoit faite. Pendant ce tems-là, le Roi demeuroit toujours ſous la garde du Comte de Leiceſter, qui en diſpoſoit à ſa volonté, le faiſant agir contre ſes propres interêts, ſous prétexte que c'étoit pour le bien du Royaume.

HENRI III. 1264. Gouvernement des Barons. Le Comte de Leiceſter les réduit. L'entrepriſe de la Reine eſt rompue.

Il étoit bien difficile que les Barons, qui n'avoient pris les armes contre le Roi, qu'à cauſe du pouvoir exceſſif qu'il vouloit s'attribuer, puſſent voir ſans jalouſie celui du Comte de Leiceſter, qui n'étoit pas moins abſolu. Le Comte de Gloceſter, ſur tous les autres, en étoit très mécontent. Il regardoit Leiceſter comme un homme qui marchoit à grands pas vers le Trône, ſous le ſpécieux prétexte du bien public. C'étoit pour cela qu'il craignoit, en contribuant à ſon élevation, de lui fournir des armes pour le perdre lui-même, avec quelques autres qui n'étoient pas moins jaloux de ſa grandeur. La disgrace du Comte de Derby lui donnoit lieu de faire ces réflexions. Ce Seigneur, qui n'étoit pas ami de Leiceſter, avoit été envoyé à la Tour, moins pour être châtié de quelque faute qu'on lui imputoit, que pour ſervir d'exemple à ceux qui oſeroient gloſer trop ouvertement ſur la conduite du principal Gouverneur. D'un autre côté, le Comte de Gloceſter croyoit voir, dans la maniere froide & reſervée dont le Comte de Leiceſter agiſſoit avec lui, un deſſein ſecret de le perdre, quand l'occaſion s'en préſenteroit. Non ſeulement on ne l'appelloit plus aux Conſeils ſecrets, mais même on ne lui donnoit aucune part dans les affaires, que celle qu'on ne pouvoit refuſer à un des principaux Pairs du Royaume. Ces raiſons, & plus que tout cela la jalouſie qu'il avoit conçue de l'élevation de Leiceſter, le porterent à favoriſer les Mécontens des Marches de Galles, afin de s'en ſervir à contrequarrer les deſſeins ambitieux de celui qu'il regardoit desormais comme un ennemi. Les cabales qu'il faiſoit tout ouvertement, ayant fait comprendre à Leiceſter qu'il ne devoit rien négliger pour ruïner les deſſeins d'un ennemi ſi dangereux, il fit expédier un ordre à tous ceux

1265. On ſoupçonne le Comte de Leiceſter d'aſpirer à la Couronne. Le Comte de Gloceſter ſe fait Chef de parti contre lui.

HENRI III. 1265. qui en dernier lieu avoient pris les armes contre le Gouvernement établi, de ſe retirer en Irlande. Ces Bannis, au-lieu d'obeïr, s'en allerent ſur les Terres du Comte de Gloceſter, où ils trouverent de la protection.

Le Comte de Leiceſter feint de vouloir délivrer le Prince Edouard.

Cependant, les ennemis du Comte de Leiceſter publioient en tous lieux, que la rigueur avec laquelle il traitoit le Roi, le Roi des Romains, & le Prince Edouard, ne marquoit que trop qu'il avoit de pernicieux deſſeins. Comme ces bruits commençoient à produire des effets desavantageux à ce Seigneur, il crut qu'il étoit néceſſaire d'effacer ces impreſſions, en faiſant comprendre au Peuple, qu'il étoit très éloigné de former les projets ambitieux que ſes ennemis lui attribuoient. Dans cette vue, il fit convoquer un Parlement, & publier, que c'étoit pour chercher les moyens de rendre la liberté au Prince Edouard. Il prétendoit par là faire voir, que puiſqu'il vouloit bien relâcher l'Héritier de la Couronne, il n'étoit pas vrai-ſemblable qu'il eût conçu les pernicieux deſſeins dont on l'accuſoit. La convocation de ce Parlement eut ceci de remarquable, que chaque Comté eut ordre de ſe faire repréſenter par deux Chevaliers, & chaque Ville ou Cité, par deux Députez. Les partiſans de l'ancienneté du Droit des Communes inferent de là, que, puiſque les Hiſtoriens n'obſervent pas que ce fût une nouveauté, il s'enſuit que c'étoit une choſe ordinaire. D'autres, au contraire, prétendent que ſi c'eût été la coutume, il auroit été inutile de remarquer cette particularité, après avoir parlé de tant d'autres Parlemens, ſans y faire la même obſervation. Le Lecteur choiſira de ces deux conſéquences, celle qui lui paroitra la plus naturelle.

Il convoque un Parlement ſur ce ſujet.

Deux Chevaliers de chaque Province, & deux Députez de chaque Ville aſſiſtent à ce Parlement.

Obſervation ſur ce ſujet.

Edouard eſt mis entre les mains du Roi, qui demeure toujours captif.

Dès que le Parlement fut aſſemblé, le Comte de Leiceſter, qui diſpoſoit à peu près des voix, y fit ordonner que le Prince Edouard ſeroit mis en liberté. Mais il y fit ajouter une condition, qui rendit cette faveur inutile. C'étoit, qu'il ſe tiendroit auprès du Roi ſon Pere, & lui obeïroit en toutes choſes. Cette condition marquoit aſſez, qu'on n'avoit en vue que d'éblouïr les yeux du Public. En effet, ordonner qu'Edouard ſeroit mis en liberté, & que néanmoins il ſe tiendroit auprès du Roi qui étoit lui-même captif, ce n'étoit autre choſe que changer ſa priſon, ou tout au plus, lui en aſſigner une moins rigoureuſe. En conſéquence de cet ordre, le Prince fut tiré du Château de Douvre, ou il avoit été enfermé depuis la Bataille de Lewes, & remis entre les mains du Roi, c'eſt à dire, au pouvoir du Comte de Leiceſter. C'eſt ce qu'on appelloit lui donner la liberté. Cependant, Henri demeuroit toujours ſous la garde de Leiceſter, qui le menoit partout avec lui, & qui prenoit de grandes précautions pour empêcher que ſes priſonniers ne s'évadaſſent.

Le Comte de Gloceſter ſe déclare ouver-

La Scene qui venoit de ſe paſſer ne fit qu'augmenter les ſoupçons du Comte de Gloceſter, ou plutôt achever de le convaincre, que Leiceſter ſe préparoit le chemin au Trône. Il n'auroit pourtant pas en-

encore éclaté, s'il ne ſe fût préſenté une occaſion où il auroit été dangereux de diſſimuler. Les deux Fils ainez du Comte de Leiceſter ayant fait publier un Tournoi où tous les Seigneurs furent invitez, le Comte de Gloceſter ne jugea pas à propos de s'y trouver. Il étoit perſuadé qu'on ſe ſervoit de ce prétexte, pour l'attirer dans quelque piege. Soit que ſes ſoupçons fuſſent fondez, ou que ſa prévention les lui fît regarder comme des preuves convainquantes, il ſe ligua ouvertement avec les Seigneurs des Marches de Galles, ennemis de Leiceſter, & fit munir ſes Châteaux, comme ſe préparant à la Guerre. Cette démarche ayant fourni à ſes ennemis un prétexte plauſible de le pouſſer à bout, on vit bien-tôt paroître une Proclamation, par laquelle ce Comte & ſes adherans étoient déclarez Traitres & ennemis de l'Etat. En conſéquence de cette Déclaration, Leiceſter ſe mit à la tête d'une Armée, pour aller punir ces prétendus ennemis du Roi. Dans ce deſſein, il marcha vers la Saverne, & enſuite il ſe rendit à Hereford, menant avec lui ſes deux Priſonniers.

HENRI III. 1265.

tement contre le C. de Leiceſter.

Il eſt déclaré Traitre.

Leiceſter marche contre lui.

La précaution avec laquelle il gardoit le Roi, & le Prince ſon Fils, n'empêcha pas que le Comte de Gloceſter ne formât le projet de lui enlever Edouard. Il comprenoit que, pendant que ſon ennemi auroit le Roi en ſon pouvoir, il en tireroit de grands avantages. C'eſt pourquoi il crut qu'il devoit retirer le Prince d'entre ſes mains, afin d'oppoſer l'autorité du légitime Heritier de la Couronne, à celle du Roi détenu en captivité. Apparemment, il ne jugea pas qu'il fût auſſi facile de délivrer le Roi que le Prince, ou peut-être comptoit-il plus ſur le ſecours d'Edouard, que ſur celui du Roi ſon Pere. Quoi qu'il en ſoit, il fit confidence de ce deſſein à *Roger Mortimer*, l'un des Seigneurs des Marches de Galles, qui lui fournit un moyen pour l'exécuter. Mortimer, ayant beaucoup d'habitudes à Hereford, fit préſent à Edouard, par une perſonne tierce, d'un Cheval extremement vîte, & en même tems, le fit informer de l'uſage qu'il en devoit faire, & du deſſein qu'on avoit de lui procurer la liberté. Pour ſeconder ce projet, le Prince ayant feint d'être incommodé, & d'avoir beſoin de faire un peu d'exercice, demanda la permiſſion de monter quelques Chevaux. Le Comte de Leiceſter, qui n'avoit aucun ſoupçon de ce qui ſe tramoit, la lui accorda, quoiqu'avec de grandes précautions. Outre ſa Garde ordinaire dont il le fit accompagner, il donna ordre à quelques Gentilshommes de ſe tenir toujours à ſes côtez, & d'avoir continuellement l'œil ſur lui. Edouard étant ſorti à la campagne, monta d'abord deux Chevaux, & leur fit faire le manege. Enſuite, il fit amener celui dont on lui avoit fait préſent en dernier lieu, & comme s'il eût voulu l'accoutumer doucement à ſon Cavalier, il le mena au petit pas aſſez loin de la Garde, étant toujours ſuivi de ces Gentilshommes qui ſe tenoient près de lui. Lorſqu'il fut parvenu à un certain endroit qu'il avoit déja exactement remarqué, & qui lui avoit paru propre

On procure au Prince Edouard, le moyen de ſe ſauver.

Le Prince s'évade.

HENRI III. 1265.

pre pour exécuter ſon deſſein, lâchant tout d'un coup la bride à ſon Cheval, & lui appuyant les talons, il ſurprit tellement ceux qui l'accompagnoient, qu'il étoit déja bien loin avant qu'ils fuſſent revenus de leur étonnement. Ils coururent pourtant après lui, juſqu'à ce qu'ils apperçurent un Corps de Cavalerie que le Comte de Gloceſter avoit envoyé pour favoriſer ſon évaſion. Edouard étant ainſi échapé, alla joindre le Comte de Gloceſter, qui le reçut avec beaucoup de joye & de reſpect. Cependant, en procurant au Prince ſa liberté, ſon deſſein n'étoit pas de rétablir le pouvoir arbitraire que le Roi avoit voulu uſurper. Auſſi dit-il nettement à Edouard, qu'il ne pouvoit lui promettre ſon ſecours, s'il ne s'engageoit par ſerment à faire ſes efforts pour remettre en vigueur les anciennes Loix, & pour chaſſer les Etrangers d'auprès de la perſonne du Roi. Edouard le promit, & le jura en préſence de divers Seigneurs; après quoi, il prit le commandement des Troupes que le Comte de Gloceſter avoit levées.

Il va joindre le Comte de Gloceſter, qui exige de lui un ſerment qu'il reformera les abus.

Quoique le Comte de Leiceſter comprît aſſez de quelle conſéquence pouvoit être l'évaſion du Prince, il feignit de n'en être pas déconcerté, & continua, comme auparavant, à gouverner au nom du Roi. Il faiſoit expédier ſous le Grand Sceau tous les ordres qu'il jugeoit convenables au bien de l'Etat, ou à ſes propres interêts, ces deux choſes étant ordinairement confondues, par ceux qui tiennent le timon du Gouvernement.

Le C. de Leiceſter diſſimule ſon chagrin.

Il ſeroit inutile de rapporter ici toutes les précautions que ce Seigneur prit pour ſe maintenir dans ſon autorité, pour enrichir ſes amis, & pour avancer ſes créatures. Il ſuffit de dire en un mot, qu'il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit lui être avantageux, ou contribuer à rendre inutiles les deſſeins de ſes ennemis. Tout cela étoit pour lui-même, & en vue de ſon propre interêt. Mais il fit une choſe très avantageuſe au Royaume, en ôtant enfin à la Cour de Rome le prétexte dont, depuis quelque tems, elle ſe ſervoit avec tant de ſuccès, pour s'enrichir des dépouilles des Anglois. Comme il vit que le Peuple n'avoit plus pour le Pape la même eſtime & la même déference qu'il avoit eue auparavant, il ſe fit expédier une Commiſſion qui l'autoriſoit à renoncer, pour le Roi & pour le Prince Edmond, à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir ſur la Sicile. En vertu de ce pouvoir, il fit une Renonciation authentique, laquelle il prit ſoin de faire notifier au Pape par une Lettre du Roi.

Il fait tout ce qu'il peut pour ſe ſoutenir.

Il renonce pour le Roi & pour Edmond, à la Couronne de Sicile.

Cependant ce Seigneur, prévoyant les ſuites fâcheuſes que pourroit avoir pour lui l'évaſion du Prince Edouard, fit publier des ordres très rigoureux à tous les Sujets, de s'oppoſer de tout leur pouvoir au Prince Edouard, au Comte de Gloceſter, & à leurs adherans, qui étoient tous qualifiez de Traitres au Roi & à l'Etat. Mais cela n'empêcha pas qu'un très grand nombre de Seigneurs, d'Officiers & de Soldats, n'allaſſent offrir leurs ſervices au Prince, qui en peu de tems, ſe vit à la tête d'une Armée ſuperieure à celle des Conféderez. Ce fut alors

Les forces d'Edouard augmentent.

alors que les affaires commencerent à changer de face. Le Comte de Leiceſter, qui peu de tems auparavant, diſpoſoit de toutes les forces du Royaume, ne put empecher qu'Edouard ne ſe rendît maitre de Gloceſter & de pluſieurs autres Places. Il ſe vit même obligé de ceder le terrein à ce jeune Prince qui le ſuivoit de lieu en lieu, & d'employer toute ſon adreſſe & toute ſon expérience, pour éviter d'en venir à une Bataille. Comme il étoit très bon Général, il prenoit ſes meſures de loin, pour ſe tenir dans des poſtes d'où il pût ſe retirer quand il ſe ſentiroit trop preſſé. Cependant, il envoyoit des ordres réiterez à Simon ſon Fils, de quitter le Siege de Pevenſey, qui le retenoit dans le Païs de Kent, pour venir le renforcer. Simon obeït, & ſe mit en marche avec ſa petite Armée, faiſant une diligence extraordinaire pour le joindre. Mais comme déja il approchoit d'*Evesham* où le Comte ſon Pere étoit campé, Edouard, qui avoit été avèrti de ſa marche, fondit inopinément ſur lui avec toutes ſes forces, & tailla en pieces ce petit Corps, qui n'étoit pas en état de lui réſiſter.

HENRI III. 1265.

Leiceſter fuit devant lui.

Edouard bat Simon de Montfort.

Cette victoire ayant animé le jeune Prince d'une nouvelle ardeur, il retourna promptement ſur ſes pas, pour aller attaquer le Pere avant qu'il eût reçu la nouvelle de la défaite de ſon Fils. Il ſut ſi bien tromper la vigilance de ce vieux Général, par cette prompte réſolution, qu'il ſe trouva tout proche des ennemis, dans le tems que le Comte croyoit que c'étoit ſon Fils qui venoit à ſon ſecours. La ſurpriſe de Leiceſter fut ſi grande, qu'il ne put s'empêcher de la témoigner. Cependant, il fit toutes les diſpoſitions néceſſaires pour ſe bien défendre, comprenant que la retraite étoit encore plus dangereuſe que le combat. La Bataille commença ſur les deux heures après midi, & dura juſqu'à la nuit, malgré la fuite précipitée des Troupes Galloiſes, qui abandonnerent le Comte dès le commencement de l'action. Il ne laiſſa pourtant pas de ſoutenir, par ſon courage & par ſon expérience, les efforts d'Edouard, qui combattoit avec une valeur étonnante, voyant bien que le bonheur ou le malheur de ſa vie dépendoit du ſuccès de cette journée. Enfin, après une longue réſiſtance de la part des Barons conféderez, le Comte de Leiceſter & Henri ſon Fils ayant été tuez ſur la place, leurs Troupes perdirent courage, & le Prince obtint une pleine & entiere victoire. La joye que cet heureux ſuccès lui cauſa, fut d'autant plus grande, que, pendant la chaleur du Combat, il eut la ſatisfaction de délivrer le Roi ſon Pere de la captivité où il étoit détenu depuis la Bataille de Lewes. Le Comte de Leiceſter, qui n'oſoit perdre de vue ſon priſonnier, avoit eu la dureté de l'expoſer au danger de cette Bataille, où il fut même bleſſé à l'épaule. On dit même qu'il alloit être tué par un Soldat qui ne le connoiſſoit pas, ſi un Officier ne fût accouru à ſon ſecours dans le tems qu'il diſoit à ce Soldat : *Ne me tue pas, je ſuis Henri de Wincheſter, ton Souverain.* Edouard, qui n'étoit pas loin de là, ayant été informé du péril où le Roi ſon Pere ſe trouvoit, y accourut incontinent. D'abord il le mit en ſureté, & s'étant con-

Il marche contre le Comte de Leiceſter.

Il l'engage à donner bataille.

Bataille d'Eveſham.

Le Comte de Leiceſter eſt tué.

Edouard gagne la bataille, & délivre le Roi.

HENRI III. 1265. contenté de lui demander en hâte ſa bénédiction, il le quitta, pour ne pas perdre un tems qui lui étoit ſi précieux.

Cette Bataille ſe donna tout proche d'Eveſham, le 4. d'Août 1265, quatorze mois après celle de Lewes, qui avoit fait perdre au Roi ſa liberté. Le corps du Comte de Leiceſter ayant été trouvé parmi les morts, Roger Mortimer eut la cruauté de lui faire mille outrages. Enfin il lui coupa la tête, pour l'envoyer à ſa Femme, comme un témoignage certain qu'il étoit vengé de cet ennemi. Telle fut la cataſtrophe du Comte de Leiceſter, qui, bien qu'Etranger, avoit trouvé le moyen de ſe rendre le plus conſiderable Seigneur du Royaume, & qui fut même ſoupçonné de porter ſes vues jusqu'au Trône. Il n'y en a pourtant aucune preuve certaine, les bruits qu'on fit courir ſur ce ſujet n'étant fondez que ſur de ſimples ſoupçons, & peut-être ſur des calomnies. Mais on ne peut disconvenir, qu'il n'eût abuſé du pouvoir qu'il s'étoit acquis, & de la confiance que ſes amis & ſes collegues avoient eue en lui. Du moins il fit voir par ſa conduite, qu'il n'étoit pas auſſi ennemi du pouvoir abſolu, qu'il avoit voulu le perſuader lorsqu'on le mit à la tête des Conféderez. Cela ne prouve pourtant pas qu'il eût aſpiré à la Couronne. Certainement, ce Seigneur avoit de grandes qualitez. S'il fut ſemblable au Comte Simon de Montfort ſon Pere, par ſa valeur & par ſon courage, du moins, il ne lui reſſembla pas par la cruauté. Il avoit toujours eu une ſi grande déference pour les Moines, qu'après ſa mort, ils voulurent en faire un Saint, à quelque prix que ce fût, prétendant qu'il ſe faiſoit beaucoup de Miracles ſur ſon Tombeau. Un Hiſtorien moderne aſſure, qu'il a vu un ancien Livre manuſcrit, où ſe trouvent pluſieurs Oraiſons adreſſées à ce Comte, comme à un Martyr. Cette opinion ſe répandit tellement parmi le peuple, que le Pape eut beſoin d'employer toute ſon autorité, pour empêcher le cours de cette ſuperſtition. Quoi qu'il en ſoit, comme on eſt incertain du motif qui fit agir ce Seigneur, on ne l'eſt pas moins de ſavoir s'il y a plus de ſujet de le blâmer, que de le plaindre. En effet, s'il ne fut pouſſé à prendre les armes contre le Roi, ſon Souverain & ſon bienfaiteur, que par ſa ſeule ambition, on ne peut aſſez déteſter ſon ingratitude, envers un Prince ſon Beau-Frere qui l'avoit comblé de bienfaits. Mais s'il ne ſe fit Chef de Parti qu'en vue du bien public, & pour délivrer le Royaume de l'oppreſſion manifeſte ſous laquelle il gémiſſoit, il ſe trouveroit ſans doute des gens qui ne manqueroient pas de raiſons plauſibles pour juſtifier ſa conduite. Cependant, ſans examiner ce motif de trop près, la plupart des Auteurs modernes ſe ſont déchainez contre lui, & le titre de *Catilina Anglois* eſt un des moins offenſans qu'on lui a donnez. Mais on ne doit guéres attendre autre choſe de la plupart des Hiſtoriens, qui pour l'ordinaire dédient leurs Ouvrages aux Rois, aux Reines, aux Miniſtres, aux Favoris.

Conſiderations ſur le Comte de Leiceſter.

Les Moines l'ont regardé comme un Martyr. *M. Tyrrel.*

Les Barons Conféderez

La défaite des Conféderez changea entierement la face des affaires. Ceux

Ceux qui, peu de tems auparavant, avoient été perſécutez, devinrent perſécuteurs à leur tour. Ils chagrinerent leurs ennemis, en mille manieres, & leur firent ſouffrir bien des maux. Le Roi, qui étoit naturellement vindicatif, & avide d'argent, avoit une extrême impatience de ſe venger de ceux qui l'avoient offenſé, & de profiter de leurs dépouilles. Ce fut dans cette vue qu'il convoqua un Parlement, qui s'étant trouvé tout compoſé de ſes créatures, lui accorda la confiſcation des biens des Rebelles. La Ville de Londres ne fut pas épargnée. Le Parlement ayant jugé qu'elle méritoit de perdre tous ſes Privileges, elle fut abandonnée à la merci du Roi, qui lui ôta ſes Portes, ſes Chaines, ſes Magiſtrats, & en tira une groſſe ſomme d'argent, pour lui rendre enſuite ce dont il l'avoit privée. Les Barons confédérez, ſe trouvant expoſez à une vengeance qui vrai-ſemblablement ne devoit point avoir de bornes, étoient dans une conſternation d'autant plus grande, qu'ils ne voyoient aucune reſſource pour ſe tirer de ce mauvais pas. Simon de Montfort, Fils ainé du Comte de Leiceſter, ne douta point qu'il ne dût être attaqué des premiers, vu la haine que le Roi avoit conçue contre le Comte ſon Pere, & contre ſa Maiſon. Dans cette penſée, il tâcha, de bonne heure, de ſe faire un protecteur de Richard Roi des Romains, qu'il tenoit ſous ſa garde, dans le Château de *Kenelworth*, en le relâchant ſans exiger de lui aucune rançon. Cet exemple fut avantageux à pluſieurs Priſonniers de la Bataille de Lewes, qui furent auſſi mis en liberté dans les mêmes vues, par ceux qui les gardoient.

HENRI III. 1265.

ſont perſécutez.

Leurs biens ſont confiſquez & la Ville de Londres eſt ſéverement châtiée.

Montfort met le Roi des Romains en liberté.

Cependant, le Roi ſe vengeoit de ceux qui avoient pris les armes contre lui, par la ſaiſie de leurs biens, qu'il s'approprioit à lui-même, ou diſtribuoit liberalement à ſes Favoris. Loin de ſe mettre en peine des ſuites, il ſe laiſſoit conduire par ſa paſſion, ſans conſiderer que des gens réduits à la mendicité, ne ſont pas loin du deſeſpoir. Il auroit bien mieux fait d'imiter la prudente conduite du Comte de Pembrook, ſon premier Gouverneur, qui avoit rendu leurs biens aux Barons vaincus, de peur d'expoſer le Royaume à de nouveaux Troubles. Mais Henri n'étoit pas de ce caractere. Il ne tint pas à lui, qu'il ne perdît les fruits de la victoire que le Prince ſon Fils avoit remportée ſur les Barons, en leur refuſant toute ſorte de grace. Simon de Montfort, ſe voyant ſans reſſource de ce côté-là, ſortit du Château de Kenelworth, après y avoir laiſſé une bonne Garniſon, & ayant aſſemblé quelques Troupes, du débris de l'Armée de ſon Pere, il ſe jetta dans l'Iſle d'*Axholm* ſituée dans la Province de Lincoln. Comme il étoit très facile de fortifier ce lieu, il le mit bien-tôt en état de ſervir d'azyle à lui-même & à ſes amis. Tous les jours il s'y en rendoit un grand nombre, qui enfin commencerent à cauſer de l'inquietude à leurs ennemis.

Le Roi ſe venge de ſes ennemis.

Montfort ſe fortifie dans l'Iſle d'Axholm.

Pendant que la Cour cherchoit les moyens de prévenir les ſuites de cette nouvelle Revolte, la Reine arriva de France, où elle s'étoit rétirée

1266. La Reine arrive en Angleterre.

HENRI III. 1266.

rée avec le Prince Edmond ſon Fils, après la Bataille de Lewes. Elle fut bien-tôt ſuivie d'un Légat, qui, peu de jours après ſon arrivée, convoqua un Synode, où il excommunia ſolemnellement le feu Comte de Leiceſter & tous ſes adherans, tant ceux qui étoient déja morts, que ceux qui étoient en vie. Mais ce n'étoit pas là le principal ſujet de ſa Légation. Clement IV., voyant que les Anglois étoient las de fournir de l'argent pour la conquête de Sicile, crut qu'il falloit ſauver l'honneur du S. Siege, qui avoit reçu quelque atteinte par la renonciation du Prince Edmond. Dans cette vue, il fit notifier au Roi, par ſon Légat, une Bulle d'Urbain ſon Prédéceſſeur, qui annulloit le don fait au Prince ſon Fils. Il avoit tenu cette Bulle ſecrete, parce qu'il vouloit attendre la fin de la négociation commencée avec Charles Comte d'Anjou, à qui en effet il donna cette même année l'Inveſtiture des deux Siciles. Henri, qui ne s'étoit départi de ſes prétentions que parce qu'il y avoit été forcé par le Comte de Leiceſter, pendant ſa captivité, ne put voir ſans chagrin qu'il falloit renoncer à ſes eſperances. Mais il n'étoit pas en état d'y remedier.

Arrivée d'un Légat qui excommunie les Barons rebelles, morts & vivans.

Le Pape revoque le don de la Sicile.

Il en inveſtit Charles d'Anjou.

Obſervation ſur l'affaire de Sicile.

Ce fut de cette maniere qu'on vit enfin terminer cette affaire, qui avoit été une ſource féconde des vexations que le Peuple & le Clergé d'Angleterre avoient ſouffertes de la part des Papes. Si elle leur couta des ſommes immenſes, ils en tirerent du moins cet avantage, qu'elle diminua ſenſiblement la bonne opinion qu'ils avoient auparavant de tout ce qui émanoit de la Cour de Rome, & qu'elle leur apprit à prendre à l'avenir plus de précautions pour s'oppoſer à ſes uſurpations. C'eſt ce qu'on aura occaſion de connoitre plus particulierement dans les Regnes ſuivans, où l'on verra les Anglois bien moins dociles à l'égard des Papes. On peut dire encore, que cette affaire fut la principale cauſe des disgraces auxquelles Henri ſe trouva expoſé pendant pluſieurs années, & en même tems, du ſolide établiſſement de la Grande Chartre, à laquelle on n'a donné depuis ce tems-là que de foibles atteintes. Sans la néceſſité où Henri ſe trouva de contenter l'avarice des Papes, il auroit moins opprimé ſes Sujets, & les Barons auroient manqué du prétexte le plus plauſible de leur Confédération. On ne peut aſſez s'étonner, que le don fait par le Pape au Prince Edmond, ait été ignoré par les Hiſtoriens de Naples & de Sicile, qui n'en font aucune mention, quoique les Païs dont ils ont écrit l'Hiſtoire y fuſſent ſi intereſſez. Il n'y en a qu'un ſeul qui en diſe un mot en paſſant, encore ſe trompe-t-il dans le nom du Prince Anglois à qui il dit que le Pape avoit voulu donner la Sicile. *Villani*, Hiſtorien de reputation, rapporte le Discours que le Pape fit aux Cardinaux, pour leur faire approuver le deſſein qu'il avoit de donner l'Inveſtiture des deux Siciles à Charles d'Anjou. Dans cette Harangue, le Pontife leur repréſenta toutes les injures que l'Egliſe avoit ſouffer-

tes

tes de la part de Mainfroi, la néceſſité qu'il y avoit de détruire la Maiſon de Souabe, & les avantages qui en reviendroient à l'Egliſe, ſi l'on donnoit à ces Royaumes un Prince qui fût en état d'entreprendre ſa défenſe. Il ſemble que c'étoit là une occaſion très naturelle de parler des efforts que ſes Prédéceſſeurs avoient faits pour détrôner l'Uſurpateur, par le ſecours du Roi d'Angleterre, en donnant la Couronne de ces Royaumes à un de ſes Fils. Mais il n'en dit pas un ſeul mot. Que peut-on donc inferer de ce ſilence, du Pape & des Hiſtoriens Napolitains, & Siciliens, ſinon, que la Cour de Rome n'eut jamais une véritable intention de procurer cette Couronne au Prince Edmond, & que ſon unique but étoit d'épuiſer l'Angleterre d'argent, ſous un prétexte ſi frivole? HENRI III. 1266.

La retraite de Montfort dans l'Iſle d'Axholm, pouvant avoir de trop fâcheuſes ſuites, pour qu'on négligeât de les prévenir, le Prince Edouard fit marcher l'Armée de ce côté-là. Les difficultez n'étoient pas petites, à déloger les Mécontens d'un Lieu ſi bien fortifié par l'Art & par la Nature. Cependant, ce Prince ne laiſſa pas d'en venir à bout. Après une défenſe aſſez opiniâtre, les aſſiegez ſe virent contraints de ſe rendre, à condition qu'on leur conſerveroit la vie & les membres. Pour ce qui regardoit les biens, il fut convenu qu'ils ſe ſoumettroient au Jugement du Roi des Romains & du Prince Edouard. Cette Capitulation étant ſignée, Montfort fut mené au Roi, auprès duquel il trouva un puiſſant protecteur dans le Roi des Romains. Ce Prince aſſura, qu'après la Bataille d'Evesham, la Garniſon de Kenelworth lui auroit ôté la vie, ſi Montfort ne s'y fût pas oppoſé au péril de la ſienne propre. Enſuite, il pria le Roi de pardonner à ce Seigneur, en conſideration de ce qu'il l'avoit génereuſement mis en liberté ſans exiger aucune rançon. On dit que Henri, touché des ſervices que Montfort avoit rendus au Roi ſon Frere, étoit diſpoſé à lui accorder une grace entiere, ſi le Comte de Gloceſter ne s'y fût hautement oppoſé. Ainſi, comme il étoit néceſſaire de ménager ce Seigneur, auſſi bien que le Roi des Romains, il fut réſolu dans le Conſeil, que Montfort auroit la liberté de ſortir du Royaume, & que le Roi lui accorderoit une penſion annuelle de cinq-cens marcs, moyennant qu'il livrât le Château de Kenelworth. Mais il ne lui fut pas poſſible de remplir cet engagement, parce que la Garniſon refuſa de lui obeïr. Tous les autres Rebelles qui s'étoient trouvez dans Axholm, en ſurent quittes, en prêtant ſerment qu'ils ne porteroient plus les armes contre le Roi : ſerment, qui fut depuis très mal obſervé. Cette affaire étant finie, le Royaume ſe trouva d'abord aſſez tranquille. Montfort paroiſſoit aſſez content de ſon état. Mais peu après, ſoit par inconſtance, ou parce qu'il n'avoit pas dequoi ſubſiſter, il ſe joignit à certains Corſaires des Cinq-Ports, qui lui déferérent le commandement de leurs Vaiſſeaux, avec leſquels il pilloit indifferemment tous les Navires Marchands qu'il rencontroit. Comme il paroiſſoit ma-

Simon de Montfort eſt contraint de ſe rendre.

Le Roi des Romains intercede pour lui.

Montfort promet de livrer le Château de Kenelworth, mais il n'en eſt pas le maître.

Il fait le métier de Corſaire.

HENRI III. 1266. manifeſtement, que les habitans des Cinq-Ports favoriſoient ces pirateries, le Roi envoya le Prince Edouard de ce côté-là, pour les châtier. Mais ce Prince trouva le moyen de les réduire à leur devoir, ſans en venir à la force. Ce fut en leur promettant une Amniſtie, & la confirmation de leurs Privileges, moyennant quoi ils prêterent au Roi un nouveau Serment de Fidelité.

Edouard ramene les Cinq Ports à l'obeiſſance du Roi.

Divers ſoulevemens dans le Royaume.

Quelque grands que fuſſent les avantages que les armes du Roi avoient remportez, on ne pouvoit pourtant pas dire que la tranquillité fût parfaitement rétablie dans le Royaume, puiſque le Château de Kenelworth étoit encore entre les mains des Mécontens. D'un autre côté, il y avoit dans les Provinces du Nord une Troupe de gens armez, qui obligerent le Roi à faire marcher contre eux, Henri, Fils ainé du Roi des Romains. Ce jeune Prince fit une telle diligence, qu'il ſurprit les Revoltez, & en ayant taillé en pieces la plus grande partie, il diſſipa tout le reſte. Il ne put pourtant ſe ſaiſir des Chefs, qui s'étant joints à d'autres Mécontens, & particulierement à ceux qui étoient ſortis de l'Iſle d'Axholm, allerent s'emparer de l'Iſle d'Ely, dans la Province de Cambridge. Ils faiſoient de là, des courſes continuelles dans les Provinces voiſines, où ils commettoient de grands excès.

Les Mécontens s'emparent de l'Iſle d'Ely.

Action vigoureuſe & genereuſe du Prince Edouard.

En même tems, un autre Rebelle, nommé *Adam*, ayant paru dans la Province de *Hant*, Edouard marcha vers ces quartiers-là, où il eut occaſion de donner des preuves ſenſibles de ſon courage & de ſa généroſité. Dans un combat qu'il livra aux Rebelles, Adam, qui étoit brave & vigoureux, s'attacha particulierement au Prince, & lui donna lieu de mettre en uſage toute ſon adreſſe, & toute ſa valeur. Ce combat particulier ne fut point interrompu, jusqu'à ce qu'Adam ayant été porté par terre, ſe vit contraint de ſe rendre priſonnier au Prince. L'action de vigueur qu'Edouard venoit de faire, fut immédiatement ſuivie d'une autre de généroſité, qui ne lui fit pas moins d'honneur. Sans ſe laiſſer transporter par un deſir de vengeance, contre un homme qui lui avoit fait courir tant de risque, il lui donna génereuſement la vie & la liberté. Adam, ſenſible à cette faveur, comme il le devoit, le ſervit très fidelement, tout le reſte de ſa vie.

Le Roi aſſiege le Château de Kenelworth.

La Garniſon de Kenelworth s'étoit rendue ſi redoutable, & en même tems ſi odieuſe, par les violences qu'elle exerçoit dans les contrées voiſines, que le Conſeil du Roi réſolut qu'on commenceroit par ce Siege, & qu'on remettroit celui d'Ely à un autre tems. Le Roi étoit extremement irrité contre le Gouverneur de cette Forteresſe, qui avoit eu l'inſolence de faire couper les mains à un Officier qu'on lui avoit envoyé pour le ſommer. L'envie qu'il avoit de le punir, lui fit prendre la réſolution d'aller lui-même à ce Siege, s'imaginant que ſa préſence contribueroit beaucoup à inſpirer de la terreur aux aſſiegez. Mais ils ſe défendirent ſi bien, qu'après un Siege de ſix mois,

mois, il n'y avoit encore aucune apparence qu'on pût les obliger à capituler. Cette vigoureuſe réſiſtance fut cauſe que le Siege fut changé en Blocus. Cependant, le Roi ſe tint toujours dans la baſſe Ville, dont il étoit maitre, en attendant que la faim contraignît la Garniſon du Château de ſe rendre. HENRI III. 1266.

Pendant ce Blocus, Henri convoqua un Parlement à Kenelworth même, afin de déliberer ſur les moyens de réduire les Rebelles d'Ely, ſoit en leur offrant une honnête compoſition, ou par la force, s'ils refuſoient la grace qu'on leur offriroit. Pour cet effet, le Parlement fit dreſſer certains Articles, contenant les conditions ſous leſquelles le Roi devoit accorder une Amniſtie générale. Ces conditions étoient aſſez moderées, vu les circonſtances du tems. Il n'en devoit couter à quelques-uns, pour rentrer dans la poſſeſſion de leurs biens, que le revenu de cinq années; à d'autres, de trois; & à quelques autres, d'une ſeulement. Mais, ſoit que les Mécontens ne s'aſſuraſſent pas ſur la parole du Roi, ou qu'ils trouvaſſent ces conditions trop dures, ils refuſerent de les accepter. Ils en prirent même occaſion de redoubler leurs violences, & ils eurent la hardieſſe de faire une courſe jusqu'à Norwich, d'où ils emporterent plus de ving-mille livres ſterling.

1267. Il convoque un Parlement à Kenelworth. Conditions offertes aux Mecontens de l'Iſle d'Ely; qui les rejettent.

Ceux de Kenelworth, quoiqu'étroitement bloquez, & contraints de manger leurs Chevaux, ſe confiant ſur le ſecours que Simon de Montfort leur avoit fait eſperer, ſoutenoient un ſi long Siege avec une conſtance invincible. Enfin, quand ils ne purent presque plus réſiſter à la faim qui les preſſoit, ne voyant aucune apparence de ſecours, ils firent une Capitulation par laquelle ils s'obligerent à rendre la Place, s'ils n'étoient pas ſecourus dans quarante jours. Encore obtinrent-ils que, pendant ce tems-là, on leur fourniroit des vivres. Ce terme expiré, ils ſortirent de la Place, ſi maigres & ſi défaits, qu'on ne pouvoit comprendre qu'une Garniſon en ce pitoyable état eût eu l'aſſurance de demander une telle Capitulation. La Garniſon de Kenelworth capitule.

La priſe de Kenelworth, & l'eſperance que le Roi avoit de réduire bien-tôt les Rebelles d'Ely, lui firent oublier ſes malheurs paſſez, auſſi bien que l'engagement où le Prince ſon Fils étoit entré pour lui, avec le Comte de Glocester. Edouard même, quoique plus particulierement intereſſé à cauſe du Serment qu'il avoit fait, penſoit moins à exécuter ſes promeſſes, qu'aux moyens de ſoumettre les Mécontens d'Ely, à l'obéïſſance du Roi. Le Comte de Glocester remarquoit avec un extrême chagrin, qu'à meſure que les affaires du Roi proſperoient, le Pere & le Fils agiſſoient avec moins de retenue, & ſe faiſoient moins de ſcrupule d'étendre les Prérogatives Royales au-delà des bornes preſcrites par les Loix. Ce qu'il avoit fait pour le Roi & pour le Prince étoit bien moins pour augmenter le Pouvoir Royal, que pour empêcher que le Comte de Leiceſter ne ſe frayât le chemin au Trône. C'eſt ce qu'il avoit aſſez fait connoitre par le Serment qu'il Le Comte de Glocester prend des meſures contre le Roi.

HENRI III. 1267. qu'il avoit exigé du Prince Edouard. La conduite du Roi, qui reprenoit le même train qu'auparavant, lui ayant fait comprendre, que ſi les Mécontens étoient une fois opprimez, il ſeroit trop difficile de réduire le Prince dans les bornes d'une autorité moderée par les Loix, il crut devoir s'oppoſer de bonne heure à ſes progrès. Sa réſolution étant priſe, il ſe retira dans ſes Terres qui étoient ſur les frontieres du Païs de Galles, où il fit une Ligue avec Leolyn, & avec quelques-uns des Seigneurs voiſins. Enſuite, il fit ſavoir aux Mécontens d'Ely, qu'il alloit travailler à les ſecourir.

Il étoit difficile que ſon abſence, & les préparatifs qu'il faiſoit, ne donnaſſent de l'ombrage à la Cour. Néanmoins, comme il couvroit ſes deſſeins du prétexte d'une querelle qu'il avoit avec Mortimer, il laiſſoit encore lieu de douter des motifs de ſon armement. Cependant, au-lieu que la politique & le bon-ſens demandoient que le Roi tâchât de donner quelque ſatisfaction à un Seigneur ſi conſiderable, toutes ſes penſées ne tendoient qu'à chercher les moyens de réduire les Rebelles d'Ely. Ce n'étoit pas tant pour procurer la tranquillité à ſon Royaume, que par l'impatience où il étoit de ſe rendre autant ou plus abſolu qu'il ne l'étoit auparavant. Il voyoit bien qu'il ne pouvoit parvenir à ce but, pendant qu'il y auroit un Corps de Rebelles en armes, au milieu de ſes Etats. Dans cette vue, il convoqua un Parlement, afin d'y prendre des meſures pour la réduction des Mécontens. Le refus que fit le Comte de Gloceſter de ſe trouver à cette Aſſemblée, cauſa de l'inquietude au Roi, qui lui envoya quelques Seigneurs pour lui perſuader d'y venir prendre ſa place. Ces Envoyez trouverent le Comte occupé à lever des Troupes, & comme ils lui en témoignerent leur ſurpriſe, il leur dit pour les raſſurer, qu'elles étoient deſtinées contre Mortimer ſon ennemi. Il ne fit pas même difficulté de leur donner un Ecrit ſigné de ſa main, dans lequel il s'engageoit à ne porter jamais les armes contre le Roi. Par ce moyen, il effaça tous les ſoupçons qu'on avoit conçus contre lui. Cette crainte s'étant évanouïe, le Roi & le Parlement ne penſerent plus qu'aux moyens de faire le Siege d'Ely, la ſeule choſe qui leur cauſoit encore quelque inquietude. La réſolution qui fut priſe de pouſſer vigoureuſement ce Siege, fourniſſant au Roi un prétexte plauſible de demander un Subſide, le Parlement lui en accorda un très conſiderable. Quoique le Légat n'eût pas les mêmes raiſons, il ne laiſſa pas de preſſer beaucoup le Clergé d'accorder le même ſecours au Pape. Cette demande hors de ſaiſon irrita extremement les Prélats. Non ſeulement ils refuſerent ce qu'on leur demandoit, mais même ils mirent par écrit les raiſons de leur refus, qui ne faiſoient pas trop d'honneur à la Cour de Rome.

Il refuſe de ſe trouver au Parlement,

& amuſe les Envoyez du Roi.

Le Parlement accorde au Roi un Subſide.

Le Légat en demande un au Clergé, qui le refuſe.

Auſſi-tôt que le Parlement eut terminé ſes ſéances, le Roi ſe mit en campagne à la tête de ſon Armée. Il s'avança juſqu'à Cambridge, où il s'arrêta pour envoyer ſommer les Rebelles d'Ely de ſe ranger à leur

Le Roi marche vers Ely, & s'arrête à Cambridge.

leur devoir. Mais leur réponſe fit connoître qu'ils n'étoient pas gens à prendre aiſément l'épouvante. Cette vigueur, & la ſituation de l'Iſle d'Ely, qui avoit autrefois cauſé beaucoup d'embaras à Guillaume le Conquerant, modererent un peu ſon ardeur guerriere, & lui firent prendre la réſolution d'attendre le Prince ſon Fils, qui étoit alors à Yorck. HENRI III. 1267.

Pendant que le Roi étoit à Cambridge, le Comte de Gloceſter ſe mit à la tête de ſon Armée, qu'il avoit levée ſur ſes Terres & dans le Païs de Galles. D'abord il prit ſa marche vers Londres, & fit tant de diligence, qu'il entra dans cette Capitale, avant qu'on eût le tems de s'y oppoſer, & qu'on ſût même s'il agiſſoit pour le Roi, ou contre lui. Il y a pourtant apparence, que les Magiſtrats & les principaux Bourgeois n'ignoroient pas ſes deſſeins. Quoi qu'il en ſoit, le Comte, laiſſant à chacun la liberté de former des conjectures, s'approcha de la Tour, dont le Roi avoit confié la garde au Légat du Pape. Il le fit ſommer de la lui livrer ſur le champ, diſant que ce n'étoit pas un poſte qui dût être confié à un Etranger, & moins encore à un Eccléſiaſtique. Le Légat, ſurpris de cette ſommation, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, fit mine de vouloir ſe défendre. Mais comme il manquoit de munitions, & que le Comte avoit fait publier des défenſes très rigoureuſes de lui en porter, il fut bientôt contraint de ſe rendre. Dès que le Comte fut maître de cette Forteresſe, il ne prit plus le même ſoin de cacher ſes deſſeins. D'ailleurs, comme pluſieurs des Mécontens venoient tous les jours le joindre, on n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, qu'il n'avoit pas intention d'agir pour les interêts du Roi. Enfin, il leva le maſque, en publiant un Manifeſte, dans lequel il déclaroit qu'il avoit pris les armes pour faire accorder des conditions équitables aux Mécontens. De plus, il ſe plaignoit du Roi & du Prince, & diſoit que ſon deſſein étoit de les obliger à mieux obſerver leurs promeſſes. Surpris de cette nouvelle revolte, Henri envoya des ordres preſſans au Prince ſon Fils, de le venir joindre inceſſamment, étant dans une crainte continuelle d'être attaqué. Il ne ſe ſentoit pas en état de ſe tirer avec honneur d'une affaire de cette nature, s'il falloit en venir à une Bataille. Ces ordres ayant trouvé le Prince retournant du Nord où il avoit terminé ſes affaires, l'obligerent à faire toute la diligence poſſible, pour aller au ſecours du Roi. Dès qu'ils ſe furent joints, ils marcherent enſemble vers Londres, & allerent ſe poſter à *Stratford*, qui n'en eſt éloigné que d'une lieue. L'eſtime génerale qu'Edouard s'étoit acquiſe parmi les Grands & le Peuple, plutôt que leur affection pour le Roi, fit en très peu de tems groſſir conſiderablement cette Armée. Par cette raiſon, le Comte de Gloceſter ſe tenoit renfermé dans Londres, d'où il n'oſoit ſortir, de peur de s'engager à un combat inégal. Il avoit eſperé que tout le Royaume prendroit ſon parti, & que le Roi ſe trouveroit tout d'un coup abandonné de ſes propres Troupes. Mais, voyant qu'il

Le Comte de Gloceſter ſe rend maître de Londres & de la Tour.

Il publie un Manifeſte contre le Roi.

Edouard va joindre le Roi ſon Pere.

L'armée Royale groſſit tous les jours.

HENRI III. qu'il avoit compté ſur des ſecours incertains, & que ſes amis mêmes commençoient à le quitter, il chercha de bonne heure le moyen de ſe tirer de ce mauvais pas, par l'entremiſe du Roi des Romains. Cette précaution lui fut très utile, puiſque ce Prince lui procura des conditions plus avantageuſes qu'il n'avoit ſujet d'eſperer. Non ſeulement il en fut quitte pour poſer les armes; mais il eut encore la ſatisfaction de faire comprendre, dans ſon pardon, la Ville de Londres, qui, ſans cela, auroit été ſans doute ſéverement châtiée. Il auroit bien ſouhaité de pouvoir procurer le même avantage aux Rebelles d'Ely: mais le Roi & le Prince s'étant tenu fermes à cet égard, il ſe vit contraint d'abandonner leurs interêts.

1267. Le Comte de Glocester demande la Paix, & l'obtient *Act. Publ. Tom. I. pag. 841.* Il y fait comprendre les habitans de Londres.

Edouard contraint les Rebelles d'Ely, de ſe rendre. Fin de la Guerre des Barons.

Cette affaire s'étant terminée plus heureuſement qu'il n'y avoit eu lieu de l'eſperer, Edouard s'approcha de l'Iſle d'Ely. Comme les Mécontens n'avoient plus aucune reſſource, ils n'attendirent pas à ſe rendre, qu'ils fuſſent à l'extremité. La ſeule condition qu'on leur accorda, fut la conſervation de leurs vies & de leurs membres. C'eſt par là que finirent enfin les Troubles, qui avoient agité le Royaume pendant cinq ans.

Traité de Paix avec le Prince de Galles.

Henri, ſe trouvant les armes à la main, prit la réſolution d'aller châtier le Prince de Galles, qui, pendant tous les Troubles précedens, avoit toujours fourni du ſecours aux Rebelles. Pour cet effet, il s'avança jusqu'à Mongommery, où Leolyn lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui demander la Paix. L'offre qu'il fit au Roi de lui payer vingt & cinq mille marcs, & de lui faire Hommage de ſa Principauté, fit qu'on voulut bien écouter ſes propoſitions. Mais, outre ce qu'il avoit offert, il fut encore obligé de livrer certains Châteaux qui étoient à la bienſéance du Roi.

1268. Edouard ſe croiſe pour la Terre Sainte.

Tout étant ainſi pacifié dans le Royaume, le Roi convoqua un Parlement, où *Ottobon*, Légat du Pape, aſſiſta. Il informa l'Aſſemblée, que le Pape avoit réſolu de faire publier une Croiſade dans tous les Etats Chretiens, & en prit occaſion d'exhorter les Anglois à contribuer de leurs biens & de leurs perſonnes à faire réuſſir cette Expédition, dont l'unique but étoit la gloire de Dieu & l'avantage de l'Egliſe. Le calme dont l'Angleterre commençoit à jouïr, fut cauſe qu'un grand nombre de Seigneurs s'engagerent dans cette entrepriſe, principalement quand ils virent le Prince Edouard, & Henri Fils du Roi des Romains, recevoir la Croix des mains du Légat. Les Comtes de Warwick & de Pembrook, & plus de ſix-vingts Chevaliers, imiterent ces deux Princes, outre une infinité de gens d'un rang inferieur. Le Légat, n'ayant plus rien à faire en Angleterre, reprit le chemin de Rome, & le Roi des Romains alla faire un troiſieme voyage en Allemagne.

Statuts de Marlborowgh.

Pendant que les Croiſez ſe préparoient pour leur voyage, le Roi aſſembla un Parlement à *Marlborowgh*, où furent faits des Statuts qui tiennent un rang conſiderable parmi les Loix d'Angleterre.

Avant

Avant que de paſſer aux évenemens d'une autre année, il eſt néceſſaire de remarquer dans celle-ci, la mort du Pape Clement IV. qui fut ſuivie d'une vacance de trois ans. Ce fut auſſi dans cette année que ſe donna la fameuſe Bataille du *Lac Fucin*, ou *Celano*, entre Charles d'Anjou nouveau Roi de Sicile, & Conradin Fils de l'Empereur Conrad. Le jeune Conradin ayant eu le malheur d'y être vaincu & fait priſonnier, Charles eut la cruauté de lui faire trancher la tête. HENRI III. 1268. Mort de Clement IV. Vacance de trois ans. Bataille de Celano.

La Croiſade n'avoit pas été publiée ſeulement en Angleterre, mais encore dans tous les Etats Chretiens, & particulierement en France. St. Louis en devoit être le Chef. Le mauvais ſuccès de l'Expédition que ce Monarque avoit faite en Egypte n'ayant pas été capable de refroidir ſon zèle, il n'avoit point ceſſé, depuis ſon retour, de penſer aux moyens de porter encore une fois la Guerre chez les Infideles. L'engagement où le Prince Edouard venoit d'entrer en prenant la Croix, fit concevoir à Louis l'eſperance de mieux réuſſir, s'il pouvoit porter ce Prince à ſe joindre à lui. Dans cette vue, il le pria de ſe rendre à Paris, où il lui communiqua ſon projet. Edouard ne demandoit pas mieux que d'unir ſes forces avec celles d'un ſi grand Prince, & d'aller commander ſous lui. Mais il lui fit connoitre qu'il ne pouvoit être aſſez tôt prêt, parce qu'il manquoit d'argent pour ſon voyage. Louis, étant bien aiſe qu'il ne ſe rencontrât point d'autre obſtacle, lui prêta trente-mille marcs, pour leſquels Edouard lui aſſigna les revenus de Bourdeaux, pendant ſept ans. Cet accord étant fait, Edouard s'en retourna en Angleterre. Le Roi ſon Pere y avoit déja aſſemblé un Parlement, qui lui accorda le vingtieme des biens mobiliaires, dont une partie devoit être employée aux frais de l'Expédition du Prince. Edouard s'engage à accompagner le Roi de France dans ſon expédition de la Terre Sainte. *Act. Publ. Tom. I. p.* 858. Louis lui prête de l'argent. Subſide accordé au Roi.

Avant qu'Edouard fût prêt pour ſon départ, on vit arriver le Roi des Romains avec une nouvelle Femme qu'il avoit épouſée en Allemagne, moins pour ſa qualité ou pour ſa richeſſe, que pour ſa beauté. Second mariage du Roi des Romains.

Peu de tems avant le départ des Croiſez, Henri fit faire la tranſlation du Corps d'Edouard le Confeſſeur, pour qui il avoit une dévotion ſinguliere. Cette cérémonie, à laquelle toutes les perſonnes conſiderables du Royaume avoient été invitées, ſe fit avec beaucoup de pompe. La Châſſe du Saint, ornée de Pierres précieuſes, fut portée ſur les épaules du Roi, du Roi des Romains, des Princes, & des principaux Seigneurs, & placée dans la nouvelle Egliſe de Weſtminſter, qui venoit d'être achevée, & rendue plus ſuperbe qu'aucune autre Egliſe qu'il y eût alors dans l'Europe. 1269. Le corps de St. Edouard eſt tranſporté dans la nouvelle Egliſe de Weſtminſter.

Le calme, dont l'Angleterre jouïſſoit depuis quelque tems, fut ſur le point d'être troublé par les ſoupçons que le Comte de Gloceſter conçut contre le Prince Edouard. Ce Seigneur ne pouvant ſe perſuader que le Prince ſe fût reconcilié avec lui de bonne-foi, ſe tenoit éloigné de la Cour, & trouvoit toujours des prétextes pour ne pas aſ- 1270. Le Roi des Romains reconcilie Edouard avec le Comte de Gloceſter.

HENRI III. 1270.

ſiſter aux Parlemens. Cette conduite cauſoit beaucoup d'inquietude au Roi, qui craignoit que le Comte n'eût encore deſſein de troubler la Paix. Mais le Roi des Romains le tira de peine, en procurant une parfaite reconciliation entre ces deux ennemis.

St. Louis débarque en Afrique, pour faire le Siege de Tunis.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, le Roi de France avoit changé ſon projet. Au-lieu d'aller tout droit à la Terre Sainte, comme il ſe l'étoit d'abord propoſé, il avoit fait voile vers l'Afrique, à la ſollicitation de Charles Roi de Sicile, ſon Frere, qui avoit certains differens avec le Roi de Tunis. Il prétendoit que ce Prince Africain lui payât le même Tribut que ſes Prédéceſſeurs avoient payé à l'Empereur, avec tous les arrerages qui étoient dûs. Pour ſoutenir ces prétentions, Louis avoit fait debarquer ſon Armée ſur les rivages d'Afrique, & il ſe préparoit à faire le Siege de Tunis. Mais le Roi Maure aima mieux s'engager à payer ce qu'on vouloit exiger de lui, que de hazarder la perte de ſes Etats.

Edouard va joindre le Roi de France.

Louis étoit déja arrivé en Afrique, lorſqu'Edouard partit de Portsmouth, pour aller prendre la Princeſſe ſon Epouſe à Bourdeaux, d'où ils allerent enſemble s'embarquer à *Aigues-mortes*, où leur Flotte les attendoit. Ils joignirent le Roi de France devant Tunis, où il attendoit l'exécution du Traité qu'il avoit fait avec les Maures. Quelques inſtances qu'Edouard pût faire auprès de ce Monarque, pour l'engager à continuer ſon voyage vers la Paleſtine, il ne lui fut pas poſſible de l'obtenir, parce que Louis ne vouloit pas s'éloigner, avant que d'avoir reçu une entiere ſatisfaction du Roi de Tunis. Comme Edouard n'étoit nullement intereſſé dans cette affaire, il prit la réſolution d'aller paſſer l'Hiver en Sicile, à deſſein de continuer ſon voyage de la Terre Sainte, au commencement du Printems. Il avoit à peine quitté les côtes d'Afrique, que la Peſte ſe mit dans le Camp des François, & le ravagea d'une telle maniere, qu'elle n'emporta pas ſeulement les ſimples Soldats, mais encore les principaux Officiers. Le Roi lui-même, en ayant été enfin attaqué, rendit les derniers ſoupirs entre les bras de Philippe ſon Fils ainé, qui ne penſa plus qu'à s'en retourner en France.

Il tâche en vain de lui perſuader de quitter l'Afrique, pour aller dans la Paleſtine.

Il va paſſer l'Hiver en Sicile.

St. Louis meurt devant Tunis. Philippe III. ſon Fils lui ſuccede.

Quoique, par la mort de Louis, Edouard ſe vît déchu de l'eſperance de faire de grands progrès dans la Paleſtine, il ne laiſſa pas de continuer ſon voyage, & de ſe rendre en ce païs-là, comme il en avoit fait le vœu. Cependant, le retour de Philippe en France lui donnant quelque ſujet de craindre pour la Guienne, il réſolut d'y envoyer Henri ſon Couſin, Fils du Roi des Romains, pour avoir l'œil ſur les François. Ce jeune Prince, étant parti en diligence pour ſe rendre à Bourdeaux, paſſa par *Viterbe*, Ville de l'Etat Eccléſiaſtique, où il voulut faire un ſéjour qui lui couta la vie. Guy de Montfort, Fils du feu Comte de Leiceſter, ſe trouvant alors dans la même Ville, & ayant vu entrer ce Prince dans une Egliſe, l'y ſuivit & le maſſacra au pied de l'Autel, pour venger la mort de ſon Pere, tué à la Bataille d'E-

Henri, Fils du Roi des Romains, eſt tué à Viterbe par Gui de Montfort. *Act. Publ. T. I. p. 870.*

d'Evesham. Mais le prétexte dont le Meurtrier se servoit pour justifier cette infame action, ne pouvoit être plus injuste, puisque ni ce Prince, ni le Roi des Romains son Pere, ne s'étoient point trouvez à cette Bataille, étant alors tous deux en prison. HENRI III. 1270.

Les progrès d'Edouard, dans la Terre Sainte, se réduisirent à peu de chose. Il ne laissa pourtant pas, avec le peu de Troupes qu'il avoit, de faire connoitre aux Sarrasins ce qu'ils devoient attendre de lui, s'il venoit à être assisté de plus grandes forces. Sa valeur, son nom, la reputation du Roi Richard son Grand-Oncle, qui avoit fait des actions si éclatantes en ce Païs-là, inspirerent tant de terreur à ces Infideles, que, pour se délivrer de l'inquietude qu'il leur causoit, ils détacherent un Assassin pour se défaire de lui. Ce scélerat, sous prétexte de lier un commerce entre Edouard & le Gouverneur de Jaffa, qui feignoit de vouloir embrasser le Christianisme, trouva le moyen d'être admis en la présence de ce Prince, & de s'entretenir souvent avec lui. Enfin, un jour qu'il étoit demeuré seul dans sa chambre, il alloit lui enfoncer un poignard dans le sein, si Edouard n'eût paré le coup avec son bras, où il fut dangereusement blessé. L'assassin, au desespoir d'avoir manqué son coup, alloit redoubler avec plus de violence; mais Edouard lui donna un si furieux coup de pied dans l'estomac, qu'il le renversa par terre, & s'étant en même tems jetté sur lui, il lui arracha le poignard & le tua. La blessure du Prince se trouva beaucoup plus dangereuse qu'elle n'avoit paru d'abord, parce que le poignard étoit empoisonné. La gangrene qui se mit dans la playe, faisoit déja desesperer de sa guérison; mais heureusement pour lui, il se trouva dans son Armée un habile Chirurgien, qui le tira de ce danger. Quelques-uns ont dit qu'il ne fut redevable de son salut, qu'à la tendresse d'Eleonor son Epouse, qui voulut bien hazarder de sucer elle-même tout le venin qui se trouvoit dans la playe. Mais cette circonstance ne se voit point dans les Historiens contemporains. Cette Princesse accoucha dans Acre, d'une Fille qui fut nommée *Jeanne*, & surnommée *d'Acre* lieu de sa naissance, selon la coutume de ce tems-là.

1271. Edouard se rend dans la Palestine.

Il y est blessé par un Assassin.

Il tue l'Assassin, & guérit de sa blessure.

Naissance de Jeanne d'Acre fille d'Edouard.

Pendant qu'Edouard étoit dans la Palestine, *Thibaud*, Archidiacre de Liege, qui l'y avoit accompagné, y reçut la nouvelle de son élection au Souverain Pontificat. Il partit sur le champ pour se rendre à Rome, où il le prit le nom de Gregoire X.

Gregoire X. Pape. *Act. Publ. Tom. I. pag.* 879.

L'Armée d'Edouard diminuoit tous les jours, soit par les maladies, soit par divers combats contre les Sarrasins, sans qu'il eût aucune esperance d'être renforcé ni de France ni d'ailleurs. Cette consideration l'obligea, quoiqu'avec beaucoup de repugnance, à faire proposer au Soudan une Treve, qui, après une courte négociation, fut conclue pour dix ans, dix mois & dix jours, chacun gardant les Places dont il étoit en possession. Rien n'arrêtant plus Edouard dans la Palestine, il fit embarquer ses Troupes, & mit à la voile pour s'en retourner en Angleterre.

1272. Edouard fait une Treve de dix ans avec le Soudan.

Il part pour s'en retourner en Angleterre.

HENRI III. 1272. Pendant ſon abſence, le Roi ſon Pere jouït toujours d'une parfaite tranquillité, qui ne fut troublée que par la mort du Roi des Romains ſon Frere. On prétend, que la douleur que ce Prince reſſentit de la mort tragique de ſon Fils, lui cauſa la maladie qui le coucha dans le tombeau. *Edmond*, ſon autre Fils, lui ſucceda dans le Titre de Comte de Cornouaille, dont il fut inveſti par le Roi ſon Oncle.

Mort du Roi des Romains.

Sédition à Norwich. Peu de tems, après, il y eut à Norwich une ſédition, cauſée par une querelle entre les Bourgeois & les Moines, dans laquelle l'Egliſe Cathedrale, & le Monaſtere joignant, furent réduits en cendres par les habitans. Henri, ne voulant pas laiſſer cet excès impuni, alla lui-même à Norwich, où il fit ſéverement châtier les coupables. En s'en retournant à Londres, il fut ſurpris à S. Edmondbury d'une maladie, qui n'ayant pas paru d'abord dangereuſe, ne l'empêcha pas de continuer ſon voyage jusqu'à Londres. Mais ſon mal s'étant augmenté depuis ſon arrivée, il mourut peu de jours après, étant âgé de ſoixante & ſix ans, dont il en avoit regné cinquante-ſix & vingt jours. Il ordonna qu'on l'enterrât auprès de la Châſſe d'Edouard le Confeſſeur, dans l'Egliſe de Weſtminſter, où l'on voit encore ſon Tombeau.

Les coupables ſont châtiez.

Mort de Henri III.

Caractere de ce Prince. Le Caractere de ce Prince a paru ſi manifeſtement dans toutes les circonſtances de ſa vie, que j'ai rapportées, qu'il ne ſera pas néceſſaire de s'y arrêter longtems pour le faire mieux connoitre. Son petit génie, ſa facilité à ſe laiſſer gouverner par des Conſeillers ſuperbes & intereſſez, ſon naturel inconſtant & capricieux, & les maximes du Pouvoir arbitraire dont on l'avoit imbu dès ſa jeuneſſe, furent les véritables cauſes des Troubles qui agiterent ſon Regne. Trop foible quand il auroit fallu avoir de la fermeté, & trop hautain quand il auroit été néceſſaire de plier & de s'accommoder au tems, il ſembloit qu'il affectât inceſſamment de faire ce qui convenoit le moins à ſes interêts. On ne peut rien dire de ſon courage, puiſqu'il n'en donna jamais aucune marque ſenſible. Mais on peut juſtement le louer de ſa continence, & de l'éloignement où il étoit de tout ce qui reſſentoit la cruauté, s'étant toujours contenté de punir les Rebelles par la bourſe, lorſqu'il n'avoit tenu qu'à lui de faire répandre leur ſang ſur des échafauts. Il étoit avide d'argent jusqu'à l'excès, mais c'étoit pour le dépenſer ſi mal à propos, que les ſommes exceſſives qu'il leva ſur ſes Sujets, ne le rendirent jamais plus riche. Quelque preſſans que fuſſent ſes beſoins, il ne pouvoit s'empêcher de prodiguer ſon argent à ſes Favoris, ſans conſiderer la peine extrême qu'il avoit à tirer des ſecours de ſon Parlement. Cette prodigalité, & les ſommes immenſes qu'il employa inutilement pour la malheureuſe affaire de Sicile, furent les principales cauſes des mortifications & des disgraces qu'il eſſuya pendant tout le cours de ſa vie.

Quatre choſes dignes de re- Quatre choſes, principalement, rendent ce Regne remarquable. La premiere eſt, la facilité avec laquelle les Barons liguez contre le Roi Jean

Jean, ſe remirent ſous l'obeïſſance de leur jeune Souverain, dès qu'ils crurent n'avoir plus rien à craindre pour leurs Privileges. La ſeconde eſt, la patience des mêmes Barons, qui dura plus de quarante ans, quoique le peu d'égards que Henri avoit pour eux, & les continuelles violations de ſes ſermens, ne leur donnaſſent que trop ſujet de ſe plaindre. On doit conſiderer en troiſieme lieu, que c'eſt aux Troubles qui agiterent ce Regne, que les Anglois ſont redevables des Libertez & des Privileges dont ils jouïſſent encore aujourd'hui. Si les Barons de ce tems-là euſſent été plus endurans, on peut conjecturer avec beaucoup de fondement, que les deux Chartres du Roi Jean auroient été enſevelies dans un éternel oubli. Si leur Revolte leur devint enfin funeſte à eux-mêmes, du moins elle fut avantageuſe à leur Poſterité, puiſque les Rois, Succeſſeurs de Henri, craignant de s'expoſer à de ſemblables dangers, n'oſerent plus entreprendre de revoquer ces Chartres, qui ſont la baſe & le fondement de la liberté des Anglois. Ainſi, elles eurent le tems de s'établir peu à peu, d'une maniere à ne pouvoir plus être annullées. Qu'on ſe déchaine tant qu'on voudra contre le Comte de Leiceſter, qu'on le traite d'impie & de ſcélerat, pour avoir oſé prendre les armes contre ſon Souverain; du moins on ne ſauroit diſconvenir, que ſon ambition n'ait produit d'heureux effets pour toute la Nation Angloiſe. La quatrieme choſe remarquable de ce Regne, c'eſt la Tirannie des Pontifes Romains, qui abuſant de leur pouvoir, traiterent le Clergé d'Angleterre avec une dureté inconcevable. J'ajouterois ici un article qui n'eſt pas moins important, je veux dire, l'origine du Droit que les Communes ont d'envoyer des Députez au Parlement, ſi la choſe étoit ſujette à moins de conteſtations.

HENRI III. 1272. marque dans le Regne de Henri III.

Henri III. ne laiſſa que deux Fils & deux Filles, de neuf Enfans qu'il avoit eus d'Eleonor de Provence ſa Femme, les autres étant morts dans l'enfance. *Edouard* ſon Fils ainé, fut ſon Succeſſeur. *Edmond* ſon ſecond Fils, après avoir inutilement attendu la Couronne des deux Siciles dont le Pape l'avoit flaté, fut Comte de Lencaſtre, de Darby, & de Leiceſter, Seigneur de Monmouth, & Grand Stuart d'Angleterre. *Marguerite*, Fille ainée de Henri, épouſa, n'étant âgée que de neuf ans, Alexandre III. Roi d'Ecoſſe, à qui elle ne laiſſa qu'une Fille de ſon nom, qui fut Femme d'Eric Roi de Norwege. De ce mariage vint une Princeſſe du même nom, de laquelle j'aurai occaſion de parler dans le Regne ſuivant. *Beatrix*, ſeconde Fille de Henri, fut mariée à *Jean de Dreux*, Duc de Bretagne. Ses Enfans.

ETAT

ETAT DE L'EGLISE

Pendant les Regnes de HENRI II., RICHARD I., JEAN ſans Terre, & HENRI III.

ETAT DE L'EGLISE.

PEndant les quatre derniers Regnes que nous venons de parcourir, les affaires de l'Egliſe ont été tellement melées avec celles de l'Etat, qu'on n'a pu ſe diſpenſer de les rapporter enſemble. En effet, la querelle de Henri II. avec Thomas Becket, celle de Jean avec Innocent III., & la Tirannie que les Papes exercerent en Angleterre ſous le Regne de Henri III., fourniſſent la principale matiere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces trois Regnes. Celui de Richard I. fut le ſeul ſur lequel l'Egliſe n'eut point d'influence ; ſi toutefois on ne doit pas regarder la Croiſade où ce Prince s'engagea, comme une affaire purement Eccléſiaſtique. Il y a des gens qui conſiderent le tems de ces quatre Regnes, comme un tems de triomphe pour l'Egliſe, parce qu'ils ne renferment dans la notion de l'Egliſe, que le Pape & le Clergé. D'autres croyent pouvoir le regarder comme un tems d'oppreſſion & de ſervitude, parce que les Chretiens ſe trouverent expoſez aux vexations des Papes, qui abuſoient indignement de l'autorité qu'on leur avoit laiſſé prendre.

La ſimple lecture de l'Hiſtoire de ces quatre Regnes aura pu aiſément faire comprendre, que ce n'eſt pas ſans raiſon que je me ſuis ci-devant étendu ſur le prodigieux accroiſſement de la Puiſſance Papale, puiſque ce devoit être la principale matiere de la ſuite de l'Hiſtoire. On y a vu les funeſtes effets de ce pouvoir que les Papes s'attribuoient. Il ne reſte plus qu'à faire voir ſur quels principes ils avoient établi leur autorité, & les conſéquences qu'ils en avoient tirées, pour l'étendre de plus en plus. C'eſt une choſe d'autant plus digne d'être remarquée, qu'on doit la regarder comme la ſource de tous les évenemens conſiderables arrivez dans l'Egliſe d'Angleterre, pendant pluſieurs Siecles.

Principes ſur leſquels

Le premier principe étoit, que Jeſus-Chriſt avoit commis le ſoin de

de l'inſtruction des Fideles, aux Miniſtres de ſon Egliſe, d'où l'on tiroit ces deux conſéquences. La premiere, que les Fideles doivent recevoir avec ſoumiſſion les déciſions de ces mêmes Miniſtres ſur les matieres de la Foi. La ſeconde, que les Laïques n'avoient aucun droit de décider, ou même d'examiner les difficultez qui pouvoient ſurvenir ſur ces matieres, mais qu'ils devoient ſe ſoumettre aveuglément aux déciſions des Eccléſiaſtiques. Cela, comme on voit, ſuppoſe l'infaillibilité dans les Miniſtres de l'Egliſe. Mais, comme cette ſuppoſition étoit fondée ſur les promeſſes que J. Chriſt a faites à ſon Egliſe en général, & que la conſéquence qu'on en tiroit pour l'infaillibilité des Miniſtres en particulier n'étoit pas aſſez évidente, on trouva le moyen d'éblouïr le monde, en confondant la notion générale de l'Egliſe, avec celle du Clergé en particulier. Ainſi, peu à peu le ſeul Clergé fut appellé du nom d'Egliſe, & on lui appliquoit à lui ſeul les promeſſes que J. Chriſt avoit faites en général à tous les Fideles. Ainſi en diſant avec J. Chriſt, que les portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre l'Egliſe, on prétendoit dire bien clairement, que le Clergé, ou les Conciles, compoſez ſeulement des Membres du Clergé, ſeroient infaillibles dans leurs déciſions. C'eſt donc le terme d'*Egliſe* mal entendu, qui a été une des principales cauſes de l'aveuglement des Chretiens. Le Lecteur pourra étendre ſes réflexions ſur ce ſujet, car je ne me propoſe que d'indiquer ſeulement les divers degrez par où la Puiſſance Eccléſiaſtique a pris ſon accroiſſement.

ETAT DE L'EGLISE. la Puiſſance Eccléſiaſtique s'eſt établie. 1. Principe.

Le ſecond Principe étoit, que J. Chriſt n'avoit pas ſeulement commis les Miniſtres de l'Egliſe, pour l'inſtruction des Fideles; mais encore, pour avoir inſpection ſur leur vie & ſur leurs mœurs. On inferoit de là, que c'étoit donc aux Paſteurs à déclarer à leurs Troupeaux, ce qui étoit juſte & conforme aux Commandemens de Dieu, & ce qui ne l'étoit pas. On prétendoit de plus tirer de ce Principe, cette conſéquence, que non ſeulement ils avoient droit d'exhorter les Fideles, & de les cenſurer quand ils négligeoient leur devoir; mais même, de les punir quand ils demeuroient dans l'impénitence. 2. Principe.

On établit pour troiſieme Principe, que l'Egliſe de J. Chriſt devant être pure & ſainte, ſans aucune tache ni ride, il étoit néceſſaire de faire tous les efforts poſſibles pour empêcher qu'elle ne fût ſouillée ni par les crimes, ni par les erreurs. Or comme, par les Principes précedens, le Clergé ſeul avoit le droit d'inſtruction & d'inſpection, il s'enſuivoit que c'étoit à lui qu'appartenoit le ſoin de conſerver l'Egliſe dans la pureté. 3. Principe.

Cela conduiſoit à ce quatrieme Principe, que, pour maintenir l'Egliſe dans la pureté, il étoit néceſſaire d'en retrancher les Membres gâtez. La conſéquence qu'on en tiroit étoit, que lorſqu'un Chretien s'étoit laiſſé corrompre, ou par le crime ou par l'erreur, il devoit être excommunié, c'eſt à dire retranché du Corps de l'Egliſe. On comprend bien que, ſelon les Principes précedens, c'étoit au Clergé 4. Principe.

ETAT DE L'EGLISE.

à faire ce retranchement, & que par là il acqueroit une grande autorité, & s'attiroit un profond reſpect de la part des Chretiens.

Si les Conducteurs de l'Egliſe euſſent tous été ſaints & infaillibles, ces divers Principes, avec leurs conſéquences, n'auroient produit que de bons effets. Par là on auroit conſervé, dans l'Egliſe, une Diſcipline très utile pour le ſalut. Mais il n'arrivoit que trop ſouvent, qu'ils agiſſoient par interêt, par caprice, ou par les mouvemens d'un zèle mal règlé. Ainſi, on ne pouvoit s'empêcher d'avoir cette penſée, qu'il n'étoit nullement vrai-ſemblable que Dieu eût voulu ſoumettre ſon Egliſe aux paſſions & aux préjugez de ſes Miniſtres. De là, il étoit naturel de conclure, ou que ces Principes étoient faux, ou du moins, qu'on en étendoit trop les conſéquences. Cette penſée ne pouvoit gueres manquer de produire, pour les Excommunications injuſtes ou précipitées, un mépris qui avoit même quelque influence ſur les plus régulieres. Chacun eſt naturellement aſſez enclin à ſe perſuader qu'il eſt injuſtement condamné. De ce mépris nâquit la négligence des Excommuniez à ſe reconcilier à l'Egliſe, & à lui donner la ſatisfaction qu'elle demandoit.

Si dans les Excommunications, le Clergé n'avoit eu pour but que de conſerver la pureté de l'Egliſe, il ſe ſeroit contenté d'en avoir retranché les Membres pourris, & de gémir de la dureté de ceux qui négligeoient de ſe faire abſoudre. Mais ce n'étoit pas là ce qui le touchoit le plus. C'étoit la ſatisfaction qui l'intereſſoit principalement. La raiſon en eſt, que la plupart des Excommunications étoient lancées contre ceux qui donnoient quelque atteinte aux biens ou aux immunitez du Clergé, auquel ſeul on donnoit toujours le nom d'Egliſe. Il étoit donc néceſſaire, pour l'interêt de ce même Clergé, d'obliger ceux qui étoient retranchez du Corps de l'Egliſe, à ſe reconcilier avec elle, & de lui donner ſatisfaction. Cela fut cauſe qu'on établit cette

5. Principe.

autre Maxime : *Que les peines ſpirituelles n'étant pas ſuffiſantes pour vaincre l'obſtination des pécheurs endurcis, il étoit néceſſaire, pour la gloire de Dieu, d'employer les peines temporelles, pour les forcer à l'obeïſſance.* Ce fut ſur ce fondement que le Clergé, qui étoit déja en poſſeſſion de règler toutes les choſes où la Religion ſe trouvoit intereſſée, décida dans ſes Conciles, *que les perſonnes excommuniées devoient non ſeulement être éloignées des Aſſemblées de l'Egliſe, mais encore de toute communication avec les Fideles.* Si cette rigoureuſe Loi avoit été obſervée dans toute ſon étendue, les Excommuniez auroient bien-tôt fini leur vie, faute des ſecours que les hommes ſe donnent naturellement, à moins qu'ils n'euſſent pris le parti d'aller vivre parmi les Infideles. Mais, comme il n'étoit pas poſſible d'empêcher les parens & les amis de leur donner quelque aſſiſtance, quoique le contraire ſoit ſouvent arrivé, on trouva un autre expédient pour mettre les perſonnes retranchées de l'Egliſe, dans la néceſſité de ſe ſoumettre à ſes ordres, c'eſt-à-dire, à ceux du Clergé. On fit ordonner par des Conciles, *que ſi, dans*

dans quarante jours après l'Excommunication, l'Excommunié ne faiſoit pas ſes diligences pour ſe reconcilier à l'Egliſe, le Magiſtrat, ſur la plainte de l'Evêque, ſeroit obligé de le faire mettre en priſon & de confiſquer ſes biens. Ainſi, lorsqu'un Chretien ſe trouvoit excommunié, il devoit s'attendre à perdre ſes biens & ſa liberté, ou donner à l'Egliſe une ſatisfaction, dont l'Egliſe même, c'eſt à dire le Clergé, étoit l'unique Juge. Ce Décret des Conciles auroit eu de la peine à prendre force de Loi, ſi les Souverains n'y euſſent pas trouvé leur avantage, en ce qu'ils profitoient des Confiſcations. Ils ne s'attendoient pas que cette rigueur dût s'étendre jusqu'à eux. Mais quand une fois ils eurent admis le principe de l'autorité ſans bornes que l'Egliſe s'attribuoit, ils éprouverent bientôt, qu'en qualité de Chretiens, ils n'avoient pas plus de privilege que leurs Sujets. Les Papes, dont la puiſſance prenoit tous les jours un nouvel accroiſſement, l'étendirent enfin ſur les Têtes couronnées. Ils ne firent pas difficulté d'excommunier les Souverains mêmes, qui ſe virent ſouvent abandonnez de leurs Sujets & de leurs propres Domeſtiques, de leur ôter leurs Royaumes, & de les donner à d'autres. ETAT DE L'EGLISE.

Les mêmes Principes donc qui avoient été établis à l'égard des Particuliers, s'étendirent jusqu'aux Rois & aux Empereurs. Il n'y avoit d'abord qu'une ſeule choſe qui mît de la difference entre un Prince excommunié, & un ſimple Particulier. C'eſt que les Sujets du premier étoient liez à lui par un ſerment, que pluſieurs ne pouvoient ſe réſoudre à violer, ſous prétexte que leur Souverain étoit excommunié. Mais les Papes trouverent le moyen de lever ce ſcrupule, en les déliant du ſerment de fidelité, par la plénitude de la Puiſſance Apoſtolique dont ils ſe diſoient revêtus. C'étoit en conſéquence de la Maxime déja établie, *Qu'une perſonne excommuniée devoit être privée de ſes biens.*

Tout cela n'étoit pourtant pas ſuffiſant, pour forcer les Princes excommuniez à donner à l'Egliſe la ſatisfaction qu'elle demandoit. Il y avoit pluſieurs de leurs Sujets, qui n'étoient pas trop perſuadez que le Pape eût le pouvoir d'excommunier les Souverains. D'autres croyoient, que tant qu'un Roi étoit ſur le Trône, les Sujets n'étoient pas en droit de lui refuſer l'obeïſſance qu'ils lui devoient. Quelques-uns, quoique perſuadez de l'autorité du Pape, ne jugeoient pas qu'il leur fût permis de prendre les armes contre un Souverain regnant actuellement. D'autres enfin, n'oſoient ſe hazarder dans une entrepriſe ſi dangereuſe, qui pouvoit entrainer leur propre ruïne, & celle de leurs familles. Pour ſurmonter ces difficultez, les Papes s'aviſerent de deux choſes. La premiere fut de dépoſer les Rois, excommuniez & obſtinez, dans un Concile, ou ſimplement dans un Conſiſtoire, afin de raſſurer par là les Sujets trop ſcrupuleux. La ſeconde fut, de charger quelque puiſſant Prince de l'exécution de cette Sentence, afin que ſe joignant à ceux des Sujets qui ne demeuroient dans l'inaction que par un motif de crainte, le Prince dépoſé fût contraint

ETAT DE L'EGLISE.

de ſe ſoumettre à l'Egliſe. C'eſt de quoi, ſans aller plus loin, nous avons vu un terrible exemple, dans la querelle qu'Innocent III. eut avec le Roi Jean.

C'eſt de cette maniere que, de quelques Principes qui pouvoient être originairement bons, à les conſiderer en eux-mêmes, on tiroit des conſéquences qui tendoient à faire de la Juridiction ſpirituelle de l'Egliſe, une Monarchie temporelle & abſolue. En effet, un Chretien pouvoit-il s'empêcher de regarder comme ſes véritables Maitres, des gens qui diſpoſoient de ſon bien, de ſon honneur, de ſa vie, & de ſon ſalut? Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que les Chretiens ſe ſoient aveuglez eux-mêmes juſqu'à ce point, que d'admettre tous ces Principes avec toutes leurs conſéquences illimitées, & qu'ils ayent laiſſé bâtir là-deſſus un ſyſtême qui ne tendoit qu'à les jetter dans l'Eſclavage. Il eſt vrai qu'on s'aviſa enfin, quoique trop tard, qu'il étoit néceſſaire de donner des bornes à la Puiſſance abſolue que le Pape & le Clergé s'attribuoient, & qu'ils étendoient peu à peu ſur toutes ſortes de choſes. Mais on y trouva de fortes oppoſitions, & une réſiſtance d'autant plus grande, qu'on leur avoit donné le tems de s'affermir dans leurs uſurpations.

C'eſt là la principale matiere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre pendant pluſieurs Siecles, & principalement pendant les quatre Regnes dont il s'agit préſentement. A quelque peu d'évenemens près, elle ne contient que des affaires qui ſont des dépendances de cette autorité exceſſive dont le Pape & le Clergé s'étoient emparez. L'unique but des Conciles étoit de maintenir les privileges & les immunitez de l'Egliſe, c'eſt à dire du Clergé: car ces deux Corps étoient ordinairement confondus. Tous les deſſeins des Papes ne tendoient qu'à étendre leur autorité, tant ſur les Laïques & les Souverains mêmes, que ſur le Clergé. S'ils n'ont pu conſerver ce pouvoir exorbitant auquel ils étoient parvenus, on ne doit l'attribuer qu'à l'abus qu'ils en ont fait, qui leur a fait perdre peu à peu l'eſtime qu'on avoit pour tout ce qui émanoit de leur Siege. Les ſeuls faits rapportez dans cette Hiſtoire touchant l'affaire de Thomas Becket, la dépoſition du Roi Jean, & les vexations que l'Angleterre ſouffrit de la part de Rome, pendant le long Regne de Henri III., ſont ſuffiſans pour convaincre les Eſprits raiſonnables & non prévenus, de la dureté avec laquelle les Papes exerçoient l'autorité qu'on leur avoit laiſſé prendre. Que ſeroit-ce ſi on ajoutoit à ces exemples, tout ce qui s'eſt paſſé ſur le même ſujet, dans tous les autres Royaumes Chretiens? Mais, pour me renfermer uniquement dans ce qui regarde l'Angleterre, je me contenterai de remarquer, que l'affaire de Becket porta la puiſſance des Papes en Angleterre, plus haut qu'elle n'y avoit jamais été, après qu'on eut vu un Prince, auſſi fier que l'étoit Henri II., contraint de ſe ſoumettre à une honteuſe Diſcipline. L'hommage que le Roi Jean ſe vit obligé de faire au Pape, acheva de mettre cette même puiſ-

puiſſance à ſon comble. Depuis ce tems-là, les Papes ne regarderent plus l'Angleterre que comme un Païs de Conquête, avec lequel ils ſe croyoient diſpenſez de garder aucun ménagement. C'eſt ce qui a paru manifeſtement, par tout le détail qui en a été fait dans le Regne de Henri III. ETAT DE L'EGLISE.

Il faut encore obſerver, que ſi la rigueur avec laquelle les Papes traiterent l'Angleterre, ſervit durant quelque tems à tenir ce Royaume dans la ſoumiſſion, elle fut pourtant la principale cauſe de la décadence que leur pouvoir ſouffrit dans ce même Païs, quand les conjonctures ſe trouverent changées. Comme ils voulurent le pouſſer trop loin, ils firent ſouhaiter aux Anglois, naturellement jaloux de leur liberté, de ſe délivrer d'un joug qui leur étoit devenu inſupportable. Auſſi ne manquerent-ils pas d'en profiter, quand ils ſe virent dans des circonſtances plus favorables, d'autant plus qu'ils ſe trouverent appuyez par le Clergé, qui n'avoit pas moins ſouffert que le Peuple, de la tirannie des Papes. C'eſt ce qui paroitra dans quelques-uns des Regnes ſuivans. Cependant, on doit regarder le tems de Jean & de Henri III., comme celui où la puiſſance des Papes étoit à ſon plus haut période en Angleterre, &, ſi je ne me trompe, dans la plupart des autres Etats de l'Europe. Je pourrois appuyer ce que j'avance, d'une infinité de preuves, ſi ce que j'en ai déja dit ne me paroiſſoit ſuffiſant. Ceux qui ſouhaiteront de voir dans un plus grand détail les injuſtices & les violences que la Cour de Rome exerça en Angleterre pendant les Regnes de Jean & de Henri III., pourront ſe ſatisfaire dans la lecture de l'Hiſtoire de *Matthieu Paris* qui en a parlé fort au long. Il eſt vrai qu'on a fait de grands efforts pour décréditer cet Auteur. Mais les gens de bon-ſens ne regardent pas comme une conviction de mauvaiſe-foi, de ſimples accuſations ſans preuves.

Les fréquens démêlez qui arrivoient à l'occaſion des élections des Evêques & des Abbez, ſont encore un article conſiderable des affaires de l'Egliſe. Mais, comme j'ai eu déja occaſion d'en parler pluſieurs fois, il ne ſera pas néceſſaire d'entrer dans un grand détail ſur ce ſujet. Il ſuffira de remarquer en général, ce qui ſervoit de fondement à ces differens. A l'égard du Siege de Cantorberi, les Moines de St. Auguſtin prétendoient, que le droit d'élire les Archevêques leur appartenoit privativement à tous autres. Mais les Evêques ſuffragans de ce même Siege ſoutenoient, qu'ils n'avoient pas moins de droit que les Moines. D'un autre côté, la Cour ne ſouffroit pas volontiers qu'on élevât à la Dignité d'Archevêque, des Sujets qui ne lui fuſſent pas agreables. Ainſi, directement ou indirectement, elle avoit toujours beaucoup de part à ces élections. Ces divers interêts faiſoient qu'on ne pouvoit gueres élire un Archevêque, ſans qu'il y eût quelque brouillerie ſur ce ſujet. Tantôt c'étoit parce que les Moines faiſoient un choix, ſans conſulter les Evêques ſuffragans; tantôt, parce que les Evêques en faiſoient un different de celui des Moines. Quelque- Démêlez touchant les élections.

ETAT DE L'EGLISE.

fois les Moines mêmes faiſoient une double élection ; & quelquefois il arrivoit que le Prélat élu n'étant pas agreable au Roi, ne pouvoit obtenir ſon approbation. La Cour de Rome tiroit de grands avantages de ces conteſtations, puisque c'étoit à elle que la déciſion en étoit renvoyée. En ces occaſions, les Papes tenoient pour maxime, de prononcer en faveur de celui qui paroiſſoit le plus affectionné au St. Siege. Souvent même, par la plénitude de leur Puiſſance Apoſtolique, ils caſſoient les élections faites d'un conſentement unanime, & faiſoient élire ceux qu'il leur plaiſoit. C'eſt de quoi on trouve divers exemples dans l'Hiſtoire d'Angleterre.

Ces mêmes diviſions ne regnoient gueres moins dans les élections des autres Evêques, & des Abbez. La Cour avoit toujours parmi ceux qui avoient droit de donner leur voix, un Parti qui l'emportoit ordinairement ſur les autres. Du moins, il étoit aſſez puiſſant pour mettre des obſtacles à l'élection de ceux qui ne plaiſoient pas au Roi. En tout cas, il faiſoit naitre des differens, dont la déciſion étoit reſervée au Pape. C'étoit alors que le Roi faiſoit agir auprès du Pontife, des moyens qui manquoient rarement de réuſſir. Cette matiere revient ſouvent dans l'Hiſtoire de l'Egliſe Anglicane. Mais il ſuffit d'y avoir fait ce peu de remarques, ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter davantage.

Sur les Exemptions.

Les Exemptions que la Cour de Rome accordoit très ſouvent aux Egliſes & aux Monaſteres, au préjudice des Evêques, étoient encore une ſource féconde de diſputes. Ces Exemptions regardoient, ou les viſites des Maiſons Religieuſes, ou les élections des Abbez, ou la permiſſion donnée à quelques Prélats de ſe diſpenſer d'aſſiſter aux Conciles. Tous ces articles produiſoient une infinité de procès, dont tout le profit revenoit au Pape, qui, ſous ce prétexte, ordonnoit aux Parties de ſe rendre à Rome pour y défendre leurs droits. Quand elles y étoient une fois, elles ne voyoient jamais la fin de leurs procès, à moins que, par des préſens, elles ne trouvaſſent le moyen de ſe faire expédier ; & celle qui donnoit le plus, s'en retournoit ordinairement ſatisfaite. C'eſt de quoi il ne ſeroit pas difficile de donner divers exemples. Mais c'eſt un fait trop connu & trop averé, pour mériter qu'on s'arrête à le prouver. Il eſt tems préſentement de paſſer aux Conciles qui ſe ſont aſſemblez pendant les quatre Regnes que nous parcourons.

CON-

CONCILES.

ETAT DE L'EGLISE.

Sous le Regne de HENRI II.

Concile mixte.

DANS l'année 1155., qui fut la premiere de Henri II., il ſe tint à Londres un Concile mixte, compoſé d'Evéques & de Barons, où l'on traita de diverſes affaires qui concernoient l'Egliſe & l'Etat. Je remarque exprès cette Aſſemblée, pour faire voir que l'uſage de ces ſortes de Conciles mixtes n'étoit pas encore entierement aboli.

Concile contre Becket.

En 1166. il ſe tint un Synode qui appella au Pape de l'Excommunication lancée par Thomas Becket, contre ceux qui obſervoient les Articles de Clarendon.

Concile d'Oxford contre les Publicains.

La même année, ſelon le Docteur *Hody*, mais ſix ans plutôt ſelon *Spelman*, & quatre ſeulement, ſelon quelques autres, Henri II. fit aſſembler un Concile à Oxford, pour examiner certains Hérétiques appellez *Publicains*, dont j'ai déja parlé dans le Regne de ce Prince. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoient des Diſciples des *Vaudois*, qui commençoient alors à paroitre. Quand on leur demanda dans le Concile, qui ils étoient; ils répondirent qu'ils étoient Chretiens, & qu'ils ſuivoient la Doctrine des Apôtres. Enſuite, ayant été interrogez ſur les Articles du Symbole, ils répondirent d'une maniere orthodoxe ſur les points de la Trinité & de l'Incarnation. Mais ſi l'on en croit *Guillaume de Newbridge*, ils rejettoient le Baptême, l'Euchariſtie, le Mariage & la Communion des Saints. Ils marquerent beaucoup de modeſtie & de douceur dans toute leur conduite. Quand on les menaça de la mort, pour les obliger à renoncer à leurs Dogmes, ils ſe contenterent de répondre, qu'on étoit bienheureux quand on ſouffroit pour la Juſtice. Le Concile, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner ſur eux, les livra au bras ſéculier. Par malheur pour eux, le Roi étant alors brouillé avec la Cour de Rome, craignit de donner priſe ſur lui s'il les épargnoit. Ainſi, par cette conſideration, il les traita plus ſéverement qu'il n'auroit fait en tout autre tems. Après les avoir fait marquer avec un fer chaud, il défendit ſous de groſſes peines, de leur donner la moindre aſſiſtance. Ils ſouffrirent ce dur traitement ſans lâcher aucune plainte; & comme ils ne purent trouver de ſecours ni pour demeurer dans le Royaume, ni pour en ſortir, ils périrent tous miſérablement. C'eſt là tout ce que les Hiſtoriens ont rapporté touchant ces prétendus Hérétiques, ſans nous apprendre la raiſon qui leur fit donner le nom de *Publicains*. J'ai dit, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils étoient Diſciples des Vaudois, à cauſe de leur Orthodoxie ſur la Trinité, & ſur l'Incarnation du Fils de Dieu, de leur patience, & de la réponſe qu'ils firent au Concile

ETAT DE L'EGLISE.

cile, qu'ils ſuivoient la Doctrine des Apôtres ; car c'étoit là préciſément le langage des Vaudois. Il eſt vrai qu'on pourroit ne pas reconnoitre les Vaudois dans les Dogmes qu'on leur attribue, touchant le Baptême, l'Euchariſtie, le Mariage, & la Communion des Saints. Mais il n'eſt pas impoſſible que les Hiſtoriens qui en ont parlé, ayent mal expliqué leur Doctrine. Peut-être ne croyoient-ils pas la Tranſubſtantiation, & que refuſant d'avoir communion avec ceux qui la croyoient, on a inferé qu'ils rejettoient l'Euchariſtie, & la Communion des Saints. Pour ce qui regarde le Baptême, peut-être vouloient-ils, avec les Vaudois, qu'on en ôtât tout ce qu'on y a ajouté depuis ſon inſtitution. Enfin, il peut être qu'ils nioient que le Mariage fût un Sacrement, & qu'à cauſe de cela, on les accuſoit de le rejetter. Quoi qu'il en ſoit, ils ne ſeroient pas les premiers à qui on auroit attribué des Doctrines peu conformes à leurs ſentimens, par des conſéquences forcées, ainſi qu'il eſt aiſé de s'en convaincre par l'Hiſtoire des Vaudois & des Albigeois. Ce que je viens de dire à cet égard, n'eſt pourtant qu'une conjecture. Mais elle eſt aſſez plauſible, pour faire regarder avec étonnement la précipitation de quelques Auteurs Proteſtans, qui, ſur la foi du Moine *Guillaume de Newbridge* & de quelques autres du même Ordre, ont ſi peu menagé ces prétendus Hérétiques.

Gervaiſe, dans ſa Chronique, parle d'un autre Concile que Henri II. fit aſſembler, dans lequel il dit que ce Prince fit prêter ſerment aux Evêques, qu'ils obeïroient à ſes ordres avant que de les avoir informez de ſes intentions. Il ajoute, qu'en conſéquence de ce ſerment, il voulut les obliger à ſe ſouſtraire à l'obédience d'Alexandre III., & à reconnoitre ſon Antipape : mais que les Prélats le refuſerent abſolument. Il ſemble que *Gervaiſe*, qui étoit Moine de St. Auguſtin, & contemporain de Becket, devoit être bien inſtruit de tout ce qui ſe paſſa dans la querelle que cet Archevêque eut avec le Roi. Mais, comme il eſt extrêmement partial pour ce Prélat, & que d'ailleurs aucun autre Hiſtorien ne parle de ce Concile, on ne peut presque douter, que ce ne ſoit un fait inventé. Le ſeul fondement qu'on y pourroit trouver, c'eſt la démarche que fit Henri, en écrivant à l'Archevêque de Cologne, comme il a été dit dans l'Hiſtoire de ſon Regne. J'obſerverai ici en paſſant, que certains Hiſtoriens modernes, faiſant trop de cas du témoignage de *Gervaiſe* qui étoit Créature de Becket, l'ont pris trop legerement pour Guide dans le récit qu'ils ont fait de cette querelle. Par là ils ſe ſont engagez à donner à leur relation un tour qui favoriſe l'Archevêque, & qui inſinue que le Roi le perſécutoit injuſtement. Ceci, joint à ce que je viens de remarquer dans l'exemple précedent, fait voir combien ceux qui écrivent l'Hiſtoire ſe laiſſent facilement entrainer, ſans s'en appercevoir, dans les ſentimens ou dans les préjugez de ceux qui ont écrit avant eux.

En

En 1175., Richard Archevêque de Cantorberi aſſembla dans Weſtminſter un Concile National, où il fit lire quelques Canons qu'il avoit lui-même dreſſez. Ils regardoient presque tous la Diſcipline Eccléſiaſtique & le Célibat des Prêtres, qui n'étoit pas encore parfaitement établi. *Roger* Archevêque d'Yorck n'aſſiſta point à ce Concile: mais il y envoya des Agens qui firent des proteſtations en ſon nom, ſur trois choſes où il ſe croyoit grevé. Premierement, il ſe plaignoit de ce qu'on ne vouloit pas permettre qu'il fît porter la Croix devant lui dans la Province Eccléſiaſtique de Cantorberi. En ſecond lieu, il ſe plaignoit que c'étoit injuſtement, que les Evêchez de Lincoln, de Cheſter, & de Worceſter, avoient été ſouſtraits de la juridiction du Siege d'Yorck. Le troiſieme grief étoit au ſujet d'une Excommunication, que l'Archevêque de Cantorberi avoit lancée contre certains Clercs de l'Egliſe de St. Oswald de Gloceſter. Cela fait comprendre, que les anciens differens entre les deux Métropolitains ſubſiſtoient toujours, malgré les précautions qu'on avoit priſes ſous le Regne de Henri I. pour les terminer.

ETAT DE L'EGLISE. Concile de Weſtminſter. Démêlez entre les deux Archevêques.

Ce qui ſe paſſa l'année ſuivante 1176. dans un Concile aſſemblé par *Hugucio*, Légat du Pape, le montre encore plus manifeſtement. L'Archevêque d'Yorck ayant voulu s'aſſeoir à la main droite du Légat, les Domeſtiques de l'Archevêque de Cantorberi ſe jetterent ſur lui, l'arracherent de cette place, & le foulerent aux pieds. Cet accident cauſa la rupture du Synode, & fut ſuivi d'un long Procès, qui donna occaſion aux deux Métropolitains de porter à la Cour de Rome divers Appels, dont elle tira de grands avantages.

L'an 1183. le Pape ayant prié Henri II. de lui procurer du Clergé un Subſide, pour lui aider à ſoutenir la Guerre contre l'Empereur, ce Prince aſſembla les Prélats pour les informer de cette demande. Le Clergé n'oſant refuſer le préſent que le Pontife lui demandoit, & d'un autre côté, craignant que cela ne ſe tournât en coutume, au préjudice des Libertez de l'Egliſe Anglicane, ſe ſervit de cet expédient pour le ſatisfaire. Il pria le Roi de donner lui-même au Pape ce qu'il jugeroit raiſonnable, & promit de lui rendre ce qu'il avanceroit.

Expédient du Clergé pour contenter le Pape, de peur des conſéquences.

Pendant ce même Regne, on tint en Irlande deux Conciles, dont le premier fut aſſemblé à Armagh, immédiatement après les premieres conquêtes des Anglois. Il y fut réſolu, qu'on mettroit en liberté tous les Eſclaves Anglois, les Prélats étant perſuadez, que les maux dont leur Iſle commençoit à être affligée, provenoient de ce que les Irlandois retenoient dans l'eſclavage, des gens qui étoient Chretiens auſſi bien qu'eux. Outre cela, ils conſidererent que par là on encourageoit les Corſaires, en leur fourniſſant la facilité de vendre leurs Eſclaves en Irlande. Le ſecond de ces Synodes ſe tint à Cashel, pour mettre l'Egliſe d'Irlande ſur le même pied que celle d'Angleterre; c'eſt à dire, pour réduire cette Egliſe ſous l'autorité du Pape, ainſi

Concile d'Armagh en Irlande.

Autre à Cashel.

ETAT DE L'EGLISE. que le Roi s'y étoit engagé en demandant l'approbation d'Adrien IV, pour faire cette conquête.

XI Concile de Latran. Avant que de finir ce qui regarde les Conciles aſſemblez ſous le Regne de Henri II., j'ajouterai un mot touchant le XI. Concile de Latran, convoqué à Rome par Alexandre III. Il n'y avoit dans ce Concile que trois Evêques Anglois : car, ſelon le témoignage de *Roger de Hoveden*, c'étoit un des Privileges de l'Egliſe Anglicane, de n'être point obligée d'envoyer plus de quatre Evêques aux Conciles convoquez à Rome. On y excommunia les Albigeois, & l'on défendit très expreſſément à tous les Chretiens, d'entretenir aucune correspondance avec eux.

Un des Canons de ce Concile défendoit ſous peine d'Excommunication, de promettre les Bénéfices avant qu'ils fuſſent vacans. Mais cette défenſe n'eut lieu qu'à l'égard des Patrons, & non par rapport aux Papes, qui la violerent inceſſamment, par le moyen des *Proviſions*, dont, malgré ce Canon, ils firent un fréquent uſage.

Il fut encore réſolu dans ce même Concile, de moderer les grandes dépenſes auxquelles les Egliſes & les Maiſons Religieuſes étoient expoſées pour l'entretien des *Viſiteurs* & de leur ſuite. On y ordonna, que dans les *Viſites*, un Archevêque ne pourroit pas avoir à ſa ſuite, plus de cinquante chevaux, un Evêque plus de trente, un Légat plus de vingt & cinq, & un Archidiacre plus de ſept. Grande reformation, qui marquoit bien la moderation du Concile ! Les frais que les Egliſes & les Monaſteres faiſoient en cette occaſion, étoient appellez *Procurations*, ſans doute, parce que les Egliſes étoient obligées de procurer ce qui étoit néceſſaire pour l'entretien des Viſiteurs. Dans la ſuite, cela fut changé en une certaine ſomme d'argent, qui garda toujours le même nom de *Procurations*, & devint peu à peu une ſource féconde de vexations que les Nonces & les Légats firent ſouffrir aux Egliſes ſous ce prétexte. Ce même Concile défendit auſſi les Tournois ; mais cette défenſe ne fut pas capable de les abolir.

CONCILES

Sous RICHARD I.

Concile en faveur du mariage de Jean. EN 1189. Baudouin Archevêque de Cantorberi ayant mis en Interdit les Terres du Prince Jean, à cauſe de ſon mariage avec Havoiſe de Gloceſter ſa parente, il y eut Appel au Pape de cette procedure. Sur cet Appel, le Pape envoya en Angleterre un Légat nommé *Jean d'Anagnia*, qui aſſembla ſur ce ſujet un Synode, où la procedure de l'Archevêque fut caſſée & l'Interdit levé. Enſuite, le Pape confirma le mariage par ſon autorité. Malgré ce Jugement définitif, ce

ce mariage fut diſſous pluſieurs années après, ſous le même prétexte de Parenté, & par la même autorité, tout étant facile à ceux qui ſont revêtus d'une puiſſance abſolue. ETAT DE L'EGLISE.

Droit des Evêques de Londres & de Wincheſter, en l'abſence de l'Archevêque de Cantorberi.

Le même Baudouin, étant ſur ſon départ pour aller accompagner Richard à la Terre Sainte, aſſembla un Synode auquel il déclara, qu'il laiſſoit l'adminiſtration des affaires de la Province Eccléſiaſtique de Cantorberi à l'Evêque de Londres, & celle du Dioceſe particulier de Cantorberi, à l'Evêque de Rocheſter.

Conciles peu importans.

Pendant l'abſence des deux Archevêques, dont l'un étoit en Orient, & l'autre en Normandie, l'Evêque d'Ely, Régent du Royaume & Légat du Pape, convoqua deux Conciles, l'un à Gloceſter & l'autre à Weſtminſter. Mais il ne s'y fit rien d'important, ce Prélat ne les ayant aſſemblez que pour faire montre de ſa grandeur.

Concile pour l'élection d'un Archevêque de Cantorberi.

Baudouin étant mort à Acre, dès que la nouvelle en fut venue en Angleterre, l'Evêque de Londres fit des inhibitions aux Moines de St. Auguſtin, de proceder à l'élection d'un Archevêque, ſans la participation des Evêques ſuffragans. Quelque tems après, ces Prélats s'étant aſſemblez à Cantorberi, les Moines entrerent dans leur Aſſemblée, & leur déclarerent qu'ils avoient élu l'Evêque de Bath. En même tems, ils allerent le prendre au milieu d'eux, & le placerent ſur le Siege Archiépiſcopal. Les Evêques en appellerent au Pape: mais la mort du Prélat élu, qui arriva bien-tôt après, termina ce differend.

Autre ſur le même ſujet.

En 1193. Richard écrivit de la Paleſtine aux Evêques ſuffragans de Cantorberi, pour leur ordonner d'élire un Archevêque, conjointement avec les Moines de St. Auguſtin. Suivant cet ordre, on aſſembla une eſpece de Synode, où l'on élut *Hubert Walters*, que le Roi avoit fortement recommandé.

Concile d'Yorck. Canons.

Deux ans après, le même Hubert, étant revêtu de la Dignité de Légat, convoqua dans l'Egliſe d'Yorck, un Concile National qui fit divers Canons, parmi leſquels il ne s'en trouve que deux qui méritent d'être remarquez. Par le premier, il étoit défendu aux Prêtres de recevoir de l'argent pour des Meſſes. Le ſecond faiſoit de très expreſſes inhibitions aux Diacres, d'adminiſtrer les Sacremens du Baptême, & l'Euchariſtie, ſans une preſſante néceſſité.

CONCILES

Sous le Regne de JEAN.

Concile tenu malgre la défenſe du Roi.

L'An 1200. le même Archevêque aſſembla un Conciſe National à Weſtminſter, malgré les défenſes du Roi, ce qui eſt remarqué par les Hiſtoriens comme la premiere uſurpation de cette nature.

ETAT DE L'EGLISE. Canons.

On fit dans ce Concile divers Canons, dont les plus importans ſont,

Le I. qui règle la prononciation dans le Service divin, pour éviter la trop grande lenteur, ou la trop grande rapidité.

Le II. qui défend de conſacrer l'Euchariſtie plus d'une fois par jour, ſans une grande néceſſité.

Le XI. qui déclare nuls les Mariages clandeſtins, & qui défend aux perſonnes mariées, de paſſer la Mer, ſans avoir fait publier que c'eſt d'un conſentement mutuel.

Concile qui refuſe de l'argent au Pape.

En 1206. le Pape voulant lever en Angleterre un *Romescot*, ou *Denier de St. Pierre* extraordinaire, les Evêques s'aſſemblerent en Concile, pour déliberer ſur ſa demande. Mais le Roi leur ayant fait défendre de paſſer plus avant, ils ſe ſéparerent ſans prendre aucune réſolution. En effet, le *Denier de St. Pierre* ne regardant pas le Clergé plus que les autres Sujets, il ne lui appartenoit pas de déliberer s'il devoit être payé ou non. Néanmoins, peu de tems après, un Légat nommé *Florentin* aſſembla un autre Concile à Reading, pour le même ſujet; & comme ſi le Clergé avoit été cauſe du refus du Roi, il en extorqua un Subſide, pour tenir la place du Romescot extraordinaire que le Pape avoit demandé.

Je paſſe ſous ſilence divers Conciles qui ne furent aſſemblez que pour règler la reſtitution que le Roi devoit faire aux Eccléſiaſtiques, après qu'il ſe fut reconcilié avec le Pape, parce que j'en ai parlé ailleurs.

XII. Concile de Latran.

M. Paris.

M. du Pin.

Pendant le Regne de ce même Roi, le Pape Innocent III. aſſembla le XII. Concile de Latran, auquel quatre-cens-douze Evêques aſſiſterent. On y fit ſoixante & dix Canons, qui, ſelon le témoignage des Hiſtoriens, ne furent pas trop agreables aux Prélats par l'autorité deſquels ils furent faits. Cela donne lieu à un illuſtre Auteur moderne de conjecturer, que le Pape avoit lui-même fait dreſſer ces Canons, & qu'ils furent lus en préſence du Concile, dont le ſilence fut pris pour une approbation. C'étoit un artifice dont on commençoit à ſe ſervir, pour faire paſſer dans les Conciles ce que le Pape ſouhaitoit. Le Préſident faiſoit lire les Canons tous dreſſez; & les Prélats comprenant par là, qu'on n'avoit pas intention qu'ils fuſſent examinez, aucun d'eux n'oſoit être le premier à s'y oppoſer. Dans la ſuite, on ſe ſervit fréquemment de ce même moyen, & le Concile de Vienne, qui ſe tint en 1312. & où l'Ordre des Templiers fut aboli, nous en fournira un exemple remarquable.

Pour revenir au Concile de Latran, puiſque l'Egliſe Anglicane, comme Membre de l'Egliſe Univerſelle, n'étoit pas moins intereſſée que les autres dans les Canons qu'on y fit, il ne ſeroit peut-être pas hors de propos d'en donner quelque détail. Mais, pour éviter une exceſſive longueur, il ſuffira de rapporter trois Canons qui paroiſſent remarquables par-deſſus les autres.

Le

Le I. établit en termes formels, le Dogme de la *Tranſſubſtantiation*. ETAT DE L'EGLISE.

Le III. porte, que les Puiſſances Souveraines ſeront requiſes, ſollicitées, &, s'il eſt néceſſaire, contraintes par des Cenſures Eccléſiaſtiques, de prêter ſerment, qu'elles feront tous leurs efforts pour exterminer les Hérétiques des Païs de leur domination. Qu'à l'avenir on exigera ce même ſerment de toutes perſonnes ſans exception, quand elles ſeront élevées à quelque Dignité Spirituelle ou Temporelle. Que ſi quelque Seigneur Temporel refuſe de purger ſon Païs d'Hérétiques, après en avoir été ſommé, il ſera excommunié par le Métropolitain aſſiſté de ſes Suffragans. Et en cas que mépriſant les cenſures de l'Egliſe, il refuſe de donner ſatisfaction dans un an, le Pape déclarera ſes Sujets & Vaſſaux déliez du ſerment de fidelité qu'ils lui ont prêté, & en même tems, exhortera les Princes Catholiques à ſe ſaiſir de ſes Etats, ſauf les droits du Souverain du Fief, s'il y en a; mais à condition, que ce même Souverain ne fera rien qui puiſſe porter du préjudice à l'obſervation de ce Canon.

Canons de ce Concile.

Canon qui oblige les Princes à exterminer les Hérétiques.

Il eſt difficile de lire ce Décret, ſans ſe trouver ſurpris, que des Evêques s'attribuent le droit de priver les Princes Souverains de leurs Etats, comme ſi effectivement J. Chriſt les eût, en termes clairs & précis, revêtus de cette puiſſance. On pourroit leur paſſer le droit d'exhorter, de requérir, de ſolliciter les Princes à purger leurs Païs d'Hérétiques. Paſſons leur encore, ſi l'on veut, l'Excommunication de ces mêmes Princes, ſous prétexte qu'étant Membres de l'Egliſe, ils doivent être ſoumis aux Cenſures Eccléſiaſtiques, de même que leurs Sujets. Mais que des Evêques puiſſent étendre leur autorité juſqu'à décerner des peines temporelles, & priver les Princes, ou même les Particuliers, de leurs biens, c'eſt ce qu'on ne peut leur accorder, ſans leur céder en même tems la domination temporelle de tout le Monde Chretien. A quoi donc, dira-t-on, ſervira l'Excommunication, ſi ceux qui en ſont frappez viennent à la mépriſer? Je ne ſai; c'eſt Dieu qui en ſera le Juge dans l'autre vie. Mais c'eſt ce qui ne contentoit pas le Clergé, & moins encore les Papes, qui vouloient être reſpectez, redoutez, obeïs, dans cette vie: car c'étoit là l'unique but de toutes ces Excommunications. C'étoit en effet, à quoi les peines temporelles étoient abſolument néceſſaires, les ſpirituelles ne produiſant leur effet que dans l'autre Monde, à l'égard duquel ils ſe mettoient peu en peine de ce qui pourroit y arriver. Graces à Dieu, la plupart des Chretiens ſuivent aujourdhui une autre Théologie. Auſſi voit-on que les Excommunications des Princes ſont bien moins fréquentes, parce que les Peuples ſont revenus de leur aveuglement, & qu'ils ne ſe croyent pas obligez de refuſer l'obeïſſance à leurs Souverains, ſelon le caprice des Papes. On peut encore obſerver ſur ce même Décret, qu'encore qu'il ne ſemblât toucher directement que le Comte de Toulouſe & les autres Protecteurs des Albigeois, les conſéquences portoient généralement ſur tous les Princes Chretiens. En

Réflexion ſur ce Canon.

ETAT DE L'EGLISE.

effet, du même principe couloit naturellement l'autorité ſans bornes du Pontife Romain, qui ne fut que trop ſouvent miſe en uſage.

Canon qui regarde le Célibat des Prêtres.

Le dernier des Canons du Concile de Latran que j'ai deſſein de remarquer, eſt le XIV. Par ce Canon il eſt ordonné, que les Prêtres qui s'abandonnent à la débauche dans les lieux où le mariage leur eſt permis, ſoient plus ſéverement punis que ceux qui vivent dans les lieux où ils ſont obligez de garder le Célibat. On peut inferer de là, que le Célibat des Prêtres n'étoit pas encore univerſellement établi.

CONCILES

Sous le Regne de HENRI III.

Concile de Cantorberi qui livre trois hommes au bras ſéculier.

JE ne m'engagerai point à parler de tous les Conciles qui ſe tinrent ſous le long Regne de Henri III., parce que la plupart ne furent convoquez que pour fournir de l'argent aux Papes, ou pour favoriſer leurs exactions. Je me contenterai d'en choiſir quelques-uns qui ont un rapport plus direct à la Religion, ou dans leſquels il s'eſt paſſé quelque choſe de remarquable.

En 1222. le Cardinal Langton aſſembla, dans l'Egliſe de Cantorberi, un Synode Provincial, qui condamna trois hommes, & les livra au bras ſéculier. Le premier diſoit qu'il étoit Jeſus-Chriſt, & montroit ſur ſon corps les cinq playes de notre Seigneur. Le ſecond étoit un Hermaphrodite, qui accompagnoit cet impoſteur. Le troiſieme étoit un Diacre, qui s'étoit fait circoncire pour épouſer une Juive, dont il étoit amoureux.

Concile contre le mariage des Prêtres.

En 1225. le même Prélat aſſembla un Synode, où fut fait un Canon qui confirmoit la défenſe du mariage des Prêtres. Cela donne lieu de préſumer, qu'il y avoit encore en Angleterre des Prêtres qui tenoient bon contre les défenſes précedentes.

Concile à S Paul.

Canons apportez de Rome.

En 1237. Othon Légat du Pape convoqua un Concile National à Londres, dans l'Egliſe de S. Paul. Comme il ſavoit qu'on avoit deſſein de s'oppoſer aux Canons qu'il vouloit faire paſſer contre la pluralité des Bénéfices, il obtint du Roi une Garde de deux-cens hommes. Dès que les Prélats eurent pris leurs places, il fit lire certains Canons qu'il avoit apportez de Rome tous dreſſez, ſelon la nouvelle méthode. Quand on vint à lire celui qui défendoit la pluralité des Bénéfices, *Gautier de Chantelou* Evêque de Wincheſter, & quelques autres Prélats, s'y oppoſerent fortement, & firent même des proteſtations. Cette réſiſtance obligea le Légat à déclarer, que le Canon ne ſeroit en vigueur que pendant le tems de ſa Légation. Cependant, il n'eut pas plutôt été approuvé ſous cette condition, qu'un Eccléſiaſtique de la ſuite du Légat lut à haute voix un Décret du Pape, qui en ordonnoit l'obſervation à perpétuité.

Le

Le ſecond de ces Canons établiſſoit le nombre de ſept Sacremens. ETAT DE L'EGLISE.

Le III. fixoit les Vigiles de Pâque & de la Pentecôte, pour l'adminiſtration du Baptême; & comme quelques perſonnes faiſoient difficulté de faire baptiſer leurs Enfans dans ces jours-là, leur ſcrupule fut condamné.

Le XXII. ordonnoit aux Eccléſiaſtiques de réſider dans leurs Bénéfices, du moins la meilleure partie de l'année. Ce Canon étoit abſolument néceſſaire en ce tems-là. Comme le Pape diſpenſoit de la réſidence les Italiens, qui poſſedoient un grand nombre de Bénéfices en Angleterre, ſi l'on n'eût pas obligé les Anglois à réſider, les Egliſes ſe feroient trouvées déſertes.

En 1239. il ſe tint à Londres un Concile, qui refuſa nettement au Légat l'argent qu'il demandoit pour les frais de ſa Légation.

L'année ſuivante, le méme Légat aſſembla un autre Synode auquel il demanda pour le Pape, la cinquieme partie des revenus du Clergé; mais il ne put rien obtenir.

Tous les autres Conciles qui furent aſſemblez depuis 1240. juſqu'en 1264., n'étoient convoquez que pour demander des Subſides au Clergé.

Pendant la Guerre des Barons, on aſſembla deux Conciles. Le premier à Reading, où fut confirmé l'Appel interjetté par les Barons des procedures du Légat qui ſe tenoit à Boulogne. Concile de Reading.

Dans le ſecond, qui ſe tint à Northampton en 1266., le Légat Othon excommunia tous les Membres du Clergé qui s'étoient engagez dans le parti du Comte de Leiceſter. Concile de Northampton.

En 1268. le même Légat aſſembla, dans l'Egliſe de S. Paul à Londres, un Concile National, où furent publiées certaines Conſtitutions qu'il avoit apportées de Rome, & dont quelques-unes ſont encore partie du Droit Canonique de l'Egliſe Anglicane. Comme pluſieurs de ces Conſtitutions tendoient à diminuer le pouvoir & la juridiction des Evêques, on y fit de fortes oppoſitions, qui obligerent le Légat à proroger l'Aſſemblée juſqu'au jour ſuivant. Il fut ſi bien ſe ſervir de ce court délai, qu'ayant gagné dans cet intervalle, ſoit par promeſſes, ſoit par menaces, ceux qui avoient paru les plus opiniâtres, le lendemain il n'y eut plus d'oppoſition. Voilà la maniere dont on tenoit alors les Conciles. Autre à S. Paul.

La premiere de ces Conſtitutions permettoit aux Laïques d'adminiſtrer le Baptême, en cas de néceſſité. Conſtitutions apportées de Rome.

La II. défendoit aux Prêtres de prendre de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens. Elle fixoit auſſi ces paroles dont ils devoient ſe ſervir en donnant l'abſolution: *Je t'abſous de tes péchez*, ou bien celles-ci, *Par l'autorité dont je ſuis revêtu, je t'abſous &c.* On peut inferer de là, qu'il y avoit encore des Prêtres qui faiſoient difficulté de prononcer l'abſolution d'une maniere directe, & qu'ils ſe contentoient d'une ſimple déclaration.

La

ETAT DE L'EGLISE.

La IX. ordonnoit la réſidence aux Eccléſiaſtiques.

La XIII. confirmoit le droit d'Azyle aux Egliſes.

La XIV. ordonnoit de célebrer les Mariages en public.

La XX. étoit contre ceux qui prétendoient donner une compenſation pour la pénitence qui leur avoit été enjointe.

La XXIII. défendoit d'aliener aucune partie des Dixmes dues au Curé de la Paroiſſe. Cette Conſtitution regardoit particulierement les Moines, en faveur desquels il ſe faiſoit tous les jours de ſemblables alienations.

La XXX. étoit contre la pluralité des Bénéfices.

La XXXI. défendoit de donner des Bénéfices en Commende, & déclaroit vacans tous ceux qui ſeroient donnez de cette maniere. Cette coutume, qui étoit devenue fort à la mode, devoit ſon origine aux perſécutions auxquelles l'Egliſe fut expoſée pendant que les Nations du Nord inonderent l'Occident. Lorſque par les fureurs de la Guerre, les Prêtres & les Evêques mêmes étoient obligez de s'abſenter, les principaux Prélats de la Province établiſſoient des Prêtres dans les Bénéfices vacans pour y faire le ſervice, juſqu'à ce que le Paſteur fût en état de reprendre le ſoin de ſon Troupeau. Cette coutume dégénera enfin en un abus très préjudiciable à l'Egliſe. Après même qu'elle eut repris ſa tranquillité, on ne laiſſa pas de continuer à établir dans les Bénéfices de pareils Prêtres, qui n'en étoient pas les véritables Paſteurs, & qu'on appelloit *Commendataires*. Cela fut cauſe que divers Conciles travaillerent à reformer cet abus, en ordonnant que ceux qui poſſedoient les Bénéfices en *Commende*, n'en puſſent point tirer les revenus, ni faire les fonctions du Paſteur ordinaire, que pendant ſix mois ſeulement. Mais les Papes, qui ſe croyoient au-deſſus des Canons, ne laiſſerent pas de continuer à donner des Bénéfices en *Commende* pendant toute la vie des Commendataires.

Fra. Paolo, Hiſt. dell' Inquiſizione di Venetia.

La XXXII. Conſtitution ordonnoit, qu'avant que de ſacrer un Evêque, on s'informeroit exactement s'il poſſedoit pluſieurs Bénéfices ſans Dispenſe, & ſi la Dispenſe étoit authentique & en bonne forme.

La XXXIII. déclaroit nuls les Contracts préalables faits entre les Patrons, & les perſonnes préſentées aux Bénéfices.

Ce ſont là les principaux Conciles qui furent aſſemblez en Angleterre, depuis le commencement du Regne de Henri II. juſqu'à la fin de celui de Henri III., c'eſt à dire pendant l'eſpace de ſix-vingts ans. Après avoir remarqué la maniere dont on y faiſoit paſſer les Canons, il eſt néceſſaire de faire encore une autre obſervation ſur ce ſujet. C'eſt qu'il arrivoit très ſouvent que, pour faire paſſer un Canon auquel on craignoit de trouver de trop fortes oppoſitions, on l'inſeroit parmi un aſſez grand nombre d'autres très utiles. C'étoit afin de pouvoir accuſer les oppoſans, qu'ils mettoient des obſtacles à des Règlemens d'une utilité reconnue. Cette ruſe n'a pas été non ſeulement miſe en uſa-

Artifice pour faire paſſer certains Canons.

ge

ge dans les Conciles, mais encore dans les Parlemens, quand, pour faire paſſer certains *Bills*, on les a joints à d'autres d'une néceſſité abſolue. Cependant, elle y a trouvé, de tems en tems, de ſi fortes oppoſitions, qu'elle n'a pu juſqu'ici paſſer en coutume. ETAT DE L'EGLISE.

Ce que nous avons vu dans quelques-uns de ces Conciles, touchant le Célibat des Prêtres, prouve avec la derniere évidence, qu'il n'étoit pas encore univerſellement établi, quoiqu'on prétende qu'*Anſelme* y mit la derniere main ſous le Regne de Henri I. On peut encore appuyer cette preuve par des faits. Longtems après Anſelme, un Evêque de Lichfield, nommé Richard, étoit Fils de Robert Evêque de Cheſter; ſur quoi un Hiſtorien remarque, qu'en ce tems-là, la qualité de fils de Prêtre ne mettoit point d'obſtacle aux avancemens dans les Dignitez de l'Egliſe. Le même Hiſtorien rapporte, que le Pape s'étant plaint de ce que l'Evêque élu d'Ely n'étoit pas allé à Rome demander ſa confirmation, l'Ambaſſadeur d'Angleterre lui répondit en plaiſantant, que ce Prélat avoit une excuſe très légitime tirée de la Ste. Ecriture, ſavoir, qu'il venoit de prendre une femme. On voit encore dans les Annales de Baronius, qu'un Légat que le Pape Innocent III. avoit envoyé en Pologne pour y établir le Célibat des Prêtres, y avoit enfin réuſſi: mais qu'ayant voulu faire la même choſe en Boheme, il y avoit couru risque de la vie.

Il y avoit un autre article qui n'étoit pas moins important pour les Papes, & qu'ils ne pouſſerent pas avec moins de vigueur que celui du Célibat des Prêtres. C'étoit de donner à leurs Ordonnances ou *Décrétales*, la même autorité qu'aux Canons des Conciles. En 1150. un certain *Gratien* publia un Recueil de *Décrétales*, contenant toutes les Ordonnances que les Papes avoient faites juſqu'à ce tems-là, afin qu'il ſervît de règle pour l'adminiſtration de la Juſtice Eccléſiaſtique. A ce Recueil on ajouta dans la ſuite divers Décrets faits depuis, pour faire un Corps complet du Droit Canon. *Raymond de Pegnaford*, Pénitencier de Gregoire IX., fut chargé de faire cette Collection, qui fut intitulée, *La ſeconde Partie du Droit Canonique*, & publiée en 1230. Il y joignit quelques Conſtitutions des Conciles, & quelques Déciſions des Docteurs, depuis l'an 1150. où cette ſeconde Partie commençoit. Cette derniere Collection n'étoit pas ſeulement un ſupplément à l'ancien Droit Canonique, mais elle en alteroit même pluſieurs Articles. Par exemple, il eſt décidé que les Bâtards ne pourront être admis aux Charges Eccléſiaſtiques, ſans une Diſpenſe du Pape. Par cette addition, *ſans une Diſpenſe du Pape*, la Cour de Rome s'attribuoit indirectement le pouvoir de favoriſer les Bâtards, quand elle le jugeroit à propos, contre les anciennes Conſtitutions des Conciles. Cette Cour ne pouvoit prendre un tems plus favorable pour publier ſes Décrétales, puiſque c'étoit le plus haut période de ſa grandeur. Il n'y avoit ni Particulier ni Prince, qui oſât s'oppoſer aux volontez des Papes, lorſqu'ils parloient d'un ton abſolu. Ce fut donc ſans trouver Décrétales des Papes.

ETAT DE L'EGLISE.

beaucoup de réſiſtance, qu'ils firent paſſer en Loi tout ce qu'il leur plut d'ordonner, juſqu'à des choſes directement oppoſées aux Loix dont on s'étoit ſervi juſqu'alors. Par exemple, pour ce qui concerne les Bâtards, le Droit Civil d'Angleterre regardoit comme illégitimes les enfans nez avant le mariage, quand même les Peres & Meres venoient à ſe marier enſemble dans la ſuite; mais le Droit Canon établiſſoit le contraire: ſur quoi il y eut de grandes diſputes dans le Parlement aſſemblé à Merton en 1236.

Ordres Religieux.

Les Pontifes Romains ne ſe furent pas plutôt rendus preſque Monarques abſolus dans l'Egliſe, qu'elle ſe vit inondée par un grand nombre d'Ordres Religieux, qui étoient comme une Armée deſtinée à ſoutenir la grandeur & la puiſſance des Papes. Le Concile de Latran avoit tâché de prévenir cet abus, en défendant expreſſément l'inſtitution d'aucun nouvel Ordre de Moines. Mais cela n'empêcha pas *Dominique Guſman*, Eſpagnol, qui avoit longtems prêché contre les Albigeois, de former le projet d'un nouvel Ordre ſous le nom de *Freres Prêcheurs*, dont il demanda la confirmation au Pape Innocent III. Ce Pontife, ſe fondant ſur la défenſe du Concile, fit d'abord difficulté de conſentir à cet établiſſement. Mais, ſi l'on en croit les Hiſtoriens de cet Ordre, il eut une Viſion céleſte, qui lui fit connoître qu'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour l'Egliſe. Ce ne fut pourtant qu'Honorius ſon Succeſſeur qui confirma ce nouvel Ordre, ſous le nom de *Freres Prêcheurs*, parce qu'ils étoient deſtinez par leur Inſtitut à prêcher contre les Hérétiques. Ces Moines furent auſſi appellez *Dominicains*, du nom de leur Fondateur, & en France *Jacobins*, à cauſe de la rue *S. Jaques* où ils eurent leur premiere Maiſon dans Paris. On leur confia *l'Inquiſition*, qui les rendit fameux par les barbaries qu'elle leur donna lieu d'exercer contre les prétendus Hérétiques. Ils s'établirent en Angleterre, en 1317, peu après leur Inſtitution.

Ordre des Freres Prêcheurs ou Dominicains.

Ordre des Franciſcains.

L'Ordre des *Franciſcains*, fondé par *François d'Aſſize*, ſuivit bientôt celui des Dominicains. Innocent III. l'avoit bien approuvé en 1215., mais il ne l'avoit pas confirmé authentiquement. Ce fut Honorius III. qui l'établit par une Bulle de l'année 1223., & dès l'année ſuivante, cet Ordre s'établit en Angleterre. Les Religieux qui embraſſerent cette Règle, prirent, par modeſtie, le nom de *Freres Mineurs*; & bien que dans la ſuite ils ſe ſoient diviſez en pluſieurs bandes, ils reconnoiſſoient tous *François d'Aſſize* pour leur Chef & Fondateur. Leur Règle portoit, qu'ils ne pourroient ni prêcher ni confeſſer dans aucun Dioceſe, ſans la permiſſion expreſſe de l'Evêque du Lieu. Mais à l'égard de cet Article, elle ne fut pas longtems obſervée. Ils repréſenterent au Pape, que les Chretiens avoient quelque honte à ſe confeſſer à leurs propres Paſteurs. Que même pluſieurs en faiſoient difficulté, à cauſe que les Curez eux-mêmes étoient coupables des péchez qui leur étoient confeſſez. Enfin, qu'ils n'avoient pas la diſcre-

tion

tion de bien garder le ſecret. Sur ce fondement, ils demanderent, pour cette partie de leur Règle, une Diſpenſe qui leur fut aiſément accordée. ETAT DE L'EGLISE.

Ces deux Ordres, de *Dominicains* & de *Franciscains*, avoient ſi bien établi la reputation de leur ſainteté, parmi le Peuple Chretien, qu'il ſe trouvoit peu de perſonnes qui n'euſſent un de ces Moines pour Directeur. Par conſéquent, les aumônes qu'on leur faiſoit étoient très conſiderables. Ils avoient encore un autre avantage, en ce que, pendant un aſſez long tems, presque tous les Papes étoient pris de l'un ou de l'autre de ces deux Corps. Ainſi, par le crédit qu'ils avoient à la Cour de Rome, ils obtinrent ſouvent des biens appartenans à d'autres Ordres, ſous prétexte qu'il étoit néceſſaire de faire ſubſiſter ceux-ci. D'un autre côté, ils amaſſerent des richeſſes immenſes, tant par les Dons volontaires des Dévots vivans, que par les Teſtamens & les Donations qu'ils extorquoient des Mourans, en leur faiſant accroire que rien ne pouvoit mieux contribuer à leur faire obtenir le ſalut éternel. Cependant, comme ces deux Ordres travailloient avec une égale ardeur à s'attirer les bienfaits des Chretiens, & que par là ils ſe portoient réciproquement du préjudice, il en nâquit entre eux une jalouſie, qui fut ſuivie d'une querelle très ſcandaleuſe, à laquelle il ne fut pas facile de mettre fin. Progrès de ces deux Ordres. Querelle entre eux.

Dans un Concile qui ſe tint à Rocheſter en 1244., un nouvel Ordre de Religieux, appellez *Porte-Croix*, ſe préſenta pour demander la permiſſion de s'établir en Angleterre. Ces Religieux produiſoient une Bulle du Pape, qui défendoit à toutes ſortes de perſonnes de leur faire aucun reproche, & leur donnoit pouvoir à eux-mêmes, d'excommunier ceux qui auroient la hardieſſe de violer ce privilege. Le Synode n'ayant pas jugé à propos de leur accorder leur demande, ils furent renvoyez, ſous prétexte qu'on n'oſoit contrevenir au Canon du Concile de Latran. Les Porte-Croix refuſez en Angleterre.

Finiſſons cet Abregé de l'Egliſe, par quelques remarques ſur les Eccléſiaſtiques qui ont eu quelque reputation, pendant le tems que nous venons de parcourir. Eccléſiaſtiques fameux.

Jean de Salisburi, natif, & non pas Evêque de cette Ville, comme quelques-uns l'ont avancé, fut un des ornemens de l'Egliſe Anglicane, par ſon ſavoir, par ſa politeſſe, & par la régularité de ſa vie. Il étoit intime ami du Pape Adrien IV., qui ſe plaignoit ſouvent à lui de la peſanteur de ſa Tiare. Cependant, la Bulle dont ce Pontife gratifia Henri II. au ſujet de la conquête d'Irlande, ſemble marquer qu'il n'étoit pas des plus ſcrupuleux. Jean de Salisburi, qui s'étoit attaché à la fortune de Thomas Becket, & qui l'avoit ſuivi en France, obtint par ſon moyen l'Evêché de Chartres. On a de lui un Livre intitulé *Polycraticon*, ou *de Nugis Curialium*, un Recueil de Lettres, & quelques autres Traitez peu importans. Il mourut en 1181. ou 1182. Jean de Saliſburi.

ETAT DE L'EGLISE.

Je ne dirai rien ici de Thomas Becket, ni d'Etienne Langton Archevêque de Cantorberi, parce qu'il en a été assez parlé ailleurs.

Baudouin de Cantorberi.

Baudouin Archevêque de Cantorberi, qui accompagna Richard à la Terre Sainte, & qui y mourut, passoit pour un bon Théologien. Quelques-uns de ses Livres, qui se sont conservez jusqu'à présent, font voir que cette reputation n'étoit pas mal fondée. Les grands démêlez qu'il eut avec les Moines de S. Augustin, qui étoient devenus fort insolens, lui firent prendre la résolution d'établir une Societé de Chanoines Réguliers, tout proche de Cantorberi, ayant dessein d'y transporter peu à peu les droits du Monastere de S. Augustin. Mais les Moines, s'en étant apperçus à tems, trouverent tant d'appui à la Cour de Rome, que l'Archevêque fut contraint de se désister de ce projet.

Hugues de Lincoln.

Hugues Evêque de Lincoln, natif de Grenoble, fut un des plus illustres Prélats de l'Eglise Anglicane, sous les Regnes de Richard I. & de Jean. Sa vertu lui donnoit un très grand credit parmi ses Diocesains, qui craignoient beaucoup ses censures, parce qu'ils croyoient avoir remarqué que ceux qu'il excommunioit, manquoient rarement de tomber dans quelque disgrace du côté du monde. On raconte, pour une preuve du zèle & de la fermeté de ce Prélat, que de sa seule autorité, il fit ôter de l'Eglise de *Godstaw*, dans la Province d'Oxford, le Tombeau de *Rozemonde* Maitresse de Henri II., qui étoit au milieu du Chœur, couvert d'un tapis de velours noir, avec plusieurs cierges tout autour. Quoiqu'on l'avertît que ce Tombeau avoit été mis là par ordre du Roi, il ne crut pas devoir le souffrir, disant que c'étoit une chose indigne, que le Tombeau d'une telle Femme occupât une place si honorable. Ce Prélat étant mort en odeur de sainteté, fut canonisé par Honorius III. en 1221.

Alexandre Cementarius.

Pendant que la querelle du Roi Jean avec le Pape étoit dans sa plus grande force, un Ecclésiastique nommé *Alexandre Cementarius*, qui avoit été Professeur en Théologie dans l'Université de Paris, prêcha publiquement, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de priver les Rois de leur Couronne. Cette hardiesse lui attira de la part de Rome, des persécutions, qui le réduisirent enfin à la nécessité d'aller mandier son pain de porte en porte. Matthieu Paris déclame beaucoup contre les erreurs de ce Docteur, quoique personne n'ait paru plus convaincu que cet Historien, de l'abus que le Pape faisoit de son pouvoir, comme il l'a bien fait connoitre dans son Histoire.

Walter d'Yorck.

Walter Gray, Archevêque d'Yorck, se distingua mieux en qualité de Ministre d'Etat, qu'en qualité d'Evêque. Ses successeurs se trouverent enrichis par sa liberalité, de la Terre de *Thorp*, qu'il avoit achetée, & annexée à son Dioceſe. Il fit aussi bâtir à Londres, un magnifique Palais, qui fut nommé le Palais d'Yorck, & qui dans la suite reçut le nom de *Whitehall*. Malheureusement, cette Maison, qui a longtems logé les Rois d'Angleterre, a été depuis quelques années réduite en cendres par un funeste incendie.

Ed-

Edmond, qui, de Chanoine de Salisburi, fut promu à l'Archevêché de Cantorberi, après que le Pape eut caſſé trois élections pour le placer dans ce Siege, fut très recommandable par ſa moderation, & par la régularité de ſa vie. Il auroit bien ſouhaité, que la puiſſance du Pape, qui étoit alors à ſon plus haut degré, eût pu être réduite dans de juſtes bornes. Mais ne voyant pas qu'une ſemblable entrepriſe pût réuſſir, dans les circonſtances où l'Angleterre ſe trouvoit, il aima mieux céder au torrent, que de ſe roidir contre une puiſſance ſi formidable, qui ſe trouvoit même appuyée de celle du Roi. Cependant, pour ne pas encourir le blâme d'une lâche complaiſance, il ſe retira en France, dans le Monaſtere de Pontigny, où ſes auſteritez avancerent la fin de ſes jours. Il fut canoniſé par le Pape Innocent IV. en 1246. ETAT DE L'EGLISE. Edmond de Durham.

Richard Poor, premierement Evêque de Salisburi, & enſuite de Durham, eſt connu par deux endroits. Pendant qu'il étoit à ſon premier Dioceſe, dont la Ville Capitale étoit nommée *Sarum*, il perſuada aux habitans, de ſe transporter au lieu où eſt préſentement *Salisbury*, dont la ſituation eſt beaucoup plus avantageuſe. Il y fit commencer une ſuperbe Egliſe, qui ne fut finie que trente ans après, & qui ſubſiſte encore aujourdhui. La ſeconde choſe par laquelle ce Prélat s'eſt rendu fameux, ce ſont ſes Conſtitutions Synodales à l'uſage de l'Egliſe de *Sarum*, ou Salisburi. Elles contiennent 87. Articles, dont je ne rapporterai que le XV. qui défendoit aux Prêtres de recevoir de l'argent pour des Meſſes, & le XXXIV. par lequel il paroit manifeſtement, que les Laïques communioient alors ſous les deux Eſpéces. Richard Poor de Durham.

Alexander Hales, né dans la Province de Gloceſter, grand Canoniſte, & à qui on donna le titre de *Docteur irréfragable*, fut Profeſſeur dans l'Univerſité de Paris. Entre autres Ouvrages, il compoſa des Notes ſur la Bible, & un Commentaire ſur le Maitre des Sentences, dans lequel, ſelon Monſieur Du Pin, il y a plus de Logique & de Métaphyſique, que de vraye connoiſſance des Antiquitez de l'Egliſe. Alexandre Hales.

Sewald, Archevêque d'Yorck, étoit un habile Théologien, & d'une vie ſans reproche. Il prenoit pour modele de ſa conduite, Edmond Archevêque de Cantorberi, qui avoit été ſon Maitre. Les fréquentes exactions de la Cour de Rome lui cauſoient tant d'indignation, qu'il ne put s'empêcher d'en repréſenter l'abus au Pape Alexandre IV., dans une Lettre qu'il lui écrivit ſur ce ſujet. Entre autres choſes, il lui repréſentoit, que quand Jeſus-Chriſt avoit donné la conduite de ſes Brebis à St. Pierre, il ne lui avoit pas ordonné de les écorcher. Cette hardieſſe, jointe au refus d'admettre certains Italiens qui portoient des Proviſions de la Cour de Rome, lui attira l'indignation d'Alexandre, qui enfin l'excommunia. Ce Prélat, ſe trouvant à l'article de la mort, ſe plaignit amerement de l'injuſtice du Pape, & Sewald d'York.

ETAT DE L'EGLISE.

en appella au Souverain Juge. Matthieu Paris n'a pas cru ſans doute, que cette Excommunication ait privé Sewald du ſalut éternel, puiſqu'il aſſure que ce Prélat fit un Miracle dans ſa derniere maladie.

Kilwarby de Cantorberi.

Robert Kilwarby, Archevêque de Cantorberi, fut un Prélat d'un grand ſavoir, pour le Siecle où il vivoit. Son mérite l'ayant fait élever à la Dignité de Cardinal, il quitta ſon Archevêché pour aller demeurer à Rome.

Groſteſte de Lincoln.

Je finirai ce que j'ai à dire touchant les Eccléſiaſtiques diſtinguez de ce Siecle, par un des plus fameux. C'eſt de *Groſteſte*, Evêque de Lincoln, que je veux parler. Comme on trouve ſur ſon ſujet diverſes particularitez aſſez curieuſes, je m'y arrêterai plus longtems que ſur les autres.

Groſteſte étoit un Prélat ferme & courageux; qui ne ſe laiſſoit gagner par les faveurs de la Cour, ni intimider par les menaces du Pape, écueils que peu d'Eccléſiaſtiques de ce tems-là ſavoient éviter. Celui-ci, s'attachant uniquement à ſuivre ce qu'il croyoit que la Raiſon & l'Equité lui dictoient, ſans qu'aucune conſideration pût l'en détourner, avoit peu d'égard aux circonſtances du tems, ou à la qualité des perſonnes, & s'oppoſoit également, tantôt aux volontez du Roi, tantôt aux ordres du Pape, ſelon que l'occaſion s'en préſentoit. Par cette fermeté, il s'étoit acquis une grande reputation parmi le Peuple, accoutumé, depuis pluſieurs années, à voir les Evêques plier ſous l'une ou ſous l'autre de ces deux Puiſſances. Il lui arriva un jour d'excommunier un Sherif, parce qu'il refuſoit d'empriſonner un homme excommunié qui ſe moquoit des cenſures de l'Egliſe. Henri III., mécontent de ce que le Prélat ne s'étoit pas adreſſé à lui, pour obliger le Sherif à exécuter les Canons, chercha dans l'autorité du Pape un ſecours pour maintenir la ſienne propre: remede pire que le mal.

Cette affaire obligea Groſteſte à faire un voyage à Rome, où il ſe confirma dans la mauvaiſe opinion qu'il avoit de la Cour du Pape. Il ne pouvoit voir ſans indignation, & ſans en témoigner ſon chagrin, les meilleurs Bénéfices du Royaume conferez à des Italiens, qui n'y faiſoient pas même leur réſidence, ou qui n'entendoient pas l'Anglois. La douleur qu'il reſſentoit de voir les biens d'Egliſe ſucez par ces ſangſues, lui ayant fait refuſer de recevoir un de ces Italiens pourvu par le Pape d'un des meilleurs Bénéfices de ſon Dioceſe, il fut bientôt après ſuſpendu. Mais, ſans ſe mettre en peine de cette cenſure, il continua les fonctions de l'Episcopat, ſon Troupeau n'étant pas plus ſcrupuleux que lui. Il refuſa même, pendant ce tems-là, d'admettre de nouvelles Proviſions du Pape, en faveur de quelques autres Italiens. Il diſoit, que confier le ſoin des ames à de tels Miniſtres, c'étoit agir au nom du Diable, plutôt qu'en l'autorité de Dieu.

La Cour de Rome vouloit alors éviter l'éclat, de peur de revolter

con-

contre elle tout le Clergé d'Angleterre, qui lui fourniſſoit une abondante moiſſon. Ce fut par cette raiſon que le Pape crut devoir fermer les yeux à la desobeïſſance de ce Prélat, qui étoit d'une fermeté reconnue & fort eſtimé du Peuple. Il aima mieux tâcher de le gagner par la douceur, en lui donnant un témoignage de ſon eſtime par une Commiſſion qu'il lui envoya, pour reformer certains abus qui s'étoient gliſſez dans les Monaſteres. Cela n'empêcha pas que bien-tôt après, Groſteſte ne lui cauſât un très ſenſible chagrin, en faiſant le calcul de l'argent que les Bénéficiers Italiens tiroient tous les ans d'Angleterre, ainſi qu'il a été dit en un autre endroit. C'étoit alors Innocent IV. qui occupoit le Siege Pontifical. Il étoit tellement accoutumé à traiter les Anglois avec hauteur, qu'il ne put apprendre la démarche de ce Prélat, ſans en être extraordinairement irrité. Mais, comme il n'oſoit le pouſſer ſur ce ſujet, parce que ſon action avoit été généralement approuvée, il l'attaqua ſur ce qu'il avoit refuſé de recevoir ſes Proviſions, & lui adreſſa un Bref menaçant, dont tout autre que lui auroit été effrayé. Il répondit à celui qui avoit été chargé de lui envoyer ce Bref avec certaines Inſtructions, d'une maniere extrêmement hardie, par une Lettre dont on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici un Extrait. ETAT DE L'EGLISE.

Je deſire que Votre Prudence ſache, que je ſuis prêt en tout tems à obeïr au Pape, avec un reſpect filial. Mais je ſuis ennemi de tout ce qui eſt contraire aux Inſtructions Apoſtoliques, à quoi auſſi les Commandemens de Dieu m'engagent. Pour faire maintenant l'application de ce que je viens de dire, j'ajouterai, qu'il faut néceſſairement que les Inſtructions du Siege Apoſtolique ſoient conformes à celles des Apôtres, & de N. S. Jéſus-Chriſt qui eſt repréſenté par le Pape. Puiſque Jéſus-Chriſt a déclaré que celui qui n'eſt pas pour lui, eſt contre lui, la ſainteté du Siege Apoſtolique doit être telle, qu'elle ne ſe trouve jamais en oppoſition avec celle de Notre Sauveur. Il ſuit donc évidemment de ce principe, que la Lettre dont il s'agit eſt entierement oppoſée au Caractere Apoſtolique. En premier lieu, à cauſe de la clauſe NONOBSTANT, *dont on ſe ſert ſi ſouvent depuis quelque tems, & qui ne renferme aucune équité naturelle. Au contraire, il eſt certain qu'elle produit une infinité de maux, puiſqu'elle donne occaſion à l'inconſtance & à la mauvaiſe-foi. Elle ébranle les fondemens de la confiance, & rend le langage & les Ecrits, ſans force & de nulle ſignification. Enfin, il ne ſe peut faire, que la ſureté de la Religion, & la paix de la Societé, ne ſouffrent beaucoup d'une pareille extenſion de l'Autorité Apoſtolique. Je dis en ſecond lieu, qu'après les péchez de Lucifer & de l'Antechriſt, il ne peut y avoir une plus grande défection, ni qui marque une oppoſition plus directe à la Doctrine de N. Seigneur & de ſes Apôtres, que de détruire les ames, en les privant de l'office paſtoral. Il eſt pourtant manifeſte, que ceux qui prennent le titre ſacerdotal, & en reçoivent les émolumens, ſans en faire les fonctions, ſont*

con-

ETAT DE L'EGLISE.

coupables de ce crime. Car l'Ecriture Sainte dit en termes exprès, que le Paſteur qui néglige ſon Troupeau, eſt un véritable meurtrier des Brebis. Peut-on donc s'empêcher de regarder comme un crime des plus atroces, une conduite qui tend ſi manifeſtement à la deſtruction de la Vérité & de la Vertu, & du bonheur du Genre humain? Si dans les productions morales, la cauſe du bien eſt toujours meilleure que ſes effets, il en eſt tout au contraire dans la propagation du vice, dont la ſource & l'origine ſont toujours pires que les desordres qui en procedent. Il eſt donc manifeſte, que ceux qui font entrer dans l'Egliſe des Sujets ſi peu capables, & qui par là ruïnent la Hierarchie, ſont très dignes de blâme, & que leur faute eſt proportionnée au degré de leur élevation. Je conclus de cela, que le Siege Apoſtolique, qui a reçu de Notre Seigneur une ſi grande meſure d'autorité, pour l'édification, & non pas pour la deſtruction, & dont la puiſſance eſt reſſerrée dans certaines bornes, ne doit point appuyer, & moins encore commander, une ſi horrible prévarication, ſi pernicieuſe à l'Egliſe. Un attentat de cette nature ſeroit un abus manifeſte de ſon autorité, & une cauſe ſuffiſante pour l'en faire dépouiller. Ce ſeroit en effet, ſe placer dans une trop grande diſtance du Trône de gloire, & repréſenter bien mal la perſonne de Notre Seigneur. On peut dire au contraire, que ce ſeroit s'aſſeoir dans la Chaire de peſtilence, & ſur un même Siege avec le Diable & l'Antechriſt. Il n'y a point de Chretien qui voulant vivre dans la Communion de l'Egliſe, & rendre au Siege Apoſtolique le reſpect qui lui eſt dû, doive obeïr à des Commandemens de cette nature, quand même ils lui ſeroient portez par un Ange du Ciel. Il doit au contraire ſe revolter, ſi je puis m'exprimer ainſi, contre ces ordres, & s'y oppoſer de tout ſon pouvoir. Par toutes ces raiſons, puiſque les inſtructions dont il s'agit ſont ſi manifeſtement contraires à la Foi Catholique, & à la ſainteté du Siege Apoſtolique, mon devoir m'oblige à les rejetter, bien loin de les recevoir par déference pour celui qui les envoye. Votre Prudence ne peut donc point m'impoſer de peine, parce qu'à proprement parler, mon refus ne doit pas être regardé comme une rebellion, mais au contraire comme un reſpect filial. Car, pour tout dire en un mot, le Siege Apoſtolique n'a reçu ſa Commiſſion que pour édifier, & non pas pour détruire, & la plénitude de ſa puiſſance ne doit s'étendre qu'à ce qui regarde l'édification. Mais ces Proviſions, comme on les appelle, ne tendent qu'à la deſtruction. C'eſt pourquoi le St. Siege ne doit point autoriſer une ſemblable liberté. J'ajoute pour concluſion, que ce ſont des pratiques revelées par la Chair & le Sang, qui ne peuvent hériter le Royaume des Cieux, & non pas par le Pere de N. S. Jéſus-Chriſt.

Cette Lettre mit Innocent dans une terrible colere. *Quoi*, dit-il, après en avoir entendu la lecture, *ce vieux rêveur a la hardieſſe de cenſurer notre conduite? Par St. Pierre & par St. Paul, j'en ferai un ſi terrible châtiment, que le Monde en ſera étonné!* Sa paſſion fut pour-

pourtant un peu calmée par quelques-uns des Cardinaux, qui lui repréſenterent les conſéquences fâcheuſes qui pourroient naître d'une trop grande ſévérité. Que l'éclat qu'il feroit en cette occaſion, ne pourroit qu'être préjudiciable au St. Siege, puiſqu'infailliblement il donneroit occaſion aux Anglois d'en examiner les motifs. Qu'il étoit à craindre, que dans les diſpoſitions où ils étoient par rapport au S. Siege, & en faveur de l'Evêque de Lincoln, ils ne trouvaſſent trop étrange, qu'un Prélat ſi généralement eſtimé fût traité avec une rigueur exceſſive. Qu'au contraire, il falloit éviter avec ſoin de leur donner occaſion d'entrer dans l'examen de ce qu'il alleguoit pour juſtifier ſa desobeïſſance, & que, par toutes ces raiſons, on agiroit plus prudemment en ne prenant point connoiſſance de cette inſolente Lettre. Quoique ces remontrances moderaſſent les effets de la colere du Pontife, elles ne furent pourtant pas capables de l'appaiſer entierement. Les Annales de *Lancroft* portent, que l'Evêque fut excommunié peu de tems avant ſa mort, & que, ſans s'embaraſſer de cette Cenſure, il en appella à la Cour Céleſte. Cela ſe confirme par le rapport de pluſieurs Hiſtoriens, qui ont dit, qu'Innocent propoſa, dans un Conſiſtoire, de faire déterrer le corps de *Groſteſte* & de le faire jetter à la voirie: mais que les Cardinaux ne furent pas de cet avis. Quoi qu'il en ſoit, s'il fut excommunié, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, puiſqu'il ne diſcontinua point ſes fonctions, & que le Clergé de ſon Dioceſe, auſſi peu ſcrupuleux que ſon Evêque, lui obeït juſqu'à la fin de ſa vie. Les Evêques ſes Confreres, & les Moines mêmes, quoiqu'extremement attachez aux interêts du Pape, n'étoient pas plus portez à croire que cette Excommunication eût produit un grand effet. Quelques-uns d'entre eux qui ſe trouverent à la mort de ce Prélat, aſſurerent qu'ils avoient entendu une Muſique divine dans l'air, au-deſſus de la maiſon où il mourut. On trouve encore, que ſous le Pontificat de Clement V., les Chanoines de St. Paul ſolliciterent très fortement la Canoniſation de *Groſteſte*, ſur les témoignages de divers Miracles qu'il avoit faits après ſa mort. Mais, comme ce n'étoit pas de Saints de cette eſpece que la Cour de Rome prétendoit remplir le Calendrier, leur demande fut rejettée. Un pareil exemple d'un Evêque mort dans les liens de l'Excommunication, & qui néanmoins paſſe pour Saint dans le Païs même où il a vécu, eſt une difficulté qu'il faut laiſſer démêler à ceux qui y ont interêt. Je me contenterai de rapporter encore ſur ce ſujet une particularité, qui, ſi elle n'eſt pas véritable, prouve du moins qu'on avoit une grande opinion de la ſainteté de ce Prélat. Un Hiſtorien rapporte, que Groſteſte, peu de tems après ſa mort, apparut, revêtu de ſes habits Pontificaux, à Innocent IV., & qu'après lui avoir donné un coup de ſa Croſſe ſur le côté, il lui fit une rude reprimande. Il ajoute, que le Pontife fut tellement effrayé de cette apparition, qu'il en demeurera deux jours ſans manger. Je n'ai rien à dire ſur la vérité de ce récit. J'en tire ſeu-

ETAT DE L'EGLISE.

ETAT DE L'EGLISE.

lement cette conſéquence, qu'encore que cet Evêque fût mort excommunié par le Pape, & dans des ſentimens très oppoſez à ceux de la Cour de Rome, l'Hiſtorien n'a pas laiſſé de témoigner par ſon récit, qu'il le croyoit glorifié.

Groſteſte compoſa divers Traitez. Entre autres, il traduiſit en Latin, le *Teſtament des douze Patriarches*, dont Jean de Baſingſtock, qui l'avoit trouvé à Athenes, lui avoit mis en main une Copie. On ne ſait pas bien en quel tems l'Original a été écrit. Le Docteur Cave croit qu'il eſt du ſecond Siecle; Dodwel le place dans le premier; & d'autres croyent qu'il a été compoſé par quelque Juif, avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt.

FIN DU SECOND TOME.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE NAPOLI

Aoi 1473390

Digitized by Google

Digitized by Google